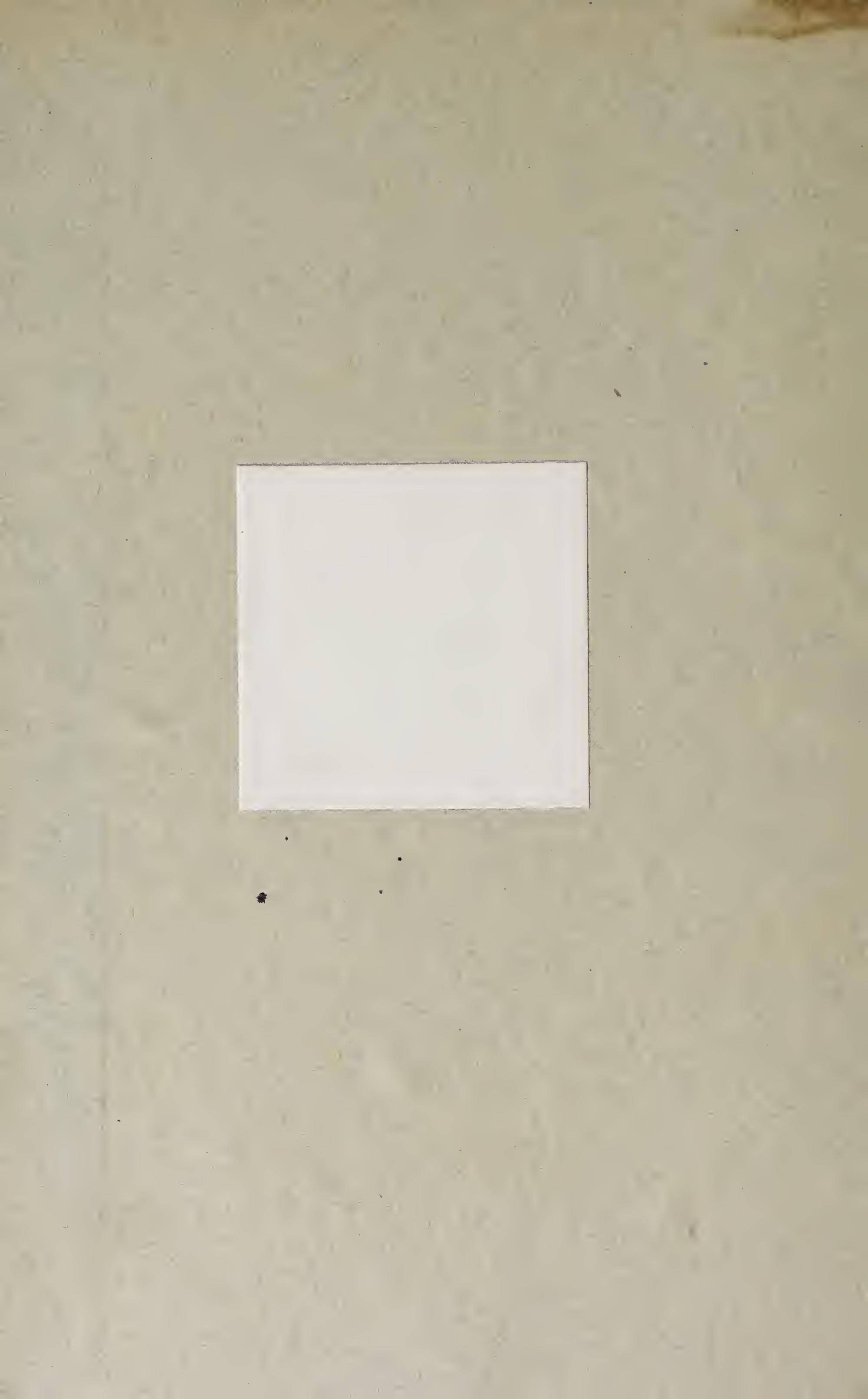








ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JESUS

TOME 108



PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

43e ANNÉE. — TOME 108e DE LA COLLECTION

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1906



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

LE R. P. HENRI CHÉROT

Tous nos lecteurs partageront le vif regret avec lequel nous inscrivons ici la fin prématurée d'un des plus dévoués rédacteurs des *Études*. Le R. P. Henri Chérot est mort, le 25 juin, à Montana, près Sierres (Valais), où il venait d'arriver pour essayer de réparer, dans l'air vivifiant des Alpes, ses forces épuisées. Il n'avait que cinquante ans. Né à Sens, le 4 février 1856, il fit ses humanités au collège des Jésuites de Dôle, et entra dans la Compagnie de Jésus, le 14 octobre 1875. Après avoir professé la grammaire et la rhétorique, et ses études de philosophie et de théologie terminées, il fut attaché à la rédaction des *Études*, en 1890.

Nos lecteurs savent assez quel zélé collaborateur il fut pour nous. Encore les nombreux articles qu'il nous donna ne suffisaient-ils pas à son activité : la *Revue des questions historiques*, les *Précis historiques* de Bruxelles, le *Carnet historique*, et d'autres revues, notamment plusieurs revues bibliographiques, reçurent aussi les contributions de sa plume partout appréciée. En 1902, il créa, avec M. Griselle, la *Revue Bourdaloue*, pour provoquer le retour à la lumière des écrits inédits ou des manuscrits originaux du grand prédicateur ou des documents le concernant, et pour préparer à sa mémoire une fête digne de lui en son second centenaire (1904).

Littérateur d'un goût excellent, poète même à ses heures, où il tournait avec beaucoup d'esprit le vers de circonstance, le R. P. Chérot cultiva surtout l'érudition historique, en se limitant aux trois derniers siècles, avec une prédilection marquée pour le dix-septième. Toujours à l'affût, dans ce domaine qu'il connaissait merveilleusement, rien ne lui échappait de ce qui se découvrait ou se publiait de nouveau ; lui-même chercheur sagace, obstiné, souvent heureux, il ne s'épargnait aucune peine pour éclairer, jusque dans les plus minimes détails, les questions qui l'occupaient, et surtout pour donner à toutes ses assertions l'exactitude la plus rigoureuse.

S'il lui est arrivé parfois, comme il arrive presque forcément aux érudits, de dépasser, en écrivant, la limite où l'érudition cesse d'intéresser la majorité des lecteurs, nous croyons pouvoir dire, néanmoins, que les travaux réunissant l'intérêt du sujet avec l'intérêt d'une forme alerte et vivante sont nombreux, les plus nombreux dans l'œuvre du P. Chérot. Mais nous espérons qu'une plume amie exposera prochainement cette œuvre, que nous ne pouvons même résumer aujourd'hui.

Pour finir, nous devons encore ce témoignage au R. P. Chérot : c'est qu'il laisse à ceux qui l'ont connu, et spécialement à ses collaborateurs, avec le souvenir d'un acharnement au travail que nous admirions, mais qui nous effrayait aussi et que nos conseils essayaient (en vain hélas!) de modérer, celui d'une obligeance toujours prête à prodiguer ses services, et surtout en faveur des *Études*. Dieu lui en donnera la récompense !

LA RÉDACTION DES *ÉTUDES*.

LES PÈRES DU DÉSERT

D'APRÈS L'*HISTOIRE LAUSIAQUE* DE PALLADE

La critique historique, trop souvent obligée de détruire, ne laisse pas, comme chacun sait, d'édifier quelquefois. Pour illustrer cette vérité consolante, on peut citer le mouvement scientifique récent qui réintègre les Pères du désert dans l'histoire, d'où l'on avait pu les croire exilés. Leurs titres sont anciens; longtemps ils demeurèrent incontestés. Lorsque, au commencement du dix-septième siècle, un précurseur de Bolland, Herbert Rosweyd, recueillait en un volume les *Vitæ Patrum*[1], on s'accordait généralement à reconnaître dans ces vieux récits le souvenir authentique des premiers moines, et le prudent Tillemont traitait la littérature érémitique avec le plus sincère respect. Mais au déclin du dix-neuvième siècle, un vent de doute souffla sur l'Égypte monastique. Ne le regrettons pas, car ce doute a provoqué une renaissance d'études, et l'opinion, un moment déconcertée par le conflit des idées, y a gagné de se reposer désormais sur des bases inébranlables.

Les publications de Weingarten avaient produit, il y a trente ans, l'effet d'un coup de mine. Ce critique radical reléguait dans le domaine du mythe saint Paul, premier ermite égyptien; il retranchait du catalogue des écrits de saint Athanase la vie de saint Antoine, qu'il qualifiait de roman à thèse : enfin il abaissait d'un siècle la date communément assignée aux débuts de la vie érémitique. Lucius, venu peu après, souscrivait à la plupart de ces conclusions, et, d'Alle-

1. La première édition est de 1615. Je citerai la seconde, publiée, comme la précédente, à Anvers : *Vitæ Patrum. De Vita et Verbis seniorum, sive Historiæ eremiticæ libri X.* Auctoribus suis et nitori pristino restituti, ac notationibus illustrati, opera et studio Heriberti Rosweydi ultrajectini, e Soc. Iesu Theologi. Editio secunda, varie aucta et illustrata. Antuerpiæ, MDCXXVIII, fol.

magne, le scepticisme gagnait l'Angleterre. Dans ses *Lifes of the Fathers*, Farrar hésitait à se prononcer pour le caractère historique du personnage de saint Antoine, et, dans ses études sur l'arianisme, M. Gwatkin le niait résolument. En France, M. Amélineau représente un autre courant d'idées. Particulièrement versé dans la topographie de l'Égypte et dans sa littérature indigène, il rendait hommage à la valeur descriptive de nos relations sur les Pères du désert, et n'hésitait pas à y reconnaître l'œuvre d'hommes qui avaient vu ce dont ils parlaient. Mais il faisait intervenir un peu partout les documents coptes, et déniait à plusieurs de nos textes grecs la valeur d'originaux. Les protestations n'ont pas manqué dès la première heure, et le jugement de M. Zoeckler, qui a constamment défendu contre Weingarten et Lucius les anciennes traditions monastiques, triomphe aujourd'hui, grâce aux résultats convergents de travaux entrepris sur ces lointaines origines. Parmi les ouvriers de cette restauration, nommons M. Erwin Preuschen, M. l'abbé Ladeuze, M. Leipoldt, enfin Dom Cuthbert Butler, à qui nous devons une admirable édition de l'*Histoire lausiaque*[1].

Le livre de Pallade ne le cède en intérêt à aucun des documents du même cycle, et il semble que nous ayons enfin la bonne fortune — refusée à nos pères — de le lire dans sa teneur primitive. Il nous introduit en plein monachisme égyptien, vers l'an 400.

*
* *

L'auteur est un Galate; il naquit vers 363. A vingt-trois ans, il embrassa l'état monastique, et vécut dès lors trois années à Jérusalem, sur le mont des Oliviers, en compagnie d'un prêtre nommé Innocent. En 388, nous le trouvons à Alexandrie[2]. Après deux ou trois années passées à proximité de cette ville sous la direction des plus célèbres ascètes, il se dirigeait vers le sud, et, passant le lac Maréotique, s'enfonçait au dé-

1. Dom Cuthbert Butler, *The Lausiac History of Palladius, Texts and Studies*, contributions to biblical and patristic literature, edited by J. Armitage Robinson, D. D., Cambridge, at the University press., vol. VI, n°s 1 et 2, 1898 et 1904. In-8, xiv-293 et civ-278 pages.

2. *Hist. laus.*, I, p. 15, l. 5.

sert. Sur la montagne de Nitrie, et dans la région encore plus solitaire des Cellules, il séjourna neuf autres années. Au cours de cette retraite, se place un voyage vers le haut Nil, que l'auteur raconte avec quelque détail[1]. Il y avait sur le mont Lycos un ermite appelé Jean, renommé pour sa vertu et favorisé du don de prophétie : on racontait en particulier qu'il avait envoyé à Théodose l'annonce de sa victoire sur les tyrans Maxime et Eugène. Un jour que Pallade s'entretenait avec Évagre, son ami et son maître, et d'autres moines de Nitrie, on vint à parler de Jean, et Pallade se sentit pressé du désir de le connaître. Fermant la porte de sa cellule, il partit sans rien dire à personne, et, après dix-huit jours de voyage, tantôt à pied, tantôt en barque sur le Nil, parvint à Lycopolis. Il dut attendre le samedi suivant pour entretenir le solitaire, dont le guichet ne s'ouvrait aux visiteurs que deux jours par semaine, le samedi et le dimanche. Jean reconnut Pallade pour un disciple d'Évagre, et se montra instruit surnaturellement de tout ce qui le concernait. Il lui reprocha ses velléités de retour vers le monde, et sa pusillanimité. « Le démon te presse de quitter le désert, dit-il, pour aller exhorter ton père et ta sœur; rassure-toi : tous deux ont embrassé l'état monastique. » Il poursuivit : « Tu veux devenir évêque? » Pallade s'en défendit. « Tu seras évêque, poursuivit Jean, et il t'en coûtera beaucoup d'épreuves. Si tu les veux éviter, reste au désert, où l'épiscopat ne saurait venir te chercher. » Il s'efforça d'affermir Pallade dans le genre de vie qu'il avait embrassé, ajoutant que lui-même, emmuré dans sa cellule, avait passé quarante-huit ans sans voir visage de femme ni pièce d'argent. Trois ans s'écoulèrent; Pallade avait oublié la parole de l'ermite. Un mal de rate et d'estomac le conduisit à Alexandrie, où les médecins lui prescrivirent un changement de climat. Le ciel de Palestine, qu'il revit probablement au cours de l'année 399, lui procura quelque soulagement. Durant un séjour à Bethléem, il se lia d'amitié avec Posidonius[2], un ancien solitaire de la Thébaïde, qui lui rappela l'austérité du désert; puis, à la suite d'événements dont le détail nous échappe, il devint évêque

1. *Hist. laus.*, XXXV. — 2. *Ibid.*, XXXVI.

d'Hélénopolis en Bithynie. Saint Jean Chrysostome fut peut-être son consécrateur; toujours est-il que Pallade lui voua dès lors un attachement fidèle : la lutte que Chrysostome soutenait, contre une partie de l'épiscopat asiatique et contre Théophile d'Alexandrie, ne tarda point à mettre cet attachement à l'épreuve. Pallade fut l'un des trois évêques envoyés à Smyrne pour instruire la cause d'Antonin, l'évêque prévaricateur d'Éphèse; rentré à Constantinople après l'échec de sa mission, il revint à Éphèse avec Chrysostome lui-même, pour terminer cette triste affaire. Après le fameux conciliabule du Chêne, où la violence de Théophile d'Alexandrie se donna carrière, Pallade entreprit, avec plusieurs autres clercs, le voyage de Rome, afin d'intéresser l'empereur Honorius à la cause de Chrysostome (405). Mais trop de haines s'étaient accumulées contre le patriarche de Constantinople. Accueilli avec la plus chrétienne libéralité par Mélanie la jeune et son époux Pinien dans leurs terres de Campanie, Pallade ne reparut en Orient que pour être enveloppé dans la disgrâce de son protecteur. Onze mois de captivité dans une cellule obscure[1] lui remirent en mémoire l'ermite de Lycopolis et ses prédictions. L'exil le rendit au désert (406-412) : il vit la Thébaïde, Syène[2], passa quatre ans à Antinoé[3]. De retour dans son pays d'origine, il y partagea quelque temps la vie du prêtre Philoromus[4] et fut appelé à un nouveau siège épiscopal, celui d'Aspuna. Parvenu à l'âge de cinquante-six ans, il écrivit, à la requête de Lausus, chambellan de l'empereur Théodose II, la précieuse histoire monastique à laquelle nous empruntons presque tous les traits de cette biographie.

*
* *

L'*Histoire lausiaque* — communément désignée par le nom du grand personnage qui en avait provoqué la rédaction — obtint une très grande vogue dans le public chrétien, attiré par la grandeur et le mystère du sujet. On racontait tant de merveilles de ces hommes et de ces femmes, qui, depuis un

1. *Hist. laus.*, XXXV, p. 105, l. 12. — 2. *Ibid.*, Prologue, p. 10, l. 5.
3. *Ibid.*, LVIII, p. 151, l. 8. — 4. *Ibid.*, XLV.

siècle et plus, cachaient au désert leur vie de prière et de pénitence; si ardente était la curiosité qui entraînait vers leurs monastères de rares privilégiés, assez riches d'or et de loisirs pour entreprendre ce grand voyage, que des mémoires authentiques, dus à un ascète qui avait longtemps vécu de la même vie, à un évêque sorti de la Thébaïde, et désigné à l'admiration commune par sa constance dans la lutte pour saint Jean Chrysostome, devaient nécessairement compter beaucoup de lecteurs. Ces noms des grands solitaires, que Pallade jetait dans la trame de son récit, s'auréolaient pour les contemporains des rayons de la plus pure gloire, sans aucun mélange des ombres qui, dans le monde, n'épargnent guère les mémoires les plus respectables. A la date où parut l'*Histoire lausiaque*, d'autres écrits circulaient déjà, qui permettaient un regard furtif sur l'ascétisme d'Egypte, de Palestine et de Syrie. La vie et la règle de saint Antoine, celle de saint Pachôme, existaient en grec et en latin; plusieurs œuvres de saint Jérôme, de Rufin et de Sulpice Sévère, divers anonymes, recueils de sentences ou récits de voyages, offraient un aliment à la pieuse curiosité des fidèles. Dans cette littérature monastique, encore bien clairsemée, l'œuvre de Pallade se plaçait d'emblée au premier rang, par l'étendue et la variété de l'information. L'expérience personnelle de l'auteur, que, durant trente-trois années, sa vie errante avait mis en contact avec diverses familles de moines, de la Haute-Égypte aux rives de l'Hellespont, était d'ailleurs rehaussée par l'évidente candeur de la narration.

Mais les qualités mêmes qui recommandaient la lecture de l'*Histoire lausiaque* l'exposaient à toutes sortes de remaniements, que son caractère anecdotique rendait faciles. A peine tombé aux mains des copistes, ce livre fut développé, interpolé, amalgamé avec d'autres. Dès le cinquième siècle, ou tout au moins dès le début du sixième, les traducteurs latins, syriaques et autres, s'en emparèrent; ces versions ne devaient, pas plus que l'original, rester à l'abri des entreprises indiscrètes; aussi l'éditeur qui entreprend de nous rendre le texte authentique de Pallade, se trouve-t-il aux prises avec une tradition extraordinairement touffue et compliquée.

C'est pour tout manieur de textes un plaisir délicat de voir

un critique tel que Dom Butler s'orienter dans ce dédale. Mais nous ne saurions en dresser la carte géographique, même grossièrement, sans nous exposer à rebuter trop de lecteurs. Traçons seulement quelques grandes lignes.

Dès 1898, un volume de prolégomènes indiquait la marche à suivre pour isoler et restituer le texte primitif de l'*Histoire lausiaque*. Après six nouvelles années d'un fécond labeur, l'auteur nous livre ce texte, dans un second volume. Dès le début de son travail, la vulgate latine de Pallade, formant le huitième livre des *Vitæ Patrum* de Rosweyd[1], se révéla à lui composée de deux éléments distincts : l'un est l'*Histoire lausiaque* proprement dite, dont une ancienne version latine, connue sous le nom de *Heraclidis Paradisus*, avait été publiée dès 1504 par Lefèvre d'Étaples, et figure en appendice dans le volume de Rosweyd[2]; l'autre est l'*Historia Monachorum in Ægypto*, anonyme formant le deuxième livre de Rosweyd[3]. On peut s'étonner que Rosweyd, éditeur de ces divers textes, n'en ait pas reconnu exactement la généalogie. Tillemont ne s'y est pas trompé[4] : il montra que deux ouvrages, représentés respectivement par l'*Heraclidis Paradisus* et par l'*Historia Monachorum in Ægypto*, avaient été fondus dans notre vulgate. De nos jours, M. Preuschen a ratifié ces conclusions[5]; il a même édité un texte grec de l'*Historia Monachorum in Ægypto*, mais sans apprécier sa propre découverte à sa juste valeur, car il regardait encore comme original le texte latin, qui, — Rosweyd l'a prouvé d'une manière définitive, — est dû à la plume de Rufin. Il était réservé à Dom Butler d'établir la valeur originale du texte grec[6], de réduire le rôle de Rufin

1. Rosweyd, *De Vitis Patrum liber VIII, auctore Palladio Helenopoleos episcopo, interprete Gentiano Herveto*, p. 688 à 792, éd. de 1628.

2. Rosweyd, *Appendix ad Vitas Patrum; Heraclidis Paradisus et Palladii Lausiaca, incerto sed veteri interprete*. Outre le Paradis d'Héraclide, p. 939-983, Rosweyd publie une autre version latine du même ouvrage, anonyme et incomplète, d'ailleurs ancienne, p. 984-1001.

3. Rosweyd, *De Vitis Patrum liber II, auctore Ruffino Aquileiensi presbytero*, p. 424-491.

4. Tillemont, *Mémoires*, XI, p. 641, note 7. Reproduit par Dom Butler, p. 45, 46.

5. Erwin Preuschen, *Palladius und Rufinus*, Giessen, 1897.

6. Dom Butler, *The Lausiac History of Palladius*, t. I, p. 10 *sqq*.

à celui de traducteur, et de faire ainsi une vive lumière sur la genèse de nos textes composites.

La tâche de l'éditeur se trouvait par là simplifiée; mais elle demeurait fort considérable; car, pour retrouver le vrai Pallade, il ne suffisait pas d'élaguer de la vulgate tous les passages empruntés à l'*Historia Monachorum in Ægypto*; il restait à opter entre les divers manuscrits de Pallade, dont le texte a subi, au cours des âges, bien d'autres remaniements[1]. Ces manuscrits peuvent, d'une manière générale, se ramener à deux types : un type plus développé, plus chargé de rhétorique (type B, de Dom Butler), et un type plus bref et plus simple (type G). Aucun de nos manuscrits grecs ne remonte au delà du dixième siècle; mais, pour ressaisir la tradition primitive, nous disposons de témoignages plus anciens. C'est d'abord le témoignage de Sozomène, qui, dans son histoire, écrite entre 439 et 450, combine, à sa manière, l'*Histoire lausiaque* avec l'*Histoire des moines d'Égypte*. Ce sont encore les témoignages de l'ancienne version latine et des anciennes versions syriaques, datant du cinquième ou tout au moins du sixième siècle. Or, un examen attentif prouve que Sozomène avait entre les mains un texte du type G. C'est encore un texte du type G qui prédomine dans les anciennes versions, bien que l'influence du type B y soit déjà sensible. Le type G a donc chance de représenter fidèlement le vrai Pallade, vierge de toute fioriture postérieure, et ce type devait fixer les préférences de l'éditeur. Pour nous le restituer, avec la plus grande fidélité possible, il a exploré tous les manuscrits connus de l'Europe occidentale, au nombre de cinquante-trois[2]. Les bibliothèques de l'Orient, notamment celles du mont Athos, de Jérusalem et du Sinaï, en recèlent une quarantaine d'autres, qui, peut-être, fourniront encore à quelque éditeur à venir d'utiles corrections de détail; mais il n'est point dou-

1. Dom Butler, *The Lausiac History of Palladius*, t. II, p. XIV *sqq*.

2. Malheureusement, sur ce grand nombre, trois seulement présentent le texte G dans sa teneur à peu près complète : le *Parisinus* 1628, du quatorzième siècle (P, de dom Butler); le *Taurinensis*, C. IV, 8, du seizième siècle (T, de dom Butler); et l'*Oxoniensis* de Christ church, Wake 67, du dixième siècle (W, de dom Butler). Ces trois manuscrits fournissent donc la première base pour l'établissement du texte; encore l'éditeur n'a-t-il eu connaissance du plus ancien des trois, W, que vers la fin de son travail.

teux que la présente édition ne réalise un progrès immense sur celles de van Meurs (Leyde, 1616) et de Fronton du Duc (Paris, 1628; reproduite dans Migne, *P. G.*, XXXIV), et ne nous livre pour la première fois, avec une très sérieuse approximation, la vraie *Histoire lausiaque*.

Pénétrons enfin dans l'œuvre de Pallade.

* * *

Ce grave et religieux mémoire, exempt de toute recherche littéraire, poursuit un but d'édification : prémunir le lecteur contre l'entraînement des passions, l'inquiétude et l'orgueil, et encourager ses progrès spirituels, en lui présentant l'idéal de la vertu chrétienne réalisé dans les moines[1]. Cet idéal est l'impassibilité, ἀπάθεια[2] : Pallade emprunte ce nom d'une vertu stoïcienne, pour désigner la domination parfaite sur toutes les inclinations de la nature : un moine est-il entièrement mort à lui-même, mort aux sens, au respect humain, à tout désir indiscret dans la vertu même, victorieux de toutes les tentations, il le proclame impassible, ἀπαθής, et à un tel éloge il ne se peut rien ajouter.

Vers cet idéal unique, on peut tendre par plus d'une voie, et l'*Histoire lausiaque* nous signale, dans la vie monastique elle-même, divers courants d'ascétisme. Les deux principaux se rattachent aux noms d'Antoine, père et maître des anachorètes, et de Pachôme, législateur des cénobites. Pallade avait vécu de longues années, en Nitrie et aux Cellules, selon la tradition d'Antoine, et, plus tard, son exil en Thébaïde lui fournit l'occasion de voir de près les monastères pachômiens. L'élément essentiel de toute vie religieuse est le renoncement au monde, ἀποταξία[3] : dans chaque biographie un peu

1. Cf. *Hist. laus.*, Prologue.

2. *Ibid.*, Prologue, p. 12, l. 3; VIII, p. 28, l. 4; XI, p. 34, l. 12; XXXVII, p. 115, l. 18; p. 116, l. 4; XXXVIII, p. 117, l. 2; XLVIII, p. 143, l. 9; LIX, p. 153, l. 13. Voir Dom Butler, t. I, p. 176.

3. *Ibid.*, LIV, p. 147, l. 10; LXI, p. 156, l. 2. Cf. XIII, p. 36, l. 2 : ἀποταξάμενος καὶ οἰκήσας τὸ ὄρος τῆς Νιτρίας; XIX, p. 60, l. 6; XXI, p. 64, l. 10: ἔρωτι πληγεὶς ἀθανασίας ἀπετάξατο τοῖς θορύβοις; XXXV, p. 100, l. 8; XXXV, p. 104, l. 1; XXXIX, p. 123, l. 4; XLIV, p. 131, l. 5; XLV, p. 132, l. 20; LIV, p. 146, l. 18; LVIII, p. 152, l. 8; LX, p. 154, l. 6; LXI, p. 156, l. 5; LXII, p. 157, l. 17.

détaillée, Pallade marque les circonstances de cet adieu solennel, ou du moins le temps écoulé depuis sa consommation. Nous voyons que, dès lors, quelques ascètes enchaînaient leur liberté par un vœu[1] : mais cette pratique ne semble pas avoir été commune, et Pallade ne la signale que pour la blâmer.

La règle érémitique n'imposait pas à tous un genre de vie uniforme : la largeur de ses prescriptions laissait chacun libre de suivre son attrait personnel quant à la mesure de solitude, de prière et de pénitence. La réclusion absolue de Jean de Lycopolis peut être considérée comme une exception. Beaucoup de moines habitaient des cellules isolées; d'autres préféraient s'associer deux à deux ou trois à trois. Sur le mont de Nitrie[2], Pallade vit une église spacieuse, où les moines s'assemblaient deux jours de la semaine, le samedi et le dimanche, pour le service divin; les autres jours, chacun psalmodiait chez soi. En entendant, à l'heure de none, le concert de voix qui s'élevait de toutes les cellules, le visiteur « pouvait se croire transporté en paradis ». Pour régir les cinq mille moines qui peuplaient cette montagne, et probablement aussi les six cents autres qui habitaient une contrée plus retirée, il y avait huit prêtres, dont l'un exerçait, sa vie durant, la suprême autorité, avec le privilège d'offrir pour tous l'eucharistie, d'exhorter, de trancher les différends entre frères; les sept autres étaient ses assesseurs. Quand un voyageur arrivait, on l'accueillait dans une hôtellerie voisine de l'église, et on l'hébergeait tant ce qu'il ne s'en allait pas de lui-même, parfois jusqu'à deux ou trois ans. Mais on ne le laissait pas inactif : après une semaine, on l'occupait au jardin, à la boulangerie ou à la cuisine; si c'était un homme distingué, on lui mettait en main un livre : car on ne voulait pas d'oisifs au monastère. D'ailleurs, il y avait des emplois pour tous les talents : médecine, pâtisserie, culture de la

1. *Hist. laus.*, Prologue, p. 12, l. 10-14 : Μήτε ὁρμῇ τινι καὶ προλήψει ἀλόγῳ ἀνθρωπαρέσκως ὅρκῳ πεδήσας τὴν προαίρεσιν, καθὼς πεπόνθασί τινες φιλονείκως φιλοδοξίᾳ τοῦ μὴ φαγεῖν ἢ πιεῖν δουλεύσαντες τὸ αὐτεξούσιον τῇ ἀνάγκῃ τοῦ ὅρκου, καὶ τούτῳ πάλιν ὑποπεσόντες οἰκτρῶς φιλοζωΐᾳ καὶ ἀκηδίᾳ καὶ ἡδονῇ τὴν ἐπιορκίαν ὠδίναντες.

2. *Ibid.*, VII.

vigne — car on faisait le commerce de vins — et, pour tous, tissage de la toile : chacun devrait vivre du travail de ses mains. Les châtiments corporels étaient en usage parmi les moines : Pallade a vu, suspendu à un palmier, le fouet de justice; le moine délinquant devait embrasser le palmier et présenter ses épaules à un nombre de coups déterminé.

Si un néophyte se présentait pour mener la vie des moines, on commençait par le soumettre à l'épreuve du jeûne ; ne fallait-il pas mater la chair, avant d'entreprendre l'éducation de l'esprit? Quand Pallade vint, dans la fougue de sa jeunesse, trouver Isidore, hôtelier de l'église d'Alexandrie, un ancien solitaire qui avait connu saint Antoine, Isidore le conduisit hors de la ville, et le remit aux mains de l'ascète Dorothée[1] : « Revenez, dit-il, me trouver dans trois ans; alors nous procéderons à votre formation spirituelle. » En attendant, le disciple était à une rude école; car Dorothée, fixé depuis soixante ans dans une grotte, se livrait à d'effrayantes macérations. Sous la plus grande ardeur du soleil égyptien, il s'exténuait à porter des pierres pour la construction d'une cellule. Il achevait une cellule chaque année, et l'offrait à quelque autre solitaire moins industrieux. Un jour, Pallade l'engagea à ménager un peu son corps. « Pourquoi le tuer ainsi de chaleur, à votre âge ? — Il me tue, répondit le farouche solitaire; je le tue. » Ce n'était là, d'ailleurs, que la moindre de ses mortifications : il ne se fût pas permis de croiser les pieds, ni de dormir sur une natte. Il mangeait chaque jour six onces de pain et quelques légumes, ne buvait que de l'eau, ne dormait pas, mais passait la nuit assis, occupé à tresser des rameaux de palme.

Au reste, il y avait entre les plus fervents de ces moines, une véritable émulation d'austérités. Macaire d'Alexandrie[2], qui fut trois ans le maître de Pallade aux Cellules, voulait — selon l'expression pittoresque de Dom Butler — détenir en ce genre tous les records. Apprenait-il qu'au monastère pachômien de Tabennèse on s'interdisait en Carême tout aliment cuit, il se condamnait, pour sept ans, à vivre de légumes crus, trempés dans l'eau. Entendait-il parler de

1. *Hist. laus.*, II. — 2. *Ibid.*, XVIII.

tel ascète qui se contentait d'une livre de pain par jour, il se réduisait lui-même à la poignée de nourriture qu'il pouvait extraire avec la main d'un vase au col étroit. Avait-il, dans un mouvement d'impatience, écrasé un moustique qui venait de le piquer, honteux de lui-même, il allait s'exposer nu, pendant six mois, à la morsure des terribles guêpes du marais de Scété. Quand il regagna sa cellule, criblé de dards, c'était un monstre : à la voix seulement on reconnut l'abbé Macaire.

Pour être un peu plus homme, Évagre[1], qui devint, après Macaire, le maître de Pallade, n'en était pas moins fort austère. Une livre de pain par jour et un setier d'huile par trimestre, constituaient un bien maigre régime pour un homme habitué, dans sa jeunesse, à une vie délicate et opulente. En proie à des tentations violentes, il alla jusqu'à se plonger, des nuits entières, dans une eau glacée.

Ammonios[2], à qui le même Évagre rendait ce témoignage qu'il n'avait jamais connu d'homme plus mortifié, persévéra jusqu'à la mort dans l'*omophagie* (usage exclusif des aliments crus). Venu au désert avec trois frères et deux sœurs, il fit choix d'un ermitage ; eux s'isolèrent pareillement, à quelque distance les uns des autres, et ils s'adonnèrent ainsi à la vie contemplative. Cependant Ammonios, qui était un homme fort instruit, n'avait pas réussi à se faire oublier du monde : les fidèles de certaine ville se mirent en tête de l'avoir pour évêque, et allèrent s'en ouvrir à Timothée, patriarche d'Alexandrie, qu'ils trouvèrent tout disposé à entrer dans leurs vues. « Amenez-le-moi, leur dit-il, et je lui impose les mains. » Munis de cet acquiescement, ils se transportent en force près du solitaire. Mais ils avaient compté sans sa détermination : Ammonios proteste avec serment ne vouloir ni accepter l'ordination, ni quitter sa retraite. Ne pouvant se débarrasser de leurs importunités, il finit par s'armer de ciseaux et se couper l'oreille gauche. « Maintenant, il ne peut plus être question de ce que vous demandiez, car la loi exclut du sacerdoce celui qui a perdu une oreille. » On en réfère au patriarche Timothée, qui répond : « Cette loi est bonne pour les Juifs ; quant à moi, eût-il perdu le nez, je lui

1. *Hist. laus.*, XXXVIII. — 2. *Ibid.*, XI.

confère le sacerdoce, dont ses mœurs le rendent digne. » Là-dessus, nouvelles instances près d'Ammonios, qui, encore une fois, recourt aux serments : « Si vous me poussez à bout, je me coupe la langue. » On se le tint pour dit, et on cessa de troubler sa solitude.

La noble ambition d'accomplir des prouesses pour Dieu a pu se compliquer parfois d'amour-propre; Pallade le donne clairement à entendre. Il cite plusieurs cas d'illusions causées par l'orgueil, entre autres[1] celui d'un moine qui passa longtemps pour un prodige d'abstinence. On racontait qu'il restait souvent jusqu'à trois mois sans rien prendre que la sainte eucharistie, sauf peut-être quelques herbes sauvages. Avec cela, il était d'une arrogance insoutenable, et ne voulait sur terre d'autre maître que Dieu. Un jour, Pallade fit route avec lui et un troisième frère, nommé Alban, jusqu'au désert de Scété. Ils avaient à franchir une distance de 40 milles; Pallade et Alban prirent deux repas et burent trois fois de l'eau. Leur compagnon ne voulut absolument rien prendre, mais il récita quinze psaumes, plus le long psaume (cxviii^e), plus l'Épître aux Hébreux, plus Isaïe et une partie de Jérémie, plus l'Évangile de saint Luc, plus les Proverbes. Cependant, il marchait d'un tel pas, que ses compagnons ne pouvaient le suivre. C'était un homme de feu. Avec le temps, cette belle ferveur devait se démentir : ne pouvant plus tenir dans sa cellule, il partit pour Alexandrie, courut le théâtre, les hippodromes et les tavernes; bref, se conduisit fort mal. Un horrible chancre, dont Dieu permit qu'il fût affligé, lui inspira des réflexions salutaires, et lui ouvrit la voie de la pénitence. A peine venait-il d'y entrer, qu'il mourut.

Cet exemple — qui n'est pas unique[2] — montre quels dangers offrait la carrière de la perfection monastique à ceux qu'une ardeur indiscrète y précipitait. L'élite des solitaires savait s'en garder, et Pallade en fournit la preuve, en déclarant, dès son préambule, que la raison doit tout régler, y compris les austérités corporelles, et qu'il faut voir dans celles-ci un moyen, non une fin. Macaire lui-même, ce géant de l'ascétisme, connut la limite des forces humaines[3]. Il avait

1. *Hist. laus.*, XXVI. — 2. *Ibid.*, XXV, XXVII, XXVIII.
3. *Ibid.*, XVIII, p. 53.

résolu de passer cinq jours sans détacher son esprit de Dieu. Fermant la porte de sa cellule, il se dit : « Ne descends pas du ciel; tu as là les anges, les archanges, les puissances célestes, et Dieu, Seigneur de toutes choses; n'en descends pas. » Il persévéra dans l'oraison deux jours et deux nuits. Alors le démon l'assaillit sous la forme d'une flamme, consuma tout le mobilier du solitaire, et jusqu'à la natte sur laquelle il priait; lui-même se vit tout en feu. Pallade rapporte le fait, sans envisager l'hypothèse d'une hallucination. Toujours est-il que, le troisième jour, Macaire, craignant d'avoir suivi les conseils de l'amour-propre, consentit à redescendre sur la terre. Le même Macaire, ayant vécu un siècle et perdu toutes ses dents, luttait contre le démon et se gourmandait lui-même à haute voix. Pallade surprit ce monologue : « Que veux-tu, méchant vieux ?... Voilà que tu as touché l'huile et goûté le vin ! Que veux-tu, vieux mangeur ?... Ici, vieux mangeur !... Combien de temps encore serai-je avec toi ? » Tenté de fuir le désert, on l'avait vu s'asseoir au seuil de sa cellule, et dire aux démons : « Tirez-moi par les pieds, si vous voulez; pour moi, je ne bougerai pas d'ici. » Pallade, fatigué de la vie érémitique, le consultait : « Père, que devenir ? Que répondre à ces pensées qui me poursuivent : Tu perds ta peine, va-t-en d'ici ! — Mon fils, dit Macaire, réponds-leur : « Je « garde ces murs pour l'amour du Christ ! »

Ces hommes si mortifiés ne laissaient pas d'être fort aimables. Isidore, l'hôtelier[1], accueillait ses visiteurs d'un air toujours gai. Cette joie rayonnante était un don de l'Esprit-Saint, qui se manifestait par d'autres effets encore : extases, visions, prophéties. Le même Isidore, dont la prière était continuelle, fut parfois ravi en extase durant les repas ou les entretiens des frères; revenu à lui, il avouait s'être laissé emporter par sa contemplation. Didyme l'aveugle[2] attestait avoir connu la mort de l'empereur Julien, à l'heure même où elle arriva. Un jour qu'affligé par les douleurs de l'Église il avait jeûné jusqu'au soir, il s'endormit. Durant son sommeil, des chevaux blancs passèrent rapidement sous ses yeux, avec des cavaliers qui lancèrent cet appel : « Dites à Didyme qu'aujourd'hui, à

1. *Hist. laus.*, I. — 2. *Ibid.*, IV.

la septième heure, Julien est mort... Lève-toi donc, mange, et écris à l'évêque Athanase, afin que lui aussi en soit instruit. » Je notai, ajoutait-il, le jour et l'heure, et l'événement confirma cet avis. Macaire l'Égyptien[1], mort quatre ans avant son homonyme d'Alexandrie, lisait dans les cœurs de ses disciples, et les avertissait de leurs tentations secrètes. On disait de lui qu'il vivait plus avec Dieu que sur la terre. Il exerçait un merveilleux empire sur les démons. Macaire d'Alexandrie[2] ne leur était pas moins redoutable; de toutes parts, on lui amenait des possédés et toutes sortes de malades, qu'il guérissait, après leur avoir découvert les plaies de leurs âmes. Ses bienfaits s'étendaient même aux êtres dépourvus de raison. Une hyène vint frapper de la tête à la porte de sa cellule: elle apportait son petit, qui était aveugle, et le jeta aux pieds du saint. Celui-ci le bénit et lui rendit la vue. A quelque temps de là, l'hyène reconnaissante apportait à Macaire la peau d'un gros mouton. Cette peau de mouton fut donnée par lui à sainte Mélanie l'ancienne, qui la garda comme un trésor.

*
* *

Sur les deux rives du Nil, à 300 ou 400 milles en amont d'Alexandrie, s'étend la Haute-Thébaïde, patrie du cénobitisme pachômien[3]. La règle de saint Pachôme, caractérisée sommairement par l'*Histoire lausiaque*, n'est point animée d'un autre esprit que la règle érémitique. Nulle abstinence commandée; travail obligatoire pour tous, à proportion des forces physiques. Les frères habitent des cellules, trois par trois, et se réunissent, pour les repas, dans un réfectoire commun. Pas de lits, mais des sièges inclinés, sur lesquels on s'étend pour dormir. Le vêtement est ainsi réglé : la nuit, une tunique de lin, sans manches; au temps des repas, une peau de chèvre convenablement travaillée; à l'office du samedi et du dimanche, un capuchon lisse, portant une croix rouge imprimée au fer. La population du monastère est partagée en vingt-quatre sections, répondant aux lettres de l'al-

1. *Hist. laus.*, XVII. — 2. *Ibid.*, XVIII, p. 54. 57.
3. *Ibid.*, XXXII.

phabet grec. Un religieux d'une autre observance vient-il à frapper à la porte du monastère, on ne doit pas l'admettre en communauté; il en va autrement de celui qu'on a rencontré sur la route. Le noviciat dure trois ans, pendant lesquels le nouveau venu, tenu à l'écart, est appliqué aux plus rudes travaux. Au réfectoire, on rabat le capuchon sur la tête; on mange en silence et les yeux baissés. Il y a douze prières prescrites au cours de la journée; douze pour l'office du soir (λυχνικόν), douze pour les nocturnes (παννυχίδες), et trois pour none. Chaque repas est précédé du chant d'un psaume.

En proposant à tous des pratiques faciles, Pachôme ne prétendait pas arrêter l'élan des grandes âmes, mais seulement déterminer, à l'usage du vulgaire, les conditions essentielles de la vie religieuse.

Pallade trouva cette règle en vigueur dans un grand nombre de monastères, qui comptaient ensemble sept mille moines. Il y en avait mille trois cents dans le monastère principal de Tabennèse, fondé par Pachôme lui-même. L'évêque exilé se lia d'amitié avec le second de ce monastère, nommé Aphthonios, un homme sûr, qu'on avait coutume d'envoyer à Alexandrie pour affaires. A Panopolis, il trouva trois cents religieux, parmi lesquels quinze couturiers, sept forgerons, quatre charpentiers, douze chameliers, quinze foulons; on se livrait encore à d'autres travaux, y compris l'élevage des porcs : la chair était vendue, sauf quelques morceaux destinés aux malades et aux vieillards. Sur la table commune, il ne paraissait que du pain, des légumes et du laitage. Les diverses sections se succédaient pour leurs repas, d'heure en heure, à partir de midi, les plus austères ne rompant le jeûne qu'à la tombée de la nuit, quelques-uns de deux en deux jours seulement. Parmi les occupations des moines, notons encore la transcription des manuscrits.

Non loin de ce monastère, mais de l'autre côté du fleuve, il y avait un monastère de femmes[1], comptant quatre cents religieuses. Quand une vierge venait à mourir, ses compagnes l'ensevelissaient et déposaient le corps au bord du fleuve : les frères venaient la chercher en barque, avec des

1. *Hist. laus.*, XXXIII.

palmes et des branches d'olivier ; et, au chant des psaumes, ils l'emportaient à leur propre cimetière. Le prêtre et le diacre avaient le privilège de pénétrer dans le monastère des femmes, et cela le dimanche seulement.

Le monastère pachômien était loin de réaliser le type achevé de la famille monastique, œuvre immortelle de saint Benoît : quelques-uns de ses traits rappellent plutôt la discipline d'un camp. Aussi bien qu'Antoine, Pachôme avait dû compter avec l'humeur un peu sauvage de ses disciples. Au reste, dans le cadre assez flottant du monachisme primitif, il y avait place pour les attraits les plus divers et pour toute sorte d'originalités.

Paésios et Isaïe[1], fils d'un riche marchand, ayant recueilli l'héritage paternel, délibérèrent sur leur avenir, et résolurent, d'un commun accord, d'embrasser l'état monastique. Le projet fut mis à exécution ; mais les deux frères l'entendaient de façon fort différente. L'un, prenant à la lettre le conseil de l'Évangile, commença par dépenser tout son bien en œuvres pies, et dès lors vécut d'un petit métier qu'il avait appris, fort adonné à la contemplation. L'autre ne crut pas devoir abandonner la gestion des biens auxquels il avait renoncé pour Dieu : il construisit un monastère, réunit quelques frères, et se mit à pratiquer largement la charité, accueillant tous les étrangers, les infirmes, les pauvres, ayant trois fois chaque samedi et dimanche table servie. Tous deux moururent : chacun de louer leurs vertus, les uns exaltant surtout le détachement du contemplatif, les autres lui préférant la bienfaisance de l'hospitalier. Ne pouvant s'accorder, on décida de porter le différend devant l'abbé Pambo, et on lui demanda qui des deux frères avait été plus grand selon Dieu. L'abbé répondit : « Tous deux sont parfaits ; d'autant que l'un a imité la vie d'Abraham, l'autre celle d'Élie. » Comme on insistait, et comme chacun abondait dans son propre sens, il ajouta : « L'un n'eût pas égalé l'autre, s'il eût fait moins d'oraisons ; et celui-ci n'eût pas égalé son frère, s'il eût pratiqué moins de bonnes œuvres. » La solution n'ayant pas encore paru suffisante, l'abbé demanda

1. *Hist. laus.*, XIV.

du temps pour prier Dieu. A quelques jours de là, quand on revint l'interroger, il déclara qu'il les avait vus tous deux élevés au même degré de gloire en paradis.

Kronios, prêtre de Nitrie, qui, en sa jeunesse, avait connu saint Antoine, fit à Pallade le récit suivant. Un savant homme nommé Euloge[1], touché du désir de la vie éternelle, distribua aux pauvres tous ses biens, sauf quelque argent qu'il se réserva, étant trop faible pour travailler. Encore mal satisfait de lui-même, il vint à rencontrer sur une place publique un pauvre impotent, qui n'avait ni pieds ni mains : en revanche, il avait une langue, dont il usait pour le malheur de ceux qui l'approchaient. Euloge se sentit inspiré de prendre ce malheureux à sa charge, et de s'engager envers Dieu à le soigner jusqu'à la mort. Il l'aborde avec respect : « Veux-tu que je t'emmène chez moi, où tu seras bien traité ? — Volontiers. — Eh bien ! je vais chercher un âne pour te transporter. — Soit. » Ainsi fut fait : l'impotent devint l'hôte d'Euloge, qui le soignait de ses mains, avec une humilité toute chrétienne. Cela dura quinze ans. Alors le démon inspira au malheureux une haine furieuse pour son bienfaiteur. Il n'y a pas d'injures dont il n'accablât Euloge. « Misérable, tu as sans doute volé le bien d'autrui, et tu prétends faire ton salut à mes dépens ! » Il ne lui manquait que des mains pour l'étrangler. La situation devenait intolérable. Euloge, fort perplexe, consultait ses voisins. « Que faire ? Cet homme me réduit au désespoir. L'abandonner ? Mais j'ai promis à Dieu. Le garder ? Mais il ne me laisse de répit ni le jour ni la nuit. » On lui suggéra de recourir au grand Antoine, et de s'en tenir à la parole du saint, car Dieu parlait par sa bouche. Euloge se procure une barque, y dépose son fardeau, et vogue vers le monastère de Pispir. Antoine avait coutume de s'informer chaque jour des hôtes que la Providence lui envoyait, et il avait donné à son hôtelier cette consigne : « Quand vous verrez des fainéants, dites-vous que ce sont des Égyptiens ; s'ils ont bonne façon et bon langage, ce doivent être des gens de Jérusalem. » Aux premiers, il faisait servir un plat de lentilles, et les renvoyait après une prière ;

1. *Hist. laus.*, XXI.

quant aux seconds, il passait avec eux toute la nuit, les entretenant des choses du salut. Or, ce soir-là, Antoine, sans faire attention aux autres, appela à haute voix : « Euloge ! Euloge ! Euloge ! » Notre voyageur, tout nouveau venu, crut qu'il s'agissait de quelque homonyme, et ne répondit point. Mais l'abbé reprit : « C'est à toi que je parle, Euloge, venu d'Alexandrie. Dis-moi ce qui t'amène. — Celui qui vous a révélé mon nom, dit Euloge, vous a découvert aussi la cause de mon voyage. — Je la connais, mais parle tout haut, afin que les frères entendent. » Euloge raconte sa rencontre avec l'impotent, la promesse qu'il a faite à Dieu, et la peine qu'il éprouve à tenir parole. Alors, Antoine, d'une voix forte et sévère : « Tu l'abandonnerais ? Mais son Créateur ne l'abandonnera pas. Tu l'abandonnerais ? Mais à ta place, Dieu suscitera un autre meilleur que toi, pour le recueillir ! » Euloge gardait le silence. Antoine se tourne alors vers l'infirme : « Impotent, estropié, indigne de la terre et du ciel, n'as-tu pas fini de lutter contre Dieu ? Ne reconnais-tu pas le Christ dans celui qui te sert ? Comment oses-tu parler ainsi du Christ ? N'est-ce pas pour le Christ que cet homme s'est fait ton esclave ? » Après avoir fini d'adresser la parole à tous ses hôtes, Antoine revint à nos voyageurs : « Partez, leur dit-il, mais ne vous séparez pas. Voici que Dieu vous visite : cette épreuve vous est survenue parce que, l'un et l'autre, vous touchez au terme et allez recevoir la couronne. Allez donc, et que la venue de l'ange vous trouve au poste. » Ils se hâtent de regagner leur cellule : dans les quarante jours, Euloge mourait, et avant trois autres jours, l'impotent mourut aussi.

Non moins extraordinaire en son genre est l'histoire de Sérapion, surnommé le sindonite[1]. Esprit fertile en ressources, fort versé dans les saintes Lettres, il était tourmenté d'un besoin d'activité qui le poussait par le monde, non pour faire fortune, car jamais il ne conservait aucun argent, mais pour répandre partout la semence de l'Évangile. C'est ainsi qu'avec un autre ascète, son compagnon, il imagina de se vendre, pour vingt pièces de monnaie, à une troupe de

1. *Hist. laus.*, XXXVII.

comédiens grecs. Par son exemple et sa parole, il fit si bien qu'il convertit à la foi chrétienne d'abord le chef de troupe, puis sa femme, puis la troupe entière. Après les avoir conduits jusqu'au baptême, il leur persuada de renoncer au théâtre, et voulut leur rendre leur argent. Ces gens, qui l'aimaient comme leur père dans la foi, refusèrent l'argent et le supplièrent de ne les point quitter. Mais lui, ayant tout donné aux pauvres, partit, décidé à renouveler ailleurs la même expérience. Ayant rencontré près de Lacédémone une famille de manichéens, il entreprit de la convertir, et après deux ans il y réussit. L'intransigeance de son zèle égalait sa foi en la Providence. Toujours vêtu d'un simple linceul — d'où son nom de *sindonite* — il s'étonnait que ce costume ne suffît pas à tout le monde. Ce moine mendiant du quatrième siècle nous transporte dans un monde fort éloigné des Pères du désert.

Sous d'autres cieux, Pallade nous montre les précurseurs d'autres instituts monastiques. En Mésopotamie, le diacre saint Éphrem[1] quitte sa cellule dans un temps de disette, pour se faire le quêteur et l'hôtelier des indigents. A Ancyre en Galatie, un ancien soldat[2] refuse le sacerdoce, pour se faire serviteur bénévole de l'évêque, et se vouer au soulagement de toutes les misères corporelles. Cet homme, dont la défroque ne valait pas une obole, et qui ne sut jamais recevoir un livre sans le vendre aussitôt pour les pauvres, disant : « Comment prouverai-je à mon maître que j'ai profité de ses leçons, si je ne le vends pas lui-même pour les mettre en pratique? » est un type que l'on retrouve à tous les siècles du christianisme.

* * *

La vertu féminine tient naturellement dans les annales du désert moins de place que la vertu virile; d'ailleurs elle présente les même caractères généraux. Pallade met moins en relief l'austérité des religieuses; en revanche, il donne une haute idée de la vie intérieure à laquelle s'élevaient parfois ces grandes âmes.

1. *Hist. laus.*, XL.— 2. *Ibid.*, LXVIII.

Alexandra[1], retirée dans un tombeau hors de la ville, vécut dix années sans voir personne au monde. On lui faisait passer par un trou ce dont elle avait besoin pour vivre. Mélanie l'ancienne, qui la visita, ne put apercevoir ses traits ; elle dut se contenter de l'entretenir par le trou, et apprit de sa bouche quel mystère d'héroïque charité couvrait cet ensevelissement volontaire. Du lever du jour jusqu'à none, Alexandra priait d'heure en heure, en filant le lin; entre temps, elle méditait, repassant dans son esprit les saints patriarches, prophètes, apôtres et martyrs. Après avoir mangé un morceau de pain, elle se recueillait de nouveau, et ainsi persévérait-elle, attendant sa fin, pleine d'une bienheureuse espérance. Après dix ans, Alexandra cessa de répondre à la sœur qui la visitait régulièrement ; on força la porte du tombeau, et on la trouva endormie du dernier sommeil.

Dans un monastère de l'observance pachômienne, il y avait une vierge qui passait pour folle[2] et possédée du démon. Ses sœurs ne lui ménageaient pas les affronts. Elle acceptait tout, de bon cœur. Coiffée d'une misérable guenille au lieu de la coule commune, elle allait, remplissant à la cuisine les plus humbles corvées; fort austère pour elle-même, sans jamais un murmure ni une parole désobligeante pour qui la molestait; c'était, nous dit Pallade, l'éponge du monastère. Or, le vénérable abbé Pitérom, anachorète du mont Porphyrite, près de la mer Rouge, était quelque peu fier de sa propre vertu. Un ange le visita de par Dieu, et lui dit : « Pourquoi te complaire en toi-même ? Veux-tu voir une femme qui t'est supérieure en vertu? Va au monastère des religieuses de l'observance de Tabennèse : tu y trouveras une femme qui porte un diadème : elle vaut mieux que toi. Car parmi toute sorte d'assauts, elle reste constamment unie à Dieu ; au lieu que toi, bien tranquille en ta cellule, laisses ta pensée courir les villes. » Pitérom, qui n'était jamais sorti de chez lui, prit cette fois le chemin du monastère pachômien. Son grand âge et sa réputation de vertu lui en ouvrirent les portes; il demande à voir toutes les religieuses. Elles se présentent: mais sur un aucun front il ne voit bril-

1. *Hist. laus.*, V. — 2. *Ibid.*, XXXIV.

ler le diadème. « Il en manque une, dit-il. — Nous avons encore une folle à la cuisine. — Je veux la voir. » Avertie que l'abbé la demande, la prétendue folle résiste; on l'amène de force. Dès qu'elle paraît, l'abbé reconnaît, dans la guenille nouée sur son front, le diadème annoncé par l'ange et, se jetant à ses pieds, la prie de le bénir. Confusion de la pauvre fille, scandale de la communauté. On fait des remontrances à l'abbé; lui seul tient bon. « Vous êtes folles, répond-il, et non pas elle; elle est ma mère et la vôtre, et puissé-je être trouvé digne d'elle au jour du jugement. » Alors un revirement s'opère dans les esprits : tombant à genoux, les sœurs confessent à l'envi leurs torts envers la sainte : telle l'a arrosée avec des eaux de vaisselle, telle l'a frappée à coups de poings, telle lui a jeté de la moutarde au nez: c'était à qui glorifierait sa patience. Ayant opéré cette révolution, l'abbé s'en alla. Quelques jours après, l'humble fille se dérobait aux respects et aux réparations d'honneur : on ne sut jamais où elle était allée cacher sa vertu.

A Antinoé de Thébaïde, il y avait jusqu'à douze monastères de femmes [1]. Une des figures les moins banales de l'*Histoire lausiaque* est celle de la vénérable Amatalis, abbesse, qui s'était donnée à Dieu quatre-vingts ans plus tôt, et qui, par son autorité très aimée, gouvernait soixante jeunes vierges, avec un incomparable succès : il n'y avait pas même de clef à la porte de ce monastère, comme à la porte des autres, l'amour étant la plus efficace des clôtures. Dans les libres épanchements qui étaient le privilège de son âge, Amatalis posait familièrement les mains sur les épaules de l'évêque, son visiteur. Formée par cette respectable maîtresse, la vierge Taor lui ressemblait pourtant aussi peu que possible, et le contraste atteste l'étonnante liberté qui régnait dans ce monastère. Taor y avait passé trente-cinq ans, sans permettre qu'on renouvelât son vêtement ni sa chaussure : éprise de dénuement et de retraite, jusqu'à ne pas vouloir suivre ses sœurs le dimanche à la communion, elle préférait ses haillons, sa cellule et son travail; ce qui ne l'empêchait pas d'édifier par sa vertu, et d'imposer par une modestie qui allait de pair avec sa rare beauté.

1. *Hist. laus.*, LIX.

Pallade donne un souvenir ému[1] à ces grandes dames, douées d'un courage viril, qu'il avait rencontrées à Rome, à Antioche, à Constantinople, à Jérusalem, ou dont l'exemple était connu par toute l'Église : les unes consacrant à Dieu leur veuvage ou leur virginité; d'autres, n'ayant pu encore s'affranchir du monde, mais le dominant par l'exercice de toutes les vertus monastiques : Paule et sa fille Eustochie, Vénérie, Théodora, et d'autres; Sabinienne, tante de saint Jean Chrysostome, Asella, Avita et sa fille Eunomie, surtout les deux Mélanie [2], l'aïeule et la petite-fille : nous savons que celle-ci donna l'hospitalité à Pallade, lors de son voyage en Occident. Mais Pallade n'est ni la meilleure, ni la principale autorité pour l'histoire de Mélanie la jeune : gardons-nous d'anticiper sur cette belle vie.

*
* *

A ce tableau d'héroïsme chrétien, les ombres ne manquent pas, et rien ne prouve mieux la sincérité de l'auteur. Il s'excuse [3] de rappeler les fautes passées de tel pénitent, pour mieux montrer à quel degré de vertu il s'éleva dans la suite. Mais le désert lui-même avait ses dangers : tentation persistante de retour vers le monde, tentation des sens, et, dans la victoire même, tentation plus subtile de vaine gloire. Valens [4], moine de Palestine, tombé dans les pièges du démon, se crut honoré par le Christ de visites, qui lui inspirèrent un orgueil insensé. Il fallut le lier, et l'appliquer durant une année aux choses les plus vulgaires, pour le ramener à des idées saines. Ptolémée [5], dans le désert nommé Climax, fuyant la conversation des hommes pieux et vivant éloigné des saints mystères, se lança dans des spéculations bizarres, perdit la tête, revit le monde et devint un objet de scandale. Une vierge

1. *Hist. laus.*, XLI, XLVI, LIV-LVII, LXI.

2. L'*Histoire lausiaque* nous fait aussi connaître (LV, p. 148, l. 5) Silvanie ou Silvie, belle-sœur de Rufin d'Aquitaine. Notons — ce n'est pas ici le lieu de le prouver — que la publication de Dom Butler paraît décisive contre l'attribution à Silvie de la célèbre *Peregrinatio*, découverte en 1885 par Gamurrini et publiée par lui sous le titre de *Peregrinatio Silviæ*.

3. *Hist. laus.*, XIX, p. 58, l. 17. — 4. *Ibid.*, XXV. — 5. *Ibid.*, XXVII.

de Jérusalem[1], prompte à condamner ses sœurs, en fut punie par une lourde chute. Dans un monastère pachômien, certaine religieuse, calomniée par une de ses sœurs, se suicida; et celle qui avait causé son désespoir finit comme elle[2].

A côté de ces grands désordres, évidemment rares, se rencontrent les petites misères de la vie commune. Chez les religieuses d'Athribé[5], il paraît que la bonne harmonie était quelquefois troublée. L'aumônier, un saint homme, s'employait à la rétablir. De son appartement privé, qui dominait le monastère, il voyait tout, jugeait tout; sa fenêtre s'ouvrait pour laisser tomber une juste sentence, et ainsi fut-il, durant bien des années, la providence visible des sœurs[3].

La plupart des solitaires avaient passé par de grandes épreuves, qui pour quelques-uns ne prenaient fin qu'avec la vie. Moïse l'Éthiopien[4], de voleur et d'assassin devenu moine, soutint longtemps encore l'assaut de ses anciens vices. Son tempérament de feu était à l'épreuve des plus rudes macérations. Les anciens solitaires, qu'il consultait l'un après l'autre, l'encourageaient à persévérer dans la prière, les veilles et la pénitence. Il s'avisa d'aller la nuit prendre les cruches des autres frères, de les remplir au puits, distant pour les uns de deux milles, pour les autres de cinq, et de les leur rapporter pleines. Ce manège déplut au démon : un matin, on trouva Moïse étendu sans connaissance au bord du puits, et l'on racontait au monastère que le démon l'avait, d'un coup vigoureux, presque assommé. La convalescence fut longue; mais Moïse avait enfin conquis la victoire sur les ennemis de son âme, et ne se souciait pas plus des démons que des mouches.

Pallade lui-même, poursuivi par la tentation[5], et craignant de s'en ouvrir à son maître Évagre, s'enfonça au désert de Scété : il y rencontra le vieux moine Pachon, qui lui raconta ses propres combats. Pachon avait connu toutes les tortures morales; dans son angoisse, il avait demandé la mort aux bêtes sauvages, et celles-ci la lui avaient refusée. Cette page,

1. *Hist. laus.*, XXVIII. — 2. *Ibid.*, XXXIII.

3. *Ibid.*, XXX, p. 86, l. 5 : Ἀδιαλείπτως οὖν παρεκαθέζετο τῇ θυρίδι τὴν ἀμαχίαν αὐταῖς μνηστευόμενος.

4. *Ibid.*, XIX. — 5. *Ibid.*, XXIII.

d'un réalisme effrayant, vibre encore de l'émotion du néophyte, rendu par le vieillard à la confiance et à la paix.

*
* *

L'étude tenait en général peu de place dans la vie des solitaires; cependant, nous voyons que presque tous apprenaient par cœur certaines pages de l'Écriture sainte, et quelques-uns la possédaient tout entière. Nous rencontrons même, dans l'Égypte monastique du quatrième siècle, des hommes qui ont acquis un nom comme exégètes ou controversistes.

Didyme l'aveugle[1], ayant perdu la vue à l'âge de quatre ans, ne laissa pas de s'instruire, avec le secours d'autrui. Pallade, qui l'a entretenu plusieurs fois, lui applique le mot de l'Écriture : « Dieu illumine les aveugles. » Cet homme, qui n'a jamais su lire, qui n'avait pas eu de maître, n'en fut pas moins la dernière grande lumière de l'école catéchétique d'Alexandrie, où il perpétua la tradition d'Origène. Non content d'expliquer la lettre de l'Écriture sainte, il avait profondément médité sur les dogmes, et s'il n'ouvrit pas à la théologie des voies nouvelles, il excella du moins à rendre la pensée d'autrui.

Évagre le Pontique[2], avant de s'ensevelir au désert, avait été, dans sa patrie, ordonné lecteur par saint Basile, puis, à Constantinople, diacre par saint Grégoire de Nazianze. Nectaire en fit son bras droit contre l'hérésie. Arraché au monde par une vocation impérieuse, Évagre en emporta l'amour des saintes Lettres : il composa dans la solitude trois livres dont le dernier seul nous est parvenu : *Le Prêtre*, *le Moine*, *les Réponses*[3].

Ammonios[4] savait par cœur l'Ancien et le Nouveau Testament ; il avait une lecture immense, évaluée à six millions de lignes, selon Pallade. Ses auteurs préférés étaient Origène, Didyme, Piérios, Étienne.

Le reproche d'origénisme[5], souvent formulé depuis saint

1. *Hist. laus.*, IV. — 2. *Ibid.*, XXXVIII.
3. *Ibid.*, p. 121, l. 1. Nous adoptons la correction Ἱερέα, Μοναχόν, Ἀντιρρητικά, justifiée par M. C. H. Turner, *The Journal of Theological Studies*, XI, p. 23, april 1905, p. 351, d'après Socrate (*H. E.*, IV, 23).
4. *Hist. laus.*, XI.
5. Cf. Dom Butler, *The theological character of Palladius*, t. I, p. 173-178.

Jérôme contre Didyme, Évagre, Ammonios et autres, ne devait pas être épargné à Pallade, et le fait s'explique aisément, à cette époque d'âpres inimitiés entre gens d'Église. Le schisme, encore mal éteint, d'Antioche, avait laissé au fond des âmes des rancunes, que ranima Théophile, patriarche d'Alexandrie. Ce tyran ecclésiastique eut la bonne fortune de pouvoir s'appuyer sur des hommes respectables, tels que saint Épiphane de Chypre et saint Jérôme ; en exploitant la réaction antiorigéniste et couvrant du manteau de l'orthodoxie des ressentiments personnels, il trouva prétexte à toute sorte de violences, et tint en échec le patriarche de Constantinople. Pallade, lié d'amitié avec les chefs du monachisme égyptien, accueilli à Jérusalem par Mélanie l'ancienne et par Rufin[1], en Italie par Mélanie la jeune[2], engagé par sa promotion à l'épiscopat dans la clientèle ecclésiastique de saint Jean Chrysostome qu'il soutint fidèlement en sa disgrâce, tenait par toutes ses attaches au parti opposé à Théophile, et devenait tout naturellement suspect d'origénisme. Donna-t-il personnellement quelque prise à ces soupçons, il serait fort difficile de le dire, si vagues et si obscurs sont nos témoignages.

Nous voyons que saint Épiphane[3] écrivait à l'évêque Jean de Jérusalem, pour le prémunir contre les agissements du Galate Pallade, dont la propagande origéniste pourrait bien entamer son troupeau. « Jadis il me fut cher, écrivait-il ; maintenant il a besoin de la miséricorde de Dieu. » Ni la date de cette lettre (393)[4], ni le langage d'Épiphane, ne s'accordent facilement avec les faits connus de la vie de notre Pallade. Entre 388 et

1. *Hist. laus.*, XLVI. p. 136, l. 1.
2. *Ibid.*, LXI, p. 157, l. 10.
3. Saint Épiphane, traduit par saint Jérôme. *Inter epistulas Hieronymi, Ep.* LI, 9 : Palladium vero Galatam, qui quondam nobis carus fuit, et nunc misericordia Dei indiget, cave, quia Origenis hæresim prædicat et docet, ne forte aliquos de populo tibi credito ad perversitatem sui inducat erroris.
4. Cette date résulte de la comparaison avec saint Jérôme, *Ép.* LVII, 2, *Ad Pammachium.* Saint Jérôme dit qu'il s'est écoulé deux ans depuis la lettre d'Épiphane à Jean de Jérusalem ; or il écrit en 395. Voir son Commentaire *In Jonam, præfatio.* Cf. Rauschen, *Jahrb. der Christl. Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*, p. 553, cité par Butler, t. II, p. 242 ; Gruetzmacher, *Hieronymus, Eine biographische Studie*, t. I, p. 65. Leipzig, 1901.

399, celui-ci était au désert, à l'ouest du Nil, fort étranger aux choses de Palestine. Pour expliquer ses relations avec le patriarche de Chypre, il semble nécessaire de remonter avant l'année 388, et l'on ignore entièrement quelles circonstances ont pu amener ces relations. Par ailleurs, le nom de Pallade était fort répandu en Orient : outre l'évêque oriental de ce nom, condamné en 381 au concile d'Aquilée [1], on connaît, précisément parmi les correspondants et amis d'Épiphane, un autre Pallade, d'abord magistrat de Suedra en Pamphylie, plus tard moine; nous possédons les lettres échangées entre ce Pallade et Épiphane [2] lors de la composition de l'Ancoratos; le ton en est fort affectueux. On s'est demandé [3] si le Galate Pallade, mentionné dans la lettre à Jean de Jérusalem, ne serait pas l'ancien magistrat de Suedra. Cette hypothèse séduisante se heurte malheureusement aux autres textes concernant Pallade l'origéniste. Des documents émanant du conciliabule du Chêne (403), et qui nous ont été conservés par Photius [4], établissent que, au dire des ennemis de saint Jean Chrysostome, saint Épiphane repoussait sa communion à cause de sa liaison avec les origénistes : Ammonios, Euthyme, Héraclide et Pallade. Il s'agit ici de Pallade évêque d'Hélénopolis, nommé quelques lignes plus haut avec l'origéniste Héraclide d'Éphèse, comme impliqué dans la même accusation. Le témoignage de saint Jérôme qui, dans son *Dialogue contre les Pélagiens*, écrit vers 415, accuse Pallade [5], en termes blessants, d'avoir voulu restaurer l'origénisme de Rufin, ne se raccorde que vaguement avec les précédents ; mais, selon toute apparence, il vise l'auteur de l'*Histoire lausiaque*. En effet, nous savons que celui-ci détestait saint Jérôme : il le nomme deux fois [6]; c'est pour flétrir son humeur jalouse, et

1. Cf. *Gesta conciliï Apioleiensis contra Palladium et Secundianum hæreticos, inter Opera Ambrosii.*
2. Saint Épiphane, éd. Petau, t. II, p. 3 et 5.
3. Cf. Wittig, *Studien zur Geschichte der Papstes Innocenz I*, dans *Tübing., Theol. Quartalschrift*, 1902, p. 388-439 ; Butler, t. II, p. 219, 220, 242.
4. Photius, *Bibliotheca*, LIX.
5. Saint Jérôme, *Dial. adv. Pelagianos*, Prolog., 2 : « Palladius, servilis nequitiæ, eandem hæresim instaurare conatus est, et novam translationis hebraicæ mihi calumniam struere. »
6. *Hist. laus.*, XXXVI, p. 108, l. 6; XLI, p. 128, l. 8.

déplorer l'ascendant qu'il a pris sur la grande âme de Paule. Nous pouvons tenir pour certain que saint Jérôme n'aimait pas Pallade : Pallade n'était-il pas ami de Rufin, et de cette Mélanie dont Jérôme déclare « l'âme aussi noire que le nom [1] » ?

Mais cela ne nous donne pas la mesure de son origénisme. Etait-ce un origéniste pur, à la façon de Didyme ? ou un origéniste éclectique, à la façon d'Évagre, dont nous savons seulement qu'il admettait la préexistence des âmes ? Au sujet de cet Évagre, Tillemont observe judicieusement [2] que « le crime d'origénisme est commun à beaucoup de personnes, qu'on peut croire avec fondement avoir été très bons catholiques ». Tel pourrait bien avoir été le cas de Pallade. Toujours est-il que l'*Histoire lausiaque*, écrite en 420, ne donne point prise à l'accusation.

*
* *

Les conférences spirituelles des solitaires, que, vers le même temps, Cassien rédigeait pour l'édification de ses disciples, ont laissé relativement peu de traces dans l'œuvre de Pallade : le seul entretien de quelque étendue est celui de l'abbé Paphnuce [3], dit Képhalas, avec Kronios et Jacques le boiteux, sur l'abandon de certains pécheurs par Dieu et sur les voies de la Providence. Mais nous voyons que ces hommes du désert avaient quelquefois des mots sublimes. Le jeune Pallade vient, tout éperdu, trouver son maître Dorothée de Thèbes [4] : « Père, nous sommes perdus : j'ai vu un serpent dans le puits ! » Dorothée sourit, branle la tête : « Si le démon se faisait serpent pour s'emparer de toutes les eaux, est-ce que tu renoncerais pour toujours à boire ? » Il se rend au puits, boit le premier tranquillement, et dit : « Où la croix passe, nul mal n'est à craindre. » On vient annoncer à Évagre [5] la mort de son père. « Ne blasphème pas ! dit-il au messager; mon père est immortel. » Dioclès [6], grammai-

1. Saint Jérôme, *Ep.* cxxxiii, 3, *Ad Ctesiphontem*.
2. Tillemont, *Mémoires*, X, p. 381. Cité dans les *Analecta bollandiana*, t. XIV, 1895, p. 120.
3. *Hist. laus.*, XLVII. — 4. *Ibid.*, II. — 5. *Ibid.*, XXXVIII.
6. *Ibid.*, LVIII.

rien, puis philosophe, enfin moine à Antinoé, disait à un visiteur : « L'esprit qui s'éloigne de la pensée de Dieu, devient bête ou démon. » Comme on lui objectait qu'une application continuelle à Dieu dépasse les forces humaines, il répondit : « En toute pensée, en toute action sainte, l'âme est avec Dieu. »

*
* *

En quittant le livre de Pallade, le lecteur éprouve naturellement le besoin de repérer la route parcourue.

Avant tout, il se demande s'il vient de voyager au pays de l'histoire, comme on l'a cru généralement depuis le dix-septième siècle, ou au pays du rêve, selon l'opinion mise en circulation il y a trente ans. Le travail du dernier éditeur, en dégageant l'*Histoire lausiaque* du conglomérat de Rosweyd, a fait disparaître bien des incohérences, et livré à nos investigations un texte sensiblement homogène. Ce texte n'exciterait guère la défiance, n'était l'atmosphère de miracle où se meut l'auteur, et qui a inspiré des doutes sur la solidité de son jugement ou sur sa véracité. Cependant il convient de ne pas s'en tenir à une première impression. Par tous ses autres caractères, l'*Histoire lausiaque* tient au sol de l'Égypte et au siècle où vécut Pallade. Sa topographie a été reconnue exacte ; sa chronologie ne soulève pas d'objections plus graves que le commun des documents historiques; ses données sur les Pères du désert rencontrent sur bien des points l'*Historia Monachorum in Ægypto*, les conférences de Cassien et autres écrits contemporains ; il n'est pas jusqu'au merveilleux dont elle est pleine, qui ne porte à un haut degré l'empreinte de l'esprit copte. Tous ces traits, pris de la réalité, nous interdisent d'y voir un roman ; la candeur manifeste de l'écrivain garantit la sincérité de son témoignage ; aujourd'hui plus que jamais, la critique doit souscrire à ce verdict de Tillemont[1] :

« On peut dire qu'il y a peu d'histoires qui méritent plus de croyance que celle-là. Car il y a paroist partout un grand caractère de simplicité et de sincérité, avec beaucoup d'exactitude, et un grand soin de s'informer de la vérité des choses,

1. Tillemont, *Mémoires*, XI, p. 524.

sans y rien ajouter pour les rendre plus agréables ou plus merveilleuses. Pallade fait profession dans sa préface de ne dire que ce qu'il a vu luy-mesme, ou appris des auteurs originaux; et il n'y a presque pas de page de son livre qui ne fasse voir qu'il s'est acquitté de cette promesse avec beaucoup de fidélité. »

Assurément, cette fidélité ne l'a point préservé de toute erreur; et qui s'en étonnerait? A la distance de vingt ou trente années, sa mémoire pourrait aisément brouiller la perspective des faits. Par exemple, l'histoire des deux Mélanie, sur laquelle nous nous proposons de revenir, nous offrira plus d'un exemple de confusion involontaire. Mais on peut être assuré qu'il ne trompe pas sciemment son lecteur. En discutant l'œuvre de Pallade, en l'éclairant et la corrigeant au besoin par des documents plus spéciaux, par l'histoire générale, enfin par la psychologie de l'auteur, on lui doit rendre cette justice de la traiter comme une œuvre sérieuse et sincère, qui, par sa valeur testimoniale, ne le cède à aucune autre relique du monachisme oriental.

Or, d'après l'*Histoire lausiaque*, il n'est pas douteux que les origines monastiques de l'Égypte ne remontent assez haut dans le troisième siècle. Au-dessus de plusieurs générations de moines plane, dans un recul imposant, la figure hiératique d'Antoine, l'ancêtre commun et vénéré. Elle apparaît, non dans les brumes de la légende, mais dans le plein jour de l'histoire. Quand Pallade vint au désert, Antoine était mort depuis un tiers de siècle; mais beaucoup de ceux qui l'avaient connu vivaient encore : Isidore l'hospitalier, Kronios, Jacques le boiteux l'avaient vu; Didyme l'avait accueilli dans sa cellule; Arsise de Nitrie et plusieurs de ses compagnons rejoignaient les générations formées par lui; Évagre et Ammonios, plus nouveau-venus, avaient encore recueilli l'écho immédiat de sa parole, dans les entretiens d'Étienne de Libye et autres. Son extrême longévité — la tradition le fait vivre plus de cent ans — permet de fixer aux environs de l'année 270 sa retraite dans la solitude. Après bien des années, vers 305, il donnait des lois aux solitaires qui accouraient se grouper près de lui; la vie érémitique, déjà florissante dans

la basse et la moyenne Égypte sur la rive gauche du Nil, se répandit sur la rive droite, dans le voisinage de la mer Rouge. A peu près vers la même date, 305, Pachôme inaugurait dans la haute Égypte le régime cénobitique ; avant sa mort, qui précéda celle d'Antoine, il vit sa règle adoptée par de nombreux monastères d'hommes et de femmes. A l'époque dont parle notre histoire, c'est-à-dire vers l'an 400, la population monastique de l'Égypte se chiffrait par dizaines de mille âmes. Pallade, qui ne vise pas à un dénombrement complet, signale 2 000 moines établis près d'Alexandrie, 5 000 en Nitrie, et 600 autres près de là (aux Cellules ?) dans une solitude plus profonde ; 500 à Scété ; 7 000 dans les monastères de l'observance pachômienne, dont 1 300 ou 1 400 pour le monastère principal ; 1 200 à Antinoé, etc. ; pour les femmes, 400 religieuses dans un seul monastère pachômien ; autour d'Antinoé, douze monastères dont un au moins comptait 60 religieuses, etc.

Non moins que le chiffre de cette population monastique, l'héroïsme des vertus qu'elle pratiqua atteste la puissance du souffle chrétien pour arracher au siècle et transplanter au désert les âmes ardentes, éprises de perfection et de pénitence. Un illustre personnage, ami et bienfaiteur des moines, a sollicité de l'ancien solitaire, devenu évêque, cette relation sincère. Pallade n'a pris la plume que pour le profit spirituel de Lausus et des siens. Nous citerons son avant-dernière page ; rien ne donnera mieux la mesure de son extrême simplicité.

Encore un mot sur le frère qui fut mon compagnon depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour, et je m'arrête. Je sais que ce frère, durant si longtemps, n'a point mangé par plaisir, ni jeûné par plaisir ; qu'il a — comme j'ai sujet à le croire — vaincu l'amour de l'argent, et presque tout amour de la gloire ; content de ce qu'il a, sans recherche dans les vêtements, remerciant qui le méprise, s'exposant volontiers pour ses vrais amis, ayant subi mille fois et plus l'assaut des démons. Un jour, le démon lui proposa ce pacte : « Consens à pécher une fois, et je t'amènerai telle femme vivante que tu voudras. » Une autre fois, le démon, après avoir lutté contre lui quatorze nuits, à ce qu'il m'a dit, et l'avoir certaine nuit traîné par le pied, lui dit : « Cesse d'adorer le Christ, et je n'approche plus de toi. » Il répondit : « Je l'adore, et le glorifierai et l'adorerai mille fois plus, à cause du déplaisir que tu en éprouves. » Bien qu'il ait traversé cent six villes, et séjourné dans la plupart d'entre elles,

il n'a point connu de femme, même en songe, hors les attaques du démon. Je sais que trois fois, dans le besoin, il fut nourri par un ange. Un jour, au cœur du désert, n'ayant pas une miette, il trouva trois pains chauds dans sa peau de mouton; une autre fois, du vin et des pains. Une autre fois, il entendit une voix qui lui dit : « Tu es dans le besoin, va demander à telle personne du pain et de l'huile. « S'y étant rendu, il fut accueilli par ces paroles : « Tu es un tel. — Oui. — On t'a dit de venir prendre ici trente boisseaux de blé et douze setiers d'huile. » Je pourrais me glorifier de ce que j'ai vu en lui. Je sais qu'il pleura souvent sur les hommes réduits au besoin ; il leur donnait tout, sa personne exceptée. Je sais qu'il pleura encore sur un pécheur, et que, par ses larmes, il le convertit. Il m'affirma avec serment ceci : « J'ai prié Dieu qu'il n'en coûtât à personne, surtout aux mauvais riches, de m'assister dans mes besoins. »

Qui donc est ce frère, que Pallade ne nomme point? *L'Histoire lausiaque* ne nous apprend rien de plus sur son compte, et pourtant l'auteur est le témoin le plus intime de sa vie, confident de ses vertus, de ses épreuves et de ses secrètes pensées. Depuis longtemps on a cru percer l'anonymat : Pallade nous aurait livré ici son propre portrait. La conjecture, consignée dans des manuscrits anciens, emprunte un haut degré de vraisemblance à la citation de saint Paul que nous venons de rencontrer, parmi des aveux qui devaient coûter à la modesti du biographe : « De cela, je pourrais me glorifier[1]... » En si gnalant cette identification, et y souscrivant, pour sa part, sans hésiter, le docte bénédictin anglais, qui a tant fait pour l'œuvre de Pallade, projette un vif rayon sur la personne de l'auteur. Rien ne s'accorde mieux avec cette naïve candeur qu'on a déjà remarquée dans Pallade; rien non plus ne rehausse mieux le prix d'un ouvrage fort maltraité par les siècles, et enfin remis dans tout son lustre au prix d'un persévérant et très fructueux labeur.

Adhémar d'ALÈS.

1. *II Cor.*, XII, p. 5.

LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES EN FRANCE

AVANT LES CONCORDATS[1]

Les rois carolingiens ont singulièrement élargi la part qui leur revenait dans la nomination des évêques. Des conciles avaient reconnu aux princes le droit de confirmation; mais ceux-ci, loin de s'en tenir à cette concession canonique, s'attribuèrent la haute main en ces affaires, par des empiétements continus auxquels la coutume donna assez vite force de loi. Ainsi, d'une part, la reconnaissance de l'élu, puis, de l'autre, le privilège que se réservait le souverain d'autoriser l'ouverture et la tenue des assemblées électorales mettaient entre les mains royales les deux bouts de l'élection. Refusait-il de permettre la désignation d'un visiteur ? il arrêtait du coup et le scrutin du clergé et le suffrage du peuple. Dès lors quel recours avaient contre le roi les électeurs ? Et si l'on procédait au vote malgré lui, pouvait-on se promettre d'obtenir ensuite sa confirmation ? Ce n'est donc pas une exagération que de dire : Nul n'est évêque sans la grâce du roi. Il reste entendu — les formules canoniques le donnent assez à comprendre — que, sans être subordonné à la volonté populaire, le droit royal doit se mettre d'accord avec elle. Un capitulaire de Louis le Pieux le dit clairement : *Sacrorum canonum non ignari... adsensum ordini ecclesiastico præ-*

1. Voir *Études*, 20 juin 1906.

Aux ouvrages mentionnés dans le précédent article, on ajoutera plus spécialement pour l'époque féodale : Thomassin, IIIe partie, livre I, chap. LV; livre II, chap. XXIV à XXVII; IVe partie, livre II, chap. XXXIX et XL. Il est utile de remarquer que cet érudit, ordinairement si sûr, se montre ici quelque peu partial. — Brussel, *Nouvel Examen de l'usage général des fiefs*. 1750. 2 volumes in-8. — Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*. 1850. — Roth, *Feudalität und Unterthanenverband*. 1863. — Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, p. 29-50 et 272-278. 1892. — Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, t. II, chap. II. 1891. 2 volumes in-8.

buimus. L'empereur ajoute qu'il en agit ainsi pour la sauvegarde de la liberté et pour l'honneur de la sainte Église dans l'élection de ses pasteurs. Mais, en pratique, cette belle déclaration demeurait à peu près lettre morte, parce que très souvent la faveur, le désir, l'ordre du monarque faisait connaître à l'avance le candidat de la cour. Les ecclésiastiques qui, du palais, retournaient vers leur lointaine église, emportaient fréquemment avec eux le nom de celui qui devait être leur évêque. Le choix fait par le peuple et le clergé n'était alors rien autre qu'un assentiment à la volonté souveraine, et si l'harmonie s'établit si bien entre la cour et l'Église, c'est que l'Église prête une oreille fort docile aux suggestions de la cour.

Sous Charlemagne, on ne connaît guère d'exemples que de la nomination directe. On comprend qu'Hadrien I[er] soit bien fondé à lui conseiller de ne pas intervenir dans les élections ; lui-même, pape, n'y intervenait jamais : *quia nunquam nos in qualibet electione invenimus, nec invenire habemus*. Le prince prenait les évêques dans son entourage, parmi les clercs palatins. Ses successeurs feront souvent de même et le palais deviendra, comme on l'a dit, « le séminaire de l'épiscopat ». N'est-ce pas Charles, le grand empereur, qui, pour stimuler le zèle des jeunes gens qui étudiaient sous Alcuin, leur répétait souvent : « Allons, mes enfants, travaillez bien, et je vous donnerai de belles abbayes et de bons évêchés, *et dabo vobis episcopia et monasteria permagnifica* » ? Le moine de Saint-Gall nous a laissé quelques anecdotes qui éclairent d'un jour singulier la façon dont le pieux empereur pourvoyait quelquefois aux sièges vacants. Un jour, on vint lui annoncer la mort inopinée d'un évêque. « Combien, demanda-t-il au messager, le défunt a-t-il légué sur ses biens pour le salut de son âme ? — Sire, deux livres d'argent, mais pas plus ». Il y avait là un jeune clerc qui ne put retenir cette réflexion : « C'est un mince viatique pour un si long voyage. » Charles se tournant vers lui : « Eh bien ! et toi, en donnerais-tu davantage, si l'on t'accordait cet évêché ? » Le jeune homme buvait ces paroles avec le même plaisir qu'il aurait avalé de belles grappes de raisins lui tombant dans la bouche. Puis il se jeta aux

pieds de l'empereur et répondit : « Cela dépend de la volonté de Dieu, mais aussi de la vôtre. — Tiens-toi là, derrière cette courtine; tu vas entendre tes compétiteurs et voir sur qui tu peux compter. » Les autres palatins, avaient appris la nouvelle, car ils se tenaient toujours à l'affût de ces sortes de malheurs. Jaloux les uns des autres, ils mettaient tout en œuvre et faisaient agir toutes les influences pour enlever la place à leur profit, dès qu'il y en avait une à prendre. Cette fois, l'empereur écarta tous les solliciteurs, car il ne voulait pas manquer à la parole donnée au jeune clerc. Cependant, la reine Hildegarde avait, elle aussi, son favori, un clerc de sa chapelle. Elle mit d'abord en mouvement les plus hauts personnages, puis vint en personne intercéder près du roi. Charles accueillit la supplique avec une visible bonne humeur; il ne voulait ni ne pouvait, disait-il, rien refuser à la reine. Il lui répugnait pourtant de tromper un clerc. Les femmes, on le sait, n'ont pas de ces scrupules, quand elles se sont mis en tête de faire triompher leurs caprices. Dissimulant la colère qui la dévorait, la belle Hildegarde entreprit de jouer au plus fin; elle prenait sa voix la plus douce et cherchait à amollir son royal époux par des caresses et des câlineries : « Cher seigneur, lui disait-elle, ne pensez-vous pas que cet évêché pourrait bien perdre le jeune homme auquel vous songez? Je vous en prie, mon bien-aimé maître, mon orgueil et mon espoir, donnez-le à votre fidèle serviteur, mon clerc un tel. » Le jeune palatin caché derrière la courtine tendue près du fauteuil du roi, enveloppant alors celui-ci de ses deux bras, à travers le rideau, lui criait : « Sire, tenez bon; ne vous laissez pas enlever le pouvoir que Dieu même vous a conféré. » L'empereur alors l'invita à se montrer et lui dit : « Je te donne cet évêché. Prends garde seulement à réserver un large viatique pour le grand voyage d'où l'on ne revient pas. »

Une autre fois, dans la vigile de la Saint-Martin, Charles apprit la mort d'un de ses évêques, et donna sur l'heure le siège vacant à l'un de ses clercs que l'on disait aussi savant que noble. Fou de joie, celui-ci réunit ses confrères du palais et leur servit un festin des plus copieux. La nuit venue, le utur prélat n'était plus en état d'assister aux matines, — le

chroniqueur nous dit un peu trop complaisamment pourquoi. Or, le maître de la *Schola* avait l'habitude d'indiquer, le soir, à chacun, le répons que l'on devait chanter à l'office de nuit. A l'évêque nommé était échu le *Domine, si adhuc populo tuo sum necessarius*. Le moment venu et la leçon terminée, un long silence; notre homme n'était pas là. Les autres se poussaient du coude, mais se dérobaient tous à l'invitation d'entonner. « A la fin des fins, s'écria l'empereur, quelqu'un va-t-il chanter? *Tandem aliquando cantet aliquis.* » Il y avait là un pauvre clerc bien chétif et fort peu habile dans les lettres et la musique; c'était le souffre-douleur des autres; l'empereur ne le gardait que par pitié, Il se hasarda à attaquer le répons et s'en tira vaille que vaille. Après laudes, Charles le fit appeler, apprit que le chantre qui avait fait défaut était l'évêque promu de la veille, mais qui cuvait son vin pendant la nuit du grand saint Martin. « Je le casse, dit l'empereur; je lui enlève son évêché; c'est toi qui l'auras. »

Evidemment, ces anecdotes, que l'on pourrait multiplier, risquent de donner le change sur le soin religieux que Charlemagne apportait aux choses de l'Église ; elles avaient pourtant besoin d'être citées pour montrer que l'empereur, sans faire toujours du choix de ses évêques une affaire d'État, en faisait cependant toujours son affaire. Ses fils et petits-fils retinrent la méthode. L'élection canonique ne cesse pas d'exister en principe ; ainsi Drogon, frère de Louis le Pieux, est porté à l'évêché de Metz sur la réclamation des clercs et du peuple, *veluti uno spiritu animati*. Toutefois, l'élection, quand on prend l'avis de la foule, n'est qu'une adhésion donnée au choix impérial ou royal. Quant à l'élection directe par le souverain, sans consultation d'aucune sorte, la pratique s'en répand d'une inquiétante façon. Que l'on parcoure les listes épiscopales du neuvième siècle, on n'aura que l'embarras du choix pour y relever les noms des évêques qui furent désignés par la puissance séculière. Veut-on quelques exemples pris dans la masse? Vulfade fut installé à Bourges par surprise et sur l'ordre de Charles le Chauve ; après lui, Frotaire, transféré de Bordeaux à Poitiers, le fut ensuite sur le siège de saint Ursin, *favore principis contra regulas*. Par la même

faveur, Wenilon, puis Egilon furent élevés à la métropole de Sens ; Actard de Nantes, à celle de Tours ; Ebbon, sur le siège primatial de Reims, que devait occuper avec tant d'éclat le premier personnage ecclésiastique des Gaules, au neuvième siècle, le « primat des primats », Hincmar, tiré de Saint-Denis, élu et sacré *per Dei et nostram dispositionem*, selon la formule du diplôme de Charles le Chauve ; Thierry de Cambrai, Hilmerade d'Amiens, Albéric de Langres, Hilduin de Cologne, Bertulf de Trèves, Godescalc de Chalon, Bernon d'Autun, Oliba d'Angoulême, Anschericus de Paris, Hérifrid d'Auxerre auraient tous pu s'approprier le mot de l'évêque de Séez, Adalelmus, disant de son royal patron : « C'est par sa grâce que nous sommes tout ce que nous sommes : *cujus beneficiis sumus quidquid sumus.* »

Cette substitution de la toute-puissance séculière au jeu normal des institutions ecclésiastiques suscita de la part du clergé une opposition, sinon continue, du moins vigoureusement marquée par instants. Sous le fils et successeur de Charlemagne, un parti religieux bien connu se constitua pour l'affranchissement de l'Église. Des hommes comme Wala, Agobard de Lyon, le diacre Florus, Jonas d'Orléans, dans leurs écrits, dans leur conduite, se montraient les fermes tenants de la liberté du sacerdoce. En 828, Wala n'hésitait point à adresser des remontrances à Louis le Pieux sur l'emploi qu'il faisait des dignités de l'Église. Celles-ci ne devaient pas être assimilées aux charges séculières, dont il était loisible aux empereurs de disposer pour récompenser les services militaires et civils, ou pour s'attacher ceux de leurs fidèles qu'ils redoutaient de voir faire défection. Elles ne pouvaient pas davantage être le monopole de ces clercs qui passaient leur existence oisive au palais, étrangers aux labeurs du ministère sacré, sans zèle, sans expérience et presque sans autre préoccupation que celle des faveurs et de la richesse. Le roi de Lorraine, Lothaire II, entendit de Nicolas Ier les mêmes vérités. Hincmar ne parla avec moins de franchise ni à Charles le Chauve ni à Louis III. C'est à ce dernier qu'il se permettait d'écrire : « J'ai entendu dire que quand vous octroyez la licence d'élire, vous désignez en même temps le nom qui doit sortir du scrutin. De tels choix

ne sont pas inspirés de Dieu; ils ne sont qu'extorqués par la puissance des hommes. »

Il y a, sur cette matière, entre l'Église et l'empire un malentendu que celui-ci tranche à son profit. Les princes carolingiens qui nous paraissent, au fond, de simples usurpateurs, ne consentirent jamais à s'avouer tels, et ne doivent aucunement, même à nos yeux, être confondus avec les Mérovingiens et jugés comme ceux-ci. L'ambition, le caprice sont pour beaucoup dans l'ingérence de ces derniers. On ne peut en dire autant des premiers, car ils obéissent à des principes et ne regardent leur intervention, dans le choix des pasteurs, que comme l'exercice d'une prérogative royale imprescriptible. Rien n'est plus instructif, à cet égard, que l'action inverse et parallèle des évêques et des rois de ce temps. En effet, tandis que l'on voit les métropolitains, justement soucieux de sauvegarder la liberté d'élection, solliciter des souverains pontifes des bulles qui leur garantissent cette liberté, et par là s'assurer, l'on peut dire, contre l'arbitraire des rois et des empereurs; on peut observer que la royauté prend goût, de son côté, à délivrer aux églises des diplômes, qui tantôt s'appellent *concessions*, tantôt *privilèges*, mais qui sont, en tout cas, dans la pensée du pouvoir, de vraies *chartes de liberté*. Le monarque y octroye la libre élection des évêques. Soin superflu, dira-t-on, puisque l'Église la possède en propre. Passe encore si on lui en garantissait l'exercice. Mais il ne s'agit pas de cela : l'État, sans paraître se douter que la communauté chrétienne a par devers elle ce droit d'origine ecclésiastique, le lui concède et sous-entend par ce don gracieux qu'il fait l'abandon — toujours révocable cependant — d'un attribut de l'autorité souveraine. Car c'est bien à cette théorie qu'il faut rattacher le rôle religieux de nos rois. Charlemagne leur a légué sa conception du pouvoir et l'esprit de son gouvernement. La royauté, qui déjà par sa nature est une délégation de la puissance divine, est devenue par l'onction du sacre un sacerdoce. Elle s'étend sur des sujets chez lesquels nulle séparation n'existe entre la loi de l'empire et la loi de l'Église, et régit une société qui tout entière repose sur la religion. C'est plus d'une centaine de fois que l'on trouve dans les édits, pactes, décrets, constitutions et canons

qui composent les Capitulaires, l'allusion à l'unité de la société religieuse et de la société civile : les rois gouvernent à la fois le royaume et l'Église, *ecclesiam et regnum*; dans cet État, où la nation et la chrétienté se confondent en une seule et même chose, *populus et christianitas una est*, ils exercent les fonctions d'*évêques du dehors* ou, pour employer l'expression même des souverains pontifes, le rôle de *tuteurs et de défenseurs* de la sainte Église.

On a prétendu qu'à l'origine du droit exercé par les souverains de la seconde race, il y avait une concession du pouvoir religieux. Cette opinion offrait au moins une consolation, en même temps qu'une façon de valider et, pour ainsi dire, de consacrer ce que l'on ne pouvait empêcher. Mais la prétention n'est pas fondée ou ne l'est que sur des apocryphes. Le grave Baronius, le savant Thomassin se sont donné une peine infinie pour interpréter l'allégation de Loup de Ferrières, qui est la seule preuve, et postérieure de plus de cent ans, du privilège de nomination accordé à Pépin par le pape Zacharie. En réalité, le carolingien n'en usait que sur sa propre initiative. Plus tard, on a appuyé la même opinion sur les déclarations d'un certain synode tenu au Latran, en 774, lequel aurait remis à Charlemagne l'investiture de toutes les dignités ecclésiastiques, depuis le souverain pontificat jusqu'au dernier des évêchés de Germanie. A vrai dire, le premier privilège de ce genre, non forgé à plaisir ou dans un but intéressé, date de 869; il est signé d'Hadrien II et adressé à l'empereur Louis II. Nous l'avons en double expédition, d'une part aux évêques, de l'autre aux comtes francs et bourguignons. Il enjoint, par une grave dérogation aux lois canoniques, de n'ordonner que les sujets auxquels l'empereur aura préalablement concédé l'épiscopat et dont il aura prescrit le sacre. Mais les évêques, mis en demeure d'obtempérer à cet ordre pontifical, firent entendre d'énergiques et d'unanimes protestations. Hugues de Flavigny rapporte qu'ils s'assemblèrent et rédigèrent une humble mais ferme remontrance au pape, où ils lui disaient qu'ils étaient décidés à observer uniquement les décrets des Pères et qu'ils ne connaîtraient donc qu'une règle pour la consécration des évêques, celle que traçaient les saints canons. Il faut lire cette lettre

superbe; elle donne une haute idée de l'épiscopat du neuvième siècle qui, tout choisi qu'il fût par le pouvoir laïque, n'en était pas la créature. Le chroniqueur ne peut s'empêcher de faire suivre de cette réflexion le texte de la lettre synodale : « Voilà les évêques que l'on avait alors en Gaule. *Tales tunc in Gallia erant episcopi.* »

II

Le neuvième siècle a vu s'achever une transformation des institutions qui a eu sa profonde influence, aussi bien sur la société religieuse que sur la société laïque. L'Église comme l'État s'est trouvée prise dans les mailles de la féodalité. Le régime qui a démembré l'empire en grands et petits morceaux, fractionné le royaume de la France occidentale — le seul qui nous intéresse ici — d'abord en de vastes seigneuries où règnent des dynasties ducales et comtales, puis en une multitude de fiefs de moindres dimensions, qui se morcellent et s'émiettent jusqu'à devenir une simple poussière de châtellenies et de propriétés à la fois sujettes et souveraines, ce régime a jeté son filet, étendu son réseau sur la terre et les hommes; aucun lieu, aucune condition n'y a échappé. Il ne reste pas, en principe, un homme libre qui ne soit engagé dans les liens de la vassalité, pas une terre, noble ou serve, qui ne soit en dépendance. *Nulle terre sans seigneur,* dit l'axiome juridique. Qu'elle le veuille ou non, l'Église voit ses possessions, libres jadis de toute précarité, assimilées désormais aux bénéfices; ses domaines passer de l'état d'alleux à celui de fiefs; ses charges pastorales prendre le caractère d'offices ou d'*honneurs* royaux; ses évêchés se transformer en seigneuries; ses prélats entrer dans la hiérarchie des suzerains et des vassaux. Le sacerdoce, impliqué dans les intérêts d'ici-bas, s'inféode aux soucis que nécessitent ces intérêts. L'Église, par son côté temporel, est féodalisée.

Tout a conspiré contre elle. Riche et influente, elle ne s'est pas débattue pour échapper à l'enveloppement; elle n'a pas cru, acceptant volontiers les avantages, pouvoir se soustraire aux sujétions; il ne lui était pas loisible, au surplus, d'abandonner les devoirs et les charges qui lui venaient de sa situa-

tion de puissance matérielle. D'ailleurs, il est des courants qu'on ne remonte pas.

Il faut reconnaître que la *recommandation* fut pour elle une nécessité, comme le vasselage l'était pour l'élément laïque de la société d'alors. C'est le besoin de protection qui a créé la vassalité, puis, par elle, donné naissance à l'état féodal. Le séniorat, pratiqué dès les temps mérovingiens, acquit sous Charlemagne ses titres légaux. Mais tandis que le puissant monarque qui fonda l'empire, tenait assujettie à sa personne la série sans fin de toutes les clientèles privées, ses successeurs lâchèrent prise. Les empereurs ou les rois de cette dynastie ne sont ni des fainéants, ni des incapables; seulement, les circonstances furent plus fortes qu'eux. Sur le sol de notre pays, l'insécurité se fait de plus en plus grande: les Arabes dans l'Aquitaine, les Hongrois dans l'Est, les Normands partout où la mer et les rivières peuvent porter une barque, désolent les campagnes et saccagent les villes. L'aide effective du roi ne peut atteindre tout le monde; on y a suppléé en réclamant celle du voisin qui offre encore la garantie de quelque puissance, comte, viguier, centenier, fonctionnaire ou simple particulier. Le souverain est effacé par le protecteur immédiat et, très souvent, la grande patrie remplacée par le domaine dont les limites défensives ferment le court horizon. Les églises eurent à souffrir autant et plus que les particuliers — une lecture superficielle des annales du temps et des récits de translations suffira pour en donner la preuve; — elles eurent, par conséquent, à se chercher des défenseurs, à se mettre sous la protection des puissants, à se placer dans la mainbour royale ou seigneuriale, à garantir leurs biens en les donnant en garde à qui disposait de quelque force matérielle. Les évêques, en majorité, ont d'abord été vassaux du roi — les diplômes de *tuitio* ne manquent pas; — ils passèrent, ensuite, en assez grand nombre, sous le patronage de seigneurs de plus ou moins haut parage, mais dont l'aide était efficace, parce qu'elle était présente; ils suivaient en cela le mouvement général de la vassalité. Malheureusement, les services ne s'accordent pas pour rien et la protection réclamée se paye toujours d'une part d'indépendance. Il ne fallut pas longtemps pour voir s'opérer une

transposition dans les rapports des personnes et des choses : les protecteurs, s'autorisant des termes mêmes du droit canonique, se transformèrent en patrons; les biens d'Église passèrent, dans l'estime des laïques, pour la propriété de celui qui les garantissait; enfin, par une confusion sinon inévitable, du moins fort à redouter, la remise ou collation du temporel devint équivalente au don de l'évêché. Ce fut, on le voit, la carte forcée.

Tel avait été le premier pas de l'Église sur ce terrain coupé, barré, hérissé, du domaine féodal où on la fit entrer malgré elle. Mais elle y prit pied et le jour n'est pas loin où, acceptant définitivement la situation, elle acquerra de puissantes seigneuries, payées par elle d'un immense amoindrissement moral. Alors ses abbés et ses évêques devenus hauts barons, comtes, ducs et pairs du royaume capétien, feront cette extraordinaire figure de grands feudataires, vêtus tour à tour des ornements pontificaux et des armures de guerre, coiffés, selon les besoins, de la mitre ou du casque et tenant en main tantôt la crosse et tantôt l'épée.

Cet état de choses si peu ecclésiastique, et qui nous scandalise aujourd'hui comme la plus étrange des mondanités, fut l'effet d'un conflit d'opinion où l'Église s'avoua momentanément vaincue par le pouvoir civil. Sur la question de la temporalité épiscopale, deux théories se trouvaient en présence ou, pour parler plus exactement, à la doctrine théologique s'opposait aveuglément la pratique royale. La mainlevée du temporel accordée à l'évêque élu, après la confirmation royale n'avait pour l'Église et ne pouvait avoir qu'un sens, celui d'une remise de biens placés sous la main du roi, pendant la vacance, mais seulement à titre de garde; administrés par lui, dans un esprit non de propriétaire, mais de simple dépositaire. La concession de l'évêché, ce que la chancellerie des rois appelait le *don* de l'évêché, n'était, en réalité, que le retour des biens épiscopaux au nouveau titulaire. La *recommandation* par laquelle ce dernier mettait les possessions de son église sous le patronage du souverain, n'impliquait aucun aveu ou reconnaissance envers un maître et seigneur; elle implorait simplement une protection. Les prétentions royales étaient tout autres : le prince, après avoir exercé

la régale en vertu d'un droit souverain, se dessaisissait de son pouvoir pour un temps, c'est-à-dire pour la durée de l'épiscopat qui commençait. Et encore ne se faisait-il pas faute de reprendre et saisir le temporel, au cas d'indignité du bénéficiaire infidèle à ses serments. En somme, et pratiquement, l'évêque était regardé comme jouissant d'un *honneur* royal au même titre que les autres fonctionnaires de l'empire ou du royaume. Cette théorie eut pendant près d'un siècle de très ardents adversaires. Les biens d'Église n'étaient point au roi; ils appartenaient au saint titulaire et patron de l'église cathédrale. Il est vrai que beaucoup de donations — peut-être la plupart — avaient une provenance royale : terres du fisc, redevances et impôts, droits variés de marché, de tonlieu, de péage, de pacage, de rivière, de banalité, etc., composant l'avoir de la mense épiscopale; mais elles avaient été faites à titre définitif et irrévocable, *jure perpetuo* et en aucun cas *jure precario*. « Nos églises ne sont pas de ces bénéfices dont un monarque peut disposer au gré de son caprice; elles nous viennent du Seigneur et lui sont consacrées ; ces biens sont l'offrande des fidèles, le tribut des servantes et des serviteurs de Dieu pour la rançon de leurs péchés. » Ceci émane d'un écrit rédigé en synode par les provinces de Reims et de Rouen (858); on reconnaît dans ce libellé la main ferme d'Hincmar. Mais le prince a sa réplique toute prête. L'évêque, après la recommandation de sa personne et de ses biens, ne met-il pas ses mains entre celles du roi pour lui prêter serment de fidélité? L'effet du serment est bien connu : il crée un lien de dépendance, subordonne un homme à un autre homme, fait un suzerain et un vassal. La théorie royale ne connaît pas d'exception.

L'existence du serment des évêques n'est pas contestée; nous en possédons les formules; mais jamais, à cette époque, les évêques ne consentirent à reconnaître l'identité de celui que prêtaient les clercs et de celui que prêtaient les laïques. Si le serment laïque crée le vasselage, le serment des clercs n'entraîne que la sujétion et la *fidélité*. L'interprétation ecclésiastique est confirmée par les textes; car de la comparaison des formules qui s'intitulent quelquefois, pour les clercs, *professio*, et toujours, pour les laïques, *sacramentum*, il

ressort une différence qu'il ne faut pas négliger, c'est que la *fidélité* des clercs est limitée dans son extension par le caractère sacré de l'ecclésiastique : *fidelis adjutor ero secundum meum ministerium.* « Nous, évêques, dit encore la lettre synodale que j'ai citée plus haut, nous ne sommes pas comme les séculiers qui peuvent se lier par le vasselage; il est des serments que l'Évangile et l'autorité apostolique nous défendent de prêter. Les mains ointes du saint chrême et qui, du pain et du vin mélangé d'eau font, par la prière et le signe de la croix, le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, il serait impie de les mettre entre les mains d'un séculier. Ce serait un crime encore que la bouche épiscopale, d'où découle la grâce qui ouvre le ciel, émît des serments pareils à ceux des laïques. » Près de vingt ans plus tard, rien n'avait ébranlé les convictions du célèbre archevêque de Reims. Charles le Chauve, revenant d'Italie, où le pape Jean VIII lui avait donné la couronne impériale, réunit, à Ponthion, un grand synode où il se montra, ainsi que sa femme Richilde, dans tout l'éclat d'une majesté byzantine. On en prit l'occasion de faire jurer à la personne de l'empereur un nouveau serment par les évêques et les comtes du royaume. Hincmar fut prié de le prononcer; malgré ses répugnances il dut s'y résigner, mais il ne se priva pas d'en faire une acerbe critique.

En dépit des prétentions du pouvoir, on ne peut dire qu'à cette époque, — le neuvième siècle, — la tradition du temporel soit équivalente à la tradition d'un fief; moins encore, qu'elle soit faite à charge d'hommage. Les dénégations de l'Église, les hésitations mêmes de la puissance laïque le prouvent. Mais il est évident que la pratique royale tend à s'ériger en principe, et que, grâce surtout à la confusion des termes, elle est à la veille de vaincre les dernières contestations. L'œuvre est accomplie au dixième siècle.

A cette date, une influence rivale de celle du monarque grandit si rapidement et prend une si forte croissance qu'elle enlève au roi une bonne part de sa suzeraineté sur les églises et, partant, des prérogatives souveraines sur l'élection des évêques. La féodalité, qui a installé sur le sol de notre France tant de seigneurs de toute taille et de toute force, a fait

siennes les attributions royales, dont elle n'avait eu jusque-là que la délégation. Les ducs et les comtes accaparent les droits régaliens qu'ils n'exerçaient d'abord qu'en qualité de fonctionnaires; ils délogent le roi de sa place de suzerain et installent leur seigneurie sur l'évêché. Cette substitution de personnes fut pacifique ou non, selon les cas; l'usurpation y joua son rôle; d'autres fois les titres y justifièrent les droits de fondation et de patronage; mais, le plus souvent, c'est à la demande des églises que les seigneuries locales prirent la charge et les profits de la protection.

En résumé, la France ecclésiastique et féodale est soumise à deux sortes de puissances suzeraines et électrices; elle se divise en évêchés royaux et en évêchés seigneuriaux. On comprend que la carte de la France épiscopale soit difficile à tracer dans ses derniers détails; les documents font défaut, ou manquent de précision, ou bien ne permettent pas de distinguer le droit du fait. D'une manière générale, jusqu'à l'époque où seront constituées les baronnies d'église, riches en domaines et en serfs, comme celles du Languedoc, du Gévaudan, de la Bourgogne et du nord de la France, le roi conserve à peu près l'intégrité de ses droits sur les provinces de Sens et de Reims, sur celles de Tours, de Bourges et de Lyon ainsi que sur les évêchés bourguignons d'Auxerre, Chalon, Mâcon, Langres et Autun. C'est peu, dira-t-on; mais on ne doit pas perdre de vue que le domaine de Hugues Capet, de Robert et de Henri I[er], quoiqu'il compte dans sa mouvance de grands et beaux fiefs, est lui-même bien étroitement cantonné dans le Parisis, le Beauvaisis, le Valois, la Brie et la Beauce. L'éloignement, l'isolement ou même, tout simplement, la puissance des grands feudataires a enlevé tout le reste au souverain. La haute féodalité de Normandie, d'Aquitaine, de Gascogne, de Gothie est maîtresse de tous les évêchés. La Bretagne, du moins la Bretagne bretonnante, a un régime à part, qui l'isole autant du reste de l'Église que du reste du royaume : ses évêchés de Cornouailles, de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo, sont d'anciennes abbayes transformées et n'ont guère affaire qu'au métropolitain de Dol, lequel n'est reconnu ni des évêques de Rennes et de Nantes, ni, ce qui est plus grave, des papes eux-mêmes.

Et maintenant, l'on doit se demander quelle est la procédure électorale en usage dans ces évêchés tenus en tutelle par les dynasties féodales. A ne consulter que les procès-verbaux de mainte élection, on se croirait encore au temps de Célestin, de Léon, de Grégoire; les rédacteurs de ces pièces et les compilateurs du *Corpus juris* invoquent les vieux conciles mérovingiens et même ceux de Constantinople, d'Antioche et de Nicée. On n'est pas peu étonné d'y lire qu'un tel, dont on sait, par ailleurs, que la désignation a été faite par quelques chanoines ou, tout bonnement par le duc ou le comte, est proclamé élu « avec le consentement des évêques comprovinciaux, le suffrage des grands, des abbés, du clergé et des fidèles des deux sexes ». En fait, la nomination est à la dévotion du seigneur laïque, et l'on s'en formalise de moins en moins. Il nomme son candidat, sans consulter qui que ce soit. S'il n'exerce pas aussi personnellement cette fonction, il appelle à l'église le chapitre cathédral, parfois quelques abbés voisins, jamais ou rarement des clercs ruraux, enfin quelques nobles laïques qui tiennent à désigner le futur évêque dont ils sont les vassaux. Dans ce cas, la candidature officielle est habituellement pratiquée et la personne agréable est agréée. Pendant la cérémonie du sacre, le seul mot qu'ait à dire le peuple, c'est un *Volumus* qu'il serait aussi peu gracieux qu'inutile de refuser.

Le privilège d'électeur est, on en conviendra, un des beaux apanages féodaux, et il était estimé tel par ceux qui le possédaient. Il est en tout assimilé aux droits seigneuriaux. C'est un bien patrimonial, une propriété de famille, et qui, par conséquent, se transmet et s'aliène comme les autres. Il est attaché à la terre ou à l'office; il se lègue donc comme la terre et l'office. En ouvrant le testament, les héritiers trouvent dans la succession la propriété de l'évêché. M. Imbart de la Tour [1] a fourni, après Dom Vaissette, un exemple typique de ces transferts. Le comte de Carcassonne, Roger Ier, possédait les églises de Carcassonne et de Conserans. La seconde fut par lui donnée, en 1002, à l'un de ses fils, Bernard, et la première

1. P. 336 et 337.

à son fils Pierre, évêque de Girone, en Espagne. Celui-ci légua par héritage Carcassonne à son neveu qui, à son tour, la passa à son fils, Roger III, lequel dut, vers 1063, la céder, pour un temps, à son cousin, le comte de Foix. Quatre ans plus tard, l'évêché de Carcassonne appartient à Ermengarde, sœur de Roger III, qui le vend au comte de Barcelone. L'évêché de Conserans avait suivi une ligne collatérale et était arrivé en la possession du comte de Foix. Les comtes de Carcassonne se trouvaient enrichis, dans l'entre-temps, d'autres propriétés épiscopales. En effet, le vicomte Guillaume avait, en 990, constitué sa fille, Garsinde, son héritière pour la ville et l'évêché de Béziers, laissant à sa femme, Arsinde, l'évêché et la cité d'Agde. Ces deux parts réunies, quelques années plus tard, entre les mains de Garsinde avaient été apportées par elle en dot à Raimond, comte de Carcassonne, son époux. Leur fils les possédait, en 1036, et une charte de 1059 nous apprend que la veuve de ce dernier, Raingarde, tenait alors, au nom de son fils, Roger III, les évêchés de Carcassonne, Agde et Béziers.

L'évêché est un bien domanial qui s'aliène, se vend, se gage, se donne, se met dans une corbeille de mariage, se partage entre co-seigneurs, se concède en fief, se divise en domaine éminent et en droits utiles, le seigneur ne gardant parfois que la terre et, parfois, que la propriété de l'élection.

La confusion des idées engendrée par cette situation devait amener de plus regrettables abus. La pratique féodale équivaut, en somme, à une sécularisation des évêchés. La distinction se perd du spirituel et du temporel, à ce point que l'on vit — et le fait ne fut pas aussi rare qu'on serait porté à le penser — des personnages qui n'avaient rien d'ecclésiastique s'arroger le titre épiscopal ainsi que la charge, en s'autorisant du seul droit de patrons ou de suzerains de l'Église. On a cité des exemples assez nombreux de ce renversement des principes, au commencement de la période féodale, et le Midi s'en rendit plus particulièrement coupable. Il est juste de dire que de vives protestations se firent souvent entendre contre ces confiscations sacrilèges et forcèrent plus d'une fois les hauts barons à se démettre.

Mais ces démissions n'enrayaient pas tout le mal. L'épiscopat procurait de trop beaux avantages pour que l'on consentît à en perdre les profits. Les familles seigneuriales, et non seulement les petites seigneuries mais les plus gros feudataires ont pris l'habitude de vouer à l'Église, c'est-à-dire aux bénéfices abbatiaux et épiscopaux, leurs cadets et même leurs fils illégitimes. C'est une façon de faire rentrer dans la famille le domaine utile et le domaine éminent et de procurer à ces enfants une situation brillante en même temps qu'un établissement profitable. Mais on entrevoit tout de suite les fatales conséquences de cette honteuse invasion dans le sanctuaire. Quelle entente de leurs fonctions, quel zèle de leurs devoirs, quelles vertus et, trop souvent, quelles mœurs pouvaient apporter dans leur prélature ces bâtards de Normandie, ces cadets de Gascogne, ces sauvages rejetons des comtes de Bretagne? Un fils naturel de Hugues Capet occupa le siège de Bourges; Louis VI fit de son fils Henri un évêque de Beauvais. Richard Ier, de Normandie, installe son fils Robert sur le siège de Rouen, son neveu Hugues sur celui de Bayeux, son neveu Jean à Avranches, son petit-fils Hugues à Lisieux. L'évêché de Bayeux fut également tenu par le demi-frère de Guillaume le Conquérant. Richard II avait nommé archevêque de Rouen son fils Mauger, à peine adolescent; l'archevêque de Narbonne, Guifred, obtenait cette charge dès sa dixième année. En 926, le comte Héribert de Vermandois avait réussi à faire monter sur le siège d'Hincmar, à Reims, un enfant de cinq ans, son fils. On est confondu de trouver, parmi les lettres du pape Jean X, une confirmation de ce choix. L'évêque de Soissons administrera le diocèse de son métropolitain de cinq ans; mais on ne prend pas toujours la peine de constituer à l'évêque mineur un auxiliaire pris dans le clergé; il suffit souvent qu'un père ou un tuteur remplissent provisoirement ces fonctions; les revenus n'attendent pas.

Enfin, conséquence plus grave encore de la brutalité féodale, des dynasties d'évêques se perpétuent dans une même église; l'épiscopat devient héréditaire en ligne directe. Ces faits sont moins exceptionnels qu'on ne le voudrait; l'Eglise a tonné contre eux mais sans rien obtenir, dans cette sombre,

époque, du haut ni du bas clergé de France, pas plus, d'ailleurs, que de celui d'Allemagne, d'Angleterre ou d'Italie. Duché, comté, évêché forment, en plus d'un lieu, une même seigneurie, la seigneurie épiscopale héréditaire.

Jules DOIZÉ.

(*A suivre.*)

UN POÈME DU LIVRE DE BARUCH

(IV, 5 — V, 9)

Les beautés du livre de Baruch furent révélées à La Fontaine d'une façon tout accidentelle, dans les circonstances racontées par Louis Racine. « Mon père le mena un jour à Ténèbres; et, s'apercevant que l'office lui paraissait long, il lui donna, pour l'occuper, un volume de la Bible qui contenait les petits prophètes. Il tombe sur la prière des Juifs dans Baruch; et ne pouvant se lasser de l'admirer, il disait à mon père : « C'était un beau génie que Baruch : qui était-il? » Le lendemain, et plusieurs jours suivants, lorsqu'il rencontrait dans la rue quelque personne de sa connaissance, après les compliments ordinaires, il élevait la voix pour dire : « Avez-vous lu Baruch? C'était un beau génie[1]. »

Un tel enthousiasme s'explique encore mieux, si La Fontaine a poussé sa lecture jusqu'au chapitre IV. Tout le passage IV, 5 — V, 9, est un poème fort remarquable. Déjà frappants dans le texte de la Vulgate, les sentiments pathétiques et les hautes pensées de ce morceau gagnent beaucoup à être replacés dans le cadre primitif de leur forme poétique.

Que nous ayons là des vers, et non de la prose, le parallélisme des membres, constant et régulier, ne permet pas d'en douter. Un des derniers traducteurs du livre de Baruch, M. Rothstein a restitué les vers et les stiques de ce passage avec assez de bonheur. L'examen critique du texte et sa reconstruction rythmique ont produit chez lui la conviction irrésistible, qu'ici, comme dans les parties précédentes du livre, le grec représente un texte hébreu original[2]. Sur ce

1. *Mémoires contenant quelques particularités sur la vie et les ouvrages de Jean Racine*, dans les Œuvres de J. Racine, t. I, p. 326, édition Paul Mesnard.

2. *Die Apokryphen und Pseudepigraphen des Alten Testaments*, t. I, p. 214-215, publiés par E. Kautzsch.

point, M. Rothstein me paraît avoir raison contre la plupart des critiques indépendants[1]. Mais il ne semble pas saisir exactement le véritable plan de ce chant lyrique, quand il propose la division suivante : introduction, IV, 5-8; 1re partie, IV, 9b-16; 2e partie, IV, 17-29; IV, 30—V, 9, serait un autre chant, primitivement distinct. La disposition d'un poème particulier est parfois difficile à découvrir dans le texte hébreu; à plus forte raison, dans une traduction grecque. Je n'y aurais sans doute pas mieux réussi, si je ne m'étais aidé de quelques principes généraux sur la forme des strophes et la structure des poèmes, d'après des observations faites sur une foule d'exemples.

Le parallélisme et la symétrie, lois essentielles de la poésie hébraïque, laissent au poète une grande liberté. Il est permis de donner aux strophes les dimensions les plus variées, suivant les divers développements de la pensée. Toutes les strophes ne sont pas coulées dans le même moule. Le *tétrastique* (groupe de deux vers à deux membres) n'est pas multiplié — inévitable et uniforme — en séries monotones et indéfinies, comme le veulent certains critiques. Mais le mouvement peut croître et décroître, les pensées se presser avec un rythme plus alerte, ou s'épandre dans une longue strophe avec ampleur et majesté.

Les strophes se succèdent ordinairement dans l'ordre que voici. La première *strophe*, dont la dimension varie de trois ou quatre vers (bien rarement deux) à sept, huit, dix vers et au delà, est accompagnée d'une *antistrophe* symétrique. La strophe se compose-t-elle, par exemple, de sept vers ainsi groupés d'après le sens : 3, 2, 2; l'antistrophe aura un même nombre de vers, disposés en groupes symétriques ou parallèles à ceux de la strophe : 2, 2, 3 ou 3, 2, 2. Certains poèmes s'en tiennent à ces deux parties qui se répondent ou se font contraste, par exemple Is., XXII, v. 15-19, strophe 3, 2, 2, sur Sobna; v. 20-24, antistrophe, 2, 2, 3, sur Éliacim. Le plus souvent, la strophe et l'antistrophe sont suivies d'une strophe *alternante* ou *intermédiaire*.

1. Ainsi δεξαμένη, IV, 32, répond au verbe hébreu *lāqaḥ* qui doit se traduire ici par *prendre* et non par *recevoir*.

Plusieurs auteurs qui ont écrit sur la poésie hébraïque, F. B. Koester[1], Ewald[2], E. Meier[3], G. Baur[4], J. Ley[5], ont remarqué qu'après deux strophes symétriques venaient quelques vers « intercalaires » ; ils ont appelé ces vers « troisième strophe », « épode », « strophe intermédiaire » ou « centrale ». Le P. Zenner[6] a précisé ces constatations ; il a trouvé que cette troisième strophe succédait régulièrement à deux strophes symétriques, et qu'elle avait un caractère spécial. Il l'a nommée « alternante », parce que sa distribution, par le sens et par le rythme, en vers ou en groupes de vers symétriques, indique assez clairement, au moins en certains cas, une alternance dans le chant[7]. Ce caractère *alternatif* ne paraissant point essentiel, et même, souvent, ne pouvant pas être constaté, d'autres préfèrent appeler cette strophe « intermédiaire », pour indiquer qu'elle occupe, *très ordinairement*, une place intermédiaire entre deux paires de strophes symétriques.

Composée de parties symétriques entre elles, cette strophe n'est pas symétrique à la strophe qui la précède, ni à celle qui la suit immédiatement. Elle se présente parfois en tête ou à la fin d'un poème, par exemple, dans le troisième poème de la seconde partie d'Isaïe (XLIV,6—XLVI,13), et dans le présent poème du livre de Baruch : la place intermédiaire, qu'elle occupe habituellement, ne lui est donc pas essentielle.

Après la strophe alternante ou intermédiaire, viennent de nouveau une strophe et une antistrophe. Si le poème est plus long, la série se continue dans le même ordre : strophe intermédiaire, strophe, antistrophe, et ainsi de suite.

Voici la division du poème de Baruch (IV, 5—V, 9). Les

1. Dans les *Theologische Studien und Kritiken*, p. 50. 1831.
2. *Die Dichter des Alten Bundes*, 2e édition, p. 137. 1866.
3. *Die Form der hebräischen Poesie*, p. 41. 1853.
4. Art. « Dichtkunst » dans le Dictionnaire de Riehm, *Handwörterbuch des Biblischen Altertums*, 2e édition, t. I, p. 138-139. 1898.
5. *Grundzüge des Rhythmus*, p. 77. 1875.
6. *Die Chorgesänge im Buche der Psalmen*, p. 14-16. 1896.
7. Dans l'hypothèse du chant choral, la strophe en question pouvait être chantée, partie par partie, par les deux chœurs *alternant*, ou, comme disait Meier, tout entière par les deux chœurs réunis ; ou encore, partie alternativement, partie par les deux chœurs à la fois, par exemple, quand les groupes de vers sont en nombre impair.

strophes se reconnaissent, comme d'ordinaire, à trois indications, de nature très diverse, qui coïncident exactement dans le même résultat : le sens, les mots répétés, la symétrie du nombre des vers et des groupements de vers.

1. *Le sens.* — 1re strophe, IV, 5-9a : C'est le prophète qui parle ; il s'adresse au peuple ; il lui rappelle ses torts envers Dieu et envers Jésusalem ; il introduit Jérusalem personnifiée qui prend la parole.

2e strophe, v. 9b-13 : Jérusalem s'adresse aux villes voisines et leur explique la cause de son malheur, l'infidélité de ses fils.

3e strophe, v. 14-20 : Jérusalem gémit sur la dure captivité de ses fils chez un peuple barbare ; avec la plus amère douleur elle les voit partir.

4e strophe, v. 21-29 : Changeant soudainement de ton, Jérusalem encourage ses fils ; qu'ils acceptent le châtiment de Iahvé pour expier leurs fautes ; le salut viendra de Iahvé !

5e strophe, v. 30-35 : Le prophète reprend la parole pour encourager Jérusalem de la part de Dieu. Les ennemis de Jérusalem seront frappés à leur tour.

6e strophe, IV, 36—V, 4 : Le prophète fait entrevoir à Jérusalem la gloire dont elle jouira après le retour de ses fils, gloire aux yeux du monde entier et pour tous les siècles.

7e strophe : V, 5-9 : Retour glorieux des enfants de Jérusalem.

2. *Mots répétés*, spécialement en tête des strophes. Les strophes 1re, 4e et 5e commencent par *Courage !* Les trois dernières strophes contiennent, dès les premiers mots, le vocatif *Jérusalem*. Les strophes 2e et 3e sont assez bien marquées par la répétition de ces mots au début de chacune : *Voisines de Sion... pour mes fils et mes filles la captivité dont les a frappés Iahvé*. Les deux dernières strophes ont l'une et l'autre, dans le premier vers, les expressions : *Lève les yeux vers l'Orient et vois !*

3. *La symétrie du nombre des vers et des groupements de vers* apparaît dans le schéma suivant :

2, 2, 2 — 3, 3 — 3, 3 — **2, 2, 2, 2, 2** — 3, 3 — 3, 3 — **2, 2, 2.**

Le texte de ce poème est relativement très bien conservé.

Point de lacune, point de transposition. Seulement, çà et là, quelques mots paraissent redondants : ce sont des synonymes, probablement des variantes de la traduction qui ont passé de la marge dans le texte. M. Rothstein supprime treize mots ou locutions de ce genre et trois stiques entiers. Il admet cependant — et il a pleinement raison — un certain nombre de vers à trois membres. Je ne crois devoir omettre, à titre de gloses ou de variantes, que quatre mots et un stique, comme on le verra dans les notes qui suivent la traduction.

INTRODUCTION

Le peuple expie en exil son impiété. — 2, 2, 2.

5 **Courage**, ô mon peuple,
souvenir d'ISRAEL !
6 Vous avez été vendus aux nations ;
mais ce n'est pas pour être anéantis.

Parce que vous avez irrité Dieu,
vous avez été livrés à vos ennemis ;
7 Vous avez provoqué Celui qui vous a faits,
en sacrifiant aux démons et non à Dieu.

8 Vous avez oublié Celui qui vous a nourris,
votre Dieu Iahvé ;
Vous avez affligé **Jérusalem** qui vous a élevés ;
9 elle a vu fondre sur vous la colère de Dieu
et elle a dit :

STROPHE

Jérusalem se voit privée de ses fils coupables ;
le deuil après la joie. — 3, 3.

Écoutez, **voisines de Sion** :
Dieu m'a envoyé un grand deuil ;
10 J'ai vu **pour mes fils et mes filles la captivité**
dont les a frappés Iahvé ;
11 Je les avais élevés dans la joie,
je les laisse partir dans le deuil et les larmes.

12 Que nul ne se réjouisse en me voyant **veuve**
et délaissée de tant d'enfants !
Je suis déserte à cause des péchés de **mes fils**,
parce qu'ils se sont détournés de la loi de Dieu ;
13 Ils ont méconnu ses commandements,
ils n'ont pas marché dans la voie de ses préceptes,
ni suivi les sentiers qu'il leur montrait dans sa justice.

ANTISTROPHE

Jérusalem gémit sur la dure captivité de ses fils. — 3, 3.

14 Venez *, voisines de Sion ;
voyez pour mes fils et mes filles la captivité
dont les a frappés Iahvé.
15 Il a fait venir contre eux un peuple lointain,
un peuple insolent, au langage barbare,
16 Sans respect du vieillard, sans pitié pour l'enfant,
emmenant les (fils) bien-aimés de la veuve,
et privant de ses filles la mère désolée.

17 Et moi, comment pourrais-je vous venir en aide ?
18 L'auteur de ces maux vous délivrera
de la main de vos ennemis.
19 Allez, mes fils, allez ;
pour moi, je reste toute seule.
20 J'ai quitté la robe des jours heureux,
j'ai pris le sac de la supplication,
à grands cris j'implorerai Iahvé toute ma vie !

• STROPHE ALTERNANTE

Jérusalem encourage ses fils : le salut viendra de Iahvé.
2, 2, 2, 2, 2.

21 Courage, mes enfants, criez vers Dieu,
il vous délivrera [ ] des mains des ennemis.
22 Moi, de Iahvé j'attends votre salut ;
avec une sainte joie je pense à la grâce
que vous accordera bientôt Iahvé, votre Sauveur.

23 Je vous laissai partir dans le deuil et les larmes ;
Dieu vous rendra à moi dans le bonheur [ ] sans fin.
24 Comme les voisines de Sion voient maintenant votre captivité,
elles verront bientôt votre salut qui vient de Dieu,
dans une grande gloire et dans la splendeur de Iahvé.

25 Mes fils, supportez la colère de Dieu qui vous a frappés,
l'ennemi qui vous persécute ;
Bientôt vous allez voir sa ruine,
et vous le foulerez aux pieds.

26 Mes tendres enfants ont passé par de rudes sentiers,
ravis comme un troupeau volé par l'ennemi.
27 Courage, mes enfants, criez vers Dieu ;
lui qui vous a frappés se souviendra de vous !

28 Vous suiviez votre sens, pour errer loin de Dieu :
par dix fois plus d'efforts revenez le chercher !
29 Celui qui fait tomber ces maux sur votre tête
vous donne, en vous sauvant, une joie éternelle !

STROPHE

Malheur aux ennemis de Jérusalem ! — 3, 3.

30 **Courage Jérusalem** ;
Celui qui t'a donné ton nom te consolera.
31 Malheur à qui t'a fait du mal,
et s'est réjoui de ta chute !
32 Malheur aux villes dont tes enfants furent esclaves,
malheur à celle qui les a pris !

33 De même qu'elle s'est réjouie de ta chute [ ],
elle pleurera sa propre désolation.
34 Je lui ôterai la joie de son peuple nombreux,
et sa gloire sera changée en deuil.
35 Le feu de Iahvé tombera sur elle pour longtemps ;
les démons désormais en feront leur séjour !

ANTISTROPHE

Gloire future de Jérusalem ; la joie après le deuil. — 3, 3.

36 **Lève les yeux vers l'Orient, Jérusalem,**
et vois la joie que Dieu t'envoie.
37 Regarde : ils viennent, tes fils
que tu laissas partir, ils viennent,
Rassemblés du Levant au Couchant par la voix du Saint,
et triomphants de la gloire de Dieu !

V 1 Quitte, Jérusalem, tes vêtements de deuil [ ],
revêts les ornements d'une gloire divine [ ] ;
2 Couvre-toi du manteau de justice divine,
couronne-toi des gloires de Iahvé !
3 Dieu fait voir ta splendeur au monde sous le ciel :
4 le nom qui t'est donné par Dieu pour tous les siècles,
c'est « Salut de **justice** et **gloire** de piété » !

STROPHE ALTERNANTE

Retour glorieux des enfants de Jérusalem. — 2, 2, 2.

5 Lève-toi, **Jérusalem**, monte sur la hauteur,
lève les yeux vers l'Orient et vois tes fils,
Rassemblés du Couchant au Levant par la voix du Saint,
et pleins de joie, car Dieu se souvient d'eux.

6 Ils sont partis à pied, poussés par l'ennemi ;
dans la gloire, tels des fils de rois, Dieu te les ramène.
7 Car Dieu fait abaisser les monts, les hauteurs éternelles,
et combler les vallées pour aplanir la terre,
pour qu'Israël marche d'un pas sûr, dans la gloire de Dieu.

8 Les forêts et tous les arbres odoriférants
donnent leur ombre à Israël, par ordre de Dieu.
9 Car c'est Dieu qui conduit ISRAEL,
dans la joie, à la lumière de sa **gloire**,
par sa miséricorde et sa **justice**.

Critique du texte.— « Αἰώνιος vix aliud Dei nomen refert quam Iahve », dit avec raison Knabenbauer (*in Bar.*, p. 492) ; j'ai traduit ce mot par « Iahvé », au lieu de « l'Éternel ». IV, 8, 10, 14, 20, 22, 24, 35 ; V, 2. — Au v. 14ª, lire le verbe à l'impératif plutôt qu'au jussif. — Au v. 21, omettre le mot « de la domination », qui est synonyme du suivant et allonge trop le stique. — Au v. 23, omettre « et de la joie », pour la même raison. — Au v. 33, supprimer les mots « et a eu du plaisir de ta chute », variante du membre précédent, comme on le voit par la version syriaque, qui traduit seulement un des deux membres (cf. Rothstein). — V, 1, omettre, à cause du rythme, les mots « et de malheur » et « pour toujours ». — Au v. 6, *tels des fils*, en suivant la leçon des Cod. Alex. et Marchalianus et de la Vulgate ; le Vaticanus porte *comme un trône royal.*

La symétrie de l'ensemble me paraît démontrer, d'une façon péremptoire, contre l'opinion de M. Rothstein, l'unité primitive du poème. Non seulement les trois dernières strophes répondent aux trois premières par la symétrie parfaite du nombre des vers et de leurs groupements, mais que l'on veuille bien remarquer encore la symétrie dans les détails suivants. Le nom d'*Israël*, qui ne se rencontre que dans la première et la dernière strophe, se présente au dernier vers de celle-ci et au premier vers de celle-là, en forme d'inclusion pour tout le poème. Inversement, dans ces deux mêmes strophes, le nom de *Jérusalem* se lit au premier vers de l'une et au dernier vers de l'autre. L'avant-dernière strophe répond à la seconde par un contraste assez expressif : ici, c'est le deuil après la joie; là, au contraire, la joie après le deuil. Remarquez le mot *justice* au dernier vers de ces deux strophes. La troisième strophe du poème nous dépeint la dureté des oppresseurs ; la troisième strophe, à partir de la fin, annonce leur ruine. Au dernier vers de l'une on lit : πρὸς τὸν αἰώνιον ἐν ταῖς ἡμέραις μου; au dernier vers de l'autre : παρὰ τοῦ αἰωνίου εἰς ἡμέρας μακράς.

Le ton de ce poème, la saveur hébraïque des sentiments et des expressions, les strophes régulières et tout à fait symé-

triques, en un mot, le fond et la forme, rappellent la poésie du temps de l'exil. Ce pourrait être l'œuvre d'un savant imitateur des anciens modèles; en tous cas, il ne faudrait pas descendre à une époque trop basse. L'opinion de Hitzig, encore admise de nos jours par Schürer et quelques critiques, qui place la composition de cette pièce après la prise de Jérusalem par Titus, en l'an 70 de l'ère chrétienne, est dénuée de toute vraisemblance.

Albert CONDAMIN.

LE TRICENTENAIRE DE PIERRE CORNEILLE

(1606-1906)

LES FÊTES DE ROUEN

Les fêtes du troisième centenaire de Corneille à Rouen, fêtes qui se sont achevées trop tard pour permettre à ces lignes de paraître le mois dernier, furent tout à fait belles et significatives. Elles exprimaient, d'une façon grandiose et touchante, l'âme d'une foule reconnaissante et enthousiaste. Les Rouennais se montraient reconnaissants à Pierre Corneille d'avoir donné à leur cité, et par elle à la France entière, une gloire si haute et si pure, et ils étaient dans l'enthousiasme, ces braves Normands de sang calme et d'allure paisible, parce qu'ils aiment passionnément leur grand concitoyen et qu'ils étaient heureux de le voir fêter avec éclat.

Pour nous qui passions, qui n'étions pas à Rouen des Rouennais, mais seulement des Français, appartenant, non pas à la *petite patrie* de Corneille, mais à la grande, il nous était doux et utile de respirer cette atmosphère de joie délirante. Nous avons pâli, dans notre enfance studieuse, sur Pierre Corneille; il nous a étonnés, subjugués, fascinés, ravis, violentés, entraînés, et puis, nous l'avons laissé dormir dans notre bibliothèque, et nous avons lu et relu Racine. Je ne me trompe pas, c'est bien ainsi que font les écoliers d'aujourd'hui, les étudiants de maintenant, j'entends ceux qui se plaisent encore aux belles-lettres. Racine, le tendre Racine, l'habile artiste et le profond psychologue, l'écrivain nuancé et délicat, va mieux à nos âmes et sait mieux nous charmer. Nous nous donnons peut-être, en le préférant à Corneille, un brevet d'intelligence des choses de l'art et des choses du cœur, ce qui est toujours agréable. Mais tout à coup venir là, à Rouen, dans ces fêtes du centenaire, se mêler à la foule, vivre quelques jours dans cet air où l'on dirait que sont restés des effluves cornéliens,

et découvrir que l'on n'a jamais compris Corneille, que jamais on ne lui a rendu pleine justice, que l'on a été ingrat envers lui, qu'on ne l'aimait pas assez! C'est un remords très doux, pareil à celui qui dut prendre la ville de Paris, quand elle s'aperçut, après trois siècles, qu'elle qui ne marchande pas les statues, n'en avait pas encore élevé une à l'auteur du *Cid*. Sentir donc soudain ce grand génie se révéler à vous, vous donner la forte et saine sensation de son âme et de son art, de sa vie! Quelle évocation, et comme il est vrai que certains morts, longtemps après le trépas, parlent encore! Et qu'il y a des immortalités plus vivantes que d'autres. N'est-ce pas parce que certaines âmes, même à égalité de talent, sont plus sereines et plus pures, ont été, pendant leur vie terrestre, plus bienfaisantes, moins jalouses d'écouler en elles-mêmes leur gloire? Victor Hugo, cent ans après sa naissance, en 1902, nous était moins présent, vivait moins, que Corneille après trois siècles. La gloire de Victor Hugo a trop convergé sur lui; vivant, elle l'a aveuglé; mort, elle l'étouffe. Celle de Corneille s'épanche et rayonne. L'une est égoïste, l'autre, généreuse; l'une est un océan, profond peut-être, mais stérile; l'autre est un fleuve, large comme la mer, mais plus sociable qu'elle et qui coule avec indulgence vers les plaines qu'il doit féconder.

*
* *

Il était impossible de songer à suivre de point en point tout le programme des fêtes du centenaire. C'était se vouer, sinon à une mort certaine, du moins, pour un homme de santé moyenne, à un excès, trop certain, de fatigue. Mais les foules ont du ressort, et puis ce ne sont pas toujours les mêmes qui se font tuer; — tel qui assistera à la représentation de gala au Casino, n'aura pas fait partie de la course automobile ogranisée par le moto-club normand; tel autre ira au Petit-Couronne visiter la maison de campagne de Corneille, et n'ira pas le soir à l'illumination des monuments publics et au feu d'artifice, ou au banquet, ou au concert dans les jardins de l'hôtel de ville. Enfin, dans la grande semaine du centenaire, — semaine qui dura plus de sept jours, — chacun dut choisir son jour, ou du moins son plaisir par jour. Il est

vrai que l'embarras, dans l'espèce, était de choisir. Qu'on en juge par cet échantillon détaché du programme officiel des fêtes. L'après-midi, seulement l'après-midi, du 3 juin comprenait : à une heure, des courses automobiles sur le boulevard de Croiset; à deux heures, au Théâtre-Français, une matinée littéraire donnée par les « Cornéliens de Paris » ; à quatre heures, au Champ-de-Mars, une fête aérostatique, ascension et course de ballons : le *Pierre Corneille* et la *Ville de Rouen* ; concert pendant le gonflement. Le soir, concours de façades et balcons fleuris, décorés et illuminés ! etc., etc. Discours, concours, inaugurations, concerts, illuminations, représentations, fêtes aérostatiques, nautiques, sportives enfin de toutes sortes ; à laquelle de ces attractions donner sa voix ? Je pense bien que beaucoup de braves gens ne se donnaient même pas la peine de choisir, et passaient leur journée entre le pont Corneille et la maison de Corneille, en s'arrêtant au Palais de Justice, où ils saisissaient, comme par hasard, quelques phrases du discours de M. Albert Sorel, sur celui qui signait en son emps « Maître Pierre Corneille, premier avocat du Roy en l'amirauté de France, près la Table de Marbre du Palais, à Rouen. »

Car Corneille, — le saviez-vous ?— paraît avoir exercé fort sérieusement son métier d'avocat et avoir su mener de front, sinon avec un égal succès, ses deux vies de poète dramatique et d'homme du Palais. Les registres du parlement de Normandie constatent que « le mardi 18 juin 1624, Me Pierre Corneille, licencié ès-loix a esté reçeu advocat en ladite cour et a fait et prêté le serment eu tel cas requis et accoustumé ». Et l'avocat n'est-il pas toujours un peu resté dans le poète, s'y oubliant à faire plaider Chimène ou Sabine, le vieil Horace ou Nicomède, d'autres encore ? J'imagine que ce Palais de Justice de Rouen, merveille parmi d'autres merveilles de cette ville étonnante, dut inspirer souvent le jeune poète, quand il s'y rendait, avec, en tête, *Mélite* ou *la Galerie du Palais*, ou *le Cid*, ou *le Menteur*, l'esprit plus occupé du plan de ses drames que de l'ordonnance de ses plaidoiries, et plus jaloux de conquérir les applaudissements du parterre que les suffrages des juges ou de ses clients de rencontre.

I

M. Albert Sorel[1], au nom de l'Académie française, prit la parole, le 5 juin, dans la salle des Pas-Perdus, en ce Palais de Justice de Rouen, où l'on inaugurait une plaque commémorative à l'honneur de Corneille. Ce fut assurément le principal morceau d'éloquence de ces fêtes rouennaises. L'éminent académicien fit un éloge soigneusement pensé et brillamment écrit de celui qu'il appelle « le Grand Normand et l'un des plus grands entre les Français ». Il magnifie en Corneille cette race normande active et féconde, industrieuse et résolue, qui excelle surtout en ceci qu'elle sait se servir du réel pour donner une vie à ses rêves, un corps à son idéal, et, par exemple, emploie au besoin la chicane à nourrir sa poésie. « Le Normand, dit M. Albert Sorel, est à la fois le moins impulsif et le plus résolu des hommes, c'est-à-dire que ses résolutions ne se font point par quelque soubresaut du dedans ou quelque suggestion du dehors, mais qu'elles se forment en lui-même, de lui-même, par propos délibéré et attentivement... S'il est né conquérant et fondateur d'empire, il ambitionne la guerre et le gouvernement ; des îles à envahir, Sicile ou Angleterre ; César à dépasser, que dis-je ? Alexandre ; Rome papale à subjuguer en la protégeant ; Constantinople à reprendre aux Grecs, Jérusalem aux Sarrazins. S'il est né poète, il se forge des épopées de Charlemagne et de Roland ; il ressuscitera les héros disparus, les temps évanouis, la Rome républicaine et la Rome de Messaline, l'Espagne du « Romancero », Carthage et ses dieux difformes... S'il est né homme de théâtre, il se flattera d'une pièce qui ait « tout ensemble la beauté du sujet, la nouveauté des fictions, la chaleur des passions, la tendresse de l'amour », il voudra représenter les plus illustres des humains, les événements les plus fameux de l'histoire, mettre en action les grands intérêts de l'État, la religion, les mystères mêmes de la grâce, débattre les plus ardus problèmes de la conscience.

1. Ces pages étaient déjà sous presse quand nous avons appris la douloureuse nouvelle de la mort du vaillant écrivain, frappé en pleine force, précisément au lendemain de ces fêtes cornéliennes.

S'il est né homme de négoce, il projette d'accaparer le marché de la planète. S'il est né armateur, d'affréter la nef énorme que nul chantier n'a encore lancée, la nef à coque d'acier, à quadruple ou sextuple mâture. S'il est né manufacturier, il dessine le plan d'une usine colossale, avec une tour de Babel pour cheminée, et il la baptisera de ce nom formidable, « la Foudre ».

C'est à dessein que j'ai cité tout au long cette page où l'âme normande est si glorieusement portraiturée. Y a-t-on remarqué que ces qualités brillantes et celles que l'orateur détaille ensuite, réflexion, pondération, circonspection, poussées, selon les cas, jusqu'au scrupule ou jusqu'à la ruse, si elles sont normandes, et donc françaises et latines, sont anglaises aussi, ce qui est dire saxonnes ? Il y a du saxon ou de l'anglo-saxon dans le Normand. Ainsi, Corneille qui nous apparaît comme un produit très pur de l'éducation classique, comme un des échantillons les plus authentiques de ce qu'on est convenu d'appeler l'âme latine, se trouve être pénétré de sève saxonne. Et l'on pourrait assez justement le définir en disant de lui comme de quelques autres écrivains de la même race : un cerveau latin dans un tempérament saxon ou mêlé de saxon. Latin, certes personne ne l'est plus que Corneille ; il l'est par son goût de l'ordre, de la méthode, par le sens de la composition, le sentiment juste de la valeur des idées et des mots, par le don de parler avec abondance et avec clarté, par la faculté de s'émouvoir d'amour pour un idéal qui ne se perd pas dans les nues, mais qui se laisse voir nettement et aborder de front ; « s'exalter, délibérer, vouloir, agir, voilà tout le théâtre de Corneille » ; c'est encore M. Albert Sorel qui le dit. Le grand poète normand restera donc à jamais un exemplaire admirable de cette culture latine à laquelle un esprit chagrin pourra tout reprocher, sauf d'avoir été, dans notre pays, inégale à la tâche de former des grands hommes, dans la guerre, dans la politique ou dans les arts. Mais peut-être cette discipline eut-elle besoin, pour être entièrement féconde, de s'appuyer sur un tempérament où tout était vigoureux et sain, parce que tout y était normand, aussi loin et par quelque côté qu'on remontât dans son ascendance.

M. Albert Sorel s'étudie ensuite à montrer ce que dut le théâtre de Corneille au spectacle que le poète avait sous les yeux, spectale combien varié, mouvementé, dramatique, pendant le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV. Mais il peut sembler ici que l'historien qu'est M. Albert Sorel s'est laissé entraîner, plutôt par amour de l'art que par le souci d'être objectif, à un tableau d'ailleurs extrêmement brillant et d'un raccourci plein de vigueur, des événements et des intrigues qui occupent, embarrassent, et illustrent, sinistrement parfois, cette page de notre histoire. En fait, ce n'est pas là que Corneille cherchait ses inspirations, puisqu'il les demandait presque toutes — sauf celle du *Cid* — au temps des consuls et des césars romains. Peut-être, sans les chercher, les trouvait-il autour de lui, les subissant presque inconsciemment, et les transformant par un procédé d'adaptation naturel aux grands poètes. Et, en effet, les contemporains ne se reconnaissaient-ils pas souvent, dans ce théâtre au cadre antique, et n'a-t-on pas rapproché avec raison — sauf les atténuations nécessaires — quelques-unes des plus adorables furies cornéliennes des héroïnes de la Fronde et de la première moitié du règne de Louis XIV, Camille ou Émilie, ou Rodogune, de la duchesse de Longueville ou de la Palatine ou de la Grande Mademoiselle; Médée ou Cléopâtre, de la Voisin ou de la Brinvilliers?

Il y a un petit jeu auquel on se livre périodiquement, à l'occasion des grands anniversaires. Il consiste à demander à ceux ou à quelques-uns de ceux qui sont censés faire l'opinion en littérature ce qu'ils pensent du grand homme que l'on va fêter. Cela s'appelle une enquête littéraire. Il y fut procédé ces temps-ci à propos de Corneille. Voulez-vous me dire quelle est, d'après vous, la qualité dominante dans les œuvres de Pierre Corneille? — Telle était la question et j'ai sous les yeux, à l'exposition cornélienne de Rouen, quelques-unes des réponses qui y furent faites. M. J. Lemaître s'abrite derrière l'autorité de La Bruyère — lui qui aurait pu s'en passer — et rappelle ce mot de l'auteur des *Caractères* : Ce « qu'il y a de plus éminent en lui, « c'est l'esprit qu'il avait sublime ». Un autre place cette éminence dans l'éloquence,

un autre dans le « sens du grand sujet » au théâtre, du sujet essentiellement, profondément tragique. Un autre, un écrivain anglais, compare la voix de Corneille à celle des prophètes hébreux. De plus avisés ou de plus modestes se récusent; tel Théodore Botrel, qui proclame que dans Corneille il faut admirer tout en bloc, comme on admire une cathédrale, sans l'analyser.

Si j'eusse été interrogé, j'aurais répondu d'un seul mot : la force. La force est la *dominante* de Corneille, de son théâtre et de son âme, de son art et de sa vie. Elle est le principe de toutes ses qualités et la cause de quelques-uns de ses défauts. Et, sans doute, c'est un mérite bien général que la force, et qui ne spécialise, n'individualise personne, car on peut être fort de tant de manières! Eschyle est fort, Sophocle l'est aussi et Shakespeare pareillement. Même auprès de Corneille, qui oserait dire que Racine manque de force? Il y a de la force dans les drames de Victor Hugo, dans les romans de Balzac et dans ceux d'Émile Zola. Il me semble cependant que ce que nous entendons par la force, sans épithète, n'est vrai d'aucun de ces écrivains-là, sauf peut-être de Sophocle, comme il l'est de Corneille, et que donc cette qualité ou cette vertu suffit à caractériser son œuvre et son génie. Que l'auteur du *Cid* soit à compter au nombre des génies forts, cela ne fait de doute pour personne, mais qu'il ait plus que d'autres approché de l'idéal moral et artistique que ce mot représente pour nous, c'est ce qu'il convient de montrer plus en détail.

Être fort, au moral, c'est être maître de soi, gouverner sa vie, tenir son âme, en modérer les entraînements, se conduire enfin soi-même avec volonté, avec suite, avec décision. Le goût des entreprises, le besoin d'agir, la nostalgie de l'héroïsme ne sont pas toujours des signes de force. L'égalité d'humeur en est un, l'endurance aussi. En art, être fort, c'est avoir le don de créer, d'inventer, ensuite d'ordonner et d'exécuter. C'est aussi un certain degré de richesse qui permette de varier conceptions et exécutions, de sorte que ni les mêmes idées ni les mêmes procédés de mise en œuvre ne se retrouvent d'un bout à l'autre d'une carrière littéraire. Être fort, c'est égaler, autant qu'il est possible humainement, ses

œuvres à ses conceptions, faire ressembler son art à son idéal, et poursuivre persévéramment ce but, et ne se contenter qu'après l'avoir atteint avec puissance et dans l'ordre.

Mais, — et c'est ici que beaucoup restent en route et n'atteignent pas où atteignit Corneille, — la plupart du temps la force ne s'allie pas avec l'ordre. Elle le méconnaît, l'outrepasse, faute de savoir ou de pouvoir, ou de vouloir s'y tenir. C'est son écueil. L'ordre est la pierre de touche de la force. Une musique échevelée, une peinture exubérante, un poème amorphe ne sont pas des œuvres fortes. Ainsi, le romantisme qui s'annonçait si fort, ne réalisa guère, au théâtre surtout, que des œuvres d'une beauté incomplète, parce qu'il crut bon de s'affranchir de certaines lois très utiles. Renverser une barrière n'est pas la franchir. Il en renversa trop. Il se manqua de respect à lui-même et abusa de ses dons. Il parcourut trop vite sa carrière et dépassa l'obstacle. La force comporte avec elle le frein. Il méconnut presque entièrement le frein. Il eut à son service beaucoup de puissance, mais elle fut souvent mal dirigée, comme d'excellents chevaux tenus par une main trop faible ou inhabile. Combien d'ouvrages ainsi, nés du romantisme, ne suscitent que de courtes admirations, des approbations indécises, comme ces applaudissements qui hésitent après un concert dont on ne saurait dire si la musique fait du bruit ou si elle est belle, si elle contient une idée ou seulement un enchevêtrement de sons plus ou moins agréables à l'oreille! Au contraire, écoutez le finale de la *Symphonie héroïque* de Beethoven ou de la *Fantastique* de Berlioz. Cette musique-là, certes, fait du bruit; mais quelle est belle! Et comme cet entrain endiablé, ce tumulte des sons, reste puissamment ordonné, et satisfait, et comble de joie l'oreille et l'esprit! Corneille, c'est cela, un maître qui déchaîne les passions, mais surveille et conduit jusqu'au bout leurs élans les plus impétueux, leurs plus furieux chocs. Il est le chef d'orchestre de ce concert émouvant; et invisible, mais présent toujours, il en règle du geste la marche et la mesure.

Il est fort dans sa vie. Quand on songe à l'étonnante carrière de ce bon bourgeois de Rouen qui, après des études solides, mais, en somme, ordinaires, au collège des jésuites,

trouve, comme par hasard, non il est vrai sans quelques tâtonnements où déjà perce le génie, la formule définitive de la tragédie antique adaptée à notre scène, on reste confondu d'admiration. Cette forme d'art vainement cherchée par ses prédécesseurs et ses contemporains, Jodelle, Hardy, Rotrou même, Corneille la fixait en 1636, après l'avoir ébauchée dans des travaux d'approche fort agréables et très supérieurs, au dire des critiques d'alors, aux œuvres dramatiques de ses rivaux. Et ce qui est plus surprenant peut-être que l'éclatant succès du *Cid*, c'est la poussée du génie de cet homme, peu combatif de son naturel et besogneux par surcroît, pour s'affranchir de la tutelle et des protections du tout-puissant cardinal. En face des critiques, acharnés, par obéissance ou par jalousie, à dénigrer *le Cid*, il est instructif de voir Corneille, dans sa force tranquille, dans l'humble mais ferme conscience qu'il a de son génie, affirmer que c'est lui qui a raison et eux qui se trompent, les Scudéry et tous ces « messieurs de l'Académie ». Il écrit ces vers d'un si juste accent de fierté :

> Je sais ce que je vaux et crois ce qu'on m'en dit...
> Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée,
> Et pense toutefois n'avoir pas de rival
> A qui je fasse tort en le traitant d'égal.

Et, du *Cid* à *Attila*, le poète creusait avec vigueur son laborieux et glorieux sillon, sans se laisser arrêter ou même retarder par les insuccès qu'il rencontrait en chemin. Les échecs, loin de décourager sa verve, l'excitent au contraire, parce que cette verve a des racines profondes dans un génie qui se sent fort et constitué pour vivre encore longtemps, et qu'elle n'est pas l'éphémère efflorescence d'une jeunesse trop tôt finie. Si le théâtre, pour un temps, ne lui réussit plus, il paraphrasera en vers l'*Imitation de Jésus-Christ* et les hymnes du Bréviaire romain, pour revenir ensuite, avec des énergies renouvelées, à son art de prédilection. La force de sa vie est tout entière dans cette ténacité lucide et saine, en présence de difficultés que d'autres auraient jugées insurmontables.

Il est fort dans son œuvre. Il a la force d'invention et la force d'exécution, comme tous ceux qu'on appelle des créa-

teurs. Il savait trouver les sujets vraiment tragiques, où, avec de grandes passions aux prises, de grands intérêts en jeu, une idée dominait qui restât dans l'esprit du spectateur comme une leçon, toujours une leçon de courage, souvent une leçon d'héroïsme: celui du devoir dans *le Cid*, du patriotisme dans *Horace*, de la clémence dans *Cinna*, de la foi dans *Polyeucte*, de la fidélité dans *Pompée*, de la loyauté politique dans *Nicomède*, de la liberté dans *Sertorius*...

Tous ces drames et d'autres encore, parmi les meilleurs desquels il faut citer *Rodogune* et *Héraclius*, sont si puissamment construits, si solidement noués qu'ils aboutissent toujours à une situation éminemment dramatique, et qu'alors le sublime jaillit de la force même des faits. Le sublime dans Corneille ne doit pas être considéré comme extérieur à lui, surgissant soudain dans son œuvre un peu au hasard, à la façon de ces éclairs qui déchirent l'horizon, sans qu'on puisse dire d'où ils partent et ce qui les cause. Mais il ressemble plutôt à ces fleurs éclatantes qu'on voit éclore d'une plante rare, sur un sol longuement et savamment préparé. Le Cid et Chimène, Horace et Curiace, Polyeucte et Pauline, Nicomède en face de Flaminius ou d'Attale, trouvent des mots sublimes, mais c'est à l'instant où leurs âmes sont mûres pour les dire, préparées qu'elles sont par les scènes qui précèdent, par les faits qui les ont conduites au degré de tension héroïque où le sublime éclate comme un bourgeon crève sous la chaude poussée des sèves nourricières et des souffles vivifiants. Le « qu'il mourût! », le « à la gloire ! », les vers : « Je vous connais encore et c'est ce qui me tue », ou : « Devine, si tu peux, et choisis si tu l'oses! », ou : « Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis », doivent venir là où ils viennent, et semblent presque, à cette place, être les mots nécessaires. Et cela n'est pas pour diminuer le mérite de Corneille de les avoir trouvés, mais au contraire pour admirer que le poète ait su nous faire exiger de lui qu'il soit sublime, et égaler notre âme à ses propres conceptions. Il n'y a rien de plus génial.

Ainsi, le sublime des mots, dans le théâtre de Corneille, fleurit sur la force des conceptions dramatiques. On ne saurait trop répéter que ce n'est pas un sublime de luxe, un

sublime erratique et de fantaisie, mais un sublime *utile*, nécessaire si l'on veut, qui vient de l'action et est tendu tout entier à un but. Or, il faut plus de force d'esprit pour empoigner une situation et la conduire, sans broncher en chemin, jusqu'à un vers, un aphorisme définitif et nécessaire, en lequel elle se résume, que pour composer les plus belles tirades du monde et trouver les mots les plus jolis.

D'autres fois, le sublime, dans les tragédies de Corneille, est amené en douceur et se révèle à peine, en sourdine. On le sent qui circule dans un passage où tout est beau et fort, sans qu'on puisse dire où s'y loge, précisément, le sublime. Ce couplet de Nicomède à Attale :

> Seigneur, je crains pour vous qu'un Romain vous écoute,

ou celui-ci, de Sertorius :

> Je n'appelle plus Rome un enclos de murailles...

m'ont toujours ravi à l'égal et au delà des plus classiques répliques de Rodrigue, de Curiace ou de Polyeucte. C'est le maniement d'une force, force de dialectique et de passion, qui inspire confiance, à laquelle on se livre avec un plein contentement d'esprit.

Qu'on dise donc, si l'on veut, que Corneille a pour qualité dominante le sublime ou l'éloquence, mais à condition de comprendre que ces dons brillants résultent, chez lui, de la force avec laquelle il conçoit, avec laquelle il ordonne, avec laquelle il écrit ses tragédies. Après cela, et parce que pour être Corneille on n'en est pas moins homme, il est juste de mentionner que ce torrent puissant du drame cornélien charriait parfois bien des scories, des propos fades ou prolixes, et que les scènes et les situations fortes, il arrivait au poète, surtout vers la fin de sa carrière, de les acheter au prix de morceaux plus faibles et de quelques défaillances.

II

Est-il téméraire de croire que cette force, cette merveilleuse santé littéraire, la plus belle du dix-septième siècle avec celle de Bossuet, Corneille les doit, après son tempéra-

ment de Normand, à sa qualité de chrétien, mais de chrétien absolu, en tout et toujours, mêlant sa religion à sa vie et à son art, ne concevant pas qu'il dût rien retrancher, pour faire parler les Romains ou les rois serviteurs de Rome, de ses convictions religieuses, qu'il dût surtout, pour plaire à une coterie littéraire et mondaine, s'interdire le sujet de Polyeucte, qui lui offrait de si belles *scènes à faire*, comme aurait dit Sarcey, et enfin le plus noble des héroïsmes à exalter, et le plus dramatique ?

On a peu parlé du Corneille chrétien, aux fêtes du centenaire, et pour cause, hélas ! Les discours officiels nous ont habitués, dès longtemps, à un style où le nom de Dieu ne saurait entrer. Malheureusement ou heureusement, il y a des hommes qu'on ne peut louer entièrement sans parler de leur christianisme ; et Corneille est de ceux-là. Il se fût indigné qu'on l'eût fêté, qu'on eût prononcé son éloge au lycée Corneille, sans rappeler, au moins d'un mot, ce qu'il a dû à l'éducation chrétienne reçue, il y a trois siècles, dans ces murs aujourd'hui témoins de sa gloire. Lui qui, à l'âge de soixante-deux ans, adressait une pièce de vers à un vieux jésuite, en se disant « son très obligé disciple », lui qui, pendant les trente dernières années de sa vie, ne passa pas un jour sans réciter le Bréviaire romain, il n'aurait pas compris qu'on passât sous silence ce qui était l'âme de son âme et la vie de sa vie. Et il aurait remercié M. l'abbé Alleaume, le distingué supérieur de l'école Fénelon, d'Elbeuf, d'avoir, lui seul, donné aux fêtes cornéliennes de Rouen, dans son beau discours prononcé, le 6 juin, à l'église Saint-Vincent, la note catholique nécessaire, même au seul point de vue littéraire. Car si Corneille est un poète chrétien parce qu'il a écrit une traduction en vers de l'*Imitation*, *Polyeucte et Théodore*, tragédies chrétiennes, il est chrétien dans toute son œuvre, même profane, et on peut dire d'elle ce que Polyeucte dit de Pauline :

> Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

Ces vertus, ces héroïsmes, plus romains que ceux des Romains de l'histoire, c'est le christianisme qui est leur vraie patrie. L'honneur et le devoir placés au-dessus de la passion,

l'exaltation du patriotisme, la générosité poussée jusqu'au mépris de son propre salut, la clémence qui se désarme pour sauver de dangereux et peut-être d'irréductibles adversaires, où les trouver, et dans un tel jour, si ce n'est dans la religion du Dieu crucifié et des martyrs ses disciples ? Les Romains ont pu rêver un pareil idéal de grandeur morale, ils ne l'ont pas vécu tout entier. A l'âme païenne, un certain souffle faisait défaut. Il était réservé à Corneille, poète français et poète chrétien, de reprendre ce rêve, de le faire vivre d'une vie réelle, quoique poétique, et de l'immortaliser.

Une dernière étape à faire, dans la ville en fête, c'était à l'exposition cornélienne, au palais des Consuls. On y trouvait à peu près tout ce qu'on peut raisonnablement souhaiter de voir et de savoir sur le grand Corneille : autographes, manuscrits anciens, éditions rares, portraits innombrables, — et présentant entre eux de singulières différences, — tableaux, du temps, vieilles estampes, gravures modernes, documents et objets divers concernant Pierre Corneille, sa famille, ses diverses demeures, tout cela disposé avec un soin qui témoignait d'une vraie piété dans le culte rendu par les Rouennais à leur illustre concitoyen.

En réalité, ce n'est pas là qu'on le retrouve. Il faut descendre dans la rue, sur les places de Rouen, sur le pont Corneille où la foule se porte le 6 juin, à la suite du cortège officiel qui descend du lycée. Dans l'enthousiasme de cette masse de citoyens, Pierre Corneille vit encore, Pierre Corneille est aimé. J'ai vu de simples ouvriers, garçons bouchers ou épiciers, se découvrir en passant devant sa maison, devant son buste. Son âme est là.

Son âme ! Que nous en sommes loin, nous, les lettrés du vingtième siècle, et comme il semble qu'on ne puisse en parler sans commettre un violent anachronisme ! L'héroïsme, tel que l'entendait l'auteur du *Cid*, où le place-t-on aujourd'hui ? A bien suivre une passion jusqu'au bout, à faire palpiter devant nous, au risque de nous désaccorder les nerfs et de nous pervertir le sens moral, de belles fureurs amoureuses, bien folles, bien déchaînées, hors de toutes les règles de la morale et de la religion, en marge de tous les codes. Et quels succès se taillent les auteurs chéris du public parisien,

à créer perpétuellement de nouveaux cas d'adultère et d'amour libre! Ou si quelque écrivain plus jeune ou plus soucieux de moraliser, s'essaie à peindre de vrais héroïsmes, il semble demander grâce pour ce vieux thème démodé, et en atténue l'éclat sous le masque d'un ridicule ou d'une faiblesse. On craint par-dessus tout la *tirade* et le *grand vers*, et les plaisanteries de Cyrano, son nez et son panache, font passer ce qu'il y aurait, dans ce personnage, d'ailleurs si spirituel, de trop cornélien pour les bourgeois que nous sommes. Nos auteurs modernes devraient tenir plus souvent le langage, digne de Corneille, que tient le prince Grégoire à son fils, dans *le Réveil* de Paul Hervieu : « Quand il s'agit que tu vibres pour la conquête de tout un peuple, est-ce que je t'écoute me parler, femme? » Et : « Plutôt que tu inscrives notre nom à la page d'infamie dans l'histoire, j'aimerais mieux te porter en terre. » Ces accents-là sont trop rares, sur nos scènes parisiennes, ou trop mal encadrés. Et puis, il y manque le charme des vers.

En songeant que Corneille est né à Rouen, rue de la Pie, tout près de cette place du Vieux-Marché où fut brûlée la chère et sainte Jeanne d'Arc, et que nous fêtons tantôt l'une et tantôt l'autre de ces deux grandes âmes françaises, on se dit que, vraiment, nous pouvons nous glorifier de leurs mémoires, que nous ne sommes pas près de revoir rien de semblable à l'idéal qu'elles incarnèrent et qu'elles représentent, et que, peut-être, la France ne serait plus assez forte pour porter, pour nourrir de pareils enfants. En cherchant à la déchristianiser, on a tari son sein, Dieu veuille que ce ne soit que pour un temps; une force adverse combat en elle les plus généreuses initiatives, et on a, malgré soi, l'impression qu'elle est en train de devenir une terre qui n'enfante plus de héros ni de grands hommes. Ce serait la pire des stérilités et nous ne tarderions pas à en porter la peine.

Ch. de LA PORTE.

ALEXANDRE DUMAS FILS

A PROPOS DE SA RÉCENTE STATUE[1]

Voici un homme à qui l'on ne contestera pas le titre et le rôle de moraliste : il en a l'audace, il en met l'enseigne, il s'en targue franchement, hautement, dans de longues préfaces ou causeries, aussi importantes, pour le moins, que ses œuvres dramatiques. Talent supérieur, nature riche et foncièrement bonne, tout comme l'écervelé colossal qui fut son père, mieux que tout autre, je crois, Alexandre Dumas fils apporte un document précieux à l'histoire morale de ce demi-siècle. Par sa personne, par ses œuvres, par ses prétentions, par leur impuissance même, il atteste avec éclat le fait et la cause de notre déchéance, l'abaissement de nos mœurs et la stérilité d'une morale qui répudie la foi.

*
* *

Sur sa personne, rien ne vaut son propre témoignage, car jamais homme ne s'est moins déguisé[2]. Il entrait dans la vie (1824) avec la tache et le fardeau d'une naissance illégitime, et de bonne heure, à la pension Goubaux, par exemple, on le lui fit durement sentir; car si le père avait bientôt donné son nom au fils, il avait refusé la même justice à la mère, ne voulant pas — c'est le fils qui parle — « se soumettre tout à fait aux conséquences de sa paternité involontaire et précoce[3] ». De là, bien des souffrances, qui, en repliant l'enfant sur lui-même, développèrent l'observateur. Quand le jeune

1. La récente érection d'une statue à Dumas fils nous a paru justifier l'insertion de quelques pages qui ne sont pas tout à fait inédites. Elles viennent de paraître dans le quatrième et avant-dernier volume d'une suite d'esquisses littéraires et morales sur le dix-neuvième siècle. N. D. L. R.

2. Voir, en particulier, sa longue lettre à Cuvillier-Fleury, publiée comme préface à *la Femme de Claude* (1875).

3. Lettre à Cuvillier-Fleury, *loco cit.* En 1824, A. Dumas n'avait que vingt et un ans.

homme eut dix-huit ans, Dumas le prit pour « meilleur ami », pour compagnon inséparable. « Son exubérance s'associa ma jeunesse et ma curiosité, et nous voilà partis dans les plaisirs du monde, de tous les mondes. » Notez ce dernier mot. Ainsi le père s'était élevé tout seul, et l'on sait comme; le fils fut élevé par le père, et cela dit beaucoup. Comment, à une telle école et dans un tel milieu, ne devint-il pas, non plus que son père du reste, un franc misérable ? Comment, parti de là, en vint-il à ce rôle de moraliste, auquel le père n'avait jamais songé pour sa part ? Je me l'explique par une rare bonté de nature, par ce même fonds de générosité qui perce également parmi les extravagances paternelles. En tout cas, si le moraliste en germe ne fut pas tué par cette seconde éducation pratique, il devait rester étrangement compromis. Inutile de scruter à fond la suite de sa vie morale : nous savons ce qu'il nous importe de savoir.

Sa vie littéraire commença de bonne heure, et par le roman, car ses deux premiers drames étaient des romans transcrits pour la scène[1] mais la scène une fois abordée, il s'y établit vite en maître et pour trente-cinq ans[2]. Ne faisant point ici besogne de professeur, je n'entreprends pas l'analyse raisonnée de toutes ses pièces ; ajoutons que, même à titre de professeur, je ne l'entreprendrais pas davantage, à moins d'y être absolument forcé par la tyrannie des programmes universitaires où son nom commence de figurer. Quelles que soient les intentions du moraliste, l'Église a condamné tout son théâtre, et sans cela même, je n'en croirai jamais la lecture utile, ou même inoffensive pour le grand nombre des jeunes gens. D'ailleurs — qu'on souffre encore ce mot personnel — c'est pour l'avoir faite moi-même par deux fois que je m'attribue quelque droit de la conseiller peu aux autres. Il arrive à un auteur de vouloir le bien et de produire une œuvre périlleuse, voire immorale, ou par la façon, ou par l'objet même : c'est le cas de Dumas fils ; nous le verrons amplement par ce qui nous reste à en dire ; mais n'anticipons pas, et tout d'abord prenons une idée sommaire de l'artiste.

1. *La Dame aux camélias*, 1852; *Diane de Lys*, 1853.
2. *La Dame aux camélias*, 1852 ; *Francillon*, 1887.

On lit dans une de ses préfaces : « L'auteur dramatique qui connaîtrait l'*homme* comme Balzac et le *théâtre* comme Scribe, serait le plus grand[1]. » Quoi qu'il en soit des deux maîtres invoqués, il s'agit, au fond, d'unir dans une exacte mesure la psychologie profonde et le mouvement théâtral. Rien de meilleur que ce programme : saura-t-il s'y tenir ? On l'a remarqué justement : le dramaturge, le metteur en scène, très suffisamment expert en son métier, se laisse peu à peu dépasser, absorber même, par l'observateur, ou mieux, par le moraliste. Chez lui, la comédie de mœurs[2] devient bientôt comédie à thèse[3], pour aboutir à une manière de moralité symbolique, où les événements prennent hardiment congé de la vraisemblance, où le personnage est moins individu réel qu'entité collective, incarnation passablement imaginaire d'une vertu, d'un vice, d'une force ou influence quelconque[4]. Esprit absolu, quasi systématique, tempérament passionné, caractère impétueux et impérieux, Dumas ne devait se faire aucun scrupule de pousser au drame, d'ensanglanter les coulisses ou même la scène. Trois ou quatre fois, il y a mort d'homme ou de femme, de femme plutôt. Hors de ces coups d'éclat et dans le train ordinaire de ce théâtre, on raisonne, on dogmatise, un peu trop çà et là ; on a de l'esprit, moins que chez Émile Augier, semble-t-il, mais du meilleur peut-être, étant moins raffiné, moins satisfait de lui-même, servant mieux la thèse ou l'action ; mais surtout on a de la verve, et si Dumas n'en donnait point à ses héros, il ne serait pas fils de son père. Les caractères, les mauvais particulièrement, sont tranchés et forts, discutables à certains moments ou égards, mais c'est affaire aux critiques du détail. Le dialogue, les morceaux à effet, sont écrits, travaillés, surveillés jusque dans leurs négligences très probablement volontaires. En ce point, l'auteur émet deux principes : l'un, excellent, c'est que l'œuvre dramatique doit se soutenir à la lecture, ne se juge bien que là, ne dure que par là[5] ; l'autre, périlleux, car il

1. *Un père prodigue*, préface.

2. *Le Demi-Monde*, 1855 ; *la Question d'argent*, 1857.

3. *Le Fils naturel*, 1858 ; *l'Ami des femmes*, 1864 ; *les Idées de Madame Aubray*, 1864, etc.

4. *La Femme de Claude*, 1873 ; *l'Étrangère*, 1876.

5. *Un père prodigue*, *la Princesse Georges*, préfaces. « Le spectateur ne

permet l'incorrection grammaticale si, dans la circonstance, elle donne à la pensée un surcroît de vie. On blâme certains dénouements, comme trop éloignés de la réalité commune, trop visiblement arrangés au bénéfice de la thèse ; en réponse, Dumas plaiderait hardiment et avec quelque raison qu'il n'entend pas du tout photographier la réalité courante ; qu'il ne vise point seulement à nous avertir de ce qui est, mais à nous donner la vive impression de ce qui devrait être ; en somme, qu'il ne fait de l'art qu'au bénéfice de la morale. Et tel est bien, je crois, l'aspect final et caractéristique de son œuvre. Le moraliste y a le pas sur l'artiste ; parfois il le gêne ou le compromet ; souvent il le sert et l'anime ; toujours il l'explique en l'inspirant et le dominant ; d'ailleurs le plus intéressant des deux et le plus utile à connaître. Arrivons-y.

*
* *

Nous le savons par lui-même, ce moraliste est sorti de bien bas, c'est-à-dire, sans plus, du monde profondément immoral où il fréquenta d'abord. Mais le secret de cette vocation si étrange en pareil milieu ? Bonté de nature, disions-nous ; pitié, dit-il lui-même, pour ces pauvres créatures de plaisir qui lui laissaient voir tant de douleurs. Affranchi de leur commerce, mais affranchi pareillement de toute doctrine apprise, écœuré d'ailleurs par le spectacle des souffrances humaines et par l'inanité des remèdes qu'on y oppose, — y compris la religion, dit-il hélas ! — il se fait tout seul, à ses risques et périls, ce qu'on appellerait bien la philosophie de son honnêteté, de sa bonté naturelle, à quoi se mêle nécessairement son amour-propre, mais un amour-propre naïf, bon enfant, presque aimable, par sa rondeur au moins. Il a découvert que les coupables et les malheureux sont surtout des « imbéciles », c'est-à-dire, suivant l'étymologie, des faibles ; et ces faibles composent la multitude, ils représentent quatre-vingt-dix pour cent du genre humain. Que pourront les dix pour cent qui restent, sinon les avertir pour les

fait que le succès ; le lecteur fait la renommée... Œuvre qu'on lit, œuvre qui dure ; œuvre qu'on relit, œuvre qui reste. »

sauver s'il est possible ? — Et voilà désormais le but de sa vie, à lui, car il est du dernier dixième, cela va de soi. Par ailleurs, ne pouvant tout faire, il choisit le thème d'action, le terrain de lutte, indiqué par ses expériences personnelles ; ce sera la famille, la passion, l'amour, si fatal au troupeau des faibles ; bref, les relations entre l'homme et la femme. Et comme il se sait dramaturge de naissance, le théâtre lui servira de chaire ; ces questions délicates, scabreuses, redoutables, c'est sur les tréteaux qu'il va les porter, aussi vives et brûlantes qu'il aura pu les concevoir. On pressent déjà l'illusion, la présomption, le péril. Quant à la générosité foncière du dessein, de l'entreprise, rien n'autorise à en douter.

Droiture et noblesse dans l'intention première, témérité grave dans les visées de détail, imprudences énormes dans l'exécution ; voilà qui résume le moraliste ; voilà comment son œuvre est définitivement immorale, et pourquoi l'Église la réprouve en bloc. Essayons de le mieux entendre.

Dumas veut le théâtre utile. « Quand le travail de l'esprit n'est pas la plus noble des professions, c'est le plus vil des métiers [1]. » Jusque-là, vérité pure ; l'instinct qui a dicté cette parole est tout rationnel, tout chrétien, et l'on ne s'accoutume pas à voir hésiter ou biaiser en pareille matière un croyant, même un simple spiritualiste. L'art est-il, oui ou non, créature de Dieu ? Entre-t-il dans le plan de Dieu ? Est-il fait pour la fin suprême, unique, pour laquelle tout est fait ? Et, puisqu'il s'agit du théâtre, plusieurs, et Dumas parmi eux, en exagèrent étrangement l'action morale ; mais, par contre, le nier serait folie. Elle est évidente, cette action morale ; elle commence manifestement avec la première impression que le spectacle jette dans les âmes ; elle s'achève, parfois avec une intensité puissante, dans l'impression dernière que le spectateur emportera de l'ensemble. Et cette action, cette puissance, que Dieu fait au dramaturge avec le talent qu'il lui donne, pensez-vous sérieusement qu'il la tienne quitte si elle veut bien ne pas s'employer au mal, qu'il ne lui fasse pas l'honneur d'exiger qu'elle s'emploie au bien ? Toute force

1. *Le Fils naturel*, préface. Cf. Lettre à Sarcey, *Entr'actes*, t. III.

est pour servir, et à quoi celle-là servirait-elle ? Non certes, entre Dumas plaidant le théâtre utile, c'est-à-dire tenu de l'être à sa manière, et le philosophe, le croyant, que cette prétention ferait hésiter ou sourire, il n'y a pas de doute possible : c'est Dumas qui est le plus sensé, le plus chrétien. On lui demande : « Qui vous a sacré moraliste ? De qui tenez-vous votre mandat ? — De ma conscience », répond-il[1]. Jusque-là et dans ces termes généraux, il a raison encore : toute force morale tient de Dieu, son auteur, le droit et le devoir de s'exercer pour le bien commun, pour ce que Dumas nomme quelque part « la plus-value humaine[2] ».

Après avoir loué ses intentions et reconnu son droit, il faut pourtant condamner vite les exagérations et les témérités où il s'emporte. Le blâmerons-nous cependant d'attaquer la législation existante, de la montrer inique dans son refus de protéger la femme contre les désordres de l'homme, alors qu'elle fait tout pour armer l'homme contre les désordres de la femme ; inique surtout envers le seul innocent, l'enfant du désordre, livré sans défense à l'égoïsme du père qui se cache et qu'elle s'interdit de rechercher[3] ? Sur ce dernier point, on inclinerait à penser comme Dumas ; on hésiterait un peu plus à demander avec lui que l'État prît à sa charge tout enfant que son père n'ose avouer. Mais comment le suivre quand il réclame le divorce, ou imagine quelque chose comme une conscription administrative des futures épouses et mères ? N'insistons pas. Sophismes ou vérités, utopies ou vœux pratiques : à d'autres le soin de faire ici le départ nécessaire. Disons seulement qu'après tout, à parler en général, Dumas ne semble point trop osé d'estimer notre législation sujette à critique, voire de s'en expliquer sur le théâtre comme il pourrait le faire dans un journal. Heureux s'il ne s'échauffait au jeu, et cela jusqu'à dépasser toute vérité, toute mesure.

Or, il les dépasse, non pas peut-être dans ses tableaux, pourtant si noirs, de la corruption régnante et les pronostics

1. *La Femme de Claude*, préface.
2. *Le Fils naturel*, préface.
3. *La Princesse Georges*, acte III. *Monsieur Alphonse*, préface ; etc.

effrayants qu'il en tire [1] ; mais dans la puissance qu'il attribue au théâtre, dans l'idée qu'il en vient à se faire de son propre rôle. Vous voyez l'orgueil de ce rôle grandir et s'exalter presque sans limites ; orgueil d'ailleurs plus enthousiaste que pédantesque, exaltation du cœur plutôt qu'infatuation de l'esprit. Dumas a beau déclarer que, s'il n'est point « bateleur », il n'est « ni Dieu, ni apôtre, ni philosophe [2] » ; il a beau maintenir théoriquement la religion au-dessus de la comédie ; pour un peu il les donnerait, à la manière de Cousin, comme « deux sœurs immortelles » ; de fait, il arrive à les mettre quasi sur le même pied, et c'est sa façon originale de répondre à la condamnation dont Rome le frappe [3]. « Une seule puissance nous est supérieure, la religion... Je dis : la religion, je ne dis pas l'Église ; une certaine Église surtout. Que celle-ci le sache bien, en se déclarant notre ennemie, elle nous reconnaît son égale, et du jour où, en réponse à ses mépris et à ses excommunications, Molière, qui savait bien ce qu'il faisait, quoi qu'il ait dit [4], lui a jeté le *Tartufe* au visage; elle a compris que nous disposions des consciences comme elle, et elle n'a cessé de tonner contre nous. Elle nous attaque, donc elle nous craint ; elle a tort, car nous marchons forcément au même but, etc. » — Voilà donc l'Église jalouse de la comédie et la reconnaissant son égale puisqu'elle l'excommunie ; — à peu près, sans doute, comme le juge est envieux des coupables et se ravale à leur niveau par le fait de les condamner. Mais ne retenons que le dernier mot : l'Église se trompe de tonner contre la comédie ; elle ferait mieux de la traiter en alliée. Eh ! Monsieur, qui vous dit qu'elle ne daignerait pas le faire, si la comédie voulait bien se tenir à sa place, mais encore s'interdire bien des choses que vous vous permettez ? C'est dire simplement qu'elle ne vous disputerait pas le droit et le devoir que nous vous reconnaissions tout à l'heure, celui d'être utile à votre

1. *Le Fils naturel*, *l'Ami des Femmes*, préfaces.
2. *Le Fils naturel*, préface.
3. *Ibid.* La préface du *Fils naturel* est de 1865, deux ans après la mise à l'index des œuvres du dramaturge.
4. Notez l'aveu. Qui d'ailleurs conteste encore aujourd'hui les intentions de Molière ?

façon. Mais c'est trop maigre pour les appétits du réformateur. Il entend que la comédie partage les fonctions mêmes de l'Église, qu'elle prêche, qu'elle confesse ; il s'échappe une fois à revendiquer pour elle la mission de donner au monde nouveau « une politique, une morale, une religion, un but, une destinée [1]. » Rien que cela ! Le christianisme officiel a donc fait son temps ; sa place est vacante, et c'est au théâtre de la prendre.

Christianisme officiel, dis-je, car Dumas, qui s'affranchit de ce christianisme-là, se targue pourtant d'être chrétien à sa manière, et, de fait, son œuvre nous rend en plus d'un endroit le témoignage, le son, l'accent de l'âme naturellement chrétienne. Aussi bien il connaît, il cite l'Évangile, voire l'Apocalypse. La grande ennemie, qui dévore la France moderne, la « Prostitution », pour l'appeler crûment de son nom propre, c'est, à peu de chose près, la Bête qu'a vue saint Jean à Pathmos. Elle est vêtue de pourpre et d'écarlate ; elle a sept têtes et dix cornes, et ces têtes, portant le diadème, dépassent les plus hautes montagnes ; formant une immense couronne, elles plongent dans tous les horizons [2]. A la bonne heure ! mais le prophète apocalyptique n'est, d'après lui-même, qu'un « chrétien du dehors », de ces incrédules au Christ-Dieu qui vénèrent en lui le roi des sages et, comme faisait Dumas père, ne rencontrent pas son image sans ôter leur chapeau. Il se réclame de l'Évangile, mais comment le comprend-il, bon Dieu ! Dès sa première pièce, il gravait sur la tombe de la Dame aux camélias cette épitaphe naïvement sacrilège : « Il te sera beaucoup pardonné parce que tu as beaucoup aimé. » Plus tard, si Mme Aubray, une mère selon son cœur, accepte pour belle-fille une repentie, ce qu'elle en fait n'est que du christianisme pur et conséquent. Lisez plutôt le saint Livre. Le Christ n'a-t-il pas dit que nous devons aimer le Seigneur de toutes nos forces ; que nous ne pouvons être ses disciples si nous ne haïssons père et mère et ne portons notre croix ; que le bon pasteur quitte les brebis fidèles pour courir après l'égarée ? Peut-être ne voyez-vous pas bien ce que font ici les deux premiers textes ;

1. *A M. Sarcey*, *Entr'actes*, t. I, p. 327.
2. *La Femme de Claude*, préface.

peut-être vous semble-t-il que le troisième enjoint à Mme Aubray l'indulgence, le zèle même envers Jeannine, mais ne l'oblige pas évidemment d'en faire sa bru. Erreur : aux yeux de Dumas, la démonstration ne souffre pas de réplique, et Mme Aubray ne serait pas chrétienne d'en user autrement. S'il lui faut braver l'opinion du monde, qu'à cela ne tienne ! Ce sera sa manière à elle, manière strictement obligatoire, de porter la croix[1]. Et quelle bizarre exégèse à propos de la femme adultère[2] ! Plus d'un blasphémateur sentimental cherche à voir là je ne sais quelle tolérance à l'endroit de l'adultère lui-même. Dumas est plus sage et plus digne[3] ; mais, pour son compte, il lit dans le texte évangélique cette conclusion inattendue : supposez qu'un des assistants fût sans péché : la parole de Jésus l'autorisait implicitement à lapider la coupable. Tout de même, Claude, le juste, le patriote, l'inventeur qui met son génie au service de la revanche nationale, peut, de par l'Évangile, tuer d'un coup de fusil, comme il abattrait une bête enragée, la femme qui trahit la France en le trahissant. La Sacrée Congrégation de l'Index ne m'a pas dit ses secrets ; mais j'ose croire que si elle a noté Dumas, c'est peut-être moins pour immoralité que pour abus inconscient de l'Écriture.

*
* *

Témérité grave dans l'extension qu'il donne à son rôle ; mais, en outre, dans la façon de le remplir, imprudences plus graves encore, et par où le moraliste, avec son bon vouloir incontestable, achève d'être hautement immoral.

Avant tout, imprudences de langage, et ici le blâme vise moins les pièces que les préfaces ou les divers écrits publiés sous le nom d'*Entr'actes*. Dès qu'on réunit en nombre des gens à peu près bien élevés, ils s'imposent mutuellement une réserve, une dignité collective qui s'effaroucherait d'une indécence. Dumas le sait et s'y accommode ; mais il se met

1. *Les Idées de Madame Aubray*, préface.
2. *La Femme de Claude*, préface.
3. Il est vrai qu'ailleurs il se montrera bien coulant sur l'adultère, au cas où il y aura eu passion vraie. Seulement, le cas lui semble chimère, ou peu s'en faut.

bien autrement à l'aise avec le lecteur solitaire, ajoutons avec la lectrice, car tel passage, adressé directement aux femmes, révolte par la crudité. C'est moraliser bien mal que de moraliser en pareils termes.

Imprudence encore, et de même ordre, dans la physiologie mêlée indiscrètement à l'étude de l'âme. Passons.

Imprudence et indélicatesse dans la manière de traiter sur le théâtre même ce qu'on appelle volontiers d'après lui « l'éternel féminin ». Rappelant ses tristes « expériences » de jeunesse, Dumas se vante et s'étonne d'avoir emporté de là « le respect de la femme[1] ». L'illusion ne va pas plus loin. Quoi ! le respect ! Dites la pitié, mais aussi la défiance, avec un fond de mépris, peut-être involontaire, mais qui perce malgré tout. Dumas s'est visiblement incarné en deux de ses personnages, formés l'un et l'autre par des « expériences » analogues aux siennes : Olivier de Jalin, dans *le Demi-Monde*, et de Ryons, l'ami des femmes, dans la pièce qui porte ce nom. L'un sauve un homme des entreprises d'une méchante femme ; l'autre empêche une femme de se perdre avec un méchant homme ; mais chacun à sa manière laisse voir bien peu d'estime pour le sexe, de Ryons surtout, qui en est pourtant l'ami attitré. Il le conseille, le dirige, le confesse à la lettre, finalement il le sert ; mais dans la bienveillance même et le service rendu, comment ne pas sentir l'observation railleuse, la pitié hautaine, tout autre chose que le respect ? L'ami des femmes semble mettre dans le bien qu'il leur fait une manière de dilettantisme ironique ; la personne qu'il retient sur la pente mauvaise est un joli jouet dont il s'amuse, tout en l'empêchant de se briser. Non, en traversant de bonne heure « tous les mondes », l'auteur, quoi qu'il en dise, n'a pas appris le respect, il n'a pu l'apprendre. A-t-il çà et là rencontré la femme honnête ? A coup sûr, il a trop fréquenté l'autre, et quant à l'épouse chrétienne, encore bien qu'il en soupçonne quelque chose, on sent trop qu'il n'a jamais eu l'honneur de la pénétrer. Aussi les rapports entre les sexes lui apparaissent-ils surtout comme une lutte, lutte du despotisme brutal contre la faiblesse perfide, méchante

1. *La Femme de Claude*, préface.

quelquefois. Là-dessus, son imagination s'exalte et s'effare. La femme devient à ses yeux la grande ennemie de l'homme. Que l'homme s'en défende, qu'il la dompte, la domine, la forme, l'élève à sa propre hauteur, et s'il échoue... qu'il la tue : c'est le dernier mot[1]. En dépit de l'exégèse fantaisiste que nous connaissons, il nous jette loin de l'Évangile et, par conséquent, de la morale.

Portons enfin au compte du moraliste une dernière, ou si l'on veut, une première imprudence, car elle implique toutes les autres et les introduit presque fatalement. C'est le fait même d'avoir étalé sur les planches ces délicats et redoutables problèmes, d'avoir dévoilé aux yeux ardents de la foule des situations et des objets qu'une conscience moins ignorante obligeait bien plutôt de couvrir. Erreur commune à presque tous les moralistes de roman et de théâtre, mais erreur énorme, fatale. Ils se figurent, et de bonne foi, je veux le croire, qu'ils sont maîtres de tout dire, à condition de tout blâmer; que le vice n'est plus dangereux dès là qu'on lui donne tort par quelques tirades et surtout dans l'événement. Dumas s'irrite contre ceux qui lui reprochent l'immoralité fondamentale de ses sujets, de ses données dramatiques. « Sachons bien, dit-il, que, le théâtre étant la peinture ou la satire des passions et des mœurs, il ne peut jamais être qu'immoral, les passions et les mœurs moyennes étant toujours immorales elles-mêmes[2]. » — Qu'on ferme le théâtre, alors ! Mais non, qu'on en écarte au moins les complications extrêmes, les situations violentes et crues qui font vos délices. Le prêtre même n'y touche que si on les lui apporte et il les

1. Le dernier mot que Dumas voudrait dire à son fils s'il en avait un, la conclusion de cet étrange factum intitulé *l'Homme-Femme*, où il a versé toutes ses idées sur la matière. Excellents conseils et hardiesses immorales, tout flotte pêle-mêle dans cet étrange chaos, l'image la plus complète peut-être d'une âme bonne en soi, mais dévoyée par ses tristes « expériences » et à qui manque la lumière supérieure de la foi. A propos de *l'Homme-Femme*, Pontmartin écrivait : « C'est un mélange effroyable et incroyable d'aspirations chrétiennes et de malpropretés réalistes... Si l'auteur a spéculé sur ce contraste pour avoir un grand succès de vente, il doit être content; mais quoi de plus triste, et quel douloureux indice ! Au fait, dans un temps et dans un pays qui falsifient tout, pourquoi l'auteur du *Demi-monde* ne serait-il pas un Père de l'Église et un prophète ?... » (Lettre à M. E. Biré, 21 juillet 1872. — Biré, *Armand de Pontmartin*, p. 349. In-8.)

2. *Au public*, préface de *la Princesse Georges*.

traite à voix basse, dans l'ombre, sous la grâce d'un ministère sacré. Bourdaloue qui frappait comme un sourd et disait des vérités à bride abattue[1], ne montrait pas même du doigt en chaire ce que vous déployez sur les tréteaux. — Mais quoi! ne faut-il pas stigmatiser le vice au fer rouge[2]? — Non, pas certains vices du moins; ne les dévoilez pas, ceux-là, même sous prétexte de les marquer à l'épaule. Ignorez-vous la nature humaine? Ignorez-vous qu'elle a parfois le goût des monstres; que telle laideur mise à nu peut produire, en même temps qu'un frisson d'horreur, un vertige de curiosité malsaine capable de dégénérer lui-même en sympathie? Êtes-vous bien sûr que le spectacle des ilotes ivres ait toujours détourné les jeunes Spartiates de l'ivresse, qu'il n'ait pas donné à plus d'un quelque envie d'y goûter?

*
* *

Les erreurs s'appellent et se tiennent. Parce que Dumas outrait la mission, d'ailleurs très réelle, de la comédie de mœurs, il devait pencher à ne lui refuser aucune audace; dès lors, sans y prendre garde, il la retournait contre sa mission même. Un critique fort peu timoré, fort libre de tout scrupule religieux, Francisque Sarcey, le disait avec une frappante justesse : « Dumas me fait de la morale tout le temps : je l'écoute, je la trouve juste, et je m'en vais moins bon que je ne suis entré. Corrigé ? Il ne s'agit pas de cela; le théâtre n'a jamais corrigé personne, et ce n'est pas un sermon que j'y vais chercher. Mais enfin, il pourrait m'élargir l'âme, et voilà que tout mon être se resserre.... Il familiarise les imaginations avec cette idée de l'adultère qu'on veut leur rendre affreuse; il leur apprend à la considérer de sens rassis... Voilà bien de l'audace en pure perte et du talent mal employé, etc.[3]. » Quoi de plus juste? La thèse était bonne, soit : l'impression, l'atmosphère étaient malsaines; il suffit : le moraliste démoralisait. En vain disait-il quelque part : « N'amenez pas vos filles à mes pièces. » Tout père de famille sérieux pouvait répondre : « Et ma femme ? Et moi-même ? » Car voilà

1. Sévigné.
2. Dumas, *Une visite de noces*, préface.
3. F. Sarcey, Feuilleton du *Temps*, 16 octobre 1871.

encore une étrange erreur, et pourtant combien répandue? On parle, on juge sans cesse, comme si tout le péril d'une lecture ou d'un spectacle était dans la révélation d'un mal inconnu jusqu'alors. Supposez un homme pour qui l'humaine dépravation n'aurait plus de secrets. Dès là qu'il ne pourrait plus rien apprendre, il pourrait de plein droit, sans danger ni faute, évoquer à cœur joie les souvenirs les plus troublants et repaître sa curiosité des pires images! C'est se moquer.

Ainsi Dumas succombe de toutes parts à ce grand rôle de moraliste, pris à bonne intention, je n'en doute pas, mais porté presque tout d'abord sur le terrain le plus délicat, le plus réservé, pourrait-on dire; mais démuni de toutes les précautions et délicatesses obligées; mais forcé encore par les entraînements de l'artiste; mais surtout compromis d'avance par « les expériences » du jeune homme et la flétrissure inévitable qu'elles impriment à la meilleure nature. Lui-même, avant de finir, a-t-il eu conscience de ces disproportions entre l'œuvre et l'ouvrier? Au moins écrivait-il en 1879 quelques pages émues, graves, en parfait contraste avec sa fougue habituelle de théoricien et de polémiste. « A mesure que les années s'accumulent, que la vieillesse s'avance, que la mort s'annonce, nous devons sentir une sorte de malaise et croire commettre une sorte d'indécence en nous exposant, avec des lazzis ou des histoires d'amour, aux curiosités, aux caprices, aux ingratitudes du public. » Les choses lui apparaissaient moins plaisantes, le rire s'était « envolé » de ses lèvres; les spectateurs nouveaux lui semblaient d'ailleurs trop légers pour les vérités sévères qu'il eût souhaité de leur faire entendre. « Arrivé à ce moment difficile, l'auteur dramatique qui n'est pas seulement un faiseur de tours d'esprit plus ou moins ingénieux, qui a cru à son art, qui l'a honoré et aimé, qui aurait voulu en faire, non seulement un plaisir, mais un enseignement pour les hommes, se sent pris entre son idéal et son impuissance. Il comprend que ce n'est pas à la forme dont il s'est servi jusqu'à présent que l'humanité demandera jamais la solution des grands problèmes qui l'agitent, bien qu'il croie l'avoir trouvée pour lui-même; que ce qu'il rêve maintenant est irréalisable sur le terrain fleuri, mais étroit et mouvant, où il s'est tenu lon-

gement en équilibre à force de souplesse et d'agilité; il sent qu'il va se produire un irréparable malentendu dont il sera la victime, s'il y veut bâtir le monument de ses dernières pensées.... » Il comprend enfin « qu'il ne faut rien dire de plus sérieux à ces spectateurs frivoles; que le plus sage et le plus sûr, quand on approche si rapidement tous les jours de Celui qui sait tout, c'est de se taire et d'écouter[1] ».

Il y a bien des choses dans ces lignes mélancoliques : présomption encore visible, par ailleurs, sentiment de son impuissance personnelle, mais aussi de l'inefficacité du théâtre pour la solution des grands problèmes humains. Ne demandons pas à l'auteur de passer outre, de s'avouer à lui-même qu'il aura été plutôt nuisible qu'utile; que, selon le mot décisif de Sarcey, tout en approuvant l'intention du moraliste, on quitte la salle moins bon qu'on n'était venu. Pour se connaître et se juger ainsi soi-même, il faudrait une conversion proprement dite, un retour à la pleine lumière du christianisme, et, à cet égard, jamais que je sache, Dumas n'a dépassé les lueurs confuses, les réminiscences vagues, altérées, stériles. En réservant, comme il convient, les jugements de « Celui qui sait tout », au moins voudrait-on penser de cet homme généreux et, par bien des côtés, estimable : « Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a voulu le bien et qu'il a beaucoup ignoré[2]. »

G. LONGHAYE.

1. *L'Étrangère*, préface.

2. Donnons-lui acte aussi et sachons-lui gré de quelques passages du discours où il saluait Leconte de Lisle au seuil de l'Académie française. N'était-ce pas bien fait de combattre le pessimisme plus ou moins sincère du nouveau venu, mais surtout de rappeler à ce païen que, depuis l'Évangile, nous ne saurions plus nous en tenir à l'idolâtrie du beau? En somme, j'adhère bien volontiers à ces quelques mots de Pontmartin, écrits en 1866, après une rencontre avec le personnage : « On lui sait gré de ce qu'il est, en songeant à ce qu'auraient pu le faire sa naissance, son éducation, son premier entourage, les leçons qu'il a reçues, les exemples qu'on lui a donnés. On l'admire, on l'aime... et on le plaint... O mon ami, nous à qui la vertu est apparue tout d'abord, sous les traits d'un père et d'une mère, songeons à ce qu'il y a eu d'affreux dans cette situation, où c'est une chose énorme, presque héroïque, d'être tout à fait un honnête homme, un galant homme selon le monde! » (Lettre à Joseph Autran, 14 novembre 1866, citée par M. Edmond Biré, *Armand de Pontmartin, sa vie et ses œuvres*, p. 283. In-8.)

HENRIK IBSEN

Ibsen, « le grand magicien du Nord », « le grand guide des peuples », « le grand prophète », « le grand chef qui, comme Moïse, conduisit le peuple à travers le désert de la vie », « l'homme d'acier », « l'homme au cœur de pierre », « l'homme aux lèvres pincées », « l'homme dont les yeux n'avaient pas des regards mais des éclairs », — pour rappeler quelques-unes des épithètes dont l'a couronné l'admiration de ses compatriotes, — Ibsen est mort. Cet homme « qui ne connaissait d'autre Dieu que sa volonté, sa volonté de fer », cet homme qui, jusqu'à la mort, est apparu « inflexible, inaccessible, tyrannique, autocrate », n'est plus. Exalté jusqu'au ciel par la foule, encensé dans tout le monde civilisé, a-t-il été compris à fond par personne ? Se comprenait-il lui-même ? Aurait-il pu lui-même définir nettement la fin qu'il a poursuivie avec une énergie sauvage pendant tout le cours de sa longue vie ? Et pourtant Henrik Ibsen est un génie extraordinaire, un des hommes les plus étonnants de son siècle, un géant sorti des brumes et des frimas du Nord.

Jetons un coup d'œil rapide sur sa vie et sur son œuvre. Nous dirons ensuite quel jugement nous semble devoir être porté sur l'un et sur l'autre.

I

Henrik Ibsen naquit à Skien, en Norvège, le 20 mars 1828. Son père était un marchand aisé. Mais de grands revers de fortune le frappent. A huit ans, l'enfant dut quitter avec sa famille la riche habitation paternelle de la ville pour aller vivre dans la modeste ferme *Venstöb*.

Henrik passait les matinées dans la petite école du village, où il étonnait par la vivacité de son esprit ses maîtres et ses condisciples. Il s'y faisait aussi remarquer par sa langue mordante et la grande susceptibilité de son humeur. A la maison, il employait les après-midi à lire dans les vieux livres de son père et à faire des tours de prestidigitation.

Après sa confirmation, il voulut devenir peintre. Mais son

père le força de prendre une place dans la pharmacie de Grimstad pour gagner son pain. Il y resta cinq ans. A Grimstad couraient ses caricatures, où il se plaisait à tourner en ridicule les défauts des gens du voisinage. Il vivait d'ailleurs seul et retiré, ne se mêlant à aucune compagnie, toujours absorbé dans ses propres pensées et dans ses livres.

Bientôt, il laisse le crayon pour la plume. Ses poésies flagellent les travers de personnalités connues de la localité, ce qui lui attire nombre de désagréments.

La révolution de 1848 fit une forte impression sur son esprit. Il dédie une ode à la Hongrie après la défaite des Hongrois en 1849. Vers le même temps, il écrit une douzaine de sonnets sous le titre : « Éveillez-vous, Scandinaves ! » adressés à ses frères norvégiens et suédois.

Les travaux à la pharmacie lui devenaient de plus en plus insipides ; il résolut d'aborder la médecine. A cette fin, il se jeta dans les études classiques avec une ardeur enfiévrée, y consacrant même les heures de la nuit. Pendant qu'il préparait son dernier examen pour l'Université, il se prit d'enthousiasme pour Catilina, dont il avait lu la vie dans Salluste. Et, à la veille de son examen, il composait sa première tragédie *Catilina*. Son esprit révolutionnaire, son mépris pour l'ordre des choses et les puissances établies s'y montraient au grand jour. La tragédie portait, comme nom d'auteur, le pseudonyme vieux-nordique de *Brynjolf Bjarme*.

Son œuvre, offerte au théâtre et aux éditeurs de Christiania, fut refusée partout. Il la fit imprimer à frais communs avec un ami. A peine une trentaine d'exemplaires en furent vendus.

Ibsen ne se découragea point. Bientôt paraissait une seconde pièce *Kjœmpehöjen* (*le Tertre funéraire*) qui fut reçue et jouée au théâtre de la capitale, en 1850, sans beaucoup de succès d'ailleurs, juste après l'examen du jeune auteur.

Cet examen fut peu brillant. Ibsen eut peine à être reçu. Aussi résolut-il de quitter ses études de médecine et de se livrer à la littérature.

Avec deux jeunes amis, il fonda une revue satirique d'opposition qu'il appela *Andhrimner*. L'entreprise ne réussit pas. Au bout de neuf mois, cette feuille mourait, et la situation financière du jeune littérateur était désespérée.

En 1851, Ole Bull, qui venait de créer un théâtre national à Bergen, proposa à Ibsen de venir dans cette ville en qualité d'auteur dramatique et d'instructeur pour les acteurs. Ibsen accepta avec empressement et alla habiter Bergen. Il occupa cet emploi durant cinq ans et demi. Le contrat l'obligeait à écrire chaque année un drame nouveau pour son théâtre. Dans cet espace de temps parurent, entre autres, *Sankthansnatten* (*la Nuit de la Saint-Jean*), *Kjœmpeköjen* fortement retouché, puis, en 1855, *Fru Inger til Ostrat* (*la Châtelaine Inger d'Ostrat*); en 1856, *Gildet paa Solhaug* (*le Banquet à Solhaug*); en 1857, *Olaf Liljekrans*.

En 1857, expirait le contrat qui liait Ibsen à Bergen. Redevenu libre, il alla aussitôt se fixer à Christiania, avec la charge de directeur artistique du théâtre norvégien de la capitale.

Cette même année 1857, il s'efforçait dans un drame, *Hœrmœndene paa Helgeland* (*les Guerriers à Helgeland*) d'imiter le style et l'esprit des vieilles sagas islandaises.

Sur ces entrefaites, en 1858, il se mariait avec Mlle Suzanne Thoresen, qui devait lui survivre.

Son théâtre végétait. Ses difficultés pécuniaires ne s'aplanissaient pas. Ibsen étouffait dans l'air étroit de la petite capitale. Son esprit achevait de s'aigrir. Pendant plusieurs années, il n'écrivit que des poèmes et des vers d'occasion, parmi lesquels la magnifique ballade *Terge Viken* (1861) eut un énorme succès dans toute la Norvège.

En 1862, son pauvre théâtre norvégien dut fermer faute d'argent. Et Ibsen entra comme conseiller artistique au *Kristiania theater*, le théâtre principal de Christiania; emploi très modeste.

En 1860, il avait demandé aux chambres norvégiennes, au Storting, une subvention qui lui permît de faire un voyage à l'étranger pour sa formation littéraire. Les deux années suivantes, il fit la même pétition, toujours en vain. Enfin, en 1863, on lui accorda environ 3 000 francs. C'est à cette époque qu'il publia son drame *Kœrlighedens Komedie* (*la Comédie de l'amour*), satire si violente de « l'amour et du mariage » qu'elle excita contre lui une tempête formidable dans tout le pays. Ce ne fut que dix ans plus tard qu'on osa la jouer.

Vers la fin de la même année 1863, il termina et publia pour le théâtre *Kongsemnerne* (*les Prétendants à la couronne*), qui fut joué avec grand succès.

Vers Pâques 1864, Ibsen quitta sa patrie. Il était âgé de trente-six ans. Il devait rester vingt-sept ans absent. C'est en 1891 qu'il rentrait en Norvège, comme une célébrité européenne, acclamé par tous.

*
* *

Ibsen se rendit d'abord à Rome, où il passa quelques années. On le trouve ensuite en Égypte, où il assiste à l'ouverture du canal de Suez. Puis il se retire à Dresde. Enfin, il se fixe définitivement à Munich, jusqu'à son retour dans sa patrie.

Pendant son long exil, Ibsen s'adonne entièrement à la poésie dramatique, ne cessant d'envoyer ses œuvres dans son pays natal. Ses sujets étaient presque tous tirés de l'histoire ou des mœurs de la Norvège. Lui-même resta jusqu'à la fin exclusivement norvégien. Le coloris de ses compositions est même tellement national, qu'il n'est pas facile à un étranger de les apprécier.

Malgré la subvention de 1863, Ibsen n'était pas à l'abri des difficultés financières. Il s'adressa donc, en 1866, au roi Carl et lui demanda franchement de lui fournir les moyens de « continuer la tâche que Dieu, j'en suis absolument certain, disait-il, m'a confiée, la tâche qui, à mes yeux, est la plus importante et la plus nécessaire pour la Norvège, celle de réveiller le peuple et de lui apprendre à penser de hautes pensées ». — Il reçut une réponse favorable.

Juste avant cette supplique, il avait publié, en mars 1866, un drame en vers qu'il nomma *Brand* et qui causa une immense impression dans toute la Scandinavie. Bien que, dans ces vers, il flagellât âprement ses compatriotes, on s'enthousiasma pour l'auteur et son œuvre.

L'année suivante paraissait *Peer Gynt* qui eut un succès égal à celui de *Brand*. Ici il prêchait à ses compatriotes dans des vers splendides le devoir de la personnalité. « Soyez vous-même ! mais pas à moitié. Soyez vous-même tout à fait. »

La force dramatique, la magnificence étonnante de style, dont témoignent ces deux ouvrages, ont fait dire que *Brand* et *Peer Gynt* « passèrent comme un ouragan impétueux à travers les pays scandinaves », laissant tout le monde dans la stupéfaction.

A Dresde, Ibsen écrivait, en 1869, *De Unges Forbund* (*l'Alliance des jeunes*), contre les grands parleurs politiques de son pays.

Les événements de 1870-1871, puis le Kulturkampf allemand excitèrent une violente fermentation dans l'âme d'Ibsen. Pendant quelque temps, ses productions poétiques cessèrent. En décembre 1870, il écrivait au docteur Georg Brandes, à Copenhague, une lettre fameuse, où, entre autres choses, il disait : « La vieille, l'illusoire France est écrasée (mot à mot « cassée en morceaux »); si la nouvelle, la réelle Prusse l'était aussi, nous serions d'un bond dans le renouveau. Oh! comme les idées tout autour de nous s'écrouleraient! Et vraiment il serait temps qu'il en fût ainsi. Tout ce dont nous vivons jusqu'à ce jour, ce ne sont que les miettes de la table de la Révolution du siècle passé, et cette nourriture-là a déjà été ruminée (remâchée) assez longtemps. Les idées demandent impérieusement, à grands cris, une nouvelle substance et une nouvelle explication. Liberté, égalité, fraternité ne sont plus les mêmes choses qu'elles étaient au temps de feu la guillotine. C'est là ce que les hommes politiques ne veulent pas comprendre, et c'est pour cela que je les hais. Les hommes veulent seulement des révolutions particulières, des révolutions extérieures dans la politique. Mais tout cela, ce ne sont que des bagatelles ! *L'important, c'est de révolutionner l'esprit humain...* »

Cette révolte à porter dans l'esprit humain, dont parle ici Ibsen, n'est autre chose que *la révolution religieuse et sociale.*

De la fermentation de son âme, naquit le grand drame *Kejser og Galilœer* (*Empereur et Galiléen*) qui parut vers la fin de 1873. C'est la lutte de Julien l'Apostat contre le christianisme. L'auteur semble croire que les deux grands adversaires en présence, le christianisme et le monde qui lui est contraire, périront tous deux pour faire place à une régénération de l'humanité dans un *troisième règne*, où les avantages et les qualités de ces deux puissances ennemies se mêleront dans une parfaite harmonie. Mais cela est seulement indiqué d'une manière obscure par Ibsen. Du reste, lui-même accorde qu'il aime mieux poser des questions à discuter qu'y répondre lui-même. Il exprime ce sentiment dans un vers fameux qui fait partie d'une lettre rimée de 1875 :

Jeg spörger helst; mit Kald er ej at svare.

« J'aime mieux interroger; ma vocation n'est pas de répondre. » Là est tout Ibsen. Ibsen n'oubliait pas ce qu'il avait écrit au

docteur Georg Brandes et qu'il estimait être désormais son devoir le plus sacré, *porter la révolte dans l'esprit des hommes*, et il publia, en 1875, la seconde édition revue et corrigée de son premier drame *Catilina*, cette pièce essentiellement révolutionnaire.

En même temps, il s'efforçait d'accommoder ses productions littéraires au goût et à l'esprit qui régnaient alors en Europe. Son œuvre devient de plus en plus réaliste. Ce sont les petitesses, les platitudes de la vie journalière qu'il traite maintenant. Son constant reproche est l'avilissement de la société moderne. A cette préoccupation répond le drame *Samfundets Stötter* (*les Soutiens de la société*), publié en 1877. C'est la peinture des mœurs d'une petite ville norvégienne. L'auteur arrache le masque à l'hypocrisie, aux conventions dans la vie publique. En Norvège, cette pièce eut un succès assez ordinaire. Il en fut tout autrement en Allemagne. A Berlin, cinq théâtres se la disputèrent et la jouèrent à la fois dans la même semaine.

C'est cette pièce qui, la première, porta le nom du poète au dehors de sa patrie et commença sa célébrité européenne.

Dès lors, Ibsen se livre tout entier à sa passion de psychologue. Il aime de plus en plus à mettre sous son microscope tous les coins et recoins du cœur humain, mais toujours pour y découvrir ce qui se cache d'imparfait, de mauvais, d'ignoble, d'hypocrite, d'infâme sous les apparences contraires.

En 1879, *Et Dukkejem* (*la Maison* ou littéralement *le Ménage de poupée*) a un immense retentissement. C'est un des plus grands triomphes du théâtre moderne dans les pays du Nord. La thèse est l'émancipation de la femme.

En décembre 1881, avec le drame *Gengangere* (*les Revenants*), émotion énorme, mais aussi opposition acharnée surtout en Norvège. Il y eut même en maintes villes interdiction de jouer la pièce. Le nihilisme était alors à l'ordre du jour, et *les Revenants* faisaient peur.

En décembre 1882, dans *En Folkefiende* (*Un ennemi du peuple*), Ibsen s'attaque à ce qu'il nomme « la maudite majorité triomphante ». C'est le public qui n'avait pas voulu ses *Revenants*.

Vildanden (*le Canard sauvage*) est de novembre 1884. Dans cette pièce et dans plusieurs des suivantes, Ibsen, semble-t-il, commence à douter qu'il soit opportun de découvrir aux masses les plaies qui minent les sociétés humaines. Celles-ci sont-elles de

force à profiter d'une telle leçon ? Ne vaut-il pas mieux les laisser dans une erreur qu'il est impossible de corriger?

Rosmersholm, en novembre 1885, montre comment meurt la foi aux croyances établies, au milieu de quelles douleurs se fait l'émancipation de l'esprit.

Fruen fra Havet (*la Dame de la mer*, 1888), est une pénétrante étude psychologique : succès médiocre.

Hedda Gabler (1890), représente quelques épisodes de la vie journalière. Cette pièce fut bien accueillie du public.

En 1891, Ibsen rentrait en Norvège pour ne plus la quitter. Pendant son long exil, il n'avait fait que de rares apparitions dans son pays natal. En revenant s'y fixer, il remarqua avec peine « l'audace » de la jeunesse norvégienne. C'est cet état d'âme qu'il exprime dans *Bygmester Solness* (*l'Architecte Solness*), 1892.

Lille Eyolf (*le Petit Eyolf*), 1894, décrit « l'ascension solitaire d'un rêveur trompé par la vie vers les cimes, vers les astres, vers le grand silence ».

Le drame *John Gabriel Borkman* qui parut deux ans après, est une pièce pleine d'horreur. Il met en scène une âme criminelle, où « la vie de l'amour est tuée », où la mort seule peut apporter une réconciliation.

L'année 1898 vit célébrer l'anniversaire du soixante-dixième jour de naissance du poète par des fêtes publiques pendant un mois entier dans les trois capitales de la Scandinavie.

Enfin, vers la fin de 1899 parut d'Ibsen une dernière tragédie qu'il appelle un épilogue : *Naar vi Döde vaagner*, c'est-à-dire *Quand nous qui sommes morts, nous nous réveillerons.*

Durant les deux dernières années de sa vie, Ibsen perdit à peu près l'usage de la raison. Enseveli dans une sorte de léthargie continuelle, son esprit restait ouvert à une seule préoccupation : ses œuvres et le théâtre. Il se faisait lire ses pièces. Pendant la lecture, il restait sans mouvement comme un homme mort, mais sitôt qu'il arrivait au lecteur de faire une faute, il ouvrait les yeux et s'écriait : « Pas cela, pas cela ! » Il s'éteignait le 23 mai 1906.

S'est-il réconcilié avec Dieu avant de mourir ? Mystère douloureux.

II

Les libres penseurs de tous pays, les ennemis les plus déclarés

et les plus acharnés du christianisme, regardent Ibsen comme un des leurs, comme un des plus puissants de leurs alliés. Pour eux Ibsen est le génie, l'homme indépendant élevé par sa valeur au-dessus de toutes les petitesses et les puérilités des formes religieuses, soit catholicisme, soit protestantisme. Il se suffit à lui seul! Adversaire lui-même de tout ce qui s'appelle religion, « je mettrais avec plaisir une torpille sous l'arche », dit-il dans un vers fameux. L'arche, c'est l'Église.

Et pourtant, chose étrange ! qui l'aurait jamais osé penser? Ces jours-ci, à Christiania, c'est à l'église de Sainte-Trinité qu'on porte le corps de cet ennemi irréconciliable de l'Église. C'est là, devant l'autel, aux pieds du crucifix, que la dépouille mortelle d'Ibsen a été déposée sur un catafalque splendide. C'est là qu'ont défilé, devant ses restes, des foules innombrables. C'est là qu'on lui a rendu des honneurs plus que princiers. Les journaux norvégiens de toute couleur l'ont loué, élevé jusqu'aux cieux. C'est le génie le plus admirable, l'homme fort par excellence, le prophète, le maître de son peuple et de toute l'humanité... tout ce qu'on peut dire de flatteur d'un mortel, on l'a répété sans fin de Henrik Ibsen en Norvège. Il s'en faut de peu qu'on n'en fasse un dieu. Mais il y a plus. On lit dans ces mêmes journaux et on entend des lèvres des orateurs qui célèbrent le grand défunt, que Henrik Ibsen était l'âme la plus religieuse du monde, qu'il était plus près de Dieu que nul autre de son temps. Quelle énigme est-ce là ?

Mais laissons de côté ce mystère et jetons un regard impartial sur cet homme vraiment étrange.

Comme génie littéraire, la valeur d'Ibsen est incontestée. Le professeur Georg Brandes écrivait dès 1898 : « En Norvège aussi bien qu'au Danemark et en Islande, en Suède et dans la Finlande une littérature toute jeune vient de s'épanouir, riche en grands et beaux talents, qui se distinguent par une admirable fraîcheur. Tous ces peuples rivalisent en ce moment avec une noble ardeur. Tantôt c'est l'un, tantôt c'est l'autre qui devance ses rivaux. Mais on peut affirmer, sans crainte d'erreur, que les pays du Nord, en ces temps modernes, ont produit ce qu'ils ont de meilleur *dans les drames d'Ibsen*. C'est donc sur ces drames que les étrangers peuvent mesurer la hauteur à laquelle la culture littéraire scandinave est arrivée. »

De nos poètes scandinaves contemporains, aucun n'a obtenu une réputation égale à celle d'Ibsen. Et, d'un point de vue purement littéraire, il mérite assurément cette célébrité universelle.

Quant à son caractère, son but, ses intentions, il est très difficile d'en parler à qui n'a pas connu le poète personnellement; car Ibsen était une âme solitaire. Il a toujours vécu isolé. Son épouse et son fils[1] étaient presque les seules personnes auxquelles il daignât s'ouvrir. Sa vie de famille a, dit-on, été exemplaire. Mais il n'avait point d'amis, dans le sens ordinaire du mot, et n'en voulait pas. L'homme qui est seul est le plus fort, disait-il[2]. Malgré son amour de la solitude, il n'était pas un misanthrope farouche, si nous en croyons le grand littérateur danois, Georg Brandes, qui l'a approché d'assez près. Mais si l'homme n'était pas un absolu misanthrope, l'auteur était pessimiste. Non pas dans ce sens que la mélancolie fût sa muse. Son pessimisme était moral, et avait le caractère de l'indignation. Il ne se plaint pas, il accuse. En jetant son regard sur son temps et en remarquant ce qui devrait être et ce qui n'était pas, il devient amer. La réalité lui paraît si éloignée de l'idéal!

Ibsen est essentiellement révolutionnaire. Sa première œuvre est *Catilina*. Au milieu de la corruption et de la bassesse de la société romaine au temps de Cicéron, le grand révolté, malgré ses vices, se montre au poète comme l'âme noble et forte. Il s'enthousiasme pour lui. Catilina lui apparaît né pour quelque chose de grand, doué d'assez d'énergie et d'audace pour entreprendre de refaire une société atteinte dans les sources de sa vie. Catilina, c'est Ibsen. Tout d'ailleurs le disposait à aimer ce modèle. Enfant, il a souffert intérieurement et extérieurement. La vie ne lui a point souri. Tombé de l'aisance dans la pauvreté, il s'est senti humilié; il a éprouvé dès ses premières années le souci du pain quotidien. Homme, ses difficultés ne diminuèrent pas. Tant qu'il resta directeur de théâtres à Bergen ou à Christiania, il se trouva continuellement en butte aux attaques de ses compatriotes dans les jour-

1. Le fils unique d'Ibsen, M. Sigurd Ibsen, journaliste à Christiania, est marié avec la fille aînée de Björnstjerne Björnson, rival de Henrik Ibsen.

2. Ce qui rappelle le vers de Schiller : « Der Starke ist am mächtigsten allein. » Et ces mots d'un grand homme français : « La solitude est la patrie des forts. »

naux et les revues : sans cesse il dut se tenir sur le pied de guerre. Avec cela, il manquait habituellement du nécessaire. Même plus tard, à Rome, quand il composa son *Brand*, il était dans la détresse. Ce fut cette œuvre qui le tira enfin de la pauvreté.

Il est naturel que les ouvrages d'Ibsen portent la marque de son âme révolutionnaire et pessimiste. Cruellement déçu de ne trouver nulle part ni dans les individus, ni dans la société l'idéal qu'il rêvait, indigné de voir l'ardeur de tous à dérober sous de beaux dehors leur bassesse intime, il prit un farouche plaisir, il trouva comme un allègement à démasquer la triste vérité.

Autour de lui retentissaient les beaux mots de vertu, d'amour pur, de dévouement, de foi, de courage. Ibsen regardait, cherchait, épiait et ne trouvait dans le monde réel dans lequel il vivait rien qui correspondît à ces mots. Ce fut bientôt pour lui un besoin de frapper comme du doigt sur tout ce qui apparaissait d'un métal solide; et il éprouvait une espèce de satisfaction douloureuse d'entendre l'objet sonner creux. Toutes les fois qu'il rencontrait quelque chose de grand, il demandait tout de suite comme il le fait dans une lettre rimée à une correspondante suédoise : *Er det rigtig stort det Store ?* « Est-ce vraiment grand, le grand ? »

Et rien ne lui en imposait, rien ne l'arrêtait, ni l'autorité et l'affection qui servent de base à la famille, ni les dogmes reçus de l'ordre social. Le scandale et le paradoxe l'attirent. Il se plaît à troubler les endormis, à effaroucher les timides, à irriter les hypocrites. Avec cela il découvre les maux, il ne cherche pas à les guérir. N'a-t-il pas dit : « Je pose les questions ; ma vocation n'est pas d'y répondre. »

Ibsen n'a pas de compassion, et cependant il est persuadé de l'utilité éminente des souffrances. Ces misérables petites sociétés ne peuvent être guéries que par les revers, la douleur, le châtiment. Il le répète à maintes reprises. Lui-même n'avait-il pas éprouvé combien l'adversité fortifie une volonté qui veut réagir? Cette foi dans l'utilité de l'épreuve et de la douleur ressort en particulier de son grand drame *Empereur et Galiléen*. A l'entendre, Julien l'Apostat, a été dans un certain sens, le restaurateur de l'Église chrétienne, parce que, en la persécutant, il l'a, contre sa volonté, transformée d'une Église de cour et d'État en une Église de martyrs. Grégoire, son ancien condisciple, qui, jusqu'alors, n'avait pas

montré grand courage, qui se contentait de son « petit cercle, de sa famille, et ne songeait pas à d'autres horizons »; Basile, qui, retiré dans sa villa, « se plongeait dans l'étude profane » : ces deux hommes tout à coup deviennent deux héros chrétiens.

* * *

Georg Brandes nous a conservé sur son ami un certain nombre de traits qui aident à le pénétrer.

En 1864, Ibsen voulait à tout prix que la Norvège et la Suède prissent part à la lutte du Danemark contre l'Allemagne. Il fut profondément indigné de leur attitude de neutralité. « Mais la Norvège aurait été battue, lui dit quelqu'un, et à plate couture ! — Oui, sans aucun doute, répondit-il, elle aurait été complètement battue. Mais quel si grand mal à cela ? Nous aurions pris part au mouvement. Nous aurions fait partie de l'Europe. Avant tout, il importe de ne pas rester à part. »

Une autre fois, en 1874, dans une conversation avec G. Brandes, Ibsen se mit à louer la Russie : « Un admirable pays, dit-il en souriant, admirable par ses excès de persécution ! — Mais comment donc ! s'écria Brandes — Pensez seulement à tout ce que cela produit d'amour de la liberté. La Russie est un des rares pays au monde, où les hommes aiment la liberté et se sacrifient pour elle. — Mais êtes-vous donc aussi épris du knout ! Supposez que vous soyez Russe : Votre petit garçon — et Brandes lui montrait du geste, son enfant qui était assis auprès de lui, — lui désireriez-vous aussi le knout ? » Ibsen resta un moment silencieux ; puis soudain en riant : « Oh ! non, il ne devrait pas recevoir le knout; il devrait le donner. »

Quand Rome fut prise par les troupes italiennes, Ibsen écrivit à Brandes : « Hélas, voilà qu'on vient de nous prendre Rome à nous autres hommes, pour la donner aux politiciens. Où cela nous conduira-t-il ? Rome était le seul asile de la paix en Europe ; le seul endroit où l'on pût jouir de la vraie liberté. On y était à l'abri de la tyrannie de la liberté politique... »

Ibsen était grand adversaire du parlementarisme et de l'État, tel qu'il est organisé de nos jours. C'est par l'individualisme que l'homme progressera, non par l'association. Il avait toujours un

moment de gaieté quand il lisait dans les journaux : « Et puis on forma une commission », ou bien : « Ensuite on jeta les bases d'une société. » C'est là que l'homme, selon lui, perd toutes ses forces, les forces qu'il pourrait trouver dans son individualité.

Pourtant, le 18 mai 1871, il écrivait à Brandes à l'occasion de l'insurrection de la Commune à Paris : « N'est-ce pas infâme de la part de la Commune qu'elle aille me gâter ma belle théorie de l'État ou plutôt du non-État ?. Maintenant cette idée est compromise pour de longues années, et je ne puis plus décemment en parler même en vers. Mais il y a pourtant un grain de raison là-dedans, je le vois clairement ; et il viendra un temps où on la mettra en pratique sans caricature. »

Le fanatisme individualiste d'Ibsen se peint encore dans une lettre qu'il écrivait un jour à Brandes, qui s'était plaint à lui de manquer d'amis : « Vous dites que vous n'avez pas d'amis. Depuis longtemps, je me l'imaginais. Quand on s'adonne, comme vous le faites, avec tant d'ardeur, et si uniquement, à l'affaire de sa vocation, comment prétendre garder ses amis ? Des amis, c'est un luxe cher. Et quand on place tout son capital dans l'entreprise unique d'une mission à remplir dans cette vie, on n'est pas en état de pouvoir posséder des amis. Ce qu'il y a de coûteux à avoir des amis ne vient pas de ce qu'on fait pour eux ; il vient de ce qu'on omet de faire à cause d'eux. Que de germes de vie avortent ainsi ! J'ai passé par là, et j'ai derrière moi plusieurs années où je n'arrivais pas à être moi-même. »

Ibsen n'a ensuite que trop bien mis en pratique la maxime : « C'est une chose trop coûteuse que d'avoir des amis. » C'est que lui-même se croyait appelé à une tâche. Nous avons dit dans quels termes, en 1866, il écrivait au roi Karl. Il parle dans sa requête « d'une mission qui lui a été donnée à accomplir pendant sa vie ». Cette mission, c'est d'apprendre à ses compatriotes « à penser de hautes pensées ». Il revient souvent à cette idée. Il repète qu'il veut faire de ses compatriotes des hommes fiers, « des êtres nobles et libres ».

Dans un discours qu'il prononça à Trondhjem, en 1884, il disait : « Il est nécessaire que nous puissions faire entrer dans nos institutions publiques, dans notre représentation et dans notre presse, un élément de noblesse qui nous manque trop. Je ne pense naturellement pas à la noblesse de la naissance, ni à celle de l'argent ;

je ne pense pas non plus à la noblesse de la science, ni même à celle du talent. C'est la noblesse du caractère, la noblesse de la volonté et du cœur que je veux dire. » Dans ce même discours, il déplorait en termes amers que la liberté de conscience fût amoindrie en Norvège.

Malgré leur admiration pour son génie incontestable, leur sympathie pour certains côtés élevés de son caractère, les croyants ne sauraient oublier la manière dont Ibsen traite trop souvent les gloires du christianisme. Pour lui, les martyrs des premiers siècles sont une bande de fanatiques, comme dans son grand drame *Empereur et Galiléen*. Le grand évêque norvégien Nicolas d'Oslo devient un vrai monstre d'ignominie. Il demande, avant de mourir, s'il a reçu l'absolution même des péchés qu'il voudra commettre plus tard.

Cependant, par instants, il semble avoir eu quelques clartés religieuses. Le 12 septembre 1875, il écrivait de Rome au poète Björnstjerne Björnson : « J'étais dans un état d'âme des plus pénibles. Je ne savais que faire. Mon travail n'avançait pas. En cette disposition, j'entre à Saint-Pierre. Et voici que soudain se découvre à moi ce que je devais dire ; j'ai donc jeté ce que j'avais composé avec de grandes peines pendant une année entière. Et tout alla merveilleusement bien. » Il ajoutait : « Je ne lis que la Bible, elle est forte et puissante. » Mais, en général, dans ce qui touche à l'Église, Ibsen a falsifié l'histoire.

Et puis, peut-on se flatter de rendre les hommes meilleurs en ne s'occupant qu'à les flageller, à leur dévoiler des abîmes de turpitudes, toujours et partout ? Pour les aider à se relever, il fallait leur prêcher la foi en eux-mêmes, la confiance, l'amour. Ibsen omit cela. Il n'a jamais connu ou présenté le côté lumineux de la vie humaine.

Jamais un rayon de soleil. Comme le dit Brendel dans Rosmersholm : « La nuit noire, c'est encore ce qu'il y a de mieux. » Pour lui, l'idéal est une chimère, un « canard sauvage » dont on s'éprend par ramollissement d'esprit.

Combien, par là, il est loin de ce qui nous charme dans l'ancienne littérature norvégienne et islandaise, des Eddas et des Sagas et de quelques-uns des vieux chants des Scaldes ! Dans les *Hœrmœndene paa Helgeland*, il a essayé de reproduire la forme

de cette ancienne littérature : *Hördis* au lieu d'être une de ces *femmes nobles et fortes* des vieilles Sagas d'Islande devient chez Ibsen une mégère horrible qui épouvante.

Enfin, dans tous ses ouvrages, Ibsen se plaît à être impénétrable. Il a été appelé le Sphinx du Nord, et il aimait ce titre.

Il pose force énigmes, mais sans nous en donner la solution. Le mystère, présenté sous une forme éclatante, exerce son attirance sur l'esprit humain. Cela explique en partie l'énorme célébrité d'Ibsen.

Ses attaques contre l'Église et la civilisation chrétienne, à une époque d'universelle hostilité, l'expliquent peut-être mieux encore.

Le Sphinx du Nord s'est représenté lui-même sous les traits du sculpteur Rubek dans son dernier drame : *Quand nous qui sommes morts, nous nous réveillerons.*

LE PROFESSEUR RUBEK

Les hommes ne savent rien ! ne comprennent rien !

MAJA

Vraiment ! Mais au moins ils soupçonnent quelque chose.

LE PROFESSEUR RUBEK

Quelque chose qui n'existe pas, oui ; quelque chose qui n'a jamais été que dans ma pensée. Voyez, c'est cela qu'ils admirent. (*Il sourit d'un sourire moqueur.*) Ce ne sont pas des bustes véritables, que je sculpte là, Maja.

MAJA

Mais qu'est-ce donc ?

LE PROFESSEUR RUBEK

Il y a quelque chose de suspect, quelque chose de caché au dedans et derrière ces bustes, quelque chose de secret que les hommes ne peuvent pas découvrir.

MAJA

Vraiment ?

LE PROFESSEUR RUBEK

Pourvu que moi je puisse le voir. Et cela m'amuse tant. Au dehors, il y a cette « ressemblance frappante », comme on dit, et que les gens regardent tout ébahis (*il baisse la voix*) ; mais au fin fond, ce sont de respectables, d'honorables frimousses de chevaux, des mufles d'ânes têtus, des crânes de chiens aux oreilles pendantes et au front bas, des groins de porcs engraissés.

Et ce sont ces chefs-d'œuvre perfides, que les bonnes gens du monde riche viennent commander chez moi. Et ils les payent sans se douter de rien... et cher.

Et Rubek conduit sa compagne sur une haute montagne pour lui montrer toute la gloire de ce monde. Soudain, il disparaît dans les nuages qui viennent d'envelopper la montagne.

Toujours l'intime pensée d'Ibsen se dérobe dans le nuage.

Jón SVENSSON.

BULLETIN DES MISSIONS

LE MOUVEMENT COLONIAL ET LES MISSIONS EN ALLEMAGNE

Du 5 au 7 octobre 1905, le Reichstag allemand a prêté son magnifique palais, pour la seconde fois, au congrès colonial allemand. 2015 membres s'étaient fait inscrire à cette réunion et 86 associations avaient contribué à l'organiser; le premier congrès, tenu en 1902, ne comptait que 1346 adhérents et avait eu le concours de 60 associations. Ces chiffres suffiraient à montrer les progrès qu'a faits en Allemagne, depuis peu d'années, l'idée coloniale; ils sont d'autant plus significatifs, que ce congrès se tenait à une époque où le zèle colonial des Allemands était mis à une rude épreuve par les graves difficultés contre lesquelles ils avaient à lutter dans leurs deux plus grandes possessions d'Afrique. Cependant, pour comprendre toute l'intensité du mouvement, il faut avoir suivi à Berlin même les travaux si sérieux du deuxième congrès, ou du moins il faudra parcourir avec attention le compte rendu officiel qui vient de paraître.

Cette belle publication, reproduisant le texte complet des quatre-vingts mémoires lus dans les assemblées générales ou dans les sections, avec le résumé des discussions auxquelles ils ont donné lieu, est pleine, d'ailleurs, d'informations et de suggestions instructives et d'un intérêt universel, sur presque toutes les questions coloniales.

Il ne serait pas inutile, par exemple, pour apprécier les vues et les mobiles de la diplomatie allemande, dans l'affaire du Maroc, de lire les débats animés qui ont précédé la quatorzième *résolution* du congrès, dans la septième section d'abord, puis dans la dernière réunion générale, où cette résolution a été votée, « à une grande majorité », quoique le bureau du congrès l'eût déclarée « tout à fait inopportune ». On y demandait, en effet, au gouvernement, à la veille de la conférenee d'Algésiras, d'agir :

« 1° Pour que les avantages reconnus à la France dans la région

algérienne limitrophe (du Maroc) soient exactement fixés au point de vue géographique et quant à leur signification réelle ;

« 2° Pour que, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie étrangères, aussi bien que des progrès du bien-être parmi la population marocaine, des mesures soient prises, afin d'améliorer l'état des ports, de la navigation et des voies de communication intérieure, de manière que le commerce et l'industrie puissent librement se déployer ;

« 3° Pour que la faculté d'acquérir librement des terrains soit garantie plus efficacement qu'elle ne l'a été jusqu'à présent ;

« 4° Enfin, pour que le gouvernement chérifien demeure entièrement libre d'accorder les travaux publics et les concessions de l'État comme il l'entendra. »

Les orateurs qui ont soutenu cette motion ont hautement protesté qu'elle ne visait qu'à sauvegarder les droits et les intérêts économiques de l'Allemagne, qu'elle n'avait pas de caractère politique, et, en particulier, pas de pointe contre la France. Cela paraît un peu difficile à admettre pour le premier article, d'autant plus qu'on l'a défendu surtout par cette considération, qu'il fallait empêcher la France de profiter de sa position pour prendre au Maroc la même influence qu'en Tunisie. Il ne faut pas douter, néanmoins, que l'intérêt économique ne soit ce que l'Allemagne a principalement en vue dans la question marocaine : elle tient à s'assurer une part dans les larges profits que le commerce et l'industrie européenne s'attendent à recueillir au Maroc, dès que ce pays sera mieux ouvert à la civilisation et que ses ressources naturelles, estimées très haut spécialement en Allemagne, pourront être librement et rationnellement exploitées.

Mais, pour donner un aperçu de l'ensemble des travaux du congrès, il nous faut avant tout rendre un sincère hommage à l'intelligence qui les a dirigés et les a distribués dans les séances plénières et dans les réunions de sections.

Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur la table des mémoires et des discours dans le volume des *Verhandlungen*, pour constater que la théorie et la pratique, les principes de la colonisation et le compte rendu des expériences faites, des résultats obtenus, y ont leur juste place et que le tout tend à développer, mais aussi à guider le mouvement colonial au dedans et au dehors du congrès.

Très logiquement, donc, après les compliments préliminaires d'usage, le premier orateur a traité de *l'importance des colonies au point de vue économique*[1]. Il ne s'agit pas de l'importance actuelle des colonies allemandes, qui est très faible, le professeur Helfferich a commencé par en faire l'aveu : quoique cinq fois aussi étendu que la mère patrie, le domaine colonial de l'Allemagne, d'après les dernières statistiques, ne contribue guère que d'un demi pour cent au total de son commerce extérieur. Mais on espère bien qu'il n'en sera pas toujours ainsi. Notamment les pays soumis au protectorat allemand en Afrique, Togo et Kameroun, au golfe de Guinée, Damara et Namaqualand, dans le Sud-Ouest, la région, entre la côte de Zanguebar et le lac Tanganika, dans l'Est, offriraient un vaste champ pour presque toutes les cultures qui peuvent servir à combler les lacunes de la production allemande. Si, en effet, l'Allemagne a besoin de colonies, c'est pour y trouver les matières premières et les objets de consommation que son propre sol ne lui fournit pas, ou qu'il ne lui fournit pas avantageusement ni en quantité suffisante pour les besoins de son industrie et de son alimentation ; c'est, du moins, pour diminuer, avec l'aide des colonies, la dépendance où la tiennent actuellement ces besoins à l'égard des nations étrangères rivales.

Cette thèse générale et fondamentale a reçu développement et confirmation dans les travaux de la cinquième section, dont l'objet était « la situation économique des colonies et des domaines d'intérêts allemands outre-mer ». On y trouve des mémoires bien documentés sur la nature des produits que donnent ou peuvent donner ces colonies, sur l'état actuel, l'avenir et les conditions de l'exploitation. Il y est question surtout du caoutchouc et du coton, ces deux matières si nécessaires à l'industrie moderne, et à celle de l'Allemagne en particulier. Les possessions allemandes d'Afrique offrent un champ très vaste, et qu'on estime très favorable, pour la culture des arbres à caoutchouc et du cotonnier. La grosse difficulté est de trouver les bras pour cette culture. Le climat ne permet pas de faire appel en grand, à cet effet, aux travailleurs européens; il faut donc s'adresser aux indigènes. Mais, ceux-ci, jusqu'à présent, n'ont guère eu ni l'habitude, ni le

1. Prof. Helfferich, conseiller d'ambassade, *Verhandl.*, p. 571-586.

goût du travail. Comment les amener à développer leurs misérables cultures particulières et à prêter leurs services aux plantations que créeront les Européens? La contrainte, qui a été en usage autrefois dans certaines colonies, n'a pas eu d'avocats au congrès de Berlin; tout au plus quelques orateurs ont proposé de demander l'impôt, qu'il est légitime d'exiger des indigènes, sous forme de travail. On a reconnu qu'il y avait là, avant tout, une œuvre d'éducation à faire ; et il a été constaté que les missions étaient, jusqu'à présent, la meilleure école de travail pour les indigènes, constituant ainsi, sous ce rapport comme encore par ailleurs de précieux auxiliaires de la colonisation. Mais nous reparlerons tout à l'heure des missions, qui ont eu une si belle place dans cette assemblée.

Les colonies proprement dites, c'est-à-dire les possessions de l'empire allemand hors d'Europe, n'ont pas seules occupé l'attention des congressistes. Les colonies nombreuses que les émigrants allemands ont formées, spécialement dans les deux Amériques, ont donné lieu à des communications et des discussions fort intéressantes dans la sixième section (*Émigration allemande et immigration dans les colonies allemandes*) et la septième (*Relations économiques entre l'Allemagne et ses colonies et ses domaines d'influence transmarins*). Quelles relations entretiennent-elles avec la mère patrie? Quelle force apportent-elles à l'influence allemande dans le monde? On comprend l'importance de ces questions pour mesurer ce que l'Allemagne a gagné et peut encore gagner par l'émigration, et surtout pour déterminer vers quelles régions elle doit diriger de préférence l'excédent de sa population toujours croissante. Elles ont été traitées avec soin. Les mémoires de MM. Sering et Dunker sur l'émigration allemande aux États-Unis[1], tous deux, pleins de faits, de statistiques et d'observations personnelles, concluent à décourager ceux qui voudraient encore chercher fortune dans ce pays, où les chances pour les émigrants ordinaires (excepté ceux qui se contenteraient des emplois les plus humbles), sont désormais fort incertaines. Ils ne sont pas moins nets pour détruire les illusions qu'on a pu quelquefois nourrir, en Allemagne, sur le rôle et l'influence de cette émigration, où l'on aurait volontiers vu le germe d'une sorte de nouvelle

1. *Verhandl.*, p. 844 et 856.

Allemagne en Amérique. M. Dunker affirme carrément que les cinq millions d'Allemands, que la république nord-américaine a reçus pendant le dix-neuvième siècle, sont presque totalement américanisés et que tous les Allemands qui les rejoindront encore seront « perdus pour le germanisme », et contribueront à renforcer l'anglo-saxonisme, rival économique de l'Allemagne.

On a fait un tableau tout différent des colonies d'émigration du Brésil méridional et des États de La Plata. Notamment au Brésil, où l'on compte actuellement plus de soixante mille colons allemands, groupés dans plusieurs agglomérations florissantes, ceux-ci ont leurs écoles à eux, leurs églises desservies par un clergé de leur nation, et gardent ainsi leur langue, leurs habitudes et leurs affections allemandes.

Finalement, le congrès, par sa quatorzième *résolution*, exprima le vœu très net que l'émigration allemande se détournât des États-Unis et, qu'en tant qu'elle ne pourrait être dirigée vers les colonies proprement dites de l'Allemagne, elle se portât de préférence vers « des contrées telles que le Brésil méridional et les États de La Plata ».

Nous devons nous contenter de signaler les travaux de la première section sur divers points intéressants de la géographie, de l'ethnologie et de l'histoire naturelle des colonies allemandes. Ceux de la deuxième section, sur la médecine et l'hygiène de ces pays, n'ont pas été les moins importants : ils ont eu en quelque sorte leur *illustration* dans une exposition de médecine tropicale. Deux autres expositions, l'une consacrée aux cartes et aux vues photographiques, l'autre réunissant les produits coloniaux, apportaient aussi leur complément d'informations utiles, avec une agréable distraction.

Mais ce qu'il y eut peut-être de plus remarquable dans cette grande réunion, c'était la place qu'y tenaient les missions, en particulier les missions catholiques. Parmi les quatre-vingt-six sociétés « organisatrices », inscrites en tête des *Verhandlungen*, figurent dix congrégations de missionnaires catholiques. Les représentants de l'apostolat catholique étaient en nombre à l'assemblée, voisinant paisiblement et presque fraternellement avec les délégués des missions protestantes, écoutés avec la plus grande courtoisie, tandis qu'ils lisaient leurs communications ou

quand ils intervenaient dans les discussions. A la vue de ces robes de moines dans les salles et les couloirs, et jusqu'à la tribune du Reichstag, d'où un bénédictin et un capucin parlèrent dès la première réunion plénière, la pensée se reportait d'elle-même aux années encore peu éloignées, où les congrégations religieuses étaient proscrites par les législateurs du nouvel empire comme incompatibles avec la *Kultur*, ennemies de la patrie, etc. Depuis lors, le *Centre*, grâce à l'admirable discipline des électeurs catholiques, était devenu la « fraction » la plus forte et la plus influente du parlement impérial, et c'est le président, donné par lui au Reichstag, le comte de Ballestrem, qui prêtait le palais au congrès colonial. Avec les succès politiques des catholiques, le progrès des aspirations coloniales a fait beaucoup pour dissiper les préjugés protestants. Les *coloniaux* allemands, à très peu d'exceptions près, comprennent que les missionnaires, bien que poursuivant un but différent du leur, sont leurs meilleurs auxiliaires. Et le gouvernement, qui les appuie, est assez loyal et assez fort pour ne pas subordonner les intérêts du pays à des intérêts sectaires, comme cela se voit ailleurs.

Dans la quatrième section du congrès, qui avait à s'occuper de l'*état de la religion et de la civilisation* dans les colonies, il a été surtout parlé des missions. Des membres de diverses missions catholiques ont traité, avec une compétence qui a été bien remarquée, des questions vitales comme les suivantes : de l'éducation des peuples sauvages sous le triple rapport matériel, intellectuel et religieux ; des services que les missions rendent à la civilisation et à la science ; en particulier, de la collaboration des missionnaires à la science comparée des religions ; des services que le missionnaire, en même temps qu'il remplit sa fonction d'apôtre des infidèles, rend à sa propre patrie ; de l'influence (funeste) de l'islamisme dans la colonisation africaine.

Les missionnaires catholiques, par un sentiment de discrétion, que l'on conçoit, mais peut-être un peu exagéré, ne sont guère entrés dans le détail de leurs œuvres et des résultats de leurs travaux. Les protestants — on ne saurait les en blâmer — ne se sont pas crus tenus à tant de réserve et ont exposé assez amplement ce qu'ils font dans les colonies allemandes, en insistant principalement sur leurs écoles. En passant, d'ailleurs, ils ont signalé avec bienveillance les œuvres catholiques.

En définitive, des chiffres n'ont guère été donnés que pour les possessions allemandes d'Afrique, où l'on compte actuellement 294 missionnaires et environ 33365 néophytes catholiques, à côté de 190 missionnaires protestants (sans compter les auxiliaires indigènes), ayant 16460 chrétiens.

La part de l'Allemagne dans l'apostolat catholique du monde entier est de beaucoup supérieure aux chiffres qu'on vient de lire. Et comme elle est assez peu connue, notamment en France, où l'on n'a publié que des statistiques peu exactes sur ce sujet, il ne sera pas inutile de donner un résumé des tableaux récemment établis au ministère de la marine, à Berlin, d'après les sources les plus autorisées et après enquête spéciale. Nous y trouvons que le nombre des Allemands occupés aux œuvres de l'apostolat ou de la charité chrétienne, dans les pays de missions (États-Unis non compris), est de 2440 hommes et plus de 1 796 femmes. Si l'on ajoute les religieux et religieuses qui ont quitté l'Allemagne pour se dévouer aux intérêts spirituels de leurs compatriotes dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, les totaux ci-dessus monteront à plus de 3000 pour les hommes et à plus de 2000 pour les femmes. Ces chiffres font certes grand honneur à l'Allemagne catholique.

En partie, sans doute, ils représentent un résultat du *Kulturkampf*, qui a forcé des centaines de religieux à s'expatrier pour pouvoir encore exercer un apostolat. La Providence, qui sait tirer le bien du mal, a fait servir cette persécution surtout à l'avantage des nombreux Allemands immigrés dans les deux Amériques, en grande disette de secours spirituels. Plusieurs pays d'infidèles, notamment l'Inde, ont également profité d'un afflux extraordinaire de missionnaires rendus disponibles par suite des expulsions. Mais il fallait plus que les circonstances ou une sorte de nécessité extérieure, il fallait un principe intime, une véritable générosité d'apôtres, pour porter tous ces hommes à chercher si loin l'emploi de leurs forces et de leur zèle. Aussi bien, l'Allemagne catholique n'a jamais laissé de donner un large concours à la propagation de l'Évangile parmi les infidèles ; elle a eu de tout temps des missionnaires, et nombreux et distingués à tout point de vue [1]. On a pu cependant constater chez elle, depuis une

1. On peut voir quelques preuves dans le travail que nous avons déjà

trentaine d'années, un mouvement plus accentué dans ce sens, et c'est la vraie origine du beau chiffre de missionnaires que nous avons relevé.

Parmi les manifestations diverses de ce mouvement, on peut signaler la création, en Allemagne, de plusieurs congrégations, spécialement vouées aux missions étrangères. La première en date est la *Société de la parole de Dieu* (Missionsgesellschaft des göttlichen Wortes), fondée en 1875, à Steyl, en Hollande, mais par et pour des prêtres allemands. Cette société organisée, à cause du *Kulturkampf*, sur le sol étranger, et autorisée depuis à s'établir en Allemagne, possède aussi des séminaires en Autriche et à Rome. Elle a été chargée, en 1881, du vicariat apostolique du Sud-Chantoung (Chine), et l'on sait comment le massacre de deux de ses missionnaires, en 1897, est devenu, pour l'empire allemand, occasion ou prétexte de l'occupation de Kiao Tcheou. Les zélés missionnaires de Steyl ont été aussi appelés, en 1892, dans la colonie allemande de Togo (Afrique occidentale) ; puis dans la République de l'Équateur ; dans la République Argentine ; en Australie ; dans la partie allemande de la Nouvelle-Guinée, etc.

Dans l'antique ordre bénédictin, un nouveau rameau s'est formé à Sankt-Ottilien, en Bavière, sous le nom de *Congrégation missionnaire de saint Benoît* (St. Benediktus-Missionsgenossenschaft), son action s'étend au Brésil, à l'Afrique sud-occidentale, etc.

Plusieurs sociétés missionnaires, nées hors de l'Allemagne, et notamment nos Instituts du Saint-Esprit, des Maristes, des Oblats, de Marie-Immaculée et de Saint-François-de-Sales, des Trappistes, des Pères Blancs, qui, longtemps, ont reçu en France des membres allemands, qui travaillaient plus tard avec les Français, même dans les missions spécialement françaises, ont maintenant aussi des branches allemandes vivant et se développant sur le sol de l'Allemagne.

Enfin, il faut signaler le remarquable développement des congrégations de femmes se destinant à aider l'œuvre des missionnaires. Des congrégations nouvelles de ce genre ont surgi comme auxiliaires des missionnaires de Steyl et de Sankt-Ottilien. Les

nignalé (*Études*, t. LXXXVIII, p. 59) du P. Huonder sur les jésuites missionnaires des dix-septième et dix-huitième siècles.

congrégations plus anciennes, Franciscaines, Dominicaines, *Dames* dites *Anglaises*, sœurs de la Croix, sœurs de la Charité chrétienne, de la Providence, envoient des centaines de filles dévouées de l'Allemagne instruire les enfants et soigner les malades, les pauvres, en Afrique, en Amérique, dans les Indes, en Chine, en Australie, etc.

Ce grand mouvement d'apostolat n'est pas issu, chez nos voisins, du mouvement *colonial*, car il lui est antérieur, et ses aspirations vont bien au delà des colonies allemandes. C'est une naturelle efflorescence des sentiments communs aux vrais catholiques de tout pays. Mais, si l'idée coloniale n'est pour rien dans cette poussée féconde, elle en profite. Je l'ai déjà dit, c'est ce que le gouvernement allemand comprend parfaitement, avec tous ceux qui, en Allemagne, sont soucieux de propager le plus possible l'influence et le prestige de leur pays, et qui savent combien les missionnaires peuvent y contribuer, sans même y viser directement. Et voilà pourquoi les missionnaires allemands jouissent d'un respect et d'une protection que les nôtres seront bientôt, sans doute, réduits à leur envier.

Il peut y avoir, il est vrai, un danger à cette protection : c'est de compromettre plus ou moins la liberté nécessaire à l'apostolat catholique. Le danger existe assurément. On a pu aussi exprimer la crainte de voir l'œuvre des missions en Allemagne prendre un caractère spécifiquement allemand, qui ferait un peu oublier le but universel de l'apostolat catholique. Cette crainte a trouvé quelque fondement dans les oppositions que rencontre en Allemagne l'organisation actuelle de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance et des œuvres analogues dont la haute direction est en France, et dans les tentatives faites pour constituer ces œuvres sur une base nationale indépendante, de manière que les cotisations des catholiques allemands soient recueillies et réparties par des mains allemandes et n'aillent plus qu'aux missionnaires allemands.

Nous croyons pouvoir dire qu'une proposition dans ce sens, soumise à une réunion particulière des délégués et des patrons des missions, tenue à l'issue du deuxième congrès colonial, a été repoussée, et que les missionnaires allemands, à cette occasion, ont rendu cordialement témoignage à l'impartialité bienveillante des comités français, qui distribuent l'aumône

du monde entier aux missions, sans autre considération que celle des besoins de chacune.

La *nationalisation* des œuvres des missions conserve néanmoins des partisans et, naturellement, elle est souhaitée en haut lieu. Il faut dire que des Allemands, dévoués aux intérêts de l'apostolat et dégagés de tout nationalisme exclusif, ne sont pas eux-mêmes éloignés de penser qu'une certaine représentation devrait être assurée, dans les conseils supérieurs de nos grandes œuvres en faveur des missions, aux catholiques étrangers qui contribuent à les soutenir. Nous mentionnons cette opinion ou ce vœu, sans nous en faire autrement l'avocat.

Mais nous devons, à ce propos, relever une erreur assez grave commise dans une publication habituellement bien informée. *L'Ami du Clergé*, dans un article contenant, d'ailleurs, de justes observations contre l'abus du sentiment national dans les missions, rapporte ce « mot malheureux » qu'aurait dit récemment un vicaire apostolique d'une colonie allemande d'Océanie : « Envoyez-nous des missionnaires allemands, il n'y a qu'eux qui puissent s'entendre avec nos nationaux d'ici[1] ». La citation seule est malheureuse; car le mot de l'évêque, tel qu'on le lit dans les *Katholischen Missionen* (année 1904, p. 118), ne respire nullement le nationalisme que censure le collaborateur de *l'Ami*; et la critique de celui-ci tombe d'autant plus mal, que le vicaire apostolique dont il s'agit n'est pas allemand : c'est Mgr Broyer, de Belley, bon Français, par conséquent. Mais ce qui est plus sérieux, c'est l'épithète accolée par *l'Ami du Clergé* à la revue allemande qu'il donne pour garant de sa citation inexacte : les *Katholischen Missionen*, de Fribourg, « organe, dit-il, beaucoup plus chauvin qu'il ne faudrait quand on s'intitule *les Missions catholiques* ». Il serait difficile de donner une appréciation moins justifiée. S'il se rencontre quelque excès de chauvinisme chez les catholiques allemands, — et il faut avouer qu'un certain nombre d'entre eux pèchent un peu par ce côté, affaire de protester contre les qualifications de *sans-patrie* (*vaterlandslose*), *antinationaux*, etc., dont on les a tant poursuivis, — ce n'est pas dans les *Katholischen Missionen* qu'il faut le chercher ni qu'on le trouvera. Ceux qui ont pu lire cette revue avec quelque assiduité et qui connaissent un

1. *L'Ami du clergé* de Langres, 5 avril 1906, p. 288.

peu ce qui se publie ailleurs dans le même genre, témoigneront, je crois, qu'il n'en existe aucune qui renseigne mieux sur l'ensemble des missions catholiques du monde entier. Beaucoup de personnes s'imaginent, et l'erreur a été répandue par la presse, que cette revue allemande des missions, n'est en somme, qu'une traduction ou une adaptation des *Missions catholiques* de Lyon. Rien de plus inexact. Si les *Katholischen Missionen* empruntent des nouvelles et des documents au bulletin lyonnais, ces emprunts tiennent toujours beaucoup moins de place, dans la publication allemande, que les correspondances qui lui appartiennent en propre et que les articles originaux de sa rédaction sur le passé et la situation présente des missions. Ces articles, d'ailleurs, portent sur tout le champ de l'apostolat catholique, et n'avantagent d'aucune manière les établissements ou les missionnaires allemands. Et je ne crois pas que dans ces travaux, rédigés avec une rare compétence, on ait jamais remarqué des préventions contre les œuvres françaises ou un parti pris systématique en faveur des œuvres allemandes. Que si l'on parcourt les listes mensuelles, respectables en vérité, des contributions volontaires qui sont adressées à la revue pour être transmises aux missions, on constate que la part assignée par les donateurs aux missions non allemandes, et, en particulier, aux missions françaises, est réellement belle : mais cela prouve que les *Katholischen Missionen* ne nourrissent pas l'exclusivisme national chez leurs lecteurs.

Nous avons cru devoir rendre ce témoignage à cette excellente revue parce que nous la connaissons bien, et parce que, nous le savons, tous les amis des missions lui doivent une grande reconnaissance. Mais à peu près tout ce que nous venons de dire a déjà été dit avec une autorité infiniment supérieure par le Souverain Pontife Pie X, dans un bref très élogieux qu'il a adressé à la rédaction des *Kaolischen Missionen*, le 15 novembre 1904[1]. Notamment la rédaction est félicitée de *l'esprit vraiment catholique* qui lui fait distribuer les secours qui lui sont adressés sans aucune considération de nationalité.

Pour clore ce bulletin, nous ne pouvons mieux faire que de signaler et de recommander vivement à nos lecteurs la nouvelle

1. Ce bref a été publié en latin et en allemand dans les *Katholischen Missionen* de janvier 1905.

revue *Anthropos*, dont le congrès colonial de Berlin avait déjà accueilli l'annonce avec sympathie, et qui a pour but d'offrir aux missionnaires de tous pays un organe spécial, pour la publication de leurs découvertes, de leurs observations et de leurs études, surtout dans les domaines de l'ethnologie et de la linguistique. Cette publication, si elle offre des avantages aux dévoués ministres de l'Évangile dans les pays lointains, n'en aura pas moins pour ceux qu'intéressent (et qui n'intéressent-elles pas?) les questions si vastes et si complexes, touchant les origines, les coutumes, toute la vie des différents rameaux du genre humain. Personne, surtout aucun savant de bonne foi, ne peut méconnaître que les témoignages des missionnaires sur ces questions n'aient une valeur exceptionnelle, parce qu'ils sont dans une situation exceptionnellement favorable pour les étudier.

L'*Anthropos* est pour le moment trimestriel, mais l'abondance des matières (accusée déjà par l'accroissement de la première à la seconde livraison) et le succès que nous espérons pour lui, l'obligeront bientôt, sans doute, à paraître plus fréquemment.

Les deux premiers fascicules que nous avons sous les yeux [1] sont de nature à lui mériter, dès maintenant, un chaleureux accueil. Ils débutent par quelques pages magistrales de Mgr Le Roy, évêque d'Alinda, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, qui exposent admirablement quel peut et doit être *le rôle scientifique des missionnaires*. Les curieux articles qui suivent sur les *rites religieux des Dayaks* de Bornéo, sur les *mythes et légendes des indigènes du Brésil*, sur la *sorcellerie dans l'Afrique équatoriale*, sur les *chansons des nègres Ewhe*, sur la *littérature khmère* (du Cambodge), etc., donneront une favorable idée de ce qu'on peut attendre des collaborateurs lointains de la nouvelle revue.

Ce que le savant et zélé directeur lui-même y a déjà mis du sien ne forme pas l'appoint le moins utile. Outre la publication d'un précieux manuscrit du célèbre Fray Bernardin de Sahagun, l'un des premiers apôtres du Mexique, le R. P. Schmidt a com-

1. La revue paraît sous les auspices de la *Leo-Gesellschaft* de Vienne et de la *Görres-Gesellschaft*, sous la direction du P. W. Schmidt, de la société de Steyl, à Salzbourg, en Autriche. Imprimerie-librairie Zaunrith. Prix de l'abonnement annuel : 15 francs. Les articles peuvent être rédigés en latin, en français, en italien ou en espagnol.

mencé de donner un travail approfondi sur la notion, l'histoire et les conditions de la science des us et coutumes des peuples ou *ethnologie*. De plus, il adresse « aux lecteurs de la revue en Chine, dans l'Inde et à Ceylan », quelque chose comme des « Instructions aux explorateurs », indiquant aux missionnaires les *desiderata* spécialement de l'ethnologie, quant aux peuples plus ou moins civilisés de ce pays, et la voie à suivre pour les remplir de façon scientifique. Les missionnaires apprécieront, à coup sûr, le secours que leur apportent des instructions de ce genre, qui, nous l'espérons bien, seront continuées dans les numéros suivants. Ils objectent, en effet, souvent, à ceux qui leur demandent des études sur les contrées qu'ils évangélisent, l'ignorance où ils sont de ce qui peut intéresser et être utile au progrès de la science en Europe.

Parmi les travaux, très rares, de notre temps, qui ont été publiés sur les coutumes populaires de la Chine, le R. P. Schmidt a mentionné avec raison, comme très remarquable et digne d'être proposé en exemple, l'ouvrage que le R. P. Léon Wieger, missionnaire de la Compagnie de Jésus au Tché-li S.-E., a intitulé modestement *Rudiments de parler chinois*, et qui est une véritable encyclopédie de l'histoire, aussi bien que de la vie publique et privée des Chinois, dans tous ses détails, les plus intimes et les plus authentiques. Nous reviendrons sur cet ouvrage, récemment couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Pour conclusion, nous conseillons de tout cœur l'abonnement à l'*Anthropos*, même aux personnes que l'ethnologie n'attirerait point par elle-même, persuadé que nous sommes, qu'il y a là une œuvre des plus propres à rehausser le prestige des missionnaires, et à leur gagner ainsi des amis et des protecteurs parmi ceux mêmes qui n'apprécient pas assez leurs vues religieuses.

Joseph BRUCKER.

REVUE DES LIVRES

Der Weltapostel Paulus, nach seinem Leben und Wirken geschildert, von Dr. Franz-Xav. Pölzl, prof. der Theologie an der K. K. Universität zu Wien. Ratisbonne, Manz, 1905. 1 band in-8, xxvii-664 pag. Preis : 10 kronen 80 heller.

Voici le premier ouvrage écrit en allemand par un catholique pour présenter un tableau de la vie et des œuvres de saint Paul dans tout leur ensemble, d'après les données actuelles de la plus rigoureuse science. Malgré ce caractère très scientifique du fond même de l'œuvre, l'auteur a voulu lui donner une forme plutôt populaire et vulgarisatrice ; son but, en effet, était qu'elle fût utile et intéressante, non seulement pour quelques spécialistes, mais pour tous les prêtres et pour les laïques instruits. Fort au courant des travaux modernes, le docteur Pölzl s'appuie pourtant d'abord, pour établir ce qui concerne la vie de saint Paul, sur le témoignage des Actes, sur les épîtres de saint Paul lui-même, enfin sur les textes des Pères et des écrivains ecclésiastiques. Dans les apocryphes, il sait, par une judicieuse et prudente critique, discerner de la fiction la part de vérité utilisable qui s'y trouve souvent jointe.

En guise d'introduction, il nous présente un aperçu chronologique de la vie de saint Paul, et un chapitre préliminaire sur la « plénitude des temps » pour les gentils ; puis il esquisse la physionomie générale de l'apôtre, et étudie la question des rapports entre saint Paul et Sénèque.

Sur la valeur réelle du livre, les critiques les plus autorisés se sont déjà prononcés de la manière la plus formellement favorable. Ce qui recommande la lecture de cet ouvrage aux protestants eux-mêmes, c'est le ton calme et sans passion avec lequel, évitant toute polémique directe, on y traite les questions controversées. Le savant auteur, professeur à l'Université de Vienne, travaille actuellement à un livre sur les compagnons de saint Paul dans ses missions ; ce sera là le digne complément, légitimement attendu, du présent ouvrage.

André Kuhn.

L'Art de croire, par Auguste Nicolas. 8e édition. Paris, Retaux, 1905. 2 volumes in-18 jésus, xii-458; 432 pages. Prix : 7 francs.

La librairie Retaux a eu l'excellente idée de rééditer *l'Art de croire*, par Auguste Nicolas. Cet ouvrage, comme on sait, est divisé en quatre parties : *Besoin de croire*, *Raison de croire*, *Moyen de croire*, *Bonheur de croire.* Le sous-titre qu'il porte : *Préparation philosophique à la foi chrétienne*, indique nettement son but. Une expérience, déjà longue, a prouvé la merveilleuse efficacité de ce livre, qui a fait un bien immense à tant d'âmes incertaines de la voie à suivre. Il n'a rien perdu, hélas ! de sa douloureuse actualité; car, à l'heure présente, le nombre est grand de ceux qui se laissent troubler par les objections des rationalistes. *L'Art de croire* est éminemment propre, avec l'aide de Dieu, à leur rendre la paix intellectuelle. Gaston Sortais.

Maine de Biran, par Marius Couaïlhac, docteur ès lettres. (Récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques.) Paris, Alcan, 1905. Collection *Les Grands Philosophes.* In-8, viii-304 pages. Prix : 7 fr. 50.

M. l'abbé Piat mérite deux fois la reconnaissance des amis de la philosophie. Ce n'est pas seulement sous sa direction, mais aussi grâce à sa collaboration de la dernière heure, que paraît l'ouvrage posthume de M. Marius Couailhac sur Maine de Biran. L'historien avait, il est vrai, presque terminé son livre. Mais il restait à faire quelques légères retouches, à préciser la conclusion, à corriger les épreuves. M. Piat s'est chargé de ce travail. Mieux que tout autre, il connaissait la pensée de M. Couailhac, et pouvait lui apporter quelques modifications, sans la dénaturer.

Les chefs de division et de développement sous lesquels M. Couailhac distribue les principales idées de Maine de Biran ne forment pas un de ces plans classiques, intelligibles par leur seul énoncé, et à peu près applicables à toutes les doctrines, sans convenir exactement à aucune. L'auteur ne se sert point de cadres tout faits ; il travaille sur mesure. De là un ordre qui déconcerte d'abord, chez le lecteur, les habitudes de l'intelligence abstraite, mais qui dessine plus fidèlement la physionomie personnelle de ce penseur original que fut le philosophe de Grateloup.

Le Moi; *Théorie de la connaissance*; *la Vie de l'esprit*; tels sont les trois centres de groupement autour desquels rayonne sa doctrine. Nous pouvons suivre l'évolution de cette philosophie qui s'élève du sensualisme au spiritualisme, et du spiritualisme au christianisme. Nous voyons en même temps la force et l'insuffisance de la méthode psychologique. Nous comprenons que l'analyse de conscience révèle, au delà des sensations, l'activité libre et l'effort voulu, mais que, par elle seule, elle éclaire d'une lumière plus faible l'existence de Dieu et la vérité chrétienne.

M. Couailhac ne s'est pas montré seulement habile organisateur de la pensée de Maine de Biran. L'auteur de la thèse de 1897 sur *la Liberté et la conservation de l'énergie* reparaît ici avec ses qualités de dialecticien. Nous signalerons, en particulier, sa discussion sur la conscience de l'effort, c'est-à-dire sur la théorie fondamentale de la philosophie biranienne. Ailleurs, en quelques pages, il examine judicieusement les motifs qui ont pu retarder la conversion définitive de Maine de Biran.

Quelques fautes de détail, des erreurs d'impression, quelques inexactitudes, par exemple la métaphore de « l'océan inconnu pour lequel nous n'avons ni barque, ni voile », attribuée à Spencer, nous semblent des taches bien pardonnables dans un ouvrage publié de la manière que l'on sait.

Nous regrettons davantage que l'auteur n'ait pas critiqué plus nettement deux ou trois théories de Maine de Biran, par exemple, son explication de l'idée de substance, explication si incertaine, et, dans la mesure où elle se précise, bien contestable. Tantôt c'est à la matière qu'il l'emprunte, tantôt c'est au moi. En tout cas et en toute circonstance, l'illustre psychologue exagère la distinction entre la conscience de notre individualité et la connaissance de notre substantialité.

En somme, l'ouvrage de M. Couailhac fait honneur à la collection des *Grands Philosophes*. Il met en bonne lumière la méthode et la doctrine biraniennes. L'une nous apparaît nettement comme une philosophie de l'effort, et l'autre comme une extension de l'expérience interne.

X. Moisant.

L'Esprit nuit, *comédie en quatre actes et en vers libres*, d'Alexandre Serguiévitch Griboïedov, traduite en vers fran-

çais, par Ernest Combes. Paris, Fischbacher, 1905. 1 volume in-18 jésus, 174 pages.

La célèbre comédie de Griboïédov est depuis bien longtemps traduite en français; elle est loin pourtant jusqu'ici d'être aussi connue qu'elle le mérite. Nous pouvons espérer que M. Ernest Combes aidera à en goûter la finesse charmante et profonde à la fois, par la traduction qu'il vient d'en faire. Il s'attache, en effet, non pas à une fidélité verbale purement matérielle, et aussi pénible ordinairement à la lecture, qu'elle fut laborieuse pour le traducteur, mais à une sorte de transposition des idées et des effets, qui est bien, dans l'espèce, la plus heureuse et la plus réellement exacte des traductions. Moins que le mot ou même la phrase, c'est la grâce précise et délicate du vers qu'il a, si je ne me trompe, cherché à rendre. Et il y réussit, pour l'ordinaire, avec un rare bonheur. Comme les vers de Griboïédov sont devenus proverbiaux en Russie, ceux de M. Ernest Combes pourraient le devenir chez nous. C'est à l'emporte-pièce qu'il les découpe et à la façon des vrais maîtres :

Thémis vend la justice et la vend à faux poids...
Tous les genres sont bons, — hormis le genre humain !...
L'école ne croit plus qu'au brutal phénomène.
Le dogme est démodé; l'Évangile est rengaine.
Kant, avec ses rébus, assomme Jésus-Christ.
L'homme descend du singe et l'instinct vaut l'esprit...

Peut-être même accusera-t-on cet esprit, très français et génialement subtil du traducteur, d'avoir encore, par endroits, aiguisé celui de l'auteur, déjà si fin? Mais de trouver enfin que cela nuit à l'œuvre, ce serait vouloir justifier une fois de plus toute la morale et le titre même de la pièce. Joseph Boubée.

I. Tristesse aimée, *poèmes*, par Henri Crokaert. Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1905. Brochure in-18 carré, 100 pages.

II. Retour vers l'aube, *poèmes,* précédés d'une étude sur la poésie, par Fritz Masoin. Bruxelles, Schepens, 1906. 1 volume in-8, 212 pages. Prix : 3 francs.

I. M. Henri Crokaert intitule sa petite brochure jaune : « Tristesse aimée ».

Pourquoi *tristesse* et pourquoi *aimée* ? M. Crokaert est sûrement à un âge où l'on n'a pas épuisé toutes les déceptions de la vie et où l'on ne sait pas encore d'ordinaire « se trouver consolé de ne pas l'être ». Il nous avertit, en les dédiant à son père, que ces vers sont ses premiers et sans doute on l'aurait compris à les lire. Mais c'est précisément parce qu'ils sortent d'un cœur jeune et d'une âme neuve, que ces vers ne devraient pas être tristes.

Au fond même, le sont-ils ? Ils voudraient l'être et ils réussissent quelquefois à en avoir l'air ; l'auteur semble s'y tromper lui-même :

> Et sous mes doigts d'enfant que la musique inspire
> Jamais ne vibrent mieux les cordes de ma lyre,
> Que lorsqu'en elles passe un frisson de douleurs.

Mais il y a dans son âme trop d'espérance chrétienne et trop de foi en l'idéal, pour que sa tristesse soit de celles qui s'écoutent et se complaisent dans les échos de leurs propres sanglots. Quand il nous dit :

> J'aime des pleurs ardents l'amère volupté,

M. Henri Crokaert tourne assurément un joli vers, fait de ses réminiscences littéraires ; mais il confond la stoïque fierté des larmes avec le sentiment noble et doux de la résignation chrétienne, qui devant les premières désillusions de la vie, a consolé son cœur. L'amour de la *bonne souffrance*, qui est la réponse d'une âme élevée et généreuse aux premières atteintes de la douleur, n'a rien à voir avec l'orgueilleux amour de la tristesse, dont tous les poètes *au front d'airain* et au *cœur de marbre noir* font si volontiers parade. Ce n'est donc pas une tristesse aimée, c'est une douce et chrétienne résignation, qui chante dans ces belles strophes :

> Je bénis Dieu très bon des peines qu'il m'envoie ;
> J'en voudrais plus encor ; mes yeux aiment les pleurs ;
> La souffrance est pour moi plus douce que la joie,
> Et je chante l'amour au milieu des douleurs.

M. Henri Crokaert est encore trop près du collège où il dut être, on le comprend sans peine, un excellent élève. Il se souvient des *thèmes d'imitation* ; et ce n'est pas tout à fait de sa faute, s'il croit que pour être poète, il faut avoir l'air inconsolable.

Mais puisque ses premiers vers permettent aux lecteurs tant d'espérance, qu'il prenne donc lui-même conscience de son talent et de sa personnalité : son verre est assez grand pour qu'il ne boive pas dans la banale coupe aux larmes des poètes désespérés. — Au fond, il l'a compris déjà, lorsqu'il s'est fait la leçon en ces termes :

> Ferme-toi, pauvre cœur, puisque la vie est vaine
> Et qu'il n'en reste enfin que misère et que peine...
> Mais non! Espère encore et ne dis pas adieu
> Aux songes enchantés, à ta faible espérance ;
> Malgré ton abandon et malgré ta souffrance,
> Pourquoi veux-tu mourir, puisqu'il te reste Dieu !

Qu'il continue donc à chanter le printemps et les lis ; voire l'automne, mais la seule qu'il puisse connaître encore : celle de la nature, c'est-à-dire le temps des meilleurs fruits et des fleurs aux couleurs tendres. S'il chante le crépuscule, que ce soit comme il l'a fait en cette strophe :

> J'aime le crépuscule et la nuit qui descend;
> L'heure douce où mon cœur, dans l'ombre et le silence,
> Caresse ingénûment une tendre espérance
> Et goûte dans son rêve un charme pénétrant.

Cette *tendre espérance*, il en a plein le cœur. Et quant à son esprit, très académique, il a tout ce qu'il faut pour chanter, avec un succès de bon aloi, autre chose que des lamentations. Son vers, il est vrai, plutôt coulant et sentimental que vigoureux et brillant, gagnera à être un peu plus travaillé, — ce qui ne le rendra d'ailleurs que plus naturel et original. Il évitera quelques négligences fâcheuses qui se sont glissées dans sa brochure : négligences clairsemées de versification ; car, si la prosodie est respectée et le rythme harmonieux, la rime est par endroits trop indigente ; négligences grammaticales même, heureusement fort rares, mais qu'un poète doit éviter plus que personne :

> Voici que *tressaillit* et brûle tout mon être,
> D'ardeurs qu'encor longtemps *j'eus* dû ne pas connaître.

Avec de l'enthousiasme et du travail, où ne peut-on prétendre, quand on a encore le droit d'écrire :

> J'ai dix-huit ans à peine et l'avenir me reste.

II. La jeunesse et la poésie sont sœurs. « Elles vont, belles toutes deux, l'œil tourné vers les horizons lointains, et leurs lèvres sont fleuries de paroles douces, qui sont la musique des printemps. Elles passent, et ceux qui les voient s'arrêtent pour saisir le parfum dont elles ont caressé l'air... Vierges descendues du ciel sur le monde où l'on pleure, pour l'éclairer du soleil de leur sourire, elles passent, et les fronts courbés se relèvent, et les larmes se dissipent, et les colères s'éteignent, et les réalités se transforment en rêves ; c'est qu'elles apportent dans les plis de leurs robes la beauté et l'espérance. »

Ces lignes si pleines elles-mêmes de poésie et si vibrantes de jeunesse sont de M. Fritz Masoin, dans son joli volume : *Retour vers l'aube.* Comme M. Paul André, M. Fritz Masoin est un avocat du *sentiment.* Arrivé, semble-t-il, au midi de l'existence, — et déjà bien près, en tout cas, d'être au midi du talent, — il se retourne *vers l'aube* des premières émotions, et en tête de son livre écrit ce délicieux *envoi*: « A l'élue qui fit chanter mon cœur aux premiers printemps et mit sa main dans la mienne pour achever le chemin de la vie ». Ces quelques lignes de dédicace, simples et douces, indiquent assez quel sentiment tendre et pur anime tout le volume.

La forme répond généralement assez bien à l'idée. Dans sa préface, qui est tout un manifeste et qui contient, avec quelques développements trop oratoires, de justes et belles idées sur la poésie, M. Masoin s'attache à prouver que « la poésie, pour gagner les cœurs, n'a nul besoin de rechercher un fonds de pensées et de sentiments extraordinaires », et que, pour exprimer les tendresses calmes et les émotions douces, il suffit d'une forme simple.

Visiblement, il s'efforce d'appliquer ses théories. Il a un style naturel, une imagination familière, un vers coulant. Peut-être même, en tout ceci, excède-t-il une fois ou l'autre les bornes de la *simplicité* permise, — laquelle ne s'atteint pas toujours aussi *simplement* qu'on pourrait le croire.

Ainsi, M. Masoin a d'exquises métaphores, empruntées aux objets quotidiens :

> Les clairs matins sont courts ; bientôt viendra la neige
> Sur mes cheveux d'ébène et parmi les bois verts ;
> Et le soleil mourra des baisers de l'hiver.

Mais ne frise-t-il pas la vulgarité, lorsqu'il nous montre

> ... le Temps qui tient la Mort en laisse
> Attachée à nos pas en aboyant sans cesse ?

Que fait d'ailleurs ici le second vers, sinon d'insister désagréablement sur la métaphore indiquée dans le premier ? Cet étirage, si l'on peut ainsi dire, de la pensée et du vers lui-même est un des grands écueils du genre simple. A force de vouloir faire des vers qui ressemblent à de la prose, on y arrive ! Mais alors, pourquoi aligner typographiquement sur quatre lignes et demie une petite phrase comme la suivante :

« Regarde-la aussi (l'étoile), pour qu'elle soit un phare où ton âme, lassée d'errer dans la nuit noire où tu t'en vas sans moi, s'éclairera dans l'ombre, et pour que ma pensée, au seuil de l'infini, se rencontre avec toi ? »

M. Masoin aime pourtant bien la musique ; il le dit et la plupart de ses vers le prouvent abondamment. Il affectionne même spécialement le vers léger, au rythme souple, sans insistance sur l'hémistiche. Mais il met pourtant trop peu de musique, et trop peu de césures, dans des lignes comme ceci :

> O mort, ô marâtre impitoyable, ô récif...
> ... Et quand tu t'éveilleras, nous irons plus loin.

Il a même laissé échapper quelques vers faux, ou qui ne se peuvent ranger dans aucun des mètres connus :

> Et le dernier été qui meurt les caresse et les trompe...
> ... Et je viendrai m'asseoir sous les palmiers en fleurs
> De tes baisers, fatigué des déserts où je meurs.

Pourtant, M. Masoin n'est certes pas un révolutionnaire. Qu'il ne le soit pas dans ses idées, c'est de toute évidenee et il s'en explique assez clairement. Pour lui, la poésie, « c'est ce fonds commun d'aspirations, de douleurs, de tristesses, dont a hérité l'humanité ; c'est cette immense clameur que les vagues humaines font retentir sous le ciel ; c'est cette chanson universelle que la mer laisse couler jusqu'au rivage par les jours de soleil ; la poésie, mais c'est la foi, c'est la patrie, c'est la famille et c'est l'amour. » Son rôle est « d'illuminer le monde sensible » et, en suscitant la beauté et l'amour, « de nous acheminer vers la charité universelle », — non pas une philanthropie plus ou moins

vague et utopiste, mais « cette vertu sociale, qui est la Bonté, et qui est l'âme de la doctrine du Christ ».

Qu'il ne soit pas révolutionnaire en prosodie, M. Masoin nous le dit aussi dans sa préface. Car il y fait l'éloge des règles positives et même conventionnelles de la versification, de ces barrières qui stimulent encore, loin de l'arrêter, l'élan spontané du poète.

Et pourtant quelques-unes de ces entraves séculaires lui paraissent gênantes. Il rejette, par exemple, la règle traditionnelle de l'hiatus, comme purement arbitraire.

Et de fait, il est assez difficile de dire pourquoi seraient condamnables de jolis vers comme ceux-ci :

> Votre joue est pareille à un fruit de velours...
> ... Je revois le chemin que je fis si souvent,
> En décembre ou en mai, dans la pluie ou le vent...
> ... Et je suis resté seul, à regarder couler
> Les flots qui emportaient mes rêves écroulés.

Ces hiatus-là, on l'a dit cent fois, ne sont pas plus choquants que les hiatus *intérieurs* ou que le choc de multiples voyelles contenu dans *la pluie ou le vent*. Il peut sembler rationnel aussi de faire rimer, comme M. Fritz Masoin, *côtés* et *baisers*, *Roméo* et *rideaux*, *doigt* et *moi*, *nuit* et *lui*, — bien que personne ne prenne cela pour des rimes riches.

Seulement, en vertu du principe même dont on autorise ces innovations, il y a une foule d'autres rimes qui devraient être impitoyablement bannies. Puisqu'on veut rimer pour l'oreille, il faut rimer comme on prononce. Jamais donc on ne devrait appeler rimes des terminaisons aussi disparates que *âme* et *rame*, *aube* et *dérobe*, *degrés* et *tu descendrais*, *jeunes filles* et *tranquilles*, — ou enfin, ce qui revient par deux fois, faire rimer *fille* avec *cueillie* ou *prairie*.

Voilà pas mal de griefs contre un livre pourtant bien joli et qui méritait surtout des éloges. Mais l'œuvre et l'auteur valaient qu'on prît la peine de les étudier dans le détail. Il a fallu d'ailleurs, pour relever ces imperfections de forme, reprendre vers par vers la lecture de tout le volume, alors qu'il eût suffi de l'ouvrir au hasard pour trouver des strophes charmantes. Les amis des beaux vers peuvent en faire l'expérience. Et les lecteurs des *Études* nous permettront sans doute, pour terminer, de relire

avec eux cette *Prière*, qui résume fort bien l'impression de tout l'ouvrage :

Seigneur, si ce n'est pas pour semer sur sa route
Les roses et les lis qu'un printemps voit fleurir
Et lui dire des mots que le bonheur écoute,
Oh! laissez-moi mourir!

Seigneur, si ce n'est pas pour lui dire sans cesse
Qu'elle est tout mon passé, et qu'elle est l'avenir,
Et rester à genoux aux pieds de sa caresse,
Oh! laissez-moi mourir!

Seigneur, si ce n'est pas pour m'enfuir avec elle
Vers vous, source d'amour qui ne doit pas tarir,
Et revivre auprès d'elle une vie éternelle,
Oh! laissez-moi mourir!

Puissent des vers délicats et purs comme ceux-là venir souvent grossir le trésor déjà riche de la Belgique littéraire !

Joseph Boubée.

Traité pratique d'électrochimie, par Richard Lorenz. Refondu d'après l'édition allemande, par Georges Hostelet. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume in-8, 323 pages. Prix : 9 francs.

L'industrie s'est emparée hâtivement des premières découvertes de laboratoire faites en électrochimie, de là un développement considérable de cette science, et il y a là un bel exemple de cette aide mutuelle que se prêtent les sciences théoriques et pratiques. L'abondance de la matière déconcerte ceux qui veulent étudier cette branche de l'électricité. Les renseignements théoriques ou pratiques se trouvent épars dans une quantité d'ouvrages et de mémoires. Le livre de M. Lorenz est à recommander à ceux qui veulent s'épargner ces recherches, et il sera un guide pour ceux qui veulent se rendre compte pratiquement des théories de cette science et de la portée qu'elles ont déjà obtenue. Nous disons pratiquement, car l'auteur s'est proposé de constituer une méthode progressive d'enseignement au laboratoire, et les exercices suivent toujours les explications théoriques.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première étudie d'une façon élémentaire les lois et les réactions fondamentales de l'électro-chimie proprement dite, en employant les dispositifs expéri-

mentaux les plus simples ; la seconde, qui traite spécialement de l'électrolyse des solutions aqueuses, indique comment, à l'aide des théories physicochimiques, on peut mesurer les grandeurs physiques rencontrées dans la première partie ; la troisième, consacrée à l'électro-chimie appliquée, constitue un essai d'application des méthodes de mesures à la recherche des conditions propres à favoriser des réactions déterminées. R. de Vallois.

Manuel d'agriculture. Chimie agricole, par A. Solanet. Paris, Amat. 1 volume in-18, 320 pages.

Les sciences industrielles ont fait un progrès incontestable en ces dernières années et tout le monde est plus ou moins au courant de leur développement. Ce que l'on ignore trop, c'est le progrès fait aussi par la science agricole, grâce aux investigations des chimistes et des physiologistes. Cette ignorance est regrettable, car elle maintient dans une routine désastreuse ceux qui devraient retirer de la culture des champs leurs moyens de vivre et d'améliorer leur sort, et parce qu'elle détourne l'attention de ceux qui devraient veiller à la prospérité de la population agricole, la plus nombreuse en notre pays. Le *Manuel d'agriculture* de M. A. Solanet a pour but de combattre cette ignorance et il y réussit fort bien, car il tient le milieu entre le traité savant, à la portée des seuls spécialistes, et les cours élémentaires qui se tiennent dans des généralités par trop éloignées des applications pratiques. Ce *Manuel d'agriculture* n'exige pas de connaissances spéciales pour être étudié avec fruit. La lecture en est claire et pratique. Nous insistons sur ce dernier éloge, car, nous l'espérons, ce livre communiquera à ses lecteurs le goût de l'agronomie que possède manifestement son auteur, et il donnera le désir du travail agricole à ceux qui, devant l'exercer, l'auraient dédaigné. Pour ceux que leurs fonctions éloignent de ce travail direct, il peut en faire d'excellents conseillers et, à ce point de vue, qui est du reste celui de M. Solanet, on ne saurait trop le recommander aux prêtres de nos campagnes. Leur influence en sera beaucoup augmentée et ils le comprendront, ceux qui, selon la belle maxime de saint Paul, se font tout à tous pour sauver les âmes. R. de Vallois.

L'Énergie belge; opinion d'une élite, par Edouard Ned. Bruxelles, Dewit, 1906. 1 beau volume in-8, illustré de 24 portraits. Prix : 3 fr. 50.

Décidément, la Belgique nouvelle « marche toujours, peuple énergique », vers les belles destinées littéraires dont elle semblait, naguère encore, n'avoir point souci et que lui ont fait si hardiment entrevoir quelques intelligences supérieures. Le mouvement est donné ; la voie est ouverte ; tous ceux qui s'y engagent n'ont probablement pas ce qu'il faut pour arriver au but, qui est la gloire. Tous cependant, selon la mesure de leurs moyens, font œuvre utile, en donnant au pays et à la nation conscience d'une de ses forces.

Et justement, c'est le but immédiat de M. Edouard Ned, de mettre en relief l'*énergie belge* sous ses diverses formes. Le titre même de son dernier livre l'indique expressément.

Livre fait d'articles en apparence sans liaison et qui ne sont, à vrai dire, que des interviews de journaliste : telles naguère en France les *Petites confessions* de M. Paul Acker. Mais ces interviews sont habilement prises et, ce qui vaut mieux encore, auprès des personnes les mieux informées. Ce que voulait M. Ned, c'était de nous présenter, sous ses formes diverses, dans toutes ses manifestations actuelles, l'activité nationale belge. On ne peut évidemment pas exiger qu'il soit compétent lui-même sur tous les sujets ; il risquerait même, à vouloir le paraître, de nous exposer souvent des théories subjectives ou des idées préconçues.

Il a donc pris un meilleur chemin ; il nous introduit à sa suite chez les grands hommes de la nation, chez *une élite*, comme il le dit lui-même, dont il va recueillir pour nous l'opinion. Son livre a ainsi le charme d'une visite et d'une conversation, sur une foule de sujets intéressants, avec des personnages du meilleur monde et des esprits éminents. Chose surtout appréciable et bien différente de ce qui arrive dans les conversations journalières : on n'entend ici les gens parler que de ce qu'ils savent le mieux : Mgr Mercier parle du mouvement philosophique et M. Iwan Gilkin du mouvement littéraire. M. Godefroid Kurth parle d'histoire et M. Gevaert de musique. Nous sommes renseignés sur l'architecture belge par M. Horta, sur la sculpture par M. Victor

Rousseau ; sur la législation scolaire par M. Woeste et sur le mouvement féministe par Mlle van den Plas.

La matière, on le voit, est extrêmement variée. Le ton des entretiens ne l'est heureusement pas moins et jamais la conversation ne tourne au monologue. Car M. Edouard Ned sait fort à propos donner la réplique à ses illustres interlocuteurs. Aussi l'allure de son livre est-elle vive et dégagée. Trop vive peut-être même, sa plume de journaliste ; car elle laisse une fois ou l'autre échapper quelque négligence de style, d'autant plus choquante d'ailleurs qu'elle est plus inattendue[1]. Joseph Boubée.

La Belgique enseignante, par Mme Charles Vloebergh. Bruxelles, Albert Dewit, 1905. 1 beau volume grand in-8, xviii-610 pages. Prix : 10 francs.

Ce livre forme une suite à *la Belgique charitable*, dont les *Études* ont, l'année dernière, entretenu leurs lecteurs. Ici encore, le plan est admirablement simple et grandiose tout à la fois, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de cataloguer toutes les institutions enseignantes de Belgique ! Quatre grandes divisions d'abord, suivant les quatre degrés de l'enseignement : primaire, moyen, supérieur, spécial. Puis, dans chacune de ces parties, neuf subdivisions ou *titres*, correspondant aux neuf provinces du royaume. Une sorte d'introduction méthodique explique premièrement, pour chaque degré, les règlements organiques en vigueur, les prescriptions générales qui assurent son bon fonctionnement. Puis vient la nomenclature. Avec un zèle et une patience bien méritoires, l'auteur nous énumère en détail tout ce que font en Belgique les pouvoirs publics et l'initiative privée, pour assurer aux enfants des deux sexes, dans toutes les conditions et à tous les âges, le bienfait de l'instruction.

On voit aisément quelle somme de travail, quelles recherches et quelles démarches de tout genre suppose une pareille liste ! L'ordre à la fois logique et géographique du texte permet pourtant de se retrouver tout de suite dans cet amoncellement de documents positifs. De plus, le volume se termine par une série de tables dressées avec intelligence et qui facilitent encore plus

1. Par exemple, p. 141 : « On nous a renseigné des revues » ; — p. 221 : « Des choses que je me souvenais avoir vues. »

les recherches : table alphabétique des localités, table alphabétique des établissements; table — celle-ci est la plus originale mais non la moins pratique — des pensionnats classés par prix de pension.

Ajoutons que l'impression, particulièrement délicate pour un ouvrage de ce genre, hérissé de chiffres et de noms propres, fait le plus grand honneur à l'éditeur. Ce livre est donc un beau livre ; et c'est avec fierté que la Belgique a pu saluer en lui un monument de plus élevé à sa gloire, en l'année du jubilé patriotique. Car il y a, dans la simple éloquence de ce catalogue, un des plus éclatants témoignages rendus au catholicisme traditionnel et progressiste à la fois, qui caractérise si heureusement les Belges.

Joseph Boubée.

La Littérature française par les textes, par René Canat. Paris, Delaplane, 1906. 1 volume in-12, VIII-747 pages. Prix : 3 fr. 50.

Les élèves ne lisent pas. Les manuels qu'on leur met entre les mains, fort savants parfois, fort bien rédigés, devraient leur apprendre à lire les textes. En fait, ils leur fournissent des formules. On sait son Lanson, son Doumic, mais on n'a lu ni Corneille, ni Racine. Avec cela, on se présente quand même aux examens et on passe. Le mal est vieux, et voilà longtemps qu'on s'efforce d'y porter remède.

M. Canat a eu l'idée ingénieuse, dans son nouveau manuel, de multiplier les citations. Elles sont courtes, mais précises, représentatives, très propres à réveiller, chez celui qui sait déjà, le souvenir des choses essentielles. Éveilleront-elles, chez celui qui ne sait pas encore, le désir d'apprendre et d'entrer en contact direct avec les écrivains ? J'avoue que j'ai un doute. Ceux que l'élève *doit* lire sont nécessairement assez maigrement « illustrés », et cela se comprend; il a les pleins textes sous les yeux. Quant aux autres, il ne peut ni ne doit les lire : espère-t-on qu'il ira, par exemple, feuilleter *le Berger extravagant* de Sorel, *le Roman comique* de Scarron, les *Lettres* de Gui Patin, etc.? Heureusement, il y a autre chose à faire.

L'idée de M. Canat n'en est pas moins excellente, et le seul

reproche que je lui ferais à ce point de vue, c'est de n'avoir pas encore assez multiplié les citations.

Il faut lui savoir gré d'avoir élagué les encombrantes biographies, groupé ingénieusement, trop ingénieusement parfois, les auteurs en petits blocs homogènes, faciles à saisir, faciles à retenir, donné place à certains auteurs trop dédaignés parfois, et très significatifs cependant. Sur les points délicats où il eût risqué de froisser les convictions religieuses de ses lecteurs, il s'en tire assez habilement. Pourtant j'aurais quelques réserves à faire, et il me semble que, plusieurs fois, l'expression a dépassé la pensée. Saint François de Sales n'a jamais voulu prouver que « la dévotion fût une forme de l'esprit mondain » (p. 104). Je ne parle pas des *Provinciales* : nous avons à ce sujet toutes les confusions habituelles (p. 207). Je n'aime guère le mot « laïque » employé pour caractériser l'éducation et la piété de Mme de Maintenon; par le temps qui court, il prête à de fâcheuses équivoques. Je ne vois pas non plus comment on peut dire que Renan avait « la profondeur du sens religieux ». A. Brou.

Les Quantités élémentaires d'électricité : *Ions*, *Électrons*, *Corpuscules*. Mémoires réunis et publiés par Henri Abraham et Paul Langevin. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 2 grands in-8. Prix : 35 francs.

« La notion de structure discontinue des charges électriques, disent, dans leur avertissement, les auteurs de ce recueil, domine et pénètre la plupart des découvertes récentes en physique. » Et, de fait, il est peu de sujets d'une plus grande actualité scientifique. Faudrait-il conseiller la lecture du présent ouvrage à qui voudrait se mettre au courant des dernières découvertes, et acquérir sur la théorie ionique des notions claires? Non, le livre est pour les initiés; c'est un « livre de références », nous dit-on, un répertoire, rangé simplement par ordre alphabétique des auteurs; mais répertoire infiniment riche, et où, avec quelques connaissances préalables, on sera heureux de trouver réunis bien des trésors. Si l'on craint d'aborder les mémoires, fortement mathématiques, sur la dynamique électromagnétique, d'autres, comme ceux de M. et Mme Curie sur les rayons du radium, ceux de Lenard, de Villard, de Thomson, de Rutherford, sur les rayons cathodiques

et les rayons de Roentgen, sont des documents singulièrement intéressants. D'aucuns ouvrent même des horizons plus larges sur l'astronomie solaire et stellaire, sur « la possibilité d'un fondement électromagnétique de la mécanique », sur la constitution de la matière.

En somme, ce qui fait la valeur et l'intérêt de ce recueil, c'est d'avoir réuni les travaux des hommes les plus compétents sur une matière qui est loin d'être fixée, et où, par conséquent, la lumière ne se peut faire que par l'étude et la comparaison du plus grand nombre possible de documents de première main.

Christian Burdo.

L'Église libre. *Étude pratique, avec un abrégé de la loi de séparation*, par J. du Plessis de Grenédan, professeur à la Faculté libre de droit d'Angers. Angers, J. Siraudeau. Brochure de 52 pages. Prix : 50 centimes.

Excellente brochure, qui montre avec clarté les dangers de ce qu'on a appelé « l'essai loyal », et qui, par conséquent, gardera son utilité, quelles que soient les décisions de nos chefs. Si l'on tente l'essai, il faut être averti des pièges. Si l'on s'y refuse, il est bon d'expliquer pourquoi.

A retenir surtout la conclusion :

« Est-ce à dire que le pape, dans sa sagesse, ne puisse nous commander que la « résistance » ? Assurément non.

« Il voit des choses que nous ne voyons pas ; il en sait que nous ignorons ; il a des grâces et des lumières qui nous font défaut. La décision, sans doute, ne fera point que ce qui est ne soit pas. S'il ordonne « l'essai loyal », les dangers de l'essai loyal resteront les mêmes.

« Il est, comme nous, entre deux périls, contraint d'affronter l'un ou l'autre. Tout son pouvoir ne va qu'à choisir. Mais il peut estimer moindre celui que nous estimons plus grand, ou préférer même le plus grave. Le passage du Saint-Bernard, qui semblait impraticable, fut celui que Napoléon préféra pour aller vaincre en Italie ; le succès lui donna raison. Ayons confiance en notre chef.

« D'ici qu'il ait prononcé, cependant, que devons-nous faire ? Prier d'abord, pour que Dieu l'inspire, lui et l'épiscopat français. Nous taire ensuite ? Si je le croyais, je ne publierais pas ces pages.

Il faut parler, divulguer les iniquités et les perfidies de la loi; soutenir les condamnations de l'Encyclique, répondre à ceux qui, les premiers, avec ardeur, ont prêché « l'essai loyal », et mettre les faits en pleine lumière. Éclairons-nous les uns les autres; il suffit que nous réservions toujours le droit suprême de l'autorité.

« Quand l'autorité nous aura donné des ordres, alors il faudra nous taire. Plus de discussions entre nous : l'union dans l'obéissance, la fusion dans la charité. Point d'airs triomphants, si l'avis du pape est le nôtre; ni de récriminations, dans le cas contraire. Obéissons simplement; rendons la docilité facile aux autres, si c'est notre opinion qui l'emporte; agissons avec entrain, même si c'est la leur qui a prévalu. Nos chefs ont le Saint-Esprit; ce qu'ils décideront sera bien, lors même que nous n'en verrions pas l'avantage. Dieu peut permettre qu'ils se trompent en apparence, et que leur décision — quelle qu'elle soit — n'enfante que les pires désastres. Lui seul, dans sa prescience insondable, discerne ce qui vaut le mieux pour nous, pour la France et pour l'Église. Il se plaît à tirer le bien du mal. Qui sait s'il ne voudra pas, cette fois, tirer le meilleur du pire? Il a ses secrets, qui sont toujours des secrets de miséricorde, et nous ne savons pas ce qui nous est bon. Si le parti que va prendre l'autorité doit augmenter notre abaissement, changer nos défaites en déroute, accroître nos souffrances et nos malheurs, c'est que cela même sera plus utile, oui, plus utile que notre affranchissement, notre relèvement et notre victoire, à la cause que nous aimons et que nous entendons servir... Obéissons avec entrain, avec confiance; nous serons sûrs d'être exempts de fautes, de seconder les desseins de la Providence, de travailler et de mériter pour notre triomphe à venir.

« Et puis, que nos charges nouvelles ne nous soient pas une raison pour nous affranchir des anciennes. Il y a trop d'œuvres, je le sais; il y en a trop qui végètent, absorbant plus de temps, d'argent et de forces vives, qu'il ne convient pour leurs maigres résultats; mais combien d'œuvres capitales : œuvres scolaires, œuvres ouvrières, œuvres d'assistance et de propagande, patronages, asiles, missions, et le reste! On a déjà parlé, on parlera encore de les abandonner ou de rogner sur les aumônes qu'on leur affecte; il ne le faut pas! Il ne faut pas qu'elles périclitent; elles sont nécessaires pour maintenir les croyants dans leurs croyances, gagner les incrédules, accomplir le précepte de la charité, pré-

parer le règne de la justice, guérir les plaies sociales, et nous améliorer nous-mêmes au contact de la misère et au service des malheureux. Si les charges augmentent, ce n'est pas sur leur budget qu'il faut prendre pour y faire face, c'est sur l'argent que l'on dépensait d'habitude en satisfactions personnelles. Que l'on se gêne, qu'on vive moins bien, et qu'aucune œuvre n'ait à souffrir. C'est par le sacrifice que nous mériterons la liberté. »

Il n'est pas possible, croyons-nous, de mieux parler le langage du bon sens, et surtout celui de la foi. Paul Aucler.

Les Principes, ou Essai sur le problème des destinées de l'homme, par l'abbé Georges Frémont. Tome VII. Paris, Bloud. In-8, 446 pages.

Le tome septième des *Principes* achève la démonstration de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, suivant un ordre parfaitement logique, commence la discussion de ce problème capital : D'où vient l'Église ?

Les nombreux lecteurs qui suivent avec un si vif intérêt les publications de l'auteur des *Principes* retrouveront dans ce volume nouveau les mêmes fortes et brillantes qualités de discussion et de style auxquelles M. l'abbé Frémont doit la meilleure part de ses beaux succès. Ce sera une joie pour eux de voir solidement établie cette vérité que semblent oublier parfois nos modernes apologistes : c'est à savoir que certaines théories, que l'on voudrait nous donner pour neuves, ne sont que d'authentiques vieilleries allemandes ; que M. Alfred Loisy n'est qu'un styliste distingué au service de MM. Holzmann, Weiss, Schanz, Grill, Schürer ; et donc qu'elle est toujours vraie cette triomphante affirmation de Mgr Pie, dans sa troisième instruction synodale : « En vérité, on éprouve du soulagement quand on apprend que toutes les forces réunies de l'école antichrétienne n'aboutissent, après dix-huit siècles et demi de réflexion et de travail, qu'à de pareilles découvertes, à des assertions si banales, à des objections si misérables qu'il est devenu fastidieux d'y répondre. »

Louis Chervoillot.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Georg Jellinek. — **L'État moderne et son droit.** Traduit par G. Fardis. Tome I. Paris, Fontemoing, 1 volume in-8, 223 pages.

M. Jellinek, professeur à l'Université de Heidelberg, déjà connu en France par son ouvrage sur la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, est l'adversaire résolu de la sociologie, telle que la pratique notamment M. Durkheim. Il se montre très sévère pour elle, ne voyant dans ses méthodes et ses conclusions qu'incertitude et chaos.

Il repousse la méthode *génétique* et la condamne comme stérile dans ses résultats, d'abord parce qu'elle confond des transformations simplement accidentelles avec une véritable évolution ; ensuite parce qu'elle porte à attribuer, sans fondement sérieux, l'origine des états sociaux éloignés de nous à des processus organiques inconscients. C'est faire ce qu'on appelait jadis de la « philosophie paresseuse ». « Faute de savoir comment les choses se sont passées, l'on croit que la conscience n'a aucune part à leur formation... Mais à mesure que l'investigation de l'histoire pénètre davantage dans le passé, elle nous donne la confirmation de ce principe dont l'évidence devrait aller de soi : les institutions doivent leur formation à l'activité consciente des hommes. » (P. 78 79.)

D'après le savant professeur de Heidelberg, la science de l'État a pour objet propre non pas des lois, mais des types, car elle ne doit pas faire abstraction de l'action individuelle. Elle a pour tâche d'établir « les types moyens des rapports étatiques... par voie d'induction » (p. 57). Mais l'application de la logique inductive à l'étude des États est chose fort délicate. L'auteur signale avec force les abus dont certains sociologues se sont rendus coupables en employant sans discernement la méthode historique et comparative. Il faut exclure des recherches de la science du droit social les peuplades sauvages et les peuples orientaux, et « limiter notre induction aux États qui procèdent de la même civilisation, qui se sont développés sur un fond historique commun » (p. 59).

La science de l'État, ainsi bornée, entretient des rapports intimes avec les sciences, soit cosmologiques, soit noologiques. M. Jellinek trace ici une simple esquisse, que la suite de l'ouvrage complétera. Il convient d'attendre l'achèvement du tableau avant d'en discuter la valeur.

Cette première partie de la doctrine de l'État, telle que la comprend M. Jellinek, est en opposi-

tion radicale avec la méthode, soi-disant scientifique, de M. Durkheim qui va chercher l'explication des lois sociales actuelles dans le passé préhistorique des sociétés et dans l'activité inconsciente de l'humanité. Cette réaction était nécessaire. M. G. Fardis a donc rendu service en publiant cet ouvrage du savant allemand qui en a revu lui-même la traduction.

Gaston Sortais.

Victor Martin. — **Sous la Terreur. Souvenirs d'un vieux Nantais.** Paris, Téqui, 1906. In-12, 403 pages. Prix : 3 fr. 50.

Est-ce un récit imaginé de toutes pièces ? Est-ce une page vécue que nous présente M. Victor Martin ? Si, d'une part, la trame de la narration, divers incidents plus parlants, certains détails humoristiques me disent que je suis en face d'une fiction; de l'autre, la vérité des descriptions, la ressemblance des physionomies, l'exactitude des faits me portent à croire, au contraire, que j'entends un historien fort bien informé.

Effectivement, ce gracieux volume est tout à la fois un roman et une histoire; roman par une mise en scène très habile, par la vie, le mouvement, l'intérêt qui circulent dans toutes ces pages; histoire par le nombre et l'importance des documents les plus authentiques, j'allais dire les plus officiels, qui servent de fondement aux développements. Le lecteur s'intéressera donc puissamment et s'instruira sûrement en parcourant ce drame poignant. Je ne dis pas qu'il en retirera beaucoup de sympathie pour les hommes de la Terreur, Carrier notamment et ses séides; aussi bien ce serait une profanation; mais, par contre, il y trouvera de nobles exemples à admirer, de salutaires leçons à recueillir; il y puisera l'amour du peuple, du vrai peuple, l'amour de tout ce qui est grand et beau.

P. Bliard.

Ernest Jac. — **Un gentilhomme apothicaire : M. de la Garaye.** Préface de René Bazin, de l'Académie française. Paris. Collection du *Mois littéraire et pittoresque*. 1 volume in-16, 196 pages. Prix : 1 franc.

Un gentilhomme apothicaire, voilà tout ce que porte, en fait de titre, la couverture du présent ouvrage. Ces quelques mots attireront-ils le lecteur sérieux? Ou plutôt ne le repousseront-ils pas, en lui faisant croire à quelque nouvelle, assez pauvre d'idées et de littérature ? Nous pencherions volontiers vers la dernière hypothèse. Et pourtant il serait fâcheux de voir ce petit livre trop peu connu. Il n'y a point là de roman, mais bien une monographie très historique et très documentée.

L'auteur nous raconte la vie du comte de la Garaye. Jeune, riche, élégant, remarqué par Louis XIV pour son habileté à la chasse, il se voit providentiellement ramené à des pensées plus sérieuses. Dieu prend, pour lui parler, la grande voix de l'épreuve : un accident survenu à Mme de la Garaye, la mort de son beau-frère, le comte

de Pontbriand, le détachent du monde. Il se consacre au service des pauvres. Il vend ses chiens, ses chevaux et sa vaisselle plate. Dans les dépendances de son château, il établit un hôpital pour les malheureux, dont il devient le médecin. Sa charité invente, pour secourir la misère, les moyens que nous trouvons aujourd'hui les plus modernes. De même que par ses études scientifiques M. de la Garaye doit être compté parmi les précurseurs de la chimie moderne, — ainsi ne doit-on pas lui refuser la gloire d'avoir créé, même avant le vingtième siècle, les plus belles œuvres sociales.

C'est avec avidité qu'on lira ce court travail, si charmant dans ses quatre chapitres. Les deux premiers racontent la vie mondaine, les deux derniers la vie bienfaisante du héros. Félicitons M. Jac de nous avoir présenté cette figure, doublement intéressante pour la libre insouciance de sa jeunesse et la hauteur de sa sainteté.

Raymond de Saint-Laurent.

L. Andrieux. — **La Commune à Lyon en 1870 et 1871.** Paris, Perrin, 1906. 292 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ces pages sont amusantes et attristantes. L'auteur y met beaucoup d'humour et sa conclusion est d'un scepticisme fort indulgent. La sentence de M. Lamy est d'une autre force dans les études qu'il a consacrées aux premiers jours de la troisième République.

Et, en effet, peut-on admettre qu'en face d'une troupe de braillards soulevés par une poignée de meneurs, la seule chose possible et bienfaisante à « la communauté » ce soit « la politique conciliatrice » et « les transactions » ?

Paul Dudon.

Chanoine Lasserre. — **Notes sur l'emplacement de Beneharnum.** Bayonne, L. Lasserre, 1906. In-12, 56 pages.

Le problème est ancien. M. le chanoine Lasserre s'attache à l'opinion soutenue par Walkenaer dès 1839. Les érudits béarnais qui tranchent autrement la controverse seront obligés de convenir que la discussion de M. Lasserre est courtoise, loyale, et, en un sens, complète. Des fouilles entreprises pour découvrir les traces de la voie romaine de Dax à Toulouse (telle qu'elle est indiquée par l'itinéraire d'Antonin) confirmeraient probablement la thèse soutenue dans la présente *Note*.

Nous souhaitons à M. Lasserre cette victoire. Paul Deslandes.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Droit naturel. — *Institutiones juris naturalis seu philosophiæ moralis universæ secundum principia S. Thomæ Aquinatis ad usum scholarem*, adornavit, Theodorus Meyer S. J. Pars prima : *Jus naturæ generale, continens ethicam generalem et jus sociale in genere.* Friburgi Brisgoviæ, sumptibus. Herder, 1906. 1 volume in-8, 504 pages. Prix : 10 francs.

Écriture sainte. — *Novum testamentum græce et latinæ.* Textum græcum recensuit, latinum ex vulgata versione clementina adjunxit, brevas capitulorum inscriptiones et locos parallelos uberiores addidit Fridericus Brandscheid. Friburgi Brisgoviæ, sumptibus Herder, 1906. Pars prior : Evangelia. 1 volume in-12, 652 pages. Prix : 3 francs.

— *El cantar dels cantars directament traduit del hébreu,* per D. Tomâs Sucona y Vallés, Canonge. Tarragona, imprempta de F. Aris y Fill, 1906. 1 volume in-12, 141 pages.

Droit canon. — *Estudios canónicos,* por D. Antolin Lópcz Pelaez, obispo de Jaca. Barcelona, Gustavo Gili editor 1906. 1 volume in-16, 291 pages. Prix : 3 pesetas.

Apologétique. — *Cours complet d'enseignement religieux destiné aux élèves des maisons d'éducation, des pensionnats et des catéchismes de persévérance,* par l'abbé Terrasse. Cinquième partie : *Apologétique chrétienne,* 3e édition. Paris, Beauchesne. 1 volume in-12, 451 pages. Prix 2 fr. 75.

Questions religieuses. — *Aux croyants et aux Athées,* par Wilfred Monod. Paris, Fischbacher, 1906. 1 volume in-18, 320 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Preuves de l'existence de Dieu,* par le chanoine Th. Dubot. Paris, Beauchesne. 1 volume in-18, 242 pages. Prix : 2 fr. 50.

Éducation. — *Au seuil des noces. Suite de l'éducation du sentiment,* par Edward Montier. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. Brochure in-16, 64 pages. Prix : 1 franc.

Ascétisme et piété. — *Croire c'est vivre,* par Mgr William Stang. Préface par le R. P. Louis Lalande, S. J. Montréal, imprimerie du Sacré-Cœur, 1906. 1 volume, in-16, 262 pages.

— *De Sacrificio Missæ. Tractatus asceticus continens praxim attente, devote et reverenter celebrandi,* auctore Joanne cardinali Bona, Ord. Cist. Friburgi Brisgoviæ, sumptibus. Herder. 1 volume in-12, 426 pages. Prix : 3 fr. 75.

— *La Communion fréquente. Des conditions requises et suffisantes pour la communion fréquente et quotidienne,* d'après le décret de la Congrégation du Concile (20 décembre 1905). *Texte français* du décret et *notes explicatives,* avec appprobation de l'Ordinaire. M. Chaduc, imprimeur-éditeur, rue des Cordeliers, à Belley (Ain). Brochure, in-12, 24 pages. Prix : 10 centimes.

— *Pratique et doctrine de la dévotion au Sacré-Cœur à l'usage du clergé et des fidèles,* par le P. A. Vermeersch, S. J. Tournai, Castermann. 1 volume in-12, 620 pages. Prix : 3 francs.

— *Las Luchas del alma. Instructiones a la Hijas de Maria y á las personas piadosas,* por el Abate Edelin. Traducion por el P. Dionoso Fierro Gasca Escolapo. Barcelona, Gustavo Gili, editor, 1906. 1 volume in-16, 426 pages. Prix : 2 pesetas 50.

— J.-H. Newmann. — *Le Chrétien.* Première série : *La Profession de foi. Le Royaume.* Deuxième série : *les Disciples, les Maîtres.* Traduction et préface de R. Saleilles. Paris, Lethielleux. 2 volumes in-18, 262-330 pages. Prix : 3 francs le volume.

— J.-H. Newman. — *La Foi et la Raison. Six discours empruntés aux discours universitaires d'Oxford.* Traduction et préface de R. Saleilles, introduction par l'abbé Dimnet. Paris, Lethielleux. 1 volume in-18, 261 pages. Prix : 3 francs.

— *La Communion fréquente et quotidienne*, par le P. Jules Lintelo, S. J. Tournai, Paris, Leipzig, H. et L. Castermann. Brochure in-32, 51 pages. Prix : par unité, 15 centimes; les vingt-cinq : 3 fr. 25 ; le cent : 11 fr. 50.

Histoire. — *La Maison de retraites de Vannes au dix-septième siècle*, par le P. Honoré Chaurand, S.-J. Bibliothèque des exercices, 3, rue des Augustins, Enghien (Belgique). Brochure in-8, 52 pages. Prix : 1 franc.

— *Mémoires du général Guillaume Pépé* (1783-1846), publiés par Léo Mouton. Paris, Perrin, 1906. 1 volume petit in-8, viii-422 pages. Portrait. Prix : 5 francs.

— *Une Suite à l'histoire de Port-Royal, Jeanne de Boisgnorel et Christophe de Beaumont* (*1750-1782*), *d'après des documents inédits*, par A. Gazier. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906. 1 volume in-18, 346 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-huitième siècle*, par le P. Camille de Rochemonteix. Paris, Picard et fils, 1906. 2 volumes in-8, 468-304 pages.

Biographie. — *Sœur Marie-Josèphe Kumi, religieuse dominicaine, 1763-1817*, par A.-L. Masson. Lyon-Paris, Vitte, 1906. 1 volume in-16, 276 pages. Prix : 2 fr. 50.

Poésie. — *Légendes du temps présent*, par Simon Pocachard. Lyon, imprimerie Poncet, 1904. In-16, 67 pages.

— *Légendes sociales, Rose et Gris*, par Simon Pocachard. Lyon, imprimerie Legendre. In-18, 78 pages. Prix : 1 fr. 50.

— *Paroles sociales. Le Surhomme*, par Simon Pocachard.Lyon, imprimerie Legendre. In-18, 77 pages. Prix : 1 fr. 25.

Romans et nouvelles. — *Petit Pène, une âme d'enfant*, par José Vincent. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906. 1 volume in-18, 220 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *L'Incroyable Aventure de Sir John Besnard. Le journal d'un assassiné*, par G. Renouard, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906. 1 volume in-12, 302 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Dans les ténèbres*, par Guy Thorne. Traduit de l'anglais. Illustrations de Witelaw. Paris, Lethielleux. In-12, 352 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Le Pardon d'un ange* par Aymée Bourbon. Lyon-Paris, Vitte. 1 volume in-16, 88 pages.

Actualités. — *Vie et doctrine du Sillon*, par L. Cousin. Lyon-Paris, Vitte. 1 volume in-18, 257 pages. Prix : 3 fr. 50.

Beaux-Arts. — *Música religiosa ó comentario theórico practico del motu Proprio*, por el P. L. Serrano, O. S. B. Barcelona, Gustavo, Gili éditor, 1906. 1 volume in-16, 180 pages. Prix : 1 pesetas 50.

Sciences. — *La Cinématique dans ses rapports absolus avec les pseudo-surfaces et conditionnels avec les surfaces*, par l'abbé Issaly, 1905. Paris, Hermann, 63 pages. Prix : 3 francs.

— *Les Pseudo-Surfaces appliquées à la généralisation ou à l'amendement de diverses théories classiques, issues du calcul infinitésimal*, par le même auteur, 1906. Paris, Hermann, 90 pages. Prix : 4 francs.

— *Notions fondamentales de chimie organique*, par Ch. Moureu. 2e édition, 906. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume in-8, vi-292 pages. Prix : 7 fr. 50.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juin 11. — En **Belgique**, le *Bulletin officiel du Congo* publie une lettre du roi à ses secrétaires généraux, dans laquelle il affirme ses droits absolus sur le Congo, loue l'œuvre qu'y accomplissent les missionnaires, et repousse l'idée d'annexer cet État à la Belgique.

— A **Marseille**, arrivée du roi du Cambodge, Sisowath, qui vient visiter la France.

12. — A **Paris**, à la Chambre, après la lecture de la déclaration ministérielle, commence la discussion sur la politique générale du gouvernement. M. Jaurès blâme la répression des grèves, expose en phrases souvent obscures son programme collectiviste, et préconise le système de l'expropriation générale pour cause d'utilité publique, avec une indemnité qui ne permettrait que d'acheter les produits du travail, sans reconstitution d'un nouveau capital.

14. — Rupture des relations diplomatiques entre la **Grèce** et la **Roumanie**.

15. — A **Paris**, à la Chambre, M. Biétry, député de Brest, expose le programme des Jaunes basé sur l'union du capital et du travail et sur l'accession des ouvriers à la propriété.

— Dans la **Manche**, trois cent un bâtiments anglais et soixante-trois mille hommes exécutent d'importantes manœuvres navales, sous les ordres des amiraux Wilson et May.

18. — A **Paris**, la Cour de Cassation, toutes chambres réunies pour la seconde revision du procès Dreyfus, entend les conclusions du conseiller rapporteur Moras; elles tendent à la cassation avec renvoi.

19. — A **Paris**, à la Chambre, M. Clemenceau répond aux attaques de M. Jaurès, et montre l'impossibilité d'appliquer les théories du leader socialiste. Le ministre de l'intérieur croit trouver un argument dans des paroles blasphématoires contre Notre-Seigneur qui, d'après lui, s'est fait illusion en croyant à la perpétuité de son Église.

20. — A l'enquête ouverte par M. de Bonnefon, auprès du corps médical, dans le but de prouver les dangers de l'agglomération des malades à **Lourdes**, les médecins de cette ville répondent que c'est une des villes où la mortalité est en plus faible proportion, que sur dix mille malades venus à Lourdes depuis dix ans, il n'a été constaté que trente décès, mais quinze cents guérisons.

21. — A **Paris**, le cardinal Mathieu est élu membre de l'Académie française.

— A la Chambre, vote d'un ordre du jour approuvant la déclaration ministérielle.

— A **Trondjhem** (Norvège), sacre du roi Hakon VII et de la reine Maud.

— A **Fez**, le maghzen signe l'acte de la conférence d'Algésiras, déjà signé par les autres puissances.

— A **Montréal**, la cathédrale est détruite par un incendie.

24. — En **Espagne**, mort du duc d'Almadovar. Il fut le président de la conférence d'Algésiras.

Paris, 25 juin 1906.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris

LE MYSTICISME

ET

SES EXPLICATIONS PATHOLOGIQUES

I

Il n'est guère possible d'étudier le sentiment religieux sans parler du mysticisme. Nombre d'écrivains, gens de lettres ou gens de sciences, prennent indifféremment un terme pour l'autre, au moins passent de l'un à l'autre sans assez en marquer les distances.

A consulter l'origine du mot, *mystique* désigne ce qui s'enveloppe de mystère, ce qui se cache derrière le voile, ce qui se dérobe dans le nuage. Dans l'antiquité grecque, il s'applique aux cultes secrets, réservés aux seuls initiés. C'est le domaine obscur qui a été entr'ouvert devant leurs yeux, sur lequel ils doivent *fermer* leurs lèvres et garder le *secret*. De ce domaine, l'esprit humain ne connaît rien que par images et symboles. Le mot *mystique* passe, avec ce double sens de chose secrète et de chose symbolique, des anciens comme Hérodote, Eschyle, Aristophane, Thucydide, Strabon, aux Pères de l'Église. Saint Irénée, Clément d'Alexandrie, saint Hippolyte, parlent de ce que renferment d'inaccessible et de secret soit les vérités de la foi, soit les institutions sacramentelles comme l'eucharistie et le baptême : choses mystiques.

Il y a trois quarts de siècle, au moment de la grande vogue de l'éclectisme rationaliste, on affecta de désigner par ce mot tout ce qui était croyant, en particulier tout ce qui se réclamait du catholicisme. Cela n'allait pas sans quelque arrière-pensée. Dans l'intention des disciples de Cousin, mystique sonnait un peu comme illuminé ou déséquilibré. Appliquée au catholicisme, la qualification dispensait d'un plus ample

1. Voir *Études* des 20 février, 5 avril et 20 mai 1906.

examen. Elle le rangeait parmi les doctrines de sentiment ou de croyance par opposition aux systèmes philosophiques, fruits de la raison éclairée. On aimait à rapprocher le sentiment religieux et ses manifestations des rêveries de Plotin et de ses extases, enveloppant les unes et les autres de la même dénomination de mysticisme, nom rare, d'ailleurs, chez l'auteur des *Ennéades*. De cette époque date ce respect hautain et dédaigneux avec lequel les hommes d'université et les pseudo-savants ont longtemps affecté de regarder le catholicisme.

D'autre part, on en est venu peu à peu à considérer comme mystique toute région supérieure à ce qui est immédiatement palpable et grossièrement tangible aux sens. Mystiques, les esprits possédés d'un idéal artistique ou littéraire, Léonard de Vinci, le Dante, Puvis de Chavannes ; mystiques, les réformateurs qui s'enferment dans un idéal social comme dans un rêve, Savonarole ou Saint-Simon.

Dans le catholicisme, le mot mysticisme a pris peu à peu un sens spécial et assez défini. Plus net et plus précis à partir du onzième siècle, avec Hugues de Saint-Victor et saint Bernard, un certain enseignement religieux s'est développé dans l'Église. Et celle-ci entend par mysticisme toute communication directe de l'âme avec Dieu. Les états mystiques, quelque divers et variés qu'ils soient, ont ceci de commun qu'ils font percevoir et sentir Dieu immédiatement présent. L'âme élevée à l'état mystique saisit Dieu par une connaissance expérimentale. Sainte Thérèse, en qui le don mystique le plus sublime se trouve uni à une admirable finesse d'analyse, a décrit maintes fois ce rapprochement entre l'âme et Dieu. Parlant d'elle-même, « Dieu, dit-elle, s'établit dans l'intérieur de cette âme de telle manière que, quand elle revient à elle, il lui est impossible de douter qu'elle n'ait été en Dieu, et Dieu en elle[1]. » Et ailleurs : « L'âme se voit alors près de Dieu, et il lui en reste une certitude si ferme, qu'elle ne peut concevoir le moindre doute sur la vérité d'une telle faveur... J'étais au commencement dans une telle ignorance, que je ne savais pas que Dieu fût dans tous les êtres.

1. *Château intérieur*, 5e demeure, chap. I.

Mais comme, durant cette oraison, je le trouvais si présent à mon âme, comme la vue que j'avais de cette présence me semblait si claire, il m'était absolument impossible d'en douter[1]. »

Gerson s'est efforcé de condenser en une brève formule le fait mystique, la *Sagesse* supérieure. « Il faut expliquer, écrit-il, comment on expérimente l'union (avec Dieu). Nous pouvons dire que cette union expérimentale est une perception simple et actuelle de Dieu, provenant de la grâce sanctifiante, laquelle commence ici-bas et se perfectionne au ciel par la grâce consommée. C'est donc un avant-goût de la gloire et un gage de la félicité éternelle... On arrive ainsi à une définition exacte, condensée, de la théologie mystique, en disant : « C'est une perception expérimentale de Dieu[2]. »

Avant de spéculer sur la possibilité d'une pareille connaissance, le philosophe, le savant, le simple chercheur du vrai a un devoir précis : appliquer aux faits mystiques ce que William James demande pour toute manifestation du sentiment religieux, se mettre en face du témoignage de certaines âmes qui ont décrit leur état intérieur, état où l'on retrouve quelque chose de ce genre d'union avec la divinité, en étudier les caractères, les comparer avec certains états psychiques normaux ou anormaux, connus et définis, les examiner dans leur rapport avec la manière d'être générale du sujet. C'est alors seulement qu'il sera permis de décider si, oui ou non, les faits dits mystiques présentent quelque chose d'original, d'irréductible à toute autre catégorie de faits psychiques. Et si l'on arrive à cette conclusion que le fait mystique proprement dit existe, il faudra bien admettre qu'il est possible.

Sans doute, la légitimité du sentiment religieux n'est pas nécessairement liée à la réalité du fait mystique. Lors même qu'il n'y aurait là qu'illusion, maladie, désordre cérébral, il serait toujours juste pour l'homme de sentir et de reconnaître sa dépendance à l'égard de son suprême auteur. L'état mys-

1. *Vie*, chap. XVIII.
2. *Sur le Magnificat*, traité 7, chap. II.

tique se présente comme exceptionnel ; le commun des hommes, qui n'a pas conscience d'en jouir, trouve en lui-même de suffisantes raisons pour rester en relation de respect et d'amour avec son maître et son père.

Mais, s'il ne se confond pas avec le fait religieux, l'état mystique en apparaît comme une phase. Phase critique, soit qu'il en marque le développement le plus intense, soit qu'il en constitue une déviation plus ou moins fatale. De quelque façon qu'il se présente, il attire l'attention par ce qu'il a de puissant et d'extraordinaire. Depuis quelques années, cette attention s'est faite plus curieuse. Les psychologues ont porté de ce côté leurs enquêtes, et il ne paraît pas que la cause du mysticisme, au moins du mysticisme catholique, y ait perdu.

Nous disons le mysticisme catholique. Il y a, en effet, des mystiques que le catholicisme reconnaît comme siens, il y a des mystiques qu'il rejette. Décider dès l'abord, au commencement d'une étude telle que celle-ci, qu'il existe de vrais mystiques et des mystiques faux, pourrait paraître préjuger une question ouverte, prendre pour point de départ ce qui doit venir comme conclusion. D'autre part, c'est notre droit de ne nous occuper que des mystiques dits orthodoxes. Même pour une psychologie superficielle, ils forment un groupe homogène à part. De leurs caractères communs, il est permis de tirer le type du mystique catholique. Trop de psychologues agissent autrement. A propos de mysticisme, ils parlent autant de Mme Guyon que de sainte Thérèse ; William James cite Georges Fox et les quakers, sans oublier les salutistes ; d'autres nous reportent aux pneumatiques du deuxième siècle, aux frères spirituels du moyen âge, aux camisards ou aux convulsionnaires du dix-huitième siècle, ou en appellent aux yogis de l'Inde. Et sur des ressemblances de surface, on conclut à une identité foncière. Il y a là, pour le moins, des généralisations étrangement hâtives. Sans nous embarrasser à distinguer en tout l'alliage du métal pur, nous ne nous occuperons directement que du mysticisme dans le catholicisme. Et d'abord étudions quelques-unes des interprétations qu'on a voulu en donner.

II

Un certain nombre de psychologues affectent de réduire tout état mystique à l'extase. C'est une application de ce procédé commode et économique qui consiste à choisir dans une série le fait saillant, dont la connaissance éclairera tout le reste. Procédé fécond, si le fait choisi est l'expression vraie, mais amplifiée, des autres faits de la série. Procédé périlleux, si le fait choisi est exceptionnel ou transitoire.

Or, c'est le cas présent. L'extase occupe dans la vie des mystiques une place d'exception, de courte durée. L'extase avec lévitation, avec élévation au-dessus du sol, est un phénomène signalé de loin en loin dans la vie de quelques rares mystiques. Elle ne constitue nullement une caractéristique de cet état. Quant à l'union extatique avec simple enchaînement de l'activité extérieure et des facultés imaginatives, on peut, pour ainsi dire, compter les heures qu'elle occupe dans la vie des nombreux mystiques dont l'histoire nous est connue. On cite, il est vrai, des cas où l'extase a duré plusieurs heures, même plusieurs jours, comme chez saint Thomas de Villeneuve, saint Ignace de Loyola, sainte Madeleine de Pazzi. Mais ce sont là des faits d'une extrême rareté. Au témoignage de sainte Thérèse, l'union extatique, dans son degré pur, est toujours de courte durée. « Le ravissement, dit-elle, n'est pas continu. L'âme en jouit seulement par intervalles... Cette suspension de toutes les jouissances ne dure jamais longtemps; c'est beaucoup quand elle va jusqu'à une demi-heure, et je ne crois pas qu'elle m'ait jamais tant duré. Toutes les fois que cette suspension générale a lieu, il ne se passe guère de temps sans que quelqu'une des puissances revienne à elle... La volonté les ramène et les suspend de nouveau; elles demeurent ainsi tranquilles quelques moments, et reprennent leur vie naturelle[1]. » Et ces moments de ravissement complet sont souvent séparés par de longs intervalles. Les âmes élevées à la contemplation, dit encore sainte Thérèse, « voudraient toujours y

1. *Vie*, chap. XVIII et XX.

demeurer; mais cela ne se peut... Dans les commencements, il pourra se faire qu'il s'écoule une année et même plusieurs », sans qu'elles retrouvent cet état[1].

Quelles sont les caractères de l'état extatique? « On ne voit rien, on n'entend rien, on ne sent rien, dit sainte Thérèse, lorsque le ravissement est à son plus haut degré. » Quand les facultés recouvrent leur activité, « c'est comme un son confus qui viendrait de loin[2] ». En même temps, l'imagination ne forme plus d'images, la raison ne discourt plus. La pensée se fixe d'un regard simple en Dieu.

Mais précisément cet état n'est pas le sommet de la vie mystique. Ce n'est qu'une étape. L'âme peut s'élever, au témoignage des mystiques, à un degré supérieur, où la vision du vrai, de Dieu, devient plus claire, où l'union avec le bien absolu n'est pas transitoire, mais permanente, où, par un heureux contre-coup de cette union, les passions sont entièrement soumises à la raison, et la raison à Dieu. Mais, en ce même temps, les puissances de l'âme recouvrent leur exercice, l'activité sensorielle et l'activité motrice entrent de nouveau en jeu. L'entendement, la mémoire gardent assez de liberté pour s'occuper d'affaires et s'appliquer aux choses du dehors. Ceux qui ont à traiter avec ces âmes ne s'aperçoivent pas que leur pensée s'alimente de la plus sublime contemplation, qu'elle reste unie au vrai sans s'y absorber. État mystérieux, remarquable à tous égards, que le psychologue ne peut que constater, mais qu'il doit admettre sur le témoignage aussi précis que sincère des âmes qui l'ont ressenti.

Ainsi la vie mystique, dans son plein épanouissement, dépasse le degré extatique. C'est dire combien il est superficiel de confondre l'extase et le fait mystique, de prendre, avec M. Pierre Janet[3], degrés d'extase comme synonyme de degrés d'oraison, de voir dans l'extase, avec M. James H. Leuba, professeur de psychologie aux États-Unis, écrivain au *Monist*, « le point culminant, le fruit le plus parfait » du mysticisme[4].

1. *Château intérieur*, 6e demeure, chap. VII. — 2. *Vie*, chap. XX.
3. *Bulletin de l'Institut psychologique*, p. 232. 1901.
4. *Revue philosophique*, novembre 1902, p. 441.

III

Ce qui n'a pas peu contribué à entretenir cette confusion, c'est la prétention obstinée des modernes à ramener l'état mystique à une forme de l'hystérie. Or, on sait que chez les hystériques se produisent certaines manifestations appelées attitudes extatiques.

L'exposé des explications modernes de l'hystérie dans leur relation avec l'interprétation du mysticisme formerait un chapitre très curieux de l'histoire des sciences médicales et religieuses au dix-neuvième siècle.

Le diagnostic de l'hystérie est ancien. Déjà Hippocrate, Celse, Galien en donnent la description. Sydenham, Stahl, Sprengel, Sauvages, Pinel l'étudient au dix-septième et au dix-huitième siècle; Brachet, Dubois d'Amiens, Landouzy, Briquet, Lasègue, Bouchut, au dix-neuvième. Mais c'est aux travaux de Charcot que tout ce qui se rapporte à cette maladie doit sa notoriété. En 1863, il prenait possession du service des hystériques à la Salpêtrière. D'observations multipliées, il arrivait à cette conclusion que l'hystérie et l'épilepsie ne se combinaient pas chez le même sujet, que souvent les convulsions et le tétanisme épileptiformes appartenaient à une maladie toute différente de l'épilepsie, que cette maladie était l'hystérie dans sa forme la plus intense. Au terme hystéro-épilepsie il préférait donc celui de grande hystérie, *hysteria major*, qui marquait mieux une maladie unique. Puis il s'attachait à montrer comment les phénomènes, en apparence si désordonnés et si variables, de l'attaque hystérique se développent d'après une loi constante. L'attaque complète comprend quatre périodes. Des prodromes l'annoncent; l'*aura* la prépare : douleur à l'épigastre avec sensation de boule qui remonte jusqu'à la gorge, étouffement, bourdonnement dans les oreilles, battements aux tempes. Puis *période épileptoïde*, convulsions, contractures, rigidité des membres; — *période clownique*, contorsions et grands mouvements, attitudes bizarres, la plus fréquente est l'*arc de cercle* où le corps fait le pont; — *période des hallucinations et des attitudes passionnelles* ou extatiques; — *période de délire*. Chacune des

attaques peut durer environ un quart d'heure. Mais l'attaque se répète d'ordinaire plusieurs fois de suite pour former des *séries*. La série se prolonge quatre ou cinq heures ou même davantage.

L'engouement pour le nouveau système fut énorme. Il faut dire que la passion antireligieuse s'en mêla aussitôt. On proclama avec Bourneville, Paul Richer, Gilles de la Tourette, que l'hystérie expliquait les mystiques et les démoniaques. Le merveilleux avait fait son temps; le surnaturel engendré par l'ignorance était en fuite. Legrand du Saulle proclamait que désormais l'hystérie n'avait plus droit à la canonisation. Les saints de l'Église catholique ne relevaient plus que des cliniques médicales.

De cet engouement, l'incident du troisième centenaire de sainte Thérèse est un exemple curieux. A l'occasion de ces fêtes, en 1882, l'évêque de Salamanque avait mis au concours diverses questions parmi lesquelles le caractère et les révélations de sainte Thérèse en face des savants incrédules. Un jésuite belge, le P. Hahn, ne craignit pas, dans son mémoire, d'affirmer qu'au point de vue physique, Thérèse fut, jusqu'à un âge avancé, affligée d'une hystéro-épilepsie aux symptômes accumulés; mais par une dérogation exceptionnelle à la loi qui établit une corrélation à peu près constante entre le caractère physique et le caractère moral des hystériques, elle n'avait été nullement atteinte d'hystérie mentale; bien plus, à l'égard des dispositions intellectuelles et morales, elle était au pôle opposé des hystériques. Le mémoire fut couronné [1].

Malgré les réserves capitales de l'auteur, l'émoi fut grand chez les catholiques, et, en 1886, un décret de Rome mettait le travail à l'index. Un des collègues de l'auteur, le P. de San, professeur de théologie à Louvain, n'avait pas d'ailleurs attendu cette condamnation pour écrire une réfutation, modèle de force et de clarté [2]. Il montre que la cause générale des accidents morbides dont fut atteinte sainte Thérèse,

1. Ce mémoire a paru dans la *Revue des questions scientifiques*, janvier, avril, juillet 1883. Bruxelles. Il est intéressant de noter que nos spécialistes français semblent ignorer ce travail.

2. *Étude pathologico-théologique sur sainte Thérèse*. Louvain, Fonteyn, 1886.

ce fut sa complexion délicate, que rien n'indique avoir été névropathique, complexion qui ne put s'accommoder au changement de vie et de nourriture. La cause particulière fut le traitement d'une empirique qui, à force de remèdes, acheva de débiliter son tempérament. Quant aux accidents divers, convulsions, syncopes, ils s'expliquent par une gastrite aiguë compliquée d'une maladie de cœur[1]. Rien, dans le tempérament ou dans l'humeur de la sainte, qui soit d'une hystérique : mais absence d'impressionnabilité et de force imaginative, calme des appétits inférieurs, constance et énergie de la volonté.

L'incident de Salamanque, en fournissant l'occasion d'étudier de près la vie de sainte Thérèse au point de vue médical, montrait aussi que chez les catholiques il n'y avait pas de parti pris pour exclure de la personne des mystiques toute affection morbide.

Mais c'était l'hystérie, au moins l'hystérie conçue suivant le type de Charcot, qui avait à se défendre. On ne fut pas longtemps à reconnaître que les quatre phases du *processus* hystérique n'avaient rien de régulier ni même de nécessaire. Les plus qualifiés des disciples de Charcot durent en convenir eux-mêmes : l'attaque dite de la Salpêtrière n'était pas le prototype unique de toutes les manifestations hystériques. Des spécialistes allèrent plus loin. Ils se demandèrent si le *processus* décrit était vraiment spontané, si l'on n'avait pas affaire à une maladie de clinique ou de dressage. On en arriva à conclure que les quatre périodes n'ont que la valeur d'un tableau schématique complet de tous les accidents qui peuvent se manifester dans l'hystérie ; mais toute hystérie ne les réalise pas tous. Bien plus, des auteurs conçoivent certaines formes d'hystérie où ne se rencontre aucune des phases

1. A l'égard de la partie positive de l'état pathologique de sainte Thérèse, il y a quelque divergence entre les médecins, adversaires de l'hystérie. Le docteur Imbert Gourbeyre croit à une chlorose grave, compliquée d'un empoisonnement médical. (*La Stigmatisation*, t. II, p. 541.) Le docteur Goix opine pour une intoxication paludéenne se manifestant par des fièvres intermittentes avec accès pernicieux. (*Annales de philosophie chrétienne*, p. 272, uin 1896.) Au reste, ce qui importe, c'est l'absence des symptônes de l'hystérie.

dont la série passait autrefois pour essentielle ; telles les hystéries non convulsives. L'hystérie est redevenue ce qu'elle était avant Charcot, une névrose protéiforme, n'ayant ni lésion connue, ni symptômes constants et caractéristiques. Parmi ces symptômes, le plus fréquent serait l'altération et la dislocation de la personnalité. On rencontrerait aussi des attaques convulsives partielles laissant après elles des contractures, des paralysies, des anesthésies. En d'autres sujets, ce serait des crises de sommeil, léthargie, catalepsie, somnambulismes divers. L'hystérie demeurerait une maladie une en ce sens que les mêmes traits s'immobilisent, pour ainsi dire, dans le même sujet, quoiqu'ils varient indéfiniment d'un sujet à l'autre.

L'hystérie est aujourd'hui considérée comme une maladie où prédominent les troubles mentaux avec quelques désordres organiques variables : ceux-ci peuvent se réduire à une variation d'amplitude du champ visuel [1]. Les cliniciens les plus sérieux se refusent à donner une définition de l'hystérie. Ils déclarent même qu'elle ne sera jamais définie. Bref, M. Pierre Janet incline à admettre que l'hystérie est moins une maladie dans le sens ordinaire du mot, qu'un mode particulier de sentir et de réagir. Les troubles qui la caractérisent appartiennent aux centres fonctionnels les plus élevés du cerveau [2]. Pour un certain nombre de médecins, un tempérament hystérique est simplement un tempérament doué d'une grande excitabilité ou suggestibilité, d'une réaction psychique exagérée.

Mais alors il est plus juste encore qu'au temps de Bouchut [3] de réclamer contre une qualification à prétention localisatrice, trompeuse en ce qu'elle semble donner la prédominance

1. Nous avons dit qu'on ne connaît pas de *lésion* qui soit l'origine des troubles hystériques. Des cliniciens pensent que, d'après toutes les analogies, on est fondé à dire qu'il y en a une, qui pourra un jour être découverte. C'est aussi notre avis. Nous ne pensons pas que les maladies proprement mentales, comme la folie, se produisent sans quelque altération du cerveau, du système nerveux, etc. Le spiritualisme ne conçoit même pas une maladie de l'âme prise en elle-même. La découverte de la lésion hystérique n'enlèvera pas à la maladie son caractère mental prédominant.

2. Pierre Janet, *État mental des hystériques, les accidents mentaux*. p. 280-301. Paris, Rueff.

4. *Du nervosisme aigu et chronique*, 2e édition, p. 2-6. Paris, 1877.

aux troubles des fonctions viscérales. Bouchut proposait le mot de nervosisme pour désigner ces désordres fonctionnels si variés dans leur expression. Ce qui est manifeste, c'est qu'en parlant d'hystérie les anciens savaient ce qu'ils voulaient dire et se faisaient entendre. Les modernes ne le savent plus et doivent longuement s'expliquer. Pourquoi aussi s'attacher à une expression mal famée? On a beau noter le caractère cérébral de la maladie, on ne la purifie pas de son discrédit.

Tous ces avatars n'empêchaient pas nombre de cliniciens de s'obstiner à réduire tout état mystique à l'hystérie. Depuis que l'école de la Salpêtrière avait décidé que les mystiques étaient des hystériques, il arrivait, par une merveilleuse rencontre, que l'état mystique, le même état mystique; correspondait exactement à chacune des transformations que subissait le protée de l'hystérie. Charcot, dans *la Foi qui guérit*, prononce : « Sainte Thérèse est une hystériqus indéniable. » Le docteur Rouby déclare que « les saints et les saintes furent, on peut le dire, des hystériques méconnus ». Dans son cours à la Sorbonne, en 1906, M. Georges Dumas affirme que « sainte Thérèse est incontestablement hystérique ». C'est sans doute une heureuse fortune pour les chercheurs d'explications dites scientifiques que d'avoir sous la main une maladie qui réponde si bien à leur désir. Mais encore toutes les corrections qu'on a été obligé d'imposer à la détermination de l'hystérie auraient dû rendre les savants moins affirmatifs et leur faire éviter la précipitation du jugement. Dire qu'on ne sait pas, n'est-il plus scientifique? En tout cas, le passé nous autorise à n'accepter que sous bénéfice d'inventaire l'affirmation de l'année 1906.

Et que découvre celui qui se permet d'y regarder de plus près? Qu'on se contente d'à peu près, de vagues ressemblances et d'analogies, alors qu'en matière médicale la précision est spécialement de rigueur, que ce sont les différences qui importent. Tout évanouissement devient perte de conscience hystérique, toute suffocation ou tout serrement de gorge devient boule hystérique, toute variation, toute lutte intérieure de pensées et de sentiments devient dédoublement

hystérique de la personnalité, tout rêve devient hallucination hystérique. Il faudrait laisser au vulgaire ce procédé facile qui explique tous les accidents par la maladie à la mode, qui voit dans tous les troubles de l'estomac ou des entrailles une appendicite.

Pour interpréter plus librement les faits, on les détache de leur cadre naturel, on les isole de leur milieu. Des douleurs de tête, des sifflements d'oreilles sont donnés en témoignage de l'hystérie de sainte Thérèse : on omet de dire qu'elle les ressentit ayant dépassé soixante et un ans, âge où l'hystérie est chose presque inouïe. On crée, à l'usage des mystiques, un genre d'hystérie qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. Les psychologues qui leur sont favorables, comme M. Georges Dumas, leur reconnaissent une intelligence ferme et droite, parfois supérieure, au moins sans affaiblissement notable malgré la succession des crises pathologiques, chose déjà exceptionnelle. On les montre de plus doués d'un idéal moral élevé, d'une grande délicatesse de sentiments et pureté de mœurs (nous parlons des mystiques orthodoxes), d'une volonté ferme, de suite dans les desseins. Mais tout cela, au jugement même du P. Hahn, est au pôle opposé de l'hystérie ordinaire. De quel droit composer un type médical avec des élements si disparates, bien plus, si opposés, dont la nature vivante n'a jamais présenté dans les cliniques aucun spécimen ?

IV

Les esprits sérieux deviendraient-ils plus prudents, ou les mystiques bénéficieraient-ils de la sympathie croissante qui s'attache à l'étude des faits religieux ? Toujours est-il que quelques incroyants se séparent des cliniciens trop tranchants. M. Leuba estime qu'on n'a pas tout dit du mysticisme « en prononçant le mot fatidique d'hystérie ». Au risque de scandaliser, « il ose affirmer que les croyants... se sont souvent rapprochés davantage d'une juste appréciation de la vie mystique que les physiologistes[1]. » M. Pierre Janet, qui avait qualifié jadis sainte Thérèse de patronne des hystériques,

1. *Revue philosophique*, juillet 1902, p. 1.

confesse aujourd'hui que l'extase n'a guère les caractères d'une manifestation hystérique[1]. Il ferait plutôt rentrer les mystiques dans la classe des psychasthéniques. Nous reviendrons sur ce rapprochement. M. Delacroix discutant, dans une séance récente de la Société française de philosophie, le développement des états mystiques chez sainte Thérèse, fait remarquer qu'expliquer la vie tout entière de la sainte par l'hystérie, ce n'est pas donner une explication : « Car, il faudrait montrer comment, par quels procédés, l'hystérie, qui ailleurs travaille autrement, produit ici de tels effets. » On ne doit pas s'imaginer avoir tout dit quand on a parlé, à propos de sainte Thérèse, de stigmates mentaux. « Je crois même, ajoute-t-il, que de telles explications, au moins lorsqu'elles sont données sans plus, ont fait leur temps[2]. »

En particulier, les apparitions, ce phénomène non rare dans la vie des grands mystiques, ne sauraient se ramener à des hallucinations relevant de l'hystérie ou de la névrose. Chez les mystiques, les visions ne font point partie d'un processus à manifestations externes, désordonnées et violentes. Elles trouvent le sujet en possession de son intelligence. Elles le laissent combinant avec sang-froid et sûreté les moyens de réaliser des projets formés ou consolidés dans la vision elle-même. Ces apparitions se produisent chez les mystiques dépourvus de force imaginative. Telle sainte Thérèse, selon ce qu'elle dit elle-même dans son autobiographie. « Pour ce qui est de me représenter sous des images les objets célestes ou sublimes, jamais mon entendement grossier n'en a été capable... D'autres, à l'aide d'une imagination vive, se représentent ce qu'ils veulent méditer et se recueillent ainsi ; chez moi, cette faculté se trouvait si inerte qu'elle ne pouvait, en aucune façon, me peindre ce qu'elle ne voyait pas des yeux du corps... Jamais il ne me fut possible de me représenter intérieurement les traits de l'Homme-Dieu. » Saint Ignace de Loyola et d'autres mystiques sont loin d'être des imaginatifs.

Et puis, il y a chez les mystiques des visions dites intellec-

1. *Bulletin de l'Institut psychologique*, 1901, p. 237-238.
2. *Bulletin de la Société française de philosophie*, janvier 1906, p. 24.

tuelles, « où, comme s'exprime sainte Thérèse, l'on voit clairement sans qu'aucune forme frappe les yeux de l'âme ». L'âme connaît la présence d'un objet, en la percevant directement, immédiatement, sans aucune forme sensible. Après Baillarger, M. Delacroix les appelle des hallucinations psychiques par opposition aux hallucinations psychosensorielles des hystériques[1]. Le terme d'hallucination a ici le tort de préjuger le caractère spontané et purement subjectif du phénomène. Mais on a tenu à le distinguer des manifestations hallucinatoires ordinaires aux hystériques.

Rien non plus, chez le mystique, qui puisse être confondu avec le somnambulisme. Le somnambulisme proprement dit naît de ce que les modernes appellent le dédoublement de la personnalité. Ils entendent par état somnambulique une seconde existence psychologique nettement distincte de la première et alternant avec elle, un état dans lequel le sujet perçoit les sensations, comprend même les signes et le langage, mais auquel succède une amnésie complète quand le sujet revient à l'état normal, et dont les souvenirs ne se retrouvent que dans un état analogue[2]. Or, précisément, la vie des mystiques est une, une d'une admirable unité. Leur vie consciente et volontaire, normale si l'on veut, d'une part les dispose aux états mystiques, d'autre part réalise ce qu'ils ont ressenti ou projeté dans ces mêmes états. Les grands initiateurs comme sainte Catherine de Sienne, les fondateurs d'ordres, les manieurs d'hommes et les missionnaires comme saint François-Xavier vivent, en état normal, leur idéal mystique. Quelques-uns en décrivent l'impression reçue dans des pages qui comptent parmi les meilleures de la psychologie, tels saint Augustin et sainte Thérèse. Tous y font appel, dans les travaux de la vie extérieure, pour se justifier à eux-mêmes ou justifier devant les autres leur conduite.

Et ainsi les mystiques se trouvent précisément à l'opposé

1. *Bulletin de la Société française de philosophie*, janvier 1906, p. 9. — Voir *Étude sur sainte Thérèse*, par le P. de San, p. 67-69, 90-93.

2. Nous avons exposé et discuté les faits les plus saillants du somnambulisme dans notre livre *Doctrines et Problèmes* (Paris, Retaux, 1900), au chapitre XIV, *les Altérations de la personnalité*.

de cette forme moderne de l'hystérie dont nous avons parlé plus haut, laquelle aurait pour caractéristique une tendance à la dissociation de la personnalité.

Faut-il au moins admettre que les mystiques sont, plus que les autres, tributaires des accidents nerveux? C'est l'opinion de M. B. de Montmorand, un de nos psychologues croyants qui, dans ces derniers temps, a apporté le plus d'exactitude et de science à l'étude du mysticisme. Après avoir noté, à la suite de sainte Thérèse, que les femmes l'emportent sur les hommes dans les listes de mystiques connus, il ajoute : « Dire que les mystiques se recrutent en majorité parmi les femmes, c'est dire qu'ils appartiennent en majorité à la catégorie des nerveux. (Il fait remarquer que sainte Jeanne de Chantal et la bienheureuse Marguerite-Marie étaient des sanguines bien caractérisées.) J'ajoute qu'ils sont, en général, de santé débile, et qu'ils présentent des symptômes pathologiques se rattachant soit à des maladies connues, soit à des maladies mystérieuses, et mal définies; le genre de vie qu'ils mènent, les mortifications qu'ils s'imposent, ne sont pas, du reste, pour les guérir[1]. »

Que l'on rencontre chez nombre de mystiques une excitabilité nerveuse, une impressionnabilité au-dessus de la moyenne, la chose n'aurait rien d'étrange. L'organisme a sa part dans tous nos états d'âme; au moins, il en subit le contre-coup. Cette vie intense, dont vivent à certains moments les mystiques, cette tension soudaine de leur être en une direction unique, ces grandes émotions qui les envahissent, les submergent et les emportent, cette amplitude énorme, comme on l'a dit, des oscillations de leur vie consciente qui, tantôt les élève dans la lumière, la confiance, la joie, tantôt les plonge dans les ténèbres, l'abattement, la désespérance : tout cela est bien de nature à débiliter l'organisme et à le livrer aux accidents nerveux. Ce serait la rançon de ces états extraordinaires. Mais si la vie des mystiques nous laisse entrevoir chez eux des organismes souvent affaiblis, sujets à

1. *Des mystiques en dehors de l'extase.* (*Revue philosophique*, décembre 1904, p. 603.)

de multiples infirmités, elle ne nous permet pas d'en faire des névrosés, encore moins des névropathes, si cette qualification indique un degré aigu de trouble mental. Le névrosé est la proie des impressions, c'est un instable, dont la volonté s'abandonne aux impulsions qui la heurtent. Le vrai mystique, nous le verrons bientôt, se distingue par la fermeté de sa volonté. Il y a en lui des parties stables que ces amples mouvements de sa vie consciente n'atteignent pas. C'est un réagissant. Le névrosé est un impulsif, ce qui signifie un entraîné.

V

Il y a, chez l'hystérique, au moins par instants, une sorte d'exaltation mentale, d'où les mouvements désordonnés et les attitudes passionnelles. Le mystique ne présenterait-il pas plutôt un exemple de dépression dans l'activité psychique ? C'est l'opinion de plusieurs psychologues qui, à l'exemple de Leuba, ont peine à ranger les mystiques dans la catégorie des hystériques.

De fait, les mystiques témoignent une tendance générale à l'apaisement de la pensée. Cet apaisement, ils le cherchent en combattant le papillonnement de l'esprit qui se porte et se pose sur mille objets divers, en évitant la multiplicité des idées. Chez eux, l'esprit se concentre sur un nombre toujours plus restreint d'objets. Il y a, disent les psychologues, retrécissement progressif du champ de la conscience, et ce rétrécissement peut aller jusqu'au monoïdéisme. Toute l'activité mentale évolue peu à peu vers un point central qui l'attire et l'absorbe. Toute idée, « toute image qui ne fait pas groupe avec le système principal, n'arrive plus au champ de la conscience, n'impressionne plus la vie de l'être » réduite à un système unique [1]. La simplification mystique irait donc plus ou moins au Nirvâna bouddhique.

Mais la question est de savoir s'il n'y a pas lieu de distinguer deux sortes de simplification : une simplification par appauvrissement, une simplification par coordination [2]. Il y

1. Paul Hermant, *les Mystiques.* (*Revue de synthèse historique*), juin 1905, p. 271-275.

2. M. Leuba, qui connaît cette distinction, range cependant les mystiques parmi les appauvris. (*Revue philosophique*, novembre 1902, p. 469-471.)

a l'idée fixe du dément, du maniaque, dont la vie tourne autour d'une préoccupation vulgaire sans portée morale. Il y a l'idée centrale autour de laquelle le savant, le philosophe, groupe et organise ses recherches, ses hypothèses, ses conceptions, vers lequel il faut converger son système ou sa synthèse. Et quiconque a été saisi par un idéal puissant, n'y suspend-il pas sa vie qui, loin de s'appauvrir, s'y alimente et s'y enrichit en se simplifiant? Or, l'objet auquel le mystique ramène toute sa pensée, où il s'absorbe et se perd, c'est l'Absolu, c'est Dieu, Dieu qu'il considère comme le principe premier de toute réalité, comme le terme final de toute activité. Ainsi, il ne se retranche rien de ce qui est vrai et bon. Il considère l'un à la lumière de la vérité absolue; il s'attache à l'autre comme à une participation de la bonté qui surpasse toute bonté. Sa vie gagne en intensité ce qu'elle a perdu en dispersion. Elle ne se concentre que pour se fortifier, se répandant en même temps sur tout ce qui participe de son objet principal. Le sage bouddhiste, s'il cherche lui aussi l'Absolu, prétend le contempler en lui-même, coupé de toute relation avec le monde créé; il ne le voit pas et ne l'aime pas en Dieu comme le mystique chrétien. Il se fait passivement indifférent à tout ce qui n'est pas cet Absolu lui-même. Et, autour de cet objet, qu'il simplifie à la façon d'un point mathématique, sa pensée s'alanguit, s'engourdit, s'atténue et s'évanouit.

Le yogi de l'Inde, assis sur l'herbe sacrée, ralentit et retient sa respiration. Il regarde fixement une lumière à travers ses cils abaissés, ou l'extrémité de son nez, ou le point situé entre les sourcils. Peu à peu, l'inconscience le saisit, il s'imagine être en train de s'affranchir de l'existence individuelle et de se réunir au grand tout. C'est le vide fait dans la pensée. De même l'extase produite par les stupéfiants exalte l'imagination, mais dissout la réflexion et la volonté; elle se termine par la torpeur.

Le quiétiste, lui aussi, se perd dans une sorte de nirvâna. Les auteurs qui traitent du mysticisme ont beaucoup lu les quiétistes; c'est souvent d'après eux qu'ils jugent de tous les mystiques. Pour Mme Guyon et Molinos, tout acte de l'in-

telligence dans la contemplation est une imperfection. Ils s'efforcent d'établir leur entendement dans l'immobilité, de le fixer dans une perception unique et permanente. C'est rêver d'un acte pur qui n'est pas accordé à l'intelligence humaine. En réalité, c'est dissoudre la pensée dans l'engourdissement. L'Église a condamné les quiétistes. Pourquoi donc s'obstiner à rendre solidaire de leurs rêveries le mysticisme catholique ?

Chose remarquable : il y a, chez les plus hauts mystiques orthodoxes, persistance d'images sensibles ou de tendance vers des objets sensibles. Les grands contemplatifs entretiennent en eux un culte spécial à l'égard du mystère de la rédemption, de Jésus crucifié. Saint Paul, élevé jusqu'au « troisième ciel », professe « ne savoir qu'une chose, Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié ». La contemplation la plus haute ne va pas à l'abstrait mais au concret. Comme nous l'avons déjà fait observer, l'âme mystique, qui a dépassé l'extase, reprend, pour ainsi dire, pied dans le réel. En elle, coexistent le mouvement vers Dieu et le mouvement vers les créatures dans leur relation avec Dieu.

Ainsi, de quelque côté qu'on l'envisage, la simplification qui s'opère dans l'âme mystique n'a rien d'un appauvrissement. Son rayonnement au dehors, s'il en était besoin, déposerait, à son tour, en faveur de la richesse de cette vie. Les mots vie contemplative, vie active, ne doivent point faire prendre le change. Les plus grands contemplatifs ont été des actifs ; chez eux la contemplation était ordonnée à l'action et l'action était soutenue par la contemplation, double activité intérieure et extérieure, non juxtaposée, mais fondue par une pénétration réciproque, simultanée dans la mesure possible. William James trouverait presque sainte Thérèse « trop débrouillarde ». Il présente saint Ignace comme un vrai mystique : « Or, ajoute-t-il, son mysticisme a fait de lui l'un des plus grands hommes d'action que le monde ait connus[1]. » Aussi est-ce une distinction, très sujette à l'erreur que celle établie par M. Murisier entre deux formes du sen-

1. *L'Expérience religieuse*, p. 451.

timent religieux qu'il oppose l'une à l'autre : la forme individuelle et la forme sociale. L'âme vraiment religieuse ne reste pas confinée en elle-même. La religion purement individuelle, telle que M. Murisier l'entend, serait certes une *maladie du sentiment religieux*, mais elle n'a rien de commun avec le vrai mysticisme. Les maladies, d'ailleurs, que partout l'auteur confond, plus ou moins consciemment, avec le sentiment religieux lui-même, présentent d'étranges caractères. Ainsi, dans son besoin de simplification, le mystique est troublé, dit-il, par l'idée de la sainte Trinité. « Ce dogme le gêne évidemment. Comment le désir d'unité pourrait-il se satisfaire par la contemplation d'un Dieu en trois personnes[1] ? » Quel mystique orthodoxe M. Murisier a-t-il trouvé, travaillé de ce souci?

VI

Outre le côté mental, il y a lieu de considérer dans le mysticisme le côté affectif. Le mystique vit son idéal. Son être qui s'est épris d'un objet au-dessus de la nature, s'émeut et vibre à son contact. Et par là, en particulier, le mysticisme religieux se distingue du mysticisme philosophique, lequel se passe tout entier dans l'esprit. Les mystiques chrétiens ont écrit les pages les plus ardentes qu'ait jamais dictées la passion à un cœur humain. Ils ont trouvé les mots qui marquent l'état d'une âme enlevée à elle-même par un objet conquérant. Et comment le mystique qui s'approche si près de l'Absolu n'en ressentirait-il pas l'attrait tout-puissant? Peut-il se plonger impunément dans le foyer où s'alimente toute amabilité?

Ici encore, ce que William James appelle le matérialisme médical, a proposé ses explications. Il l'a fait avec brutalité. Les mystiques ont été assimilés à des érotomanes, leur tendance à l'union avec le souverain bien est devenue besoin organique, exigence d'une chair affamée de volupté. Dans cette assimilation, les caractères les plus saillants, les plus palpables du véritable amour mystique ont été méconnus :

1. E. Murisier, *les Maladies du sentiment religieux*, 2e édition, p. 28. Paris, 1903. Livre inexact d'un bout à l'autre, on peut dire, par l'à peu près.

la préparation morale des mystiques, leur entraînement par épuration vers un idéal moral, leur lutte contre les tendances inférieures, la vie de l'esprit qui se manifeste par le renoncement aux jouissances personnelles. Leuba attribue au dard enflammé dont fut percé le cœur de sainte Thérèse un effet tout sensuel[1]. Or, de tous les documents, de sources très diverses, apportés au procès en béatification de la réformatrice du Carmel, il ressort que Thérèse fut vierge sans combat. Certains écrivains ne vont-ils pas jusqu'à tourner contre la sainte, la manière dont le Bernin, dans une statue célèbre, la représente se pâmant? C'est un mode d'argumentation ou d'insinuation emprunté à ceux qui prétendent montrer ou laissent entendre, d'après les œuvres des peintres, que la possession d'autrefois n'était que de l'épilepsie ou de l'hystéro-épilepsie. Ils ne songent pas à se demander si Raphaël, pour la scène inférieure de sa *Transfiguration*, Rubens, pour ses diverses représentations de démoniaques, ont eu sous les yeux de véritables possédés et non des épileptiques ou des hystériques[2]. Contre la bienheureuse Marguerite-Marie, on a porté les accusations les plus odieuses sur des citations tronquées ou totalement absentes de ses œuvres[3].

M. William James n'a pu s'empêcher de protester contre ces procédés du matérialisme médical, cette « tentative de discréditer les états de conscience qui lui déplaisent, en leur appliquant des épithètes péjoratives, empruntées au vocabulaire médical ». Et il cite en exemple de cette manie le docteur Binet-Sanglé. C'est un peu comme si on parlait du délire ambulatoire de Christophe Colomb ou de la stichomanie de Pierre Corneille.

On s'est plu aussi à incriminer la littérature mystique. Selon M. Murisier, elle « se distingue par un caractère singu-

1. *Tendances religieuses chez les mystiques chrétiens.* (*Revue philosophique*, novembre 1902, p. 465.)

2. Comment M. Pierre Janet, d'ordinaire moins tendancieux, peut-il intituler *Un cas de possession et l'exorcisme moderne*, l'histoire d'un pauvre malade en qui l'aumônier de la Salpêtrière n'avait reconnu qu'un déséquilibré et un dément? (*Névroses et Idées fixes*, t. I, chap. x. Paris, 1898).

3. Discussion entre M. l'abbé Hamon et le docteur Rouby dans la *Revue de l'hypnotisme*, 1903, p. 339-348, 373-379.

lièrement lascif[1] ». On renvoie au *Cantique des cantiques*, où les mystiques ont vu l'expression imagée de l'union intime de l'âme avec Dieu. De temps en temps, il en paraît des traductions signées de noms de polissons dans le monde des lettres. Dans ces publications, l'appel aux passions basses ou l'intention de salir ne sont que trop manifestes. La « délicatesse » de Renan ne répugnait pas à ce jeu méprisable.

Ceux qui se choquent ou veulent se choquer du caractère passionné de certains écrits des mystiques, affectent d'ignorer tant de locutions empruntées à la paternité, à la maternité ou à la simplicité de l'enfance. Ils ne songent pas à interpréter une expression par l'autre. Ils ne voient pas dans le mélange, même parfois disparate, de métaphores empruntées à des objets divers, la marque de l'impuissance du langage humain en présence de certains états d'âme.

Les mystiques, disait naguère M. B. de Montmorand, « ne pouvaient s'exprimer autrement qu'ils ne l'ont fait. Divin ou humain, l'amour n'a qu'une langue, et même il n'a qu'un mot : si éthérées qu'en soient les aspirations, elles ne sauraient se formuler que dans les termes qui s'appliquent aux affections charnelles. » Les mystiques ont cru pouvoir s'autoriser du *Cantique des cantiques*, que l'exégèse a toujours expliqué comme l'épithalame de l'Église avec son céleste Époux. Et, cependant, parfois ils se rendent compte eux-mêmes que ce langage pourra étonner. « Il vous semblera peut-être, dit sainte Thérèse s'adressant à ses religieuses, que ces paroles du *Cantique* auraient pu être dites d'un autre style. » Ailleurs, elle reconnaît que la comparaison avec un mariage de l'union entre Dieu et les âmes a quelque chose de « grossier »; et saint Jean de la Croix déclare, lui aussi, ce genre de comparaisons « étrange ». Mais l'un et l'autre affirment — et tous les mystiques souscriraient à cette affirmation — qu'ils n'en trouvent pas d'autres dans le langage humain pour exprimer ce qu'ils sentent[2].

M. Ribot élargit l'explication : « Les sentiments communs, les plus fréquemment répétés, ont un nom dans les idiomes

1. *Les Maladies du sentiment religieux,* p. 19-31.
2. *Revue philosophique*, octobre 1903, p. 391-393.

un peu civilisés ; mais par delà il y a ceux qui restent innomés, parce qu'ils sont rares, insaisissables, strictement individuels. Nos langues, faites surtout pour des besoins intellectuels et des échanges d'idées, sont insuffisantes pour l'expression complète de ce qui est *senti.* » Les mystiques ont particulièrement éprouvé cette impuissance à traduire dans la langue commune des sentiments très spéciaux. Ils s'expriment par analogie, et l'analogie prête au contresens [1].

Il est vrai qu'on a voulu voir dans l'amour sensuel le type et la racine commune de tous les autres amours. Leuba y ramène l'amour maternel. Littré en faisait dériver tout sentiment altruiste. Et en établissant ces rapprochements, on n'a pas en vue ce qu'il y a de mystérieusement grand dans ce qui se rapporte à la propagation du genre humain ; on s'arrête au côté inférieur, à ce que l'homme a de commun avec l'animal, et cela on le prend dans ses déviations morbides.

Le bon sens de William James fait, à son tour, justice de ce matérialisme déprimant. Il trouve « peu de conceptions plus vides de sens que cette manière d'interpréter la religion comme une perversion de l'instinct sexuel... Nous pourrions aussi bien dire que la religion est une aberration de la fonction digestive, et prouver notre thèse par l'adoration de Bacchus et de Cérès... Il faut bien que le langage religieux se serve d'images empruntées à notre pauvre vie. L'organisme entier frémit et résonne toutes les fois que l'esprit, fortement remué, veut exprimer son émotion. Les métaphores tirées du boire et du manger sont... fréquentes dans la littérature religieuse... « Goutez dit le Psalmiste, et voyez combien le Seigneur est bon. — Mon âme a soif du Dieu vivant. — Heureux, dit Jésus, ceux qui ont faim et soif de la justice ; car il seront rassasiés [2]. » Et les Évangiles figurent la félicité céleste sous l'image d'un banquet.

Ce qui est présenté par William James, comme un défi à l'absurdité, a été exposé avec sérieux par un écrivain peintre.

1. *Revue philosophique*, mai 1906, p. 474-475. A rapprocher d'une page de M. Probst-Biraben, dans sa *Contribution au soufisme*, sur le langage de l'amour exclusif. (*Ibid.*, p. 524.)

2. *L'Expérience religieuse*, p. 10.

J.-Paul Milliet a écrit un volume [1] pour établir l'étroite parenté de deux fléaux, « l'alcoolisme et le mysticisme, dégénérescences qui se manifestent par des stigmates intellectuels et physiques, aujourd'hui savamment observés ». « Le pur génie de la Grèce eut deux meurtriers : le vin et le mysticisme. La névrose religieuse nous apparaît comme la suite fatale et nécessaire de l'ivrognerie. Ce sont les pays de vignobles qui ont donné naissance aux premières religions. »

On se demande si l'auteur veut rire. Mais, après tout, cela est aussi solide que l'assimilation du mysticisme orthodoxe à l'hystérie, professée par tant de savants patentés. Le livre de M. J.-Paul Milliet forme une excellente réponse à ces systèmes pseudo-scientifiques.

VII

Des éléments plutôt affectifs du mysticisme, on a entrepris récemment de déduire une nouvelle explication de cet état. Il ne s'agirait plus d'une exaltation, au moins partielle ou momentanée, de la vie émotionnelle. Il y faudrait voir un cas de dépression physique et morale. Les mystiques seraient des *psychasthéniques*, mot qui résumerait un affaiblissement de tout l'ensemble de leur vie affective, comme le monoïdéisme marquait un appauvrissement de leur vie mentale.

Les mystiques se révéleraient donc, par leur vie, comme par des douteurs, des abouliques, des scrupuleux. Il y aurait chez eux diminution de la volonté, paresse, lenteur, hésitation à prendre un parti, difficulté de rien mener à terme. Ce seraient aussi des instables. De tous ces déficits viendraient chez eux les passages brusques de la confiance à l'abattement, de la joie à la tristesse, les longues délibérations, le besoin de direction. Tous sont en quête d'un guide auquel ils remettent le soin de leur conduite, qui décide pour eux.

M. Pierre Janet, qui a beaucoup varié en cette matière,

1. *La Dégénérescence bachique et la névrose religieuse dans l'antiquité.* Paris, 1901.

s'est arrêté en dernier lieu à ce système [1]. Son point de départ est toujours : le mysticisme est un état pathologique ; dans quelle catégorie de faits morbides faut-il le ranger ? L'hystérie ne répond plus à une étude approfondie du mysticisme. Essayons de la psychasthénie. D'ailleurs, on combinera au besoin les deux maladies.

Les faits se prêtent-ils à la nouvelle explication?

M. Leuba remarque lui-même qu'avec certaines analogies il y a plutôt contraste entre les mystiques et les malades travaillés par des doutes, des scrupules, de l'aboulie. Ce qui tourmente les mystiques, ce n'est pas le doute, mais la difficulté qu'ils éprouvent à atteindre un but bien déterminé. Ce but, ils peuvent le chercher quelque temps avec angoisse. Mais une fois leur vie orientée, — et elle arrive à l'être avec une netteté parfaite, — ils marchent sans hésitation. Les scrupules qui leur restent ne sont pas ces hésitations ridicules, ces peurs injustifiées, ces doutes puérils qui caractérisent les scrupuleux. Il s'agit d'un souci moral, du désir de la perfection [2]. Là le doute est souvent sage et louable. Chez les mystiques, il se résout, non aux hasards d'un tempérament impulsif, mais selon les exigences de l'idéal à réaliser. Si leur volonté est toujours tendue en haut, on conçoit qu'ils n'ont pas à chaque instant une conscience claire de leur persévérance, de leur fidélité à la résolution première : de là, en dehors de ce que les ascètes chrétiens appellent des épreuves envoyées par Dieu, chez les mystiques, des troubles, des inquiétudes, de l'angoisse.

D'autre part, ils sentent beaucoup plus vivement que le commun des hommes leurs imperfections, leurs faiblesses morales. Il ne faut pas les juger d'après la façon de faire d'âmes vulgaires et terre à terre. Les oscillations de la vie affective sont plus amples chez les âmes qui poursuivent quelque grand objet, savants, inventeurs, explorateurs, penseurs ou saints. Mais la continuité de leur dessein en fait tout le contraire d'instables.

1. *Bulletin de l'Institut psychologique*, p. 237-240, 1901, et *passim*, *les Obsessions et la Psychasthénie*. Paris, 1903.

2. *Revue philosophique*, juillet 1902, p. 27-29.

Jusque dans leurs crises d'abattement, les mystiques diffèrent essentiellement des abouliques. L'aboulique s'abandonne, jouet inconscient d'une dépression organique, d'images mélancoliques. Le mystique réagit contre les impressions déprimantes. Il arrive qu'il se forme en lui comme un partage : les tendances inférieures qui s'agitent, se troublent, qui travaillent à briser les ressorts de son être, la volonté qui s'efforce de les ramener à l'ordre, et finalement les domine. On a vu des mystiques accomplir des œuvres grandioses au milieu de ces luttes intimes ; d'autres sont assez maîtres d'eux-mêmes pour n'en rien laisser paraître dans une vie extérieure qui sera celle de tout le monde. Rien de semblable de la part des psychasthéniques.

Dans la recherche d'une direction, les grands mystiques ont leur allure particulière. Elle n'a pas ce caractère qui, chez les psychasthéniques, témoigne d'une impuissance pathologique à vouloir. Les mystiques adoptent la tutelle d'un directeur, tutelle qui est de tradition dans l'ascétisme catholique, et dont la hauteur même de leurs vues leur fait sentir pour eux-mêmes la particulière nécessité. Mais à cette tutelle, ils ne se soumettent pas « d'emblée ni sans choix ». Sainte Thérèse déclare être restée dix-huit ans sans trouver de maître spirituel ; elle reconnaît que « ce n'est pas une « petite affaire que de la contenter »... Sainte-Chantal, de son côté, ne cessa, pendant de longues années, de soupirer après le guide attendu... Et Marguerite-Marie témoigne, dans son auto-biographie, d'angoisses analogues [1]. » Ces grands mystiques attendent que Dieu leur désigne leur guide, puis tout en lui obéissant, ils soumettent, au moins en de certaines rencontres, son avis à l'avis de Dieu directement consulté. Libre aux psychologues modernes de prendre cette voix de Dieu comme un phénomène d'auto-suggestion : ce n'est pas le lieu de discuter ici ce point. Il reste que nous sommes loin de l'obéissance inerte et sans contrôle de l'aboulique, du sujet malade qui abdique, même en matière futile, toute la conduite de lui-même entre les mains d'un hypnotiseur, d'un

1. B. de Montmorand, dans la *Revue philosophique*, décembre 1904, p. 605-608.

médecin, d'une personne qui substitue sa volonté à une volonté sans force.

Mais il est temps de sortir de cette atmosphère de clinique et d'hôpital. Respirons un peu d'air pur.

Lucien ROURE.

(*A suivre.*)

LE ROI D'ORIENT

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ÉGYPTE (1905)

L'Égypte m'a paru le plus beau pays de la terre
Chateaubriand, *Itinéraire*, VIe partie.

I

A travers la Méditerranée

2 mars 1905.

A bord du *Salazie*. Nous y arrivons vers trois heures. On achève le chargement. Ce n'est que bruit de treuils, ballots suspendus, grincement de chaînes. Le *Salazie* [1] est un ancien bateau qui faisait le service de la Chine ; il mesure 135 mètres et filera ses 14 nœuds à l'heure.

Peu de voyageurs : en seconde, dix-sept couverts à la salle à manger. Le temps est féerique. A quatre heures trois quarts, dernier coup de sifflet, l'ancre se lève et nous nous ébranlons.

Qui sait tous les drames qui s'agitent au fond des cœurs, avec ces mouchoirs que l'on fait flotter à l'arrière du navire ! Un départ est toujours triste quand il n'y aurait que l'incertain du retour... Je me souviens des paroles du bon sénéchal de Joinville :

« Nous entrâmes dans la nef à la Roche-Marseille, et aussitôt que les prêtres et les clercs furent venus, le maître nautonnier cria : « Chantez, de par Dieu ! » Et ils entonnèrent tous le *Veni sancte spiritus*, tandis que le maître nautonnier criait à ses gens : « Faites voiles, de par Dieu ! » Et ils le firent. Bientôt le vent nous éloigna du pays où nous étions nés... et vraiment, celui-là est bien fou qui ose se mettre en tel péril, ayant péché mortel sur l'âme ; car, quand on s'endort le soir, on ne sait si le lendemain on ne sera pas au fond de la mer[2]. »

La sortie de Marseille est sans égale : ces roches grises,

1. Salazie, haute montagne de l'ile de la Réunion.
2. *Histoire de Saint-Louis*, édit. N. de Wailly, XXVIII.

çà et là tachetées de grands bois vert sombre, ces maisons crûment ensoleillées, la cathédrale, qui grandit dans le ciel, à mesure qu'on s'éloigne, et, dominant tout le décor, la Vierge de la Garde, élancée et rayonnante : cela forme un tableau merveilleux. *Monstra te esse matrem!* c'est le dernier cri spontané de toute lèvre chrétienne.

Une centaine de mouettes escortent notre bateau ; elles se baignent dans le sillage : au lointain de la mer qui s'estompe, elles semblent posées sur les flots comme des nénuphars blancs sur un grand étang bleu.

Cependant les côtes s'amoindrissent, et la sensation de l'infini nous saisit.

Le monde n'est pas grand; un bateau, eût-il 135 mètres, l'est moins encore. Je rencontre une connaissance de Saint-Étienne, et deux Lyonnais, presque mes parents. Je lie conversation avec un jeune musulman de Damânhour, ville entre Alexandrie et le Caire. Nous voici déjà quasi en familiarité. La vie rapide des traversées et la cohabitation forcée suppriment toutes les préfaces, on se connaît aussitôt qu'on s'est vu. Mon jeune homme, qui s'appelle Chadly-el-Zahreb, a vingt-deux ans ; il est venu faire en France une partie de ses études, parle très correctement le français et porte élégamment le tarbouch rouge[1]. Rentré dans son pays, il compte faire une lointaine excursion dans la Haute-Égypte. « Ah ! lui dis-je, nous aurons chance peut-être de nous rencontrer. » Fort poliment, il répondit : « J'en serais enchanté. »

Premier dîner à bord. Certes, il ne fait pas mauvais ; le ciel darde sur nous ses meilleures étoiles, mais le plancher remue quand même un peu. Repas succinct.

Je monte un instant sur le pont pour remercier Dieu, dans ce silence du premier soir, de l'heureux début de mon voyage. Le mot de Jésus-Christ à sainte Marguerite de Cortone me revient en mémoire : « Loue-moi donc, personne ne songe à à me louer ici-bas. » Et je me propose, ô mon Dieu, de vous louer ardemment pendant ces cinq jours où je vivrai sous votre immense regard, en traversant ce grand reflet de votre majesté : la mer.

1. Coiffure égyptienne.

Les couchettes sont étroites, et le berceau d'enfant où l'on va dormir roule et ondule pendant la nuit. Le matin, vers six heures, je me hisse jusqu'au hublot. A l'horizon, déjà c'est la Corse. Les rivages en sont très découpés, gris, rocheux, et des silhouettes neigeuses de montagnes se profilent à l'horizon. Nous longeons la roche abrupte où est cachée la ville de Bonifacio. Mon musulman me prête obligeamment sa lunette, et je distingue, comme autant de nids d'aigle, mêlés aux rochers, les maisons des pêcheurs : de leurs fenêtres on pourrait jeter la ligne dans la mer, qui creuse, en mugissant, le pied de la falaise.

Nous passons le détroit de Bonifacio sans crainte de naufrage, car le temps, le ciel, la mer, tout est ensoleillé. En 1854, *la Sémillante* y périt cependant corps et biens : sombrer si près de la terre, et en route pour la victoire, car elle se rendait à Sébastopol avec un fort contingent de troupes ! Dieu veut se montrer partout le maître; le fil de nos vies est dans ses mains, il le tire à lui quand il lui plaît. *La Sémillante* était commandée par le capitaine Jugand. Depuis plusieurs jours déjà, elle attendait au port de Toulon une accalmie pour se mettre en mer. Or, à Paris, d'où l'on ne voyait pas la mer, on s'étonnait, on s'irritait même de ces retards. Dépêches sur dépêches arrivent à l'amiral du Bourdieu, préfet maritime. Il mande le commandant Jugand : « Le ministre presse, dit-il, avec un peu d'humeur, il faut partir. — Amiral, répondit le capitaine, vous connaissez l'état de la mer. — Ah ! vous êtes tous comme cela, les jeunes, dit imprudemment le préfet maritime, on dirait que vous avez peur. — Amiral, je partirai demain, riposta le commandant. » Il partit et ne revint pas.

Ainsi, un mot qui nous échappe, un geste d'humeur ou d'impatience, et des milliers d'hommes disparaissent à jamais.

Nous croisons un paquebot ; on échange courtoisement les saluts du drapeau ; c'est le seul être animé que nous rencontrons dans notre grande solitude. Cependant les mouettes nous restent fidèles, et continuent à tournoyer et à zigzaguer dans le sillage du bateau, qui s'étire au loin, derrière, comme une vaste route blanchie d'écume, la poussière des grands chemins de la mer.

Notre compagnie est très cosmopolite. Je me trouve à table

en face d'un Suisse, d'un Belge, d'un Maronite, et de mon jeune musulman, qui continue à être charmant et de manières très séduisantes.

Le soir, à sept heures, le ciel s'enténèbre légèrement; à l'arrière du navire, dans ce ciel foncé, deux étoiles aux feux lointains, voilées, et posées symétriquement, nous regardent fixement comme les yeux troublés de la tempête. Et, de fait, la tempête n'est pas loin. Toujours derrière, des éclairs sillonnent les nuées lourdes, qui sortent de l'horizon comme des vapeurs d'un vase qui fume. Le soleil s'est couché à travers ces nuages sombres; au moment de disparaître, il s'est brisé en mille morceaux d'une braise rouge, étincelante, qui se sont lentement éteints dans la mer blanchissante.

4 mars.

La nuit a été pourtant assez bonne; mais, ce matin, le ciel est de plus en plus troublé, et une pluie fine tombe par intervalles. Le capitaine nous dit que l'entrée du détroit de Messine est la cause de ces rafales. Nous traversons donc sur une mer légèrement tachée d'écume le groupe des îles Lipari. Elles se succèdent à notre droite; d'abord le gros piton double de Salina; puis Lipari, avec une ville sur le rivage, qui semble importante, et enfin Vulcano. A gauche, c'est Pannaria, un coquet rocher couvert de verdure et de maisons blanches, que le soleil semble piquer comme des fleurs sur un tapis sombre; et enfin, au fond, le Stromboli. Il se panache de nuages dans lesquels, par intermittences, on aperçoit quelques jets de fumée rougeâtre, qui se mêlent en montant. Le capitaine nous dit que plusieurs fois, en passant proche de la pente escarpée de l'îlot, il a entendu la lave couler le long des flancs crevassés, et se plonger, en grésillant, dans la mer. Au-dessous de cette perpétuelle menace de feu et de fumée, il y a pourtant des maisons habitées et des champs qu'on cultive.

Une légende, ou une page d'histoire en passant: « Un pèlerin français, revenant de Jérusalem, fut jeté par une tempête sur le rocher du Stromboli. Un ermite, qui le secourut, lui demanda s'il n'y avait pas dans son pays une célèbre abbaye du nom de Cluny, et dont l'abbé s'appelait Odilon. — Assurément, répondit le naufragé. Mais, pourquoi? — C'est que

j'entends souvent ici, ajouta l'ermite, les esprits infernaux se plaindre de la puissance de ce saint pour arracher du purgatoire les âmes qui y sont dolentes. Quand vous serez arrivé dans votre patrie, je vous prie, au nom de Dieu, d'exhorter ce saint abbé et ses moines à redoubler leurs bonnes œuvres pour ces pauvres âmes. » Le pèlerin s'étant à son retour acquitté du message, Odilon ordonna qu'on fît tous les ans dans ses monastères, le lendemain de la Toussaint, la commémoration des fidèles trépassés. Cette pratique pieuse devint, après quelque temps, d'un usage général dans le monde catholique : c'est notre fête des Morts.

Nous entrons, à dix heures, dans le détroit de Messine; là côte de Sicile est tout ensoleillée. On touche presque le phare du Faro à la pointe extrême ; la plage est couverte de maisons basses; il y a une petite église, dont la porte s'ouvre sur les flots. Un peu plus loin s'étend la ville de Messine. Par un violent contraste, la côte d'Italie est, ce jour-là, tout embrumée : sourire à droite, mauvaise humeur à gauche; c'est la vie! Cependant nous passons entre Charybde et Scylla. On nous les montre sur la carte, car, dans la réalité, c'est un épouvantail un peu puéril pour notre grand vaisseau. Peut-être était-ce un danger, à l'époque virgilienne, où la mer pouvait s'appeler *Mare veli velum*.

Au sortir du détroit, en face de Mélito, qui est sur la côte d'Italie, nous apercevons à droite, sur la côte de Sicile, émergeant des nuages et couronné de neige, l'Etna majestueux. Mais tout à coup il y a pour nous un changement à vue et douloureux : à peine entrés dans la mer Ionienne, nous tombons brusquement dans la tempête. Il faut parler des deux journées qui suivirent... brièvement. Le mal de mer est un de ces souvenirs trop intimes, trop personnels, pour qu'on y revienne avec profit. Passons.

J'ai eu plusieurs conversations avec mon jeune musulman, c'est une belle nature qui se croit dans la vérité.

Il y a cinq notes authentiques, cinq marques de la religion musulmane : ils disent « les cinq piliers ».

Tout d'abord : la croyance à un Dieu unique. La formule en est bien connue : « Allah est Dieu et Mahomet est son prophète. » Ensuite, la prière : « C'est la poutre de la maison, me

dit Chadly, sans elle aucun édifice ne tiendra. » A cette prière si fréquente (elle doit se faire cinq fois par jour), se joindront des ablutions légales et aussi quotidiennes. En troisième lieu, la distribution du dixième de son revenu aux pauvres, soit en argent, soit en nature. Le pèlerinage à La Mecque une fois dans la vie, s'il est possible. Et enfin le jeûne annuel du Ramâdan. On y est assujetti dès l'âge de puberté; il dure vingt-huit jours environ. On ne doit ni boire ni manger, ni fumer, ni respirer de parfums entre le lever et le coucher du soleil.

Il est vrai qu'on pourra manger toute la nuit, tant qu'on ne distingue pas un fil blanc d'un fil noir, ainsi le veut le Coran.

Et comme je demandais à mon jeune ami si cette pratique lui était pénible. « On n'est pas d'abord habitué à ces digestions, sans soleil, me répondit-il sérieusement, mais on s'y fait. »

Ainsi d'après mon jeune homme, l'influence du soleil, ce grand Roi de l'Orient s'accuserait jusque dans ce détail obscur de la digestion!... Cela me laisse un peu rêveur.

Nous continuons à rouler péniblement. Notre bateau se comporte pourtant vaillamment et ne perd pas sa bonne vitesse. Dimanche on devait dire la messe sur le pont. Le commandant avait tout disposé et lui-même se promettait d'y assister; mais le pont a des allures folles, les lignes de l'horizon dansent par-dessus les bastingages, les dames sont ensevelies dans leurs cabines : en haut, c'est le désert, en bas, des gémissements et des cris. Je reste quand même à l'air respirable du dehors; rapidement, je descends prendre un peu de nourriture, puis je remonte à la surface, c'est la lutte à outrance : qui se couche est souvent vaincu.

Voici le tableau de la marche de notre bateau.

Le 3 mars, à midi, nous avions parcouru depuis la veille, cinq heures du soir.	255 milles
Il nous reste à parcourir.	1149 —
Le 4 mars, à midi.	336 —
Reste à parcourir	813 —
Le 5, à midi.	320 —
Reste à parcourir.	493 —
Le 6, à midi.	306 —
Reste à parcourir	187 —

Le mille équivalant environ à 1 852 mètres, la traversée totale est donc de 1404 milles, soit 2 600 kilomètres.

Nous croisons en route l'*Ernest-Simons*. Il revient de Chine, c'est un bateau des *Messageries* qui jauge 5 107 tonnes, force, 6 000 chevaux. Notre *Salazie* jauge 4 255 tonnes : force, 4 000 chevaux.

Le dimanche soir, à dix heures, j'apercois la lueur lointaine du phare de Gavdo, petite île en avant de la Crète. La mer se calme un peu, après trente-six heures de colère : notre nuit en sera plus apaisée; d'ailleurs nos deux étoiles, Jupiter et Vénus, nous regardent à l'arrière avec des yeux moins troublés. Aussi la journée du 6 est-elle fort belle : le pont est repeuplé.

Nous sommes si en avance qu'en gardant notre vitesse nous entrerions à Alexandrie vers minuit. Mais les passes du port sont dangereuses, et nous ne les franchirons qu'à l'aube. Le *Salazie* prend donc une petite allure et file doucement sur les vagues endormies.

Nous faisons heureusement comme les vagues : ce sera notre dernière nuit à bord.

II

Terre d'Égypte

7 mars.

A cinq heures du matin le grand branle-bas commence sur le pont ; je me lève pour voir cette terre d'Afrique, et noter ma première impression.

L'Égypte se présente à l'horizon comme une ligne basse, plate, sans relief aucun. Un phare et quelques palmiers rompent seuls la monotomie de cette ligne. Il faudra que le soleil soit bien puissant pour rendre ce pays enchanteur où il n'y a dès l'abord que du sable, des buttes jaunes, des maisons san toit, qui paraissent inachevées.

Le pilote, un arabe, en chemise orange (la galabié) et en turban blanc et rouge monte à bord. Il a le sentiment de son importance; pour une demi-heure, cet enfant du Prophète tient dans sa main tous ces roumis (chrétiens). On ne saurait se passer de lui. Il le sent si bien, qu'avec un grand geste oriental, il montre à droite, penché sur le flanc, lamentable-

ment effondré, un grand transport italien, le *Cairo*. « Il a voulu entrer tout seul, avant-hier, dit-il, par la tempête, et le voilà. » En effet, par la bourrasque qui nous secouait sur la mer Ionienne, le *Cairo* venant de Gênes et de Naples avait voulu tenter les passes, dimanche dernier, 5 mars. Engagé dans le chenal, et se sentant égaré, il fit machine en arrière pour regagner la haute mer dont les vagues énormes et écumeuses le repoussaient sans cesse en avant. Il alla donner sur une roche sourde, fléchit subitement, et se pencha à droite : une voie d'eau venait de se déclarer. Comme il n'était qu'à 2 ou 3 milles de la terre, on multiplia pendant plusieurs heures les signaux d'alarme, cloches et fusées : tout dormait au port d'Alexandrie, et quand le second du navire, après une pénible traversée de cinq heures en embarcation, vint solliciter du secours, il lui fut répondu qu'on n'était pas outillé pour le sauvetage par cette grosse mer. Réponse de Canaques.

Cependant l'eau montait, et le navire s'inclinait de plus en plus. Dans de mortelles angoisses, suspendus aux cordages, et plongés dans le flot jusqu'aux épaules, les passagers au nombre de quatre-vingt-onze, sans compter les hommes du bord, attendaient la mort d'heure en heure. Ce ne fut qu'au lever du jour qu'on leur porta secours. Tous les bagages et la poste n'ont pas encore été retirés. Dans la soirée d'hier, 7 mars, on a commencé le sauvetage. Les lettres, tout humides et gondolées, sont marquées d'un timbre spécial avec la mention : Sauvée du naufrage du *Cairo* le 7 mars 1905. Avis aux collectionneurs. On m'assure que dans les rues de la ville, des Arabes qui avaient saisi flottant sur les eaux des lettres chargées, les vendaient ce soir pour 50 centimes.

C'est sous cette impression que nous entrons à Alexandrie, « cette rivale de Memphis et de Thèbes, qui compta trois millions d'habitants, qui fut le sanctuaire des muses et que les bruyantes orgies d'Antoine et de Cléopâtre faisaient retentir dans les ténèbres[1]... » Nous y arrivons le mardi gras.

A première vue, je trouve que la ville basse est sale, les petites gens sordides, la foule des fainéants incalculable.

1. Chateaubriand, *Itinéraire*, VIe partie.

Décidément ces chemises flottantes et ces guenilles multicolores qui encadrent des figures noires, café au lait ou chocolat à l'eau, manquent d'esthétique. Le curieux est toutes ces têtes coiffées du tarbouch rouge. De loin, dans les rues sinueuses ou le long des boutiques mi-ouvertes, étroites comme des caves, tous ces êtres aux culottes bouffantes, bedonnant et les épaules tombantes, semblent des bonbonnes cachetées largement de cire rouge.

Dans la journée, je me hasarde à travers les grandes rues. Elles sont vastes, aérées, européennes : elles ont le trottoir et le tramway : c'est classique. Le carnaval bat son plein : peu de masques, mais des pluies de confettis, des pois et des haricots qui tombent et vous cinglent des balcons. De maison en maison on se lance des serpentins en papier, comme de longs fils de la vierge de diverses couleurs. J'ai vu des rues étroites, où tous ces serpentins enchevêtrés formaient un réseau de toile d'araignée très épais : on eût dit un lacis étincelant dont les couleurs vibraient au vent et au soleil; car il faut que le soleil soit de toutes les fêtes; sans lui il n'est pas de joie dans l'atmosphère, et il me paraît déjà qu'il n'y a que ses rayons qui puissent transformer ces visages aux teintes sombres et cuivrées.

Jeudi, 9 mars.

Je vais en tramway jusqu'au Mex, sur la plage, du côté du lac Maryout, pour voir l'épave du *Cairo* : on ne sait encore si on pourra la renflouer. On chuchote aujourd'hui à petit bruit que le mécanicien et deux chauffeurs ont été noyés; des enfants seraient également morts des suites du naufrage.

Le jeudi est le jour de sortie des femmes arabes. Ce jour-là elles prennent leur congé en s'empilant, voilées, sur une charrette plate, sans ridelles, et elles se font transporter au cimetière musulman. Là, elles mangent, boivent, rient et jasent toute la journée. Puis, au sortir de cette partie de plaisir chez... les morts, elles rentrent au domicile conjugal d'où elles ne s'échapperont guère de toute la semaine que pour aller, traînantes et résignées, chercher de l'eau aux fontaines publiques.

Au retour, j'ai rencontré plusieurs campements de Bédouins sous leurs tentes : les vraies tentes de l'époque biblique.

Cela était peu confortable et ressemble à un gigantesque chameau accroupi dans le désert. Les Bédouins y vivent comme nos chemineaux dans leurs roulottes. Ils ne comprennent pas, d'ailleurs, disent-ils, les maisons en pierre : pour des hommes qui passent, à quoi bon ces murs fermes et qu'on ne peut rouler comme de la toile !

J'ai su depuis qu'il y a chez les Bédouins comme ailleurs des riches et des pauvres. Les tentes des premiers ne ressemblent en rien à celles des seconds.

C'est un luxe de tapis, d'étoffes vives et chatoyantes : des meubles incrustés de nacre et d'ébène, tout un confortable que nos modernes ne soupçonneraient pas au milieu du désert.

Je comprends mieux ainsi les tentes des anciens patriarches.

Le désert est aux Bédouins ce que la mer est aux marins et la lande aux Bretons.

Chateaubriand conte qu'un jeune homme, bédouin de race et d'instinct, lui avouait « que quand il se trouvait seul sur un chameau dans le désert, il lui prenait des transports de joie dont il n'était pas le maître ».

Dans sa grande ligne ardente, immobile et morne au lointain, le désert cache pourtant une vie intense. Il se vallonne comme une mer changeante, s'irise à certains endroits, semblable au sable d'une grève, et prend des teintes variées selon les heures du jour. Tantôt les crêtes de ces vagues de sable sont d'un jaune d'or, tantôt elles paraissent rouges, presque sanglantes ; le creux et tout ce qu'il renferme d'ombre est d'un mauve profond. Çà et là, le mirage y fait jaillir toute une végétation vibrante. De belles touffes de palmiers abritant des restes de temples surgissent tout d'un coup en avant : on se hâte, on se presse au trot accéléré de son baudet, et l'on ne rencontre que le sable éternel et décevant.

Le Bédouin connaît son désert; il sait les passes où doivent forcément s'aventurer les caravanes : il en guette le passage, il rançonne, il dépouille. Son raisonnement est d'ailleurs très simple.

— Dieu, dit-il ne peut laisser ses enfants au besoin : or, il nous a mis dans le désert, et le désert ne produit rien; donc nous devons vivre de tous ceux qui le traversent. Cet

unique article de son code justifie entièrement le Bédouin à ses propres yeux.

Au reste, parce qu'il vit au désert, le Bédouin ne se considère pas comme un sauvage. Il aime, il est bon à ses heures; il n'oublie pas.

Largement hospitalier, il ne refusera jamais une place sous sa tente au voyageur égaré, serait-il son ennemi; mais, dans ce cas, il observe une liturgie spéciale.

Durant tout le temps que cet ennemi demeure sous sa tente, il le traite en ami, quand il va partir, il le prend à part :

— Je te donne une heure, lui dit-il : après quoi je te poursuivrai.

Un homme averti en vaut deux. Cette étrange loyauté préside à leur justice.

Le guide qui nous accompagnait dans l'une de nos excursions — un pèlerin de la Mecque, un hadji authentique — nous paraissait préoccupé. Un de nos compagnons qui parlait et entendait l'arabe lui posa quelques questions. Après un moment d'hésitation :

— Voici un pays, dit-il, où je ne suis plus guère en sûreté.

— Comment, fit-on étonné.

— Oui, en passant, il y a quelques jours, dans un village tout proche d'ici, un cheik me vit : il m'offrit l'hospitalité; j'entre, et assis sur sa natte, je fume et bois le café avec lui.

— Quoi d'alarmant en tout cela, reprit l'interlocuteur?

Les Orientaux sont des conteurs : leurs récits sont souvent imagés, et toujours amplement développés. Sans s'émouvoir, le hadji poursuivit :

— Des enfants s'agitaient autour de nous : les plus petits jouaient dans le sable avec une chèvre, les plus grands avaient fait agenouiller un chameau, qu'ils chargeaient à grand'peine de bottes de bersin (trèfle-vert). Au moment de mon départ le cheik fit signe à l'un des plus petits : il avait cinq ans, c'était son fils.

Il le met entre ses genoux, et me montrant du doigt à l'enfant :

— Regarde bien, dit-il, son grand-père autrefois, a tué le mien : Souviens-toi.

Ce meurtre remontait, paraît-il, à plus de cent dix ans.

— L'enfant grandira, ajoutait le guide, il se souviendra : moi, je serai bien vieux!...

Il s'arrêta net... semblant ne pas vouloir avouer que sa main tremblerait trop pour tenir le fusil ou manier le long poignard qui pendait à sa ceinture.

— Et alors? demandions-nous, vivement intéressés par ce drame de quelques instants.

— *Malech*! fit-il avec un geste religieux et résigné; ce qui veut dire : tant pis, il en arrivera ce qu'il pourra... Un petit mot qui renferme toute la quintessence de l'indifférence et du fatalisme.

Samedi.

Beaucoup de musulmans s'en vont par les rues tenant une couronne de grains d'ambre, au bras ou à la main : sur chaque grain ils répètent l'un des « quatre-vingt-dix-neuf beaux noms d'Allah » : Allah est grand, Allah est bon, etc... c'est leur chapelet et leurs litanies.

On ne rencontre guère en ville de figures calmes et sereines. Chez les vieillards, peu nombreux du reste, il y a un masque très sensible de résignation. Les hommes mûrs paraissent affairés ou ennuyés. Seuls les enfants sont rieurs, insouciants; il y a de jolis types dans ces jeunes têtes crépues, à la face bronzée, aux yeux brillants avec le petit tarbouch rouge campé en arrière du crâne, de manière à faire saillir en avant des mèches de cheveux noirs et frisés. Sous la variété des costumes, les rues semblent coloriées comme une image d'Épinal; avec le soleil qui allume et harmonise toutes ces nuances, le coup d'œil est vraiment attrayant. Je corrige donc ma première impression, mes yeux étaient encore trop européens : déjà la magie du soleil opère. Ces robes flottantes, multicolores, dessinant les plis du corps, bien qu'elles soient souvent sales et usées, sont quand même éclatantes et étoffent mieux que nos vêtements aux formes raides et étriquées.

Dimanche.

Je me suis rendu aujourd'hui à Aboukir : un souvenir historique. La plage est belle; à l'entrée de la baie, s'égrènent les îlots Nelson, formant avec le rivage une passe étroite par où s'engagea l'amiral anglais pour tourner notre flotte. On

dit que lorsque la mer est très calme et très transparente, on aperçoit au fond de cette baie, les squelettes couverts d'algues de nos vaisseaux engloutis. Ils renfermeraient, dit-on encore, un trésor : la paye de toute la flotte. Plusieurs fois on a parlé de faire des recherches, mais on a reculé devant les difficultés, les aléas, et peut-être aussi devant la légende.

La population : elle vit uniquement de sa pêche. Nous trouvons sur l'embarcadère du chemin de fer un complet déballage de thons; l'un d'entre eux mesurait plus de 2 mètres.

Le paysage : c'est la mer, du sable, des palmes, des broussailles serrées de cactus, des groupes de gamins jouant accroupis aux osselets, des moutons paissant les maigres herbes marines, de loin en loin un chameau passant qui porte son cou en girandole, puis de-ci de-là deux ou trois chiens étiques, quelques femmes voilées, et les inévitables enfants bariolés, à moitié nus, rouges, jaunes, verts, courant dans l'eau et dans le sable, toujours rieurs et toujours charmants.

Trois d'entre eux avaient construit en fer-blanc, d'un reste de boîte de conserve, une petite barque. La voile latine était un lambeau de galabié, et ils lançaient leur flotte improvisée là où avaient jadis combattu les deux plus grandes flottes du monde. Un autre ayant retroussé sa robe s'exerçait à la pêche avec un petit filet qu'il lançait comme on lance l'épervier. Ils interrompirent leurs travaux pour courir légers et court vêtus à notre suite : « Seigneurs, grands comtes, un bakchich » l'éternel refrain de tous ceux qui ont faim. Nous répondîmes : *Boukra mismich*, ce qui veut dire : *demain... des abricots*. Nous traduirions en style de gavroche : *demain... des prunes* ou *des nèfles*. Ils partirent battant des mains, sans un sou, mais riant et sans rancune.

Pourquoi sont-ils si joyeux? Ils sont misérables, point ou peu d'intérieur de famille, le père y commande en maître redouté, la mère y est opprimée : c'est un être inférieur, même aux yeux de ses enfants. A-t-elle une âme? Le Coran se pose la question et ne la résout pas. En pratique, elle est résolue douloureusement dans le sens de l'oppression et de l'égoïsme du mari. La femme porte communément les fardeaux comme une bête de somme, tandis qu'à ses côtés l'homme reviendra des champs les mains vides. Si, la nuit, le mari veut boire,

la femme doit interrompre son sommeil pour lui présenter la gargoulette : et quand on fait remarquer aux hommes combien ce sans-gêne est au moins déraisonnable, ils se mettent à rire ainsi que leurs enfants. Troubler le repos d'une mère de famille, cela ne compte pas plus que de faire lever son chien pour aboyer aux chemineaux.

Passé les premières et inévitables tendresses si naturelles du début, il n'y a donc pas entre le cœur des mères et celui des fils, ces liens de longue, de douce, de respectueuse affection que nous trouvons chez nous. Et cependant les enfants sont rieurs : ils ont le soleil, la constance du bleu du ciel, la douceur de l'air, l'éclat du sable. Comme de gais papillons, ils ne voient pas au delà de ce rayon de soleil éternel, ils s'y ébattent, ils y chantent, ils y rient, sachant inconsciemment qu'il ne leur manquera pas demain.

En traversant le désert qui entoure Aboukir, j'ai trouvé, se hâtant dans le sable, un scarabée sacré : le vrai, le légendaire scarabée. Pourquoi cette vénération antique pour une bête vulgaire, sans forme, et plutôt sale, car elle vit et se traîne dans la boue? En la voyant rouler avec ses deux pattes, la boule d'ordure qu'elle pousse toujours devant elle, les Égyptiens y trouvaient, paraît-il, une image bien lointaine de Dieu formant, poussant et conduisant le monde. De là tant d'honneurs; la comparaison n'était pourtant flatteuse ni pour la divinité ni pour le monde.

III

Alexandre : son tombeau

« Un personnage ayant les cheveux tout blancs de vieillesse, dit Jacques Amyot dans sa traduction de Plutarque, apparut un jour à Alexandre, avec une face et une présence vénérables et lui prononça ces vers :

> Une isle y a dedans la mer profonde
> Tout vis-à-vis de l'Égypte féconde
> Qui par son nom Pharos est appelée...

Alexandre se rendit immédiatement à l'endroit indiqué et

le site lui plut. Les fantaisies des rois sont toujours impérieuses. Il traça donc avec de la chaux le pourtour d'une ville qu'il voulait voir surgir sur ce rivage. La chaux venant à manquer il fit achever le dessin de l'enceinte avec de la farine. Ce dessin représentait à peu près la forme du manteau macédonien.

« Soudainement une multitude de grands oyseaux leva du lac et de la rivière et en si grand nombre qu'ils obscurcissaient l'air, comme eut fait une grosse nuée et mangèrent toute la farine sans qu'il y en demourât chose quelconque. » Le roi se troubla. Il y a toujours autour des princes des optimistes à gages pour interpréter heureusement les événements.

« Ce sera ville plantureuse de tous biens, lui dirent-ils ; ainsi elle suffira à nourrir toutes sortes de gens. » C'est ce que signifiait, paraît-il, ce vol affamé de grands oiseaux.

La ville plantureuse fut appelée du nom du fondateur « Iskanderyié ». C'est Alexandrie.

Il y a beau temps que la ville a débordé au delà de l'enceinte primitive tracée à la farine. Actuellement elle s'étend du côté du désert; l'eau a fertilisé le sable, le Ramleh[1] stérile s'est couvert de riches villas où chaque soir les tramways et les chemins de fer amènent le high-life qui s'y vient reposer sous les palmiers et les figuiers, en face de la mer.

Alexandrie, l'antique Alexandrie, était pour moi avant tout la ville d'Alexandre et de Cléopâtre. Je cherchai immédiatement les traces de ces deux grandes figures. Hélas, quoi de plus indifférent que les choses, de plus ingrat même, si ce n'est peut-être les hommes ! D'Alexandre il ne reste rien que son nom attaché à la ville et la certitude morale que son tombeau est caché dans l'enceinte de la cité. Mais où ? Mais comment y est-il? quelles circonstances l'y ont amené? L'a-t-on vu autrefois? Et alors comment et pourquoi s'est-il perdu? Tous ces points d'interrogation se posaient à moi, impérieux, réclamant une réponse.

1. Ramleh signifie sable, lieux sablonneux.

*
* *

Il ne reste d'ordinaire d'un homme qui fut grand que ce qui est sorti de sa qualité maîtresse ou de son défaut dominant, comme peu à peu dans un temple qui s'effondre sous les coups du temps, il ne demeure debout que les grandes colonnes ou les gigantesques contours.

Alexandre était avant tout ambitieux. Il fut comme César, Louis XIV, Napoléon, travaillé par le souci de la grandeur; aussi il voyait tout et voulait tout avec des proportions grandioses, et son empire devra avoir les limites du monde pour que sa gloire s'y promène à son aise.

« Sa convoitise d'honneur, dit Plutarque, était accompagnée d'une fermeté de courage et de magnanimité plus constante que son âge le portait; il n'appétait pas cependant toutes sortes de gloires : ains il n'aurait couru aux jeux olympiques que si c'était Roys qui y courussent. En tout lui fallait-il une atmosphère royale. »

Mais il y a une fissure dans tous les grands hommes. « Ce glorieux Alexandre qui menait tout l'univers se souffrait mener par le nez aux flatteurs. »

C'est un compliment d'un mot qui valut peut-être à l'Égypte de posséder le tombeau du grand roi. Quand il vint pour fonder Alexandrie, il voulut se rendre à Memphis au temple de Jupiter Ammon. « Or, nous dit Plutarque, le prêtre le voulant saluer en langage grec avec plus amiable expression lui voulut dire, *ô païdion*, ω παιδιον qui vaut autant à dire que *cher filz*; la langue lui fourcha un peu et il mit un *s* au lieu d'un *n* à la fin, en disant *ô païdios*, ω παιδιος qui signifie *ô filz de Jupiter*. Alexandre fut fort aise de cette erreur de langue, « et courut incontinent le bruit, parmi ses gens, que Jupiter l'avait appelé son filz. » C'est vraisemblablement pour être plus près de son père et pour mieux continuer surtout ce leurre dans l'esprit des humains qu'il désira plus tard que sa dépouille fût transportée au temple de Jupiter Ammon en Égypte.

*
* *

Comment mourut Alexandre? — Pascal dit que la seule

vraie histoire est la contemporaine. Oui, sans doute, quand on l'écrit librement, mais qui songe à l'écrire ainsi?

Nous ne sommes même pas fixés sur le genre de mort du roi macédonien. Dieu se joue de toute notre science à vouloir conserver notre mémoire. Il n'y a que deux dates certaines dans l'existence d'un homme : il vit, il meurt, l'entre-deux est flottant, incertain, souvent inconnu. Nous tombons tous dans l'histoire générale qui n'a que deux mots saillants pour chacun : naissance et mort. L'histoire particulière s'efface, on l'oublie.

Donc, après un festin copieux, disent les uns, Alexandre aurait ressenti « une griève douleur entre les deux épaules ne plus ne moins que qui lui eut donné un coup de lance ». C'est la version la plus accréditée. La tempérance n'était pas toujours la vertu de « ces ravageurs de provinces ». Plutarque a soin de nous en avertir bénignement pour son héros : car il le flatte jusque dans ses vices. « Il avait la complexion du corps fort chaude, dit-il, et tenant du feu. Il semble que cette chaleur naturelle le rendait subject à boire... et aussi courageux. »

C'est sans doute pour cela — autre version — « que, ayant un jour une fièvre violente et une altération extrême, il but du vin dont il commença à entrer en rêverie... »

— Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises! — et à la fin en mourut le trentième jour du mois de juin. (323 ans avant Jésus-Christ).

D'aucuns disent — troisième version — « qu'il fut empoisonné par une eau froide comme glas qui distille d'une roche au territoire de Nonacris, et qu'on recueille comme une rosée dans la corne d'un pied d'âne, nul autre vaisseau ne pouvant la contenir, tant elle est froide et perçante. »

Quoiqu'il en soit du genre de mort, nous savons qu'Alexandre mourut assez subitement et fort jeune. Se sentant frappé il s'écria mélancoliquement : « Je reconnais la destinée de ma famille. » La plupart des Éacides étaient morts en effet avant trente ans. Il avait régné douze ans et demi.

*
* *

Que devint son corps? — Il y eut d'abord six ou sept jours de contestations autour de ce cadavre que l'on gardait assis sur son trône comme s'il pouvait encore jouir et gouverner. Perdiccas, l'un des lieutenants du monarque, lui avait demandé quand il souhaitait qu'on lui rendît les honneurs divins. « Lorsque vous serez heureux », avait répondu Alexandre, et ç'avait été sa dernière parole.

C'était peut-être la plus sage qu'il eût dite : qui avouera jamais qu'il est heureux? et n'était-ce pas alors écarter de lui des honneurs qu'au moment de la mort on juge bien ne devoir convenir qu'à la majesté de Dieu?

Après les hésitations qui suivaient naturellement un pareil trépas, on dut prendre le parti de se conformer au désir du mourant qui avait souhaité formellement être enterré près du temple de Jupiter à Memphis. On se mit donc en devoir de construire un char pour transporter la dépouille royale. Cette merveille fut l'œuvre de Hiéronyme; il mit deux ans à la parfaire.

Cependant, embaumé, le roi Alexandre attendait toujours assis sur son trône. Cela paraît déjà un conte des *Mille et une nuits*, et le paraîtra davantage quand nous lirons la description pompeuse de ce chariot telle que nous l'a laissée Diodore de Sicile.

Cette merveille d'orfévrerie, car tout était sculpté et ciselé comme une châsse, se composait d'un char sur lequel était élevé une sorte de petit temple grec, le tout étant conduit par un superbe attelage.

Le chariot avait une vingtaine de pieds de long sur quatorze de large; il portait sur quatre roues aux jantes ouvragées, le moyeu de la roue était une tête de lion qui tenait entre les dents une longue lance reliant ensemble les moyeux des deux roues.

Sur le chariot se dressait un édifice en parallélogramme, un temple entouré de seize colonnes plaquées d'or, portant un entablement sur lequel venait retomber la voûte. Qu'on se figure un édicule de la forme de la Madeleine dont la voûte

serait arrondie en berceau et au milieu duquel se trouvait une chambre sépulcrale formée d'un treillis d'or entourant le cercueil. Tout autour de cette chambre un chemin de ronde s'étendait entre les colonnes qui soutenaient la voûte; cette voûte était en écailles formées de pierres précieuses; d'une colonne à l'autre flottaient des tentures de pourpre; enfin, autour de l'édifice, courait en frise un cordon de cloches d'or qui annonçaient ainsi le passage du roi.

Au fronton du temple, le trône d'Alexandre vide; à la porte, deux lions se regardant face à face. Au-dessus de la voûte, une immense couronne de laurier, et, sur le cercueil, le casque et les armes du héros.

Ce qu'il y avait de plus curieux, c'était, au-dessous de ce temple, un pivot sur lequel il reposait tout entier, maintenu ainsi en équilibre, préservé des secousses et entièrement isolé du mouvement général du chariot.

L'attelage n'était pas moins merveilleux. Il y avait quatre timons; à chacun était attelé un quadruple rang de jougs et quatre mulets par joug : d'où soixante-quatre mulets. Chacun avait sur la tête une couronne dorée, des sonnettes au mors et des colliers de pierres précieuses. Que sont nos équipages royaux, à la Daumont, nos piqueurs, et nos brillantes escortes de cuirassiers modernes à côté de ce corbillard antique!

Ainsi partit de Babylone après deux ans, s'acheminant lentement vers l'Égypte, la dépouille du grand roi. De toutes les villes on accourait sur le passage; une armée le précédait, une armée le suivait, qui lui faisaient cortège, et l'on n'avait pas oublié les compagnies d'ouvriers pour réparer les avaries de la savante machine, ni les équipes de terrassiers pour tracer des routes à cet étrange et majestueux convoi.

*
* *

Où conduit-on ce char? — Il est hors de doute qu'il fut conduit à Alexandrie, probablement après un séjour plus ou moins long à Memphis. Les visites qu'il reçoit et les viols dont il est l'objet en sont la preuve manifeste. Le cercueil d'or fut en effet bientôt remplacé par une cage en verre :

il fallait monnayer la dernière demeure du héros : on attribue à Ptolémée-Alexandre Ier, ce viol et ce monnayage.

Strabon, né vers cinquante ans avant Jésus-Christ, est le premier historien qui fait mention de ce cercueil en verre. Jules César contempla, dit-on, avec empressement le corps du Macédonien; Auguste ne veut voir aucune autre dépouille dans les hypogées royaux que celle d'Alexandre. Il lui met une couronne d'or sur la tête et le couvre de fleurs. On dit même qu'en le touchant il fit tomber un fragment du nez. Caligula (47 ans après Jésus-Christ) fait enlever à son profit la cuirasse du roi. Septime Sévère enfin (193-211) pour empêcher les savants d'étudier les ouvrages sacrés de l'ancienne Égypte fait retirer des temples tous les papyrus traitant de la matière, et sur son ordre on les dispose pêle-mêle aux pieds d'Alexandre. Pourquoi, en vérité? On ne l'a jamais compris.

Caracala, fils de Septime Sévère, y fait aussi son pèlerinage. On le vit détacher son manteau de pourpre, ses anneaux, son baudrier et les laisser sur le tombeau.

Jusqu'à cette époque donc, on n'ignorait ni la ville ni le lieu de cette ville qui renfermait le corps du grand monarque. Ce lieu s'appelait de ce fait *Séma* ou *Sôma* (le corps). Ce *Sôma* se trouvait près du palais des Ptolémées et correspondait approximativement à l'emplacement actuel de la mosquée Nébi-Danial. Comment se fait-il qu'à tant de certitudes aient succédé subitement autant d'obscurités ? Encore en 235 après Jésus-Christ, sous l'empereur Sévère, on connaît l'emplacement du tombeau; en 275, le Bruchium, le quartier de la ville proche du *Sôma* est détruit : c'est à partir de cette époque qu'on perd la notion précise de l'emplacement du tombeau, tellement qu'à la fin du quatrième siècle, saint Jean Chrysostome pouvait dire que cette tombe était de son temps parfaitement inconnue.

Avec l'invasion musulmane, l'obscurité se fit plus dense encore. Sous la colline de Com-El-Dik où se trouvait le Sôma, les croyants placèrent le tombeau du prophète Daniel et élevèrent une mosquée. C'était fermer à jamais la voie à toute investigation possible : on sait en effet qu'aux yeux des musulmans ce serait un sacrilège que d'oser fouiller un terrain occupé par une mosquée.

Ainsi donc, dans la longue histoire de ce glorieux cadavre, une chose certaine: il a été à Alexandrie et il y a été longtemps : c'est un fait prouvé.

Une chose probable : il doit y être encore, car nulle mention de sa disparition.

Une conjecture assez grave : il doit être dans la colline de Com-El-Dik sur la pente de laquelle se trouvait le Sôma, c'est-à-dire aux environs de la rue qui aujourd'hui sous le nom du prophète Daniel, conduit de la porte Moharem-Bey à la mer.

En 1850, un membre de la colonie grecque, M. Ambroise Schilizzi, réussit à pénétrer dans la crypte de la mosquée Nébi-Danial, élevée sur le Com-El-Dik, l'emplacement conjecturé du Sôma. « Après avoir descendu une pente et longé un corridor secret, il se trouva, dit-il, en face d'une porte vermoulue, et put apercevoir, à travers une fente, dans une espèce de cage en verre, un corps humain dont la tête était surmontée d'un diadème et qui paraissait à demi-ployée sur une sorte de trône. Quantité de livres et de papyrus étaient épars à l'entour. » Le temps lui manqua pour se rendre un compte plus exact de sa précieuse découverte; son guide le tira vivement en arrière et se refusa à le laisser jouir plus longtemps de ce spectacle.

Ne peut-on pas identifier cette momie royale, laurée d'or entourée d'écrits épars et pêle-mêle, à celle d'Alexandre? Cela paraîtrait vraisemblable après ce que nous savons de l'ordre édicté par Septime Sévère.

En 1864, Mahmoud-El-Falaki rapportait le fait suivant à Yacoub-Pacha, président de l'Institut égyptien. « Lors de ma visite aux cryptes de Nébi-Danial, je suis entré dans une grande salle voûtée construite sur le sol de la vieille ville. De cette salle dallée, partaient dans quatre directions différentes des corridors en voûtes. La richesse des pierres employées m'a confirmé que ces souterrains devaient aboutir au tombeau d'Alexandre le Grand. Je me réservais de pousser plus loin mes investigations lorsqu'un ordre supérieur fit murer toutes les issues. »

En 1878, un autre fait vint renforcer les précédents. Des lézardes s'étant produites dans les cryptes de la mosquée du

phrophète Daniel, le cheik (chef de la mosquée) fit appeler un maçon indigène. Ils s'aperçurent alors, en écartant plusieurs pierres, qu'il y avait derrière la crypte un souterrain. En s'y aventurant tous les deux, ils crurent distinguer à une certaine distance dans l'obscurité de vastes monuments en granit dont le sommet était angulaire. Le cheik retourna aussitôt en arrière, fit murer l'ouverture, et ordonna le silence. « C'est un travail du temps des kouffars (impies), dit-il, il faut le faire disparaître. » On ne put rien obtenir de plus du cheik ni du maçon à qui fut réitéré l'ordre de tout nier [1].

Ce soir je suis passé devant la mosquée Nébi-Danial. Des hommes y quittaient leur babouches pour entrer à la prière; d'autres commençaient les ablutions sacrées. En face, dans une lamentable boutique, un rôtisseur faisait griller de petits morceaux de viande embrochés dans une tige en fer, et il étalait cette victuaille à la poussière et aux passants. La foule circulait indifférente et sale; seul, le drapeau anglais qui flottait au sommet du Com-El-Dik, et la silhouette de quelques canons posés en vigie sur le glacis du fort rappelaient lointainement une idée militaire : et au-dessous de tout cela le corps du grand Alexandre ! « La poussière d'Alexandre, dit Hamlet [2] dans un de ses accès de sublime folie, lute peut-être la bonde d'un tonneau de bière. » Vanité des vanités !

IV

Cléopâtre

UNE JOURNÉE DE LA « VIE INIMITABLE »

13 mars.

Cet après-midi, je suis allé me promener sur la plage d'Alexandrie à l'endroit présumé du palais des Ptolémées. La demeure des Lagides s'avançait dans le port sur une jetée ayant vue à la fois du côté de la haute mer et de l'Heptastade. On appelait ainsi le môle qui unissait l'ile du Phare à la terre ferme. On voit encore des restes de tours, quelques blocs frustes jetés pêle-mêle dans la mer, un pharillon carré à

1. Récit de M. M. de Zogheb.
2. *Hamlet*, acte V, scène I.

l'extrémité de cette ligne de pierre, et c'est tout. C'est là que se déroulèrent les savantes orgies de la « vie inimitable » d'Antoine et de Cléopâtre.

Shakespeare stimagtise d'un mot au début d'un de ses drames, le triumvir romain. « Antoine, dit-il, dont les yeux étincelaient comme ceux de Mars, est esclave maintenant d'un front basané : il est devenu le soufflet et l'éventail destinés à calmer les lascives ardeurs d'une sorcière égyptienne[1]. Esclave, peu d'hommes l'ont été autant d'une femme qu'Antoine de la fameuse reine d'Égypte. Dès leur première rencontre, le charme avait opéré; il faut dire que Cléopâtre y avait employé tout son art. Pour aller voir le Romain qui l'avait mandé à son tribunal dans des intentions plutôt hostiles qu'indifférentes, « elle se mit, nous raconte Plutarque, sur le fleuve Cydnus en un bateau dont la poupe était d'or, les voiles de pourpre, les rames d'argent, que l'on maniait au son et à la cadence d'une musique de flûtes, hautbois, cythares, violes et autres tels instruments dont on jouait dedans.

« Quant à sa personne elle était couchée dessous un pavillon d'or tissu, vêtue et accoutrée tout en la façon que l'on peint ordinairement Vénus, et auprès d'elle de beaux petits enfants habillés ni plus ni moins que les peintres ont accoutumé de portraire les amours, avec des éventaux en leurs mains dont ils l'éventaient. Ses femmes et demoiselles étaient habillées en nymphes néréides, qui sont les fées des eaux, et comme les Grâces. Les unes appuyées sur le timon, les autres sur les câbles et cordages du bateau duquel il sortait de merveilleusement douces et suaves odeurs de parfums qui remplissaient de çà et de là les rives toutes couvertes de monde innumérable.

« Car les uns accompagnaient le bateau le long de la rivière, les autres accouraient de la ville pour voir ce que c'était; et sortit une si grande foule de peuple, que finalement Antoine étant sur la place en son siège impérial à donner audience, y demeura tout seul, et courait une voix par les bouches du commun populaire que c'était la déesse Vénus qui venait jouer chez le dieu Bacchus pour le bien universel de toute l'Asie » (Amyot.)

1. *Antoine et Cléopâtre,* acte I, scène I.

On ne pouvait mieux nommer les deux personnages. Antoine était en effet un soudard voluptueux à l'excès. « A Rome déjà, en son logis, ce n'était que festins, danses et mômeries, passant le temps à jouer des farces entre des femmes folles. De jour, il dormait ou se promenait tout ivre pour cuire et digérer le vin qu'il avait trop pris la nuit. Il lui arrivait même, en pleine harangue, ayant encore l'estomac tout chargé, de rendre gorge devant tout le monde, un de ses amis lui tendant sa robe au-dessous. »

Dès qu'il fut pris par l'amour de Cléopâtre, ses excès ne connurent plus de bornes. Il fut réellement conduit au fil par cette femme qui comme tous les êtres intrigants et voluptueux, se faisait un jeu de s'amuser de lui. Alors commença ce qu'ils appelaient tous les deux, « la vie inimitable », heureusement du reste pour l'humanité.

La grande habileté de Cléopâtre était de toujours avoir le dernier mot en tout. « Elle séduisait son amant, dit Champagny, et l'humiliait avec l'insolence d'une courtisane. » Antoine se laissait-il aller devant elle à son jargon de soldat et à des propos qui sentaient « le soudard à pleine bouche, qu'elle lui en baillait hardiment », et, platement, Antoine reconnaissait en cette matière la supériorité de sa maîtresse. Dans ce palais d'Alexandrie où la vie se menait à guides flottantes, on devait pouvoir dîner à toute heure, selon le caprice d'Antoine, selon celui de Cléopâtre, selon aussi l'état de leur estomac toujours embarrassé et occupé. Le personnage le plus affairé de la cour était sans contredit le cuisinier. Pour un seul souper, « quantité de viandes était préparée dont huit sangliers que l'on rôtissait tout entiers ». D'ordinaire les convives n'étaient guère plus de douze. Or, comme les mets n'ont leur cuit à point qu'un instant, il fallait successivement apprêter plusieurs repas et les pousser au point voulu pour l'heure précise où le maître voulait souper.

Il y avait parfois entre les deux amants des paris insensés, afin de piquer la curiosité et de dissiper l'ennui attaché à cette perpétuelle volupté.

Cléopâtre paria un jour avec Antoine qu'en un seul repas elle pourrait dépenser 10 millions de sesterces, environ 9 millions de notre monnaie. La gageure est formée.

Le lendemain, on sert un souper magnifique, mais ne dépassant pas le royal ordinaire. Déjà Antoine triomphe.

— Qu'on m'apporte le compte, dit-il, car j'ai gagné.

— Attends, répond gouailleusement la reine, tu n'as vu que l'accessoire, le vrai souper va commencer et coûtera les 10 millions convenus. »

On apporta le second service. Devant la reine, des officiers placèrent un vase de vinaigre. Antoine souriait ironiquement. Cléopâtre avait alors comme pendants d'oreilles deux des plus grosses perles qui existassent. Elle en prend une, la jette dans le vinaigre, l'acide mord et dissout la pierre, et la reine l'avale. Déjà elle va saisir la seconde, quand Antoine l'arrête, se déclarant vaincu. Cette pierre précieuse, sauvée de cette folie et de ce naufrage, fut plus tard sciée en deux pour faire des pendants d'oreilles à la Vénus du Panthéon. Ainsi, conclut Pline, la moitié d'un souper d'Antoine et de Cléopâtre sert aujourd'hui de parure à une déesse.

Après ou avant de telles orgies, selon les heures, on jouait aux dés, si c'était le jour, on buvait et l'on chantait. Cléopâtre ne perdait jamais de vue son amant, toujours à ses côtés, captivante et mordante à la fois, le caressant et le bafouant. Un jour, Antoine pêchait à la ligne et ne prenait rien ; mortifié des plaisanteries de la reine, il gagea que le lendemain il serait plus heureux ; on paria. Entre temps, Antoine ordonna à des hommes de plonger dès qu'il jetterait sa ligne, et d'aller attacher à son hameçon le plus beau poisson de la Méditerranée qu'ils auraient pu prendre. Ainsi fut fait, et quand le triumvir tira sa ligne, il triompha.

Cléopâtre feignit de donner dans le piège, et remit au lendemain un nouveau concours. Dès qu'Antoine eut jeté sa ligne, et avant que ses plongeurs pussent recommencer leur jeu, elle fit plonger les siens, qui étaient chargés d'aller attacher à l'hameçon « quelques vieux poissons frits et salés, comme ceux qu'on apporte du pays du Pont ». Cependant Antoine, sentant sa ligne fléchir, la tire aux yeux de tous ; un immense éclat de rire accueille le hareng grillé, et Cléopâtre de lui dire alors, en riant elle aussi : » Laisse-nous donc la ligne à nous, habitants du Phare et de Canope, ce n'est pas ton métier; ta chasse à toi est de prendre les villes, les rois et les pays. »

Toute Cléopâtre est dans ce trait et cette répartie. Ironique, mordante, toujours victorieuse, sachant avoir de grandes idées et les exprimer, maîtresse d'elle-même et des autres, confiante enfin dans son indémontable esprit et sa captivante beauté.

Toute sa force cependant n'était pas dans cette beauté plastique; elle avait, sans doute, des traits admirables, de grands yeux, qu'elle devait naturellement agrandir encore par la ligne d'antimoine chère aux Égyptiennes; son nez était aquilin, dominateur, son menton légèrement hardi; mais sa puissance incontestable était dans le charme qui se dégageait de toute sa personne. Sa douceur apparente, sa bonne grâce exquise, un ton enjoué et une moquerie très fine, formaient « en elle un aiguillon qui poignait au vif ». Le son de sa voix était de plus enchanteur. « Un instrument de musique à plusieurs cordes », dit Plutarque; elle parlait toutes les langues, avait la réponse topique à tout, et, charme inimitable et vainqueur de la femme, tout en se rendant merveilleusement compte de sa puissance, elle la mettait si naturellement en jeu, qu'elle semblait l'ignorer.

On comprend qu'au premier vu de cette sirène, Dellius, envoyé par Antoine pour la lui amener, ait déclaré que « le Romain, facilement vaincu, ne pourrait jamais causer de déplaisir à une femme si aimable ». On comprend encore la fascination qu'elle exerçait sur son amant, Antoine ne vivait plus quand il en était séparé; il n'avait pas la patience de se tenir à table, dit son historien, quand il l'attendait. « Ains il se levait plusieurs fois lorsque les autres banquetaient, et s'encourait sur le bord de la mer pour voir si elle ne venait pas. »

On comprend enfin, car tout s'enchaîne dans la passion, pourquoi, à la bataille d'Actium, dès qu'il vit la reine s'enfuir, il oublia, trahit, abandonna ceux qui se faisaient tuer pour lui, et se jeta dans la première galère venue pour suivre celle « qui l'avait déjà commencé de ruiner, et qui le devait encore du tout achever et détruire, tant il est vrai que l'âme d'un amant vit au corps d'autrui et non au sien ».

Il ne faudrait pas croire que cet amour ne fût pas cependant réciproque. Malgré ses vices, ses hontes et ses ivrogneries, Antoine passait pour le plus beau Romain de son temps. « Il

sentait son homme de bonne maison en sa face, dit Amyot, avait la barbe forte et épaisse, le front large, le nez aquilin, et apparaissait dans son visage une telle virilité, qu'on représentait ses images moulées à la façon d'Hercule; on disait même qu'il descendait d'Anton, fils d'Hercule. » D'ailleurs, sa bravoure était incontestable. Cléopâtre, elle aussi, était séduite, peut-être même Antoine fût-il le seul qu'elle aima véritablement, non pas certes plus qu'elle-même, mais autant, à certaines heures du moins. Assurément, s'il n'y avait pas eu quelque amour partagé, les deux amants n'auraient pas, jetant ainsi un défi à la morale publique, organisé et poursuivi leur « vie inimitable ».

Le soir de ces journées « inimitables », c'étaient de nouvelles orgies. Antoine aimait parfois — un jeu de prince, quel de nos rois galants ne l'a pas essayé? — à se déguiser en valet, « et il allait la nuit rôder par la ville et s'amuser, aux fenêtres et aux huis des boutiques des petites gens mécaniques, à contester et à railler avec ceux qui étaient dedans ». Cléopâtre, qui ne savait demeurer en reste sur un aussi beau sujet, « se mettait en chambrière », et ils couraient ensemble de-ci de-là, à l'aventure. Antoine en revenait souvent bafoué, rompu de coups; Cléopâtre en riait aux éclats, et les Alexandrins, finissant par entendre ces plaisanteries de mauvais goût, s'en tiraient par un bon mot : « Antoine, disaient-ils, nous réserve, dans la pièce, le masque comique, et garde le tragique pour les Romains. »

Il y avait place pourtant, dans cette orgie perpétuelle, aux craintes et aux soupçons de la jalousie. L'amour, sans le respect réciproque, n'est que de la bestialité. Antoine se défiait parfois des fascinations et des coulées obliques de « son serpent du Nil », comme il appelait volontiers Cléopâtre. Quand il était à la table de la reine, à cette table où, à la fin du repas, l'orgueilleuse Égyptienne distribuait à ses invités tout ce qui avait servi, même les esclaves, Antoine avait coutume de faire essayer tous les mets que lui envoyait la reine. Cela n'échappait pas à Cléopâtre. Elle fit un jour secrètement empoisonner les fleurs de la couronne qu'Antoine portait au front pendant les repas, puis à la fin du service, elle proposa, par manière de nouveau et joyeux passe-temps, à tous les invités, de « boire

leur couronne ». Antoine froisse immédiatement les fleurs, les jette dans sa coupe, et s'apprête à boire. Cléopâtre l'arrête : « Reconnais donc, lui dit-elle, combien il me serait facile de me débarrasser de toi, si je pouvais vivre sans toi. » Elle fait alors tirer de prison un criminel, le force à boire, sous ses yeux, le breuvage empoisonné... Il expire à l'instant.

Cette « vie inimitable » devait se terminer tragiquement, comme le plus vulgaire des drames passionnels de nos jours. L'amour n'a pas changé, le dernier acte de ces sortes de choses s'écrit presque toujours avec du sang.

Après la bataille d'Actium, on avait changé le titre du chapitre de la « vie inimitable », mais le texte était resté le même. « On ne vit alors en Alexandrie que jeux, danses, banquets et festins. Il est vrai qu'ils abolirent cette première bande, qu'ils avaient nommé la bande de la « vie inimitable », mais ils remirent sus une autre, qu'ils appelèrent *Synapothanumenon*, la bande de ceux qui veulent mourir ensemble, laquelle en somptuosité, délices et dépenses, ne cédait en rien à la première ; tous leurs amis se faisaient enrôler dans cette bande des *Commourants.* »

L'article unique de ce code était que, inséparables dans la vie, ils devaient l'être dans la mort. Antoine fut la première victime de la loi qu'il avait posée.

Dans les fatales péripéties du dernier dénouement, Octave étant déjà tout près d'entrer à Alexandrie, on vint annoncer à Antoine que Cléopâtre avait cessé de vivre. A cette nouvelle, foudroyante pour son bonheur, le triumvir vaincu ne prend pas le soin de contrôler l'affirmation, il se jette sur son épée, se perce maladroitement la poitrine, et tombe baigné de sang aux pieds de ses esclaves. On le transporte hâtivement — il râlait déjà — auprès de la tour du palais où s'était enfermée Cléopâtre, qui n'avait fait annoncer sa mort à son amant que pour éprouver sa fidélité. Les portes du palais étaient fermées, et, par crainte des Romains, qui approchaient, toutes les herses avaient été levées.

Cléopâtre, au désespoir, fit descendre par une fenêtre des cordes et des chaînes; tant bien que mal, on lie le corps sanglant d'Antoine, ballottant, presque inanimé..., et la reine, aidée de deux femmes de service, se met à tirer elle-même

ce lugubre fardeau. Le corps oscillait dans l'air, montant et descendant, lâché parfois, puis ressaisi, battant les murs, le sang coulant de sa large blessure; mais lui ne voit que Cléopâtre ! Cet homme, déjà presque cadavre, tendait encore vers elle des mains livides et tremblantes. Enfin, le corps arrive en haut, on le dépose sur un lit, la reine se jette sur lui, déchirant ses vêtements, labourant sa poitrine, poussant des cris que l'on entend de l'extérieur. Antoine, haletant, demande à boire, et au milieu du sang qui coule et du vin qu'il rejette, il meurt dans ces bras désespérés, qui le caressaient encore.

On connaît la fin tragique de la dernière des Ptolémées. Elle ne voulut pas sortir de cette tour; une fois encore, quand Octave parut devant elle en vainqueur, elle essaya sur lui le pouvoir de ses charmes. Voyant l'insensibilité d'Octave, et apprenant qu'il la réservait pour le triomphe, elle se révolta. Dans un dernier cri de fierté, elle se trahit une dernière fois tout entière : « *Non triumphabor*, je ne serai pas menée en triomphe ! » s'écria-t-elle.

A quelques jours de là, on avertissait Octave que la reine était mourante; il se presse, il accourt et la trouve étendue sur son lit d'or, toute parée et parfumée, « mais déjà roide et morte ».

La fable de l'aspic, dont elle se fit piquer au bras, est la plus accréditée; au fond, on ne sait pas au juste comment elle mourut. Il est certain, cependant, qu'elle avait préparé sa mort depuis longtemps, voulant, disait-elle, une fin qui ne déformât pas ses traits, ne la fît pas souffrir, et fût assez prompte pour échapper à la surveillance de ses gardiens. Pour toutes ces raisons, elle semblait avoir choisi la morsure de l'aspic, « laquelle, sans pamoison ne gémissements, attire seulement une pesanteur de tête et une grande envie de dormir, avec un peu de sueur au visage, et amortit ainsi les sens petit-à-petit, sans que l'on s'aperçoive que les patients endurent grandes douleurs ». (Amyot.)

Elle avait trente-huit ans, en avait régné vingt-deux, dont plus de quatorze avec Antoine. On n'a jamais retrouvé son tombeau.

Félix HEAURA

(*A suivre*).

LA QUESTION SCOLAIRE EN ANGLETERRE

« Il fut un bon vieux temps, où les noms de saint Martin, saint Christophe, saint François, étaient aussi familiers au peuple, que le sont les noms de Carnegie, Rockefeller, Lipton et Beecham pour le public de nos jours... Maintenant, dans les paysages anglais, la place qu'occupait le crucifix au bord des routes est prise par une pancarte avec cette inscription : *Pilules Beecham*, *remède universel.* »

C'est en ces termes pittoresques, mais au fond très amèrement tristes, qu'une grande revue anglaise constatait naguère la disparition des traditions chrétiennes dans le langage et les mœurs populaires.

Le peuple anglais a chez nous la réputation d'être le plus religieux du monde. Il se glorifie lui-même d'être le plus éclairé et le plus tolérant. Cependant, depuis quelques mois déjà, la presse anglaise retentit des cris d'effroi qu'arrache à toutes les âmes religieuses d'Angleterre, protestantes ou catholiques, le projet de loi scolaire actuellement soumis au Parlement. Les évêques anglicans, les pasteurs catholiques, déclarent qu'ils résisteront à outrance, avec toutes leurs ouailles, à une loi qui violenterait leur conscience.

Quelques journaux et revues de France ont dit un mot à leurs lecteurs de cette grave question. Sans révéler des faits nouveaux ou sensationnels, sans apporter probablement aucun argument qui n'ait été déjà mis à profit par le zèle intelligent des catholiques anglais, nous voudrions, en quelques pages, mettre les lecteurs des *Études* au courant de ce débat, plus religieux que politique, et auquel, par conséquent, aucun catholique, quelle que soit sa patrie terrestre, ne peut rester indifférent.

D'avance, il faut se résigner à des longueurs, peut-être à quelques, obscurités. Il est difficile de photographier des nébuleuses. Et la plupart des lois anglaises, même lorsqu'elles ne sont plus, comme celle dont nous parlons, dis-

cutées au Parlement et soumises encore à des retouches, présentent une telle complication de détails, qu'il est difficile de les embrasser dans leur ensemble. Mais pour, la loi scolaire actuelle, un Français sera sans doute excusable de laisser quelque désordre dans l'exposé et la discussion de ses clauses enchevêtrées, lorsqu'on saura que les Anglais eux-mêmes se perdent dans son labyrinthe. Car voici ce qu'écrivait naguère encore le *Morning Post*.

« Les membres du Parlement qui ont suivi de près les débats relatifs au projet de loi Birrell, avouent qu'ils ont besoin de l'étudier quelque temps, avant de pouvoir dire qu'ils le comprennent. »

I

Les origines du conflit

L'Angleterre a une loi scolaire qui date à peine de quatre ans.

C'est, en effet, au mois de décembre 1902, que le ministère Balfour fit voter les dispositions actuellement en vigueur et que nous avons, ici même, exposées dans leurs grandes lignes. [1] Cette loi si récente, d'où vient que déjà l'on n'en veuille plus?

Pour le comprendre, il faut nous rappeler ses principales clauses et surtout l'application qu'on en a faite.

Pendant bien longtemps, l'enseignement fut, dans toute l'Angleterre, une œuvre d'initiative privée. Les débuts de l'enseignement officiel datent proprement de 1870 et encore l'immixtion de l'Etat dans les écoles eut-elle surtout pour but de favoriser, de seconder l'initiative des paroisses ou des associations charitables, nullement de supplanter celles-ci.

La loi de 1902 était conçue dans un sens vraiment libéral et ne tendait donc pas à inaugurer un enseignement officiel. L'État s'arrogeait, il est vrai, certains droits de contrôle sur les établissements privés qui voulaient participer à ses faveurs. Mais enfin le but principal et caractéristique de cette loi était précisément de soutenir les écoles *libres* au moyen des deniers *publics*.

Aux termes de cette loi, en effet, le gouvernement subven-

1. Cf. *Études*, 20 février 1903, p. 454 *sqq*.

tionne également toutes les écoles; soit celles qu'il administre lui-même (*provided schools*) et que nous appellerions officielles, soit les écoles libres ou volontaires (*non-provided schools*), pourvu que celles-ci soient reconnues comme *publiques*. Or ce dernier point dépend surtout des conditions d'hygiène et d'aménagement.

Déterminée d'après le nombre des élèves, la subvention est fournie tant par les impôts publics que par une contribution municipale, prélevée sur ce que l'on appelle la « taxe des pauvres ».

Tout citoyen anglais contribue donc pour sa part à l'entretien des écoles de son pays; et, d'autre part, aussi, tous les enfants anglais, quelle que soit l'école qu'il plaise aux parents de choisir, bénéficient de cette subvention.

Les écoles libres, fondées par l'initiative privée, ont le droit d'enseigner aux enfants la religion, suivant le désir (et le credo par conséquent) de ceux qui les ont fondées.

Les écoles *officielles* ne sont instituées par l'État que pour suppléer, là où c'est nécessaire, aux entreprises de l'initiative privée; elles sont subventionnées aussi suivant le nombre de leurs élèves, mais elles ne comprennent pas l'enseignement d'une religion particulière. Dans toutes les écoles publiques, d'ailleurs, l'enseignement religieux ne peut être donné qu'en dehors des heures de classes; les enfants qui n'en veulent pas en sont donc exempts.

Or, en pratique, ce sont surtout les anglicans et les catholiques qui ont bénéficié de la loi de 1902. En effet, la grande majorité des écoles existantes, soit 13 000 sur 21 000 environ, sont les écoles fondées depuis fort longtemps déjà par le clergé anglican, lequel, grâce à l'*établissement* de l'église d'Angleterre, est entretenu par l'État et pourvu de riches bénéfices. De leur côté, les catholiques, malgré leur pauvreté, ont pu instituer, au prix de sacrifices parfois héroïques, un nombre d'écoles relativement considérable; ils en ont actuellement 1 070. Dans les écoles anglicanes on enseigne naturellement la religion anglicane; dans les écoles catholiques, la religion romaine. Voilà donc plus de 14 000 écoles qui profitent des deniers publics, tout en distribuant un enseignement religieux qui est en réalité celui

d'une *confession particulière* : l'anglicanisme dans un cas, le catholicisme dans l'autre.

Et tel fut, dès le début, la grande cause des récriminations qui s'élevèrent contre la loi de 1902. L'Angleterre, en effet, possède une masse de protestants, appartenant à plus de cent cinquante sectes dissidentes, que l'on englobe sous la dénomination générale de *non-conformistes*. Divisées entre elles sur presque toutes les questions, les sectes non-conformistes s'unissent dans la haine de l'Église officielle établie, l'Église « anglicane ». N'y eût-il d'autre motif que la jalousie humaine, excitée par les prébendes et les dotations de toutes sortes dont l'anglicanisme est pourvu, cette union de haines serait parfaitement explicable.

Quand les non-conformistes peuvent fonder une école, ils la veulent neutre. Ce n'est pas qu'ils soient antireligieux : la plupart de ces sectes ont leurs temples, leurs ministres, leurs offices. Mais sans croyances arrêtées, sans doctrines positives, ils réduisent la religion au strict *minimum*; ils jugent inutile de la mettre au programme de l'enseignement; ils se contentent facilement du programme religieux formulé jadis pour les *Board Schools* par la loi de 1870 et qui excluait tout formulaire *confessionnel*, distinctif d'une secte quelconque. C'est, d'ailleurs, à cette condition seulement qu'ils peuvent s'entendre entre eux et ne pas s'exclure mutuellement de leurs écoles, quand ils arrivent à en fonder. En fait, à part quelques centaines d'écoles wesleyennes, très peu d'écoles primaires appartiennent aux non-conformistes.

Là donc où ils ne peuvent établir une école, et où le gouvernement n'en prend pas non plus l'initiative, surtout dans les petites communes rurales, ils n'ont pas le choix et doivent aller chez les anglicans ou chez les catholiques. Il leur est sans doute loisible de réclamer l'exemption du cours de religion; mais, soit force de l'habitude, soit désir d'être débarrassés de leurs enfants pendant l'heure consacrée à l'enseignement religieux, ils n'usent guère de la dispense. En toute hypothèse, ils sont furieux que leurs deniers servent à entretenir plus d'écoles confessionnelles que d'écoles neutres. D'où la terrible campagne menée par tous les non-conformistes contre la loi de 1902.

Cette campagne s'est manifestée surtout par le refus absolu de l'impôt, notamment de la taxe municipale, refus opposé par des milliers de non-conformistes à toutes les sommations. Cette « résistance passive » a pris, en quelques mois, des proportions inouïes. Un ministre baptiste, nommé Clifford, et qui avait trouvé plus pompeux de se *surnommer* docteur, voulut être le Pierre l'Ermite de cette croisade non-conformiste. Un membre du Parlement, M. Lloyd George, actuellement ministre du commerce, rallia au mouvement tout le pays de Galles, et se fit, à la Chambre des communes, l'interprète, parfois violent, des récriminations non-conformistes. Bien que le gouvernement essayât de fermer les yeux, il ne put s'empêcher enfin d'exercer des rigueurs légales contre les récalcitrants. Il y a six mois déjà, il avait dû faire poursuivre environ 60 000 personnes qui refusaient de payer la partie de l'impôt affectée aux écoles. Plus de 2 500 d'entre elles avaient vu leurs meubles vendus à l'encan pour recouvrer la somme — parfois insignifiante — qu'elles s'obstinaient à ne pas vouloir verser; 168 personnes avaient été emprisonnées une fois, 42 deux fois, 13 trois fois, etc. ; 109 pasteurs non-conformistes avaient été incarcérés; — quelques-uns, comme le révérend J. Leach, par deux fois.

Mais il est inutile de retracer ici les détails de cette résistance passive, qu'un intéressant article du *Correspondant* a fort clairement exposés, le 10 février dernier.

De leur côté, il faut bien le dire, les catholiques et les anglicans n'ont pas toujours eu à se louer de la loi de 1902. Ce qu'ils y avaient vu tout d'abord, c'est l'égale répartition des subventions entre les écoles officielles et les écoles libres. Cette clause, évidemment était favorable aux catholiques, puisque, auparavant, ils payaient la taxe scolaire comme tout le monde, et pourtant n'en bénéficiaient pas. Mais cet avantage matériel était racheté par une foule de tracasseries ; et si la loi était juste et libérale en son principe, l'application en fut trop souvent entachée d'arbitraire, viciée par des injustices et des abus de pouvoir.

Ainsi, aux termes de la loi de 1902, les autorités munici-

pales[1] sont constituées juges en matière scolaire; elles peuvent obliger les directeurs d'écoles libres à agrandir les bâtiments à leurs frais, sous prétexte que l'école est insuffisante ou mal aménagée. En cas de refus ou d'impossibilité, l'administration bâtit une école *provided*, et, par conséquent, non-confessionnelle; l'école libre étant *disqualifiée* comme insuffisante, perd du coup son titre d'école publique, et par conséquent aussi tous les droits aux subsides officiels.

Dans les endroits où les non-conformistes formaient la majorité du conseil local, ils ont évidemment usé de cet expédient autant qu'ils ont pu. Quand on voulait supprimer une école, on n'avait garde d'alléguer le vrai motif, qui eût été tout à fait illégal, à savoir l'animosité sectaire de la *Local Education Authority*. C'est dans la canalisation des égouts ou les tuyaux de drainage, suivant un mot pittoresque de M. Birrell lui-même, qu'on trouvait et trouvera toujours, en pareille occurrence, un argument à mettre en avant. Et, bien que les directeurs d'écoles eussent un recours contre ces vexations dans l'appel au *Board of Education*, il arriva souvent que l'injustice consommée contre eux ne fut ni réparée, ni même reconnue comme telle, par ce conseil supérieur de l'instruction publique. Les démêlés longs et retentissants qu'ont eus les directeurs d'écoles catholiques avec le *Durham County Council*, et surtout le *West Riding County Council*, sont une preuve suffisante de la bonne foi qu'on peut attendre des autorités locales, quand elles sont inspirées par l'esprit de secte.

De plus, deux membres sur six du personnel dirigeant l'école sont au choix des autorités locales. Celles-ci peuvent donc, — et comment résister à une telle tentation? — introduire au sein même de l'école confessionnelle et libre, installée dans leur ressort, deux personnages appartenant à une autre confession, deux non-conformistes, deux athées même. Le conseil de direction de l'école comprendra ainsi deux membres sur six qui seront ou ennemis de tout culte, ou tout au moins opposés à celui de la majorité des enfants. Ce moyen de persécution a été, il est vrai, moins usité que le précédent.

1. On les appelle ordinairement en abrégé : L. E. A. (*Local Education Authority*).

Mais après ces moyens-là, qui affectaient l'apparence de la légalité, il y avait encore l'opposition violente et le déni de justice. Comme le *docteur* Clifford et M. Lloyd George ne reculaient pas devant les abus de langage, les conseils locaux non-conformistes, spécialement dans le pays de Galles, ne reculèrent pas devant les abus de pouvoir, lorsqu'ils furent à même de nuire aux anglicans ou aux catholiques. Ainsi, la loi de 1902 charge ces conseils de répartir les fonds scolaires. En certains endroits, il n'y eut pas de taxe levée, en d'autres endroits, pas de distribution ; ailleurs encore, on rogna arbitrairement la part qui revenait à chaque instituteur, lorsque celui-ci était en même temps professeur de religion. En vain, le Parlement essaya-t-il, par une loi spéciale, de faire suppléer par l'administration centrale à ces défaillances des pouvoirs locaux, quitte à rentrer ensuite dans ses fonds par d'autres voies. En réalité, ce moyen extrême, ou, pour mieux dire, cet expédient, ne fut presque jamais employé.

Il est donc certain que, sous le régime scolaire de 1902, actuellement encore en vigueur, tous les partis ont à se plaindre. Aussi cette loi, saluée à son apparition par des cris de joie, et qui marquait vraiment un progrès de l'esprit libéral, a-t-elle été attaquée finalement de tous les côtés à la fois. Son impopularité n'a pas peu contribué à la chute du cabinet Balfour, qui en était l'auteur. Et comme les non-conformistes étaient les fauteurs premiers de cette agitation, ils ont exploité le mécontentement populaire à leur profit. Les dernières élections législatives ont été leur triomphe. Ils prétendent bien, du reste, qu'ils constituent la majeure partie du peuple anglais, que l'Église établie n'est forte que de ses richesses accumulées et de son influence acquise. Quoi qu'il en soit de cette assertion, la plupart des libéraux — et l'on sait quelle majorité écrasante a porté au pouvoir le parti libéral — sont, en fait, des non-conformistes. Le grand homme du parti, sir Henry Campbell-Bannerman, ne cache pas son désir d'arriver au « désétablissement », c'est-à-dire à la séparation de l'Église anglicane et de l'État. Et du jour où l'on en viendrait là, c'en serait fait évidemment des florissantes et nombreuses écoles fondées depuis des siècles par l'Église établie.

II

La nouvelle loi

SON ESPRIT ET SON TEXTE

En attendant ce jour, probablement assez lointain encore, du « désétablissement », il faut — tous les partis en conviennent — réformer la législation scolaire.

Le problème que les législateurs anglais voudraient résoudre est celui-ci : Nationaliser l'enseignement en Angleterre, mais en respectant le droit des parents.

Avoir un enseignement national, cela veut dire, semble-t-il, avoir un enseignement commun, et donné à frais communs. La loi de 1902 assure la dernière de ces conditions : l'impôt scolaire, payé par tous les citoyens anglais, est réparti entre les diverses écoles du royaume, eu égard au nombre de leurs élèves. Mais l'enseignement commun, quel sera-t-il ? Comment l'imaginer sans une religion commune ? Et qui ne sait que la religion est ce qu'il y a de moins uniforme en Angleterre ?

L'école nationale, payée par tous les parents, doit être accessible à tous les enfants. Or, les parents d'un petit Anglais peuvent être ou indifférents à toute religion, ce qui est heureusement rare ; ou juifs, ce qui n'est pas fréquent dans les campagnes, ou enfin chrétiens. Sous ce nom générique de chrétiens, il y a encore à distinguer les protestants, qui sont la masse et les catholiques, qui ne sont pourtant pas quantité négligeable Enfin, parmi les protestants, si l'Eglise anglicane ou établie tient encore officiellement la première place, nous avons déjà remarqué qu'il y a une infinité de sectes dissidentes, ou, comme on dit là-bas, *non-conformistes*.

Que sera donc l'école nationale ? Sera-t-elle indifférente ou religieuse ? Et si elle a une religion, quel credo adoptera-t-elle ?

Un gouvernement comme celui dont nous pâtissons en France trouverait vite la réponse. L'école neutre, c'est-à-dire athée, est depuis longtemps établie chez nous ; et sa légitimité, sa nécessité même, est devenue un dogme dans

notre société. Grâce à Dieu, il n'en est pas encore tout à fait de même en Angleterre.

Sans doute, les partisans de l'école purement laïque n'y manquent pas. M. Chamberlain, adversaire résolu du ministère, déclarait, dans un discours prononcé le 5 juin à Highbury, que « l'État ne doit avoir rien à faire avec la religion, en matière d'enseignement ».

Il avait été bien plus explicite encore à la Chambre des communes, dans la séance du jeudi 10 mai 1906. Là, ce ne fut pas sans un étonnement profond qu'on entendit cet ancien ministre conservateur, prendre pendant deux heures la parole en faveur, somme toute, du ministre actuel de l'instruction publique et de son projet de loi scolaire. Mais outrepassant même le radicalisme de ce projet, M. Chamberlain défendit un projet d'éducation purement laïque, avec exclusion, non seulement de tout dogme religieux, mais de la Bible elle-même.

Quelques membres du Parlement partagent malheureusement ces idées ; le parti ouvrier spécialement s'est associé tout entier, par une énergique approbation, au vœu de M. Chamberlain. Plusieurs fois encore, et notamment au cours de la discussion des articles, les membres de ce parti ont proposé un amendement tendant à exclure de l'enseignement toute idée religieuse.

Parmi les milliers d'articles qu'ont suscités les débats relatifs à ce projet de loi scolaire, il y en a que *la Lanterne* et *l'Action* de Paris n'eussent pas désavoués. On y dénonce violemment : « la tyrannie cléricale, l'ingérence du prêtre dans l'école ». On revendique la fameuse liberté de l'enfant et les droits de sa conscience à rester neutre.

Le député de Carnavon, M. Lloyd George, dont nous avons déjà parlé, s'est signalé en ce sens par la violence de son langage. En attendant que ses électeurs gallois aient obtenu ce *désétablissement* qu'il leur promet comme très prochain, il seconde de tous ses efforts et de toute son influence les projets du *docteur* Clifford, lequel, suivant sa phrase pompeuse veut se dresser, « comme une barrière protectrice entre le prêtre et l'enfant ».

Il faut croire cependant, que la barrière ne plaît pas encore

à tout le monde. Les Anglais trouvent, sans doute, non sans raison, que supprimer toute religion n'est pas précisément le moyen de donner un enseignement national, c'est-à-dire une doctrine qui réponde aux croyances de la majorité de la nation. En effet, malgré tous les efforts des impies, l'irréligion absolue, le manque de principes et de sentiments religieux qui élèvent l'homme vers Dieu, est encore de nos jours, en Angleterre et même en France, une chose relativement rare ; par conséquent, une instruction ou une éducation qui laisse de côté toute idée religieuse, ne répond nullement à la croyance commune de toute une nation civilisée.

Aussi la *solution séculière*, comme on dit là-bas, c'est-à-dire l'idée d'une école athée, est si bien un épouvantail pour la majorité des Anglais, qu'on en fait maintenant une menace contre tous ceux qui s'opposent au projet de loi.

« Si vous rejetez le projet Birrell, clament les non-conformistes aux catholiques, par l'organe du *Daily News*, il n'y aura plus de ressource que la *solution séculière*, et c'est vous qui en aurez l'odieux. »

Mais, par la voix éloquente de M. John Dillon, en pleine Chambre des communes, comme par l'organe plus retentissant encore du *Catholic Times*, les catholiques répondent :

« Oui, si l'on s'obstine à vouloir présenter ce projet de loi, que nous déclarons odieux aux consciences catholiques, la *solution séculière* est inévitable. Mais ce n'est pas nous qui en souffrirons. Jamais nous n'enverrons nos enfants aux écoles publiques si celles-ci sont athées ; nous aimerions mieux les abandonner aux dangers de la rue qu'à l'école neutre. »

Il est donc certain que le sentiment général de la nation anglaise n'accepterait pas, comme on l'a fait chez nous, une laïcisation absolue de l'instruction publique. La Chambre des communes, du reste, l'a prouvé, en rejetant cette *solution séculière*. Il fallait donc chercher autre chose.

Si les écoles officielles actuelles (*provided schools*), si surtout les *Boards schools* anciennes ont mérité le surnom populaire de *godless schools*, ce n'était que par opposition aux écoles libres et confessionnelles. En réalité, dans ces

écoles *athées*, on enseignait toujours, au moins en dehors des heures de classe, les éléments d'une religion vaguement chrétienne, excluant seulement, aux termes de la loi Forster, « tout formulaire propre à une confession particulière ».

Or, c'est à une religion de ce genre que reviennent les préférences de bien des Anglais à l'heure actuelle. C'est là qu'ils croient trouver la solution du problème scolaire. Et telle est la religion que M. Birrell, ministre actuel de l'instruction publique et non-conformiste convaincu, préconise pour les écoles futures.

Dans ces écoles, on enseignerait donc en fait de religion, « ce qui est l'essentiel de la Bible et le fonds commun de toutes les religions chrétiennes ». M. Birrell appelle cela le *Syllabus du sens commun*. Le peuple anglais a trouvé un mot plus facétieux et plus juste; il dit : la *Birreligion*; et le nom montre assez combien la chose même ressemble à l'irréligion.

Pourtant, M. Birrell se flatte de l'espoir qu'une telle doctrine plairait « à la grande majorité de cette nation protestante. » Et le fait est que beaucoup d'Anglais, même sans être non-conformistes, voire en étant les adversaires du cabinet actuel, trouveraient cette religion acceptable, parce qu'elle est, en définitive, conforme au principe fondamental du protestantisme.

Dans un article récent du *Nineteenth Century*, M. Herbert Paul s'efforce de prouver que « l'éducation sans religion n'est pas une éducation du tout ». Mais il refuse aussi d'admettre que cette religion enseignée aux enfants doive nécessairement être dogmatique. Nous retrouvons là une idée séduisante pour les esprits de nos jours et prompte à germer dans tous les cerveaux imbus de kantisme.

Seulement, comment ne pas comprendre dès l'abord qu'une telle religion serait inacceptable aux catholiques? Si un évêque protestant a pu dire que « toute la religion chrétienne consiste dans la lecture de la Bible, dont le Saint-Esprit, par une illumination intérieure, donne à chacun l'intelligence », un catholique, au contraire, a pour règle essentielle de ne rien croire que sur l'autorité d'un magistère infaillible, sur la parole toujours extérieure et vivante de ses pasteurs. Tout

le système de la *Birreligion*, emportant le principe du libre examen et de l'inspiration individuelle, est donc formellement hérétique.

En outre, parmi les anglicans eux-mêmes, combien d'âmes sincèrement religieuses se révolteraient contre la nationalisation de ce christianisme vague, dont les affirmations imprécises prétendraient contenter tout à la fois les ritualistes et les unitariens ?

Nous citerons tout à l'heure quelques-unes des protestations véhémentes, arrachées par le texte et quelquefois par l'annonce même du projet de loi à des milliers de chrétiens anglais. Anglicans et catholiques, dans toutes les villes du royaume et à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, ne se sont pas fait faute de parler, d'écrire, de manifester contre les intentions du gouvernement, dès que les projets de M. Birrell furent dans l'air.

Le gouvernement anglais a donc bien compris qu'un appel à l'unité de pensée ou de doctrine, loin de nationaliser l'enseignement, déchaînerait la guerre religieuse. Il a vu que, pour arriver à résoudre le problème qui le préoccupe si vivement, il ne devait, il ne pouvait pas fermer les yeux sur les dissidences religieuses. Alors, il a essayé, de bonne foi peut-être, de donner satisfaction à tout le monde, et de concilier tous les droits avec toutes les libertés.

Qu'il ait voulu de bonne foi réaliser cette utopie, M. Birrell ne cesse de l'affirmer et plusieurs fois les députés catholiques, M. John Redmond en particulier, ont rendu justice, devant la Chambre des communes, aux « intentions de l'honorable *gentleman* ».

Qu'il y ait réussi, en tout cas, il est certain que non. Son projet de loi, établissant des principes que détruisent partiellement maintes applications, portant des mesures générales que modifient à chaque instant des dispositions particulières, édictant des permissions plus encore que des ordres et surajoutant les restrictions aux restrictions, n'a soulevé guère que des cris de blâme et, comme le constatait naguère M. Chamberlain aux Communes, il ne s'est pas trouvé un seul membre de la majorité pour le défendre intégralement sur tous les points.

Voté cependant en son ensemble par la Chambre des communes, et soumis actuellement à la discussion par articles, il est en train déjà de subir tant de modifications, d'amendements et de remaniements, qu'il deviendra peut-être méconnaissable. Encore lui restera-t-il à affronter la Chambre des lords, d'où il sortira, s'il en sort, encore plus profondément modifié.

Nous nous bornerons donc, pour le moment, à exposer les grandes lignes du projet; nous montrerons ensuite quel accueil lui fut fait par les églises anglaises, surtout par les catholiques, et quelles graves raisons ont ces derniers de s'opposer à ce qu'ils considèrent justement comme une criante iniquité.

Aux termes du nouveau projet de loi, il n'y a plus lieu de distinguer les écoles officielles des écoles volontaires ou libres. L'autorité municipale prend en charge, désormais, toutes les écoles, du moins toutes celles qui prétendent aux subsides officiels. A cette condition seulement, de se laisser administrer et diriger par la L. E. A., les écoles pourront se dire *publiques* et être subventionnées ; sans quoi, rentrant dans la catégorie des écoles *privées*, elles n'ont plus droit à aucun subside.

Les écoles volontaires seront donc « transférées » à la L. E. A. par voie de vente ou de location (*art. 2*). Mais il est à remarquer que le texte primitif de la loi ne dit pas si ce transfert est obligatoire ou facultatif, pour l'une ou pour l'autre des parties intéressées. La solution de ce doute, dans un sens ou dans l'autre, peut modifier du tout au tout l'esprit de la loi et ses résultats immédiats. Aussi, comme nous le verrons dans la suite, la discussion de ce deuxième article a-t-elle donné lieu, aux Communes, à de longs et très vifs débats.

L'autorité locale, dirigeant désormais toutes les écoles publiques, nommera tous les professeurs (*art.* 7). Comme cette autorité locale peut avoir toutes sortes de religions et que l'enseignement, dans l'esprit fondamental de la loi, ne doit favoriser aucun credo particulier, cette nomination se fera sans égard aux croyances religieuses des candidats instituteurs. C'est ce que l'on a résumé dans la formule : *No*

test for teachers ! (Pas de profession de foi pour les instituteurs.)

Toutefois, bien que réduites en principe au même régime et sous la dépendance immédiate de la même autorité, les écoles bâties par cette autorité et les écoles transférées ne seront pas tout à fait dans les mêmes conditions, au point de vue de l'enseignement religieux.

Dans les écoles purement officielles, l'enseignement religieux sera réduit à la lecture de la Bible, suivant la formule de M. Birrell.

Dans les écoles transférées à la L. E. A. et où l'enseignement d'une religion confessionnelle déterminée aura été stipulé comme condition du transfert, on permettra aux enfants dont les parents le désirent, de recevoir comme par le passé cet enseignement, mais pas plus de deux jours par semaine et sans que les professeurs chargés de ce cours soient payés par l'autorité locale (*art. 3*).

Il y a même certains cas où l'on *pourra* (c'est ainsi que la loi s'exprime), accorder quelques facilités de plus pour l'enseignement confessionnel. Et c'est par cette dernière clause que M. Birrell se flattait de satisfaire les catholiques; mais nous verrons qu'il s'est étrangement trompé. Donc la L. E. A. *pourra*, dit le bill, permettre que l'enseignement d'une religion confessionnelle soit donné suivant le désir des fondateurs ou propriétaires de l'école, lorsque seront réunies les conditions suivantes :

1° Qu'il s'agisse d'une ville ou d'un district urbain comptant au moins cinq mille habitants (cela, parce que les districts moins importants ne peuvent entretenir qu'une seule école, et, dans ce cas, l'esprit de la loi veut que cette école reste étrangère à toute influence confessionnelle);

2° Qu'il y ait, dans la même ville, une autre école publique ne jouissant pas du privilège en question, et pouvant, par conséquent, servir aux enfants dont les parents ne veulent pas l'enseignement confessionnel;

3° Enfin et surtout, que les quatre cinquièmes au moins des parents dont les enfants fréquentent l'école confessionnelle aient formulé une demande expresse dans ce sens (*art. 4*).

Dans ce cas aussi, des professeurs attitrés de l'école peu-

vent être autorisés par la L. E. A. à donner eux-mêmes cet enseignement confessionnel, mais sans être pour cela payés par elle. Et, bien entendu, cet enseignement sera donné avant ou après les heures de classes proprement dites, afin de n'être obligatoire pour aucun des élèves que leurs parents en dispenseraient.

Voilà, sans entrer dans le détail des clauses accessoires, les principales dispositions de ce fameux projet de loi. C'est le cadeau que M. Birrell offrit aux bons chrétiens d'Angleterre, en guise d'œufs de Pâques, le mercredi 18 avril 1906.

III

Le bill et les Églises anglaises

Depuis longtemps, le coup était prévu. On savait les tendances du nouveau ministère, les opinions personnelles de M. Birrell et, aussi que le gouvernement était quelque peu, du fait même de sa victoire électorale, le prisonnier des non-conformistes. Les grandes lignes du projet étaient donc connues du public. Mais la publication du texte complet a donné aux protestations, jusque-là souvent isolées, le caractère d'une manifestation populaire.

Les anglicans, qui d'abord avaient paru hésitants et dont quelques-uns même approuvaient ouvertement le système de la *Birreligion*, ont joint leurs récriminations à celle des catholiques.

Nous ne pouvons ici retracer que très sommairement ce mouvement de résistance, qui est un geste magnifique d'indépendance, un cri grandiose d'indignation, arraché à la conscience religieuse du peuple anglais et de ses pasteurs.

PROTESTATIONS CATHOLIQUES

Les évêques catholiques ont donné un superbe exemple. Pressentant le péril, ils avaient déjà, dans leurs mandements de Carême, traité de la question scolaire. L'archevêque de Westminster, Mgr Bourne, fut on ne peut plus catégorique. Il nous faut, écrivait-il, des écoles catholiques. Les parents catholiques, qui payent la taxe scolaire loyalement, ont le droit d'élever leurs enfants dans les principes de la religion

catholique. Or, l'éducation catholique suppose : 1° des écoles catholiques; 2° des maîtres catholiques; 3° un contrôle catholique exercé sur tout ce qui a trait à l'instruction et à l'influence religieuse. « Les écoles catholiques, ajoutait-il, ont droit aux subsides des pouvoirs publics, dans tous les centres où nous sommes assez nombreux pour avoir une école à nous... Que si on l'oublie, si on sécularise tout l'enseignement et si on ne tient pas compte de nos justes revendications, le passé répond pour nous de l'avenir. Force nous sera, en conscience, d'user de tous les moyens légaux de résistance qui sont en notre pouvoir; nous protesterons sans relâche contre l'injustice qui aura été commise contre nous. Et un jour viendra où les principes éternels de la justice auront le dessus, et écraseront ceux qui aujourd'hui les méprisent. »

Dès l'apparition du bill, Mgr Cowgill, coadjuteur de l'évêque de Leeds, l'a qualifié d'immoral et de déshonnête : d'immoral, parce qu'il prive les enfants du droit de connaître Dieu, comme leurs parents désirent qu'ils le connaissent; de déshonnête, parce qu'il s'empare de ce qui appartient à d'autres.

Le cardinal Logue, archevêque de Dublin, est un de ceux qui ont le mieux vu et le plus clairement mis en lumière le caractère impie et démoralisateur du projet de loi.

Au mois d'avril déjà, présidant à Drogheda l'inauguration de la *Bibliothèque Carnegie,* il a, dans un vigoureux discours, condamné explicitement le principe même qui est au fond du projet, et prédit ses conséquences fâcheuses. « Ce qui est arrivé en France, a-t-il dit, arrivera ailleurs. Si l'effort que l'on fait pour bannir la religion des écoles anglaises réussit, ce sera le commencement de la décadence de l'Angleterre, même dans l'ordre matériel. »

L'évêque de Salford a appelé le projet Birrell « une véritable attaque contre la conscience catholique; un retour en arrière, non pas jusqu'à 1902 ou 1870, mais au delà de 1829 ».

Enfin, faisant acte collectif après la publication du texte, les évêques catholiques anglais, réunis autour de l'archevêque de Westminster, ont solennellement, le jeudi 26 avril,

condamné le projet de loi scolaire comme injuste dans son principe même (*fundamentally unjust*). Les motifs de cette condamnation, qu'ils groupaient sous trois chefs différents, sont ceux-là même que nous examinerons tout à l'heure.

La déclaration des évêques eut un retentissement considérable dans toute l'Angleterre catholique. Les ouailles avaient d'ailleurs, si l'on peut ainsi dire, frayé le chemin à leurs pasteurs.

Le soir même du 18 avril, jour où fut publié le texte du projet, le Comité de l'*Association catholique* se réunissait et votait à l'unanimité les résolutions suivantes :

« Nous, membres du Comité exécutif de l'*Association catholique*, nous nous engageons à résister à outrance à l'abolition de nos écoles catholiques, telle qu'elle est préparée par le projet de loi, actuellement soumis au Parlement.

« Nous nous engageons à ne pas permettre à nos enfants de fréquenter d'autres écoles, que celles où notre religion sera enseignée, en toute liberté et sécurité, par des maîtres catholiques.

« Notre religion est trop sacrée pour être laissée à la merci des autorités locales.

« Nous ne pouvons accepter comme définitive, aucune solution de la question scolaire qui violente la conscience des catholiques ou qui ne leur garantisse pas leurs justes droits, comme à des citoyens qui payent les impôts et les taxes dans la même mesure que tous les autres. »

Une copie de ces énergiques résolutions fut envoyée à sir Henry Campbell-Bannerman (premier ministre), à M. Augustin Birrell (ministre de l'instruction publique), à M. John Redmond (chef des nationalistes) et à M. Balfour (chef des unionistes). On décida d'en envoyer aussi un exemplaire à *chacun des membres* de l'association, sous la forme d'une carte postale à signer et à transmettre directement au ministre de l'instruction publique.

Toutes les classes de la société prenaient part à l'agitation. Le duc de Norfolk et M. F. R. Anderson (secrétaire du *Comité de l'enseignement catholique*) se sont montrés admirables dès le début et ne cessent de dépenser leur activité en faveur de la bonne cause. Toutes les grandes villes où les catho-

liques sont en nombre ont eu leurs manifestations populaires, spontanées et vibrantes. Quelques-unes avaient commencé dès le début du Carême, après la publication des mandements. D'autres suivirent, plus vigoureuses encore, après la *déclaration* collective des évêques.

Les villes de Preston, Brighton, Newport, Leeds, se sont distinguées entre toutes. On a tenu des réunions dans les théâtres, sur les places, dans les rues. A Manchester, un meeting présidé par Mgr Casartelli a réuni quinze mille personnes; à Liverpool, soixante mille catholiques ont pris part à une manifestation : la plupart étaient de pauvres gens du plus bas peuple, presque sans ressources. Mais tous se sont déclarés prêts « à souffrir les amendes, la prison et pis encore, plutôt que de laisser les écoles catholiques à la merci des autorités municipales ».

Londres, la ville qui se glorifie d'enfermer dans son sein plus de catholiques que Rome, se devait de surpasser Liverpool. Le 5 mai, sur l'initiative de Mgr Bourne, eut lieu la manifestation catholique la plus imposante qu'on ait vue à Londres, depuis que l'Angleterre s'est séparée de Rome. Douze mille personnes se pressaient dans l'immense salle de l'Albert Hall, tandis que trente mille tenaient un meeting en plein air, dans *Hyde Park*, en face de l'Albert Hall. De la foule émergeaient des drapeaux et des pancartes, avec cette inscription : « Des écoles catholiques pour les enfants catholiques! » Sur l'estrade, aux côtés de l'archevêque, prirent place le duc de Norfolk, M. John Redmond, chef du parti nationaliste, quatre évêques, plusieurs prélats, de nombreux membres du Parlement et tout le clergé catholique de Londres. Des orateurs véhéments protestèrent contre l'injustice flagrante du projet Birrell.

En un tableau saisissant, M. H. G. Shee évoqua ce que les catholiques anglais ont fait pour leurs écoles depuis soixante-quinze ans. En 1830, ils possédaient de soixante à soixante-dix écoles populaires; en 1850, ils en avaient trois cent onze; en 1870, trois cent quatre-vingt-trois; en 1906, mille soixante-dix. Les bâtiments de ces écoles ont coûté 3 millions de livres sterling; rien que de 1870 à 1906, il a fallu, pour leur entretien et pour le payement des maîtres,

2109000 livres. Voilà ce qu'a fait pour son enseignement la confession religieuse la plus pauvre de l'Angleterre. De tant de sacrifices, les catholiques anglais ne se laisseront pas ravir le fruit !

C'est pourquoi l'assemblée vota par acclamation un blâme contre le bill et une énergique résolution de résister *coûte que coûte*. « Si le projet de loi est adopté, conclut M. Stanley, que les parents refusent d'envoyer leurs enfants à l'école, et que le gouvernement trouve des juges et des geôliers. »

Avant de se séparer, tous les catholiques entonnèrent le chant : *Foi de nos pères*. Impossible, dit un témoin, de rendre l'effet de cette marche guerrière, enlevée par la foule enthousiaste et accompagnée par les magnifiques orgues de l'Albert Hall. « Foi de nos pères, encore vivante malgré les donjons, les bûchers et le glaive... foi de nos pères, nous te serons fidèles jusqu'à la mort ! » « On sentait, ajoute le même récit, toutes les âmes vibrer à l'unisson des voix et cette multitude résolue à mourir pour la défense de sa foi. »

PROTESTATIONS ANGLICANES

Au lendemain de l'apparition du bill, l'évêque catholique de Birmingham, assurant que l'attitude de tous ses fidèles en face du projet de loi serait celle d'une « intransigeante opposition » ajoutait : « Je me demande ce que diront les membres de l'Église d'État, en présence d'une si criante injustice. »

Grâces à Dieu, les anglicans n'ont pas tardé à manifester, eux aussi, leur réprobation. C'était même chose déjà faite, à l'heure où l'évêque de Birmingham écrivait. Celui-ci aurait pu se souvenir, en effet, que, depuis plusieurs semaines déjà, son *collègue*, le docteur Goze, évêque anglican de Birmingham, avait exprimé sa méfiance relativement aux projets du parti libéral et prédit à l'Église d'Angleterre des jours d'épreuve. En outre, dès le jour où M. Birrell fit connaître enfin son texte, les évêques de l'Église anglicane se réunirent chez leur primat, à Lambeth Palace, et tous les membres de cette assemblée, comme l'archevêque de Cantorbéry, son chef, se déclarèrent « prêts à s'opposer sans hésiter au nouveau projet de loi ».

Cette déclaration, pas plus que celle des évêques catholiques, ne devait rester vaine. L'archevêque de Cantorbéry a pris soin, depuis lors, dans une lettre adressée à M. Talbot-Baines et publiée par le *Morning Post*, de mettre en relief le caractère antireligieux qui est au fond de la loi ; il a montré les résultats déplorables que son application entraînerait immédiatement pour les écoles anglicanes. Plusieurs des arguments développés dans cette lettre sont ceux que mettent en avant les catholiques. Nous aurons donc l'occasion de les exposer et de les discuter nous-même un peu plus loin.

Cette communauté d'intérêts, cette analogie des situations, devait nécessairement rapprocher les anglicans des catholiques. Il semble acquis maintenant que les deux Églises combattront assez volontiers côte à côte pour la sauvegarde de leurs droits. « Serrons-nous les coudes et marchons ensemble à la défense de nos écoles, écrivait, l'un des premiers, l'évêque anglican de Manchester, dans un énergique appel adressé au *Catholic Times*. Et ce journal ajoutait : « Nous constatons avec joie que les plus hautes autorités de l'Église anglicane sont avec nous pour rejeter le bill de M. Birrell. Elles parlent et écrivent sur un ton très belliqueux, un ton qui montre jusqu'à l'évidence qu'elles sont aussi déterminées que nous à résister jusqu'au bout à l'injustice de ce projet de loi... La lutte pour le christianisme sera menée par les catholiques et les anglicans dans un esprit d'unité et de fraternité. Nous sommes d'accord pour condamner le bill. »

Le fait est que le sentiment religieux du peuple s'est manifesté, chez les anglicans, avec non moins de spontanéité et d'ensemble que chez les catholiques. Huit jours après la démonstration grandiose de ces derniers à l'Albert Hall, la même salle voyait se réunir plusieurs milliers d'anglicans, sous la présidence de l'évêque de Londres. Lord Robert Cecil, qui, quelques jours auparavant, avait qualifié le projet Birrell d' « attentat contre la religion nationale », avait pris place sur l'estrade, entouré d'une foule de prélats et d'hommes politiques importants.

Plus belle peut-être encore fut la manifestation du 8 juin,

qui conduisit à Londres, par dix-sept trains spéciaux, douze mille protestants convaincus du Lancashire. Détail qu'on a relevé et qui, là-bas, signifie beaucoup : tous ces manifestants, pour la plupart gens du peuple, avaient payé leurs places, sans qu'aucun comité ou aucune caisse cléricale fût venue à leur aide. Oh ! l'on profita bien du train spécial et du voyage à Londres, pour voir en bandes les merveilles de la capitale : l'esprit pratique n'est jamais à court. Mais enfin, ces douze mille croyants, revendiquant pour les enfants d'Angleterre le droit d'être élevés religieusement, selon la foi des aïeux, traversèrent Londres processionnellement, leur évêque en tête. Puis, réunis dans l'Albert Hall, ils résumèrent, eux aussi, leurs griefs et s'encouragèrent à la résistance.

Enfin, dans les premiers jours de juillet, Lymington a vu un meeting de protestation mixte, pour lequel s'étaient réunis, sous la présidence de lord Arthur Cecil, plusieurs ministres anglicans, des prêtres et des religieux catholiques. Les discours des uns et des autres ont été également énergiques, parfois même violents ; et presque toujours les ministres des deux religions ont fait entendre les mêmes plaintes.

Ces griefs, assez puissants pour provoquer un mouvement d'opinion comme l'Angleterre n'en a pas vu depuis bien longtemps, assez fondamentaux pour fournir un terrain d'entente aux anglicans et aux catholiques, il est temps que nous les examinions un peu plus en détail.

En ce moment même, averti par ces manifestations populaires et harcelé par l'opposition, le gouvernement se débat à la Chambre des communes contre des difficultés de toutes sortes. Les amendements se multiplient, au cours de la discussion des articles. On cherche vainement, semble-t-il, à concilier l'inconciliable.

Reprenons donc aussi en détail chacun des articles fondamentaux. Nous en saisirons ainsi le côté odieux et vexatoire, pour les catholiques en particulier, et nous arriverons à cette conclusion, que M. Birrell a été bien mal inspiré quand il conçut le projet de loi auquel son nom reste attaché.

(*A suivre.*) JOSEPH BOUBÉE.

SAINTE MÉLANIE LA JEUNE

D'APRÈS UN LIVRE DU CARDINAL RAMPOLLA

I

Parmi les influences qui, au quatrième siècle de notre ère, hâtèrent la pénétration du monde romain par l'Évangile et préparèrent l'avènement d'une société chrétienne, une des plus actives sans contredit fut l'attrait de la vie parfaite, développé surtout chez les femmes de haut rang. Dans l'universelle lassitude qui avait succédé à trois siècles de scandales impériaux et de révolutions militaires, se faisait grandement sentir le besoin d'un idéal, capable de relever les courages. Mais on avait beau interroger l'horizon politique : nul idéal humain ne se levait sur l'empire. Les premiers Césars chrétiens, de Constantin à Théodose, en poursuivant avec plus ou moins de vigueur l'œuvre inaugurée par l'édit de Milan, purent bien effacer des lois le paganisme officiel, mais non l'extirper des mœurs. Il se trouva même un païen attardé, pour tenter, en plein quatrième siècle, la restauration intégrale de l'hellénisme. L'entreprise, que Julien avait cru pouvoir accomplir de haute lutte, avorta; néanmoins la survivance de l'esprit païen, dans la vie publique et privée, entravait l'action de l'Église; et l'ascendant, désormais victorieux, du christianisme, se heurtait à des habitudes tyranniques. A tous les étages de la société romaine, les restes vivaces d'un ordre de choses condamné faisaient obstacle au progrès de l'Évangile : l'indifférence du grand nombre pour les choses du salut, l'égoïsme de quelques vieilles familles retirées dans leurs palais et leurs *latifundia*, la passion dissolvante des jeux publics, la plaie hideuse de l'esclavage, l'avarice des légionnaires prêts à vendre leur épée au premier César d'aventure, faisaient peser sur cette société, en marche vers le Christ, les chaînes de dix siècles païens. C'est alors qu'en

plusieurs maisons illustres l'antique vertu du sang patricien se manifesta par un élan magnanime vers la perfection de la loi chrétienne.

Moins engagées dans le conflit des ambitions terrestres, des femmes furent les plus ardentes à embrasser la croix, et à jeter dans la balance du siècle le contrepoids de leur héroïsme. Au premier rang de ces grandes romaines, nous distinguons les deux Mélanie, l'aïeule et la petite-fille, saisies, à quarante ans de distance, par une même passion de sacrifice, et s'imposant à l'admiration des hommes eux-mêmes, grâce à l'intransigeance de leur vertu. La vie de la deuxième Mélanie vient d'être mise en pleine lumière par une publication monumentale du cardinal Rampolla [1]. Il y a plus de vingt ans, durant sa nonciature à Madrid, le futur secrétaire d'État de Léon XIII se sentit attiré vers un si beau sujet d'études. Ses recherches archéologiques, poursuivies à travers les rares loisirs de ses travaux pour l'Église, viennent d'atteindre leur couronnement : le splendide in-folio sorti des presses vaticanes consacre à jamais le souvenir de la seconde Mélanie. Nous allons le feuilleter rapidement, avant d'introduire le lecteur dans le palais de Valerius Publicola, père de la sainte.

II

Une magistrale introduction renferme, en trois chapitres, d'abord un tableau de la société romaine au quatrième et au cinquième siècle; puis la biographie de sainte Mélanie; enfin l'inventaire des sources historiques. On y trouvera, particulièrement au deuxième chapitre, la quintessence des documents et des notes qui forment l'ouvrage proprement dit; et les lecteurs qui aiment à cueillir la fleur du travail d'autrui, pourront s'en tenir là : ils y découvriront et l'inspiration de ce beau livre, et l'image authentique de l'héroïne, et les recherches patientes de l'auteur. Mais le docte cardinal a voulu — et on ne saurait trop l'en remercier — nous donner sur Mélanie autre chose qu'une esquisse pieuse; il décline même,

1. M. Card. Rampolla del Tindaro : *Santa Melania giuniore, senatrice romana. Documenti contemporanei e note.* Roma, tipografia vaticana, MDCCCCV, in-folio, LXXX-306 pages, avec 4 planches.

quelque part, le titre d'hagiographe, et, intitulant simplement son travail : *Documents contemporains et notes*, le présente comme un recueil de matériaux, amenés à pied d'œuvre pour les écrivains à venir. Cette modestie m'a remis en mémoire le jugement de César sur ses propres commentaires, et l'agréable ironie de Cicéron à l'égard des maladroits qui essaieraient d'enjoliver les commentaires de César... L'histoire de sainte Mélanie est faite, et bien faite. On pourra sans doute — et nous l'essayerons tout à l'heure — abréger la route aux gens trop pressés pour s'engager dans tous les méandres de cette histoire ; mais on ne sera guère tenté d'enrichir une science aussi opulente, d'éclairer une pensée aussi lumineuse.

Pénétrons au cœur du livre. Voici trois documents du plus haut prix. D'abord une Vie latine (p. 3-40), découverte en 1884 à la bibliothèque de l'Escurial, dans un manuscrit du dixième siècle. De cette vie, on ne connaissait encore que des fragments. La voici, pour la première fois, éditée tout entière. Le texte du manuscrit principal, mis au jour par l'ancien nonce à Madrid, peut être contrôlé sur plusieurs points par les fragments manuscrits que possèdent diverses bibliothèques : aucun de ces secours n'a été négligé dans cette édition critique. La Vie grecque (p. 41-85), signalée pour la première fois en 1900 par les Bollandistes à la bibliothèque Barberini, et publiée par le R. P. Delehaye dans les *Analecta Bollandiana* (t. XXII, 1903, p. 7-49), n'a plus le mérite de l'inédit ; mais les collations nouvelles de Mgr Giovanni Mercati et du commandeur Pio Franchi de' Cavalieri ajoutent à cette réédition un véritable luxe de précision scientifique. On trouvera au bas des pages une traduction italienne. Pour apprécier comme il convient ces deux vies, presque identiques quant au fond, il suffit de savoir que l'auteur a vécu de longues années dans l'intimité de Mélanie. Élevé sous ses yeux, désigné par son choix pour l'honneur du sacerdoce, il est devenu l'aumônier des monastères fondés par elle à Jérusalem, ou, mieux encore, le chapelain privé de la sainte ; et c'est en ses mains que Mélanie mourante a remis ces choses fondations. Les auteurs du cinquième siècle nous ont conservé le nom de ce prêtre, associé aux œuvres de Mélanie, et demeuré à

son poste durant quarante-cinq ans après qu'elle eut disparu : il s'appelait Géronce. Une fois privé de l'influence, aussi douce qu'éclairée, exercée sur lui par celle qu'il nommait à bon droit sa mère, il ne sut pas se tenir en garde contre la faction monophysite, qui troubla l'Église de Jérusalem durant toute la seconde moitié du cinquième siècle. Mais ces faits nous détournent de notre histoire; il suffira de dire ici que Géronce écrivit, vers le temps du concile de Chalcédoine (451), une biographie de Mélanie, reproduite en substance par nos deux textes grec et latin.

Un troisième document, plus ancien encore, puisqu'il date de l'année 420, est un fragment de l'*Histoire lausiaque* de Pallade, relatif à sainte Mélanie. Nous avons, trop longuement peut-être, entretenu les lecteurs des *Études*, de Pallade et de son histoire [1]. Rappelons que cet évêque oriental avait longtemps vécu de la vie monastique dans les déserts d'Égypte; qu'élevé sur le siège épiscopal d'Hélénopolis en Bithynie, il fut mêlé aux épreuves de saint Jean Chrysostome, et enveloppé dans sa disgrâce; que, vers le début de 405, il vint en Italie, avec d'autres évêques et clercs, plaider près de l'empereur Honorius la cause du saint patriarche de Constantinople, et fut, à cette occasion, l'hôte de Mélanie; que quinze ans plus tard, redevenu évêque en Galatie, il écrivit, à la prière de Lausus, chambellan de l'empereur Théodose II, son histoire monastique, où Mélanie, encore vivante, figure parmi d'autres saints personnages. Sans atteindre à la valeur du témoignage de Géronce, le témoignage de Pallade est assurément d'un très grand poids. Le cardinal Rampolla le met sous nos yeux (p. 87-90), dans trois rédactions différentes : la vulgate grecque, publiée en 1616 par van Meurs et reproduite par les éditions subséquentes; la très ancienne version latine connue sous le nom de *Paradisus Heraclidis*, et le texte critique donné récemment par dom Butler (1904). On ne saurait souhaiter mieux.

La dernière partie du livre (p. 91-295), et la plus considérable, se compose de quarante-huit notes, d'étendue variable, où sont élucidés divers points d'archéologie et d'histoire,

1. Voir *Études*, 5 juillet 1906, p. 7.

concernant sainte Mélanie. Pour donner une idée du labeur qu'ont coûté ces deux cents pages in-folio à deux colonnes, et des trésors d'érudition qu'ils renferment, je ne sais d'autre moyen que d'en transcrire les titres [1].

Quand nous aurons averti le lecteur qu'il trouvera reproduite, en tête du volume, la page du Ménologe de Basile (*Codex vaticanus græcus*, 1613, *sæc.* x-xi) où le miniaturiste Pantaléon a représenté sainte Mélanie ; à la fin, des fac-similés du *Codex Escurialensis*, a, ii, 9, *sæc.* x, du *Codex Barberinianus*, iii, 37, *sæc.* xi, et d'un autre manuscrit, nous aurons achevé de faire sommairement les honneurs de la publication ; au moins quant à l'extérieur.

Retracer, dans ses grandes lignes, la vie de sainte Mélanie est désormais chose facile, même pour une plume nonchalante. Quel historien eut jamais sous la main pareil choix de matériaux, publiés avec un tel luxe d'érudition ? Dans l'aperçu rapide que nous allons tenter, nous laisserons volontairement de côté beaucoup de détails d'ailleurs précieux. Mais il est un aveu que nous devons au docte cardinal : si pro-

1. 1° Questions de chronologie ; 2° La famille de Mélanie du côté paternel ; 3° Le mari de Mélanie l'ancienne ; 4° La gens Valeria ; 5° Valerius Publicola, père de Mélanie la jeune ; 6° Valerius Pinianus son mari ; 7° La famille de Mélanie du côté maternel, la gens Ceïonia ; 8° Volusien, son oncle maternel ; 9° Autres parents de Mélanie ; 10° La famille chrétienne du pontife Albinus ; 11° Parenté de Mélanie avec le sénateur Pammachius et la famille de sainte Marcella ; 12° Culture littéraire de Mélanie ; 13° La profession de virginité au cinquième siècle ; 14° Le changement de costume de Mélanie et de Pinien ; 15° La maison des Valerii à Rome ; 16° La maison des Valerii et le cimetière de Domitille ; 16° Les possessions de Mélanie aux environs de Rome et ses villas ; 18° Le patrimoine ; 19° Opposition faite à la liquidation ; 20° Relations avec Serena ; 21° Avec Pallade ; 22° Avec saint Paulin de Nole ; 23° Avec Rufin ; 24° Avec saint Augustin ; 25° Incidents d'Hippone ; 26° Jovius et Tigrius ; 27° Saint Cyrille d'Alexandrie ; 28° Zèle apostolique de Mélanie ; 29° Mélanie et l'esclavage ; 30° Un apologue de Mélanie ; 31° Ses jeûnes ; 32° Son séjour à Constantinople ; 33° Incident de Tripoli ; 34° Le patrice Lausus ; 35° L'impératrice Eudocie ; 36° Sentiment de Mélanie au sujet des âmes des défunts ; 37° Son oratoire privé ; 38° La communion quotidienne dans l'Église romaine ; 39° Le viatique administré plusieurs fois par jour ; 40° L'eucharistie donnée aux moribonds à toute extrémité ; 41° Sur le baisement de la main de l'évêque donnant la communion ; 42° La liturgie dans les monastères de Mélanie ; 43° La vigile de saint Laurent à Rome ; 44° La fête de Noël à Jérusalem ; 45° La première église de saint Etienne à Jérusalem ; 46° Les monastères de Mélanie ; 47° Le culte de sainte Mélanie ; 48° Iconographie.

fonde que soit notre gratitude pour la découverte et la publication intégrale du texte latin, que chacun peut lire, désormais, pour la première fois, nous n'avons pu nous résoudre à le préférer au texte grec. L'introduction compare ces deux textes (p. LVIII-LXXII), et fournit la preuve, selon nous décisive, que tous deux représentent l'œuvre primitive de Géronce, légèrement retouchée, peut-être complétée par deux recenseurs indépendants. Son Éminence ajoute que l'écrit original de Géronce devait être latin, et que notre recension latine en reproduit plus fidèlement les traits. L'argumentation ne nous a pas convaincu. Nous reconnaissons dans le texte latin quelques vestiges incontestables de l'original, par exemple, un certain désordre qui a disparu de la recension grecque ; nous y reconnaissons encore des détails particuliers qui manquent au texte grec et qui sont du plus haut prix, notamment sur la dévotion à l'eucharistie dans l'Église romaine ; mais nous ne saurions croire ni que Géronce ait écrit en latin, ni que la recension latine de son œuvre ait été exécutée avec plus d'intelligence que la recension grecque. Il nous semble voir, au contraire, que les deux recensions procèdent d'un même texte grec, et que la latine renferme des contresens démontrables, sans compter bien d'autres imperfections. L'exposé des raisons ne saurait trouver place ici [1] ; mais puisqu'il faut choisir entre deux, nous avouerons sans détour nos préférences pour le texte grec. C'est lui principalement que nous prendrons pour guide, dans les pages qui vont suivre. D'ailleurs, nous n'omettrons pas de le contrôler et, à l'occasion, de le compléter par le texte latin.

Faut-il mettre le lecteur en garde contre les surprises que lui réserve peut-être la vie de Mélanie la jeune ? Ce serait, en vérité, lui manquer de respect. Mais disons-le simplement : une histoire aussi belle et aussi haute exige des âmes disposées à la comprendre ; faute de cette bonne volonté, les plus grandes choses peuvent paraître puériles ou mesquines. Qui veut suivre la trace lumineuse de Mélanie doit s'attendre à gravir des cimes, et prendre pour soi la parole du Seigneur

1. Nous nous proposons d'y revenir prochainement dans les *Analecta Bollandiana*.

à son prophète affrontant l'Horeb: *Solve calceamentum de pedibus tuis : locus enim in quo stas, terra sancta est.*

III

L'apparition authentique de l'ascétisme chrétien dans Rome remonte à l'année 340 environ. Ce n'est pas que, bien avant cette date, l'Église romaine n'eût compté des femmes admirables. Les noms des Flavie Domitille, des Praxède, des Pudentienne, des Agnès, des Sotère, fleurs précoces écloses en plein hiver des persécutions, rappellent la première germination de vertus aussi anciennes que le christianisme. Mais le branle décisif n'était pas donné ; il vint de saint Athanase.

Chassé d'Alexandrie par la tempête arienne, l'illustre patriarche se rendit à Rome et y passa les années 339 à 344. Là il devint aussitôt, pour l'élite des femmes chrétiennes, un centre puissant d'attraction. Toutes les grandes choses que son nom rappelait avec éclat, l'orthodoxie nicéenne dont il demeurait la plus ferme colonne, l'héroïsme féminin encouragé par lui dans Alexandrie et s'affirmant intrépidement contre toutes les menaces, l'idéal monastique aperçu dès lors de l'Orient et embrassé en Égypte par des légions d'hommes et de femmes, enfin le prestige personnel d'Athanase, fascinaient les âmes. Il raconta la vie d'Antoine, patriarche de la vie érémitique, alors presque centenaire, qui, venu au désert soixante-dix ans plus tôt pour y vivre seul avec Dieu, y avait allumé d'innombrables foyers de prière et de pénitence. Il expliqua la règle de Pacôme, dont les monastères se multipliaient tous les jours dans la Haute-Égypte. La contagion de l'exemple agit promptement, et, dès les années suivantes, on vit telle auditrice d'Athanase aspirer à se faire dans Rome une Thébaïde. L'illustre Marcella, en son palais de l'Aventin, groupa ces recrues de l'ascétisme, entre lesquelles s'établit une émulation de ferveur et d'austérité. Des veuves comme Paule, héritière du sang des Scipions, des vierges comme Eustochie, fille de Paule, Marcellina, Felicita, Feliciana, préludaient aux futures fondations monastiques: extrême simplicité du vêtement, étude assidue de l'Écriture sainte, abstinence de viande et de vin, jeûne continuel, vie

retirée du monde, telles étaient les pratiques quotidiennes de ce noviciat laïque. Asella, sœur de Marcella, consacrée à Dieu dès sa dixième année, commença de mener sous le toit paternel une vie d'anachorète : couchant sur la dure, travaillant de ses mains, priant jour et nuit, ne voyant personne. Telle saint Jérôme la retrouvait, quarante ans plus tard (484), dans cette demeure patricienne, devenue le sanctuaire de toutes les vertus claustrales. Après vingt autres années, un second visiteur, ancien moine de Nitrie, l'évêque Pallade, s'édifiera encore au spectacle de cette vie cachée en Dieu ; mais alors l'initiative des premières zélatrices d'Athanase aura porté ses fruits, et ce sera dans un monastère régulier qu'Asella dirigera, par ses conseils et ses exemples, une troupe de jeunes vierges.

Mêlée, jeune encore, à ce courant de vie chrétienne et fervente, une femme de rang consulaire, Antonia Melania, enviait le sort de ces âmes uniquement occupées des choses du ciel. Veuve à vingt-deux ans de l'ex-préfet de Rome Valerius Maximus, elle n'hésita point à ressaisir sa liberté. Sans rien dire de ses projets, elle remit son jeune fils Valerius Publicola à une tutelle sûre, et, en novembre 372, elle s'embarquait pour Alexandrie. Après une visite prolongée aux solitaires de Nitrie, elle poursuivit son voyage jusqu'à Jérusalem et là passa près de vingt-sept ans, tout adonnée à la contemplation et à l'étude des saintes Lettres, assistant de son bien les évêques et les prêtres poursuivis pour la foi de Nicée, veillant comme une mère sur les cinquante vierges réunies dans le monastère qu'elle avait fondé. Le jeune fils laissé par elle en Italie, grandit dans la foi et l'amour du Christ ; de son union avec Caeionia Albina, femme croyante et pieuse, naquit, l'an 383, une fille, Valeria Melania, en qui devaient revivre les vertus de son aïeule.

Les plus vieilles gloires de Rome resplendissaient dans la maison des Valerii. Au nom de Valerius Publicola, premier consul de la république avec Brutus, le nom de Caeionia Albina associait d'autres grands souvenirs. Récemment encore, un siècle de consulats et de préfectures venait d'en rehausser le lustre et de faire confluer aux mains des parents de Mélanie deux des plus riches patrimoines de l'empire.

Mystérieuse destinée que celle de ces vieilles races, conservant, après tant de naufrages, l'orgueil d'un passé prêt à disparaître dans le cataclysme des invasions barbares, et, à la veille de la ruine, jouissant en paix d'une opulence royale. Les révolutions de Rome impériale semblaient ne les avoir pas touchées. Néanmoins, en dépit d'une fortune enviée de tous, ces derniers rejetons d'une aristocratie que ne régénérait plus l'austérité des sacrifices accomplis pour la chose publique, étaient voués, dans un avenir prochain, à toutes les déchéances. La sève chrétienne, qui montait, pouvait seule y faire affluer une nouvelle vie.

Autour du berceau de notre jeune vierge, des influences rivales devaient fatalement entrer en lutte. Influence païenne, représentée notamment par l'aïeul maternel, Albinus, grand pontife : docte et grave personnage, que Macrobe a mis en scène dans ses *Saturnales*; influence chrétienne, déjà ferme dans l'une et l'autre famille, exercée non seulement par le père et la mère, mais par d'autres parents qu'il suffit de nommer : Pammaque, Paulin de Nole, Marcella, Asella, Laeta, — cette dernière, tante maternelle de Mélanie —; avant tout par la grande aïeule, que Rome n'avait pas revue depuis de longues années, mais dont le souvenir vénéré planait sur la jeune génération comme un éloquent rappel des pensées d'en haut. L'influence chrétienne fut certainement dominante, et l'on s'est plu à imaginer [1] la petite Mélanie balbutiant, sur les genoux d'un aïeul grand pontife des idoles, l'alleluia chrétien. Ce que nous savons de source certaine, c'est que l'exemple de l'illustre femme dont elle portait le nom parla de bonne heure à son âme et l'enflamma d'une généreuse émulation.

Elle n'était pas encore sortie de l'enfance, que l'on commença autour d'elle à parler de mariage. Publicola, que sa mère, partant pour la Terre sainte, avait offert à Dieu, était homme de foi. De conscience délicate, comme en témoigne la correspondance qu'il échangea avec saint Augustin, et d'un naturel très doux, il tenait néanmoins à ce monde par de

1. Cardinal Rampolla, *op. cit.*, p. XXIII. Trait emprunté de saint Jérôme, *Epist.*, CVII, 1.

profondes attaches, fort explicables chez un homme de son âge et de son rang. Unique espoir d'une grande maison, Mélanie ne fut pas même consultée dans cette circonstance décisive pour sa vie. Avant la fin de sa quatorzième année, on l'unit, malgré sa vive répugnance, à Valerius Pinianus, qui en avait dix-sept.

C'était un proche parent de Mélanie du côté paternel, fils de Valerius Severus ancien préfet de Rome. Du moins, cet époux, imposé à Mélanie, se montra-t-il digne d'elle. Né de parents chrétiens, enfant chéri de saint Paulin de Nole, il était capable d'apprécier, dans sa jeune femme, l'exquise délicatesse d'une âme qui, dès le premier éveil de la raison, s'était tournée vers Dieu. Toujours résolue à marcher sur les traces de son aïeule, Mélanie, en subissant le mariage, n'avait pas abdiqué ses désirs de vie parfaite ; elle entreprit de les réaliser de concert avec Pinien, et voici le langage qu'elle lui tint peu après leurs noces : « S'il vous plaît de vivre avec moi en toute vertu et continence, je vous reconnais pour seigneur et maître de ma vie. Mais s'il en coûte trop à votre jeunesse, voici mes biens : désormais ils sont vôtres, disposez de tout à votre gré. Rendez-moi seulement ma liberté, afin qu'au jour du jugement je puisse présenter au Christ une âme et un corps sans tache, selon l'attrait que Dieu m'inspire. » S'il ne se rendit pas tout d'abord à la prière de son épouse, du moins Pinien lui laissa-t-il entrevoir la prochaine réalisation de ses vœux : « Que Dieu, dit-il, nous donne deux enfants, qui hériteront de nos biens ; alors tous deux ensemble nous renoncerons au monde. »

Une fille naquit : sans retard, les pieux parents la consacrèrent à Dieu, pour le servir un jour en qualité de vierge. Cependant le feu divin, qui brûlait l'âme de Mélanie, lui inspirait chaque jour plus d'éloignement pour toutes les délicatesses de la vie romaine. Obligée de se rendre aux bains pour complaire à ses parents, elle entrait dans l'étuve, se jetait au visage un peu d'eau chaude, et ressortait sans avoir quitté ses vêtements : après quoi elle distribuait de l'argent à ses suivantes, pour qu'elles s'abstinssent de la trahir. Mais les industries de sa mortification ne trompaient pas tous les regards : s'étant avisée de porter, sous sa robe de soie, une

rude étoffe de laine, elle fut surprise par sa tante Laeta, et n'obtint qu'à grand'peine de n'être pas dénoncée. Pinien demeurait fort éloigné de cet ascétisme ; cependant les saints personnages, dont Mélanie implorait les conseils, lui répondaient par le mot de saint Paul : « Qui sait, femme, si vous ne sauverez pas votre époux ? »

Elle allait devenir mère pour la seconde fois. Lors de la fête de saint Laurent, ayant passé toute la nuit en prière dans son oratoire domestique, elle se rendit le matin, avec sa mère, à l'église du saint ; là, tout en larmes, elle pria Dieu de l'affranchir de ce monde et de permettre qu'elle embrassât la vie monastique. Le même jour, elle fut saisie de terribles douleurs, et accoucha d'un fils, qui, à peine baptisé, s'envola au ciel. Pinien ressentit vivement ce coup : à la vue de son épouse réduite à l'extrémité, lui-même pensa rendre l'âme ; courant à l'autel du saint martyr, il supplia Dieu de conserver une vie si chère. Tandis qu'il priait prosterné, Mélanie lui envoya ce message : « Si vous voulez que je vive, promettez que désormais nous garderons ensemble la continence, et vous verrez la puissance du Christ. » Pinien, qui craignait de ne la plus revoir, promit aussitôt : la joie d'une si bonne nouvelle secondant l'action d'en haut, Mélanie entra en convalescence. Rétablie, elle s'autorisa de son deuil pour dire adieu aux étoffes de soie.

L'unique enfant qui leur restait ne tarda pas à mourir, elle aussi. Les deux époux, désormais liés par un vœu, ne demandaient qu'à l'accomplir. Il devait leur en coûter de rudes combats. Attentifs à l'avenir de leur race, et non moins sensibles aux reproches de l'opinion, leurs parents n'épargnèrent rien pour les faire fléchir. Soupçonnant dans la résolution de sa fille quelque influence sacerdotale, Publicola, aussi jaloux de son pouvoir paternel qu'aucun vieux Romain, alla jusqu'à lui interdire toute relation avec les guides de sa conscience. Dieu lui avait ménagé, pour cette heure d'épreuve, un secours précieux. L'aïeule qu'elle vénérait sans la connaître avait entendu parler, à Jérusalem, de cette petite-fille qui montrait de rares dispositions pour la vertu ; sans doute elle savait aussi quelque chose de ses luttes. Le désir d'affermir cette âme dans la voie des conseils évangéliques

eut la puissance de l'arracher à la solitude. Un peu après le milieu de l'année 399, elle débarquait en Italie, apportant à notre héroïne l'appui de son âge et de son autorité maternelle. Le biographe de Mélanie, qui ne fait point allusion à cet épisode, nous dit seulement que le ciel parut s'intéresser en faveur des deux époux. Un soir qu'ils délibéraient sur l'opportunité de quitter Rome et de se retirer dans quelque solitude, tout à coup un parfum céleste les investit et une paix délicieuse envahit leurs âmes : ils connurent à ce signe que Dieu agréait leur offrande, et qu'ils triompheraient de tout.

Dieu allait trancher un dernier lien. A peine âgé de quarante ans, Publicola expirait. Il sentit, en face de la mort, toutes les énergies de sa foi se réveiller, et s'adressant à sa fille et à son gendre : « Pardonnez-moi, leur dit-il, cette grande faute où m'engagea la crainte des jugements humains. J'eus la folie de combattre un dessein que le ciel vous inspirait. Maintenant je m'en vais vers le Seigneur. Désormais libres de vos personnes, servez Dieu selon votre attrait : souvenez-vous seulement de lui recommander mon âme. »

IV

Publicola était mort au printemps de 404 ; rien n'empêchait plus Mélanie et Pinien d'appartenir à Dieu seul. Ils s'empressèrent de fuir la ville, et, retirés dans la banlieue, s'adonnèrent sans partage aux œuvres de piété.

Mélanie comptait alors vingt ans, et Pinien vingt-quatre. Afin de marquer le caractère définitif de l'adieu qu'ils disaient au monde, ils commencèrent à se vêtir grossièrement. Pour Mélanie, ardente à fouler aux pieds toute vanité, les étoffes les plus viles et les plus usées avaient des charmes ; il n'en allait pas de même de Pinien, hier encore le plus élégant patricien de Rome. Ce prince de la jeunesse crut faire beaucoup en échangeant alors les étoffes voyantes contre les tissus plus simples de Cilicie. Mélanie, qui ne connaissait pas de mesure dans le renoncement, souffrait de voir ce reste de recherche mondaine, dans une âme qu'elle eût voulue tout à Dieu ; mais sentant bouillonner en son époux — désormais « son

frère » — toutes les passions de l'adolescence, elle attendait le moment favorable pour lui porter un nouveau coup. Un jour, elle s'enhardit à lui dire : « Ne vous repentez-vous pas de ce que nous avons voué à Dieu ? — En vérité, répondit Pinien, depuis que nous lui avons engagé notre foi, je je n'ai pas pour vous d'autres sentiments que pour votre mère Albine. — En ce cas, reprit-elle, écoutez-moi, comme une mère et une sœur spirituelle, et quittez ces tissus de Cilicie : ils ne conviennent pas à un homme qui a dit adieu à la vanité du monde. » La mise en demeure était formelle ; pour ne pas contrister Mélanie, Pinien s'exécuta. Les tissus de Cilicie furent abandonnés pour les laines brutes d'Antioche. Mélanie usa d'une industrie charmante pour aplanir au grand enfant l'accès du sacrifice : elle lui confectionnait de ses mains, avec cette laine grossière, des vêtements d'une simplicité extrême, dont le prix ne dépassait pas une pièce de monnaie. Et Pinien, dompté par cette vertu inexorable et ingénieuse, s'engageait à la suite de Mélanie dans la voie sainte où elle l'avait depuis longtemps devancé.

Sa direction, très ferme, n'en était pas moins discrète. Ni pour elle, ni surtout pour Pinien, elle ne voulait alors d'austérités excessives, qui, en brisant prématurément leurs forces, les eussent finalement condamnés à une vie délicate et molle. Mais ils se donnèrent tout entiers au service du prochain, visitant les malades, accueillant les voyageurs et les défrayant libéralement, secourant tous les nécessiteux, pénétrant dans les prisons et dans les bagnes, et délivrant, au moyen de leurs propres deniers, les détenus pour dettes. Parmi les hôtes qu'ils reçurent vers la fin de l'année 404, nous trouvons Pallade, depuis peu évêque en Bithynie, et futur historien des origines monastiques : il nous représente Mélanie, et sa mère Albine, entourées de quinze eunuques et de soixante vierges, vivant saintement dans leurs terres de Sicile ou de Campanie ; et Pinien, de son côté, au milieu de trente moines, occupé de lectures, de jardinage et de graves entretiens. La députation venue à Rome pour la cause de saint Jean Chrysostome put se reposer sous leur toit, s'édifier de leurs exemples, et ne repartit que comblée de présents.

Ils préludaient alors à la dilapidation grandiose d'une fortune pour laquelle les fortunes princières de nos jours offrent à peine un terme de comparaison. Car c'étaient souvent des lambeaux de provinces que les gouverneurs romains incorporaient à leur patrimoine; Mélanie et Pinien se trouvaient ainsi héritiers de vastes domaines, non seulement dans la banlieue de Rome, mais en Campanie, en Sicile, dans l'Afrique proconsulaire, en Numidie, en Maurétanie, dans plusieurs parties de l'Espagne, en Gaule, dans la Grande-Bretagne, et dans d'autres pays encore. Un seul de ces domaines, à Tagaste, en Numidie, possédait deux sièges épiscopaux, un catholique et un donatiste. Pinien estimait, paraît-il, son revenu personnel à 120 000 sous d'or[1], soit 1 620 000 francs de notre monnaie, somme qui, eu égard à la valeur qu'avait alors l'argent, ne le cède au revenu d'aucun de nos milliardaires. Qu'on y ajoute la fortune plus considérable encore, de Mélanie ; que l'on tienne compte de leurs biens meubles, qui échappaient à toute estimation, de grands immeubles improductifs, tels que leur incomparable palais de Rome, que l'on songe à cette population servile qui couvrait leurs propriétés d'Europe et d'outre-mer, et dont la valeur vénale rehaussait le prix des terres par elle cultivées, et l'on aura quelque idée des richesses que les deux époux, prenant à la lettre le conseil de l'Évangile, s'apprêtaient à verser dans le sein des pauvres.

Ils y furent encouragés par des âmes dignes de les comprendre. Paulin, leur parent, qu'ils visitèrent à Nole, en janvier 406, a célébré dans un de ses poèmes leur incomparable munificence, gage de tant d'autres vertus. Lui-même, avec Terasia, son épouse, les avait précédés dans cette voie. Mais tout le monde n'était pas Terasia ni Paulin de Nole.

Dès le commencement de leur chrétienne entreprise, le démon s'efforça de la traverser. Il rencontra un instrument trop docile dans le propre frère de Pinien, Sévère, qui crut

1. L'expression est incomplète, et au lieu de sous d'or (νομίσματα, *solidi*), valant à peu près 13 fr. 50 de notre monnaie, on a pu voir là des livres pesant d'or, valant 972 francs, ce qui revient à multiplier par 72 ces chiffres déjà fantastiques. Mais de telles sommes appartiennent au domaine de la féerie. D'ailleurs Pallade donnait déjà les mêmes chiffres, en spécifiant expressément qu'il s'agit de pièces d'or, νομίσματα.

avoir trouvé l'occasion d'acquérir à vil prix des domaines devenus odieux à leurs possesseurs. La loi romaine le favorisait[1], car il était inouï de voir mise à l'encan une fortune territoriale aussi considérable. Ces immenses patrimoines sénatoriaux, grevés de redevances onéreuses, étaient considérés comme nécessaires pour équilibrer le budget de la population urbaine. Rome, accoutumée à voir préteurs et consuls inaugurer leurs magistratures par des fantaisies ruineuses, et pourvoir aux jeux du cirque, ne voulait pas perdre ces intendants naturels de ses plaisirs; et ses exigences, érigées en loi, avaient créé pour les détenteurs de grands patrimoines une véritable servitude. Mélanie et Pinien s'en aperçurent, quand Sévère, invoquant un droit de préemption, s'en alla dans la banlieue romaine soulever les propres esclaves de son frère et de sa belle-sœur, contre le projet de vente dont ils pouvaient se croire menacés : il leur persuada de ne se souffrir aucun autre maître que lui. La campagne réussit, et ces gens simples, qui probablement n'avaient pas beaucoup à se plaindre de la gens Valeria, entrèrent aussitôt dans ses vues.

Devant une révolte imminente d'esclaves, les maîtres se demandaient avec angoisse ce qu'il adviendrait, si pareil mot d'ordre se propageait dans leurs autres terres. Alors Mélanie eut l'idée de recourir à l'impératrice Séréna. Cette vertueuse princesse, élevée par l'adoption de son oncle Théodose au rang des empereurs Honorius et Arcadius ses cousins, et devenue, par son mariage avec Stilicon, la véritable souveraine de l'Occident, connaissait depuis longtemps Mélanie. Elle n'ignorait pas quel généreux dessein portait celle-ci à fuir le monde, et n'en désirait que plus vivement la revoir. Mais, pour ramener Mélanie à la cour, il ne fallait rien moins qu'une nécessité urgente. Par l'entremise de quelques évêques, elle obtint l'audience désirée. Elle se présenta, accompagnée de Pinien, dans l'appareil le plus simple, sans même accorder à l'étiquette ce qu'on lui conseillait de ne lui pas refuser : les femmes de rang sénatorial

1. Ceci a été parfaitement mis en lumière par M. Georges Goyau, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai, 1906, p. 91 et suivantes.

ne paraissaient jamais à la cour avec un voile ; Mélanie ne consentit pas à quitter le sien, rappelant le conseil de modestie donné par l'Apôtre, et protestant que, dût-il lui en coûter toute sa fortune, elle ne transigerait pas sur une résolution prise devant Dieu. Cependant elle se munit de divers objets précieux : vases de cristal destinés à l'impératrice, anneaux, argenterie et soieries pour les ennuques et officiers du palais. Séréna vint à leur rencontre jusqu'à l'entrée du portique. En voyant le pauvre accoutrement de Mélanie, elle se sentit profondément émue; l'ayant attirée à elle et fait asseoir à ses côtés, sur son trône, elle couvrit de baisers son visage et ses yeux. « Voyez, disait-elle aux personnes de sa suite, cette femme qu'il y a quatre ans vous avez contemplée dans tout l'éclat du faste mondain ; maintenant elle a vieilli dans la sagesse céleste ; apprenons d'elle à mépriser tous les plaisirs d'ici-bas. » Après avoir écouté le récit de leurs épreuves, Séréna s'offrit à leur obtenir une sentence impériale qui les vengerait de Sévère ; eux de protester qu'ils ne poursuivaient aucune vengeance, ils ne demandaient à la bienveillance de l'impératrice que de protéger l'emploi qu'ils voulaient faire de leurs biens, selon Dieu. Sur l'heure, Séréna en référa à Honorius, son frère d'adoption et son gendre : un ordre fut rédigé par écrit, pour tous les gouverneurs de provinces, d'opérer, aux risques du trésor impérial, la liquidation des domaines de Mélanie et de Pinien, situés dans leurs territoires respectifs, et l'acte authentique remis, séance tenante, aux mains des deux époux.

Avant de se retirer, pénétrés de reconnaissance, ils offrirent à l'impératrice les présents qu'ils lui avaient destinés : c'était « le don des pauvres, l'obole de la veuve. » Séréna refusa gracieusement. « A Dieu ne plaise, dit-elle, que je prélève rien sur les biens que vous lui avez consacrés, et que j'attire sur ma tête les châtiments des sacrilèges ! » Là-dessus, elle les fit reconduire avec grand honneur, après avoir défendu aux officiers du palais d'accepter aucune gratification : ordre que les fidèles serviteurs accomplirent, nous dit-on, allègrement.

L'heureux succès de cette démarche faisait bien augurer de l'avenir. Mélanie et Pinien songèrent à se défaire tout

d'abord du somptueux palais qu'ils possédaient dans Rome. Ce palais n'a rien de commun avec l'ancienne et célèbre maison du premier consul, P. Valerius Publicola, reconstruite sur la Velia, aux frais de l'État, dans un élan de reconnaissance populaire envers ce grand citoyen; maison que Denys d'Halicarnasse vit encore debout sous Auguste, et qui paraît avoir disparu dans l'incendie de Rome sous Néron. La nouvelle demeure des Valerii, située sur le mont Cælius, était une de ces merveilles de richesse et d'art, dont la gigantesque villa d'Hadrien, près Tibur, peut donner une idée. On y admirait, en particulier, une rare profusion de marbres précieux. Rien ne prouve mieux sa magnificence que l'impossibilité où se virent les deux époux, de lui trouver acquéreur : pas une famille sénatoriale n'osait acheter cette résidence princière. Elle ne pouvait convenir qu'à un souverain, et ils l'offrirent à Séréna : l'impératrice refusa, se déclarant incapable d'en donner un juste prix. Du moins, ils prièrent leur bienfaitrice d'accepter, à titre de souvenir, quelques-uns de leurs marbres artistiques ; pour ne pas les contrister davantage, elle finit par y consentir. Quant au palais lui-même, il était encore à vendre lorsque, en l'année 410, les barbares d'Alaric survinrent et le saccagèrent ; les débris sauvés des flammes furent alors adjugés pour un prix insignifiant.

Cependant Mélanie, saintement impatiente de secouer ce poids qui arrêtait son essor vers Dieu, pressait la liquidation. Des hommes vertueux, sans doute avant tout les dignitaires de l'Église, devinrent les agents de sa libéralité. Non seulement Rome et l'Italie, mais les contrées les plus lointaines, la Mésopotamie et toute la Syrie, la Palestine, l'Égypte, la Pentapole, l'Orient en un mot et l'Occident, y eurent part. Après bien des années, son biographe entendait à Constantinople des vieillards rappeler avec reconnaissance les bienfaits reçus. Plusieurs îles furent achetées et données à des hommes de prière, des monastères furent fondés et dotés. Leur abondante provision d'étoffes de soie enrichit le trésor des églises, leur magnifique argenterie fut fondue et consacrée au service des autels. Les acquéreurs de leurs biens ne se trouvaient pas toujours immédiatement

solvables : il fallut quelquefois accepter des cautions ; néanmoins des sommes énormes affluaient dans leurs mains. Ils en profitaient pour donner avec une magnanimité qui remplit de stupeur le biographe de Mélanie, par 10, 20, 30 et jusqu'à 40 000 pièces d'or.

Plus tard, on lui demandait comment elle avait pu atteindre un tel degré de renoncement et d'humilité. Elle avoua qu'il lui en avait coûté, dans les commencements, bien des combats. Certaine nuit, elle et Pinien eurent un songe : il leur sembla qu'ils franchissaient un mur percé d'une étroite ouverture ; c'étaient des efforts à rendre l'âme. Ils y réussirent enfin, et se trouvèrent dans un lieu de repos, où ils goûtèrent un contentement ineffable. Ainsi Dieu les soutenait-il par la vision du terme bienheureux de leurs travaux.

Une autre fois, ils venaient de recevoir une somme fort considérable, 45 000 pièces d'or, prêtes à être employées au soulagement des besoins qui, de tous côtés, les imploraient. En pénétrant dans la salle à manger, il lui sembla que l'appartement étincelait. Était-ce le reflet de l'or entassé sous ses yeux? Était-ce, comme parut l'insinuer plus tard Mélanie, fantasmagorie diabolique? Toujours est-il qu'une voix perfide lui disait tout bas : « Le royaume des cieux vaut-il donc qu'on l'achète si cher ? » Sans perdre un instant, elle recourut à son arme ordinaire : laissant là son repas, elle alla se prosterner devant Dieu. Le calme revint. Victorieuse de la fascination, elle se disait à elle-même : « Ce qu'on achète de ces biens périssables, c'est ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce qui n'est point monté au cœur de l'homme. »

Pour faire entendre comment l'âme désireuse de plaire à Dieu doit veiller sur toutes ses inclinations, elle racontait encore le trait suivant. Un jour, le démon la tenta par l'amour d'une admirable villa, qu'elle regardait comme la perle de sa fortune. On y voyait, entre autres choses, une piscine qui était de toute beauté : placée entre la mer et une forêt peuplée de sangliers, de cerfs, de daims et autres animaux sauvages, en sorte que les baigneurs pouvaient suivre des yeux, d'un côté les voiles qui fendaient les flots, de l'autre les chasses dans la forêt. Il y avait là quantité de beaux marbres, et tout

alentour des terres de grand rapport ; soixante-deux cases, habitées par une population agricole de quatre cents esclaves. Tout le détachement de Mélanie, à l'égard des choses de la terre, ne la rendait pas insensible au charme de cette belle villa. Nous désirons, tout naturellement, en connaître le site ; il ne semble pas possible de le retrouver dans la campagne romaine, mais le cardinal Rampolla le fixe — et nous l'en croyons volontiers — sur les pentes de l'Etna. Nous verrons précisément Mélanie, à son départ d'Italie, s'arrêter dans une grande et belle terre qu'elle possédait près de Messine. Nul doute qu'elle ne l'ait beaucoup aimée ; le démon pensa pouvoir faire sur ce point brèche à sa vertu. Mais, cette fois encore, la sainte éleva son regard plus haut ; à l'attrait de biens périssables, elle opposa la solidité des biens éternels, et le tentateur, désespérant de la vaincre par l'amour des richesses, ne revint plus à la charge.

Cette magnanimité, qui fit de Mélanie la providence visible du monde romain, devait avant tout se répandre sur ses propres esclaves ; comment n'eût-elle pas été touchée de pitié pour ces âmes rachetées du sang de Jésus-Christ ? La société antique ne donnait à l'esclave que trop de raisons de la maudire. Exclus de la famille humaine, assimilés à des bêtes de somme, livrés à l'avarice et aux caprices les plus cruels de maîtres parfois insensés, ces malheureux semblaient n'avoir aucun droit. Sans doute, le christianisme avait apporté déjà quelque adoucissement à leur condition abjecte, et nous venons de voir tels esclaves de la campagne romaine s'insurger, à la pensée d'échanger le joug des Valerii chrétiens contre celui d'un maître inconnu. Cependant Mélanie était loin de l'entendre ainsi. Au lieu de disposer, comme d'une chose, de cette population servile dont le sort était en ses mains, elle allait donner le spectacle, alors bien nouveau, d'une émancipation en masse, et sans doute faire faire un grand pas à cette douloureuse question de l'esclavage. Dès la seconde année de la liquidation, huit mille esclaves, au témoignage de Pallade, avaient été rendus à la liberté ; d'autres refusèrent ce bienfait, préférant passer au service de Sévère : on les lui céda, au prix très modique de trois sous

d'or par tête [1]. Paulin de Nole, dans le poème que nous avons déjà cité, compare agréablement au premier Valerius Publicola, émancipateur de ses concitoyens, cet héritier des Valerii, Pinien, émancipateur de ses propres esclaves.

Cependant, les événements se pressaient dans la haute Italie. Alaric et ses Goths occupaient la Norique. Après Stilicon, massacré à Ravenne par ses troupes, Séréna périssait à Rome, étranglée par ordre du Sénat. Il devenait urgent de sauver les vierges chrétiennes groupées autour de Mélanie. Les deux époux, qui achevaient alors de vendre leurs terres d'Italie, se décidèrent à fuir devant l'invasion. En présence des ruines qui s'amoncelaient de toutes parts, combien de voix s'élevèrent pour louer le sage emploi de la fortune qu'ils venaient d' « arracher à la gueule du lion barbare », en la jetant dans les trésors de la Providence ! Il se trouva néanmoins un païen assez fanatique pour leur en disputer les débris. Pompéien, préfet de Rome, élabora un projet de confiscation; au moment où Mélanie et Pinien sortaient de la ville, ce projet allait être par lui soumis au Sénat. Le temps lui manqua : dans une émeute occasionnée par la rareté des vivres, il fut saisi par le peuple et massacré. On touchait à la fin de l'année 408.

(*A suivre*). ADHÉMAR D'ALÈS.

1. Je suis le texte de Dom Butler, LXI, p. 156, 19.

UNE HISTOIRE ALLEMANDE
DE LA
LITTÉRATURE FRANÇAISE[1]

Poursuivant sa monumentale *Histoire de la littérature universelle*, qui déborde au fur et à mesure de la composition les cadres primitifs que s'était tracés l'auteur, le P. Baumgartner en est arrivé à ce point de sa tâche particulièrement intéressant pour nous : l'*Histoire de la littérature française*, à laquelle est consacré le tome V, paru cette année. Il y a toujours un plaisir *sui generis* à se faire apprécier, admirer, censurer, transposer par la critique étrangère. Mais il ne faudrait pas s'attendre ici à l'âpre satisfaction de voir le génie de la France maltraité par la passion contre toute justice ; encore moins pourrions-nous escompter la délicate surprise de nous mirer dans un portrait flatteur aux retouches imprévues. Le livre du P. Baumgartner est une œuvre de science et d'équité. Nous ne demanderons donc pas à cette œuvre ce que l'auteur n'a pas voulu y mettre, l'appât de l'inédit, la malignité des rapprochements, les fantaisies d'un impressionnisme délié. Mais s'il a préféré ne point assaisonner son sujet par l'originalité des découvertes ou des aperçus, il nous donne, en revanche, un tableau consciencieux et complet de la littérature française, un répertoire exact, où les notions littéraires, biographiques et bibliographiques qu'on est en droit de trouver dans un ouvrage de ce genre, sont relevées par des appréciations généralement sobres et mesurées.

Il y a mieux. Sympathique à notre génie, où sa connaissance approfondie de la langue, sa puissante culture latine, et jusqu'à son catholicisme lui donnent l'avantage d'entrer plus avant, c'est bien souvent en familier que l'auteur traite des choses de

1. Alexander Baumgartner, S. J., *Geschichte der Weltliteratur*. V. *Die französische Literatur*. Freiburg im Breisgau, Herder, 1905. 1 volume in-8 de XVIII-748 pages.

chez nous. Il ne se fait pas illusion sur les défauts de nos qualités, et pour son compte il n'a garde d'y tomber. Mais s'il s'agit, dans les occasions, de noter cette impressionnabilité ou cette légèreté que nous reprochait Kant, il aura la courtoisie de prendre comme exécuteurs nos Taine, nos Brunetière, ou d'autres juges que nous ne saurions récuser [1]. Telle page, le début du dernier chapitre par exemple, où se trouve caractérisée en quelques lignes la marche de nos trente dernières années de vie publique, dénote, et la sûreté de l'information, et une rectitude d'appréciation rare chez un voisin, sur tout ce qui touche à notre vie intime.

Après une courte introduction et la bibliographie générale du sujet, trois divisions : Littérature française primitive (des origines à la fin du moyen âge) ; littérature française dans les temps modernes (seizième, dix-septième, dix-huitième siècles) ; littérature française au dix-neuvième siècle.

Tout le premier tiers du volume (242 pages sur 735), d'ordonnance un peu laborieuse, est consacré au moyen âge. La proportion pourra sembler forte, quand on verra plus tard, par exemple, le seizième siècle réduit à moins de quarante pages ; mais tout le monde sait avec quelle studieuse patience, de l'autre côté du Rhin, le grand public lui-même s'intéresse à nos origines littéraires. Nombre de chaires sont consacrées dans les universités allemandes à l'histoire des langues romanes, cultivées là-bas, il faut l'avouer, avec plus de zèle que chez nous ; le chiffre de ces chaires est même de beaucoup supérieur à celui des chaires de littérature française. Aussi bien, en dehors de l'intérêt philologique, nos voisins prétendent-ils retrouver dans les naïves productions de nos pères tout un côté de notre caractère, qu'ils nous reprochent d'avoir laissé dépérir au cours de notre histoire. C'est le *Gemüt*, qualité qui a toutes leurs complaisances et qui, d'après eux, ne trouverait même plus de nom équivalent dans notre langue.

En attendant qu'il se lève un nouveau siècle d'or, le dix-septième demeure, malgré tout, la période capitale de la littérature française. Nous aurions préféré nous y voir introduits

1. Voir pages 61, 144, 458, 644.

autrement que par une porte dérobée, percée au milieu d'un chapitre assez disparate, qui englobe des hommes et des temps bien différents. Dans un ouvrage qui veut être un instrument d'initiation méthodique, il y aurait eu aussi avantage à débuter par considération d'ensemble sur le caractère essentiellement rationnel, universel et social du classicisme français [1].

Nous ne pouvons suivre pas à pas l'auteur pour relever tout ce qu'il y aurait à louer, plus rarement à contester. Son idéal semble être le classique largement ouvert à la vie. Sans doute, il aime trop, et en connaissance de cause, ces magnifiques forces de la nature que sont Shakespeare et Calderon pour s'extasier sur la scène française, dont il déplore les lacunes ; mais il l'apprécie convenablement et, avec lui, nous sommes loin des dénis de justice d'un Wilhelm Pütz, dont l'*Histoire des temps modernes*, qui fut classique dans les gymnases de Bavière, exécutait en deux lignes ridicules nos grands tragiques. Pareillement, s'il ne traite point par prétérition, comme tel livre célèbre paru il y a cinq ans, le nom et l'œuvre d'un Bossuet, peut-être ne fait-il pas suffisamment ressortir les qualités vraiment exceptionnelles qui ont fait de Bossuet « le premier prosateur de notre langue et peut-être de toutes les langues ». Il ne faut pas trop nous étonner de ce silence ; d'autres que les étrangers ont peine à saisir sous cette égalité tout unie du style, la maîtrise incomparable de la langue et des tours, et surtout cette fusion très franche de la noblesse et de la familiarité, de la magnificence et de la simplicité, de la vie et de l'abstraction, de l'émotion et de la majesté sereine, qui font de Bossuet un écrivain unique.

Fils lui-même d'homme d'État, le P. Baumgartner, tout en restant historien de la littérature, laisse percer par endroits sa prédilection pour les matières de philosophie politique et de droit public. Le chapitre sur Joseph de Maistre, dont le nom revient plus d'une fois sous sa plume au cours de l'ouvrage, se

1. Cette considération, qui pour être généralement reçue n'en est pas moins recevable, forme, on peut le dire, le thème fondamental de l'œuvre critique de M. Brunetière. Voir entre autres ses *Études critiques*, 4e série; la *Revue bleue*, 15 octobre 1892; son *Évolution de la poésie lyrique*, t. II, p. 171 *sqq*. — Dans un ordre d'idées tout voisin, le rôle des grands salons de la seconde moitié du dix-septième siècle aurait appelé en son temps quelques remarques, au lieu d'être rejeté en quelques lignes, pour mémoire, au siècle suivant.

détache par l'ampleur, le soin appesanti, la solennité de la composition. Déjà l'auteur avait traité le sujet dans les *Stimmen aus Maria-Laach*. Manifestement séduit par l'unité de ce caractère, de cette vie et de cette œuvre, le P. Baumgartner commence par relever un mot d'Henri de Sybel, prétendant qu'il ne faut pas ouvrir les livres de de Maistre, mais sa vie. Il nous montre (p. 570), les mérites cachés du livre *Du Pape*; le vrai sujet des *Soirées de Saint-Pétersbourg* (p. 573); il oppose (p. 574), au Joseph de Maistre de convention, à l'ogre de la théocratie, le véritable de Maistre, tel qu'il apparaît à ceux qui ont pris la peine de le lire. Car c'est surtout aux hommes de cette envergure qu'il faut appliquer le bénéfice de la règle que lui-même a tracée : « Rien n'est plus important que de juger non par tel ou tel fait isolé ou ambigu, mais par l'ensemble des faits ; non par telle ou telle phrase échappée à tel ou tel écrivain, mais par l'ensemble et l'esprit général de ses ouvrages[1]. » C'est que « tout n'a pas été emporté par le temps dans les idées de Joseph de Maistre[2] » ; et ses livres ont beau être censurés dans les index semi-officiels, au nom sans doute de la liberté illimitée de la recherche, presque tout le monde accorde aujourd'hui que c'est à bon droit qu'il a poursuivi l'esprit faussement simplificateur et improvisateur du dix-huitième siècle. Il y a des contre-révolutionnaires doctrinaux de la première heure, comme Burke ou Mallet du Pan; mais, tandis que ceux-ci s'arrêtent à constater et à critiquer les bouleversements politiques, de Maistre, d'une vue autrement profonde, plonge à travers l'histoire et la philosophie jusqu'à la conception des lois intimes qui régissent toute société.

« Ce qu'il aimait dans le moyen âge, ce n'était pas tant sa beauté si poétique que sa plénitude de vérité catholique. C'est à elle seulement qu'allaient ses regrets, et non pas à tel ou tel état de choses qui s'était survécu. » Et, par cette dernière remarque, le critique donne un gage à ceux qui trouveraient que dans son enthousiasme il n'a pas assez touché le point vulnérable de ces grands esprits unitaires, lequel réside précisément dans leur puissance de synthèse. Pour eux tout fait corps ; à des questions qui n'en comportent pas, ils donneront par exemple, comme de

1. *Du Pape*, livre I, chap. VIII.
2. G. Cogordan, *Joseph de Maistre*, p. 200.

Maistre et son école, des solutions proprement théologiques ; et la vigueur de leur coup d'œil, qui pénètre les rapports les plus lointains des choses, les attache parfois plus que de raison aux arguments d'analogie.

Nous ne manquerions pas de remarques intéressantes à mesure que l'exposé s'engage dans la période contemporaine [1], dans cette « époque de névrose qui prend, nous dit-on, ses maladies, ses anomalies et ses fautes comme autant d'arguments d'un progrès grandiose, et les couve d'un regard de tendresse admirative ». On a beau nous tracer (p. 731) le tableau trop véridique de l'anarchie littéraire actuelle, il reste plus d'une appréciation imparfaitement exacte, spécialement sur deux points : et d'abord quand il s'agit de noter l'évolution esthétique ou morale de certains vivants, en plein travail de transformation, comme tout ce qui a vie, — en quoi l'inexactitude est presque une nécessité — ; puis lorsqu'il est besoin de décerner des prix d'influence. Le P. Baumgartner s'exagère, par exemple, l'influence de Victor Hugo sur le dernier quart du dix-neuvième siècle. En ces matières, les apothéoses elles-mêmes sont trompeuses ; et les écrivains les plus connus à l'étranger ne sont pas toujours ceux qui, dans leur pays, exercent une action décisive sur l'élite, voire même sur la foule.

On avait pu reprocher aux volumes précédemment parus, de la *Littérature universelle*, de négliger la détermination rigoureuse des influences qu'ont exercées les unes sur les autres les diverses littératures, tâche à laquelle l'auteur était pourtant « mieux préparé que personne ». « Les diverses monographies, ajoutait-on, se succèdent plus qu'elles ne s'enchaînent [2]. » Ici encore, à l'in-

1. Dans le chapitre où sont mentionnés Alexandre Duval, Guillaume Étienne, Pieyre, Gallais, Boilly, Laya, et d'autres qui ne sont guère moins oubliés aujourd'hui, l'on regrette qu'il n'y ait pas un mot sur Joubert (cité pourtant à propos d'Amyot), ce compatriote de Bertrand de Born, ce délicat *Formkünstler*, qui, par surcroît, fut homme de bien. Les beaux travaux de M. l'abbé Pailhès sur les procédés de composition de l'artiste fourniraient des données inattendues. Pour le dire en passant, bien que l'*Histoire de la littérature française* présente à propos de chaque auteur une bibliographie exacte et suffisante, il y a des omissions regrettables, en ce qui concerne les ouvrages plus récemment parus : par exemple, telle monographie capitale de MM. Strowski, Chuquet, Spoelberch de Lovenjoul, V. Giraud, Bertrin, que ceux qui veulent connaître une époque ou un homme ne peuvent se dispenser de consulter.

2. Une histoire de la littérature universelle. (*Études*, 5 avril 1902, p. 117.)

térieur d'une même littérature, peut-être trouvera-t-on qu'il n'entre pas assez à notre goût, malgré de belles exceptions, dans le jeu de ces actions réciproques d'homme à homme, d'époque à époque, de pays à pays, d'école à école, de genre à genre. C'est qu'il n'y suffit pas de synchronismes très bien faits, ou encore de ces parallèles dans le goût d'autrefois, institués pour le pur plaisir de comparer deux écrivains qui n'ont pu avoir d'influence l'un sur l'autre. Outre que nous sommes devenus plus exigeants sur les conditions scientifiques de toute histoire, de l'histoire des doctrines, entre autres, et de l'histoire littéraire ; outre que nous aimons davantage à situer l'œuvre et l'auteur dans leur cadre vivant, à mesurer les « pressions environnantes », sans aller toutefois jusqu'à faire de la littérature un chapitre de la biologie, et tout en répudiant l'équivoque matérialiste qui pèse sur la critique d'un Taine, nous nous plaisons surtout à être introduits dans le secret de la conception et de la gestation de l'œuvre d'art ; nous descendons volontiers, sous la conduite d'un guide, aux cercles douloureux et splendides du génie ; nous profitons beaucoup, lorsque jetés soudain au milieu de cette floraison psychologique où pullule la vie encore indisciplinée, nous voyons la main experte débrouiller sous nos yeux l'enchevêtrement des innombrables ramifications logiques d'une œuvre donnée ; nous nous déclarons satisfaits, lorsqu'au moyen d'inductions qui ne sont pas nécessairement téméraires, l'on nous dévoile la source des idées d'un écrivain, ainsi que Joseph Texte l'a fait pour Voltaire et Rousseau, ou l'origine de ses images, comme M. Gaston Deschamps l'a fait pour Victor Hugo. Nous pensons qu'il est possible et utile d'établir le départ des influences qu'a subies un écrivain, des imitations qu'il a librement embrassées, des apports dus aux diverses formations qu'il a reçues [1], pour être plus à même de déterminer dans la suite sa part exacte d'invention personnelle, de création propre, le poids de son intervention dans l'histoire des idées ou de la langue, sa frappe individuelle, son « monogramme ». Aussi bien, serait-il injuste de demander à un volume de huit cents pages de s'égaler à la complexité de la vie ; tout au plus ferait-on

1. Comme le disait Henry Fouquier, il y a quelques années, aux conférences de l'Odéon, à propos du *Philosophe sans le savoir*, de Sedaine : « En art, on n'invente jamais rien de toutes pièces. »

un léger procès de tendance à une conception trop statique peut-être des époques et des œuvres.

A l'opposite, règne une autre critique, qui, par d'autres voies, aboutit aux mêmes résultats. Prêtant à ces êtres de raison que sont les genres littéraires, une existence séparée, elle les mène à travers leurs vicissitudes, notant à mesure leurs accroissements et leurs pertes, leurs échanges, leurs transformations. Sans prendre comme tout à l'heure l'individu pour centre de perspective, c'est à l'étude et à la glorification de l'individualité littéraire, et non pas de la nécessité, qu'elle aboutit en fin de compte, comme l'a si bien démontré M. Brunetière. L'auteur que nous analysons a peu de sympathie pour cette conception de l'évolution des genres. C'est qu'ici encore il n'y suffit pas d'une histoire rétrospective de la fable ou du genre épistolaire, en manière d'introduction au chapitre La Fontaine ou Sévigné. Et, cependant, lorsqu'il veut, il nous en donne un modèle accompli : tel le chapitre intitulé : *Développement du roman de Chateaubriand à Flaubert.* Il est seulement regrettable que le chapitre qui continue celui-ci, et même celui qui le précède (*Die moderne Dramatik*), n'aient pas le même *lié*, la même force de structure due à l'intime dépendance des parties.

On ne peut pas dire du P. Baumgartner qu'il fait de la critique sans critérium. En dehors et au-dessus des règles proprement littéraires, il juge sans cesse les hommes et les œuvres du point de vue religieux et moral, avec une insistance qui agacera sans doute les derniers partisans de la séparation de l'art d'avec la vie, les Clarencé qui ne sont pas encore parvenus *Au milieu du chemin*, et peut-être quelques autres encore. Si tel livre a été d'influence pernicieuse, il le constate. Cet homme de génie était adultère ; cet autre, homme d'argent : en conscience, il n'a garde de s'en taire. Il goûte par contre « cette joie exquise, qu'a décrite un maître, d'estimer, d'aimer pleinement l'homme en admirant le poète ». Tout son livre applaudirait à ce jugement de M. Jules Lemaître : « Le christianisme a toujours été un grand maître de vérité en littérature [1]. » Aussi bien n'avons-nous pu voir encore les raisons de fond au nom desquelles on

1. Discours prononcé à Port-Royal pour le centenaire de Racine, 26 avril 1899.

oppose à M. J. Lemaître et au P. Baumgartner la question préalable

Il y aurait beaucoup à louer, si nous voulions maintenant signaler d'excellentes vues de détail ou d'ensemble. Contentons-nous d'en noter un certain nombre : les trois grandes époques d'influence de la littérature française (p. 2) ; l'évolution morale de la poésie des trouvères (p. 83) ; l'esprit symbolique et allégorique du moyen âge (p. 159) ; des considérations originales sur la place restée vide dans notre littérature du moyen âge (p. 245) ; des vues profondes sur l'état social de la France au dix-septième siècle (p. 311) ; une excellente mise au point sur la valeur des *Pensées* (p. 334) ; l'âge classique envisagé du point de vue des mœurs (p. 344) ; un chapitre parfait sur Boileau ; un portrait moral de Voltaire, qui n'est que trop ressemblant (p. 450) ; de même, Voltaire dramaturge (p. 452), et comment Voltaire a dévoyé l'histoire (p. 455) ; le sophisme sur lequel l'auteur de *l'Allemagne* a fondé sa puérile philosophie des religions (p. 556) ; le retour de notre époque aux sources du moyen âge (p. 734) ; sur saint François de Sales, une page bien enlevée, mais ce n'est qu'une page, consacrée à un écrivain, pourtant si français par l'esprit et la langue. Le P. Baumgartner excelle à ramasser en quelques lignes des jugements d'ensemble sur l'œuvre d'un écrivain, Joinville, Corneille, Taine (p. 729) ; voir encore en cette même manière son appréciation sur l'influence de Walter Scott (p. 677), sur la complexité morale d'un Sully Prudhomme [1].

Il resterait sans doute qu'à tout étranger, si bien naturalisé qu'on le suppose, fût-il un Hamilton ou un Henri Heine, certains goûts de terroir, les renforcés comme les ténus, échapperont

1. S'il est permis de relever quelques légères inexactitudes dans un ouvrage dont l'un des principaux mérites est une admirable exactitude, nous signalerons quelques corrections à faire. Lire : p. 339, Perrot d'Ablancourt ; p. 431, Champrond, du Châtelet ; p. 677, Loudun ; p. 341, Gandar ; p. 690, Saint-Just ; p. 653, Eugénie de Guérin ; p. 256, cardinal de Châtillon ; p. 288, Saint-Evremond. La mort du cardinal de Fleury est de 1743 (p. 447) ; Mgr Pie, était évêque de Poitiers et non de Tours ; ce n'est pas à Paris mais au collège de La Flèche que Descartes fit ses études. C'est bien de Claudio Jannet, l'économiste, qu'il s'agit, page 713. La mort de Taine est antidatée de dix ans (p. 729), ainsi que la publication d'un écrit de circonstance de M. Brunetière ; également l'apparition du *Cyrano* de M. Rostand est anticipée de dix ans, et il semble bien, d'après la phrase, qu'il n'y a pas là pure faute typographique.

nécessairement ; dans chaque littérature, les écrivains les plus nationaux seront toujours une épreuve délicate pour les critiques de l'extérieur. Le P. Baumgartner fait lui-même une remarque en ce sens à propos des *Lettres philosophiques* ou *Lettres sur les Anglais.* On sait assez que Lessing ne comprenait pas La Fontaine, et il ne pouvait pas le comprendre. Peut-être même n'y aurait-il pas trop de paradoxe à soutenir cette thèse que, pour pénétrer les secrets du génie étranger, mieux vaut l'aborder par le biais de la critique littéraire indigène que par les essais de pénétration tentés du dehors. Mais l'une et l'autre méthode a sa raison d'être, puisqu'il y a lecteurs et lecteurs, et pour un même lecteur différences de temps et d'initiation. Sans doute, le P. Baumgartner ne nous fait pas entrer dans les secrets de la prose de Voltaire; il se montre peu sensible aux naïvetés du Bonhomme, ou à l'esprit de la Marquise ; impitoyable aux moindres gamineries d'un Rabelais, en qui il ne voit que le *Hanswurst*, il poursuit sans relâche depuis les fabliaux jusqu'à ses plus modernes représentants, le « soi-disant esprit gaulois » qui consiste pour lui en ce double élément : gravelure et persiflage.

Mais j'oublie qu'il ne s'agissait pas, pour l'ouvrage dont nous rendons compte, de tenir une gageure : il s'agissait simplement de faire venir à son heure et place l'histoire de la littérature française dans l'admirable revue de toutes les littératures, entreprise il y a six ans par le savant auteur. L'œuvre encore inachevée du P. Baumgartner figure déjà dans la bibliothèque du *Reichstag* ; plus d'un professeur et d'un lettré de France aurait intérêt à la posséder dans la sienne.

Alexis AURÈLE.

LA PERTE DE L'ACADIE ET DU CANADA [1]

La fin d'une épopée, tel est le titre qui conviendrait aux deux volumes où l'auteur des *Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle* vient de couronner ses belles études par l'histoire de la décadence après la grandeur, de la suppression après les fondations, de l'agonie et de la tombe, après la vie et l'expansion de la vie[2]. Le 23 juillet dernier, la ville de Saint-Malo reconnaissante érigeait une statue à Jacques Cartier, le découvreur du Canada, mort en 1557. Hélas, s'il y a trois siècles et demi que le vaillant Malouin plantait là-bas sa haute croix de bois aux armes de François Ier, il y aura bientôt cent cinquante ans, qu'au lendemain de la victoire de Carillon (juillet 1758), l'héroïque Montcalm faisait dresser, sur le champ de bataille, théâtre de sa gloire, une autre croix qui rapportait son triomphe à Dieu.

Entre ces deux trophées, s'étendent de longues et diverses périodes, de succès et d'échecs, de conquêtes et d'apostolat; mais aucune n'est plus triste que celle comprise entre la paix d'Utrecht (1713) et le traité de Paris (1763). C'est au sommet d'un vaste et dur calvaire que le vaillant défenseur de la Nouvelle-France avait élevé sa croix, suprême témoin de la domination catholique et française.

A la suite du moderne continuateur de l'historien Charlevoix, nous voudrions parcourir rapidement ici quelques-unes des étapes qui marquèrent le retrait de notre influence séculaire, en ces terres lointaines arrosées du sang de nos soldats et de nos missionnaires. On y verra le gouvernement dégénéré de Versailles, le même qui allait dépenser une facile énergie en expulsant les Jésuites, abandonner lâchement devant l'envahisseur anglais ceux

1. L'article que nous publions ici est le dernier travail de notre regretté collaborateur, le P. Chérot, qui ne l'a terminé que très peu de jours avant sa mort.

2. Camille de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-huitième siècle*. Paris, Alphonse Picard, 1906. 2 volumes in-8 de 468 et 304 pages, avec une carte.

qui s'étaient sacrifiés à distance pour les deux grandes causes identifiées par leur dévouement : la diffusion de l'Évangile et l'honneur de la mère patrie.

I

L'année 1713 marqua la perte de l'Acadie, comme 1763, un demi siècle plus tard, celle du Canada. Ce n'est pas que le dix-huitième siècle ne se soit ouvert à Montréal sous d'heureux auspices. Tout semblait alors à la paix. Par le traité du 4 août 1701, trente-huit chefs sauvages s'étaient engagés à ne plus guerroyer entre eux ni contre les Français. M. de Callières, gouverneur général, reconnu leur unique arbitre, avait recommandé spécialement aux Iroquois d'observer la neutralité la plus stricte entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. « Toutes ces différentes nations, écrivait-on au ministre de la marine, n'ont jamais paru plus contentes que dans cette occasion; ce qui nous fait espérer que cette paix pourra être de durée. » Les illusions du pacifisme ne sont pas nées d'hier!

Cependant les Iroquois sollicitaient d'eux-mêmes le retour des Jésuites dans les cantons d'où quinze ans auparavant, la guerre les avait chassés, et, en 1702, trois des plus anciens missionnaires leur étaient rendus. Devant d'autres demandes, les ouvriers apostoliques vinrent à manquer. Les PP. de Carheil, Jacques d'Heu et Pierre de Mareuil, trois religieux des plus zélés, furent enfin accordés aux plus pressantes requêtes. Le chevalier de Callières, le gouverneur le plus accompli qu'ait eu le Canada, put s'éteindre en 1703, avec une foi absolue dans l'avenir de la colonie. Son successeur, Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil (1703-1725), devait pourtant voir les premiers revers précurseurs des futurs désastres.

Par le traité de Ryswick (20 septembre 1697), les Anglais, battus complètement dans les parages de la baie d'Hudson, avaient cédé de ce côté leurs possessions aux Français et leur avaient laissé l'Acadie ; ils ne conservaient que Terre-Neuve, à l'exception de Plaisance. Mais dès le début de la guerre de succession d'Espagne (1700), ils avaient songé à reprendre tout ce qu'ils venaient de perdre; bien plus, ils étaient revenus au projet qui les hantait depuis un siècle : bouter les Français hors de tout le Canada. Avec la ténacité des Anglo-Saxons, ils allaient poursuivre *per fas*

et nefas la réalisation de cette idée, partie essentielle de leur programme de colonisation de l'Amérique du Nord. Leur persévérance les rendait indifférents aux défaites partielles et aux retards intermittents ; la supériorité de leur population, plus de deux cent soixante mille âmes contre moins de vingt mille, leur permettait d'escompter la victoire finale. En cette infériorité d'un contre dix, une seule ressource restait aux Français : l'offensive. Ils le comprirent, et, dans l'hiver de 1703, ils s'avancèrent vers Boston, ravageant tout sur leur passage, en même temps qu'ils incendiaient Deerfield. L'année suivante, ils enlèvent et détruisent Haverhill. Par un coup d'audace étonnant, une centaine de Canadiens, partis de Québec, se rendent à Terre-Neuve, pénètrent dans le port de Bonavista et coulent une frégate ennemie.

En 1705, Subercase, qui va être le héros de ces premières campagnes, s'empare de presque tous les postes de l'île de Terre-Neuve et met le feu à tous les établissements anglais de la côte. Nommé gouverneur de Port-Royal, il sera le dernier défenseur de l'Acadie et ses exploits resteront légendaires. Voici qu'en mai 1707, le colonel March, parti de la Nouvelle-Angleterre, vient assiéger à l'improviste Port-Royal avec une flotte de vingt-quatre vaisseaux et deux régiments. Subercase n'a que soixante Canadiens, une garnison de deux à trois cents hommes et quelques sauvages ; il n'en fait pas moins face à l'ennemi et le force à se rembarquer. Au mois d'août, l'ennemi revient à la charge avec des renforts considérables ; la même poignée de Français les jette à la mer. Et d'année en année nos soldats et nos marins accumulent leurs invraisemblables prouesses. En quelques semaines (1708), le corsaire de Saint-Domingue, Pierre Morpain, coule quatre navires anglais et en prend neuf. En 1709, il rencontre un navire de guerre, tue cent hommes avec le capitaine et s'en empare. Durant cette seule année, il capturera encore trente-cinq bâtiments montés par cinq cents Anglais. Il est devenu la terreur de l'ennemi.

Sur terre, le lieutenant de Saint-Ovide enlève en une demi-heure deux forts défendus par un millier d'hommes et une cinquantaine de canons ; en vingt-quatre heures, il emporte le troisième contenant les dépôts. Deux autres détachements tâchent d'arracher aux Anglais l'île de la Carbonnière, leur dernier poste à Terre-Neuve ; ils échouent, mais seulement après avoir pris à

l'abordage et emmené au large une frégate de cinquante canons.

Mais l'héroïsme et la témérité ne sauraient avoir indéfiniment raison du nombre et de l'organisation. Nos succès, en exaspérant les Anglais, devaient se retourner contre nous. L'assemblée de la Nouvelle-York fait un appel désespéré à la reine Anne. Le colonel Vetch expose à Londres un plan qui ne tend à rien moins qu'à assurer la domination de l'Angleterre sur toute l'Amérique septentrionale. Jamais l'heure ne sera plus favorable. La France vaincue à Hochstedt et à Ramillies, à Oudenarde et à Malplaquet, est distraite par la guerre continentale et épuisée par la famine. Pourquoi ne pas envahir simultanément le Canada sur terre et sur mer avee des forces considérables, tandis que la métropole sera impuissante à le secourir? Le projet fut adopté en haut lieu et son exécution combinée. En une saison les assaillants devaient s'emparer de l'Acadie, du Canada et de Terre-Neuve. Or, écrit Charlevoix, « l'intention de la reine d'Angleterre était de ne jamais rendre l'Acadie, si une fois elle en était en possession ».

Subercase avait bien reçu quelques secours de France et de Québec; mais il n'avait pu s'entendre avec les officiers et, malencontreusement, il avait congédié ces recrues. La garnison de Port-Royal ne compte pas plus de deux cents hommes de garnison, lorsque, en 1710, une flotte de cinquante vaisseaux, partie de Boston sous le commandement du général Nicholson, vint y mettre le siège. Comme il est arrivé plus d'une fois dans les annales militaires, le chef qui jusque-là s'était distingué en toutes rencontres, soit par sa rare intrépidité, soit par son infatigable activité, se montra subitement inférieur à lui-même. Après une molle défense, il capitula (16 octobre 1710). La petite garnison reçut les honneurs de la guerre et Port-Royal changea son nom français en celui d'Annapolis qu'il a gardé depuis deux siècles. Le drapeau anglais flotte encore sur ses murs.

C'était le prélude de la soumission de la presqu'île acadienne. Le traité d'Utrecht (11 avril 1713) en consacra la perte. Louis XIV cédait à l'Angleterre le détroit d'Hudson, avec toutes les terres, mers, rivages, fleuves et lieux en dépendant, c'est-à-dire la route du Canada par le nord; il abandonnait également Terre-Neuve, moins ce droit de pêche auquel nous venons de renoncer, comme à un héritage trop lourd de notre glorieux passé : ainsi l'embouchure du Saint-Laurent était ouverte par l'est à nos

ambitieux voisins ; enfin nous leur laissions l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, « conformément à ses anciennes limites ». Cette formule imprudente, source d'éternelles contestations, serait la clef qui permettrait aux Anglais de pénétrer par la porte du sud. De la mer d'Hudson à la vallée de la Belle-Rivière (Ohio), la Nouvelle-France était désormais enveloppée et tournée. La merveilleuse défense de Québec ne l'avait sauvée que pour un temps.

Arrivons à la guerre de succession d'Autriche (1741-1748). Elle retrouvait la France en assez bonne position et elle ne détruisit point l'équilibre apparent entre les deux nations européennes rivales qui se disputaient le nord du Nouveau-Monde. De Québec au Mississipi, il existait une ligne de postes militaires, plus ou moins importants, assurant nos communications entre le Canada et la Louisiane. Lors du traité d'Aix-la-Chapelle, nous possédions encore les deux tiers du vaste continent américain, comme en 1713. Mais notre supériorité n'existait que sur la carte. Bien groupées, adossées à la mer, en communication directe avec la Grande-Bretagne et plus faciles à ravitailler, les colonies anglaises l'emportaient de plus en plus par le chiffre de leur population toujours accrue. Elles étaient maintenant de quinze à vingt fois plus peuplées que la Nouvelle-France. Notre écrasement était fatal.

Aussi, dès le lendemain de la paix, et sans plus se soucier des traités, signés par elle avec l'intention de ne pas les observer, l'Angleterre précipita-t-elle ses colons contre les nôtres. Il lui fallait l'Ohio, pour prendre le Canada à revers et couper en deux tronçons nos trop vastes domaines allant de l'embouchure du Saint-Laurent à celle du Mississipi ; c'était à ses yeux *la plus grande Acadie*.

Mais jusque dans la presqu'île acadienne, il lui sembla nécessaire d'exterminer la race française. Depuis 1749, Halifax avait remplacé Annapolis, comme capitale de la province. C'était une menace pour Cap-Breton conservé par la France. La Galissonnière et le marquis de La Jonquière lancent alors chez nos anciens colons un mouvement d'émigration vers l'isthme de Shédiac. Edward Cornwallis, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, affecte d'y voir une provocation ; sur terre il attaque nos forts ; sur mer les actes de piraterie se multiplient contre nos chaloupes, leurs équipages et leurs cargaisons. Sans aucune déclaration de guerre,

les Anglais saisissent plus de trois cents vaisseaux marchands battant notre pavillon.

Cependant Cornwallis est encore trop modéré. Lawrence, un soldat de fortune brutal et malhonnête, lui succède. L'heure de la grande iniquité à sonné. Il a juré de se débarrasser des *French neutrals*. Ces Français neutres avaient accepté la domination anglaise, mais à la condition qu'on ne les obligerait pas à combattre contre leurs compatriotes. Une convention officielle leur garantissait ce droit. Lawrence réunit un conseil le 15 juillet 1755, à Halifax, et décide de déporter dans les diverses possessions anglaises tous les habitants français de l'Acadie. Ces colons, catholiques fervents et agriculteurs paisibles, se croyaient en sûreté dans les terres défrichées par leurs aïeux et à l'ombre de leurs églises, étrangères à la politique. De seize mille, ils avaient été réduits à huit millc, mais ils formaient encore un élément important de la population, et même une force redoutable. Lawrence recourt à la perfidie. Il les invite par une proclamation solennelle, à se réunir le 5 septembre dans leurs paroisses respectives pour y entendre une communication grave. Ils accourent sans défiance, sauf quelques-uns plus avisés qui se retirent dans les bois. Ici laissons la parole au P. de Rochemonteix.

A peine, écrit-il, les colons sont-ils assemblés à l'église, que les soldats anglais les y cernent et un officier leur déclare que, par ordre royal, leurs biens sont confisqués et qu'ils vont être transportés dans les autres colonies anglaises. On les retient prisonniers sur place, et, quelques jours après, ces malheureux sont conduits par longues files aux vaisseaux qui les attendent et doivent les emmener loin de leur seconde patrie. On évalue à sept mille le nombre de ceux qui furent déportés dans la Nouvelle-Angleterre, la Pensylvanie et la Virginie. Un groupe de ces exilés se rendit ensuite à la Louisiane... D'autres passèrent dans la Guyane française ; quelques-uns purent parvenir en France. Quant à ceux qui avaient gagné les bois, on leur fit la chasse comme à des bêtes féroces; on alla jusqu'à dévaster le pays pour les empêcher de subsister. Les uns furent pris, tués ou faits prisonniers ; d'autres périrent de misère ou menèrent une vie errante sur les bords de la mer et parmi les sauvages Micmacs ; enfin quelques-uns, après des privations et des souffrances inouïes, des fatigues et des alertes de toutes sortes, purent se réfugier dans la colonie française. Les terres, les bestiaux et les maisons de tous les Acadiens furent confisqués au profit de la couronne et distribués aux nouveaux colons, venus de l'Angleterre ou des colonies anglo-américaines.

Il n'y a pas d'exemple, dans les temps modernes, dit Garneau, de châtiment infligé sur un peuple paisible et inoffensif avec autant de calcul, de barbarie, et de sang-froid.

Un peu plus loin, dans une page non moins émue, le P. de Rochemonteix nous montre les descendants de ce peuple martyr, — ils sont aujourd'hui cent mille, — célébrant, le 10 septembre 1855, au pied des autels catholiques, dans la Nouvelle-Écosse et le Brunswick, dans les îles du Cap-Breton et du Prince-Édouard, le centenaire de leur dispersion. Aujourd'hui, ils jouissent partout de la liberté des cultes; mais alors, les pasteurs avaient été frappés avec le troupeau, et leurs prêtres n'avaient pas été autorisés à suivre les exilés, malgré leurs communes supplications, dans les colonies anglaises. Tout au plus avaient-ils abouti à se faire emprisonner.

Les Acadiens ont perdu leur patrie, mais conservé leur foi avec leurs traditions nationales. Ils ont bien mérité de la France et de Rome, et comme tous ceux qui ont beaucoup souffert pour une juste cause, ils ont droit au respect de l'humanité.

II

Si les Français avaient su profiter des avertissements de la Providence, les traitements infligés aux Acadiens durant la paix leur auraient appris le sort qu'allait réserver aux Canadiens la guerre de Sept ans (1756-1763). Mais il est du devoir de l'historien sincère de le reconnaître avec franchise, les vertus religieuses et civiques, qui seules auraient pu tremper les caractères pour la lutte suprême, avaient fléchi dans la colonie. Le souffle délétère qui partait de la cour de France, avait empoisonné les âmes et amolli les courages. La légèreté et la frivolité étaient les moindres défauts du nombre d'officiers peu considérable, il est vrai, qui avaient transporté outre-mer le philosophisme et le scepticisme, au lieu de l'esprit de sacrifice qui avait animé leurs aïeux.

A côté du gouverneur, marquis de Vaudreuil (deuxième du nom), personnage discuté, plutôt incapable et borné qu'énergique et intelligent, mais intègre et populaire, ignorant des choses militaires et faisant au maréchal de camp, marquis de Montcalm, des remontrances comme à un écolier, apparaissait l'intendant Bigot. Cet homme néfaste fut le mauvais génie de l'administration. Corrompu, menant une vie de plaisirs, passionné aux jeux de hasard, il exploitait l'insuffisance et la vanité de Vaudreuil, en vue d'établir impunément un régime odieux de

concussions et de dilapidations, de vols et de rapines. Habile à semer la division entre les autorités pour profiter des conflits et pêcher en eau trouble, « dur avec les faibles, souple et coulant avec les forts, d'une finesse et d'une rouerie extrêmes, sans scrupules, hautain et plat, ne pensant qu'à s'enrichir et par tous les moyens », il avait su se créer des intelligences jusque dans les bureaux omnipotents de Versailles. Beaucoup de fonctionnaires civils et un trop grand nombre d'officiers en étaient venus à imiter ses tristes exemples. Faire fortune et repasser en France, tel était l'idéal de ses complices en exactions et en *pilleries*. Bigot avait fini par accaparer tout le commerce de la colonie, les fournitures de l'armée, les transports pour la guerre, les bois de chauffage et les travaux publics. Toute la finance passait par ses mains et souvent y restait en partie.

Ajoutons les susceptibilités et la jalousie entre les troupes coloniales, habituées au pays et sachant se battre sous bois, avec l'armée régulière plus disciplinée, rompue à une tactique plus savante et plus efficace, et l'on aura quelque idée des difficultés presque insurmontables rencontrées par Montcalm. Mieux servi par les circonstances et pourvu de troupes moins disparates, ce grand homme de guerre aurait sans doute gardé le Canada à la France. Mais il se trouvait à la fois débordé par la marée montante de la corruption et des abus, en même temps qu'isolé et comme sans défense au milieu de cinq mille trois cents soldats, deux mille marins, des milices canadiennes et des sauvages alliés, dont l'ensemble ne montait pas à plus de quinze ou seize mille combattants contre soixante mille ennemis.

Tout en réalisant l'impossible et en inspirant la confiance à son entourage, il avait, dès le début, pressenti le dénouement. Bigot lui coupait les vivres. Une disette étant survenue, les Canadiens furent réduits à partager l'affreuse misère des Acadiens réfugiés. Les soldats souffraient des mêmes privations que le peuple. L'hiver de 1757 à 1758 fut atroce. Et pourtant, ceci est un côté plus triste encore du douloureux tableau, les fêtes se succédaient à Québec, chez l'intendant organisateur de l'universel tripotage.

On y joua pendant le carnaval, *un jeu à faire trembler les plus déterminés*. Bigot qui faisait les honneurs de la partie, y perdit 200 000 livres. On jouait aussi à Montréal, chez M. de Vaudreuil. « L'article des vivres me fait frémir »,

écrivait Montcalm. Les scandales l'indignaient; il souffrait de voir les faibles ressources de ses officiers s'engloutir dans les jeux de hasard. L'avenir de la colonie, surtout, le tourmentait, car il manquait de soldats et de munitions.

Il a juré de s'ensevelir sous les ruines du pays et il tient parole. Son armée, sa « trop petite armée », comme il l'appelle dans son bulletin de la victoire de Carillon, ajoute une date mémorable aux fastes militaires de la France ; mais il sait bien que tous les hauts faits seront stériles ; le roi se nomme Louis XV et l'ennemi juré du Canada est William Pitt ; la disproportion entre les deux gouvernements et les deux métropoles est trop grande : « Ma santé s'use, ma bourse s'épuise, écrit-il ; plus que tout encore, les désagréments, les contradictions que j'éprouve, l'impossibilité où je suis de faire le bien et d'empêcher le mal, me déterminent à supplier Sa Majesté de m'accorder une grâce, la seule que j'ambitionne » ; et il sollicite son retour.

Cette faveur lui est refusée ; d'ailleurs on n'ouvre pas ses lettres, qui traînent aux bureaux de la marine durant des mois.

La Providence le réservait à cette défaite, défaite triomphante à l'envi des plus belles victoires, qu'il devait trouver sous les murs de Québec assiégé. Blessé à mort, comme Wolfe, le général anglais, il demande combien de temps il a encore à vivre. — « Pas vingt-quatre heures, répond le chirurgien. — Tant mieux, réplique le blessé, je ne verrai pas les Anglais dans Québec. »

Avec une foi vive, il se prépara à paraître devant Dieu, déclarant n'avoir plus d'ordres à donner, ni à se mêler de rien. Il se confessa, reçut les derniers sacrements et mourut le 14 septembre, à l'aube du jour, dans les sentiments d'un héros chrétien. Le soir, on transporta son corps dans l'église des Ursulines et on l'enterra dans une fosse naturelle pratiquée par l'éclatement d'une bombe.

Après Montcalm, le chevalier de Lévis honora par sa vaillance et son habileté la fin de la résistance. Il faillit reprendre Québec ; faute de renforts, il dut battre en retraite. Vaudreuil, attaqué par trois armées, signa la capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760. Le traité de Paris (10 février 1763) consomma la perte de la colonie cédée définitivement à la Grande-Bretagne. La Nouvelle-France n'existait plus pour l'ancienne France.

La consolation des Canadiens arrachés à la patrie qu'ils aimaient,

fut de se voir garantir la liberté du culte de leurs pères et de la religion de leurs missionnaires. « Le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, portait l'article 27 de la capitulation de Montréal, subsistera en son entier, en sorte que tous les états et peuples des villes et des campagnes, lieux et postes éloignés, pourront continuer de s'assembler dans les églises et fréquenter les sacrements comme ci-devant, sans être inquiétés en aucune manière ni directement, ni indirectement. » Les chapitres, prêtres, curés et missionnaires étaient autorisés à continuer avec la même entière liberté leurs fonctions dans toutes les paroisses. Les communautés de religieuses conservaient leurs privilèges, le droit d'observer leurs constitutions et leurs règles, l'exemption du logement des gens de guerre, avec défense à quiconque de troubler leurs exercices de piété. C'est un régime que leur eussent envié de nos jours beaucoup de couvents en France.

Les communautés d'hommes et les ecclésiastiques gardaient également leurs biens, meubles et immeubles, « et lesdits biens seront conservés, stipule l'article 34, dans leurs privilèges, droits, honneurs et exemptions ».

Ainsi l'Angleterre, impitoyable aux heures de l'agression et de la lutte pour la conquête, se montrait libérale et respectueuse des droits imprescriptibles de la conscience, une fois sa domination établie souverainement.

Certes, il y eut plus d'un accroc fait au contrat. Le P. de Rochemonteix énumère les vexations auxquelles le clergé catholique et les religieux furent soumis en plus d'une occurrence. Le diocèse de Québec demeura six ans privé d'évêque, par la volonté hostile d'un gouverneur; des entraves furent opposées au recrutement sacerdotal; deux ordres ou congrégations — les Récollets et les Jésuites — furent exclus de la loi commune et soumis au bon plaisir du roi d'Angleterre, lequel ne leur fut rien moins que favorable.

La fermeture des noviciats, l'interdiction faite aux religieux de France de se fixer au Canada, les projets de spoliation de l'Angleterre, amenèrent presque fatalement, à la fin du dix-huitième siècle, la disparition presque totale des congrégations d'hommes, et, en partie aussi, la ruine de leurs œuvres. Ce qui échappa au naufrage le dut au dévouement intelligent des évêques. Sept communautés de filles survécurent à la tempête, une aux Trois-Rivières, trois à Montréal et une à Québec. Quant aux Jésuites, il passèrent par des fortunes diverses.

Le bref de Clément XIV acheva, pour ces derniers, la série de leurs adversités, mais non celle de leurs services.

C'est un mélancolique plaisir de suivre jusqu'au bout, dans l'ouvrage du P. de Rochemonteix, la relation des efforts tentés par les derniers survivants de tant d'institutions françaises et religieuses, pour demeurer fidèles à leur vocation dans la mesure du possible et faire le bien quand même. Elle est dominée par la tristesse de penser que la colonie aurait pu demeurer nôtre, si l'œuvre de l'évangélisation des sauvages par les missionnaires avait été conduite, de la part du pouvoir civil, avec plus de constance; si les fonctionnaires envoyés par la mère patrie avaient plus régulièrement donné l'exemple du devoir; si nos soldats, toujours braves sous les balles anglaises ou la hache de guerre des Iroquois, avaient été mieux commandés et mieux soutenus. La France de Louis XV posséda l'art de perdre une colonie que d'autres âges avaient su fonder et que d'autres hommes eussent fait prospérer plus longtemps [1].

Henri CHÉROT.

1. L'auteur nous signale deux fautes d'impression, oubliées dans l'*Errata* du second volume. A la page 125 de ce volume, au lieu de « Flore de Montendu », lire « Flore de *Montendre* »; à la page 157, note, au lieu de « Trongoly », lire « *Tronjoli* ».

RÉPONSE DE LA COMMISSION PONTIFICALE
POUR LES ÉTUDES BIBLIQUES

DE MOSAICA AUTHENTIA PENTATEUCHI

Propositis sequentibus dubiis Consilium Pontificium pro studiis de re biblica provehendis respondendum censuit prout sequitur :

I. Utrum argumenta a criticis congesta ad impugnandam authentiam Mosaicam sacrorum Librorum, qui Pentateuchi nomine designantur, tanti sint ponderis, ut posthabitis quampluribus testimoniis utriusque Testamenti collective sumptis, perpetua consensione populi Iudaici, Ecclesiæ quoque constanti traditione nec non indiciis internis quæ ex ipso textu eruuntur, ius tribuant affirmandi hos libros non Moysen habere auctorem, sed ex fontibus maxima ex parte ætate Mosaica posterioribus esse confectos ?

Resp. Negative.

II. Utrum Mosaica authentia Pentateuchi talem necessario postulet redactionem totius operis, ut prorsus tenendum sit Moysen omnia et singula manu sua scripsisse vel amanuensibus dictasse ; an etiam eorum hypothesis permitti possit qui existimant eum

1. Nous empruntons le texte latin à la *Revue biblique* de juillet 1906. Nous ajoutons une traduction française.

SUR L'AUTHENTICITÉ MOSAÏQUE DU PENTATEUQUE

Les questions qui suivent ayant été proposées à la commission pontificale pour les études bibliques, la commission a jugé devoir répondre comme suit :

I. Les arguments réunis par les critiques contre l'authenticité mosaïque des saints Livres désignés sous le nom de Pentateuque, ont-ils assez de poids pour permettre d'affirmer, contrairement au témoignage que fournissent, pris ensemble, de nombreux témoignages de l'Ancien et du Nouveau Testament, au sentiment constant du peuple juif, ainsi qu'à la tradition ininterrompue de l'Église et aux indices internes qui se tirent du texte lui-même, que ces livres n'ont pas Moïse pour auteur, mais ont été rédigés d'après des sources en très grande partie postérieures à l'époque de Moïse ?

Réponse : *négative.*

II. L'authenticité mosaïque du Pentateuque exige-t-elle, en ce qui concerne la rédaction de l'ouvrage, qu'on soutienne absolument que Moïse l'a tout

opus ipsum a se sub divinæ inspirationis afflatu conceptum alteri vel pluribus scribendum commisisse, ita tamen ut sensa sua fideliter redderent, nihil contra suam voluntatem scriberent, nihil omitterent; ac tandem opus hac ratione confectum, ab eodem Moyse principe inspiratoque auctore probatum, ipsiusmet nomine vulgaretur?

Resp. Negative ad primam partem, affirmative ad secundam.

III. Utrum absque præiudicio Mosaicæ authentiæ Pentateuchi concedi possit Moysen ad suum conficiendum opus fontes adhibuisse, scripta videlicet documenta vel orales traditiones, ex quibus, secundum peculiarem scopum sibi propositum et sub divinæ inspirationis afflatu, nonnulla hauserit eaque ad verbum vel quoad sententiam, contracta vel amplificata, ipsi operi inseruerit?

Resp. Affirmative.

IV. Utrum, salva substantialiter Mosaica authentia et integritate Pentateuchi, admitti possit tam longo sæculorum decursu nonnullas ei modificationes obvenisse, uti : additamenta post Moysi mortem vel ab auctore inspirato apposita, vel glossas et explicationes textui interiectas; vocabula quædam et formas e sermone antiquato in sermonem recentiorem translatas; mendosas demum lectiones vitio amanuensium adscribendas, de quibus fas sit ad normas artis criticæ disquirere et iudicare :

entier écrit de sa main ou dicté à des secrétaires ; ou peut-on admettre aussi l'hypothèse de ceux qui pensent qu'après avoir conçu l'ouvrage sous l'inspiration divine, Moïse en a confié la rédaction à un autre ou à plusieurs, mais en veillant à ce qu'ils rendissent fidèlement ses idées, qu'ils n'écrivissent rien contre sa volonté et n'omissent rien, et qu'enfin l'ouvrage composé de cette manière, et approuvé par Moïse, l'auteur principal et inspiré, fût publié en son nom ?

Réponse : *négative* pour la première partie, *affirmative* pour la seconde.

III. Peut-on accorder, sans préjudice de l'authenticité mosaïque du Pentateuque, que Moïse, pour la composition de son ouvrage, a employé des sources, c'est-à-dire des documents écrits ou des traditions orales, où il a puisé, suivant son but spécial et sous l'inspiration divine, différentes choses qu'il a insérées dans son œuvre, soit textuellement, soit seulement pour le fond, en abrégeant ou en amplifiant ?

Réponse : *affirmative*.

IV. Peut-on, en maintenant quant à la substance, l'authenticité et l'intégrité mosaïque du Pentateuque, admettre qu'au cours de tant de siècles il a subi quelques modifications, par exemple : additions faites après la mort de Moïse par un auteur inspiré, ou gloses et explications intercalées dans le texte ; vocables et locutions vieillies remplacés par des expressions du lan-

Resp. Affirmative, salvo Ecclesiæ iudicio.

Die autem 27 junii an. 1906, in audientia R^{mis} Consultoribus ab Actis benigne concessa Sanctissimus prædicta Responsa adprobavit ac publici juris fieri mandavit.

FULCRANUS G. VIGOUROUX, P. S. S.
LAURENTIUS JANSSENS, O. S. B.
Consultores ab Actis.

gage plus récent ; enfin, leçons fautives dues à la négligence des copistes : toutes choses qu'il serait permis de rechercher et de déterminer suivant les règles de la critique ?

Réponse : *Affirmative*, sous réserve du jugement de l'Église.

Le 27 juin 1906, dans l'audience qu'Elle a daigné accorder aux révérendissimes secrétaires de la commission, Sa Sainteté a approuvé les réponses ci-dessus et a ordonné de les publier.

FULCRAN VIGOUROUX, p. S. S.
LAURENT JANSSENS, O. S. B.
Consulteurs secrétaires.

REVUE DES LIVRES

Méditations sur la sainte Vierge, à l'usage du clergé et des fidèles, par A. Vermeersch, S. J., professeur de théologie. Bruges, Beyaert, 1906. 2 volumes in-18.

Par ces deux charmants volumes, le R. P. Vermeersch, dont plusieurs excellents ouvrages ont établi déjà la réputation, vient d'enrichir la bibliothèque pieuse des prêtres et des fidèles de la Belgique et de la France. Le premier, après nous avoir fait considérer les fêtes liturgiques de Marie, nous aide, dans une neuvaine de méditations, à bien comprendre et à goûter sa vraie dévotion, comme aussi à célébrer dignement le mois qui lui est consacré en contemplant les saints mystères de sa vie mortelle. Le second volume nous fait pénétrer, à chaque samedi de l'année, dans les grâces surnaturelles, les vertus et les gloires de la Mère de Dieu, et, dans un riche supplément, nous offre de belles considérations sur l'Esprit-Saint, pour la neuvaine préparatoire à la Pentecôte, aussi bien que pour cette grande fête et son octave, puis pour les solennités du Patronage de saint Joseph, de l'Ascension et de la sainte Trinité, enfin pour la fête de saint Jean Berchmans, l'aimable patron de la Belgique, et les cinq dimanches consacrés à honorer la vie religieuse de ce fidèle enfant de Marie.

L'objet principal du docte et pieux écrivain a été de rendre la piété des fidèles envers la sainte Vierge tout à la fois « intelligente et solide »; et l'on peut dire qu'il y a bien réussi. C'est dans ce but que, non content de s'appuyer constamment sur les enseignements de la théologie, il nous rappelle, à propos des fêtes de Marie, leur origine et leur histoire, et nous donne sur tous ses mystères des instructions très précieuses.

Simplicité, clarté et onction, telles sont les qualités distinctives du style de cet ouvrage, et il est orné de belles photogravures qui reproduisent plusieurs tableaux de grands maîtres.

Peut-être l'auteur — qu'il nous permette cette légère critique — écarte-t-il d'une manière trop absolue, par ses remarques ou

par son silence, des faits miraculeux, se rapportant à l'origine de certaines fêtes ou dévotions, et qui, sans être prouvés avec une entière évidence, n'en possèdent pas moins un fondement respectable.

Nous lui exprimerons encore un regret; c'est que, dans les méditations qui regardent les fêtes de Notre-Seigneur, de la Trinité et de la Pentecôte, il n'ait pas montré ou rappelé les relations de Marie avec ces divins mystères et mis ainsi encore plus d'unité et d'harmonie entre les parties de son travail.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions mieux terminer le compte rendu de l'excellent ouvrage du P. Vermeersch, qu'en disant aux fidèles et surtout aux prêtres : *Tolle, lege, et ora.* Prenez, lisez et priez. Jos. Petit.

La Doctrine de la sainte messe exposée aux fidèles, par l'abbé J. Grimault, aumônier des Dames de la Retraite de Redon. Lille, Paris, Desclée. In-12, x-328 pages.

Manuel des fidèles pour la sainte messe et la sainte communion, par le même. Même éditeur. In-16, 298 pages. Prix : broché, 1 franc.

Manuel pour la sainte messe, à l'usage de la jeunesse, *avec des prières scandées pour la récitation en commun.* In-16, 112 pages. Prix : broché, 20 centimes.

M. l'abbé Grimault avait d'abord publié un volume complet sur la sainte messe, doctrine et pratique, dont nous avons rendu compte ici même. Certaine revue savante l'a depuis signalé au public comme n'offrant rien de nouveau pour l'histoire de la messe. C'est qu'en effet le pieux auteur se proposait seulement de ramener les fidèles à l'intelligence et à la pratique du plus auguste de nos mystères. Aujourd'hui, dans le même but, pour faciliter et rendre à tous efficace la dévotion à la sainte messe, il publie différents extraits de son premier ouvrage, appropriés aux différentes classes de fidèles. Son zèle a été particulièrement bien inspiré, quand il s'est donné la peine, dans le *Manuel à l'usage de la jeunesse*, de scander les prières pour la récitation collective et de fournir des cantiques doctrinaux pour l'intelligence des principaux points du divin sacrifice. Cette plaquette est à propager. Apprenons à nos enfants, comme on l'a

fait dans l'Allemagne catholique, à chanter ces cantiques qu'il faudrait rendre populaires. Depuis quelque temps, les publications sur la sainte messe se multiplient ; elles doivent répondre à un besoin, celui de rendre la religion des foules plus éclairée. Ne nous en plaignons pas, c'est bon signe. A. Boué.

Le Moralisme de Kant et l'Amoralisme contemporain, par Alfred Fouillée. Paris, Alcan, 1905. In-8, XXIII-375 pages. Prix : 7 fr. 50.

M. Fouillée commence par constater que, depuis l'époque où il publia sa *Critique des systèmes de morale contemporaine*, la situation morale a beaucoup empiré, non seulement au point de vue pratique, mais surtout au point de vue théorique. Aujourd'hui, plus encore qu'il y a une trentaine d'années, la morale est contestée, soit en tant que *réelle*, soit en tant qu'*utile* et *nécessaire*. Pour s'orienter à travers « la forêt inextricable » des opinions, l'auteur ramène les théories en lutte aux deux tendances prépondérantes et opposées du *moralisme* et de l'*amoralisme*.

Par moralisme, il faut entendre la doctrine qui, reconnaissant l'existence de l'ordre moral, ne le fait reposer que sur lui-même et lui confère la primauté et l'indépendance. La morale existe donc par soi, sans dépendre ni de la science positive qui, emprisonnée dans les faits, n'en pourra jamais dégager les notions transcendantes du droit et du devoir, ni de la philosophie théorique dont les principes sont trop incertains pour qu'on risque de s'y appuyer. La science positive et la philosophie théorique étant impuissantes à fonder la morale, il reste qu'elle est « un ensemble de *croyances pratiques* qui reposent sur le principe original du devoir, seul doué d'une certitude propre et indépendante ». Tel est le dogmatisme moral de Kant.

En face, se dresse l'amoralisme, qui rejette l'existence de l'ordre moral, les notions supérieures de l'idéal et du devoir, se confinant dans le domaine de la nature et des phénomènes. C'est Comte qui en a jeté les fondements : tout en accordant une large part à l'intelligence et au cœur, il a découronné la première, puisqu'il la dépouille de ses idées les plus hautes ; et il a rapetissé le second, puisqu'il le réduit à un altruisme instinctif. Ce côté intellectualiste et sentimental du réalisme positiviste fut

bientôt remplacé par le réalisme pur qui substitue à la théorie du bien idéal la « science des mœurs » et l'étude des faits, surtout des faits sociaux. Les moralistes font place aux sociologues. Cette conception a revêtu deux formes essentielles : l'*hédonisme*, qui est l'amoralisme de la sensibilité, et le *culte de la force pour elle-même*, qui constitue l'amoralisme de la volonté. Aux yeux des amoralistes la morale n'existe pas : non seulement elle n'est point nécessaire, mais elle serait malfaisante, car son influence entraverait la poursuite du plaisir et le déploiement de la puissance, qui sont le but suprême de la vie et la fin dernière de l'humanité.

Telles sont les deux doctrines aux prises. M. Fouillée les soumet tour à tour à une critique pénétrante. Ce philosophe a un tempérament de lutteur : la discussion est vive, serrée et, ce nous semble, décisive. Mais pourquoi la déparer et l'obscurcir par l'emploi de mots plus ou moins barbares, comme « pré-plaisirs », etc.

Les deux systèmes, que M. Fouillée réfute si vigoureusement, mettent en antithèse la nature et la loi. Pour le moralisme kantien, la nature est foncièrement mauvaise, l'homme est un animal de proie. A ces traits excessifs, on reconnaît la sombre doctrine luthérienne sur le péché originel, dont l'esprit de Kant était imbu. A l'encontre de cette nature corrompue, le philosophe criticiste élève comme une digue « l'impératif catégorique » pour l'opposer au torrent de l'égoïsme emporté vers la jouissance et la domination. Quant aux amoralistes, comme Stirner et Nietzsche, ils prétendent que la raison pratique, si exaltée par Kant, n'est qu'un misérable débris de la métaphysique scolastique, et la loi formelle du devoir qu'une illusion surannée. Il n'y a ni bien ni mal, ni droit ni devoir : il suffit de suivre l'instinct de la nature qui nous assigne pour but le développement de l'individu en jouissance et en force. C'est le moyen de devenir « surhomme ».

M. Fouillée trouve, et non sans motif, cette antinomie intolérable : d'un côté, le règne de la loi, de l'autre, le règne de la nature. Pour le kantisme, l'homme offre « une polarisation complète : au pôle sensibilité, tout l'égoïsme; au pôle raison, tout le désintéressement ». Kant supprime la sensibilité, tandis que Nietzsche retranche la raison. Mis en demeure de choisir,

M. Fouillée s'y refuse. Il cherche à concilier le naturalisme nitzschéen et l'idéalisme kantien en nous présentant comme moyen terme les *idées-forces*, qui sont « l'idéal agissant et se réalisant dans la nature par la pensée même de soi ». Il ne fait qu'indiquer cette solution qui fera l'objet d'un prochain volume. Nous ne pensons pas que le monisme professé par M. Fouillée puisse ramener à l'unité le naturalisme et l'idéalisme. Cette conciliation, d'ailleurs, est déjà faite et bien faite : elle est l'œuvre de la vieille morale, qui, au dire de M. Fouillée lui-même, est encore bien vivante : « Platon, Aristote, Descartes et Leibniz ne sont point, après les rudes coups que Kant a cru leur porter, aussi malades qu'ils en eurent l'air. Ce dernier a beau être un iconoclaste autrement vigoureux qu'un Nietzsche, bien des vérités de la *perennis philosophia* ont résisté à sa critique. » Nous estimons, avec M. Fouillée, que nature et moralité ne sont pas antithétiques, mais, pour d'autres raisons, parce qu'elles trouvent leur principe premier et leur fin dernière dans l'Être infiniment parfait, dont la volonté souverainement sage impose à la nature des lois fatales et à la moralité des lois librement acceptées.

Gaston Sortais.

La Philosophie pratique de Kant, par Victor Delbos. Paris, Alcan, 1905. In-8, IV-756 pages. Prix : 12 fr. 50.

Après une longue introduction, où sont indiqués les antécédents de la philosophie pratique, dessinée la physionomie morale et intellectuelle de Kant, précisé enfin le mode de formation de son système, M. Victor Delbos dégage, dans une première partie, les idées morales de Kant avant la *Critique de la raison pure*, et, dans une deuxième, il détermine les éléments constitutifs de sa philosophie pratique.

M. Delbos se montre à la fois historien et philosophe.

Comme historien, il retrace, à la lumière des ouvrages successifs du célèbre philosophe allemand, l'évolution laborieuse de la pensée kantienne, tâchant de démêler les influences multiples, plus ou moins conscientes : intellectuelles, morales et religieuses, qui la dirigèrent, à travers des reculs et des progrès alternatifs, vers sa formule définitive.

Comme philosophe, il s'efforce, à l'exemple de M. Boutroux,

de défendre les thèses kantiennes et de les rendre acceptables en les modernisant par l'expression.

Malgré le déploiement d'une riche érudition et en dépit d'une rare sagacité, il ne nous semble pas que l'auteur ait réussi à justifier le dogmatisme moral de Kant. M. Fouillée nous paraît avoir toujours raison contre MM. Boutroux et Delbos quand il prouve « l'impossibilité du problème pratique tel que le pose Kant[1] ».

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, ce n'est que justice de le reconnaître, l'ouvrage de M. Delbos est de tout point considérable par l'étendue des proportions qu'il présente, par l'immense labeur qu'il suppose et par la science de bon aloi qu'il dénote.

Gaston SORTAIS.

Le Gouvernement de soi-même. *Essai de psychologie pratique*, par A. EYMIEU, 5e édition. Paris, Perrin, 1906.

« Prenez un air réjoui, donnez une expression vive à votre œil, tenez-vous droit plutôt que courbé, parlez sur un mode majeur, faites des compliments enjoués, et il faudra que votre cœur soit de glace s'il n'arrive pas à se fondre peu à peu ! »... A voir tenir dans cette joyeuse formule, que nous devons à William James, l'art souverain de fondre les cœurs, on est enclin à se demander si la psychologie pratique ne se fait point de trop généreuses illusions sur la plasticité de la nature humaine et sur la vertu bienfaisante de la thérapeutique.

L'impression qui se dégage du beau livre consacré par M. EYMIEU au gouvernement de soi-même, est autrement favorable et donne une idée beaucoup plus juste, dans sa complexité, du caractère de cette science encore jeune et des résultats qu'il est permis d'en attendre. C'est que pour aborder avec quelques chances de succès l'étude délicate de l'activité humaine dans ses lois mystérieuses et ses mille ressorts intimes, pour suivre au cœur du sujet, sous l'agitation des surfaces, les transformations du sentiment, l'évolution de l'idée, la genèse du vouloir, pour fixer surtout, avec une certitude suffisante, la série des rapports qui lient entre elles les formes fuyantes et subtiles de ce Protée dont le nom

1. Fouillée, *op. cit.*, p. 87 *sqq.*

même nous échappe et que M. Eymieu appelle, faute d'un meilleur terme, la réalité psychologique, il n'est pas seulement requis d'avoir à sa disposition une méthode large et sévère qui soumette à une pénétrante analyse les faits quotidiens de la vie psychique que chacun peut atteindre, il est indispensable, par-dessus tout, d'être en contact direct et permanent avec les âmes elle-mêmes, avec le fond des consciences, avec les sources jaillisantes du cœur; il importe de connaître par le menu les impressions fugitives comme les vouloirs résolus et le contre-coup des émotions profondes; il faut voir ce que devient et mesurer ce que produit, dans une existence qui s'appartient, le germe spirituel qu'on y dépose, l'image que l'on évoque, la pensée que l'on suggère, le désir que doucement on incite. Toutes les données de la psychophysique et de la psychophysiologie, toutes les expériences de cabinet ou de laboratoire, toutes les observations dirigées sur des consciences anormales, sur des sujets hystériques, névrosés, cataleptiques, ne vaudront jamais cette exploration intime et sereine du cœur humain que seul est capable de mener à bonne fin un directeur expérimenté des âmes et qui a produit tant de maîtres consommés dans la science des hommes et de la vie. L'ouvrage de M. Eymieu se rattache à cette grande tradition : son mérite foncier est d'avoir été vécu avant d'être écrit et d'acquérir par là, aux yeux du psychologue, la valeur d'un document.

Pour le moraliste qui s'inquiète avant tout de l'usage immédiat de nos énergies, de l'emploi fécond de notre liberté, ce point de vue paraîtra sans doute secondaire et effacé devant l'importance des conclusions qui ressortent de cette étude et qui sont assez vastes pour embrasser tout l'ensemble d'une vie. Loin de se plaire au jeu brillant des apparences, loin de vouloir se cantonner dans la spéculation pure, l'esprit curieux et investigateur de M. Eymieu aime et excelle à saisir les choses par le dedans, à voir surtout la force qui se dérobe sous le phénomène, à dégager la valeur pratique, le rôle actif des faits de conscience pour les faire servir, habilement mis en œuvre, au perfectionnement intégral de l'individu. Des grand problèmes discutés de nos jours par la psychologie moderne, si rien de saillant ne lui échappe, si lui-même, chemin faisant, enrichit encore de traits significatifs ou d'ingénieux aperçus ce fonds commun, il est aisé de reconnaître que ce luxe d'observations, que ces théories d'ordre scien-

tifique amplement déroulées, ne sont et ne veulent être qu'un acheminement vers un but supérieur et positif, l'indispensable moyen de formuler avec autorité, en les ramenant à la logique des faits, les lois fondamentales qui régissent le développement de nos plus hautes facultés.

Ainsi se trouve rationnellement exposé, sous des formules nouvelles, rigoureuses, didactiques, l'art de tous le plus difficile non seulement à pratiquer, mais à réduire en système, le gouvernement de notre âme. L'originalité de cette tentative réside dans l'effort rigoureux de synthèse qui a rapproché, suivant la loi des causes, les faits les plus menus de notre vie psychique pour aboutir, par une théorie générale de l'action, à une savante et complète organisation de notre vie morale. C'est le premier essai, peut-on dire, que compte en ce genre dans le domaine religieux, la littérature psychologique, et l'on conçoit que la difficulté d'assembler à cette fin et de combiner entre eux des matériaux de tout ordre et de toute provenance, ait rebuté ou dérouté plus d'un esprit séduit par la grandeur de l'entreprise. Comme ces miroirs concentriques en métal poli qui réunissent en un seul foyer lumineux, à leur point central, tous les rayons colorés que leur envoie le monde, il faut que l'intelligence, dans la flottante poussière des détails, recueille et fixe en elle-même, par un travail de réflexion intense, tous les vagues reflets, toutes les fugitives lueurs pour en composer le faisceau ardent de lumière. C'est affaire délicate, et qui n'est pas d'un jour.

Voilà comment, de cette ample et forte conception de la vie, il est sorti non seulement un ouvrage, mais une œuvre. En prenant son bien partout où il le trouve, partout aussi où il faut qu'il le cherche, et surtout en lui-même, M. Eymieu a imprimé profondément au résultat d'ensemble comme aux minimes détails sa marque personnelle, fine et délicate, et le meilleur, dans cette étude faite pour charmer l'esprit et pour élever l'âme, est ce qui vient de lui.

P. Bernard.

Les Sociétés secrètes; leurs crimes depuis les initiés d'Isis jusqu'aux francs-maçons modernes, par A. Baron. Paris, Daragon, 1906. In-8, xi-383 pages. Prix : 5 francs.

L'auteur veut inspirer l'horreur de la maçonnerie. Il a raison.

Peut-être n'a-t-il pas choisi le bon moyen. Son livre a seize chapitres. Douze sont consacrés à des choses aussi diverses que les mystères d'Isis, le culte de Mithra, les pratiques brahmaniques, Eleusis, les bacchanales, sans parler de la gnose et des druides, des mages d'Iran et des Cathares. Nous doutons que le grand public — et c'est lui que M. Baron veut atteindre — saisisse le lien de parenté honteuse de la maçonnerie actuelle avec les doctrines et les pratiques ésotériques de tous les temps et de tous les peuples.

En ce qui concerne l'histoire de la maçonnerie du dix-huitième siècle à nos jours, l'auteur groupe quelques faits tendant à prouver que la grande société secrète moderne garde, comme les initiés antiques, le goût de la magie, de la luxure et du sang. Il est à craindre que sa démonstration ne paraisse pas assez puissante.

M. Baron a beaucoup de lecture, de la souplesse dans l'esprit. Mais sa méthode de travail et de composition est, pour ainsi dire, journalistique. Elle n'a que les apparences de la rigueur, si nombreuses que soient les citations et les références, si longue que soit la bibliographie des ouvrages consultés.

En délimitant mieux son sujet, en choisissant mieux ses preuves, en allant droit au tuf de la puissance maçonnique, M. Baron aurait fait un livre autrement utile. Celui qu'il nous donne ne servira qu'à un petit nombre qui trouveront commode d'avoir réunis bien des textes intéressants. Paul Dudon.

La Navigation sous-marine, par l'ingénieur G. L. Pesce. Paris, Vuibert et Nony, 1906. 1 volume in-4, richement illustré de 498 pages. Prix : broché, 10 francs; relié, fers spéciaux, 14 francs; relié amateur, 18 francs.

Ce n'est pas sur l'introduction qu'il faudrait juger le remarquable ouvrage qui vient enrichir cette belle collection scientifique. On croirait lire l'écrit d'un simple journaliste; l'auteur y multiplie ces protestations d'enthousiasme pour le progrès et de culte (*sic*, p. 2) pour la science si banales en certain milieu; il conclut, à la mode, par une profession de foi pacifiste : le tout dans un style amphigourique. Toutefois, ses vues sont justes et, dans leur fond, acceptables. Il écrit, nous dit-il, pour éveiller dans la jeunesse studieuse le goût des études hydronautiques;

mais il s'adresse à tous, persuadé que c'est par l'initiative privée, multipliant les recherches et livrant au grand jour les résultats acquis, que s'accéléreront les progrès. L'expérience en a été heureusement faite dans des arts tout semblables, l'automobilisme et l'aéronautique; mais l'étude de la navigation sous-marine a été jusqu'ici confinée dans les problèmes militaires, réservée aux ingénieurs d'État, et, par suite, dissimulée sous le secret de la défense nationale. Malgré la difficulté qui en résulte pour se procurer les renseignements, l'auteur se propose de pousser la marche en avant et de faire œuvre utile aux futurs inventeurs en leur exposant les résultats acquis et en leur indiquant les sources. Il tient sa promesse; les citations fort nombreuses, les références partout données, et, en général de première main, en font foi. L'éditeur nous donne enfin M. Pesce comme ingénieur et, de fait, le côté technique est bien présenté; l'ouvrage lui-même est donc aussi sérieux qu'intéressant.

Dans les vues qu'il se proposait, l'auteur a entendu être très complet; aussi a-t-il franchement dépassé les promesses de son titre, de manière à rattacher à la navigation sous-marine tout engin et même tout mode de séjour ou de déplacement sous l'eau (p. 11). Il traite, en effet, dans la première partie, des plongeurs hommes; dans la deuxième, des cloches à plongeur et scaphandres; dans la troisième, des appareils explorateurs et travailleurs sous-marins; dans la quatrième, des bateaux plongeurs et caissons à air comprimé : tout ceci nous est donné comme l'acheminement progressif vers l'invention du sous-marin.

Cette revue historique est fort intéressante et très bien documentée, mais elle met en saillie le défaut de la méthode exclusivement historique et surtout descriptive adoptée par l'auteur : le ton de la collection pour laquelle il écrivait la lui imposait, mais n'aurait-il pas pu la suivre d'une manière moins rigoureuse? Lorsque, après avoir franchi la période des développements successifs de chaque invention, il arrive à l'époque actuelle, c'est en vain qu'on attend une vue d'ensemble qui donne, pour chaque engin, sous la forme enfin adoptée, une description complète, non seulement de ses organes, mais aussi de son fonctionnement et de son usage, dont il est dit bien peu de chose. Ainsi, pour les scaphandres, l'auteur nous arrête aux derniers perfectionnements Rouquayrol et Denayrouse; pour les caissons à air com-

primé, il s'attache surtout à montrer comment la cloche à plongeur de Fleur-Saint-Denys dérive du caisson Triger et en améliore le rendement, mais il laisse au lecteur le soin de faire la synthèse de l'appareil à l'état actuel et complet d'achèvement.

Dans la cinquième partie, l'auteur aborde la question que le titre nous promet; celle des sous-marins et submersibles : et, pour parer à l'inconvénient dont nous venons de parler, il commence fort heureusement par un chapitre préliminaire sur les fonctions et organes essentiels des sous-marins et sur leur classification; mais c'est bien peu que cette vingtaine de pages pour servir d'introduction aux vingt-six chapitres dans lesquels va se dérouler l'énumération historique des divers types. Les importants problèmes de l'immersion, de l'orientation, de la force motrice et de la propulsion semblent un peu superficiellement traités; encore, si l'auteur, pour combler cette lacune, nous renvoyait aux types actuels qu'il décrit complètement et nous en montrait l'application détaillée ! La classification ressortirait mieux également si, après en avoir énoncé les principales divisions et brièvement discuté la valeur relative, l'auteur nous reportait aux individus qu'il nous en décrit : aux *Goubets*, types du *sous-marin* transportable; au *Gustave-Zédé*, du sous-marin électrique *non transportable*; au *Narval*, du sous-marin *autonome*; enfin, par exemple, à *l'Aigrette*, type du récent torpilleur *submersible* avec moteur à explosion.

Dans cette partie, l'auteur fait parfaitement ressortir l'impulsion donnée aux inventions sous-marines par des mémoires théoriques qui font époque dans l'histoire de l'art hydronautique.

Le Hollandais Cornelius Drebbelt avait lancé, en 1624, le premier essai sérieux de bateau sous-marin; mais, c'est en 1644, un écrit du P. Mersenne, le célèbre Minime et heureux adversaire de Descartes, qui, le premier, pose nettement les conditions du problème et en indique les moyens d'exécution avec une rare sagacité. C'est Bushnell qui, en 1773, pendant la guerre d'indépendance des États-Unis, réalise la première application du sous-marin au combat; mais c'est un mémoire du commandant Bourgois, en 1858, provoquant un concours ouvert par l'amiral Hamelin, qui énumère avec précision les conditions que doit remplir le sous-marin de guerre, et y adapte fort heureusement les ressources nouvelles dont dispose alors le génie maritime.

Elles ne suffisaient pas encore et plusieurs années après, le génie d'un Dupuy de Lôme n'arrivait pas à créer un sous-marin pratiquement viable : la gloire en était réservée à M. Gustave Zédé dans la construction du *Gymnote*.

« En 1888, l'Amirauté des États-Unis ouvrait un concours dont les conditions étaient « de toutes celles jusqu'ici exigées, les « plus logiques et les plus sages[1]. »

Enfin les derniers progrès réalisés en France au moins, et l'état relativement très satisfaisant de notre flotte sous-marine, sont dus à un concours ouvert en 1896 par M. Lockroy alors ministre, à l'exposé qui en fixe le thème et les conditions d'exécution, aux projets qu'il suscite, et aux deux types : *Morse*, sous-marin électrique de M. Romazotti, et *Narval*, le premier autonome de M. Laubœuf, qui furent réalisés.

Grâce enfin aux essais comparatifs institués (mars 1905) entre le sous-marin *Z* de M. Maugas et le submersible *Aigrette* de M. Laubœuf, on reconnut que le submersible donnait, à tous points de vue, meilleurs résultats que le sous-marin même autonome. Dès lors était fixé notre programme de construction : on interrompt celle des sous-marins transportables, tandis que le budget de 1905 comporte la mise en chantier de dix-huit torpilleurs submersibles avec seuls moteurs à explosion.

Répétons, en terminant, que nos critiques de détail ne doivent pas faire perdre de vue la très réelle valeur de ce livre au récit intéressant et varié, plein de renseignements utiles et puisés aux documents les plus sûrs. Nous ne nous sommes guère attachés qu'aux travaux faits en France, mais l'auteur étudie avec autant d'ampleur les inventions étrangères : les *Hollands* et les *Nordenflets* n'ont pas moins leur généalogie détaillée que les *Goubets*. L'exécution typographique en est fort soignée, les nombreuses gravures, excellentes et exécutées d'après des photographies sur nature ou sur documents originaux : c'est dire que les soins de l'auteur et de l'éditeur ont concouru à produire un riche et beau volume.

R. M.

Histoire du collège de Riom, par G. Régis Crégut. Riom, A. Pouzol. 1 volume in-8, 281 pages.

1. H. Montéchaut, *les Guerres navales de demain*.

Cette page d'histoire locale, qui va de 1168 à 1886, méritait d'être signalée aux lecteurs qu'intéresse encore la question pédagogique en France. L'auteur y raconte, d'une plume érudite, la vie d'un collège provincial. Le passé, mis en face du présent, n'est pas sans inspirer quelques regrets.

D'origine presbytérale, l'école de Riom devint municipale à partir du quinzième siècle. Cet âge éloigné ne fut pas l'âge d'or, et le grand souci des édiles était déjà de fournir à leur collège un personnel et des rentes.

En 1558, les Jésuites avaient fondé à Billom leur premier collège français. De Riom à Billom, la distance est courte et la gloire rapide de ce voisin attira vite l'attention et l'envie de la municipalité riomoise. Le P. Sirmond, natif de Riom, chercha, sans succès, semble-t-il, à venir au secours du collège de sa ville natale. Il faut attendre les travaux qu'on nous promet sur le célèbre jésuite; ils porteront peut-être quelque lumière sur la période plutôt obscure qui précède l'arrivée des Oratoriens à Riom, en 1618.

Le cardinal de Bérulle avait excepté des fonctions de l'Oratoire « celles qui regardent l'instruction de la jeunesse dans les belles-lettres ». Rome refusa cette restriction et, de fait, peu de temps après sa naissance, l'Oratoire français dirigeait déjà dix-sept collèges, parmi lesquels celui de Riom. C'est au P. Bourgoing que les Oratoriens sont redevables de leur installation à Riom. Ils y comptèrent bientôt huit cents élèves et furent obligés de construire ce qu'on appelle encore aujourd'hui le collège de Riom.

Quand, le 1er avril 1762, Louis XV dispersa les Jésuites et ferma leur cent collèges, Riom voulut attirer les mille élèves du collège de Clermont et prit pompeusement le titre de collège d'Auvergne. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Clermont est jalouse de Riom. Les Clermontois résistèrent et Riom gagna si peu au départ des Jésuites, qu'en 1784 son collège ne comptait plus que trois cents élèves.

Diverses furent les causes de la décadence. Tous les Oratoriens n'avaient pas déployé contre le jansénisme le zèle énergique du P. Bourgoing. Ce fut, à Riom, la première cause de la décadence de l'Oratoire. Voici la seconde: « L'expulsion des Jésuites dit le cardinal Perraud, avait paru un triomphe pour l'Oratoire...

Elle fut au contraire pour l'Oratoire le signal de la décadence. » On demandait de toutes parts des Oratoriens pour remplacer les Jésuites et leur trop grande extension compromit leur œuvre et bientôt la ruina. A la Révolution, ce n'est plus la décadence, c'est l'effondrement.

Après la tourmente, le collège de Riom redevient municipal et végète jusqu'au jour où la municipalité le remet aux mains des congréganistes. On s'adresse aux Oratoriens, aux Dominicains, aux Jésuites. Le P. de Jocas écrit d'Avignon, le 14 avril 1856, au maire de Riom : « Nous préférons bien faire là où nous sommes admis que de nous exposer à déchoir en embrassant trop. » Enfin, les Pères Maristes acceptent le collège en 1856. Ils en seront éconduits, en 1886, par M. Goblet, mais, s'étant sécularisés dès 1880, ils continueront leur œuvre en fondant à Riom la florissante Institution Sainte-Marie. En 1886, l'ancien collège de Riom devient le collège Michel L'Hospital. La participation de l'État aux dépenses est de 19 900 francs; les autres charges reposent sur la ville.

Je n'ai pu donner qu'une sèche analyse de cet intéressant volume, et j'ai le regret de ne pouvoir citer des pages magistrales sur l'Oratoire, le jansénisme, la pédagogie... Je les signale au moins puisque le compte rendu d'un bon livre ne veut pas dispenser de sa lecture mais la conseiller. Lucien Guipon.

Les Assassins et les Vengeurs de Morès, par Jules Delahaye, ancien élève de l'École des chartes, ancien député. Deuxième partie, 1906. In-12, xx-424 pages. Prix : 4 francs.

Dans la première partie de cette épopée en plusieurs chants, Morès nous était apparu comme un démocrate convaincu, passionné pour les luttes politiques, mais dominant de trop haut la tourbe des médiocres et des ambitieux pour n'être pas pris, à la longue, d'un insurmontable dégoût. Ici, c'est l'explorateur qui entre en scène, le paladin, le croisé. Durant les derniers jour de ses apprêts, Morès a voulu relire la *Chevalerie*, de Léon Gautier ; il en a revu et médité les plus belles pages. Maintenant, il part décidé, résolu à ne pas reculer devant l'ennemi quel qu'il soit, juif ou Anglais, Touareg ou fonctionnaire de la résidence ; comme saint Louis, c'est un tombeau héroïque qu'il trouvera en Tunisie,

M. Jules Delahaye, avec son vigoureux talent, a su tirer de ce drame poignant de puissants effets d'émotion, d'enthousiasme, de couleur et de vie. Certes, on ne peut que plaindre l'imprudence du marquis et admirer sa bravoure. Le tableau de la dernière lutte, quand, à chaque coup de revolver, le héros, resté seul auprès d'un arbre, abat un adversaire, est un feuillet arraché à quelque chanson de geste. Mais peut-être trouvera-t-on plus de charme intime à lire ces deux lettres, d'un ton si paternel et si chrétien, que Morès adressait de Gabès à son fils et à sa fille, restés à Paris pour leur première communion. « La vie, écrivait-il, est un voyage et un combat. La vie éternelle est le but, la vie humaine est une épreuve et un moyen. Il y a deux armes pour la traverser : le travail et la prière ; on ne s'en lasse jamais. » (P. 211.) Comme le chevalier de Léon Gautier, Morès portait dans son cœur le *Credo*. Il y mourut fidèle. Henri Chérot.

I. **Le mariage d'Hermance**, par Léopold Courouble. Bruxelles, Lacomblez, 1905. 1 volume in-12, 234 pages. Prix : 3 fr. 50.

II. **Cité Brabant. Mœurs brabançonnes**, par Maurice Cornelis et Armand van Grin. Bruxelles, Lebègue, 1905. 1 volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

I. — La bonne gaieté n'est pas morte, puisqu'il y a encore des Kaekebroeck, des Platbrood et des Mosselman. Et voici justement que M. Léopold Courouble *a l'honneur de vous faire part du mariage d'Hermance*.

Quelle est cette Hermance ? Ceux-là même qui ont lu toute l'épopée du bruxellisme si pittoresquement écrite par M. Courouble peuvent se poser la question. Car nous la connaissions bien peu encore, cette petite Hermance Platbrood ! Sa figure d'enfant apparaissait à peine, tout à l'arrière-plan des tableaux précédents. Ici, elle devient l'héroïne. On ne peut pas dire, il est vrai, qu'elle occupe le premier plan. Mais c'est une habileté de plus, dont il faut savoir gré à l'auteur.

Si gracieuse en effet qu'on nous la présentât, Hermance Platbrood risquait de produire sur nous une impression de *déjà vu*. Car, enfin, il était difficile qu'elle ne ressemblât pas à l'une ou à l'autre de ces jeunes filles du *bas de ville* que nous connaissons déjà : Adolphine et Pauline, ses sœurs, ou Thérèse Verhoegen,

épouse Mosselman. M. Léopold Courouble a heureusement compris que son sujet de prédilection commençait à s'épuiser : le bas Bruxelles, qui est en train de devenir port de mer, risquait d'être aussi un *Port-Tarascon*. C'est donc avec raison que, tout en laissant vivre et s'agiter dans ce nouveau livre les personnages si intéressants de ses autres ouvrages, les hôtes habituels de la *rue des Chartreux*, M. Courouble a tenté une incursion dans le quartier Léopold et campé au premier plan de son livre l'aristocratique personnage de Pierre Dujardin.

Aristocratique, Pierre l'est par ses attaches de famille, par les ambitions surtout de ses parents et de son entourage. Il est petit bourgeois par atavisme et par goût. Sa figure, toute nouvelle dans l'œuvre de M. Courouble, est bien dessinée et franchement sympathique. Ce qu'elle a d'original nous fait presque oublier ce qui manque d'originalité soit au fond même du livre, soit à la plupart des épisodes. Ainsi, la situation respective de Pierre et d'Hermance répond un peu trop, en symétrie inverse, à celle de Pauline Platbrood et de François Cappellemans. Les épisodes du récit sont parfois bien pauvres d'invention ; celui de l'incendie est trop classique. Sans doute aussi, nous aimons les banquets, et leur description a généralement, sous une plume belge, quelque chose de plantureux qui délecte ; mais c'est tout de même un peu trop, d'en mettre deux dans le même livre, fût-ce pour opposer la solennité ennuyeuse de l'un au joyeux débraillé de l'autre.

M. Courouble sait être délicatement ému et traite fort bien la scène de sentiment. Mais il excelle dans la scène de fantaisie. Il voit le monde *en gai*. Il peint des âmes droites dans des corps vigoureux ; des têtes bien équilibrées et des cœurs joyeux. Il a la plaisanterie facile, spontanée, irrésistiblement joviale. C'est là son vrai talent. Sa gaieté est communicative et bruyante. Bruyante... un peu trop : entre les civilités guindées des Dujardin et l'extrême sans-façon de chez Mme Vermeulen, il semble qu'on pourrait imaginer une joie un tantinet plus discrète. Il n'y aurait qu'à laisser de côté un certain genre de plaisanteries plutôt grasses encore qu'immorales, certains traits de description réalistes, d'une pâteuse épaisseur, qui rendent les romans de M. Courouble un peu suspects aux gens d'un goût délicat.

L'art n'y perdrait rien certainement et le rire lui-même n'en serait pas moins franc. L'auteur paraît s'en aviser déjà quelque

peu, puisque l'on n'entend plus, au cours de ce nouveau récit, retentir la trombe des appareils hygiéniques qui jouait un si grand rôle dans sa *Pauline Platbrood.* A mesure donc que l'amusante famille Kaekebroeck prendra plus intimement contact avec les gens du quartier Léopold, nous pouvons espérer que sans perdre rien de leur expansive jovialité, les bons *Brusseleers* en atténueront assez l'éclat pour qu'elle ne choque plus en rien les oreilles les plus pudiques. Il n'y aura dès lors qu'à louer sans réserve le genre si personnel créé par M. Courouble et que M. Eugène Gilbert a justement appelé l'*humour belge.*

II. — On retrouve quelque chose de cet humour dans bien des pages de *Cité Brabant.*

Œuvre évidemment de plumes très jeunes, ce livre ne porte pas encore la marque d'un esprit bien maître de lui-même et sûr de sa voie. Mais il promet beaucoup pour l'avenir et donne déjà bien quelque chose.

Les auteurs ont du talent, presque trop de talent, puisque la part de leur collaboration personnelle est facile à distinguer dans l'œuvre commune. L'un d'eux est, si je ne me trompe, l'humoriste qui a lu Daudet et Courouble ; l'autre est le descriptif qui a lu Loti, Bazin et Lemonnier. Et de leurs réminiscences nombreuses, pas toujours très bien fondues, il reste un certain manque d'unité comme aussi d'originalité, à tout leur livre. Celui-ci pourtant se lit d'un trait et sans le moindre ennui ; il y a même des pages charmantes, comme l'installation du bourgmestre, le goûter des demoiselles van Dalen, la demande en mariage dans la cave et le banquet de la *chambre de rhétorique.* Tous ces épisodes, bien crayonnés, donnent la vraie note du genre. Seulement, pour réussis qu'ils soient, épisodes et descriptions ne devraient être qu'accessoires ; ici ils tiennent toute la place, et l'intrigue, à peine esquissée, qui fait le fond du tableau, disparaît presque sous cette richesse du cadre.

Et puis, cette intrigue elle-même est-elle bien heureuse et bien naturellement dénouée ? Une jeune fille qui sort du couvent, qui est près de donner son cœur au classique petit cousin et le laisse prendre au vol par un bellâtre de Bruxelles, ira-t-elle, parce qu'on lui fait honte de sa légèreté, tout quitter brusquement pour se faire religieuse ? Il y a une bonne part de naïveté dans la notion

rudimentaire que MM. Cornelis et van Grin se font d'une vocation religieuse, encore plus dans ce qu'ils appellent mysticisme et qu'ils confondent à peu près avec l'inconscience. Au lieu d'envier les tristes lauriers de Perez Galdos, ils auraient mieux fait de laisser Marie Desmedt aboutir à la belle noce flamande que le bourgmestre de *Cité Brabant* eût été si heureux de présider et eux-mêmes de décrire.

Enfin, puisqu'ils dépeignent avec tant d'amour et d'art leur vieille église de Hal, ils auraient pu éviter d'appeler, même une seule fois, l'*Idole,* cette statue miraculeuse devant laquelle ils ont dû prier bien souvent et que sans doute ils vénèrent encore dans leurs cœurs. Car c'est une justice à leur rendre, qu'ils ont écrit un roman chaste ; ils ont fait une étude de mœurs provinciales avec toute la puissance de notation et de coloris traditionnelle chez les Belges, sans tomber une seule fois dans l'excès de réalisme qui est l'écueil du genre. Qu'ils aient donc le courage et le bon goût d'être désormais eux-mêmes, tout eux-mêmes, et rien qu'eux-mêmes, dans le fond et la forme de leurs livres ; le lecteur les en bénira et leurs œuvres, au lieu de n'être que bonnes, deviendront parfaites [1].

Joseph Boubée.

1. C'est aux typographes, je pense, qu'il faut attribuer des orthographes aussi fautives que celles-ci : *Elle s'est plue... Ils se sont succédés.*

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

G. Soler. — **Tratado completo de religión.** Barcelona, G. Gilli, 1905. 1 volume petit in-12, 360 pages, relié toile.

Sous une forme très concise et généralement fort claire, cet ouvrage présente un exposé complet de la religion et sera par conséquent d'un grand secours dans les écoles. Peut-être certaines questions abordées dans la première partie eussent-elles dû être laissées de côté ou plus explicitement résolues. Car il est bien difficile, en quelques lignes et avec quelques grands principes, de poser et de résoudre, par exemple, les problèmes que soulève la philosophie kantienne. Mais dans les deux autres parties du traité, où il expose le dogme et la morale catholiques, l'auteur échappe presque à tous les reproches; certaines pages en particulier, comme le chapitre des vertus morales, sont tout à fait bien traitées. Un appendice sur la liturgie vient fort à propos donner aux enfants quelques idées nettes et justes sur ce que, trop souvent, ils ne comprennent pas dans nos cérémonies. Bref, il y a dans ce petit volume, d'un format d'ailleurs très pratique et d'un extérieur élégant, un résumé si plein de choses, qu'il fait le plus grand honneur à l'auteur et à l'éditeur. Il faut donc leur savoir gré du service qu'ils rendent à l'Espagne et à tous les pays de langue espagnole, en publiant cette explication rationnelle et succincte du catéchisme.

Joseph Boubée.

Camilo Maria Abad, S. J. — **El Culto de la Inmaculada Concepción en la ciudad de Burgos.** Madrid, Gabriel L. y del Horno, 1905. 1 volume petit in-4, 218 pages, orné de nombreuses illustrations.

Cette monographie, très documentée, expose les origines et le développement du culte de l'Immaculée-Conception dans la ville de Burgos. Les merveilles artistiques de la cathédrale ont fourni la matière d'une abondante et superbe illustration. Puissent, dans toutes les villes où le culte de Notre-Dame est en honneur, se trouver des chercheurs pieux qui répondent aussi heureusement que le R. P. Abad aux vœux du congrès marial de Rome.

Joseph Boubée.

Dr D. Manuel Maria Polit. — **La Familia de santa Teresa en America y la primera carmelitana americana.** Fribourg, Herder, 1905. In-8, XII-384 pa-

ges. Prix : broché, 4 fr. 50; relié toile, 5 fr. 50.

Quittant la maison paternelle et descendant, par les rues tortueuses d'Avila, vers le couvent de l'Incarnation, la petite Teresa de Cepeda ne courait certes pas vers la gloire. Plus ambitieux qu'elle, ses frères, au nombre de sept, partirent tous pour les Indes espagnoles, où leurs compatriotes récoltaient alors à mains pleines les honneurs et les richesses. Mais, sur ces héros oubliés, c'est leur sœur, Thérèse de Jésus, qui jette aujourd'hui quelque ombre de gloire.

Le livre très intéressant de M. le chanoine Polit nous fait connaître la descendance des Cepeda en Amérique. Ce qui ajoute à cette histoire un charme singulier, c'est que la famille naturelle de sainte Thérèse fut aussi, en Amérique, la souche de sa famille spirituelle. La première carmélite américaine fut en effet cette Teresita de Jésus, nièce et disciple privilégiée de la séraphique Mère, dont la biographie forme la plus importante partie du présent volume. On trouve, en outre, dans le dernier chapitre, une statistique, inédite jusqu'à ce jour, des carmels d'Amérique. Enfin plusieurs photogravures ornent cette publication, éditée avec tout le soin que la maison Herder sait apporter à ses œuvres.

Joseph Boubée.

A. M. Boegle, S. J. — Helden jugend. Lebensskizzen katolischer Jünglinge. Münster i. W., Alphonsus-Verlag, 1906. 2 volumes in-16, d'environ 200 pages chacun, élégamment reliés. Prix du volume : 1 Mk. 50 pf.

En tous pays, la jeunesse a besoin de grands et beaux exemples. Mais en tous pays aussi, grâce à Dieu, grâce aux parents et aux maîtres chrétiens, il y a encore, dans la jeunesse, des âmes héroïques. C'est parmi ces héros de douze à vingt-cinq ans, que nous fait vivre le R. P. Boegle. Le mérite de son livre n'est pas dans la nouveauté; il n'y prétend pas. Tout au contraire, l'auteur de ces courtes biographies indique loyalement dans quels ouvrages plus étendus il a puisé les éléments de ses récits. Polyglotte et éclectique, il a pris un peu dans toutes les nations et toutes les littératures, dans toutes les classes sociales et toutes les périodes de la jeunesse. C'est pour donner un charme de plus à son livre. Car auprès de jeunes gens italiens, espagnols et français, on y trouve des Allemands, des Antrichiens, un Belge, un Croate et enfin trois jeunes Indiens, dont les portraits ne sont pas les moins attachants de cette pittoresque galerie.

Ecrits d'un style alerte et dans une langue dont plusieurs revues allemandes ont déjà loué la pureté, les opuscules du R. P. Boegle, sous leur gracieuse couverture, forment une récompense tout indiquée pour les élèves d'allemand dans les collèges catholiques.

Joseph Boubée.

C. Stoicesco. — Contribution à l'étude de la formule

arbitraire. Berlin, Horn et Raasch. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

Cette monographie écrite spécialement sur un point resté obscur de la procédure romaine intéressera tout particulièrement le monde savant des romanistes. Ils y trouveront une analyse assez fidèle de la littérature allemande sur le sujet, et des aperçus ingénieux de l'auteur sur la façon dont les jurisconsultes romains ont su, tout en respectant le principe d'après lequel, à Rome, toute condamnation devait essentiellement être pécuniaire, le concilier avec la nécessité pratique d'arriver à faire obtenir au demandeur l'objet même de son droit. Entrant dans les détails, M. Stoicesco étudie successivement la date de la formule arbitraire, son origine, les motifs de son introduction, le mécanisme de ses différentes parties, et termine par la recherche d'un critérium sûr pouvant la faire reconnaître. Il conclut à l'inanité d'une définition générale : c'est ce qui explique peut-être le silence prudent et réservé gardé par les auteurs sur ce sujet.

J. Prélot.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Apologétique. — *Les Sources de la croyance en Dieu*, par A.-D. Sertillanges Nouvelle édition. Paris, Perrin. 1 volume in-12, 572 pages. Prix : 3 fr. 50.

Patrologie. — *Tertullien. De Pænitentia, De Pudicitia.* Texte latin, traduction française, introduction et index, par Pierre de Labriolle. Paris, Picard, 1906. 1 volume in-18, 237 pages. Prix : 3 francs.

Théologie. — *L'Étude de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin*, par le R. P. J. Berthier, O. P. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 494 pages. Prix : 4 francs.

Philosophie. — *De la méthode des sciences philosophiques dans les petits et les grands séminaires*, par Paul Gontier. Paris, Amat, 1905. Brochure in-8, 37 pages.

Ascétisme. — *Scènes d'Évangile*, par Jean Barbet de Vaux. Paris, Lethielleux. 1 volume in-8, 384 pages. Prix : 4 francs.

— *Les Causes du malheur pendant la vie*, par l'abbé Archelet. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 279 pages. Prix : 3 francs.

— *Doctrine spirituelle de Fénelon ; extrait de ses œuvres*. Paris, Lethielleux. 2 volumes in-18, 513 et 552 pages. Prix : 6 francs.

— *De la Cène à la Résurrection*, par l'abbé Daymard. Paris, Lethielleux, 1 volume in-12, 309 pages. Prix : 3 francs.

— *Lettres de direction de Mgr Dupanloup*, publiées par Mgr Chapon. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 272 pages. Prix : 3 francs.

— *Excercices spirituels de saint Ignace à l'usage des prêtres séculiers, des religieux et des religieuses, pour la retraite annuelle de huit jours*, par le R. P. Bucceroni, traduits de l'italien par l'abbé Mazoyer. Paris. Lethellieux. 1 volume in-12, 499 pages, Prix : 3 fr. 50.

Hagiographie. — *Les Bienheureuses Carmélites de Compiègne, martyres,*

17 juillet 1794, par Geoffroy de Grandmaison. Paris, Bloud. 1 volume in-18, 95 pages.

— *Nos Martyrs. Les Carmélites de Compiègne*, par Jacques de La Faye. Abbeville, Paillart, 1906. 1 volume in-18, 136 pages. Prix : 1 fr. 50.

BIOGRAPHIE. — *Vie du vénérable Justin de Jacobis, de la Congrégation de la Mission, premier vicaire apostolique de l'Abyssinie*, par M. Demimuid. 2e édition. Paris, Téqui, 1905. 1 volume in-8, 415 pages. Prix : 4 francs.

— *Le Cardinal de La Valette, lieutenant général des armées du roi* (1635 à 1639), par le vicomte de Noailles. Paris, Perrin. 1 volume in-8, 618 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Jeanne d'Arc*, par le chanoine H. Dunand. Paris, Lethielleux. 1 volume in-18, 384 pages. Prix : 50 centimes; franco : 80 centimes.

— *Newman*, par William Barry. Traduit de l'anglais par A. Clément. Paris, Lethielleux. 1 volume in-8 écu, 295 pages. Prix : 5 francs.

— *Fénelon, archevêque de Cambrai*, par H. Druon. Paris, Lethielleux. 2 tomes en 1 volume in-12, 358 et 176 pages. Prix : 4 francs.

— *Léon Tolstoï. Vie et œuvres, mémoires, souvenirs, lettres, extraits du journal intime, notes et documents biographiques réunis, coordonnés et annotés*, par P. Birukor, revisés par Léon Tolstoï, traduits sur le manuscrit par J.-W. Bienstock. Paris, Société du Mercure de France, 1906. 2 volumes in-18, 324-287 pages. Prix : 7 francs.

— *Une page d'histoire religieuse pendant la Révolution. La Mère de Belloy et la visitation de Rouen (1746-1807)*, par René de Chauvigny. Paris, Plon-Nourrit, 1906. 1 volume in-16, 298 pages. Prix : 3 fr. 50.

MÉMOIRES. — *Souvenirs d'un préfet de la monarchie. Mémoires du baron Sers (1786-1862), publiés d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes*, par le baron Henri Sers et Raymond Guyot. Paris. Fontemoing, 1906. 1 volume in-8, 137 pages. Prix : 7 fr. 50.

HISTOIRE. — *Innocent III. La Papauté et l'Empire*, par Achille Luchaire. Paris, Hachette. 1 volume in-18, 306 pages. Prix : 3 fr. 50.

Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution, par E. Lavisse. Tome VII, Paris, Hachette, 1906. 1 volume in-4, 407 pages.

— *Le Règne de Richelieu (1616-1642), d'après les documents originaux*, par Émile Roca. Paris, Perrin, 1906. 1 volume in-12, 364 pages. Prix : 2 fr. 50.

DOCUMENTS ECCLÉSIASTIQUES. — *Œuvres complètes de saint Ennodius, évêque de Pavie*, par l'abbé S. Léglise. Tome I. Lettres, texte latin et traduction française. Paris, Picard et fils, 1906. 1 volume in-8, écu, 581 pages. Prix : 7 fr. 50.

MISSIONS. — *Au Congo et aux Indes. Les Jésuites belges aux missions.* Tours, Cattier, 1906. 1 volume in-8, 315 pages.

GÉOGRAPHIE. — *En courant le monde*, par Maurice de Vérigny. Paris, Perrin, 1906. 1 volume in-12, 238 pages. Prix : 3 fr. 50.

LITTÉRATURE. — *Deuxième memorandum (1838), et quelques pages de 1864*, par J. Barbey d'Aurevilly. Paris, Stock, 1906. 1 volume in-18, Prix : 3 fr. 50.

— *Lettres de Henrik Ibsen à ses amis*, traduites par Mme Martine Rémusat. Paris, Perrin, 1906. 1 volume in-12, 292 pages. Prix : 2 fr. 50.

Médecine. — *Le Mystère du sommeil*, par John Bigelon. Paris, Fischbacher, 1906. 1 volume in-18, 230 pages.

Lexique. — *Lexique français-latin, destiné aux classes de grammaire 6e, 5e, 4e. Ouvrage extrait du « Nouveau dictionnaire français-latin »*, par Henri Goelzer. Paris, Garnier frères, 1906. 1 volume in-8 relié toile pleine. Prix : 6 francs.

Varia. — *Études sociales et juridiques sur l'antiquité grecque*, par Gustave Glotz. Paris, Hachette, 1906. 1 volume in-16, 303 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Conquistadores et roitelets. Rois sans couronne. Du roi des Canaries à l'empereur du Sahara*, par le baron Marc de Villiers du Terrage. Paris, Perrin. 1 volume in-8, 474 pages. Prix : 5 francs.

— *Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française.* Paris, Champion, 1906. 1 volume in-8, 500 pages. Prix : 10 francs.

— *Les Leçons de l'histoire contemporaine*, par Arthur Savaète. Paris, Savaète. 1 volume in-8, 180 pages, Prix : 3 fr. 50.

— *Les Erreurs du Sillon. Histoire documentaire*, par l'abbé Emmanuel Barbier. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 380 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Enfants des rues*, par Georges des Lys. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 286 pages. Prix : 2 fr. 50.

Actualités. — *Questions du jour. Anticléricalisme et catholicisme*, par Victor Giraud. Paris, Bloud. In-18, 85 pages.

— *Un complot libéral contre la sainte Église. Réponse à la requête des cardinaux laïques en faveur des associations cultuelles*, par Mgr Fèvre. Paris, Savaète. 1 volume in-8, 127 pages. Prix : 2 francs.

— *Le Credo révolutionnaire*, par l'abbé Marchand. Tours, Cattier, 1904. 1 volume in-12. 179 pages. Prix : 1 fr. 75.

— *L'Église se meurt. L'Église est morte !* par Paul Barbier. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 222 pages. Prix : 2 francs.

Illustrations. — *Pompéi. Histoire. Vie privée. Vie publique*, par Henry Thédenat. Paris, Laurens. 2 volumes in-4, 161 et 138 pages illustrées.

LIBRAIRIE Vve POUSSIELGUE, PARIS, RUE CASSETTE, 15

— *La Foi, ses conditions morales*, par le chanoine Lenfant. 1 volume in-16, 350 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *L'Amour de Dieu*, par le chanoine Lenfant. 1 volume in-16, 347 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Méditation sur la sainteté et la vie des saints*, par Henri Bremond. In-16, 52 pages. Prix : 40 centimes

— *Quatre conférences sur la foi chrétienne*, par l'abbé Désers. 1 volume in-12, 112 pages, Prix : 1 fr. 25.

— *L'art du lecteur, l'art du diseur, l'art de l'orateur*, par M. Castellar. Préface de Sully Prudhomme, de l'Académie française. 1 volume in-12 illustré, 215 pages. Prix : 2 fr. 50.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juin 27. — En **Italie**, la Chambre rejette par 218 voix contre 59 le projet d'enlever aux municipalités leurs droits sur les écoles primaires pour les donner à l'État. C'est un succès pour les catholiques.

29. — A **Paris**, la Chambre procède à la formation des grandes commissions. Sur deux cent quatre-vingt-dix-sept commissaires désignés, vingt-sept seulement appartiennent à l'opposition, au lieu de quatre-vingt-dix-huit qu'aurait demandés la représentation proportionnelle.

30. — A **Paris**, mort de M. Albert Sorel, de l'Académie française. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du traité de Paris; Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande; la Question d'Orient au dix-huitième siècle.*

— En **Italie**, les Chambres votent la conversion de la rente italienne 5 p. 100 (4 p. 100 net) en 3,75 p. 100 du 1er juillet 1907 au 1er juillet 1912, et 3,50 p. 100 à partir de cette dernière date.

Juillet 3. — En **France**, les nouveaux évêques nommés par le Souverain Pontife sont : Mgr Lecœur, à Saint-Flour; Mgr Castellan, à Digne; Mgr Villard, à Autun; Mgr Lemonnier, à Bayonne; Mgr Morelle, à Saint-Brieuc; Mgr Laurans, à Cahors; Mgr Labeuche, à Belley; Mgr Desanti, à Ajaccio.

— A **Paris**, la Chambre valide l'élection de M. Jaurès et soumet à l'enquête celles de MM. de Gailhard-Bancel et Pierre Leroy-Beaulieu.

— A **Saint-Pétersbourg**, la Douma vote la suppression de la peine de mort.

5. — A **Paris**, le procureur général Beaudoin termine son réquisitoire en faveur de Dreyfus; sa lecture a occupé quinze audiences. Il conclut à la cassation sans renvoi. Il a provoqué les protestations du général Gonse, du général Mercier, de M. Cavaignac, fils de l'ancien ministre de la guerre. Me Mornard, avocat de Dreyfus, reprend l'apologie de ce dernier.

6. — A **Paris**, l'*Officiel* publie un décret ordonnant la fermeture de quatre-vingt-dix établissements congréganistes, par application de la loi du 7 juillet 1904; quarante-cinq ont été l'objet de pareille décision le 25 juin, et vingt-sept le 4 juillet.

— La Chambre valide l'élection de M. Biétry à **Brest**.

— Les chefs de *l'Action libérale* déposent un projet de loi tendant à

l'organisation professionnelle, à la création de conseils professionnels chargés de donner leur avis sur les projets de loi concernant leur profession et de servir d'arbitres dans les contestations.

— A **Genève**, renouvellement de la convention de 1864 pour les secours aux blessés. Le tribunal de La Haye sera chargé de connaître des contraventions à cet acte international. La croix rouge est maintenue comme emblème.

8. — A **Paris**, un nouveau décret supprime cent dix établissements congréganistes.

10. — En **Russie**, l'amiral Rodjestvensky est acquitté. Ses quatre officiers sont condamnés à mort, comme responsables du désastre de Tsoushima.

Paris, 10 juillet 1906.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris

AUTOUR DU MYSTICISME CATHOLIQUE [1]

I

Pour les croyants, la mystique est une terre sainte. C'est le lieu des communications spéciales et directes entre la divinité et l'âme. Il leur semble qu'en l'observant, ils vont y rencontrer Dieu, et ils éprouvent quelque chose du sentiment de Moïse sur l'Horeb. Aussi leur délicatesse souffre de voir des profanes pénétrer dans le bocage sacré avec des airs de curieux ou de sceptiques, le chapeau sur la tête, en souliers à clous ou en bottines vernies. Et certes, la tenue de certains savants est vraiment trop choquante pour qui connaît la valeur d'un idéal. D'autant que leur parti pris de tout expliquer par leurs méthodes de laboratoire ou de clinique n'a rien de scientifique. Cependant, s'ils ne poursuivent que le vrai, il est bon de les laisser chercher, même de les aider. La vérité religieuse n'a rien à craindre des savants sérieux.

D'autre part, que les croyants ne craignent pas d'entreprendre, en ce pays, quelques excursions avec la préparation convenable. Ils reconnaîtront que la mystique n'est pas un fouillis inextricable. Si hautes que soient les opérations qui s'y accomplissent, elles présentent quelque analogie avec ce que nous savons de l'activité ordinaire de l'âme. Leur développement, s'il n'obéit pas strictement à notre logique étroite, n'est cependant pas livré aux impressions de la créature ou aux impulsions de Dieu en dehors de tout plan connu. Les auteurs classiques en la matière, comme sainte Thérèse, saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori, même saint Jean de la Croix, indiquent un ordre assez constant de ces phénomènes. S'ils diffèrent sur certains points, ils s'accordent dans les grandes lignes; et de leurs écrits il apparaît bien qu'une science de la mystique est possible.

1. Voir *Études* des 20 février, 5 avril, 20 mai, 20 juillet 1906.

La connaissance mystique se fait par illumination intérieure, substituée à notre procédé indirect et discursif. La vérité pure, entrant en relation directe avec l'âme, la pénètre. L'âme *expérimente* Dieu. « Quelquefois, dit sainte Thérèse[1], au milieu d'une lecture, j'étais tout à coup saisie du sentiment de la présence de Dieu. Il m'était absolument impossible de douter qu'il ne fût au dedans de moi ou que je ne fusse tout abîmée en lui. Ce n'était pas là une vision; c'est, je crois, ce qu'on appelle théologie mystique. » Dieu senti pénètre l'âme; et à la façon des séraphins que Dante nous montre plongés en Dieu, l'âme *s'indéise*[2].

Pour marquer ce mode intime de relation avec Dieu, les mystiques écartent, comme d'instinct, les locutions prises des opérations intellectuelles. Ils empruntent leur langage à des opérations en réalité inférieures, aux opérations des sens et en particulier à celles qui relèvent du contact. C'est qu'ils veulent exclure toute idée d'intermédiaire, de reflet, d'image, signifier la coprésence.

Dans cette communion avec Dieu, l'âme n'atteint pas du premier bond à l'état définitif. Elle passe par des degrés que révèlent les titres mêmes de quelques ouvrages des mystiques : *Le Chemin de la perfection*, *l'Échelle de l'âme*, *la Montée du Carmel*. Elle parcourt des phases qu'ils nomment union simple, union extatique, union consommée, ou encore quiétude, fiançailles spirituelles, mariage spirituel.

En quoi consistent exactement, en quoi se distinguent ces états? Pour le dire, il faudrait les avoir soi-même éprouvés. Le plus sage et le plus sûr est de recourir aux auteurs qui les exposent pour en avoir eu conscience. Il n'est pas interdit à d'autres moins favorisés de travailler sur ces données. Mais l'écueil serait de céder à un trop grand besoin de simplification. Telle est la tendance plus ou moins consciente, même d'auteurs orthodoxes. On ne se contente pas de tracer quelques routes dans le bocage sacré; on le découpe en petites plates-bandes bien régulières, bordées de buis soigneusement taillé.

1. *Vie*, chap. x.
2. *Paradis*, chant IV, terc. 9

Poursuivre la clarté est dans la nature de l'esprit humain, dans les exigences particulières de l'esprit français. Le besoin est antérieur à Descartes. Descartes l'a rappelé avec une insistance qui a pu être salutaire. Il a eu le tort de ne reconnaître de clarté qu'aux vérités mathématiques et de vouloir ramener à ce type tout ordre de vérité. Taine cherchait aussi à enfermer en une formule mathématique, à faire « tenir dans le creux de la main » des choses mouvantes et vivantes comme l'histoire des peuples et de l'âme humaine. La science moderne obéit à ce goût de simplification, et elle lui doit plusieurs de ses progrès. Mais elle commence à s'apercevoir que simplicité n'est pas toujours marque de vérité. Les dernières découvertes les plus intéressantes portent précisément sur des faits qui font éclater les cadres trop réguliers et les théories trop simplistes.

Or, ici qu'arrive-t-il ? On définit le fait mystique comme une connaissance expérimentale et amoureuse de Dieu ; on le donne comme appartenant à un ordre à part, comme supérieur aux opérations que l'âme peut exercer par son effort personnel. Puis, on incline à traiter le fait mystique comme un fait mental ordinaire, mais renforcé, le développement mystique comme l'évolution de toute connaissance intellectuelle, mais quelque peu ennoblie. Or, il ne faut pas oublier que, nous profanes, nous ne pouvons concevoir le fait mystique que par analogie. La connaissance mystique, dans son degré supérieur, dit saint Thomas [1], tient le milieu entre la connaissance déductive propre à notre état présent et la vision intuitive de l'autre vie. Et ceci est vrai, proportions gardées, du fait mystique à tous ses degrés. Il ne suffit donc pas aux psychologues d'avertir une fois pour toutes que le fait mystique se tient dans un ordre à part, sauf à l'analyser ensuite à peu près comme un fait mental ordinaire. Tout le long de l'étude qu'on en fait, il importe de laisser entendre la transposition que soi-même on fait subir et que le lecteur, de son côté, doit faire subir aux termes imparfaits dont, par nécessité, on se sert.

1. *Somme théologique*, II, II, q. 180, a. 5.

II

Le fait mystique renferme toujours quelque chose d'énigmatique. Il est tel par une circonstance nouvelle, un élément qui lui est propre. Ce n'est pas le simple renforcement d'un fait vulgaire.

Les mystiques, quand ils s'efforcent de nous exposer leur mode de connaissance, disent qu'il leur semble « sentir dans le centre de l'âme », « par le fond de l'âme », « par la pointe de l'âme ». Ils veulent marquer que leur connaissance ne se fait pas avec le concours des facultés dont l'exercice constitue la partie élémentaire, superficielle, inférieure de la vie mentale. L'imagination n'y a point de part. L'âme qui, d'ordinaire, perçoit la vérité immatérielle, revêtue d'images et à travers les images, qui saisit le supra-sensible en traversant le sensible, qui abstrait l'immatériel du matériel, ici, va, du premier coup et sans intermédiaire, au cœur du vrai, s'unit directement à l'immatériel sans avoir à le dégager de la gangue de la matière. Ce qui se fait parfois, d'une manière impropre et imparfaite, en certaines circonstances exceptionnelles, intuitions, illuminations soudaines, éclairs du génie, visions du penseur ou du savant qui saisit le terme, l'ensemble, le résultat sans se rendre compte du chemin, des parties, des opérations intermédiaires ; ce procédé réalisé dans toute sa rigueur est ordinaire aux mystiques.

Tout étrange que soit le procédé, il ne va point contre les lois essentielles de l'intelligence humaine. Si, d'ordinaire, l'imagination lui prête son concours, l'activité de l'intelligence, selon la thèse spiritualiste traditionnelle, se distingue de l'activité de l'imagination. Celle-ci intervient à titre préalable. L'image qu'elle forme de l'objet sert à l'intelligence d'excitant et de matière. Mais ce n'est pas elle que l'intelligence saisit; c'est la vérité immatérielle qui lui est présentée enveloppée de l'image. Il n'est donc point contraire à sa constitution essentielle d'atteindre directement la vérité immatérielle même [1]. Et précisément, les mystiques

1. Voir Suarez, *De Oratione*, lib. II, cap. XIV, n° 4.

chrétiens disent que Dieu les établit dans des conditions où ce mode d'agir leur est rendu possible.

Ils déclarent qu'ils sont de tous points impuissants à réaliser pareil état par leur effort, bien plus — et ici ils se séparent des quiétistes comme Mme Guyon et des bouddhistes — ils disent qu'un effort voulu pour y atteindre suffit à les en écarter. Ils doivent se prêter à l'action de Dieu. C'est à Dieu à mettre en activité leurs facultés, à imprimer la vérité, à s'imprimer lui-même en leur âme.

De là, cette attitude si spéciale des mystiques chrétiens, à la fois passive et active : passive, pour se mettre sous l'action de Dieu, active, à la différence des purs quiétistes, pour y coopérer efficacement. Le pseudo Denys l'Aréopagite, parlant du bienheureux Hiérothée, son maître, dit que, dans un mode de communication plus élevée, il « souffrait par expérience les choses divines, instruit expérimentalement de ce qui ne s'enseigne point par le langage [1] ». C'est ce qu'on pourrait appeler d'un mot que William James emploie dans un sens un peu différent, *état théopathique* [2].

Et comme, dans ce commerce avec la vérité pure, avec l'Absolu ou l'Inconnaissable selon le langage des modernes, l'âme atteint son objet sans le concours d'images, elle est incapable de nous en rien apprendre par le langage, qui est fait tout entier d'images plus ou moins spiritualisées, dont le fonds reste dans l'ordre des choses sensibles. Ce que les mystiques ont perçu est vraiment incommunicable. De là vient qu'on ne peut extraire de leurs œuvres aucune doctrine réelle de l'au-delà. Cette prétention est quelque peu celle de la théosophie, quoiqu'elle se défende aussi parfois de professer un dogme et se donne comme une simple initiation. Chez les théosophes de l'Inde, du Thibet ou de l'Europe, on trouve un « savoir spirituel », un enseignement sur l'Être qui se pose et s'oppose à son contraire, sur l'éternel devenir, sur l'Unique qui se manifeste en multiples phéno-

1. *Des Noms divins*, chap. II, § 9.
2. *L'Expérience religieuse*, p. 296.

mènes et dont les émanations finissent par se résorber dans la source première, sur l'énergie vitale et la conscience qui est au fond de tout, sur les cycles indéfinis que parcourt l'univers, sur les sanctions successives de l'au-delà.

Rien de semblable dans le mysticisme orthodoxe catholique. Saint Ignace déclarait que les merveilles dont il avait reçu communication à Manrèse suffiraient à assurer sa foi en l'absence des Évangiles : il ne les a pas racontées. Saint François Xavier, dans l'extase ou au sortir de l'extase, répétait : *O Beata Trinitas* ! Lui non plus n'a pas livré son secret sur les profondeurs de Dieu. Ce qu'on appelle théologie mystique ne forme pas un ensemble de données objectives qui s'ajouteraient aux données de la raison, de la foi, ou de la théologie catholique, laquelle est elle-même un essai d'interprétation et de coordination des vérités de foi. Les données des mystiques confirment les enseignements de la raison et de la foi sans les dépasser. Les quelques révélations particulières, admises officiellement dans l'Église, portent sur des faits concrets, non sur des vérités d'ordre spéculatif.

Quand les mystiques veulent faire violence au langage humain et le contraindre à exprimer l'inexprimable, ils s'arrêtent bientôt, pris de scrupule : il leur semble blasphémer ou mentir, tant ils défigurent, en voulant le traduire, ce qu'ils ont perçu. Ou bien, ils emploieront des locutions telles qu'on en retrouve chez les théologiens. A propos de Dieu, ils parleront d'une « plénitude purement spirituelle », d'une « chose stable et permanente », d'une « certaine immensité et d'une majesté infinie ». Ils ont vu, nous diront-ils, « Dieu s'aimant lui-même », « la Trinité dans l'unité et l'unité dans la Trinité », de quelle manière « un seul Dieu est en trois personnes », ou encore « comment toutes les choses sont contenues en Dieu [1] ».

Mais Dante qui n'a pas eu, que nous ne sachions, de révélations, qui seulement a beaucoup lu les théologiens, nous mènera aussi avant dans l'essence de la divinité.

1. B. de Montmorand, *Les États mystiques*. (*Revue philosophique*, juillet 1905, p. 8.)

Je vis que dans sa profondeur s'enfonce, relié en un faisceau par l'amour, tout ce qui se diperse dans l'univers :

Substance et accident, et leurs propriétés, tous ensemble unis de telle manière que ce que je dis est une simple lueur.

... Dans la profonde et splendide substance de la haute lumière, m'apparurent trois cercles de trois couleurs et de même étendue;

Et l'un par l'autre, comme un arc-en-ciel par un arc-en-ciel paraissait réfléchi, et le troisième paraissait un feu qui, de l'un et de l'autre, également émane.

... O lumière éternelle, qui seule en toi reposes, seule te connais, et, connue de toi et te connaissant, t'aimes et te souris !

Ce triple cercle, qui paraissait se produire en toi comme un rayon réfléchi, regardé un peu par mes yeux tout autour,

Au dedans de soi me parut offrir de sa propre couleur notre image peinte, là où toute ma vue était plongée.

...(Fasciné par le mystère de l'Homme-Dieu), je voulais voir comment l'image convient au cercle, et comment elle y a son lieu.

Mais point n'auraient à cela suffi mes propres ailes, si mon esprit n'eût été frappé d'un éclair par lequel s'accomplit son désir [1].

De leur contemplation surhumaine, les mystiques n'ont pas rapporté, pour notre instruction, plus que Dante de son ascension théologique. L'éclair qui les a frappés s'est éteint à leur descente sur cette terre. Ils ne peuvent redire ce qu'ils ont vu à sa clarté. Chacun d'eux répète la plainte du poète florentin :

Ce que je vis surpasse notre langue, impuissante à le peindre comme la mémoire à aller si loin.

Tel que celui qui, en songeant, voit, et, après le songe, l'impression demeure, et le reste à l'esprit ne revient point;

Tel suis-je, toute ma vision presque s'étant évanouie, et encore en mon cœur distille la douceur qui naquit d'elle.

Il se résigne à cette impuissance qui est la plus haute louange de l'Être infini qui s'est révélé. Et puis, que voudrait-il autre chose que le vouloir divin? « Comme une roue dont toutes les parties se meuvent d'un même élan, ensemble tournent son désir et l'Amour qui meut toute chose. »

Au sortir de l'entretien divin, l'âme mystique ne raconte pas ce qu'elle a vu. Elle dit, non ce qu'elle a senti, mais

1. *Paradis*, chant XXXIII.

qu'elle a senti. Son attitude est celle de saint Paul : Il fut un homme ravi aux sphères mystérieuses. Comment ? En état d'union avec son corps ou en état de séparation ? Il ne sait. Dieu seul le sait. Mais il a conscience d'avoir été ravi. Il a conscience d'avoir entendu des secrets. Mais ces secrets, il est interdit à l'homme de les répéter[1]. Et comment le pourrait-il ?

La théologie mystique reste ainsi surtout une psychologie surnaturelle. Elle décrit l'action de Dieu sur l'âme humaine, les ascensions de celle-ci, les impressions faites par celui là : là est son profond intérêt. Elle ne s'aventure pas plus loin : là est la marque de sa grande sincérité. On peut dire encore qu'elle est une théologie morale par un certain côté. Avec le secours de règles tirées de l'expérience, elle dispose l'âme à la contemplation ou travaille à l'y maintenir. Elle n'y aide toutefois qu'indirectement, en lui apprenant à éviter les obstacles. Plus que Dante, le mystique a besoin de la « lumière qui est là-haut, laquelle rend visible le Créateur à la créature et dans cette vue seule lui donne la paix ».

III

Décrivant l'impression faite sur eux par cette lumière, les mystiques parlent tantôt d'éblouissement, tantôt d'obscurité. Les tènèbres sont produites par l'éblouissement. Dieu leur apparaît dans les ténèbres, parce que son éclat dépasse la capacité de leurs moyens ordinaires de connaître, sens et raison discursive, et qu'en dépassant cette capacité, elle aveugle, pour ainsi dire, ces facultés et les laisse dans les ténèbres. Mais la nuit, qui est à la circonférence, laisse au centre toute sa lumière. « Le Bien, dit un auteur mystique, est d'autant plus certain qu'il est ténébreux, et il surpasse d'autant plus toute chose qu'il apparaît davantage dans les ténèbres[2]. » Peut-être faut-il entendre dans le même sens ce que dit le pseudo Aréopagite d'une « connaissance très divine

1. *II Ad Corinth.*, XII.
2. Angèle de Foligno, chez les Bollandistes.

de Dieu qui s'obtient par ignorance[1] ». Ce par quoi, d'ordinaire, l'âme connaît, reste ici impuissant et inactif. Par là, l'âme ignore. Et le mystique a conscience de cette ignorance, comme il a conscience d'une science plus intime qui lui est communiquée. Saint Jean de la Croix qualifie sa *Montée* vers la lumière de *Nuit obscure de l'âme.* Il distingue la nuit des sens et la nuit de l'esprit, selon que le travail divin purifie et fortifie les facultés sensibles ou les facultés intellectuelles de l'âme, les laissant ou les mettant dans la nuit pour les illuminer d'une manière transcendante.

Et qu'on ne s'exclame pas sur l'étrangeté de ces procédés. Qu'on admire plutôt la sincérité naïve des mystiques chrétiens à avouer ce qu'il y a comme de normalement imparfait dans leur état. Qu'on admire aussi leur effort à traduire en langage aussi exact que possible les impressions reçues. A une époque où tout ce qui touche au mécanisme de la vie mentale est étudié avec soin, leur cas est bien fait pour fixer l'attention des psychologues impartiaux.

C'est ainsi que l'entendaient les membres de la Société française de philosophie[2] qui naguère, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, discutaient entre eux *le Développement des états mystiques chez sainte Thérèse.*

En somme, ils s'accordaient à reconnaître que le procédé mystique ne suit pas l'allure ordinaire de la raison comme il n'évolue pas selon les règles de notre logique commune. Notre connaissance rationnelle semble suivre un progrès en quelque sorte unilinéaire et rayonnant. L'appréhension d'un objet devient plus pénétrante, l'éclaire plus à fond, et en même temps elle s'étend par ramification autour du premier objet connu, elle en saisit les points d'attache et les lignes de communication avec d'autres vérités. Mais le germe de tout ce développement était contenu dans la perception primitive, il a suffi d'en faire épanouir toute la vertu. Ce mode de développement régulier et continu ne se retrouve pas dans les états mystiques. Les transformations s'y opèrent par voie de

1. *Des Noms divins,* chap. VII, § 3.
2. *Bulletin* de janvier 1906, p. 27-31.

substitution, par une série de transpositions. L'union extatique ne se produit pas comme un complément, dans le même genre, de l'union simple. Encore moins l'union consommée apparaît-elle le couronnement naturel de l'union extatique. Il y a là, bien plutôt, comme une succession de manières nouvelles d'entrer en communication avec le vrai.

C'est ce qui se manifeste par le langage des mystiques revenant sur eux-mêmes, comparant leur état présent à leur état antérieur. Il leur semble que, jusqu'alors, ils n'avaient rien connu. A chaque nouvelle étape, c'est comme un voile qui tombe, un nouvel horizon qui s'ouvre, une masse nouvelle de pics lumineux qui surgit. La montagne est autre que le fond de la vallée, le glacier autre que le col. A connaître l'un, on n'a pas les éléments suffisants pour connaître l'autre. Le progrès des mystiques n'est pas une marche, c'est une montée, une ascension.

Et ce qui contribue encore à diversifier leurs états, c'est l'élément affectif qui s'y trouve mêlé. Leur connaissance expérimentale de Dieu est une connaissance amoureuse.

IV

On a souvent prétendu traduire l'état mystique par le mot de Pascal : « Dieu sensible au cœur. » Le mystique essayerait de prendre conscience de l'Inconnaissable par voie d'amour et de volonté. Là où la raison a échoué, le cœur ferait l'effort. Pascal n'a-t-il pas dit que « le cœur sent » ? Dans un livre apocalyptique [1], où se mêlent le kantisme, l'hégélianisme et le néo-criticisme, M. Récéjac a repris pour son compte cette théorie. Il y ajoute seulement un effort de l'intelligence qui, refusant de se résigner à son impuissance, tente d'atteindre l'Absolu par le moyen des symboles. C'est peut-être un retour, plus ou moins conscient, aux mythes platoniciens, dont, d'ailleurs, l'auteur ne parle guère.

La substitution du sentiment à la connaissance intellectuelle, dans l'état mystique, est contraire à ce que les mystiques nous ont livré d'eux-mêmes. C'est bien leur intelligence illu-

1. *Essai sur les fondements de la connaissance mystique*. Paris, 1897.

minée qui entre en relation avec la vérité. Ils distinguent dans l'union le rôle de l'intelligence et le rôle de la volonté. « La volonté est occupée à aimer, dit sainte Thérèse [1], l'entendement à entendre. » Au surplus, il n'existe pas de connaissance par le cœur.

Mais ce qui est vrai, c'est que l'union mystique se fait à l'aide de l'âme tout entière, dans l'âme tout entière.

C'est l'âme entière qui expérimente Dieu. Le mot union, employé par les mystiques de préférence au mot connaissance, indique une prise de possession de toutes leurs facultés spirituelles. Leur connaissance de Dieu est amoureuse. Toute leur sensibilité vibre de la présence de Dieu. Ils parlent de délices ineffables, de délices spirituelles. « Il n'y a, dit sainte Thérèse, aucune comparaison entre le bonheur que goûte l'âme unie à Dieu, et les plaisirs de la terre... C'est comme si ces contentements terrestres ne touchaient que la peau, tandis que ces joies célestes pénètrent jusque dans la moelle des os. Je ne saurais mieux l'expliquer [2]. » Et saint Jean de la Croix : « Dès que l'âme se met en présence de Dieu, elle entre en possession de cette paix profonde où elle boit à longs traits les eaux vives de la sagesse et de l'amour, sans qu'il soit nécessaire d'amener cette eau par les canaux des considérations, des figures et des formes [3]. »

Et ces deux mouvements vont de pair. La connaissance se tourne à aimer; l'amour incite à connaître. L'âme embrasse Dieu par la connaissance et l'amour. Au moyen âge, certains docteurs se demandaient si le bonheur des élus n'était pas principalement dans la vision et secondairement dans l'amour. Il y a là une préoccupation intellectualiste que nous ne comprenons plus. Nous mettons la félicité céleste indissolublement dans les deux actes. De même l'union mystique se fait d'ensemble par toutes les puissances de l'âme : elle est à la fois, sans différence de plans, connaissance et amour. Elle est une expérience amoureuse de Dieu [4].

1. *Vie* chap. XVIII.
2. *Château intérieur*, 5e demeure, chap. I.
3. *Montée du Carmel*, liv. II, chap. XIV. Que laissent ces derniers mots de la théorie des symboles imaginés par M. Récéjac ?
4. Il nous échappe pourquoi le R. P. Poulain fait des sentiments d'amour

Mais ici les profanes trouvent une nouvelle difficulté à se rendre compte de l'état mystique. Qu'est pour notre conscience un sentiment qu'elle n'a jamais éprouvé? Faites comprendre ce qu'est un mal de dents à qui n'en a jamais ressenti. Cela ressemble-t-il à la douleur d'une plaie aux chairs, à un mal de tête, à un mal d'estomac, à un mal d'entrailles? Que savons-nous si les jouissances et les peines des mystiques ne diffèrent pas autant de nos jouissances et de nos peines que ces diverses douleurs entre elles?

Combien délicate à noter la gamme des sentiments que, dans le langage courant, nous désignons par les mêmes termes! Bébé voit sa grande sœur préoccupée, distraite. Il a entendu prononcer mystérieusement des mots nouveaux, amour, idéal, mariage, vie religieuse. Un jour, il s'enhardit à lui demander en enfant terrible : — « Qu'est-ce que avoir de l'amour? » — Et la grande sœur, un peu embarrassée, de répondre : « C'est comme quand tu aimes ton cheval de bois, mais beaucoup. — Et qu'est-ce que avoir un idéal? — C'est comme si tu désirais un autre cheval de bois, mais plus beau. — Ah! maintenant je comprends, s'écrie Bébé, pourquoi tu n'es plus comme autrefois : tu voudrais avoir un jouet comme le mien, mais beaucoup plus beau, et on ne veut pas te le donner. »

Et nous aussi profanes, nous sommes des enfants, nous raisonnons comme des enfants en face de l'âme mystique, de l'âme que la tradition chrétienne reconnaît dans l'épouse des Cantiques. Nos conceptions sont puérilement inexactes.

D'autant qu'ici renaît plus ardue encore la question du développement des états mystiques. Si, au point de vue mental,

un caractère *secondaire* de l'union mystique, lorsqu'il donne la présence de Dieu sentie, la possession intérieure de Dieu sentie, comme les deux caractères fondamentaux? (*Les Grâces d'oraison*, chap. v, vi, xi. Paris, Retaux, 1905.) Ne serait-ce pas une manifestation de la tendance trop intellectualiste d'un livre riche d'érudition, mais où l'on peut regretter, en outre, l'abus d'un certain découpage géométrique. La justification de l'auteur est peut-être en ce qu'il a étudié les moyens de discerner l'oraison mystique de l'oraison ordinaire plus que l'état mystique en lui-même. Or l'élément intellectuel nous frappe davantage. Le R. P. de Maumigny, dans sa *Pratique de l'oraison mentale ; oraison extraordinaire* (Paris, Beauchesne, 1906), traitant des caractères de la contemplation, unit partout vue et amour, sagesse et amour, admiration et amour.

la connaissance de l'un ne nous conduit pas logiquement à la connaissance de l'autre, combien plus convient-il de le dire des éléments affectifs de ces états !

Il ne faut pas se figurer le développement de nos sentiments comme une progression quantitativement croissante. Un nombre est plus grand qu'un autre s'il contient plus de fois l'unité commune de mesure. Une ligne est plus grande qu'une autre si l'on peut porter, sur la première, un plus grand nombre de fois une longueur donnée. Nos états intérieurs sont-ils susceptibles de ce mode d'appréciation ? L'un deux peut-il être choisi comme unité de mesure à appliquer aux autres états ? Ces questions qui ont un sens lorsqu'ils s'agit *d'objets*, de *choses*, de *matière*, de *quantité*, n'en ont plus à l'égard de *qualités* comme sont les sentiments et tout état affectif [1]. Un amour qui croît en intensité n'est pas le même amour qui devient deux, dix, cent fois plus grand. Considérez l'amour filial ou l'amour maternel dans leur développement : l'amour plus intense n'est pas l'amour initial ajouté à lui-même un certain nombre de fois. C'est en quelque sorte un autre amour, avec un autre objet, c'est-à-dire un objet enrichi d'autres qualités. Mais si l'objet est autre, le sentiment est autre lui-même. Un jeune homme de vingt ans ne connaît pas sa mère, n'aime pas sa mère *comme* un enfant de cinq ans. Dire qu'il l'aime maintenant dix ou quinze fois plus, c'est à peu près parler comme l'enfant qui dit à sa maman qu'il l'aime deux fois plus que le chocolat. Arrivé à tel degré d'un sentiment, on n'imagine pas comment on peut le dépasser, ni même qu'on puisse le dépasser. L'ayant dépassé, on a peine à se reconnaître soi-même dans ce qu'on était auparavant ; c'est qu'ici on n'est pas en présence d'une quantité. Au contraire, un enfant se figure sans trop de peine ce que c'est que grandir par la taille et qu'il peut grandir. Il se représentera encore — car il s'agit ici d'une quantité, d'un objet qui peut être nombré — que, sachant par cœur les chefs-lieux de vingt départements de la France, il peut connaître les soixante-six autres.

1. Voir E. Peillaube. *Objet de la psychologie.* (*Revue de philosophie*, 1905, t. I, p. 208-215.)

Ne serait-il point permis d'attribuer à cette impuissance de ramener les divers degrés de l'amour mystique à un type unique, l'usage que font certains auteurs de termes multiples, dont, au reste, les nuances nous échappent? Dans un sermon sur la Visitation de Marie, saint Bernardin de Sienne énumère sept flammes d'amour qui répondent à autant de paroles de la Vierge rapportées par les Évangiles. C'est la flamme d'amour de séparation, la flamme d'amour de transformation, la flamme d'amour de communication, la flamme d'amour de jubilation, la flamme d'amour de goût, la flamme d'amour de compassion, la flamme d'amour de consommation. Saint Bernard et saint Bonaventure multiplient également les qualifications en parlant de l'amour divin : ils cherchent un mot pour chaque forme de cet amour,

Mais si l'âme qui est entrée dans la voie mystique ne peut se rendre compte des états affectifs supérieurs à son degré présent, comment ceux qui sont en dehors auraient-ils quelque conscience de ce qui se passe au dedans? Nouveau motif pour les profanes d'être modestes en jugeant des mystiques.

Les mystiques ne sont pas tourmentés par la recherche du souverain bien. Ils le possèdent, quoique non à découvert comme dans l'étreinte céleste. Ils s'y désaltèrent, quoique non avec la plénitude dont sont comblés les élus. Mais qu'il y a loin de leur *imbibition* divine à notre sécheresse d'âme!

Et comment nous flatter de dire ou de comprendre ce qu'ils éprouvent?

V

Pour le noter en passant, cette vie affective si intense dont vivent les mystiques montre qu'il ne faut pas prendre à la lettre l'inconscience dont on les gratifie souvent. Dans la contemplation parfaite, l'âme ne peut revenir sur elle-même pour se rendre compte de ce qui s'y passe. Cela doit s'entendre d'un retour volontaire, commandé. Mais l'âme qui perçoit et sent a conscience alors de percevoir et de sentir, d'une conscience qui appartient au même ordre que sa perception ou son impression. Le mystique dit qu'il se perd en Dieu comme s'il n'existait plus, qu'il n'a plus aucun sentiment de soi, qu'il est comme anéanti et annihilé. Mais enfin il le

dit, donc cet état répond en lui à une certaine conscience. S'il y a suspension des puissances, il s'agit des facultés mixtes comme l'imagination, la mémoire, la sensibilité, et à l'égard d'objets étrangers à celui de l'union. Dans l'extase naturelle même, entendue comme une énergique concentration de l'esprit sur un objet avec aliénation des sens, extase qui ne nous paraît pas impossible, l'activité de l'esprit ne peut être inconsciente. Archimède, si l'on assimile son cas à un cas d'extase naturelle, courant par les rues de Syracuse, agissait comme un automate inconscient. Mais il avait pleinement conscience du problème qui l'avait tourmenté et de la solution qui le transportait d'aise.

Parlant de l'oraison d'union, « la volonté, dit sainte Thérèse, est sans doute occupée à aimer, mais elle ne comprend pas comment elle aime. Quant à l'entendement, s'il entend, c'est par un mode qui reste inconnu, et il ne peut comprendre rien de ce qu'il entend... C'est là un mystère où je me perds ». Et de ce mystère, elle a pleine conscience. Elle ajoute d'ailleurs : « Je trouvais Dieu si présent dans mon âme, la vue que j'avais de sa présence me semblait si claire qu'il m'était absolument impossible d'en douter [1] ». Et que sont ces délices qui inondent les mystiques, sinon comme la conscience de la sève divine qui coule en eux? Il faut laisser l'inconscience et la torpeur aux quiétistes ou aux sages bouddhistes.

La vie mystique est une vie merveilleusement riche et profonde, riche en activité mentale, riche en émotions. Il faut se garder de la déformer en la ramenant à des formules trop rigides, en la pliant à des cadres trop étroits. La vie ne se met pas en théorèmes. Encore plus faut-il éviter de la confondre avec les aberrations qui en sont l'opposé. La santé ne se définit pas par un ensemble de maladies.

Nous le dirons dans un sens plus précis que William James : Le fait mystique a son caractère propre, ses éléments irréductibles. Ce qui fait sa haute portée pour le penseur, comme ce qui le rend si difficile à accepter à un grand nombre, c'est

1. *Vie*, chap. XVIII.

qu'il donne à entendre qu'il y a quelque chose au-dessus et au delà du positivisme, au-dessus et au delà même du pur rationalisme. Mais ce n'est pas à nous à imposer des limites aux êtres. Nous devons accepter tous les degrés d'êtres que les faits nous révèlent ou vers lesquels ils nous ouvrent de mystérieuses perspectives.

Lucien ROURE.

(*A suivre.*)

LA QUESTION SCOLAIRE EN ANGLETERRE [1]

IV

Les griefs de l'opposition

A. LE TRANSFERT DES ÉCOLES

L'État veut bien se charger — ou du moins charger les autorités municipales — de gérer les écoles publiques, même celles qui sont fondées par les catholiques ou par une œuvre quelconque de charité privée.

Du reste, dit le *Daily Chronicle* aux catholiques, ne criez pas à la confiscation. Et M. Birrell renouvelait récemment encore aux juifs l'assurance que plusieurs fois, durant la campagne électorale, on avait donnée aux catholiques : les écoles non seulement ne seront pas volées, mais elles ne seront pas confisquées.

Elles ne seront pas volées. Ceci est clair et semble certain. Les Anglais ont une notion trop exacte de la propriété personnelle pour qu'il soit facile au gouvernement britannique d'imiter celui de la République française. Fût-on congréganiste, si l'on a fondé une école, c'est-à-dire bâti de ses deniers un palais scolaire ou une modeste salle de catéchisme, le gouvernement ne viendra pas mettre la main dessus et décorer du nom de liquidation ou de tout autre semblable ce que les honnêtes gens de tous les pays appelleraient un vol pur et simple. Si l'autorité locale adopte une école et en prend la succession, elle achètera ou louera les locaux à leurs légitimes propriétaires. La loi elle-même prévoit, dans ce but, une dépense annuelle de 25 millions de francs. Mais il reste encore à savoir si cette vente ou location sera obligatoire pour les deux parties, ou pour l'une des deux, ou pour aucune. Si les propriétaires refusent de vendre,

1. Voir *Études* du 20 juillet 1906.

pourra-t-on les y forcer? Si l'autorité refuse d'adopter l'école, pourra-t-on l'y contraindre?

Tel est le débat qui, vers le 15 juin, a soulevé des tempêtes à la Chambre des communes, à propos de la discussion de l'article 2. Et l'on comprend sans peine combien ce point a besoin d'être élucidé.

En effet, si l'on force les fondateurs ou propriétaires à céder leurs écoles, même au prix d'une indemnité convenable, on ne respecte plus les promesses données. Lorsque les catholiques, aux dernières élections, ont soutenu le parti libéral, il leur a été plusieurs fois redit qu'ils conserveraient leurs écoles. En les leur prenant maintenant malgré eux, on les trahirait. De plus, quel que fût le prix de vente ou de location, on les priverait enfin des édifices scolaires construits par eux et qu'ils peuvent avoir de bonnes raisons de conserver. Supposez, en effet, que les fameuses « facilités » prévues par l'article 4 pour l'enseignement du credo confessionnel ne donnent pas assez de garanties aux consciences catholiques, il faudra, et cette éventualité est courageusement envisagée déjà, se décider à refuser les subsides du gouvernement, ne point *céder* les écoles que l'on possède, consentir à les voir *disqualifiées* et réduites au rang d'écoles *privées*. On les fera subsister comme on pourra, au moyen des aumônes privées, tout en étant réduit à payer les impôts ordinaires pour l'entretien des écoles *publiques*. Mais enfin on ne les abandonnera pas, même à prix d'argent, aux ennemis. « Voyez-vous ma belle église, disait récemment le curé d'Ilford? Eh bien, j'aimerais mieux la voir réduite en cendres, que de partager avec les protestants la petite école qui est derrière elle. »

Si, au contraire, les conditions faites par l'article 4 peuvent être acceptées, les catholiques désireront évidemment que leurs écoles soient transférées aux autorités locales et que les subsides du gouvernement et des communes leur soient accordés. Mais alors ne faut-il pas que les autorités locales soient, le cas échéant, contraintes par une autorité supérieure à adopter lesdites écoles? Supposez en effet (et le cas n'est que trop fréquent), une commission municipale composée d'une majorité non-conformiste ou sectaire. Le plus grand désir de cette commission, évidemment, sera de voir périr

l'école catholique ou l'école confessionnelle quelle qu'elle soit; elle n'aura donc garde de l'adopter. Or, qu'arriverait-il si les autorités refusaient d'adopter les *quatorze mille* écoles actuellement volontaires (les *non-provided schools*)? Voilà toutes ces écoles, actuellement florissantes et populaires, réduites à mourir de faim; voilà l'enseignement primaire monopolisé et, du même coup, privé, peut-on dire, de toute religion. Qu'on ne dise pas que la sagesse des conseils municipaux reculera devant cette extrémité. Déjà l'idée de rejeter en bloc les quatorze mille écoles confessionnelles, pour bâtir partout de nouvelles écoles purement officielles, a été chaudement acclamée aux communes par un groupe de partisans de M. Birrell.

Il faut donc un recours contre le sectarisme des conseils locaux non-conformistes dont une fâcheuse expérience, ainsi que nous l'avons vu, a révélé les abus de pouvoir.

Sans doute M. Birrell fait quantité de belles promesses. Il a une confiance admirable en « l'esprit éclairé et généreux des autorités locales ». Mais enfin, comme le disait aux Communes sir Philip Magnus, « on aimerait bien que le texte du bill enregistrât quelques-unes des bonnes intentions dont ses auteurs prodiguent l'assurance ». Les catholiques préfèrent la réalité de leur petite école à l'hypothèse des plus éblouissantes espérances dont les flatte M. Birrell.

Certains membres du Parlement ont pensé qu'il suffirait de donner aux propriétaires un droit de recours et d'appel devant le conseil supérieur de l'instruction publique, le *Board of Education*. Ce conseil, en effet, étant représenté dans le Parlement même par son chef (le ministre de l'instruction publique), est responsable devant tout le pays et soumis au contrôle de la Chambre. Cette motion devait être plus tard partiellement adoptée. D'autres proposaient avec raison, semble-t-il, de décider que, « si l'école existante remplit les conditions suffisantes d'hygiène et d'installation, l'autorité locale sera obligée de l'accepter ». Fort adroitement mais moins loyalement, les amis du ministère ont essayé de racheter cette concession, en établissant la contrainte de part et d'autre : nécessité pour l'autorité d'adopter l'école si celle-ci est en bon état; mais nécessité pour les proprié-

taires de la céder, si l'autorité locale la déclare nécessaire.

Cette « double contrainte » a rallié les suffrages des Communes. En réalité, c'est la consécration d'une iniquité. On enlève aux catholiques le droit de conserver, même en les entretenant à leurs frais, les écoles qu'ils ont fondées pour leurs enfants. L'auteur du bill devait essayer vainement plus tard de pallier ou d'atténuer cette injustice, par un amendement dont nous aurons encore à parler.

Aussi fut-on quelque peu surpris de voir M. John Redmond applaudir à cette décision de M. Birrell. Le chef des nationalistes partagea sans doute ce jour-là les belles illusions du ministre et se flatta que les conditions faites à l'enseignement religieux seraient assez favorables pour que, dans la majeure partie des cas, le transfert des écoles catholiques à la L. E. A. fût considéré comme un bien. La suite de la discussion devait tristement lui dessiller les yeux.

B. — LA NOMINATION DES PROFESSEURS

Le bienheureux Pierre Lefèvre, dans son touchant *Mémorial*, remercie Dieu entre autres choses, de lui avoir donné, dès son enfance, un maître profondément chrétien. Car ce bon pédagogue savait, au dire de son élève, expliquer et commenter de telle sorte les chefs-d'œuvre littéraires du paganisme que, de chaque auteur classique, il faisait indirectement mais très efficacement un apologiste de la religion chrétienne et un apôtre, par conséquent, de Jésus-Christ.

Il est certain que, malgré toutes les déclamations en faveur de l'enseignement « objectif », la personne du maître, sa valeur morale et ses croyances religieuses auront toujours une influence sur son enseignement et il n'est guère d'enfant si obtus ou si naïf, qui ne voie, dans les énoncés en apparence les plus impartiaux, de quel côté penchent en réalité les sympathies de son instituteur.

C'est pour cela justement que les catholiques anglais, par la voix de Mgr Bourne, du duc de Norfolk, et par l'organe de tous leurs grands journaux, revendiquent comme une chose essentielle le droit d'avoir, dans leurs écoles, des instituteurs catholiques.

« Je serais profondément surpris, disait le cardinal Logue dans son discours de Drogheda, si les pères et mères d'Angleterre consentaient jamais à livrer la chose la plus précieuse qu'ils aient en ce monde, leurs enfants et l'éducation de ces enfants, à des maîtres que l'on aurait choisis sans même examiner aucunement s'ils sont aptes à faire de ces enfants des chrétiens. »

Or, un des grands principes inscrits en tête du projet de loi Birrell est précisément ce fameux axiome : *No test for teachers*, en vertu duquel on ne doit avoir aucun égard à la religion des candidats instituteurs, on n'a le droit d'exiger d'eux aucune profession de foi.

Par suite, un des grands griefs que font les catholiques au nouveau bill, c'est que celui-ci met toutes les écoles confessionnelles absolument à la merci des autorités municipales, pour ce qui regarde la nomination des instituteurs.

En effet, nous l'avons vu : dès que la L. E. A. a conclu, avec les propriétaires des écoles volontaires un bail de vente ferme ou seulement un bail de location pour un ou cinq ans ; ces écoles, aux termes du projet de loi, sont désormais entièrement dirigées et administrées par la L. E. A., qui a seule le privilège de nommer ou de révoquer les professeurs.

Dans ces conditions, comment être assuré un seul instant que l'on aura des instituteurs catholiques pour les enfants catholiques ?

Il est vrai, le bill dit expressément que, dans les écoles transférées, le corps professoral actuellement en fonction sera maintenu. Il sera *transféré*, lui aussi, et passera aux mains de l'autorité locale avec les bâtiments et le matériel scolaire, ce qui n'est d'ailleurs que très relativement honorable pour lui.

Il est vrai aussi que, selon le texte de la loi et en conformité logique avec son principe fondamental, aucun de ces professeurs ne pourra être révoqué ou inquiété à cause de ses opinions religieuses.

Mais c'est dans ce principe même que gît le danger et la source future de toutes les difficultés.

Admettons que toutes les écoles catholiques gardent au début leur personnel actuel. Il faut pourtant envisager aussi

la possibilité pour les catholiques de créer des écoles nouvelles et d'augmenter le personnel des anciennes. Il faut prévoir les décès, les maladies, les causes très nombreuses et très diverses qui peuvent nécessiter impérieusement le remplacement d'un professeur.

M. Birrell, toujours prodigue de bonnes paroles et riche en espérances quand il s'agit du bonheur d'autrui, donne à entendre que les autorités locales feront preuve de bonne volonté, de bon sens, de magnanimité même, dans le choix des instituteurs destinés aux catholiques.

Mais d'abord, les catholiques ont bien quelques raisons de compter sur leur droit beaucoup plus que sur les espérances dont se berce — ou dont les berce — M. Birrell. Admettons pourtant que tous ces beaux espoirs se réalisent. En fin de compte, si une autorité locale nomme des instituteurs catholiques dans une école catholique, il n'y aura là qu'un effet du *pur hasard*, sur lequel il ne faut pas étayer une espérance pour l'avenir; s'il y a plus, s'il y a réellement un effort de la commission pour envoyer un catholique chez les catholiques, il y aura une violation flagrante de la loi et de son principe fondamental.

Il est au contraire bien à craindre que les autorités locales, telles qu'on les connaît et qu'elles se sont fait connaître jusqu'ici, mettent précisément tous leurs soins à envoyer des protestants chez les catholiques, et des incroyants un peu partout.

Un membre influent du Parlement, orateur catholique distingué, M. T. P. O'Connor, avait cru pouvoir affirmer, dans un discours public, que les catholiques seraient satisfaits si on leur garantissait seulement que le *professeur principal* de chaque école serait catholique. Les violentes protestations du clergé, des journaux et de tous les fidèles, lui ont vite prouvé qu'il s'était beaucoup trop avancé dans la voie des concessions. Les catholiques anglais ont leurs droits certains, pour lesquels ils combattent depuis quarante ans. Ils ne souffriront pas qu'on les remette toujours en question et ils s'en tiennent aux paroles si énergiquement claires de l'archevêque de Westminster : « Une école catholique suppose... d'abord des instituteurs catholiques. »

D'autant que, dans les écoles transférées à la L. E. A., se réalisera forcément une de ces deux hypothèses : ou bien on ne pourra pas y remplir les conditions requises pour que l'école reste confessionnelle, — et alors les catholiques refuseront de s'y rendre ; — ou bien, les conditions étant réalisées, on aura le droit de donner dans cette école un enseignement religieux et confessionnel. Mais alors, toujours d'après le bill, cet enseignement pourra être donné par les instituteurs attitrés. Comme, d'autre part, lesdits instituteurs seront les créatures de la L. E. A., nommés exclusivement par des conseils communaux souvent sectaires, ils pourront être ou juifs, ou wesleyens, ou musulmans, ou athées. Et l'on aboutira à cette extravagance ridicule, d'un juif ou d'un libre penseur expliquant à de petits enfants catholiques le mystère de l'Immaculée-Conception ! Le P. Vaughan n'a-t-il pas eu raison de dire que cette conséquence démontrait clairement l'absurdité fondamentale du système ?

Partout donc où les catholiques conserveront le droit d'enseigner leur religion, — et ils ont le droit de l'enseigner dans toutes les écoles qu'ils ont bâties si généreusement, — il faudra aussi qu'on leur garantisse des professeurs catholiques. D'autant plus qu'il est des choses, dans notre sainte religion surtout, dont on ne parle pas convenablement sans y croire. Si vous parlez, même à de tout petits enfants, de la divinité de Jésus-Christ prouvée par ses miracles, du sacrement de l'eucharistie et de la présence réelle du Christ sous les voiles de l'hostie, comment voulez-vous qu'ils ne se rendent pas quelque compte du sérieux, de la conviction, de la *foi*, pour tout dire, avec laquelle vous proférez devant eux ces choses invraisemblables et surhumaines ? Car ces petits, qui écoutent avec ravissement les contes de fées, voient pourtant bien qu'on ne leur raconte pas *Barbe-Bleue* et *la Belle-au-bois-dormant* sur le même ton et de la même manière que l'histoire du pauvre Lazare ou celle de Caïn et d'Abel.

C. — LA RELIGION COMMUNE OU CHRISTIANISME FONDAMENTAL

S'ils ont repoussé, comme nous l'avons dit, la *solution séculière*, c'est-à-dire l'enseignement laïque pur et simple, les

représentants de la majorité à la Chambre des communes ont adopté les idées de M. Birrell et voté, pour les écoles de toute l'Angleterre, un enseignement religieux aussi réduit que possible. Sauf les écoles où, par faveur et dans des circonstances déterminées par la loi, l'enseignement confessionnel aura pu subsister, il n'y aura plus que la lecture pure et simple de la Bible et c'est ainsi que l'on se flatte de satisfaire le plus grand nombre des parents.

En réalité, cet enseignement est impossible à réduire en pratique et serait-il réellement codifié d'une manière définitive, il n'atteindrait jamais son chimérique but, qui est de convenir à toutes les sectes et de n'en favoriser aucune.

Même au prix de suppressions toujours plus radicales et d'élargissements toujours plus vastes, on ne trouvera pas une religion qui n'ait ses contradicteurs. On a déjà fait un essai, puisque l'article 14 du *Forster's Act* (1870) mettait en vigueur dans les *Board Schools* le christianisme *non-confessionnel*. En réalité, nous avons vu que ces écoles étaient surnommées « athées ». Il est fatal qu'il en soit toujours ainsi ; la religion de tout le monde ne sera jamais la religion de personne.

Il est illusoire et vain de croire qu'on formulera un credo assez élastique pour englober positivement toutes les formes présentes et même futures du protestantisme, parce que ces formes actuelles et possibles sont illimitées. Qu'enseignera-t-on, par exemple, sur le mystère de la sainte Trinité? Que dira-t-on de l'eucharistie et de l'Église?

Je le sais, les ministériels répondent qu'on n'en dira rien du tout. Et c'est en effet ce qu'il y a de plus probable. Cette religion universelle, comme la religion des *Board Schools* qu'elle ressuscite, se composera donc surtout de silences et de prétéritions. On voit bien ce qu'elle détruira ; on ne voit pas ce qu'elle pourra édifier.

Voilà pourquoi toutes les âmes religieuses de l'Angleterre s'unissent pour protester contre ce que le *Church Times* appelait récemment « un grattage superficiel de l'Écriture ». Le cardinal-archevêque de Dublin, de son côté, avait déjà dit au mois d'avril : « La religion commune est un songe, et un songe qui ne deviendra jamais réalité. »

Sans doute, il est facile de dire que cette religion sera « un

christianisme fondamental et réunira les principes qui sont communs à toutes les confessions chrétiennes ». Mais, en fait, quels sont donc ou quels seront ces principes ?

Sir Henry Campbell Bannerman, qui n'intervient que dans les grands moments et laisse ordinairement parler M. Birrell, a lui-même pris la parole aux Communes, dans la séance du mardi 26 juin, pour expliquer que la religion scolaire comprendrait « les éléments communs du christianisme avec, bien entendu, une saveur de protestantisme ».

Mais comme le lui a répondu, en termes fort énergiques, M. Balfour, il serait vain et absurde de la part des membres du Parlement de vouloir dicter au pays et aux écoles ce qu'ils considèrent comme les éléments du christianisme. Je le sais, a dit, en substance, l'ex-premier ministre, certains de mes honorables collègues, voudraient formuler un credo capable de satisfaire non seulement toutes les sectes non-conformistes, mais encore n'importe quelle religion. « C'est une prétention aussi arrogante que celle de n'importe quelle Église, à n'importe quelle époque de l'histoire. »

Hélas ! N'est-il pas permis à des catholiques de voir ici un retour de la *justice immanente*, ou pour parler plus exactement un châtiment de la Providence, à l'égard de cette superbe Église d'Angleterre qui se révolta contre les dogmes catholiques et qui aujourd'hui, encore, proteste contre le joug de Rome et l'autorité doctrinale du vicaire de Jésus-Christ ?

Riche et puissante par l'appui des puissants et des riches, elle a pourtant connu à son tour les hérésies et voici que, maintenant, elle en est réduite à formuler contre les sectes rivales, comme une menace et une ironie, ces mêmes arguments dont l'accable depuis trois siècles la logique des catholiques romains. Oui, il est impossible aux sectes non-conformistes de se faire un corps de doctrine, et si elles le composaient, il leur serait impossible de l'imposer à leurs membres, parce que le principe même du libre examen, qui fit naître ces sectes, est la destruction de toute autorité, la ruine de tout enseignement dogmatique, la négation de la parole évangélique : *Euntes docete... Qui vos audit, me audit.*

Mais n'est-ce pas pour la même raison, qu'au sein même de l'Église d'Angleterre tant de déchirements ont pu se produire au cours des siècles et tant de voix discordantes continuent à se faire entendre ?

Il est vrai, et ce n'est plus un mystère pour personne : le « simple enseignement de la Bible » et l'anarchie doctrinale qui en résulte nécessairement effrayent depuis longtemps les chefs de l'Église anglicane. Par réaction même, quelques-uns d'entre eux se rapprochent du catholicisme.

Pas plus tard que ces jours derniers (8 juillet 1906) la commission d'enquête chargée par le gouvernement lui-même de faire un rapport sur « la discipline au sein de l'Église anglicane » a mis en lumière une fois de plus le mouvement qui pousse la *High Church* vers les pratiques catholiques. Ce rapport signale des « irrégularités » rituelles bien caractéristiques, comme l'observation des fêtes du Sacré-Cœur et de l'Assomption de Notre-Dame.

Mais tandis que les âmes religieuses cherchent les moyens d'obvier à l'affaiblissement de la foi, cette foi même continue visiblement à être discutée dans l'Église établie. Certains membres de cette Église affirment solennellement, que « le simple enseignement de la Bible n'est pas acceptable pour l'Église d'Angleterre » ; d'autres membres de cette même Église, non moins solennellement, affirment que « le simple enseignement de la Bible est précisément la seule chose que l'Église d'Angleterre désire et même commande dans son catéchisme ».

Les évêques et la majeure partie des *clergymen* anglicans s'élèvent violemment contre le nouveau projet de loi et prennent à partie les non-conformistes. Et, en même temps, on voit des ministres comme le révérend Daustini Cremer admettre à leur communion toutes les sectes dissidentes.

Le dimanche 24 juin, en effet, ce pasteur au cœur large, officiant à Eccles avec trois de ses collègues dans un service solennel prescrit par l'Église d'Angleterre, recevait dans son temple, admettait à sa communion, des wesleyens, des congrégationalistes, des méthodistes primitifs, des presbytériens, des baptistes et des anglicans réformés. Pour expliquer son éclectisme, il écrivait peu après, dans le *Spectator*, une lettre

pleine de mystiques métaphores dont voici le résumé : « L'Église d'Angleterre, malgré l'attitude de quelques-uns de ses membres, n'est pas comme une vieille maison de commerce, furieuse et jalouse parce que quelques-uns de ses commis se sont établis pour leur compte et ont fait leurs affaires si bien, qu'ils lui enlèvent pas mal de clients. Non. Il faut qu'elle considère plutôt les Églises séparées comme des colonies qui ont rompu avec la mère patrie ; comme des filles qui ont quitté la maison paternelle et se sont émancipées. Ces Églises-filles ont réclamé une vie autonome selon leur gré. Elles ont quitté l'Église-mère ; mais elles restent en réalité l'os de ses os et la chair de sa chair. Quelles que soient les fautes commises de part et d'autre, lors de la revendication de cette indépendance, il ne reste plus actuellement d'autre parti que d'accepter la situation. »

Or, s'il faut en croire les commentaires du *Spectator*, c'est bien là « l'esprit de l'Église d'Angleterre, l'esprit d'une Église qui est vraiment nationale, dans la pleine acception du terme. »

Évidemment, des ministres comme ce révérend Cremer et des théologiens comme ceux du *Spectator* n'auront aucune difficulté à accepter la religion scolaire, pour ample et négative qu'elle puisse être. Ils ne sont pas trop à blâmer ; cela prouve au moins qu'ils sont logiques. A une Église nationale convient une religion nationale.

Ce n'est donc peut-être pas sans malice que sir Henry Campbell Bannerman, après son ministre de l'instruction publique, assure qu'il a toujours cru la religion de M. Birrell capable de contenter la « majeure partie » non seulement du pays, mais même « de l'Église d'Angleterre ». Plus cruel encore, M. Herbert Paul a dit aux Communes un mot très juste : « L'esprit général du bill est chrétien et protestant. L'Église anglicane doit l'accepter, comme protestante et érastienne. »

Seulement, il est aisé de voir à quelle conclusion prompte et redoutable cette acceptation mènerait l'Église d'Angleterre. La religion commune aboutirait à la commune irréligion. Mgr Logue soupçonne que tel est le but de la loi : « Comme il est impossible de trouver une religion qui plaise à tout le

monde, la conclusion sera que l'école deviendra purement laïque, ce qui est le désir de bien des gens ».

Nous ignorons si tel est vraiment le désir secret d'hommes tels que M. Lloyd George et ses partisans. Mais c'est parce qu'ils ont peur de cette conclusion, que les anglicans sincèrement chrétiens préfèrent être illogiques, répudier toute apparence d'érastianisme, renoncer même, pratiquement tout au moins, au grand principe du libre examen et de l'inspiration individuelle, et demander enfin, pour leurs enfants, quelque chose de plus que la prétendue religion si chère à M. Birrell.

Est-il besoin, après cela, d'insister, pour montrer quelle horreur particulière ce « christianisme fondamental » inspire à tous les catholiques? Pour nous, lorsqu'il s'agit du dogme, le silence même est une hérésie et l'indifférence aux doctrines est positivement une doctrine d'erreur.

Quelques protestants ont eu la loyauté de reconnaître la position très particulière des catholiques. Ce même M. Herbert Paul, après avoir affirmé que l'Église d'Angleterre devait logiquement être satisfaite du christianisme fondamental, ajoutait :

« Il en va bien autrement des catholiques romains. Pour eux, cet enseignement est pire que l'enseignement sans aucune religion. Leur proposer cela comme un enseignement religieux, c'est offrir à un affamé une cigarette en guise de repas. Ce n'est pas seulement une plaisanterie, c'est se moquer d'une nécessité réelle. »

Et le plus farouche adversaire des écoles confessionnelles, M. Lloyd George, a dit lui-même : « Du moment que l'on donnait aux autorités locales le pouvoir de faire enseigner la religion dans les écoles, la conséquence inévitable était que l'on donnât des facilités spéciales aux catholiques romains, pour les écoles où ils élèvent leurs enfants. »

C'est dans ce but, c'est avec des intentions droites et bonnes, comme il ne cesse de le répéter, que M. Birrell a introduit dans son projet de loi le fameux article 4, l'article qui stipule des « facilités spéciales et plus larges » pour les écoles confessionnelles, moyennant certaines conditions.

Mais allez donc vous fier aux bonnes intentions, ou compter qu'elles seront payées de retour par une effusion de reconnaissance ! L'article 4, qui devait porter la paix et la joie, a déchaîné à lui seul plus de tempêtes que tous les autres. M. Birrell décontenancé ou feignant de l'être, se plaint amèrement que ses avances soient repoussées, ses bons désirs méconnus et que son essai de conciliation lui vaille, au lieu des bénédictions qu'il espérait, les récriminations des catholiques. Ceux-ci, de leur côté, protestent que jamais ils n'accepteront la loi si cet article 4 n'est pas radicalement modifié. M. John Redmond, qui tant de fois avait proclamé sa confiance dans la droiture et les belles promesses de M. Birrell, avoue la peine et le désappointement qu'il éprouve en voyant comment l'*honorable gentleman* répond mal à ses espérances. Les journaux et les revues catholiques s'insurgent. Le *Tablet* entre autres déclare pittoresquement :

« Si un piqueur offrait une botte de foin à sa meute, sous prétexte que cette nourriture est tout à fait du goût des chameaux, exciterait-il ensuite beaucoup la compassion en se plaignant que les chiens ne mangent pas et se montrent peu satisfaits ? Cet apologue convient assez bien au cas de M. Birrell. Il invente tranquillement ce qu'il lui plaît de nous présenter comme des concessions, et il est choqué de voir que nous prenons cela pour des insultes. »

De son côté enfin, le docteur Clifford et ses partisans, rendus de plus en plus audacieux, se plaignent que cet article 4 favorise trop sensiblenent les écoles *sectaires* (lisez confessionnelles) et ils en demandent à grands cris, dans des meetings plus bruyants que nombreux, la suppression radicale.

Reportons-nous donc au texte de cet article 4 ; examinons l'interprétation que M. Birrell en a donnée, les amendements que, dans les séances des 25, 26 juin et jours suivants, la Chambre des communes a rejetés ou adoptés à son sujet. Nous verrons trop facilement qui, en réalité, a le droit de se plaindre.

D. — LES CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT CONFESSIONNEL

Donc, aux termes de l'article 4, les autorités municipales pourront accorder le droit d'enseigner une religion confessionnelle, dans les écoles anciennement volontaires et désormais transférées, lorsque seront réunies trois conditions :

1° Qu'il s'agisse d'une ville de plus de cinq mille âmes ;

2° Qu'il y ait, dans le même district, une autre école publique ne jouissant pas du privilège ici en question;

3° Qu'une demande expresse dans ce sens ait été formulée par les quatre cinquièmes des parents, dûment consultés à ce sujet par l'autorité locale.

D'après une indiscrétion du *Daily Telegraph* (30 juin 1906), le texte de cet article n'aurait pas toujours été ainsi conçu. « Ce n'est maintenant un secret pour personne, dit ce journal, que l'article 4, une semaine avant la lecture publique, étendait à tout le royaume le privilège des « facilités exceptionnelles », au lieu de le limiter aux districts urbains de plus de cinq mille âmes ; et, qu'en outre, il portait les mots : « L'autorité locale *devra* accorder... », au lieu de *pourra*... Mais la nuance d'opinion, qui est spécialement représentée dans le cabinet par M. John Morley et M. Lloyd George, réussit à faire changer *devra* en *pourra* (*shall* en *may*). Ce changement fut effectué trois heures seulement avant que M. Birrell commençât son premier discours sur le projet de loi devant la Chambre des communes. M. Birrell, personnellement, a toujours désiré que le principe de l'article 4 fût étendu le plus loin possible par la loi elle-même. »

Le moyen le plus simple de lui donner de l'extension, si vraiment on le désirait, c'était évidemment de supprimer d'abord la première restriction, particulièrement arbitraire et vexatoire. Comment, en effet, justifier cette clause, qui exclut radicalement des districts ruraux la possibilité d'une école confessionnelle ? Est-ce que les âmes des paysans sont moins dignes que celles des citadins de ménagement et de respect ? Si on veut, par l'article 4, assurer la liberté de conscience des enfants et des parents, pourquoi supposer que la conscience des gens sera plus traitable dans les petites villes

et qu'on peut en faire bon marché ? « Cette limitation territoriale des droits de la conscience, a dit aux Communes M. Middlemore, est simplement absurde. Autant vaudrait déterminer des circonscriptions où ne sera plus autorisée l'étude de Shakespeare et de Milton. »

Résultat particulièrement odieux : tandis que, dans les grandes villes, les quatre cinquièmes des parents auront encore, en se coalisant, quelque chance de sauvegarder l'instruction religieuse de leur progéniture, à la campagne et dans les petites villes, ils auront beau être tous d'accord, rien n'y fera : l'école pourrait être fréquentée exclusivement et pour les cinq cinquièmes de ses élèves par des enfants appartenant *tous à la même religion* et aux familles les plus ferventes du pays, ces enfants ne recevront jamais un enseignement religieux conforme aux croyances de leurs familles. Ainsi les droits des parents seront ouvertement violés. Il est difficile d'imaginer une injustice plus flagrante. Il s'est pourtant trouvé aux Communes, le mardi 27 juin, une majorité de 158 voix pour sanctionner cette iniquité.

On répète à satiété que « l'esprit général du bill étant *non confessionnel* (*undenominational*), l'article 4 y a été introduit dans un esprit de conciliation, comme un dédommagement et un moyen de salut pour les écoles confessionnelles. A ces écoles, il apporte en effet des « facilités exceptionnelles », des facilités élargies (*extended facilities*). Seulement, on met à ces facilités, dès le début, de telles restrictions, que l'on finit par exclure du privilège en question presque toutes les écoles confessionnelles !

Qu'on en juge par la demi-ligne de texte qui nous occupe. Il y a actuellement en Angleterre 6 500 districts ruraux, dans lesquels la seule école publique existante est une école anglicane. Eh bien, désormais, en vertu de cette demi-ligne, voilà 6 500 écoles confessionnelles qui devront cesser de l'être. Il ne sera plus permis d'y enseigner la religion de l'Église établie, pour laquelle et par laquelle ces écoles ont été fondées. Toute l'instruction religieuse y sera réduite au *christianisme fondamental*.

Le résultat est analogue pour les écoles catholiques. Cet article 4, que l'on dit fait en leur faveur, en supprime à peu

près le quart par la première de ses clauses. Sur 1 070 écoles catholiques, en effet, il y en a 243 qui sont dans des districts ruraux et qui, par conséquent, seront privées en toute hypothèse des « facilités exceptionnelles ».

Mais ce n'est pas tout. Au jugement de lord Edmund Talbot, c'est la moitié environ des écoles catholiques que cet article 4 va supprimer. Outre les 243 écoles rurales, nous verrons tout à l'heure que 254 écoles urbaines sont condamnées d'avance par la clause dite des *quatre cinquièmes*. Soit un total déjà de 497 écoles sur 1 070.

Enfin, beaucoup d'autres seront privées des « facilités exceptionnelles », sous le prétexte qu'on ne trouve pas auprès d'elles une autre école publique pouvant satisfaire les parents non-conformistes ou athées. C'est la seconde des conditions restrictives.

Il ne faut pas l'oublier : le grand principe, celui par où l'on prétend justifier la loi tout entière, et spécialement les restrictions apportées à l'article 4, c'est toujours que, dans chaque district scolaire, et à portée de toutes les familles, il faut au moins une école qui ne soit pas confessionnelle. Certains districts sont trop pauvres, paraît-il, pour subventionner plus d'une école. Peu importe donc que celle qui existe, et qu'ils entretiennent actuellement, ait été fondée par des catholiques ou des anglicans, par des wesleyens ou des juifs. Cette école est unique, donc elle doit être ouverte à la « simple Bible », et fermée à toute religion spéciale.

A Preston, par exemple, ville qui compte pourtant plus de cent mille âmes, la seule école officielle (*provided*) actuellement existante est située tout à fait à l'extrémité d'un faubourg. Par conséquent, dans les quartiers du centre où les écoles catholiques sont très fréquentées, on payera leur hospitalité en mettant la main dessus, et en y interdisant l'enseignement du catéchisme romain.

Mais la dernière et la plus vexatoire des trois conditions, c'est encore la clause des *quatre cinquièmes*, qui prétend pourtant bien être une source de liberté, et est censée précisément constituer la « facilité élargie » dont on honore les catholiques. Il s'est même trouvé des gens bien intentionnés

pour dire que, grâce à cette clause, on avait ménagé aux catholiques romains un moyen de salut facile et absolument infaillible, tandis que les anglicans ne pourraient pas en bénéficier. Quel que soit, en réalité, le sort des écoles anglicanes, il est au moins téméraire, et peut-être amèrement ironique, d'affirmer que celui des écoles catholiques est assuré par cette fameuse petite clause.

Cette clause, la voici en substance : « Pourvu que soient remplies les deux conditions dont nous avons déjà parlé, — et qui suffisent à supprimer déjà quantité d'écoles catholiques, — on pourra encore, dans les écoles transférées, prétendre à enseigner le catéchisme, si les *quatre cinquièmes* des parents en expriment la volonté positive ».

Pourquoi cette proportion des *quatre cinquièmes* ? Pourquoi ce semblant de concession à la volonté des parents, — ou bien pourquoi tant le restreindre ? On pourrait dire que c'est à la fois trop et trop peu ; — et une partie des arguments qui condamnent les deux premières conditions peuvent encore s'appliquer à celle-ci.

Tout d'abord, en effet, s'il s'agit de respecter la liberté de conscience et le droit légitime des parents, il est illogique de limiter ce respect aux écoles transférées, et de ne pas l'appliquer également aux écoles officielles.

Peut-être même celles-ci y auraient-elles plus de droit que les autres. Le docteur Clifford, en effet, se plaint amèrement que cette clause accorde à de simples citoyens le droit de contrôler l'administration des deniers publics, d'en diriger même l'emploi. Or, s'il est permis à la masse des contribuables de formuler un avis, c'est surtout, semble-t-il, pour ce qui regarde les écoles officielles, où *toutes* les dépenses, sans exception, — bâtisse, mobilier, traitement des instituteurs, entretien des élèves, — sont payées par lesdits contribuables.

De plus, si les *quatre cinquièmes* des parents forment un groupe respectable et digne d'être écouté, quand ces parents envoient leurs enfants aux écoles confessionnelles, on devrait honorer tout autant, en leur donnant la même importance, les parents qui envoient leurs enfants aux écoles officielles. Cependant, fussent-ils encore plus nombreux, leur groupement restera toujours une quantité négligeable. Supposons,

par exemple, une école publique et officielle dans laquelle (le cas n'est pas invraisemblable) tous les enfants appartiennent à des familles anglicanes. Tous les parents sont d'accord sur la nécessité de faire donner à ces enfants l'enseignement religieux, selon la doctrine de l'Église établie. L'école, encore un coup, est *provided*; ce sont donc incontestablement ces parents-là qui, par leurs contributions et impôts, ont fait tous les frais de l'enseignement. Pourtant, il leur sera impossible de faire respecter leur volonté. Si l'école avait été bâtie par la charité privée et transférée à la L. E. A., alors, oui, ils auraient voix au chapitre, ne fussent-ils que les *quatre cinquièmes*. Sinon, ils n'ont rien à dire. L'école officielle, bâtie, fondée et entretenue à leurs frais, ne peut enseigner leur religion.

Autre illogisme, plus fâcheux encore dans ses conséquences : cette faculté d'introduire un enseignement spécial est donnée aux écoles transférées, sans aucun égard à la volonté qui les fonda. Secte pour secte, tout se vaut devant le législateur impartial qu'est M. Birrell. Et alors il arrivera ceci : Voici une école fondée par les catholiques dans un centre juif, tel que Shepney. Comme elle est bien installée, qu'on y donne une bonne instruction et une éducation dont tout le monde reconnaît la supériorité, les juifs ne demandent qu'à y aller. L'école est publique, donc on les y reçoit tout comme les protestants des diverses sectes. Le jour où les juifs domineront, l'école peut devenir juive. Si elle avait été fondée par les deniers publics, que, dans l'espèce, payent surtout les juifs de Shepney, il leur serait impossible d'y enseigner le Talmud, comme de la spécialiser pour n'importe quelle religion. Mais, *parce qu'elle* a été catholique, et que peut-être elle appartient encore aux catholiques, elle a la possibilité d'être juive, ou, le cas échéant, musulmane, bouddhiste ou swedenborgienne !

On objectera que ces résultats étranges seront probablement rares. S'ils le sont, tant mieux ; mais ce sera par un concours de circonstances absolument étrangères aux effets logiques et immédiats du projet de loi.

D'ailleurs, outre la possibilité de ces conséquences extra-

vagantes, la clause des quatre cinquièmes souffre d'un vice fondamental qui l'empêchera d'atteindre son but. Le nombre des voix requises pour qu'une école confessionnelle soit sauvegardée selon le vœu des parents, est en réalité presque impossible à atteindre et, par conséquent, beaucoup trop élevé. Nous verrons tout à l'heure pourquoi.

M. Evelyn Cecil, qui a montré un courage et un talent remarquables dans la discussion de cet article 4, essaya vainement, le mercredi 27 juin, de faire remplacer les mots « les quatre cinquièmes des parents » par ceux-ci : « un nombre raisonnable de parents », dont le sens eût été sinon beaucoup plus large, du moins infiniment élastique. M. Chamberlain, en répétant que comme unitarien il n'avait jamais attaché grande importance à l'enseignement confessionnel, soutint cet amendement, car « la clause des quatre cinquièmes lui semblait vraiment injuste pour l'Église anglicane ». Malgré ces protestations, les mots ont été maintenus, et l'amendement de M. Cecil repoussé à cent soixante-dix voix de majorité.

Encore si l'on entendait ces mots comme dans une élection ordinaire ! Mais M. Birrell les interprète d'une manière particulièrement odieuse et on serait tenté de dire cynique. En effet, quand la L. E. A., dit-il, aura fait son enquête, quand les parents consultés suivant une formule « qu'il voudrait très précise et partout identique », auront fait connaître leur désir, il faudra considérer si le nombre de ceux qui veulent le maintien de l'enseignement confessionnel atteint les quatre cinquièmes, non des *votants* eux-mêmes, mais de *ceux qui auraient pu voter*, c'est-à-dire non les quatre cinquièmes des réponses effectivement données, mais les quatre cinquièmes du nombre total des enfants. Les parents qui, pour une raison ou une autre, n'auront pas pu ou voulu répondre, seront considérés comme ayant voté *contre*. Voilà une manière de scrutin bien extraordinaire et qui a soulevé à bon droit l'indignation de M. Dillon, de M. T. P. O'Connor et de lord Balcarres. « Que serait-il arrivé, demandait ironiquement M. Dillon, que serait-il arrivé aux dernières élections législatives, si, dans la circonscription de M. Birrell, tous les abstentionnistes avaient été comptés en faveur de son rival ?

Voilà pourtant le traitement qu'il nous impose ! » Au nom de la justice et du bon sens, sir T. Esmonde proposait un amendement portant que l'on tiendrait compte seulement des voix exprimées, « comme dans tous les scrutins. » Mais cet amendement fut repoussé encore à cent trente-sept voix de majorité.

Pour comprendre combien ce point-là spécialement sera fatal aux écoles catholiques, il faut se rappeler que ces écoles sont particulièrement bien tenues. Nous avons déjà dit que les protestants y envoient assez souvent leurs enfants, parfois même de préférence aux écoles de leur propre religion, uniquement à cause de l'éducation soignée et de l'instruction que l'on y donne.

Or, ce bon renom des écoles catholiques, qui leur attire des enfants de toutes les sectes, ne tardera pas, en vertu de la clause des quatre cinquièmes, à devenir l'occasion de leur ruine et, par une justice à rebours, ces écoles recevront ainsi le châtiment de leur mérite.

En effet, qu'arrivera-t-il lorsque sera institué le scrutin ordonné par la loi auprès des parents ? Plus il y aura, dans une école catholique, de petits protestants attirés par sa bonne organisation, plus cette école aura chance d'être détournée de son but et ravie à ses fondateurs. Sur deux cents familles, par exemple, dont les enfants fréquentent l'école, qu'il y ait seulement quarante et une familles non catholiques ; les cent cinquante-neuf autres auront beau supplier, l'école sera privée de l'enseignement du catholicisme.

De ce chef, on calcule déjà, comme nous l'avons dit, que deux cent cinquante-quatre écoles catholiques seront frappées, dès l'application de la loi. Il y a, en effet, parmi celles qu'épargnent encore les deux premières conditions restrictives du privilège, deux cent cinquante-quatre écoles catholiques situées dans les villes, à proximité d'une école officielle, mais où le nombre des enfants catholiques ne forme pas les quatre cinquièmes du total. Parfois même, il s'en faut de beaucoup. Ce n'est pourtant pas qu'on invite les petits protestants à fréquenter ces écoles ; mais on ne peut non plus, quand l'école est publique, leur en refuser l'accès. Ils viennent, et leur présence même est exploitée par le projet de loi contre ceux qui les accueillent.

Il est vrai, M. Birrell a ouvert ici aux catholiques des perspectives délicieuses dont il ne flatte pas les anglicans. « Puisque les parents protestants, dit-il, vous envoient leurs enfants à cause de l'excellente manière dont vous dirigez vos écoles, n'ayez donc aucune inquiétude. Quand viendra le moment du scrutin, ces bons parents, interrogés congrûment, répondront avec les catholiques que l'école marche à merveille, qu'il faut la laisser dans le *statu quo*, qu'il faut y maintenir l'enseignement religieux tel qu'il est donné actuellement ; ainsi, loin de vous nuire, ils contribueront par leur vote explicite à parfaire le nombre des quatre cinquièmes. »

Et alors, se laissant aller à l'attendrissement des souvenirs personnels, M. Birrell a confié aux Communes que son propre fils avait été élevé dans une école catholique :

« Il y était traité avec douceur et affabilité. Il s'en souvient encore comme du meilleur temps de sa vie. Il est actuellement en Nouvelle-Zélande et reste, son père en est persuadé, le plus ferme des protestants. Mais assurément, lorsqu'il était au collège, s'il avait eu à exprimer son opinion sur la direction de l'école et de l'enseignement, il eût voté pour le maintien du *statu quo*. »

Ces touchantes paroles peuvent être très flatteuses pour les écoles catholiques en général, pour le collège Saint-Edmond en particulier, et, plus particulièrement encore pour M. Birrell fils. Mais elles ne prouvent malheureusement rien du tout.

Il est à croire que, si les parents protestants ne veulent pas absolument faire supprimer l'enseignement catholique, leur générosité se bornera à ne rien dire. Et c'est pour cela, sans doute, qu'on cherche à exploiter leur silence même. Telle est la secrète raison de la manière dont on compte les votes.

Et puis, si quelques anglicans convaincus et tolérants, ont la loyauté, comme dit M. Birrell, de voter pour la conservation de l'école dont ils profitent, il y aura toujours beaucoup de parents, ou sectaires, ou simplement indifférents, ou même violemment athées, qui, en se coalisant, arriveront bien facilement à former une proportion de 21 p. 100. S'il manque quelques voix, il suffira au plus haineux de recruter, parmi

ses amis et connaissances de n'importe quelle religion, une douzaine d'enfants que l'on introduira dans l'école, et l'iniquité pourra s'accomplir.

En vérité, M. Evelyn Cecil avait raison de dire que ce chiffre des *quatre cinquièmes* n'était pas un « nombre raisonnable. » On voit, en effet, par les raisons et les exemples qui précèdent, combien il sera difficile aux catholiques, même dans les écoles des grandes villes, même dans celles où leurs enfants sont actuellement en majorité, de s'assurer la conservation de l'enseignement religieux confessionnel et de recruter ces fameux quatre cinquièmes des parents, sans lesquels aucune réclamation en ce sens n'aura chance d'être écoutée.

Mais il manquait encore un pas pour arriver à la consommation de l'injustice. Grâce à M. Lloyd George et à ses amis, ce pas fut fait lorsque, sur leurs instances, la première ligne de l'article 4 fut ainsi rédigée : L'autorité locale *pourra* accorder des facilités exceptionnelles », moyennant trois conditions, etc. Ainsi, lorsque les quatre cinquièmes des parents auront exprimé leur volonté et qu'aucun des obstacles prévus n'aura encore suffi à les arrêter, tout ce qu'ils obtiendront, c'est d'être livrés à la merci des autorités locales, qui *pourront* accorder (et par suite pourront refuser) la permission si ardemment sollicitée.

M. Healy, qui s'était déjà distingué il y a quatre ans dans la discussion de la loi scolaire, a eu le courage de le dire aux Communes : « La conduite des autorités locales, jusqu'à ce jour, permet de conjecturer trop sûrement ce qui arrivera quand on aura voté la loi Birrell. L'esprit qui anime la majorité des conseils locaux rend indispensables certaines mesures de protection en faveur des écoles confessionnelles. »

La plus élémentaire de ces mesures eût donc été de changer un mot dans le texte, de revenir à la rédaction primitive, de mettre *shall* au lieu de *may*, c'est à dire *devra* au lieu de *pourra*. Voici quatre ans, en effet, que les écoles confessionnelles ont à souffrir, en maints endroits, des autorités locales non-conformistes. Celles-ci ne perdent pas une occasion de leur nuire. Ostensiblement, elles témoignent le vif désir

qu'elles ont d'annihiler ces écoles, de leur substituer des établissements où la religion soit absolument *minimisée*. Et c'est aux mains de ces conseils locaux que l'on remet en fin de compte le sort de ces écoles confessionnelles ! Autant vaudrait décréter que les loups *pourront* permettre aux brebis de brouter en paix.

M. Evelyn Cecil a pris sur ce point l'initiative des protestations. Il a proposé un amendement rétablissant le mot *shall*. Que les conseils locaux, disait-il, soient *obligés* par la loi même à donner les facilités exceptionnelles pour l'enseignement religieux, quand les conditions fixées par cette même loi seront remplies ; c'est le seul moyen d'éviter l'arbitraire et d'assurer un traitement égal à tous les parents du royaume ; tandis que jamais cette égalité ne sera obtenue si le sort des écoles dépend du conseil local.

Et M. Herbert Paul, en défendant loyalement cet amendement, ajoutait : « Il s'agit ici d'une question de principes de la plus haute importance. Ce n'est donc pas aux autorités municipales d'en décider suivant leurs caprices ou leurs passions. Il appartient au Parlement de trancher la question une fois pour toutes, au moyen du texte même de la loi. En ne le faisant pas, il encourrait une grave responsabilité.

Mais cette responsabilité n'a pas effrayé M. Birrell. Pour lui, a-t-il déclaré, l'esprit fondamental du bill étant étranger à toute préoccupation confessionnelle, on ne saurait imposer aux L. E. A. l'obligation expresse de subventionner une confession. Le leur *permettre* est déjà beaucoup ; c'est même aller déjà contre l'esprit essentiel du projet de loi. Mais c'est une concession nécessaire. Quant à les y *obliger*, le gouvernement s'y refuse.

Faut-il croire que, malgré ces paroles du ministre, la conscience de la majorité s'est sentie quelque peu troublée par les raisonnements vigoureux et les superbes discours de MM. Evelyn Cecil, Dillon et John Redmond? Peut-être. C'est ce jour-là, en effet, que le chef des nationalistes dénonça l'amère déception, où le jetait l'*honorable* M. Birrell. Son plaidoyer pour l'amendement Cecil fut un des plus beaux mouvements d'éloquence qu'ait suscités la discussion du bill scolaire. Dans un passage particulièrement émouvant, il

montrait, si le projet de loi n'était pas amendé, la guerre religieuse rallumée dans le pays et l'ère des persécutions rouvertes. Les nationalistes, à la suite de leur chef, votèrent contre le ministère et plusieurs membres du parti ouvrier firent de même. Enfin, vingt-cinq libéraux les suivirent, estimant que le gouvernement aurait dû faire aux catholiques la concession que ceuxci demandaient. Bref, la majorité gouvernementale fut entamée ce jour-là (mardi 26 juin). L'amendement Cecil fut, il est vrai, repoussé, mais par 340 voix seulement contre 237. De 199 voix qu'elle comptait au lendemain des élections, la majorité libérale tombait donc à 103. Toute l'opposition accueillit ce résultat par des applaudissements prolongés.

Ce n'était certes pas la victoire, c'était du moins un triomphe moral et un signe certain que la conscience religieuse et le sentiment de l'équité n'étaient pas morts chez tous ceux qui, pour des motifs politiques si divers, se groupent sous l'étiquette commune de libéraux, à la suite de M. Birrell et de sir Henry Campbell Bannerman.

Sans en exposer les innombrables détails, nous avons tâché de faire connaître dans ses dispositions essentielles le projet de loi que cette majorité libérale, toute-puissante au Parlement, prétend imposer à l'Angleterre. Nous avons résumé de notre mieux les principaux griefs de l'opposition en laissant de côté, ici encore, tout ce qui nous semblait moins important ou moins intéressant pour des lecteurs français. Il nous reste à dire ce que M. Birrell a tenté pour donner quelque satisfaction aux justes récriminations des catholiques et quelle est désormais la situation de ces derniers, en face du projet de loi que les Communes ont adopté.

(*A suivre.*) JOSEPH BOUBÉE

LE ROI D'ORIENT

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ÉGYPTE (1905)[1]

V

Le Caire

16 mars.

D'Alexandrie au Caire, la route se fait en trois heures d'express. Le paysage est assez monotone; pour la première fois, j'aperçois des villages arabes : de loin, ces huttes misérables en terre, au toit plat, recouvert de maïs ou de fourrage, et ces coupoles rondes où se met le fumier, ressemblent à un déballage de pots en grès, de gargoulettes et de terrines jetées au hasard dans les champs.

Parfois, un, deux palmiers se dressent au-dessus de cet amoncellement gris. L'intérieur est encore plus misérable. Une salle basse où tout gît à la fois et pèle-mèle, hommes, femmes, enfants, animaux.

Le fellah passe toute sa journée dehors; il est curieux de voir ces longues plaines vertes sans autre relief que des bouquets grêles de palmiers ou des roues tournantes de sahakyié (machine pour monter l'eau)..., et, çà et là, des enfants bleus, des hommes rouges ou jaunes, selon la couleur de leur robe. Sur le vert émeraude intense des blés et des trèfles, ils marquent comme des fleurs.

Le long du chemin de fer, se déroule un canal : vers l'heure de midi, les bœufs y plongent, les enfants y barbotent, les fervents y font leurs ablutions; l'eau reçoit tout et tous..., on la boira un peu plus loin, à Alexandrie. A l'horizon, on devine le passage fécondant du Nil à de grandes voiles blanches qui semblent s'ouvrir et voler comme des ailes, en glissant sans bruit au-dessus de la plaine verte et jaune.

A un point du trajet, nous venions de quitter une station,

1. Voir *Études* du 20 juillet 1906.

le train s'arrêta tout à coup : signaux, drapeaux verts, cris : toutes les têtes à la portière. Bientôt le train se met à reculer comme effrayé. Déjà je vois dans mon compartiment des voyageurs qui rassemblent leurs colis pour sauter sur la voie. Est-ce un train en détresse qui viendrait face à nous ? Je finis par me faire expliquer ce recul, en français un peu nègre : « Une enfant, tombée, quel malheur ! — Comment ? dis-je. — Oui, par la portière ; elle est tuée. » Le compartiment s'affolle de plus en plus et je me demande toujours pourquoi nous revenons en arrière. Tout s'explique à la fin ; on cherche la pauvre enfant. Est-elle tombée à droite, est-elle tombée à gauche ? Et il doit passer incessamment un autre train sur la voie d'à côté !...

Nous continuons à reculer avec une lenteur de corbillard. La moitié des voyageurs est descendue, pour inspecter les fossés. De l'autre côté de la voie, sur la route, une cinquantaine de petits Arabes courent, crient, gesticulent, la galabié aux dents pour ne pas gêner leur course. Enfin des Bédouins disent avoir vu des hommes d'équipe ramasser une enfant. Est-elle vivante ? Nouvelles angoisses. Le train recule toujours et arrive à un poste où il y a le téléphone. « Allo ! allo !... » Toutes les têtes sont tendues, le convoi s'est arrêté en pleine campagne, tout est en suspens. Enfin on nous dit, c'est mon voisin qui me traduit, « qu'elle est heureusement... vive »... et il ajoute immédiatement : « à la grâce de Dieu ! » Nous savons ensuite qu'on l'a transportée à la station voisine ; le train y retourne donc : à quelques centaines de mètres avant d'y arriver, nous apercevons un groupe sur le pas d'une maison arabe ; il semble hésiter, puis s'achemine vers nous.

Il y a quelque chose de pendu au cou d'un homme, et au-dessus de quoi on tient ouverte une ombrelle : ce quelque chose passe à deux pas de moi. Un pauvre petit visage blanc et rouge, des traînées de sang sortant du nez, de la bouche et des oreilles ; la tête a été grossièrement bandée et les linges sont plaqués de larges taches sanguinolentes. L'enfant semble pourtant courageuse ; au moment où elle passe devant notre compartiment, elle fait un petit geste indiquant le wagon d'en haut, où il y avait sa mère à moitié évanouie.

On me dit que c'est une petite Syrienne. Elle voyageait en

première ; son costume était tout de velours bleu, avec un col marin brodé sur les épaules et une capote blanche comme coiffure. Elle avait les jambes nues. J'ai su depuis, que c'était la fille du consul général du Brésil.

Toute cette scène avait duré environ quarante minutes.

Le soir de mon arrivée au Caire, je vais en voiture de l'autre côté du Nil dans l'île de Gésiréh. Il y a là un palais-hôtel, entouré de jardins, de petites allées sablées en rouge et en jaune, de pelouses, de fleurs où foisonnent les statues. C'est le rendez-vous du high-life. Mais ce qu'il y a de plus beau, sans contredit, c'est, longeant toutes ces petites allées de poupée, la grande route du Nil, large, profonde où coule « une eau pâle et tranquille[1] », couverte de grandes ailes blanches qui sont des voiles, avec sur ses bords, une forêt de roseaux effilés, qui sont les mâts des barques ; dans les airs des vols longs et lourds de milans, et un soleil qui dore chaque flot, chaque voile, chaque barque, chaque arbre et chaque oiseau.

Il y a deux villes au Caire, je devrais dire trois. La moderne, elle, ne le cède à aucune de nos plus belles. L'arabe, ce sont des ruelles, des bazars, un étalage bariolé de tous les métiers. Quartier des orfèvres, quartier des drapiers, des parfumeurs, des épiciers : tout est rangé comme par casiers. Et, devant ces boutiques et ces étalages, des divans ou de simples nattes sur lesquels sont étendus les marchands fumant, buvant, ou jouant en attendant les pratiques.

La troisième ville, celle du vieux Caire, ne paraît qu'un monceau de décombres en pierres grises et blanches, au milieu desquelles on a péniblement tracé des ruelles enchevêtrées. Par endroit, de ce monceau de décombres, on voit sortir par un trou noir une tête qui se hasarde au-dessus de la ruelle : ce sont les habitants. C'est dans cette vieille ville qu'aurait jadis demeuré quelque temps la sainte Famille. On montre, à plusieurs mètres au-dessous du sol, deux petites cavernes creusées dans le rocher : ce serait là.

Le trajet du Caire aux pyramides se fait sous les ombrages, en tramway, sans fatigue aucune : il faut trois quarts d'heure à peine. Cette route a été tracée et plantée par Ismaïl-Pacha,

1. Chateaubriand.

en 1869, pour recevoir l'impératrice Eugénie. Faute de cette route, Chateaubriand raconte[1] qu'à son grand désespoir il ne put voir les pyramides qu'au bout de sa lorgnette. Les eaux du Nil étaient encore trop hautes pour qu'on pût y aller à cheval, trop basses pour qu'on y pût faire manœuvrer une barque. « Il fallut donc me résoudre à ma destinée, dit-il, et me contenter d'avoir vu de mes yeux les pyramides, sans les avoir touchées de mes mains. Je chargeai un ami d'écrire mon nom sur ces grands tombeaux, selon l'usage, à la première occasion : l'on doit remplir tous les petits devoirs d'un pieux voyageur. »

J'ai le regret d'avoir manqué à ce devoir ou à cet usage ; mais je n'ai pas eu de déception, et je n'ai pas eu de surprise à la vue des pyramides. Je m'attendais à trouver du colossal : je l'ai trouvé. Toutefois, ce qui m'a le plus frappé, ce sont les teintes variées, étranges, que prennent à toute heure ces immenses tombeaux. La couleur qui domine sur toutes ces masses de pierres, c'est le jaune, un jaune chaud, un orange de feu, un reflet du sable où ces colosses sont plantés. Lorsque je passais à cinq heures du soir entre les deux grandes pyramides, l'un des pans, face au soleil, avait ce ton éclatant de l'orange ; l'autre pan, noyé dans l'ombre, était mauve, et sur le sable cette ombre prenait des teintes si franchement lilas, qu'on eût dit de loin le sable du désert couvert de bruyères roses. Derrière la pyramide, la grande plaine s'étendait vert intense, et par-dessus se développait un ciel profond et d'un bleu éclatant. Ce sont les émaux du soleil, les pierres étincelantes du roi d'Orient.

Le lendemain matin, à huit heures, les pyramides émergeaient orange et rouge, d'une brume mauve au-dessus de la plaine sillonnée de vert et de jaune.

Ce que j'avais remarqué pour le Moïse de Michel-Ange à Rome, je l'ai noté pour le Sphinx. Aucune gravure ne rend toutes les expressions, il faut voir.

Selon l'heure, le soleil, et la position que l'on prend, le Sphinx est tour à tour, calme, majestueux, ironique, hautain, toujours déconcertant : il regarde et il sourit.

1. Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, VIe partie.

Son regard est puissant, c'est celui de tous les colosses égyptiens; et son sourire est légèrement moqueur, c'est encore celui de toute cette race de rois de pierre. La force matérielle amène le dédain.

Il est campé insolemment en face de ce Nil déconcertant lui aussi, et en face du soleil levant. A quoi songe-t-il avec ce regard fixe et cette lèvre superbe?... A lui.

Et c'est parce qu'ils ne pensaient pas aux autres que tous ces dieux antiques gardaient la froide inflexibilité de la pierre : comme l'Osiris, le grand juge de la mort, le redouté roi de l'Occident ténébreux des âmes, princes, oéris (officiers), prêtres, Pharaons orgueilleux, tous avaient « le cœur immobile ».

19 mars.

Je me suis rendu de nouveau ce matin, à dix heures, aux pyramides: les teintes n'étaient déjà plus les mêmes; le Sphinx surtout prend une tout autre expression. Le soir, quand le soleil le frappe par derrière. il est mystérieux: tel le dépeignait Maxime du Camp [1]. « Enfoui jusqu'au poitrail, rongé, camard, dévoré par l'âge, tournant le dos au désert et regardant le fleuve, ressemblant par derrière à un incommensurable champignon et par devant à quelque divinité précipitée des hauteurs de l'empyrée, il garde encore malgré ses blessures, je ne sais quelle sénérité puissante et terrible. Les Arabes l'appellent Abou-el-Houl, le père de l'épouvante. Les temps, les religions, les nations, les mœurs, les lois ont défilé devant lui : chaque mot de l'histoire a frappé sa large oreille entourée de bandelettes sacrées. »

Au matin, il fixe le soleil : ses yeux sans paupières, immobiles, rappellent la rigidité des grands Pharaons, Ramsès, Toutmosis, dont les statues sont encore debout dans les ruines des temples. Rien ne l'étonne : il a tout vu, il sait tout, il lit tout dans le divin soleil.

Le soir, il paraît se renfermer en lui-même; il est silencieux comme l'ombre qui l'entoure: il pense.

Mais, le matin, tout parle dans sa pose, et tout parle l'orgueil. Il dit : « Le désert est à moi, j'y pose ma griffe puis-

1. Maxime du Camp, *le Nil*.

sante; le Nil ne me touche pas; le soleil, je le regarde, et quant aux hommes, je ne les vois pas. »

Et il ne convient pas que si ces hommes ne venaient pas le déterrer chaque année, il serait bientôt enseveli par ce sable qu'il paraît mépriser.

Toutes les pierres des trois pyramides, disent les guides, — formeraient mises ensemble un mur de 1 054 lieues de longueur, couvrant ainsi la distance d'Alexandrie à la côte de Guinée.

Au retour d'une de mes excursions aux pyramides, je suis assailli tout le long du chemin par un Copte vendeur de petits Sphinx, et de Ramsès d'occasion. J'ai la maladresse, par curiosité, de prendre et de soupeser un instant la très minuscule statuette de ce grand roi: impossible de la rendre à mon antiquaire, et j'ai dû débourser mon shilling.

Mais j'étais en possession du grand Ramsès, et je philosophais pendant la route sur les destinées étranges du glorieux Pharaon.

Peu de rois ont rempli l'Égypte et l'histoire de leur gloire retentissante comme Ramsès II, celui que les Grecs ont appelé le grand Sésostris. Il succède à son père Séti Ier, à l'âge d'environ dix-huit ou vingt ans. Il occupa le trône pendant soixante-six ans, et laissa, dit-on, plus de cent onze enfants.

C'est le grand bâtisseur de temples, « le roi pariétaire » disait Champollion. Ipsamboul, en Nubie, le Ramesséum à Thèbes, le grand temple à Louxor, se couvrent de ses statues. Tanis, Pithom, Ramsès, tout autant de villes créées ou du moins largement ornées par lui.

Les hommes ne lui coûtaient rien : quand il n'avait plus de fellahs à sa disposition, il organisait des chasses dans le désert de la Nubie ou du Soudan et en ramenait des milliers d'esclaves. Lorsque les déserts n'eurent plus rien à lui donner, il se tourna du côté des Hébreux qui depuis quatre cents ans, habitaient au nord-est du delta, la terre de Gessen. J'ai traversé cette plaine enchanteresse: des palmes, des champs cultivés, un air de grandeur et de richesse qui saisit au premier coup d'œil. C'est là que les Hébreux s'étaient multipliés à l'excès. Ramsès n'y vit que des manœuvres pour pétrir ses briques et bâtir ses villes. N'étaient-ce pas des gens corvéa-

bles, puisqu'ils pouvaient devenir dangereux? Tout son but est de les opprimer savamment afin d'arrêter leur prodigieux développement.

Ce ne sera donc pour lui, selon un document hiéroglyphique récemment découvert, que « des Aperiu » (*Iberim*, Hébreux), « qui charrient les pierres pour le grand Ramsès Meïamoum, l'ami de la justice ».

Je ne voulus pas descendre de mon âne qui me ramenait posément au Caire par la grande allée d'acacias lebeck, sans aller voir au musée ce qui restait de tant de gloire.

Je m'arrêtai bientôt en face de la momie noire, déformée et lugubre du puissant Ramsès.

Un immense squelette, de 1 m. 80, aplati au fond d'un sarcophage, la bouche èntr'ouverte, un nez fortement aquilin que la mort a encore accusé davantage, des yeux profondément fermés, un front bombé, autoritaire, avec deux ou trois touffes de cheveux blancs sur les tempes, des mains croisées rigides sur la poitrine vidée et sans cœur[1]... Voilà tout ce qui demeure aujourd'hui du très glorieux « Ramsès-Meïamoum, le très vaillant, l'ami d'Ammon-Râ, le bien-aimé des dieux dès avant sa naissance, éternel comme le soleil ».

Et il est catalogué, sous le numéro 5233.

Jeudi.

Visite à la mosquée d'El-Azhar. C'est la grande école arabe. Fondée en 973 par Gohâr, elle fut érigée en université en 988 et est demeurée telle depuis ce temps.

Les cours se font par groupe; tous les disciples sont assis à terre, pieds nus, car il faut se déchausser pour entrer, aussi bien les maîtres que les élèves : nous sommes sur un terrain sacré. Les uns lisent, les autres récitent, ceux-ci écrivent sur une feuille de métal : c'est leur papier qui remplace la tablette

1. A la dernière séance de l'Académie de Lyon, M. le professeur Lortet a exposé des faits très intéressants relatifs aux viscères du grand Sésostris, Ramsès II, qui vivait il y a trois mille cent soixante-quatre ans. Les viscères étaient enfermés dans quatre vases canopes superbes en émail bleu. L'un d'eux renfermait, enveloppés de linges enduits de natron et d'aromates, le poumon réduit en magna et le cœur aplati, mais reconnaissable. Le professeur Renault et le docteur Regaud ont fait l'examen histologique de ce cœur et y ont retrouvé très nettement les fibres musculaires caractéristiques de cet organe. (*Le Nouvelliste*, du 19 mars 1906.)

ardoisée de nos petits primaires; et enfin ceux-là, étendus sur leur natte, bâillent aux corbeaux et aux milans dont les grands vols traversent la cour. En récitant et en apprenant, les étudiants balancent leur corps en avant et en arrière, cela ressemble au mouvement des chameliers sur leurs chameaux: peut-être est-ce pour mieux tasser la science.

Dans d'autres groupes, on déjeune : sur un mouchoir sale, sont étendus pêle-mêle des feuilles de salade, des morceaux d'oignons coupés, du fromage ou de la viande ; chacun met la main à son tour sur cette nappe. J'ai vu un bol plein de vinaigre où nageaient des fèves et des haricots. A tour de rôle, tous les doigts s'y plongent, ou s'y lavent : c'est de l'Adam préhistorique.

Ils sont là inscrits plus de sept mille élèves avec deux cent trente professeurs. Il y en a de tout âge, depuis neuf à dix ans, qui apprennent à lire, jusqu'à dix-huit et vingt ans, qui s'instruisent du Coran. Le vendredi, on les fanatise régulièrement de quelque prêche contre les chrétiens. Le fond de l'enseignement c'est le Coran ; tout musulman doit en savoir par cœur les morceaux principaux ; les fervents possèdent en entier les cent quatorze soura ou chapitres. Les plus ignorants savent au moins pour les réciter fréquemment, la soura I qui contient la *Fâtiha*, prière correspondant à notre *Pater*, et la soura CXII renfermant le credo musulman.

Chadly m'avait parlé de ce credo : il se résume en six articles : la croyance à Dieu, aux anges, aux livres saints, aux prophètes, au jugement le jour de la résurrection, et à la prédestination. Nous traversons cependant tous ces groupes sans mauvais regards. Nous avions chaussé, pour la circonstance, de larges babouches jaunes et pointues et nos chaussures étaient restées en garde chez le concierge du lieu : Bakchich !

On nous pilote à travers tous ces êtres qui dînent, qui chantent, qui lisent, qui prient et qui rient; de-ci de-là, on nous ouvre quelque armoire sacrée pour nous montrer un reste de derviche en son tombeau : Bakchich ! Enfin nous sortons, on nous déchausse : Bakchich ! on nous remet nos souliers : Bakchich ! et nous saluons notre guide, un vénérable dont on baisait les mains à tout passage, en ayant soin

de mettre dans ces mains baisées... deux grosses piastres.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas des mécréants : il est jeudi, mais demain vendredi !...

A mon retour, je prends quelques instantanés.

Sur le Nil : au même endroit un Arabe, accomplit religieusement ses ablutions rituelles ; à grandes eaux, il se baigne les mains, le visage, le nez et tout le reste ; à côté, un bambin vient remplir sa gargoulette pour le repas familial ; il puise et boit à même. Si encore c'était au-dessus, mais en plein courant, et au-dessous. Le Nil, Hôpi-Mou, fleuve sacré !... il est vrai qu'il vient du paradis où il a, dit-on, servi aux ablutions des anges.

En pleine rue, on promène un tonneau d'arrosage, qui jette par derrière ses mille filets d'eau, à l'européenne. Cinq ou six bambins, saisissant l'occasion unique d'un bain à peu de frais, tirent leur robe, la posent sur leur tête et se douchent en gambadant dans l'eau et le soleil, jusqu'à ce qu'un policier, d'un coup de baguette vienne tout faire rentrer... dans l'ordre et dans la robe. Oh ! la bonne nature !...

VI
Aux ruines de Memphis

Memphis aurait été la première capitale du premier roi historique connu : Ménès. Elle remonterait donc à 3 500 ou peut-être à 4 000 ans avant Jésus-Christ. Il y avait deux villes, celle des vivants et celle des morts. Dans la première, s'étageaient les palais des rois, des grands temples pour les dieux, des statues et des obélisques ; mais les maisons des habitants n'étaient, selon l'usage, bâties qu'en briques crues, faites de limon et de paille séchée.

Sous Auguste, la ville avait toujours une grande importance ; au douzième siècle, ces ruines étaient si imposantes « qu'elles sont indescriptibles pour l'homme le plus éloquent », dit un contemporain.

Et aujourd'hui, de la royale et populeuse Memphis, dont le nom abrégé Men-Nofer[1] (Menfé) signifiait « le roi demeure

1. Le nom primitif aurait été Meriré-Men-Nofer, « le roi Meriré demeure beau ». Ce nom serait devenu Menfé, et, en grec, Memphis.

beau », il reste des palmiers, des décombres de briques entassées et croulantes, dont on a bâti deux villages, Mit-Rahiné et Saqqarah, quelques fûts de colonnes, deux colosses de Ramsès étendus à terre, et, à travers ces palmiers et ces décombres, campent les Bédouins et paissent maigrement les troupeaux.

Lorsque je traversais à âne ces ruines, vers neuf heures du matin, un marché public se tenait sur les décombres. On eût dit un vrai décor de théâtre : à gauche, dans les rayons du soleil poudreux, comme au fond surélevé d'une scène, de longues files de chameaux passaient lentement, ondulant parmi les monticules de briques effritées. On entendait des cris, des chants, des appels de chameliers, des gémissements de chameaux, quelques discussions de petits vendeurs : et, en avant au milieu des groupes d'enfants déguenillés mais rieurs qui nous demandaient l'inévitable bakchich, nous passions comme les acteurs du premier plan, tandis que, au-dessus de cette agitation, les grandes palmes se balançaient et triomphaient comme une évocation de gloire lointaine, se mirant à nos pieds dans un bas-fond où le Nil avait laissé en se retirant une mince flaque d'eau : tout ce qui restait d'un lac ancien et sacré.

Quand le Nil déborde, il pousse en effet comme autrefois jusqu'à ces ruines; lui seul n'a pas changé.

En dehors de Memphis, après quelques champs cultivés, commence le désert, et avec lui était creusée dans le sable, la nécropole des rois, la ville des morts : 70 kilomètres de pyramides et d'hypogées !

J'avais apporté *le Maître de la mer* de Vogüé, et je voulus relire sur place le chapitre « Chez les dieux, là où vont les morts ». La description est des plus exactes, mais chacun voit un pays avec ses yeux.

Les miens voyaient surtout dans ce paysage de palmes et de ruines, l'âme disparue bien qu'encore flottante de la ville « aux murs blancs ». Cette âme s'attache aux grandes lignes qui ne changent pas. C'est elle qu'il faut chercher dans cette barre aujourd'hui lointaine du Nil, mais qui dans quatre mois viendra se heurter aux mêmes décombres qui furent Memphis. C'est elle qui est encore dans cette ligne jaune du

désert où s'allaient l'un après l'autre enfouir tous les vivants. Elle est surtout dans cet éternel soleil qui a souri à toutes les naissances et accompagné dans leur trou ténébreux, en les dorant ironiquement, toutes ces chairs de Pharaons. Le soleil ne fait plus fleurir de lotus ; on les a perdus, mais leur mystique contour est partout : on les voit épanouis dans les chapiteaux, ils se découpent dans les échancrures bleuies des feuilles de palmiers où l'œil les devine encore. Il semble que toute la vieille Égypte est dans ces grandes choses qui ont demeuré : le Nil, le désert, le soleil, les palmes et le souvenir du lotus.

Le reste n'est plus que de la poudre que le vent emporte.

Je suis tiré de ces mélancoliques réflexions par mon ânier qui a des tendresses inexpliquées pour moi. Il prend mon bras, veut l'appuyer sur son épaule, parle correctement l'anglais, et me vante la beauté du jour.

— La brise est si fraîche, dit-il. *Very nice breeze*.

— Oh le joli temps aujourd'hui, murmure-t-il encore ; qu'il est bien fait pour de jolis hommes comme vous... *That's for nice men like you*.

Je suis un peu ahuri de cette bordée inattendue de douceur. Je regarde cette figure épatée de Soudanais qui me sourit. Le nez s'écarte démesurément, la bouche épaisse s'avance en gargouille, le teint est vieux cuivre, les yeux cependant ont des profondeurs de douceur attrayante et la voix semble se fondre quand elle me demande : « Vous bien ?... *Good*, *good?*... » et sa main nerveuse monte l'étrier, sangle la selle, me désigne l'anneau où je puis me tenir, et arrange sans cesse les plis flottants de mon manteau. Comme je demeurais silencieux, l'ânier se fit encore plus caressant et mettant presque sa tête sur mes genoux : « Vous donnerez bien à moi, dit-il, un good bakchich ? »

Et je compris alors la douceur de la brise, la beauté du soleil, la fraîcheur unique de l'air et pourquoi nous étions, mon compagnon et moi, de si jolis hommes.

Qui sait si je n'en ai pas été flatté?... Nous sommes tous les mêmes. Dans son voyage en Orient, Chateaubriand fut un certain jour salué par un riche naturel du pays, un intellectuel d'alors, qui voulant montrer qu'il savait à qui il parlait,

s'écria en l'apercevant : *Ah mon cher Atala !... Ah ma chère René !...* Ali-bey, ajoute Chateaubriand, me parut digne en ce moment de descendre du grand Saladin, je suis même encore un peu persuadé que c'est le Turc le plus savant et le plus poli qui soit au monde, quoiqu'il ne connaisse pas bien le genre des noms en français. »

A mon retour en ville, je rencontre un enterrement arabe. L'ordonnance en est des plus curieuses. En tête, marchent des porteurs d'eau, leurs outres pleines sur les épaules ; on se rafraîchira en arrivant au cimetière. Après, une douzaine d'aveugles, « les bien-aimés de Dieu », dit le Coran. Ils ouvrent le cortège, dévotement conduits par des assistants. Puis, sur deux files, un tas de petits gamins qui piaillent une sorte de litanie : « Il n'y a qu'Allah, Allah est Dieu, Mahomet son prophète. » Ce sont les enfants de chœur de la cérémonie; on leur jettera des noix ou des figues pour récompense. Enfin vient le mort, dans une civière ouverte; un simple drap le recouvre, sur lequel on a jeté des fleurs et placé, si c'est un homme, le tarbouch du défunt. Quant au cadavre, il est enroulé dans un linceuil et sera enterré à même, sans cercueil. Derrière la civière se trémousse tout un régiment de pleureuses : leur fonction consiste à lever les bras en l'air, et à pousser de moment en moment des demi-soupirs, des cris étouffés, *hou! lou! lou!* qui ressemblent assez au roucoulement des tourterelles sauvages. Elles agitent en même temps un mouchoir noir bordé de violet, psalmodient l'éloge du mort, et plusieurs ont le visage couvert de cendre et de boue. Dans les grands enterrements, suivent des chameaux chargés d'offrandes qu'on distribue aux indigents.

Il est six heures ; le Nil est couvert de voiles blanches ; le soleil en se couchant enveloppe toute la ville de sa lumière dorée ; les voitures se pressent à se heurter sur le grand pont, et, devant les équipages de luxe, les saïs noirs ou cuivrés, jambes nues, pantalons blancs flottants et veste à la zouave toute chargée de passementeries d'or, courent leur longue baguette cinglante à la main, pour faire écarter les passants. La vue de ces coureurs me rappelle la réflexion d'un musulman qui voulait expliquer la différence existant entre sa religion et le christianisme. « Le fils de la Juive Marie,

disait-il, était le précurseur de Mahomet comme le saïs qui court à pied devant son maître. Vous, les chrétiens, vous vous prosternez devant les saïs, et nous devant le maître, voilà la différence[1]. »

24 mars.

Je suis monté à la citadelle, l'ancienne demeure des mameluks. Le mensonge d'un mot ! Mameluk, qui signifie esclave, c'est-à-dire et la plupart du temps, maître, tyran, dominateur, comme en certain pays plus civilisé, liberté veut dire oppression ; mais le mot reste... et il couvre toutes les turpitudes.

Autrefois le vrai mameluk devait être renégat. Les mameluks faisaient donc baptiser leurs enfants, et quand ces petits êtres arrivaient à l'âge de raison, à celui des passions, on les forçait à renier Jésus-Christ. C'était *le dignus es intrare*.

Les derniers mameluks historiques ont péri tragiquement, le 1er mars 1815. Mehemet-Aly, le fondateur de la dynastie actuellement régnante, pouvait tout craindre de ces esclaves dominateurs, faiseurs et défaiseurs de rois. Il prend alors le seul moyen radical en l'espèce, les morts ne reviennent pas.

Invitation est donc adressée à tous les mameluks de monter un soir à la citadelle de Saladin, dominant Le Caire, lugubre et massive construction à laquelle on accédait par un sentier s'étrécissant entre deux hautes murailles. Les mameluks arrivent au nombre de quatre cent quatre-vingts; ils sont armés, à cheval, et Mehemet-Aly leur sert un royal festin. Ils le prennent sans desseller, sans désarmer. Après quoi, la nuit déjà largement tombée, et eux toujours à cheval, on songea au retour. A peine se sont-ils engagés dans le sentier étréci, qui se creuse encore plus dans l'ombre du soir entre les hautes murailles, qu'une fusillade éclate. Du sommet des murs, à bout portant, Mehemet-Aly les fait tuer un à un. Les chevaux se cabrent, tombent, embarassent la route... impossible de fuir, ils meurent tous. Un pourtant, le dernier, Amin Bey, entendant la fusillade, comprend le piège. Avant donc de s'engager dans la ruelle fatale il rebrousse chemin, et, d'un bond violent et désespéré, il se lance à che-

1. E. About, *le Fellah*.

val et tout armé par-dessus le parapet de la terrasse qui domine la ville. Son cheval se brise les jambes, mais on dit qu'il échappa : il en faut toujours un. Il se montrait même dans le courant du siècle passé, c'était le dernier mameluk. Nous avons eu longtemps le dernier survivant de la Grande Armée et peut-être encore avons-nous — on l'a assez chanté — le dernier cuirassier de Reichshoffen.

Mehemet-Aly ayant suffisamment enfoncé son arbre dynastique dans le sang, il a prospéré. La justice de Dieu existe bien sans doute, mais elle est si longue à venir parfois.

Dans la ruelle tragique où ruisselle ce sang, il y avait aujourd'hui des soldats anglais qui montaient la garde. C'est uue autre sorte de mameluks dont le khédive ne se débarassera pas aussi facilement et par le procédé de son redoutable aïeul.

En descendant de la citadelle, je traversai la grande rue marchande du Mouski. Il était six heures et demie du soir, je rencontrai fort opportunément un cortège de noce. Il était précédé de jeunes enfants portant de grandes girandoles dans le genre de nos lustres en cristaux pendus aux voûtes des églises. D'autres agitaient des torches de résine enflammée ou tenaient simplement des pots de fer remplis de braise brûlante. Suivaient des chanteurs, une musique militaire, plusieurs chameaux chargés de tapis et des pièces les plus riches du mobilier des futurs époux. Puis, une espèce de palanquin drapé de tentures rouges ; il est vide, c'est là où l'on enfermera la fiancée que l'on va chercher. Nouveaux chameaux et nouvelles girandoles ; enfin une cohue de jeunes hommes, et, au milieu, juché sur un haut dromadaire, vêtu d'une robe éclatante et un voile de soie multicolore serré autour de la tête par une cordelière dorée, le fiancé.

Dans le décor agité du Mouski, circulant au milieu d'une foule bigarrée et chantante, avec ces reflets de flambeaux et toutes les lueurs des échoppes et des boutiques, le spectacle est unique en son genre. La bénédiction au foyer domestique c'est une nombreuse lignée de garçons. Volontiers on dirait chez les descendants des Pharaons ce que disent les Chinois : un garçon c'est une perle qui tombe du ciel ; une fille c'est une tuile qui s'abat sur la maison.

Même chez les catholiques, l'usage est encore assez fréquent de ne pas vouloir montrer la fiancée à son futur époux avant le mariage. Toutes les questions d'intérêt et d'amour se règlent ainsi sur l'inconnu. Il faut souvent discuter et se fâcher pour obtenir une exception à cet étrange usage.

Un jeune homme demande un jour au père la main de sa fille, et sa demande exaucée :

— Alors, dit-il, présentez-moi à ma future.

— Impossible, répond le père d'un ton tranchant, cela ne se fait jamais.

— Je veux pourtant savoir à qui je vais me lier.

— Impossible. Comment voulez-vous qu'elle vous soit présentée puisqu'elle n'ose pas même me regarder, moi, son père.

— Eh bien ! si je ne la vois pas vous pouvez la garder; jamais je ne consentirai à l'épouser, quand même elle apporterait tout l'or du monde à mon foyer.

Cette insistance triompha, paraît-il, de toute résistance : aussi bien le jeune homme était riche.

De ces mœurs farouches et sauvages naissent parfois de cruelles surprises. Il y a souvent substitution de Lia pour Rachel au moment de la cérémonie nuptiale, sans que le prétendant puisse le constater, puisqu'on lui livre son épouse voilée des pieds jusqu'à la tête comme un fantôme ambulant.

Le même soir, près de la gare, je tombe sur un groupe aux allures bizarres et agitées, ce sont des pèlerins qui reviennent solennellement de La Mecque. On va d'ordinaire les chercher en foule, toujours avec la musique en tête : pistons, cymbales et grosses caisses, cela est obligatoire ainsi qu'une douzaine de petits gamins qui doivent danser et sauter en tête du cortège. Les arrivants sont entourés, et, sur le parcours des rues, à chaque instant, des hommes se détachent des groupes pour venir leur baiser la main.

Tout est à la joie et ceux qui baisent et ceux qui sont baisés; songez qu'ils sont prédestinés, ils porteront le turban vert et leur salut est assuré.

VII

Thèbes aux cent portes

INSTANTANÉS

Mars-avril.

« Thèbes, écrivait Bossuet[1], qui ne l'avait pas vue mais qui en parlait d'après les historiens, pouvait le disputer aux plus belles villes de l'univers. »

Quelles ruines vais-je rencontrer? De Memphis, il reste des palmes : c'est déjà quelque chose ; et de Thèbes? la ville du Roi-Soleil, la *Ville*, car son nom premier était *Nét*, la cité par excellence ; après celle-là il n'y en a pas d'autres. Rome, Athènes, Stamboul auront cet orgueil ; qu'en est-il demeuré?

Je m'endors sur ce point d'interrogation et sur cette réflexion, malgré les cahots et la poussière d'un train qui doit dévorer en treize heures plus de 800 kilomètres.

Ce matin, un peu avant sept heures, le soleil qui se levait derrière la chaîne arabique commença par répandre une profusion de jets roses, mauves, jaune d'or... et si doux que toute la terre, l'air, les montagnes au loin, le Nil auprès parurent s'envelopper d'une gaze tremblante.

J'ai compris cette expression triviale : *la douceur de l'aurore*, et aussi cette pensée de Vauvenargues : « Les feux de l'aurore ne sont pas plus doux que les premiers regards de la gloire. »

Notre train filait au milieu de cette douceur comme un vaisseau à travers une mer légèrement brumeuse et apaisée. Sur notre passage et à mesure que les rayons d'un soleil si doux pénétraient toutes choses, les misérables huttes des villages laissaient sortir un à un des êtres indolents à la démarche résignée et inconsciente, le fellah qui s'en allait à sa terre, à son chadouf, à la saakyié[2], poussant devant lui son chameau ou son âne.

Les fellahs sont au fermage ou au métayage, mais le métayage est dans la proportion de trois parties de la récolte au maître, deux au fellah.

1. *Discours sur l'histoire universelle.*
2. Pompes et norias.

Quelquefois, il doit cultiver une immense étendue et n'a pour lui qu'un demi-feddan, c'est-à-dire un quart d'hectare.

Cette vie est laborieuse... quoique dorée par le soleil.

Il ne rentrera que le soir pour s'étendre sur sa natte, à côté de son âne, de son chien, de ses poules... et de sa femme.

Les maisons sont des cubes en terre grise, mesurant trois mètres en tous sens: une porte, point de fenêtre ; le plancher, est de la terre battue, le plafond, un branchage, une sorte de treillis de tiges de maïs. Point de foyer. Quand on cuit dedans, la fumée filtre à travers le treillis, quand on cuit dehors, elle monte en colonne bleuâtre, à travers les fûts de palmiers qui entourent la hutte.

Près des cabanes, plantées au désert ou sur le flanc sablonneux des montagnes, on voit aux portes de grandes vasques en terre sur un pied de un à deux mètres de hauteur.

C'est dans ces urnes que l'on s'entasse pêle-mêle pendant les nuits chaudes — les femmes y jettent leurs enfants pendant le jour — afin d'échapper aux morsures des scorpions, souvent dangereuses, et à celles toujours mortelles du serpent cobra.

Un de mes voisins me dit que la journée de travail en haute Égypte est de 50 centimes, 75 centimes au plus — dans la basse Égypte, elle monte au double... et ils ne songent pas à se mettre en grève.

*
* *

Une plaine éperdue, plate, vert glauque, entre des chaînes arides et déchiquetées à droite et à gauche, un Nil jaune, des indigènes bronze, cuivre ou noir de fumée, des palmiers en jets touffus, nobles, hautains presque, des chameaux obligatoires, de l'eau qu'on puise. à coup de chadouf, sorte de balançoire au bout de laquelle est une poche en cuir qui plonge dans le fleuve sous la pression lente de deux éphèbes à demi-nus; des saakyiés, roues horizontales qui tournent en grinçant sous des tamaris enchevêtrés et font monter l'eau à la surface, au chant monotone de quelque bambim : *ialla*, *ialla*, *hellé*, *hellé*, *ialla*, *hellé*... mais, au-dessus de tout cela, un soleil ardent, fécond, vibrant, qui trame l'or de ses rayons à travers les verts violents de la plaine, en sorte

que sous ses touches, les maisons de terre se couvrent d'une patine rose et jaune, et qu'à vue lointaine la moindre touffe de palmiers prend des airs de triomphe: c'est la haute Égypte, un pays émaillé!...

Nul relief, point de lignes pittoresques; mais une physionomie mobile, colorée, prenante; quelque chose comme ce que nous appelons la beauté du diable, avec cette différence que chez nous cette beauté dure une heure; là, elle est de tous les jours.

*
* *

« Pagnon's Hôtel... Louxor Hôtel... Pension de famille... Good... good... Bon pension... Giordano Hôtel... »

Voilà les cris qui vous harcèlent au débarqué, dès la portière ouverte, sur les quais, dans les salles, à travers les rues avoisinant à la gare.

Le dernier cri a souvent raison ici-bas; une fois de plus, le proverbe se réalisa.

Je me laissai traîner par un grand diable de demi-Égyptien mêlé de Nubien et de Soudanais. Le mélange était d'ailleurs assez fripon. Mon gaillard, grand comme un obélisque, jonglait avec mes paquets et en quelques instants je fus à Giordano Hôtel.

Au demeurant, une bonne petite pension italienne; beaucoup de tapis aux parquets, beaucoup de plâtres et de faux bronzes aux angles, des tentures, des éventails, quelques palmes, parce que nous sommes dans le pays... hélas! et beaucoup de macaroni à table, avec un chianti que j'achetais 15 sous à Turin et 2 fr. 50 à Louxor. Il faut payer au moins les degrés de latitude.

*
* *

J'arrête mon itinéraire pour le lendemain. J'ai la naïveté de demander à mon guide — une habitude d'Occidental — « Au moins fera-t-il beau demain? » Il me regarde ahuri... et ne comprend pas.

Se coucher tous les soirs... sans avoir à s'inquiéter s'il fera beau le matin suivant: ô fils des Pharaons! saisissez-vous toute l'étendue de votre bonheur.

Toujours le même bleu, le même éclat, la même limpidité... avec cette pérennité du beau comment ne pas s'attacher à la terre qu'une lumière rend si belle.

Le froid, les brouillards, la nuit sombre... nous rendent sages.

« La température toujours uniforme de ce pays, dit Bossuet[1], y a fait les esprits solides et constants »; j'ajouterai et peut-être un peu fainéants... Le soleil y fait tout : on le laisse faire, on peut toujours compter sur lui.

*
* *

Si ces Égyptiens n'avaient que des yeux ce seraient les plus belles physionomies du monde ; mais ils ont un nez et une bouche ; cela gâte le paysage.

*
* *

Les enfants ont des loques, des anneaux d'argent au sommet de l'oreille, une peau basanée déjà dure et rugueuse à cinq ans : Mais ces yeux !... de petits miroirs du grand soleil !...

*
* *

A neuf heures du soir, autour des ruines de Louxor, sous une lune pleine, étincelante, de toutes les ruelles étroites, de toutes les maisons basses, sort une nuée d'enfants.

Ils courent, ils crient, ils rient, ils tombent, se relèvent et s'appellent ; ils jouent à cache-cache. Ils sont nus comme des vers, mais ce bronze qui court sous cette lune bienveillante et pacifique : unique tableau.

*
* *

Égypte, pays éternel, dont la vie est un fleuve ; les maisons de la terre, les dieux de la pierre, les morts... des momies... et les vivants du bronze !

1. *Discours sur l'histoire universelle.*

*
* *

Je traverse le Nil, — il est huit heures du matin, — une longue barque avec une grande voile blanche en forme d'aile ouverte, et un bambin de onze ans qui tient le gouvernail : voilà notre double moteur ; à côté, d'autres barques s'avançant, lentes, paresseuses, remplies d'hommes, de femmes, de guides et d'ânes.

Un âne tombe à l'eau : clameurs ; on crie pour tout en Orient. D'ailleurs, on paraît peu s'inquiéter du baudet. Mais la selle flotte d'un côté, le petit tapis qui la recouvre de l'autre ; on court à ces épaves.

Cependant l'âne aborde heureusement, comme il est bon musulman cela lui servira de bain rituel, tout sera séché en dix minutes, et le touriste pourra monter à poil sec... grâce au soleil.

*
* *

Retour de Karnak. Une ville écroulée que ce temple aux quatre grands pylônes, auxquels on accédait par quatre avenues de près de deux mille sphinx.

Tout a été dit ou écrit sur « ces ruines stupéfiantes[1] ». Mon impression, c'est que les hommes qui ont construit ces merveilles avaient ou voulaient donner une haute idée de la divinité.

Le dieu égyptien est par-dessus tout un dieu supérieur, implacable, devant qui le reste s'anéantit. Il n'y a qu'une seule demeure dans la ville : celle des dieux ; les hommes se terrent où ils peuvent devant eux.

N'est-ce pas, d'ailleurs, la première conception de la divinité, celle qui était restée comme une douloureuse empreinte dans l'esprit de l'homme après sa chute ?... Elle persistera telle, jusqu'à ce que cette divinité outragée nous apparaisse humblement tamisée et adoucie à travers le visage d'un petit Enfant né une nuit dans une grotte abandonnée.

« J'ai regardé bien des ruines en bien des pays, écrivait Maxime du Camp[2], mais jamais, jamais, je n'ai rien vu de

1. Théophile Gautier.
2. Maxime du Camp, *le Nil*.

comparable à Karnak. Comment ont-ils fait tout cela ? — Avec cent mille branches de palmiers cassées sur le dos des gens qui ont toujours les épaules nues, lui répondit son guide, on bâtit bien des palais, et des temples par-dessus le marché. »

Les hommes imitaient en effet leur divinité, et plus ils se rapprochaient d'elle par la puissance, plus ils calquaient leur implacable attitude.

Pour les Égyptiens, il n'y a d'abord que trois classes d'êtres dans l'humanité : les dieux, les rois, les hommes.

Ces trois classes finiront par n'en faire plus qu'une : les dieux.

Il y a, en effet, un travail d'absorption qui se produit.

Peu à peu, les rois absorberont tout ce qui n'est pas eux, et la formule du pouvoir sera ce mot d'un Pharaon « Conculcateur des peuples » :

« J'ai le nom des hommes sous les sandales de mes pieds. »

L'insigne de ce pouvoir sera le fouet qui tombe implacablement sur des épaules nues. Le fellah à qui appartiennent ces épaules n'est que de la poussière... et devant le Pharaon,

> Poussière et genre humain, tout s'envole à la fois [1].

Quand les hommes sont ainsi foulés aux pieds, naturellement le Pharaon s'élève.

Il s'avance alors au-dessus de son peuple sur des bras tendus, des fronts courbés, nous le voyons tel dans les hypogées et les longues théories sacrées... « avec sa pâleur morte, dit Théophile Gautier, ses lèvres scellées, ses yeux énormes agrandis de lignes noires, et dont les paupières ne s'abaissent non plus que celles de l'épervier sacré... il inspire, par son immobilité, une respectueuse épouvante [2]». D'ailleurs, il est entouré d'encens que des prêtres, à la tête nue et rasée, font fumer en nuage autour de lui ; comme le sphinx, il ne regarde ni en haut ni en bas, il regarde devant... que lui faut-il de plus en vérité pour en faire un dieu ?

Il le devint... il en voulut tous les hauts honneurs, le respect et l'adoration, sans cesser pour cela de rester homme,

1. Victor Hugo.
2. Théophile Gautier, *le Roman de la momie.*

afin de ne pas perdre les privilèges attachés à la nature humaine : c'était résoudre divinement le problème. Aussi les Pharaons se faisaient-ils bâtir des temples, où leurs images étaient adorées par le vulgaire, cependant qu'autour de leurs tables somptueuses et dans les délicatesses raffinées de leurs voluptés, ils savaient se souvenir qu'ils étaient hommes.

*
* *

J'ai assisté, près du lac sacré, à Karnak, à une fouille. On voyait, grouillant dans l'eau, une quarantaine d'hommes, maigres, demi-nus, ruisselants de sueur, les pieds dans une vase gluante et froide ; les uns faisaient basculer des chadoufs pour épuiser les bas-fonds, d'autres sondaient le sol détrempé et ramenaient à poignées de petits Osiris en bronze, l'amulette des morts : ils revenaient à la lumière après plus de trois mille ans.

Tout à coup, l'un des travailleurs poussa un cri... il saute sur la butte tout trempé de boue et il s'enfuit à vitesse de jambes du côté de la salle hypostyle : on le rejoint.

Tout tremblant, en serrant déjà les épaules comme pour diminuer la surface des coups à recevoir, il déclare qu'il ne veut pas continuer sa besogne... « car il a été mordu au pied, dit-il effaré, par le bec du coq qui se trouve au sommet de la barque sacrée... enfouie au fond du lac ».

Cependant, à travers les colonnes de la salle hypostyle, j'entends des cris rythmés d'enfants.

Une centaine de petits Coptes à chemise sordide et frangée, un minuscule couffin sur la tête, sont occupés à emporter la terre d'une montagne. Ils en enlèvent chaque fois la valeur d'une grosse pelletée.

Le travail durera longtemps, Malech ! ! peu importe !... eux, ne s'arrêtent pas de courir, de crier, de chanter au milieu de la poudre flottante que soulèvent leurs pieds trottemenus.

Ils composent souvent, selon les visiteurs, une chanson : improvisation qui n'est pas sans malice.

Elle pointe, cette malice, jusque dans leurs petits yeux brillants comme un diamant noir, et leurs mains, qui battent

à l'unisson, tandis que leurs couffins, gonflés de terre, se balancent sur leur tête.

Ainsi, quand l'inspecteur des travaux paraît : « Nous avons, disent les bouches moqueuses, un père inspecteur qui a bien de la chance : *ialla*, *hellé, hellé*, *ialla*... Il nous regarde sans rien faire... *Ialla*, *hellé*.

« Voilà un étranger qui a quelque chose dans sa poche, et nous n'avons même pas de poches.

« Oh ! les belles babouches aux pointes rouges et recourbées... voyez nos pieds, à nous, dans la poussière ! »

Si la pointe est un peu trop moqueuse, un coup de baguette du maître cingle ces petites jambes nues ; le chant s'arrête un instant, il y a comme un repli de serpent dans la bande qui veut éviter le fouet, puis les voix reprennent sur un autre thème, aussi fraîches, aussi fortes et bientôt aussi gouailleuses.

La gaieté, l'insouciance des enfants est vraiment charmante ; ils vivent en plein air, sautillant le long des canaux, s'y baignent à toute heure, courent sous les branches des tamaris et des filaos, grignotant une graine, une fève ou un cœur de salade : de vrais oiseaux sans cage, grisés d'air et de soleil.

*
* *

Déjeuner rustique à Medinet-Haboû, au pied d'un grand pylône et en face d'une forêt de lotus épanouis sur les colonnes.

Après le repas, que partagent avec moi les moineaux et les pigeons, les seuls locataires de l'immeuble des dieux, mon guide veut me faire une surprise et préparer du café à l'arabe.

Il allume un méchant buisson qui pousse entre les pierres ; tient au-dessus de la flamme un petit godet attaché à une longue queue en cuivre : c'est la cafetière. L'eau est évidemment prise à la sahakié voisine, le café fin comme le tabac bout avec l'eau, quant au sucre, notre ânier, un jeune Égyptien de race d'une quinzaine d'années se charge de le mettre lui-même. Je suis tous ces mouvements avec grand intérêt. Il prend donc un gros morceau, le casse prestement avec ses

dents, plie les fragments dans le pan de sa robe, et, saisissant un caillou, il les réduit en poudre, toujours dans les plis de sa robe. Or, cette robe est sale, l'ânier l'est aussi éminemment. Le feu et le soleil purifient tout.

Au reste, le café était excellent, une chaleur, un arôme et un sucre !..

Est-ce que nous voyons tout ce que font nos cuisiniers européens dans le secret de leur atelier ? Le mien au moins opérait en plein jour.

VIII

La vallée des Rois

En rentrant ce soir à l'hôtel j'ai demandé le registre des voyageurs : c'est une curiosité pardonnable à des touristes qui sont à plus de 3 000 kilomètres de leur pays.

Je n'avais pas lu une demi-page que je poussais une exclamation.

— Il est ici, mon musulman du *Salazie*... c'est jouer de bonheur. Et où est-il ? et que fait-il ? Je ne m'agitais pas longtemps, Chadly m'apparut bientôt dans toute sa splendeur orientale : la culotte de cycliste était remplacée par la galabié flottante, la veste par le souple caftan avec une ceinture jaune et le tarbouch par le turban ; cela, du reste, lui seyait à ravir.

Quelques instants suffirent pour nous rapatrier.

— Ah mon bon ami, lui dis-je, et la même exclamation : Quelle agréable surprise ! se fondit dans la même et cordiale poignée de mains.

— Il y a longtemps que vous êtes ici ? demandai-je.

— Depuis hier.

— Je ne suis donc pas trop en retard. Êtes-vous seul ?

— J'ai une de mes connaissances avec moi, dit-il un peu embarassé, un de vos compatriotes, un Parisien.

— Ah bah, mais cela double ma chance, et où est-il votre Parisien ?

— C'est que...

— Quoi donc...

— Je ne sais si je dois vous dire...

— Dites toujours.

— Il m'a tenu des propos...

— Comment... lesquels?

— Oui, sur votre religion.

— Ah!

— Et alors...

Le cas n'était pas banal. J'allais me trouver, entre le musulman fidèle et le chrétien incroyant, le premier honteux déjà de la mentalité du second.

— Qu'à cela ne tienne, répondis-je, je ne suis pas venu pour discuter religion, mais pour visiter Karnak, Louxor, Thèbes aux cent portes et la vallée des Rois; et alors, si mon compatriote ne dépasse pas mes frontières religieuses, nous nous entendrons à merveille sur tout le reste.

N'importe, j'étais au fond un peu vexé du scrupule de ce disciple de Mahomet et de la libre pensée de mon coreligionnaire. La présentation se fit quand même courtoisement à table.

Le Parisien avait le physique de l'emploi. Le visage blême, maigre, chiffonné, le nez gouailleur, la bouche légère et un lorgnon qui se campait assez insolemment entre deux yeux vifs, agités, ardents, comme une poignée d'étincelles.

— Mon ami, M. Alphonse Marnay, une connaissance du lycée Louis-le-Grand, fit poliment Chadly en me présentant le jeune homme. Je tendis carrément la main au libre penseur.

— Je ne m'attendais pas à trouver un aimable Parisien, si près des sauvages, fis-je en montrant les trois domestiques qui nous servaient. Un Nubien, noir comme de l'encre, un Berberin la figure tailladée et couleur de coing, et un petit nègre, haut comme une botte cirée et luisant comme elle. Cela fit rire M. Alphonse Marnay, et l'on commença le repas.

Le musulman remplit son verre d'eau, et refusa obstinément du cochon qu'on passait en jambon fin sur des feuilles de salade. Alphonse Marnay eut un nouveau petit sourire et me remplit sans vergogne mon verre de chianti.

— Nos dieux sont plus cléments, dit-il. Je bus sans remords, et je vis alors qu'il ne manquerait pas d'esprit.

Le repas s'acheva sans plus autre incident; je faisais parler mes deux voisins sur toutes les merveilles qu'ils avaient

déjà vues: ils revenaient de l'île de Philae et d'Assouan, ne tarissant pas d'admiration sur ce kiosque élégant planté dans l'eau, sur ce chaos de pierres aux teintes mauves, ce grand cirque de montagnes à l'entour et sur le Nil, enfin, bouillonnant d'écume devant les rochers qui forment la première cataracte.

Au sortir du repas nous arrêtâmes l'itinéraire du lendemain. Nous irions à la vallée des Rois ; on partirait de bonne heure, avec le soleil, un guide et un baudet ; et au retour nous irions dîner au pied des colosses de Memnon.

— « Ne plus ne moins que la statue de Memnon, murmurait le Parisien, rendait un son harmonieux lorsqu'elle venait à être éclairée des rayons du soleil, tout de même me sens-je animé[1]... »

— Pensez-vous donc l'entendre chanter, comme l'affirme Thomas Diafoirus[1], demandais-je en riant.

— Hé! Hé ! répondit-il, qui peut savoir? La foi, dit-on, soulève les montagnes ; pourquoi ne ferait-elle pas chanter un bloc de pierres?...

Il y avait une évidente allusion pour moi. Je feignis de ne pas la saisir et nous nous séparâmes.

Le lendemain donc notre guide vint nous prendre et nous avertit que nos âniers nous attendaient de l'autre côté du Nil. Ils étaient tous déjà à leur poste depuis plus d'une heure. L'un d'entre eux, petit bonhomme qui mesurait la taille d'un enfant de neuf ans, avait la tête entourée d'un châle et tout le corps enveloppé d'une longue robe bien ample. Au départ, le patron des âniers s'approcha et se mit en riant à dévider cette petite tête comme une bobine. Il en sortit une figure grosse comme le poing, noire, un marron grillé, coiffé d'une calotte blanche. Toujours riant, le patron continua son dévidage et la longue robe enlevée il ne resta plus devant nous qu'un bébé haut comme un chamsié (ombrelle), blanc comme lui d'une petite chemise qui flottait aux genoux, les yeux aussi étaient blancs, à part cela, tout était du plus beau noir. Ainsi délesté, sa badine à la main, le petit ânier se mit à courir comme une araignée dans le sable. Au retour, ce pauvre

1. Molière, *le Malade imaginaire*, acte II, scène VI.

enfant, qui avait couru presque tout le temps, avait comme trace de fatigue un peu d'écume blanche aux lèvres.

J'en eus pitié et lui donnait un bon pourboire. Sa figure se blanchit un peu d'un sourire. Pauvres enfants... ont-ils une âme? oui, hélas, et qui s'en occupe?... mais ils ont surtout faim, voilà pourquoi mon petit ânier recommencera demain.

Cependant, nous marchions assez silencieux. Le soleil, qui échauffait déjà le sable, nous engourdissait un peu, et l'allure adoucie de nos baudets invitait à la somnolence. En passant près d'un amas de huttes arabes, le Parisien qui s'était muni d'une cravache, objet de luxe quand il s'agit des ânes, pointa son jonc dans la direction d'un grand groupe de palmiers ombrageant une sorte de tour carrée, en brique de limon; le sommet de la tour était garni de pots renversés qui la crénelaient d'une façon peu banale, et dessous s'étendaient en cordon faisant saillie, des branches mortes fichées dans les jointures des briques. Avec les palmiers autour et la poudre d'or du soleil enveloppant le tout d'une gaze brillante, cela formait une silhouette étrange.

— Les pigeonniers de ce pays, me dit mon compagnon. Et en effet, sur chaque branche, au-dessus de chaque pot tournoyaient, s'abattaient, s'enchevêtraient des vols de pigeons familiers dont les ailes grises semblaient s'enflammer en passant dans les rais du soleil.

— Qu'il faut peu de chose, observai-je, pour faire un peu de poésie : des pigeons, quelques palmiers, des branches mortes comme nous en employons chez nous pour ramer les pois, et voici tout un tableau.

— Vous oubliez le grand peintre, me dit-il.

Je le regardais, me demandant s'il voulait parler de Dieu; moi j'y avais pensé dès l'abord, mais lui, il ajouta aussitôt : « Le soleil! »

Nous nous engagions alors dans un champ d'orge, et devant nous se dressait un peu à gauche la double silhouette des statues de Memnon.

— Autre tableau, lui dis-je : voyez donc ces deux colosses; ils paraissent émergeant des champs verts de bersin et de froment, assis sur un tapis oriental.

— Leurs dieux! répondit-il avec une petite moue significative; et, après un silence : Des pierres sans âme où nichent maintenant les moineaux, c'est drôle tout de même ces divinités-là et c'était bien commode.

— Au moins il y en avait, répliquai-je, aujourd'hui on n'a plus ce souci.

Le Parisien sentit comme une flèche qui touchait légèrement sa cible.

— Voudriez-vous que je me misse en plein champ à faire selon le mot de Chateaubriand quelques culbutes religieuses, comme ce fellah que nous apercevons là-bas?

Et il me montrait en riant un Arabe qui, sans respect humain ayant étalé son manteau sur la terre, faisait, tourné du côté de La Mecque invisible, ses multiples prostations.

Je ne relevais pas la pointe et presque indifférent me contentais de répondre :

— J'en ai vu un faire bien mieux encore : dans le simple arrêt de quelques minutes du train, il descendit, et sur le quai même de la gare, à deux genoux, au vu de tous, il fit sa longue prière et remonta.

— Superstition, dit en haussant l'épaule mon interlocuteur.

— Ou bonne foi, répondis-je.

Il se fit un silence entre nous deux.

Nous suivions le canal Fadiliâ; arrivés à la hauteur du temple de Sethos, nous nous trouvâmes par le travers de Gournah, presque sur les bords du Nil. Il y avait là sur la rive sablonneuse, comme une montagne de décombres isolée et aride : des enfants qui sortaient du fleuve coururent à notre approche se cacher à son ombre, et, en passant, tous prirent une poignée de sable qu'ils jetèrent sur le tas de pierres. Mon musulman s'était rapproché de nous.

— Vous ne savez pas sans doute, nous dit-il, pourquoi ces pierres amoncelées, ces décombres désolés et ce geste méprisant des enfants?

— Non, répondit le Parisien.

— Un roman, fit Chadly.

— Ah bah! il y en a donc chez les fellahs?

— Et pourquoi pas?

— De fait, repris-je, nous croyons volontiers, parce qu'ils ont la peau cuivrée et la bouche épaisse, que ces gens-là n'ont qu'un cœur de bronze et un esprit sans finesse. Toutes les passions sont universelles et nous les retrouvons sous toutes latitudes... même la coquetterie, ajoutais-je en riant.

Hier, dans une ruelle de Louxor, devant une échope sale où pendaient des oignons, des pains de sucre et près d'un coin obstrué de galettes pierreuses, n'ai-je pas vu un jeune éphèbe, pur Abyssin de dix-huit ans, aux traits larges, à la bouche ouverte comme le bec d'un corbeau qui a trop chaud, qui se regardait complaisamment dans un miroir ; il ajustait les plis de son turban...

— Attachait son faux-col ou sa cravate, peut-être ? interrogea, moqueur, le Parisien.

— Non pas, mais il gonflait son cou d'ébène et paraissait très fier de sa beauté de bronze. Pourquoi pas, après tout, la beauté est souvent relative : une appréciation personnelle.

— Et alors votre roman, mon cher ami, demanda Alphonse Marnay ?

— Vous intéresserait-il

— Au plus haut point.

— En ce cas, remontons si vous le voulez, jusqu'au temple de Sethos : il y a là quelques filaos, un bouquet de tamaris, une sahakyié qui tourne, un peu de fraîcheur par conséquent dans ce sable brûlant, et vous m'écouterez mieux.

Chadly ne nous avait pas trompé. Nous trouvâmes au naturel le paysage qu'il avait décrit en peu de mots.

Près d'une sahakyié qui tournait mue par un chameau, un enfant assis sur la roue chantait son mélancolique *ialla;* son compagnon, bronze pur et sans voile, se baignait dans l'eau qui coulait à flots des godets attachés à la roue ; et un peu plus loin, une douzaine d'autres gamins, qui n'avaient pas encore eu le temps après leur bain de reprendre leur robe flottante, jouaient sous l'ombre des tamaris... à saute-mouton.

— Voyez-donc, dis-je au Parisien, le saute-mouton, comme au jardin des Tuileries, sous toutes les latitudes.

— Et dans tous les costumes.

— On n'a rien à leur apprendre ; allez, continuai-je, je maintiens mon dire : les passions sont universelles.

Nous nous assîmes en rond, à l'ombre des filaos, en face du grand Nil qui coulait presque à nos pieds.

— Mon histoire a cela de particulier, nous prévint Chadly, qu'elle se passera toute ou peu s'en faut, dans les lignes de ce paysage. Devant nous, les ruines de Karnak; derrière, le Bibân-el-Molouk ou la vallée des Rois. Là, où nous sommes, se déroulera l'épilogue; vous avez donc tout sous les yeux. De plus, mon roman ne remonte guère qu'à une centaine d'années.

— C'est déjà un beau denier, cent ans, dis-je en me tournant vers mon compatriote.

— Ceci posé, je commence. Ah! peut-être voulez-vous savoir mon auteur. Il y a deux ans, je vins pour la première fois dans ces régions. Mon guide, un Gattaz, Salomon ou Joseph, je ne sais plus lequel, mais le nom fait autorité dans ces parages, me raconta cette histoire. Je me rendis sur les lieux, et, montant jusqu'à Gournah, j'interrogeai les indigènes. Il me narrèrent à peu de choses près le même récit, avec un peu plus de couleur locale. Voilà mes sources.

— A merveille, s'écria le Parisien ; nous vous croyons par avance documenté sérieusement, comme vous le paraissez. Vous procédez tout à fait comme notre professeur d'histoire au lycée, vous en souvient-il? « Messieurs, voici mes auteurs, mes sources, mes documents », et il lisait un tas de coupures d'ici, de là, sans liens. Et, quand tout était lu, il avait un mouvement d'enivrement : « Voilà, Messieurs, nous disait-il, comme on doit écrire la véritable histoire. »

Le pauvre cher homme n'a jamais rien écrit... mais je vous retarde : nous écoutons.

Félix HEAURA.

(*A suivre.*)

LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES EN FRANCE

ET L'INVESTITURE LAÏQUE[1]

Les mœurs féodales installées aux lieu et place des habitudes ecclésiastiques offensent à bon droit notre esprit chrétien. Et ceci n'est pas, chez nous, une simple affaire de perspective, comme l'on dit, un effet de l'éloignement du temps et de la disparité des idées, car les contemporains des hauts barons d'Église se sont eux-mêmes, bien des fois, déclarés choqués des façons mondaines d'un épiscopat si totalement différent de son idéal. « Qui ne s'étonnerait de voir le même personnage tantôt, l'épée à la main, commander des milices et tantôt, l'étole au cou, lire l'Évangile au milieu de l'église ? » Cette réflexion est de saint Bernard, d'un homme qui vivait en plein régime seigneurial et qui n'avait donc pas été témoin d'un autre état social et religieux de la chrétienté. Ce que le moine de Clairvaux a écrit, bien des clunistes l'avaient dit avant lui et même plus d'un évêque l'avait pensé ; il n'était besoin pour cela que de l'esprit de l'Évangile. Du reste, pour condamner sans appel, pour réprouver sans rémission l'état de choses issu de la confusion du spirituel et du temporel, du profane et du sacré, ne suffisait-il pas d'en voir les effets, et non seulement les abus et les excès, mais simplement les conséquences ? Elles ont été précédemment énumérées. Du jour où l'évêque est entré dans les cadres féodaux, il a commencé de perdre son vrai caractère d'homme d'église : le suzerain a pris le pas sur le pasteur ; l'évêque-comte s'est engagé dans des soins qui lui ont laissé peu de loisir et encore moins de goût pour l'humble et doux ministère des âmes ; le vassal s'est vu enlever une part de l'indépendance nécessaire au représentant, à l'am-

1. Voir *Études* du 20 juin et du 5 juillet 1906.

bassadeur de Jésus-Christ. Beaucoup de prélats, en prenant possession de leur seigneurie, avaient plus à faire de prêter hommage et de recevoir des serments que d'administrer les sacrements ; et beaucoup voyaient moins dans leur charge une église à gouverner qu'un bénéfice sur lequel ils n'avaient qu'à vivre grassement. C'est ainsi que les calculs humains, ambitions et cupidités, ont recruté l'épiscopat et peuplé l'Église d'une quantité de gens qui avaient bien plus d'aptitudes pour le service de l'ost et de la chevauchée que pour celui de l'autel, et qui n'étaient vraiment faits que pour goûter les exercices de la chasse, les douceurs de la vie conjugale ou les plaisirs de la table. Combien leurs patrons, nos rois, et surtout les grands électeurs seigneuriaux eussent été mieux inspirés de les laisser vivre à l'ombre du donjon, plutôt que de les renfermer dans le logis épiscopal !

Est-il besoin maintenant de demander d'où provient l'abaissement, on a pu dire l'avilissement, du clergé de ces dixième et onzième siècles ? de cette période qui compte tant d'indignes, de simoniaques, de concubinaires ? — D'une seule cause : non pas, comme on l'a prétendu, de la pénurie d'âmes croyantes et de caractères vertueux ; car on rencontre, même alors, de très nobles figures d'évêques, et l'on ajouterait, sans aucun doute, à leur nombre, si restreint qu'on nous le dise, beaucoup de noms restés ignorés parmi ceux qui ont rempli dignement les devoirs de leurs charges. Et ce n'est pas merveille dans un temps qui a vu fleurir Cluny, Cîteaux, Clairvaux. Si l'Église de France a tant souffert des prélats mondains ou mauvais, c'est qu'elle a presque totalement perdu le droit de choisir elle-même ses pasteurs. C'est en vain que les lois ecclésiastiques lui reconnaissent ce droit, si les institutions laïques le lui enlèvent. Nous ne parlons ici que des évêques ; mais le mal est aussi étendu que profond ; car ce que la féodalité a fait au sommet de la hiérarchie, elle l'a fait à tous les degrés de la cléricature : aucune charge d'âmes ne lui échappe, du moment qu'à celle-ci est annexé un bien temporel qui garantit l'entretien matériel du bénéficiaire. Depuis la sécularisation des églises et leur inféodation, toutes les paroisses, leurs terres, leurs biens ont été saisis par l'engrenage féodal ; la plus mince chapellenie a son patron,

la dernière des cures-prieurés relève d'un seigneur; elles sont tenues à fief, soumises à l'hommage, et quand elles ne se transmettent pas héréditairement par ces clercs mariés qui les détiennent, c'est le suzerain qui en choisit les titulaires et qui les investit. Mais à qui et dans quelles conditions les donne-t-on? La cure, comme l'évêché, sont des charges qui, fréquemment, s'achètent, et le trafic qui s'en fait produit d'assez gros revenus. La simonie, s'ajoutant à l'investiture laïque, achève de corrompre, d'empoisonner la source du sacerdoce. Hugues de Flavigny écrit des évêques de France, à la date de 1074, qu'ils sont presque tous arrivés par l'argent où grâce à l'investiture. *Perrari illic erant qui non essent aut simoniaci... aut per manum laicam investiti*, et Grégoire VII, l'année suivante, se plaignant du recrutement et des vices de l'épiscopat, mande à son légat en France : *Vix legales episcopos introitu et vita... invenio.*

Celui qui ne regarde pas tout cela d'un œil froid ne peut qu'être saisi du désarroi de l'Église — contentons-nous de parler de l'Église de France — et inquiet du péril ou de la ruine qui la menacent. Les papes ont éprouvé cette inquiétude ; ils ont compris et dit qu'il fallait secouer le joug, briser les entraves, abandonner, si c'était nécessaire, situations, titres et richesses, faire, enfin, un effort surhumain pour se reprendre, et ils ont entrepris une lutte héroïque de trois quarts de siècle pour la reconquête des anciennes libertés. Six sont morts à la tâche : saint Léon IX, Nicolas II, Alexandre II, Grégoire VII, Urbain II, Pascal II; mais le septième, Calixte II, fut assez heureux pour imposer une paix honorable, qui garantissait leurs droits respectifs aux deux pouvoirs. La tâche avait été immense, car il ne s'agissait pas seulement de signer des traités et de faire des lois, mais de changer les esprits et les mœurs. Rome, pour accomplir cette œuvre ardue, ne disposait que de la sainteté et de l'intelligence, de la grandeur humaine et divine de ses pontifes. Contre elle se dressait et se raidissait tout le monde féodal : suzerains, fondateurs et patrons, c'est-à-dire une légion ayant à sa tête empereurs et rois, et, à sa queue, le dernier des chevaliers ou des vavasseurs, dont la terre enclosait une chapelle; contre elle aussi, trop souvent, les bénéficiaires

eux-mêmes, ces prélats, époux charnels d'Églises qu'ils n'estimaient qu'au prix de leur baronnie et qui auraient fait assez bon marché de leur juridiction, s'ils avaient pu, sans elle, en garder les avantages. En face de cette opposition et contre la force matérielle dont celle-ci pouvait faire usage, la force morale, la constance animant le droit et soutenant la pureté des intentions, remportèrent une victoire qui mit fin à la querelle des investitures.

I

La *désignation* des évêques par la puissance séculière n'a été longtemps qu'une usurpation. L'Église l'a subie d'abord, puis elle l'a tolérée, et, finalement, en a concédé l'usage, réserve faite de son droit d'opposition. Pratiquée dans des conditions fixées par l'autorité religieuse, la *nomination royale*, tout en demeurant un pis-aller, ne touche cependant pas aux principes essentiels. Elle a été inaugurée légalement, en France, par le concordat de Bologne et continuée par celui de 1801. Mais l'*investiture laïque*, dans le sens et selon la pratique du onzième siècle, fut une entreprise d'un tout autre caractère, nettement opposée aux prérogatives du pouvoir spirituel. Car, en fait, et grâce à la confusion des idées, elle équivalait à ce que, depuis, nous appelons l'*institution canonique*, cet acte de la plus haute juridiction que les Souverains Pontifes exercent aujourd'hui directement, et qui représente un droit purement et exclusivement ecclésiastique. L'investiture était autre chose encore, on le dira tout à l'heure ; mais elle était cela, et c'est parce qu'elle était cela que l'Église ne put l'accepter et qu'elle la combattit jusqu'à l'entière reprise de ses privilèges. D'Allemagne, dit-on, où elle fleurissait sous le premier des Othons, elle passa en France. Je n'oserais souscrire à cette opinion, car l'*Histoire des évêques d'Auxerre* nous en offre un exemple qui date du règne de Charles le Gros. En tout cas, elle prétend avoir droit de cité, chez nous, dès le dixième siècle. Après l'élection, mais avant la consécration, l'évêque nommé se présentait au roi ou au seigneur de qui relevait son évêché ; à genoux devant lui, il plaçait ses mains jointes dans celles de

son suzerain et lui faisait hommage pour l'Église dont celui-ci était le haut propriétaire ; puis, la main droite sur l'Evangile et la gauche sur la poitrine, il lui jurait fidélité. Le suzerain, alors, lui disait, en lui remettant le bâton pastoral et l'anneau : « *Accipe ecclesiam*, reçois cette Église. » Le prélat, investi *par la main du duc* ou *du roi*, n'avait plus qu'à se faire sacrer ; mais, sans attendre ce jour, il entrait en possession de son Église avec tous les biens, droits et appartenances de celle-ci. Les terres lui étaient données, mais les âmes aussi ; ses vassaux, ses serfs et ses ouailles du même coup ; l'investiture lui conférait le droit à l'onction épiscopale, lui servait de titre légal au sacre et lui désignait le ressort de sa juridiction.

Telle est l'idée qu'on se formait communément de l'investiture. Les modernes se récrient devant l'énumération des conséquences de cet acte et croient difficilement à une aussi grossière conception. Cette conception, je le répète, est pourtant celle des hommes du onzième siècle, celle que l'Église a combattue. Dans l'estimation confuse du plus grand nombre des esprits, l'investiture opérait ces effets. Les textes et les faits nous confirment absolument dans cette persuasion. Que donne le roi à l'homme d'Église qui se met à ses genoux ? — L'évêché, *episcopium*, *donum episcopatus*. — Et qu'est-ce que l'évêché ? — L'évêché est un certain bien, *ditio*, *dominium*, dont le haut propriétaire garde le domaine éminent en n'en cédant que les droits utiles ; c'est un office et une charge d'âmes, un bénéfice et une seigneurie auxquels sont attachés, en première ligne, des pouvoirs religieux, mais aussi des moyens temporels, à savoir, des possessions urbaines et rurales, des églises et des châteaux, des droits régaliens d'administration et de justice absolument semblables à ceux que possèdent les seigneurs laïques. Voilà ce qu'est l'évêché ; voilà ce que donne le suzerain : autorité sur la terre, autorité sur les âmes, sans distinction aucune entre la mense, les dotations royales ou seigneuriales et l'église épiscopale ou le siège cathédral ; sans cette distinction, si familière aujourd'hui, et depuis beau temps d'ailleurs, entre le spirituel et le temporel. Qu'on se réfère aux chartes comme aux chroniques, aux formulaires comme aux procès-verbaux, c'est tou-

jours la même idée qui s'y montre. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que j'emprunte à Dom Vaissette[1], dans le contrat de vente de l'évêché de Carcassonne, passé, en 1067, entre la comtesse Ermengarde et le comte de Barcelone, ce qui est cédé, c'est l'évêché et le siège de Saint-Nazaire avec tous les biens qui appartiennent au siège et à l'évêché; cette cession par *déguerpissement* comprend aussi bien l'Église avec ses droits de tout ordre que la cité elle-même et les bourgs environnants avec leurs terres, leurs marchés, leurs dîmes, leurs privilèges de justice et de monnaie: *Evacuamus et diffinimus et guirpimus vobis... totum ipsum episcopatum et sedem sancti Nazarii de Carcassona, et quantum pertinet ad jamdictum episcopatum et ad jamdictam sedem*[1]. Le pouvoir spirituel n'est pas transmis directement par l'investiture laïque, mais, comme on l'a insinué plus haut, le droit au pouvoir spirituel; et cela constitue un empiétement que l'Église ne pouvait pas admettre ou que, à supposer qu'elle le pût, elle devait seule et librement concéder. Il est à craindre, d'ailleurs, que par l'effet d'une confusion entre l'ordre et la juridiction, les contemporains n'aient souvent estimé que la totalité des pouvoirs proprement épiscopaux étaient conférés dans et par l'ordination. Au surplus, le caractère et l'objet de la concession suzeraine sont nettement déclarés dans le choix du symbole qui la signifie et qui l'authentique à la fois. La coutume invétérée des législations anciennes, qui veut que toute stipulation s'accompagne et se marque d'un signe sensible, a trouvé ici quelque chose de plus approprié que la *festuca*, que le sou d'or, le glaive ou la motte de terre donnés par le seigneur au vassal ordinaire, c'est la remise de la crosse et de l'anneau. Le symbole est précisément trop approprié; il est d'une signification qui ne permet pas de se méprendre sur l'intention. Ce bâton est la houlette pastorale; cet anneau est celui du mariage mystique de l'évêque et de son Église, *ut se sponsum ecclesiæ agnoscat*. Ce ne sont donc pas uniquement des domaines et des concessions fiscales qui sont transmis ici; aucun symbole de temporalité n'accompagne la donation de cette chose mixte qu'est

1. *Histoire du Languedoc*, t. V, nº 280.

l'évêché ; l'élément spirituel prime tous les autres, à ce point qu'il risque de les effacer. Tout concorde, il nous semble, à trahir le caractère religieux inhérent, en fait, à l'investiture et tout justifie, par conséquent, l'opposition rigoureuse que signifia l'Église à cet abus.

Les donations faites à l'Église, sous les princes carolingiens, étaient allodiales, c'est-à-dire libres, comme tout alleu, de redevances et exemptes de toute sujétion dans l'ordre administratif ou judiciaire. On a dit souvent que les biens donnés à la mainmorte étaient perdus pour le laïque. Le régime féodal a changé cela : il n'existe plus de concession, même à titre perpétuel, sur laquelle le donateur ne retienne quelque chose, la haute propriété ou le domaine éminent. Il en est, pour la société religieuse comme pour la société civile; pour le bénéfice épiscopal ou curial comme pour celui que détient le laïque noble. Là tenure féodale est donc essentiellement incomplète; elle n'est qu'un mode, une façon de posséder et non pas la pure et simple et intégrale propriété telle que nous la connaissons aujourd'hui et telle que la comprenaient les gens du haut moyen âge. On doit même noter ici une particularité défavorable au bénéfice ecclésiastique ; c'est que celui-ci, n'arrivant pas légalement à se transmettre par héritage, en dépit des efforts contraires des évêques qui avaient fait souche, le haut propriétaire retrouve son bien, pour en jouir par une régale plus ou moins fréquente et plus ou moins prolongée, à chaque disparition du titulaire usufruitier. L'évêque « alleutier » n'existe plus ; il est devenu un simple *précariste*. Mais, conséquence plus grave au point de vue de l'indépendance, ne serait-il pas devenu, lui aussi, un vassal comme les autres ? Sa seigneurie et son office, ne les tient-il pas en *fief*? L'hommage auquel on l'oblige, la fidélité qu'il doit jurer, ne le mettent-ils pas dans la clientèle vassalique d'un suzerain ?

Ces questions ont été longuement agitées et diversement résolues. Elles auraient reçu une réponse uniforme et rigoureuse, si l'on avait su toujours distinguer les époques et ne pas mêler confusément les pratiques antérieures à la querelle des investitures avec celles qui l'ont suivie. Que l'on

examine seulement les textes qui ont rapport au serment épiscopal; on y découvrira, sans beaucoup de peine, le caractère du lien qui rattache l'évêque à son seigneur, et la nature, par conséquent, de la concession faite au prélat. Je ne crois pas qu'on puisse hésiter longtemps à conclure que, dans tout ce onzième siècle, les évêques n'aient, pour la plupart, reçu l'investiture en retour de l'hommage féodal et, comme l'hommage est, par excellence, l'engagement de vassalité, qu'ils n'aient, par là même, reconnu leur condition de feudataires.

Que l'évêque soit en présence du roi ou du comte; qu'il appartienne au Nord ou au Midi, le cérémonial est identique: le prélat vient se *recommander*, et, pour le faire, il met ses mains dans celles du seigneur, *manibus se commendat*; il lui fait hommage, *homenaticum*, *hominium*, *homagium*; il reçoit l'évêché en don, *per donitum tenet;* enfin, conséquence plus fâcheuse, il devient l'homme du seigneur, *ipse episcopus fiat homo de Raymundo Bernardi... efficitur homo laici.* Ces expressions ne diffèrent en rien de celles qui qualifient les mêmes actes chez le vassal laïque. Le duc de Normandie, pour reconnaître qu'il tient du roi son duché, *manus suas misit intra manus regis*; l'archevêque de Narbonne accomplit le même rite entre les mains de la comtesse d'Urgel. La tradition des mains ne s'interprète pas de deux façons; elle est le signe de la foi jurée, *fides per manum data.* Arnulf, dira-t-on, sous Hugues Capet, Raoul le Verd, sous Louis le Gros, ont simplement promis la fidélité pour l'Église de Reims dont ils furent l'un et l'autre archevêques; mais on voudra bien remarquer que cette fidélité se prête, elle aussi, *per manum et sacramentum.* Yves de Chartres, qui mentionne le fait, observe que tous les archevêques ont fait de même, ainsi que tous les évêques du royaume, si religieux et si saints fussent-ils. En 1091, Philippe Ier confirmant une restitution de biens à l'Église de Rouen, ajoute que si ces terres appartiennent à la mouvance royale, l'archevêque devra avouer les tenir du roi en fief; si elles sont de la mouvance archiépiscopale, le prélat les tiendra du duc de Normandie dont il est l'archevêque. Louis VI et le duc d'Aquitaine, son fils, par une célèbre charte de liberté, donnée en 1137, dis-

pensèrent l'Église de Bordeaux et les évêques d'Agen, Périgueux, Angoulême, Saintes et Poitiers de la prestation d'hommage et du serment de fidélité garantie par la tradition des mains, *concedimus libertatem absque hominii, juramenti seu fidei per manum date obligatione.* Si cela veut dire quelque chose, c'est que l'obligation de l'hommage était jusque-là rigoureuse pour chacun de ces évêchés. Quand Halinard, élevé au siège de Lyon, en 1046, se présenta à la cour pour recevoir l'investiture, le moment venu de prêter serment au roi, il s'y refusa, en objectant que l'Évangile et la règle de saint Benoît — Halinard sortait de Saint-Bénigne de Dijon — le lui défendaient. Et comme on insistait pour qu'il fît comme tout le monde : « Si je n'observe pas ma règle, dit-il, comment le roi pourra-t-il compter que je lui sois fidèle ? Il vaut mieux n'être pas évêque. » Le roi se contenta d'une promesse de simple fidélité.

Ces faits sont, je le pense, assez significatifs et démontrent la dépendance étroite qui enchaînait à la puissance séculière un épiscopat soumis presque toujours à la vassalité. A supposer que des textes aussi précis n'arrivassent pas à dirimer la controverse, l'évidence serait faite par l'opinion régnante, à cette époque, dans l'Église; car l'Église, par la voix de ses apologistes, par celle de ses bons évêques, — et il y en avait encore, mêlés à la foule des prélats simoniaques et mariés, — surtout par celle de son chef suprême, a répété bien haut que la société laïque, par l'investiture et l'hommage, imposait aux prélats des obligations inacceptables, une sujétion incompatible avec le caractère comme avec la liberté du ministère sacré. Pascal II a comparé à l'esclavage la situation que l'investiture faisait à l'épiscopat. Dans son zèle pour la libération du clergé, il a été plus loin qu'Urbain II et que Grégoire VII, puisqu'il n'a pas cru payer trop cher la sainteté du sacerdoce de la renonciation à la totalité des titres et des biens féodaux.

Avant de s'attaquer à l'investiture, l'Église s'en prit à la simonie. Le mal s'étalait avec moins de scrupule que jamais. « Je viens d'être consacré par mon archevêque; mais j'avais donné 100 sous d'or. *Aurum dedi, episcopatum accepi.* Voilà,

dit Gerbert, le futur pape Sylvestre II, le langage que vous tiennent les évêques d'aujourd'hui. » Vénalité et marchandage sont à l'origine du plus grand nombre peut-être des nominations épiscopales, qu'elles soient faites par le seigneur, qu'elles le soient par le souverain. Le droit régalien d'élection veut être lucratif, comme les autres droits féodaux. Sur ce chapitre, aucun des princes capétiens ne peut se vanter d'avoir la conscience pure; mais les rois Henri et Philippe exercèrent ce trafic avec un cynisme éhonté. Raoul Glaber a laissé, au second livre de ses *Histoires*, un chapitre entier sur cette matière. Yves de Chartres a dénoncé le mal et montré la plaie vive. Dans des lettres adressées par lui à l'archevêque de Lyon, on ne lit pas sans stupeur et l'on ose à peine répéter comme un fait sans précédent, mais qui dénonce la purulence du mal, qu'un jour, le monarque donna son consentement à l'élection d'une sorte d'enfant perdu, un jeune homme ignorant et débauché au su de tous, au su du roi, mais patronné par l'archevêque de Tours, dont c'était le mignon. Le même Yves a vu les créanciers de Bertrade, la royale concubine, escompter les prochaines nominations épiscopales, sur lesquelles ils espèrent bien qu'on prélèvera quelque chose pour leur donner, du moins, le temps d'attendre. N'est-ce pas la trop célèbre comtesse d'Anjou qui a arraché au roi la nomination au siège de Paris de son jeune frère, Guillaume de Montfort, lequel n'avait même pas l'âge canonique ? Les chanoines de Paris jurèrent au pape que l'élection ne leur avait été extorquée ni par l'argent, ni par les promesses, ni par les menaces de Philippe ou de la prétendue reine, et, cependant, l'on a tout lieu de soupçonner le contraire. Bertrade encore avait promis l'épiscopat à un brave homme d'abbé, Baudri de Bourgueil, qui, vers la Noël, vint à la cour, « bouche bée, la main ouverte et sûr de son coup, *ore patulo*, *manibus apertis*, *cum multa securitate*. » Par malheur pour lui, on s'aperçut qu'il avait des émules dont la bourse était beaucoup mieux garnie; il fut éconduit. Le pauvre homme se plaignit au roi d'avoir été joué. Celui-ci eut l'audace de lui répondre : « Un peu de patience; laissez-moi faire mes affaires avec votre heureux rival. Vous le ferez ensuite déposer pour simonie, et je vous accorderai sa place. » On n'a pas de peine à comprendre la

réflexion par laquelle l'évêque de Chartres termine sa lettre : « Hélas ! la maison de Dieu est une caverne de voleurs et un mauvais lieu ! »

Les mêmes pratiques sont en usage dans les évêchés seigneuriaux. En voici un, celui d'Albi, qui est l'objet, en 1038, d'une très curieuse et très simoniaque stipulation. Les coseigneurs en disposent, avant qu'il ne soit vacant, en faveur d'un individu, Guillaume Aymard, qui entrera en jouissance, à la mort du présent évêque, soit qu'il consente à se faire sacrer, soit qu'il préfère demeurer simplement commendataire, en se subrogeant un ecclésiastique à qui l'on fera recevoir l'onction épiscopale. Le prix est de 5000 sous. Mais, par mesure de précaution, les vendeurs retiennent jusqu'à l'échéance la moitié du domaine, exception faite du produit des messes et des sacrements, à moins que l'acquéreur n'aime mieux se libérer tout de suite, en versant le total. Le terme échut deux ans plus tard, à la mort de l'évêque Amelius. Autre fait : l'archevêque de Narbonne, dont le nom a été prononcé déjà, Guifred de Cerdagne, avait acquis sa charge au prix de 100 000 sous d'or. Excommunié un nombre indéfini de fois, il n'en a pas moins pressuré son Eglise pendant plus de soixante ans. Pour acheter à son frère l'évêché d'Urgel, il fait argent de tout : des vases sacrés, des droits archiépiscopaux, et même des terres du chapitre qui ne sont pas à lui. Qu'on me pardonne ces exemples, choisis parmi les plus cyniques, et, par conséquent, exceptionnels. Je les produis ici dans un autre dessein ; on voudra bien le croire, que de scandaliser le lecteur.

Les condamnations et les exécutions s'inaugurent avec saint Léon IX, dans un concile tenu à Reims, en 1049. On y eut ce spectacle étrange d'une assemblée de hauts dignitaires ecclésiastiques, mis en demeure de venir, devant le pape, s'expliquer sur leur élection. Des archevêques et des primats se disculpèrent de l'accusation de simonie, assez facilement du reste, parce que ce péché trop commun disposait les assistants à une mutuelle indulgence. Des évêques impliqués dans ce mauvais cas s'en tirèrent en plaidant leur ignorance. Il en est cependant qui ne purent échapper aux rigueurs synodales. Ainsi Budic de Nantes, convaincu d'avoir acheté sa dignité. On lui enleva la crosse et l'anneau

et on le fit descendre au rang des simples prêtres. Mais Hugues de Breteuil, un aventurier mitré qui portait le titre d'évêque de Langres et n'exerçait en fait d'autres fonctions que celles du plus redoutable malfaiteur, ne put profiter de la caution que lui offraient deux archevêques ses amis. Se sentant perdu, il se déroba par la fuite à la honte, mais non pas à l'excommunication dont la sentence le poursuivit. A ces noms, on peut ajouter, sans crainte de calomnie, ceux de Gilduin de Sens, de Frotaire de Nîmes, de Foulques de Cahors, de l'évêque breton Junkenus, d'Ernulf de Saintes, d'Hadéric et de Rainier d'Orléans, de Pontius de Bigorre et de l'archevêque Guillaume d'Auch. Les archevêques de Bordeaux, de Bourges, de Sens sont contraints de se démettre ; les évêques de Rennes, Amiens, de Térouanne, Beauvais, Senlis, Noyon, Soissons, Laon, Auxerre, Agde, Albi, déférés à Rome ou déposés. Il fallut deux ans pour venir à bout de l'intraitable archevêque de Reims, Manassès 1er. Condamné solennellement par Grégoire VII, il fut chassé par le peuple, car le peuple — c'est un fait digne de remarque — prenait rarement fait et cause pour le clergé simoniaque et de mauvaise vie.

Cette liste s'allongeait chaque jour de nouvelles exécutions prononcées dans les conciles tenus alors pour la réforme de notre Église, à Rouen, Toulouse, Vienne, Tours, Avignon, Nîmes, Poitiers, Autun, Paris, Lyon, Troyes, et dont les sentences, ou du moins la législation, étaient confirmées par les synodes romains de 1059, 1060 et 1063, de 1074, 1075, 1078, 1080 et 1099. Les ruses mises en œuvre pour éluder la loi se voyaient dépistées avec une égale habileté. Précisé chaque jour davantage, le crime de simonie n'échappait plus que rarement à la répression. Vendeurs, acheteurs, médiateurs, complices, consécrateurs, n'avaient plus aucun moyen d'esquiver leur condamnation; présents et promesses, faveurs ou menaces, dons en argent ou en nature étaient prohibés rigoureusement. La suspense et l'interdit, la déposition, l'excommunication frappaient sans discontinuer, comme autant de châtiments inévitables. Il était défendu d'assister à la messe des simoniaques ou des prêtres mariés; on devait aller chercher ailleurs les sacrements. Des doutes planent sur

la validité de leurs absolutions, de leurs consécrations, de leurs ordinations, non seulement dans la créance populaire, mais dans l'opinion même des théologiens, et l'on voit renaître, à cette époque, les controverses agitées du temps des Cyprien et des Formose.

Dans cette grave et pressante affaire de la Réforme, Rome se rendait présente par ses lettres et ses décrétales, mais bien plus encore par ses légats, personnages austères, actifs, zélés, excessifs quelquefois, mais toujours d'un rare mérite et d'une incorruptible vertu. Hildebrand, Étienne, Pierre Damien, Hugues de Die, Lambert d'Arras, Aimé d'Oloron sont des hommes auxquels l'Église de France doit quelque reconnaissance. Ils ont été traqués, trahis, vilipendés par les contemporains, et l'on sait trop pour quelle cause. Il est moins facile de comprendre pourquoi, de nos jours, tant d'historiens réservent pour eux toute leur sévérité. Les rigueurs et les intolérances dont on les accuse sont pardonnables; elles s'expliquent moins encore par l'hostilité qu'on leur témoigne que par la profondeur du mal qu'ils eurent à extirper. La sympathie qu'on doit au bien et aux intentions droites, devrait cependant leur assurer la bienveillance et faire oublier leurs erreurs d'appréciation. Mais trop de gens voient en eux les ancêtres des inquisiteurs. Ce sont, il est vrai, ces mêmes gens qui se déclarent le plus scandalisés des défaillances de l'Église. Il faut pourtant choisir et, certainement, le parti dans lequel on se rangera n'est pas celui de l'opposition intéressée, passionnée, que laïques et clercs firent aux efforts des papes et de la petite poignée de réformateurs qui montra tant d'intelligence et un si noble souci de la dignité du sacerdoce.

C'est au sommet de la hiérarchie que se manifestait le plus énergique mouvement de contre-réforme, car les hauts prélats étaient plus engagés que personne dans les entraves féodales. Le soin de leur situation, la préservation de leurs intérêts matériels, la garde jalouse de leur autorité, par-dessus laquelle passaient souvent, il faut bien l'avouer, les légats romains, en firent de trop naturels adversaires des apôtres de la restauration religieuse. Ils refusent de paraître aux synodes et leur tâche principale consiste à contrecarrer

et à défaire l'œuvre des délégués pontificaux. Manassès récuse la juridiction d'Hugues de Die; il en appelle au pape, et, quand le pape a couvert son représentant, l'archevêque invoque contre ceux d'aujourd'hui les pontifes du temps passé. L'archevêque de Sens, Richer, n'admet pas la légitimité des élections et la validité des ordinations faites par le légat au mépris des droits du métropolitain; il casse les évêques ainsi élus et les remplace par des sujets de son choix. Quant au bas clergé, il est réfractaire à sa manière : on le voit lapider ou mutiler ses chefs, quand ceux-ci — chose rare — lui prêchent la continence; répliquer, comme ceux de Noyon, de Cambrai ou de Reims, qui sont déjà des gallicans, que la puissance royale n'est justiciable de personne au monde; que les mœurs héritées des ancêtres se passent de l'approbation pontificale; que le mariage des clercs vaut mieux que le concubinage ou de pires pratiques en usage chez les Romains.

Ces faits, beaucoup plus nombreux qu'on ne peut le dire ici, créaient aux représentants de Rome un rôle ingrat. La partie saine du clergé était avec eux, les aidait, les approuvait, mais elle ne formait qu'un petit noyau. Aux grands maux les grands remèdes. Il faut dire à l'honneur de ces hommes qu'ils n'hésitèrent pas plus à les employer qu'à assumer la responsabilité de leurs actes et l'odieux qui en rejaillissait sur leur personne. Il est bien vrai qu'ils ont trop facilement adopté des mesures de salut public et rompu trop carrément avec la procédure canonique ordinaire, pour introduire en France des procédés sommaires de justice, quelque chose comme une cour martiale fonctionnant dans les Églises. Le droit normal de l'Église était sage, modéré, extrêmement exigeant en matière d'accusation et de témoignage; les légats, et les conciles français avec eux, changèrent tout cela et, dans des vues de zèle, mais d'un zèle imprudent, facilitèrent les poursuites et favorisèrent jusqu'à la dénonciation directe auprès des évêques comprovinciaux ou même auprès du Saint-Siège. Ce fut une grande faute, tout le monde en conviendra, que d'avoir ouvert si large la voie aux accusations; car, s'il y en eut beaucoup de justes, on en compte aussi d'imméritées, de passionnées et de vindicatives.

Les plus recommandables de nos évêques exigèrent la répression des délateurs. Les papes et surtout Grégoire VII, si intransigeant en principe, si indulgent en pratique, intervinrent en mainte occasion, pour calmer l'ardeur des nonces. On les vit ordonner des revisions de procès épiscopaux, casser des sentences ou les adoucir, rendre la crosse et l'anneau à tels accusés injustement destitués. Leur modération passa plus d'une fois pour de la faiblesse aux yeux de leurs agents. Ceux-ci, soumis à mille vexations et portant l'intolérable poids de toutes les difficultés, écrivaient, comme Hugues de Die à son maître : « Votre Sainteté nous rend un mauvais service en accueillant ces clercs simoniaques qui, déposés par nous, courent à Rome, où ils savent qu'ils obtiendront à volonté l'absolution. Ces malheureuses gens reviennent ici pires que jamais. » Mais Grégoire avait d'autres maximes : « L'Église est tolérante, disait-il, quand les principes le lui permettent; la douceur et la discrétion veulent qu'on tempère parfois la rigueur des lois. »

On est heureux d'enregistrer ces déclarations et, j'allais dire, de condamner avec les papes les excès qu'ils ont réprouvés. L'historien, cependant, ne serait pas juste, s'il ne plaidait les circonstances atténuantes et non seulement les emportements ou, du moins, les entraînements du zèle, mais encore la situation elle-même qui était sans précédent dans notre Église, la difficulté de ramener au devoir un clergé récalcitrant, alors surtout que l'autorité hiérarchique, dans un bouleversement profond des pouvoirs, était, la plupart du temps, gagnée au désordre.

II

L'ambitieuse théocratie qui caractérise, dit-on, la politique de Grégoire VII devait être très profondément enracinée dans l'âme de ce pontife pour l'avoir poussé, en dépit des obstacles et contrairement à ses intimes aspirations, à se heurter aux puissances du siècle et à leur déclarer une guerre dont il connaissait certainement tous les périls et qu'il ne se flattait pas de terminer lui-même victorieusement. Ses prédécesseurs, Nicolas et Alexandre, avaient proscrit l'investiture,

mais avec quelque timidité, car leurs décrets ne visaient que les paroisses. Dans un synode romain du Carême de 1075, Grégoire, avec l'assurance qu'inspire le sentiment du devoir, interpella directement les évêques et abbés, les empereurs, ducs, marquis, comtes et, généralement, tous les détenteurs du pouvoir civil; il leur déclara qu'il annulait par avance toute investiture par la main laïque et ne permettait pas que les ecclésiastiques, ainsi pourvus, eussent rang d'évêques ou d'abbés. Et, pour ajouter à la loi une sanction, il menaçait les délinquants de la disgrâce de saint Pierre et leur interdisait l'entrée de l'église jusqu'à résipiscence et désaveu de ce crime contre la religion. Ces condamnations furent renouvelées et aggravées d'une sentence d'excommunication dans des synodes tenus, les années suivantes, sous la présidence du pape. Grégoire eut soin de les faire divulguer sur-le-champ dans le monde chrétien. Une lettre à Hugues de Die lui prescrivait de convoquer en Gaule un synode de promulgation qui, effectivement, se réunit à Autun, en 1077. Un violent mécontentement des dignitaires ecclésiastiques, une vive opposition du roi répondirent aux invitations du légat. Philippe adjurait ses prélats de se souvenir des serments faits à sa majesté; les prélats défendirent leurs personnes et leurs biens en liant partie étroite avec leurs suzerains. Les premiers personnages de l'Église de France affectèrent de ne point paraître à Autun ni à Poitiers; la suspense fut prononcée contre eux et la déposition contre quelques évêques.

Est-ce lassitude du côté de Rome ou soumission feinte du côté de la France ? le fait est que, pendant quinze ans, de 1080 à 1095, on vécut sur la législation édictée par Grégoire VII. Mais au concile de Clermont de 1095, le concile de la première croisade, Urbain II reprit en main la question toujours pendante des relations entre l'Église et la féodalité. On ne se contenta plus de prohiber le don de la crosse et de l'anneau; c'est l'hommage, cette fois, c'est-à-dire la reconnaissance de vassalité, l'acte qui fait d'un homme d'Église l'homme d'un laïque, qui tomba sous les coups de l'interdiction pontificale. « Aucun évêque ou prêtre ne pourra jurer au roi ou à un seigneur laïque la *fidélité lige*. »

Plus de deux cents évêques présents, dont la plupart français, entendirent ce canon sans souffler mot. Le pape Urbain répéta à Tours et à Nîmes les sentences de Clermont; Pascal II, à Poitiers et à Troyes, renchérit encore sur les peines édictées par son prédécesseur ; Calixte II, le pape qui devait faire la paix, et qui, n'étant encore que l'archevêque Guy de Vienne, avait condamné comme hérétique la doctrine de l'investiture et solennellement excommunié l'empereur Henri V de Germanie, inaugura son pontificat par de sévères décrets, mais que le mécontentement général du clergé le força d'adoucir. On s'habituait aux condamnations; elles ne paraissaient plus qu'à demi redoutables et n'arrivaient donc pas à supprimer les détestables pratiques de l'investiture suzeraine.

La querelle des investitures n'a pas fait naître, dans notre pays, des événements aussi retentissants et aussi tragiques qu'en Allemagne. Les évêques de Germanie étaient de plus grands seigneurs que les nôtres, plus étroitement rattachés à leur empereur que les nôtres à leur roi, plus imbus peut-être des idées féodales et moins hommes d'Église encore que ceux de France. C'étaient, on en conviendra, des personnages assez peu traitables que ces ambassadeurs tudesques qui, sortant de l'audience du pape, à Châlons, en 1107, et mécontents des résistances du pontife à leurs exigences, allaient répétant: « Ce n'est pas ici que sera tranchée cette affaire, mais à Rome et on y emploiera le glaive. » Les papes, au regard des principes, n'eurent pas deux mesures; mais, malgré l'énergie de leur répression dans nos diocèses, ils ont eu deux conduites. Ni Philippe Ier, ni Louis VI ne leur opposèrent, sauf le premier sous le rapport des mœurs, une résistance ouverte comme les deux Henri de Germanie. Et, du reste, l'opposition eût-elle été semblable de part et d'autre, qu'il eût été, pour les papes, d'une sage politique de ne pas mener la lutte sur tous les terrains à la fois. Grégoire, Urbain, Pascal ne pouvaient s'engager à fond contre un ennemi aussi redoutable que l'Allemand, qu'à la condition de ne se point susciter des adversaires ailleurs. Peut-être pensaient-ils qu'ayant abattu avec l'empire la plus haute puissance séculière, ils auraient assez facilement raison du reste. Toujours est-il que les papes, nous en avons des preuves certaines,

ont cherché et réclamé l'appui de la France. L'appui matériel a été purement négatif, mais l'appui moral a été très effectif. Il est intéressant de noter, non seulement que les principaux conciles qui condamnèrent l'investiture se sont, la plupart, tenus en France, à Clermont, Troyes et Reims, mais encore que c'est en France que s'élaborèrent les solutions au conflit qui divisait l'Église et l'État. Les hommes qui ont entrevu la conciliation, ceux dont les controverses ont fait la lumière, dont l'influence a été si grande pour opérer l'accord entre les deux pouvoirs, entre le sacerdoce et l'empire, *sine quorum concordia res humanæ nec incolumes esse possunt*, *nec tutæ*, ces hommes sont des canonistes ou des apologistes français, c'est Yves de Chartres, c'est Hugues de Fleury, c'est l'abbé Geoffroi de Vendôme.

A la mort de l'archevêque de Sens, Richer, le successeur désigné fut Daimbert ; mais le légat du pape, Hugues de Die, devenu archevêque de Lyon, refusa la consécration au nouveau métropolitain, en objectant qu'il avait reçu l'investiture des mains du roi. On était en 1906, c'est-à-dire au lendemain des sévères prohibitions édictées par le concile de Clermont contre la fidélité lige. Yves de Chartres se fit, par un sentiment personnel des difficultés de la situation, non pas le champion, mais du moins, le défenseur de l'archevêque Daimbert. Il peut être utile de se rappeler que l'évêque de Chartres, quelques années auparavant, avait lui-même été investi par Philippe I[er], et néanmoins consacré à Rome par Urbain II.

De prime abord et avec une parfaite clarté, le canoniste distingue dans l'évêque les deux fonctions qu'il nous paraît, aujourd'hui, si facile de séparer l'une de l'autre, la fonction spirituelle et la temporelle, le caractère religieux et profane du prélat, la double série parallèle des attributions d'un personnage qui est à la fois un dignitaire de l'Église et un dignitaire de l'État, un détenteur du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir séculier. Tout cela c'est pour nous, mais ce n'était pas encore alors, l'évidence même. Mais comment le prince pouvait-il, sans aucun retour, abandonner et l'exercice d'une juridiction mondaine que l'évêque ne possède que par délégation et participation, et la surintendance de biens qui, pour la plus grande part,

ont été constitués à l'évêché par la faveur royale ou seigneuriale ? L'évêque, dans son domaine, compte des quartiers urbains, des châteaux, des villas et des fermes, des droits de justice et des droits fiscaux ; s'il en tient de la générosité des fidèles, le meilleur lui en vient de son suzerain. Et voilà précisément ce que le suzerain transmet par l'investiture : des terres, des maisons, des rentes, des dignités comtales. Or, qu'importe, au fond, le cérémonial de cette tradition, un mot, un signe de la main ou de la tête? Qu'importe même qu'on vous passe une bague au doigt, ou qu'on vous remette un bâton, puisque celui qui fait tout cela ne fait rien de sacramentel et n'a jamais eu l'intention d'empiéter sur le sacerdoce ? *Quid refert, cum reges nihil spirituale se dare intendant ?* Une lettre d'Hugues de Lyon déclare nettement que la théorie du célèbre juriste était alors regardée comme une nouveauté d'une hardiesse téméraire. Un autre correspondant de l'évêque de Chartres, l'abbé de Vendôme, entreprit de la réfuter. Geoffroi nous a laissé des lettres et des opuscules qui firent impression sur ses contemporains, mais qui ne parvinrent pourtant pas à s'imposer à l'autorité doctrinale et disciplinaire.

Avec beaucoup d'autres, Geoffroi de Vendôme voit dans l'investiture un sacrement. Par elle, l'évêque est séparé des autres hommes. Le don de la crosse et celui de l'anneau opèrent comme le sel, l'eau, l'huile, le chrême, quand la crosse et l'anneau sont conférés par la puissance idoine. Mais, faite par la puissance laïque, l'investiture est une usurpation sur les droits du Christ et de l'Église et devient donc une hérésie en même temps qu'un sacrilège. Il n'est pas difficile de surprendre ici plus d'une confusion et, notamment, celle des pouvoirs d'ordre et de juridiction. Cependant, il ne peut échapper à l'apologiste qu'un élément terrestre s'est introduit dans le corps de la dignité religieuse ; c'est, en effet, l'homme qui nourrit l'évêque, le roi qui le dote, l'enrichit, le protège. Aussi Geoffroi laisse-t-il échapper cet aveu, où nous retiendrons un solide argument contre sa doctrine : *Alia utique est investitura quæ episcopum perficit, alia quæ episcopum pascit.* La première est de droit divin, la seconde de droit humain. En conséquence de ce principe, il accorde au

roi l'investiture de la régale, laquelle cependant ne devra jamais précéder la consécration.

En somme, il eût été facile de s'entendre. Geoffroi reconnaissait la légitimité d'une investiture du temporel; Yves regardait comme impie toute prétention du pouvoir civil à conférer la juridiction épiscopale. D'ailleurs, Yves ne croyait pas à cette intention de la part des puissances séculières; Geoffroi, au contraire, affectait de la voir au fond de toutes les réclamations royales. En réalité, dirons-nous, si empereurs et rois ont tenu si jalousement à l'investiture, c'est à la fois par un juste souci de leurs prérogatives et par une ambition déplacée d'avoir barre sur la consécration de leurs évêques.

Cependant, à quelques années de là, en 1107, le concile de Troyes renouvelait les précédentes condamnations dans des termes éloquents rapportés par Suger. « Les prêtres qui osent mettre leurs mains consacrées par le corps et le sang du Seigneur entre les mains sanglantes du laïque sont infidèles au sacrement et profanent l'onction sainte. » Malade, l'évêque de Chartres, heureusement pour lui, n'assistait pas à ce synode, car son rôle eût été difficile à tenir, en présence d'un pape fort peu enclin aux distinctions prônées par les juristes nouveaux. C'est, en effet, Pascal II qui énonçait cette règle : « Il n'appartient pas aux laïques de faire don des Églises; ils n'ont qu'un devoir, les protéger. *Laicorum est ecclesiam tueri, non tradere.* » Mais la rigueur des principes de Pascal II allait être soumise à une rude épreuve et il est permis de croire que les infortunes de ce pape l'éclairèrent ainsi que son successeur.

Pour lui, la solution n'était pas dans les accommodements, mais dans la rupture avec toutes les grandeurs humaines, avec toutes les régales et toutes les seigneuries. Un clergé pauvre serait un clergé libre. Cités, marches, duchés qui transforment en ministres de la cour les ministres de l'autel, furent, dans une transaction célèbre qui porte le nom de convention de Sutri (1111), restitués par le Souverain Pontife à l'empereur de Germanie. Et, sous peine d'anathème, Pascal interdisait à tout jamais aux ecclésiastiques la moindre prétention à reprendre des droits féodaux quelconques. En

retour de l'abandon des régales, l'empereur s'engageait à renoncer à l'investiture et à délier de leurs serments les évêques qui lui avaient fait hommage, c'est-à-dire la presque totalité ; enfin, à laisser libres les élections.

Le geste pontifical était magnanime ; mais le pape avait compté sans les puissants prélats qu'il dépouillait d'une main si preste. A la seule pensée d'avoir à résigner titres et biens, les princes-évêques élevèrent un murmure qui intimida l'empereur lui-même. Les négociations, à peine engagées, furent rompues du coup ; Henri en prit prétexte de garder son droit d'investiture et, par mesure de précaution, se saisit de la personne du Souverain Pontife, sur l'esprit duquel on pensait déjà à peser. Ce fut un renversement des rôles. Captif depuis soixante jours, sans conseil, sans espoir humain, excédé de ses souffrances personnelles et de celles de ses compagnons d'infortune, redoutant de pires maux pour l'Église, Pascal II se voyait arracher un privilège accordant, sans restriction, aux empereurs d'Allemagne, le droit d'investiture par la crosse et l'anneau. « Tes prédécesseurs, dit la pièce, ont enrichi les Églises du royaume de tant de donations régaliennes, qu'il est juste de fortifier l'empire par les services des évêques et des abbés, et opportun de réfréner par la majesté royale les dissensions populaires qui se produisent trop fréquemment dans les élections. »

De vives discussions éclatèrent autour de cette convention, en Allemagne, en Italie, mais aussi, et de passionnées, dans notre pays. Chez nous, on qualifia ce privilège de *pravilegium*. Des synodes condamnèrent Pascal II et c'est vraiment le cas de dire que l'on se montrait plus catholique que le pape. Quel contre-coup aurait, en France, le compromis pontifical ? Les deux partis se le demandaient. L'un voulait organiser une résistance acharnée et maintenir les droits de la papauté malgré elle ? L'autre, le parti de la conciliation, celui que Rome, dix ans plus tard, devait faire triompher, trouvait naturellement, dans le privilège, un encouragement à ses idées. Ce parti, toutefois, n'en demandait pas tant et eût aimé que l'Église apportât de justes restrictions à ses concessions.

Revenu à lui et dès qu'il eut respiré de nouveau la liberté, Pascal sentit l'accablement de ses faiblesses et songea, pa-

raît-il, à abdiquer une charge qu'il avait trahie. Il éprouvait, en même temps, le besoin de se disculper et c'est pour le faire qu'il se tourna vers la France. Mais, symptôme bien remarquable, ce n'est pas auprès des membres intransigeants de l'épiscopat qu'il alla demander aide, conseil et sympathie, c'est dans les bras des modérés et des conciliateurs qu'il se jeta. Dès les premiers jours, Yves de Chartres reçut de lui une lettre, confidente de ses perplexités. Il y plaidait en sa faveur, en considération des violences dont il avait été victime et déclarait, maintenant qu'il était libre, ne rien changer à ses anciennes rigueurs contre l'investiture. Yves se fit l'écho des remords du pontife et son défenseur. Le pape avait été contraint par des misérables à signer un misérable écrit, *quamvis nefanda quibusdam nefandis scripta permiserit*, mais, l'heure passée des menaces, il se retrouvait lui-même : *quod jusserat, jussit; quod prohibuerat, prohibuit.* Un concile national se préparait, en France, dans le but de condamner sévèrement le pape; l'évêque de Chartres n'y voulut pas adhérer et il entraîna dans sa résolution une importante fraction de ses collègues, qui ne consentaient pas plus que lui à s'ériger en juges du Souverain Pontife et à signer une sentence qui condamnerait l'investiture laïque comme une hérésie.

On sait que, au mois de mars 1112, dans un concile tenu à Saint-Jean-de-Latran, Pascal II réprouva et cassa le privilège en termes formels.

Ainsi les doctrines se heurtaient incessamment et les faits oscillaient d'un extrême à l'autre. L'archevêque de Vienne, proche parent de Henri V, ayant trouvé trop modérée encore la procédure de ce concile romain, convoqua dans sa province un synode français et, sans ambages, proscrivit l'hérésie d'investiture ; puis, de sa propre autorité, il frappa l'empereur d'une sentence d'excommunication. Ce même Guy de Vienne, sept ans après, devenait pape sous le nom de Calixte II, et, par un singulier retour des choses, preuve du constant progrès des idées de concorde, il était à peine assis sur le siège de Pierre, qu'il prenait l'initiative des préliminaires de paix avec l'Allemagne et attachait son nom à ce célèbre *pactum Calixtinum* qui devint la charte des relations entre l'Église et l'État et régla enfin cette grave affaire de la nomi-

nation des évêques. La distinction des deux ordres et des deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, était enfin reconnue officiellement et, sur cette base, établi le concordat de Worms. L'empire renonçait à l'investiture par la crosse et l'anneau et promettait la liberté d'élection. L'Église accordait au roi le droit de présence aux élections, avec le devoir de donner son assentiment à la partie jugée la plus digne par le métropolitain et ses suffragants. Le souverain concéderait à l'élu la régale, mais par le sceptre seulement.

Les instruments furent signés le 23 septembre 1122. L'année suivante, ils étaient confirmés, au Latran, dans le premier concile œcuménique de l'Occident. La querelle des investitures était close légalement ; il ne restait plus qu'à l'apaiser, dans la pratique, en Allemagne et dans le reste de la chrétienté.

En France, la réforme portait ses fruits. Sans être trop absolu dans l'affirmation, il est permis de dire que les dernières années de Philippe I[er] et le règne de Louis VI ont vu s'opérer d'importantes et d'heureuses transformations dans les pratiques des rois et des seigneurs en matière de nominations épiscopales. Il est certain que l'investiture est en train de disparaître, de même que l'hommage de vassalité. Les textes mentionnent de moins en moins le *donum episcopatus* ; puis le mot disparaît et la chose elle-même ; les historiens s'accordent sur ce point. Le don féodal fait place à une tradition du domaine, qui n'entraîne plus les conséquences de rattachement personnel à un suzerain, mais prend de plus en plus le caractère de la simple concession du temporel. Ce temporel est accordé désormais par un acte souverain, mais très simple dans la forme et qui n'exige même pas toujours la présence de l'élu ; c'est la *mainlevée des régales*, qu'on appelle, pendant quelque temps encore, *regalium investitura*, mais plutôt *regalium dimissio*. Le roi conserve toujours la haute propriété des biens épiscopaux, sans même y distinhuer l'apport des fidèles de celui que ses prédécesseurs et lui-même ont consenti. Ce domaine éminent est la raison d'être du droit de garde qu'il exerce pendant la vacance et dont, trop souvent, il abuse par le prélèvement de tailles

qu'il fait exorbitantes parce qu'elles sont temporaires. Mais le monarque a perdu l'habitude de livrer ces biens à titre de fief; il a perdu l'habitude aussi d'exiger le serment qui faisait de l'évêque un vassal et qui, d'ailleurs, était la répartie obligatoire de la tradition féodale du bénéfice. L'évêque n'est astreint qu'à la *fidélité*. Il faut avouer que le langage du douzième siècle ne trahit pas, sur la nature de ce lien, d'aussi évidentes modifications qu'on le souhaiterait; mais le sentiment commun des ecclésiastiques de ce temps confirme la réalité de la détente.

La mainlevée des régales — et c'est là un autre résultat d'importance — s'accomplissait sans aucun cérémonial qui rappelât la remise symbolique de la crosse et de l'anneau; elle suivait le sacre du nouvel évêque et n'était donc plus une condition *sine qua non* de l'ordination; Suger l'affirme, dans une lettre aux chanoines de Chartres et attribue même à cette coutume une antiquité que nous ne lui connaissions pas et qu'il y a lieu, sans doute, de contester.

Quant à l'élection, les écrivains ecclésiastiques, Humbert, Deusdedit, Hugues de Flavigny, Honorius d'Autun, Placide de Nonantula, Geoffroi de Vendôme, Yves de Chartres s'attachent à rappeler les règles traditionnelles fixées par le droit. Les conciles et les papes, dans des décrets qui se succèdent ou dans des confirmations de privilèges accordés aux chapitres, imposent sans se lasser, l'obligation de l'élection canonique. Le retour à la vieille discipline est en progrès depuis Grégoire VII; dès cette époque, et sous les pontifes suivants, on relève un nombre appréciable d'élections régulières. En dépit de ces progrès, on se sent à tout instant, livré à l'arbitraire royal, éveillé par le caprice ou par l'intérêt. Des nominations directes, quelques dissensions retentissantes, des conflits qui laissent des Églises dans une longue viduité prouvent la fréquence de l'ingérence royale et la ténacité de ses préjugés ou de ses vouloirs. Il suffira de citer les cas de Raoul de Langeais, de Gautier de Meaux, d'Hugues de Laon, de Jean d'Orléans; le différend qui tint mutuellement en échec Garlande et Galon à Beauvais, Raoul le Verd et Gervais à Reims; l'exclusion si longtemps maintenue de Pierre de La Châtre au siège archiépiscopal de

Bourges; et de ces faits on tirera une conclusion, c'est que le roi est un électeur avec lequel il est difficile de vivre en bonne intelligence; car, dans ces affaires, écrit Yves de Chartres, les caprices royaux l'emportent sur la sagesse des lois, *ubi plus poterit voluntas regis quam justitia legis*.

Dans les évêchés seigneuriaux, la réforme rencontra tantôt des volontés dociles et tantôt des oppositions systématiques. La liberté électorale est, en règle générale, rendue aux assemblées capitulaires. Des actes authentiques de renonciation émanent de quelques hauts barons, du comte Guillaume IV de Toulouse, en 1077; à la même époque, de plusieurs comtes bretons, entre autres de celui de Cornouailles et de celui de Penthièvre. Bordeaux, Agen, Saintes, Angoulème, Périgueux et Poitiers jouissent du même privilège. On connaît la célèbre concession par laquelle, en 1137, le roi de France autorisait son fils à renoncer, pour les églises d'Aquitaine, à l'élection, à l'hommage, à la foi donnée par les mains. A Limoges, cependant, longtemps après la réforme, le temporel de l'évêché se concède en fief. L'Anjou et la Normandie maintiennent pareillement leurs exigences féodales. L'évêque de Nantes, ancien et perpétuel rival du comte, soustrait à ce dernier tout pouvoir électoral. L'investiture par la crosse et l'anneau disparaît graduellement; elle est habituellement remplacée par une tradition des régales semblable à celle qu'ont adoptée les rois; la concession entraîne ordinairement l'obligation du serment de fidélité, auquel on n'accorde plus que rarement le sens de l'hommage féodal. Enfin, quelques évêchés ont réussi à secouer toute domination seigneuriale, à vivre sans sujétion aucune, par exemple, celui d'Auch, au douzième siècle, ou à se rattacher directement au pape, par exemple, celui de Maguelone, et peut-être aussi celui du Puy. Mais on comprendra qu'on ne puisse songer ici à développer une statistique épiscopale qui demande à être relevée dans le plus minutieux détail et province par province.

Un mot suffit à résumer la période de l'histoire épiscopale que nous avons parcourue, et à en indiquer les résultats. Pour l'Église de France, — puisqu'il s'agit d'elle seule ici, — l'époque féodale a vraiment été l'âge critique. Sécularisée,

mondanisée dans la personne de ses chefs, la société religieuse allait à l'encontre de sa fin. Il n'est guère possible de trouver dans notre histoire un exemple plus frappant de l'extrémité à laquelle les faiblesses humaines peuvent réduire les institutions les plus saintes. Ces grandes déchéances doivent, dans l'Église, être suivies de grandes réformes. C'est aussi le spectacle que présentent les annales de ce temps. L'immense mouvement de rénovation auquel on assista alors a trouvé quelques fervents auxiliaires dans l'épiscopat, mais l'honneur en revient à Rome, c'est-à-dire au foyer vital de la société chrétienne. Ce puissant et persévérant effort, qui a coûté soixante-dix ans de peine, a réalisé l'œuvre de restauration si patiemment poursuivie, aboli l'investiture spirituelle, ainsi que l'hommage et la condition vassalique du clergé, rétabli en principe, et même pratiqué d'une façon satisfaisante, la liberté d'élection, combattu victorieusement la simonie, opposé une barrière aux intronisations scandaleuses, et, par la rupture des liens féodaux, brisé avec une manière de vivre et des mœurs réprouvées par l'état ecclésiastique. Les monastères préparaient de bons prélats. L'épuration du haut clergé est sensible, dès les premières années du douzième siècle, et rien ne le prouve mieux que le mouvement excité chez nous par la malheureuse convention de Sutri, car rien de semblable n'eût été possible dans la génération précédente.

Si l'on doit gémir sur des misères qu'il n'est pas possible de ne point voir, et qu'il n'est tout au plus permis de dissimuler qu'aux faibles, on doit, en même temps, trouver un réconfort dans la vue d'une société qui panse elle-même et guérit ses plaies, et d'une Église qui, selon le mot d'un de ses pontifes, sacrifie tout à son salut : *Pro Ecclesiæ liberatione*.

(*A suivre.*) JULES DOIZÉ.

UN CATALOGUE INTERNATIONAL
DES
PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES[1]

Le problème bibliographique est de ceux qui, à l'époque actuelle, se posent avec le plus d'acuité ; assurément, il n'est pas des plus inquiétants pour l'ordre social ; néanmoins, il ne laisse pas de préoccuper étrangement tout travailleur soucieux de faire œuvre utile et sérieuse, et de ne pas découvrir l'Amérique, voire la Méditerranée, résultat trop fréquent des recherches insuffisamment documentées. Il est donc de toute nécessité de se tenir au courant des publications, qui vont se multipliant sans cesse. Mais, comment y parvenir? Comment savoir ce qui se publie en Nouvelle-Zélande, à Buenos-Ayres, à Tokio, ou même en Europe, dans les langues si disparates parlées à Helsingfors, Cracovie, Prague ou Budapest, et dans des recueils, dont la publicité limitée et le nombre croissant empêchent, pour ainsi dire, d'une façon absolue, les simples particuliers d'en faire l'acquisition et le dépouillement ?

Les bibliographes, patients et courageux pionniers, se chargent de percer des routes dans ces forêts touffues, et viennent au secours de l'humanité écrivante ; on ne saurait leur témoigner assez de reconnaissance pour le labeur obscur et précieux auquel ils se livrent. Nous voudrions parler aujourd'hui de quelques-unes de ces œuvres bibliographiques concernant les sciences, et qui peuvent être d'un grand intérêt pour plus d'un lecteur.

Au congrès de la *British Association*, en 1855, à Glasgow, un savant américain, le professeur Henry, de Washington, secrétaire de la *Smithsonian Institution*, avait appelé l'attention de l'assemblée sur l'utilité qu'il y aurait à publier un catalogue des notes et

1. *International Catalogue of scientific Literature.* Londres, Harrison and Sons, St. Martin's Lane, 45 ; Paris, Gauthier-Villars, quai des Grands-Augustins, 55 ; Iéna, Gustav Fischer.

mémoires ayant paru dans les revues et journaux scientifiques du monde entier depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Une approbation unanime accueillit ce vœu, et, dès 1857, le général Sabine, alors trésorier et vice-président de la *Royal Society*, présenta au conseil de cette illustre compagnie une requête au nom de la *British Association*, pour obtenir sa coopération à cette œuvre gigantesque. Que se passa-t-il par la suite?... Toujours est-il, qu'à partir de ce moment, le rôle de la *British Association* s'efface, et la *Royal Society* intervient seule dans les mesures préparatoires et dans l'exécution. Le 7 janvier 1858, un rapport définitif était présenté et bientôt l'on se mettait au travail.

Primitivement, ce catalogue devait comprendre seulement les travaux de mathématiques et de physique; mais, par la suite, on résolut d'élargir ce cadre et d'y faire entrer l'histoire naturelle, la physiologie, la géologie, la minéralogie et la chimie, en excluant seulement ce qui serait d'ordre purement technique et professionnel. On devait donner, en premier lieu, une liste des titres complets, rangés par ordre alphabétique de noms d'auteurs, et, secondement, un index alphabétique des sujets traités dans les mémoires. Disons tout de suite que cette seconde partie n'est pas encore publiée, mais qu'elle est dans un état avancé de préparation.

Le premier volume parut en 1867, sous le titre : *Catalogue of Scientific Papers*. Il contenait les titres des articles scientifiques parus de 1800 à 1863, rangés par noms d'auteurs de A à CLU. 1406 revues et journaux scientifiques y étaient dépouillés. Les volumes suivants parurent sans trop de retard, et la première série, contenant six volumes, était terminée en 1872. Une seconde série était immédiatement commencée, et deux volumes, parus en 1877 et 1879, continuaient le catalogue pour les articles parus de 1864 à 1873. Une troisième série de trois volumes (1891 à 1896) l'étend aux années 1874 à 1883. Enfin, un supplément, paru en 1902, comble les lacunes inévitables dans une semblable compilation. Ces *Scientific Papers* constituent ainsi un total de 12 forts volumes in-4 de 800 à 1300 pages chacun; c'est un répertoire d'une richesse inappréciable.

Ce recueil, nous l'avons dit, ne s'étendait qu'aux publications *périodiques*, les livres, les ouvrages indépendants, n'y étaient pas recensés; on avait jugé qu'il était plus facile de se procurer des renseignements sur des volumes isolés que sur les mille petits

articles des revues. L'utilité eût été grande cependant d'être informé rapidement de ce qui paraissait dans les publications non périodiques; aussi, diverses organisations s'étaient-elles fondées pour subvenir aux besoins des travailleurs. Nous allons donner quelques détails sur celles qui concernent spécialement la zoologie.

L'une des plus connues est celle qui publie le *Zoological Record*, presque contemporain des *Scientific Papers*, car le premier volume de ce recueil parut en 1865. Son but et ses procédés étaient d'ailleurs fort différents de ceux de la grande publication entreprise par la *Royal Society*. Le premier titre de ce recueil fut : *The Record of zoological literature* [1]. Son champ s'étendait, en effet, à la seule zoologie. Il ne se bornait point d'ailleurs aux périodiques, mais s'étendait à toutes les catégories de productions. Enfin, il ne s'agissait plus d'un recueil paraissant à des époques irrégulières, mais d'un recueil annuel de toute la littérature zoologique, donnant chaque année le bilan de tout ce qui s'était publié l'année précédente.

Cette magnifique publication, essentiellement pratique, a tenu fidèlement ses promesses, et, à part certains retards inévitables, et, en somme, peu considérables, l'exactitude du *Record* a été des plus exemplaires. Un de ses traits caractéristiques, et l'une de ses grandes utilités, est la classification et la systématisation des titres et des renseignements qui le rend si agréable à consulter. Rien n'est parfait en ce monde, et plus d'un détail échappe encore aux rédacteurs du *Record*; ses sources d'information sont, néanmoins, des plus riches. Dans le dernier volume paru, qui donne la bibliographie pour 1904, outre les ouvrages indépendants, 1251 revues spéciales sont dépouillées.

Les travaux sont groupés sous dix-huit chefs principaux : sujets généraux, mammifères, oiseaux, reptiles et batraciens, poissons, tuniciers, mollusques, brachiopodes, bryozoaires, crustacés, arachnides, myriopodes, insectes, échinodermes, vers, célentérés, éponges, protozoaires. Chacun de ces chefs est, à son tour, subdivisé.

1. Il fut publié d'abord par le docteur Günther avec l'appui de plusieurs sociétés savantes, anglaises et étrangères. En 1871, l'administration changea, une association spéciale se forma ayant pour but d'assurer la continuation de l'œuvre, et le professeur Newton en prit la direction; la *British Association* et la *Zoological Society* lui continuèrent leur appui moral et financier; c'est à cette époque qu'il prit pour titre : *The Zoological Record for 1870*.

Ainsi, le chapitre des insectes comprend d'abord la liste bibliographique, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, des titres des travaux d'une certaine importance publiés sur la matière, soit 1 549 titres pour 1904 ; une seconde division, intitulée *Biologie*, comprend l'énumération de ce qui concerne l'anatomie, la physiologie, le développement de l'animal, l'entomologie économique, la faunistique et la paléo-entomologie. Une troisième partie, enfin, passe en revue les divers ordres : coléoptères, hyménoptères, lépidoptères, etc., indiquant sur chacun les travaux généraux et ceux qui concernent chaque famille en particulier, les genres nouveaux, les espèces nouvelles ou anciennement connues sur lesquelles il a été publié quelque chose dans l'année écoulée. C'est la providence du travailleur ; il faut avoir feuilleté le *Record* pour en connaître le prix.

L'Angleterre n'était pas la seule à marcher dans cette voie, elle y avait même été précédée par l'Allemagne. En 1861, J.-Victor Carus, professeur d'anatomie comparée à Leipzig, et W. Engelmann, célèbre libraire de la même cité, publiaient leur *Bibliotheca zoologica* (2 vol. in-8) comprenant la bibliographie des travaux concernant la zoologie parus de 1846 à 1860. Cette publication faisait suite à la *Bibliotheca historico-naturalis*, publiée par Engelmann seul, en 1846, et comprenant le catalogue des livres parus sur l'histoire naturelle de 1700 à 1846. La nouvelle publication était classée par ordre de matières, contenant d'abord les généralités sur les sciences : instruments de travail, histoire des sciences, titres des périodiques, etc. ; puis, descendant plus particulièrement à la zoologie, elle recensait les travaux concernant :

a) L'anatomie comparée et la physiologie ;

b) Les écrits zoologiques, mélanges ;

c) La zoogéographie, les faunes ;

d) Les travaux concernant les groupes particuliers, dont la liste différait un peu de celle que nous avons donnée tout à l'heure.

Le deuxième volume se termine par une table des matières, et une autre par noms d'auteurs.

Cette publication s'arrêtait à 1860. Le docteur O. Taschenberg, professeur à l'Université de Halle, se chargea de la continuer, et cette suite parut chez Engelmann sous le titre de *Bibliotheca zoologica II*. Cette collection, complète en 6 volumes, formant un total de 5 512 pages, a paru de 1861 à 1905. Son plan est le même

que celui suivi par Carus et Engelmann, et elle donne la littérature zoologique de 1861 à 1880.

Pendant que le docteur Taschenberg continuait ainsi l'œuvre de J.-V. Carus, celui-ci en entreprenait une autre destinée à un grand avenir. En juillet 1878, il fondait le *Zoologischer Anzeiger* (l'Indicateur zoologique), au début, simple revue, faisant bonne part à la bibliographie. Le premier numéro (16 pages) donnait 4 pages de titres d'ouvrages récents, suivies de notes, travaux divers et nouvelles sur les musées, etc.

Peu à peu, la partie bibliographique prit une importance croissante. En 1891, elle était paginée à part et formait la moitié de la publication ; il en était ainsi jusqu'en 1895, époque à laquelle une transformation considérable allait se produire.

La recherche dans le *Zoologischer Anzeiger* est plus dure que dans le *Record*; mais, si l'on y met le temps, elle n'est assurément pas moins fructueuse. Les sujets ne sont point, en effet, systématisés au même degré, les titres des travaux sont classés sous de très larges rubriques, et leur contenu n'est pas mis en évidence comme dans la publication anglaise. Des tables, publiées, la première en 1889 pour les volume I-X, en 1893 pour XI-XV, en 1899 pour XVI-XX, en 1903 pour XXI-XXV, facilitent, il est vrai, la recherche et permettent de s'orienter quelque peu dans ce dédale; mais le caractère un peu massif du recueil allemand n'en disparaît pas pour cela; il est précieux, mais d'emploi un peu pénible.

Au Congrès international de zoologie, qui se tint à Moscou en 1892, on reparla du problème bibliographique, sujet de plus en plus préoccupant, en présence du développement que prenaient les publications scientifiques dans l'univers entier. C'est alors que le docteur Herbert Haviland Field, américain, commença à proposer un système entièrement nouveau pour le résoudre, et venir plus efficacement en aide aux travailleurs des deux hémisphères. Le répertoire bibliographique qu'il proposait de fonder comprenait deux parties : la première ne différait pas essentiellement de ce qui s'était fait jusqu'alors, elle devait simplement enregistrer les travaux zoologiques au fur et à mesure de leur apparition, et lorsque deux feuilles d'impression seraient prêtes, on les expédierait aux abonnés, le tout formerait annuellement un volume; comme on le voit, c'était au fond le même plan que celui

de la partie bibliographique du *Zoologischer Anzeiger*. Mais la partie originale était la seconde. Parallèlement à ce volume, on publierait une seconde édition de tous les mêmes titres sur *fiches séparées*, ces fiches portant chacune, à un angle, une indication exprimée au moyen de quelques chiffres, dont le sens conventionnel est donné, et qui permet de classer la fiche au fur et à mesure de son arrivée auprès de celles reçues précédemment. De cette façon, chaque travailleur peut se constituer sans peine un répertoire absolument en ordre et rigoureusement classé.

Ce projet fut très chaleureusement accueilli par un grand nombre de sociétés savantes, et, à la suite des décisions prises au congrès international de zoologie, tenu à Leyde en 1895, le centre de la nouvelle entreprise fut établi à Zurich, sous le nom de *Concilium bibliographicum*. Un bureau central international le dirigeait et comprenait sept membres respectivement pris en Allemagne, Angleterre, États-Unis, France, Hollande, Russie et Suisse. Après entente avec la direction du *Zoologischer Anzeiger*, la partie bibliographique de cette publication devint l'organe officiel du *Concilium* de Zurich, et M. J.-V. Carus continua à la publier sous le titre de *Bibliographia zoologica*, depuis 1896 jusqu'à sa mort, survenue en 1903. Depuis lors, c'est le docteur Field qui l'a remplacé pour cette partie de son œuvre.

Quant aux fiches, leur publication se fait parallèlement, et, de temps à autre, des paquets de fiches arrivent aux abonnés, qui peuvent les classer aussitôt, et les intercaler, grâce aux indications abrégées qu'elles portent. Il va sans dire que le même travail pouvant, en bien des cas, se classer sous plusieurs rubriques, la fiche sera répétée autant de fois qu'il sera nécessaire, et qu'elle viendra ainsi prendre sa place dans tous les groupes de documents où l'on peut avoir besoin de la rencontrer. Un des avantages, et non des moindres, de ce système, est de permettre aux abonnés de délimiter exactement la matière sur laquelle ils désirent être renseignés. On peut s'abonner, en effet, non seulement à certaines branches générales de renseignements, mais encore à des sujets particuliers, comme seraient ceux-ci : nourriture des oiseaux, serpents venimeux, insectes de la Savoie, etc., et, automatiquement, pourrait-on dire, les paquets de fiches viendront vous dire ce qui s'est publié dans les deux mondes sur le sujet de vos études.

On a distingué deux catégories de fiches, celles qui recensent

des travaux ayant un caractère strictement scientifique, nommées fiches primaires, et celles qui concernent de menus faits, de petites notes d'importance notoirement moindre, ce sont les fiches secondaires. Les fiches primaires publiées au 31 décembre 1904 étaient au nombre de 203 656. Jusqu'à présent, c'est cette magnifique organisation qui fournit les renseignements bibliographiques les plus complets, et ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'elle est due entièrement à l'initiative privée ; rien d'officiel dans son fonctionnement, et, sauf le Gouvernement suisse, qui ne pouvait se désintéresser d'une œuvre semblable établie sur son sol, aucun autre État n'a quoi que ce soit à voir dans son administration.

Mais des projets plus grandioses germèrent dans le cerveau de l'humanité savante. Le *Concilium bibliographicum* de Zurich ne recueille que les documents relatifs à la zoologie; or, il serait assurément désirable que toutes les branches des sciences aient un organe d'information bibliographique. Le *Catalogue of Scientific Papers* s'occupait bien de l'universalité des sciences, mais seulement pour les périodiques, et d'ailleurs il n'avait été poussé que jusqu'en 1883. On s'était demandé quelle suite lui donner, et de ces réflexions surgit le nouveau projet. Ce fut vers 1893 que la question se posa devant la *Royal Society* de Londres; on se demanda s'il n'y aurait pas moyen de faire une bibliographie scientifique générale, aussi bien au point de vue du genre des documents catalogués, que des sciences envisagées. La première chose qui parut évidente fut qu'il serait impossible de mener une telle œuvre à bonne fin sans une entente internationale. La Société royale fit donc des démarches près d'un grand nombre de corps savants et d'individualités marquantes, et les réponses ayant été favorables, on provoqua une conférence internationale composée de délégués attitrés de divers gouvernements. Cette conférence se réunit à Londres du 14 au 17 juillet 1896; une seconde conférence eut lieu en 1898, et un comité international provisoire fut établi, qui se réunit du 1er au 5 août 1899; enfin, une troisième conférence internationale eut lieu les 12 et 13 juin 1900. Pour couper court à certaines difficultés, la Société royale de Londres accepta de se charger de la publication de l'œuvre, sous la direction d'un conseil international, le contrôle suprême étant d'ailleurs réservé à une convention internationale, qui devait se réunir une première fois en 1905, une seconde fois en 1910, puis tous les dix ans. Le

conseil international se réunit donc à Londres le 12 décembre 1900, et décida que les renseignements commenceraient à être recueillis et catalogués à partir du 1er janvier 1901. On se souvient que les *Scientific Papers* s'arrêtent en 1883; pour combler la lacune entre 1883 et 1901, la *Royal Society* accepta de prolonger ce catalogue de 1884 à 1900.

Ainsi fut résolue la publication d'un catalogue annuel de tous les travaux scientifiques du monde entier, sous le titre : *International Catalogue of scientific Literature*, et sur les branches suivantes, dont chacune est désignée par une lettre :

A Mathématiques.
B Mécanique.
C Physique.
D Chimie.
E Astronomie.
F Météorologie (y compris le magnétisme terrestre).
G Minéralogie (y compris la pétrologie et la cristallographie).
H Géologie.
J Géographie (mathématique et physique).
K Paléontologie.
L Biologie générale.
M Botanique.
N Zoologie.
O Anatomie humaine.
P Anthropologie physique.
Q Physiologie (y compris la psychologie expérimentale, la pharmacologie et la pathologie expérimentale).
R Bactériologie.

A chacune de ces dix-sept branches correspond un volume, de prix variable (entre 12 fr. 50 et 48 fr. 75), suivant son importance; celle-ci est, en effet, très inégale. Ainsi, dans la dernière série parue, la mécanique ne fournit que 148 pages, et la zoologie n'en a pas moins de 1863.

Pour recueillir ces documents, des bureaux régionaux sont établis dans les différents pays qui veulent participer à l'œuvre commune; ces bureaux concentrent les documents et les expédient au bureau central, à Londres. Dès le mois d'août 1901, de nombreux bureaux régionaux étaient constitués, pourvus de toutes les

ressources nécessaires et le travail commençait. Au début de 1901, il y avait déjà vingt-quatre bureaux régionaux ; à la fin de 1905, il y en avait trente-trois, à savoir : Allemagne, Australie de l'Ouest, Australie du Sud, Autriche, Belgique, Canada, colonie du Cap, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Mexique, Nouvelle-Galles du sud, Nouvelle-Zélande, Norvège, Nouvelle-Écosse, colonie d'Orange, pays de langue polonaise, Pays-Bas, Portugal, Queensland, Russie, Suède, Suisse, Victoria. Cette liste comprend tous les pays civilisés sauf la Roumanie, la Serbie et les républiques sud-américaines, dont l'accesssion est probablement une simple question de temps.

Il est curieux de remarquer que les bureaux anglais, métropole et colonies, ne sont pas moins de treize. Aucun autre pays du monde n'a d'ailleurs le moindre bureau dans ses colonies.

Ces bureaux sont organisés de façons très diverses suivant les mœurs et usages des pays respectifs, mais tous doivent envoyer au bureau central les fiches de leur pays avec une traduction, s'il y a lieu, en français, allemand, anglais ou italien ; de plus, chaque pays s'engage à souscrire à un exemplaire complet du catalogue; et, bien entendu, c'est là un minimum souvent dépassé ; ainsi les États-Unis se sont abonnés à 68 exemplaires, l'Allemagne et l'Angleterre en reçoivent chacune 45, la France, 35; la Russie, 30; l'Italie, 27; le Japon, 15; etc. Les fiches envoyées depuis la fondation jusqu'au 25 juillet 1905 se montaient déjà à 476 690.

Une semblable organisation ne se met pas en branle en un jour et il fallut quelque temps pour régulariser le service ; mais dès la fin de 1905, les années 1901, 1902 et 1903 avaient paru intégralement. A l'heure qu'il est, plusieurs volumes de 1904 sont publiés et la préparation de 1905 est activement poussée. Il faut bien se rendre compte ici d'une chose, qui regarde d'ailleurs toutes ces entreprises : il est impossible de publier la bibliographie de 1905, par exemple, le 1er janvier 1906, un grand nombre de revues ne publiant les derniers fascicules de l'année précédente que dans les premiers mois de l'année suivante. Il est donc de toute nécessité d'attendre quelque peu pour classer ces travaux.

Chaque volume de l'*International Catalogue* contient deux parties : le catalogue des auteurs, et celui des matières, cette seconde partie est de beaucoup plus considérable que la première,

puisque, comme nous le disions plus haut, un même travail doit se cataloguer sous plusieurs chefs. Un système de classement par chiffres, exposé au commencement du volume, permet de se retrouver promptement dans ces labyrinthes. Ainsi, pour la zoologie, les matières sont classées en deux subdivisions : zoologie générale et zoologie spéciale. La première comprend : zoologie en général, structure (ou morphologie), physiologie, développement, éthologie, variation et étiologie, zoologie, géographie, taxonomie (ou classification en général). Plusieurs de ces subdivisions sont à leur tour encore ultérieurement divisées. La zoologie spéciale, c'est-à-dire l'étude de chaque classe d'animaux est divisée en vingt-neuf groupes dont chacun se décompose comme la zoologie générale, c'est-à-dire : étude du groupe en général, structure, physiologie, développement, étiologie, distribution géographique, taxonomie et classification. Et tous ces groupes particuliers sont désignés respectivement par un groupe de quatre chiffres. Enfin, comme dernier moyen de repère, les différentes parties du globe sont désignées par des lettres italiques : *a* désigne la terre entière, *b* la terre ferme, *c* l'ensemble des mers, *d* l'Europe et les îles de la Méditerranée, etc... Puis ces régions sont subdivisées, *da* désigne les pays scandinaves, *db* la Russie d'Europe, etc.

Pour se servir pratiquement de ce catalogue, s'il s'agit d'un auteur dont le nom est connu, il suffit de le chercher dans la première partie et l'auteur se trouve à son rang alphabétique ; mais je vois à la suite du titre et de la référence bibliographique des indications précieuses. Ainsi, j'ai vu quelque part que M. J. Bouget a publié en 1901 des observations sur certains animaux des Pyrénées, je désirerais savoir un peu de quoi il s'agit dans ce travail. Je cherche ce nom au catalogue des auteurs et je trouve le titre suivant : *Observations sur les phénomènes de la végétation et sur les animaux faites, à Bagnères, au Monné, au Pic du Midi, pendant l'année 1901*. Puis, à la suite de l'indication de la revue où a été publié ce travail, je lis, entre parenthèses carrées : [2219, 4619, 5619, 5819, 6003, 6019]. Que veulent dire ces chiffres? Je me reporte aux *index* du commencement et je vois que 2219 signifie : éthologie (c'est-à-dire étude des mœurs) des mollusques ; 5619, éthologie des batraciens et reptiles ; 4619, éthologie des hyménoptères ; 5819, éthologie des oiseaux; 6003, ouvrages généraux sur les mammifères, et 6019, éthologie des mammifères.

Ainsi je suis renseigné sur les classes d'animaux sur lesquelles les observations ont porté. Et dans le catalogue par ordre de matières, ce travail sera catalogué sous toutes les rubriques citées, de telle façon que celui qui voudra s'occuper des mœurs des hyménoptères le trouvera en cherchant sous la rubrique 4619, aussi bien que celui qui, ne s'occupant pas des insectes, mais uniquement des oiseaux, sera assuré de le rencontrer à l'éthologie des oiseaux sous la rubrique 5819.

La série complète des dix-sept volumes de la première année 1901 comprend 8059 pages, celle de la deuxième année (1902), parue en 1903-1904, en comprend 8 984. Le nombre des articles bibliographiques recensés dans la première série est de 135 698, celui de la seconde est de 152 800.

On conçoit que cette publication ne va pas sans de grandes dépenses néanmoins les finances de l'entreprise sont, nous dit M. Deniker[1], dans un état aussi satisfaisant que possible, la première année il y a bien eu un petit déficit (834 francs), mais les deux années suivantes les comptes se sont soldés par un excédent de recettes de 1 338 francs pour la seconde et d'au moins la même somme pour la troisième. Les bénéfices seront principalement employés, après l'amortissement de la dette, à réduire le prix de vente. Ce n'est d'ailleurs pas seulement sur ce point que l'œuvre recevra des améliorations, déjà elle a introduit plusieurs modifications importantes, notamment le fractionnement de certains volumes considérables, tels que celui de zoologie, où, non seulement le catalogue des auteurs est séparé de celui des matières, mais celui des matières lui-même est divisé en deux fascicules, l'un pour les vertébrés et l'autre pour les invertébrés.

Ce catalogue international présente avec l'entreprise du *Concilium bibliographicum* de Zurich, entres autres, deux différences essentielles comme organisation : la première est assurément une force pour le catalogue de Londres, il embrasse dans son objet la totalité des sciences mathématiques, physiques et naturelles, tandis que l'œuvre du docteur Field ne concerne que la zoologie ; le nombre des savants intéressés au succès du catalogue de Londres est

1. Un grand nombre des renseignements précédents nous ont été fournis par un article de M. J. Darboux, paru dans le *Journal des savants* en mars 1901, ainsi que par un article de M. J. Deniker paru tout récemment dans le même recueil, juin 1906.

donc bien supérieur à celui des écrivains et travailleurs auxquels s'adresse celui de Zurich. L'autre différence vient de l'entière indépendance du *Concilium* de Zurich vis-à-vis des gouvernements, qui l'ignorent, tandis qu'une convention conclue entre eux les intéresse intimement au catalogue qui se publie à Londres. Vaut-il mieux pour une œuvre scientifique vivre en dehors du monde politique? Ou, au contraire, les ressources dont les États peuvent disposer sont-elles pour ce genre d'œuvre une garantie de vie et de bon fonctionnement? Il est permis de se poser la question, l'avenir la résoudra, en attendant, les travailleurs n'ont qu'à profiter des richesses mises à leur portée par les superbes collections dont nous venons de donner une légère idée.

Joseph de JOANNIS.

LES DÉBUTS DE L'ASTRONOMIE PHYSIQUE

La récente fondation du Comité international d'études solaires nous montre l'intérêt général que prennent actuellement les astronomes à ces questions d'astronomie physique. Le point de départ en fut marqué par la découverte des taches du soleil ; mais de Galilée, Scheiner et Fabricius, quel en était le premier inventeur ? Problème débattu, dès l'origine, depuis 1612 ; le P. Carrara, grâce à une étude approfondie des documents, vient d'y donner une réponse, semble-t-il, définitive[1]. Son mémoire est ce qu'on pouvait attendre de l'honorable réputation dont jouit au delà des Alpes l'éminent professeur de mathématiques supérieures à l'Université grégorienne ; il était préparé à l'écrire par son enseignement même et spécialement par ses travaux antérieurs ; les amateurs de science et de critique nous sauront gré, pensons-nous, de le leur présenter. Tout en rendant pleine justice à Galilée, l'auteur nous signale la part considérable qui revient au P. Scheiner dans les premières recherches solaires. On comprend encore mieux cette part, en partie, en suivant le second mémoire. Le P. J. Schreiber analyse méthodiquement (qu'il en soit remercié !) le gros in-folio latin de l'astronome, son confrère et compatriote[2].

I

Rien, l'histoire en fait foi, ne prête plus matière à discussion que les attributions de priorité en fait de découvertes scientifiques : sans parler de l'amour-propre personnel ou national et de l'esprit de parti qui, trop souvent, viennent troubler le débat,

1. Bellino Carrara, S. J., professore, di calcolo infinitesimale nell' Universita Gregoriana. *L' « Unicuique suum » a Galileo, Fabricius e Scheiner, nella macchie scoperta delle macchie solari.* — Roma, 1906. (Extratto dalle *Memorie della Pontificia Accademia dei Nuovi Lincei.*) Vol. XXIII et XXIV. Prezzo : 6 l.

2. P. Joh. Schreiber, S. J., *P. Christoph Scheiner, S. J., Und seine Sonnenbeobactungen.* Munster i. W., 1902.

la question présente en effet deux difficultés inhérentes à sa nature même. Une grande invention éclot ordinairement à son époque de maturité scientifique, alors que maints antécédents en ont jeté le germe, imperceptible aux yeux du vulgaire, mais bientôt manifeste à l'intuition du génie ou au regard exercé du talent ; aussi n'est-il pas rare que la même découverte ait plusieurs auteurs presque simultanés et indépendants. Faut-il rappeler l'apparition du calcul infinitésimal et celle de la loi de compression des gaz ? Il en fut de même de l'invention de la lunette, qui devait conduire les auteurs à la découverte même des taches solaires. En second lieu, la détermination d'un phénomène scientifique est œuvre complexe : il faut en préciser les divers éléments pour fixer la part qui revient à chaque inventeur dans le nouveau progrès scientifique.

Nulle part, peut-être, ces deux remarques ne trouvent mieux leur application que dans le sujet qui nous occupe, la découverte des taches solaires. Trois compétiteurs se trouvent en présence : ce sont, dès les premiers moments, l'illustre Galilée[1] et le P. Scheiner[2]. D'abord en très bons termes, ils entrèrent, au sujet de la priorité, dans une vive discussion qui fut ouverte par la publication du *Saggiatore* (1623), où le savant toscan accuse son rival de plagiat[3]. Pour le premier, tiennent les critiques italiens, prof.

1. Rappelons seulement que, rendu suspect et mis en butte à la persécution par ses nouveautés, il fut obligé de s'exiler en 1592 dans les États de Venise. Il y resta professeur de mathématiques à Padoue, jusqu'en août 1610 (Höfer, art. *Galilée*); où il revint en Toscane.

2. Christophe Scheiner, né le 25 juillet 1573, à Wald (Souabe), entra dans la Compagnie de Jésus en 1595. Il fut longtemps professeur de mathématiques à Ingolstadt (1610-1616), où il fit et publia sa découverte des taches, puis à Rome (1626-1630), pendant l'impression de la *Rosa Ursina*, son grand ouvrage sur la constitution du soleil. Il inventa, en 1603, à Dillingen, le pantographe. « Cet instrument seul, dit Moutucla (t. III, p. 314), mériterait l'immortalité à son inventeur, tant il est utile aux artistes. » D'après M. Marie (*Histoire des sciences*, t. III, p. 167), il réalisa, le premier, la lunette astronomique, dont Kepler avait proposé la substitution au télécospe batavique, et, peu après, il inventa la lunette terrestre. Il mourut, le 18 juin 1650, recteur du collège de Neiss en Silésie, où il joignait à ses études scientifiques l'exercice du saint ministère. (Carrara., *op. cit.*, p. 35 ; Höfer, art. *Scheiner.*)

3. On voit ce qu'il faut penser de l'assertion de M. Marie. « Ses disputes (de Scheiner) avec Galilée lui font peu d'honneur. Il est grossier, injurieux et ne donne aucune preuve. Si, dans son gros in-folio, que, sans doute, M. Marie n'a point ouvert, et sous le couvert du latin, Scheiner a laissé échapper quelques mots qui choquent notre « honnêteté », qui s'en étonnerait, étant donnés le mode d'argumenter habituel alors et les attaques de Galilée ?

A. Favaro de Padoue, éditeur de ses œuvres (1895) et J. Plana, pour le second, les Allemands, comme Ant. v. Braunmühl et le P. Schreiber (*op. cit.*). Le troisième prétendant, Fabricius[1], n'est nommé pour la première fois qu'après sa mort, par Kepler, dans les *Ephemerides novæ*; mais il ne prend décidément rang qu'un siècle plus tard, en 1718, à la publication de sa correspondance et surtout à celle de sa *Narratio*, en 1723, par Ch. Wolf, œuvre trop peu divulguée de son vivant. Il est le candidat de Berthold et d'Arago[2], qui n'admet pour titre à la priorité que la publication d'un document imprimé ou officiel (p. 10). Pour la première fois, le baron de Zach, en 1785, fait mention d'un quatrième concurrent, l'Anglais Harriot qui aurait observé les taches dès décembre 1610; mais l'auteur (chap. II, § 4) l'élimine péremptoirement, d'accord en cela avec Lalande qui n'en parle que par prétérition.

Qui chercherait des renseignements précis sur le fait qui nous occupe dans les modernes répertoires, même les plus autorisés, ne trouverait, au delà de la réponse générale, que désaccord et incertitude. L'*Encyclopédie Larousse* nous dit que Scheiner (*ibi*) dispute à Galilée l'honneur de la découverte, la *Grande Encyclopédie* (art. Soleil) qu'elle doit être attribuée aux trois compétiteurs simultanément. Jusqu'ici l'assertion est assez générale pour rester vraie; mais, suivant en cela Arago (p. 10), c'est à Fabricius qu'elle adjuge à tort la première révélation de l'adhérence des taches au soleil et celle de la cause de leur mouvement dans la rotation du disque. Dans le *Dictionnaire des sciences* de Bouillet-Tannery, nous lisons, à l'article *Soleil*, que c'est bien à Galilée que revient cette gloire comme à Scheiner celle d'avoir donné le premier une théorie complète de la rotation solaire ; mais, et ici il y a désaccord avec les autres témoignages, que c'est Scheiner qui publia le premier la découverte. La *Nouvelle Biographie universelle* du docteur Hœfer (1856) donne une

1. Jean Fabricius, né en 1587, à Resterhave, en Frise, étudia la médecine à Helmstedt, puis à Wittemberg ; c'est là qu'il fit sa découverte et la publia dans sa *Narratio* (juin 1611). Elle lui valut sans doute la nomination de professeur de philosophie à Wittemberg même (24 sept. 1611). Il était fils du célèbre astronome David Fabricius, en étroit commerce d'amitié scientifique avec Kepler.

2. *Notices biographiques*, t. III, p. 271. *Astronomie populaire*, t. II, p. 106. — *N. B.* Les simples indications de pages, sans autre mention, renverront au travail du P. Carrara.

autre solution qu'elle emprunte à Montucla[1] et à J. Lalande[2] ; nous n'y insistons pas, car elle est, pour le fond, identique à celle du P. Carrara. La raison en est que le savant professeur, puise, comme ces grands auteurs, aux documents originaux ; mais il a le mérite de les discuter plus à fond, de les éclairer par de récents travaux et de les mieux utiliser par une position nette de la question : la discussion précédente fait assez ressortir l'opportunité de son travail ; il ne nous reste plus qu'à énoncer ses conclusions.

Tout d'abord (p. 11), pour répondre à la seconde difficulté dont nous parlions au début, il distingue nettement : 1° la *simple constatation* du phénomène, sous une notion scientifique suffisamment exacte et distincte pour le spécifier ; ainsi ne peut-on pas, avec sérieuse probabilité, faire remonter la découverte des taches solaires aux temps antérieurs à Virgile pour une vague allusion qu'y font les *Géorgiques*[3] ; 2° la *publication* d'observations scientifiques continues ; on ne peut refuser ce mérite aux Chinois et aux Arabes (p. 20-21) ; 3° l'*explication scientifique*, ou mieux la détermination suffisamment précise des éléments capables de la fournir.

Le mérite de la *première publication des observations* appartient, sans conteste, à Jean Fabricius, dans l'ouvrage : *Joh. Fabricii Phrysii de maculis in sole observatis, et apparente earum cum sole conversione narratio.* (Wittebergœ, 1611, 13 juin. Petit in-4 de 43 pages.) Lalande le publia dans les *Mémoires de l'Académie* (1778), et il donne l'analyse des huit pages qu'il contient sur les taches solaires dans son *Astronomie*[4]. Nous y trouvons, mentionnées en détail par Fabricius, plusieurs séries d'observations, dont il fait remonter les premières au début de cette même année 1611[5], décrite la méthode suivie, ainsi qu'énoncées des vues justes et sensées sur l'origine du phénomène. Vient ensuite Scheiner. La prudence lui fait d'abord taire sa première découverte, et il ne se décide à la communiquer que par trois lettres, datées de novembre et décembre 1611, sous le pseudonyme *Appelles post tabulam*, et

1. Montucla, *Histoire des mathématiques*, t. II, p. 312.
2. J. Lalande, *Astronomie*, t. III, n° 3223, *sqq.*
3. Virgile, *op. cit.*, liv. I, v. 438-442 ; v. 454-456 *sqq.* ; et *ap.* Kepler.
4. *Loco cit.*
5. La découverte du *Prognosticon astrologicon*, pour l'année 1615, si cet ouvrage est authentique, fixerait la date des premières observations au 9 mars : telle est l'affirmation explicite de David Fabricius, *op. cit.*, p. 34.

adressées à un duumvir d'Augsbourg, amateur de sciences, Marc Velser. Dans la première, du 12 novembre 1611, il écrit : *Ante menses septem, octo circiter, unaque mecum amicus quidam meus... notavimus in sole nigricantes quodammodo maculas.* Ceci conduirait à mars ou avril 1611, mais il précise ainsi, dans la préface du *Rosa Ursina* : *Anno* 1611, *in Universitate Ingolstadiana matheseos professor, mense Martis... non ex ullo rumore prœvio, sed explorandi studio spontaneo ductus, maculas solares primadie deprehendi, socio J. B. Cysato*... Peut-on, avec Weidler (p. 37)[1], aller jusqu'à déterminer le jour et l'heure : *die 21ª Martii, hora matutina ?* Quoi qu'il en soit, par là on ne lui assurerait pas encore la priorité sur Fabricius lui-même. Marc Velser fit imprimer et paraître les trois lettres le 5 janvier 1612, à Augsbourg, et, le 6, il les envoyait à Galilée, en lui demandant son avis sur ce sujet, dans des termes qui le montrent presque convaincu que celui-ci avait fait une découverte semblable : « Si, comme je crois, ce n'est pas pour vous une chose entièrement nouvelle, j'espère toutefois que vous verrez avec plaisir qu'il y a ici, en deçà des monts, des personnes qui marchent sur vos traces. » Galilée lui répondit, en date du 4 mai 1612 : « Je les ai observées, il y a déjà dix-huit mois, et les ai fait voir à plusieurs de mes amis. » (P. 28.) Et, dans une autre lettre, du 23 juin 1612, à Jean de Médicis : « Il y a environ vingt-huit mois que j'ai commencé à voir dans le soleil quelques taches obscures. » Ceci nous reporte donc en juillet 1610 pour la première découverte, et en novembre 1610, sans doute, pour les premières observations continues du phénomène. Bien plus, ce témoignage est confirmé par une lettre du servite Fra Fulgenzio, du 27 septembre 1631, à Galilée lui-même, où il écrit : « J'ai le souvenir très distinct qu'aussitôt après la fabrication de la première lunette par V. S., une des choses qu'elle observa furent les taches solaires, et je pourrais dire le lieu et l'heure où, avec la lunette, sur une carte blanche, elle les montra à un Père, de glorieuse mémoire (le trop fameux servite vénitien, F. Paolo Sarpi). » (P. 31.) Galilée avait donc déjà découvert les taches, alors qu'il était encore en Vénétie, c'est-à-dire avant août 1610 (voir la première note). Mais déjà, comme nous l'avons dit, fort attaqué par les ennemis des nouveautés, il n'osait mettre au jour les idées

1. *Historia astronomiæ*, chap. xv, p. 13. Wittebergœ, 1671.

qu'il n'avait pas encore approfondies, et dans ses réponses à Marc Velser, avouant « qu'il n'a pas pu faire jusqu'ici beaucoup d'observations continues », il lui rend gré de l'avoir poussé, par son envoi, à l'étude scientifique du phénomène (p. 105). Il en publia les résultats dans ses trois réponses à Velser, aux dates des 4 mai, 14 août et 1er novembre 1612. L'ensemble en fut livré à l'impression, d'abord dans la *Istoria... alle macchie solari* (Roma, 1613); puis dans le *Saggiatore* (Roma, 1623), et les *Dialogues* (Florence, 1632).

On voit donc que, certainement, la publication des travaux de Galilée ne vient qu'en troisième lieu (4 mai 1612), après celle de Scheiner (novembre 1611). Mais, *très probablement* (p. 32)[1], pour la première *constatation du phénomène* scientifique, Galilée arrive le premier (juillet 1610), Fabricius le second (début de 1611, au plus tard, le 9 mars), et Scheiner le troisième (mars 1611, le 21). Kepler, d'ailleurs, répondant dans les *Ephemerides novæ* à David Fabricius, confirme, en ces termes, l'antériorité de son fils sur Scheiner : *Maculas solis a filio tuo longe ante Apellem visas... et testatus sum Prague multis et etiamnum testor.*

Passons maintenant à l'*étude scientifique du phénomène.* Nos trois concurrents observent tout d'abord le mouvement de révolution des taches; mais, pour ce qui concerne leur adhérence au disque, il n'en est de même. Reconnaître d'une manière certaine cette circonstance capitale demandait une induction beaucoup plus attentive, et l'énoncer hardiment, une indépendance des préjugés péripatéticiens, que tous trois ne partageaient pas au même degré, ou que, du moins, ils n'osaient pas aussi librement professer; on le reconnaît aux expressions circonspectes dont use Fabricius, et aux raisons *a priori* qui arrêtent Scheiner. Enfin, une fois reconnue la révolution des taches, leur adhérence au disque amenait immédiatement à conclure à la rotation de celui-ci, comme à la cause de leur mouvement de giration. Dès 1610, Fabricius, le premier, publie à ce sujet, dans sa *Narratio*, les résultats suivants[2] : « Après que les lunettes ont été découvertes en Hollande, je m'occupais à regarder le soleil... J'aperçus une

1. Voir les objections que soulèvent Arago et Delambre et auxquelles l'auteur ne semble pas pleinement répondre (p. 38-42), et celles du P. Schreiber (*op. cit.*, p. 6, note 4).

2. Fabricius, *op. cit.*, p. 108-109. Lalande, *op. cit.*, p. 279.

tache noirâtre... Je compris alors qu'elle faisait une révolution; et, depuis le *commencement* de l'année, je me suis confirmé dans cette idée... Je voyais que ces taches ne conservaient pas entre elles les mêmes distances, qu'elles changeaient de forme et de position; mais j'eus d'autant plus de plaisir, lorsque j'en eus senti la raison. Comme il est *vraisemblable*, par ces observations, que les taches sont *sur le corps du soleil*, qui est solide et sphérique, elles doivent paraître diminuer et se ralentir lorsqu'elles arrivent sur les bords. Les amateurs de vérités physiques soupçonneront, sans doute, que le soleil a un mouvement de conversion, comme l'a dit Giordano Bruno, et, en dernier lieu, Kepler, dans son livre sur les mouvements de Mars; car, sans cela, je ne sais ce que nous ferions de ces taches. Je ne suis pas d'avis que ce soient des nuages; je ne suis pas non plus de l'avis de ceux qui ont placé des comètes dans le soleil... J'aime mieux me taire sur tout cela, que de parler au hasard; je suis même tenté de regarder ce mouvement du soleil comme la cause de tous les autres, suivant les paroles d'Aristote... dans ses problèmes [1]. » Et il insiste un peu plus bas sur cette rotation du soleil, en se retranchant prudemment derrière les arguments d'autorité (p. 15). Quant à Scheiner, après avoir reconnu la réalité des taches, ainsi qu'en font foi ses lettres à Velser, et que le témoigne Galilée lui-même (1re réponse, p. 108), il n'ose conclure à leur adhérence; et pour quelles raisons? « Dans le soleil, le corps lumineux par excellence, placer des taches, m'a toujours paru répugner... et le soleil étant un corps dur et invariable, au jugement commun des philosophes et mathématiciens, elles n'y peuvent adhérer [2]. » Il a reconnu de suite, à leur révolution, que ce ne sont pas des phénomènes terrestres, mais il les attribue au passage de Mercure et de Vénus sur le disque [3]. Pour Galilée, plus dégagé, comme on le sait, des opinions péripatéticiennes, et au courant, comme Fabricius, de l'hypothèse de Giordano Bruno et Kepler, il entrevoit de suite la vraie nature du phénomène, et, dès sa première réponse à Velser (4 mai 1612), il combat l'opinion de Scheiner; par analogie avec les phénomènes terrestres, les taches lui semblent être des fumées ou des nuages instables, que le soleil entraîne dans sa rotation. Toutefois, il n'affirme celle-ci comme certaine que dans sa troisième

1. Lalande, *op. cit*, 3223. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

lettre, en arguant principalement de la découverte et du mouvement des *facules*, qui ne peuvent, elles, qu'appartenir à la surface du disque (p. 158-160). Dans sa seconde réponse à Velser (14 août 1612), il observe que les taches sont contenues dans une zone limitée à 30 degrés de chaque côté de l'équateur. Enfin, dans sa réponse du 1er décembre 1612, il indique la durée de leur révolution, quatorze jours environ, et signale l'existence des *facules*, « petits endroits plus clairs que le reste, et doués du même mouvement que les taches ». On le voit, c'est encore ici à Galilée que revient la gloire de nous avoir livré le premier, avec certitude, et en substance au moins, les éléments de la physique solaire[1]. Mais, nous dit Montuda[2], « il faut reconnaître le P. Scheiner pour celui qui a le plus contribué, par ses travaux assidus, à l'étude des mouvements des taches. » « Personne, ajoute Lalande (p. 282), ne les observa aussi bien et n'en donna une théorie aussi complète que Scheiner », et il cite, à l'appui de son dire, ce témoignage d'Hévélius, son continuateur : *Incomparabilis et omnigenæ eruditionis... ut in hac materia omnibus palmam quasi prœripuisse dici possit*[3].

II

Ceci nous amène à dire un mot, en terminant, du mémoire cité au début, et dans lequel le P. Schreiber analyse le grand ouvrage[4] où son illustre compatriote a consigné les remarquables résultats de dix-huit années d'observations. Dans sa préface, après avoir rappelé le mot de Descartes[5], « qu'après l'étude assidue de Scheiner sur les taches, il reste à peine quelque chose à désirer », le P. Schreiber, à la suite du docteur Winnecke, va jusqu'à nous dire que, de fait, à part la périodicité du phénomène dans un laps de onze ans, et les révélations dues au spectroscope et à la photographie, on n'a rien découvert qui ne se trouve déjà mentionné

1. Lalande, *op. cit.*, 3225.
2. *Op. cit.*, p. 313.
3. *Selenographiæ*, p. 82.
4. *Rosa Ursina*, sive sol ex admirando facularum et macularum suarum phœnomeno varius nec non... mobilis ostensus a Chr. Scheiner, Germano Suevo e S. J. Bracciani (1626-1630). In-fol., 774 pages. Le titre s'explique par la dédicace de l'ouvrage au duc Orsini qui portait une rose dans ses armoiries.
5. Descartes, *Principes de philosophie*, IIIe partie, n° 35.

en substance dans la *Rosa Ursina*. C'est ce jugement que l'auteur s'attache à justifier. Nous allons voir, en recourant aussi aux comptes rendus qu'en donnent Lalande et le P. Carrara, que cet éloge est mérité.

Le premier paragraphe fait ressortir les talents de l'observateur; les deux suivants nous décrivent ses instruments et sa méthode d'observation; le quatrième évalue l'énorme masse de matériaux qu'il a rassemblés. Son appareil principal, fruit de son fécond esprit d'invention, est une grande machine parallactique, dont l'axe principal est dirigé sur le pôle de l'écliptique; les mouvements de la lunette, dans trois plans différents, permettent de fixer et de suivre les taches; le P. Schreiber, qui en reproduit le dessin, y voit le prototype du moderne équatorial (p. 16). Enfin, le cinquième et dernier paragraphe nous énumère, par ordre, les principaux résultats obtenus par l'astronome allemand.

Il donne une description complète de la surface du soleil; en note les stries, les *lucules* (*ibid.*); c'est à lui que l'on doit le nom et la première étude complète des *facules*, dont Galilée n'avait fait qu'affimer l'existence[1]. Quant aux taches (*ibid.*), dès l'abord, il avait reconnu, comme Fabricius, les différences de direction et de vitesse apparentes dans leur mouvement, et en avait conclu à leur révolution autour du soleil[2]; il précise les limites et crée la dénomination, encore actuellement adoptée, de *zona regia*, pour la région qu'elles occupent; il constate, avec Fabricius et Galilée, leur variation de forme et de couleur; il en détermine aussi la grandeur. Convaincu, enfin, de la rotation propre du soleil par l'argument qui avait décidé Galilée lui-même, c'est-à-dire par le mouvement de circonvolution, commun aux taches et surtout aux facules, il pousse très loin son étude sur la nature de ces accidents solaires. Il y distingue le noyau et la pénombre, mais ne les regarde pas comme des cavités; cette opinion, nous le savons d'ailleurs, est encore combattue aujourd'hui. Ce sont, pour lui, plutôt comme des masses denses qui nagent à la surface de l'atmosphère solaire, et plongent parfois en entier dans ses profondeurs; la pénombre est formée de vapeurs ou nuages plus légers. Nous pouvons voir là comme une première annonce de

1. P. Joh. Schreiber, *loco cit.* Carrara, *op. cit.*, chap. v, § 2.
2. Carrara, *Rosa Ursina*, première lettre, p. 111 *sqq.*
3. Carrara, *op. cit.*, p. 331. Schreiber, *op. cit.*, § 5, p. 33, 35.

la phostosphère[3]. Puis, et c'est peut-être là sa plus importante découverte, il détermine les éléments de la rotation solaire; Galilée avait constaté le fait, mais en avait négligé l'étude. Pour lui, il distingue le premier la révolution sidérale et la révolution synodique, et trouve, pour durée de celle-ci, vingt-sept jours environ. Il découvre l'inclinaison de l'axe solaire sur celui de l'écliptique et la fixe à 7 degrés environ (p. 173); enfin, il donne pour longitude du nœud ascendant de l'équateur solaire 73 degrés (p. 176); tandis que d'après Young, les déterminations de l'astronomie moderne fournissent les nombres moyens extrêmement voisins de 27j,5; 7°9; 74 degrés. On voit avec quelle étonnante précision, pour l'époque, Scheiner avait mené ces délicates observations.

Enfin, il énonce, sur la constitution physique du soleil, des vues modestes, sans doute, mais prudentes, et qui lui suffisent à montrer l'incohérence des théories régnant alors, à soulever aussi bien des questions importantes[1]. Ces premières recherches sur la nature des phénomènes solaires, dont il prévoit la connexion avec l'astronomie stellaire, en font, peut-on dire, le fondateur de cette astronomie physique, qui a pris de nos jours un si grand développement; comme les belles découvertes de Galilée elles lui méritent, en cette science, le titre de premier précurseur.

Robert MARCHAL.

1. P. Joh. Schreiber, *op. cit.*, p. 61.

BULLETIN D'ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

La « Chronique » de saint Hippolyte. — Saint Hilaire, « Liber mysteriorum ». — L'auteur de l' « Ambrosiaster ». — Autour de saint Jérôme. — Didyme l'Aveugle. — Choses monastiques.

Il ne faut décidément désespérer de rien, en fait d'exhumation historique : la récente fortune de la célèbre *Chronique* d'Hippolyte, dont une bonne partie vient de reparaître à la lumière après dix-sept siècles d'ensevelissement, est faite pour rendre courage aux esprits les plus pessimistes. La découverte ne semble pas devoir bouleverser nos idées sur l'histoire du monde; mais elle ne laisse pas d'être intéressante et curieuse [1].

Dès 1850, Mommsen, reprenant une idée autrefois émise par Ducange, avait prouvé que la substance de cette *Chronique* nous était parvenue dans trois versions ou adaptations latines indépendantes, et avait montré le parti qu'on peut tirer de ces trois versions, ainsi que de diverses chroniques alexandrines ou byzantines, pour reconstituer, avec une sérieuse approximation, l'œuvre primitive d'Hippolyte. Ses vues viennent de recevoir une confirmation éclatante, grâce à M. Adolf Bauer [2], qui a mis au jour le texte d'Hippolyte, conservé dans un manuscrit anonyme de Madrid, *Codex Græcus* 121, présentement catalogué 4701.

Ce manuscrit, qui, au quinzième siècle, appartint à Constantin Lascaris, ne renferme que le commencement, et sans doute la moindre partie, de l'œuvre d'Hippolyte; mais il fournit la preuve que les divers traducteurs ont élagué beaucoup, car on

1. Pour plus amples détails, voir notre *Théologie de saint Hippolyte*, p. XLVII-L et 156-169 Paris, Beauchesne, 1906.

2. Adolf Bauer, *Die Chronik des Hippolytos im Matritensis graecus*, 121, *nebst einer Abhandlung über den Stadiasmus maris magni*, von Otto Cuntz; *Texte und Untersuchungen, Neue Folge*, XIV, 1. Leipzig, 1905. En publiant, sur quatre colonnes parallèles, la partie encore inédite du manuscrit (fol. 51 à 62) et les trois versions latines, M. Bauer a rendu manifeste la relation de celles-ci avec l'original grec.

y trouve de longs développements qui n'ont laissé nulle trace ailleurs. Les premières pages, entièrement inédites, ont été publiées par M. Bauer; elles correspondent aux feuilles 51 recto à 62 verso du manuscrit. Puis vient un long fragment de périple méditerranéen, intitulé Σταδιασμὸς τῆς θαλάσσης, et qui occupe les feuilles 63 recto à 82 verso.

Ce fragment était connu : publié à Madrid, dès 1769, par Jean Iriarte [1], précisément d'après cet unique manuscrit, il passait pour un ouvrage distinct; mais une lecture attentive montre qu'il appartient à la *Chronique*. Le reste du manuscrit est perdu.

La *Chronique* d'Hippolyte était une sorte d'encyclopédie à l'usage du chrétien instruit. Dans la réalisation un peu capricieuse de ce programme, on rencontre des titres et des développements inattendus; on rencontre aussi les procédés de composition assez confus, familiers à Hippolyte, avec les mêmes formules stéréotypées de conclusion et de transition.

Voici d'abord, sous le titre de Βίβλος γενέσεως ἀνθρώπων, une généalogie des premiers patriarches (22-42), empruntée à *Gen.*, v, et, pour la descendance de Sem, à *Gen.*, xi, 10-16.

Puis, un tableau ethnographique, intitulé Διαμερισμὸς τῆς γῆς (43-201). Prenant pour base la généalogie des fils de Noé (*Gen.*, x), l'auteur explique la distribution géographique des races, en supplémentant quelquefois le tableau de la *Genèse*.

Le Διαμερισμός n'a rien d'un travail scientifique; mais l'abondance des données qu'il renferme dans un cadre simple, sous une forme commode et populaire, lui attira beaucoup de lecteurs, et valut à la *Chronique* une diffusion supérieure à son mérite. Eusèbe, historien beaucoup plus sérieux, ne devait pas reprendre la difficile question du partage des races, et, sur ce point, le champ resta libre à l'influence d'Hippolyte : elle rayonna sur une aire très étendue, et durant une longue série de siècles. On le copia souvent sans défiance; parfois aussi l'on s'occupa de le corriger, et nous voyons tel arrangeur latin élaguer certains suppléments d'Hippolyte, pour se rapprocher du texte de la *Genèse*.

A cet essai ethnographique, dont l'Écriture sainte lui avait fourni le cadre, Hippolyte a cru bon de joindre un aperçu rapide sur l'histoire de la colonisation dans l'antiquité (202-223), et sur les séjours de divers peuples (224-234). Suit un catalogue de montagnes (234-235) et de fleuves (236-239). Dans ce nouveau

domaine, nous retrouvons le vulgarisateur que nous avions appris à connaître sur d'autres questions.

Il va sans dire que toute cette science lui vient des livres; et de nos jours, telle découverte a fourni la preuve authentique que des catalogues de fleuves et de montagnes, semblables à celui de la *Chronique*, existaient depuis longtemps; Hippolyte n'a fait que les copier.

A plus forte raison en est-il ainsi du Σταδιασμὸς θαλάσσης (241 *sqq*.). On ignore qui rédigea ce périple, qui résume l'expérience nautique de nombreuses générations, et complète utilement Strabon et Ptolémée. M. Otto Cuntz, qui l'a étudié de près, ne le croit pas antérieur au troisième siècle.

L'étendue du *Stadiasmos*, peut-être supérieure à l'ensemble de la *Chronique*, montre quel intrépide compilateur fut Hippolyte. Les vulgarismes de style, révélés par la dernière collation du manuscrit, donnent à penser qu'il n'a pas même remanié la rédaction. Ce périple n'intéressait pas également toutes les catégories de lecteurs, et l'on s'explique aisément que nos trois traducteurs latins l'aient, à ce qu'il semble, entièrement laissé de côté; il n'en demeure pas moins pour nous la partie de beaucoup la plus instructive de la *Chronique*.

Tandis qu'Hippolyte acquérait inopinément des droits sur le *Stadiasmos*, il perdait ceux que des raisons spécieuses lui avaient souvent fait attribuer sur le catalogue de papes conservé par le chronographe libérien. Certaines différences de rédaction, que l'on remarque dans cette liste à partir du pontificat de Pontien, avaient donné lieu de croire que la première partie provient d'une source distincte; et il était naturel de penser à Hippolyte. D'autre part, on avait cru reconnaître, dans une de nos versions latines de la *Chronique*, la trace de ce catalogue disparu. Cette opinion, devenue commune, semble définitivement condamnée par la découverte de l'original grec, car la trace du catalogue papal ne s'y retrouve pas, à la place où on la cherchait. On ne devra donc plus faire honneur à Hippolyte de cette liste papale.

L'étude approfondie de M. Bauer sur la propagation de la *Chronique*, et en particulier du *Diamerismos*, à travers les âges, montre la vogue de ce manuel, en somme assez médiocre, mais qui n'en régna pas moins sur une longue série de générations. Il suffit de jeter les yeux sur le tableau synoptique placé à la fin du

volume, pour voir que dès le quatrième siècle le *Diamerismos* était traduit en latin et en arménien; qu'au cinquième apparurent divers remaniements alexandrins destinés à une large diffusion : soit en grec, soit à travers de nouvelles traductions latines, syriaques, arabes, arméniennes, ces textes remaniés furent lus du moyen âge. Ce ne fut pas toujours pour le plus grand bien de la véritable histoire, car les conclusions d'Hippolyte n'étaient pas toutes irréformables. Quoi qu'il en soit, l'Orient et, dans une moindre mesure, l'Occident lui durent, souvent à leur insu, beaucoup de leurs idées sur la distribution primitive des races humaines.

*
* *

A peine moins mystérieuse que la fortune de la *Chronique* d'Hippolyte est celle du *Liber mysteriorum*, dû à saint Hilaire de Poitiers[1]. Signalé dans le catalogue de saint Jérôme, il retombe ensuite dans un oubli complet, pour être enfin, après quinze siècles, découvert à Arezzo, dans un manuscrit provenant du mont Cassin, et publié en 1887 par Gamurrini.

Le titre avait donné lieu aux suppositions les plus diverses : Érasme voyait dans ce livre mystérieux une œuvre d'apologie personnelle, Dom Coustant et d'autres un traité de liturgie; de fait, c'est un traité du symbolisme biblique.

M. Lindemann est bien près d'avoir épuisé, dans sa consciencieuse étude, les questions que soulève la découverte de Gamurrini. Un premier chapitre raconte la conservation du livre; un second en expose le contenu ; un troisième est consacré à la composition, au but, aux sources et à l'histoire du *Liber mysteriorum*; un quatrième aux preuves d'authenticité; un cinquième à la description du manuscrit et à la critique du texte. L'attribution à saint Hilaire, contestée autrefois par Ebert, paraît bien définitivement acquise. Au chapitre des sources, je m'étonne de ne rencontrer aucune allusion à saint Hippolyte : on sait que le vieux docteur romain est le véritable chef de l'école exégétique à laquelle appartient saint Hilaire; le *Liber mysteriorum* nous en a conservé le code, et présente avec les traités exégétiques d'Hip-

1. Des hl. Hilarius von Poitiers *Liber mysteriorum*, *Eine patristische Studie* von Hubert Lindemann, Münster i. W., Aschendorff, 1905. In-8, VIII-120 pages.

polyte, récemment découverts, des points de contact remarquables, notamment quant aux figures messianiques. De semblables lacunes sont assurément rares dans ce travail très soigné.

On continue à discuter sur l'auteur de l'*Ambrosiaster*. Ce précieux commentaire de saint Paul, composé sous le pontificat de saint Damase, attribué par saint Augustin à saint Hilaire de Poitiers, par Cassiodore et une tradition postérieure à saint Ambroise, n'appartient sûrement ni à l'un ni à l'autre de ces Pères. Un point désormais ferme est l'identité d'auteur de l'*Ambrosiaster* ei des *Quæstiones Veteris et Novi Testamenti* qui nous sont parvenues sous le nom de saint Augustin. Dès le seizième siècle, cette identité avait paru certaine aux *Lovanienses*, éditeurs de saint Augustin; les éditeurs bénédictins rapportent la même opinion, sans y contredire, et les recherches entreprises au dix-neuvième siècle sur l'*Ambrosiaster* l'ont confirmée. On s'accorde aussi généralement à mettre l'auteur en relations avec la faction de l'antipape Ursin : sur quatre noms proposés de nos jours (Hilaire de Rome, diacre luciférien; Faustin, prêtre ursinien; Isaac le Juif; Decimus Hilarianus Hilarius) les trois derniers appartiennent à ce schisme. En 1899, Dom Morin se prononçait pour Isaac, Juif converti, puis apostat, auteur d'un *Traité sur la Trinité et l'Incarnation* que Sirmond publia en 1630. Cette conjecture rencontra tout d'abord beaucoup de faveur; parmi ceux qui, des premiers, y souscrivirent, nommons M. Zahn[1] et M. C. H. Turner[2]. Quatre ans après, Dom Morin[3] revenait sur sa première opinion, et, au nom du Juif Isaac, substituait celui de l'homme politique Decimus Hilarianus Hilarius; il fut suivi par M. A. Souter, à qui l'on doit une étude très soignée sur l'*Ambrosiaster*[4]. Cependant le Juif Isaac compte encore des partisans, qui défendent ses droits contre le docte bénédictin. Ainsi M. M. Schanz[5]; M. Künstle[6]; M. C. H. Turner[7]. L'argumentation de M. Turner mérite une attention toute particulière. Il fait observer que les raisons alléguées en faveur de Decimus Hilarianus Hilarius se réduisent aux

1. *Theologisches Literaturblatt*, 7 juillet 1899.
2. *Journal of theological Studies*, t. I, 1, octobre 1899, p. 155.
3. *Revue bénédictine*, t. XX, p. 113. 1903.
4. *A. Study of Ambrosiaster*, Cambridge, 1905. *Texts and Studies*, t. VII. p. 4.
5. *Geschichte der roem. Litteratur*, t. IV, p. 324, 325, 455. München, 1904
6. *Antipriscilliana*, p. 101. Freiburg i. B., 1905.
7. *Journal of theological Studies*, t. VII, 27, avril 1906, p. 355-372.

deux suivantes : 1° la rencontre de nom avec saint Hilaire de Poitiers expliquerait d'une manière plausible l'attribution de l'*Ambrosiaster* à ce Père, par saint Augustin; 2° la qualité d'homme d'État expliquerait bien la compétence juridique dont fait preuve l'auteur de l'*Ambrosiaster*. Ni l'une ni l'autre de ces raisons ne semble décisive. Par contre, l'attribution à Isaac explique seule le silence mystérieux de saint Jérôme, qui sans doute ne demandait qu'à taire le nom du Juif relaps. On a déjà relevé dans saint Jérôme plusieurs traces des *Quæstiones*; M. Turner en signale une nouvelle, et des plus significatives, dans le commentaire de l'*Épître à Tite*[1], qui vise clairement la *Quæstio 56*, et convient très spécialement à un Juif. D'ailleurs, soit dans les *Quæstiones*, soit dans l'*Ambrosiaster*, l'auteur se montre particulièrement informé de ce qui concerne le judaïsme.

Et, peut-être, n'a-t-on pas fini d'inventorier les œuvres du Juif Isaac : divers écrits anonymes viennent de lui être attribués avec plus ou moins de vraisemblance. Mais, parmi ces débats d'histoire littéraire, aucun n'égale en intérêt celui que soulève l'attribution de l'*Ambrosiaster* et des *Quæstiones*. La partie reste engagée entre spécialistes éminents; on joue serré. Nous n'avons voulu que marquer les points.

* * *

A qui veut prendre une vue à vol d'oiseau des principales questions que soulève la lecture de saint Jérôme, on ne saurait conseiller un meilleur guide que M. l'abbé Turmel[2].

Trois aspects de l'homme, trois parties dans la monographie : le directeur d'âmes ; l'exégète ; le théologien. On trouvera ici des clartés de tout; est-il besoin d'ajouter que, sans le recours au texte même de saint Jérôme, on n'aura le dernier mot de rien? M. Turmel met une réelle coquetterie à découper, pour en parer son volume, toutes les singularités de son auteur. Ce procédé contribue certainement au piquant de la lecture ; il pourrait nuire quelquefois à la parfaite équité de l'œuvre. En effet, il s'en faut bien que ces passages excentriques soient toujours les plus exactement représentatifs : traduits *in extenso*, en l'absence de tant

1. III, 9; ed. Vallarsi, t. VII, p. 735.
2. J. Turmel, *Saint Jérôme*. Paris, Bloud, 1906. In-8, 276 pages. (Collection *La Pensée chrétienne*.)

d'autres qui les commentent et parfois les compensent, ils prennent parfois une valeur qu'ils n'ont pas dans l'œuvre totale de saint Jérôme. Donnons un exemple. Saint Jérôme a-t-il réellement soutenu, à la fin de sa vie, que tous les chrétiens seront sauvés, après des peines plus ou moins longues, en sorte que l'enfer serait réservé aux démons et aux infidèles? Pour ma part, je ne le crois pas, si l'on attache au mot *chrétiens* le sens auquel nous sommes accoutumés. Il importe de remarquer que saint Jérôme, dans le passage en question[1] excepte de cette dénomination de chrétiens, *tous les impies et les prévaricateurs*. Cela va loin. Ces mots se trouvent dans la traduction de M. Turmel, (p. 266), mais je ne crois pas que le bref commentaire de la page 263 en tienne un compte suffisant.

Ces détails me paraissent trahir, çà et là, un léger défaut de perspective. Au total, le livre rendra service; il est fort joliment enlevé, à la française[2].

Avec M. Grützmacher, nous pénétrons dans un autre monde[4]. Rien ne manque à cet ouvrage allemand, en fait de *Gründlichkeit*, sinon une attention plus équitable à la bibliographie étrangère. Quand le premier volume parut, en 1901, l'auteur annonçait qu'il avait terminé ses travaux d'approche et ne tarderait pas à publier la fin de son étude. Néanmoins, le deuxième volume se fit attendre jusqu'en 1906, et il doit être suivi d'un troisième. Cette biographie de saint Jérôme ne comptera guère moins d'un millier de pages; hâtons-nous d'ajouter que le lecteur assez courageux pour fournir une si longue carrière sera bien payé de sa peine.

Le premier volume s'ouvre par un inventaire des sources (p. 1-40), entre lesquelles les propres écrits de saint Jérôme tiennent d'emblée le premier rang. Suit une étude approfondie sur la chronologie de sa vie et de ses œuvres (p. 41-102), conforme dans l'ensemble aux conclusions de Vallarsi; dans le cadre tracé par cet ancien éditeur, les écrits récemment mis au jour par Dom

1. *Contra Pelagianos*, I, 28.

2. P. 175, lire: *Valentin*, au lieu de *Valentinien*. — P. 184, *le lecteur attentif*. Ces mots manquent un peu de clarté; il faut être prévenu pour savoir qu'il s'agit d'Origène.

3. Georg Grützmacher, *Hieronymus; eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte*. Berlin, Trowitzsch, 1901 et 1906. 2 in-8, VIII-298 et VIII-270 pages.

Morin ont trouvé place. On discute encore sur la date de la naissance de saint Jérôme, et M. Grützmacher (p. 49), la fixe prudemment entre les années 340 et 350. Il me semble qu'on ne peut guère descendre plus bas que 340, à considérer les relations de saint Jérôme avec Rufin et avec saint Augustin. Aux textes allégués dans la présente biographie, on peut ajouter celui-ci, de saint Augustin[1] : *Te multo quam ego sum ætate majorem, tamen etiam ipse jam senex consulo.* Né en 354, saint Augustin se déclare *beaucoup plus jeune* que saint Jérôme : celui-ci a donc apparemment vu le jour bien avant l'année 350.

Toute l'existence du docteur dalmate se déroule ici, sous nos yeux, dans l'ordre chronologique : sa jeunesse (chap. III), sa vie érémitique au désert de Syrie (chap. IV), son passage à Constantinople (chap. V), son séjour à Rome (chap. VI). Le premier volume nous conduit jusqu'au mois d'août 385. Le second volume embrasse les années 385 à 400, et raconte en trois chapitres (VII-IX) la vie de Jérôme à Bethléem jusqu'au début de la querelle origéniste.

M. Grützmacher cite saint Jérôme d'après la première édition de Vallarsi[2]; ce texte du dix-huitième siècle ne sera remplacé que par le *Corpus* de Vienne. On trouvera ici une enquête toujours sérieuse et une exposition parfaitement lucide. Le biographe connaît le fort et le faible de son héros ; loin de le flatter, peut-être l'a-t-il noirci un peu plus que de raison. Nature vaniteuse et ombrageuse à l'excès, saint Jérôme n'en avait pas moins un fonds admirable de générosité; pour lui être parfaitement équitable, l'analyse psychologique doit se nuancer de bienveillance : à diverses reprises, j'en aurais souhaité un peu plus. Le mot sévère mis dans la bouche de saint Jérôme à l'adresse des moines de Chalcis[3], est en réalité attribué par lui à ses compagnons du désert. Ailleurs, j'ai relevé quelques touches un peu dures[4].

Cette réserve, sur laquelle je n'aurais garde d'insister, n'atteint pas le mérite solide d'un livre qui servira désormais de base aux recherches sur saint Jérôme. La rigueur du procédé chronologique et analytique dérobe au lecteur pressé bien des vues d'ensemble, qui

1. Saint Augustin, *Inter Epistolas Hieronymi.* Ep. CXXXI, 1.
2. Vérone, 1734-42, 11 fol.
3. T. I, p. 175.
4. T. I, p. 253; t. II, p. 168, 170, 223.

ont leur prix ; mais les travailleurs ne s'en plaindront pas, quand l'index, qu'on leur promet, donnera le moyen de s'orienter facilement à travers les pages de cet opulent répertoire.

La thèse de M. J. Brochet, docteur ès lettres, sur *Saint Jérôme et ses ennemis*[1], commence à peu près où finit le deuxième volume de M. Grützmacher, et roule principalement sur la querelle origéniste. Ce n'est point à M. Brochet que l'on reprochera de ne pas accorder à saint Jérôme une sympathie généreuse : bien plutôt trouvera-t-on que, dans son empressement à lui réserver le beau rôle, il a fait fléchir en sens inverse la balance de l'histoire. N'a-t-il pas un peu trop pris pour argent comptant les invectives contre Jovinien ? Ne croit-il pas un peu trop à l'endurance de saint Jérôme et à la noirceur de Rufin ? Les textes me paraissent donner de la vérité une idée plus complexe. Après tout, cette exagération de relief a l'avantage de bien dégager certaines conclusions principales. Malgré des détails inexacts et des inexpériences pour la plupart vénielles, malgré le fourmillement désagréable des pronoms personnels (il... il) et bien d'autres traces d'une rédaction hâtive, ce travail demeure estimable et utile. Nous ne le présenterons pas comme définitif, mais on ne pourra plus se dispenser d'y recourir quand on étudiera la carrière militante de saint Jérôme. La querelle origéniste, à elle seule, oblige à soulever des questions dont le poids suffirait à accabler les plus robustes épaules ; on peut regretter que l'auteur ne se soit pas borné là, pour élucider plus complètement, je ne dis pas plus longuement, cette obscure et confuse controverse.

La dissertation de M. Brochet[2] sur la *Correspondance de saint Paulin de Nole et de Sulpice Sévère* comprend deux chapitres. Le premier élucide un point de chronologie : la date de la lettre vingt-neuvième de Paulin, date particulièrement importante, parce qu'elle commande l'histoire de Mélanie l'Ancienne et celle de Nicétas, l'évêque de Remesiana en Dacie, venus l'un et l'autre à Rome cette même année. M. Brochet se prononce, d'après l'œuvre de Paulin, pour l'année 399. Nous ne le contre-

1. J. Brochet, ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres, *Saint Jérôme et ses ennemis*. Paris, Fontemoing, 1906. In-8, XVI-494 pages.

2. J. Brochet, docteur ès lettres, *la Correspondance de saint Paulin de Nole et de Sulpice Sévère*. Paris, Fontemoing, 1906. In-8, 112 pages.

dirons pas, d'autant qu'en étudiant l'*Histoire lausiaque* de Pallade nous avions été amené à la même conclusion. Cette date, une fois acquise, éclaire la chronologie de toute la correspondance, et fraye la voie au deuxième chapitre sur l'amitié de Paulin de Nole et de Sulpice Sévère, rencontre admirable de deux grandes âmes dans la paix et l'ardeur d'une même foi, « communion toute spirituelle et mystique, aspiration unanime vers la sainteté » (p. 109). Tout nous a charmé dans ces pages aussi élégantes que solides, la lucidité de l'exposition, l'agrément littéraire, plus encore l'élévation morale et chrétienne du langage.

* * *

Didyme l'Aveugle[1], ascète et théologien d'Alexandrie, dont l'activité littéraire remplit la seconde moitié du quatrième siècle, forme, par ses écrits orthodoxes, trait d'union entre saint Athanase et Cyrille d'Alexandrie. Son héritage littéraire comprend une réfutation d'Arius et de Sabellius communément attribuée à saint Grégoire de Nysse, un traité du Saint-Esprit, conservé en latin par saint Jérôme, l'important traité de la Trinité, en trois livres, que Mingarelli édita pour la première fois en 1769, enfin bon nombre de fragments, surtout exégétiques. Fidèle, dans la question trinitaire, à l'orthodoxie nicéenne, il reflète sur d'autres points la pensée d'Origène, et n'a point échappé aux condamnations qui atteignirent la postérité intellectuelle du docteur alexandrin. La monographie que vient de lui consacrer M. Leipoldt témoigne d'un dépouillement consciencieux des écrits de Didyme, et renferme des groupements de textes qui rendront service. Je ne saurais louer avec la même conviction la partie subjective de l'ouvrage, qui m'a paru souvent arbitraire et même tendancieuse. M. Leipoldt répète à satiété que la pensée de Didyme manque de clarté : que n'a-t-il résisté à la tentation d'introduire dans ces ténèbres une lumière factice et des précisions illusoires? A la suite de saint Jérôme, il recherche, dans l'œuvre de Didyme, la trace de l'*apocatastasis* origéniste : je n'oserais affirmer qu'il l'y retrouve (p. 68-72). Plus douteuses encore me paraissent les traces de polythéisme qu'il relève dans le traité de la Trinité (p. 91, 94,

1. Johannes Leipoldt, *Didymus der Blinde von Alexandria. Texte und Untersuchungen, Neue Folge*, t. XIV, 3. Leipzig, Hinrichs, 1905. In-8, 148 pages.

95,). Le flottement du vocabulaire théologique durant deux ou trois générations après le concile de Nicée est un fait depuis longtemps connu, sur lequel M. Leipoldt apporte d'utiles renseignements ; mais à côté de vérités notables, plusieurs assertions me paraissent fondées sur le sable.

Les souvenirs du cénobitisme pachômien, cent ans après Pachôme le Patriarche, rayonnent autour de Schenoudi [1] : personnage à demi légendaire, dont la biographie n'offre qu'un point fixe : sa présence au concile d'Éphèse (431) aux côtés de saint Cyrille d'Alexandrie. Si flottantes que soient les traditions concernant Schenoudi, son individualité littéraire paraît bien marquée ; M. Leipoldt croit pouvoir faire état de ce critérium interne pour opérer une sélection dans la masse énorme de documents anciens qui se réclament du nom de Schenoudi. La monographie que nous avons sous les yeux, compilée aux sources originales, à travers les manuscrits coptes de Paris, de Londres et de Berlin, résume une vaste enquête, et met au jour un grand nombre de détails inédits. Sur l'ensemble, nous devons renouveler les réserves formulées ci-dessus à propos d'un autre ouvrage du même auteur : l'abus des compartiments et des cloisons étanches, la profusion d'aperçus trop ingénieux pour être vrais et pour s'accorder entre eux, donnent à l'exposition le caractère d'une marqueterie, et ne nous livrent l'image du monachisme copte qu'à l'état cadavérique. La vérité historique est plus simple et plus vivante ; M. Leipoldt nous paraît avoir oublié que ce passé monastique eut une âme ; l'âme s'est dérobée à sa dissection, et, avec cette âme, la continuité des faits. Pourquoi l'auteur tient-il à marquer tant de défiance à l'égard de l'idée catholique ? Je ne sais pas, en histoire, de préjugé plus infécond. Il en coûte d'avoir à faire ce procès de tendance à un livre d'ailleurs précieux et, à d'autres égards, si estimable.

La belle publication de Dom Butler sur l'*Histoire lausiaque de Pallade* [2] semble devoir faire faire un pas — faut-il dire un pas en arrière ? — à la question toujours pendante de l'attribution de la *Peregrinatio Silviæ*.

1. Johannes Leipoldt, *Schenute von Atripe und die Entstehung der national Ægyptischen Christentums. Texte und Untersuchungen, Neue Folge*. t. X, p. 1. Leipzig, Hinrichs, 1903. In-8, x-214 pages.
2. Cambridge, 1898 et 1904. 2 vol. in-8. — Voir *Études* du 5 juillet 1906.

On se souvient que J.-J. Gamurrini découvrit, en 1885, dans un manuscrit d'Arezzo, ce texte latin inédit, où une dame romaine raconte la visite qu'elle fit, vers la fin du quatrième siècle, aux solitaires d'Égypte et aux Lieux saints. Se fondant sur un mot de l'*Histoire lausiaque*, Gamurrini avait cru pouvoir identifier l'auteur du récit : le nom de Silvia, ou Silvania, sœur de Rufin d'Aquitaine, inscrit par lui en tête de l'édition princeps, a, depuis lors, servi couramment à désigner la *Peregrinatio*. Cependant, diverses objections furent élevées contre cette attribution ; Dom Butler, en particulier, dans son volume de *Prolégomènes*, en 1898, la rejetait, et assignait au voyage de Silvania une date assez tardive, postérieure au sac de Rome, par Alaric, en 410 ; alors que le voyage raconté dans le manuscrit d'Arezzo se place entre les années 378 et 388, plus probablement entre 385 et 388. Dans son nouveau volume, Dom Butler abandonne cette position, et finalement rapporte (p. 246, 247) à l'une des deux années 388 ou 406 le voyage que fit Silvania, belle-sœur (non pas sœur) de Rufin, de Jérusalem à Péluse en Égypte.

Malheureusement, les lignes qui nous font connaître le voyage à Péluse sont les seules relatives à la belle-sœur de Rufin ; comme l'a justement fait observer M. C. H. Turner [1], tout le reste de cette page, que Dom Butler appliquait à Silvanie, vise en réalité Mélanie l'Ancienne, unique objet des deux paragraphes LIV et LV ; il suffit de relire les premières lignes de ce dernier paragraphe, pour se convaincre que Silvanie n'intervient ici qu'à titre de personnage épisodique ; une restitution s'impose, et, comme l'a très bien montré M. Turner, elle conduit à adopter l'année 399 pour date du voyage à Péluse.

Il y a pourtant une objection : au cours du récit, Mélanie déclare être âgée de soixante ans ; or, on connaît très exactement la date de sa naissance, 349 ou 350. Elle avait donc, en 399, non pas soixante, mais cinquante ans. Une observation de S. Em. le cardinal Rampolla, dans sa belle *Vie de sainte Mélanie la Jeune*, va nous aider à sortir de cette impasse chronologique. Dans les chiffres que donne Pallade pour la biographie de Mélanie l'Ancienne, on observe un flottement de dix années : il assigne au premier séjour qu'elle fit en Palestine une durée tantôt de vingt-

1. *Journal of theological Studies*, t. VI, 23, april 1905, p. 353, 354.

sept ans, tantôt de trente-sept : c'est le premier chiffre qui est le bon : partie d'Italie en novembre 372, elle y rentra vers l'an 400. Pallade a donc, dans une partie de son récit, mais dans une partie seulement, vieilli Mélanie de dix ans. Les deux passages où il lui donne soixante ans, et qui se réfèrent aux environs de l'année 400, doivent être corrigés d'après cette base ; lors du voyage de Péluse, en 399, elle avait non pas soixante, mais cinquante ans. Cette correction rétablit l'équilibre ; mais elle est décidément fatale aux droits d'auteur de Silvie.

Avant de quitter ce sujet, rappelons que Dom Férotin a proposé[1], en 1903, une nouvelle attribution de la *Peregrinatio* : l'auteur serait la vierge espagnole Etheria (ou Egeria), sur le compte de laquelle Valerius[2], ermite espagnol du septième siècle, s'exprime ainsi dans une lettre aux moines de Vierzo : *Sanctorum summo cum studio Thebeorum visitans monachorum gloriosissima congregationum cenobia, similiter et sancta anachoretarum ergastula.* Ce qui nous reste de la *Peregrinatio* ne remplit qu'une partie de ce programme, puisque l'auteur ne parle pas de voyage en Thébaïde ; mais, en l'absence de toute identification plus probable, la conjecture de Dom Férotin mérite une sérieuse attention.

Parallèlement à l'Église d'Égypte, les Églises de langue syriaque avaient développé, dès le quatrième siècle, leurs institutions monastiques. L'*Histoire lausiaque* ouvre déjà sur ces créations quelques perspectives ; on peut les élargir beaucoup en s'adressant aux auteurs ecclésiastiques de Syrie et de Perse. Ce sont bien vraisemblablement des moines qu'Aphraate nous fait connaître sous le nom de *B'nai Q'yâmâ*, « frères du pacte », et qu'on retrouve un peu plus tard dans les écrits de Rabbûla, évêque d'Édesse. Leur trait distinctif est de former une élite dans la grande armée chrétienne. Nous ne pouvons qu'indiquer ici cette question, à laquelle Dom R. H. Connolly consacrait naguère un intéressant article[3].

La règle monastique de saint Basile, déjà florissante au quatrième siècle, continuait, au huitième et au neuvième, à produire des fruits d'héroïsme, en face des empereurs iconoclastes.

1. *Revue des questions historiques*, octobre 1903, p. 167.
2. Valerius, *Epistola ad frates Bergidenses*, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 421.
3. *Aphraates and Monasticism*, by the Rev. R. H. Connolly, O. S. B., dans *The Journal of theological Studies*, t. VI, 24, July 1905, p. 522-539.

M. l'abbé Marin, bien connu par d'importants travaux sur les moines de Constantinople, vient de choisir dans les diptyques byzantins, pour la présenter à part, une figure parfaitement belle, celle de saint Théodore le Studite [1].

Moine à vingt-deux ans, d'abord à Saccudion, sur l'Olympe, en Bithynie, puis dans Constantinople, à Stude, higoumène, organisateur de la vie monastique, défenseur intransigeant de la morale chrétienne et de l'orthodoxie, exilé par trois empereurs, mort en exil sous un quatrième après toute sorte d'épreuves, invincible au mépris, à la captivité, à la faim, à la flagellation, Théodore opposa constamment aux ingérences du pouvoir civil les revendications imprescriptibles d'un christianisme intégral; et ses leçons ne furent pas perdues, car parmi les mille moines de Stude, on compta un grand nombre de confesseurs et de martyrs. Les patriarches qui, dans le même temps, se succèdent sur le siège de Constantinople, pâlissent à côté de ce grand caractère; le meilleur d'entre eux, Nicéphore, d'abord simple prélat de cour, plus tard généreux confesseur de la foi, paraît s'être formé peu à peu au contact et par l'exemple de Théodore.

Cet homme d'action trouva le temps d'être homme de lettres. Le tome XCIX de la *Patrologie grecque* lui est consacré, mais ne représente que la moindre partie de son œuvre. MM. Auvray et Tougard ont publié, en 1891, sa *Petite Catéchèse*; bien des catéchèses, lettres, et autres pièces en prose et en vers, attendent encore un éditeur [2]. Composée presque uniquement d'après Théodore lui-même, la monographie de M. Marin permet d'apprécier l'abondance et l'éclat de cette parole orientale. Signalons, comme particulièrement intéressantes, les pages consacrées ici aux moines calligraphes (p. 64-73). Il y avait à Stude, comme dans bien d'autres monastères, des ateliers pour la transcription des manuscrits, et Théodore en fut lui-même l'ardent promoteur. Voici quelques détails du règlement [3]. « La règle condamnait le copiste faisant de l'encre plus qu'il n'en fallait, ou la laissant sécher, à cinquante *métanies* ou génuflexions. S'il ne garde point

1. L'abbé Marin, *Saint Théodore* (759-826). Paris, Lecoffre. In-8, IV-197 pages. (Collection *Les Saints.*)

2. *La Grande Catéchèse* vient d'être éditée à Saint-Pétersbourg, par M. Papadopulos Kerameus (1904); et presque en même temps à Rome, par M. Cozza-Luzi (1905).

3. P. 69, 70.

parfaitement nets sa copie et l'original qu'il transcrit, s'il ne les couvre pas soigneusement au moment voulu, s'il ne marque pas exactement les points et les accents, s'il n'observe pas les lignes et les intervalles, il doit faire une pénitence de cent trente métanies. La peine était plus sévère, trois jours d'exclusion de la communauté, si le copiste s'écartait du texte de son original. C'était le jeûne au pain et à l'eau, s'il lisait mal ce texte. S'il lui arrive, par colère, de briser sa plume, trente génuflexions. S'il s'attribue le cahier d'un autre calligraphe, sans son consentement, cinquante génuflexions; il est séparé deux jours de la communauté s'il n'obéit pas exactement aux ordres du chef calligraphe; etc. » Très peu de ces scribes, qui ont tant travaillé pour nous, ont pris soin de nous transmettre leurs noms; plusieurs signaient *Theognostos*, ne voulant être connus que de Dieu. Il serait injuste de leur imputer les fautes des originaux, souvent grossiers, qu'ils reproduisaient scrupuleusement : à Stude, et sans doute dans bien d'autres monastères, on procédait avec le plus grand sérieux. En nous révélant ces détails, qui rehaussent le rôle littéraire de son héros, M. Marin a fait œuvre de justice envers les humbles collaborateurs

Adhémar d'ALÈS.

REVUE DES LIVRES

Manuale theoretico-practicum pro minoribus pænitentiariis apostolicis, necnon pro aliis privilegiatis confessariis, a P. Fr. Andrea Tarani a Spalannis, O. F. M. 1 volume in-16, p. 679, Rome, Pustet.

Si vous êtes curieux de connaître l'origine et l'histoire de l'institution des Pénitenciers apostoliques, c'est-à-dire des collèges de prêtres chargés par le Saint-Siège du ministère des confessions dans les trois grandes basiliques romaines, vous n'avez qu'à parcourir le volume que vient de leur consacrer un pénitencier de Saint-Jean-de-Latran, le R. P. André Tarani, O. F. M. Il vous renseignera sur leur rôle, leurs privilèges, hélas ! bien réduits, et leurs pouvoirs, qui sont considérables.

Dans une seconde partie, l'auteur nous donne une explication brève et néanmoins claire des censures et irrégularités dont les pénitenciers peuvent relever, et des dispenses qu'ils ont le droit d'accorder, spécialement en ce qui concerne les vœux. Ces matières sont sans doute traitées dans tous les manuels de théologie morale, et les solutions du Révérend Père ne s'écartent pas de l'enseignement commun ; mais il a cru faire œuvre utile en groupant sous quelques chapitres des notions éparses çà et là dans les traités ordinaires ; et il donne aux confesseurs munis de pouvoirs spéciaux une direction sûre pour l'exercice de leurs délicates fonctions. C'est assez dire le mérite du livre.

A. Bulot.

La Morale dans ses principes : Instructions d'apologétique, par Léon Désers, Paris, Poussielgue. 1 volume in-16, xii-246 pages. Prix : 2 fr. 50.

On sait que depuis vingt-cinq ans la *morale* est *l'experimentum crucis* de la philosophie athée et de l'enseignement laïque. Dieu

supprimé, que signifie le devoir? D'où vient-il? Où aboutit-il? De là *l'essai d'une morale sans obligation ni sanction!*

Kant nous dit : « Fais ton devoir, parce que c'est le devoir. » Mais c'est nous condamner à l'héroïsme sans nous dire pourquoi : ténèbres et impassibilité. Les évolutionnistes rééditent l'antique « suis la nature! » Mais la nature ne nous montre partout que les forts mangeant les faibles. La vertu sera donc *la lutte pour la vie!* Les sociologues clament : « Solidarité universelle! » Mais si les autres ne l'observent pas, j'en serai la victime sans en être le bénéficiaire. Marché de dupes!

En face de cette Babel du *non serviam* humain, l'expérience, la raison et la foi s'accordent pour dire : « Le devoir, c'est l'ordre divin reflété dans la conscience. L'homme est *obligé* parce qu'il est créature. Il sera rémunéré parce que Dieu est juste et bon ».

Tel est le thème que l'éloquent curé de Saint-Vincent-de-Paul à Paris, après Mgr d'Hulst, mais sur un mode plus simple, développe en ces dix-neuf conférences. Peut-être certains lecteurs regretteront-ils que le docte apologiste ait cru devoir au genre *conférence* de ne pas mettre plus d'onction évangélique dans sa parole. Mais tous rendront hommage à son raisonnement clair et serré, à son érudition philosophique et à son goût littéraire.

L. Sempé.

Le Mysticisme catholique et l'âme de Dante, par Albert Leclère. Paris, Bloud, 1906. In-8, 155 pages. Prix : 2 fr. 50.

Le mysticisme est pris ici au sens moral : c'est l'attachement à Dieu par-dessus tout. Mais cet amour privilégié ne dit pas nécessairement, comme chez Pascal, condamnation de toute attache aux proches, à la chose publique, à la nature. Des « mystiques », comme saint François d'Assise et saint François de Sales, ont gardé leurs droits à la beauté, à la tendresse, au désir du bonheur, à toute tendresse naturelle, pourvu que Dieu soit aimé le premier, par-dessus tout, à propos de tout et en tout.

Dante présente un mysticisme quelque peu original. Ame ardente, d'une extraordinaire impressionnabilité, profondément humaine, il a mêlé, au dire de M. A. Leclère, des éléments païens à son christianisme. Béatrisation du divin et divinisation de Béatrix, pénétration de la théologie par le souci de l'impérialisme et

effort pour élever l'impérialisme à la dignité d'un dogme catholique : ce singulier et puissant amalgame n'a été possible que par une sorte d'humanisation du divin et de divinisation de l'humain. « Ravir à Dieu le divin pour l'adorer et en jouir en dehors de Dieu, c'est là le vœu inconscient de l'âme de Dante tout entière. »

Thèse fortement conduite par M. A. Leclère, quoique avec des allées et venues, des retours et des reprises un peu pénibles.

Lucien Roure.

Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance (1280-1580), par Salomon Reinach. Paris, E. Leroux, 1905. Tome 1er. In-12 carré, iv-710 pages, contenant 1 046 gravures. Prix : 10 francs.

M. S. Reinach continue d'appliquer, dans cet ouvrage, à l'étude de l'art moderne, le système adopté, pour l'art antique, dans son *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* et dans son *Répertoire de vases peints grecs et étrusques*. Il nous offre aujourd'hui la première partie d'un tout qui comprendra trois ou quatre volumes. L'auteur a suivi l'ordre *iconographique : Ancien Testament*, *Vie de Jésus et de Marie*, *Anges*, *Saints et saintes*, *Allégories*, *Mythologie et histoire profane*, *Sujets de genre*, *Portraits*. Dans chaque groupe, sans se préoccuper des classements par écoles, il vise à former des séries, qui permettent, par le rapprochement d'œuvres similaires, d'étudier l'évolution des différents genres de peintures. Il a eu raison de choisir, comme mode de représentation, le dessin au trait : d'abord, ce procédé, du point de vue iconographique, est plus clair qu'une photographie; ensuite, « sur les mille quarante-six tableaux publiés ici..., il n'en est pas deux cents dont il existe des photographies assez bonnes pour être reproduites directement ».

Ce recueil a le grand avantage de présenter, dans un format commode et pour un prix modéré, la reproduction de tableaux, non seulement très nombreux, mais encore, du moins en majorité, d'un accès difficile. Chaque œuvre est suivie d'une notice en quelques lignes, qui indique le lieu d'origine, le nom de l'auteur, le sujet et la bibliographie essentielle. Un triple index (*Topographie et muséographie*, *Sujets*, *Artistes*) facilite singulièrement la consultation du livre. Le *Répertoire* de M. S. Reinach est

une œuvre de science qui sera, pour le travail des érudits, un instrument indispensable. Nous souhaitons qu'il mène promptement à bonne fin une entreprise si bien commencée.

Gaston SORTAIS.

Histoire de la charité, par L. LALLEMAND, T. III, Paris, Picard, 1906. In-8, 372 pages. Prix 7 fr. 50.

Ce troisième volume va du dixième au quinzième siècle; c'est donc tout le moyen âge que M. LALLEMAND étudie. Il le fait avec la compétence, la méthode et le soin qui recommandent tous ses travaux. La littérature du sujet est souvent perdue dans des recueils ou des plaquettes fort ignorés de ce que l'on appelle le grand public. M. Lallemand les connaît pour les avoir lus la plume à la main et il en tire un détail significatif ou un exemple de plus qui permet de généraliser. Comme toujours, le développement est bref; pas de théories et peu de réflexions, mais des faits et des faits en abondance. Quand on quitte le volume, on est fixé, autrement que par des rengaines, sur la fécondité de l'Église en institutions charitables.

Sur les établissements hospitaliers, les léproseries et les divers genres d'assistance, l'auteur nous renseigne à merveille. Nous apprenons de lui tout ce qui concerne la direction, les services divers, le personnel, la clientèle de ces asiles où on reçoit les miséreux et les souffrants pour l'amour de Dieu.

Pas une de ces pages qui ne montre que la solidarité est chose ancienne dans l'Église, et comment la fraternité dans le Christ a suscité, sans attendre des lois édictées par l'État, les œuvres de secours réclamées par les malheurs du temps. Et comme cette apologie de la religion est très scientifique, nous espérons que le cinquième volume de l'*Histoire de la Charité* ouvrira à M. Lallemand les portes de l'Institut.

Paul DUDON.

Rerum Æthiopicarum Scriptores Occidentales inediti a sæculo XVI ad XIX. Vol. III : Petri PAEZ. *Historia Æthiopiæ*. Liber III et IV. Publié par le R. P. Camille Beccari, S. J. Rome, Casa editrice italiana. In-4, XIII-585 pages. Prix : 25 francs.

Ce volume III de la collection *Rerum Æthiopicarum* contient

la fin de l'*Histoire d'Éthiopie*, par le P. Pierre Paez, livres III et IV, les deux premiers ayant paru dans le volume II, dont on a pu lire ici le compte rendu (*Études*, 5 mars 1906, p. 723-725). Nous avons dit alors ce qu'était le P. Pierre Paez; aujourd'hui que son texte est complet, nous parlerons de son œuvre.

Paez, qui arriva en Éthiopie en 1603 pour y mourir en 1622, écrivit son histoire dans les dernières années de sa vie. Il entreprit ce travail sur la demande du provincial de Goa, qui désirait avant tout une réponse aux imputations erronées dont le P. Urreta, O. P., dans son *Histoire d'Éthiopie* (Valencia, 1610), chargeait les patriarches Nuñez Barreto et Oviedo. C'est ce qui explique le ton de polémique que notre auteur prend de temps à autre. La polémique a sa raison d'être; il ne faut pas la proscrire à tout prix. Elle eut dans cette rencontre le grand avantage de contraindre le P. Paez à citer toutes ses sources et de décupler ainsi pour nous la valeur de son histoire. Le R. P. Beccari a très bien fait de nous en donner le relevé au début de ses volumes II et III. Elles sont rangées sous quatre chefs : écrits indigènes, ghez ou amhariques, tant anciens que modernes; ouvrages occidentaux; noms et qualités des témoins interrogés; choses vues par Paez lui-même. Nous avons donc affaire à une histoire sérieusement documentée, sinon toujours bien conduite au point de vue de la composition.

Paez ne s'est point contenté, grâce à Dieu, de polémiquer contre Urreta; il a fait plus grand et plus large, il a écrit toute l'histoire d'Éthiopie jusqu'à son temps, sans oublier les antiques légendes.

Dans le livre premier (trente-sept chapitres), nous avons la description géographique de l'Éthiopie et de ses diverses provinces, des mœurs et usages des habitants, de leurs diverses langues; la curieuse légende de la reine de Saba, qui aurait eu de Salomon un fils, Ménélik, de qui prétendent descendre tous les rois d'Éthiopie. On nous donne aussi la généalogie de ces rois; puis on nous parle du mode de leur gouvernement, des divers officiers du roi; des richesses naturelles du pays, de sa flore et de sa faune. La fin du livre raconte l'arrivée des Portugais, venant sous la conduite de Christophe de Gama secourir l'empereur Claudios contre les musulmans envahisseurs.

Le livre second (vingt-trois chapitres) expose l'histoire religieuse du pays, la conversion de l'Éthiopie au christianisme, le schisme

des Abyssins, leurs erreurs, leurs diverses pratiques religieuses et, en particulier, l'histoire de ses principaux moines et des empereurs que les Abyssins font figurer parmi les saints de leur synaxaire.

Aux livres troisième (vingt-deux chapitres) et quatrième (trente-sept chapitres), se déroule l'histoire des empereurs depuis 'Amda Sion, vers le milieu du quinzième siècle, jusqu'à Claudios, qui règne de 1540 à 1558. Sous ce dernier empereur, en 1555, arrivent les premiers Jésuites, et alors commence l'histoire de leur mission, qui est menée concurremment avec l'histoire des empereurs jusque vers les dernières années de la vie de Paez, mort, avons-nous dit, en 1622.

Beaucoup de faits, nombre de documents, mais peu d'art dans l'agencement et la mise en œuvre des matériaux, telle est l'impression générale qui se dégage de l'œuvre de Paez.

Après la mort du savant missionnaire, le manuscrit portugais fit deux fois le voyage d'Éthiopie à Goa; de là, il fut envoyé au général de la Compagnie de Jésus, à Rome, où on le déposa dans les archives. Dans l'intervalle, le P. de Almeida l'avait utilisé pour sa propre histoire d'Éthiopie, comme nous le racontera plus tard le R. P. Beccari. A la suppression de la Compagnie (1773), les archives devinrent propriété de l'État; une partie — disons-le charitablement — s'égara à l'époque de la Révolution; ce qui en resta fut plus tard rendu aux légitimes propriétaires. Aujourd'hui, le manuscrit de Paez fait encore partie de ces mêmes archives, mais les archives — n'est-ce pas juste? — subissent le sort de beaucoup de Jésuites, elles sont dispersées.

Le R. P. Beccari va consoler du moins les éthiopisants en leur livrant plusieurs manuscrits qu'ils ont parfois cherchés en vain. Seront-ils tous satisfaits de la manière dont le Révérend Père s'acquitte de sa tâche? Il y a tout lieu de l'espérer. Quelques-uns peut-être regretteront qu'aucune note critique ou historique n'accompagne le texte, pour l'éclaircir quand il en est besoin. Le savant éditeur a reculé devant cette tâche, sans doute parce qu'elle eût exigé de trop longues recherches et retardé indéfiniment l'achèvement de cette vaste publication. Il a cru qu'il valait mieux borner ses efforts à reproduire fidèlement ses textes, de manière à les publier tous dans un espace de temps relativement court, laissant aux éthiopisants de profession le soin d'utiliser

eux-mêmes toutes les pièces au complet, en vue de leurs chères études. On remarquera du reste que l'éditeur n'a pas laissé tout le travail à faire aux critiques, puisqu'il a donné au début de l'œuvre une introduction fort intéressante, à la fin un index alphabétique précieux pour les recherches, et, en manchettes, au cours même du texte, de brèves indications qui résument les faits et facilitent d'autant le travail du lecteur.

Lucien Méchineau.

Sur les électrons, par Sir Oliver Lodge. Conférence traduite de l'anglais par E. Nugues et J. Péridier. Paris, Gauthier-Villars, 1906. In-16, xiii-168 pages.

C'est une heureuse pensée qui a engagé MM. Hugues et Péridier à traduire, pour les lecteurs français, la conférence faite, il y a trois ans, par Sir O. Lodge, sur les électrons. Cette théorie si nouvelle, si imprévue, si révolutionnaire, dirait-on volontiers, semble destinée à un grand avenir; elle nous ramène en arrière, cependant, et à la fin de son petit volume, l'auteur le dit : « Nous sommes certainement plus près des idées de Benjamin Franklin, qu'on ne l'a été pendant la période écoulée entre son époque et la nôtre »; mais ce retour en arrière n'est pas un recul. Ainsi le voyageur, arrivé à un carrefour, s'engage en hésitant dans une voie, et s'il constate qu'il fait fausse route, c'est pour lui se rapprocher du but que de revenir sur ses pas. La nouvelle théorie sera-t-elle vraiment celle qui nous introduira au cœur des phénomènes naturels? En tout cas, il est certain qu'elle semble faire un peu de lumière sur une foule de points obscurs, et à ce titre déjà, elle mérite l'attention des esprits curieux du mouvement et des progrès récents dans le domaine des sciences physiques.

Joseph de Joannis.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'abbé P.-L. MALASSAGNE. — **La Vénérable Jeanne d'Arc, copie fidèle de Jésus et de Marie.** *Dédié aux femmes de France.* Paris, Savaète. In-8, 589 pages. Prix : 5 francs.

Les chercheurs d'inédit n'apprendront rien, je crois, dans ce livre. Le titre dit assez l'intention de l'auteur : c'est moins ouvrage d'*histoire* que de *piété*. L'intention est louable. Mais, à vrai dire, ce qu'il y a d'original dans la thèse de M. l'abbé MALASSAGNE — et quel prédicateur cependant n'a pas comparé la passion de Jeanne à la passion du Maître? — suffirait à faire la matière d'un excellent panégyrique. Ce panégyrique s'est malheureusement élargi démesurément jusqu'à devenir un volume d'histoire, — *toute* l'histoire de Jeanne d'Arc, écrite dans un style oratoire, — c'est dire que cet ouvrage, très intéressant, car le sujet l'est assez par lui-même, ne remplace pas, et du reste — ne le prétend pas, — les livres de fonds plus connus sur la même question. J'ai enfin le regret d'ajouter que la désespérante médiocrité des gravures est peut-être le plus grand défaut de cet ouvrage. Z.

André CHEVRILLON. — **Sanctuaires et paysages d'Asie.** — Paris, Hachette, 1905. In-12, 361 pages. Prix : 3 fr. 50

Le soleil sur la mer, au large de Ceylan : « L'étendue est d'huile surchauffée qui, d'elle-même, va prendre feu, où furtivement apparaît, en brèves lueurs roses, la flamme prête à naître... » La nuit sur la mer : « Rien que de molles taches lumineuses, de traînantes clartés, des reflets épars. On dirait que s'ébauche là, vaguement, la conscience dormante où commence à se rassembler l'image de l'Univers. C'est de l'âme en train d'apparaître, à demi latente encore, diffuse, où la matière du monde commence à peine à se réfléchir... » A terre, ce n'est qu'engourdissement et ivresse lourde de couleurs et de senteurs, tandis qu'aux fêtes sacrées, « les éléphants habillés de brocart passent à pas énormes et mous ».

Est-ce du Loti que vous lisez ? Non, c'est de l'André CHEVRILLON. Ce n'est pas sans doute être désagréable à celui-ci que de dire que la manière de l'un rappelle celle de l'autre.

Comme Loti encore, M. Chevrillon marque puissamment le reflet du milieu physique sur la mentalité et la conscience religieuse d'un peuple. Comme lui, il se laisse glisser à un certain déterminisme naturaliste, sans tenir un compte suffisant des influences historiques. A le lire, on croirait que l'Inde a toujours été l'Inde somnolente d'aujourd'hui. Mais alors comment s'est-elle élevée à la haute civilisation dont témoignent ses

livres et ses monuments ? Comment a-t-elle été le théâtre de ces exploits guerriers que racontent ses poèmes ?

Plus avant que Loti, M. Chevrillon s'est enfoncé dans la spéculation hindoue, dans la métaphysique des brahmes et des sages bouddhistes. Ce qu'il en a rapporté est intéressant sans être inédit. Mais il ne nous apprend pas plus que lui de quelle idée religieuse vit précisément la masse du peuple. Le livre vaut par son intensité d'évocation. Lucien ROURE.

Alfred ANTOINE, conseiller de préfecture des Vosges. — **Manuel pratique des contribuables en matière d'impôts directs.** Paris, librairie générale de droit et de jurisprudence.

Ce n'était pas chose facile que de résumer, d'une façon claire en même temps que concise, le mécanisme de nos impôts directs et les multiples formalités à suivre dans les réclamations auxquelles ils peuvent donner lieu. M. Alfred ANTOINE s'en est acquitté avec succès, mettant à profit l'expérience que lui a acquise l'exercice même de ses fonctions, et le petit volume qu'il publie sous le titre de manuel pratique peut être considéré comme le *vade mecum* des contribuables. Le public a d'ailleurs fait à cet ouvrage un accueil bienveillant, qui a décidé l'auteur, après une première édition rapidement épuisée, à en faire paraître une seconde, plus au courant de la législation et de la jurisprudence à ce jour.

Des notes à chaque page renvoient aux références et donnent à l'œuvre une allure suffisamment savante, sans nuire à la simplicité du plan, et deux tables, l'une analytique, l'autre alphabétique, fort bien faites toutes deux, permettent de trouver facilement la solution cherchée. J. PRÉLOT.

Rémy SWYNGHEDAUW. — **A ma fille Marie-Thérèse.** *Confidences paternelles.* Paris, Haton. In-12, 190 pages.

Ce petit livre nous raconte en petits vers, la petite vie d'un bébé de quelques mois. La fillette longtemps attendue — amoureusement bercée — et sitôt perdue (ce sont les trois parties de cette épopée intime), a été assez longuement chantée, pour que nous n'ignorions absolument rien de cette courte existence : le premier baiser, la première dent, le premier caprice, le fouet, etc. Ces *Confidences paternelles* sont touchantes par leur sincérité. C'est beaucoup : ce n'est pas assez. La *poésie* est très souvent absente de ces petits drames qui se jouent au dessert entre une « tante Dédé » et sa nièce. Que dire du vers quelquefois faux, très souvent contourné ou chevillé, toujours irrémédiablement prosaïque ?... L'argot dépare les plus jolis passages, et enfin *langes* est du masculin. Il est, en somme, fort regrettable que la muse si chrétienne de M. Rémy SWYNGHEDAUW joue d'un instrument si médiocre.

L.-M. TH.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Théologie. — *El averroismo teologico de santo Tomas de Aquino*, por P. Getino. Vergava, tipografia de El santissimo Rosario, 1906. 1 volume in-16, 107 pages.

Droit canon. — *Décret de la Sacrée Congrégation du concile sur la communion fréquente et quotidienne ; décembre 1905. Texte officiel du décret traduit en français avec notes explicatives*, par l'abbé Jules Besson. Belley, Chaduc. Brochure in-12, 24 pages. Prix : 10 centimes.

— *Les Registres de Grégoire IX, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, par Lucien Auvray. Neuvième fascicule, feuilles 54 à 67. Colonnes 849 à 1072. Paris, Fontemoing, juin 1906. 1 volume in-folio. Prix : 8 fr. 40.

Apologétique. — *Question très simple de philosophie et de morale. Lettres à mon frère. Contre l'athéisme et le scepticisme.* Lyon, imprimerie Legendre, 1906. Brochure in-32, 24 pages. Prix : 5 centimes.

Morale. — *Cours de morale et pratique*, par L. Dugas. Paris, Henry Paulin. 1 volume in-8, 464 pages. Prix : 5 francs.

— *La Mort réelle et la mort apparente et leurs rapports avec l'administration des sacrements*, par le R. P. J.-B. Ferreres, S. J. Traduction sur la 3e édition espagnole faite par le Rév. docteur J.-B. Geniesse. Paris, Beauchesne. 1 volume in-8, 406 pages. Prix : 3 francs.

— *Casus conscientiæ propositi et soluti Romæ ad sanctum apollinarem in cœtu sancti Pauli apostoli, anno 1904-1905, n° 10.* Cura et expensis Rmi Dni Felicis Cadène. Romæ, 1906. Apud Analectorum editorem. 1 volume in-8, 605 à 665 pages. Prix : 1 fr. 25.

Biographie. — *Les Maîtres de la musique. J.-S. Bach*, par André Pirro. Paris, Alcan. 1 volume in-8, 244 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les grands philosophes. Montaigne*, par Fortunat Strowski. Paris, Alcan, 1906. 1 volume in-8, 356 pages. Prix : 6 francs.

Actualités. — *L'Action ecclésiastique sous le régime de la séparation. Rapport présenté à la commission d'initiative instituée par Mgr l'évêque du Mans, en vue de la situation nouvelle de l'Église de France*, par M. l'abbé Laude. Le Mans, imprimerie Bienaimé, 1906. Brochure in-32, 30 pages.

— *A propos de la séparation des Églises et de l'État*, par Paul Sabatier, 2e édition. Paris, Fischbacher, 1906.

— *De Concordato Napoleonico pro Gallia. De articulis organicis. De lege, 9 déc. 1905 separationis reipublicæ gallicæ ab ecclesiis*, par F. Card. Cavagnis. Rome, Desclée, Lefebvre, 1906. 1 volume in-12, 106 pages.

— *Commentaire pratique de la loi du 9 décembre 1905, et du règlement d'administration publique du 16 mars 1906, sur la séparation des Églises et de l'Etat, dans leur application au culte catholique*, par J. Eymard-Duvernay. Paris. Pedone, 1906. 1 volume in-8, 272 pages. Prix : 4 francs.

— *Les Seize Carmélites de Compiègne*, par Mgr Touchet. Panégyrique prononcé le 13 juin 1906, en l'Église de Saint-Sulpice. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12. Prix : 50 centimes.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juillet 11. — A **Paris**, la Chambre des députés adopte définitivement la loi votée par le Sénat sur le repos dominical.

12. — A **Paris**, la Cour de cassation casse sans renvoi le jugement du conseil de guerre de Rennes condamnant Alfred Dreyfus.

— Un nouveau décret de M. Clemenceau ferme cent trente et une écoles libres.

13. — A **Paris**, la Chambre vote deux lois, l'une réintégrant Dreyfus dans l'armée avec le grade de commandant, l'autre réintégrant le lieutenant-colonel Picquart avec le grade de général de brigade.

22. — En **Russie**, un ukase impérial dissout la Douma d'empire et en convoque une nouvelle pour le 5 mars 1907. Cette assemblée avait fait preuve d'inexpérience et d'esprit révolutionnaire. M. Stolypine remplace M. Goremykine à la présidence du conseil.

23. — On annonce que la paix est signée entre le **Honduras**, **San-Salvador** et le **Guatémala**.

— A **Viborg** (Finlande), deux tiers des membres de la Douma dissoute se réunissent et envoyent un message au peuple russe l'engageant à ne pas payer d'impôts, à ne plus fournir de troupes tant qu'elle n'aura pas été reconstituée.

25. — En **France**, un décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre supprime du règlement sur le service des places, le passage où il est question des dignitaires ecclésiastiques et le passage relatif aux manifestations extérieures du culte. Les dispositions du décret de messidor réglant l'ordre des préséances dans les cérémonies publiques, se trouvent supprimées par la loi de séparation, en ce qui concerne les membres du clergé.

Paris, 25 juillet 1906.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE

PIE X, PAPE

Vénérables frères, Salut et bénédiction apostolique.

Nous venons Nous acquitter aujourd'hui d'une très grave obligation de Notre charge, obligation assumée à votre égard, lorsque Nous annonçâmes, après la promulgation de la loi de rupture entre la République française et l'Église, que Nous indiquerions, en temps opportun, ce qui Nous paraîtrait devoir être fait pour défendre et conserver la religion dans votre patrie. Nous avons laissé se prolonger jusqu'à ce jour l'attente de vos désirs, en raison, non seulement de l'importance de cette grave question, mais encore et surtout de la charité toute particulière qui Nous lie à vous et à tous vos intérêts, à cause des inoubliables services rendus à l'Église par votre nation.

Après avoir condamné, comme c'était Notre devoir, cette loi inique, Nous avons examiné, avec le plus grand soin, si les articles de ladite loi Nous laisseraient au moins quelque moyen d'organiser la vie religieuse en France, de façon à mettre hors d'atteinte les principes sacrés sur lesquels repose la sainte Église. A cette fin, il Nous parut bon de prendre également l'avis de l'épiscopat réuni et de fixer, pour votre assemblée générale, les points qui devaient être le principal objet de vos délibérations. Et maintenant, connaissant votre manière de voir, ainsi que celle de plusieurs cardinaux, après avoir mûrement réfléchi et imploré, par les plus ferventes prières, *le Père des lumières*, Nous voyons que Nous devons pleinement confirmer, de Notre autorité apostolique, la délibération presque unanime de votre assemblée.

C'est pourquoi, relativement aux associations cultuelles, telles que la loi les impose, Nous décrétons qu'elles ne peu-

vent absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Église.

Mettant donc de côté ces associations, que la conscience de Notre devoir Nous défend d'approuver, il pourrait paraître opportun d'examiner s'il est licite d'essayer, à leur place, quelque autre genre d'association, à la fois légal et canonique, et préserver ainsi les catholiques de France des graves complications qui les menacent.

A coup sûr, rien ne Nous préoccupe, rien ne Nous tient dans l'angoisse autant que ces éventualités ; et plût au ciel que Nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai et délivrer ainsi Nos fils bien-aimés de la crainte de tant et si grandes épreuves ! Mais, comme cet espoir Nous fait défaut, la loi restant telle quelle, Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'association, tant qu'il ne constera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Église, les droits immuables du Pontife romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Église, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans lesdites associations, en pleine sécurité : vouloir le contraire, Nous ne le pouvons pas sans trahir la sainteté de Notre charge, sans amener la perte de l'Église de France.

Il vous reste donc à vous, Vénérables Frères, de vous mettre à l'œuvre et de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens, pour disposer et organiser le culte religieux. Nous ne vous ferons jamais, en chose si importante et si ardue, attendre Notre concours. Absent de corps, Nous serons avec vous par la pensée, par le cœur, et Nous vous aiderons, en toute occasion, de Nos conseils et de Notre autorité. Ce fardeau que Nous vous imposons, sous l'inspiration de Notre amour pour l'Église et pour votre patrie, prenez-le courageusement et confiez tout le reste à la bonté prévoyante de Dieu dont le secours, au moment voulu, Nous en avons la ferme confiance, ne manquera pas à la France.

Ce que vont être, contre Notre présent décret et Nos ordres les récriminations des ennemis de l'Église, il n'est point difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Église de France ; que Nous avons eu un autre dessein, étranger à

la religion ; que la forme de République en France Nous est odieuse et que Nous secondons, pour la renverser, les efforts des partis adverses; que Nous refusons aux Français ce que le Saint-Siège a sans difficultés accordé à d'autres!

Ces récriminations et autres semblables qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandues dans le public pour irriter les esprits, Nous les dénonçons, d'ores et déjà, et avec toute Notre indignation comme des faussetés; et il vous incombe à vous, vénérables Frères, ainsi qu'à tous les hommes de bien, de les réfuter pour qu'elles ne trompent point les gens simples et ignorants.

En ce qui regarde l'accusation spéciale contre l'Église d'avoir été ailleurs qu'en France, plus accommodante dans un cas semblable, vous devez bien expliquer que l'Église en a agi de la sorte parce que toutes différentes étaient les situations, et parce que, surtout, les divines attributions de la hiérarchie étaient, dans une certaine mesure, sauvegardées. Si un État quelconque s'est séparé de l'Église en laissant à celle-ci la ressource de la liberté commune à tous et la libre disposition de ses biens, il a, sans doute et à plus d'un titre, agi injustement; mais on ne saurait pourtant dire qu'il ait fait à l'Église une situation entièrement intolérable.

Or, il en est tout autrement aujourd'hui en France : là, les fabricateurs de cette loi injuste ont voulu en faire une loi non de séparation mais d'oppression. Ainsi ils affirmaient leur désir de paix, ils promettaient l'entente, et ils font à la religion du pays une guerre atroce, ils jettent le brandon des discordes les plus violentes et poussent ainsi les citoyens les uns contre les autres, au grand détriment, comme chacun le voit, de la chose publique elle-même.

Sûrement, ils s'ingénieront à rejeter sur Nous la faute de ce conflit et des maux qui en seront la conséquence. Mais quiconque examinera loyalement les faits dont Nous avons parlé dans l'Encyclique *Vehementer Nos*, saura reconnaître si Nous méritons le moindre reproche, Nous qui, après avoir supporté patiemment, par amour pour la chère nation française, injustices sur injustices, sommes finalement mis en demeure de franchir les saintes et dernières limites de Notre devoir apostolique, et déclarons ne pouvoir les franchir, ou, si, plutôt, la faute appartient tout entière à ceux qui, en haine du nom catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités.

Ainsi donc, que les hommes catholiques de France, s'ils veulent vraiment Nous témoigner leur soumission et leur dévouement, luttent, pour l'Église, selon les avertissements que Nous leur avons déjà donnés, c'est-à-dire avec persévérance et énergie, sans agir toutefois d'une façon séditieuse et violente. Ce n'est point par la violence, mais par la fermeté qu'ils arriveront, en s'enfermant dans leur bon droit comme dans une citadelle, à briser l'obstination de leurs ennemis; qu'ils comprennent bien, comme Nous l'avons dit et le répétons encore, que leurs efforts seront inutiles s'ils ne s'unissent pas dans une parfaite entente pour la défense de la religion.

Ils ont maintenant Notre verdict au sujet de cette loi néfaste : ils doivent s'y conformer de plein cœur, et quels qu'aient été jusqu'à présent, durant la discussion, les avis des uns et des autres, que nul ne se permette, Nous les en conjurons tous, de blesser qui que ce soit, sous prétexte que sa manière de voir était la meilleure. Ce que peuvent l'entente des volontés et l'union des forces, qu'ils l'apprennent de leurs adversaires; et de même que ceux-ci ont pu imposer à la nation le stigmate de cette loi criminelle, ainsi les nôtres, par leur entente, pourront l'effacer et le faire disparaître.

Dans la dure épreuve de la France, si tous ceux qui veulent défendre de toutes leurs forces les intérêts suprêmes de la patrie, travaillent comme ils le doivent, unis entre eux avec leurs évêques et Nous-même, pour la cause de la religion, loin de désespérer du salut de l'Église de France, il est à espérer, au contraire, que bientôt elle sera rehaussée à sa dignité et à sa prospérité première. Nous ne doutons aucunement que les catholiques ne donnent entière satisfaction à Nos prescriptions et à Nos désirs : aussi chercherons-Nous ardemment à leur obtenir, par l'intercession de Marie, la Vierge Immaculée, le secours de la divine Bonté.

Comme gage des dons célestes, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons de grand cœur à Vous, Vénérables Frères, et à toute la nation française, la Bénédiction apostolique.

Donnée à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 août, fête de saint Laurent, martyr, de l'an 1906, quatrième de Notre pontificat.

PIUS, PP. X.

UNE VISITE A L'ACROPOLE

Pendant la seconde guerre médique, en l'an 480 avant Jésus-Christ, Xerxès s'était emparé de l'Acropole d'Athènes et s'était « barbarement » vengé sur les monuments attiques de la défaite qu'il avait essuyée à Marathon. Les temples avaient été incendiés et les statues emportées ou mises en pièces. L'année suivante (479), les Perses reparurent et achevèrent leur œuvre de destruction. Quand les victoires de Salamine et de Platées eurent refoulé les envahisseurs de la Grèce, les Athéniens purent enfin rentrer dans leur ville dévastée et pourvoir à la sécurité de l'avenir. Leur premier souci fut de réparer les ruines et de fortifier l'Acropole. La citadelle était encombrée de débris. Cimon et Thémistocle s'empressèrent, comme le raconte Thucydide [1], de les utiliser. Ces décombres furent employées en partie à combler les creux et les inégalités de l'antique Acropole pour étendre la surface destinée aux constructions nouvelles, en partie à élever des remparts. Aujourd'hui encore, on distingue, parmi les matériaux du mur nord de l'Acropole, des fragments de colonnes, de métopes, d'entablements qui avaient appartenu au vieux temple bâti par les Pisistratides, et jusqu'à vingt-deux tambours en marbre, non cannelés, qui avaient été amenés à pied d'œuvre pour le *Parthénon* antérieur à 480, mais que l'incendie allumé par les Perses, dont ils portent encore la trace, ne permit pas de mettre en place.

En 1880, le gouvernement hellénique eut enfin l'heureuse idée d'entreprendre des fouilles méthodiques sur l'Acropole et d'en confier la direction à M. Cavvadias, éphore général des antiquités. Elles ont mis au jour des œuvres nombreuses en tuf calcaire, en marbre, en bronze : frontons sculptés, bas, moyens et hauts-reliefs, statues et statuettes, actuellement

1. Thucydide, *op. cit.*, I, 90-93.

rangés en bon ordre dans les salles du *Musée de l'Acropole*. Le succès de l'entreprise a dépassé toutes les prévisions.

Les résultats sont d'une importance exceptionnelle : « On a fait sur le rocher de l'Acropole des découvertes qui sont sans nulle doute le plus mémorable événement archéologique de ce siècle et peut-être de tous les temps[1]. » On peut dire en effet que nous avons assisté à la résurrection de la sculpture attique du sixième siècle. Car les écrivains anciens ne nous avaient laissé presque aucun renseignement sur l'art de cette époque reculée, dont les monuments avaient disparu dans la tourmente des guerres persiques[2]. Avant les merveilleuses trouvailles de M. Cavvadias, les historiens, faute de documents écrits ou figurés, en étaient réduits à passer brusquement de la statuaire en bois, représentée par les *xoana* primitifs, à la statuaire en marbre, personnifiée dans le *Moschophore* et la *stèle d'Aristion*. Cette lacune séculaire est maintenant comblée.

Depuis que les fouilles nous ont enfin révélé les secrets que les entrailles de l'Acropole tenaient soigneusement cachés depuis deux mille quatre cents ans, on a constaté *de visu* l'existence de l'intermédiaire naturel : le calcaire commun ou pierre tendre, qui a fourni aux sculpteurs attiques le moyen de franchir peu à peu la distance séparant, au point de vue technique, le travail du bois, de la taille du marbre. Grâce à ces sculptures de calcaire récemment exhumées, l'historien peut saisir et faire comprendre la marche progressive de l'art : les plus anciennes rejoignent les sculptures en bois qui les avaient précédées, tandis que les dernières venues se raccordent aux sculptures en marbre qui les ont continuées. La chaîne des traditions artistiques est donc solidement renouée.

C'est l'étude comparative de ces découvertes précieuses qui a permis à M. Lechat, déjà préparé à ce difficile labeur par son volume *Au musée de l'Acropole*[3], d'essayer l'esquisse

1. Ch. Diehl, *Excursions archéologiques en Grèce*, p. 90. Paris, 1897.

2. Ch. Normand, *le Parthénon inconnu et l'Acropole archaïque*. Mâcon, 1892.

3. H. Lechat, *Au musée de l'Acropole : Études sur la sculpture en Attique avant la ruine de l'Acropole lors de l'invasion de Xerxès*. Paris, Fontemoing, 1902.

d'une histoire de *la Sculpture attique avant Phidias* [1]. Ces deux ouvrages restent étroitement unis : le premier est un recueil de matériaux passés au crible d'une pénétrante critique; le second les coordonne en vue d'une construction historique. Après l'analyse, la synthèse.

M Lechat a divisé en trois périodes l'évolution de l'école attique avant l'apparition du Parthénon de Périclès. La première (jusque vers 550 avant Jésus-Christ) comprend l'archaïsme primitif: statues en bois (ξόανα), statues en pierre tendre, premières sculptures en marbre. — La deuxième (de 550 à 500) retrace les phases de l'influence ionienne. — La troisième enfin (de 500 à 430 environ) met en relief les caractères de l'influence dorienne et montre la fusion du double courant : attico-ionien et attico-dorien. Il ne sera pas inutile de faire saillir les grandes lignes de cette œuvre à la fois solide et agréable et d'en consigner les résultats définitifs.

I

La sculpture débuta en Attique, comme ailleurs, par un travail d'équarrissage : des poutres à peine dégrossies furent surchargées de parures et servirent d'idoles. Peu à peu, le sentiment esthétique s'éveilla. De ces poutres équarries, la statue finit par se dégager : ses divers membres, jusque-là comme emmaillotés, commencèrent à se dessiner; les jambes juxtaposées se décollèrent; les yeux clos s'ouvrirent; la tête inerte s'anima. La période des *xoana* [2] a dû se prolonger pen-

1. Henri Lechat, ancien membre de l'École française d'Athènes, chargé de cours à l'Université de Lyon, *la Sculpture attique avant Phidias*. Paris, A. Fontemoing. Un volume in-8, VIII-510 pages, contenant 48 figures dans le texte. Ce volume forme le fascicule XCII de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome.

2. « En Attique, les plus anciennes œuvres de sculpture qui aient subsisté remontent à peine au delà de l'an 600 avant Jésus-Christ. Elles sont d'un art encore primitif; mais elles ne sont pas, tant s'en faut, les premières œuvres de l'art attique, et elles en supposent nécessairement d'autres, antérieures à elles. Elles sont taillées dans la pierre tendre; mais la façon même dont elles sont taillées témoigne qu'elles ont été précédées par des œuvres en bois; et ces très vieilles figures en bois, dont aucune ne nous est parvenue, nous en trouvons en effet la mention çà et là dans les écrivains de l'antiquité. » (Lechat, *la Sculpture attique avant Phidias*, p. 1).

dant un temps considérable, car les premiers sculpteurs n'étaient que des artisans qui avaient tout à découvrir, et le métier et l'art. Le mot δαίδαλος fut appliqué par l'admiration facile des Hellènes primitifs soit aux ouvrages « bien taillés », soit aux artistes qui travaillaient habilement le bois. Puis, comme les peuples jeunes ressemblent aux enfants qui aiment à personnifier leurs idées et leurs sentiments, il semble bien que l'imagination populaire transforma ce qualificatif en nom propre. Les souvenirs confus des progrès successifs, qu'avaient accomplis plusieurs générations d'ouvriers inconnus, furent concentrés autour d'un personnage fictif, Dædale, qui les représenta en bloc. On mit les inventions multiples et les longs efforts d'un grand nombre d'hommes au compte d'un seul qui, aux yeux des Athéniens, devint, grâce à la pénombre de l'histoire, le créateur non seulement de la sculpture attique mais de la sculpture grecque en général[1].

L'époque dædalienne, qui s'étend du neuvième au septième siècle, est en effet singulièrement obscure. L'Attique, alors sans commerce et sans influence, est une contrée pauvre : Athènes est bien inférieure à Ægine et à Corinthe. Pour se faire une idée de la gaucherie enfantine que devait montrer la sculpture archaïque de ces temps reculés, il suffit de jeter un coup d'œil sur les décorations qui ornent les vases de terre cuite découverts dans les tombeaux du cimetière du Dipylon, à Athènes.

Pour apprécier le mérite de la sculpture en pierre tendre qui se substitua peu à peu à la sculpture en bois, l'historien archéologue n'est plus, comme précédemment, par suite de la disette de documents, condamné à risquer des conjectures et à se contenter du contrôle que lui apportent quelques textes d'auteurs anciens et les lointains souvenirs d'une tradition confuse. Désormais, il va s'avancer sur un terrain plus ferme, car les fouilles de l'Acropole ont fait surgir des témoins irrécusables qu'il peut interroger à loisir : ce sont les œuvres mêmes des vieux tailleurs de calcaire. Elles ne sont pas très

1. Ce que les anciens nous ont rapporté donne, en effet, l'impression d'une tradition légendaire. Cf. Lechat, *op. cit.*, p. 4.

nombreuses, mais leur ensemble fournit des spécimens typiques, éminemment représentatifs de la plastique en pierre tendre, parce qu'ils constituent une *série continue* où se révèlent un enchaînement rigoureux et un progrès logique.

Voici les principales d'entre elles avec les dates approximatives que M. Lechat leur attribue, d'après les résultats vraisemblables de sa critique :

Fin du septième siècle : le fronton de l'*Hydre*.

Commencement du sixième siècle : le *Fronton rouge*.

Premier quart du sixième siècle (époque de Solon) : les deux frontons de l'*Hécatompédon* et le grand relief *Lions et taureau*. Les œuvres énumérées jusqu'ici sont en calcaire.

Deuxième quart du sixième siècle : le *Moschophore*, la *Femme à la grenade*, et autres figures en marbre.

Vers 550 : le fronton d'*Iris*, qui paraît être la plus récente des sculptures en pierre tendre.

De toutes ces œuvres, la plus ancienne semble être le fronton de l'*Hydre*. Elle décorait la façade, longue d'environ six mètres, d'un édicule inconnu, du sixième siècle, temple ou « trésor ». Le sujet représenté est banal à cette époque; on le retrouve partout, sur la panse des vases peints, sur les parois des coffrets, comme sur le fronton des temples. L'*Hydre* aux neuf têtes remplit la moitié droite du tympan; dans la moitié gauche se placent les autres personnages : *Héraclès*, en face du monstre, se tient debout, cuirassé, brandissant sa massue; derrière lui, *Iolaos*, son cocher, qui pose un pied sur le char, est simple spectateur du combat; enfin, dans le coin du tympan, devant le nez des deux *chevaux* du char, le *Crabe*, que la légende donnait comme l'allié de l'*Hydre*, parce qu'il vint pincer *Héraclès* au talon.

Quand les sculpteurs anciens voulurent tâter de la pierre, n'ayant d'abord à leur service que des outils à travailler le bois, ils durent forcément s'attaquer à une pierre tendre. Le sculpteur du fronton de l'*Hydre* a précisément fait choix d'un calcaire très friable, spongieux, percé de trous. On aurait pu affirmer *a priori* qu'il avait été obligé de traiter la matière nouvelle, la pierre, comme il faisait l'ancienne, le bois. Il s'est servi, en effet, à l'exemple des vieux imagiers en bois, d'instruments tranchants, comme le prouve l'exécution du

travail : les figures sont taillées à grands plans rigides, avec des contours anguleux, sans modelé. Ainsi, « la partie centrale du corps de l'*Hydre* est aplanie, et c'est à peine si les spirales qui y sont tracées à la pointe peuvent donner à l'œil une fugitive impression de rondeur... ; le corps du cheval de gauche, le seul visible, est également aplani et comme raboté. Le dessin du ventre de ce cheval est des plus significatifs et mérite d'être étudié de près : au lieu d'une courbe douce, venant rejoindre le champ de la plaque, c'est une ligne brisée en cinq tronçons, une succession de cinq plans se heurtant à arêtes vives, et demeurés tels que les a produits le ciseau, poussé droit à coups de maillet. » (P. 30.) Enfin, l'œuvre entière manque de composition : les divers personnages, au lieu d'être subordonnés au sujet principal, sont tout bonnement juxtaposés et se déroulent comme une théorie de figures sur une frise.

Le *Fronton rouge* (ainsi qualifié à cause de son coloriage) représente, dans la partie droite, la lutte entre *Héraclès* et *Triton* : le héros et le monstre marin sont aux prises et s'enlacent. La partie gauche, qui a partiellement péri, était occupée par des spectateurs, dont deux, une divinité de la mer et un dauphin, ont été retrouvés. Ici encore, absence complète de composition. L'intérêt se concentre d'un côté, à l'exclusion de l'autre, qui ne comprend que de simples comparses. Toujours aussi, usage des instruments coupants, avec les conséquences qui en découlent pour la plastique. Mais la matière employée est d'un grain plus serré, sans coquille ; le relief a grandi : dans le fronton de l'*Hydre*, il est ordinairement de 3 centimètres ; dans le *Fronton rouge*, il mesure jusqu'à 31 centimètres ; l'exécution est moins grossière : il y a plus d'aisance et de fermeté dans la facture, et les grandes lignes sont assez justement marquées. Le progrès est incontestable, car nous avons affaire à un ouvrier plus maître d'une matière pourtant moins tendre et moins docile.

En 1885, on dégagea, au sud de l'Érechthéion, les fondations de l'*Hécatompédon*[1], qui avait été bâti sur l'Acropole, dans

1. Ἱερὸν ἑκατόμπεδον, temple de 100 pieds (= 32 m. 80). C'est un chiffre rond. Les mesures, prises extérieurement sur les murs des fondations, donnent davantage.

la première moitié du sixième siècle. Ce temple, de style dorique, comme tous les édifices prépersiques de l'Acropole, est en calcaire; le marbre, matière de luxe, est réservé aux métopes des façades, aux cimaises, acrotères et antéfixes. L'entablement était polychrome; les parties en calcaire, non coloriées, ont un revêtement en stuc blanc; les rampants des frontons sont ornés de motifs peints : fleurs de lotus, ailes et corps d'oiseaux, qui semblent une survivance de l'art mycénien.

Le fronton occidental est le mieux conservé. *Héraclès et Triton* (sujet déjà traité, mais en petit, sur le *Fronton rouge*) en occupent l'aile gauche; *Typhon*, monstre aux trois têtes et à triple torse, avec six bras et des serpents aux épaules, remplit à lui tout seul l'aile droite. Au milieu, séparant les deux moitiés du fronton, s'élève un arbre où pendent, accrochés, l'arc, le carquois et la draperie d'Héraclès.

Encore aucun progrès à noter dans la composition : la dualité de la représentation est même fortement marquée. De plus, les Attiques n'ont pas su, jusqu'à présent, imaginer le moyen d'utiliser, d'une façon esthétique, les angles que forment les extrémités du tympan triangulaire. Pour les remplir, ils ont eu recours à des monstres, comme l'*Hydre*, le *Triton*, le *Typhon*, véritables bouche-trous, dont le corps se déroule et s'allonge en queue serpentine[1].

La pierre adoptée est toujours le calcaire commun; mais elle est plus dure que les précédentes. Un progrès sensible s'accuse dans l'exécution : l'anatomie des corps, bien que sommaire et superficielle, est mieux réussie, malgré l'infériorité persistante des instruments tranchants. En outre, les auteurs de ce fronton ne craignent pas d'aborder le haut-relief : la plus grande partie de leurs figures n'est pas encore dégagée de la plaque du fond, à laquelle elle reste adhérente; mais déjà les bras se détachent nettement du corps, les têtes ressortent franchement, et les longues barbes en pointe s'évident par-dessous. Le talent, que nous avons vu poindre

1. Les sculpteurs doriens étaient entrés, sous ce rapport, dans la bonne voie, bien avant les Attiques, comme l'on peut s'en convaincre en examinant le vieux fronton en calcaire du *Trésor des Mégariens*, à Olympie.

dans les sculptures antérieures, commence ici à éclore[1].

Le fronton oriental de l'*Hécatompédon* offre une meilleure ordonnance : au centre, *Athéna* est assise de face; elle a, à sa droite, *Zeus*, assis de profil; à sa gauche, un autre dieu ou un héros attique; enfin, à chacune des extrémités, un serpent déroulant son corps écailleux. Ce fronton, dit *des deux serpents*, a été fort maltraité par le temps.

Pour remplir les deux angles du tympan que forment les lignes de la corniche et des rampants, le sculpteur du fronton oriental a, lui aussi, emprunté la ressource commode des secourables serpents. Mais, pour le reste, la composition est en voie de progrès : le fronton a quelque unité. Athéna, placée au milieu, n'est pas isolée; l'intérêt, concentré en elle, rayonne de chaque côté. On remarque aussi, çà et là, le goût et la recherche de l'élégance; par exemple, dans le pied droit de *Zeus*, d'un travail délicat; dans divers détails de la tête, notamment les cheveux et la barbe; dans la décoration du trône. C'est le premier indice d'un grand changement qui se prépare et va bientôt s'accélérer sous l'action de l'art ionien.

Le même indice apparaît aussi dans le dernier[2] des frontons que nous avons à signaler : celui d'*Iris*. Il a pour sujet, autant que son état de mutilation permet de le conjecturer, l'introduction d'*Héraclès*, par *Iris*, dans le séjour olympien. Le penchant nouveau à l'élégance et aux minuties raffinées, qui nous a déjà frappé dans le *Zeus* de l'*Hécatompédon*, se révèle ici en maints détails, qui abondent notamment dans le personnage d'Héraclès. A l'aile gauche, se tenaient debout, tournées vers le centre, un certain nombre de divinités s'apprêtant à recevoir Héraclès, le héros divinisé. L'un de ces dieux nous est parvenu presque complet; il est drapé dans

1. On doit rapprocher du fronton du *Typhon* (c'est ainsi qu'on nomme par abréviation le fronton occidental de l'*Hécatompédon*), le groupe du *Taureau terrassé par les lions*, exécuté partie en haut-relief, partie en ronde bosse. Ce groupe mesure environ 6 mètres de long sur 1 m. 50 de haut : c'est le plus grand qui ait été trouvé dans la sculpture en pierre tendre. Il paraît être de la même époque et il provient peut-être du même atelier que le fronton du *Typhon* : en tout cas, ces deux œuvres présentent les mêmes qualités et les mêmes défauts.

2. Il faut citer encore, pour mémoire, le fronton de l'*Olivier*, réduit à un si petit nombre de fragments qu'il est impossible de le dater et d'en reconstituer le sujet.

un ample himation, dont un pan, rejeté sur l'épaule gauche, retombe par derrière. L'himation est bordé, en haut et en bas, d'une large broderie, dont le riche dessin contraste avec celui, beaucoup plus pauvre, qui orne le vêtement de deux personnages secondaires du *Fronton rouge*. L'exécution des draperies est plus soignée; les lignes du corps commencent à transparaître à travers le costume, qui, jusqu'ici, collé sur les membres, semblait former avec eux un tout inséparable[1].

Aucune des sculptures en pierre tendre, si l'on en juge par celles que nous possédons, n'est véritablement en ronde bosse, c'est-à-dire exécutée en plein relief autour duquel on puisse tourner. Cependant, la sculpture a tendu de plus en plus à se détacher de la muraille, à laquelle elle était d'abord

1. Les Grecs avaient l'habitude de peindre leurs sculptures. Nous avons vu que le fronton, d'où provient le premier groupe d'*Héraclès et Triton*, est peint en rouge. Mais la *monochromie* est l'exception. La règle très générale c'est la *polychromie*. Le bleu et le rouge sont les couleurs tout à fait dominantes; il s'y ajoute, ordinairement, un peu de noir et de brun, rarement du vert, une fois du jaune et du blanc. Les couleurs ne sont jamais mélangées pour produire des nuances; mais elles sont appliquées en teinte plate d'une façon heurtée. Le but de cette juxtaposition de tons crus est de faciliter le discernement des parties diverses d'une même sculpture : vg. le péplos sera coloré en rouge, l'himation en bleu, ou vice versa. Ce goût pour le badigeonnage, si contraire aux habitudes de l'art moderne, nous choque : on est tout surpris de le rencontrer chez les Grecs délicats. Pour expliquer ce procédé étrange, on a prétendu que l'emploi du coloris dans l'architecture et la statuaire de la Grèce avait été imaginé pour lutter d'éclat avec la lumière du soleil, qui aurait éclipsé les teintes trop pâles du bois, de la pierre et du marbre laissés dans leur naturel. Mais cet usage n'est point spécial à l'antiquité; on le retrouve au moyen âge et pendant le premier quart du seizième siècle, jusque dans les pays brumeux du Nord, où les cathédrales et leurs sculptures sont aussi vivement enluminées que les temples grecs et leurs statues. La raison première semble être l'attrait irrésistible que la couleur exerce sur l'homme, surtout à l'époque de l'enfance. Or, la Grèce, au moment où nous sommes parvenus, était encore dans l'enfance de l'art. La prédominance du bleu et du rouge tient à ce fait que ce sont les couleurs qui stimulent davantage l'activité de la rétine et procurent par là même un plaisir plus vif à l'œil qui n'a pas encore reçu d'éducation esthétique. Dans le choix des couleurs qui plaisent, les artistes primitifs n'ont été guidés eux-mêmes que par l'instinct. Les artistes postérieurs ne firent qu'éduquer cet instinct en perfectionnant la polychromie. En 1893, à l'occasion de l'Exposition de Chicago, M. Jastrow ouvrit un plébiscite pour savoir si, dans une multitude prise au hasard, il y a préférence marquée pour telle ou telle couleur. Le résultat de l'enquête fut en faveur du bleu et du rouge, couleurs préférées entre toutes. (Cf. H. de Varigny, *Esthétique et Physiologie*, dans le *Journal des Débats*, 13 mars 1897.)

étroitement unie. Le relief, qui, dans le fronton de l'*Hydre*, ne s'élève pas au delà de 3 centimètres, monte déjà, dans le *Fronton rouge*, jusqu'à 31. La figure d'*Iris*, dans le fronton le plus récent, n'adhère plus au fond que par un tenon habilement dissimulé. L'une même de ces œuvres archaïques en est tout à fait détachée; on l'a nommée la petite *Hydrophore*, parce que son bras gauche semble levé pour maintenir en équilibre une hydrie posée sur la tête. Mais ce n'est pas encore une figure taillée en ronde bosse, car la face antérieure seule a été modelée ; elle n'est pas susceptible d'être isolée, de manière que le spectateur puisse en faire le tour et en admirer successivement tous les côtés. En comparant les spécimens des sculptures en calcaire, qui ont échappé au naufrage, il a été possible de suivre pas à pas l'affranchissement progressif de la sculpture en relief. On croit assister au développement organique d'un être vivant. Encore un pas en avant, et le haut-relief va devenir statue. L'emploi du marbre favorisa l'émancipation définitive.

L'apparition du marbre marque un nouveau progrès de la plastique : la matière appropriée est désormais acquise. Pourquoi les artistes athéniens ont-ils tant tardé à s'en servir ? Ce n'est pas pour cause de disette. La Grèce abonde en marbres de choix, et, de toutes les régions helléniques, l'Attique est la plus favorisée sous ce rapport. Ce n'est pas non plus par ignorance de son usage, car, dès la fin du septième siècle, les ateliers de Chios, etc., en connaissaient l'emploi ; dès la première moitié du sixième siècle, les Athéniens euxmêmes en usaient, comme matière de luxe, dans leurs constructions soignées, ainsi que nous l'avons remarqué à propos de l'*Hécatompédon*. D'où vient donc leur abstention prolongée, dès qu'il s'agit de sculpture ? Habitués à travailler la pierre tendre, ils se sentirent longtemps incapables d'attaquer, avec une maîtrise suffisante, le marbre beaucoup plus réfractaire à la taille. Cette matière rebelle exigeait une nouvelle technique. La transition s'opéra ; quant aux outils coupants (la scie, la gouge, le ciseau du menuisier), un sculpteur inventif eut l'idée géniale de substituer le ciseau sur lequel on frappe avec la masse pour faire éclater la matière au lieu de la trancher. Mais le changement s'accomplit lentement : on

ne dépouille pas en un jour des habitudes séculaires. La taille des images en calcaire continua, pendant un temps plus ou moins long, parallèlement à celle des images en marbre, comme, précédemment, la fabrication des figures en bois avait persisté à côté de la sculpture en pierre tendre.

L'œuvre-type, celle qui représente le mieux les premières sculptures en marbre, fut exhumée en 1887. C'est une statue votive. Le donateur, nommé Rhombos, fils de Palès (comme il appert de l'inscription lue sur la base), fit tailler, dans un beau bloc de marbre de l'Hymette, l'image d'un dévot d'Athéna qui apporte au temple, sur ses épaules, un veau aux cornes naissantes, irréprochable de formes, propre « à réjouir le cœur de la divinité » : de là, le surnom donné à cette statue, le *Moschophore*. Elle était, comme beaucoup d'autres, placée dans l'enceinte réservée du temple, le *téménos*, près du sanctuaire du dieu ou de la déesse, pour perpétuer le souvenir d'une pieuse offrande.

Ici, pour la première fois, brille une nouveauté capitale : c'est l'apparition d'un véritable modelé. « Par exemple, que l'on compare les bras du *Moschophore* avec ceux de *Typhon* ou de *Triton* dans les grands groupes en calcaire; sur ces derniers, la musculature est indiquée, d'une façon à la fois sommaire et inexacte, par de longs sillons que la gouge a creusés en poussant droit devant elle; sur les bras du *Moschophore*, on retrouve bien ces longs sillons droits, mais plus justement tracés, et à côté d'eux on voit d'autres creusements et des renflements qui correspondent mieux à la nature; la saillie osseuse du poignet n'a pas été oubliée; on sent un effort pour atteindre un rendu des formes vivant et vrai, au lieu de répéter paresseusement la pratique conventionnelle... Puis, surtout, on observera que les clavicules, le bord inférieur des pectoraux, le contour de la cage thoracique sont marqués ici avec conscience et avec une justesse souvent satisfaisante, et que rien de pareil ne se rencontre auparavant. Voilà le commencement d'un lent et délicat travail qui va désormais se poursuivre sans arrêt. » (P. 109-110.)

Il résulte de l'examen du *Moschophore* et des œuvres analogues qu'on peut grouper autour de lui, comme la *Femme à la grenade*, que les procédés plastiques de la phase pré-

cédente se perpétuèrent quelque temps encore, en vertu de la routine. L'esprit ancien guide toujours la main qui manie les instruments nouveaux : c'est pourquoi les premières sculptures en marbre sont marquées au coin de la méthode antérieure et reproduisent des défauts que l'emploi de la pierre tendre ou du bois excusait. D'une part, l'essence fibreuse du bois et la rugosité spongieuse du calcaire s'accommodaient mal avec les exigences délicates du modelé. D'autre part, la molle résistance opposée par le bois et la pierre tendre inclinait l'ouvrier à se contenter d'un travail sommaire et d'une facture superficielle. Mais ces déficits, qu'explique la nature des matériaux et des outils employés, ne sauraient, sous peine d'être un contre-sens esthétique, coexister indéfiniment avec l'usage du marbre, et des instruments inventés pour le façonner. Le marbre, en effet, par la finesse et la fermeté de son grain, se prête merveilleusement à toutes les délicatesses d'un travail fini ; mais il impose par là même l'effort soutenu d'un pénible labeur. Quand la matière nouvelle, par ses vertus plastiques et par sa résistance, aura fait comprendre aux sculpteurs attiques que le marbre demande à être traité d'autre sorte qu'un bloc de pierre tendre ou un tronc d'arbre, ils seront définitivement engagés dans la voie qui mène aux grands progrès.

Il convenait d'insister sur cette première période, jusqu'à ces derniers temps presque inconnue et encore bien obscure. Avant de la quitter, précisons en deux mots les caractères saillants de l'art attique primitif : il est autochtone et il est original.

L'ensemble des œuvres qui composent la sculpture archaïque de l'Attique constitue une série : « Non seulement elles se suivent les unes les autres sans solution de continuité, mais elles sortent logiquement les unes des autres ; et les premières d'entre elles sortent d'œuvres plus anciennes (les *xoana*) dont l'existence ne saurait être mise en doute. Du bois à la pierre tendre, et de la pierre tendre au marbre, du bas-relief au haut-relief, puis à la ronde bosse, des antiques *xoana* à la figure du *Moschophore*, la chaîne se déroule sans lacune. A travers les matières différentes, les caractères essentiels des plus vieilles sculptures ont passé insensible-

ment aux œuvres les plus récentes, en sorte que la technique du bois se reconnaît jusque dans les statues de marbre... Toutes ces œuvres sont attiques, ou aucune ne l'est. » (P. 136-137.)

On a dit cependant, parfois, que l'art attique n'est pas une fleur indigène, poussée naturellement dans le sol où elle devait magnifiquement s'épanouir, mais une fleur exotique, transplantée de l'Orient.

Si cette affirmation est limitée strictement à l'Attique [1], l'une des régions de la Grèce les plus éloignées des empires égyptien et assyrien, elle manque de fondement solide. Au cours du neuvième et du huitième siècle, il n'y a pas encore de rapports directs entre la Grèce et l'Orient. Sans doute, les Phéniciens, qui étaient alors les grands courtiers du commerce oriental, ont introduit en Attique des objets d'échange, facilement transportables et de vente facile, comme « armes, cuirasses, plaques de métal travaillées, ivoires, tentures brodées, vases de métal et peut-être terres cuites [2] ». Ces produits de l'industrie asiatique et égyptienne fournirent seulement aux artistes athéniens des sujets à traiter et des motifs de décoration.

On objectera sans doute que des statues d'origine étrangère ont dû être importées en Attique en même temps que les menus objets de commerce. Cette hypothèse n'est pas impossible, mais jusqu'ici elle n'a pas été vérifiée. Accordons qu'une découverte ultérieure fasse surgir de terre quelques statues exotiques. Ces œuvres, conçues dans un esprit tout spécial, étaient impropres à servir de modèles aux sculpteurs attiques qui se représentaient leurs dieux sous un costume et avec un aspect différents. Bien plus, elles ne pouvaient même pas constituer pour eux un enseignement utile : en l'absence des artistes qui les avaient faites et qui étaient seuls capables d'initier les sculpteurs novices de l'Attique aux secrets de leur composition, comment auraient-elles influé efficace-

1. Il ne s'agit pas, par conséquent, des îles à moitié orientales comme Chypre et Rhodes, ni de la Crète, ni de la Grèce d'Asie. Sur ces contrées, voisines de l'Orient, l'influence orientale fut directe. Mais sur l'Attique elle ne fut qu'indirecte, par l'intermédiaire des Phéniciens ou autres commerçants.

2. Dumont, *Céramiques de la Grèce propre*, t. I, p. 131.

ment sur un art encore si rudimentaire ? La tradition athénienne vient d'ailleurs confirmer ces inductions : le peuple avait gardé le souvenir persistant que les débuts de l'art avaient été très laborieux et prolongés, que les outils les plus élémentaires pour la taille du bois avaient été péniblement inventés un à un. Or, si les sculpteurs attiques avaient été formés à la technique par les sculpteurs orientaux, est-ce que ceux-ci n'auraient pas fait bénéficier leurs élèves de leur avance considérable et ne leur auraient pas épargné les longs tâtonnements d'un apprentissage séculaire ?

D'autres[1] ont prétendu que la sculpture attique, à défaut d'une action directe venue de l'Orient, avait du moins subi son influence indirecte, par l'intermédiaire de la « civilisation mycénienne » tout imprégnée d'orientalisme. En effet, entre le quinzième et le douzième siècle, florissait déjà un art très développé, qui eut pour centres principaux la Crète, les îles de la mer Ægée, Mycènes, l'Attique elle-même. On l'appelle communément « mycénien, » parce que les plus beaux spécimens en furent d'abord retrouvés à Mycènes par l'intrépidité heureuse de Schliemann[2].

Au fond de la plaine de l'Argolide, près de l'étroit défilé où débouche la route de Corinthe à Argos, s'élèvent, sur un vaste plateau triangulaire les ruines, de l'antique Acropole des princes mycéniens. La citadelle est défendue d'un côté par une gorge profonde et, sur le reste du pourtour, par une ceinture de hautes et épaisses murailles, dont les pierres polygonales et les blocs quadrangulaires, entassés sans ciment, composent l'appareil puissant des constructions cyclopéennes. Elle se dresse à l'ombre de montagnes abruptes et stériles, sauvage décor qui cadre merveilleusement avec les grands souvenirs de la poésie homérique et l'évocation des sanglantes aventures des Atrides. Quand, l'esprit hanté de ces réminiscences tragiques, l'on s'avance, entre le mur d'enceinte et la tour qui commande l'entrée d'une avenue longue de 15 mètres sur 9 de large, ce n'est pas

1. Par exemple, M. Belger, *Berlin. philolog. Wochenschrift*, 1895, p. 59-60 ; 1896, p. 1087. — G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. VI, p. 13 et 1009.
2. Schliemann, *Mycènes*, traduction française par Girardin. Paris, 1879.

(il m'en souvient encore), sans une vive émotion d'agréable surprise qu'on voit apparaître, au fond, la célèbre « Porte des lions ». « C'est une ouverture presque carrée, formée de deux montants, sur lesquels repose un énorme linteau de pierre. Au-dessus, dans une niche triangulaire, une plaque de basalte est placée, sur laquelle deux lions affrontés appuient leurs pattes sur un autel surmonté d'une colonne. Ainsi se trouvait en quelque sorte fixé, à l'entrée de l'Acropole, l'écusson des princes de Mycènes, qui, dans ce motif de provenance essentiellement asiatique, avaient pris plaisir à rappeler leur origine orientale[1]. » On reste un moment stupéfait en présence de cette sculpture, fleur de l'art préhellénique, qui s'épanouit au milieu de ruines désolées : après plus de trois mille ans elle n'a pas encore perdu toute fraîcheur. La tête de lionne, trouvée à Cnossos, en Crète, et les ivoires de Spata, dans l'Attique, prouvent également que la plastique, à cette époque très ancienne, était déjà fort avancée.

Ce fait a été mis hors de conteste par les fouilles. Mais a-t-on le droit d'en conclure que l'école mycénienne a exercé, par ses artistes ou par ses œuvres, quelque influence notable sur le développement de l'école attique ? Comment le supposer, quand on se rappelle la distance plusieurs fois séculaire qui sépare les deux écoles ? quand on songe que la civilisation mycénienne fut détruite et noyée dans le sang par l'invasion des Doriens, et qu'après cette tempête dévastatrice il s'écoula une période si ténébreuse, qu'au temps des poèmes homériques, le souvenir de l'art mycénien était déjà très oblitéré ? surtout quand on constate, par les épaves échappées au naufrage, que les artistes pré-Hellènes du treizième siècle étaient familiers avec la plastique en pierre, tandis qu'au début du septième siècle les sculpteurs attiques en sont encore à raboter des *xoana* ? Tout ce que la plastique en pierre parvient à exécuter, vers la fin du septième siècle, non pas dans l'Attique, mais dans la région des îles dépendant de l'influence ionienne, ce sont des figures grossières, telle que la *Nicandra* de Délos, bien inférieures aux productions similaires de l'art préhellénique.

1. Ch. Diehl, *Excursions archéologiques en Grèce*, p. 21.

Cependant, malgré la distance et les révolutions, quelque chose de l'esprit mycénien a pu survivre et passer dans l'art attique. On a voulu, non sans vraisemblance, en reconnaître la trace dans la colonne à cannelures torses qu'on voyait au sixième siècle sur l'Acropole d'Athènes, dans les décorations originales de fleurs et d'oiseaux que nous avons signalées sur les frontons du vieil *Hécatompédon*, dans le thème assez banal du *Taureau terrassé par des lions*, que l'auteur de ce groupe a pu admirer d'abord sur des plaques d'ivoire, comme celles de Spata. Soit. Mais qu'en tirer en faveur de l'influence directe de l'art mycénien sur l'art attique ? Les débris de la civilisation préhellénique ont peut-être suggéré aux sculpteurs athéniens l'idée de quelques sujets à traiter et de quelques motifs d'ornementation à reproduire ; mais, à coup sûr, ils ne pouvaient leur révéler les procédés techniques d'exécution, car, en l'absence des artistes mycéniens, seuls capables de les interpréter, ces œuvres, comme les objets de provenance orientale mentionnés plus haut, devaient rester des œuvres inintelligibles pour les apprentis maladroits que furent longtemps encore les ouvriers attiques, tailleurs de bois ou de pierre tendre. Il semble donc bien probable que l'art attique fut un produit fécond du sol et de la race indigène. Son apparition ne fut pas la résurrection d'un art disparu, le réveil d'une tradition endormie, le recommencement d'un effort interrompu ; non, il fut la naissance d'un art nouveau, l'éveil d'une tradition locale, le commencement d'un effort personnel.

La sculpture attique est autochtone ; mais est-elle origiginale ? Pour mériter ce titre, il ne suffit pas que les œuvres en calcaire de l'Acropole aient été produites par des artistes originaires du pays. Tandis que la sculpture progressait en Attique, elle se perfectionnait en même temps en d'autres contrées de la Grèce, et sa marche en avant y était même plus rapide dans certaines régions. On peut discerner deux grands courants : le courant de la Grèce *orientale* ou *ionienne* (Chios, Grèce d'Asie, Cyclades, îles et cités du Nord) et le courant de la Grèce *occidentale* ou *dorienne*[1] (Péloponèse,

1. Bien que le mot « dorien », ne soit pas d'une justesse aussi rigoureuse que le mot « ionien », parce qu'il ne correspond pas à une réalité historique

Sicile, Italie du Sud appelée Grande-Grèce, régions au nord et au nord-est du golfe de Corinthe). Les sculptures de l'Acropole, nées sur le sol athénien, diffèrent-elles assez nettement des productions ioniennes et doriennes, pour qu'on ait le droit de dire qu'elles constituent un art vraiment original ? Peut-on affirmer qu'il y ait déjà une école attique ?

On a trouvé une réponse précise à cette question en comparant les œuvres contemporaines appartenant aux trois écoles, notamment les sculptures de l'architrave du temple d'Assos (art ionien), les métopes du temple C de Sélinonte en Sicile (art dorien) et les plus vieux reliefs de l'Acropole : *Typhon*, *Triton*, *Héraclès*. Voici le résultat de cette étude comparative.

Dans les sculptures *ioniennes*, on remarque des formes lourdes, opulentes, molles, sans consistance. La recherche de la finesse et de l'élégance coquette apparaît dans les détails de la draperie et de la coiffure. Les faces sont rondes et toujours souriantes, le front fuyant, les yeux relevés.

Entre les sculptures *doriennes* et les précédentes, il y a un contraste frappant, heurté même à certains égards. Là aussi les formes sont épaisses, mais la chair est ferme : on devine, sous la masse, des nerfs et des os. Les faces ont des traits tranchés, même anguleux ; le front est presque vertical, les lèvres sont serrées, le regard impérieux, la physionomie habituellement dure, sévère, morose, presque jamais souriante.

Mise en regard de ses sœurs, la sculpture attique, malgré quelques traits communs, se distingue nettement de l'une et de l'autre. Les œuvres attiques n'ont pas la rondeur et la mollesse qui gâtent les figures ioniennes ; elles n'ont pas davantage la fermeté rigide et l'air d'austérité qui déparent les figures doriennes. Leur bouche est plus assouplie et leur visage s'éclaire d'un sourire, mais discret, bien éloigné du gros sourire ionien qui relève le coin des lèvres et des yeux et gonfle lourdement la chair des pommettes. La structure de la tête est aussi très différente : on n'y rencontre pas

aussi précise, on le conserve cependant comme une étiquette abréviative, commode et suffisamment exacte.

cette forme de crâne large et aplati, chère au style dorien, ni le front fuyant ou la partie supérieure du crâne remontant et très prolongée en arrière, caractéristique du style ionien. Non ; mais le crâne est modérément arrondi par-dessus et par derrière, et bien proportionné ; le front est presque droit, les plans des joues simples, le menton large et solide. L'épaisseur des formes est un défaut commun à toute la sculpture grecque primitive ; chez les sculpteurs d'Athènes, néanmoins, elle est moins choquante qu'ailleurs. Il est clair que l'art attique naissant tient le milieu entre les tendances de la Grèce occidentale et de la Grèce orientale : s'il penche, c'est du côté de la sculpture dorienne, dont il rappelle la saine vigueur et la robustesse un peu âpre. On constate déjà, chez les artistes athéniens, cette souple faculté d'accommodation qui leur permettra de plus en plus de s'assimiler les qualités opposées de l'ionisme et du dorisme, tout en les marquant d'une empreinte personnelle. Dès ses débuts, l'art attique semble guidé par cet instinct de juste mesure et de proportion harmonieuse qui seront ses traits dominants à l'époque de sa pleine maturité.

II

Vers le milieu du sixième siècle, une transformation profonde s'est accomplie dans la sculpture attique. Ce changement m'apparut très sensible, lorsqu'en visitant le *Musée de l'Acropole*, dont les collections sont distribuées chronologiquement, je passai, de la salle du *Moschophore* et œuvres analogues, dans ce qu'on a appelé le « salon des *corés* » (κόρη, jeune fille), qui renferme une vingtaine de statues dans un état à peu près complet de conservation. Entre les œuvres de cette dernière salle et les œuvres des salles précédentes, tout diffère plus ou moins : la matière, le coloris, le type et la technique. Là (dans les sculptures archaïques), le marbre employé vient généralement des carrières de l'Hymette et du Pentélique ; ici (dans les sculptures plus récentes), il est tiré de Paros, de Naxos et autres îles marmoréennes. Là, les figures sont encore plus ou moins engagées dans l'édifice auquel elles servent de parure et dont elles font comme

partie intégrante ; ici, la grande majorité sont des statues proprement dites, isolées, libres de toute attache architecturale, représentant presque uniquement le type féminin. Là, les couleurs sont souvent appliquées pour masquer les défauts de la matière première ; ici, le principe de la décoration polychrome est tout autre : le coloris, respectant la beauté propre du marbre lisse, vise à lui donner un surcroît de splendeur. Là, perce à peine par endroits quelque recherche d'élégance et commence à paraître quelque aisance de facture ; ici, l'ensemble attire par je ne sais quoi de facile, de gracieux, d'épanoui.

Quelle peut être la cause de cette frappante métamorphose ? Un facteur nouveau intervient, dont l'action féconde, s'exerçant pendant un demi siècle (550 à 500), va modifier heureusement l'aspect de la sculpture attique. L'influence ionienne entre en scène : c'est l'heure de son triomphe.

Au cours du sixième siècle, vers le milieu, non loin d'Athènes et de Délos, dans l'île de Chios, la plus brillante des écoles ioniennes était en pleine activité. Par une rare bonne fortune, pendant trois générations au moins, toute une lignée d'artistes remarquables se succédèrent à sa tête, de père en fils : Mikkiadès, Archermos, Boupalos et son frère Athénis[1]. Grâce à leurs œuvres, répandues au loin, Chios fut alors le centre le plus vivant de l'art statuaire, dont le rayonnement s'étendit aux îles et aux pays circonvoisins, aux côtes de l'Asie, aux îles du Nord et aux Cyclades. C'est Archermos qui mit en circulation un type nouveau, la *Victoire ailée*[2], dont l'imitation, mille fois reproduite dans tout le monde grec, lui a valu la plus glorieuse destinée.

Les rapports entre les divers États de la Grèce étaient devenus fréquents. C'est à cette époque que les sculpteurs de l'Attique prirent un contact suivi avec l'art ionien, sans doute à Délos, où les Grecs, porteurs d'offrandes au sanc-

1. Il faut sans doute y ajouter encore un second Archermos, dont on rencontre, dans la seconde moitié du sixième siècle, la signature sur quelques œuvres trouvées en Attique : il semble qu'à cette date on doive songer non à Archermos le Vieux, mais à un fils de Boupalos ou d'Athénis, qui serait Archermos le Jeune.

2. La statue de *Niké*, découverte à Délos, est peut-être l'œuvre d'Archermos le Vieux.

tuaire fameux d'Apollon, affluaient de toutes parts, mais surtout d'Athènes, dont les dévots se signalèrent par leur assiduité.

L'influence ionienne se développa lentement : en examinant le *Zeus* du fronton de l'*Hécatompédon* et l'*Héraclès* du fronton d'*Iris*, nous l'avons vue poindre timidement dans un détail du costume, dans la complication des frisures, dans l'élégance de certaines parties accessoires, dans l'allongement de l'ovale du visage. Ce ne fut donc pas une conquête de haute lutte, qui s'imposa d'emblée, mais une infiltration patiente qui s'insinua doucement jusque vers 540. A partir de cette date, l'influence de l'ionisme grandit promptement. Cet accroissement rapide est dû sans doute en partie à l'intelligente activité des Pisistratides, qui, jaloux d'embellir Athènes, surent y attirer les poètes et les artistes étrangers. Le mouvement artistique, qui portait les Ioniens vers la Grèce occidentale, s'accéléra d'ailleurs dans la seconde moitié du sixième siècle, car depuis la défaite de Crésus et la prise de Sardes, ils se sentaient de plus en plus menacés par le péril imminent de l'invasion perse. Aussi n'est-il pas surprenant qu'on ait retrouvé en Attique les signatures de plusieurs artistes ioniens sur des œuvres de cette période : Endoios, Archermos, Aristion, Philermos. La découverte du groupe nombreux des *corés* de l'Acropole, augmenté de celles exhumées à Éleusis, suffirait à elle seule pour attester l'influence prépondérante, sur l'art attique, des sculpteurs ioniens de l'Asie et des Iles.

Mais il ne faut rien outrer. C'est avec raison que M. Lechat a fortement réagi contre la tendance excessive de certains archéologues, qui ont préconisé « le tout à l'ionisme [1] ». Il a montré, par une fine et sûre analyse, qu'à côté de statues « purement ioniennes » comme les *corés* 682 et 594 du *Musée de l'Acropole*, œuvres d'artistes asiatiques ou insulaires, ou d'artistes attiques qui imitaient les précédents avec une habile servilité, on rencontre des statues « pseudo-ioniennes », comme les trois *corés* 672, 685 et 687, copies plus ou moins manquées de modèles ioniens, qui trahissent

1. Par exemple, Ed. Pottier, *Catalogue des vases du Louvre*, t. II, p. 510, 586. — De Ridder, *Catalogue des bronzes de l'Acropole*, p. XVIII *sqq*.

la maladresse des imitateurs. Mais on rencontre aussi, ce qui est beaucoup plus significatif, des œuvres « franchement attiques ». Présentons trois spécimens au lecteur : une statue de femme, une tête d'homme et un fronton.

Voici d'abord une œuvre qui a le mérite rare d'avoir gardé la signature du sculpteur : elle porte le nom de l'Attique Anténor et remonte aux environs de l'année 510. C'est la plus grande de ces *corés* archaïques, retrouvées jusqu'ici, statues votives ou funéraires que les dévots mettaient près des tombeaux ou dans l'enceinte sacrée des temples. Celle d'Anténor fut offerte par Néarchos.

Une belle tête d'homme, en marbre de Paros, aujourd'hui dans la collection de M. Jacobsen, témoigne également que son auteur, tout en profitant avec discrétion des perfectionnements introduits par l'ionisme, est resté foncièrement attaché aux traditions de l'art indigène.

Il faut citer enfin le fronton de la *Gigantomachie* qui décorait le nouvel *Hécatompédon*. Ce second temple, dû à la magnificence des Pisistradides, est un embellissement et un agrandissement du premier *Hécatompédon*. L'ancien ne comptait que quatre colonnes ; dans le nouvel édifice, les murs du *naos* furent entourés de trente-deux colonnes et surmontés de frontons en marbre. Le fronton de la *Gigantomachie* ornait probablement la façade orientale du temple. Les figures étaient disposées de la façon suivante : au centre, *Athéna* et le géant vaincu par elle, *Enkélados* ; dans chaque angle du tympan, un géant allongé. Entre ces figures extrêmes et le groupe central, il y avait place, de chaque côté, pour un nouveau groupe de combattants, dont on n'a recueilli que de rares débris. Ces quatre statues étaient symétriquement ordonnées : à la droite d'Athéna, un Dieu debout et un géant à demi renversé ; à la gauche d'Enkélados, un autre dieu debout et un autre géant à demi renversé. Ce fronton se distingue, au premier coup d'œil, du fronton du vieil *Hécatompédon*, par deux progrès manifestes : les figures, au lieu d'avoir été plus ou moins taillées dans l'épaisseur du tympan, ont été sculptées à part dans l'atelier; ensuite la composition offre pour la première fois une évidente unité.

En définitive, quels avantages les sculpteurs attiques ont-ils retiré de leur commerce prolongé avec les sculpteurs ioniens ? Ceux-ci, qui avaient une belle avance sur ceux-là, étaient déjà très experts à manier le ciseau : ils produisaient un modelé délicat et des effets esthétiques en donnant au marbre un poli pur et luisant. Les Attiques réussirent à s'approprier les procédés de cette plastique moelleuse.

Les Ioniens avaient, en outre, déjà bien compris la relation qui doit unir le vêtement au corps. Avant eux, la draperie est collante, sans pli, comme dans le *Moschophore* ; ou bien elle tombe, à la façon d'une chape épaisse et raide, comme dans la *Femme à la grenade* : le corps disparaît. Avec les Ioniens, les deux éléments conservent leur valeur relative, le vêtement laisse transparaître les formes corporelles au lieu de les masquer. Sur ce point encore la leçon ne fut pas perdue pour les Attiques.

Les Ioniens avaient enfin un vif sentiment de la grâce et un goût prononcé pour l'élégance. Ce penchant soigneusement cultivé les porta à se forger de préférence un idéal de beauté féminine, qu'ils s'efforcèrent de réaliser en multipliant les statues de *corés* [1]. Les Attiques profitèrent habilement de l'exemple qui leur était donné.

Tel est le bilan des principaux gains que l'ionisme procura aux sculpteurs athéniens. Si, dès cette époque, l'école attique n'eût pas été déjà fortement assise sur de solides traditions, si elle n'avait pas compté, dans son sein, des artistes indépendants capables de réagir, elle aurait bientôt disparu, absorbée par le flot montant de l'invasion exotique. Après avoir constaté ce que l'école attique a gagné au contact de

1. On n'a guère trouvé sur l'Acropole, parmi les productions ioniennes, que des statues féminines. Deux raisons expliquent cette prédominance : le type de beauté féminine répondait beaucoup mieux que le type de beauté virile au genre du talent ionien, fait surtout de grâce aisée ; ensuite, comme le culte d'Athéna, la *Parthénos*, régnait sur l'Acropole, les dévots lui consacraient de préférence, comme offrandes votives, des statues de *corés*. Si les statues d'hommes, que M. Lechat propose d'appler κοῦροι par opposition aux κόραι, sont d'une grande rareté dans l'Attique (sur l'Acropole même on n'en a découvert jusqu'ici qu'une seule), elles ne manquent pas, au contraire, dans le reste de la Grèce : on en a trouvé au Ptoïon, à Orchomène, à Actium, à Mégare, à Épidaure, à Santorin, à Milo, à Paros, à Argos, à Naxos, à Samos.

l'ionisme, voyons donc ce qu'elle aurait pu y perdre.

L'élégance et la grâce des Ioniens, race voluptueuse et efféminée, dégénère trop souvent en mollesse : le type féminin qu'ils reproduisent tombe aisément dans l'afféterie. Ils ont la passion des effets décoratifs, qui se traduit par l'excès des détails superflus, des fioritures ingénieuses, des fignolages maniérés dans la chevelure, le costume, la bordure des draperies. Conséquence grave et choquante : l'accessoire l'emporte sur le principal, le vêtement et la parure sur le visage et sur le corps.

A cet exemple contagieux, l'art attique, tout en s'affinant, aurait pu s'énerver. Quelques sculpteurs athéniens (nous l'avons vu en parlant des *corés* purement ioniennes) sacrifièrent servilement à la mode étrangère. Mais, par bonheur, les meilleurs d'entre eux résistèrent à la séduction de ces brillants défauts, n'imitant des artistes de l'Ionie, que leurs qualités assimilables pour les adapter aux exigences de l'art indigène. C'est ainsi qu'Anténor emprunta aux *corés* ioniennes leur élégant costume et leur tenue gracieuse, mais sans verser dans la mignardise et la coquetterie. La parure est pour lui chose secondaire, subordonnée à l'effet d'ensemble, qui reste plein de grandeur et de simplicité. L'auteur de la *Tête Jacobsen* a mis également à profit le progrès ionien, tout en demeurant pur attique. De même encore, le sculpteur du fronton de la *Gigantomachie* a su réaliser l'union féconde du progrès avec la tradition : il y a progrès dans l'élégance et le modelé ; mais ce fronton colossal garde cette franchise d'exécution, cette mâle sobriété, cette dignité sans apprêt, qui sont un héritage amélioré de l'art local.

L'ionisme [1] a eu sa floraison opulente et gracieuse sous les

1. Il faut noter ici les changements survenus dans la polychromie des scultpures en marbre, parce qu'ils sont dus à l'influence ionienne. Comme le marbre vaut par sa beauté propre, son emploi a eu pour conséquence de restreindre le champ du coloriage. Les parties, où les couleurs persistent, sont celles qui, dans la nature, se distinguent des chairs, comme les cheveux, les sourcils, la barbe, ou qui, bien que charnues, ont une coloration spéciale, comme les yeux, les lèvres, la langue. Tout ce qui n'est pas vêtu garde la teinte du marbre, afin de laisser aux formes vivantes leur naturelle beauté. On faisait subir au marbre un patinage à la cire qui lui donnait un ton légèrement ambré. La majeure partie du vêtement lui-même est incolore : la oucleur est cantonnée dans les bandes brodées qui bordent l'étoffe ou la

Pisistratides. Après eux, depuis la fin du sixième siècle, le courant attico-ionien se propagera encore, à travers tout le cinquième siècle, mais sa force ira en déclinant. Ce n'est pas de lui que sortira l'art de Phidias. Une tendance nouvelle, également venue du dehors, commence à surgir, qui, à son tour, va influencer fortement la sculpture attique : la tendance dorienne, dont il nous reste à faire connaître les caractères et les résultats pendant cette troisième et dernière période de l'art archaïque.

III

On a pu déterminer le commencement et la nature de l'influence dorienne en étudiant les œuvres qui ont été retrouvées sur l'Acropole, notamment le *Relief du maître potier*, la *Tête de l'éphèbe blond* et la *Coré d'Euthydicos*. On doit placer leur apparition, antérieure à l'invasion perse, dans l'espace de temps qui s'écoule entre 500 et 480 avant Jésus-Christ. Leur étude comparée a révélé le changement notable qui s'opéra dans la sculpture attique pendant le premier quart du cinquième siècle. Un goût très vif pour la simplicité se manifeste comme une réaction voulue contre la coquetterie ionienne de l'époque précédente. Ainsi la *Coré d'Euthydicos*, tout en

divisent en deux par le milieu; mais sur le champ même de l'étoffe on n'aperçoit qu'un rare semis de petits ornements : croix, étoiles, enroulements; et encore ces fleurettes semblent n'avoir été employées que pour égayer le costume féminin. Comme au temps des sculptures en pierre, le rouge et le bleu sont les couleurs de beaucoup prédominantes. Le noir servait uniquement pour les sourcils, les cils, la pupille de l'œil et le tour extérieur de l'iris; l'or était réservé aux ornements en bronze qu'on ajoutait parfois aux statues de marbre. L'usage du coloris, quoique plus limité, reste néanmoins conventionnel. Aux yeux des Grecs, la polychromie, sauf pour quelques traits peints d'après nature (lèvres rouges, sourcils et cils noirs, pupille noire) *n'a pas un rôle imitatif* : vg. les chevelures et les barbes des hommes sont bleues, les chevelures des femmes sont rouges, les crinières et les queues des chevaux sont rouges ou bleues. Cette convention est très choquante pour les modernes, qui voient surtout dans le coloris un moyen d'imiter la réalité et d'accroître l'illusion de la vie. Pour les anciens, la polychromie était *purement décorative*, dans la sculpture comme dans l'architecture : « Cet accord était en quelque sorte préétabli, parce que le coloriage était considéré comme un supplément de beauté, nécessaire également à la statue et à l'édifice, et que les deux éléments de coloriage, la couleur bleue et la couleur rouge, étaient imposés *a priori* par les préférences instinctives de l'œil humain. » (P. 329.)

conversant le costume ionien (chiton long, himation en biais) des *corés* attico-ioniennes, se fait remarquer par l'absence de bijoux, l'agencement sans recherche de la coiffure et la sobre décoration des draperies. Le crâne arrondi, mais non fuyant, les joues d'un plan simple, le menton large dénotent une inspiration puisée dans l'art attique primitif. Si l'on bornait là l'examen de la *Coré d'Euthydicos*, il faudrait la ranger dans la série des statues « franchement attiques » de la période antérieure, qui n'empruntèrent aux *corés* ioniennes que l'élégance du costume et la perfection du modelé.

Mais un regard plus attentif démêle du nouveau : l'enchâssement et la forme des yeux, l'aspect du profil et le dessin de la bouche. Dans les sculptures antécédentes, ioniennes ou attiques, le globe de l'œil est toujours d'une grandeur excessive et il ressort trop entre des paupières minces et aplaties. Ici, au contraire, il est notablement plus petit et s'enfonce au fond de l'orbite, à l'abri de paupières épaisses. La forme du visage est moins allongée qu'auparavant; le profil en est presque vertical. Ce redressement du profil est fait d'après un rapport irréel, imaginé entre la ligne supérieure du crâne et la ligne du front et du nez. Une légère correction a été apportée aux traits fournis par la nature, en vue d'atteindre un idéal particulier de beauté. Il y a donc un effort visible d'idéalisation. Enfin et surtout, le dessin de la bouche est spécialement significatif. Les *corés* ioniennes sont vouées au perpétuel sourire; dans les *corés* attiques et attico-ioniennes, le sourire est atténué et discret; mais il persiste, tandis qu'il est rigoureusement banni de la série attico-dorienne. L'expression donnée à la bouche, aux lèvres rigides, est celle d'une expression sévère, poussée parfois jusqu'à la tristesse morose, si bien qu'on a pu justement surnommer deux de ces statues attico-doriennes, le *Boudeur* et la *Boudeuse*.

Où donc les Attiques ont-ils été chercher ces nouveautés et cet idéal original, inconnus de leurs précurseurs au sixième siècle ? Sans doute, en l'absence de tout document, il serait très vraisemblable de leur en attribuer la création, car ils étaient doués d'un génie chercheur et inventif. Mais on a trouvé des œuvres, d'un style semblable et de la même époque, en Sicile (vg. à Sélinonte), dans la Grande-Grèce

(vg. à Tarente), dans le Péloponèse, contrées qui furent les principaux foyers de l'art dorien dans la Grèce occidentale. Sur l'Acropole même, on a déterré plusieurs bronzes, d'origine dorienne, qui ont, avec les sculptures mentionnées ci-dessus, des rapports frappants de parenté artistique. Comme les caractères nouveaux, que l'on remarque dans l'art d'Athènes aux débuts du cinquième siècle, ne s'expliquent pas par les antécédents de la sculpture attique, même influencée par l'ionisme, force est bien de conclure[1] qu'ils sont dus à l'exemple des artistes doriens, puisque, de part et d'autre, les traits saillants sont identiques.

Au commencement du cinquième siècle, l'école attique n'avait plus rien à tirer de l'art ionien; d'ailleurs, il était alors représenté par des artistes d'un mérite bien inférieur à celui de leurs devanciers, qui avaient conquis à l'ionisme une place prépondérante, en Attique, durant la seconde moitié du sixième siècle. La maîtrise et la vogue sont passées du côté des sculpteurs doriens, dont l'histoire a conservé quelques noms célèbres : Callon et Onatas d'Ægine, Gorgias de Laconie, Hagéladas d'Argos. Ce concours, apporté du dehors, fut un puissant renfort pour ceux des artistes athéniens, qui étaient désireux de réagir contre les excès de l' « ionisation ». On accorde la plus grande part d'influence à l'école argienne et à son meilleur représentant, Hagéladas. Les sculpteurs d'Ægine, de la Sicile et de la Grande-Grèce eurent aussi un rôle; mais il est impossible de le préciser. Peu importe, du reste, car ces écoles diverses, malgré les nuances qui les distinguaient, ayant un idéal commun, exercèrent sur la sculpture attique une action convergente.

En voici les résultats immédiats : « Elle [la sculpture attique] dut, à partir de ce moment, s'adonner davantage qu'elle ne l'avait fait encore au travail du bronze et en même temps à la reproduction des types athlétiques, sujets préférés des sculpteurs péloponésiens et pour lesquels le bronze était leur matière préférée. Après les savoureuses qualités de modelé que les Attiques avaient acquises des fins marbriers

1. Cette conclusion a été confirmée par la découverte, sur l'Acropole même, de plusieurs bronzes d'origine étrangère à l'Attique. (Lechat, *op. cit.*, p. 376-380.)

ioniens, ils apprenaient maintenant des bronziers doriens le mérite des contours nets, du dessin ferme, de la composition une et serrée. Pour le costume féminin, après l'agrément des draperies coquettes et capricieuses, ils en venaient à apprécier l'austère beauté et la noblesse de ce péplos qui, tout en étant le bien commun des Hellènes, avait fini par être appelé spécialement dorien, à cause de la fidélité plus grande que lui avaient gardée, au cours du sixième siècle, les populations doriennes. » (P. 384.) C'est ainsi que se constitua une sculpture nouvelle, la sculpture *attico-dorienne*; aux éléments du fonds indigène, déjà fécondé par les alluvions antérieures de l'ionisme, vint se surajouter l'appoint des qualités doriennes. Cet art de transition, qu'on peut personnifier dans le sculpteur attique Hégias, disciple du dorien Hagéladas et maître de Phidias, qui fut surtout un attico-dorien, est bien cette fois l'ébauche heureuse de l'idéal dont nous admirerons le plein épanouissement sur les marbres du Parthénon.

Cependant, — ce point jusqu'ici assez obscur a été mis en bonne lumière par M. Lechat, — le courant attico-dorien n'entraîna pas dans sa direction tous les artistes d'Athènes. Un certain nombre d'entre eux restèrent, soit par routine, soit par goût, fidèles à l'idéal antérieur. De la sorte, une production de sculptures attico-ioniennes se continue, entre 500 et 480, à côté des ateliers attico-doriens. Les œuvres, marquées au coin de la facture attico-ionienne, sont nombreuses et ne manquent pas de valeur. Nommons en courant les grandes *corés* 684 et 674, la grande *Tête à polos* qui figure Aphrodite, une belle tête de *coré* trouvée à Éleusis, le relief de la *Déesse montant en char*, plein de grâce et de délicatesse, une charmante tête d'*Hermès*, enfin les vingt-quatre *Métopes du trésor des Athéniens* qui fut érigé à Delphes, entre 490 et 485, pour immortaliser la victoire de Marathon. Ces statues, ces reliefs et les œuvres de même provenance respirent toujours l'ionisme, mais un ionisme épuré, plus sobre, plus nerveux, bref, *atticisé*. « L'élégance ionienne, on peut dire que les attiques l'ont prise tout entière, mais non pas telle quelle : ils en ont modéré l'excès et fortifié la mollesse, ils l'ont dégonflée de ses bouffissures, ils ont éta-

bli l'ossature sous la chair, ils ont mis dans l'enveloppe aux gracieux contours le petit ressort de métal qui manquait. » (P. 422.)

Ainsi donc, en 480, au moment de l'invasion des Perses, les œuvres de la sculpture attique se trouvent réparties en deux séries parallèles, ayant chacune leur développement et leur caractère propres. Mais, s'il y a distinction nette entre elles, on n'y remarque pas d'antagonisme irréconciliable. Elles diffèrent comme les deux faces diverses d'un même génie, et l'on discerne les traits communs par où elles finiront par se joindre et s'unir un jour.

On se représente habituellement, depuis les travaux de Beulé sur l'*Acropole d'Athènes*, les trente années (479-450), qui suivirent la victoire de Platées (479), comme une renaissance artistique, très féconde et très brillante, qui succède brusquement aux horreurs d'une guerre désastreuse. Beulé et sa suite ont été victimes d'une complète illusion d'optique. Cette période fut pour Athènes un temps de réparation et de recueillement. La bataille de Platées avait sans doute obligé le torrent de l'invasion à rebrousser chemin. Mais que de ruines n'avait-il pas laissées sur son passage? L'Attique était entièrement dévastée : plantations d'oliviers coupées, villages incendiés, Athènes devenue un monceau de décombres; tel est le bilan sommaire des ravages accomplis. Cimon et Thémistocle allèrent au plus pressé : les ressources qu'ils purent réunir furent employées aux reconstructions nécessaires pour rendre la cité habitable, à l'entretien de la flotte, à la solde des équipages. Athènes et le Pirée furent entourés d'une ceinture de remparts, et le mur septentrional de l'Acropole, où l'on fit entrer pêle-mêle les débris des édifices ruinés, fut relevé à la hâte. Mais, en 469, dix ans après Platées, l'enceinte de l'Acropole n'était pas encore achevée, parce que l'argent, qui est aussi le nerf de la paix, faisait défaut. On conçoit que, dans cette détresse générale, la reconstruction en plus beau et en plus grand des temples détruits ait été ajournée comme une dépense de luxe[1]. Aussi, pendant cette

1. On pourrait objecter à cette assertion : qu'antérieurement à 450 on construisit le *Pœcile* et deux petits temples, le *Théseion* et l'*Anakeion* ; que le premier de ces édifices fut orné de peintures par Polygnote, aidé de Micon et de

période consacrée à faire face aux nécessités urgentes, la sculpture décorative des monuments publics a subi une éclipse totale.

Restaient les commandes venant des particuliers : statues votives et stèles funéraires. Les ateliers des sculpteurs athéniens ne chômèrent donc pas complètement durant ce temps de crise; mais la production artistique fut beaucoup moins intense. Les deux tendances déjà indiquées sont toujours vivantes.

Le genre attico-ionien est représenté par l'*Éphèbe* 692, le *Relief de la double Athéna*, l'*Athéna* qu'on rattache un peu aventureusement au nom d'Endoios, etc.

Le genre attico-dorien a laissé des spécimens plus nombreux : l'*Éphèbe* 698, qu'on attribue à Critios, le relief des *Charites*, la statuette d'*Athéna*, le relief de l'*Athéna au pilier*, surtout les *Tyrannoctones*, statues dressées en l'honneur d'Harmodios et d'Aristogeiton qui avaient tenté de délivrer Athènes de la tyrannie d'Hippias et d'Hipparque. C'est la seule œuvre importante qui ait été exécutée immédiatement après Platées. Cet empressement exceptionnel prouve combien les Athéniens tenaient à perpétuer le souvenir de leurs libérateurs. Anténor avait déjà sculpté les statues des *Tyrannoctones*, que Xerxès, les trouvant de son goût, avait emportées en Perse. Elles furent remplacées, vers 477, sur l'agora d'Athènes, par le groupe en bronze dû à Critios et à Nésiotès, qui ne semblent pas avoir reproduit de mémoire l'œuvre de leur prédécesseur Anténor. L'original a péri; mais il en existe, au musée de Naples, une copie qui paraît fidèle.

Toutes ces sculptures, quelle que soit leur origine, qu'elles

Panænos ; qu'enfin les deux derniers furent décorés par Polygnote et Micon. Remarquons d'abord que le *Pœcile* fut bâti certainement aux frais de Peisianax (dont il porta d'abord le nom : *Stoa de Peisianax*), et que le petit *Théseion* le fut probablement aux frais de Cimon. Remarquons ensuite que Polygnote ne voulut rien recevoir pour la décoration du *Pœcile*. La même générosité a pu se roproduire pour les peintures du *Théseion* et de l'*Anakeion*. Et quand même il s'agirait de commandes faites par l'État et payées par lui, l'ensemble des frais ne constituerait qu'une faible dépense. Il n'y aurait donc là rien qui détruisît l'affirmation formulée dans le texte, mais une simple exception qui en limiterait légèrement la généralité. Il est certain, en effet, que les grandes œuvres d'architecture et de sculpture sont toutes postérieures à 450.

respirent un ionisme plus viril ou un dorisme plus élégant que les productions de l'époque précédente, toutes attestent un double progrès dans l'art attique : la technique est parvenue à rendre les formes d'une façon à la fois plus libre et plus juste, parce qu'elle se conforme mieux à la réalité. Ce premier progrès est commun à toute la Grèce. Le second est spécial à Athènes : déjà enrichie par l'acquisition des qualités propres au fonds ionien, la sculpture athénienne a su s'assimiler, par une absorption discrète, les éléments fournis par le fonds dorien. Elle a franchi la dernière étape de sa croissance; maîtresse désormais de sa technique et sûre de son idéal, elle est capable d'atteindre le point exquis de sa maturité, pour peu que le milieu ambiant lui permette de s'épanouir. Or, à partir de 450, un concours de circonstances exceptionnellement favorables se produisit.

Athènes avait conquis l'hégémonie en se mettant à la tête d'une grande confédération maritime; son activité courageuse réussit à écarter tout danger de retour offensif des « Barbares » : en 449, la paix avec les Perses est définitivement signée. La réconciliation avec Lacédémone est proche. Périclès avait eu assez d'ascendant et d'habileté pour transférer la caisse fédérale de Délos à Athènes et pour obtenir, au préalable, de ses alliés, le droit de prélever un soixantième des contributions de la Ligue pour réparer les dommages que l'invasion perse avait causés à Athéna, patronne d'Athènes. Les ressources étaient devenues abondantes et la sécurité semblait garantie.

Périclès juge le moment propice pour réaliser son grand dessein : faire d'Athènes la capitale intellectuelle et artistique des Hellènes, la « Grèce de la Grèce ». On dresse, sous son contrôle, le programme des travaux; et en moins de vingt ans, de 450 à 432, pendant cette période d'accalmie qui va de la fin des guerres médiques au commencement de la lutte contre le Péloponnèse, une prodigieuse activité se déploie et une œuvre merveilleuse s'accomplit. L'Acropole, la Ville, l'Attique se couvrent, comme par enchantement, de statues et de monuments nouveaux. Sur la seule Acropole, on voit surgir successivement le petit temple d'*Athéna Niké*, la grande statue d'*Athéna Promachos,* œuvre de Phidias, coulée en bronze,

haute de 70 pieds, que le nautonnier, venant du cap Sunion, pouvait apercevoir et saluer de loin, le *Parthénon*, les *Propylées*, qui servent de vestibule d'entrée, entrée d'honneur, à la partie supérieure de l'Acropole, peut-être même l'*Erechtheion*[1]. Ressources pécuniaires, calme de la paix, rencontre d'artistes supérieurs, initiative et direction d'un génie comme Périclès, tout est réuni pour faire de cette courte période un moment unique dans l'histoire de la Grèce : c'est le moment radieux où les purs chefs-d'œuvre vont éclore sur les ruines accumulées par les « Barbares ».

Pendant cette période étonnamment féconde, l'idéal ionien, qui est fait surtout de grâce féminine, brille avec éclat dans des œuvres comme la *Caryatide de Tralles*, les *Danseuses de Delphes*, la *Vénus de Fréjus*, belle réplique dont l'original est aujourd'hui attribué à Callimaque plutôt qu'à Calamis, les *six Caryatides* de l'Erechtheion. Ces sculptures, dont les « qualités sont l'élégance, la finesse et le charme, charme des gestes, élégance des poses, finesse des silhouettes » (p. 498), nous permettent de deviner à quelle hauteur de perfection durent porter l'idéal attico-ionien ses représentants les plus célèbres dans l'antiquité, Calamis et Callimaque, dont aucune œuvre, jusqu'ici, n'a pu être identifiée avec certitude.

Mais, à côté de cette tradition qui reste nettement attico-ionienne, se manifeste et s'accentue une autre tendance, la tendance à fusionner le triple élément que nous avons rencontré dans la sculpture d'Athènes : l'attique, l'ionien et le dorien. Un certain nombre d'artistes parvinrent à les combiner dans des proportions caressantes pour l'œil.

Alcamène fut de ceux-là, si l'on en juge par la copie de son *Hermès Propylæos*, qu'on a exhumée à Pergame. Une combinaison analogue, mais opérée avec plus de tact et de justesse, est visible dans le grand bas-relief d'Éleusis : *Déméter, Coré et Triptolémos*, sculpture d'un auteur inconnu, « l'une des plus belles qui existent au monde » (p. 501). Cependant,

1. C'est du moins l'avis de Dœrpfeld, qui a prétendu, non sans quelque raison, que l'*Erechtheion* était compris dans le plan général arrêté par Périclès et Phidias, et qu'il a pu être commencé avant la guerre du Péloponèse. (Cf. Lechat, *op. cit.*, p. 429, n° 4.)

cette fusion harmonieuse apparaît plus complète encore, réalisée avec plus de force et de suavité, dans les sculptures du Parthénon.

« Si le style d'un artiste s'affirme surtout dans sa manière de figurer les traits du visage », Phidias est évidemment avant tout un attico-dorien, comme le montrent les têtes des métopes et de la frise du Parthénon. L'enchâssement des yeux, le dessin de la bouche sans sourire, la forme presque carrée du crâne, la verticalité du profil, la placidité inexpressive du visage qui ne reflète ni pensée ni passion, mais la vie saine du bel animal humain, tels nous apparaissent leurs caractères constitutifs, qui sont précisément ceux du type dorien. Phidias ne les a pas inventés ; c'est un héritage que lui ont légué les générations précédentes et qu'il a perfectionné en lui imprimant sa forme définitive.

Ailleurs, en d'autres parties du Parthénon, Phidias a supérieurement usé des ressources de l'ionisme : on l'admire en voyant quelle grâce charmante il a su donner à certaines figures féminines, par exemple à l'*Aphrodite* placée à l'aile droite du fronton oriental, et quelle souplesse transparente à leurs vêtements. Le déroulement de la longue théorie de personnages divers sur la frise du temple dénote le jeu d'une imagination flexible et copieuse, qui rappelle aussi la manière ionienne.

Enfin, ce qui frappe surtout, dans ce magnifique ensemble de sculptures, c'est la noble simplicité des lignes, la clarté lumineuse de la composition, l'ordre harmonieux des groupements, partout la mesure et l'*eurythmie* : voilà l'apport spécial de l'atticisme.

L'ionisme et le dorisme, avec leurs tendances divergentes, tout en enrichissant l'art attique d'éléments nouveaux et variés, auraient pu finalement rompre son unité féconde et user son empreinte personnelle. Mais Phidias, avec une maîtrise souveraine, a employé les deux genres à la fois, accordant à chacun la place où il pouvait le mieux resplendir : dans ce génie compréhensif, la grâce ionienne, la vigueur dorienne et la mesure attique se sont rencontrées et unies pour former un mélange savoureux. Le Parthénon, aboutissement naturel des œuvres antérieures, est le « chef-d'œuvre collectif de

l'école attique[1] », et l'école attique fut le foyer étincelant où se concentrèrent, au temps de Périclès et de Phidias, les rayons jusque-là épars du génie grec.

Cette marche progressive de l'art trouve un expressif symbole, sur l'Acropole même, dans les remaniements successifs qu'elle a subis. Les puissantes substructions, sur lesquelles s'appuie le Parthénon, avaient été bâties pour un temple archaïque que l'invasion de Xerxès empêcha d'achever. Puis, après l'expulsion des envahisseurs, les restes des sculptures du sixième siècle, en marbre ou en pierre tendre, qu'ils avaient détruites, furent entassés pêle-mêle pour combler les inégalités de l'Acropole et consolider les fondations du temple d'Athéna. Les débris de l'art archaïque servirent donc de soutien aux monuments de l'art classique et contribuèrent à les exhausser. De même les Phidias et les Alcamène n'ont pu s'élever si haut que portés et soutenus par les exemples de leurs devanciers et par la force secrète de la tradition. Ainsi l'histoire de la sculpture attique nous offre une splendide application de la loi de solidarité, tout ensemble esthétique et morale. Les beaux marbres, « sur lesquels Phidias répandait le rayonnement divin de la perfection, n'étaient pas seulement la gloire des Attiques du présent, ils étaient aussi la juste récompense posthume du fécond labeur des Attiques d'autrefois » (p. 506).

Nous avons essayé de mettre en lumière les idées directrices de M. Lechat. Cette rapide synthèse, qui laisse forcément dans l'ombre une énorme quantité de détails précieux,

1. Après avoir noté que le mérite des plus illustres maîtres du cinquième siècle n'est pas d'avoir apporté un idéal jusque-là inconnu, mais bien d'avoir magistralement réalisé l'idéal ou les diverses sortes d'idéal ébauchées avant eux, M. Lechat ajoute : « Exception faite pour Myron. Il est à part, non pas tant à cause de ses origines qu'à cause de la nature de son génie. Il est le premier en date (peut-être avec Pythagoras de Rhégion) des artistes *personnels*, je veux dire de ceux qui, au lieu de prendre la suite d'une école, se mettent hors cadre par la nouveauté originale de leurs créations. Avec lui commence, dans l'histoire de l'art grec, le rôle des tempéraments individuels; il y a, entre lui et Phidias ou Polyclète, une différence capitale à ce point de vue. Aussi, dans un exposé, tel que nous le faisons ici, du développement de l'école attique depuis ses origines jusqu'à son apogée, on n'a même pas à prononcer le nom de Myron. » (Lechat, *op. cit*, p. 477-478, note.)

suffira cependant, nous l'espérons, à faire pressentir l'importance et l'intérêt de *la Sculpture attique avant Phidias.* L'auteur, d'un goût artistique très affiné par de longues études préalables, excelle dans l'analyse des nombreuses œuvres d'art qu'il dissèque sous nos yeux. Il ne s'égare point dans le labyrinthe de ses minutieuses recherches. Tout autre, d'un regard moins ferme, risquerait de s'embrouiller dans la complexité des faits examinés parfois à la loupe. Lui, capable de généraliser sans hâte, sait coordonner ces innombrables matériaux et en dégager la formule de lois esthétiques. Cet esprit de méthode et un style clair, précis, coulant, imagé à l'occasion, l'aident à porter allègrement le poids d'une vaste et sûre érudition : il domine et maîtrise la question. Utile leçon donnée aux archéologues qui, trop souvent, parlent une langue embarrassée, et, ne voulant rien sacrifier de leurs observations les plus minimes, deviennent la proie de leur sujet.

Les qualités exceptionnelles, dont a fait preuve M. Lechat, expliquent l'accueil particulièrement flatteur qu'il a reçu de spécialistes éminents [1], et la haute distinction dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de le gratifier en lui décernant avec grand éloge le prix Fould.

Sans doute (et l'auteur, modeste, en vrai savant, est le premier à le prévoir et à le dire) on pourra contester telle ou telle de ses assertions. On l'a déjà fait, par exemple, en révoquant en doute la théorie de M. Lechat sur les origines des sculptures en pierre tendre [2]. Mais ces contestations, capables

1. M. Georges Perrot, par exemple, dit de M. Lechat : « Il ne s'est pas contenté de mettre à mes ordres nombre de ses clichés ; c'est d'accord avec lui que j'ai arrêté les lignes principales du plan qui a été suivi dans cette histoire de la sculpture archaïque, où il reconnaîtra plus d'une idée qui était en germe dans les notes qu'il a bien voulu fournir à son ancien maître, à son vieil ami. » (*Histoire de l'art dans l'antiquité,* t. VIII, p. xv.) Ces notes, si utiles à M. Perrot, sont devenues le livre que nous présentons au public.

2. G. Mendel, *Revue critique,* juin 1905, p. 469. — Tout récemment. M. Furtwængler (*Die Giebelgruppen der alten Hekatompedon auf der Akropolis zu Athen* 1905) a contesté la répartition que M. Lechat a faite, entre les deux frontons du vieil *Hécatompédon*, des diverses sculptures retrouvées (*Héraclès*, *Triton*, *Typhon*, les *Deux Serpents*). Au contraire M. Wiegand, dans son grand ouvrage, très soigné et très complet (*Die archaische Poros-Architektur der Akropolis zu Athen,* 1904), est du même avis que M. Lechat et réfute

d'entamer telle partie accessoire de l'édifice, ne sauraient en ébranler les solides fondations ni en détruire les maîtresses lignes. L'autochtonie de la sculpture attique, l'existence d'écoles autonomes dès l'époque archaïque, la réfutation de la thèse excessive du « tout à l'ionisme », les influences successives, puis simultanées, des artistes ioniens et doriens, leur lente mais progressive assimilation par le génie attique, voilà des points qui semblent définitivement acquis. C'est pourquoi, sans être taxé de chauvinisme, l'on peut dire que cet ouvrage, fond et forme, fait vraiment honneur à la science française.

Gaston SORTAIS.

l'hypothèse de M. Brückner, précurseur de M. Furtwængler. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une contestation ou chicane de détail.

LA QUESTION SCOLAIRE EN ANGLETERRE[1]

V

Le dernier moyen de conciliation

Hâtons-nous de rendre à M. Birrell la justice qui lui est due. Le ministre de l'instruction publique reconnaît que son projet de loi vise à exclure de l'enseignement national toute confession particulière. Mais il a donné maintes fois sa parole qu'il était animé, à l'égard de ces confessions particulières, des meilleures intentions. Il a promis aux juifs de leur laisser leurs écoles et leurs instituteurs. Il a répondu aux catholiques « que pas une de leurs écoles ne disparaîtrait sans qu'il fût le premier à la regretter ». Il a proclamé qu'il voudrait « pouvoir faire la loi assez vaste pour que chacune des écoles actuellement existantes y pût trouver un refuge ».

Faut-il accuser « l'honorable *gentleman* » d'avoir leurré son public ou failli à ses promesses ? Pas tout à fait. Nous avons dit dès le début qu'il semblait avoir voulu de bonne foi concilier l'inconciliable et que la complication même de sa loi pourrait bien être une preuve de ses intentions contradictoires.

Lorsqu'on discuta l'article 2 et qu'il proposa, pour le transfert des écoles, la contrainte de part et d'autre, il manifesta sans doute sa confiance dans la sagesse des autorités locales ; mais, en même temps, pour défendre contre les vexations possibles de ces autorités les propriétaires d'écoles confessionnelles, il promit solennellement à ces dernières une « soupape de sûreté » (*safety valve*). Ce moyen de salut vaguement annoncé devait être un recours au conseil supérieur de l'instruction puplique.

Plus tard, lorsqu'on discuta l'article 4, et que M. Birrell, en rejetant l'amendement Cecil, eut livré le sort des écoles à l'arbitraire des conseils locaux, il manifesta de nouveau sa

1. Voir *Etudes* du 20 juillet et du 5 août 1906.

confiance dans la sagesse des autorités locales ; mais de nouveau, pour défendre les écoles contre les vexations possibles des autorités, il leur promit que le recours au conseil de l'instruction publique leur serait toujours ouvert, comme une « soupape de sûreté ».

La métaphore s'est enfin précisée. La promesse de M. Birrell est devenue un amendement que le ministère lui-même a introduit dans l'article 4. C'est par cet amendement de la dernière heure que l'esprit conciliant et peut-être un peu utopiste de M. Birrell se flatte d'avoir enfin trouvé le dernier mot de la question, la solution du problème scolaire et le moyen, réputé jusqu'ici introuvable, de contenter tout le monde.

Cet ingénieux amendement, le voici : lorsqu'il y aura conflit entre une autorité locale et une école confessionnelle, il restera loisible à l'école de recourir au *Board of Education.* Celui-ci, ayant examiné la situation, pourra sans doute ordonner l'application de l'article 4, mais s'il y voit quelque inconvénient, il pourra aussi (et ce point est le principal) soustraire entièrement l'école en question à l'autorité locale, la prendre sous sa juridiction immédiate et lui venir directement en aide par des subsides. Cette école sera donc subventionnée par l'État, sans l'être par les communes. Voilà l'heureuse issue qu'a trouvée M. Birrell au *gâchis* dans lequel, selon un mot de M. Balfour, l'article 4 avait jeté le gouvernement.

Que dire de cette échappatoire et suffira-t-elle à faire inscrire le nom de M. Birrell dans l'histoire des législateurs et des arbitres illustres, près de celui de Salomon ? Nous avons quelques motifs d'en douter, tout en reconnaissant volontiers que la mesure peut avoir quelques excellents résultats.

D'abord, le recours au conseil supérieur de l'instruction publique est un moyen peu pratique, pour les écoles volontaires, de se faire rendre justice. Si le gouvernement estime, en toute sincérité, que les écoles auront intérêt à être transférées, il n'avait qu'à contraindre, par sa loi même, les autorités locales à accepter ce transfert, lorsque les conditions nécessaires seront réunies. Chaque fois que les autorités seront récalcitrantes, il faudra donc une décision nouvelle.

Le conseil supérieur de l'instruction publique aura toujours quelque répugnance à agir contre les autorités locales et à leur imposer sa volonté. C'est, du reste, pour cela que M. Birrell lui offre d'avance la possibilité de capituler devant le mauvais vouloir des L. E. A. et d'adopter lui-même, comme un défenseur des faibles et des orphelins, les écoles que celles-ci rejettent.

A ces déshéritées, à ces victimes de la tyrannie locale, le pouvoir central dira donc : « Venez à moi, rompez tout pacte ou cessez toute négociation avec les autorités locales. » Cette idée du *contracting out* — car c'est ainsi qu'on désigne cette clause — répond donc au même besoin et à la même faiblesse que le *Defaulting Authority Act*, dont nous avons déjà parlé. L'un et l'autre donnent au gouvernement le pouvoir de réparer ou de compenser, sans revendications violentes, les injustices sectaires des conseils locaux. Il y a donc, en celle-là comme en celui-ci, une pensée de justice généreuse, dont il faut savoir gré à son auteur.

Le *Church Times* salue la clause du *contracting out* comme une concession précieuse faite aux écoles confessionnelles ; concession nécessaire, inévitable, dont lui-même avait suggéré l'idée depuis plusieurs mois. Il y voit en outre un moyen de favoriser, à côté de l'enseignement officiel, les écoles particulières, fondées par l'initiative privée. Et, avec le professeur Sadler, il rappelle combien cette sorte de rivalité entre les écoles publiques et les écoles officielles contribue aux progrès de l'enseignement et au développement des méthodes pédagogiques.

Il aurait pu signaler d'autres avantages encore. Le principal est assurément de soustraire les écoles confessionnelles, lorsqu'elles se placeront sous ce régime, à la *direction* des autorités locales ; par conséquent, ces autorités n'auront plus rien à faire, rien à dire, rien à contrôler même dans l'école. La *nomination des professeurs*, M. Birrell l'a reconnu loyalement, ne dépendra donc pas non plus des autorités locales et « je ne vois pas, a dit le ministre répondant expressément à une interrogation sur ce point, je ne vois pas comment, dans les écoles en question, l'on pourrait empêcher les directeurs d'exiger une profession de foi des instituteurs ».

Ainsi le régime du *contracting out* supprime l'odieuse formule qui est la devise de l'école neutre : *No test for teachers*. Il permet aux écoles catholiques de s'assurer des professeurs catholiques et de garder ainsi cette « atmosphère catholique » à laquelle on tient, à bon droit, par-dessus tout, parce que c'est elle surtout qui agit profondément sur les âmes. Il permet au clergé de garder l'école sous son influence. Il coupe court enfin à toute possibilité de confiscation pure et simple.

Mais pour racheter ces avantages et ces concessions, que d'inconvénients et d'injustices !

La permission de n'avoir plus rien à faire avec la L. E. A. est payée du renoncement à tous les subsides et subventions que représentaient les *local rates* ou impôts municipaux. Les écoles exemptes du contrôle municipal prendront le nom de *state-aided schools* ou écoles subventionnées par l'État. Mais il faut bien se garder de croire que l'État leur viendra en aide suffisamment pour les empêcher de regretter l'ancien régime et pour leur assurer une existence florissante.

D'après la loi de 1902, nous l'avons dit, chaque école publique recevait une double catégorie de subsides : l'une provenant des impôts publics (*taxes*), l'autre de l'impôt municipal (*local rates*). Cette dernière catégorie étant supprimée pour les *state-aided schools*, il leur reste, grâce à la clause du *contracting out*, la première sorte de secours. Mais, dès maintenant, on calcule que cette subvention gouvernementale couvrira à peine la moitié (parfois même un tiers seulement) des frais annuels d'entretien. Tout le reste, donc, c'est-à-dire la moitié au moins des dépenses ordinaires, plus tous les frais d'établissement (achat du terrain, bâtisse, etc.), viendra comme avant 1902, augmenter les charges de la charité privée et grever le budget des œuvres catholiques.

Par là, l'œuvre égalitaire accomplie, après tant d'années et au prix de tant d'efforts, par la loi de 1902, se trouve donc détruite. Les catholiques payeront leur part des impôts et des taxes, pour l'entretien des écoles publiques où sera donnée une instruction religieuse, soi-disant chrétienne, vaguement protestante, convenable pour les petits non-conformistes. S'ils veulent introduire ce même enseignement dans leurs

écoles, on leur promet leur juste part dans la distribution de ces deniers payés par eux. Mais s'ils veulent avoir, dans les écoles bâties par eux, la liberté de conscience que les non-conformistes auront dans les écoles de l'État, alors on leur coupe les vivres. Ils payeront toujours autant d'argent pour la taxe scolaire ; mais leur école n'en recevra pas *six pence*. Sans doute, l'État interviendra pour les secourir. Il empêchera la L. E. A. de les confisquer, de les rendre non-conformistes malgré elles. Mais, en les soustrayant à une mort violente et glorieuse, il leur intimera, somme toute, « l'ordre de mourir lentement de faim » (le mot est de lord Edmund Talbot), puisqu'il les condamnera à ne recevoir désormais que la moitié ou même le tiers de ce qui est nécessaire à leur subsistance.

C'est pourquoi lord Stanley of Alderley a eu le courage et la loyauté de dire aux Communes :

« Si vous mettiez sur le même pied les catholiques romains, les anglicans et les non-conformistes, vous seriez logiquement inattaquables, mais maintenant vous ne l'êtes pas. Vous proclamez d'abord que l'État n'a ni droit, ni devoirs, ni compétence en fait d'enseignement religieux. Et puis, vous permettez que l'on enseigne, aux frais de l'État, une religion de simple Bible ou un christianisme fondamental, comme il vous plaira de l'appeler. Mais, si quelqu'un veut enseigner autre chose, vous dites que c'est un abus des deniers publics. »

Ainsi l'amendement du *contracting out* est-il contraire à cette égalité que le bill prétendait maintenir entre toutes les confessions.

Mais il y a plus. Cette sorte d'intervention du gouvernement est, au fond, une capitulation devant les exigences sectaires des autorité locales et nous traduirons une pensée, sinon les expressions mêmes de M. Arthur Balfour, en appelant cela une « prime à la désobéissance ». Pourquoi donc, demande en effet l'ex-premier ministre, le gouvernement provoque-t-il lui-même les conseils locaux à méconnaître des obligations, qui, selon ce même gouvernement, leur incombent ? M. Birrell déclare que, dans son idée et selon l'esprit de sa loi, les autorités locales devront, quand les con-

ditions nécessaires seront remplies, se faire un devoir d'adopter les écoles confessionnelles, de les garder en leur état actuel et de leur donner enfin, autant que faire se pourra, les « facilités exceptionnelles » stipulées par l'article 4. Il espère même de leur sagesse, de leur esprit éclairé et tolérant, qu'elles agiront ainsi. Mais, en même temps, et par la clause du *contracting out*, il semble les inciter lui-même à méconnaître cette obligation, puisqu'il leur offre un moyen pratique et avantageux de s'en exempter.

Il est facile de prévoir que les autorité locales recourront fréquemment à ce moyen. Elle ne cesseront de harceler les écoles confessionnelles que lorsque celles-ci, lassées de leurs vexations et menacées de perdre tout droit à l'enseignement de leur catéchisme, tourneront enfin les yeux vers le *Board of education* comme vers un sauveur, et solliciteront comme un bienfait le régime ruineux du *contracting out*.

En dehors même de l'esprit sectaire, l'intérêt des municipalités les poussera à provoquer cette solution. Car les contribuables de tout pays saisissent avec empressement les occasions qu'on leur offre de payer un peu moins d'impôt. Moins il y aura d'écoles subventionnées par la municipalité, moins il y aura de taxes scolaires.

A ce propos, *The Schoolmaster* dit avec raison : « Ce qui excita la fureur des contribuables contre la loi scolaire de 1902, c'est que cette loi les obligea tous, et dans certains endroits pour la première fois, à payer la taxe en faveur des écoles. Logiquement donc, ils auront intérêt à rendre l'obtention des « facilités exceptionnelles » si difficile, que les propriétaires d'écoles soient forcés de recourir au *contracting out*. Le plus possible, on demandera que l'école située dans la commune soit mise hors la loi, qu'elle ne soit plus soumise à l'autorité locale ni aidée par les subventions municipales. Ainsi le contribuable obtiendra ce qu'il désire, d'être exonéré de la taxe scolaire. »

Seulement, si le contribuable obtient son but, la loi Birrell en réalité n'obtiendra pas le sien, et c'est ici que réside le principal inconvénient du *contracting out*. Comme les mots l'indiquent, cette clause édicte une mesure d'exception et d'*exemption*. La loi a pour but d'instituer enfin tout un sys-

tème, aussi homogène que possible, d'éducation nationale. Une des bases du système est ce principe libéral et équitable, que les écoles de tous doivent être entretenues par l'argent de tous. Pour la pratique, on admet comme en 1902 que cet entretien des écoles nationales par l'argent national doit s'alimenter à deux sources : les subsides *parlementaires* et les taxes *municipales*. Or, voilà qu'un amendement, dû à M. Birrell lui-même, institue une catégorie spéciale d'écoles, placées précisément en dehors du système national.

M. Birrell a bien voulu déclarer lui-même que « le *Board of education* se montrerait très difficile pour accorder cette exemption ; que l'on prendrait tous les moyens possibles avant d'en arriver à cette mesure qui soustrait une école aux effets expressément visés par la nouvelle loi ».

Mais, alors, M. Birrell reconnaît, en d'autres termes, que l'amendement en question ne devrait pas se trouver dans la loi, puisqu'il est radicalement opposé au but essentiel du projet et à l'esprit général qui dicta les autres clauses! M. Birrell avoue que toute sa machine est mal construite et dangereuse ; qu'elle risque de mal fonctionner puisque, à cette fameuse *soupape de sûreté* qu'était l'article 4, il a fallu ajouter, bon gré mal gré, une autre *soupape*, une échappatoire par où toute la force, mal dirigée, de sa grande loi, risque finalement d'aller se perdre.

En songeant à cela, on trouve assez exact, bien que profondément cruel, le mot de M. Chamberlain à propos de cette loi, encore inappliquée : « Elle est entièrement à refaire; elle devrait être retirée et remplacée par une autre. »

VI

Les résultats

Pour nous convaincre, du reste, que M. Birrell a manqué son but et que sa loi, si laborieusement mise sur pied, est pourtant une loi mal faite, il suffit de nous rappeler où elle vise et de regarder où elle atteint.

Le but, nous l'avons vu dès longtemps, c'est de supprimer la distinction entre les écoles *provided* et *non-provided*. On ne veut plus qu'une seule sorte d'écoles publiques, payées

par tous et accessibles à tous. Or, la loi Birrell a pour résultat de multiplier au contraire les distinctions entre les écoles d'Angleterre et, sans faire effectivement disparaître les anciennes catégories, d'en créer même de nouvelles.

Que l'on considère la chose du point de vue pédagogique ou du point de vue administratif, on arrive à des conclusions analogues.

D'abord, au point de vue de l'enseignement. On veut des écoles accessibles à tous et distribuant une doctrine uniforme. Jusqu'ici, on avait les écoles officielles qui enseignaient le christianisme sans dogme, et les écoles fondées librement, qui enseignaient une religion confessionnelle. Soit deux catégories bien distinctes. Désormais, il y en aura au moins trois :

1° Les écoles strictement *non-confessionnelles*, correspondant presque adéquatement aux écoles actuellement *provided*. Dans ces établissements, fondés et entretenus par la L. E. A., on enseignera la *Birreligion*, c'est-à-dire le christianisme fondamental, sans jamais rien de plus. A ce groupe, se rattacheront toutes les écoles actuellement *non-provided*, pour lesquelles le transfert se serait fait sans stipulation d'aucune clause ou condition particulière, relativement à l'enseignement religieux. Mais il est certain que le cas, s'il se présente jamais, sera excessivement rare. Ce serait, en effet, le *suicide* pur et simple d'une école libre.

2° Les écoles *demi-confessionnelles*, c'est-à-dire celles où l'on enseignera simultanément la religion municipale et une religion particulière. Ce groupe comprendra les écoles jadis volontaires, maintenant transférées, dans lesquelles, deux fois par semaine, en vertu d'une stipulation expresse, on pourra enseigner la religion spéciale des fondateurs de l'école.

Il semble, d'après le texte du projet de loi, que ce groupe doive être important. Nous l'avons dit, en effet, partout où l'école confessionnelle existante sera déclarée nécessaire à la cause publique, les conseils locaux seront autorisés à en utiliser les bâtiments, pour y organiser l'enseignement de la *Birreligion*, en laissant seulement ces bâtiments disponibles, deux fois par semaine, pour l'enseignement confessionnel. Mais il est facile de prévoir que les catholiques mettront tout en œuvre, pour échapper à cet odieux abus de pouvoir. Quelle

idée ridicule, d'ailleurs, que ce mélange, dans la même école, de deux doctrines en réalité contradictoires ? Le lundi, le mercredi, le vendredi, on enseignera je ne sais quelle doctrine vague touchant le Christ et le sacerdoce. Le mardi et le jeudi, dans la même salle, et, en pratique, pour les mêmes enfants, un autre professeur viendrait exposer la doctrine catholique sur la suprématie du pape, sur les évêques, sur la hiérarchie ? On comprend que cette combinaison ne mérite même pas d'être examinée comme acceptable par les catholiques d'Angleterre.

3° Enfin, il y aura, quand on pourra les avoir, des écoles *confessionnelles*, ou du moins que l'on peut ainsi dénommer. Ce sont les écoles transférées, qui seront assez heureuses pour jouir des « facilités exceptionnelles » prévues par l'article 4. Évidemment, elles seront peu nombreuses, soit parce que les trois fameuses conditions (district de plus de 5000 âmes, proximité d'une autre école, vote des quatre cinquièmes des parents) ne pourront être réalisées, soit parce que les autorités locales refuseront d'accorder lesdites « facilités » ; soit enfin parce que les catholiques répugneront à accepter cette combinaison. Car, somme toute, elle ne leur assure encore ni « l'atmosphère catholique », ni les « professeurs catholiques » qu'ils ont toujours considérés comme leur étant dus et comme nécessaires à leurs écoles pour en sauvegarder le caractère. Mais, nombreuses ou rares, les écoles de cette catégorie seront fermées à l'enseignement de la « simple Bible » et ouvertes, tous les jours de la semaine, à l'enseignement confessionnel. Elles forment donc bien, pour ce qui regarde la doctrine, un groupe distinct des deux autres.

Et voilà comment les écoles *publiques* (car les autres n'entrent pas en ligne de compte), au lieu de distribuer un enseignement religieux unique, comme on y prétendait, ou deux sortes d'enseignement, comme par le passé, vont, par la grâce de M. Birrell, donner trois sortes de doctrines : la commune, la mixte, la spéciale. On avouera que la réalité répond mal au rêve.

Au point de vue administratif, la multiplicité sera bien pire. Sans doute, cette considération, qui nous touche si vivement

en France, n'épouvante pas les Anglais. Encore est-il que leur loi scolaire visait à établir l'uniformité dans la gestion financière des écoles publiques : l'enseignement de tous aux frais de tous. La loi de 1902 avait marqué un vrai progrès dans ce sens. On n'avait plus, grâce à elles, que deux sortes d'écoles : les *provided schools*, fondées et entretenues aux frais du public ; les *non-provided*, fondées par une entreprise particulière, entretenues par les deniers publics. Maintenant nous aurons au moins trois sortes d'écoles, peut-être quatre :

1° Les écoles officielles pures et simples, dont le nombre ira toujours grandissant. Nous avons déjà dit que certains membres du parti libéral au Parlement, unis à beaucoup de *Labourmen*, voudraient voir le gouvernement supprimer toutes les écoles libres et bâtir à ses frais 21 000 écoles nouvelles. De plus en plus, l'audace de ces hommes s'affirme. Si leurs projets s'exécutent, c'en sera fait, en Angleterre, d'une liberté de plus et comme dans tant de pays continentaux, l'État instituteur fera régner son monopole au détriment du droit des parents, au mépris de la liberté des consciences.

Tel est le but, de plus en plus évident, où tendent les amis de M. Birrell. Au lendemain même du vote de l'article 4, les *Daily News* l'avouaient. Dans un avertissement comminatoire à l'usage des lords, ce journal exhortait la Chambre haute à interpréter le bill scolaire de telle façon, que la direction pure et simple de toutes les écoles du royaume, avec la nomination des professeurs, sans aucune restriction ni réserve, fût remise aux mains des autorités municipales. Car « c'est là, déclarait-il, le plan actuellement le plus en faveur dans la masse du parti libéral ».

2° Les écoles *transférées*, c'est-à-dire cédées, par voie de vente ou de location, aux autorités municipales. Dans celles-ci, la fondation sera l'œuvre des particuliers, l'entretien et la direction seront l'œuvre des autorités. L'État et les communes fourniront l'argent nécessaire au fonctionnement de l'école. Toute l'administration sera, aussi bien que dans les précédentes, aux mains des conseillers locaux.

3° Les écoles *subventionnées par l'État*, celles qui sont sorties récemment du cerveau ingénieux de M. Birrell. Là, tous les frais d'établissement seront à la charge des particu-

liers, comme dans la catégorie précédente ; les frais d'entretien seront couverts en partie par les subsides gouvernementaux, en partie par la direction de l'école. Avec cette sorte de *liberté subsidiée,* il est difficile de dire si l'école sera publique ou privée. Comme nous l'avons dit, M. Birrell reconnaît que les conseils locaux n'auront pas à s'immiscer dans l'administration et la direction d'une telle école ; que les professeurs pourront être soumis à un examen religieux. Mais, en même temps, l'école sera sous la dépendance du *Board of Education*, dont elle recevra le droit même de vivre et une partie de ses moyens de subsistance.

4° Enfin, rien ne permet de supposer que l'on dénie aux écoles la faculté d'être absolument *libres* et *privées*. La loi n'oblige pas du tout les parents à envoyer leurs enfants dans les écoles *officielles*. Pourquoi les obligerait-on à fréquenter les écoles *publiques*? Si ces écoles ne sont décidément pas telles que les catholiques puissent en conscience les accepter, si leurs justes revendications sont méconnues, leurs droits légitimes violés, il leur restera la suprême ressource de souffrir, de mourir de faim plutôt que de se rendre. Ils feront ce que font les catholiques des États-Unis, ce que les catholiques de France ont fait pendant tant d'années et qu'ils regarderaient comme un bonheur relatif de pouvoir faire encore : tout en payant l'impôt national pour l'entretien des écoles nationales où leur conscience voit une injure et un danger, ils entretiendront à leurs frais, au prix de tous les sacrifices nécessaires, les écoles où se réalisera tout leur programme : « L'enseignement catholique donné aux enfants catholiques par des instituteurs catholiques, sous un contrôle et dans une atmosphère catholiques. »

Et nous savons qu'il y a assez de foi et de générosité parmi les anglicans convaincus, pour que le pays voie s'élever aussi bon nombre d'écoles anglicanes *privées* et indépendantes, si la nécessité s'imposait de cet héroïque remède.

Ainsi, visant à simplifier, à unifier le système scolaire anglais, le projet de loi actuel arrive au contraire à en augmenter la complexité. Ce n'est pas là, du reste, la seule contradiction entre le plan conçu par M. Birrell et l'œuvre

qu'il exécute. Dans le plan, on doit tenir la balance égale entre toutes les confessions, et l'on ne veut pourtant pas aboutir à l'absence de religion. Dans la réalité, on favorise exclusivement les non-conformistes et on ouvre, qu'on le veuille ou non, la porte à l'athéisme.

On favorise les non-conformistes. Il serait ou puéril ou cyniquement audacieux de le nier. Le projet Birrell est le triomphe du docteur Clifford et de ses amis. Ceux-ci ont beau faire les mécontents, écrire dans leurs journaux que le projet de loi est trop bénin et conciliant, provoquer des meetings où ils protestent contre cette bénignité, il est certain que si la loi Birrell est bonne et douce, ce n'est que pour eux. Ils n'étaient maîtres d'aucune école, ils vont les avoir presque toutes. Sans bourse délier, ils auront à leur disposition des palais scolaires où leurs enfants recevront, jusque dans les moindres villages, un enseignement tel qu'ils le désirent. Ils s'installeront en triomphateurs dans les édifices construits par d'autres, payés par les anglicans ou les catholiques.

La fameuse « balance égale » entre toutes les confessions penchera de leur côté, de tout le poids des subventions gouvernementales et municipales allouées aux écoles *birreligieuses*, puisque cette *birreligion* ne peut convenir qu'à eux. Un jour, à la Chambre des communes, M. Birrell, répondant à une interruption, jeta ces mots, au milieu des rires : « Le docteur Clifford n'est pas un *syllabus*. — Non, repartit un membre du Parlement, mais c'est une force, et le ministre de l'instruction publique compte avec lui. » On a si bien compté, que la loi Birrell a pu être publiquement surnommée : « La dotation du non-conformisme. » Ainsi, le privilège que les libéraux avaient juré d'arracher à l'Église établie, ils ne l'ont pas fait disparaître ; ils l'ont simplement transféré de l'anglicanisme au non-conformisme. C'est donc, en réalité, une secte encore qui triomphe, une *confession* qui est favorisée.

Nous avons vu, du reste, que des hommes comme lord Stanley of Alderley, comme M. Herbert Paul, comme M. Lloyd George lui-même reconnaissaient l'injustice dont sont victimes les catholiques, dès qu'on prétend les satisfaire, au

même titre que les autres *confessions* chrétiennes, par une religion sans dogmes. On rompt deux fois l'équilibre à leur détriment, quand on leur impose le « christianisme fondamental » qui est en réalité une religion particulière, ennemie de la leur, et qu'on leur refuse les droits reconnus à cette religion rivale.

De plus, la neutralité des instituteurs et le fameux axiome *No test for teachers* seront violés également en faveur de cette religion non-conformiste ; et, sur ce point comme sur tant d'autres, la loi aboutira à une contradiction. D'une part, en effet, on ne veut exiger des instituteurs aucune profession de foi, aucun examen religieux ; on ne veut ni les nommer ni les révoquer, en considération de leur credo ; on les empêche formellement d'exposer ce credo à leurs élèves et de donner un enseignement confessionnel, les privant par là, selon la remarque de sir H. Craik, de ce que beaucoup d'instituteurs regardent comme la plus importante de leurs fonctions. D'autre part, on décrète que l'enseignement de la Bible, de la religion *municipale*, du protestantisme vague des non-conformistes, entrera dans leurs attributions. Puisque l'instituteur doit distribuer aux enfants cette doctrine, il faudra bien, avant de le nommer, s'assurer d'une façon ou d'une autre qu'il est apte à l'expliquer. Il faudra bien qu'on l'interroge là-dessus ; il faudra bien qu'on examine comment il remplit cette partie de son devoir, et alors, que devient la fameuse neutralité, la fameuse liberté de conscience ? C'est un brevet d'orthodoxie non-conformiste qu'on exige du candidat. Il semble difficile que, dans ces conditions, un catholique parvienne à obtenir une place d'instituteur dans une école publique. Il n'y aura, de ce chef encore, que les non-conformistes à être favorisés.

A moins qu'à leur suite et avec leur concours n'entrent dans les écoles d'Angleterre des instituteurs athées, mollement sceptiques ou infernalement haineux, comme ceux qui ont semé dans les âmes de nos enfants de France tant de germes de corruption et de mort. Ce sera un des résultats les plus certains et une des contradictions de cette loi. Rejetant, en apparence tout au moins, la *solution séculière*, c'est-

à-dire l'école sans Dieu, le Parlement aura voté en réalité la *laïcisation des écoles* et engagé l'Angleterre dans la voie des persécutions religieuses qui mène à toutes les décadences.

On comprend que le docteur Barry, dans un des derniers numéros de la *National Review*, se demande avec quelque effroi si les membres de la majorité actuelle doivent s'appeler *libéraux* ou *jacobins*. Ils ont paru eux-mêmes préférer ce dernier titre lorsque, à propos de l'article 6, ils ont décidé que les enfants pourraient être absents de l'école pendant tout le temps de l'instruction religieuse. C'était le lundi 2 juillet dernier. Durant toute la discussion du bill, aucune injure plus grave n'a été faite à l'idée religieuse en général; peut-être aucune mesure plus efficacement *laïcisatrice* n'a-t-elle été votée par le Parlement.

Jusqu'ici, tout en sauvegardant la liberté de conscience, la loi anglaise veillait à ce que les enfants fussent instruits religieusement. Ainsi les parents pouvaient toujours, nous l'avons dit, faire exempter leurs fils du cours de catéchisme, parce que le catéchisme scolaire n'était pas toujours celui de leur propre religion. Mais pour pouvoir retirer l'enfant de l'école durant ce temps-là, il fallait lui faire donner ailleurs une instruction religieuse.

Aujourd'hui on proclame expressément que l'enseignement religieux est un *cours accessoire* et le plus accessoire de tous, puisqu'il est le seul dont tout Anglais soit dispensé. « Tant qu'on enseignera dans l'école, dit fort justement le *Tablet*, un sujet aussi important que l'art culinaire, tous les élèves seront forcés d'assister au cours. Mais les parents n'auront pas à se préoccuper d'envoyer leurs fils en classe, lorsqu'il ne s'agira que de l'instruction religieuse. De neuf heures du matin à neuf heures et demie, par exemple, quelques enfants recevront l'instruction religieuse; pendant ce temps, les autres se livreront aux douceurs de la chasse aux nids, ou pourront retourner chez eux laver les tasses à thé de la famille ».

Il est facile de prévoir combien de parents utilitaires garderont leurs enfants à la maison, au détriment de leur formation morale ; combien d'écoliers paresseux ou amateurs de

l'école buissonnière chercheront à se faire dispenser des leçons de religion. Ainsi, petit à petit, rapidement peut-être, l'assistance à ces leçons facultatives se fera de moins en moins nombreuse, et l'école que l'on prétendait ne pas vouloir athée, le deviendra pratiquement.

Sir W. Anson l'a dit aux Communes, si la loi n'oblige personne à enseigner la religion, n'oblige personne à l'apprendre, si enfin l'instruction religieuse est définitivement mise en dehors des heures de classe, pourquoi le gouvernement ne dit-il pas loyalement qu'il veut faire disparaître la religion de l'éducation, et rendre celle-ci purement laïque? Cette *solution séculière* qu'on prétendait éviter, voici que l'on nous y ramène, par une porte dérobée.

Et avec une contradiction de plus, c'est de la part de la majorité libérale, l'affirmation d'un mépris blasphématoire à l'égard des idées religieuses. On laisse aux parents le droit de décider si leurs enfants entendront parler de Dieu ou non, quand on leur dénie le droit de dire si ces enfants doivent apprendre ou non les mathématiques, la géographie et la grammaire. Et l'on met au-dessous de toutes les autres sciences, même vaines ou contestées, la science la plus indispensable à l'humanité, la science de Dieu et de l'âme.

VII

Conclusions

Quand, dans la séance du 26 juin, MM. Dillon et Redmond eurent dépeint en termes saisissants les conséquences funestes qu'aurait la loi Birrell, quand ils eurent fait entrevoir la révolte des consciences catholiques, la discorde religieuse, la persécution, les violences, peut-être les glaives tirés ou les bûchers rallumés, sir Henry Campbell Bannerman leur reprocha, sur un ton d'aimable ironie, d'avoir outré le pessimisme de leurs plaintes et de leurs prédictions, d'avoir été « plus Cassandre que Cassandre et plus Jérémie que Jérémie » (*to have out-Jeremiahed Jeremiah and out Cassandraed Cassandra*).

La littérature ne perd jamais ses droits. Il se peut que les éloquents députés irlandais eussent quelque peu cédé à

l'attrait d'une émouvante amplification oratoire; mais il est permis de croire non moins exagérée la métaphore du premier ministre.

Tel quel, en effet, le projet Birrell est un instrument de persécution et d'injustice. Ce que nous avons dit l'a sans doute assez montré. Pour achever de s'en convaincre, il n'est que de voir le déchaînement de passions auquel il a donné lieu et les difficultés qu'il suscite.

Suivant le *London Times* du 24 mai, ce bill malencontreux ne satisfait personne et ne tranche aucune difficulté. Il n'avance d'ailleurs en rien la question de l'éducation; et quant à la question religieuse, la seule qu'il eût la prétention de résoudre, il n'en aplanit en rien les insurmontables difficultés.

Dès longtemps, nous l'avons déjà dit, M. Chamberlain a déclaré que la loi était entièrement à refaire; qu'elle devrait être retirée et remplacée par une autre; qu'elle ne serait pas votée par les lords, et qu'il ne serait pas surpris enfin s'il y avait de nouvelles élections avant le printemps prochain.

Ainsi, sans être Cassandre ni Jérémie, il est permis de s'effrayer, puisque des gens dont personne ne conteste la compétence voient dans la loi de M. Birrell la menace d'une crise qui ébranlerait profondément les sentiments religieux du peuple anglais, et peut-être compromettrait la légendaire solidité de sa vieille constitution.

Déjà l'on peut dire que la guerre est déclarée entre les Communes et les Lords. Actuellement, en effet, le projet de loi Birrell a fini par sortir des Communes, indemne dans son essence, bien qu'ayant subi, au cours de la discussion par articles, quelques amendements assez importants. Le principal de ces amendements est, en somme, la clause du *contracting out* qui, dictée peut-être par une intention vraiment bonne, n'est pourtant qu'un expédient et une demi-mesure: tout son mérite, par conséquent, est de n'être qu'un demi-mal.

Mais pour que le bill devienne définitivement une loi, il faut que la Chambre des lords l'accepte à son tour. Or il y a, dans cette Chambre, une majorité antilibérale et l'on peut compter surtout, pour faire rejeter ou profondément modi-

fier le projet Birrell, sur l'intervention énergique des *spiritual lords*. Ceux-ci, en effet, ne sont autres que les deux archevêques et les vingt-quatre évêques anglicans titulaires des plus anciens sièges. L'intérêt de l'Église établie, aussi bien que sa dignité, leur fait un devoir de s'opposer à une loi funeste, comme celle de M. Birrell, aux florissantes écoles anglicanes.

Aussi la majorité ministérielle ne dissimule pas la violente envie qui la travaille d'intimider les lords, de leur faire violence et, si l'on ne peut venir à bout de leurs résistances, de faire un nouvel appel au pays, pour l'abolition ou la modification de la Chambre haute.

Nous avons déjà cité des journaux, comme les *Daily News*, qui dictaient aux lords, sans ménagement ni détours, une ligne de conduite. Les membres du gouvernement eux-mêmes n'ont pas craint de se compromettre. Dans un discours prononcé à Liverpool, le terrible ministre du commerce, M. Lloyd George, avait dit : « La Chambre des communes représente l'activité du pays, tandis que la Chambre des lords ne représente que son oisiveté. Si la Chambre des lords s'obstine à repousser les projets de loi présentés par les libéraux, elle fera preuve d'une arrogance intolérable, qu'aucun gouvernement libéral ne saurait supporter. »

Lord Portsmouth a dit plus explicitement encore, dans une réunion publique :

« Si ces principes (direction de toutes les écoles par les L. E. A. et abolition de tout titre confessionnel pour les professeurs) étaient repoussés par la Chambre des lords, il serait inconcevable que le gouvernement, avec une majorité de deux cents voix, acceptât sa défaite. En permettant aux tories et aux évêques de la Chambre haute de répudier la volonté du pays, nous ferions un aveu d'impuissance ». Et il prédisait que, pour éviter cette honte, le ministère dissoudrait le Parlement ; que de nouvelles élections se feraient, où l'Église anglicane « convaincue d'être tombée dans le cléricalisme et de n'être plus en contact avec la vie nationale » serait rejetée par le peuple, dont elle aurait la première, par le vote de ses évêques, rejeté la volonté. Dans ce cas, les vraies questions à débattre entre le pays et ses mandataires seraient

le *désétablissement* de l'Église et une réforme constitutionnelle, d'où la Chambre haute ne sortirait que mutilée.

Impossible d'annoncer plus clairement la crise de l'anglicanisme et en même temps celle de la constitution. Cette dernière éventualité est pourtant moins vraisemblable que la première, et peut-être la menace qu'on en fait est-elle surtout destinée à intimider. Sir Henry Campbell Bannerman n'a sans doute pas tant de confiance en sa force, qu'il ose entreprendre une tâche devant laquelle a reculé Gladstone ; et les membres de la majorité eux-mêmes n'ont probablement aucune envie de faire appel à leurs électeurs.

D'abord, les frais d'une réélection seraient considérables et il n'est Anglais que ne touche une telle considération.

Puis, serait-on bien sûr de retrouver la belle majorité dont on est si fier? Sans doute, l'éclatant succès des libéraux aux dernières élections était dû en partie à l'impopularité de M. Balfour et de sa loi scolaire. Pourtant, ces élections se firent surtout autour de deux questions économiques : le système protectionniste et la main-d'œuvre chinoise. Il n'est pas sûr du tout que le bill scolaire actuel, si ardemment voulu par le ministère, le soit aussi par le pays. Un des chefs du parti ouvrier, M. Philip Snowden, n'a pas craint de dire : « Si le gouvernement se présentait actuellement devant le pays avec son programme scolaire, il serait battu à plate couture, comme pas un parti n'a été battu depuis cinquante ans. »

Or, la Chambre des lords, la *seconde* Chambre, a précisément pour but de reviser ou de rejeter les lois mal faites, et celles qui ne répondent pas à la volonté réelle du pays. Le projet Birrell, tel qu'il est sorti des Communes, déplaisant à une infinité de gens, il est peu probable que les lords malgré toutes les tentatives d'intimidation ou de pression, consentent à l'accepter.

Il est vrai qu'ils en ont déjà, le 1er août, accepté le principe et l'ensemble. Mais le ton et l'allure même du débat, qui fut bref et courtois, indiquèrent la ferme volonté qu'avaient les pairs de n'agréer ce projet en seconde lecture que pour pouvoir plus tard le discuter article par article et l'amender suivant leurs idées. Les discours de l'archevêque de Cantorbéry et du duc de Norfolk, exposèrent nettement la situa-

tion et firent connaître sans réticences les revendications des anglicans et des catholiques. Pour ces derniers, en particulier, la loi ne sera jamais acceptable, a déclaré le duc, qu'à la condition d'être « radicalement amendée ».

Car il n'est, suivant une expression du *Tablet*, « figure si noire qui ne se lave, ni bill si mauvais qui ne se puisse amender ». Au mois d'octobre prochain, vraisemblablement, les pairs entreprendront d'amender la loi Birrell. En quoi consisteront leurs amendements? Arriveront-ils à mettre sur un pied d'égalité toutes les confessions, au lieu de favoriser le non-conformisme? Pour réaliser cette égalité, donneront-ils à chaque confession un droit officiellement reconnu, comme dans les écoles *simultanées* d'Allemagne, ou au contraire, refuseront-ils tout droit à l'enseignement religieux quel qu'il soit et consacreront-ils le principe de l'école sans Dieu? Bien des gens, en Angleterre, pensent qu'entre ces deux solutions, il ne saurait y avoir de milieu : ou le *pan-dénominationalisme*, disent-ils, ou la *solution séculière*. Peut-être le système de la *liberté subsidiée* serait-il un moyen terme, si la triste expérience de la loi Balfour ne l'avait fait trouver pratiquement insuffisant pour l'Angleterre. D'aucuns ont préconisé l'ingénieuse combinaison du Canada, où les parents, en payant la taxe scolaire, peuvent l'appliquer aux écoles de leur choix.

Quelle que soit la solution qu'ils adoptent, les lords ne satisferont l'opinion publique et leur propre conscience qu'en faisant disparaître du projet Birrell l'odieuse iniquité dont bénéficient les non-conformistes. Après s'être plaints qu'on leur faisait payer l'impôt pour des écoles anglicanes et catholiques, ceux-ci prétendent maintenant faire enseigner officiellement leur vague religion aux frais d'autrui, jusque dans les écoles d'autrui. Jamais les catholiques anglais n'accepteront cette condition humiliante.

L'attitude énergique qu'ils avaient prise au début de la lutte est toujours allée en s'accentuant. « Nous devons le reconnaître, écrivait le *Tablet* du 7 juillet, notre première ligne de défense est emportée et nous avons perdu la partie aux Communes. Il reste sans doute la Chambre des lords. Mais il est écrit : *Nolite confidere in principibus*. Les catho-

liques feront bien de se rappeler qu'en dernière analyse ils doivent compter principalement sur leurs propres forces. »

De son côté, le *Catholic Times*, ayant dit qu'il mettait peu d'espérance en la Chambre des lords, ajoutait : « Heureusement nous sommes unis ; nous n'avons qu'une volonté pour repousser un projet d'intrusion tyrannique dans l'éducation religieuse... Et notre résolution peut se manifester par des actes dont le gouvernement aura à souffrir. Bien des sièges de députés actuellement ministériels dépendent absolument du vote de la minorité catholique. A la première occasion, ces députés seront renversés comme un jeu de quilles. »

Les catholiques anglais ne sont certes pas révolutionnaires. Ils ne sont pas les adversaires du ministère, puisqu'ils ont, en bien des endroits, contribué au triomphe des libéraux. Mais ils n'entendent pas qu'on se moque d'eux. Les nationalistes ne demandaient qu'à soutenir sir Henry ; et pourtant M. John Dillon a eu le courage de dire aux Communes : « Si la loi Birrell est votée, elle laissera une blessure ouverte au cœur de tous les catholiques, et les libéraux n'auront pas le droit de s'étonner s'ils les trouvent sur leur chemin. »

A l'inverse de certains autres, les catholiques anglais n'attendent pas que tout soit perdu pour organiser la résistance. Et quand, malgré leur résistance, tout semble à la veille d'être perdu, ils ne croient pas encore que la résistance soit vaine. Le cri de toutes leurs réunions publiques à l'heure actuelle, est celui-ci : nous devons résister et nous résisterons tous, jusqu'au dernier. Si le gouvernement a dû compter avec les fauteurs de la *résistance passive*, comment pourra-t-il appliquer sa loi quand il aura devant lui, non pas quelques milliers de non-conformistes, mais l'opposition résolue de tous les catholiques, qui sont des centaines de mille ?

Après cela, il faudrait être bien sourd et aveugle pour ne pas comprendre quelles luttes religieuses entraînerait l'application de la loi Birrell. Une manifestation catholique se prépare pour le mois d'octobre, qui groupera à Hyde-Park des représentants de toutes les villes et villages ; déjà, dans les plus petites paroisses, des souscriptions s'organisent pour couvrir les frais de cette démonstration, destinée à laisser

loin derrière elle tout ce que les catholiques ont fait depuis les grands jours d'O'Connell.

Il appartient encore aux lords de calmer cette agitation en pacifiant les consciences. Il leur appartient surtout de conjurer ce malheur, déjà tant de fois prédit, conséquence fatale de la loi Birrell : la diminution de la foi chrétienne, l'affaiblissement du sentiment religieux dans toute l'Angleterre.

Nous constations, au début de ce travail, quelques symptômes de cet affaiblissement. Il s'en est, depuis lors manifesté bien d'autres.

L'archevêque de Cantorbéry déplorait, il y a quelque temps, devant la Chambre des lords, l'indifférence de certains conseils locaux, à l'égard de l'enseignement religieux. Sur 293 de ces conseils, il y en a 68, qui ne s'occupent même pas de savoir si la religion est enseignée dans les écoles de leur district. Les 225 autres ont édicté, il est vrai, certaines mesures relatives à cet enseignement, mais 125 d'entre eux ne contrôlent par aucune sorte d'inspection l'observation de leurs règlements. Certains instituteurs officiels usent du pouvoir qui leur est donné, d'enseigner la Bible, pour détruire, dans l'âme des enfants, la foi en la résurrection du Christ; ils enseignent, comme une vérité établie, que « Jésus-Christ était, à l'égal de Mahomet, un homme qui se crut envoyé par Dieu, mais qui ne l'était pas ». S'ils osent en venir là aujourd'hui, que sera-ce, quand le mépris de la religion sera inscrit dans la loi?

Ayant échappé jusqu'ici à la fièvre anticléricale dont les spasmes malsains secouent les nations latines, l'Angleterre a vu récemment trois mille hommes parcourir les rues de Londres en portant écrite sur une bannière la fameuse phrase de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », et en proclamant le moment venu, de jeter hors des écoles les prêtres et les pasteurs.

Ceux-là, c'étaient des hommes de violence et de haine. Ce ne sont pas les plus à craindre, surtout dans une nation où le bon sens et la sagesse pratique ont toujours le dernier mot. Mais il y a un autre danger, plus redoutable que la haine des prêtres, c'est le mépris de Dieu et l'oubli total de ses droits, imprescriptiblement souverains.

Le mois de juillet 1906 a vu naître et mourir à Londres un journal qui dura trois jours et qui, étant simplement l'organe du parti ouvrier, s'intitulait orgueilleusement : *The Majority*. On y lisait des lignes comme celles-ci, caractéristiques d'un état d'âme alarmant et qui malheureusement se fait de moins en moins rare parmi le peuple essentiellement utilitaire d'outre-Manche.

« Notre seul avis au sujet du bill (scolaire) est probablement trop simple pour être correct : si on avait voté le bill du premier coup, sans plus perdre de temps, il n'aurait pas fait grand mal et aurait peut-être pu faire quelque bien. Mais le mal est accru et le bien diminué par chacune des heures que la Chambre perd à le discuter. Les députés n'ont pas été envoyés aux Communes pour s'occuper de théologie. Et maintenant le rapport de la commission royale sur la discipline ecclésiastique menace d'occuper encore longtemps la Chambre et le pays, retardant toujours la discussion de ses intérêts et de ses besoins réels. Nous sommes tout disposés à croire que l'instruction religieuse des enfants, les vêtements et les cérémonies de l'Église, sont des questions importantes pour certaines fractions de la nation. Mais ce ne sont certainement pas les affaires les plus importantes au jugement de la majorité. »

Ainsi le culte de Mammon, que Pusey et, après lui, le P. Bernard Vaughan ont signalé comme un des péchés de la société anglaise, menace-t-il d'engendrer l'oubli du vrai Dieu et l'indifférence religieuse. Puisse du moins cette indifférence ne pas être érigée en dogme et inculquée aux jeunes générations anglaises dès les années d'école !

L'an dernier, un livre qui eut quelque retentissement en France accusait les Anglais d'être les chefs véritables de la franc-maçonnerie et de semer, au profit de leur politique, l'irréligion dans le monde. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans cette assertion. Mais je sais, et tout le monde peut le voir, que leur gouvernement actuel est en train, s'ils n'y mettent bon ordre, de semer, au profit de sa politique, l'irréligion jusque chez eux.

Joseph BOUBÉE.

SAINTE MÉLANIE LA JEUNE

D'APRÈS UN LIVRE DU CARDINAL RAMPOLLA[1]

V

La Sicile, où nos fugitifs séjournèrent en quittant l'Italie, les retint environ deux ans. Rufin d'Aquilée, qui les avait suivis, dicta dans cette retraite sa traduction des homélies d'Origène sur les *Nombres*. Dans la préface de cet ouvrage, le vieux prêtre montre avec douleur, de l'autre côté du détroit, Rhegium en flammes, l'Italie en proie aux barbares ; de là nous pouvons conclure que la propriété de Mélanie, où ils séjournaient, était proche de Messine. Un peu plus tard, Rufin, presque octogénaire, s'endormait dans le Seigneur.

Cependant la Sicile devenait, en face de l'invasion gothique, un refuge presque aussi précaire que l'Italie : on résolut de pousser jusqu'en Afrique. Dans les derniers mois de l'année 410, Mélanie, avec les siens, s'embarquait à Messine. Mais il lui en coûtait de ne pas porter au vénérable Paulin, son parent, avec un dernier adieu, ses consolations pour les violences souffertes durant l'invasion barbare, et ses félicitations pour le choix qui venait de le faire évêque de Nole. Le vaisseau prit donc la direction de Naples. Il ne tarda point à être assailli par une rude tempête ; à la fureur des éléments s'ajouta la disette d'eau, car il y avait beaucoup de monde à bord ; les matelots, effrayés, s'écrièrent que la colère divine les poursuivait. Mélanie commanda de livrer les voiles au vent, et de se confier à la Providence. L'ouragan les jeta sur la côte d'une île, sans doute quelqu'une des Lipari, où régnait la désolation. Les barbares venaient d'y opérer une descente ; après avoir fait main basse sur les principaux habitants, les femmes et les enfants, ils menaçaient, si on ne leur comptait

1. Voir *Études* du 20 juillet 1906, p. 221.

une forte rançon, de tout massacrer et d'incendier la ville. L'évêque vint, avec une partie de son troupeau, implorer les noveaux venus. Il manquait à la somme requise 2 500 pièces d'or : Mélanie les donna. Elle y ajouta un don de 500 pièces d'or à cette population en détresse, lui fit part des provisions qui étaient à bord, et paya encore 500 pièces d'or pour la rançon d'une femme distinguée, tombée aux mains des barbares.

Après cet incident, où tous virent la main de la Providence préservant cette île d'un épouvantable malheur, Mélanie renonça à poursuivre son voyage vers le nord. Bientôt on abordait à Carthage. Le nom des Valerii, et plus encore les vertus de la sainte matrone, y étaient connus. Saint Augustin, depuis longtemps en relations épistolaires avec toute cette famille, aurait voulu la saluer à son arrivée : retenu à Hippone par son ministère, il s'excusa par une lettre affectueuse [1]. D'ailleurs, les circonstances allaient faire de lui, avec son intime ami Alype, évêque de Tagaste, et Aurèle, évêque de Carthage, le grand inspirateur des bonnes œuvres de Mélanie.

Fuyant le luxe de Carthage et d'Hippone, celle-ci avait fixé sa résidence dans la modeste cité de Tagaste. Aux divers emplois qu'elle faisait déjà de sa fortune, vint s'ajouter, par le fait de l'invasion gothique, le rachat des prisonniers. Jusque-là, elle avait dépensé au jour le jour, sans autre dessein suivi que celui de s'appauvrir en faisant le bien. Les grands évêques d'Afrique, devenus ses conseillers, lui persuadèrent de pourvoir à l'avenir de ses œuvres, par des fondations stables. Les sommes réalisées par la vente des terres d'Afrique, de Numidie et de Maurétanie, permirent d'instituer deux grands monastères pour les religieux des deux sexes, et de leur assigner des revenus. L'un comptait quatre-vingts moines, l'autre cent trente vierges : les esclaves, récemment affranchis par les fondateurs, y entrèrent en foule. Tagaste était la ville épiscopale d'Alype : Mélanie trouvait un charme singulier à fréquenter cet évêque, aussi instruit que pieux. Non contente de doter son église, elle l'enrichit d'or, d'argent et de marbres, au point que le modeste évêque de

1. Saint Augustin, ep. CXXIV.

Tagaste devint un objet d'envie pour les prélats d'alentour. Alype était particulièrement versé dans la science des Écritures : Mélanie, pleine de zèle pour la parole de Dieu, ne manqua pas de se mettre à son école.

Les relations de nos saints, avec le clergé d'Afrique furent marquées par un incident assez vif, que le biographe de Mélanie ne mentionne pas, mais que deux lettres de saint Augustin [1] nous permettent de reconstituer fort exactement, et qui eût pu tourner au tragique, si le grand évêque eût montré moins de sang-froid et d'autorité.

Le peuple d'Hippone, qui avait eu occasion d'apprécier le mérite de Pinien, se mit en tête d'avoir pour prêtre cet homme d'une si haute abnégation. Tout naturellement, on s'en ouvrit à l'évêque, et la chose dut parvenir aux oreilles de Pinien lui-même, qui paraît avoir exigé d'Augustin la promesse qu'il ne serait pas ordonné malgré lui. La précaution, qui aujourd'hui nous paraît étrange, n'était pas superflue alors ; car l'histoire ecclésiastique du quatrième siècle offre plusieurs exemples de ces ordinations violentes. Saint Épiphane se vante lui-même de la contrainte qu'il exerça sur Paulinien, frère de saint Jérôme. C'était à Jérusalem, en 394 ; Paulinien ayant paru indispensable au bien d'une certaine communauté de moines, Épiphane le fit appréhender, durant le service divin, par une forte troupe de diacres, auxquels il avait même recommandé de le bâillonner pour empêcher toute protestation; on le lui amena, et il lui imposa les mains. L'année précédente, à Rome, le vertueux Pammaque avait réussi à repousser les assauts du peuple, qu'appuyait le pape Sirice. Mais à Barcelone, Paulin, le futur évêque de Nole, s'était vu, le jour de la Nativité, entraîné tout à coup par un peuple enthousiaste aux pieds de l'évêque Lampius, et ordonné de vive force. Pinien ne pouvait ignorer ces faits ; il avait donc quelque raison de prendre ses sûretés.

Or, un jour que, en compagnie d'Alype et de Mélanie, Pinien s'était rendu à l'église d'Hippone, au commencement du service eucharistique, durant la messe des catéchumènes, les clameurs éclatèrent, impérieuses. Sommé d'imposer les mains

1. Saint Augustin, ep. cxxv, cxxvi.

à son visiteur, Augustin s'y refusa absolument : il avait donné sa parole; si l'on voulait passer outre, et, à tout prix, avoir Pinien pour prêtre, on n'aurait plus Augustin pour évêque. Après avoir parlementé avec la sédition, il regagnait sa place ; la flamme, qu'il croyait éteinte, se déchaîna de plus belle; on espérait, ou vaincre la résistance de l'évêque, ou trouver un autre consécrateur. Les notables pénètrent dans l'abside, assiègent la chaire épiscopale; Augustin proteste qu'il ne peut, sans violer sa foi, ni faire l'ordination, ni souffrir qu'elle soit faite par un autre; il ajoute que, si l'on s'obstine à pousser Pinien malgré lui au sacerdoce, on ne réussira qu'à lui faire quitter l'Afrique. Il y avait là des meneurs, ardents à exploiter les occasions de désordre. La foule, en rangs pressés, vocifère, et, se tournant contre Alype, que l'on soupçonnait de vouloir attacher Pinien à sa propre église et d'être ainsi la cause secrète de la résistance, l'accable de grossières injures. L'angoisse d'Augustin était extrême : il n'osait bouger, de peur d'abandonner Alype sans défense à ces furieux; il n'osait pas davantage traverser leurs rangs avec lui, de peur de le voir assailli dans le sanctuaire. A ce moment, Pinien lui fit dire qu'il se proposait de déclarer au peuple, avec serment, sa résolution arrêtée de quitter l'Afrique, si on l'ordonnait à son corps défendant. Cette déclaration devait, dans la pensée de Pinien, décourager toutes les instances; Augustin prévit qu'elle provoquerait au contraire un redoublement de l'orage. En un instant, il est aux côtés de Pinien; il le trouve prêt à jurer, pour calmer les passions, que, si l'on renonce à lui imposer le sacerdoce, il se fixera à Hippone.

Augustin se hâte d'en référer à Alype : Alype, voyant tout ce peuple ameuté contre lui, proteste qu'il n'a pas de conseils à donner. Augustin se décide à communiquer à l'assemblée les propositions de Pinien : elles sont accueillies avec une froideur qui l'étonne. Ce que l'on veut, c'est Pinien, et Pinien prêtre. On lui demande de jurer que, si jamais il entre dans les ordres, ce ne sera point ailleurs qu'à Hippone; il paraît vouloir se prêter encore à cette concession, et un peu de calme revient. Mais sur le point de formuler son serment, Pinien hésite ; ne réservera-t-il pas sa liberté de quitter

l'Afrique dans un cas de nécessité, tel que celui d'une invasion ennemie ? Mélanie suggère qu'il pourrait excepter aussi le cas d'épidémie, mais Pinien s'y refuse. Augustin prévoit que la réserve du cas de nécessité sera mal accueillie du peuple, qui verra là une échappatoire, et l'événement justifie ses craintes : quand le diacre lit à haute voix la formule du serment que Pinien consent à prêter, ce mot de nécessité soulève une tempête de protestations. Alors Pinien supprime toute clause restrictive, et le peuple se montre satisfait.

Rien ne fut plus pénible, dans cet épisode, que le rôle que l'argent parut y jouer : à Hippone, on accusait Alype d'en vouloir avant tout à la bourse de Pinien ; de leur côté, Pinien, Mélanie, Albine surtout, soupçonnaient les gens d'Hippone de n'être pas entièrement désintéressés. Nous avons les lettres par lesquelles saint Augustin démontre à son « bon frère Alype » l'urgence de dissiper des rumeurs injurieuses à leur caractère épiscopal, et combat de son mieux les soupçons d'Albine. En même temps, il s'élève avec indignation contre l'idée que Pinien pourrait ne pas se croire lié absolument par la promesse qui vient de lui être extorquée.

La fin de cette histoire nous échappe. Le peuple d'Hippone cessa-t-il de tenir rigueur à Pinien ? On peut le croire, puisque, bientôt après, Pinien quitta l'Afrique latine et n'y revint plus. Ce qui ne fait aucun doute, c'est l'affectueuse estime de saint Augustin pour toute cette famille, après même qu'elle se fut fixée en Orient. Mélanie essaya de ramener le célèbre Pélage à des idées saines sur la grâce, et nous voyons Augustin dédier à Albine, Pinien et Mélanie ses deux livres *De gratia Christi et de peccato originali*. Un peu plus tard, une lettre de saint Jérôme lui apportait ce très cordial salut : *Sancti filii communes, Albina, Pinianus et Melania plurimum vos salutant*. Augustin était sûrement bien tranquille pour la conscience de Pinien. L'incident d'Hippone marqua seulement une courte halte dans l'histoire de nos saints voyageurs.

VI

Leur séjour en Afrique avait duré environ sept ans (411-417). Libres du fardeau de leurs richesses, d'ailleurs pressés

du désir de vénérer les Lieux saints, ils mirent à la voile pour l'Orient.

Alexandrie était sur leur route : l'évêque saint Cyrille leur fit un accueil digne de lui. Là ils rencontrèrent le saint abbé Nestorius, prophète et thaumaturge du désert, qui, ayant reçu de Dieu le pouvoir de guérir les maladies par des onctions d'huile bénite, avait coutume de venir à la ville une fois l'an et y opérer des miracles. Il ne furent pas des moins empressés à l'aller voir; mais il y avait foule, et, dans leur impatience de l'aborder, ils se séparèrent. Pinien, entré le premier, allait se retirer après avoir reçu sa bénédiction ; Nestorius le regarda fixement, et, sans doute, le distinguant, par les yeux de l'âme, du commun des visiteurs, le retint à ses côtés. Mélanie, venue peu après, fut retenue à son tour, et de même Albine. Après avoir congédié la foule, Nestorius, se tournant vers les trois Romains, leur adressa la parole d'un air inspiré, leur rappela toutes les tribulations par lesquelles ils avaient dû passer pour quitter le monde, les exhorta, comme ses enfants, à ne se point troubler, leur montra, au terme de leurs travaux, une joie ineffable, leur rappela que les souffrances présentes ne sauraient être mises en parallèle avec la gloire à venir.

Arrivés à Jérusalem, ils s'établirent près de l'église de la Résurrection. Ce qui leur restait d'argent fut remis aux ecclésiastiques chargés du soin des pauvres ; car ils avaient à cœur de cacher leur bonnes œuvres. Mélanie assura plus tard que leur premier dessein avait été de se faire inscrire au nombre des indigents assistés par l'Église, et de vivre d'aumônes.

Peu après son arrivée en Terre sainte, elle tomba malade; une jeune fille, appartenant à une famille distinguée, lui fit, non sans peine, accepter un oreiller pour reposer sa tête. A peine guérie, elle retournait à la lecture, à la prière, et aux autres pratiques de dévotion. Vivant retirée avec sa mère, elle ne voyait personne, sauf parfois quelques évêques renommés pour leur piété et leur doctrine, et qu'elle voulait consulter sur les saintes lettres. Le soir, quand on fermait l'église de la Résurrection, elle demeurait au pied de la croix, jusqu'à l'heure où l'on arrivait pour la psalmodie; alors, elle rentrait chez elle, prendre un peu de repos.

Cependant l'invasion des barbares avait retardé sur quelques points la liquidation commencée. Un serviteur dévoué conçut le généreux dessein d'aller hâter cette œuvre en Occident. L'Espagne avait retrouvé un peu de paix ; il réussit à y vendre quelques propriétés, et en apporta le prix à Jérusalem. Mélanie résolut alors de se rendre en Égypte, pour y visiter les solitaires, comme l'avait fait, cinquante ans plus tôt, son aïeule.

Un tel pèlerinage était, on le sait, le rêve de beaucoup d'âmes ferventes. Entre les deux Mélanie, une autre femme, dont le journal anonyme, désigné communément par le nom de *Peregrinatio Silviæ*, vient de nous être rendu par Gamurrini, était allée, elle aussi, s'édifier chez les moines de la presqu'île sinaïtique, et chez d'autres encore. Mélanie trouva Pinien tout disposé à seconder son désir. Avant de partir, elle pria sa mère de lui faire aménager, sur le mont des Oliviers, une cellule garnie de planches en dedans. Prenant alors le chemin de l'Égypte, elle se mit à visiter les moines et les vierges, laissant sur son passage de larges aumônes, car elle s'estimait grandement heureuse d'assister ces hommes de prière. Un seul épisode de ce voyage nous a été conservé avec quelque détail ; il est relatif à l'abbé Héphestion. Pressé d'accepter un peu d'argent, le saint homme s'y refusa absolument. Mélanie passait en revue tout son mobilier, qui était fort pauvre : une natte, une corbeille contenant quelques pains secs, un petit vase rempli de sel ; c'était tout. Profondément édifiée, elle cacha plusieurs pièces d'or dans le sel, puis, après s'être recommandée aux prières de l'abbé, se retira précipitamment. Mais Héphestion ne fut pas longtemps sans remarquer le stratagème, et poursuivit ses visiteurs, les pièces d'or en main. Ceux-ci s'étaient déjà mis en devoir de passer le fleuve. Il leur crie : « Que ferai-je de cet or, dans ma solitude ? — Vous en ferez part à ceux qui sont dans le besoin. » Il protesta n'en vouloir rien garder, d'autant que, le lieu étant désert, il n'avait point occasion de faire l'aumône. Comme il était trop tard pour le rendre, il le jeta sous leurs yeux dans le fleuve.

Dans Alexandrie, Mélanie put entretenir l'archimandrite de Tabennèse, chef des moines pachômiens, et d'autres saints

personnages ; elle ne poussa point jusqu'à la haute Égypte, mais elle visita les solitaires établis sur le mont de Nitrie et aux Cellules. Le rayonnement d'une vertu virile inspirait le respect à tous ceux qui l'approchaient; on l'accueillait avec bénédiction, et on l'escortait, au départ, avec une chrétienne allégresse.

De retour à Jérusalem, elle trouva prête la cellule que sa mère lui avait fait construire. Mélanie n'en était plus à l'apprentissage de la vie contemplative; dès les années de Tagaste, le biographe nous la montre alliant les occupations de Marie à celles de Marthe. Debout, après un sommeil de deux heures, elle invitait les vierges, autrefois ses esclaves, maintenant ses sœurs, à offrir à Dieu les prémices de la journée. Elle leur avait tracé une règle fort stricte : on ne devait se permettre ni une parole oisive ni un rire immodéré. Sa sollicitude s'étendait jusqu'à leurs pensées secrètes, et ne souffrait pas qu'il entrât dens leurs imaginations rien de déshonnête.

Dans son ardeur à étendre le règne de Dieu, elle s'appliquait d'abord à restreindre ses propres besoins et à croître en austérité. Elle commença par manger une seule fois le jour, vers le soir. Sa nourriture était assaisonnée d'un peu d'huile; elle buvait quelque peu de vin aromatisé ; quant au vin pur, elle n'y goûta jamais, les usages de l'éducation romaine l'interdisant aux enfants de famille sénatoriale. Peu à peu elle s'accoutuma à manger seulement tous les deux jours et sans accompagnement d'huile, puis tous les trois jours; enfin, elle en vint à jeûner cinq jours consécutifs chaque semaine, sans rien prendre que le samedi et le dimanche. Elle ne se relâchait d'un régime si austère qu'au temps pascal, jusqu'à la Pentecôte. Bien des témoins affirmèrent qu'elle ne coucha jamais sans un cilice, et ne mangeait, le samedi, qu'après avoir récité son office en entier. Après avoir vécu de la sorte plusieurs années, elle s'avisa de jeûner même le jour de Pâques. Sa mère Albine — une femme antique, et une sainte femme, dont le biographe s'excuse de ne pas parler en détail, disant qu'on connaîtra l'arbre à son fruit — lui en fit d'amers reproches, et obtint qu'elle prît de l'huile du moins pendant trois jours à compter de la fête. Après quoi, Mélanie

retournait à sa stricte observance, semblable, dit encore le biographe, à un bon laboureur, qui, sachant l'excellence de sa terre, se hâte de reprendre le sillon interrompu.

Non contente de lire l'Ancien et le Nouveau Testament trois ou quatre fois l'an, elle s'appliquait à la transcription des manuscrits, donnant aux religieux l'exemple du travail manuel. En dehors de l'office commun, qu'elle récitait avec les sœurs, elle achevait en particulier tout le psautier. Quant aux écrits des Pères, elle lisait avidement tous ceux qu'elle pouvait découvrir, achetant les uns, se faisant prêter les autres, ne laissant perdre ni un mot ni une idée. Elle possédait, nous dit-on, le latin si bien qu'à l'entendre lire en cette langue on eût cru qu'elle ignorait le grec; et le grec si bien qu'on eût cru qu'elle ignorait le latin. Elle avait des heures marquées pour la lecture de l'Écriture sainte et des homélies; après son repas, elle prenait, « en guise de gâteau », la vie des Pères. Les manuscrits exécutés de sa main étaient d'un bel aspect et d'une correction impeccable; ils pouvaient passer pour des modèles de ce qu'on appelait alors le caractère *oxyrrynchus*. Parfois, sa mère, entrant dans sa cellule, la trouvait occupée à écrire ou à lire; Mélanie achevait sa tâche, sans lever les yeux ni dire un mot; alors seulement elle se donnait à sa mère. Albine l'embrassait en pleurant, et se comparait elle-même à la mère des Macchabées. « Si cette mère, disait-elle, est récompensée au ciel pour avoir vu durant une heure les tourments de ses fils, quelle ne sera pas ma récompense, à moi, qui vous vois vous livrer à ce martyre de tous les jours? » Et elle bénissait Dieu, qui l'avait faite, quoique indigne, mère d'une telle fille.

Pleine de douceur pour les personnes adonnées à la philosophie, Mélanie était d'une intransigeance sans bornes dans son zèle pour la pureté de la foi. Entendait-elle noter quelqu'un d'hérésie, elle mettait tout en œuvre pour le ramener par la persuasion; si elle le trouvait intraitable, elle brisait avec lui, jusqu'à n'en pas vouloir accepter une aumône pour les pauvres. Une femme noble vint à mourir en Terre sainte, laissant une réputation de doctrine assez douteuse. Le chapelain de Mélanie ne crut pas devoir omettre son nom, durant le saint sacrifice, au memento des fidèles

trépassés ; Mélanie l'interrompit sur-le-champ : « Vive Dieu ! si vous la nommez, je ne communie point à votre oblation. » Le chapelain promit de ne pas récidiver. « C'est trop d'une fois, reprit Mélanie. Je ne communie point ».

Un des traits les plus remarquables de sa vertu fut l'apostolat de la vie parfaite. L'ascendant de Mélanie, appuyé de présents et de conseils, décida un grand nombre de jeunes gens des deux sexes à renoncer aux vices et aux vanités du monde pour se consacrer à Dieu. Elle avait un don particulier pour faire apprécier les biens éternels et gagner les âmes à la continence. « La vie passe comme un songe, disait-elle ; pourquoi souiller nos corps, qui sont les temples du Seigneur, selon l'Apôtre ? pourquoi échanger, contre des plaisirs fugitifs et grossiers, la chasteté qui attire le Christ en nous ? N'est-ce pas par égard pour la chasteté que Notre-Seigneur consentit à naître d'une vierge ? » Laver les pieds des saints, assister les serviteurs de Dieu de ses aumônes ou de ses paroles, était son occupation perpétuelle. Beaucoup de Samaritains, de gentils, d'hérétiques, lui durent leur entrée dans l'Église. Tel était son détachement à l'égard des biens de ce monde, qu'à sa mort elle put affirmer ne rien posséder sur terre : cinquante pièces d'or lui restaient, destinées aux offrandes de l'Église, elle les fit envoyer à un saint évêque, disant : « Je ne veux pas garder ce débris de patrimoine. » Séduits par l'exemple de sa générosité, nombre de riches chrétiens vinrent déposer leurs trésors dans les mains de cette sage aumônière.

Elle s'était fait une tunique, un capuchon et une coule de crin, qu'elle ne quittait ni jour ni nuit, de la Pentecôte au temps de Pâques. Après avoir, dans son enfance, redouté même le contact de la plume, qui lui laissait sur la peau l'impression d'une brûlure, elle était devenue insatiable de souffrance. L'amour divin, qui l'avait blessée, la poussait toujours plus haut, vers de nouvelles immolations. Pour vaquer plus librement à l'oraison et au jeûne, elle s'avisa de s'enfermer dans une cellule, où on ne pouvait plus l'aborder qu'à des heures déterminées. Le grand nombre de visiteurs qui venaient l'assiéger ne la détournait pas de converser avec Dieu, dans cette espèce de boîte où elle n'avait la

liberté ni de se tourner à droite ou à gauche, ni d'étendre librement ses membres.

C'est principalement sur le mont des Oliviers, et durant les dernières années de sa vie, que Mélanie donna libre cours à son attrait pour l'oraison. Là, elle s'enfermait de l'Épiphanie jusqu'à Pâques, reposant sur le sac et la cendre, ne voyant personne, sinon, à des jours déterminés, sa mère et son « frère spirituel », et aussi sa cousine Paule, vierge digne par ses vertus de son illustre aïeule et homonyme. Sous la conduite de Mélanie, Paule, la fière Romaine, parvint à une admirable humilité. Quant à Mélanie, une vierge qui la servait révéla ce détail effrayant pour notre délicatesse : quand elle quittait sa cellule au temps de Pâques, en secouant le sac sur lequel elle avait coutume de reposer, on en faisait tomber de gros vers.

Depuis quatorze ans, elle menait à Jérusalem cette vie pénitente, quand il plut à Dieu d'appeler à lui Albine (431). On l'ensevelit sur le mont des Oliviers, au chant des psaumes. Dès lors, Mélanie renonça définitivement au séjour de la ville ; plus que jamais, elle se confina sur la montagne, dans son obscure cellule.

Elle y passa cette année entière dans le deuil, la prière et la plus sévère abstinence ; plus tard, elle y éleva un monastère. Pinien prit part à cette œuvre de zèle, en lui recrutant des vierges ; il y eut bientôt environ quatre-vingt-dix religieuses. Pour leur éviter des courses superflues en ville et des relations dissipantes avec le monde, elle leur fit construire un château d'eau, dont le généreux patrice Lausus supporta la dépense ; attentive à tous leurs besoins, elle promettait de se faire leur servante, n'y mettant qu'une condition : qu'elles s'abstinssent de converser avec les hommes. Toutes ces femmes, attirées par elle à la vie religieuse, quelques-unes arrachées au vice, ne demandaient qu'à vivre sous sa conduite ; elle n'y consentit point, mais installa à sa place une autre supérieure, se réservant de vaquer à l'oraison et au service des saints. Cette supérieure, brûlante de zèle, mais, à ce qu'il semble, un peu raide, ne ménageait pas les forces des sœurs. La charitable fondatrice s'ingéniait à les soulager : parfois, en rentrant dans leurs cel-

lules, elles étaient toutes surprises de trouver leur ouvrage fait et déposé sour leur couverture. Avec le temps, elles surprirent la main discrète qui faisait le bien en se cachant. On ne s'étonnera pas d'apprendre qu'elles aimaient leur fondatrice d'un amour sans égal, et n'avaient rien tant à cœur que de lui obéir en tout.

La sainteté reconnue de Mélanie donnait un grand poids à ses avis spirituels. Avant tout, elle s'appliquait à développer l'esprit de foi et l'esprit de prière. Songez, disait-elle, de quelle crainte et de quelle vigilance il est besoin au service des majestés de la terre ; et que dire de la majesté céleste ? Ni les anges, ni les autres puissances ne la peuvent honorer dignement ; et nous, avec quel respect ne devons-nous pas psalmodier en sa présence et sous son regard ? La charité fraternelle, marque distinctive des enfants de Dieu, et l'humilité, sont les deux seules vertus inaccessibles au démon, et le couronnement de l'édifice ; la foi en est la base. Sans la pureté de l'âme et du corps, on ne saurait voir Dieu. L'abstinence tient le dernier rang parmi les vertus. Craignant que quelqu'une de ses sœurs n'en tirât vanité, elle leur rappelait que l'abstinence est la moindre parure de l'âme, comparable à la chaussure entre les vêtements. L'obéissance, nécessaire en tout ordre de choses, même dans les affaires du monde, l'est beaucoup plus au service de Dieu. Sans obéissance, l'ordre ne peut régner nulle part : aussi, l'inférieur doit-il renoncer à sa volonté propre, et se faire violence pour obéir. A ce propos, Mélanie empruntait l'exemple d'un ancien Père, disant à un jeune homme qui venait se mettre sous sa conduite : « Peux-tu m'obéir en tout ? — En tout ce que vous m'ordonnerez, je vous obéirai de grand cœur. — Eh bien ! prends un fouet, et vas à tel endroit; tu y trouveras une statue et tu la flagelleras. » Le disciple accomplit l'ordre ponctuellement. A son retour, le vieillard lui demande : « Que t'a dit la statue ? — Rien. — Eh bien ! retourne, et réitère la correction, en y ajoutant des injures. » Le disciple obéit, une seconde et puis une troisième fois. Alors, le vieillard, estimant la leçon comprise, lui dit : « Si tu peux être comme cette statue, impassible sous l'outrage, alors, tu peux demeurer et faire ton salut avec moi. » Après avoir cité

l'apologue, Mélanie ajoutait : « Cette statue nous offre l'image de l'entière soumission ». En matière d'abstinence, elle n'exerçait nulle contrainte sur les sœurs, laissant chacune suivre son attrait, car « Dieu aime celui qui donne avec joie ». Mais, pour la charité, l'humilité, la douceur et les autres vertus, elle ne souffrait pas de bornes, disant : « Vous ne pouvez pas vous en prendre à votre estomac, ni à quelque autre misère corporelle, de votre lâcheté au service de Dieu. Courage donc, efforcez-vous de passer par la porte étroite ; songez que la peine est courte, et la récompense éternelle ; encore un peu de patience, et vous remporterez la couronne de justice. »

Elle éveillait les sœurs pour l'office de nuit, les exhortant à se faire violence pour gagner le ciel. On pouvait ensuite prendre un peu de repos, afin d'avoir plus de vaillance pour l'office de jour. L'office de nuit comportait trois psalmodies avec trois leçons, et, vers l'aurore, quinze antiennes (ἀντίφωνα, chants alternés). La psalmodie reprenait à l'heure de tierce, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres ; à sexte, en mémoire de l'hospitalité donnée par Abraham au Seigneur ; à none, en mémoire de la venue de Pierre et de Jean au Temple, lorsqu'ils guérirent un boiteux. Ces heures évoquaient encore d'autres souvenirs bibliques. L'office du soir rappelait l'apparition du Seigneur aux disciples d'Emmaüs. Les dimanches et fêtes solennelles, on prolongeait, tout naturellement, la psalmodie. La sollicitude de Mélanie pour ses religieuses, remplissait celles-ci d'ardeur pour le service de Dieu. Si parfois elle croyait devoir diminuer la mesure de veilles, on la conjurait de n'en rien faire.

Le spectacle de cette ferveur ravissait son âme ; elle résolut de procurer à son monastère le bienfait d'une participation fréquente aux saints mystères. A cet effet, elle y éleva un oratoire, avec un autel où l'on célébrait deux fois chaque semaine, le vendredi et le dimanche, outre les jours de fêtes. Elle y déposa des reliques du prophète Zacharie, de saint Etienne premier martyr, des quarante martyrs de Sébaste, et d'autres encore « dont Dieu sait les noms ».

Moins d'un an après Albine, Pinien mourut à son tour ; on l'ensevelit dans la chapelle que Mélanie venait d'élever sur

le mont des Oliviers en l'honneur des saints Apôtres, et qui avait déjà reçu les restes d'Albine. Elle s'y enferma quatre ans, s'épuisant de jeûnes et de veilles. Alors elle conçut le dessein de fonder encore un monastère d'hommes, où Dieu serait honoré par l'office de nuit et de jour, au lieu de l'Ascension et sur l'emplacement de la grotte où le Sauveur entretint ses disciples de la fin du monde. L'entreprise était de nature à rebuter un moindre courage; il ne manqua pas de gens pour représenter à Mélaine que l'épuisement de ses ressources ne lui permettrait pas de la conduire à bonne fin. Mais Dieu suscita un généreux donateur, qui lui envoya deux cents pièces d'or; joyeuse, elle manda son aumônier — c'est-à-dire notre biographe — et le pria de commencer la fondation au nom du Seigneur, afin qu'elle eût la consolation de voir, de son vivant, l'office divin célébré dans cette église, et les tombes de sa mère et de son frère réjouies par le chant des psaumes. Avant la fin de l'année, la construction s'acheva, au grand étonnement des conseillers timides qui durent reconnaître là le doigt de Dieu.

VII

Au moment où Mélanie sortait de cette entreprise, son zèle se trouva soudain attiré d'un autre côté par une nouvelle imprévue. Son oncle maternel Volusien lui annonçait son arrivée à Constantinople, où il venait négocier le mariage de Valentinien III, empereur d'Occident, avec la princesse Eudoxie, fille de Théodose II et d'Eudocie.

Fils du pontife Albinus, Volusien avait vécu jusque-là dans le paganisme; mais la correspondance qu'il avait entretenue, bien des années auparavant, avec saint Augustin[1], nous le montre travaillé par la grâce; Mélanie se sentit pressée de sauver cette âme. Dans sa crainte de rien faire contre les vues de la Providence, elle en conféra fort sérieusement avec ses conseillers ordinaires; puis, confiant son monastère au Seigneur, elle prit le chemin de Constantinople.

L'aumônier fut du voyage, et nous en a laissé un récit qui

1. Saint Augustin, ep. CXXXII–CXXXVIII.

ne manque pas de charme. Tout ce qu'il y avait sur la route de saintes gens, évêques et clercs, moines et vierges, accouraient pour vénérer la grande dame, connue depuis longtemps par ses bienfaits et ses vertus. A Tripoli de Palestine, on fit halte près du sanctuaire miraculeux du martyr Léonce; Mélanie y demeura en prière, depuis le soir jusqu'à l'heure où les attelages furent prêts. Les voyageurs étaient nombreux; quelques-uns manquaient du diplôme (σύνθεμα) requis pour obtenir des chevaux du relai impérial. L'officier des relais, ou *curial*, nommé Messala, se montra fort récalcitrant, et ne consentit que de mauvaise grâce à fournir le nombre d'animaux nécessaire. On partit enfin. Vers le septième mille, on fut rejoint par ledit curial, qui, très ému, demandait à « parler au prêtre ». Allait-on se voir obligé de rebrousser chemin? L'aumônier se présente; mais il ne tarde pas à s'apercevoir que son interlocuteur a entièrement changé de ton; il sollicite l'honneur « d'être admis près de la grande dame ». Arrivé devant Mélanie, il se jette à ses pieds, et, sanglotant, lui demande pardon « de l'offense commise envers sa sainteté ». Lui et sa femme avaient été toute la nuit poursuivis par les reproches du martyr saint Léonce; il venait réparer sa faute, et se recommander aux prières de la sainte, afin que Dieu ne lui tînt pas rigueur. On consola ce brave homme, et on le rassura quant aux suites de son incartade, car il paraissait craindre d'être dénoncé en haut lieu. Mais on ne put le décider à reprendre l'argent qu'il avait reçu à titre de gratification, et qu'il venait rapporter aux voyageurs. Mélanie avoua qu'elle avait demandé au martyr Léonce de témoigner par un signe que ce voyage était selon Dieu : sa prière venait d'être exaucée.

En approchant de la ville impériale, elle ne put se défendre d'un certain trouble : si nouveau était ce séjour, pour une femme habituée à la retraite! A Chalcédoine, elle pria dans le sanctuaire de sainte Euphémie, et se releva fortifiée.

Lausus lui offrit à Constantinople une hospitalité toute chrétienne. Quant à Volusien, il était malade. La vue de cette nièce qu'il avait connue si charmante, dans ses atours de jeune patricienne, et qu'il revoyait sous l'extérieur d'une pauvresse, lui arracha des larmes. Mélanie mit à profit l'émotion de cette

première rencontre pour attirer l'entretien sur les pensées de l'éternité. Volusien, qui avait vu tant de ses proches pratiquer le christianisme, ne se montra pas éloigné de les imiter; mais comme Mélanie le pressait vivement, et parlait d'intéresser à sa conversion la cour de Constantinople, le vieillard protesta avec feu : « Laissez-moi du moins ma liberté, sans laquelle je n'aurais pas de mérite devant Dieu ! » Néanmoins, le saint archevêque Proclos se présenta chez lui, et lui parla du salut de son âme. Volusien reconnut dans cette démarche l'inspiration de Mélanie, et dit à sa nièce : « Si nous avions trois hommes tels que le seigneur Proclos, il n'y aurait plus de païens dans Rome. »

On était aux derniers mois de l'année 436. L'hérésie de Nestorius, frappée cinq ans plus tôt au concile d'Éphèse, comptait encore à Constantinople, surtout dans les grandes familles, des partisans obstinés. Mélanie, consumée de zèle pour Dieu, ne laissait pas échapper une occasion de soutenir l'orthodoxie. N'avait-elle pas recueilli, dans Alexandrie, les enseignements de Cyrille, le grand champion de la maternité divine ? Sa dialectique ramena, paraît-il, bien des égarés, et affermit bien des hésitants.

Tant de conquêtes excitèrent la rage du démon; certain jour, il emprunta les traits d'un jeune nègre, pour apparaître à Mélanie, et la menacer, si elle ne se taisait, de toutes sortes de disgrâces : il la brouillerait avec Lausus, avec les souverains de Constantinople ; il lui enverrait des maladies terribles, peut-être mortelles. L'invocation du nom du Christ mit le tentateur en fuite ; cependant Mélanie se hâta d'appeler son aumônier. Elle n'avait pas achevé son récit, qu'une violente douleur de hanche la saisit : elle demeura trois heures sans pouvoir proférer aucune parole. L'aumônier ayant offert pour elle le saint sacrifice, elle revint à elle, non sans peine. Six jours se passèrent, parmi des tourments atroces ; les symptômes effrayants redoublaient au retour de l'heure où avait eu lieu l'apparition diabolique. Le septième jour, on s'attendait à la voir rendre l'âme, quand un messager apporta la nouvelle que son oncle Volusien était à toute extrémité : il allait mourir sans baptême.

Plus sensible à ce coup qu'à ses propres souffrances, Mé-

lanie demanda aussitôt à être portée près du moribond. On n'osait la toucher, d'autant plus qu'un de ses pieds était raide « comme un bois sec ». Elle insista, disant que cette pitié aggravait son mal. Tandis qu'on la déposait dans une litière, l'aumônier la devançait au palais ; en arrivant, il apprit que, la veille, l'ancien préfet de Rome avait demandé sa nièce, qu'instruit de son état très grave, il avait fait venir Éleuthérie, nourrice de l'impératrice, et que, grâce à Dieu, il était baptisé. Un cavalier fut dépêché pour porter à Mélanie cette bonne nouvelle : la joie qu'elle en éprouva lui rendit l'usage de ses membres et sembla ôter définitivement au démon tout pouvoir sur elle ; non contente de gravir elle-même tous les degrés du palais, elle se rendit par une porte latérale aux appartements de l'impératrice Eudocie. Elle passa cette nuit tout entière au chevet de son oncle, le félicitant d'être devenu enfant de Dieu. Après l'avoir fait communier trois fois, — selon un usage alors existant dans l'Église romaine, — elle recueillit son dernier soupir, au matin de l'Épiphanie (6 janvier 437). Parmi les actions de grâces qui montaient vers le ciel, Mélanie ne se lassait pas de faire admirer les voies de la Providence, qui avait appelé Volusien de Rome, et elle-même de Jérusalem à Constantinople, pour le salut de cette âme.

Après avoir fait célébrer pour son oncle le service de quarantaine, Mélanie s'arracha aux instances de l'impératrice et de l'empereur, afin d'atteindre Jérusalem avant les fêtes de Pâques. Elle emportait la promesse, de la part de Théodose II, qu'Eudocie pourrait, selon son très vif désir, accomplir un pèlerinage en Terre sainte. L'hiver fut, cette année-là, exceptionnellement rigoureux, sur les hauts plateaux d'Asie Mineure ; en traversant la Galatie et la Cappadoce, il fallut affronter des tempêtes de neige qui dérobaient la vue de la terre et du ciel durant des journées entières. Mélanie semblait de fer : priant continuellement, ne relâchant rien de la rigueur de son jeûne, elle répondait à ses compagnons qui l'engagaient à se modérer : « Que ne dois-je pas supporter maintenant, afin de remercier Dieu, qui a fait pour moi de si grandes choses ? » Et elle leur enseignait à puiser dans la prière l'énergie de dominer les éléments.

Arrivée à Jérusalem le mardi de la Passion, elle y fêta Pâques parmi ses sœurs, avec grande allégresse spirituelle. Voyant l'office divin célébré avec ferveur au monastère des hommes, elle voulut compléter cette fondation, par l'érection d'un oratoire au lieu précis de l'Ascension du Sauveur; après sa mort, on y prierait pour elle et ses chers défunts. L'idée venait de Dieu ; grâce à l'activité de l'aumônier, la réalisation ne tarda point.

Sur ces entrefaites, on annonça l'impératrice Eudocie, qui arrivait de Constantinople, et déjà se trouvait à Antioche. Fallait-il se porter à sa rencontre ? Fallait-il l'attendre à Jérusalem ? Mélanie hésita. En se mêlant aux pompes impériales, elle craignait d'attirer le blâme sur son humble extérieur ; en n'allant pas au-devant de l'impératrice, elle craignait de paraître orgueilleuse. Le parti de la charité l'emporta ; Mélanie rejoignit Eudocie à Sidon. Elle en fut accueillie comme une mère; Eudocie bénit Dieu doublement, et d'avoir permis ce pèlerinage aux Lieux saints, et de lui avoir rendu Mélanie.

Le passé quelque peu romanesque de cette princesse a parfois excité la verve satirique des historiens; la vie de Mélanie la Jeune nous la montre sous le jour le plus favorable, et il n'est que juste d'en tenir compte pour contrebalancer, soit des insinuations probablement trop malignes, soit les accusations plus fondées auxquelles donna lieu la fin de sa carrière. Fille du rhéteur Léonce, la jeune Athénaïs joignait à une remarquable beauté les dons les plus rares de l'esprit. Elle avait grandi à Athènes ; venue à Constantinople après la mort de son père, elle fut distinguée par la princesse Pulchérie, qui l'introduisit à la cour et prépara sa conversion au christianisme. Au baptême, Athénaïs échangea son nom contre celui d'Eudocie. Théodose II, frère de Pulchérie, l'épousa en 421. Les sentiments chrétiens de la nouvelle impératrice ne fussent-ils pas attestés par les éloges de saint Cyrille d'Alexandrie, qui, dans un écrit célèbre, l'associe à Pulchérie comme un autre ornement de l'Église, et par l'influence qu'elle semble avoir exercée sur la conversion de ses deux frères, nous seraient pleinement garantis par le biographe de Mélanie la Jeune. Durant ce séjour à Jérusalem,

où elle ne cherche pas à se draper, nous la voyons édifier tout le monde par les manifestations d'une foi sincère. A vrai dire, la fin d'Eudocie ne devait pas répondre à de si heureux commencements : une susceptibilité ombrageuse à l'égard de tout ce qui lui rappelait, même de loin, l'erreur nestorienne, lui fit adopter, dix ans après la mort de Mélanie, une ascendant regrettable. Revenue à Jérusalem un peu avant le concile de Chalcédoine, elle y prit le plus déplorable attitude, troubla la paix de cette Église en se prononçant pour l'intrus Théodose contre l'évêque légitime Juvénal, et entraîna dans les voies du schisme, avec notre biographe Géronce, presque tous les monastères de Palestine. Il fallut les leçons du malheur, pour ouvrir les yeux de l'ancienne impératrice et lui procurer la grâce de mourir dans l'orthodoxie. Mais à l'époque où nous sommes, rien ne présage encore ces fâcheux écarts. Dans l'intimité de Mélanie, nous ne constatons que l'ardeur de la foi qui a porté Eudocie à venir vénérer les souvenirs de la Passion, et qui se traduit par toutes sortes de démonstrations touchantes.

Une de ses premières visites fut pour les monastères de Mélanie. Elle embrassa toutes les vierges comme des sœurs, et les ravit par sa simplicité. Le monastère des hommes ne fut pas oublié ; apprenant que l'on ferait bientôt la translation des reliques au nouveau *martyrium*, elle insista pour que cette cérémonie eût lieu avant son départ.

La joie de la solennité fut troublée par un accident survenu à l'impératrice : ayant fait un faux pas à l'entrée du monastère, elle se démit le pied. Grand émoi autour de Mélanie. Après avoir reconduit l'impératrice à l'église de la Résurrection, elle se mit en prières avec ses vierges, devant les reliques des martyrs. Bientôt Eudocie lui fit dire que toute douleur avait disparu ; on attribuait à l'intercession de la sainte cette guérison merveilleuse.

Après quelques jours, Eudocie repartit grandement édifiée. Mélanie lui fit conduite jusqu'à Césarée, et la séparation ne s'accomplit point sans larmes.

Entre beaucoup de prodiges opérés à la prière de Mélanie, le biographe a choisi les suivants. Une jeune fille, tour-

mentée par le démon, tenait ses dents étroitement serrées, sans proférer aucune parole ni accepter aucune nourriture ; on s'attendait à la voir mourir de faim. Après avoir épuisé tous les remèdes, on eut l'idée de l'amener à Mélanie. Celle-ci protesta : « Je ne suis qu'une pécheresse, et n'y puis rien; mais portons-la aux saints martyrs, Dieu la guérira par leur intercession. » Arrivée au martyrium, elle prit de l'huile bénite, en oignit trois fois les lèvres de la patiente, lui enjoignant au nom de Jésus-Christ d'ouvrir la bouche. A l'invocation du nom de Jésus, le démon céda aussitôt, la jeune fille ouvrit la bouche et accepta la nourriture que Mélanie lui présentait. Elle s'en retourna guérie, rendant grâces à Dieu.

Une femme enceinte se trouvait entre la vie et la mort, et l'on désespérait de la sauver. Mélanie ne craignit pas de mener ses vierges devant son lit de douleur, pour leur faire apprécier, par comparaison, le bonheur qu'elles avaient d'être tout à Dieu. Cette femme la conjura de lui venir en aide. Alors Mélanie lui présenta une ceinture, précieuse relique reçue des mains d'un grand serviteur de Dieu. « J'ai confiance, dit-elle, que par ses prières ce saint vous délivrera. » L'imposition de la relique agit aussitôt, et l'enfant mort sortit du sein maternel.

Le soin qu'elle prenait d'attribuer aux mérites d'autrui ses propres miracles, ne trompait pas les yeux attentifs, et l'on s'étonnait de la voir allier à ce rôle de thaumaturge un parfait mépris d'elle-même. Si on lui demandait : « N'êtes-vous pas tentée de vaine gloire ? — En vérité, répondait-elle, je ne vois rien de bon en moi. Mais quand l'ennemi voulait me donner de la vanité au sujet de mes jeûnes, je répondais : Est-ce donc grand chose de jeûner des semaines, quand d'autres ont jeûné quarante jours pleins ? De m'abstenir d'huile, quand d'autres s'abstiennent même d'eau ? Quand l'ennemi m'inspirait de me complaire en ma pauvreté, je répondais : Combien de captifs, chez les barbares, ne jouissent pas même de la liberté ! Combien de victimes d'une disgrâce royale ont perdu, avec leurs biens, la vie même ! Combien d'enfants abandonnés sans ressources par leurs parents ! Combien de personnes opulentes, ruinées tout d'un

coup par la calomnie ou le vol! Il est donc bien naturel de mépriser les biens de la terre, pour des biens éternels et incorruptibles. Quand il me vantait les tissus précieux et les soieries que j'ai quittés pour un cilice, je me représentais, dans les marchés d'esclaves, tant de malheureux couchés nus sur des nattes et grelottant de froid; et, grâce à Dieu, cette pensée chassait le diable. »

Les assauts manifestes de l'ennemi la trouvaient donc vigilante. Elle ajoutait : « J'ai souvent plus souffert de la part de certaines gens qui avaient un air de piété, et qui, me voyant prendre à la lettre les conseils évangéliques, venaient me dire : Ne faut-il pas de la mesure dans la pauvreté et dans le service de Dieu? Alors je songeais à tant d'hommes de guerre, qui, en ce monde, exposent continuellement leur vie pour un point d'honneur, et je me disais : Si pour une fleur des champs — car la gloire terrestre n'est pas autre chose — on prend tant de peine, combien plus n'en dois-je pas prendre pour conquérir un plus haut degré de gloire dans le ciel? »

Sa magnanimité au service de Dieu n'avait d'égale que sa douceur envers le prochain. Si une sœur, l'ayant offensée, lui demandait pardon, elle répondait : « Dieu sait que je ne vaux pas même autant que les femmes du siècle. Néanmoins j'ai confiance qu'au jour du jugement, l'ennemi ne me reprochera pas de m'être jamais endormie ayant contre personne la moindre rancune. »

VIII

Cependant Mélanie, « comme un vaillant coureur, parvenu au terme du stade, aspire à la couronne, désirait mourir pour être réunie au Christ ». A l'approche de la Nativité de l'année 439, elle dit à sa cousine Paule : « Allons à Bethléem, car je ne sais si je reverrai cette fête ici-bas. » Elles s'y rendirent; après avoir veillé toute la nuit, le matin, elles participèrent aux saints mystères. Les pressentiments de Mélanie s'étaient changés en certitude. « Priez pour moi, dit-elle à sa cousine profondément émue; désormais vous fêterez seule la Nativité du Seigneur, car je touche au terme de ma vie. » Rentrée au monastère, sans tenir compte de la fatigue, elle

s'en fut à la grotte du mont des Oliviers, et y pria avec ferveur.

Le lendemain, fête de saint Étienne, on se réunit au martyrium pour l'office de nuit. L'aumônier lut la première leçon, trois sœurs lurent après lui, enfin Mélanie lut elle-même, dans les Actes des apôtres, la mort du saint diacre. Quand elle eut fini, les sœurs lui souhaitaient de longues années encore : elle leur renvoya le souhait, ajoutant : « Pour moi, vous ne m'entendrez plus lire. » Alors elle leur fit ses dernières recommandations : « Soyez diligentes au service de Dieu, ayez toujours présente à l'esprit la pensée du jugement. » On lui répondit par des sanglots. Alors elle s'en alla au monastère des hommes, qui possède, lui aussi, des reliques de saint Étienne ; et l'aumônier, qui l'avait suivie, l'entendit prier à haute voix :

« Seigneur Dieu des saints martyrs, qui connaissez toutes choses avant qu'elles soient, vous savez le choix que j'ai fait de vous dès le commencement ; vous savez que je vous ai aimé de tout cœur, et que votre crainte a pénétré mes os et ma chair ; à vous, qui m'avez formée dès le sein de ma mère, j'ai remis mon âme et mon corps ; vous m'avez pris par la main, et m'avez conduite dans la voie de vos commandements ; mais l'homme est fragile, j'ai péché en paroles et en œuvres contre vous, seul pur et innocent. Accueillez donc la prière que je vous offre avec larmes par les mains de vos martyrs, et purifiez votre servante, afin que rien n'empêche mon âme d'aller vers vous, et que je ne sois pas retenue par les démons malfaisants de l'air, mais que je parvienne jusqu'à vous, sans tache, conduite par vos saints anges, et sois reçue dans votre paradis, après avoir entendu la parole bénie que vous direz à vos élus : Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. Car à vous appartiennent les miséricordes ineffables et l'abondance de la pitié, et vous sauvez ceux qui espèrent en vous. »

Puis elle invoqua les martyrs dont elle avait honoré les reliques. Comme elle achevait sa prière, un frisson la saisit. Rien néanmoins ne put l'empêcher d'achever matines avec les sœurs. Ensuite elle se coucha, fit venir l'aumônier. « Je m'en vais à Dieu, dit-elle ; priez pour moi. »

Elle adressa de nouveau la parole aux sœurs : « Vous aussi priez pour moi, car jamais je ne vous ai voulu aucun mal. Si parfois j'ai parlé à telle d'entre vous plus rudement, je l'ai fait en vue de son bien spirituel. Regardez-vous donc comme de vraies servantes du Christ, achevez en toute sagesse le temps qui vous reste à vivre, afin de pouvoir, au dernier jour, présenter vos lampes brillantes à l'Époux céleste. Je vous confie à Dieu, qui seul peut garder vos âmes et vos corps ; je vous confie aussi au seigneur prêtre, et vous recommande de ne l'affliger en rien, mais de lui obéir en toute humilité, sachant qu'il porte devant Dieu la charge de vos âmes, et que lui résister ou lui désobéir, c'est déplaire à Dieu. »

Elle se fit alors porter auprès du martyrium. Ses douleurs augmentaient, et la désolation régnait autour d'elle. Le cinquième jour, elle dit à l'aumônier : « Mon enfant, tant de prières et de pleurs n'obtiendront rien : j'ai entendu au fond au cœur une voix me dire que, selon l'ordre divin, je dois être délivrée des liens du corps, et me réunir au Seigneur. » On était au matin du dimanche, dernier jour de cette année 439 ; avant l'aurore, elle pria l'aumônier d'offrir le saint sacrifice. Celui-ci, brisé par l'émotion, ne pouvait prononcer à haute voix les paroles liturgiques. Mélanie agonisante l'interpella : « Plus haut, afin que j'entende l'épiclèse. »

Elle venait de communier, quand arriva l'évêque avec son clergé. Elle s'entretint avec lui, lui recommanda le prêtre et les monastères, et communia une seconde fois de sa main. Puis vinrent les moines de son monastère, elle leur fit aussi ses adieux. Alors commença le défilé des autres monastères, et de nombreuses personnes de la ville. Cette femme vaillante trouvait pour chacun, malgré l'étreinte de la douleur, des paroles d'une cordialité profonde et d'une exacte convenance ; les dernières et les plus affectueuses furent pour sa cousine Paule, qui, avec tous les siens, vint la visiter encore une fois, et dont la douleur était navrante. Enfin elle se tourna vers le prêtre, qui avait été son collaborateur dans la fondation des monastères, le remercia de l'assistance qu'elle en avait reçue, l'exhorta à redoubler de sollicitude pour cette

œuvre qu'elle lui léguait, et à espérer de Dieu la récompense éternelle.

Après avoir ainsi pris congé de tous, elle donna le signal de la prière, et demanda qu'on ne troublât plus son repos. A l'heure de none, une syncope se produisit : on la crut morte, et déjà on se mettait en devoir d'étendre ses membres : mais elle dit à voix basse : « L'heure n'est pas venue. » Il paraît qu'alors l'Église romaine avait coutume de déposer l'eucharistie sur les lèvres des mourants, au moment même du dernier soupir. Nous avons vu Volusien communier trois fois le jour de sa mort. Il en fut de même pour Mélanie. L'évêque était revenu, entouré des moines d'Eleuthéropolis ; il lui dit : « Vous allez recevoir au ciel la couronne du bon combat, et les anges se réjouissent ; mais ici nous pleurons le bien que vous faisiez à nos âmes. » Elle répondit : « Dieu l'a voulu. » L'évêque la communia une troisième fois, et elle rendit doucement son âme au Seigneur.

On l'ensevelit avec les vêtements qu'elle avait reçus de divers saints personnages, et qu'elle gardait comme des reliques. Elle s'était envolée, dit le fidèle aumônier, vers la société des anges, qu'elle imita dans un corps mortel ; des prophètes et des apôtres, dont elle pratiqua si bien tous les enseignements ; des martyrs, dont elle glorifia la mémoire et reproduisit l'héroïsme.

L'histoire de cette femme vaillante, qui prit au sérieux l'idéal évangélique et, sans se déconcerter jamais, remonta le courant d'un siècle mondain, est l'une des plus pures gloires d'une époque si féconde en gloires chrétiennes. Associée à ces grandes lumières de l'Église, qu'elle a connues, les Paulin de Nole, les Augustin, les Cyrille d'Alexandrie, les Jérôme, Mélanie ne pâlit point en face d'elles ; elle ne le cède à aucun homme par l'énergie virile du caractère. Sa vie intellectuelle, malgré la part fort considérable qu'elle prit à la controverse pélagienne d'abord, puis à la controverse nestorienne, demeure dans la pénombre ; mais cette modestie elle-même a son prix, et nous console de bien des féminismes. La galerie des orantes romaines de Terre sainte, ouverte par la première Mélanie, ne compte pas de figure plus parfaite-

ment belle que Mélanie la Jeune. L'éclat de sa vertu, longtemps voilé, apparaît aujourd'hui pour nous ravir d'admiration. Un prince de l'Église a fait œuvre de justice, autant que de science, en élevant à la sainte ce monument splendide. Puisse notre imparfaite réduction en faire du moins soupçonner les lignes majestueuses.

Adhémar d'ALÈS.

UNE FEMME DE LETTRES CHRÉTIENNE

J. DE ROCHAY

Si le nom de « J. de Rochay » jouit d'une certaine notoriété parmi les lecteurs catholiques, très peu ont su quel écrivain cachait ce pseudonyme. Personne, même parmi ceux qui ont vu de près Juliette Charoy (Rochay est l'anagramme de ce nom réel), n'a soupçonné toute l'intensité de la flamme intellectuelle qui brûlait dans son âme. Il est temps de lever, du moins en partie, le mystère où elle s'est enveloppée et d'esquisser la biographie très sommaire d'une femme de lettres distinguée, dont une publication posthume[1] va mettre plus vivement en relief la pensée vigoureuse et le grand sens chrétien.

Il est vrai qu'un écrivain, des plus aimés du public français, a déjà consigné son *Souvenir* de « J. de Rochay » dans des lignes touchantes[2]. Il serait inutile et trop osé de parler après lui, si la communication intégrale du *Journal intime* de Juliette Charoy ne nous fournissait quelques précisions intéressantes, sur des points où l'éminent académicien n'a pu que deviner.

Marie-Juliette Charoy est née, le 24 février 1840, d'un père champenois et d'une mère lorraine, à Sermaize (Marne). Paris, qu'elle habita depuis l'âge de vingt ans, ne lui fit jamais oublier son pays natal; elle se sentit toujours fière d'être champenoise, compatriote de Joinville, de La Fontaine, et même de Jeanne d'Arc. Elle était déjà bien avancée dans la vie que sa rêverie la reportait encore à ces collines verdoyantes que baignent la Saulx ou d'« humbles ruisseaux sans

1. J. de Rochay, *Fragments d'un journal intime*. Ce volume, qui paraît à la librairie Beauchesne, s'ouvre par une notice biographique, dont le présent article est un résumé.

2. M. René Bazin, article publié en tête du journal *le Pain*, janvier 1899, quelques mois après la mort de Juliette Charoy (26 juin 1898).

nom », et ombragées par ces grands arbres, « dont les feuilles murmuraient de si jolies choses à ses oreilles d'enfant ».

Juliette avait une nature d'artiste, que ses parents crurent devoir cultiver en lui faisant prendre les leçons des meilleurs peintres de Paris, notamment de Paul Flandrin. Mais la plume devait bientôt lui faire négliger le pinceau. Ses études d'atelier contribuèrent du moins à développer chez elle le don de saisir et de rendre, avec une finesse et une précision rares, les divers aspects des paysages et les traits caractéristiques des figures qui passaient sous ses yeux[1].

C'est de sa mère, très intelligente, que Juliette reçut les principes d'une solide instruction et sa première formation littéraire. Mais, bien que sa vocation se fût révélée en quelque sorte dès l'enfance, dans de petites compositions précoces, elle hésita longtemps avant de se livrer entièrement à son attrait, et surtout avant d'affronter la publicité. Douée d'un sens moral extrêmement délicat, auquel s'ajoutait une grande timidité, elle n'était pas éloignée de croire, avec Cousin, que la profession de femme de lettres était incompatible avec la réserve séante à son sexe. Elle rencontra heureusement, pour l'aider à vaincre ses scrupules, les encouragements autorisés de l'abbé Bourret, alors professeur en Sorbonne, depuis évêque de Rodez et cardinal.

L'œuvre littéraire de « J. de Rochay » (à l'exception d'un petit volume, toutes les publications de Juliette Charoy ont paru sous ce nom) se compose de près d'une trentaine de volumes, dont la plupart sont des traductions de l'allemand, et d'un grand nombre d'articles parus dans des journaux et des revues. Presque tous ces volumes et plusieurs de ces articles appartiennent au genre *récits*, allant depuis la vraie histoire, mais sous forme populaire, jusqu'à la légende et au conte pour enfants. Le roman — bien entendu il s'agit du type le plus honnête — tient aussi une petite place dans ces publications.

Familiarisée de bonne heure avec la langue et la littérature

1. Nous donnons, plus loin, un spécimen de son talent pour le portrait dans le fragment sur *Anny l'Américaine*, que Juliette connut au cours de dessin, en 1859.

allemandes, comme l'étaient peu de Français avant 1870, Juliette voulait se servir de cette connaissance spéciale pour combler les lacunes qui la frappaient dans notre littérature catholique, spécialement en ce qui concerne les ouvrages pour la jeunesse. Elle souffrait de voir que les familles chrétiennes, à la recherche de lectures propres à former la conscience et le cœur de leurs enfants tout en les récréant, ne trouvaient chez les auteurs catholiques que les « sermons de Mme X..., les compositions invraisemblables et diffuses de Mlle de Y..., les romans religio-sentimentaux de Mme Z... », et alors se rabattaient trop souvent sur les livres soi-disant *neutres*, si dangereux, à son sentiment, des Jean Macé, des Stahl, des Jules Verne, qui « accomplissent, par avance, cette séparation tant réclamée des radicaux, entre l'enseignement et la religion » ; qui « n'attaquent pas le dogme », ce qui mettrait en garde contre eux, « mais le suppriment » par le « silence du dédain » ; enfin qui « font le vide religieux » dans les jeunes âmes.

Par les emprunts qu'elle a faits au trésor de récits historiques, de nouvelles, de contes et de légendes, que possède l'Allemagne catholique, J. de Rochay a réellement enrichi notre fonds en ce genre. L'accueil que ses traductions ont reçu du public français, et dont témoignent leurs éditions répétées, prouvent l'excellence de ses choix. Son talent de traductrice était, d'ailleurs, plus qu'ordinaire. Tout en reproduisant très fidèlement l'œuvre allemande, avec ses meilleures qualités, elle savait si bien la rapprocher du goût des lecteurs français, que ceux-ci croyaient lire un original. On peut même dire que plusieurs des livres qu'elle a ainsi traduits, n'ont pas peu gagné à passer par ses mains et à être rendus par elle en clair et coulant français.

En dehors de ce travail d'*adaptation*, Juliette Charoy a pu encore mettre sa marque personnelle jusque dans des traductions, par les préfaces, les notes qu'elle y a d'ordinaire ajoutées. Mais ce n'est que dans les articles de critique qu'il lui a été vraiment donné de faire sentir sa remarquable individualité. Après avoir bien modestement débuté en ce genre, dès 1877, dans le *Bulletin de l'Œuvre de Saint-Michel* pour la propagation des bons livres, elle se chargea, en 1881, de

faire, tous les deux ou trois mois, une *revue des romans nouveaux* pour le public, alors considérable, de la *Revue du monde catholique*. Cette tâche, qu'elle n'avait pas acceptée sans lutte intérieure, lui fut souvent rendue pénible par un sentiment exagéré de son insuffisance et par le dégoût que lui inspiraient beaucoup des livres qu'elle était obligée de lire. Elle la poursuivit néanmoins jusqu'en 1893, à la grande satisfaction du directeur de la revue, M. Eugène Loudun, et apparemment aussi de tous ou presque tous ses lecteurs — quelques auteurs naturellement exceptés.

Nous ne saurions mieux caractériser la « manière » de J. de Rochay, ni en faire un plus bel éloge, qu'en disant que M. René Bazin, comme il en témoigne dans une lettre du temps à M. E. Loudun, la trouvait « vigoureuse, concise, pleine de sévérités justes et cependant pas prude, inaccessible à la réclame, d'un bon style d'*homme* et d'une belle foi chrétienne qui gouverne tout sagement en elle ».

Juliette Charoy elle-même écrit dans son journal, au moment où venait de prendre fin sa carrière de chroniqueur littéraire :

« Je jugeais tous ces romans dans ma naïve honnêteté et, si je m'étais laissée aller à mes impressions, sans ambages ni phrases, je les aurais déclarés, en grande majorité, bons à allumer le feu. Avec ma nature particulière, qui me rend si odieuses toutes ces exagérations d'un sentiment à travers lequel je ne vois que l'attraction de l'instinct, du moins dans la plupart des livres, il m'était très pénible de lire et d'étudier toutes ces vaines combinaisons dont les variétés, en somme, sont si monotones. Quant au sens littéraire, il reste, chez moi, toujours subordonné au sens moral; je suis si loin de l'art pour l'art, que je ne comprendrai jamais le beau sans le bien. »

Elle écrivait déjà en 1888 :

« Je juge, moi, d'après une règle bien simple ; je me place en face de ma conscience et je lui dis : Dans telles circonstances, m'aurais-tu permis d'agir ainsi, d'énoncer telle doctrine, telle idée?... Elle hésite rarement, mais est-ce que cela suffit pour écrire des critiques littéraires? Je sais parfaitement que non, et, avec toute ma bonne volonté, je ne

puis garder dans ma mémoire aucune des formules savantes qui visent à habiller la vérité. Je vois celle-ci toute nue et il me semble l'entendre crier, plus fort que tous les sophistes : Ceci est mal et ceci est bien ! »

Fidèle à ces principes, sa critique n'admit jamais ni compromis, ni accommodement à l'égard des ouvrages attaquant, à découvert ou en sourdine, la religion ou la morale. Toutefois, si, dans ces cas, elle faisait preuve d'une vigueur d'*homme*, la douceur de la femme se reconnaissait ensuite dans le souci de relever ce que pouvaient avoir de bon, par quelque endroit, les volumes les plus mauvais, et jusque dans le ton, plus souvent encore attristé qu'indigné, de ses plus vives censures.

Dans ses dernières années spécialement, Juliette Charoy s'est beaucoup occupée de la question *féministe*. Elle n'avait aucune sympathie pour les avocates trop bruyantes de l'émancipation des femmes, mais savait pourtant reconnaître un fond juste dans leurs revendications. Entre autres preuves qu'en offre son journal, citons ces lignes écrites le 10 mai 1895 :

« Je n'aime pas ces revendications ; je les trouve exagérées et souvent ridicules. Plus j'approche de ce monde des femmes qui s'émancipent, quoique je me tienne toujours à une certaine distance, plus j'en approche, dis-je, plus il me répugne. Au fond, ce ne sont que les irrégulières, les folles ou les ambitieuses qui réclament; les honnêtes femmes, les chrétiennes ne se plaignent pas, travaillent, souffrent, résistent, trouvent leur mission assez grande et assez belle, ne souhaitent pas une égalité impossible, et seraient très fâchées d'avoir de la barbe au menton.

« Cependant, comme il a fallu se hâter de déclarer vénérable Jeanne d'Arc, pour ne pas laisser souiller cette admirable figure, il faudra sans doute que l'Église prenne sous sa protection ce que certaines revendications de la femme ont de juste, pour que les sectes ne compromettent plus une cause, qu'elle seule, quoi qu'on en dise, a toujours défendue et peut soutenir efficacement. »

Toute sa vie, d'ailleurs, elle avait fait du féminisme pratique, à la manière des vraies chrétiennes, par les œuvres de

miséricorde spirituelle et corporelle envers les malheureuses de toute sorte. Et elle avait beaucoup réfléchi, elle aussi, sur les remèdes plus efficaces que l'action sociale pouvait apporter aux misères devant lesquelles la charité demeurait trop impuissante.

Elle était particulièrement touchée de la situation de tant de femmes isolées, sans famille, sans appui, souvent sans ressources. Elle aurait voulu voir ces délaissées se grouper en « sociétés de secours mutuels, au sens moral et au sens pratique du mot », les plus riches aidant les plus pauvres de leur fortune, et toutes se soutenant les unes les autres en véritables sœurs par l'affection et les bons offices réciproques. Ayant appris, vers le commencement de juin 1893, que Mlle Firmin-Didot s'occupait d'une création de ce genre en faveur des « vieilles filles », elle lui communiqua ses idées sur ce sujet, dans une longue lettre qui est, suivant sa propre expression, presque un mémoire[1].

Elle les livra plus tard au public, avec le résultat de son expérience et de ses réflexions sur l'ensemble de la question féministe, dans l'avant-propos qu'elle composa pour sa traduction de l'important ouvrage du P. Rösler[2]. M. René Bazin n'a pas craint de déclarer cette introduction « plus remarquable que le livre[3] ». Ici même, un critique bien informé a écrit que cette introduction « trace, avec beaucoup de netteté et de vigueur, le programme, les limites, les droits et les devoirs du féminisme raisonnable[4] ».

Il nous reste à parler du journal intime, ou, comme disait Juliette, des « cahiers », où elle a noté, presque journellement, pendant plus de trente ans, les incidents de sa vie, ses impressions, ses réflexions sur tout ce qu'elle avait vu, lu, entendu.

C'est surtout dans ce journal qu'elle a vraiment répandu son âme. On n'y trouve pas de révélations piquantes, point de « roman intime » ; dans l'existence si bien ordonnée de Juliette

1. Cette lettre est publiée en entier dans la notice qu'on abrège ici.
2. *La Question féministe examinée au point de vue de la nature, de l'histoire et de la révélation*, Paris, Perrin, 1899.
3. Article cité du journal *le Pain*.
4. P. Burnichon, dans les *Études* du 5 février 1899, p. 408.

Charoy, il n'y a pas eu de roman. Ce que révèlent ces épanchements, c'est une vie intellectuelle et morale d'une activité singulière. Les épreuves de l'Église, les malheurs de la patrie, tout ce qui trouble et agite notre société moderne, a ici son écho; mais les plus simples incidents, la vue d'une enfant, une fleur, un spectacle vulgaire, ne donnent pas moins occasion de se faire jour à une pensée aussi délicate que vigoureuse, à des sentiments aussi nobles et purs qu'émouvants.

Nous mettrons nos lecteurs à même d'en juger en reproduisant, à la suite de cette notice, quelques extraits qui, nous l'espérons, leur inspireront le désir de lire aussi le reste des *Fragments*.

Personne, après les avoir parcourus, ne regrettera les moments passés à faire connaissance avec J. de Rochay intime. Beaucoup pourront s'instruire, fortifier leur foi et leur courage à cette lecture. Tous concluront volontiers, croyons-nous, comme vient de le faire le délicat écrivain, dont nous avons déjà plus d'une fois invoqué le précieux témoignage : « Voilà une bonne tête et un grand cœur, une femme humble et très brave, qui n'a peur ni des idées qu'elle s'est préparée à combattre, ni des hommes, ni des dignités simplement humaines. Voilà un esprit clair, qui voit bien l'objection, qui l'étudie, s'approche d'elle, et voit que ce n'était, comme toujours, qu'un fantôme bien habillé, bien peint par les costumiers ordinaires de l'erreur. Elle a des mots délicieux. C'est mieux que de la littérature, c'est une âme vivante, souffrante, triomphante dans la lutte sans cesse renouvelée, c'est une âme tendre et forte surtout. »

Juliette s'est éteinte pieusement, après peu de jours de maladie, le 26 juin 1898. Il y avait longtemps qu'elle désirait la mort : *mors desiderabilis*, comme elle répétait. Il lui tardait de contempler la vérité dans sa splendeur, Dieu dans son infinie beauté, et, avec lui, le règne de la justice et de la bonté sans mélange. Elle a obtenu ce qu'elle a tant souhaité, nous en avons la confiance; car sa vie n'a été occupée qu'en partie par des travaux littéraires, d'ailleurs orientés vers le meilleur but : elle a été remplie surtout par les devoirs de la chrétienne excellemment pratiqués, par le dévouement affectueux dans l'intérieur familial, par la charité envers les

malheureux, par les mille services que sa bonté ne refusait à personne, par les pratiques d'une fervente et solide piété.

JOSEPH BRUCKER.

*
* *

EXTRAITS DU JOURNAL INTIME DE J. DE ROCHAY

Anny l'Américaine

1876.

Anny ! toutes les fois que je songe à ce nom, c'est une fête pour mon cœur. Pourquoi est-elle si loin? Jamais je ne la reverrai, elle m'a donné rendez-vous au jugement dernier. Il fallait être Anny pour dire des choses semblables, alors que je lui demandais de se souvenir de notre amitié.

Ah ! si l'on avait cette lunette merveilleuse des contes de fées et qu'on pût voir au loin, bien loin, ce que deviennent ceux qu'on aime, comme je regarderais vers New-York! A-t-elle épousé son cher cousin Walter, dont elle portait si fidèlement l'anneau de fiançailles? Mais surtout, a-t-elle vu enfin la vraie lumière de la foi, qu'elle semblait déjà deviner dans les aspirations mystérieuses de sa jeune âme? Elle me disait quelquefois, en secouant tristement la tête : Nous sommes réduits, nous autres protestants qui voulons croire encore en Jésus-Christ, à nous tourner vers l'Église catholique ; car la foi en la divinité du Sauveur va toujours en s'amoindrissant, au milieu des divisions de nos différentes sectes. »

Je la vois comme si je l'avais quittée hier, cette petite Américaine à la tête blonde et soyeuse, aux yeux noirs, au cou flexible et blanc ; son long nez pointu déparait un peu ce jeune visage, mais on l'oubliait bientôt, pour ne voir que la malicieuse et enfantine gaieté de son regard et de son fin sourire.

Elle était presque toujours vêtue de rouge, avec un chapeau de velours bleu et un petit tablier de soie noire, ce qui faisait la plus bizarre toilette que j'aie jamais vue ; mais il n'y avait rien à lui dire là-dessus ; elle se trouvait à la dernière mode et me donnait fièrement l'adresse d'une des premières ou-

vrières de Paris, qui avait confectionné cet étrange costume rouge.

Oh! oui, je la vois, après nos leçons de dessin, plonger sa tête tout entière dans une immense cuvette, puis se secouer comme un petit oiseau au soleil. Je me souviens encore de l'avoir vue souvent s'accouder contre la grande fenêtre de l'atelier, pour y écouter le vent qui sifflait au-dessus des rues de Paris, et me dire avec mélancolie : « Entendez-vous le vent? il s'en va là-bas, là-bas, bien loin ; dans quelques heures il sera à New-York, il passera sur notre maison, dans les cheveux de ma mère, dans les branches de mes arbustes favoris. Oh ! si le vent pouvait m'emporter avec lui ! »

Ou bien, elle me montrait la petite bague qui brillait à sa main gauche et les initiales enlacées sur le chaton. « J'aimerais mieux me laisser couper le doigt que d'en retirer cette bague, me disait-elle ; et pourtant celui qui me l'a donnée n'est pas fidèle comme moi. » Un jour elle vint avec les yeux rougis, et travailla avec distraction ; lorsque le professeur eut quitté la salle, elle repoussa doucement son carton et cacha sa tête entre ses mains ; « Ah ! je ne veux plus l'aimer, soupira-t-elle ; si vous saviez ce qu'on m'écrit de lui ! »

J'essayai de la consoler mais je n'y réussis point. Elle me semblait très irritée, puis, tout à coup, elle se remit à pleurer. « Si j'étais belle ! oh ! si j'étais plus belle! murmura-t-elle tristement, Dieu sait que je ne le désire que pour lui ! »

Anny n'avait pas quinze ans, mais son éducation était toute différente de celle que l'on donne aux jeunes filles françaises. Je l'étonnais autant qu'elle m'étonnait elle-même. J'avais cinq ans de plus qu'elle et nous nous étions rencontrées par hasard dans le même atelier de dessin ; nous n'étions que deux élèves dans cette chambre immense qui nous faisait presque peur par sa solitude : le maître restait peu avec nous, et le reste de la leçon se passait à babiller, tout en copiant laborieusement la malheureuse Niobé ou le bel Antinoüs.

La conversation était souvent des plus pittoresques. Anny connaissait à peine le français, je ne sais pas un mot d'anglais, mais nous finissions toujours par nous entendre ; et elle me disait des choses très poétiques et très justes, moitié en gestes et le reste en métaphores très amusantes.

Ma jeune compagne appartenait à l'une des familles les plus considérables de New-York ; elle était distinguée et très instruite. Quoique à peine sortie de l'enfance, elle connaissait d'une façon assez complète notre littérature, et avait lu presque tous nos romans modernes dont la vogue est honnête. Son imagination était très ardente, elle avait des idées qui m'effrayaient souvent : elle riait alors de tout son cœur et m'appelait « une nonne ».

Cela l'amusait, je crois, beaucoup de voir si intimement une catholique. Elle se plaisait à faire mille questions sur la religion et pensait m'embarrasser avec les difficultés qui ont cours parmi les protestants, Elle s'entendait mieux, je crois, en littérature qu'en théologie, mais elle comprenait bien des choses par l'instinct du cœur. Elle aimait surtout à en revenir sur la confession. Avec les idées qu'elle avait reçues et ce manque d'idéal de pureté, qui, je le sentais fréquemment, était complet dans cette pauvre âme, pourtant si bien douée, elle ne pouvait comprendre ni admettre la sainteté de rapports qui lui semblaient d'une intimité si romanesque ; et cependant elle me disait un jour avec un grand soupir : « Oh ! si je pouvais me confesser, combien de choses j'aurais à dire qui maintenant me font mal ! »

Elle était extrêmement ardente et enthousiaste. Je me rappelle l'avoir vue rentrant d'une promenade où elle avait rencontré le prince d'Oude ; elle était dans une exaltation étrange. « Il est si beau ! mais si beau, me disait-elle, que je ne puis vous l'expliquer ; il a des yeux d'un noir sombre avec un sourire triste et doux ; sa coiffure de plumes noires lui donne un air de noblesse qui ne saurait s'exprimer. Oh ! il m'a pris mon cœur. » Et comme je ne pouvais m'empêcher de la regarder en riant, elle ajouta avec feu : « Oui ! riez comme vous le voulez, mais je suis capable de me jeter un jour sous les roues de sa voiture, seulement pour qu'il fasse attention à moi. »

Je songeai à la bague et au cousin Walter, et je pensai qu'une petite femme de ce caractère pourrait bien lui donner du fil à retordre ; mais ce n'était là sans doute qu'une des exagérations familières à la fantaisie américaine.

Je m'étais vivement attachée à cette folle enfant qui, au

fond, était triste et rêveuse, que je sentais isolée, car elle voyageait avec une tante et de nombreuses cousines peu occupées d'elle. J'aurais voulu pouvoir mieux la comprendre et surtout réussir à faire deviner à cette âme une lumière et un foyer de tendresse supérieurs à ce qu'elle cherchait en vain autour d'elle. Mais nous nous séparâmes trop tôt, et elle fut presque cruelle envers moi. Elle se plaisait souvent à me contraindre de lui répéter combien je lui étais attachée, en feignant de n'y pas croire, et je le lui avais tant répété qu'elle n'en doutait pas. « Je savais bien que vous m'aimez, me disait-elle en riant, mais je voulais le faire dire encore à *moâ.* » Eh bien! elle me refusa avec une dureté étrange de correspondre quelquefois, quand nous serions séparées. Je n'avais pas été présentée à sa famille, et la fière Américaine ne pouvait accepter des relations avec une inconnue ; elle me le fit sentir sans ménagements et en vantant la franchise de sa nation.

Morts chrétiennes

30 mars 1878.

Je me suis fatiguée hier à force de pleurer et de vouloir m'en empêcher... et cela m'a pourtant fait du bien.

Je suis allée chez Marie C... pour ma visite de condoléance. Elle se trouvait seule, nous avons longtemps causé.

Elle ne versait point de larmes, elle souriait même quelquefois, et tout ce qu'elle me disait m'attendrissait singulièrement.

C'est qu'elle vient d'assister à des morts admirablement chrétiennes ; c'est qu'elle a une foi vive et douce qui la console merveilleusement ; c'est que ses récits me faisaient faire de douloureux retours sur moi-même... Hélas ! auprès de ces saintes, il me semble que je suis une vraie païenne.

Sa mère s'en est allée la première ; elle avait bien rempli sa tâche : quatre fils chrétiens, deux filles pieuses comme des anges, quelle belle couronne autour d'un lit de mort, quelles qu'aient été les épreuves ou les déchirements de la vie !

Julie, la plus jeune de toutes, est partie ensuite. Comme un esprit angélique, elle a étendu ses ailes, elle s'est envolée doucement, laissant après elle un ineffable parfum.

Depuis dix-sept ans, la sainte enfant ne quittait plus son lit. La maladie l'a prise à dix ans et l'a ainsi dévorée lentement dans de terribles étreintes.

Jamais elle ne s'est plainte, jamais elle n'a consenti à ce qu'on fît pour elle ni neuvaine, ni pèlerinage... La foi ne lui manquait pas cependant... Mais cette sainte âme avait accompli un sacrifice sublime ; quoique bien enfant au moment où elle s'était sentie frappée, elle avait dit à Dieu : « Prenez ma vie, les belles années de ma jeunesse, mes joies, ma santé; prenez tout, pour vous d'abord, ô mon Dieu — je vous les donne, heureuse de ne les donner qu'à vous, ô mon Dieu ! — et puis pour le salut de mes frères ! Que je souffre tant qu'il vous plaira, mais qu'au milieu d'un siècle où tant de jeunes hommes perdent la foi, ils conservent la leur et ne vous offensent jamais mortellement ! »

On a retrouvé cette admirable donation d'elle-même dans ses papiers. Dieu l'a pleidement exaucée, on sait comment. « Jamais je ne l'ai regrettée ! » écrit-elle.

Mon Dieu, que c'est beau ! Je ne crois pas qu'on puisse rien trouver de plus beau dans le domaine des âmes. Comme cela éclaire d'un grand jour beaucoup de mystères de notre foi !

Chrétiennes et libres penseuses

Juillet 1881.

M. Loudun[1] m'envoie, sans s'en douter, d'abominables petits livres. Je suis large pour les romans, mais quand on jette de la boue sur une robe sacrée, celle du prêtre ou celle du cardinal, celle même du ministre protestant, le dégoût me monte au cœur. J'ai honte d'achever ce livre, il le faut ! Quel métier ai-je donc accepté !

Quand je pense que c'est une femme qui a écrit ces petites horreurs, mon dégoût s'augmente encore.

Ah ! ils ont beau blasphémer, le contraste d'une véritable chrétienne avec une élève de la libre pensée les confondra toujours : ils le savent bien, c'est pourquoi ils crient si fort contre la morale de l'Église et contre ses pratiques ; c'est

1. Directeur de la *Revue du monde catholique*, où « J. de Rochay » faisait la critique des « romans nouveaux ».

pourquoi ils ne veulent plus de chrétiennes à leur chevet.

Une mère chrétienne ! J'ai vu pleurer un vieillard en se rappelant la sienne. Cette humble femme, si fidèle à tous ses devoirs, jeûnait encore dans un âge avancé, « pour expier ses péchés », disait-elle. « Vos péchés, ma mère ! s'écriait son fils, devenu prêtre et religieux, mais vous ne pourriez en nommer un seul ; ni ma sœur, ni moi, nous ne vous avons jamais vu commettre la plus petite faute ! » Et comme il la tourmentait affectueusement pour savoir ce qu'elle avait à se reprocher : « Eh bien, reprit la sainte et digne femme, j'ai été trop gourmande, j'ai trop cédé à mes goûts... j'ai trop aimé l'eau bien fraîche ! »

La morale des positivistes est tout autre ; mais quelle élévation, quelle force donne-t-elle à l'âme, cette morale de la jouissance et de l'instinct ? Grand Dieu, où retombons-nous, après avoir été élevés si haut par votre lumière ! Nous vivons dans une clameur incessante de blasphème, dans une violence continuelle faite à la vérité, au bon sens, aux principes les plus fondamentaux de l'humanité... Quand fera-t-on donc une trouée dans cette foule de sophismes, pour reprendre le flambeau de l'Évangile !... Ou bien, est-ce sans remède que nous nous acheminons à la décadence ?...

La jeunesse est si lâche, si efféminée, si incapable d'effort, si avide de jouissance malsaine...

Mécontentes de la vie

2 avril 1878.

Il y aurait une curieuse étude de mœurs à faire sur les dames X... que nous avons vues hier. Ces trois femmes à demi ruinées, ces trois générations héritant de plus de préjugés que de rentes, se transmettant l'une à l'autre l'orgueil et l'envie qui les dévorent ; cette jeune fille qui vieillit déjà dans une irritation indicible, ne pardonnant point au genre humain le délaissement qu'elle subit ; ces trois visages, à la fois bilieux et mielleux, sur lesquels le temps marque son passage, avec les différences de la décrépitude à la jeunesse envolée : tout cela fait tableau.

Z... est pétrie de passion, de jalousie, de colère concentrée ; son pâle visage s'allume parfois d'une rougeur effrayante,

ses yeux étincellent. Elle me fait presque peur... On sent combien cette âme souffre, comme elle hait, comme elle envie ; c'est le type de la vieille fille, restée telle par la plus cruelle nécessité, tandis que tout en elle aspire vers un état qui, dans ses rêves passionnés, lui semble réaliser le bonheur suprême. Hélas ! quand il n'y a ni vocation, ni attrait, quel terrible supplice ce doit être, quelle lutte imposent les convenances factices de ce monde et comme on comprend certaines fureurs contre la société !

Philosophie chrétienne d'une bonne femme

Avril 1879.

Je viens de chez une bonne femme, près de laquelle je voudrais pouvoir conduire tous les pessimistes, avec M. Caro en tête, lui qui les combat si mollement. Ce Caro me donne plus d'humeur qu'eux tous, avec ses arguments philosophiques. Quand on ne s'appuie point sur le dogme, pourquoi condamner le système d'un autre ? Ce système, tel qu'il soit, n'a-t-il pas les mêmes droits à mon adhésion que le système contraire ? Si Schopenhauer, Leopardi ou Hartmann vont mieux à ma fantaisie que les beaux sermons du disciple attardé de Cousin, qui me blâmera dans le monde de la libre pensée ? Quelle est donc l'autorité de ce moraliste éclectique, qui veut m'imposer sa manière d'envisager les questions qu'il n'ose trancher nettement, qu'il ne peut résoudre sans la foi ?

Mais revenons à ma brave femme. Elle est vieille, seule, pauvre, courbée sur un travail incessant. Sa mansarde est bien misérable... on la trouvera morte demain peut-être, sans aide ni secours dans son sixième abandonné. Elle ne se plaint pas, elle ne murmure pas, elle ne maudit pas ! Elle n'a été ni belle, ni heureuse même une seule heure en sa vie, et elle n'a ni mélancolique retour sur son passé, ni haine contre les heureux du présent.

Le dimanche, elle assiste à la messe, puis elle s'en va quelquefois au delà des remparts, avec un morceau de pain dans sa poche, respirer les senteurs des plantes que Dieu fait naître. De sa lucarne elle salue le ciel ; dans les rues, quand

elle reporte son travail et marche silencieusement par la boue et la pluie, elle admire aux brillantes vitrines les merveilles de l'industrie humaine. Elle ne déteste point la vie, elle ne craint guère la mort. Elle est chrétienne... Ah! c'est la vraie philosophie!

Le mal dans la nature. — La création Idées divines

8 avril 1874.

Avril si frais, si charmant, premier sourire de l'année, pourquoi es-tu si triste aujourd'hui, et tous les ans? On dirait que les saisons veulent s'harmoniser avec la disposition des esprits, avec les inquiétudes de l'heure présente. Ces beaux jours de printemps que chantaient les vieux poètes, ces belles matinées tout enveloppées de brumes rosées, ce renouveau qui charmait nos pères, toute cette fraîcheur et toute cette jeunesse de la nature, où est-elle? Nos printemps se font froids et rudes, la vigne gèle avant de donner sa fleur, le ciel est sombre, il semble menacer toujours.

L'homme aurait-il reçu le pouvoir fatal de tout bouleverser et de tout flétrir? Parfois on serait tenté de se dire que, sans lui, la nature se montrerait bien plus aimable. Et pourtant tout ce qu'elle renferme est fait pour lui, et sans lui n'aurait aucune raison d'être. Mais pourquoi l'homme n'est-il pas bon? pourquoi ce roi de l'univers laisse-t-il le mal dominer sur son cœur?

Il me vient souvent de tristes pensées à ce sujet, et la vieille légende du forgeron me poursuit comme un rire moqueur. Il avait enfermé dans un sac la légion entière des démons et les tenait là, sous un formidable cadenas que son art avait forgé. La terre respirait. Quel calme, depuis que les malins esprits étaient captifs! Bientôt on s'en lassa, la maison du compagnon de saint Éloi fut assiégée par les députations de tous les métiers, qui venaient demander la délivrance de la légion maudite. C'étaient des avocats sans procès, des médecins sans clientèle, des ménétriers aux abois, des poètes se plaignant d'une monotonie qui les tuait... que sais-je? des fossoyeurs qui trouvaient qu'on mourait trop peu.

Tout cela ne donne-t-il pas à entendre que Dieu a su tirer

le bien du mal même, et que nous ne devons pas trop maudire les conditions de notre lutte journalière!

J'ai pensé tout cela hier, en parcourant les galeries des musées du Jardin des Plantes. Ces idées et bien d'autres traversaient mon esprit, puis s'éteignaient; et quand on veut rappeler toutes ces folles échevelées et leur demander compte de leur course rieuse ou désolée, la troupe se disperse, peu répondent ou s'expliquent.

Mais que de merveilleuses choses j'ai vues! Que l'homme est grand! lui, dont le patient génie épelle le livre sublime de la création et parvient à y lire quelquefois.

Je voudrais connaître tout ce qu'on peut connaître des lois naturelles de ces règnes si variés, si admirables. Hélas! j'en ignore le premier mot et je n'ai personne pour m'instruire. J'attends que mon âme puisse enfin se désaltérer à la source de toute science. Oui! j'espère pour elle dans un monde meilleur tout ce que ses désirs embrassent ici-bas. Dieu ne la laissera pas toujours altérée. Adam voulut savoir trop tôt, et pourtant Dieu n'avait pas placé sans but ce désir dans le cœur de l'homme.

Depuis les os gigantesques du mammouth, jusqu'à l'œuf si délicat du colibri, que de merveilles dans ces galeries! J'en suis sortie écrasée par un sentiment que je ne saurais définir; cela me faisait mal dans tout mon être; pourquoi?

Dieu renferme en lui-même le type éternel de ces choses: sans cela comment expliquer la création? Quel monde immense et merveilleux que l'imagination divine! Je m'exprime mal: Dieu ne reçoit point comme nous la réverbération des objets, puisque les objets ne sont eux-mêmes que le reflet de la pensée divine.

Il me semblait, en regardant hier les singulières créatures de Dieu rassemblées dans les galeries du Muséum, qu'il y avait dans ce grand être constructeur des mondes un côté joyeux, source de cette bonne et douce gaieté qu'il a mise en chacun de nous et qui est notre charmeresse dans les petits maux de la vie. J'espère qu'en disant cela je ne manque pas de respect au Créateur... mais ne croirait-on point qu'il a

voulu faire la charge de l'espèce humaine en donnant à ces singes des faces si bizarres? Il en est un dont le nez allongé, la mine piteuse a un faux air de vieillard morose; on ne peut le regarder sans rire.

La mer

Dieppe, juillet 1888.

La mer immense, argentée ou azurée, grondant, soupirant, frangeant ses bords d'une neigeuse écume, jouant rageusement avec le galet, balançant sur son sein ces énormes vaisseaux, ces barques légères, me fait toujours l'effet d'un être animé, et je comprends les philosophes qui douent l'eau d'une vie propre. Ils se trompent, assurément, mais l'idée me paraît poétique.

La mer, c'est la seule chose que l'homme ne puisse changer ni transformer. Il a percé les montagnes et comblé les vallons, il a tracé aux fleuves des cours nouveaux, mais, devant la mer, ses travaux les plus gigantesques ressembleront toujours à des jeux d'enfant.

La mer fait comprendre aussi que l'éternité ne sera pas trop longue pour contempler l'infinie beauté de Dieu; car on passe à la regarder des heures qui fuient comme des minutes, et jamais cette contemplation ne lasse ni ne cause de satiété.

Aujourd'hui, je l'ai vue dans une de ses colères, — une colère d'été, disent les gens du pays, pour ne pas nous laisser l'illusion d'avoir surpris leurs grands flots dans toute la majesté qu'ils leur connaissent. Comme elle franchissait les obstacles, comme son écume courait en grondant sur le galet! Parfois cette écume ressemblait à un fantôme, se soulevant, gémissant, puis retombant et se dissipant en imperceptible vapeur.

Les curieux riaient, jetaient des pierres aux flots, se disputaient ou échangeaient des lazzi insupportables. Ils gâtaient l'œuvre de Dieu. Et cependant, l'homme aussi est grand : voyez comme il brave les flots sur ces barques légères, comme il sait diriger au milieu des tempêtes ces magnifiques vaisseaux peuplés à l'égal d'une ville?

Ici tout semble immense; le ciel est sans limites, soit qu'il

s'étende sur la vaste surface des flots, soit qu'il enveloppe ces vertes plaines dont l'œil aperçoit à peine l'horizon. Rien de charmant comme l'azur de ces profondes couches d'air, avec leur dégradation de nuances d'une douceur infinie, ces jolis nuages légers volant là-haut à la façon dont les barques aux voiles blanches courent sur les vagues. Quel artiste que le bon Dieu !

Les transformistes nous viennent dire : Tout cela s'est fait progressivement, sous l'empire de lois aveugles. Les harmonies qui existent entre l'âme humaine et la disposition de la nature, seraient l'effet d'une conformité produite par le hasard? Ah ! combien je me sentirais isolée et désespérée si Dieu, le bon Dieu ne réglait plus en maître les forces de la matière; si, entre moi et le néant, et l'anéantissement, il n'y avait rien que la nécessité de l'évolution des êtres !

France de saint Louis et France d'aujourd'hui

27 juin 1874.

Si l'on m'avait vue hier tout en larmes et qu'on m'eût demandé pourquoi je pleurais, il est probable qu'on n'aurait pas voulu croire à ma réponse. Et cependant cela est vrai : je pleurais, de toutes mes larmes, en lisant pour la centième fois les récits de Joinville, ce bon sénéchal de Champagne, que j'aime pour mille raisons, et en particulier parce qu'il est mon compatriote. L'Évangile, l'*Imitation*, les *Mémoires de Joinville*, l'*Iliade* et Shakespeare, voilà des livres !... les trois premiers surtout !... Et je ne crois pas que ce soit une profanation, que d'en compter trois qui vous rendent vraiment hommes, qui vous élèvent jusqu'à Dieu : l'Évangile est divin, la vie des saints n'est que son reflet, un reflet qui accoutume nos yeux à la grande et sublime lumière. Saint Jean, saint Louis ! quelles âmes !

Je pleurais hier, parce que je voyais autour de cette douce et grande figure du roi Louis tant de nobles visages; parce que je trouvais, dans ces pages naïves et fortes, tant de traits sublimes, tant de bravoure, de loyauté, de gloire, une France si grande dans ses épreuves mêmes; et puis, qu'en me retournant vers le présent, je le trouvais si triste ! Ni un

homme capable d'être roi, ni d'autres hommes capables d'être sujets !... notre bravoure amoindrie, notre caractère effacé, nos ennemis triomphants, et la France frivole, sceptique, goguenarde, s'amusant toujours, tourbillonnant dans le plaisir ou s'étendant nonchalamment dans l'indifférence et l'apathie. Plus de fortes convictions, plus d'espérances au delà de la tombe, plus de croyances et plus de respect.

O Joinville, si vous reveniez, si vous voyiez nos maux, nos hontes, notre impuissance au milieu d'une civilisation qui devrait nous rendre si forts ! Vous si loyal, si chrétien, si français, si brave, oh ! si vous voyiez, si vous entendiez ce que nous sommes condamnés à voir et à entendre tous les jours, vous ne pourriez jamais croire que ce soit là une terre chrétienne !...

Prophéties modernes

25 avril 1872.

M... m'écrit que de grands événements se préparent; comme elle lit dans l'avenir et entretient des correspondances avec toutes les voyantes de notre temps, il faut l'en croire.

J'avoue cependant que ce ne sont point ces prédictions qui m'effrayent. Le Sauveur l'a dit lui-même à ses disciples : « Nul ne sait le jour ni l'heure ! Veillez, car vous ne savez pas l'heure à laquelle l'ennemi viendra. »

Tantôt il compare le jour du châtiment à un voleur, qui surprend le père de famille au milieu de la plus grande sécurité; tantôt c'est un filet qui emporte tout d'un coup les petits poissons de la mer, ou bien c'est une femme que surprend le moment de sa délivrance.

Et cette incertitude où il nous laisse est une preuve de plus de la bonté divine. Si nous savions le jour, si l'heure était marquée, ou bien on s'abandonnerait à une aveugle confiance, se promettant toujours d'être prêt à temps, ou bien on tomberait dans le plus triste découragement, et une sorte de torpeur morale paralyserait toutes nos actions.

Il n'y a pas eu de temps plus désolés ni plus stériles que le dixième siècle, dont les générations étaient sans cesse épouvantées par les lugubres prédictions millénaires.

Veut-on nous ramener à ces temps barbares, veut-on nous enlever le peu de courage qui nous reste encore, le peu

d'énergie pour le bien qui soulève les âmes dans nos tristes jours ?

Dieu veut qu'on lutte toujours, sans défaillance comme sans présomption, et c'est pour cela qu'il nous laisse dans l'incertitude. Je ne dis pas que nous n'ayons à craindre, et même à craindre beaucoup, pour l'avenir ; mais je dis que toutes ces prédictions, venues de je ne sais où, ne sont certainement pas venues du ciel, parce qu'elles me semblent contraires à l'Évangile et à tout le plan divin.

Quel tort font aux âmes et aux bonnes causes certains esprits étroits, dont les exagérations et le parti pris semblent s'abriter derrière la religion et la rendre responsable de leurs actes !

La Grande Stigmatisée

23 août 1876.

Mgr B... disait qu'il y a toujours eu des stigmatisés sur la terre, depuis saint François d'Assise. Je ne sais, mais il y a une grande stigmatisée qui me touche davantage : c'est l'Église. Ah ! comme ses plaies saignent en ce moment ! Le Sauveur semble vouloir que chaque siècle soit témoin d'un nouveau crucifiement de son corps mystique ; mais jamais il n'a été cruel comme de nos jours, jamais pharisiens et populace n'ont blasphémé autour de la divine victime avec autant de rage et d'effronterie.

C'est là, encore, une des peines les plus cuisantes de mon âme, une des tortures les plus terribles de mon esprit, qui cherche en vain à tout concilier dans les contrastes du plan divin. Dieu qui se tait toujours, des ténèbres palpables et une lumière inaccessible, autant de sophismes que de plaidoyers pour la vérité, et l'homme, avec sa faiblesse, si abandonné dans une telle lutte ! Mon Dieu, mon Dieu, où êtes-vous ?

Pie IX. — Les épreuves de l'Église

8 février 1878.

Hier, 7 février, restera une date solennelle dans l'histoire de l'Église. Le pape Pie IX est mort ce jour-là, à quatre heures du soir, et en même temps les Russes faisaient leur entrée à Constantinople. Oh ! mystérieux desseins de la Providence,

que vous êtes impénétrables ! Les catholiques aimaient à se bercer de l'espoir que leur grand, saint et vaillant pontife ne mourrait pas sans avoir vu le triomphe de la divine cause, et voilà que vous l'appelez au moment le plus périlleux !

Le schisme et l'hérésie se donnent la main par-dessus le corps de l'Église foulé aux pieds, s'avancent comme deux colosses immenses prêts à tout envahir. La Révolution, le blasphème aux lèvres, les mains sanglantes, menace le conclave, et toutes ces voix maudites crient aux disciples du Sauveur : C'en est fait du catholicisme !

Ne nous sauverez-vous pas, ô Jésus notre Maître ? Faudra-t-il que l'Église, inclinant comme vous sa tête couronnée d'épines, redise le *Consummatum est* ?...

Ah ! où donc est ma foi ? L'épreuve c'est la vie de l'Église, c'est son triomphe, c'est sa récompense. Elle marchera, la divine persécutée, à travers le sang, s'il le faut, perdant à chaque pas ses fils par le martyre ou la défection, réduite à un petit nombre de fidèles, mais toujours vivante, toujours courageuse.

Je ne demande pas pour elle des victoires miraculeuses, des prodiges instantanés ; je suis sûre, quoi qu'on en ait dit, que le Souverain Pontife, aujourd'hui pleuré, ne les lui prédisait point non plus : il savait trop bien que le courant des idées ne change pas en quelques années, et que la marche de l'humanité, toujours respectée par la Providence, met des siècles à creuser un sillon contraire à celui dans lequel elle est engagée.

Non ! je ne recule pas devant l'épreuve, je bénis la persécution, j'attends le creuset qui doit purifier l'or de la sainteté. Je veux espérer contre l'espérance même, et je sais que pour nous ramener à lui, Dieu a des moyens aussi lents qu'imprévus. Témoin les barbares, les tortures des premiers siècles, etc.

D'ailleurs n'y a-t-il pas des contrées qu'il abandonne, soit qu'elles aient été trop ingrates ou trop rebelles ? L'Église les laisse incultes et ne manque pas pour cela de terres à défricher.

Hélas ! hélas ! je sais tout cela, et malgré moi mon cœur se serre dans l'angoisse. Non, il ne faut pas se le dissimuler,

nous traversons une terrible tempête. Bien des passagers vont périr sans doute, si le vaisseau ne se brise.

Quel nautonier va-t-on lui donner? Que vont faire les puissances pour entraver sa route? — Quelle tâche, grand Dieu, que celle de succéder à Pie IX !

J'ai essayé tout à l'heure de réciter un *De profundis* pour ce grand et saint pape: cela m'a été littéralement impossible, et ma pensée s'élevant vers lui, malgré moi, comme vers un habitant du ciel, je l'ai prié de tout mon cœur pour cette Église qu'il a tant aimée, si bien servie et pour laquelle il a tant combattu.

Quelle grande et sainte figure que celle de ce pape! Les blasphèmes des impies, au lieu de la souiller, la font paraître plus brillante encore; leurs hurlements lui servent de chant triomphal. Jamais pape ne fut aimé comme lui, aucun n'a tant souffert, mais aucun n'a été autant consolé. Jamais homme, depuis le Sauveur du monde, n'a excité ni tant d'enthousiasme, ni tant de haine; jamais père n'a eu des enfants aussi dévoués, ni aussi nombreux. Devant un tel saint, une telle foi, une pareille grandeur, tous les doutes se taisent et, notre fierté catholique s'élevant plus haut que toutes les clameurs, nous affirmons au milieu de la tempête notre inviolable attachement à la barque de Pierre.

J'ai passé l'après-midi à rédiger un article sur la mort du Saint-Père pour *l'Indicateur*.

Mlle C... m'envoie un billet pour une séance qui aura lieu ce soir dans un milieu fort peu orthodoxe : je le lui retourne à l'instant, ce soir il faut rester dans son deuil. D'ailleurs le temps des compromis est passé, je ne puis comprendre qu'on aille faire nombre dans le camp ennemi. C'est à peu près ce que j'écrivais ce matin aux demoiselles D... en les remerciant avec effusion des belles broderies qu'elles nous ont envoyées.

Inertie des bons?

16 janvier 1879.

Visites et courses dans l'après-midi. C'est étrange d'entendre les plus chrétiens, de les trouver si insouciants, si tranquilles en face des persécutions qui menacent, qui atteignent l'Église leur mère.

Ce symptôme est plus effrayant que toute la rage des ennemis. S'ils ne se réveillent pas, s'ils ne se sentent pas blessés, quand la crise deviendra tout à fait aiguë, le tout petit troupeau des vrais fidèles demeurera bien impuissant. La foi s'éteindra lentement, sans qu'il soit même besoin d'employer une violence trop révoltante.

Voilà le péril. Serait-il donc vrai que les questions religieuses ne passionnent qu'autant qu'elles sont mêlées à l'intérêt humain, qu'autant qu'elles se rattachent à l'idée de la politique ou aux rancunes de race, comme on l'a vu tant de fois ?

M. de Mun

2 février 1875.

Heureux ceux qui n'ont pas seulement la foi, mais qui sentent l'enthousiasme déborder de leur cœur ! Nous avons entendu M. de Mun au cercle des ouvriers, c'est admirablement beau.

Un jeune officier avec le zèle d'un apôtre, s'exprimant dans un langage digne de l'Académie, c'est ce qui ne se rencontre pas souvent.

M. de Mun est un des fils d'Eugénie de la Ferronnays. Sa pieuse et mélancolique mère lui a laissé, en partant pour le ciel, le pieux et poétique héritage de ses vagues aspirations vers le beau et le divin. Il y a dans le regard de ce jeune homme quelque chose de céleste. Il s'est dévoué à l'œuvre des patronages ouvriers. Rien ne le décourage, ni les obstacles de toutes sortes, ni le peu de succès, ni les railleries du monde, ni les insultes des partis, ni les dégoûts attachés à une pareille entreprise.

J'admire surtout qu'il puisse rester enthousiaste. Ah ! quand on voit de près ce peuple des villes au dix-neuvième siècle, on se prendrait plutôt à douter des destinées de l'humanité et de l'existence de l'âme dans ces corps abrutis. Lui, il a foi en Dieu, en l'homme et en son œuvre, et il le dit bien ! Il voit l'homme par ses beaux et nobles côtés. Dernièrement, j'entendais des femmes, chrétiennes et charitables cependant, échanger la conversation suivante : « Vos pauvres vous sont-ils un peu reconnaissants ? — Bast ! que m'importe ! je ne m'en inquiète pas, ce n'est pas pour eux que

je travaille. » M. de Mun ne dirait pas cette cruelle parole; il travaille pour Dieu, mais aussi pour l'humanité; il ne dédaigne pas la reconnaissance du pauvre, parce que ce sentiment relève l'homme qui l'éprouve, comme celui qui le fait éprouver.

Quel ferme chrétien que ce jeune homme! On dirait quelque martyr de la légion thébaine ressuscité pour réveiller notre foi engourdie. « On nous appelle des illuminés, disait-il, j'accepte ce nom; tant de gens dans notre siècle sont environnés de ténèbres, qu'on est tout heureux de se sentir en plein dans la lumière. On rit de notre zèle, et nous, nous nous en faisons gloire en répétant cette fière parole qui a fait le monde moderne : Nous sommes chrétiens! nous possédons la vérité et nous ne pouvons nous en taire, *non possumus non loqui!* Mais avant de parler à nos frères, nous nous adressons à Dieu, nous prions, car nous ne croyons pas qu'on puisse rien fonder sans la prière et sans la grâce. »

La prière ! ce jeune soldat en parle comme jamais prédicateur n'en a mieux parlé... Il a comparé éloquemment la prière chrétienne à la prière antique, nous montrant le vieux Priam embrassant les genoux d'Achille, baisant les mains teintes encore du sang de ses fils, et fléchissant par ses gémissements cette sombre fureur du héros que rien encore n'a pu apaiser.

En parlant du pape, de l'Église, des persécutions endurées par l'évêque de Genève qui présidait l'assemblée, le jeune orateur s'est élevé jusqu'au sublime. Il nous a montré le pontife exilé à Ferney plus grand que les potentats et les despotes, entre la grimaçante image de Voltaire et le sinistre souvenir de Calvin. Puis il a trouvé des couleurs charmantes pour peindre le pèlerinage des ouvriers à Notre-Dame de Liesse, il a décrit avec une grâce pittoresque ce vieux château des princes lorrains, sur les murs duquel on peut saluer encore la double croix des Guises, emblème redouté des sectaires dans nos grandes luttes pour la vieille foi.

Saint-Denis

11 juin 1898.

Saint-Denis, la nécropole royale! Je désirais la revoir.

Je l'ai revue avec un profond sentiment de tristesse. L'Angleterre a toujours son Westminster, où elle garde dans la gloire ses souverains et ses grands hommes disparus du théâtre de ce monde. La France a dispersé les cendres de ses souverains, de ses guerriers, de ses héros. Dans un jour de colère, elle a jeté leurs restes à la fosse commune. Et la voix monotone du guide qui trouble le silence de la grande basilique vide répète cela aux troupeaux d'Anglais touristes. Ces statues couchées ne sont plus que des figures de musée, dont on n'aperçoit les formes qu'en un raccourci désagréable, derrière des barrières ou des grilles. La mort elle-même semble plus morte ici que partout ailleurs ; elle a une désolation plus grande, elle nous crie mieux encore la vanité de la vie, puisque toute la puissance de ces rois, de ces princes n'a pu assurer la paix de leur tombeau ou le respect de leur souvenir.

Et pourtant peu de races royales, pour ne pas dire aucune, ont produit moins de mauvais princes que celle de la maison de France ; aucune n'en a donné au monde de semblables à saint Louis pour les vertus, à Louis XIV pour la magnificence.

Hélas! le grand temple où ils devraient reposer est pauvre, délabré, pareil à un lieu désert, à une ruine. On n'a rien gagné en en faisant une paroisse. Il reste inhabité par l'hôte divin, qu'on ne peut exposer à l'irrévérence des visites des curieux et du peuple déchristianisé de la petite ville. Saint Denis, le grand patron de la France dont le nom servit longtemps de cri de guerre et de victoire à nos aïeux, saint Denis notre premier apôtre, reste oublié ! Sa statue décapitée domine encore le portail, mais aucun signe pieux ne marque son autel et les quelques dévotes du quartier n'apportent leurs petits cierges qu'à saint Antoine de Padoue.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

I

Revue d'astronomie.

A travers les astres. — De la terre au soleil. — Inventaire de la surface du soleil. — Nouveaux courtisans de Jupiter et de Saturne. — Une rivale de Jupiter. — Révélations de la photographie sur les étoiles.

A travers les astres. — Le voyage que nous entreprenons, doit être bien rapide; nous visiterons seulement quelques régions récemment explorées.

De la terre au soleil. — La longueur de cette partie du voyage commence à être mieux connue. On sait l'importance de cette détermination. Une carte sans échelle donne les rapports entre les distances, non les distances elles-mêmes. Or, préciser la distance de la terre au soleil, c'est préciser l'échelle pour l'évaluation des longueurs en astronomie. Indirectement, le calcul des masses et du moment précis des phénomènes en dépendent. La fixation de cette donnée serait donc, d'après Airy[1], « le plus important problème astronomique; mais combien difficile! » Quelques planètes, comme Vénus, en passant devant le soleil, nous jettent quelques renseignements peu précis sur la parallaxe. Leverrier dédaignait ces informations. D'après lui, « la méthode de l'avenir » est l'estimation des influences exercées par la terre sur les mouvements de Vénus et de Mars. En attendant l'avenir, il restait, en 1874, après le passage de Vénus, — du moins selon le professeur Harkness, — une indécision de 2 536 000 kilomètres sur la distance cherchée.

Voici que M. Witt fit, en 1898, la connaissance d'Eros. Ce joujou de planète, placé entre Mars et la terre s'approche de nous à moins de 21 millions de kilomètres, c'est-à-dire deux fois plus près que Vénus; son diamètre, n'ayant que 30 kilomètres, permet

1. Airy a été, au siècle dernier, astronome royal à l'observatoire de Greenwich; ses travaux l'ont rendu célèbre.

un pointage rigoureux. Dès lors, de nombreuses lunettes se braquent sur Eros; M. Lœvy, directeur de l'observatoire de Paris, organise la publication d'énormes documents dont la discussion est entreprise avec ardeur par certains savants. La parallaxe solaire semble déjà connue à moins d'un centième de seconde près. L'incertitude sur la distance serait au plus de 170 000 kilomètres, et nous majorons les chiffres. On attend avec impatience le résultat final des observations. Si nous acceptons le chiffre probable de 8 s. 80 pour la parallaxe et 6 377 kilomètres comme valeur du rayon équatorial de la terre, 149 471 000 kilomètres nous séparent du soleil[1].

*
* *

Inventaire de la surface du soleil. — L'analyse *spectrohéliographique* et l'organisation internationale des opérations qu'elle demande ont été mises en première ligne dans les questions traitées au récent congrès des astrophysiciens à Oxford. Depuis 1868, grâce à Lockyer et Janssen, une méthode spectrale permet l'étude journalière — c'est-à-dire même en dehors des éclipses — des protubérances et de la chromosphère, sur le bord du disque solaire. Il s'agissait de pouvoir étudier toute la surface. En 1889, M. G.-E. Hale, publiait la description d'un instrument appelé par lui *spectrohéliographe.* « C'est un spectroscope à vision directe, où l'oculaire est remplacé par une deuxième fente, tout près de laquelle se place une plaque photographique. L'image du soleil étant projetée sur la première fente, on choisit, dans le spectre qui se produit, une raie Hβ, par exemple, et on la fait coïncider avec la deuxième fente, qui ne laisse donc passer que cette radiation. En donnant au spectroscope un mouvement de rotation autour de son centre optique et perpendiculairement à la direction des deux fentes, les positions successives de la fente projettent sur la plaque photographique l'image monochromatique de toute la surface du disque solaire[2]. »

Cet appareil, destiné d'abord à l'étude des éruptions solaires d'hydrogène, a, dans la suite, permis à M. Hale l'étude des raies du calcium. La distribution des masses de vapeur de ce métal,

1. *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 30 mars 1906.
2. *Revue générale des sciences*, 15 avril 1906.

au-dessus de la surface solaire, s'est manifestée très différente de celle de l'hydrogène.

Ce procédé d'observation, adopté et expliqué avec quelques modifications par divers savants, notamment par M. Evershed en Angleterre et M. Deslandres à l'observatoire de Meudon, a déjà rendu de précieux services. Le prochain congrès, qui doit se tenir à Meudon en 1907, contribuera sans doute puissamment à le répandre et à en systématiser l'emploi dans toutes les régions du globe[1].

*
* *

Nouveaux courtisans de Jupiter et de Saturne. — En nos temps démocratiques, il est assez piquant de voir, en dehors de notre globe, les cours royales prendre un nouvel éclat. En 1898, M. W. H. Pickering, de Harward College à Cambridge, introduisait auprès de Saturne un neuvième satellite ; en 1905, grâce à cet astronome, un dixième, Thémis, a pris au cortège le septième rang entre Titan et Hypérion. Presque en même temps, le professeur Perrine augmentait de plus de six fois l'étendue du domaine de Jupiter, en lui soumettant un sixième et un septième satellite. Est-ce bien un regain de gloire apporté aux vieilles divinités ? N'y a-t-il pas là un mouvement inquiétant ? Contrairement aux prévisions de Faye[2], le neuvième satellite de Saturne tourne en sens inverse de ses compagnons ; et — ce qui n'eût pas enrichi les statistiques de Laplace[3] — Thémis et les compagnons de Jupiter ont des orbites très inclinées ou très excentriques.

Si peu dociles à l'ancien protocole, ces courtisans sournois devaient donner du mal à la police astronomique. Pour découvrir

1. On a soulevé, ces dernières années, au sujet du soleil, des questions de tout premier ordre, que le but modeste de ce Bulletin ne nous permet guère d'aborder. Au lecteur curieux de théories nouvelles, nous signalons : celles que M. l'abbé, Moreux a publiées dans son ouvrage intitulé *le Problème solaire* (Thomas, Paris, 1900) ; un article fort original sur *les Théories solaires et la dispersion anormale*, que M. W. H. Julius, membre de l'Académie des sciences d'Amsterdam, a fait paraître le 30 mai 1904 dans la *Revue générale des sciences pures et appliquées* ; enfin, dans la *Revue des questions scientifiques*, un résumé intéressant d'hypothèses diverses (avril 1904, p. 639).

2. Faye, *Origine du monde*, 1885, p. 155, et 1896, p. 162. Gauthier-Villars.

3. Laplace, *Introduction à la théorie des probabilités*, p. LXXII.

le dixième satellite de Saturne, il a fallu le photographier, et, bien que la trace de son passage soit suffisamment nette sur les clichés pour qu'on puisse calculer son orbite, il demeure invisible à l'œil humain aidé des plus forts instruments.

*
* *

Rivale de Jupiter. — Les « petites planètes » occupaient, jusqu'en 1898, une région à part, entre Mars et Jupiter. A cette époque, la découverte d'Eros ouvrit la liste des petites planètes solitaires. Le 22 février dernier, M. Koppf, collaborateur de M. Max Wolf à l'observatoire de Heidelberg, a fait une trouvaille non moins originale. La planète « 1906 T. G. » n'a pas encore reçu son baptême définitif, et déjà ses évolutions ambitieuses en font une rivale de Jupiter. D'ordinaire plus éloignée que lui du soleil, elle s'en rapproche davantage à son périhélie. Pour un observateur placé à l'infini, dans la direction du pôle de l'écliptique, les trajectoires sembleraient se couper tous les neuf cents ans. En réalité, les deux planètes seraient alors l'une au nord et l'autre au sud ; nulle part elles ne sont très voisines.

*
* *

Révélations de la photographie sur les étoiles. — Très instructive au sujet de notre monde solaire, la photographie a bien des choses à nous dire, même des étoiles. Elle apprend, par exemple, au même M. Max Wolf, l'existence d'une multitude de nébuleuses. Dans telle région du ciel, le nombre des nébuleuses qu'elle découvre serait au nombre précédemment trouvé dans le rapport de soixante-huit contre un [1].

La photographie révèle encore au même astronome le mouvement propre de certaines étoiles. La méthode, inutilement essayée jusqu'alors, consiste à comparer dans un stéréoscope deux reproductions d'une même portion du ciel, prises à plusieurs années d'intervalle. Un laps de quatre ans a suffi pour faire apparaître aux yeux un déplacement déjà connu. Deux clichés, pris à quatorze ans de distance, ont fait connaître pour la première fois le mouvement propre d'une étoile de neuvième grandeur dans la constellation du Lion ; bien plus, ils ont permis

1. *Bulletin de la Société belge d'astronomie,* mai 1906.

de l'évaluer avec une précision que M. Wolf[1] estime supérieure à celle des mesures micrométriques ordinaires.

M. NIVARD.

II

Revue d'aéronautique

L'EXPLORATION DE LA HAUTE ATMOSPHÈRE

Les lecteurs des *Études* ne sont point sans avoir entendu parler des tentatives faites pour pénétrer les mystères de notre enveloppe atmosphérique. Dès 1899, le P. de Joannis, en deux remarquables articles[2], les mettait au courant de la genèse des expériences, des difficultés vaincues et des multiples problèmes laissés non résolus ou soulevés par l'aéronautique à la fin du dix-neuvième siècle.

Qu'a-t-on fait depuis? Les quelques années du siècle nouveau n'ont-elles pas apporté leur contingent de documents à cette branche délicate de la météorologie ?

Quand le P. de Joannis écrivait, on en était encore au début de l'entente internationale pour le sondage de l'atmosphère ; des expériences combinées avaient eu lieu, mais irrégulières, intermittentes, pleines d'aléas : on avait encore à peine fixé les types de ballons-sondes, les ascensions de ballons montés restaient rares et fort coûteuses, les cerfs-volants commençaient seulement à pénétrer dans le domaine scientifique. Pourtant ces derniers appareils parvenaient assez facilement à 2 000 ou 3 000 mètres ; en ballon monté, M. Berson avait, en une pointe audacieuse et grâce aux inhalations d'oxygène, atteint l'altitude de 9 156 mètres (la plus considérable des hauteurs authentiquement constatées) ; les ballons-sondes s'élevaient couramment au-dessus de 10 000 mètres, quelques-uns d'entre eux avaient même pu dépasser 15 kilomètres.

On possédait donc de précieux éléments : il s'agissait de les coordonner, de les perfectionner et de multiplier les documents qui, plus tard, devraient, et devront encore, servir de bases aux calculs, aux raisonnements, aux hypothèses.

On commença par resserrer les liens de l'entente internationale : c'était assurer du même coup aux travaux l'ordre, la mé-

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, lundi 7 mai 1906. Note présentée par M. Lœvy.
2. Voir *Études*, 1899, t. LXXX, p. 781 ; t. LXXXI, p. 71.

thode et l'émulation : c'était doubler, décupler peut-être, la valeur de l'initiative privée. Pour faire suite aux lancements intermittents, on convint d'adopter des jours fixes pour des expériences simultanées : chaque premier jeudi du mois, les principaux observatoires météorologiques devraient, d'accord avec de grandes sociétés d'aérostation, et quelques parcs militaires, procéder à une série d'ascensions de cerfs-volants, ballons montés et ballon-sondes. On recueillerait, le même jour, les résultats enregistrés aux principaux observatoires de montagne : c'est ainsi que nous avons, depuis plusieurs années, le *Bulletin mensuel de la commission internationale pour l'aérostation scientifique*, publié à Strasbourg par les soins de M. H. Hergesel, en français et en allemand.

Nombreux et instructifs sont les renseignements, directs ou indirects, que contient ce bulletin : nous y apprenons notamment que, pour l'altitude, le cerf-volant dépasse maintenant les observatoires permanents de montagnes et parfois même atteint les plus hauts pics européens.

Six stations de montagne seulement, envoyant de façon régulière leurs observations au *Bulletin*, sont placées plus haut que 2 500 mètres [1].

En revanche, pendant les huit derniers mois de l'année 1904 [2] (du 5 mai au 1er décembre), douze cerfs-volants dépassaient les 2 kilomètres et demi [3].

1. Sennblick.	3 106 mètres.	Pic du Midi. . . .	2 859 mètres.
Zugspitze.	2 964 —	Col de Vaddobbia.	2 548 —
Etna . . .	2 950 —	Säntis.	2 500 —

Il existe quelques observatoires plus elevés, mais pour une raison ou pour une autre (la plupart du temps parce qu'ils ne fonctionnent pas toute l'année), ils ne fournissent point de documents à la commission internationale.

2. Par suite des difficultés spéciales de réception et d'impression des chiffres, le *Bulletin* paraît avec plus d'un an de retard.

3.	5 mai	4 010 mètres. . .	Pawlosk (Russie).
	—	2 847 —	Blue-Hill (E.-U. d'Amérique.
	6 juillet. . , . . .	3 180 —	Pawlosk.
	—	4 330 —	—
	—	3 250 —	—
	5 août.	2 510 —	sur l'Atlantique*.
	5 octobre.	2 710 —	Pawlosk.
	—	2 760 —	—
	3 novembre. . . .	3 408 —	Blue-Hill.
	1er décembre. . .	2 979 —	Tegel (Berlin).
	—	2 720 —	Pawlosk.
	—	3 350 —	—

* Au sud des Canaries, à bord du yacht du prince de Monaco.

Or, à altitudes égales, les cerfs-volants, opérant dans l'air parfaitement libre, se trouvent en bien meilleures conditions que les stations de montagnes, et fournissent des chiffres sujets à beaucoup moins de surprises et de corrections.

Pendant la même période, que faisaient les ballons montés ? Ils gagnaient sur les cerfs-volants, plusieurs milliers de mètres et fournissaient régulièrement des résultats fort sûrs jusqu'à 7 kilomètres ; huit d'entre eux, en huit mois, dépassaient 5 000 mètres [1].

Mais s'ils conservaient l'avantage de porter avec eux les observateurs et assuraient ainsi, en dehors d'impressions humaines fort intéressantes, le contrôle soigneux des appareils enregistreurs, ils se voyaient, quant à l'altitude, bien surpassés par leurs petits, mais légers rivaux, les ballons-sondes, dont durant les huit mois précités, quarante-quatre dépassaient 10 000 mètres de hauteur, seize parvenaient au-dessus de 15 000 mètres, un même pointait jusqu'à près de 25 kilomètres.

Et que rencontraient-ils si haut, ces hardis pionniers sans intelligence ? Que nous disaient-ils à leur retour ? Elles sont nombreuses, certes, les matières dont ils peuvent nous entretenir : température, pression, radiation solaire, hygrométrie, composition de l'air, etc., etc. Soit qu'il consiste en un seul ballon de papier dont le cubage oscille autour de 120 mètres cubes (modèle Teisserenc de Bort), soit qu'il comprenne deux ballonnets de caoutchouc jumeaux ou accouplés en tandem (système Assmann), chacun d'un diamètre de 1 m. 20 ou 1 m. 50 seulement, quels appareils emporte d'habitude un ballon-sonde ? Un barothermographe (ou baromètre anéroïde et thermomètre bimétallique), un hygrographe, un thermomètre isolé, parfois un actinomètre, rarement un récipient vide destiné à faire une prise d'air à l'altitude maxima. Tout cela, le plus léger possible ; tout cela étudié, remanié, modifié, allégé et sans cesse amélioré.

Pour citer quelques résultats, sans prendre comme modèle l'ascension de Strasbourg (6 octobre 1904) dont les derniers chiffres sont par trop incertains, tenons-nous-en à l'expérience

1.
5 mai . .	6 093	mètres.	Berlin.	1er septembre.	7 044	Berlin.
3 juin. .	5 240	—	Vienne.	—	5 695	Vienne.
7 juillet .	5 360	—	—	6 octobre.	6 018	—
7 août. .	5 065	—	—	3 novembre.	7 066	—

de Pawlosk (1er septembre), où fut atteinte l'altitude extrême de 19720 mètres. Parti à 9 h. 11 m. 5 s. du matin d'un point élevé de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, avec une pression atmosphérique de 755 millimètres et une température de + 10°,4 C., le petit ballon ou plutôt le ballon double (deux ballons en caoutchouc, 1200 millimètres et 1200 millimètres de diamètre) enregistrait les étapes parcourues[1].

Ces résultats nous dira-t-on, sont magnifiques; pourtant, il faudra bien prévoir un terme, et les ballons-sondes ne s'élèveront pas indéfiniment. Déjà, à l'altitude de 15000 mètres, la pression atmosphérique n'est plus que de 8 centimètres, et, à l'entour des 25 kilomètres de hauteur, les 760 millimètres de notre colonne barométrique se voient réduits à 20 jolis petits millimètres.

Oui, certes, quelque jour, les ballons-sondes verront leur course limitée. Essayer de dire quand, serait téméraire et prématuré; le savant colonel Renard avait indiqué des chiffres de cubage minimum des ballons en fonction des altitudes à at-

1. Nous ne citerons pas tous les chiffres enregistrés, mais nous procédons à une sélection dans le tableau très complet de cette ascension.

MONTÉE				DESCENTE			
Heure.	Pression.	Altitude.	Température.	Heure.	Pression.	Altitude.	Température.
h. m. s.	mm.	m.		h. m. s.	mm.	m.	
9,11,5	755	30	+ 10,4	10,39,7	51	18,990	— 42,1
9,14,5	682	860	+ 3,8	10,50,1	81	15,830	— 45,4
9,23,5	495	3,390	— 11,3	11,15,4	220	9,110	— 46,4
9,33,8	327	6,460	— 32,1	11,23,2	262	7,920	— 43,3
9,40,9	242	8,530	— 45,5	11,34,9	364	5,620	— 26,9
9,43,0	222	9,100	— 47,0	11,45,5	480	3,590	— 14,8
10,10,9	81	15,860	— 45,6	11,52,6	582	2,100	— 5,6
10,25,6	52	18,860	— 41,7	11,57,7	674	950	— 2,2
10,31,7	46	19,720	— 28,1	12,01,1	7 46	120	+ 7,8

Temps de la montée . . . . 1 h. 20 m. 2 s.
Temps de la descente 1 29 4

Durée totale de l'ascension. 2 h. 49 m. 6 s.

Altitude maxima : 19,720 mètres.

Lieu d'atterrissement : Volossovo, à 69 kilomètres (en ligne droite) de Pawlosk.

Température minima : — 47° à 9100 mètres d'altitude.

teindre ; ces chiffres se sont trouvés inexacts, par suite de l'apparition de nouveaux facteurs jusque-là inconnus ou négligés. Car c'est là ce que la haute atmosphère présente à la fois de désagréable et d'intéressant ; les lois physiques que nous avons codifiées et chiffrées pour la surface de notre globe reçoivent là-haut des applications inattendues, parfois déconcertantes.

Nos lois physiques et nos formules sont le résultat d'une induction basée sur la similitude des conditions d'expérimentation. Mais là-haut, tout là-haut, les conditions sont changées et ne présentent plus avec les nôtres que des rapports d'analogie ; d'où surprises et manque de concordance fort excusable entre les hypothèses valables à la surface de la terre et les chiffres enregistrés dans les régions supérieures. L'exploration de la haute atmosphère en est encore à ses débuts ; l'avenir qui s'ouvre devant elle est immense, et attirant comme l'espace même où plonge notre regard inquisiteur. Nous ne pouvons que souhaiter de voir l'esprit humain augmenter chaque jour le domaine de ses connaissances et dérober à la nature des éléments nouveaux de calcul et de raisonnement. S'il faut aller chercher ces éléments très haut, s'il faut les acquérir au prix de labeurs incessants et de coûteuses expériences, qu'importe? « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front » ; vieil adage toujours vrai, puisqu'il fut prononcé par la vérité même. Il faut peiner, même pour notre pâture intellectuelle, j'allais dire surtout pour elle. Qu'importe, si, grâce aux résultats acquis, nous pouvons de loin, selon le mot splendide de Newton, « repenser les pensées de Dieu ».

Henri DUGOUT.

III

Revue de physique et chimie industrielles

La nitrification par combinaison directe des éléments de l'air
Un moyen vraiment économique d'extraire l'oxygène de l'air... liquide.

L'azote est un des éléments les plus répandus dans notre monde; il constitue les quatre cinquièmes de l'air, il entre dans la composition de nombreux minéraux : azotates, azotites, sels ammoniacaux, nous le trouvons comme élément indispensable de toute cellule vivante. Remarquons ici que c'est par les végétaux

que l'azote entre dans les tissus animaux. Les végétaux fixent directement l'azote minéral et, pour ainsi dire, le font entrer dans le cycle organique. De là la nécessité de fournir cet azote minéral aux plantes par le moyen des engrais. Quoique l'industrie utilise de grandes quantités de minéraux azotés, en particulier pour la fabrication des explosifs, la plus grande consommation va du côté de l'agriculture et la nécessité de fertiliser la terre se fait particulièrement sentir là où la densité de la population exige abondance de plantes et d'animaux.

L'importation annuelle en Europe des nitrates du Chili est, en nombre rond, de 1 million de tonnes. Les quatre cinquièmes environ sont consommés par l'agriculture. La production annuelle des sels ammoniacaux en Europe est de 350 000 tonnes. Ce sont les usines à gaz qui fournissent ces sels par le traitement des eaux d'épuration. Or, presque toute cette production va encore à l'agriculture et remarquons ici qu'il y a quelque différence entre la vertu fertilisante de l'azote nitrique et de l'azote ammoniacal, l'expérience semble prouver que l'azote nitrique est préférable. La source la plus considérable et la meilleure des engrais européens se trouve donc dans les mines de nitrates du Chili ; or, cette source n'est pas inépuisable et il faut bien songer déjà à suppléer au défaut de ce produit étranger. La même question, mais moins pressante, se pose pour la houille, mais déjà les inquiétudes sont dissipées, car la *houille blanche* remplacera la *houille noire*, et, de ce côté, l'épuisement n'est pas à craindre tant que l'activité solaire entretiendra la circulation des eaux qui alimentent les machines hydrauliques. L'électricité vient là comme un merveilleux intermédiaire pour utiliser et distribuer partout l'énergie des eaux en mouvement. Ne peut-elle pas nous rendre encore le service de parer à ce manque d'engrais qui nous menace? Après tout, de quoi s'agit-il ? De combiner entre eux les éléments oxygène et azote qui sont mélangés dans l'air, pour en faire des acides nitreux ou nitriques. Pour l'électricité, est-ce là une difficulté? Cette branche toute jeune de l'industrie électrique que l'on appelle l'électrochimie a déjà produit et produira certainement des inventions autrement difficiles. Mais déjà, sur ce point, les résultats obtenus sont très bons et déjà industriels, c'est-à-dire que les prix de revient permettent d'établir une concurrence efficace. Les espérances fondées dépassent encore les résultats,

car l'atmosphère présente partout, et sans qu'il n'en coûte rien, les éléments de l'acide nitrique; on peut donc puiser sans mesure dans ce réservoir. La matière première est pour rien et le gaspillage n'est pas à craindre.

Comme il arrive presque toujours, le point de départ d'un des procédés qui semblent les meilleurs est une petite découverte de laboratoire, déjà bien vieille puisqu'elle a été faite en 1784 par Cavendish. Si dans une éprouvette contenant de l'air et un peu de potasse, on fait passer des étincelles électriques, il se produit des vapeurs rutilantes indiquant formation de combinaisons nitreuses. Ces vapeurs sont absorbées au fur et à mesure de leur production par la potasse et donnent des nitrates et nitrites. Cette absorption est absolument nécessaire, car il se produit ici un phénomène d'équilibre chimique et la combinaison qui vient de se faire peut être détruite aussitôt, si on ne la soustrait à l'action des étincelles.

Dans le procédé Birkeland et Eyde, on répète cette expérience de laboratoire, mais en très grand et, la pratique a montré que les conditions les plus favorables pour la combinaison de l'azote et de l'oxygène, sous l'action des étincelles électriques, sont : 1° un travail à température élevée pour augmenter le rendement et la rapidité de la réaction ; 2° un refroidissement instantané des gaz pour éviter la décomposition en sens inverse. Les gaz nitriques soustraits à l'action de l'étincelle sont fixés ensuite à l'état de nitrites et de nitrates. En Norvège, une usine assez récemment établie à Notodden, près de Christiania, utilise ce procédé Birkeland et Eyde.

Indiquons, à titre d'exemple, comment on y procède. L'arc électrique, car il ne s'agit plus de maigres étincelles, jaillit entre deux électrodes constituées par des tiges creuses en cuivre rouge continuellement refroidies par un courant d'eau. Leur distance n'est pas de plus de 2 millimètres, mais l'arc électrique ne jaillit pas en ligne droite, ce qui limiterait son action à un espace extrêmement restreint. Il est étalé et s'épanouit comme un soleil de près de 2 mètres de diamètre dont le centre serait précisément entre les deux électrodes et le plan perpendiculaire à leur direction. Cet étalement est produit par l'action déviatrice d'un fort électro-aimant dont le champ est perpendiculaire à la direction de l'arc, c'est-à-dire à la direction nord-sud entre les pôles.

On sait qu'un courant électrique mobile est dévié par un aimant, il en est de même ici, car l'arc électrique constitue un véritable courant lumineux et mobile. Il est soufflé et étalé sous forme de nappe. Mais cette nappe est circulaire et s'étend dans tous les sens autour du point de jaillissement. Cet arc est assez différent de celui qui, jaillissant entre deux charbons, donne la lumière électrique; il est produit par des courants alternatifs à une tension moyenne de 5 000 volts et donne une quantité considérable de petites décharges oscillantes permettant de réaliser l'oxydation de l'azote dans les meilleures conditions. Cette nappe de feu s'étale dans un four circulaire et plat, en donnant une température d'environ 3 000° C. Ce four est constamment balayé par un puissant courant d'air qui le traverse avec une vitesse d'environ 1 m. 50 par seconde. La masse d'air insufflée est d'environ 25 000 litres par minute. A la sortie, l'air chargé de produits nitreux est à la température de 500 à 600°. Il abandonne sa chaleur à des chaudières tubulaires qui constituent de véritables réfrigérants, et passe dans d'autres réfrigérants qui l'amènent de 200° à 40° Les gaz sont alors dirigés dans des tours remplies de matières quartzeuses et analogues aux tours de Glower, employées dans la fabrication de l'acide sulfurique. Ils traversent ces tours où l'eau ruisselle continuellement, et, dans cette circulation en sens inverse d'eau et de gaz nitreux, se produisent des solutions nitriques de plus en plus concentrées qui peuvent arriver à la teneur de 50 kilogrammes d'acide nitrique pour 100 litres de liquide. La puissance électrique mise en jeu est considérable. Un four absorbe une puissance mécanique de 700 à 1 000 chevaux. L'arc voltaïque est produit par du courant alternatif sous une fréquence de cinquante périodes et sous une force électromotrice efficace de 2 000 volts.

On le voit, le procédé ne peut être économique qu'à la condition d'avoir à sa disposition une énergie mécanique puissante et à bon marché. C'est ce que réalisent pratiquement les grandes chutes d'eau et c'est le cas dans l'usine dont nous parlons, les chutes de Rjukan fournissant une puissance d'environ 2 500 chevaux à l'usine de Notodden.

*
* *

S'il est avantageux de combiner les éléments de l'air pour obtenir des nitrates, il ne l'est pas moins de les séparer, surtout

pour en extraire l'oxygène. A ceux qui ne se rendraient pas compte de l'importance de ce gaz dans l'industrie, nous conseillons de lire le chapitre cinquième du livre si intéressant de M. Georges Claude, *l'Air liquide*. Le ton enthousiaste de l'auteur dans le paragraphe qui a pour titre *l'Avenir*, est bien justifié. Les chercheurs peuvent donc se lancer à la découverte de procédés permettant de séparer à bon compte l'oxygène et l'azote de l'air. Le procédé Brin-Boussingault, utilisant les oxydations et désoxydations successives de la baryte, donne déjà de bons résultats.

Une solution nouvelle et fort élégante est fournie par la distillation fractionnée de l'air liquide. Certes, le procédé n'est pas banal. Nous n'avons pas l'intention de dire ici comment on obtient l'air liquide. Nos lecteurs qui seraient curieux de se renseigner sur ce point seront pleinement satisfaits par la lecture du livre de M. Georges Claude que nous citions tout à l'heure ; ils ne sauraient rien trouver de plus clair et leur intérêt ne fera que croître à mesure qu'ils parcourront ce petit volume.

C'est, du reste, à M. Claude que l'on est redevable du procédé le meilleur et le plus économique pour obtenir l'air liquide. La substitution de la détente avec travail extérieur, à la détente sans travail extérieur, employée dans le procédé de Linde, constitue le réel et grand progrès de sa méthode. L'air liquide comme l'air atmosphérique est un simple mélange des deux éléments oxygène et azote, mais ces deux liquides mélangés sont très inégalement volatils, l'azote s'évapore plus vite, de sorte que si on laisse s'évaporer de l'air liquide, le résidu deviendra de plus en plus riche en oxygène. On pourrait donc ainsi, par le libre jeu de l'évaporation, obtenir un pourcentage de plus en plus élevé, mais le gaspillage serait considérable et l'enrichissement se tiendrait au-dessous de la teneur désirable. Aussi, n'est-ce pas ainsi que procède M. Claude. Une liquéfaction progressive et fractionnée permet d'abord d'obtenir deux liquides, l'un riche, l'autre pauvre en oxygène, la distillation fractionnée de ces deux liquides achève la séparation et fournit deux gaz presque purs : l'oxygène et l'azote.

Le phénomène de la condensation est exactement l'inverse de celui de l'évaporation ; l'oxygène qui s'évapore en dernier lieu est le gaz qui se liquéfie le premier. Si donc une masse d'air est gra-

duellement liquéfiée, la portion de liquide qui se condense en premier lieu est plus riche en oxygène. La première partie de l'opération consiste à obtenir cette liquéfaction séparée en faisant circuler l'air à liquéfier dans des tubes baignés par de l'oxygène liquide s'évaporant. Vient ensuite la distillation fractionnée de ces deux liquides inégalement riches en oxygène. Imaginons, et pour cela faisons quelque effort puisque la ressource d'un schéma nous fait défaut, une colonne de plateaux semblable à celle que l'on emploie pour la rectification des alcools. Au bas de la colonne se trouve l'oxygène liquide qui envoie le courant ascendant de ses vapeurs, si on peut ainsi parler. Vers le milieu de la colonne, débouche un tube amenant l'air liquide riche en oxygène; dans le haut arrive l'air liquide pauvre. Ces deux liquides ruissellent en descendant le long de la colonne et sont rencontrés par les vapeurs ascendantes d'oxygène. Le premier rencontré est le liquide riche. Il est rectifié par l'oxygène ascendant et se dépouille de son azote qui s'élèvera à l'état gazeux vers le haut de la colonne. Une partie correspondante de l'oxygène gazeux montant est, du reste, liquéfiée, de sorte que c'est de l'oxygène liquide qui coule et descend vers le bas de la colonne. La rectification du liquide pauvre qui coule au haut de la colonne s'opère de la même façon. Elle est commencée par les gaz qui montent et atteignent le haut de la colonne, le liquide cède l'oxygène qui lui reste et celui-ci coule vers le bas, tandis que l'azote s'échappe finalement par le haut de l'appareil. Ainsi s'opère la séparation presque complète des deux éléments de l'air.

Deux générateurs construits sur ce principe sont en usage dans l'usine fondée par la Compagnie de l'air liquide, à Boulogne-sur-Seine.

L'un fournit journellement 700 mètres cubes et l'autre 1 000 mètres cubes d'oxygène contenant de 2 à 4 p. 100 d'impuretés. La puissance dépensée est d'environ un cheval-heure par mètre cube d'oxygène, c'est vingt à trente fois moins que la puissance exigée par le procédé de l'électrolyse de l'eau.

R. de VALLOIS.

IV

Le percement du Simplon

Derniers efforts. — Précision des résultats obtenus.
L'exploitation. — L'avenir.

Le P. A. Belanger, dans le *Bulletin* du 5 juin 1905, nous racontait quels efforts de patience et d'énergie, quels prodiges de hardiesse et d'industrie, venaient d'aboutir à la percée du Simplon, par la rencontre des deux brigades de travailleurs, l'une partie du nord, l'autre du sud. Maintenant que la nouvelle voie souterraine est livrée à la circulation, il ne sera peut-être pas sans intérêt d'ajouter quelques mots sur les difficultés extrêmes que l'on a eu à surmonter, puis, après un coup d'œil jeté sur l'œuvre accomplie, d'indiquer, pour l'avenir, quelles en seront les conditions d'exploitation [1].

*
* *

Nous avons vu comment, pour faciliter la ventilation, le drainage et l'évacuation des déblais, on avait été conduit à percer le Simplon de deux tunnels parallèles de 4 m. 50 de largeur au niveau des rails, de 5 m. 50 de hauteur à la clef, distants de 17 mètres d'axe en axe et reliés tous les 200 mètres par des galeries transversales. Tout, dans le tracé, avait été sacrifié aux facilités d'exploitation, sans trop d'égards aux obstacles qu'aurait à surmonter la construction. Le profil de chacun des deux tunnels reste exactement sur tout le parcours dans le même plan vertical, sauf deux courbes terminales pour rejoindre les voies extérieures qui y aboutissent : l'une au nord, à Brigue, par la vallée du Rhône ; l'autre à Iselle, en Italie, par le Val-Vedro. La voie pénètre sous le massif montagneux au nord, à une altitude de 685 mètres seulement, pour arriver par la faible pente de 2 millimètres par mètre à un palier horizontal de 500 mètres de longueur. C'est là le point culminant; il se trouve à 9 km. 1 de l'entrée nord, à peu près à la frontière italo-suisse, et à une

1. Nous nous inspirerons de renseignements puisés dans le *Scientific American*, dans la *Revue générale des sciences* (article de M. l'ingénieur en chef Sulzer-Ziegler), et d'excellentes études de M. R. Bonnin, dans *le Cosmos* (années 1905 et 1906).

cote de 704 mètres ; une pente de 7 millimètres par mètre aboutit ensuite à l'extrémité sud, par 634 mètres d'altitude. Mais ces pentes modérées ont nécessité une percée de 19 km. 731 à une profondeur maximum de 2 137 mètres du sommet de la montagne au point culminant, sous une température de 54°. Au mont Cenis, au contraire, la longueur n'a que 12 849 mètres et la hauteur maxima de la montagne au-dessus de la voie 1 654 mètres ; au Saint-Gothard, le tracé n'atteint encore qu'un développement de 14 984 mètres à une profondeur maximum de 1706 mètres (température maxima 30°), mais, en revanche, on y rencontre de bien plus fortes pentes.

Nous avons vu comment, le 25 février 1905, les fleurets des mineurs italiens perçaient la dernière paroi séparant les deux chantiers qui avaient jusque-là travaillé isolément : celui du nord, dont le centre était à Brigul, en Suisse; celui du sud, installé à Iselle en Italie. Le jour même, on faisait exploser le plafond du diaphragme, et l'on pratiquait un trou béant, aboutissant au seuil de la galerie nord. La rencontre était donc parfaite dans le plan vertical elle s'effectuait à partir de Brigue, au delà du dixième kilomètre c'est-à-dire au point culminant. La surélévation qui, du côté nord, se manifestait dans le sens horizontal, avait été ménagée pour faciliter, à l'aide de pompes puissantes, l'épuisement partiel des infiltrations chaudes, accumulées contre la paroi. Le torrent put alors s'en écouler par l'issue qui lui était ouverte vers le sud, avec impétuosité, sans doute, mais sans danger immédiat pour les travailleurs.

On était assuré du succès, mais restait encore un long et pénible travail. Cet afflux d'eau à 47°, se précipitant dans le tunnel par la pente sud, avec une violence qui défiait au début toute réfrigération, en rendait la température insupportable: deux ingénieurs allant visiter les travaux moururent suffoqués. Le plus urgent était d'agrandir l'ouverture pratiquée entre les deux fronts d'attaque, afin de pouvoir balayer de part en part les deux tunnels par une ventilation énergique : puis, restait de chaque côté, à partir du même point, à élargir et maçonner environ 200 mètres du tunnel n° 1, puis à achever au sud le percement du tunnel n° 2.

Sur cette pente, par où s'écoulaient ces eaux brûlantes, le travail devait être tout spécialement pénible. Jusqu'à la fin de 1905,

sous la direction de M. l'ingénieur en chef Brandau, dix-huit cents hommes, divisés en trois équipes, y luttèrent contre des difficultés inouïes: des sources chaudes jaillissaient de toutes parts; de la voûte c'était un suintement perpétuel; les hommes plongeaient dans l'eau jusqu'à la ceinture. Enfin, on parvint à parfaitement capter et canaliser les sources.

Pendant ce temps, l'équipe du nord, de six cents hommes, sous la direction de M. l'ingénieur Van Kager, achevait le percement et le complétait en pratiquant au point culminant, tout le long du palier horizontal de 500 mètres, une gare d'évidement ayant les dimensions de la galerie principale. Cette voie auxiliaire permettra le croisement des trains au milieu du tunnel n° 1. Il est, comme on le sait, à voie unique, et doit servir à tout le transit n° 2 pendant quelques années, le tunnel n° 2 ne devant être achevé que lorsque le trafic brut aura atteint 40 000 francs par kilomètre.

*
* *

Dès la communication établie entre les galeries nord et sud, on put se rendre compte de la très satisfaisante concordance de leurs travaux; mais en mesurer exactement la précision, l'état de l'atmosphère, de l'humidité et l'encombrement des galeries, ne le permettaient pas alors. Les 14 et 16 août seulement, les obstacles ayant alors disparu et les travaux étant interrompus, on procéda à cette vérification; elle fut si remarquable que nous ne pouvons omettre d'en dire un mot.

Pour le nivellement, les sols des deux galeries nord et sud affleurèrent avec une différence de niveau de 87 millimètres, et, ce qui est plus merveilleux encore, leurs axes se rencontrèrent dans le sens vertical avec un écart de 0 m. 20 seulement: enfin, la différence entre la longueur mesurée et celle calculée fut trouvée de 0 m. 79, et ceci sur un parcours de 20 km. 09133 entre les deux têtes! Or, pareil accord n'était pas fortuit; il répondait à la précision des mesures. Celle-ci est donc au-dessus de tout éloge, et fait le plus grand honneur au professeur Rosenmund qui dirigeait le service géodésique. Au tunnel de l'Arlberg, de 10 kilomètres, l'écart, sur cette longueur, avait été de 3 mètres; au Saint-Gothard, sur 15 kilomètres, de

7 mètres 60; en nivellement, de 0 m. 40, et, en azimuth, de 0 m. 05.

*
* *

Les travaux avaient commencé en août, la percée le 21 novembre 1898; elle était accomplie le 24 février 1905, soit dans une durée de six ans et demi. La société Brandt, Brandau et Cie, avait soumissionné, pour la somme globale de 69 500 000 francs, l'entreprise des travaux qui devaient être terminés en cinq ans et demi, c'est-à-dire au 30 avril 1904. Par suite des difficultés considérables rencontrées pendant l'exécution, et d'additions apportées au projet primitif, les entrepreneurs demandèrent à l'autre partie contractante, la Compagnie Jura-Simplon, une prolongation de délai et un crédit supplémentaire, que celle-ci ne se montrait pas disposée à accorder. Mais le gouvernement fédéral, qui devait à bref délai reprendre la ligne Jura-Simplon pour l'annexer au chemin de fer fédéral, consentit à porter la dépense globale à 78 000 000 de francs, et proroger d'un an le délai accordé jusqu'au 30 avril 1905.

Ces prévisions de temps et d'argent devaient encore être dépassées. C'est le 25 janvier 1906 que les premiers trains de voyageurs portant les notabilités italiennes et suisses, traversèrent le tunnel au bruit des salves d'artillerie ; le train suisse conduit par M. Rosenmund; le train italien, par M. Brandau. Mais c'est le samedi 19 mai seulement, qu'eut lieu la cérémonie d'inauguration. Réception du roi Victor-Emmanuel II, à Brigue, par le président, M. Forrer et les membres du Conseil fédéral suisse, puis visite rendue par ceux-ci au roi à Domo-d'Ossola. Banquets, toasts, exécutions des hymnes nationaux suisse et italien, tout ce qu'on imagine en pareille circonstance concourut à célébrer le succès de la gigantesque entreprise.

Les démonstrations pouvaient être banales, mais le triomphe devait être sincère. On a acclamé l'héroïsme, l'énergie déployés par les combattants de la dernière guerre russo-japonaise; mais, certes, on n'a pas à ménager les éloges aux héros de la pacifique conquête dont les péripéties viennent de se dérouler devant nous : ces éloges étaient bien dus, non seulement à la patiente énergie, à la fécondité des ressources qu'avaient déployées les chefs, à la confiance qu'ils avaient su inspirer, et à la puissance

d'entraînement qu'ils avaient pu exercer sur leur armée d'ouvriers; mais aussi à la patiente endurance et la constance indomptable de ces obscurs travailleurs.

C'est un train à vapeur, qui, le 19 mai, a traversé, et fort heureusement, le Simplon; ce n'est que le 1er juin qu'il a été ouvert au service régulier. La traversée du tunnel doit s'effectuer, en effet, à la traction électrique; et, quelques jours étant exigés pour les derniers aménagements, les premiers essais n'en devaient être faits que le mardi 29 mai. On a pu s'étonner qu'avec la force hydraulique dont on disposait aux deux têtes du tunnel, on n'ait pas eu recours à l'électricité pour le transport de l'énergie ou les charrois. M. l'ingénieur en chef Sulzes-Ziegler [1] nous en donne la raison : l'humidité, les suintements auraient provoqué des courts-circuits, et une installation fixe aurait subi de grands dommages des explosions et des changements perpétuels de profil.

Avec l'achèvement des travaux, grâce à l'établissement d'un parfait drainage et d'une maçonnerie étanche, ces obstacles disparaissaient; aussi, la grande maison d'électricité Brown, Boveri et Cie n'a-t-elle pas craint de conclure avec la Compagnie des chemins de fer fédéraux un traité qui prouve sa confiance dans les avantages offerts par le genre d'énergie qu'elle exploite. Après avoir aménagé pour la traction électrique la section de 20 kilomètres traversant le tunnel, elle s'est engagée à rétablir cette ligne dans l'état primitif, prête au service par la vapeur, dans le cas où la nouvelle force ne donnerait pas des résultats au moins aussi satisfaisants que son aînée.

Les deux locomotives électriques, affectées au service du Simplon, sont des machines à courant triphasé de 900-1 000 chevaux chacune, à trois essieux accouplés, actionnés directement au moyen de bielles par deux moteurs. Ceux-ci sont diposés pour deux vitesses, l'une de 34 kilomètres pour les trains de marchandises de 465 tonnes qui traverseront ainsi en quarante minutes, l'autre double, pour des trains de voyageurs, de 365 tonnes. L'énergie électrique est amenée aux machines par deux conducteurs sur lesquels glissent des trolleys, le troisième conducteur étant constitué par les rails.

1. *Revue générale des sciences*, 1905, p. 252.

Cette énergie est fournie directement par les usines de départ. Pour établir celles-ci, on n'a eu qu'à aménager les installations hydrauliques de Brigue et d'Iselle qui ont servi pour la construction du tunnel, de manière à y produire un courant triphasé à la tension de 3 300 volts et à la fréquence de quinze périodes par seconde. Maintenant se trouve en effet disponible la force consommée pour le service des compresseurs à air [1] et pour celui des pompes envoyant l'eau aux perforatrices Brandt [2].

Il est probable enfin que l'on pourra supprimer, ou au moins notablement diminuer, la dépense d'eau réfrigérante [3]. Dans les galeries complètement percées, dégagées et maçonnées, la ventilation continuera son œuvre, mais d'une manière bien plus efficace. Par deux ventilateurs centrifuges, 30 mètres cubes d'air par seconde, à une pression de 270 millimètres, sont envoyés dans le tunnel. Pour obliger le courant insufflé à circuler dans les galeries qu'il doit refroidir et aérer, les deux ouvertures du tunnel seront bouchées par des portes en toile : une négligence les laissât-elle closes, la locomotive, à la façon de l'écuyer de cirque perçant son cerceau, pourra les déchirer sans perte de vitesse ni choc dangereux. De plus, la canalisation des eaux chaudes est maintenant achevée ; deux aqueducs souterrains déversent régulièrement, par seconde : l'un, par la pente nord, dans le Rhône, 70 litres d'eau à 45° ; l'autre, par la pente sud, dans la Divéria, 800 litres d'eau froide et 200 litres environ à 45°.

On ne compte pas, toutefois, être arrivé à une dessiccation parfaite ; un fait le prouve : les aiguilles de la gare d'évitement ont été prévues en bronze et non en fer. C'était prudence, car on accuse déjà cette humidité traîtresse de premiers méfaits. Les essais de la traction électrique n'ont pas été heureux, et on attribue ce défaut de fonctionnement à la perte d'isolement des

1. Ils devaient alimenter les locomotives à raison de 40 mètres cubes par minute à la pression de 80 atmosphères.

2. A une pression moyenne de 100 atmosphères.

3. Elle était fournie, à raison de 60 litres par seconde, à la pression de 20 atmosphères, par des pompes centrifuges installées à l'usine de Brigue. Celle-ci avait de plus pu produire l'énergie nécessaire à l'épuisement de l'eau accumulée dans la partie nord, avant que la communication établie le 20 février, lui permît un écoulement par la partie sud. C'est ce surplus de force motrice qu'on va utiliser pour le service électrique des 40 kilomètres du réseau suisse qui aboutira à Brigue.

moteurs triphasés dans une atmosphère surchargée d'humidité. Les deux locomotives électriques sont remplacées momentanément par des locomotives à vapeur et envoyées aux ateliers pour y subir les modifications nécessaires.

Reste à dire un mot de l'avenir qu'ouvre au commerce international, et spécialement au commerce français, le percement du Simplon. En 1870, l'ouverture du mont Cenis livrait au transit par la France une bonne partie du commerce de l'Angleterre, de la Belgique et des Pays-Bas même avec l'Italie et l'Orient ; mais l'achèvement du Saint-Gothard, en 1881, raccourcissant la distance Paris-Milan de 27 kilomètres, nous enlevait une partie de ces avantages et donnait la prépondérance à l'Allemagne. La ligne du Simplon, plus avantageuse en tous cas au trafic international, peut nous rendre, si nous apportons notre contingent d'efforts, la suprématie perdue. Elle mettra en communication plus directe et plus aisée, avec Milan et les ports de l'Adriatique, non seulement Calais, Paris et Bâle, mais aussi, sous le bénéfice de lignes françaises nouvelles à compléter, le sud-ouest de la France et de la Suisse.

Qu'on nous permette de donner quelques chiffres propres à montrer quel est le tracé le plus convenable parmi ceux qui ont chance d'être adoptés. Trois facteurs entrent en jeu dans la question qui nous occupe. Tout d'abord les facilités plus ou moins grande d'exploitation, car, dit un bon juge, M. Noblemaire, directeur du P.-L.-M., ce qu'il faut considérer dans une ligne de chemin de fer, ce ne sont pas les frais de construction, mais les dépenses d'exploitation. Or, cet élément capital dépend, non pas de la longueur *réelle* du tracé, mais de sa longueur *virtuelle*, c'est-à-dire amplifiée suivant une règle qui tienne compte de l'accroissement de temps et de dépenses qu'amène le trajet sur pentes notables. Les autres critériums de notre jugement seront les frais d'établissement avec leur répartition entre la France et la Suisse ; les longueurs relatives de transit sur les réseaux français ; en matière de concurrence, il n'y a plus place au désintéressement. Et, puisque nous faisons de la statistique, un court tableau sera le moyen le plus clair de grouper les chiffres qui motiveront notre choix.

DIFFÉRENTS TRACÉS	TUNNELS à percer.	LONGUEURS			FRAIS (en millions)	
		réelle	en France.	Virt.	France.	Suisse
		kil.		kil.	mill.	mill.
I. Dijon-St-Amour-Turin, par	Le mont Cenis. .	925	»	1,025	»	»
II. Bâle-Lucerne	Le Saint-Gothard.	893	»	993	»	»
III. Par le Simplon . . .						
Via Nord : Dijon-Pontarlier-Berne	Lötschberg . . .	836	455	950	»	»
Via Sud : I. Dijon-Lausanne. . . .	Mont-d'Or. . . .	850	477	922	21	6
— II. St-Amour-Bellegarde .	Credo.	894	602	945	88	»
— III. Lons-le-Saulnier-Genève	Jura.	849	578	885	100	20

Nous passons sous silence plusieurs autres projets proposés, puis abandonnés, comme manifestement moins avantageux et nous nous arrêtons à quelques remarques sur les quatre derniers tracés aboutissant au Simplon. Le premier y accède par le nord (d'une ligne tirée à vol d'oiseau de Paris à Brigue); il doit percer dans les Alpes bernoises le Wildstrübel ou plutôt le Lötschberg, il ne nous causera aucune dépense, car nos voies ferrées sont déjà établies, mais il est le moins avantageux pour les intérêts français. Des trois autres qui accèdent au Simplon par le sud et la vallée du Rhône, les deux premiers sont proposés, pour être exploités simultanément, par la ligne P.-L.-M.[1].

Quant au dernier, proposé par l'association pour le percement de la Faucille[2], on voit qu'au point de vue du rendement et au regard du trafic français, c'est le plus avantageux. De fait, on a abandonné l'idée de percer la Faucille, la voie, ainsi construite, eût présenté de trop fortes déclivités et nécessité, par suite, de trop grandes dépenses d'exploitation. Le tracé maintenant pro-

1. Sept chambres de commerce et trois conseils généraux se sont prononcés pour le premier, deux chambres et trois conseils pour le deuxième; on devine quelle est leur situation géographique.

2. Il a emporté les vœux de quatre-ving-seize chambres de commerce et quarante-deux conseils généraux.

posé la laisse à sa gauche. Il utilise la ligne P.-L.-M. jusqu'à Saint-Jean-de-Losne, au delà de Dijon. Puis il devrait rejoindre Genève par Lons-le-Saunier et Saint-Claude, en perçant les plissements parallèles du Jura. Il ne faudrait pas moins de onze grands viaducs ou ponts métalliques et quatorze tunnels dont trois grands souterrains : l'un de 6 km. 4, le deuxième de 11 km. 4, et le troisième de 15 km. 2 : en tout 42 kilomètres de galeries. On conçoit ce que coûteront pareilles œuvres d'art, mais aussi la voie, jusqu'à Milan, n'aura pas de pente supérieure à 10 p. 100. D'ailleurs, les études faites sur le terrain par MM. Fournier, professeur de géologie à l'Université de Besançon, et Martel, l'éminent fondateur de la spéléologie ont donné grande confiance qu'on n'aurait pas à surmonter de grosses difficultés du genre de celles rencontrées au Simplon.

Tel est le grand œuvre auquel il faudrait intéresser le gouvernement et le pays. Au nom de la prospérité commerciale, on tend à éteindre chez nous l'esprit militaire ; en protestant de vues progressives et bienfaitrices, on y persécute et dépouille l'Église et les ordres religieux. Mais il n'y a plus de dupes maintenant, s'il y en eut jamais ; le milliard des congrégations ne fournira pas les 100 millions nécessaires au percement de la Faucille et l'économie faite sur le budget des cultes n'y sera sans doute pas consacrée. Dans la prospérité matérielle ne gît point le vrai progrès : mais puisqu'on prétend y borner ses vues, c'est en face de telles entreprises vraiment nationales qu'il faudrait prouver que de telles protestations sont sincères et ne couvrent pas des vues sectaires qu'anime le seul esprit de destruction.

R. MARCHAL.

REVUE DES LIVRES

Méditations sur les vérités et excellences de Jésus-Christ Notre-Seigneur, par le R. P. Bourgoing, rééditées par le P. Ingold. Paris, Téqui. 3 volumes in-18, 500 pages chacun. Prix : 6 francs.

Les *Méditations* du P. Bourgoing n'ont pas besoin d'être recommandées : elles sont classiques en ascétisme. Nous rappellerons seulement ce qu'en dit Bossuet — lequel en faisait sa lecture habituelle — dans l'oraison funèbre du grand oratorien : « Lisez ses *Méditations*, toutes pleines de lumière et de grâce. Elles sont entre les mains de tout le monde, des religieux, des séculiers, des prédicateurs, des contemplatifs, des simples et des savants ; tant le P. Bourgoing a été saintement et charitablement industrieux à présenter le pain aux forts, le lait aux enfants, et dans ce pain et dans ce lait le même Jésus-Christ à tous. »

On sait aussi le cas extraordinaire qu'en faisait le cardinal de Richelieu : « Il les portait, dit le P. Cloyseault, le plus souvent avec lui dans son carrosse, pour en lire quand il se trouvait seul. »

Les *personnes dévotes*, comme on eût dit au temps du P. Bourgoing, verront donc avec plaisir la réimpression de cet ouvrage, que le P. Ingold réédita, il y a une vingtaine d'années, et que louèrent à l'envi deux juges bien compétents en spiritualité, l'illustre et regretté cardinal Perraud, alors supérieur général de l'Oratoire, et le mystique Mgr Gay, l'immortel auteur de *la Vie* et des *Vertus chrétiennes*. L. Sempé.

Benjamin Constant sous l'œil du guet, par V. Glachant. Paris, Plon, 1906. In-8, xxxix-599 pages. Prix : 7 fr. 50.

Il y a, dans ce volume, plus que le titre ne l'indique. M. Glachant y a inséré et annoté minutieusement des textes inédits : trente-six lettres de Benjamin Constant à Fauriel, une lettre du même à Mme de Condorcet (1802-1803) ; quatre-vingt-dix-neuf

documents de police se rapportant presque tous aux campagnes électorales de Benjamin Constant en Alsace (1829-1830). A ces transcriptions l'auteur a joint trois études : une sur son héros, une sur Fauriel, une sur la fin du règne de Charles X. Enfin, un copieux appendice nous renseigne sur la bibliographie et l'iconographie du sujet.

Une *Histoire de Benjamin Constant* est en préparation. M. Glachant l'estime indispensable, et dans la mesure de ses forces veut y aider. De là, espère-t-il, sortira la preuve que l'auteur d'*Adolphe* fut « un excellent Français, qui a un peu hésité, louvoyé, fléchi dans sa voie, mais dont les intentions étaient droites, la vie active et utile, l'âme généreuse, le cœur noble, la conscience désintéressée ».

Ce serait là sûrement un Benjamin Constant assez nouveau. Nous verrons en quoi les travaux futurs nous le révéleront de la sorte.

Paul Dudon.

Psychologie de deux messies positivistes : Saint-Simon et Auguste Comte, par Georges Dumas. Paris, Alcan, 1905. In-8, 314 pages. Prix : 5 francs.

A lire ses dernières publications, à suivre ses cours à la Sorbonne, il apparaît que M. Georges Dumas prend goût à l'étude du mysticisme. C'est d'ailleurs un esprit curieux, ouvert, méthodique, clair, plus réservé dans les conclusions qu'on ne l'est parfois chez les partisans de la psychologie expérimentale. Ce n'est pas qu'il soit déjà bien familiarisé avec les mystiques chrétiens. L'inconvénient n'est d'ailleurs que secondaire dans le présent ouvrage, où les incursions sur le terrain chrétien, pour n'être pas toujours heureuses, sont plutôt rares.

Mais M. Georges Dumas met en un assez vif relief un caractère commun à Saint-Simon et à Auguste Comte. L'un et l'autre se crurent une mission et une mission religieuse. Saint-Simon se propose comme rénovateur des sciences et de tout le savoir : la loi de la gravitation newtonienne, bien comprise, doit rendre raison de tous les problèmes du monde physique, moral, politique. Il meurt, rêvant d'un christianisme nouveau fait de science utile, de travail industriel et d'amour. Épris aussi d'idées générales, Auguste Comte veut fonder la religion de la science en

même temps que la religion de l'humanité : la science sera sociale, dirigée au progrès de la société; la solidarité humaine sera cultivée en vertu de principes scientifiques. Si la religion nouvelle emprunte au catholicisme ses formes et ses rites, ce n'est point par un reste de croyance ; c'est pour faire accepter plus facilement et comme insensiblement la nouvelle religion au peuple.

Saint-Simon, qui se montra d'ailleurs un précurseur, aux intuitions parfois étonnantes, d'Auguste Comte, fut atteint de la folie des grandeurs. Auguste Comte aurait été plutôt un maniaque mégalomane. Après une première crise, sous la menace constante d'accidents nerveux, Auguste Comte réagit à force de volonté, se livre à un labeur cohérent et acharné et laisse une œuvre immense. Au demeurant, plutôt quiétiste que mystique, il ne prétend point connaître directement le vrai par l'amour, mais il se complaît dans l'amour pur et y cherche le suprême bonheur.

On le voit, les conclusions de M. Georges Dumas sont plutôt favorables à Auguste Comte. Elles sont d'ailleurs assez solidement déduites. Quant à savoir s'il y a eu folie ou manie, le mot paraît ici plus en jeu que la chose : il ne peut être question que de troubles cérébraux partiels et intermittents.

Lucien Roure.

César Franck, par Vincent d'Indy. Paris, Alcan, 1906. Collection *Les Maîtres de la musique*. 1 volume in-8 écu, 256 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume, le second de la collection, est dû à la plume autorisée et élégante de M. Vincent d'Indy, l'élève le plus illustre de César Franck, devenu à son tour le maître incontesté de la nouvelle école française. Il étudie son maître dans trois chapitres intitulés : *l'Homme*, *l'Artiste et son Œuvre musicale*, *l'Éducateur et ses disciples* ; suit un catalogue complet des œuvres de César Franck.

Dans le premier chapitre, après avoir dit sa naissance à Liége, le 10 décembre 1822, il indique ses études musicales d'abord au Conservatoire de sa ville natale, puis au Conservatoire de Paris, où il remporte d'importants succès de piano, de fugue et d'orgue. Sa vie, ensuite, est renfermée tout entière, jusqu'à sa mort en novembre 1892, dans ses leçons en ville, dans son service d'orgue,

soit à sa classe du Conservatoire, soit à Sainte-Clotilde, et dans ses heures matinales de composition et celles du haut enseignement donné le soir à ses disciples. L'exécution, un peu trop négligée, de ses grandes compositions par diverses sociétés chorales et orchestrales, coupe la monotonie de cette vie du grand artiste, vie modeste et retirée, quoique en réalité très occupée et très active.

Dans le chapitre second, M. Vincent d'Indy assigne d'abord, dans la genèse de l'œuvre musicale de son maître, la solidité, la force, la vie de l'*idée* musicale, « âme de la musique » et pour sa *forme*, « corps de la musique », non le conventionalisme de la Renaissance, mais la tradition classique, l'héritage laissé vacant par Beethoven, surtout dans sa troisième manière. Les prédilections ou les influences qu'il a subies furent d'abord celles de nos bons auteurs français du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, puis celles des grands auteurs allemands. Quant à sa méthode de travail, c'est-à-dire à la conception, à la disposition et à la rédaction de ses œuvres, M. Vincent d'Indy distingue trois époques, correspondant à peu près aux trois styles de leur auteur, et se terminant, la première (1841-1858), par l'oratorio de *Ruth*, la seconde (1858-1872), par *Rédemption*, la troisième (1872-1890), par les *Béatitudes*. Cet ample chapitre raconte l'histoire des principales productions du maître, les analyse et les apprécie avec justesse, vantant leur solidité, leur originalité de forme, et narrant quelques incidents de leur exécution. Son quatuor en *ré* majeur, ses *Trois Chorals* pour orgue et ses *Béatitudes*, chefs-d'œuvre de Franck, sont étudiés à part et placés hors de pair.

Le dernier chapitre, sur *l'Éducateur et ses disciples*, après avoir indiqué la nécessité manifeste de savoir pour enseigner, et spécialement de savoir enseigner pour avoir de vrais disciples, insiste sur les qualités de cœur de Franck, vrai père pour ses élèves, qui lui rendaient bien l'amour qu'il leur portait, et dont M. Vincent d'Indy est tout pénétré en écrivant son beau livre, si plein d'intérêt et si instructif.

F.-L. Comire.

Palestrina, par Michel Brenet. Paris, Alcan, 1905. Collection *Les Maîtres de la musique*. 1 volume in-8 écu, 231 pages. Prix : 3 fr. 50.

C'est le premier volume d'une collection illustrée d'exemples,

que l'éditeur Félix Alcan publie, sous la direction de M. Jean Chantavoine. Elle ne pouvait mieux commencer que par le nom de Palestrina, consacré sous le titre de *Prince des musiciens*, que lui donnèrent ses contemporains et que l'histoire a ratifié. Le terme de *musique palestrinienne* désigne ce genre de musique polyphonique et sacrée, qui est le propre de « la maison de Dieu » et qui caractérise son style au seizième siècle. Négligée pendant les deux derniers siècles, l'étude de ce genre est aujourd'hui redevenue obligatoire pour tous les compositeurs sérieux, et plus particulièrement pour ceux qui veulent écrire de la vraie musique d'église. C'est pourquoi M. Michel Brenet, en donnant de la vie et de l'œuvre de Palestrina une connaissance plus exacte et plus documentée que Baini et ses copistes, rend un vrai service aux érudits et aux auteurs dans ce genre difficile.

Il détruit, en outre, la légende, si accréditée dans le public, d'après laquelle Palestrina aurait *sauvé* la musique à l'Église, celle qui le fait élève de Goudimel, et celle qui vante à l'excès son désintéressement mystique, sans parler de celle qui faisait de lui l'auteur du Graduel grégorien de l'édition médicéenne.

Palestrina, de son vrai nom Jean Pierluigi, naquit à Palestrina, probablement en 1526, et mourut à Rome, en février 1594. Élevé, on ne sait par qui, dans les principes musicaux, alors régnant partout, de l'école dite franco-flamande, il l'a sensiblement surpassée en la transformant. Ses messes, au nombre de cent environ, ses motets, dont le nombre dépasse quatre cents, et ses nombreux madrigaux en musique profane, montrent combien fut laborieuse sa carrière, et merveilleuse sa fécondité. Breitkopf et Hartel en ont formé les 33 volumes in-folio de ses *Œuvres complètes*. M. M. Brenet, en analysant esthétiquement cette œuvre immense a, de plus, donné une appréciation magistrale du rang et du rôle de son auteur dans l'histoire de l'art musical.

F.-L. Comire.

Les Dernières Années du marquis et de la marquise de Bombelles, *d'après des documents inédits*, par le comte Fleury. Paris, Émile-Paul, 1906. 1 volume in-8, 390 pages, orné d'une héliogravure. Prix : 5 francs.

Ce ne fut pas sans peine que je quittai naguère M. et Mme de

Bombelles; c'est avec plaisir que je les retrouve aujourd'hui, d'autant que les événements dont ils furent témoins en avançant en âge ou dont ils parlent dans cette seconde publication surpassent encore en importance et tout à la fois en intérêt tragique ceux précédemment racontés.

Si, en effet, nous rentrons dans la délicieuse familiarité de Madame Élisabeth, ce n'est plus aux heures calmes de sa vie, mais aux jours sombres, tourmentés; nous n'entendons plus ses confidences ou ses discrètes appréciations sur la cour et ceux qui la fréquentaient; mais sur la Révolution et ses meneurs. Les lettres qu'elle écrit ou qu'on reçoit dans son entourage sont pleines de détails moins connus jusqu'ici; elles nous placent à des points de vue où des spectacles nouveaux se déroulent devant nos yeux. Nous apprenons ce que pensent de la Révolution ceux qui en furent les victimes les plus marquantes; nous connaissons les émigrés par les émigrés eux-mêmes; nous entendons de leurs bouches leurs doléances et leurs récriminations, trop souvent justifiées; ils nous découvrent leurs espérances et leurs illusions, leurs intrigues et leurs cabales, la petitesse de cœur et l'étroitesse d'esprit de plusieurs.

Et, pour nous reposer de ces spectacles affligeants, nous pouvons admirer la douce et patiente résignation de Mme de Bombelles, son affection touchante pour son infortunée maîtresse, son dévouement à sa famille, et enfin la piété souriante et la compatissante bonté de son mari, répandant les bienfaits sur le diocèse d'Amiens, dont il est devenu l'évêque, après la mort de sa femme.

Les quelques lignes qui précèdent disent assez quel est l'intérêt du nouvel ouvrage de M. le comte Fleury.

P. Bliard.

Christine de Suède et le conclave de Clément X (1669-1670), par le baron de Bildt. Paris, Plon, 1906. In-8, ix-210 pages. Prix : 7 fr. 50.

Le baron de Bildt est un fureteur, tenace et heureux. Les archives publiques et privées lui ont livré tous les secrets qui subsistent du conclave de 1669. Une fois de plus, la correspondance de Christine de Suède avec le cardinal Azzolino aura admirablement servi l'historien.

En ce temps-là, les factions et les couronnes regardaient la vacance du Saint-Siège comme un champ clos. Les démarches, les intrigues, les compromis, les incidents se prolongèrent pendant quatre mois pour donner à Clément IX un successeur âgé de plus de quatre-vingts ans. Ce spectacle n'est pas beau. M. de Bildt en détaille toutes les scènes mesquines avec un sang-froid imperturbable, et la philosophie d'un homme que rien d'humain n'étonne. Son livre est remarquable de lucidité, de finesse et de ferme bon sens.

Paul Deslandes.

Les Martyrs de Lyon, *roman historique*, par Antoine Baumann. Paris, Perrin, 1906. In-16, VII-325 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le roman historique que publia, au début de cette année, M. Antoine Baumann, n'est pas un « mensonge historique ». Si l'auteur se montre habile romancier, par la sobre fermeté du récit et par la souple construction des caractères, il s'attache fidèlement aux données de l'histoire et de l'archéologie. Ce qu'il suppose et ce qu'il ajoute ne dénature pas les faits certains.

Non seulement le vieux druide Caturix et le jeune Romain Epagathus, Pothin et Irénée, Epona et Blandine, Kadmielus et Ponticus, parlent et agissent suivant les règles de la vraisemblance ou les témoignages de l'histoire, mais l'auteur lui-même, lorsqu'il prend la parole en son propre nom, se fait leur contemporain et leur concitoyen. On éprouve parfois le sentiment de lire une traduction, une traduction exacte, simple, élégante. On dirait une de ces lettres que les différentes chrétientés échangeaient alors, ou bien quelque poème ancien consacré à la gloire des martyrs.

Dans cet ensemble, d'un ton si discret et d'une couleur si naturelle, les taches, qui sont, du reste, clairsemées, ressortent plus vivement. Je signalerai surtout à l'auteur une faute de psychologie. L'attachement, la vénération et la bonté, tels que l'auteur les entend d'après la théorie positiviste, ne définissent pas avec exactitude le sentiment que Jésus inspirait aux martyrs, non plus que le « précepte nouveau » apporté à la terre. Pour l'âme chrétienne, le second précepte est semblable au premier, l'amour de Dieu et l'amour du prochain se réunissent en un sentiment indivisible.

Lorsque l'évêque Irénée a béni l'union d'Epagathus et d'Epona, il se recueille, et, comme se parlant à lui-même, fait entendre cette réflexion : « Et de nouveau, ce sera un ciment romain. » Cette parole, qui conclut le livre de M. Baumann, me semble exprimer une préoccupation plus humaine que surnaturelle, plus sociale que religieuse. On ne peut en contester la profonde signification. Mais saint Irénée et les chrétiens de Lyon voyaient, au delà de l'union des peuples, celle des âmes entre elles et des âmes avec Dieu.

L'erreur psychologique que nous indiquons ici ne transparaît guère qu'en trois ou quatre passages. Elle gêne néanmoins l'esprit du lecteur, que l'ensemble du livre ne prépare pas à une thèse positiviste. Xavier Moisant.

La Patrie menacée, par le général Kessler. Paris, Perrin, 1906. xix-317 pages. Prix : 3 fr. 50.

Après avoir veillé à la frontière de l'Est, en soldat intelligent et énergique, le général Kessler se met à défendre, la plume à la main, la patrie menacée.

Son livre est d'un esprit sincère et clairvoyant. L'état alarmant de notre pays est dû, d'après le général, à trois causes : le fonctionnement défectueux de la machine gouvernementale, l'affaiblissement du sentiment religieux, la mauvaise direction donnée à l'éducation nationale. A toutes les pages, les observations justes se rencontrent. Mais on le comprendra fort bien, les vues de l'auteur sur l'organisation de l'armée nous trouvent plus confiants que celles qu'il peut avoir sur la portée du concile de Trente, la réunion des églises chrétiennes et le vrai rôle de la papauté moderne.

Cette réserve n'empêche pas de reconnaître la justesse de certaines critiques, ni de rendre hommage au souffle religieux qui anime tout le travail du général Kessler. Paul Dudon.

Conditions et limites du gouvernement par la majorité, par Joseph Valmor. Paris, Société française d'imprimerie, 1906. In-16, 476 pages. Prix : 3 fr. 50.

Quoiqu'il n'ait point de table, ce livre ne manque pas de

méthode. L'auteur sait réfléchir, analyser et conclure. Mais la matière qu'il essaye de débrouiller est complexe et les procédés employés étant de ceux que dicte la raison raisonnante, on ne suit pas tout ce travail sans peine.

M. Valmor observe justement que la France se meurt de la politique de parti. Pour lui rendre une vie puissante, faut-il renverser la République ? Non. Il suffit de changer les institutions : scrutin uninominal, législatif limité dans ses attributions, exécutif plus fort, ministres pris hors des Chambres et sans responsabilité collective, etc., voilà les moyens à prendre.

L'auteur les tient pour efficaces; sa croyance a la fermeté que les savants attachent aux données expérimentales et les philosophes aux déductions logiques.

Le volume se termine par un appel pressant à toutes les classes de la société, en vue d'établir la concorde, la tolérance, la liberté.

Paul Dudon.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'abbé POULIN. — **A la suite du Maître**. Paris, Téqui. In-12, XIII-476 pages. Prix : 3 fr. 50.

A la suite du Maître forme une série de lectures pieuses, au nombre de trente-six, dont voici quelques sujets au hasard : *L'abandon à la Providence*, — *Les péchés de la langue*, — *Le seul aimé*, — *Les Sept Paroles de Jésus en croix*.

En raison de l'allure tout oratoire et légèrement apologétique de cet ouvrage, nous ne le conseillerions pas comme recueil de méditations. Mais les jeunes conférenciers y trouveront des exemples de développement, et, par-ci par-là, d'intéressantes remarques faites par les penseurs modernes sur le christianisme. L. SEMPÉ.

Augustin LARGENT. — **Les Sources de la piété**. *Conférences oratoriennes*. Paris, Bloud, 1906. 1 volume in-12, 173 pages.

Ces huit conférences ont été adressées à des Oratoriens ; elles seront lues avec charme et profit par tous les prêtres qui ont le désir de leur perfection et l'amour des âmes. Ce sont des entretiens familiers, des exhortations domestiques sur l'*esprit de foi*, la *tiédeur*, l'*oraison*, etc. On y sent un cœur sacerdotal qui brûle de communiquer le feu dont il est animé, et la distinction littéraire de ce petit volume rend plus vive encore et plus brillante cette flamme du zèle apostolique. Lucien GUIPON.

R. P. BADET. — **Le Lys**. *Entretiens sur la noblesse d'âme chez la jeune fille*. Paris, Bloud, 1906. 1 volume format carré, 275 pages. Prix : 3 francs.

Ce cours de botanique spirituelle est une retraite adressée à des jeunes filles. On les conduit du *bulbe* enfoui dans la terre (pensée intime de la jeune fille), au *pistil* du lys (de l'acquisition des mérites surnaturels de la jeune fille), en passant par la *tige*, les *feuilles*, le *calice*, etc., etc. L'auteur a couvert ces quinze entretiens du vêtement que n'eut pas Salomon dans toute sa gloire : tout est lilial, presque trop. Sans doute saint Bernard et saint François de Sales sont ses modèles, mais nul n'ignore que la flore de ces grands maîtres est leur partie caduque : n'abusons pas des fleurs.

En supprimant ce qu'il y a d'un peu factice et forcé dans cette allégorie, on aura une excellente retraite, dont le parfum pénétrant embaumera bien des cœurs.

Lucien GUIPON.

Guy de CHARNACÉ. — **Hommes et choses du temps pré-**

sent, 3e et 4e séries. Paris, Émile-Paul, 1905 et 1906. 2 volumes in-8, xxvi-416, xxii-529 pages.

M. Guy de Charnacé n'est pas de ceux qui se courbent devant les dieux du jour : dieux de la politique et de la finance, de la littérature et de la philosophie. Le succès ne dérobe point à ses yeux les tares plus ou moins habilement dissimulées. Et avec quelle verve il flagelle toutes ces idoles, avec quel courage il vous les montre jetant la France dans l'abîme, bernant le bon peuple dont, au fond, ils se moquent cyniquement ! Quelques-uns trouveront, sans doute, que certains personnages de notre époque avaient droit à plus d'indulgence ; mais tous applaudiront à la noblesse de cœur, à l'élévation de pensée, à la loyauté, à l'humour du vaillant écrivain. M. G. de Charnacé nous dit qu'avec la 4e série « se termine sa sa carrière littéraire, dans la quatre-vingtième année de son âge ». J'espère, pour mon compte, qu'il n'en sera rien, sûr que les mécréants seuls pourront se plaindre de le voir prolonger ses vigoureux assauts. P. Bliard.

C. Bojan. — **Les Bulgares et le patriarche œcuménique, ou comment le patriarche traite les Bulgares.** Paris, librairie générale de droit et de jurisprudence, 1905. 1 volume in-16, xxxii-143 pages.

En 1903, le patriarche de Constantinople et les métropolites grecs de Macédoine firent paraître une protestation contre les « menées » de l'exarchat et des bandes bulgares. Le journal de Sophia *Cerkoven Viestnik* (Messager ecclésiastique) répondit dans une longue série de numéros : c'est cette réponse dont on nous offre ici la traduction. Elle est précédée d'une introduction historique, où le traducteur essaye de mettre au point la question macédonienne. Évidemment, tous ces documents sont tendancieux : ils représentent le patriarcat et les institutions qui en dépendent comme une vaste et séculaire entreprise de brigandage. Tout lecteur qui voudra se former une opinion indépendante tiendra à entendre les deux parties. Et peut-être renoncera-t-il, sinon sur le fond du débat, du moins sur une foule de points secondaires, à obtenir une clarté parfaite. En attendant, il trouvera ici, sur un grand nombre de faits particuliers, des récits circonstanciés, qui, pour venir de témoins intéressés, n'en constituent pas moins un commencement d'enquête.

Dans l'introduction (p. iv, note), nous relevons un détail curieux, où d'après le contexte, on pourrait être tenté de chercher une preuve en faveur de la thèse fameuse de la slavisation de l'Hellade au moyen âge : « Chateaubriand raconte que, tombé malade dans un village près d'Athènes, il ne pouvait se faire comprendre des propriétaires de la maison dans laquelle il avait dû s'abriter, parce qu'ils ne parlaient pas le grec. » L'explication du fait ne serait-elle pas tout simplement celle-ci: Chateaubriand aura essayé de parler à ces paysans la langue de Xénophon,

sinon celle d'Homère, et ses hôtes lui auront répondu en romaïque? Jusqu'à ces derniers temps, on était excusable de prendre le vrai grec vulgaire pour un idiome barbare. En tout cas, il n'y a pas dans ce fait divers de quoi fonder une ethnographie, et aussi bien l'auteur n'y prétend pas.

Antoine Malvy.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Actualités. — *Quelques Mots de réponse. Deuxième lettre ouverte de Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul à M. Paul Sabatier.* Paris, Retaux. Brochure in-8, 8 pages.

— *Les Responsabilités des électeurs du « Bloc » maçonnique,* par J.-B.-J. Ayrolles. Paris, Retaux. 1 volume in-8, 45 pages. Prix : 60 centimes.

Questions historiques. — *Le Traité de l'indult du Parlement de Paris de Claude Regnauldin, procureur général au grand conseil (1632-1675), et la nomination aux bénéfices ecclésiastiques,* par Dom Paul Renaudin. Mamers, Fleury, imprimeur éditeur, 1906. 1 volume in-8, 60 pages.

— *Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers, 3e série,* par G. Lenôtre. Paris, Perrin. 1 volume in-8 écu, 399 pages. Prix : 5 francs.

— *Contre la Terreur. L'Insurrection de Lyon en 1793,* par René Bittard des Portes. Paris. Emile-Paul. 1 volume in-8, xi-586 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Versailles, 1870-1880. Souvenirs et récits,* par le P. Jean Nourry, S. J. Paris, Hazé, 31, rue de Sèvres. 1 volume in-12, 150 pages.

— *La Lutte pour la santé. Essai de pathologie générale,* par le docteur Burlureaux. Paris, Perrin. 1 volume in-16, 330 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ascétisme et piété. — *Manuel pour l'apostolat de la réparation,* par le R. P. André Prévot. Tournai, Castermann. 1 volume in-18, 270 pages. Prix : 1 franc.

— *Les Martyrs de sainte Valencienne et saint Célestin. Notices, neuvaine et prières,* par Léon Bouchage. Chambéry, imprimerie générale savoisienne, 1905. 1 volume in-12, 110 pages.

Etudes et documents nº 3. De la formation d'une élite pour les œuvres et pour les paroisses dans le cénacle de la retraite, par le P. Henri Watrigant. Bibliothèque des Excercices, 3, rue des Augustins, Enghien. (Belgique). In-8, 50 pages.

— *La Charité incréée de Jésus-Christ et l'objet du culte du Sacré Cœur,* Liége, Dessain. In-8, 23 pages. Prix : 1 franc.

Exégèse. — *La Question biblique au vingtième siècle,* par Albert Houtin. Paris, Noury, 1906. 1 volume in-8, 337 pages. Prix : 4 francs.

Éducation et enseignement. — *Maîtres et Parents. Étude et Enquête sur la coopération de l'école et du lycée avec la famille,* par Paul Crouzet. Paris, Armand Colin. 1 volume in-18, 303 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Le Droit d'enseigner. Étude historique, philosophique et canonique sur la question d'enseignement* par Fr. Barry, ancien directeur de séminaire. Paris, P. Lethielleux, 1volume in-12, xii-344 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Deuxième Congrès d'hygiène scolaire et de pédagogie physiologique,*

(*11, 12 et 13 juin 1905*), *organisé par la Ligue des médecins et des familles pour l'hygiène scolaire. Rapports et communications.* Paris, Masson. 1 volume in-8, 332 pages. Prix : 5 francs.

— *Vers la joie. Ames païennes. Ames chétiennes*, par Lucie Félix-Faure Goyau. Paris, Perrin. 1 volume in-16, 279 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Amours de Napoléon. Mariage de ministre*, par H. Mauprat. Paris, Perrin. 1 volume in-16, 169 pages. Prix : 2 francs.

— *Les Repas funèbres en Savoie*, par le chanoine Léon Bouchage. Chambéry. Imprimerie générale savoisienne, 1906. 1 volume in-8, 34 pages.

Sciences. — *Induits à courant continu. Construction du noyau de l'armature, du croisillon et du collecteur* (*Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire*), par E. Brunswick et A. Aliamet. Petit in-8 (19 × 12) avec figures. Prix : broché, 2 fr. 50 ; cartonné, 3 francs.

— *La Réglementation du travail dans l'industrie* (*Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire*), par L. Grillet, inspecteur du travail dans l'industrie, secrétaire des commissions départementales du travail de Rennes, Fougères et Saint-Malo. Petit in-8 (19 × 12) de 72 pages. Prix : broché, 2 fr. 50; cartonné, 3 francs.

— *La Théorie et la pratique des projections*, par J.-Michel Coissac. Paris, 5, rue Bayard. 1 volume in-8, 700 pages. Prix : 7 fr. 50.

Romans. — *L'Ile inconnue*, par Pierre de Coulevain. Paris, Calmann-Lévy. 1 volume in-16, 592 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Deux Marquises*, par Champol. Paris, Henri Gautier. 1 volume in-12, 317 pages. Prix : 3 francs.

— *Une tâche*, par M. Maryan. Paris, Henri Gautier. 1 volume in-12, 322 pages. Prix : 3 francs.

Théologie. — *La Théologie de saint Hippolyte*, par Adhémar d'Alès. Paris, Beauchesne, 1906. 1 volume in-8, 242 pages.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juillet 27. — En **Allemagne**, mort du prince Eugène Murat, victime d'un accident d'automobile. Il était fils du prince Louis-Napoléon Murat.

28. — A **Rome**, le Souverain Pontife envoie aux évêques d'Italie une encyclique condamnant le *Murrisme*.

30. — Les pèlerinages du diocèse de **Viviers** à Lourdes sont suspendus par suite du refus d'autorisation par le gouvernement, aux compagnies de chemin de fer, de délivrer des billets à prix réduits pour ces pèlerinages.

— A **Dijon**, la *Semaine sociale*, présidée par Mgr Dadolle, réunit un millier d'auditeurs.

— Le parquet de **Béthune** rend une ordonnance de non-lieu en faveur des ingénieurs des mines de Courrières.

— A **Rio-de-Janeiro**, ouverture du congrès panaméricain.

31. — A **Londres**, la Chambre des communes vote en troisième lecture la loi sur l'instruction publique.

— En **Russie**, des poursuites sont intentées contre les membres de la Douma qui, de Viborg, ont lancé le manifeste révolutionnaire au peuple russe.

— A **Paris**, mort de Me Rousse, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, auteur d'une remarquable consultation juridique en faveur des congrégations non autorisées, en 1880.

Août 2. — A **Marseille**, M. Thomson, ministre de la marine passe une grande revue navale.

3. — A **Milan**, un incendie détruit une notable partie de l'exposition internationale.

4. — Dans le voisinage du cap **Salos**, en face de Carthagène (Espagne) le vapeur italien *Sirio* fait naufrage. Environ deux cents passagers trouvent la mort.

6. — A **Moscou**, une bombe lancée près de la gare de Kasan tue une trentaine de personnes.

— En **Italie**, *l'Osservatore romano* publie un *Motu proprio* de Pie X décidant que désormais aucune congrégation religieuse ne pourra se fonder sans autorisation du Souverain Pontife.

7. — En **Russie**, les tentatives de grève générale ont échoué.

Paris, 10 août 1906.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE FRANCE

VENERABILIBVS FRATRIBVS ARCHIEPISCOPIS ET EPISCOPIS GALLIAE

PIVS PP. X

Venerabiles Fratres, Salutem et apostolicam benedictionem.

Gravissimo officii munere defungimur, eoque iamdudum vobis debito, quibus post latam legem de Gallicae Reipublicae Ecclesiaeque discidio edicturos Nos tempori significavimus, quid ad tuendam conservandamque istic religionem facto opus esse arbitraremur. Equidem exspectationem desiderii vestri ut produceremus usque adhuc, non modo magnitudo et gravitas huius causae fecit, sed illa etiam singularis caritas, qua vos vestraque omnia, pro immortalibus nationis in Ecclesiam meritis, prosequimur. — Damnata igitur, ut debuimus, improba lege, id considerare diligentissime coepimus, ullamne demum eiusdem praescripta legis relinquerent Nobis facultatem ita ordinandae in Gallia religiosae rei, ut sacrosancta principia quibus Ecclesia nititur, nihil detrimenti caperent. In quo visum Nobis est, vos etiam Galliae Episcopos adhibere in consilium universos ; indictoque vestro omnium conventu, hoc ipsum vobis maxime, de quo consultaretis, mandavimus. Nunc autem, cognitis consultis vestris, exquisitis complurium Cardinalium sententiis, re diu et multum Nobiscum meditata, magnisque precibus implorato *Patre luminum*, omnino videmus faciendum, ut quod ipsi fere ad unum omnes censuistis, idem Nos Apostolica auctoritate confirmemus. Itaque de consociationibus civium, quales, divini cultus exercendi causâ, lex constitui iubet, sic decernimus, nullo eas pacto conflari posse, quin sanctissima iura, quae ad vitam ipsam Ecclesiae pertinent, violentur. — Dimissis vero con-

sociationibus istis, quas probare Nos quidem conscientiâ officii prohibemur, opportunum videri potest experiri, an liceat, earum loco, aliquod aliud institui consociationum genus, quod simul legitimum sit et canonicum, atque ita laboriosissima, quae imminent tempora, catholicis Gallis defendere. Profecto tam sollicitos atque anxios ista Nos tenent, ut nihil magis; atque utinam spes affulgeat, si non bona, at aliqua tamen, posse Nos, divino salvo iure, id inire experimenti ut dilectos filios tantorum malorum metu liberemus. At quoniam, hac manente lege, spes istiusmodi nulla ostenditur, istud alterum consociationum tentare genus, negamus fas esse, usque dum legitime certoque non constiterit, divinam Ecclesiae constitutionem, atque immutabilia Romani Pontificis et Episcoporum iura, eorumque in bona necessaria Ecclesiae, praecipue templa, potestatem, incolumia per consociationes easdem et tuta semper fore : contrarium velle Nos, nisi religionem officii deserendo, atque interitum Ecclesiae Gallicae conficiendo, non possumus.

Restat, Venerabiles Fratres, ut vos, omni utentes ope, quacumque vos iura civitatis uti siverint, disponendo instruendoque religioso cultui operam detis. Nec vero hac tanta in re tamque ardua passuri sumus Nostras desiderari partes. Utique licet absentes corpore, cogitatione tamen atque animo vobiscum erimus, vosque consilio atque auctoritate opportune iuvabimus. Quapropter animose suscipite, quod, suadente Ecclesiae patriaeque vestrae amore, imponimus vobis onus : ceterum conquiescite in bonitate providentis Dei, cuius tempestivum auxilium non defuturum Galliae, omnino confidimus.

Iamvero quibus criminationibus religionis hostes decreta haec mandataque Nostra sint excepturi, non difficile est prospicere. Contendent persuadere populo : nequaquam Nos Ecclesiae Gallicae salutem spectasse tantum; aliud etiam, alienum religione, habuisse propositum : invisam Nobis esse in Gallia formam Reipublicae, eiusque evertendae Nos gratiâ velificari studiis partium : ea Nos abnuisse Gallis, quae non invite Apostolica Sedes aliis concessisset. Ista Nos et similia, quae, ut licet e certis quibusdam indiciis cernere, late ad irritandos animos spargentur in vulgus, iam nunc indignando

denuntiamus esse falsissima, vestrumque, Venerabiles Fratres, et bonorum omnium erit redarguere, ne scilicet imperitos ignarosque decipiant. — Nominatim vero quod ad illud attinet, faciliorem se alibi Ecclesiam impertivisse in causa simili, monstretis oportet, hoc eam fecisse, quum diversa prorsus verterentur momenta rerum, quumque praesertim divinis Hierarchiae rationibus aliquo saltem modo consultum esset. Quod si quaepiam civitas ita ab se segregavit Ecclesiam, ut plenam ei communis libertatis copiam fecerit, liberumque in propria bona arbitrium reliquerit, non uno quidem nomine iniuste se gessit, sed tamen in conditione Ecclesiam collocasse dicenda est non omnino intolerabili. Verum multo secus agitur hodie res in Gallia : ubi iniustae huius legis conditores instrumentum sibi comparasse non tam ad separandam a Republica Ecclesiam, quam ad opprimendam videntur. — Ita, studia pacis professi, concordiamque polliciti, inferunt religioni patriae bellum atrox, iniectisque acerrimarum contentionum facibus cives cum civibus committunt, quanta cum pernicie ipsius reipublicae, nemo non videt. Studebunt profecto certaminis huius et eorum quae secutura sunt, malorum in Nos transferre culpam. Sed quisquis facta sincero iudicio aestimaverit, quae Ipsi etiam in Litteris Encyclicis *Vehementer Nos* attigimus, diiudicabit, utrum Nos reprehendendi simus qui, alias ex aliis perpessi iniurias toleranter, dilectae nationis causâ, ad ultimum coacti sanctissimos Apostolici officii transire terminos, negavimus posse : an potius tota in eis culpa resideat, qui catholici nominis invidiâ ad haec usque extrema provecti sunt.

At enim catholici ex Gallia homines, si vere suum Nobis obsequium studiumque praestare volent, ita pro Ecclesia contendent, quemadmodum eos monuimus, constanter nimirum ac fortiter, nihil tamen seditiose violenterque faciendo. Non vi, sed constantia, tamquam in arce iustitiae collocati, frangent aliquando inimicorum contumaciam : intelligant vero, quod diximus iam iterumque est dicendum, ad hanc se victoriam nisuros frustra, nisi summa inter se coniunctione in tutelam religionis conspirarint. Nostram habent de nefastae legis usu sententiam : sequantur, ut oportet, volentibus animis ; et, quidquid quisque de hac ipsa re adhuc disputando

tenuit, caveant, obsecramus, ne quis quem propterea offendat, quod melius viderit. Quid consentientium voluntatum connexarumque virium contentio possit, mature capiant ex adversariis documentum ; et quo pacto his licuit nequissimam civitati imponere atque inurere legem, eodem nostris tollere eam licebit et exstinguere. — In tanto Galliae discrimine, si quidem universi omnes, quotquot maximum patriae bonum summa sibi ope tuendum putant, Nobiscum et cum Episcopis suis et inter se coniuncti, pro religione, quo modo opus est, elaborabunt, non solum non desperanda Ecclesiae Gallicae salus est, sed sperandum brevi fore, ut ad dignitatem prosperitatemque pristinam resurgat. Nos, quin Nostris satisfacturi sint praescriptionibus et votis, minime dubitamus : interea divinam benignitatem conciliare vobis omnibus, patrocinio confisi MARIAE IMMACULATAE, impense studebimus.

Auspicem caelestium munerum ac testem paternae benevolentiae Nostrae, Vobis, Venerabiles Fratres, universaeque Gallorum genti Apostolicam benedictionem amantissime impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum, die x Augusti, in festo Sancti Laurentii Martyris, anno MCMVI, Pontificatus Nostri quarto.

PIUS PP. X.

L'ACTE PONTIFICAL

Une seconde fois le pape s'est prononcé. Suprême gardien du dogme et de la hiérarchie catholique, il avait, dans son encyclique *Vehementer Nos*, dénoncé les erreurs doctrinales de la loi de séparation et condamné son caractère schismatique. Était-il cependant possible, dans la pratique, d'organiser l'Église catholique sous le régime des associations cultuelles ? Après s'être entouré des lumières de l'épiscopat, les conseils des représentants les plus autorisés de l'Église entendus, le pape, par son encyclique *Gravissimo officio*, proclame inacceptable, en pratique aussi bien qu'en théorie, la loi de 1905 ; et déclare qu'elle ne peut, en aucune façon, se concilier avec la constitution de l'Église, avec les droits immuables du pontife romain, des évêques et des fidèles.

Pie X interdit aux catholiques français de fonder les associations cultuelles dans le cadre ordonné et prévu par la loi qui a séparé les Églises de l'État : « Ces associations, telles que la loi les impose, nous décrétons qu'elles ne peuvent absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Église. »

Pie X va plus loin ; d'une manière générale, il exclut tous autres organismes, « s'il n'est pas établi d'une façon certaine, et par une loi, que la constitution de l'Église, les droits du Souverain Pontife et des évêques, leur autorité sur les biens ecclésiastiques, y seront pleinement sauvegardés ». Le pape veut une garantie « légale » ; des promesses, des arrangements qui n'engagent que leur auteur et laissent les mains libres à son successeur, il les récuse. On n'entrevoit, dès lors, que deux solutions possibles : ou le gouvernement français, remettant la loi sur le chantier, s'efforcera de l'harmoniser avec les principes catholiques ; ou la loi de 1905 sera, cette année même, appliquée telle qu'elle a été votée. Dans le pre-

mier cas, c'est l'entente, c'est le statut de l'Église de France réglé par accord des deux pouvoirs. Le pape prend soin lui-même d'indiquer cette voie qui permettrait de sortir de l'impasse ; il déclare qu'il ne refuse pas éventuellement d'examiner une forme d'association qui respecterait les prérogatives essentielles de l'Église. Dans le second cas, c'est la persécution ouverte, la confiscation des biens ecclésiastiques, la désaffectation des églises, des obstacles à peu près insurmontables à l'exercice du culte.

L'événement est grave, un des plus graves qui se soient produits depuis longtemps, non seulement en France, mais dans le monde entier. Pour en retrouver l'analogue ou l'équivalent, il faut remonter au 13 avril 1791, le jour où, par le bref *Charitas*, Pie VI repoussa la constitution civile du clergé.

La France est la plus ancienne des nations catholiques. Son unité nationale et son baptême datent de la même époque. L'Église a toujours été mêlée intimement aux vicissitudes de son existence; maintenant encore, en dépit de la crise révolutionnaire et des efforts de l'impiété officielle, elle est restée, dans l'ensemble, profondément attachée à ses traditions religieuses. Et voilà que, dans cette nation qui s'appelait la fille aînée de l'Église, l'organisation séculaire du culte catholique se trouve en péril et sur le point de périr.

Ce n'est pas l'Église qui a déclaré la guerre. Quel avantage pouvait-elle en espérer ? La mission de l'Église est une mission de paix. Pour le maintien de la paix, elle se résigne à tous les sacrifices compatibles avec ses droits essentiels. Mais au delà d'une certaine limite, l'Église va à la pauvreté, à la souffrance, au martyre s'il le faut, et ne concède plus rien. Les sectaires lui ont fait toucher cette limite. C'est la parole même du pape : « Quiconque, dit le pape, examinera loyalement les faits dont Nous avons parlé dans l'encyclique *Vehementer Nos*, saura reconnaître si nous méritons le moindre reproche, Nous qui, après avoir supporté patiemment, par amour pour la chère nation française, injustices sur injustices, sommes finalement mis en demeure de franchir les saintes et dernières limites de Notre devoir apostolique, et

déclarons ne pouvoir les franchir ; ou si, plutôt, la faute appartient tout entière à ceux qui, en haine du nom catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités. »

Oui, la responsabilité du mal revient tout entière aux gouvernements qui se sont succédé en France, au cours de ces derniers temps, et qui, obéissant comme à un mot d'ordre, se sont acheminés, par une longue suite d'agressions, à la rupture définitive. S'il fallait recueillir, dans l'histoire contemporaine, les preuves de l'hostilité systématique des pouvoirs publics contre l'Église, nous n'aurions que l'embarras du choix. Ce qui serait difficile, ce serait de citer soit un décret législatif, soit un acte de l'administration, touchant de près ou de loin à la religion, qui, depuis vingt-cinq ans, n'ait pas porté l'empreinte d'une passion, tantôt violente, tantôt mesquine, toujours haineuse. On ouvrait ainsi les chemins à l'attaque finale. Plus dangereuse, parce que plus astucieuse, était la préparation savante, technique, celle qui usait de détours compliqués, qui s'abritait sous le couvert de formules de droit nuageuses, pleines d'équivoques et de pièges.

Il y a cinq ans, la loi dite de *liberté d'association* était discutée et votée comme la préface indispensable de la loi de séparation. Ce sont les principes posés dans la loi du 1er juillet 1901 qui servent de fondement au régime politico-ecclésiastique institué par la loi du 9 décembre 1905. Un organisme nouveau, « sans précédent dans notre histoire ni dans l'histoire d'aucun peuple », l'association cultuelle, est créé en vue de régler la situation respective de l'Église et de l'État. L'association cultuelle, c'est le groupe des fidèles qui se chargent, dans une circonscription donnée, de la gestion des intérêts matériels et moraux de l'Église dont ils sont les adhérents ; et ce groupement n'est autre chose que l'association déclarée de la loi de 1901, soumise aux règles générales du titre premier de cette loi et, en outre, à certaines conditions spéciales fixées par la loi de 1905, à raison de son objet particulier.

Héritière des établissements ecclésiastiques supprimés, c'est à elle qu'il appartient de continuer la mission des anciennes Églises reconnues par l'État, et de faire vivre la religion. La naissance et le fonctionnement de ces associa-

tions sont assujettis à certaines prescriptions décrétées par le législateur. Mais, cette restriction mise à part, « c'est librement, disent les commentateurs officiels de la loi, qu'elles se constituent; librement qu'elles déterminent leur organisation intérieure et les détails de leur action; librement qu'elles exercent la fonction dont elles ont pris l'initiative ».

Librement... oui, du côté de la puissance ecclésiastique, mais avec mille entraves du côté du pouvoir civil. Et c'est précisément dans cette conception de l'association cultuelle, indépendante de l'Église, vassale de l'État, que réside l'erreur fondamentale du système, et le vice radical qui lui a valu la double réprobation dont il a été frappé.

Le pape ne pouvait l'accepter sans souscrire au renversement de la constitution de l'Église.

I

Il y a des associations ou sociétés dont l'homme est membre forcément, par l'ordre naturel des choses ou par la volonté positive de Dieu. Les jurisconsultes, les canonistes les appellent « sociétés nécessaires ».

Sans y avoir consenti, l'homme est associé de tous les hommes dans le monde, associé de tous les chrétiens dans l'Église, associé de tous ses concitoyens dans la patrie, associé de ses parents dans la famille. Dans chacune de ces sphères, les individus qui y sont compris ont un but commun à poursuivre et doivent s'entr'aider pour l'atteindre. Le but de l'association et les rapports des associés y sont obligatoirement et providentiellement déterminés.

Toutefois, ces trois ou quatre sociétés nécessaires sont loin de réclamer et d'absorber toutes les forces et toutes les ressources des associés. Elles laissent libres et disponibles en chaque homme un réservoir plus ou moins considérable d'activité, de temps, de fortune, qu'il peut dépenser seul ou qu'il peut mettre en commun avec d'autres hommes, dans des associations volontaires, qui peuvent ainsi trouver place en nombre indéfini, dans le sein et à côté des associations naturelles et nécessaires.

Quand le législateur entreprend de réglementer le *droit* ou

la *liberté* d'association, il ne peut avoir en vue que les associations volontaires. Il y aurait contradiction dans les termes à vouloir appliquer à une association nécessaire la formule : *le droit d'association.* Et lorsque le législateur comprend dans une loi organique du *droit* d'association tel groupement nommément déterminé, par là même il inscrit celui-ci dans la catégorie des associations libres.

C'est ce qu'a fait le législateur de 1905 à l'égard de l'Église : il l'a assimilée à une agglomération de petites associations spontanées, se formant par voie de libre consentement. Il ne pouvait le faire sans défigurer outrageusement l'œuvre du Christ et d'avance rendre sa loi absolument inacceptable.

Les associations volontaires sont limitées dans le nombre de leurs membres, puisqu'elles ne comprennent que ceux qui veulent bien y entrer, et qu'elles excluent même ceux qui, à raison de leur jeune âge, par exemple, ne peuvent pas engager leur responsabilité personnelle. L'Église du Christ, par droit et par destination divine, englobe l'humanité tout entière, et prend chaque homme, pour ne plus s'en dessaisir, dès le premier moment de son existence.

Les associations volontaires sont précaires dans leur durée ; de même qu'elles naissent par le libre consentement de leurs adhérents, de même elles peuvent périr par leur commun consentement. L'Église du Christ est indéfectible, elle a pour garant de sa perpétuelle durée la parole de son divin fondateur.

Par-dessus tout, les associations volontaires, se proposant des fins d'ordre subalterne, sont des sociétés incomplètes et, en conséquence, subordonnées à la société majeure où elles ont pris naissance. Société parfaite, souveraine dans son ordre, c'est-à-dire dans la sphère de son activité propre et de ses attributions, l'Église du Christ est indépendante de toutes les autres sociétés, elle échappe à toute domination humaine. Son indépendance découle de son origine et de sa fin.

De son origine, qu'il faut chercher dans un acte direct et positif de la volonté divine. Sa constitution, la forme de son gouvernement, ses pouvoirs et ses lois organiques : tout

cela est écrit de la main de Dieu même. Voilà pourquoi il n'est pas permis aux hommes d'y porter atteinte, ni d'en troubler l'économie.

De sa fin, qui est d'assurer les intérêts spirituels des âmes et leur destinée suprême. Les intérêts spirituels, dont c'est l'essence de primer tout le reste, ne sauraient être subordonnés aux intérêts temporels, qui sont d'un ordre inférieur, et la mission de conduire les hommes à leur destinée suprême ne peut ni relever ni dépendre d'une mission moins haute.

De la part de l'État, entreprendre de légiférer sur l'Église, sans entente préalable avec les évêques et le pape, disposer de l'Église, sans daigner la consulter ni même lui en donner avis, c'était donc méconnaître ouvertement son droit primordial, attenter à l'essence de sa vie, la traiter comme une de ces sociétés subalternes, scientifiques, littéraires, artistiques, industrielles, commerciales, économiques, qui naissent dans l'État et vivent par l'État, dont l'État approuve les statuts et règle les droits, dont il peut se débarrasser, s'il le juge à propos. C'était déclarer, par la pratique et par le fait, qu'il n'y a pas deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, indépendants chacun dans sa sphère, et entre lesquels peuvent et doivent normalement se conclure des accords. C'était nier le pouvoir spirituel, et affirmer que le pouvoir temporel seul est réel, l'Église n'étant plus qu'un groupement ordinaire de citoyens, se proposant un but plus idéal ou plus chimérique que les autres, mais qui n'en différerait pas substantiellement, et qui devrait, comme tout autre, se soumettre à la loi commune et obéir à l'État.

Était-il possible à l'Église de souscrire à cette négation d'elle-même ? Et le moins qu'elle pût faire, au moment où l'on essayait de la supprimer ainsi par prétérition, n'était-ce pas de protester au nom de Dieu et au nom de la conscience humaine : au nom de Dieu qui, selon la parole de saint Anselme, n'aime rien tant que la liberté de son Église ; au nom de la conscience humaine qui, dans toutes les questions où se jouent ses intérêts éternels, ne veut d'instinct avoir affaire qu'à une autorité plus grande qu'elle-même ?

Une circonstance spéciale ajoutait encore à l'odieux de l'intrusion gouvernementale.

Entre les deux pouvoirs, dont l'un était méconnu avec la désinvolture que nous venons de dire, un pacte était autrefois intervenu. Après de longues et laborieuses négociations, l'accord des pouvoirs spirituel et temporel s'était enfin établi sur un pied d'indépendance réciproque et d'égalité des deux parts. C'était une transaction exactement pareille, même dans la forme, aux traités que négocient entre eux deux États souverains, suivant la mode usitée en diplomatie, avec plénipotentiaires, échange des pièces qui les accréditent, ratification après signature. Les deux pouvoirs mis en présence avaient stipulé en pleine liberté, chacun pour l'objet propre de sa compétence : le pape parlant au nom de la religion dont il est le chef; le premier magistrat de la cité, au nom de la tranquillité publique qu'il a charge de maintenir. Rien qui attestât de près ou de loin une supériorité ou une subordination acceptée ou subie de l'un envers l'autre. Comme tous les traités de ce genre, celui-ci se composait d'avantages et d'obligations destinés à se faire une sorte d'équilibre.

Eh bien, ce contrat dont la liberté honore les contractants, ce pacte solennel et bilatéral, comme l'a appelé le pape Léon XIII dans une de ses encycliques, le gouvernement français, après l'avoir, à dessein et avec préméditation de dénonciation finale, longtemps méconnu dans son esprit et violé en plusieurs de ses dispositions fondamentales, le déchirait purement et simplement, comme il eût fait de quelque acte administratif tombé en désuétude ; il ne prenait même pas la peine d'en prévenir son cosignataire.

Pour pallier ses torts, le gouvernement fait dire que, sous l'empire et par le bénéfice de la loi nouvelle, un régime beaucoup plus libéral va succéder au régime concordataire.

Cette assertion fût-elle aussi vraie qu'elle l'est peu, il n'en resterait pas moins que la loi de 1905, revêtant en ce cas le caractère d'une concession de l'État agissant en souverain, d'une sorte de charte politico-religieuse octroyée par le bon plaisir du prince, ne saurait, si avantageuse qu'elle fût, être acceptée de l'Église dont les prérogatives se tirent d'une

tout autre source que de la générosité du pouvoir civil.

Mais est-il vrai que la loi de 1905 soit une loi de liberté ?

Libérale ! une loi faite exprès pour détruire l'Église, et qui, dans ce but, mêle savamment la ruse à la violence. « Vous savez, a dit le Souverain Pontife parlant de ceux qui en ont poursuivi le vote, vous savez le but que se sont assigné les sectes impies qui courbent vos têtes sous leur joug, car elles l'ont elles-mêmes proclamé avec une cynique audace : décatholiciser la France. »

Libérale ! une loi qui réduit l'Église à la misère et à la mendicité ; qui vole une seconde fois les biens meubles et immeubles dont s'étaient emparés les révolutionnaires de 1789, et que l'État avait restitués après le Concordat ; qui méconnaît les fondations pieuses antérieures à 1801, et rend vaine la volonté des morts ; qui enlève aux menses et aux fabriques tout ce qui n'est pas directement et uniquement destiné au culte : petits séminaires, écoles, hospices, patronages, cercles, bibliothèques, leurs livres, leurs mobiliers, leurs capitaux, rentes et valeurs ; qui donne tout cela aux établissements publics ou d'utilité publique désignés par les préfets ou les conseillers d'État ; prétend forcer les marguilliers, curés, doyens de chapitre, évêques et archevêques à livrer eux-mêmes les biens du Christ et des pauvres à l'hôpital laïcisé ou à l'école sans Dieu ; qui ne concède aux associations cultuelles la maigre portion qui reste du patrimoine ecclésiastique que sous un titre incertain, en vertu duquel elles ne sont ni propriétaires, ni usufruitières, ni usagères, ni locataires, mais seulement détentrices précaires, responsables vis-à-vis de l'administration, vis-à-vis des tiers créanciers, vis-à-vis de ceux qui sont appelés à leur succéder, en vertu duquel, en un mot, elles ne possèdent aucun droit défini par la loi qui ne puisse leur être contesté ; qui limite par toutes sortes de précautions jalouses les ressources nouvelles que l'Église pourrait se procurer, prohibe dons, legs, subventions officielles, soumet au contrôle inquisiteur de l'administration l'accroissement très problématique de la pauvre réserve destinée aux besoins les plus pressants, multiplie par voie d'amendes les occasions où le fisc pourra venir y puiser jusqu'à la vider complètement...

Libérale ! une loi qui après avoir, contre tout droit et toute justice, attribué à l'État et aux communes la propriété des églises, s'arrange pour retirer en détail aux catholiques, sous les plus futiles prétextes, ce droit de jouissance qu'il se vantait, comme d'un acte de générosité, d'avoir concédé. Que la cultuelle, de gré ou de force, ait été dissoute ; que l'exercice du culte reste six mois interrompu; que les réparations soient jugées insuffisantes par le maire ou le préfet; que l'on n'observe pas comme il faut les lois, décrets ou règlements sur les monuments historiques ; que le gouvernement déclare les bâtiments détournés de leur destination ou la cultuelle de son objet : voilà autant de cas où la précaire jouissance que l'on nous accorde pourra nous être enlevée, par sentence des tribunaux, et passer à d'autres cultes. Dans les mêmes cas, les immeubles pourront être désaffectés et livrés aux usages profanes, sans qu'une loi soit nécessaire ; un décret rendu en Conseil d'État pourra les transformer en salles de danse, bourses, entrepôts, marchés couverts ou loges maçonniques. En attendant, les réunions du culte devront être publiques, les églises ouvriront leurs portes aux « apaches de gouvernement » et aux policiers, qui viendront, les uns y causer du désordre, les autres en punir les catholiques.

Libérale ! une loi qui entrave, par mille pénalités perfidement combinées, l'exercice du ministère apostolique. « Soyez sages, dit le législateur aux prêtres et aux évêques ; je ne défends pas le zèle, mais j'entends que vous en fassiez le moins possible ; c'est pourquoi je l'ai rendu dangereux. Si vos paroles ou vos actes sont jugés capables de faire craindre à qui que ce soit le moindre dommage ou la perte de son emploi, vous risquez 200 francs d'amende, ou deux mois d'emprisonnement. Si vous critiquez trop vivement, trop nettement en chaire quelque homme public : maire, préfet, ministre, magistrat ou fonctionnaire, eût-il outragé officiellement votre religion, violé vos droits, foulé aux pieds toute justice, vous pouvez être poursuivis ; injure, diffamation, outrage : le tarif va jusqu'à 3000 francs d'amende, et la prison, qui doit toujours y être jointe, varie d'un à douze mois. Ne protestez pas contre la persécution légale, ne lisez ni

ne distribuez dans l'église les encycliques ou mandements qui la condamnent, vous seriez probablement déclarés coupables « de provocation directe à la résistance aux lois ou aux « actes légaux de l'autorité publique ». Ce serait deux ans de prison. Voilà pour vous ; pour vos associations, ce serait la ruine et la dissolution ; pour vos églises, la confiscation. »

Libérale ! une loi qui, en même temps qu'elle déclare l'État étranger à tout culte et à toute religion, confère au Conseil d'État l'autorité que le Christ a donnée aux pasteurs légitimes, le fait juge suprême des personnes et des choses en matière religieuse, lui soumet jusqu'aux questions de dogme, et lui confère la mission de décider souverainement, de deux associations cultuelles en compétition, laquelle est orthodoxe, laquelle est schismatique. Au nom de quel droit, en vertu de quelle lumière, elle s'abstient de le dire. Prétention absurde, en vérité, et ridicule, si elle n'était pas mise en avant pour permettre au schisme de s'introduire dans l'Église à son heure et de triompher en son temps.

Non ! la loi de 1905 n'est pas une loi de liberté, c'est une loi d'oppression, dont le résultat le plus clair eût été de donner au gouvernement sectaire la faculté de nous anéantir sans péril, par petits paquets, en procédant plus ou moins fort, ou plus ou moins vite, selon les lieux ou les circonstances, comme il l'a fait avec succès pour laïciser les écoles et détruire les congrégations. Les chaînes concordataires sont rompues, oui; mais si l'Église avait accepté la loi, cent lacets auraient pris leur place, et nous aurions vécu dans un esclavage pire que le premier.

« Vous oubliez, nous objectera-t-on, la liberté qui vous est désormais assurée, des nominations épiscopales et curiales, et des conciles. »

Non, nous ne l'oublions pas, et nous estimons à son prix cet affranchissement. Mais, d'abord, comment l'État aurait-il pu l'empêcher de se produire? Il l'a subi plutôt que voulu. Rompant unilatéralement un contrat synallagmatique, il a dû se priver de la prérogative dont ce contrat l'avait investi. Le droit de nommer les évêques a, par la force des choses, fait retour au pape, qui ne s'en était dépouillé qu'en vue des

avantages stipulés pour l'Église dans le traité aujourd'hui dénoncé ; c'était la conséquence naturelle de la rupture.

Cette conséquence, le gouvernement n'a pas encore annoncé l'intention de la supprimer ouvertement par la violence et l'arbitraire. Il s'est arrangé de manière à la frustrer des effets salutaires que les catholiques pouvaient en espérer. A quoi servira la libre nomination des évêques, si l'élu du pape est paralysé de toutes parts dans son action ?

Paralysé dans son action, il ne pouvait manquer de l'être, étant donnée la place exorbitante faite par le législateur au pouvoir civil dans la nouvelle organisation ; il ne pouvait manquer de l'être encore, du fait des attributions conférées à l'association elle-même. Par une manœuvre aussi astucieuse qu'efficace, c'est aux fidèles qu'était confié, par le législateur, le soin de tenir en échec l'autorité des pasteurs légitimes. Quelques mots encore sur cet autre aspect de la question.

II

L'Église est, par institution divine, une de ces sociétés que les juristes appellent *inégales*. Il y a, dans l'Église, ceux qui ont la charge de commander et ceux qui ont le devoir d'obéir. Dans la société ecclésiastique, la souveraineté ne remonte pas de bas en haut, ainsi que dans les sociétés laïques ; elle descend de haut en bas, le long de tous les degrés de la hiérarchie. Au sommet, le pontife suprême en qui se concentrent les pouvoirs d'ordre et de gouvernement, le maître immédiat des pasteurs, dont il détermine la juridiction, et de toutes les âmes qu'il confie à leurs soins. Près de lui et sous sa dépendance, les évêques investis par l'esprit de Dieu, de la plénitude du sacerdoce et du droit de participer par définition, jugement et décret au gouvernement universel du troupeau de Jésus-Christ. Plus bas, les prêtres, auxiliaires sacrés de ces grands pouvoirs, délégués près de toutes les fractions du peuple chrétien pour le pénétrer des diverses influences qui font son unité. Voilà, dans ses divers échelons, la sainte hiérarchie qui préside aux destinées de l'Église.

Or, tout cela, le législateur de 1905 l'abolit d'un trait de

plume, ou plutôt par un dédaigneux silence. Il ignore la hiérarchie ecclésiastique ; nulle part, il ne fait mention de l'autorité épiscopale. Il ne veut connaître que l'association des citoyens qui se sont entendus pour l'exercice du culte : l'association laïque.

Qu'est-ce que l'association dans le droit français ? et d'après la définition qu'en donne la loi de 1901 ?

« C'est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats ou obligations. » « Les conventions légalement formées, est-il dit encore dans le Code, tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que par leur consentement mutuel. »

S'il en est ainsi, l'association cultuelle, sous la seule réserve de se conformer à la législation sur la matière, tire tous ses pouvoirs d'elle-même et de l'accord de ses membres ; elle puise uniquement sa raison d'être, sa garantie d'existence et de permanence, le titre de son autorité dans le consentement des associés. Point de volonté supérieure qui la domine ; sa loi, c'est le contrat même qui la constitue, et ce contrat elle seule le fait. C'est donc la substitution du régime démocratique au régime hiérarchisé ; c'est le renversement, de la base au sommet, de l'édifice catholique.

Groupés pour assurer l'exercice du culte dans une circonscription déterminée, et prendre les mesures jugées par eux nécessaires à l'accomplissement de cette fin, les associés ont rédigé, comme ils l'ont entendu, les clauses de leur convention, déterminé selon leurs convenances leurs obligations réciproques, comme aussi leurs obligations vis-à-vis des tiers dont ils se proposent d'utiliser et de rémunérer les services. De même qu'ils ont arrêté les statuts, ils peuvent les modifier ou les révoquer : ils ne sont liés que par eux-mêmes. Que devient en tout cela le pouvoir de l'évêque ? il est complètement annihilé. L'évêque, le curé, pourront, s'ils le veulent, faire partie de l'association, mais ils y entreront aux mêmes conditions que leurs coassociés ; ils s'y rencontreront

avec eux sur le pied de l'égalité ; ils n'y jouiront, en vertu de leur titre ecclésiastique, d'aucune prépondérance. Et quand ils exerceront les fonctions sacrées, ce sera comme chapelains de l'association, que celle-ci rétribue à son gré et qu'elle casse aux gages quand ils ont cessé de lui plaire. Le plus qu'ils puissent faire, c'est d'agir par voie de conseil ou de prière, ou par refus de concours.

Qu'on ne dise pas que l'association a la ressource de mettre à sa tête l'évêque ou le curé en qualité de délégué, d'administrateur ou de président ; et qu'elle leur rendra ainsi, par une voie détournée, l'autorité qu'ils ont perdue. Sans doute, en pratique, l'assemblée générale délègue l'exercice de ses droits à un ou plusieurs administrateurs, et l'administrateur peut être le curé ou l'évêque ; mais elle conserve et doit forcément conserver son droit suprême de contrôle et de révocation. Souveraine, l'assemblée ne peut aliéner sa souveraineté, sous peine d'être invalidée et dissoute comme n'étant pas conforme à la loi. Qu'en vertu des suffrages de leurs collègues, l'évêque ou le curé exercent dans l'association une prééminence ou une fonction quelconque, ils n'en restent pas moins des mandataires, toujours subordonnés à leurs commettants. S'ils veulent être davantage, s'ils veulent agir d'autorité, au nom du caractère sacré dont l'Église les a marqués, aussitôt l'association cultuelle change de nature, elle devient un organisme ecclésiastique, une sorte de fabrique, légalement inhabile, comme telle, à remplir sa mission.

Qu'on ne dise pas que le temporel seul du culte relève de l'association cultuelle ; que les attributions proprement dites de la hiérarchie, celles qui regardent le spirituel, lui demeurent réservées. D'après les principes canoniques, l'administration des biens ecclésiastiques appartient en propre à la hiérarchie ; la lui enlever, c'est commettre déjà une usurpation. Il n'est pas mauvais, on peut du moins le soutenir, que les fidèles connaissent, dans une certaine mesure, l'emploi des dons qu'ils ont faits à l'Église. Mais de là à remettre aux mains d'une association laïque tout le soin du patrimoine ecclésiastique, il y a loin. C'est ce qu'a fait la loi de 1905 :

l'association reçoit le mandat de régler tout le matériel ; prix des chaises, coût des enterrements, tarif des oblations, honoraires des messes, montant des oblations, elle fixe tout cela; elle arrête les dépenses comme les recettes, détermine l'emploi et la destination des fonds. S'il y a un contrôle, ce n'est pas l'évêque qui l'exerce, mais l'assemblée générale des associés : « Chaque année l'assemblée générale devra contrôler tous les actes de gestion financière et d'administration des biens. Son approbation sera nécessaire. Toute clause contraire, s'il s'en trouve dans les statuts, sera nulle et de nul effet. »

Disposant du temporel, l'association étend forcément son action sur le spirituel ; les deux ordres de choses sont trop intimement mêlés, pour qu'il puisse en être autrement. Ayant à payer les frais du culte, l'association voudra connaître du nombre ou de l'apparat des fêtes et cérémonies. Ayant à rétribuer le curé, le prédicateur, les prêtres auxiliaires, elle voudra dire son mot dans le choix du personnel, d'autant plus qu'elle est responsable civilement et sur sa bourse des écarts de langage ou autres commis par les ministres du culte, dans les cas prévus par l'article 56.

Enfin, la loi ne distingue pas entre le temporel et le spirituel. D'une manière générale, elle donne à l'association le droit d'assurer l'exercice du culte, et lui confère tous les pouvoirs à ce nécessaires. En sorte que, sous le couvert de l'association, l'autorité suprême sur tout ce qui constitue la vie extérieure de l'Église, appartient, dans chaque paroisse, non pas au curé en union avec l'évêque, mais à la communauté des simples fidèles. C'est le triomphe du laïcisme.

Que d'autres cultes puissent s'accommoder de ce système, et s'y soient effectivement ralliés, nous n'en disconvenons pas. Ce que nous soutenons, c'est qu'il est radicalement incompatible avec la donnée catholique ; et, comme on l'a justement fait remarquer, ce n'est pas un des moindres vices de la loi, que, prétendant assurer la liberté de tous les cultes, elle édicte une organisation qui ne convienne qu'à l'un d'entre eux, le culte protestant.

Une Église, d'après le principe protestant, n'est point une société dans laquelle on naît, et qui vous impose ses lois dès

l'enfance, en vous assurant sa protection contre l'erreur; ce n'est point une mère qui vous enfante et qui vous élève : c'est une association de coïntéressés spirituels, librement réunis par un mutuel consentement, qui votent un règlement pour l'ordre de leurs délibérations, et nomment un pasteur pour les aider de ses lumières, comme un trésorier pour manier leurs fonds. Ne demandez pas au protestant dans quelle Église il est né, où il a reçu le baptême, quelle foi ses parents lui ont enseignée, mais à quelle Église il a lui-même donné son nom. Car un homme, dans son système, ne fait partie d'une Église que parce qu'il le veut; l'unique lien religieux c'est la libre adhésion des fidèles; la société qui les réunit n'existe que par le vote unanime de ses actionnaires. Point d'autorité au sens propre du mot, dans ces sortes de communautés. On y est pasteur, comme on est avocat ou médecin, offrant aux âmes un traitement ou un conseil que personne n'est obligé de demander, encore moins de suivre.

Vous reconnaissez, dans ses traits fondamentaux, l'association cultuelle de la loi de 1905. L'Église ne pouvait l'accepter sans se *protestantiser* et se renier elle-même. C'eût été, de sa part, coopérer activement, à une organisation qui, dans sa lettre comme dans son esprit, détruit le principe même d'où elle tire son unité, sa force et sa vie; c'eût été introduire dans son sein, comme l'a fait le protestantisme, le germe fécond des schismes et des divisions.

Et c'était bien l'espérance des sectaires de voir l'Église, grâce à cette loi, se désorganiser toute seule. Ils escomptaient, à défaut de schisme proprement dit, la corruption lente qu'elle devait fatalement engendrer; l'impuissance des évêques, le relâchement de la discipline, la fermentation des idées nouvelles, la nécessité de condescendre aux exigences de l'opinion, le désordre, le gâchis, l'anarchie : cela dans les contrées restées encore fidèles; ailleurs, dans les districts où l'indifférence a endormi les âmes, la disparition de toute pratique religieuse, l'abandon complet du culte. La ferme parole du Souverain Pontife a déjoué ces calculs de l'impiété.

Nous ne reviendrons pas sur la fameuse incidente : *à la condition que l'association se conforme aux règles générales*

du culte dont elle se propose de continuer l'exercice, dont on a si complaisamment exagéré la portée, en vue de rassurer les naïfs et de faire passer l'essentiel de la loi. Il a été péremptoirement démontré qu'elle ne s'applique qu'à la première dévolution des biens, et oblige simplement la fabrique, par exemple, à transmettre son avoir à une association catholique, à l'exclusion d'une association protestante; mais qu'elle n'assure, en aucune façon, à l'association catholique la conservation, dans la suite, du patrimoine qu'elle a reçu. Car, si plus tard, une contestation surgit, le Conseil d'État, institué juge de la contestation, n'est nullement tenu de prendre la phrase en question comme base de sa sentence. Il est au contraire formellement invité par le législateur (art. 8) à tenir compte « de toutes les circonstances de fait » ; *la conformité aux règles générales du culte* pourra figurer parmi ces circonstances de fait; mais elle n'aura pas, comme principe de décision, force déterminante.

Non, vraiment, cette formule « aussi vague et imprécise que peut le permettre la langue française », n'offrait pas au pape une garantie véritable contre les périls d'en haut et contre les périls d'en bas. En face du double danger créé par l'omnipotence de l'État et l'autonomie de l'association cultuelle, que le texte législatif consacre presque à chaque ligne, une phrase équivoque, contredite un peu plus loin, démentie par le but avéré et le caractère de toute la loi, était insuffisante pour dissiper les inquiétudes et servir de sauvegarde aux droits sacrés de l'Église.

III

Le pape s'est prononcé; il a redit le vieux *non possumus* de l'Église. Que va-t-il s'ensuivre? Ceux qui ont assumé la charge des grands intérêts du pays auront-ils le bon esprit d'entrer, d'une manière ou d'une autre, dans cette voie d'entente entre les deux pouvoirs que Pie X indique comme la seule praticable, la seule qui offre une issue?

Il est à craindre qu'ils ne s'y décident pas tout d'abord. Par entêtement, par esprit d'orgueil, par impatience de toute suprématie religieuse, ils voudront persévérer dan

leur entreprise. Quand même, à certaines heures, ils éprouveraient quelque velléité de s'arrêter, ne serait-ce que pour épargner à leur fragile autorité les secousses où elle risque de sombrer, ils ne le pourraient pas; et il ne faut pas compter, pour éviter l'écueil, même de la part de ceux qui le redoutent, sur les conseils de la prudence la plus commune et sur les calculs de l'intérêt bien entendu. On ne se retient pas sur une pente, quand on s'y est laissé entraîner en cédant à une pression que l'on subit encore. Or, il suffit d'avoir suivi la série des mesures irréligieuses qui se sont succédé sous nos yeux, dans ces dernières années, pour être convaincu que la plupart des hommes qui y ont attaché leur nom n'en ont pas eu l'initiative et n'en sont pas les véritables auteurs. Ils n'ont fait que se conformer aux injonctions d'une secte étroite et ardente dont les ordres, même impatiemment supportés, n'en ont pas moins été docilement suivis. La secte commande toujours, il faut obéir et marcher.

Nous allons donc, selon toute apparence, voir renaître une de ces luttes entre les lois civiles et religieuses, entre la force et la conscience, qui ont trop souvent troublé, et plus d'une fois mis en péril la vie des nations. De l'année qui suit son cours, datera pour l'Église une ère de persécution, et pour l'État, dans notre patrie travaillée par tant de passions que la religion seule peut calmer, une ère de commotions dont nul ne saurait mesurer ni la durée ni la profondeur. Dans cette crise redoutable, dont l'Église et l'État auront à pâtir ensemble, notre principal souci n'est pas pour l'Église. Non pas que nous traitions comme chose légère les souffrances réservées à cette multitude de fidèles qui, pour n'être pas privés de tout bien spirituel, devront retrancher une obole sur leur strict nécessaire; à ces quarante mille prêtres qui devront désormais demander à l'aumône le pain destiné à soutenir leur vie de travail et de dévouement! Non pas que nous envisagions sans alarmes les sacrifices auxquels sera astreinte et les défaillances auxquelles sera sujette la foi de ces faibles dont, avant l'épreuve, personne ne peut être assuré de ne pas faire partie. Mais nous savons que l'Église a pour elle la garantie d'une divine et infaillible promesse. Nous savons, par l'histoire, que, depuis qu'elle existe, elle vit de

luttes et de souffrances et n'y a jamais succombé; et des exemples contemporains nous prouvent qu'elle peut encore, comme dans ses meilleurs jours, faire face aux plus formidables puissances de ce monde.

En ce qui regarde l'État, au contraire, et la société civile qu'il régit, il est clair qu'aucune considération de ce genre ne vient tempérer nos inquiétudes. Quelle impression va se produire, parmi les populations de nos provinces, quand elles devront chercher du regard, dans plus d'une église déserte ou dépouillée, le prêtre absent, laissant l'enfance sans baptême, le mariage sans consécration, la mort sans espérances, la sépulture sans prières ! Et après le scandale ou la surprise des premiers jours, quelle perversion du sens moral, quel débordement de passions mauvaises ne peut manquer de suivre le silence subitement fait, dans des régions entières, sur toute autre préoccupation que celle de la vie présente et de la terre ! Les intérêts matériels et spirituels des peuples sont unis par des liens délicats et complexes qu'on ne rompt pas impunément. La séparation de l'Église et de l'État est de ces mesures qui, dans un pays comme la France, ne sauraient demeurer isolées. Par le caractère d'acuité qu'elle donnera aux luttes politiques, par la force d'impulsion qu'elle communiquera au radicalisme et au socialisme, par l'opiniâtreté des résistances qu'elle suscitera dans certaines classes et dans certaines contrées, par le déchaînement d'impiété qu'elle provoquera ailleurs, la séparation précipitera presque fatalement le pays dans une série de mesures révolutionnaires qui s'appelleront les unes les autres.

Mais, après?... Après... on n'a qu'à se rappeler le passé pour prévoir quel tour prendra cette nouvelle guerre de religion, et il n'est nul besoin du don de prophétie pour en prédire le dénouement. Après les violences sanglantes ou non, après les confiscations et les emprisonnements, après la licence et les coups de force alternant avec les machinations de la ruse, tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre, un pouvoir réparateur surgira, à qui le pays lassé ne demandera qu'une chose : de l'ordre et un peu de repos.

Or, l'un des premiers actes d'un pareil pouvoir, quelles qu'en soient l'origine et l'étiquette, sera d'imiter le premier

consul, de rendre au clergé ses temples et à l'Église une situation légale; de conclure, lui aussi, un Concordat, non point uniquement pour assurer la paix religieuse, sans laquelle il n'y a pas de paix véritable, mais pour donner à l'État et au pouvoir nouveau la garantie et l'appui de la seule force restée vivante au milieu des ruines accumulées sur la patrie.

Oui, mais que de temps il faudra à l'Église pour réparer ces ruines, restaurer l'ordre social, panser les blessures faites aux âmes! Et quelle terrible responsabilité, devant Dieu et devant les hommes, pour ceux qui auront déchaîné sur nous tant de maux!

Hippolyte PRÉLOT.

LA SAINTE VIERGE ET LES APOCRYPHES

Depuis longtemps, on a remarqué la réserve et l'extrême concision avec lesquelles les Livres saints parlent de Notre Dame. En laissant de côté les prophéties de l'Ancien Testament, qui ne nous fournissent sur elle aucune donnée proprement historique, on aurait vite fait d'énumérer les passages qui font mention d'elle. De ses premières années, pas un mot; des premières années de Jésus, où son rôle fut encore considérable, deux seulement des quatre Évangélistes nous ont parlé; et encore saint Luc[1] seul insiste-t-il quelque peu sur les faits personnels à Marie. Une fois la vie publique de Jésus commencée, l'ombre se fait plus silencieuse encore autour de sa Mère. Saint Jean nous la montre aux noces de Cana; les Synoptiques nous mentionnent une fois l'arrivée de la Mère et des proches de Jésus. Après cela, nous ne retrouverons Marie que sur le Calvaire, où saint Jean nous raconte comment elle lui fut donnée pour mère par le Sauveur mourant. Et c'est tout pour les Évangiles. Dans les *Actes*, une brève mention nomme Marie comme se trouvant au Cénacle avec les Apôtres, après l'Ascension. Là se clôt l'histoire de la sainte Vierge dans les Livres inspirés.

Il est impossible de ne pas être frappé de la disproportion qui existe entre ce très minime bagage de données authentiques et la Vie de la sainte Vierge, relativement complète et détaillée, telle qu'elle a cours parmi les fidèles. Et nous ne

1. On sait que plusieurs exégètes, frappés du caractère spécial des premiers chapitres de saint Luc, ont émis l'opinion qu'ils auraient été rédigés sous l'inspiration plus ou moins directe de la sainte Vierge. Sans discuter, profondément cette opinion, notons seulement que l'abbé Mangenot, dans le *Dictionnaire de la Bible*, et l'abbé Fillion, dans son *Introduction à saint Luc*, lui reconnaissent, au moins si on la réduit à des proportions raisonnables, une sérieuse vraisemblance. Saint Luc, pourtant, put avoir sur l'enfance de Jésus d'autres données et d'autres détails, surtout par saint Jacques, cousin de Jésus, avec qui les *Actes* nous font croire qu'il fut en relations (xviii, 21).

sommes pas ici dans le simple domaine des pieuses légendes, car certains faits de la vie de la sainte Vierge, par exemple la Présentation et l'Assomption, ont reçu de l'Église la consécration liturgique, bien que ne reposant sur aucun fondement historique certain[1].

On est dès lors en droit de se demander quelle est la source de tous ces faits de détail qui, encadrant le récit inspiré, servent, avec lui, depuis si longtemps, à alimenter la piété chrétienne.

La contribution historique fournie par les Pères ajouterait peu ou point aux données scripturaires. Quant à la tradition orale, s'il est probable que, dans les premiers temps, elle conserva un riche trésor au sujet de Notre-Seigneur et de sa Mère, nous pouvons difficilement aujourd'hui nous rendre compte de sa teneur exacte. Nous pouvons seulement retrouver les traces de cette tradition dans les écrits anciens, et spécialement dans les apocryphes. Et là nous aurons à la fois abondance de matière et difficulté de mise en œuvre. Grâce aux apocryphes, nous pourrons certainement reconstituer une Vie complète de Notre Dame ; mais nous serons fort embarrassés quand il s'agira de critiquer les documents ainsi recueillis. Auteurs et dates sont souvent incertains et inconnus, et fussent-ils connus, la difficulté ne ferait que

1. Soulignons bien ici ce mot : *historique*. Tel fait qui n'a guère d'appui dans la tradition *historique*, peut reposer sur une tradition *dogmatique* dont l'autorité sera considérable : telle, par exemple, l'Immaculée Conception. C'est la tradition dogmatique, dûment constatée, qui a décidé la définition du dogme. Et il en sera sans doute de même le jour où il s'agira de définir le dogme de l'Assomption. Notons encore qu'il ne faudrait point mettre sur le même pied les deux exemples que nous citons ici : l'Assomption et la Présentation. Au point de vue de la tradition historique, nous n'avons rien en faveur d'aucun des deux; mais l'Assomption n'est point un simple *fait*; c'est un *privilège* spécial, pouvant soulever une question de droit, et par conséquent pouvant être objet de tradition dogmatique. La Présentation, au contraire, relève uniquement du domaine de l'histoire, et demanderait donc, pour être prouvée absolument, une tradition historique certaine. Elle s'appuie bien sur une tradition liturgique vénérable, quoique assez récente, puisqu'elle ne remonte qu'au douzième siècle. Mais cette tradition elle-même ne garantit que la substance du fait, à savoir que Marie fut, dans un âge encore tendre, consacrée au Seigneur : et cela semble bien un peu réclamé par l'éminente sainteté de la Mère de Dieu. Quant au temps, au lieu et aux circonstances, jamais, sans doute, nous n'aurons sur eux d'autres données positives que celles des apocryphes.

reculer, car il faudrait encore critiquer les sources. Or, quand il s'agit des écrivains canoniques, mieux connus et plus étudiés, la question est déjà si obscure, qu'il faut quasi désespérer, au sujet des sources des apocryphes, d'arriver à un résultat vraiment sérieux.

On voit, dès lors, tout ce à quoi pourra prétendre notre travail : d'abord, pour mémoire, énumérer et présenter les ouvrages qui nous fournissent des traits sur la vie de la sainte Vierge. Ensuite, raconter d'après nos auteurs la vie de Notre Dame. Enfin, en terminant, indiquer, autant que ce sera possible, la valeur des données ainsi recueillies.

L'intérêt d'une semblable étude vient surtout de l'influence considérable exercée par les apocryphes sur la piété, la littérature et l'art chrétiens. Sans prétendre être complet, ni trancher nombre de questions délicates, nous avons tenu surtout à faire un premier triage, en travaillant directement sur les textes eux-mêmes.

I

Sans compter ceux qui nous ont échappé, ou que nous n'avons pas eus sous la main[1], nombreux sont déjà les ouvrages qui nous ont fourni des documents sur la vie de la sainte Vierge. Nous trouvons des apocryphes[2] en marge de la littérature sacrée, dans presque toute son étendue. Ceux dont nous nous occuperons le plus sont évidemment les

1. Notons entre autres un *Évangile de Marie, apocryphe de Jean*. Contenu dans un papyrus copte du cinquième siècle, appartenant au musée de Berlin, ce semble être un écrit gnostique datant de la fin du deuxième siècle. M. C. Schmidt, qui en prépare l'édition, l'a signalé dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Berlin*, 1896, p. 839. Cf. Harnack, *Chronologie*, t. I, suppl., p. 12. Néanmoins, d'après la courte analyse qu'en donne M. Schmidt dans la note citée, le livre ne semble pas aussi intéressant au point de vue historique qu'au point de vue doctrinal ; c'est le cas, du reste, de presque tous les écrits gnostiques, par exemple de l'*Apocalypse de Marie*, qui, en dépit de son titre, ne nous a rien fourni pour le but que nous nous proposions dans ce travail.

2. Pour éviter des confusions, rappelons que le mot *Apocryphe* est diversement employé par les protestants et par les catholiques. Les protestants rangent parmi les apocryphes les livres dits *deutéro-canoniques* (v. g. l'*Ecclésiastique*, l'*Épitre aux Hébreux*, l'*Apocalypse*). Pour nous, les livres apocryphes sont ceux qui ont figuré par erreur au canon de quelque Église (*pseudo-canoniques*), ou, plus généralement, ceux qui veulent se faire faussement attribuer à un écrivain inspiré.

évangiles apocryphes, ensuite les apocalypses, puis un certain nombre d'autres livres isolés. Avec le moins possible d'appareil savant, disons un mot sur chacun.

Parmi les évangiles apocryphes, beaucoup sont dus aux sectes hérétiques des premiers siècles, qui cherchaient ainsi à se réclamer de l'autorité du Sauveur lui-même. Cette catégorie, plutôt doctrinale, une fois écartée, restent les œuvres historico-légendaires.

En tête, le *Protevangelium Jacobi*, peut-être le plus populaire de tous. L'auteur, qui se donne pour Jacques frère du Seigneur (Ἱστορία Ἰακώβου περὶ τῆς γεννήσεως Μαρίας), raconte les faits depuis l'annonce de la naissance de Marie jusqu'au massacre des Innocents. Écrit en grec, nous en avons une sorte d'adaptation latine ; composée, disait-on, par saint Matthieu, et traduite par saint Jérôme, elle est connue sous le nom de *pseudo-Matthæi Evangelium*, ou plus souvent, *Liber de Nativitate Mariæ et Infantia Salvatoris.*

Dans la même catégorie, il faut ranger l'*Evangelium de Nativitate Mariæ*, attribué lui aussi à saint Jérôme ; avec quelques différences importantes, il se rapproche, dans l'ensemble, des deux livres précédents.

A saint Thomas aussi on attribue un évangile, nous dont avons quatre textes, un syriaque, deux grecs et un latin, de rédaction légèrement différente.

En arabe, nous possédons deux autres livres évangéliques : l'*Evangelium Infantiæ*, qui raconte comme l'Évangile de saint Thomas l'enfance de Jésus, et l'*Historia Joseph*, ou récit fait par Jésus à ses Apôtres de la mort de son père adoptif.

Au groupe des évangiles apocryphes appartiennent encore plusieurs livres relatifs à la Passion et réunis sous le titre général d'*Evangelium Nicodemi*, ou, souvent encore, d'*Acta Pilati*. On y distingue deux parties principales : la première est le récit de la Passion, la seconde celui de la descente aux enfers.

Après les évangiles, nous rencontrerons des apocalypses apocryphes. Elles sont nombreuses et de tout genre, mais presque toutes hors de notre sujet. Nous n'en citerons que deux : l'*Apocalypse de Moïse*, ou, si l'on veut le titre com-

plet : « Récit de la vie d'Adam et d'Ève, nos premiers parents, révélé par Dieu à Moïse son serviteur lorsqu'il lui remit les tables de la loi, révélé par l'archange Michel. »

En second lieu, une *Apocalypse de Marie*, en grec, nous racontant la révélation faite à Marie, par saint Michel, des peines des damnés.

Citons enfin, en terminant, un certain nombre de livres moins connus, moins importants peut-être, mais se rapportant directement à la sainte Vierge.

C'est d'abord une *Vie de la sainte Vierge*, en copte sahidique (dialecte du sud de l'Égypte) dont nous avons d'importants fragments, mais dont bon nombre de passages sont visiblement empruntés aux évangiles apocryphes.

Un autre ouvrage, important pour nous, est le Τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Θεολόγου λόγος εἰς τὴν κοίμησιν τῆς ἁγίας Θεοτόκου. On le désigne ordinairement sous le titre : *De Dormitione Mariæ*. Il était attribué à saint Méliton de Sardes, qui l'aurait composé à l'aide de documents fournis par saint Jean. Aussi fut-il assez longtemps répandu et estimé. Outre deux adaptations latines intitulées *De Transitu Mariæ Virginis*, il nous reste des fragments considérables de versions coptes, plus ou moins remaniées, tant en sahidique qu'en bohairique (dialecte du Nord).

Telles sont les sources où nous avons puisé. Encore incomplètes probablement, elles nous ont pourtant fourni déjà une très riche moisson. Essayons de coordonner de notre mieux les traits épars[1].

1. On trouvera peut-être que nous soulevons ici toute une grave question de méthode, en la résolvant un peu lestement. D'un mot, voici comment nous avons procédé. Lorsque nos documents rapportent un même fait sans contradictions positives, nous avons suivi le plus complet, en y insérant au passage les circonstances relatées par d'autres. Dans le cas de données contradictoires, nous avons cité toutes les versions, en indiquant au besoin les conclusions qui nous semblaient les plus probables. Autant que nous le pourrons faire sans trop allonger, nous citerons les auteurs eux-mêmes en groupant les passages similaires.

Voici les éditions auxquelles renvoient nos références :

a) Évangiles apocryphes : Tischendorf : *Evangelia Apocrypha*, 1re édition. Leipzig, 1853.

b) Apocalypses apocryphes, — *de Dormitione Mariæ*, — *de Transitu Mariæ Virginis* : Tischendorf : *Apocalypses apocryphæ*. Leipzig, 1866.

c) Apocalypse de Marie : Montague Rhodes James : *Apocrypha Anec-*

II

L'histoire de Marie commence avec l'histoire de la chute originelle, lorsque Dieu, chassant nos premiers parents, leur laisse entrevoir au loin la femme mystérieuse qui écrasera la tête du serpent. Ici, le récit apocryphe que nous possédons n'ajoute aux paroles de Dieu qu'un peu de remplissage verbal, et passe au contraire sous silence le point important. Dieu, après avoir maudit le serpent, lui dit : « Je mettrai une inimitié entre toi et *sa* race ; *il* te menacera la tête et tu *lui* menaceras le talon jusqu'au jour du jugement [1] .»

dota. Collection « Texts and Studies », vol. II, n° 3. Cambridge University Press, 1893.

d) Fragments coptes de la *Vie de la Vierge* et de la *Dormitio Mariæ* : Forbes Robinson : *Coptic Apocryphal Gospels*. Même collection, vol. IV, n° 2, 1896.

1. *Apoc. de Moïse*, XXVI, p. 14.

On sait que l'interprétation du verset de la Genèse (III, 15), contenant la malédiction du serpent n'est pas sans présenter quelque difficulté. Dans le texte hébreu le sens est clair : « Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, et entre sa descendance et la tienne ; elle (sa descendance, *hû'* masculin ne pouvant se rapporter qu'à *zar ' âh*) te broiera la tête, et tu lui broieras le talon. » Mais, dans les versions, la syntaxe d'accord devient obscure. Les Septante traduisent : Καὶ ἔχθραν θήσω ἀνὰ μέσον σοῦ καὶ ἀνὰ μέσον τῆς γυναικός, καὶ ἀνὰ μέσον τοῦ σπέρματός σου καὶ ἀνὰ μέσον τοῦ σπέρματος αὐτῆς. Αὐτός σου τηρήσει κεφαλήν, καὶ σὺ τηρήσεις αὐτοῦ πτέρναν. Matériellement, l'accord grammatical a disparu, bien que, suivant le sens, le αὐτός de la dernière phrase ne se puisse rapporter qu'à σπέρμα, c'est-à-dire à la descendance de la femme. La Vulgate s'éloigne plus encore de l'original : « Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius ; *ipsa conteret* caput tuum, et tu *insidiaberis* calcaneo ejus. » Ce n'est plus ici la race de la femme, c'est la femme elle-même qui broiera la tête du serpent. Il était intéressant, en regard des textes reçus, de mettre les apocryphes. *L'Apocalypse de Moïse* présente ici, quant à l'accord grammatical, un hiatus différent, mais non moins étrange : Οὐκ ἀφεθήσεταί σοι ὠτίον οὔτε πτέρυξ οὔτε ἓν μέλος τῶν ἁπάντων ὧν σὺ ἐδελέασας ἐν τῇ κακίᾳ σου καὶ ἐποίησας αὐτοὺς ἐκβληθῆναι ἐκ τοῦ παραδείσου· καὶ θήσω ἔχθραν ἀνὰ μέσον σοῦ καὶ ἀνὰ μέσον τοῦ σπέρματος αὐτοῦ· αὐτός σου τηρήσει κεφαλὴν καὶ σὺ αὐτοῦ πτέρναν ἕως τῆς ἡμέρας τῆς κρίσεως. Plus aucune mention de la femme, comme on le voit ; et la question s'est encore compliquée : car, outre le αὐτός, de la dernière phrase, qui reste toujours sans support grammatical dans le contexte, le αὐτοῦ, complément de σπέρματος, ne peut se rapporter logiquement qu'à αὐτούς pluriel, qui précède, et avec qui il est, lui aussi, en plein désaccord grammatical. Le texte apocryphe n'éclaire donc en rien la question, au contraire ; mais peut-être était-il intéressant de montrer sa place à côté du texte canonique, dans ce passage si important.

Pour retrouver maintenant les traces de Marie, il nous faut redescendre les siècles jusqu'au temps qui précède immédiatement sa naissance. « La famille de son père était originaire de Galilée, de la ville de Nazareth; la famille de sa mère était de Bethléem[1]. Son père se nommait Joachim. C'était un homme fort riche[2], gardant ses brebis, et craignant le Seigneur dans la simplicité et la bonté de son cœur. Il ne s'occupait que de ses troupeaux; et, de leurs revenus, il nourrissait tous ceux qui craignaient Dieu; rempli lui-même de la crainte de Dieu, il offrait doubles présents aux prêtres et aux docteurs; de ses agneaux, de ses brebis, de sa laine et de tout son bien, il faisait trois parts : la première pour les orphelins, les pauvres, les étrangers et les veuves ; la seconde pour le culte divin; la troisième, il se la réservait pour lui-même et sa maison. En retour, Dieu multipliait ses troupeaux, si bien qu'il n'y avait en Israël personne qui lui pût être comparé. A l'âge de vingt ans, il épousa Anne, fille d'Achar, de sa tribu, c'est-à-dire de la tribu de Juda, et de la race de David. Après vingt ans de mariage, il n'avait d'elle encore ni fils, ni fille[3]. »

Or, un jour, Joachim était au Temple, se préparant comme les autres à présenter son offrande. Un prêtre, nommé Ruben, s'avance vers lui, et lui signifie que, n'ayant point donné d'enfant au Seigneur et à son peuple, il est indigne d'offrir ses présents avec les autres. Douloureusement blessé, Joachim se retire; n'osant rentrer en sa demeure, il part dans les montagnes, au loin, commence par y jeûner quarante jours et quarante nuits[4], et reste cinq mois sans donner de ses nouvelles[5]. Un jour, enfin, « un ange du Seigneur lui apparut dans une lumière éclatante ». Joachim se trouble, l'ange le rassure : ses prières sont enfin exaucées et ses aumônes sont montées jusqu'en présence de Dieu. Du reste, ce sont toujours, et les exemples le prouvent, des enfants de bénédiction, ceux que le Seigneur fait naître miraculeusement d'un sein stérile. « Anne, ton épouse, te donnera une fille que tu nommeras Marie ; elle sera, selon ton vœu, consacrée

1. *Év. Nativ.*, I, 1. — 2. *Protev. Jacobi*, I, 1.
3. *Ps.-Matth.*, I. — 4. *Protev. Jac.*, I, 4. — 5. *Ps.-Matth.*, II, 1.

au Seigneur dès son enfance ; et le Saint-Esprit la remplira dès le sein de sa mère. Elle ne mangera ni ne boira rien d'impur ; elle vivra, non point dans l'agitation du monde, mais dans le Temple du Seigneur, pour que jamais ne puisse se porter sur elle ni une accusation, ni même un soupçon. Et, plus tard, de même qu'elle sera née miraculeusement d'une mère stérile, elle-même, d'une manière merveilleuse, enfantera virginalement le Fils du Très-Haut, qui sera appelé Jésus, et qui, comme le dit son nom, sera le Sauveur de toutes les nations. Et voici le gage qui te confirmera la vérité de ce que je t'annonce : arrivé à Jérusalem, à la porte Dorée, tu rencontreras Anne ton épouse, qui, tout inquiète à présent de ton absence, se réjouira à ta vue[1]. »

Et en effet sainte Anne, de son côté, un jour qu'elle était descendue au jardin pour calmer sa douleur, avait été favorisée d'une apparition analogue. Elle se rend à la porte Dorée, et, de loin, elle voit Joachim qui revient ; « courant à sa rencontre, elle se suspend à son cou, rendant grâces à Dieu, et s'écriant : « J'étais veuve, et je ne le suis plus ; j'étais « stérile, et voici que déjà j'ai conçu[2]. »

« Or, les mois de son attente se passèrent, et au neuvième elle enfanta ; et elle dit à la sage-femme : « Qu'ai-je mis au

1. *Ev. Nativ.*, III.

2. *Ps.-Matth.*, III. — M. Émile Mâle, dans son beau livre sur *l'Art religieux du treizième siècle en France*, p. 282, parlant de la fréquence avec laquelle la rencontre de la porte Dorée revient dans les représentations du moyen âge, écrit : « C'était la seule façon qu'on eût encore imaginée de représenter l'Immaculée Conception. On répétait, bien que l'erreur eût été condamnée par les docteurs, que Marie avait été conçue à ce moment, du baiser d'Anne et de Joachim. » Et il cite en note saint Bernard, qui aurait condamné cette opinion dans sa lettre CLXXIV aux chanoines de Lyon.

Le texte de saint Bernard semble avoir un peu trompé M. Mâle. Voici, en effet, les paroles du grand docteur : « An forte *inter amplexus maritales* sanctitas se ipsi consceptioni immiscuit, ut simul et sanctificata fuerit et concepta ? Nec hoc quidem admittit ratio. » On voit assez qu'il est question ici de tout autre chose que du baiser de la porte Dorée. Que les artistes du moyen âge y aient trouvé un moyen heureux de figurer une scène impossible à représenter, cela semble hors de doute. Mais, à moins que M. Mâle n'ait eu sous les yeux d'autres documents, il ne paraît pas que le moyen âge ait jamais cru à la conception de Marie par le simple baiser d'Anne et de Joachim. Et saint Bernard nous en est témoin lui-même quand il ajoute, au même endroit : « Nisi forte quis dicat de Spiritu Sancto eam et non de viro conceptam fuisse : sed id hactenus inauditum. »

« monde ? — Une fille, répondit-elle. » Et Anne dit : « Mon « âme aujourd'hui est glorifiée [1]. »

La naissance de l'enfant causa une joie immense : nous voyons David lui-même venir célébrer le bonheur de Joachim et d'Anne. Les voisins apportent des présents, et, dans un banquet de sept jours, on fête l'heureux événement [2].

Il serait trop long de relater en détail tous les traits, gracieux ou puérils, que le *Protévangile de Jacques* contient sur les premières années de Marie. A six mois, elle commence à marcher [3]; d'autres prodiges présagent encore les grands desseins de Dieu sur elle : ainsi ses vêtements suivent sa croissance et sont toujours à sa taille [4]. Frappés de ces merveilles, ses parents ont pour elle une sorte de vénération : ils font de sa chambre un petit sanctuaire, et ne mettent à son service que de jeunes vierges, soigneusement choisies [5].

« Or, quand elle eut atteint sa troisième année, et que le temps de la sevrer fut accompli, ses parents la conduisirent au Temple avec des présents. Il y avait pour monter au Temple quinze degrés, suivant les quinze psaumes graduels. Les parents de la petite vierge Marie la mirent sur le premier degré... elle se mit à les monter tous, sans l'aide de personne, comme si elle eût été déjà grande et dans l'âge parfait [6]. Le prêtre la plaça alors sur le troisième degré de l'autel; et, depuis ce moment, elle vécut dans le Temple comme une colombe, recevant sa nourriture de la main d'un ange [7]. Sa journée au Temple, ses occupations, son caractère et ses vertus nous sont longuement dépeints ; prière jusqu'à la troisième heure, travail à l'aiguille de la troisième heure à la neuvième, puis de nouveau prière : ainsi se passe son existence [8]. »

1. *Protev. Jac.*, v, 2. Comparer, par curiosité, ce verset du Coran, notoirement inspiré des apocryphes : « Quand l'épouse d'Imram eut enfanté, elle dit : « Maître, j'ai mis au monde une fille. (Allah savait bien ce qu'elle avait mis au monde : le garçon n'est pas comme la fille.) Je l'ai nommée Mariam. Je la mets sous ta protection, elle et sa prostérité, afin que tu les préserves des ruses de Satan le lapidé. » (Sourate III, 31).
2. *Vie sahidique de la Vierge*, fragm. I, 63-69.
3. *Protev. Jac.*, VI, 1.
4. *Vie sahidique*, fragm. II, A, 13.
5. *Protev. Jac.*, VI, 1. — 6. *Ev. Nativ.*, VI, 12.
7. *Protev. Jac.*, VIII, 1. — 8. *Ps.-Matth.*, VI.

Mais ce qui lui donne surtout une place à part au milieu de ses compagnes, c'est sa virginale pureté, à laquelle du reste elle tient plus qu'à tout. « Le prêtre Abiathar offrit aux pontifes des présents immenses pour obtenir qu'on la donnât comme épouse à son fils. Mais Marie refusait, disant : « Il « est impossible que je m'unisse à un homme ou qu'un homme « s'unisse à moi. » Les pontifes et toute sa famille lui répondaient : « C'est par des fils qu'on honore Dieu, c'est par ses « descendants qu'on l'honore ; toujours il en a été ainsi parmi « les enfants d'Israël. » Mais Marie leur répliquait : « On honore « Dieu par la chasteté, comme il l'a montré dès l'origine du « monde, car avant Abel il n'y eut point de justes ; lui, il fut « béni de Dieu pour ses offrandes et fut cruellement tué par le « maudit. Il conquit ainsi deux couronnes, celle de la générosité envers le Seigneur, et celle de la virginité, car jamais sa « chair ne connut aucune souillure. Élie, lui aussi, a été enlevé « au ciel avec son corps, parce qu'il l'avait gardé vierge. Quant « à moi, depuis mon enfance, j'ai appris dans ce temple que la « virginité pouvait être agréable à Dieu ; et parce que je puis « ainsi lui offrir un présent qui lui plaise, je lui ai promis dans « mon cœur de ne jamais me donner à un homme[1]. »

Le jour allait pourtant venir où Dieu ferait accepter à Marie une chaste union avec Joseph. Il nous faut connaître maintenant celui que Dieu destinait à être ainsi le gardien de la virginité de sa Mère.

Sur Joseph plus encore que sur Marie, les écrivains canoniques se montrent réservés et sobres de détails ; nos apocryphes étaient donc à leur aise pour leurs imaginations biographiques qui, popularisées ensuite par les artistes, ont trouvé un crédit tenace auprès du peuple chrétien.

Des débuts de Joseph, les Évangiles ne nous donnent que sa généalogie officielle. Comblons cette lacune : « Il y avait un homme appelé Joseph, d'une famille de Bethléem, ville de Juda et cité du roi David. Fort instruit et savant, il devint prêtre dans le temple du Seigneur. De plus, il fut habile charpentier, et, comme tous les hommes, se maria. Il eut des enfants, quatre fils et deux filles, dont voici les noms : Judas,

1. *Ps.-Matth.*, VII.

Justus[1], Jacques et Simon; les filles s'appelaient Assia[2] et Lydia. Enfin la femme du juste Joseph mourut, après avoir glorifié Dieu dans toutes ses œuvres[3]. »

Au moment où nous sommes arrivés, Joseph était donc déjà fort âgé : « Il avait quarante ans quand il se maria ; sa femme vécut avec lui quarante-neuf ans, après quoi elle mourut[4]. »

Joseph avait donc quatre-vingt-neuf ans; Marie, elle, atteignait sa douzième[5] ou sa quatorzième année[6]. L'histoire de leur mariage est une de celles que nous devons uniquement aux apocryphes, et sur lesquelles ils nous fournissent le plus de détails. Nous donnerons un récit complet, celui de l'*Evangelium de Nativitate Mariæ*; il nous a semblé le plus intéressant, car peut-être y trouvons-nous l'origine de l'épisode des verges, si célèbre dans l'iconographie chrétienne.

« Le grand-prêtre annonça publiquement que les vierges élevées dans le Temple, et qui étaient arrivées à l'âge nubile, eussent à retourner chez elles et à se marier, selon l'usage, puisqu'elles étaient en âge de le faire. Les autres obéirent à cette invitation sans se faire prier. Seule, la Vierge Marie répondit qu'elle ne pouvait, puisque ses parents l'avaient consacrée au service du Très-Haut, qu'elle avait elle-même ratifié cette offrande, et que de plus elle avait voué à Dieu sa virginité : elle ne pouvait donc violer ce vœu en s'unissant à un homme par le commerce du mariage.

« Le grand-prêtre se trouva fort embarrassé : en face de l'Écriture qui dit : Faites des vœux et accomplissez-les, il ne croyait pas devoir briser l'engagement contracté ; d'autre part, il n'osait pas introduire un usage nouveau dans la nation. Il ordonna donc que, pour la fête prochaine, les principaux de

1. Dans la version copte bohairique de l'*Histoire de Joseph* (II, 3, éd. Robinson, p. 131), nous trouvons Justus appelé Josetos. Faut-il voir ici, dans une évolution arrêtée à mi-route, la trace d'un de ces essais d'identification chers aux apocryphes ? Ici, le personnage en question aurait pu être ce Joseph, dit le Juste, candidat avec Mathias à la succession de Judas Iscariote dans le collège apostolique, où siégeait déjà Jude, son aîné.

2. Dans le passage cité de la version bohairique, elle est appelée Lysia.

3. *Hist. Jos.*, II.

4. *Ibid.*, XIV.

5. *Protev. Jac.*, VIII, 2. — *Hist. Jos*, III.

6. *Ps.-Matt.*, III, 1. — *Ev. Nativ.*, VII, 1.

Jérusalem et des lieux voisins se réunissent, comptant sur leur conseil pour résoudre ses doutes. Tous s'étant rassemblés furent d'avis qu'il fallait consulter le Seigneur. Et, tandis que tous étaient en prières, le grand-prêtre alla consulter le Seigneur de la manière accoutumée; et aussitôt tous purent entendre une voix, sortant de l'oracle et du propitiatoire, disant de rechercher, suivant la prophétie d'Isaïe, celui qui devait être le gardien et l'époux de cette vierge. Or, voici les paroles d'Isaïe : « Une verge sortira de la racine de Jessé, et « une fleur montera de cette racine, et sur elle se posera « l'Esprit du Seigneur, l'Esprit de sagesse et d'intelligence, « l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de science et de piété, « et elle sera remplie de l'Esprit de crainte du Seigneur. » Selon cette prophétie, on fit dire à tous les jeunes gens en âge de se marier, de la race et de la famille de David, qu'ils eussent à apporter leurs verges sur l'autel; celui dont la verge fleurirait serait le gardien et l'époux de Marie; l'Esprit de Dieu lui-même le désignerait en venant se reposer, sous la figure d'une colombe, au sommet de sa verge fleurie[1]. »

Au jour dit, les jeunes gens accoururent. Joseph vint-il avec eux? Peut-être. En tout cas jugea-t-il inutile de joindre sa baguette aux autres[2]; ou bien, s'il la remit aux prêtres, elle était si petite que le grand prêtre l'oublia; et Joseph lui-même n'était point là le lendemain pour la réclamer[3]; ou au moins, dans la version la plus simple, ne s'approcha-t-il que le dernier[4]. Toujours est-il que c'est lui que le miracle attendu désigna. Effrayé et interdit, il allégua sa vieillesse, ses enfants. Devant la volonté divine clairement manifestée, le grand-prêtre lui rappela les punitions terribles des désobéissants, Coré, Dathan et Abiron engloutis par la terre[5]. Joseph se soumit et accepta celle que le Seigneur lui-même lui confiait.

Tel est, chez les apocryphes, le célèbre récit du mariage de la sainte Vierge. Il ouvre la période dont se sont occupés les Évangiles canoniques; c'est maintenant en marge du texte

1. *Ev. Nativ.*, VII. — 2. *Ibid.*, VIII.
3. *Ps.-Matth.*, VIII, 3.
4. *Protev. Jac.*, IX, 1.
5. *Ibid.*, XI, 2. — *Ps.-Matth.* VIII, 4.

sacré, presque toujours sobre et concis, que se développeront nos illustrations et nos gloses.

Que devint Marie après son mariage ? La réponse à cette question est le premier élément du problème infiniment délicat constitué par les événements qui vont suivre : l'incarnation divine et l'attente de l'enfantement, avec les doutes de Joseph.

Les solutions sont diverses. Dans le *Protévangile* [1], Joseph emmène Marie chez lui, puis la quitte pour aller vaquer à ses affaires. D'après le pseudo-Matthieu [2], après un séjour assez court dans sa demeure, il part au bord de la mer exercer son métier de charpentier. Dans l'*Evangelium de Nativitate* [3], Joseph revient à Bethléem préparer la fête solennelle du mariage, et, pendant ce temps, Marie retourne chez ses parents en Galilée, c'est-à-dire à Nazareth. Dans l'*Histoire de Joseph*, enfin [4], Marie suit son nouvel époux chez lui ; mais il la laisse aussitôt pour partir, sans indication de lieu plus précise, « à l'atelier où il exerçait son métier de charpentier », et il reste ainsi absent pendant deux ans.

Quelle que soit la manière d'expliquer la séparation de Joseph et de Marie, tous s'accordent donc à dire qu'ils n'habitaient point ensemble lors de l'Annonciation ; quant à savoir où elle eut lieu, il semble que tous encore admettent Nazareth. L'auteur du *De Nativitate*, qui seul fait habiter Joseph à Bethléem, marque expressément que Marie ne l'y suivit point, mais retourna en Galilée avec ses parents.

Au sujet de l'Annonciation, une tradition intéressante, et qui semble avoir eu parfois cours dans l'Église aux premiers siècles, est celle d'une double visite de l'ange [5].

Elle nous est fournie par le *Protévangile de Jacques* et par le pseudo-Matthieu.

Voici, telle quelle, la traduction du premier de ces deux textes :

« Prenant sa cruche, Marie était sortie puiser de l'eau. Et

1. *Protev. Jac.*, IX, 3.
2. *Ps.-Matth.*, X.
3. *Ev. Nativ.*, VIII, 2.
4. *Hist. Jos.*, IV.
5. Cette tradition a été conservée notamment par les Grecs ; ils ont élevé à Nazareth une église de l'Annonciation auprès de la Fontaine de la Vierge.

voici qu'elle entendit une voix : « Salut, pleine de grâces, le « Seigneur est avec toi, tu es bénie entre les femmes. » Et elle regarda à droite et à gauche, cherchant d'où venait la voix. Prise de peur, elle regagna sa maison, posa sa cruche, et, prenant de la pourpre, elle s'assit sur sa chaise et se mit à filer. Et voici qu'un ange du Seigneur apparut debout devant elle et lui dit : « Ne crains pas, Marie, car tu as trouvé grâce « devant le Tout-Puissant; tu concevras à sa parole[1]. » A ces mots, elle pensa en elle-même : Si je conçois du Seigneur Dieu vivant, vais-je enfanter comme toute femme enfante? Et l'ange lui dit : « Non, Marie; la puissance du Seigneur « t'ombragera; aussi le Saint qui naîtra de toi sera-t-il « appelé le Fils du Très-Haut. Tu lui donneras le nom de Jésus, « car il sauvera son peuple de ses péchés. » Et Marie dit : « Voici la servante du Seigneur devant lui; qu'il me soit fait « selon ta parole. »

On le voit, ce n'est guère que la scène évangélique dédoublée[2]; le pseudo-Matthieu accentue le dédoublement, en mettant un intervalle d'un jour, peut-être même de trois[3].

Quant à l'*Evangelium de Nativitate*[4], il est ici certainement de valeur très inférieure. Il ne mentionne, comme saint Luc, qu'une seule Annonciation, et il nous rapporte le dialogue évangélique presque mot à mot, mais encombré à chaque pas de gloses, de *quia*, de *nam*, d'*ideoque*, introduisant uniquement du remplissage verbal.

Voilà donc la contribution des apocryphes au récit de l'Annonciation[5]. Sur la Visitation, ils nous fournissent peu de

1. Une variante porte : « Du saint Esprit ».
2. Cf. Luc, I, 26-38.
3. Les indications chronologiques ne sont pas claires : « altera die... » puis : « tertia die... » sans qu'on puisse savoir si le second est compté à partir du premier, ou s'il y a un point de départ commun.
4. *Ev. Nativ.*, IX.
5. Rapprochons-en, ici encore, le récit du Coran : « Les anges dirent à Mariam : « Allah t'a choisie et t'a faite pure. Il t'a préférée à toutes les « femmes de l'univers. O Mariam, sois pieuse envers ton Seigneur : prosterne-« toi et fléchis le genou devant lui. » « Un jour les anges dirent à Mariam : « Allah t'annonce son Verbe. Il s'appellera le Messie, Aïssa fils de Mariam, « illustre en ce monde et en l'autre, et le plus intime des amis d'Allah. Enfant « au berceau et homme fait, il parlera aux hommes; il sera du nombre des « justes. — Seigneur, répondit Mariam, comment pourrais-je avoir un « fils? Aucun homme ne s'est approché de moi. — Allah, reprit l'ange,

chose. Seul, le *Protévangile de Jacques* [1] nous la rapporte, et sans enrichir le texte canonique. Notons seulement qu'il n'y est point question du *Magnificat*. Lorsque Élisabeth s'étonne de sentir tressaillir son enfant dans son sein, Marie, « oubliant » — ce qui semble bien un peu étrange — « les mystères que lui a révélés l'archange Gabriel, leva les yeux au ciel et dit : « Qui suis-je donc, Seigneur, pour que toutes « les générations de la terre me bénissent ? »

Joseph, cependant, était venu retrouver sa fiancée ; quand il la vit enceinte, un douloureux soupçon étreignit son cœur. De ce combat intérieur, auquel un ange vint miraculeusement mettre fin, saint Matthieu nous a laissé un récit sobre et discret [2]. Parmi les apocryphes, quelques-uns l'ont imité [3] ; d'autres, par excès de bonne volonté, voulurent faire la lumière plus éclatante autour de la conception virginale du Sauveur ; ils voulurent qu'elle eût été reconnue publiquement et quasi officiellement.

Ils commencent par raconter la scène comme saint Matthieu, sans y ajouter de détails bien typiques [4]. Mais l'état de Marie ne peut rester plus longtemps caché aux yeux des étrangers, Les prêtres en sont informés; irrités de voir que Marie a laissé déflorer sa virginité en dehors de l'usage régulier du mariage, ils la citent, ainsi que Joseph, à comparaître dans le Temple, en présence du peuple assemblé. Tous deux protestent de leur innocence ; néanmoins, comme les faits semblent les condamner, le grand-prêtre leur impose l'épreuve

« crée ce qu'il veut; il dit : Sois, et cela est. Il lui enseignera le livre de la « Sagesse, le Pentateuque et l'Évangile. Aïssa sera son envoyé auprès des « enfants d'Israël. Il leur dira : « Je viens vers vous avec les signes du Sei- « gneur ; je ferai un oiseau de boue, et, en soufflant sur lui, je lui donnerai la « vie ; je ressusciterai les morts, je guérirai les aveugles-nés et les lépreux, je « vous dirai ce que vous aurez mangé et ce que vous aurez caché dans vos « maisons. Tout cela sera autant de signes pour vous, si vous êtes croyants. » (Sourate III, 37-44). Il y a là de visibles souvenirs des apocryphes : la double Annonciation, Jésus dès le berceau parlant pour se proclamer le Verbe. (*Evang. Infantiæ*, I) ; et le miracle des oiseaux de boue animés à son souffle. (*Ps.-Matth.*, XVII. — *Ev. Thomæ græce*, II. — *Id. latine*, VI. — *Ev. Infantiæ*, XXXVI.)

1. *Protev. Jac.*, XII, 2-3.
2. Matth., I, 18-25.
3. *Ev. Nativ.*, X, 1-2. — *Hist. Jos.*, V-VI.
4. *Protev. Jac.*, XIII-XIV. — *Ps.-Matth.*, X-XI.

de « l'eau du jugement du Seigneur[1] ». S'ils avaient menti, un signe apparaissant sur leur visage devait les condamner. Joseph, puis Marie, se soumettent à la cérémonie ; ni l'un ni l'autre n'est révélé coupable ; l'indignation de la foule s'apaise alors, et tous deux sont ramenés presque en triomphe à leur demeure, au milieu de la joie et des bénédictions du peuple[2].

La virginité de Marie est donc officiellement prouvée ; on sait pourtant que les Juifs, dans la suite, la remirent en question. De bonne heure, ils tentèrent de déconsidérer Notre-Seigneur en l'accusant sourdement d'être « fils d'adultère ». De ces odieuses insinuations, qu'on retrouve en maint passage du Talmud, nous avons trace déjà dans les apocryphes. L'*Evangelium Nicodemi* nous rapporte que, lorsque les prêtres amenèrent Jésus à Pilate, ils formulèrent contre lui trois chefs d'accusation ; et le premier était justement l'irrégularité de sa naissance. Passage vraiment curieux, ayant bien l'allure d'un procès-verbal d'audience, et où nous voyons douze Juifs, dont on nous cite même les noms, venir comme témoins à décharge, affirmer qu'ils ont assisté aux fiançailles de Joseph et de Marie[3].

Nous sommes arrivés à la naissance de Jésus, et ici encore, à côté du récit sacré, nous trouvons de curieuses additions. Un peu avant d'arriver à Bethléem, « Joseph se retourna, et il vit Marie pleurer, et il se dit : « Peut-être est-ce son enfant « qui la fait souffrir. » Il se retourna une seconde fois, et la vit rire ; alors il lui dit : « Marie, qu'as-tu donc, pour rire « ainsi et pleurer tour à tour ? » Et Marie lui dit : « C'est que « je vois deux peuples, l'un dans les larmes et la douleur, « l'autre dans la joie et l'allégresse[4]. » Et à Joseph, que cette réponse laisse songeur, un ange vient expliquer le mystère, en lui faisant entrevoir la vocation des Gentils[5].

Sans entrer dans le village, — alors que le récit de saint Luc semble l'insinuer, — Joseph laissa Marie dans une grotte, à peu de distance ; il laissa aussi, pour la servir au besoin,

1. *Protev. Jac.*, XVI, 1.
2. *Ibid.*, XV-XVI. — *Ps.-Matth.*, XII.
3. *Evang. Nicodemi*, pars I, A, II, 3-5 ; pars I, B, II, 2-4.
4. *Protev. Jac.*, XVII, 2.
5. *Ps.-Matth.*, XIII, 1.

ses fils, qui étaient venus avec lui; puis il partit chercher une femme qui pût assister Marie au moment de son enfantement. Il en trouva deux, Zélomi et Salomé, et les ramena avec lui. Quand ils arrivèrent, la grotte était remplie d'une lumière éblouissante, qui, se dissipant peu à peu, leur laissa voir l'enfant, suçant déjà le sein que lui offrait sa mère[1].

Nous retrouvons encore une fois ici le naïf souci de constatation publique que nous avons déjà rencontré dans le récit de l'épreuve de l'eau au Temple. Marie sourit en voyant revenir Joseph et les deux femmes. Néanmoins, elle se prête à la bonne volonté de Zélomi. En constatant le prodige de la maternité virginale, celle-ci ne peut contenir son étonnement : « Point de souillure chez le nouveau-né, point de douleur chez la mère. Vierge elle a conçu, vierge elle a enfanté, vierge elle demeure[2]. » Salomé reste incrédule et veut constater à son tour; mais la main qu'elle étend se sèche tout à coup : effrayée et désespérée, elle se jette aux pieds de l'enfant, touche les langes qui le couvrent, et, à ce contact, sa main se guérit aussitôt[3].

Nous nous arrêterons moins sur les faits qui suivent, et qui appartiennent plutôt à l'histoire de Notre-Seigneur qu'à celle de sa Mère. A propos seulement de la Présentation de Jésus et de la Purification, disons en passant que nous en avons trois récits : un du pseudo-Matthieu[4], un autre dans l'*Évangile arabe de l'enfance*[5], le troisième enfin dans l'*Évangile de Nicodème*[6]. Ce dernier, le plus complet, est censé fait devant le sanhédrin par Rabbi Lévi, disciple du vieux Siméon. Du reste, nous savons par ailleurs[7] que ce dernier était grand-prêtre; il avait succédé à Zacharie, père de Jean-Baptiste, tué par ordre d'Hérode à l'occasion du massacre des Innocents. En dehors de ces identifications fantaisistes, les apocryphes n'ajoutent absolument rien au récit scripturaire de la Purification.

La fuite en Égypte occupe, à elle seule, dix-sept chapitres

1. *Ps.-Matth.*, XIX, 1-2.
2. *Ibid.* XIII, 3. — 3. *Ibid.*. XIII, 4-5. — 4. *Ibid.*, XV.
5. *Ev. Infant.*, V-VI.
6. *Ev. Nicodemi*, pars I, A, XVI, 1.
7. *Protev. Jac.*, XXIV, 4.

de l'*Évangile de l'enfance*[1]; série de prodiges que leur nombre et leur monotonie rendent, du reste, sans intérêt. Signalons seulement, au passage, la tradition du séjour à Matarieh : « De là (c'est-à-dire de la caverne où Jésus vient de rencontrer le bon larron) ils gagnèrent le sycomore, appelé aujourd'hui Matarieh. Le Seigneur Jésus y fit jaillir une fontaine, dans laquelle Notre Dame lava sa chemise. C'est de la sueur du Seigneur Jésus, répandue en ce lieu, que provient le baume qu'on y recueille aujourd'hui[2]. »

Notons encore que, dans un de nos livres, isolé et du reste de valeur secondaire[3], ce serait à Marie et non à Joseph que l'ange aurait apparu pour leur annoncer qu'ils pouvaient revenir en Judée[4].

Les faits qui suivent appartiennent à l'histoire de Jésus plutôt qu'à celle de Marie; aussi ne nous y arrêterons-nous pas. Du reste, à mesure que le récit évangélique devient plus détaillé, les apocryphes se taisent, ou reproduisent simplement, avec quelques modifications verbales, le texte sacré. Le temps de la vie cachée de Jésus, à les en croire, fut rempli de prodiges, que, du reste, leur multiplicité et leur nature suffisent à faire rejeter en bloc à première vue; mais Jésus est dès lors presque seul en scène; Marie est parfois nommée, mais son rôle n'offre aucun intérêt. Citons seulement le passage de l'*Évangile de l'enfance* racontant l'épisode de Jésus au Temple, à l'âge de douze ans; nous y voyons Marie bénie par les docteurs pour avoir mis au monde un tel fils[5]. Nous retrouvons ensuite Marie avec Jésus au lit de mort de saint Joseph. Jésus aurait eu alors vingt et un ans environ, et Joseph cent onze[6]. Puis, quand commence la vie publique de Jésus, les apocryphes cessent complètement; les auteurs inspirés ont assez raconté les miracles et la prédication du Maître ; et, quant à sa Mère, personne ne semble songer à la tirer de l'oubli.

1. Ch. IX-XXVI.
2. *Ev. Infant.*, XXIV.
3. *Ev. Thomæ latinum*, III, 1.
4. Sur la fuite en Egypte, indiquons comme moins connus, bien qu'en dehors de notre sujet, les détails de la *Vie sahidique de Notre Dame*, fragment III; ed. Robinson, p. 21-25.
5. *Ev. Infantiæ*, LIII.
6. *Hist. Joseph*, 15.

Pour la retrouver, il nous faut descendre jusqu'au moment de la Passion du Sauveur. Voici tout le récit de l'*Évangile de Nicodème*. Nous préférons le citer au complet, parce qu'il est, sans doute, la source de traditions intéressantes, celle de la rencontre de Jésus et de sa Mère, et celle du *Spasimo* :

« Jean s'enfuit alors (au moment du départ pour le Calvaire), et allant trouver la Mère du Seigneur, il lui dit : « Où « étiez-vous, que vous n'êtes point venue voir ce qui se pas- « sait ? » Elle répondit : « Que s'est-il donc passé ? » Jean lui dit : « Sachez que les Juifs se sont emparés de mon Maître, et qu'ils « l'emmènent pour le crucifier. » En entendant cela, sa Mère poussa de grands cris, disant : « Mon fils, mon fils, quel mal « as-tu donc fait pour qu'ils te crucifient ainsi ? » Elle se leva toute chancelante, et sortit en pleurant dans la rue, suivie des femmes, Marthe et Marie-Madeleine, Salomé et d'autres jeunes filles. Jean était, lui aussi, avec elles. Quand ils rejoignirent la foule, la Mère du Seigneur dit à Jean : « Où est mon fils ? » Jean lui dit : « Voyez-vous celui-là, avec une couronne « d'épines et les mains liées ? » L'apercevant alors, elle se sentit défaillir, et, tombant à la renverse, elle resta ainsi longtemps étendue ; et les femmes qui l'avaient accompagnée pleuraient, debout autour d'elle. Dès qu'elle revint à elle et put se lever, elle poussa un grand cri, et dit : « Mon Seigneur, « mon fils, qu'est devenue ta beauté? Comment pourrais-je « supporter de te voir en de tels tourments ? » Et, en disant cela, elle se déchirait le visage avec ses ongles, et se frappait la poitrine. « Qu'est devenu, disait-elle, tout le bien que « tu as opéré en Judée ? Quel mal as-tu fait aux Juifs? » La voyant pleurer et crier ainsi, les Juifs voulurent la chasser, mais elle ne voulait pas s'en aller, et elle restait, leur disant : « Non, tuez-moi d'abord, Juifs scélérats[1] ! »

On crucifie ensuite Jésus et les larrons. « La Mère du Seigneur, debout et le regardant, s'écria : « Mon fils, mon fils ! » Et Jésus se tournant vers elle, et voyant auprès de lui Jean qui pleurait avec les autres femmes, lui dit : « Voici votre fils. » Puis il dit à Jean : « Voici ta mère. » « Et elle pleurait abondamment, disant : « Je pleure, mon fils, parce

1. *Ev. Nicodemi*, pars I, B, x, 2.

« que tu soufffres injustement, parce que les Juifs scélérats « t'ont livré à une mort affreuse ; sans toi, mon fils, que « vais-je devenir ? Où vivrai-je sans toi ? Quelle existence « pourrai-je mener ? Où sont tes disciples, ceux qui se « vantaient de te suivre jusqu'à la mort ? Où sont ceux que « tu as guéris ? Comment pas un seul ne s'est-il trouvé là « pour te secourir ? » Et, s'adressant à la croix, elle disait : « Incline-toi, ô croix, afin que je puisse étreindre mon fils et « l'embrasser, lui que j'ai allaité d'une manière merveilleuse, « étant néanmoins demeurée vierge. Incline-toi, ô croix, que « je puisse le prendre comme une mère ! » Mais les Juifs, l'entendant parler ainsi, arrivèrent, et la chassèrent au loin, elle, les femmes et Jean [1]. »

Jésus mort, Joseph d'Arimathie et Nicodème obtiennent la permission de l'ensevelir. Marie est avec eux, et, avant la mise au tombeau, une dernière fois, elle exhala sa douleur : « Comment ne pas pleurer, mon fils ? Comment ne pas déchirer mon visage avec mes ongles ? Voilà, ô mon fils, ce que me prédit le vieillard Siméon, lorsque, petit enfant de quarante jours, je te présentai au Temple ! Voilà le glaive qui perce mon cœur ! Mon fils chéri, qui pourra arrêter mes larmes ? Oh ! personne, certes, personne sinon toi, si, comme tu l'as dit, tu ressuscites dans trois jours [2] ».

Ici commence, et un peu plus tôt même, on le voit, que chez les écrivains canoniques, la grande lacune de la vie de la sainte Vierge. Si abondants sur l'enfance de Marie, les apocryphes sont muets sur ses dernières années ; il nous faudra, pour entendre de nouveau parler d'elle, sauter d'un seul coup jusqu'au moment de sa mort.

On sait les controverses depuis longtemps soulevées au sujet des dernières années et de la mort de Marie, et l'indécision où nous laisse l'absence de documents de réelle valeur historique. De fait, même entre nos apocryphes, la concordance est loin d'être parfaite. Et la confusion est d'autant plus grande que les sources sont ici plus nombreuses : Une *Dormitio* en grec ; deux *Transitus* en latin ; la *Vie sahidique de la Vierge* ; une *Dormitio* bohairique ; et une autre encore

1. *Ev. Nicodemi*, pars I, B, x, 4. — 2. *Ibid*, pars I, B, xi, 5.

en dialecte sahidique. Tous ces auteurs ont ceci de commun, que les détails du récit sont chez tous également longs et fastidieux ; quant aux bribes de tradition historique que l'on tâche d'y surprendre, il faut avouer que l'on n'est guère payé de sa peine.

Où habitait Marie depuis l'Ascension? Tous nos auteurs sont d'accord pour placer sa résidence à Jérusalem ; mais il ne faut pas leur demander de s'entendre sur une détermination topographique plus exacte. Était-ce sur le mont Sion, là où la tradition a placé le lieu de la *Dormitio*[1] ? Ce semble être l'avis des auteurs coptes[2], et c'est certainement celui d'un de nos auteurs latins, dans le *Transitus Mariæ A*[3]. Ailleurs, on semble avoir admis le mont des Oliviers comme lieu de la demeure de Marie. Mais le *Transitus Mariæ B*, qui donne cette version[4], la contredit ensuite puisque, les Apôtres vont encore ensevelir Marie au mont des Oliviers et, pour cela, la transportent à l'est de la ville[5]. De plus, cette opinion est en contradiction avec un des textes coptes, où nous voyons des vierges venir du mont des Oliviers pour visiter Marie mourante[6].

Comme on le voit, la question de l'habitation de Notre Dame est fort peu claire. Pas plus d'unité sur la date de sa mort. Les deux versions latines du *Transitus Mariæ*[7], nous disent qu'elle arriva deux ans après l'Ascension ; deux textes coptes[8], au lieu de deux ans, en mettent

1. Cf. sur la question : P. Séjourné, *le Lieu de la Dormition de la sainte Vierge* (*Revue biblique*, 1899, p. 141); et P. Lagrange, *la Dormition de la sainte Vierge et la maison de Jean Marc* (*loco cit.*, p. 589).

2. *Bohairic accounts of the falling asleep of Mary*, II, II, 1, p. 93, et III, 1, p. 99 — *Sahidic fragments*, XVII, 4, p. 85. — *Bohairic accounts*, I, v, 10, p. 51. — Notons que, dans ce passage, il est dit que Marie habitait avec les Apôtres : ailleurs, il est parlé de sa maison sans autre spécification : le P. Lagrange y voit, avec un peu trop de bonne volonté peut-être, une preuve que, pour ces auteurs, Marie aurait possédé en propre la maison où elle habitait.

3. XIV, p. 118. Marie aurait habité là chez Joseph d'Arimathie (XXIV, p. 122).

4. La maison du mont des Oliviers aurait été ici celle des parents de saint Jean. (I, II, p. 125).

5. VIII, I, p. 130.

6. *Bohairic accounts of the falling asleep*, II, III, 2-6, p. 99.

7. *Transitus A* : IV, p. 114. — *Transitus B* : II, 1, p. 125.

8. *Sahidic fragments of the life of the Virgin*, IV, XXVI, p. 28. — *Bohairic accounts of the falling asleep*, I, p. 44 et 65.

quinze. Cette dernière date coïnciderait mieux avec le passage, malheureusement plus que douteux, de la chronique d'Eusèbe : « Ann. Dom. 48 : *Maria Virgo Jesu Christi mater ad Filium in cœlum assumitur, ut quidam fuisse sibi revelatum scribunt*[1]. »

Temps et lieu sont donc bien problématiques. Quelles auraient été les circonstances de la mort de Notre-Dame ?

Un jour qu'elle priait au tombeau de Jésus, Gabriel lui apparut : « Réjouis-toi, lui dit-il, ô mère du Christ notre Dieu. Ta prière est montée au ciel jusqu'à ton fils : comme tu l'as demandé, tu vas quitter la terre, et commencer au ciel, près de ton fils, la vie véritable et éternelle[2]. »

Suivant un auteur[3], elle partit alors pour Bethléem, d'où les Apôtres la ramenèrent, du reste, ensuite à Jérusalem; suivant les autres, elle resta simplement à Jérusalem dans sa demeure. Les Apôtres se trouvèrent miraculeusement tous réunis auprès d'elle, même les morts : André, Philippe, Luc, Simon le Chananéen et Thaddée[4]. Seul, peut-être, Thomas manquait[5]. Quand tous sont là, Jésus apparaît : lui-même, il vient chercher l'âme de sa Mère. Il y aurait à traduire ici de beaux passages, celui par exemple où Notre-Seigneur bénit sa mère morte[6]. Mais tout citer serait infini et, du reste, de peu d'intérêt historique.

Il vaut davantage la peine de rechercher chez nos apocryphes la tradition touchant l'Assomption. Tous s'accordent à dire que les Apôtres portèrent eux-mêmes le saint corps jusqu'à la vallée de Josaphat; et tous s'accordent aussi pour affirmer que le corps de Marie fut réuni à son âme et emporté par les anges au ciel. Mais quand eut lieu cette réunion ? Selon plusieurs, ce fut au moment même de l'enterrement[7] : « Le corps de la glorieuse Vierge se leva et embrassa son âme, comme deux frères qui reviendraient de pays lointains; et ils se réunirent l'un à l'autre[8]. » Selon la *Dor-*

1. Traduction de saint Jérôme : Migne, *P. L.*, t. XXVII, p. 581.
2. *Dormitio*, III. — 3. *Ibid.*, IV. — 4. *Dormitio*, XII-XIII, p. 99.
5. *Transitus A*, XVII, *sqq*; p. 119.
6. *Bohairic accounts of the falling asleep*, I, XIII, p. 60.
7. *Transitus A*, XVI, p. 119. — *Sahidic fragments of the falling asleep*, II, XVI, p. 82. — *Bohairic accounts*, II, IX, p. 124.
8. *Bohairic accounts*, II, *loco cit.*

mitio grecque, les anges chantèrent, invisibles, durant trois jours autour du tombeau; puis les chants cessèrent : le saint corps avait été enlevé au paradis [1]. Peut-être même la dépouille de Marie serait-elle restée plus longtemps encore dans son sépulcre, et ne serait-ce que sept mois après qu'elle fut réunie à son âme et enlevée au ciel [2].

Suivant un de nos auteurs, qui est seul du reste à nous rapporter cette tradition, Thomas arriva au moment où Marie était portée au ciel; il fut seul à la voir, et, les autres Apôtres ne voulant point en croire son témoignage, il leur fit ouvrir le tombeau, qui fut de fait trouvé vide [3].

III

Nous avons donc parcouru, à la suite des apocryphes, tout le cours de la vie de Notre Dame. Une dernière tâche resterait, la plus ardue et la plus délicate : critiquer, au point de vue historique, les documents ainsi amassés. Répétons-le, malheureusement nous savons fort peu de chose sur la composition et la date des livres apocryphes. On trouvera donc forcément ici, à côté de quelques conclusions qui semblent solidement probables, une certaine part de conjectures.

Ce que nous avons à faire, c'est de rechercher la valeur du témoignage historique des apocryphes. Pour cela, il nous faut d'abord les grouper dans leur ordre chronologique et dans leur ordre de dépendance mutuelle. Une fois ce groupement fait, nous reprendrons en détail chacun des témoignages, en examinant si nous avons par ailleurs quelque raison d'émettre des doutes sur sa valeur. En jugeant les apocryphes, un double excès est à craindre. Déjà, aux premiers siècles, les avis à leurs sujets ont été très partagés. Priscillien leur accordait pleine créance [4], et le décret attribué au pape Gélase les condamna [5]; saint Jérôme en

1. *Dormitio*, XLVIII, p. 111.
2. *Bohairic accounts of the falling asleep*, I, XVII, 5, p. 63.
3. *Transitus A*, XVII–XXI.
4. *De Fide et Apocryphis*, *Corpus script. lat. Vindobonense*, t. XVIII, p. 44-56.
5. Mansi, *Conciles*, t. VIII, col. 150, 151, 165-172. — Migne, *P. L.*, t. LIX, col. 162.

déconseillait la lecture [1]. Entre les deux extrêmes, Origène rappelait la parole de l'Écriture : « Éprouvez tout, retenez ce qui est bon [2]. » Tout éprouver est impossible dans l'état actuel de la science ; indiquons brièvement les grandes lignes qui peuvent guider dans une exploration aussi délicate.

Une lecture tant soit peu attentive et complète montre vite, parmi les apocryphes qui nous occupent, des groupements caractérisés. Deux surtout sont importants.

Le premier groupe est celui des livres qui ont trait à l'enfance de Marie et à celle de Jésus. Les deux plus anciens, autour et à la suite desquels se sont développés les autres, semblent avoir été le *Protévangile de Jacques* et l'*Évangile de Thomas* : dans l'état où nous les avons, ils ne datent sans doute que du quatrième siècle [3]; mais dans le *Protévangile*, les passages sur Marie sont antérieurs à Origène [4] ou même à Clément d'Alexandrie [5], et l'*Évangile de Thomas* n'est que l'abrégé d'un livre plus ancien, cité déjà par saint Hippolyte [6]. L'*Évangile du pseudo-Matthieu* est visiblement un composé remanié de ces deux ouvrages primitifs. De nouveaux arrangements, faits avec plus ou moins d'indépendance, donnèrent naissance aux autres versions latines que nous possédons, l'*Evangelium de Nativitate Mariæ* et l'*Evangelium Thomæ*. Le « cycle », pour employer le terme usité en histoire littéraire, devait être à peu près complet au milieu du cinquième siècle, y compris les fragments coptes sahidiques de la *Vie de la Vierge*. Seul, peut-être, l'*Évangile de l'enfance* aurait été composé un peu plus tard.

Le second groupe important est constitué par les livres qui ont trait à la mort de Marie. Il est plus difficile d'en fixer la genèse chronologique. Leur attribution les ferait remonter

1. *Ep*. CVII, *Ad Lætam*. (Migne, *P. L.*, t. XXII, col. 877.)
2. *Comment in Matth.*, *series*, 28. (*P. G.*, t. XIII, col. 1637.)
3. Harnack, *Chronologie des altchristl. Litter.*, t. I, p. 598.
4. *Comment. in Matth. series*, 3. (*P. G.*, t. XIII, col. 876-877.)
5. *Strom*, 7. (*P G.*,t. II, col. 529.) — Bardenhewer (*Geschichte der altkirchlichen litteratur*, t. I, p. 406), place la première rédaction du *Protévangile* au début du deuxième siècle, vers 120 ou 140.
6. *Philosophumena*, V; *P.G*, t. XVI, pars III^a, 3134 ; — d'après Bardenhewer (*op. cit.*, I, 401), l'*Evangile de Thomas* remonterait environ à 172. Plus ou moins entaché d'hérésie, on en fit ensuite une édition expurgée, d'où dériverait le texte que nous possédons.

jusqu'aux temps apostoliques, à saint Jean et à Méliton de Sardes. Mais tout en recueillant sans doute des données plus anciennes, les livres de ce cycle ne nous apparaissent complètement constitués qu'au cinquième siècle, ou peut-être au quatrième [1]. Ils offrent, du reste, entre eux moins de différences que les livres du cycle précédent ; et pourtant ils sont fort nombreux, comme nous l'avons indiqué plus haut en en faisant le dépouillement.

Quelques livres détachés nous restent, qui ne rentrent point dans ces deux cycles : l'*Histoire de Joseph* remonte sans doute au milieu du troisième siècle [2] l'*Évangile de Nicodème*, au moins tel que nous l'avons aujourd'hui, semble être postérieur à Tertullien et dater du quatrième siècle [3]. Quant à l'*Apocalypse de Moïse*, c'est un écrit composé au septième siècle, probablement cependant sur des documents juifs antérieurs [4].

Voilà donc nos témoins rangés et classés. Discuter dans tous ses détails leur témoignage serait trop long. Contentons-nous de quelques règles directrices plus générales.

Et d'abord, comme nous l'avons dit, il ne faut avoir envers les apocryphes ni une trop pleine confiance ni une défiance trop entière. Ils n'ont ni la garantie souveraine de l'inspiration, ni même souvent le sérieux de l'histoire. Mais ils n'en sont pas moins, après les Pères, les représentants les plus en vue de la tradition à leur époque. Alors même qu'ils ne seraient en bloc que des romans historiques, ce qui semble exagéré, on pourrait encore reconnaître qu'ils n'auraient inventé ni le nom, ni le cadre, ni les faits principaux; et même alors, leurs données pourraient encore trouver une place au-dessous des Évangiles canoniques.

Le caractère qui frappe peut-être le plus à première lecture, c'est l'abondance des miracles et des faits merveilleux. La

1. C'est l'opinion de Harnack : *Gesch. der altchr Litt.*, t. I, p. 252. Si elle est exacte, la tradition écrite dont ces livres nous sont les témoins, serait antérieure à l'évêque Juvénal de Jérusalem (450). Or, c'était à lui que l'on attribuait jusqu'ici la paternité de la tradition qui fait mourir Marie à Jérusalem.

2. Ou au commencement du quatrième : Harnack, *op. cit.*, t. I, p. 252.

3. Harnack, *op. cit.*, t. I, p. 603.

4. *Ibid.*, p. 856.

plupart du temps, surtout par comparaison avec les Évangiles, le départ est facile à faire : miracles inutiles, miracles nuisibles ne doivent être imputés qu'à l'imagination de l'auteur qui, du reste, se trahit souvent par la monotonie même du procédé : c'est ainsi, par exemple, que dans l'*Évangile de l'enfance*, on ne compte pas moins de sept guérisons opérées par l'eau qui a servi à laver Jésus [1].

Après les miracles imaginaires, une seconde catégorie de faits à rejeter sont ceux qui sont visiblement inventés pour faire accomplir une prophétie. D'ordinaire, ici encore, la tâche est facile, car souvent la prophétie a été mal comprise ; on a voulu en vérifier non le sens littéral, mais le sens symbolique ou mystique. On cite souvent, comme exemples de ce procédé, la tradition des animaux à la crèche, issue du texte d'Isaïe : *Cognovit bos possessorem suum et asinus præsepe domini sui* [2]. L'opinion que Jésus naquit à minuit semble bien venir de cet autre texte : *Cum enim quietum silentium contineret omnia*, et *nox in suo cursu medium iter haberet*, *omnipotens sermo tuus de cælo*, *a regalibus sedibus... prosilivit* [3]. Dans l'histoire de Marie, nous croyons avoir rencontré un fait analogue : ainsi qu'on l'a vu, d'après l'*Evangelium de Nativitate* que nous avons cité, l'épisode des verges au mariage de la sainte Vierge aurait pour origine une interprétation, dans un sens trop matériel, de l'oracle d'Isaïe : *Egredietur virga de radice Jesse*, *et flos de radice eius ascendet*, *et requiescet super eum spiritus domini* [4].

Avec la préoccupation de vérifier les prophéties, une autre se rencontre, celle de simplifier les explications dogmatiques, en mettant bien en lumière par un soi-disant fait historique, un point de doctrine délicat. En parlant de Marie, les apocryphes se heurtaient au dogme de sa maternité virginale ; et, à deux reprises, naïvement, ils ont inventé des scènes qui en fussent une reconnaissance publique et authentique : d'abord l'épisode du jugement par l'eau, assez maladroitement calqué, du reste, sur le rite de l'*eau de jalousie*,

1. *Evang. Infantiæ.*, 17, 18, 27, 28, 31, 32, 33.
2. Is., I, 3.
3. *Sap.* XVIII, 14-15.
4. Is., XI, 1.

tel que nous le trouvons dans la loi mosaïque [1]; en second lieu, l'épisode des sages-femmes à la Nativité de Jésus [2].

D'autres simplifications devaient tenter l'ingéniosité des auteurs, au sujet des personnages de l'Évangile : tirer de l'ombre leurs débuts, expliquer leur rôle ou leurs relations par des identifications hardies ou des généalogies bien combinées. Et, ici, les exemples seraient nombreux. C'est ainsi que nous faisons connaissance, dès les premières années de Jésus, avec Barthélemi, Judas Iscariote, Simon, le bon Larron [3]. D'autres personnages sont anoblis et mis en relief : Zacharie devient grand prêtre [4]. Joseph lui-même, nous l'avons vu, est prêtre et docteur.

Mais c'est surtout dans les rapprochements généalogiques que les auteurs excellent. Citons-en seulement un échantillon, qui se trouve joint comme variante à l'*Évangile du pseudo-Matthieu* : « Anne et Emeria étaient sœurs. Emeria eut pour fille Élisabeth, mère de Jean-Baptiste. Anne eut trois maris : Joachim, Cléophas et Salomé. De Joachim, naquit Marie, mère du Christ. Après la mort de Joachim, Anne épousa Cléophas, dont elle eut une fille nommée Marie, qu'on surnomma Marie de Cléophas. Cléophas donna en mariage à son frère Joseph, Marie, la Mère du Christ, sa belle-fille ; et il donna sa fille, Marie, qu'il avait eue d'Anne, à Alphée, de qui naquirent le second Joseph et Jacques le Mineur, appelé pour cela fils d'Alphée. A la mort de Cléophas, Anne épousa en troisièmes noces Salomé, et en eut une fille qui fut encore appelée Marie; celle-ci épousa Zébédée, et fut mère de Jacques le Majeur et de Jean l'Évangéliste[5]. »

Il faut avouer que voilà, en quelques lignes, bien des questions difficiles d'exégèse singulièrement simplifiées ! On pourrait citer encore, dans le même genre, tous les passages qui ont trait aux « frères du Seigneur », comme celui qui nous apprend que Marie était appelée mère de Jacques, à cause

1. *Num.* v. 11-fin.

2. Sur cet épisode, et son influence dans l'art chrétien, cf. Dom Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, article : *Apocryphes*, § v : *le Bain de Jésus* (t. I, col. 2561-2573).

3. *Ev. Infantiæ*, 30, 35, 42.

4. *Protev. Jacobi*, xxiv.

5. Tischendorf, *op. cit.*, p. 104.

de l'affection qu'elle témoigna au petit orphelin dans les premiers temps de son mariage[1].

Nous croyons que ces quelques exemples suffisent; comme on l'a souvent fait remarquer à propos des généalogies de l'Évangile, des explications si simples doivent être quelquefois tenues pour plus suspectes que des difficultés qui semblent déconcertantes à première vue.

Nous avons bien élagué déjà. Pourtant, ce n'est pas encore absolument tout. Souvent, dans les apocryphes, il y a à rejeter des passages tendancieux, qui visent à rattacher historiquement à Jésus lui-même l'origine des hérésies contemporaines. Dans les auteurs que nous avons parcourus, nous ne croyons point avoir rencontré de traces de ce genre : peut-être, dans les éloges de la virginité que développe complaisamment l'*Evangelium de Nativitate*, y aurait-il quelque tendance encratite; mais elle ne semble avoir eu aucune influence sur les faits rapportés.

Une dernière classe de faits à écarter est constituée par les répliques ou les transpositions de faits authentiques. Ici encore, il y a des exemples assez nombreux : pour n'en citer que deux, d'abord l'annonce faite à sainte Anne de la naissance de Marie, et qui semble fort inspirée par le récit de l'Annonciation; — en second lieu, le rôle de Thomas à la mort de Marie, visiblement calqué sur celui qu'il joua après la résurrection de Jésus.

Toutes ces exclusions une fois prononcées, on trouvera peut-être que, de tous les documents et textes que nous avons alignés, il reste peu de chose qui mérite l'attention. Nous croyons, au contraire, que plusieurs faits, sur la substance au moins desquels presque tous les apocryphes s'entendent, acquièrent de ce chef une très sérieuse probabilité, pour ne pas dire une certitude historique. Ce sont surtout, à notre avis, les faits suivants : Marie, fille de Joachim et d'Anne, fut accordée par Dieu comme une bénédiction spéciale à la prière et à la sainteté de ses parents. Elle fut dès son très jeune âge offerte à Dieu. Fiancée à Joseph, elle n'habitait point encore avec lui, quand elle conçut le Verbe fait chair. Enfin elle mourut à Jérusalem.

1. *Hist. Joseph*, IV.

Voilà les points sur lesquels le témoignage des apocryphes nous paraît pouvoir et devoir être admis. Il y en aurait d'autres peut-être, moins importants. Mais nous n'avons pas l'intention de faire ici une étude critique définitive; comme nous l'avons dit, ce que nous avons surtout voulu, c'est réunir et classer des matériaux.

Terminons cette étude, un peu longue et austère, par un passage d'un de nos auteurs, qui sera notre conclusion et notre excuse :

« Lorsqu'il s'agit de notre Reine, la mère de notre Roi, celui qui parle n'est jamais en peine, et ceux qui l'écoutent ne perdent point leur temps. Lorsque l'on cherche une source pour en tirer de l'eau, à peine a-t-on commencé à creuser que l'eau jaillit à flots. Il en a été ainsi pour nous : quand nous nous sommes mis à vous parler de la glorieuse Vierge, de la Mère du Christ notre Roi, les paroles ont jailli avec une telle abondance que nous n'avons pu les retenir[1]. »

Christian BURDO.

1. *Sahidic fragments of the life of the Virgin*, IV, x-xi p. 26.

LE ROI D'ORIENT

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ÉGYPTE (1905)[1]

IX

Un roman de fellahs

Mes deux personnages : un jeune fellah (vingt-cinq ans), il s'appelait Tozor ; une jeune fellahine (vingt ans), elle avait nom Hafra.

D'où venaient-ils? Depuis longtemps les deux familles étaient fixées déjà dans le pays. Hafra habitait Louxor, dans une hutte en limon, au milieu même du temple en ruines. A cette époque, ce temple était en partie recouvert par le sable, et les immenses statues de Ramsès II, qui se dressent aujourd'hui à l'entrée, étaient si ensevelies dans la terre, que c'était à l'oreille du grand Sésostris que l'on attachait les ânes des rares visiteurs quand il s'en aventurait dans la haute Égypte.

Tozor avait son logis à Karnak : c'était le type pur égyptien, un corps assez grêle mais grand, le cou long, une tête un peu en pointe et de belles proportions, le nez était droit, aux narines légèrement enflées; des lèvres admirablement dessinées, presque toujours ouvertes pour montrer des dents d'une blancheur de lait. Ses yeux surtout étaient ardents, un peu allongés, en amandes ; j'ai vu plusieurs fois ce type dans les tombeaux de la vallée des Rois. Son teint avait l'éclat du bronze. Tout cet ensemble était beau, mais ce qui séduisait surtout c'était son sourire, qui, contrairement, à ce qu'on rencontre dans ce pays était aussi doux et aussi franc que ses yeux. D'ordinaire chez les fellahs, comme chez les Bédouins du désert, les yeux sont doux, mais la bouche est souvent cruelle ou fausse. Il avait soin de peindre de henné rouge le dessus des ongles des mains et des pieds; mais nul autre

1. Voir *Études* des 20 juillet et 5 août 1906.

ornement, sauf un anneau en argent qu'il posait parfois au sommet de l'oreille droite, et une bague à la main gauche, un gros serpent enroulé avec deux rubis à la place des yeux. Vous avez dû voir souvent ce bijou égyptien au musée de Boulacq. Rien n'a changé depuis quatre mille ans dans ce pays.

Tozor vivait seul avec son frère dans une petite maison en briques de limon, sur le bord de la route, de cette grande allée de sphinx qui mène au premier pylône de Karnak, celui qui fut construit par les Ptolémées. Son frère avait cinq ans de moins que lui. Il était plus ramassé de taille, courtaud même, le teint aussi éclatant, mais l'un de ses yeux avait été perdu par l'ophtalmie; il avait une plaque blanche qui le défigurait, et malgré l'ardeur de son teint et le rouge vif de ses lèvres, il n'approchait pas de la beauté de son frère. Il le sentait, et, vous aviez raison, les passions sont universelles, il en était jaloux.

Les deux frères possédaient une petite barque aux grandes ailes blanches; ils pêchaient à certaines époques. A d'autres, ils cultivaient un bout de terrain où poussaient tour à tour le bersin nécessaire à leurs chèvres, le maïs pour leur pain et un peu d'orge qu'ils vendaient quelques paras au marché.

Hafra, elle, vivait avec son vieux père. Leur famille avait eu jadis une certaine aisance, mais si lointaine qu'on ne s'en souvenait plus dans le pays. Cependant Hafra possèdait encore des bijoux qui n'étaient pas de son rang, et elle montrait surtout une fierté qui décelait du sang.

Elle sortait toujours voilée de blanc, suspendant à ses cheveux des sequins d'or, avait un collier de grosses perles qu'elle mettait à certains jours avec des bracelets à trois ou quatre rangs qui couvraient tout son avant-bras.

Elle était très belle.

Tozor la remarqua et l'aima. Vous savez que chez les Arabes les mariages ne se font pas aussi facilement que chez vous.

D'abord, on a peine à se voir; les femmes sortent peu et toujours voilées; ensuite, les questions d'intérêt l'emportent sur toutes les autres. Tozor n'avait rien, Hafra peu de chose.

Tozor ne savait pas non plus si Hafra l'avait remarqué et si elle l'aimait. Il essayait bien de se trouver sur sa route quand

elle allait à la fontaine. Lorsque Hafra sortait, sa longue amphore couchée sur la tête enveloppée dans un châle rouge, faisant claquer ses sandales en bois et montrant à sa cheville nue deux ou trois rangs d'anneaux d'argent, il se cachait derrière les cactus qui bordaient les chemins et regardait longuement.

Il s'enhardit un jour où Hafra avait peine à replacer sa cruche remplie sur sa tête à lui prêter main-forte.

Leurs deux regards se rencontrèrent, et il semblait à Tozor que les yeux d'Hafra avaient été ardents.

Dans son intense et malhabile amour, il s'ouvrit à son frère. Celui-grinça involontairement des dents et le masque de son visage prit une teinte plus jaune. Tozor ne soupçonna rien, il aimait son frère Ménas, il paraissait aimé de lui.

S'il avait été moins confiant, il aurait pu remarquer que, depuis ce jour, Menas le suivait sous un prétexte quelconque à la fontaine toutes les fois qu'Hafra s'y rendait.

Il était dans la nature de Ménas d'être jaloux ; il l'était d'autant plus que lui aussi avait distingué Hafra et qu'il l'aimait, mais la jeune fille paraissait l'ignorer.

Cependant avec les mois qui se succédaient il devint évident qu'Hafra n'était pas indifférente pour Tozor; elle-même multipliait ses visites à la fontaine et sous mille prétextes futiles se rendait volontiers du côté de Karnak. Un jour même ils se rencontrèrent par hasard dans la grande salle hypostyle, dont les cent trente-quatre colonnes s'élèvent si hauts comme une large futaie, qu'elles font une ombre noire à leur pied. Tozor, ce jour-là, travaillait aux fouilles que l'on commençait alors à faire du côté du lac sacré.

C'était vers le soir. A un moment, ils se trouvèrent seuls et face à face dans l'ombre d'une haute colonne. Hafra eut un léger tremblement, elle voulut fuir ; une puissance invincible l'attachait au sol. Elle regardait les hiéroglyphes profondément creusés sur les larges fûts, ces divinités aux poses hiératiques, Ammon-Râ, père des dieux ; Anubis, avec sa tête de chacal; Isis, allaitant Horus, et, dominant ces théories sacrées, les larges fleurs de lotus bleues et rouges s'ouvrant au sommet de ces chapiteaux si grands, que cent hommes peuvent s'y tenir en rond.

Tozor demeurait lui aussi immobile. Leurs yeux se parlèrent et leurs âmes se comprirent. A un moment, Hafra fit tomber le voile qui couvrait son visage et elle se montra à Tozor. Celui-ci demeura ébloui de sa beauté. Ce ne fut qu'un éclair, plus rapide que la gazelle, Hafra fuyait déjà à travers les colonnades, bondissant malgré ses sandales et ses anneaux par les ruines et les buissons d'épines. Mais son geste audacieux avait assez dévoilé son amour. Tozor était fixé.

Il le dit à son frère, qui, de nouveau pâlit et grinça des dents.

Sur ces entrefaites, des psylles, charmeurs de serpents, vinrent annoncer qu'avant qu'il fût quinze jours les cheiks de Denderah et de Keneh passeraient par Louxor, pour désigner au sort la victime annuelle que l'on jetterait dès le commencement de la crue du fleuve, dans les flots du Nil pour l'apaiser et activer sa puissance fécondante.

Chaque année, en effet, cruel et sauvage tribut, on devait, dans l'une des bourgades riveraines, jeter en pâture au grand fleuve le corps d'une vierge, pure, sans tache.

Cette année-là c'était le tour de Louxor de fournir à l'hécatombe sacrée.

Tozor eut un frisson d'angoisse quand il entendit chanter les psyles. Pendant les quinze jours qui suivirent, il se montra plus assidu encore à la fontaine et Hafra se laissait approcher moins craintive, plus confiante même.

Quelque chose de fatal poussait ces deux êtres l'un vers l'autre.

La veille de l'arrivée des cheiks, ils avaient échangé des paroles plus ardentes, et Hafra avait même permis au jeune fellah de baiser le chaton de sa bague, et de la toucher au front avec la tête du serpent qu'il portait enroulé à son doigt.

Le lendemain, au milieu des cris et des prostrations et en face du minaret qui s'élève encore parmi les décombres de Louxor, on jeta dans une poche de cuir, une poche de chadouf, les noms de toutes les jeunes filles de Louxor.

Le sort tomba sur Hafra. Une sorte de stupeur accueillit l'arrêt divin. Hafra était aimée dans tout le village, son vieux père poussa un cri, et Tozor, qui s'était dissimulé derrière une colonne, devint si pâle, sous la teinte bronzée qui couvrait

son visage, que son frère Ménas, qui ne le perdait pas de vue, ne put s'empêcher de lui dire : « Tu l'aimais trop. »

Le sacrifice devait se faire dans les trois jours.

On conduirait la vierge enguirlandée jusqu'au bord du Nil ; là, on lui attacherait les pieds et les mains et on lui envelopperait la tête d'un long vòile, puis, après l'avoir trois fois aspergée de l'eau du fleuve, elle devait être jetée avec un sac de cuir au cou où chacun des chefs de maison viendrait mettre une pierre.

Tozor ne vécut pas ces trois jours. Ménas paraissait également agité; il passa tout une journée à garnir sa ceinture de cartouches.

— Vas-tu donc à la chasse? lui demanda son frère?

— Peut-être. Et ce fut toute la réponse.

Hafra, plus pâle déjà qu'un cadavre, ne sortit que la veille de sa mort ; elle partit, lente, majestueuse, voilée, presque éthérée déjà, avec son vieux père, traversa le Nil pour aller une dernière fois dans la vallée des Rois y pleurer une nuit entière sa vie et sa beauté si prématurément fauchées.

Tozor la suivit à la dérobée, il était armé.

Ménas partit à l'insu de son frère se dirigeant dans la même direction, lui aussi était armé.

Dans son fanatisme religieux, le vieux père d'Hafra, le moment de la douleur première passé, s'était exalté dans son orgueil ; sans doute, c'était la fin de sa race, mais elle finissait par un geste sacré et dans une fonction sainte. Aussi, après avoir souffert qu'on vînt lui prendre son enfant, peut-être aurait-il souffert davantage si on la lui eût rendue.

Tozor, que l'amour et la douleur égaraient, avait la veille du jour fatal tenté auprès du père une démarche étrange.

— Père, lui avait-il dit, vie, force et santé pour toi. J'ai un fusil qui ne manque pas son coup, j'ai une barque que je manie comme un cheval, j'ai une jument aux pieds de feu qui m'attend à Gournah ; donne-moi ta fille cette nuit, je l'emporte à travers Bibân-el-Molouk, je passe la chaîne libyque : le désert sera à nous, nous y vivrons de ce que Dieu nous y donnera, personne ne pourra nous y suivre, veux-tu?

Hafra était présente à la requête ; des larmes tombaient de ses yeux, et restaient suspendues à son voile comme des

perles blanches. Quand Tosor eut finit de parler, elle tendit vers son père des mains silencieuses et suppliantes. Le père se leva, toucha l'épaule de Tozor et lui dit :

— Tais-toi ; ce que le Nil veut il l'aura, et ma fille partira demain sur la barque sacrée vers l'Occident ténébreux des âmes où se couche tous les soirs Toum, le dieu soleil. Et il ferma sa porte. Tozor sortit, le visage changé, et c'est pour cela que, ce dernier soir, il rampait en se cachant derrière le groupe tragique du père et de la fille qui s'en allaient lugubres à travers la vallée des Rois.

Étroite, avec ses hautes roches crevassées, caverneuses, sans un arbre, sans une tige d'herbe, sans un cri et sans un vol d'oiseau, la vallée des Rois s'ouvrait, ce soir-là, triste et profonde comme la porte d'un tombeau. Les deux ombres s'avançaient côte à côte, silencieuses et mornes, baignées par la lumière sépulcrale de la lune. Arrivée en face du grand cirque qui termine le val, Hafra s'arrêta ; elle tira de dessous son vêtement une petite harpe recourbée comme un kinnor, et elle chanta :

« Je vais quitter le pays d'Orient, et le soleil ardent et le sable enflammé, et triste, je m'en vais au ténébreux Occident des âmes.

« Là est le pays du sommeil très lourd et du froid qui glace les cœurs.

« O ma jeunesse, ô ma beauté...

« Là est la demeure de deuil pour ceux qui y restent à jamais. O ma jeunesse, ô ma beauté... je vais au ténébreux occident des âmes ; demain j'aurai quitté le pays d'Orient...

« Là, ils dorment sans jamais s'éveiller aux baisers des amants. O ma jeunesse, ô ma beauté...

« L'eau vive que la terre donne à l'être vivant, là-bas n'est plus qu'une eau morte et croupie, horreur ! Hélas, je ne sais plus où j'en suis depuis que je suis arrivée dans la vallée funèbre ; oh ! qu'on me donne à boire de l'eau qui coule brillante sous le soleil, de l'eau, de l'eau... O ma jeunesse, ô ma beauté ;

« Qu'on me mette là-bas la face au vent du nord, afin que la brise me caresse et que mon cœur soit rafraîchi dans sa douleur immense.

« Demain, j'aurai quitté le pays d'Orient, et triste je m'en vais au ténébreux Occident des âmes... »

Chacun de ces mots déchirants frappait au cœur de Tozor ; il semblait, lui aussi, chanter son chant de mort, et sa vie paraissait s'échapper avec les sons mélancoliques de la harpe sonore.

Sous les rayons lunaires, Hafra, toute blanche dans sa robe de laine, debout sur un rocher, le kinnor à la main, paraissait prête à partir, douloureuse, à peine résignée, pour ce ténébreux Occident des âmes. Son père, assis un peu plus loin, l'écoutait pensif, la tête dans ses mains.

A un moment, Tozor eut comme un désir fou qui lui traversa l'esprit. Un bond en avant et il saisirait cette frêle enfant ; que pourrait ce veillard fanatique ?

Et alors, le désert, la vie nomade à deux, sous la tente ; lui, avec elle, lui la possédant, elle soustraite à l'horrible mort.

Et quoi, demain, les flots jaloux étoufferaient ces chants délicieux et ces yeux ardents s'éteindraient suppliants dans l'eau froide, lourde et profonde.

Il s'élança. Soudain une lueur déchira la nuit.

Un coup de feu retentit ; une balle vint s'égarer dans la poussière, au bas de la robe d'Hafra qui chantait, et, une seconde, plus évidemment dirigée, siffla aux oreilles de Tozor et frappa le pied du vieillard assis sur le rocher. En même temps, un cri strident sortit du silence et une ombre voulut s'enfuir, rapide, comme éperdue, à travers le val qui répercutait d'échos en échos la clameur qui l'avait troublé. Tozor avait reconnu le cri.

— Ménas ici ! s'écria-t-il. Il se jeta en avant du fuyard et lui barra le passage.

— Que fais-tu là ? dit-il sourdement.

— Et toi ? reprit Ménas.

Tozor passa la main sur son front comme quelqu'un qui cherche à comprendre.

— J'ai manqué mon coup, reprit Ménas, d'une voix plus sombre, j'aurais supprimé le père et j'enlevais l'enfant ; toi, du moins, tu ne l'auras pas non plus.

Et il disparut.

Ce dialogue n'avait duré que quelques instants ; du val

montait un double gémissement, et les rayons de la lune éclairaient Hafra qui s'était jetée sur son père.

N'écoutant que son amour, Tozor se précipita vers le vieillard blessé. Déjà Hafra avait déchiré son voile pour bander la plaie.

— Maudit soit le jour, s'écriait-elle, où est né le meutrier ! Que la mort le prenne entre ses dents !

Elle se retourna, et aperçut Tozor. Elle fléchit tout à coup et sembla s'abîmer sur elle-même.

— Toi ! fit-elle presque suppliante.

Tozor s'était arrêté ; le veillard l'avait reconnu.

— Mort et malédiction ! s'écria-t-il à son tour ; il te voulait, Hafra, et pour t'avoir, il a cherché à me frapper.

— Toi, Tozor, toi ! mumurait, toujours défaillante, la jeune fille.

— Non, répondit simplement Tozor, ce n'est pas moi ; regarde et touche : mon fusil est froid.

— Alors qui ? demanda Hafra.

Tozor se tut. Il ne voulut pas trahir celui qui partageait son toit et avait le même sang que lui.

— Qui ? reprenait le veillard.

Tozor se taisait toujours.

— Ah ! tu ne peux rien dire, reprit le veillard... c'est donc toi-même. Viens, Hafra, que la mort soit avec celui qui voulait me la donner ; maudis-le ! je le veux !

— Père... supplia Hafra.

— Maudis-le ! te dis-je.

Et Hafra, s'en allant subjugée, entraînée par cette autorité paternelle, répétait faiblement, mais en tendant des mains amoureuses vers l'ombre immobile de Tozor : « Maudit, maudit, maudit ! »

Le lendemain, tout Louxor s'ameutait pour venir saisir Tozor qui avait osé, disait-on, tenter d'enlever la pâture promise au fleuve sacré. On ne le trouva pas dans sa cabane. Seul, Ménas y était, indifférent, semblait-il, quoiqu'un léger tremblement agitât ses membres ; il ne savait pas où s'était réfugié son frère.

Hafra ne sortit pas de sa demeure.

Lorsque le soleil commença à baisser sur la chaine libyque, on vint en foule chercher la jeune vierge. Elle devait

être plongée dans le fleuve au dernier rayon visible du soleil, afin de partir avec lui pour l'Occident ténébreux des âmes.

Elle sortit, le visage déjà couvert, les mains liées avec des cordes où l'on avait mêlé des fleurs. Sa poitrine battant à se rompre soulevait l'étoffe légère qui la cachait à peine. Elle s'avançait lentement. Son voile semblait mouillé de deux longues traînées, et, parfois, quelques larmes tombaient jusque sur les fleurs qui couvraient ses chaînes.

Le Nil était sillonné de barques aux longues voiles étendues; elles se placèrent en files, face à face, au milieu du fleuve, comme une rangée de témoins pour l'acte solennel et peut-être aussi comme une barrière infranchissable à la pauvre victime.

Le soleil baissait. Quelques coups de cymbale retentirent ; un chef prit de l'eau du Nil et en mouilla par trois fois le front de la vierge.

Alors elle entra dans l'eau. A ce moment, ses mains voulurent se détacher ; elles semblaient, affolées, chercher un appui invisible et se tendre vers quelqu'un, suppliantes.

Elle avançait, poussée en avant et tremblante ; on lui mit au cou le sac fatal rempli de pierres ; alors, sa bouche que l'eau allait étouffer à jamais soupira par deux fois et très bas : « Tozor, Tozor! »

Le soleil s'éteignit à l'horizon, et elle disparut brusquement, sous une pression brutale comme un blanc nénuphar qui se ferme violemment sous le poids de la nuit qui tombe.

A cet instant, du fond d'une barque, un peu en arrière de la haie, sortit un grand cri. Un être se dressa, hagard, titubant il poussa du pied sa barque qui recula comme d'effroi et il s'abattit sur le fleuve avec la rage d'un ennemi sur un ennemi ; on crut même entendre sortir de ses lèvres serrées :

— Hôpi-Mou, fleuve sacré, maudit sois-tu !

Des vociférations accueillirent cette malédiction jetée au Nil; les barques accoururent, se pressèrent et s'enchevêtrèrent : en se penchant, on aperçut, se débattant sous les eaux, le grand corps de bronze éclatant, et la frêle vierge blanche.

Le flot les emporta. Ce drame lugubre avait duré quelques minutes à peine.

Le lendemain, on fit des recherches pour ne pas laisser dans

le sein du fleuve sacré le corps du meurtrier Tozor. Il aurait souillé la pureté du Nil.

On finit par le découvrir la tête dans un trou de sable; ses poings étaient crispés, remplis encore de fleurs flétries qu'il avait essayé de prendre dans les affres de l'agonie aux liens de la jeune vierge. Ses yeux grands ouverts se fixaient sur tous avec une telle intensité de vie et de colère qu'on ne pouvait les regarder.

Son corps fut enfoui là où vous voyez ce tas de décombres. On sut vaguement plus tard le rôle qu'avait joué Ménas dans cette lugubre scène, mais, par une sorte d'aberration populaire, on a coutume, les enfants du moins, de jeter encore du sable et des pierres à la dépouille de celui qui voulut, dit-on, tuer le père de la vierge consacrée au Nil, et s'enfuir avec elle pour la soustraire à l'hécatombe sacrée [1].

X

Dialogue chez les morts

Le silence qui suivit le récit de Chadly dut lui montrer l'impression qu'il avait produite sur nous.

Le Parisien, sans dire mot, faisait avec sa cravache des trous et des ronds dans le sable; je me levai et m'avançai dans la direction du tas de décombres ; le sort de cet infortuné Tozor, si l'histoire n'était pas légende, me rendait rêveur et quand je revins vers mes amis je ne pus m'empêcher d'observer :

— Pour des êtres si fiers de leur liberté, que nous sommes tristement esclaves...

Le Parisien leva la tête.

— Eh oui, repris-je, esclaves du préjugé, esclaves du fanatisme...

— C'était leur foi... à eux, interrompit le jeune homme..., ils mouraient sottement pour elle... comme tant d'autres, ajou-

1. Jusqu'au milieu de ce siècle, les peuples que le Nil protège en avaient fait un fleuve barbare. Ils lui jetaient chaque année en pature pour l'apaiser, pour le bénir d'avance de sa crue, le corps d'une jeune vierge vivante... la victime mourait au milieu des clameurs, des vivats de la populace désormais rassurée. L. Malosse, *Impressions d'Égypte*, chap. VII, p. 93.

ta-t-il en continuant à fouetter le sable da sa cravache nerveuse et cinglante.

— Le soleil monte, vint nous dire très opportunément le guide, me tirant ainsi de l'embarras d'une réponse, que je ne voulais pas faire avant qu'il fût bien évident que c'était mon jeune athée qui franchissait le premier mes frontières.

Si nous voulons profiter de l'électricité dans le tombeau des rois, il faut nous hâter. Nous remontâmes en selle.

La vallée des Rois me parut doubler d'intérêt, grâce au récit de Chadly. Je revoyais errer entre ces roches rouges et enflammées le couple funèbre, et j'entendais encore les soupirs douloureux de la pauvre victime. Chadly était demeuré un peu en arrière et causait en arabe avec le guide ; par la force des choses, je me trouvais ainsi accouplé au Parisien qui ne parut pas, d'ailleurs, vouloir éviter ma conversation.

— Comment vous figurez-vous donc la religion de cette race des Pharaons, me demanda-t-il à brûle-pourpoint. La question me surprit un peu. J'essayai néanmoins de répondre.

— Rien ne semble, lui dis-je, au premier coup d'œil et même à l'étude, plus vague et plus confus que la mythologie égyptienne. On se heurte d'abord à une multiplication si encombrante, et si inexplicable de divinités !...

— Ne pourrait-on pas justifier ce nombre de déités comme plus tard chez les Grecs et les Romains, par les besoins, les craintes, et les plaisirs des hommes ?

— Sans doute, c'est expliquer le fait par un autre ; mais est-ce résoudre entièrement la question.

— C'est précisément ce que je vous demande, me répondit le jeune homme, qui semblait n'être pas fâché de mon léger embarras.

Je réfléchis un instant pour rassembler mes souvenirs et je repris :

— Il y a d'abord deux choses à distinguer dans la religion égyptienne : les cultes populaires, et la théologie savante [1].

Les premiers, si nous en avions de plus nombreux documents, nous donneraient assurément la meilleure lumière sur

1. Chantepie de la Saussaye, *Manuel de l'histoire des religions*, chap. v, *les Égyptiens*.

la religion. La théologie survenue après a voulu créer une sorte d'unité artificielle, un culte unique : la religion d'État ; c'était une tentative plutôt politique que sincèrement religieuse.

Quoi qu'il en soit, au commencement donc, des cultes locaux. Le peuple est éminemnent simpliste : il va où sont ses intérêts ; il avait besoin d'un protecteur qui habitât au milieu de ses huttes de limon, qu'on pût enchanter par des amulettes, et satisfaire avec un peu d'encens et des gerbes de fleurs.

Dans chaque ville, dans chaque village, il y eut bientôt un petit sanctuaire obscur où l'on cachait une image.

Les grands temples qui s'élevèrent dans la suite ne furent que l'enveloppe fastueuse de l'édicule primitif.

— Quelle était cette image ?

— Peu importe; nous savons qu'il y en avait une, qu'elle représentait probablement quelque chose que l'on craignait ou que l'on aimait ; le culte était sans doute utilitaire, mais au moins accusait-il une dépendance.

Cette religion locale suffit pendant un long temps.

Aussi bien entretenait-on de bonnes relations avec les dieux voisins; ces obligeantes déités se visitaient de temps à autre.

Le Nil était « la route qui marchait » pour transporter aisément, dans des barques dorées et fleuries les divinités en voyage...

Cela donnait lieu à des fêtes, et à des joies publiques...

— Qui faisaient marcher le commerce..., interrompit mon compagnon.

— ... Mieux... qu'aujourd'hui, répliquai-je. Avec le temps, l'opulence des Pharaons, les besoins politiques, l'avidité des prêtres et peut-être aussi par cet instinct de toutes les puissances vers la centralisation, on rêva, je vous l'ai dit, l'unification des dieux... Un centre divin s'imposait... Vous l'avez deviné ?

— Non, en vérité.

— Le soleil. Tout conspirait a en faire le dieu principal... unique. Il n'habitait pas sur terre, il épandait sa bienfaisance sur le monde entier, il était avec le Nil le principe

fécondant du sol... et puis quelle splendeur dans sa course triomphale aux profondeurs du ciel!

« Je suis le soleil qui apparut au commencement, disait une page du livre auguste des morts, et qui gouverne tout ce qu'il a fait. »

Peu à peu donc sous le nom de Râ, on voit le Soleil prendre une place d'abord prépondérante, puis bientôt dominante dans le Panthéon égyptien.

Mais, comme on ne pouvait d'un trait biffer les déités locale, — le populaire est routinier, — on imagina une alliance à laquelle se prêtèrent volontiers les divinités de villages et de nomes.

On accoupla leur nom à celui du grand Râ. Il y eut alors une floraison de dieux... ensoleillés.

Thèbes, devenue la grande capitale, donna l'exemple ; son dieu local. Amon s'unit à Râ : la divinité première fut alors Amon Râ.

Je regardais mon compagnon, qui ne pouvait s'empêcher de rire de bon cœur de cette synthèse divine.

— Horus fut bientôt Râ-Horus ; Osiris, lui-même, devenait complaisamment Ousir-Râ (la force du soleil) ; on tombait dans le jeu de mots et l'anagramme.

Le peuple accepta le mouvement qui partait d'en haut; mais, avec son sens pratique et qui va au concret, il rapprocha de lui ce soleil supérieur et lointain, et rendit son culte aux images et aux symboles qu'on lui présentait de cet être divin.

Il en fit autant de dieux.

Ainsi ce soleil, semblable à un œil enflammé que nulle paupière ne peut voiler et qui s'avance majestueux dans le ciel immense, les prêtres le lui représentaient par l'épervier courant dans les airs, les paupières immobiles; l'épervier deviendra d'abord un animal sacré, le peuple en fera une sorte de dieu.

Ce soleil, qui semble chaque soir se consumer dans ses propres flammes pour renaître le lendemain de l'autre côté de l'horizon, ce sera « le phénix » aux multiples couleurs, animal sacré en théorie, et bientôt en pratique quasi divinité.

Ce soleil, encore, à la crinière ardente de rayons qui s'enflamment dans l'insondable éther, c'est, au dire d'un hymne

sacré, « un grand lion qui se défend lui-même dans le sable d'or du firmament » ; le lion, d'abord symbole sacré, sera très vite un dieu lui-même.

S'il roule son disque éclatant comme un serpent aux replis tortueux, le serpent va devenir un symbole trois fois saint de l'évolution solaire. S'il semble voguer dans le vaste ciel bleu, comme sur un Nil supérieur et céleste, il sera comparé volontiers à une barque d'or allant de l'orient à l'occident à travers les vagues impalpables de l'air enflammé et voici l'origine de la barque sacrée, symbole du mystérieux voyage du roi soleil à travers les espaces.

— Vos commentaires ont au moins le charme de la poésie, s'ils n'ont pas la réalité de l'histoire, répondit légèrement et toujours ironique mon interlocuteur.

— Ils peuvent au moins donner une vraisemblable explication de ces multiples déités... qui nous embarrassaient. Resterait maintenant un autre intéressant problème à résoudre : comment des hommes aussi intelligents que les Égyptiens en sont-ils arrivés à adorer le soleil, et ces diverses images.

— Imagination, féconde enchanteresse !... répondit le jeune homme, ils ont cru voir d'abord, et ils ont vu ensuite.

— Vous dites plus vrai que vous ne le pensez; mais l'imagination brode sur une trame existante. Quelle était cette trame première dans l'esprit des hommes d'alors, c'est toute la question.

— Et bien, comment allez-vous la résoudre ?

— Voici. Le point de départ de l'humanité est Dieu. Ne sursautez pas, fis-je en riant, vous m'accordez bien qu'il faut nécessairement commencer par là.

— Allons, soit, répondit-il avec une certaine résignation.

— L'homme ayant été créé de Dieu a dû recevoir de lui tout ce qui était nécessaire ou utile de savoir et de croire pour son bonheur. Donc, au point de départ, je place dans l'humanité la connaissance d'un Dieu unique, invisible, spirituel et réel.

— Ce n'est pas encore tout à fait notre soleil, interrompit le jeune homme.

— Attendez. Peu à peu les hommes se sont lassés de cette

divinité invisible ; par un phénomène très naturel, ils ont été plus frappés des effets de cette cause première, parce qu'ils les touchaient, que de la cause qui les produisait. Ainsi ils ont aimé le soleil visible qui fécondait leurs champs; et le Nil visible qui les arrosait. L'Égypte n'était-elle pas appelée par les anciens « un don du Nil » ?

Ainsi ils ont craint par exemple le crocodile qui les dévastait. Habitués à recevoir ou à craindre tout de ces effets, ils n'ont plus vu la cause. Le soleil est devenu alors la vraie divinité; la lune une autre; le Nil une troisième. Ils en ont fait des images sensibles, comme celles que je vous indiquais plus haut, et ils les ont adorées.

Nous demeurâmes quelque temps en silence. Le val s'étrécissait de plus en plus, et des flots de chaleur tombaient sur nous du haut des roches gigantesques qui surplombaient la route. Au bout d'un instant je repris :

— Ainsi s'est perdue la notion primitive du véritable Dieu. Ainsi également se sont altérées et même perdues les autres notions sur l'éternité, la récompense ou le châtiment de l'au-delà ; mais, au fond de toutes ces altérations nous retrouvons la vérité première.

Cela est particulièrement vrai pour ce qui touche à la croyance de la vie future et au culte des morts chez les Égyptiens. Ils étaient persuadés qu'après sa mort le défunt continuait à vivre de la même façon qu'il avait vécu autrefois sur la terre; mais cette survivance était liée à certaines conditions.

Il fallait, tout d'abord, que son corps demeurât conservé, et, ensuite, qu'il pût trouver dans l'autre monde un train de maison compatible avec sa première situation terrestre. De là ce soin jaloux de garder les corps, les momies. De là encore, tout ce matériel souvent minuscule qu'on enfermait dans le tombeau, autour de la momie.

On y mettait en figurines tout un mobilier, tables, chaises, lits, une représentation des objets aimés et familiers du défunt.

Un guerrier avait toute une compagnie de soldats, un marin des barques et des mariniers ; il y avait aussi des cuisiniers, des boulangers, des barbiers et des parfumeurs. Vous avez vu sans doute toutes ces figurines au musée du Caire.

— Oui, assurément, et je n'en comprenais pas l'explication.

— On continuait à nourrir le défunt même après sa mort, afin que l'âme, revenant vers sa momie, se trouvât à l'abri de la faim et de la soif : d'où les offrandes en nature qu'on portait au tombeau.

— Et qui disparaissaient sans doute au profit des prêtres et autres employés des pompes funèbres.

— Ordinairement, oui. Quand on vit que cela devenait dispendieux de nourrir ainsi un mort qui ne rapportait plus rien, on imagina tout simplement de reproduire sur les parois intérieures du tombeau ces offrandes diverses. Et l'on dessina soigneusement, on peignit même, des esclaves chargés de plats, des tables couvertes de quartiers de mouton; ici des couronnes de pâtisseries, là des chapelets de gibiers. Comme ce procédé ne coûtait pas beaucoup d'entretien, on grava sur les murs, toujours pour faire plaisir au mort et l'aider à continuer sa même vie, tout ce qui lui avait plu autrefois. Peut-être avez-vous remarqué dans les tombeaux de Saqquarah, Tî chassant à l'hippopotame? La chasse étant son plaisir favori, on n'a pas voulu l'en priver dans l'autre monde.

— Mais comment toutes ces froides et vaines images pouvaient-elles servir à ce défunt vivant?

— On s'en tirait à très bon compte. En revenant près de sa momie, le défunt n'avait qu'à proférer certaines paroles mystérieuses et magiques, soudainement toutes les figurines s'animaient, et il se trouvait alors avoir entre les mains les outils nécessaires pour recommencer son existence. Est-ce assez enfantin! Il y avait, du reste, des livres spéciaux, des rituels destinés à guider le défunt dans sa vie douteuse de l'au-delà... On les enfouissait soigneusement avec la momie : ce sont les fameux livres des morts.

— A merveille, interrompit en riant mon compagnon, c'était leur Bædeker pour les pays éternels.

— Si vous voulez, de véritables guides à l'usage de l'autre monde.

— Et cette nouvelle vie, était-elle éternelle?

— Là commence une autre grande obscurité. La vie de l'au-delà, chez les Égyptiens, semble consister en deux choses.

C'est d'abord une vie semblable à celle qu'on a menée ; de

là, je vous le disais, le souci d'entourer le défunt du décor habituel de ses occupations. C'est ensuite un voyage : cette âme, loin de sa momie, voyage ; elle est dans un pays ténébreux que chaque nuit le soleil vient traverser. Heureuses les âmes qui sont touchées de son rayon, peut-être cela hâtera-t-il leur lointaine odyssée. Mais quel est le terme de ce long voyage : mystère. Cependant on croit communément à une union à la divinité.

— Et à laquelle, puisqu'il y en a tant?

— C'est là le mystère vous dis-je ; est-ce le soleil? Est-ce un principe supérieur et incorporel ?... Mais, convenez-en, c'est encore un hommage rendu à la vérité première, puisqu'il semble que ces âmes ne seront définitivement heureuses que quand elle se seront en quelque façon mêlées à la divinité, cause première et fin dernière de toutes choses.

Ainsi, vous le voyez, une vie dans l'au-delà ; donc la mort ne finit rien : ne le disons-nous pas, nous autres chrétiens? Un voyage lointain et périlleux vers la divinité. Ne redoutons-nous pas, nous aussi, ce voyage vers l'éternité ? Enfin, le souci d'assurer cette vie en conservant la momie, et le non moins impérieux souci de conjurer les dangers du voyage de l'âme vers ce mystérieux terme du grand au-delà ; voilà toute la religion égyptienne. J'ajouterai un autre mécanisme important dans les relations de l'âme et du corps du défunt : ce que l'on appelait le double du mort, ou le Kâ mystérieux...

— Ah ! qu'est-ce que ce sosie d'un nouveau genre ?

— Vous dites bien, en vérité, oui, un sosie : le double, le Kâ était une sorte de partie incorporelle de l'homme, distincte de son âme, une espèce de génie protecteur né en même temps que l'homme et qui le suivait pas à pas dans la vie. Après la mort, ce double vient visiter la momie, entre dans les images du défunt, fait réellement le service entre l'âme qui est dans l'au-delà et le corps qui est dans le sarcophage.

— Ah ! fit le Parisien, cela est tout à fait ingénieux.

— Ne serait-ce pas, repris-je, une altération lointaine de nos anges protecteurs?.

Le Parisien hocha la tête.

— Une autre vérité première, ajoutai-je, et la moins altérée peut-être, est la croyance à un juge sévère qui attend les

âmes au sortir de la vie présente : Osiris, qui tient les grandes assises, entouré de quarante-deux juges.

— Diable, fit mon jeune homme, mais c'est plus qu'un jury, je ne m'attendais pas à le trouver dans l'empyrée égyptien.

Nous arrivions au fond de la vallée, subitement élargie en un vaste entonnoir; là, dans ses flancs crevassés, reposent les dépouilles de cent trente Pharaons : on en a à peine découvert trente ou quarante, les autres dorment encore dans la paix profonde, le silence et l'ombre qu'ils avaient souhaités. Nous descendîmes dans ces immenses galeries souterraines. A un moment, la voie glissante aboutissait à un puits immense : c'était la grande sauvegarde contre les voleurs. Ceux qui osaient s'aventurer dans ces sombres couloirs tombaient fatalement dans cette chausse-trape. Seuls, les initiés savaient que de l'autre côté du puits, à un point connu et invisible, derrière une pierre scellée et cachée, recommençaient à courir de nouvelles galeries qui amenaient enfin à la salle sépulcrale.

C'est ainsi qu'au tombeau de Seti, nous descendîmes à 145 mètres de l'orifice et à 56 au-dessous de la vallée. Tous les murs étaient garnis de longues théories en relief ; l'histoire du défunt, sa descente au pays ténébreux des âmes, les offrandes qu'on apportait : rien n'était oublié : et enfin, au terme de cette procession, Osiris, assis sur son trône, le juge.

— Tenez, le voilà, votre Osiris, fit remarquer le Parisien, et, devant lui, cet homme qui porte une balance pour peser les humains.

— Et là, dans cette cuve vide, se trouvait étendue la momie...

— Une chose étrange encore que ces momies, murmura mon compagnon.

— Après ce que je viens de vous dire, vous devez comprendre leur importance ; aussi la confection d'une momie était l'une des maîtresses occupations des Égyptiens.

Le cadavre était d'abord largement baigné dans des solutions de natron résineux, même de myrrhe et d'autres substances odorantes et antiseptiques. On avait préalablement enlevé les entrailles et le cerveau du mort.

Quand le trempage était achevé, — il durait au moins soixante jours, — on procédait au séchage, car rien ne devait être laissé qui pût devenir un germe de corruption. Puis on terminait par l'enroulement de la momie. Pour une seule momie humaine, il fallait de 60 à 70 mètres de bandes de toile. Jugez de ce qu'il fallait pour un bœuf Apis, et de ce qu'il a fallu de cette toile pendant les quatre ou cinq mille ans où l'Égypte embauma ses morts.

— J'ai trouvé hier, interrompit Chadly, qui s'était approché pour écouter mes explications, près d'un tombeau, dans une caverne, des restes de cette toile dont vous parlez. Le tissu en était fin, presque comme de la batiste, et il était, à certains endroits, raidi et taché de brun par le liquide qui avait servi au trempage.

— Nous pouvons donc aisément supposer, repris-je, que toute cette rive gauche du fleuve, la rive des nécropoles, était couverte de véritables usines de momification : parfumeurs, tisserands, laveurs, menuisiers pour la coupe des sarcophages, peintres, sculpteurs : la ville des morts entretenait celle des vivants.

— Nous avons aujourd'hui notre corporation de pompes funèbres, observa le Parisien, avec son cortège sinistre et obligatoire de plombiers, de zingueurs, de marchands de couronnes, de fleuristes et de perliers : rien n'a guère changé. Un point cependant m'intrigue encore, tout ce que vous me dîtes de ce prodigieux travail des momies était bon pour les riches : mais les pauvres ? Faisaient-ils momifier leurs défunts ? Le pouvaient-ils ? En avaient-ils le loisir et les moyens.

— Hélas, mon bon ami, de tous temps les pauvres ont pâti près des grands : qui n'a rien a toujours tort. Cependant il y avait dans la momification des tarifs et des classes.

— Comme nous avons nos corbillards des pauvres et des riches ?

— Précisément. Mais malgré cette facilité donnée aux pauvres, beaucoup ne pouvaient pas aborder même le tarif inférieur ; je le crois, du moins.

— Et alors ?

— Alors, se pose un nouveau problème à résoudre. La con-

tinuation de la vie dans l'au-delà étant absolument liée à la conservation de la momie, afin que l'âme puisse revenir vivre auprès d'elle, vous concevez qu'il fallait que les pauvres trouvassent une momie à tout prix.

— Ah! cela devient piquant en vérité. Et où la prendre ?

— A vous dire vrai je ne le sais trop : toutefois j'ai rencontré dans Hérodote, une explication...

— Bien lointaine :

— Peut-être, mais je vous la donne comme je l'ai trouvée et pour ce qu'elle vaut. Il est hors de doute que les Égyptiens croyaient à la métempsycose. « Après la destruction du corps, dit Hérodote, l'âme, de sa nature immortelle, pouvait entrer en un autre être : tous les animaux étaient ainsi à sa disposition et elle avait trois mille ans pour en faire le tour. »

Les momies des riches devant exister éternellement, ou pouvant être remplacées par des statues du mort, déposées dans le tombeau, l'âme de ces fortunés défunts avait donc éternellement aussi où se prendre et où se retirer, et pouvait faire fi de la métempsycose [1].

Les momies des pauvres, celles du dernier tarif, étant plus défectueuses, devaient nécessairement disparaître plus tôt : quelquefois même elles n'existaient pas, le corps étant directement enseveli dans le sable. Alors, les âmes aux abois avaient la ressource d'entrer dans un animal quelconque. Quand cet animal mourait, il était plus aisé moins dispendieux assurément, de momifier sa dépouille : un chat, un ibis, un pigeon ne devait pas coûter bien gros au pauvre hère. C'est ainsi qu'à bas prix on avait un refuge pour ces âmes sans corps.

Telle est peut-être la raison de cet usage sacré chez les Égyptiens ; telle est la cause de ces innombrables corps de chats et d'ibis et d'ichneumons que l'on rencontre momifiés autour des villes. Il y avait quelque chance d'espérer que l'esprit des chers défunts, ayant hanté tel animal vivant, — et de préférence on choisissait ceux qu'ils avaient aimés, — viendrait encore se consoler près de sa momie qui remplaçait ainsi le corps à jamais disparu.

1. Docteur Lortet, *les Momies animales de l'ancienne Égypte*. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1905.)

XI

La manne et la mer Rouge

Nous sortîmes du tombeau de Seti; la lumière aveuglante nous ressaisit violemment.

— Ah! vraiment, fit tout d'un coup mon Parisien, voilà certes une solution à laquelle je n'aurais pas pensé. Côté des riches : le véritable corps, les bains de natron lui ont donné l'éternité. Côté des pauvres : des multitudes de momies d'animaux, c'est le refuge des miséreux. Décidément ce peuple égyptien n'était point sot.

— Encore une fois, je ne tiens pas à mon explication : croyez ou ne croyez pas.

— Oh! je crois; que m'en coûte-t-il après tout?.. mais savez-vous ce que je conclus de tout ce que je vois et de tout ce que vous venez de me dire: c'est que vous autres, catholiques, vous n'avez pas eu grand'chose en vérité à inventer dans votre religion,

— Comment? je ne comprends pas.

— Sans doute : elle a eu l'avantage d'être venue après, et de sélectionner à son profit ce qu'il y avait de mieux chez les autres. Déjà, la religion hébraïque avait calqué son temple de Jérusalem sur le plan des grands temples égyptiens. Il y a, dans les deux, l'arche sainte, les anges aux ailes déployées, les parvis réservés, les salles hypostyles, le saint et le saint des saints. Dans votre religion, vous avez la théorie de l'Osiris, le juge plus ou moins incorruptible vers lequel on accède en effarant son cœur.

Vous avez la récompense, je ne sais quelle union à un dieu Trine au lieu d'être Un. Des voyages douloureux dans des flammes purgatives qui ressemblent bien à ce pays ténébreux des âmes dont vous m'avez parlé... Les détails paraissent même avoir été calqués : vous avez vos pieuses *litanies des saints*; ils avaient, eux, les *litanies du soleil*.

— Qu'est-ce que cela prouve, sinon que ces idées semblables ou analogues ont dû venir de la même source? D'ailleurs, il y a des phénomènes qui, tenant à la nature humaine, se trouveront forcément dans toutes les religions.

Partout vous trouverez des hommages à une divinité, et d'ordinaire à une divinité qu'il faut apaiser. Partout vous verrez l'encens qui fume, et même le sang qui coule. Partout, enfin, la crainte du juge, la croyance au châtiment et à la récompense ; nos athées officiels eux-mêmes, malgré leurs affirmations contraires, ne peuvent se débarrasser de cette foi intérieure ; ils l'ont au fond de l'âme, je vous en réponds. Et je regardai fixement le jeune homme.

Il tressaillit un peu, fouetta son âne comme pour se donner une contenance, et me devança ainsi de quelques pas. Puis, il revint :

— Qu'en savez-vous ? reprit-il ; allez, tout est déjà problème dans la vie présente, que sera-ce donc pour la vie future? Ce qu'il y a de plus clair, c'est que dans toute religion, il existe au début du merveilleux : un tas de contes de mille et une nuits destinés à ébaubir les imaginations d'enfants. Eux, les Égyptiens, ils avaient cet oracle fatal du Nil dont nous parlait Chadly dans sa lugubre histoire de Tozor et d'Hafra. Ou encore ce serpent enroulé qui guette les morts, et ce voyage dans le ténébreux et lointain Occident ; ce passage du roi soleil à travers ces ténèbres, et tous les morts se pressant, avides d'être touchés par un de ces rayons solaires. Ils ont aussi l'âme du défunt envoyant son double visiter son corps, prenant ou ne prenant pas l'offrande sacrée, que sais-je?... Eux, — et il baissa la voix en désignant Chadly, — ils ont leur divin Mahomet qui monte sur sa jument ailée et blanche, présent de l'ange Gabriel, ou qui donne de la tête sur la roche d'Omar et y fait un trou de la dimension de son crâne... les Hébreux ont leur manne tombant du ciel, leur mer Rouge s'entr'ouvrant à la baguette de Moïse. Tout cela, phénomène souvent naturel au début ; l'imagination populaire s'en empare, cela devient sacré et voilà tout.

Je l'arrêtai net. Le moment me parut opportun d'entrer en ligne pour défendre mes frontières évidemment franchies.

— Quel phénomène naturel voyez-vous dans la manne, lui demandai-je.

— Eh! mon Dieu, les savants l'ont assez dit ; on nous l'a répété au lycée, car il ne faut pas croire qu'on ne nous dise pas la vérité sur tout : la manne est tout simplement un

fruit blanc, mielleux, d'un tamaris du désert, très commun aux environs du Sinaï. Et vous dites que c'est un miracle que les Hébreux aient sur leur passage mangé ce fruit, allons donc !

— C'est au moins un miracle qu'ils aient pu pendant quarante ans trouver chaque matin assez de tamaris sur la route pour nourrir au moins deux millions de bouches affamées. Oh ! les forêts du désert que nous ignorions, vraiment. Je la connaissais cette vérité qu'on vous enseigne sur tout. Je puis même la compléter et vous apprendre que les savants appellent en effet ce tamaris, *mannifera*, *tamaris porte-manne*; que son fruit est une gomme blanchâtre, comme il en découle de nos cerisiers ou de nos amandiers : mais je devrais ajouter, toujours d'après les témoignages des savants que ce tamaris est relativement rare dans le désert[1].

Il fallait environ sept millions de kilogrammes de manne par semaine pour nourrir les Hébreux. Toute la péninsule sinaïtique n'aurait pas suffi à les fournir en quarante ans.

Bien plus, tout ce qu'on rencontre de tamaris, seraient-ils très *mannifera*, auraient à peine pu défrayer un repas : ne me faites donc pas cette objection, car elle ne tient pas debout.

Mon jeune homme me parut un peu, désarçonné de la vivacité de ma première réponse... il ne s'y attendait pas; je profitai immédiatement de son léger désarroi.

— C'est comme le passage de la mer Rouge, lui demandai-je assez brusquement. Qu'avez-vous à dire contre ?

— Oh ! rien, reprit-il avec une pointe d'humeur. Un simple raz de marée, et vous en avez fait le partage des flots !

— Un raz de marée ! Et bien je l'accepte votre raz de marée, ou votre lame de fond, soit. Mais avouez au moins qu'elle est venue bien opportunément et vraiment à la baguette, cette lame de fond, pour engloutir à temps tous les Égyptiens sans attraper au passage un seul Hébreu. Il me semble qu'il pourrait bien y avoir un peu de miracle dans tout cela.

Vous dites que toutes les religions ont à leur base une certaine dose de merveilleux, mais savez-vous que vous

1. Cf. Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I. — C. James, *les Hébreux dans l'isthme de Suez*. — Abbé Pelt, *Histoire de l'Ancien Testament*, t. I.

avouez par là l'introduction du surnaturel. Oui, il y a du merveilleux, au commencement surtout, parce que Dieu en entrant dans le monde et en se révélant à ses créatures a dû laisser des marques authentiques de son passage.

Que les hommes aient dénaturé ce fait, c'est possible ; cela prouve qu'ils sont faillibles et qu'ils ont précisément besoin d'un appui permanent de la parole divine pour ne pas errer.

Oui, il faut qu'il y ait une voix autorisée qui sélectionne et qui nous dise : la jument volante de Mahomet et la roche d'Omar trouée ou suspendue en l'air, c'est une farce.

Et le serpent aux plis obliques qui guette les âmes au delà de la vie : c'est un conte ; et des hommes naissant d'un rayon de soleil, ou se joignant à lui pour l'éternité : c'est une chimère.

Mais que des anges soient descendus à Bethléem pour annoncer la naissance d'un homme-Dieu, d'une vierge sans tache, c'est vrai. Mais que cet homme-Dieu ait marché sur les flots, ressuscité Lazare, et se soit ressuscité, lui-même, c'est vrai. Mais que cet homme, ce ressuscité ait fondé une société ici-bas chargée de continuer son œuvre : c'est vrai.

Allez, allez, vous, les incrédules, vous êtes plus crédules que nous, car nous croyons, nous, à la parole de Dieu étayée par des prodiges évidents. Vous, vous attachez à tout ce qui sort d'une bouche diplômée pourvu que cette bouche ne parle pas de Dieu, et pour ne pas croire à une manne céleste tombant comme une pluie du ciel, ce qui est un grand prodige en effet, vous entassez prodige sur prodige et vous vous acculez à ce misérable petit *tamaris mannifera*, obligé de produire en toute saison, en se multipliant à l'infini, cette gomme douce et mielleuse qui deviendra une nouriture complète et substantielle pour tout un peuple !...

Je m'étais si échauffé en parlant que je n'avais pas remarqué qu'entrés dans un autre tombeau, celui d'un Aménophis, nous arrivions au fond de l'hypogée.

Notre guide, qui ne comprenait pas grand chose à ce dialogue... chez les morts, tourna un bouton électrique, et nous nous trouvâmes en face d'un sarcophage en granit rouge d'Assouan. Au fond de cette vaste cuve, gisait, étendue dans ses langes aromatisés, la momie du roi : les bras croisés

sur la poitrine, les yeux clos, le nez durement saillant, elle était là, froide, immobile, depuis quatre mille ans peut-être.

Ia-Sâlam, c'est merveilleux! s'écria tout à coup Chadly, ce qui est l'expression par excellence de l'admiration arabe.

Le Parisien se taisait. J'étais un peu confus de mes leçons peut-être inopportunes d'apologétique; elles étaient au moins nouvelles dans cet hypogée.

Le retour se fit sans incident; nous causions de tout et de rien. En descendant de la nécropole des rois, à notre arrivée au tombeau de Déir-el-Bari, deux immenses vautours planaient dans l'air cru et bleu. Notre guide nous les fit remarquer : « On n'en voit pas souvent ici, dit-il, ils sont venus pour vous. »

Croyez que cette espèce de vautour nous coûtera bien deux bakchich. Notre guide connaît, en vérité, toutes les bonnes occasions.

A un endroit du chemin, je me trouvais de nouveau côte à côte avec le Parisien. Nos deux ânes s'en allaient trottinant, secouant leur tête où pendait une amulette.

— Vous ne m'en voulez pas de mon éloquence intempestive, fis-je en riant.

— Pourquoi vous en voudrais-je?... vous avez vos idées... vous les soutenez ; c'est votre droit et je n'ai rien à dire.

— Quand même elles seraient opposées aux vôtres?

— Oh! je préfère encore ceux qui me répondent crânement *non* à ceux qui platement me diraient toujours *oui*, calquant leur rire sur le mien.

— A la bonne heure, vous êtes indépendant... cela vous pourra mener loin.

— Et où donc ?

— A la pleine liberté de votre esprit... et de votre cœur.

— Que voulez-vous dire ? serais-je donc esclave ?

— Nous le sommes toujours un peu de nous-même et des autres... quand nous ne le sommes pas assez de Dieu.

— Ah! c'est encore votre théorie de tout à l'heure... l'esclavage... du préjugé: vous y tenez, mais ici je ne vous comprends plus. Esclave de Dieu ! Votre Dieu serait-il un tyran ?

— Non... mais c'est un maître...

— C'est-à-dire un peu la même chose.

— Et c'est surtout un Père,

— Qu'est-ce qui me le dit?

— Écoutez la réponse de votre cœur, elle est meilleure que celle de votre esprit.

— Oh!...

— Est-ce qu'on ne vous a jamais appris cette belle prière : « Notre Père... qui êtes aux cieux ?... »

— Oui... peut-être... autrefois!...

Je sentis une émotion involontaire qui tremblait sous ce mot.

— N'étiez-vous pas plus heureux... alors?

— J'étais plus ignorant.

— La science ne donne donc pas le bonheur.

Il me regarda.

— Mais où voulez-vous en venir?

— Moi?

— Oui,

Je répondis simplement en le fixant.

— Mais je n'ai pas à vous convaincre : vous croyez en Dieu.

— Ah, par exemple... prouvez-le?

— Vous vous en défendez trop.

Le jeune homme ne répliqua rien. Un tournant de la route nous sépara, mais je pense volontiers que nous sommes demeurés plus près l'un de l'autre qu'il ne le croit et ne le souhaitait tout d'abord.

Épilogue

Nous rentrâmes le soir vers trois heures, après avoir rapidement lunché au pied des colosses de Memnon : c'était dans le programme ; mais nous avions dû l'écourter, car le kamsin se levait.

Le kamsin, un vent de torpeur qui étouffe toutes les respirations. Nos ânes, le sentant venir, allongeaient leurs petits pas, et les âniers s'enveloppaient toute la tête du pan de leur robe, ne laissant à découvert de leurs yeux que ce qu'il fallait absolument pour voir.

De loin, sous les premières rafales, le sable des bords du Nil montait en gros tourbillons qui remplissaient le ciel.

On aurait dit que les rives du fleuve fumaient et jetaient dans les airs des spirales d'incendie.

Chadly nous expliqua que le kamsin, qui n'est autre chose que le simoun du désert, est un vent si redoutable qu'il est parfois capable de causer la mort. Jadis, l'armée entière du roi Cambyse disparut enveloppée dans ce terrible linceul de sable brûlant soulevé par le vent du désert. Le feu qu'il allume dans les veines est un vrai poison, comme l'indique d'ailleurs le mot simoun.

Il souffle d'ordinaire vers l'équinoxe du printemps, environ l'espace de cinquante jours, d'où son nom, kamsin. En dehors de ce laps de temps, il est très rare, et quand il sévit, il ne dure guère heureusement chaque fois que deux ou trois jours au plus.

Il apporte avec lui du fond du désert une poussière brûlante et si imperceptible qu'elle pénètrerait, disons-nous, à travers la coque d'un œuf. On a vu quelquefois des montres s'arrêter dans le gousset des voyageurs par ce sable impalpable et meutrier.

Chadly fut obligé de se taire ; nous ne l'entendions plus. Entrés dans une rafale, à peine nous apercevions-nous nous-mêmes ; nous n'étions plus les uns pour les autres que des ombres tremblantes, presque lointaines. Il semblait qu'une nuit grise étouffante nous eût enveloppés soudainement.

D'instinct, je cherchai le soleil ; je n'entrevis plus qu'un disque lamentable, rougeâtre et sans rayon.

Les palmiers courbaient jusqu'à terre leurs touffes fouettées par le vent impétueux. En un instant, Karnak, Louxor, le Nil, lui-même, avaient disparu.

Mon ânier prit la guide de mon âne, je m'enveloppai du manteau que j'avais placé sur ma selle, et, aveuglés par la poussière qui nous piquait comme des aiguilles rougies au feu, ballotés, secoués, les yeux en larmes, nous nous laissions emporter aux trot saccadé de nos montures.

Le Nil nous apparut enfin ; mais il semblait brûler ses deux rives, tellement celles-ci fumaient des deux côtés.

Nous tombâmes plutôt que nous ne descendîmes dans la barque de l'hôtel ; c'était une fuite, une déroute et non plus un retour. Seul, notre guide paraissait supporter assez vail-

lamment « ce coup de chien », comme auraient pu dire les marins, car nous nous trouvions réellement entraînés sur une mer démontée d'air agité et de sable embrasé. Arrivés à l'hôtel, il nous dit en riant : « Il vous fallait tout voir ; et maintenant vous connaissez tout ».

Et il eut l'audace de nous tendre la main comme pour nous demander un bakchich supplémentaire ; le kamsin, vingt-cinq centimes, c'est le prix.

Je ne sais ce que nous lui donnâmes : nos yeux ne distinguaient plus les piastres.

— Il ne souffle pas ordinairement la nuit, nous dit-il en continuant à nous montrer son rire à dents blanches. Cela fut un poids enlevé sur notre poitrine.

Nous devions partir le soir à huit heures. En effet, dès les sept heures, le vent cessa, et le ciel redevint d'une limpidité radieuse et sans rancune. La nature, secouée un instant, reprit tous ses charmes.

On oublie vite la souffrance; quand je montai dans le train, Karnak et Louxor m'apparurent si beaux dans le soir calmé que j'en voulais à la vapeur de nous arracher si vite à ce site enchanteur.

Je demeurai longtemps sur la passerelle du wagon. A la nuit, lorsque selon le mot pittoresque d'un voyageur, le jour bleu a succédé au jour jaune, car ce bleu constellé des nuits orientales est encore une sorte de jour, à la nuit bleue, ces longues plaines monotones, au milieu desquelles, comme un serpent sacré qui s'étendrait dans des roseaux, le Nil coule éclairé par la lune et les étoiles, une impression de puissance et de tristesse s'empare de vous. La puissance, on la sent dans ce pays sans horizon dont la ligne se confond au loin avec le ciel et le désert. La tristesse, c'est la pensée de tout ce qui a remué cette terre et respiré cet air, et qui n'existe plus.

Le train nous emmenait avec sa folle allure, laissant derrière lui son long panache de fumée et soulevant à son passage des flots de poussière blanche : l'orgueil des temps modernes !..

« Mais la vapeur est moins forte que la pensée qui élevait les pyramides, creusait les hypogées, taillait les montagnes

en sphinx ou en obélisques, et savait défendre contre le néant la fragile dépouille humaine, tant elle avait le sens de l'éternité [1].»

Je ne pus m'empêcher de faire part de ma réflexion au Parisien qui était debout à mes côtés, silencieux.

— Et voilà, lui dis-je, ceux que nous appelons des barbares !

— Oui, me répondit-il, et la raison en est très simple.

— Laquelle donc ?

— Ils nous ont précédés.

Je regardai mon jeune homme ; j'étais étonné de la profondeur du mot. J'en augurai qu'il y avait sous cette apparence si légère, si parisenne, un fond de réflexion qui tôt ou tard remuerait son âme, et je pensais de nouveau que notre dialogue.... chez les morts, ne demeurerait pas stérile.

Le lendemain, je devais prendre, seul, le bateau à Alexandrie pour Marseille. Mes deux compagnons de route m'y accompagnèrent.

Nous nous serrâmes une dernière fois la main. A ce moment seulement, je sentis la force d'un lien que j'avais cru fragile parce qu'il s'était formé en quelques heures. Je ne me doutais pas qu'il suffît de peu de temps pour enchaîner les âmes.

Le soleil allait disparaître dans les flots; la moitié du ciel s'empourprait d'un rouge ardent où se mêlaient comme dans une royale tenture de larges reflets d'or nuancé.

Je fis remarquer à mes amis ces flammes qui incendiaient doucement le ciel entier :

> Le roi brillant du jour se couchant dans sa gloire,
> Descend avec lenteur de son char de victoire,

leur dis-je, en rappelant les vers du poète. Bien souvent, le tableau de Lamartine m'est revenu en mémoire pendant ces deux mois. Ce serait à croire que ces vers ont été inspirés ici par cette vision dorée.

— Ah, fit le Parisien auquel rien n'échappait, comme cela est à propos ; ne savez-vous pas que Lamartine écrivit ces vers à Chambéry ?

— En Savoie ! m'écriai-je un peu décontenancé.

1. Théophile Gauthier, *op. cit.*

— Oui, au-dessus des Charmettes.

— Eh bien! repris-je, cela double à mes yeux le prix de la poésie, qui a su chez les Savoyards trouver des impressions si orientales.

Nous prîmes le parti de rire franchement tous les trois, et le Parisien se condamna bravement, en pénitence de son irrévérencieuse réflexion, à achever ma citation.

Avec donc une certaine emphase, qui n'était pas sans un fond réel d'admiration, il ajouta:

> Le nuage éclatant qui le couvre à nos yeux,
> Conserve en sillon d'or sa trace dans les cieux,
> Et d'un reflet de pourpre inonde l'étendue.

Chadly ne paraissait pas fâché de notre lyrisme, il était flatté même de nos enthousiasmes pour son pays et son ciel étincelant.

Sur le quai que j'allais quitter, les porteurs indigènes criaient, riaient et s'agitaient comme à mon arrivée. Au-dessus de la ville, les palmiers balançaient leurs longues branches triomphales ; rien n'était triste dans la nature en ce départ. Je retrouvais ce pays aussi enchanteur, aussi séduisant, aussi éternellement beau qu'à mon débarqué.

— N'importe, fis-je soudainement à mon musulman, qui semblait jouir de mes derniers ravissements, il manquera toujours quelque chose à votre splendide Orient.

— Et quoi donc? me dit-il étonné.

— La mélancolie.

Il ne me comprit pas. Des bruits de sifflet et de cloches se mêlèrent à tous les coins du pont. Au dernier moment, le Parisien me demanda ma carte, et me glissa la sienne.

— Au revoir donc, lui dis-je.

— Oui, répondit-il brièvement.

Déjà le bateau s'ébranlait et la ligne étincelante de la terre s'éteignit bientôt dans les flots, à l'horizon...

Félix HEAURA.

L'AME D'UN RUSSE

Des confidences piquent toujours notre curiosité. Mais lorsqu'elles nous introduisent dans l'intimité d'une âme, portée par toutes ses pensées, par toutes ses affections « vers le Dieu vivant et vers son Christ vivant », elles font jaillir la même émotion qu'inspire une cathédrale gothique où toutes les lignes architecturales dirigent le regard vers le Roi des cieux et vers le tabernacle où il habite.

M. Népliouïef, qui vient d'exposer les ardeurs de son zèle religieux dans un long article du *Tserkovny Goloss*[1] (*la Voix ecclésiastique*, 2/15 juin 1906), mérite encore à un autre titre le plus sympathique intérêt. Depuis longtemps, il travaillait à répandre en Russie le désir et la réalisation du règne de Dieu, par une très active et chrétienne association, *Troudovoïe Bratstvo* (Confrérie de Travail). Les coups qui ébranlent l'empire et dont les commotions menacent la société entière, ont fait soudain tressaillir son âme. Désolé des audaces de l'impiété et de sa diffusion, il lance au monde chrétien un appel passionné; d'un cœur profondément ému, il constate le mal, il propose des remèdes.

En de telles circonstances, l'abus des inspirations apocalyptiques peut être excusé. Naturelles, lorsqu'un grand édifice social se lézarde et chancelle, elles ont convaincu plus d'un Père de l'Église que le monde ne pourrait survivre à l'empire romain ; elles s'expliquent donc, quand, avec des convulsions, un empire de cent vingt millions d'âmes se transforme brusquement. Nous laisserons pourtant de côté ces considérations eschatologiques ; peut-être l'auteur même attend comme imminente, non pas leur définitive réalisation, mais seulement une image, déjà terrifiante, des derniers jours.

Quels qu'en doivent être les châtiments providentiels, un fait reste vrai : l'humanité s'insurge contre Dieu. Séduites par « les

1. Revue hebdomadaire publiée à Saint-Pétersbourg depuis janvier 1906, par un groupe d'*orthodoxes*, soucieux des intérêts religieux de la Russie.

fils de ténèbres » liguées contre Lui et contre son Christ, les masses apostasient leur foi chrétienne. Ces apostasies, l'orgueil essaye parfois de les légitimer par des raisons théoriques ; la plupart de ces révoltés pourtant suivent le courant où les entraîne leur mépris des lois morales. Ils se disent encore chrétiens et ils rejettent la loi naturelle ; ils se disent chrétiens et ils répudient « le précepte fondamental de toute la révélation chrétienne, la charité ; la charité qui prescrit d'aimer Dieu de toute son âme, et celle qui commande, au nom de cet amour pour Dieu, d'aimer le prochain comme un frère ».

« Croyant convaincu, pécheur converti qui a raisonné et vécu sa foi », M. Népliouïef adresse à tous ses frères « non pas le blâme glacé d'un théoricien de cabinet, mais le douloureux appel d'une âme qui aime et qui souffre : « J'aime la gloire du Dieu vivant, et je souffre parce que cette gloire n'est pas réalisée par notre foi et notre vie ; j'aime l'œuvre de Dieu sur terre, ce que devrait être une Église vraiment orthodoxe, et je souffre de l'infamie où tombent les peuples chrétiens, j'aime le prochain, les âmes, leur union consciente et réfléchie dans la foi et dans la charité, et je souffre de leur dispersion, de leur émiettement, de leur sujétion au mal. »

Sans doute il est né Russe et il aime sa patrie, mais « Dieu et sa vérité lui sont plus chers que la Russie » ; sans doute il est né « orthodoxe », mais parce que le « Christ vivant et son commandement capital, la charité » lui sont plus chers que tout, il souhaite qu'une « orthodoxie » véritable ramène l'harmonie entre la hiérarchie et les laïques dans une Église pleinement soumise aux canons. Or « qui donc pourrait aimer Dieu et l'Église de Dieu, et ne point éprouver dans son âme des frissons d'effroi et *une tristesse jusqu'à la mort*, en contemplant le niveau moyen de la pensée et du sentiment religieux chez les chrétiens, leur manière de vivre, leur oubli des vérités divines, leur stérilité » ?

L'appel à l'amour de Dieu s'adressera donc à tout chrétien de toute nation « Russe, Français, Allemand, Anglais ». Et d'un bout à l'autre, cette lettre à tous les chrétiens rappelle l'ordre du Maître : « Le premier et le plus grand de tous les commandements, c'est d'aimer Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces. » Et le deuxième est semblable au premier :

« Vous aimerez le prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu. » D'ailleurs c'est à ce signe de l'amour mutuel que les hommes reconnaîtront les disciples du Dieu-Charité. Car comment pourraient-ils aimer Dieu l'invisible, ces chrétiens qui n'aiment point leurs frères visibles ? Or, à ces ordres pressants et réitérés certains résistent, certains refusent de conformer leur vie, de soumettre toute leur activité intellectuelle, morale et sociale : peuvent-ils, ceux-là, se donner encore pour chrétiens ?

Précisément, les hommes « qui ont atteint le plus haut degré de développement intellectuel et de civilisation matérielle » deviennent idolâtres de leur esprit ou de leur corps ; cœurs remplis par l'amour-propre et incapables de se donner, ils refusent de croire à l'amour. Alors elle devient inintelligente, inaccessible même et déraisonnable, cette foi chrétienne dont les vérités surnaturelles ne peuvent être reliées entre elles et s'illuminer pour l'intelligence du croyant que par une merveilleuse unité, celle de l'amour de Dieu pour les âmes. Et c'est pour cette raison que les âmes sans amour, — *vecordes*, — celles qui ont tué en elles par la brutalité de leurs passions servilement obéies, toute fleur de pur amour et toute croyance à l'amour, ces âmes-là, abandonnées par Dieu à leur corruption, ne peuvent plus reconnaître la vérité ; elles rejettent et blasphèment leur foi. Impossible pour elles « de comprendre que la raison est ennoblie par le concept chrétien du monde, elles ne comprennent plus la transcendance de l'idéal chrétien, ni la supériorité de sa morale ». — « Certains demeurent dans la foi, mais en hommes de l'Ancien Testament, *asservis à la loi*, à des formules dont ils ignorent ou méconnaissent l'esprit, cet esprit de vie révélé par le Nouveau Testament qui triomphe dans la charité, dans la liberté toute chrétienne du bien, dans l'adoration rendue en esprit et en vérité au Dieu qui *veut la miséricorde et non le sacrifice.* » D'autres — « une prodigieuse multitude qui renie la foi comme des préjugés vieillis » — arrivent à des malheurs plus grands encore. « Ils ne comprennent plus les grandes vérités et la suprême sagesse de la foi, ils se joignent au mouvement qui veut s'affranchir du bien. » Aidés par la première catégorie de prétendus chrétiens « qui refusent de se séparer du mal et qui honteusement favorisent ce qu'on appelle « mouvement d'affranchissement » et « programme libéral » dont la pente rapide conduit l'humanité à

la liberté anarchique du mal », les apostats déclarés aboutissent à l'anarchie. C'est le conflit, c'est la persécution acharnée contre le bien. « Car le christianisme est la liberté du bien, l'anarchie est la liberté du mal seul ; le mal cesserait en effet d'être le mal, si, ayant reçu la liberté de se manifester, il reconnaissait comme un droit la liberté du bien. Voilà pourquoi, partout où est proclamée la liberté en général, c'est-à-dire la liberté du bien et du mal, nécessairement la liberté du bien sera étouffée; seule la liberté du mal demeurera. »

Cette charge à fond contre la thèse favorite du libéralisme doctrinaire n'est pas exécutée, remarquons-le bien, par un farouche réactionnaire, partisan attardé des maximes d'oppression systématisées dans la réforme religieuse de Pierre le Grand et maintenues naguère encore par M. Pobédonostsev : l'ancien champion du laïcisme bureaucratique, le protagoniste des principes césariens qui subordonnent au pouvoir civil même la pensée et l'activité religieuse, a été vaincu dès le début de la tourmente actuelle. M. Népliouïef ne veut aucunement restaurer un tel régime. Dans deux articles que publiait le *Tserkovny Goloss* du 16/29 juin 1906, et du 23 juin/6 juillet, il s'adresse à la jeunesse étudiante de Russie dont tous savent le nombre, la remuante ardeur et l'influence dans les troubles présents. En souvenir des cinq années passées jadis à l'Université de Saint-Pétersbourg, des trois années consacrées à suivre les cours de l'Académie, il demande, lui « croyant », à être entendu des incroyants. Il veut n'être pris « ni pour un conservateur aveugle d'un édifice politique et social, vermoulu à cause d'une routine séculaire, ni pour un opportuniste qui pactiserait avec le mal lorsque le bien devient impopulaire, ni pour un *bourgeois*, — le mot a passé, sans être transformé, dans le jargon des politiciens égalitaires de la Russie et il est le dernier terme du mépris, — satisfait de ses propres jouissances présentes, et hostile à toute amélioration. » Non, le mieux est possible, il est désirable, et la marche progressive qui le réalisera, mais dans la paix et dans la justice, doit être favorisée. Pour y parvenir, il faut demander aux chrétiens qui aiment vraiment Dieu et son Église « non pas un *démocratisme* de paroles, mais ce que j'ai pratiqué depuis longtemps : le dévouement de leur vie pour la vie du peuple, et surtout le zèle, qui semble en conscience le plus utile, pour

l'éducation chrétienne de ses enfants, l'affection pour les gagner à cette confrérie chrétienne du *Troudovoïe Bratstvo*, qui se transforme par la charité mutuelle en une oasis de paix chrétienne ».

Donc si le grand axiome du libéralisme est repoussé, ce n'est point par un esprit routinier, ennemi des idées et des initiatives meilleures, terrifié par la liberté, c'est au nom même de la grande et vraie liberté, celle du bien. Car « seule la liberté chrétienne, dans les bornes de la charité, est la liberté du bien ».

Que l'homme s'éprenne donc de la liberté ! Qu'il la recherche, qu'il la réalise en lui et en autrui, mais la vraie liberté, celle qui affranchit véritablement parce qu'elle dirige l'homme, non point par la servitude de passions physiologiques soumises au déterminisme constant des lois de la matière, mais par le choix raisonnable d'actes qui assurent le plein épanouissement de l'homme et la domination de l'esprit libre sur la matière servile ! Et cette plénitude de la liberté, elle est rendue possible par « l'unité grandiose, harmonique, surnaturellement belle de la révélation totalement acceptée et de tout l'enseignement dogmatique; ce qui, pour beaucoup, paraît n'être qu'une masse chaotique et incohérente de formules littérales, manifeste la cohésion admirable d'un être vivant, dès que l'on reconnaît l'Esprit, l'Esprit créateur de la vie, Esprit d'amour, Esprit de sagesse, Esprit de zèle pour la gloire de Dieu. Car alors l'éthique chrétienne tout entière devient intelligible, depuis cette formule divine, proposée par l'Apôtre : *Tout est permis au chrétien*, jusqu'aux plus extrêmes manifestations d'une charité pour le prochain, illuminée par l'amour donné de toute l'âme à Dieu : tout alors est enfanté par la charité, tout mène au triomphe de la charité » sans aucun danger « pour la liberté et la propriété d'autrui ».

Cette liberté, conférée par la foi et l'amour, est si grande que « tout est permis au chrétien »; une seule chose serait illicite, « le refus d'aimer Dieu de toute son âme et d'aimer son prochain comme un frère ». Saint Augustin écrivait déjà : *Ama Deum et fac quod vis*. Hélas ! combien peu comprennent ce langage ! « A peine quelques-uns aiment Dieu, comme l'exige son amour, de toute leur âme, jusqu'à éprouver une véritable douleur de voir soustraits à l'héritage divin les intelligences, les cœurs et les

vies; ils ne souffrent pas de constater que ni le nom de Dieu n'est respecté comme saint par les intelligences, ni son règne divin établi dans les cœurs, ni sa divine volonté, accomplie au sein des Églises chrétiennes. Voilà la honte du monde chrétien », dont les fidèles répètent pourtant les trois premières demandes du *Pater*! Au cœur des chrétiens, l'incrédulité triomphe avec l'égoïsme, « et le désir d'une licence anarchique, signe manifeste d'une action diabolique ». Entre chrétiens, l'unité fraternelle, le zèle spirituel est mort; rien n'arrête des luttes égoïstes, sinon parfois « une solidarité diabolique, lorsque les intérêts individuels concordent avec les intérêts généraux, et coalisent les haines contre un ennemi commun ».

En de telles conditions, il arrive que « des paroisses entières, des églises locales tout entières ne sont plus que des fictions, des termes administratifs »! Le mot est amer; n'est-il pas vérifié, lorsque la charité, la vie de la grâce sont mortes dans une assemblée d'hommes? L'amour des chrétiens s'égare alors vers des biens finis, qu'ils préfèrent à Dieu; ils tombent, eux aussi, « dans les pièges que tend la *meretrix magna* contre laquelle se préparent les grands châtiments de Dieu. Il est donc temps d'obéir au précepte de l'Apocalypse : *Exite de illa, populus meus.* » Cette idée est développée avec une sincère conviction, dont les anxiétés, pour légitimes qu'elles soient, ne constituent pas le plus fort motif d'aimer Dieu.

La conclusion est d'ailleurs émouvante; l'auteur confesse ses fautes, son impuissance; et, de sa conversion, il tire argument pour encourager les chrétiens, ses frères. Quelques citations, au hasard, préciseront la nature de cet état d'âme : « Plus je suis mauvais, plus l'obligation grandit pour ceux qui sont meilleurs que moi, de faire plus et mieux que je n'ai fait; car je vous parle de mon droit de pécheur, de pécheur qui a éprouvé personnellement la puissance de la grâce et l'action vivifiante de la loi de charité. Si pauvre que je pusse être en charité, je comprenais bien que, dans la révélation chrétienne, la loi suprême est la charité; aussi, devant Dieu, je me préoccupais, non point de calmer mon cœur, trop pauvre en charité, en repoussant la loi suprême, mais de reconnaître, à la lumière de cette loi, que mon cœur devait avoir faim et soif d'amour; et mon cœur se transformait par la puissance de la grâce. Pourvu que je voulusse

coopérer à l'action divine, le Seigneur manifesterait sa force dans mon impuissance et donnerait à mon amour la persévérance ».

Converti, M. Neplïouïef a voulu convertir d'autres âmes à la connaissance et à la pratique de la charité surnaturelle. Il conseille une activité qu'il n'a pas seulement pensée, mais qu'il a vécue. « J'ai moi-même essayé ce que je conseille. Pour ce travail accompli par Dieu malgré ma faiblesse, je vous exhorte à vous livrer entre les mains de Dieu. Ce qui fut possible pour moi, sera possible pour vous. Ce que le Seigneur a fait par mon impuissance, il l'accomplira aussi par votre impuissance si vous lui donnez pouvoir d'agir, sans vous violenter, en vous et par vous. »

Une crainte pourrait s'élever : cette âme séduite par la charité, ne serait-elle pas exposée à restreindre trop l'importance des lumières intellectuelles et de l'intégrité doctrinale de la foi? N'achèterait-elle pas par des sacrifices dogmatiques l'apparence d'une unification nécessairement éphémère parce qu'elle s'appuierait sur des erreurs — il ne peut y avoir en effet qu'une vérité — ou sur un silence outrageant pour la parole divine, criminel? La question est grave : faut-il, par charité pour les oiseaux du ciel qui dévorent le bon grain, laisser la terre stérile, et renoncer à récolter la moisson des épis qui donnent trente, soixante, cent pour un? C'est impossible, et l'évidente sincérité de M. Néplïouïef ne laisse aucun doute sur sa pensée à cet égard : il reconnaît qu'il est obligatoire d'accepter, dans sa totalité, la vérité révélée; tout chrétien doit être résolu à être fidèle à la lumière.

Quelques citations encore le prouveront bien : « J'ai toujours cru sincèrement que la sagesse souveraine, créatrice du monde, était plus sage que moi : aussi ne me suis-je point livré à la critique de sa révélation, mais j'ai soumis toutes les puissances de ma raison à cette divine intelligence. J'ai cru sincèrement que l'Amour infini, auteur du monde, était meilleur que moi; et partant, je ne me suis pas épuisé à juger son programme pour l'accomplissement du bien, mais j'ai seulement pensé qu'il était souverainement raisonnable de me conformer au programme divin, et de travailler à réaliser dans le monde son divin règne. Puisque je crois au Dieu vivant et à son Christ, je ne puis pas,

au gré de mes caprices, emprunter à la révélation des vérités divines ce qui me conviendrait, et rejeter ce qui ne serait point de mon goût. Pour moi, la révélation divine tout entière, dans toutes ses parties, m'est apparue comme la pure et éternelle vérité divine, à laquelle je me suis soumis moi-même et toutes choses, sans la subordonner à rien ni à personne. » L'Église, dépositaire de la révélation, n'en reçoit pas cette absolue propriété, qui permettrait de disposer, d'user, de détruire, et l'autorité légitime, établie par Jésus-Christ pour enseigner ce que Lui-même avait prêché, pourra bien mettre en lumière une parole divine oubliée ou violée; elle ne pourra jamais modifier la révélation, sous prétexte de la compléter ou de la purifier. Et la perpétuité promise à son Église par le Seigneur Jésus malgré les assauts de l'enfer, garantit à l'autorité légitime qu'elle n'encourra jamais la malédiction qui clôture la révélation : *Si quis apposuerit ad haec, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto; et si quis diminuerit de verbis libri prophetiae huius, auferet Deus partem eius de libro vitae.*

Il ne peut donc être question de sacrifier la pureté de la foi et son intégrité à une fausse charité. La foi et la charité surnaturelles sont sœurs, elles se dévoloppent et s'affermissent ensemble; les accroissements de l'une amènent le progrès de l'autre : « C'est la foi qui me dirige à l'amour de Dieu, voie, vérité et vie; c'est la charité qui rend intelligible la synthèse des dogmes; la foi et la charité unies produisent l'activité chrétienne. »

« Fallait-il être, oui ou non, logique dans la foi; fallait-il être, oui ou non, fidèle à Dieu par l'amour? Pour moi, la question ne pouvait même pas se poser, non plus que cette autre : pour obéir à Dieu, dois-je compter sur mes seules forces humaines, et appuyer ma confiance sur Dieu ou sur moi? » Ainsi la foi et la charité ne peuvent être vivantes et vivifiantes, que si elles sont unies. M. Népliouïef qui recommande à la charité de briser avec le mal et les méchants, d'abandonner ceux qui mentent de propos délibéré, souscrirait évidemment au mot de saint François de Sales : « C'est charité de crier au loup, n'importe où il soit. » La charité pour Dieu me presse d'aller au vrai de toute mon âme; la foi me remplit d'amour pour celui qui m'a tant aimé.

Il m'a tant aimé — et il est si peu aimé! Cette réflexion, si

angoissante pour toute âme vraiment chrétienne, notre auteur la répète sous mille formes, et il cherche les remèdes à ce mal, afin que l'amour soit rendu à l'Amour.

Un de ces remèdes ne devrait-il pas s'imposer comme souverainement efficace? Pour rechristianiser mon âme et celle de mes frères baptisés, pour vaincre par eux la tiédeur ou l'impiété sociales, je pratiquerai, je répandrai la dévotion à l'amour de l'Homme-Dieu; et mon cœur, et leur cœur, si dur soit-il, finira bien par s'embraser de charité pour celui qui m'aime, et pour tous mes frères qu'il unit dans un même amour. La communion surtout, qui renouvellera le cœur à cœur avec mon Dieu, développera dans mon âme naturellement égoïste, la pureté brûlante d'un amour surnaturel pour les âmes, participantes de la même présence et des mêmes communications de la charité divine.

Seule cette pratique raisonnée de l'amour rendu à l'Amour, peut rendre efficaces les autres remèdes, proposés pour transformer les intelligences et les volontés individuelles, et pour constituer par ces convertis « des oasis chrétiennes, paroisses, confréries, églises, nations entières, qui deviennent des reliquaires, des ostensoirs de paix, d'ordre, de prospérité, par la vitalité de la charité chrétienne ». L'idéal est beau ; et si, comme tout idéal, il ne peut jamais sur terre se réaliser entièrement, il demeure toujours objet du désir et moteur de l'activité. *Adveniat regnum tuum!* Il faut que le règne de Jésus-Christ arrive, mais par la conquête individuelle de chaque âme qui, volontairement, se donne à la vérité, à la charité, à l'Église établie par le Sauveur.

De nos jours surtout, il est nécessaire que chacun puisse raisonner sa foi chrétienne et la défendre : car, à presque tous, lorsqu'ils sortent de l'adolescence, un cortège non seulement de voluptueux — ils sont de tous les temps, — mais de blasphémateurs et d'athées se présente, et un choix réfléchi s'impose entre Jésus-Christ et ses ennemis. De cet instant, décisif pour l'âme du jeune homme, et pour les âmes sur qui rayonnera son influence, M. Népliouïéf s'épouvante justement. Car le choix peut-il être douteux, lorsque « enfants et jeunes gens ont vu l'enseignement chrétien, profondément méprisé dans leurs écoles, sans que les laïques ou les clercs en eussent souci ; lorsque, ignorant la loi de charité, ils achèvent leurs études, sans être capables de vivre en chrétiens? Faire d'eux l'héritage divin et de

vrais enfants de Dieu, nul n'y a songé. Aussi, beaucoup deviendront l'héritage de Satan, des antéchrists, passionnés pour la liberté du mal, incapables d'user de la liberté sans en abuser. »

Les dangers d'écoles athées nous apparaissent trop manifestes en France, pour que nous n'en redoutions pas les effets pour la Russie. Et le remède s'impose: « Élever les générations d'enfants et de jeunes chrétiens dans l'exercice de charité surnaturelle envers le prochain, par amour pour Dieu, les rendre aptes à penser, à sentir, à vivre en chrétiens, fallût-il, tant que le programme chrétien d'éducation n'aura pas été fermement implanté dans les écoles publiques, isoler les enfants et les jeunes gens chrétiens, dans des écoles ou des pensions chrétiennes. »

Et sans doute, pour obtenir que l'esprit chrétien pénètre les jeunes générations, une sagesse tout humaine, un stoïcisme froid et orgueilleux, seraient inefficaces; sans la loi suprême de charité, « un ascétisme banal », uniquement naturaliste et inspiré par une philosophie égoïste, serait plus nuisible qu'utile: rien n'est plus païen, plus contraire à l'esprit de Jésus-Christ, que l'égoïsme et l'orgueil. Mais il est un autre ascétisme, ascétisme chrétien, tout dominé par la charité et prescrit par le Maître: c'est l'exercice — donc le travail ascétique — de toutes les vertus par amour pour Dieu; c'est l'effort, la lutte pour crucifier tout égoïsme et pour affranchir de l'amour-propre l'âme qui veut vivre uniquement pour Dieu et le prochain. Cet ascétisme, essentiel pour prémunir contre toutes les ingratitudes et tous les découragements la charité rebutée souvent ou lassée, M. Népliouïef l'estime certainement, puisqu'il n'a pu se dévouer, sans le pratiquer: il eût été bien inspiré d'en faire la déclaration explicite.

Le véritable ascète chrétien, loin de « s'attribuer des droits sans se reconnaître de devoirs envers ses frères », oublie qu'il a des droits; il ne voit plus que ses devoirs: malheur à moi, si je n'évangélise! Des droits, en pourrais-je revendiquer, lorsque mon Maître est sur la croix? — Et le même spectacle ne m'impose-t-il pas, comme un devoir, de sauver les âmes et de les aimer vraiment pour Dieu leur rédempteur, jusqu'à mourir pour elles?

Aimer toutes les âmes, aimer surtout les âmes chrétiennes, jusqu'à désirer, jusqu'à demander, comme M. Népliouïef, que, par le lien de la charité fraternelle dans l'amour de Dieu, toutes

soient un jour « consommées dans l'unité de pensée et de cœur, et dévouées ensemble au Dieu indivisible, à son Christ indivisible », c'est obéir au désir suprême du Rédempteur, et « aucune Église, aucun chrétien n'en peut repousser l'obligation, sans renier le nom même de chrétien ». Oui, vraiment, la charité doit être, comme l'Église, universelle. Seule, elle peut, en aimant Dieu par-dessus toutes choses, préparer les particularismes à reconnaître l'éternelle vérité, et à se rétracter devant elle « dans un concile général, des représentants de toutes les Églises chrétiennes; peu à peu, comme un robuste ciment, elle ramènera à l'unité la plus compacte le monde chrétien, trop émietté aujourd'hui, dispersé, divisé ». Grâce à elle, la plainte de Notre-Seigneur pourra être arrêtée par des chrétiens, « dignes de leur mission d'être la lumière du monde et le sel de la terre : que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants, comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes... et vous ne l'avez pas voulu ! Qu'il n'en soit pas ainsi ! Faisons donc pénitence et manifestons-la par de dignes fruits. »

Ces mots par lesquels M. Népliouïef conclut son article, en résument bien toute la pensée : nous outrageons l'amour de Notre-Seigneur, en le méconnaissant ou en ne l'imitant pas; efforçons-nous, par nos actes individuels et par notre influence, de réparer ce crime ; et par là, nous restaurerons dans le monde l'ordre chrétien, sa beauté, son unité dogmatique et morale. « La fin prochaine de ma vie terrestre, m'imposait devant Dieu et devant vous, mes frères chrétiens, une obligation morale de vous adresser cet appel au repentir. Humiliez-vous donc devant le Dieu vivant, jusqu'à l'aimer de toute votre âme, jusqu'à exécuter pleinement sa loi suprême d'amour... et vous comprendrez ce que vous ne comprenez pas. Car il a dit: Ils ont cherché la science, et l'amour les a instruits; à qui aime Dieu, il sera donné de le connaître. »

Puisse cette parole s'accomplir pour un grand nombre d'âmes ! Car la connaissance et l'amour sincère de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne manqueraient pas de les élever à la hauteur des pensées et des affections que nous admirions, en remerciant l'Esprit qui les inspire, dans l'âme d'un Russe.

Michel de RHYBING.

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L'ÉDUCATION

I. La Question des Instituts catholiques. Les Catholiques français et l'enseignement supérieur libre.— II. « La science a-t-elle un sexe? » — III. Encore les Facultés de théologie protestante. — IV. Comment on fait des dieux. — V. Vers le monopole. — VI. Le prêtre hors de l'école. — VII. La crise de l'école. — VIII. La réforme de l'orthographe. — IX. Publications récentes : Le Recrutement des instituteurs et des institutrices libres. — Maîtres et parents. — Le Droit d'enseigner. — Congrès d'hygiène et de pédagogie physiologique. — Congrès de l'enseignement moyen à Bonne-Espérance. — L'Éducation de la pureté. — Le Rôle des mères dans l'éducation de leurs fils au point de vue de la morale. — Le Collège des Jésuites à Charleville (1612-1762).

I

Les Instituts catholiques ont été, il y a quelques semaines, l'objet d'une polémique assez chaude. Une jeune revue lyonnaise a publié, dans son numéro du 15 juin, une lettre où l'on proposait nettement une transformation radicale de nos établissements d'enseignement supérieur libre. Avec la loi de séparation, nous ne sommes plus assez riches pour les entretenir sur le pied où ils ont vécu jusqu'ici. Comme personne ne songe à les supprimer, il faudra donc se résigner à faire les retranchements compatibles avec le but essentiel de leur institution. On conserverait la théologie, qui est leur raison d'être, et dont on ne trouverait pas ailleurs l'équivalent. Mais, quant aux Facultés des lettres et des sciences, de droit et de médecine, on les supprimerait ; nos étudiants suivraient les cours des Universités officielles ; nous organiserions pour eux des *convicts* où un personnel très restreint suffirait à diriger leurs études et à compléter, au besoin, l'enseignement magistral par quelques conférences.

Au surplus, d'après l'auteur de la lettre, nous n'aurions jamais dû faire autre chose. La création des Facultés catholiques s'est inspirée d'une idée fausse et funeste.

« Nos pères de 1875 avaient eu l'idée de créer une Université

libre, complète dans son organisme et dans son enseignement, de l'opposer à l'Université officielle. Il devait y avoir ainsi en France deux sciences, la science antireligieuse et la science catholique. On reconnaît bien là cette malheureuse tactique des catholiques qui a consisté constamment, depuis longtemps, à se mettre hors du pays et à s'opposer au pays. On peut dire hardiment que cette conception de l'Université libre a vécu; elle a vécu, parce qu'il ne peut y avoir deux sciences, pas plus qu'il n'y a deux vérités ; elle a vécu, parce que les catholiques n'auront jamais assez de ressources en hommes et en argent pour soutenir la concurrence avec l'Université officielle; et elle a vécu, parce que l'Université libre n'a pas eu de clientèle.

« L'enseignement supérieur libre, parce qu'il a été imaginé comme un enseignement de combat, se trouve donc dans une impasse. »

Ainsi, il est bien inutile de gaspiller nos ressources pour faire fonctionner un enseignement qui existe déjà, dont nous payons les frais comme contribuables, et qui, d'ailleurs, est excellent.

« Pourquoi refuserions-nous, de parti pris, de bénéficier d'un enseignement que nous entretenons ? Où serait le mal si les jeunes prêtres allaient apprendre le grec à l'école d'un Croiset, la médecine à l'école d'un Brouardel, les mathématiques à l'école d'un Poincaré ? »

Et, quant à la grande objection du danger de l'enseignement officiel, l'auteur de la lettre y répond par un haussement d'épaules. « Il est pénible de voir qu'on répète encore aujourd'hui cette ojection. Il n'y a pas une manière dangereuse d'enseigner le grec, l'algèbre ou l'anatomie. » Quand bien même l'enseignement des professeurs de l'État ne serait pas conforme aux données de la foi, quel mal en pourrait-il résulter? « Il est étrange de voir qu'on redoute le danger de systèmes humains pour des prêtres intelligents, qui possèdent leur théologie, et qui doivent défendre la vérité religieuse contre toutes les erreurs anciennes ou nouvelles. »

Finalement, tout serait bénéfice pour le jeune prêtre à fréquenter l'Université de l'État; « il y apprendrait à connaître son temps, les doctrines de son temps et les hommes de son temps; il apprendrait à vivre dans son temps et dans son pays, et à y faire les œuvres possibles et pratiques. Malheureusement, il s'est trop séparé de son pays; son pays l'ignore et il ignore son pays. »

Ce document était signé : *Un professeur de l'enseignement supérieur libre.* On fut quelque peu étonné, lorsque l'on apprit que ce professeur était un prêtre.

La thèse qu'il défendait était trop dans l'esprit du *Journal des Débats* pour qu'il tardât à lui faire accueil. Du reste, le grand organe universitaire ne manque pas une occasion de témoigner à la petite feuille lyonnaise son approbation la plus sympathique. Toutes les fois qu'il s'agit de la défense des intérêts religieux, on peut être sûr que le *Journal des Débats*, très dévoué, comme chacun sait, à l'Église catholique, recommandera les sages conseils de *Demain* et la ligne de conduite préconisée par une Revue si autorisée. Il semble qu'un tel patronage devrait inspirer quelque inquiétude à un groupe d'écrivains qui se posent en champions de la cause catholique.

Quoi qu'il en soit, la lettre du professeur de l'Institut catholique de Toulouse avait à peine paru à Lyon, que le *Journal des Débats* lui faisait les honneurs d'un Premier-Paris dans son numéro du 18 juin. Elle y était analysée point par point, avec reproduction, entre guillemets, des bons passages, au nombre desquels on ne pouvait oublier « cette malheureuse tactique des catholiques qui a consisté constamment, depuis longtemps, à se mettre hors du pays et à s'opposer au pays ». Naturellement, le grave journal renchérissait encore par quelques commentaires de ce ton protecteur qu'il sait prendre pour signaler aux catholiques leurs erreurs et leur tracer la voie à suivre. « Une de leurs infériorités est précisément de s'isoler, de perdre contact avec le monde où ils vivent, et de se trouver par suite dépaysés, quand ils essayent de parler au peuple. »

Grossie par ce porte-voix, la provocation devenait dangereuse. La réponse ne se fit pas attendre. Trois jours après, le *Journal des Débats* publiait une lettre de Mgr Péchenard. Le recteur de l'Institut catholique de Paris éprouvait une fois de plus qu'on a plus de mal à se défendre contre certains alliés maladroits que contre des adversaires déclarés.

Tout d'abord, il remet les choses au point. Il est tout au moins excessif de prétendre que les catholiques ont voulu « constituer un enseignement supérieur rival de celui de l'État. » Les catholiques, en organisant un enseignement supérieur, ont usé d'une liberté et se sont mis en possession d'un instrument de formation

intellectuelle tout à la fois scientifique et chrétien, qui leur paraissait nécessaire et qu'ils ne trouvaient pas dans l'Université officielle. On veut bien reconnaître que cet enseignement a porté ses fruits, que le niveau de la science s'est relevé dans le clergé et que « la librairie faite à son usage a dû se renouveler complètement ». Alors pourquoi diminuer nos Instituts au point de les annihiler? La lutte qu'ils poursuivent est, dites-vous, « ruineuse et inutile? » Nous ne pouvons qu'être touchés de la compassion que l'on témoigne pour notre bourse. Mais cela c'est notre affaire. Les catholiques sont à peu près les seuls en France à soutenir leurs œuvres sans rien demander à l'État. Va-t-on le leur reprocher? On ferait mieux de les imiter.

L'Université d'État est hors de pair; inutile d'essayer contre elle une lutte inégale. Si l'on veut parler des ressources, personne n'y contredira. Si l'on veut parler des maîtres, « soyons justes; l'enseignement libre peut mettre en ligne des hommes qui ne le cèdent en rien à ceux de l'enseignement d'État. Il serait bien étrange que l'intelligence et le savoir fussent l'apanage exclusif des hommes officiels. » Il n'y a pas deux sciences, non plus que deux vérités. Non sans doute, mais il y a certainement deux manières d'enseigner. Et il n'y a pas que des mathématiques et du grec, il y a aussi de la philosophie, de l'histoire, de l'histoire des religions, des sciences naturelles... Et il y a, par-dessus tout enseignement particulier, enveloppant tout et imprégnant tout, une ambiance, une atmosphère chrétienne et du même coup morale; et il y en a une autre sceptique, irréligieuse et fort peu morale. Et il n'est pas vrai de dire que les jeunes gens et même les jeunes prêtres puissent en subir l'influence sans quelque détriment notable.

On nous dit que c'est pour nous une cause d'infériorité de nous isoler et de perdre contact avec le monde. Mais nous cherchons si peu à nous isoler que « d'autres, pour le besoin de leur cause, nous reprochent souvent de nous mêler beaucoup trop au monde et voudraient nous en séparer ».

La protestation de Mgr Péchenard fut suivie de plusieurs autres. Mgr l'archevêque de Toulouse et les recteurs des Instituts catholiques prirent tour à tour la défense de l'enseignement supérieur libre et chrétien. C'est bien lui, en effet, qui a

été malheureusement remis en cause dans cette controverse. Le prêtre qui l'avait amorcée dans la revue lyonnaise ne proposait pas assurément de le supprimer. Il avait pris soin de déclarer tout d'abord que « la nécessité d'un enseignement supérieur ecclésiastique est incontestable », que « traiter les Instituts catholiques comme des œuvres de luxe qu'on peut supprimer aux heures de pénurie, serait commettre une lourde faute ». Mais les arguments développés immédiatement après vont nettement à l'encontre de cette déclaration, et leur conclusion logique est bien que les Instituts catholiques n'ont rien de mieux à faire que de disparaître. Cela paraît être l'évidence même. S'il est vrai que « nos pères de 1875 » — il faut être bien jeune pour pouvoir donner ce titre aux hommes de cette époque — ont voulu tenter l'impossible en créant une science catholique en face de la science sans épithète ; s'il est vrai qu'ils ont prétendu faire « un enseignement de combat » contre un enseignement au-dessus de toute atteinte ; s'il est vrai que l'enseignement donné dans les Facultés de l'État ne mérite en aucune façon les défiances des catholiques ; s'il est vrai enfin que pour les jeunes catholiques, pour les jeunes prêtres plus encore, il y aurait tout profit à fréquenter l'Université d'État pour y apprendre « à connaître leur temps, les hommes de leur temps et les doctrines de leur temps », à quoi bon les Instituts catholiques? Et à quoi bon aussi les collèges catholiques? Il faut aller jusque-là. Nos collèges aussi séparent nos enfants et nos adolescents de ceux qui reçoivent l'enseignement de l'État, lequel seul, paraît-il, sait faire des hommes de leur temps. On peut soutenir d'ailleurs que les maîtres de l'enseignement secondaire, comme ceux des Facultés « sont ou chrétiens ou respectueux des croyances de tous » ; ce n'est pas plus faux pour les uns que pour les autres. Et alors nous nous contenterons d'ouvrir des écoles primaires catholiques, parce que « l'enfant doit être soustrait à l'influence des doctrines opposées à la foi ». Et encore pourrait-on en faire l'économie, en s'assurant que la neutralité inscrite dans la loi est observée à l'école publique.

En vérité, cette façon de plaider pour ce que l'on appelle « la transformation » des Instituts catholiques est passablement déconcertante sous la plume d'un prêtre, professeur dans un Institut catholique. Mais ce qui semble positivement étrange, c'est que, pour connaître son temps, pour être de son temps et de son pays, bien

plus, pour apprendre « à y faire des œuvres pratiques et possibles », le clergé d'aujourd'hui ait besoin de passer par l'Université d'État! Le pape semble bien être de l'avis contraire, lui qui, dans sa lettre du 28 juillet à l'épiscopat italien, recommande de n'envoyer que le moins possible et pour des raisons très graves, les jeunes clercs aux Universités d'État.

Ce qui ne nous paraît guère moins étrange, c'est qu'on reproche au clergé et aux catholiques en général « cette malheureuse tactique qui consiste à se mettre hors du pays, à s'opposer au pays ». Et cela à propos des œuvres scolaires des catholiques et du clergé! Ainsi donc, quand l'État, ou pour parler plus exactement, quand le parti au pouvoir exclut systématiquement la religion de toute la vie nationale, quand sous le nom de laïcisation, l'athéisme pratique est imposé à tout ce qui touche de près ou de loin à l'enseignement aussi bien qu'au gouvernement et à l'administration, quand un savant est repoussé du Collège de France uniquement parce qu'il est religieux, et les prêtres évincés de l'agrégation uniquement parce qu'ils sont prêtres, quand les congréganistes, en attendant le tour des prêtres, sont privés du droit d'enseigner simplement parce qu'ils sont congréganistes, quand, en un mot, l'État, bien avant la loi de séparation, s'est violemment séparé de tout ce qui rappelle l'idée catholique et religieuse, c'est aux catholiques qu'on fait grief « de se mettre hors du pays » ! Ils pourraient répondre qu'ils ne s'y mettent pas, mais qu'on n'épargne rien pour les y mettre. Ils fondent des écoles, des collèges, voire des universités, parce qu'ils estiment nécessaire un enseignement chrétien en face de celui de l'État qui ne l'est pas. On appelle cela « s'opposer au pays »! Il ne faudrait pourtant pas considérer comme une entreprise contre le pays, comme une sorte de schisme civique, ce que les particuliers essayent de faire en dehors de l'État. Les sectaires ont en effet parlé de deux jeunesses et de deux Frances; ils ont déclaré qu'ils entendaient rétablir l'unité morale du pays, et c'est pourquoi ils poursuivent la destruction de l'enseignement libre et chrétien. Leur besogne est fort avancée. Ce n'est pas une raison pour nous de les encourager.

Il y a malheureusement, à l'heure présente, une question des Instituts catholiques; impossible d'en disconvenir. Il s'agit de les adapter aux circonstances et d'aviser à ce qu'ils subissent le

moins de détriment possible de la crise dans laquelle ils sont entrés. Mais c'est à l'épiscopat de trouver la solution; et, en attendant, ce n'est pas lui faciliter la tâche que de remettre sur le tapis et de discuter à nouveau le principe de l'enseignement supérieur libre, comme s'il n'était pas dès longtemps hors de conteste. Pareille discussion ne peut avoir en ce moment que des conséquences fâcheuses. Mgr Péchenard l'a dit, non sans émotion, dans une lettre qu'il a cru devoir adresser à la feuille lyonnaise.

Il est certain, en effet, que la cause de l'enseignement supérieur libre n'est pas encore gagnée entièrement dans l'esprit de beaucoup de catholiques. De toute l'œuvre scolaire, pour laquelle on a livré tant de combats et fait tant de sacrifices, la création des Facultés catholiques a été certainement la partie la moins comprise. Tel homme riche qui donne largement pour entretenir une école primaire de filles, refuse de souscrire pour l'Université libre de sa région. Ou bien encore, on lui donne sa souscription, mais on refuse de lui donner ses fils; ils auront fait leurs classes dans les collèges catholiques; à aucun prix on ne les aurait confiés au lycée, mais ensuite ils seront étudiants à la Faculté de l'État. On ne manque pas de prétextes pour justifier cette contradiction et il faut avouer que les prétextes deviennent de jour en jour plus spécieux. Mais il y a aussi, il y a d'abord et surtout, l'inintelligence du rôle de l'enseignement supérieur, de son influence décisive sur l'orientation de l'esprit public, et, par voie de conséquence, sur l'avenir des générations et les destinées du pays lui-même. On ne parvient pas à comprendre que l'enseignement supérieur est en réalité la source où s'alimente la vie intellectuelle de la nation, que, si la source est infectée, l'infection se propagera partout et que l'on fera œuvre vaine en la combattant ici ou là. Le grand nombre parmi les catholiques ne veulent voir dans l'enseignement de la Faculté que de la science objective, du grec ou des mathématiques, des lois ou de la médecine, de la littérature ou de l'histoire, rayonnant de leur pure lumière, sans mélange d'humanité; et alors, il importe assez peu que l'appareil éclairant soit dirigé par un homme ou par un autre. Comme on nous le dit avec une candeur touchante, « il ne peut y avoir deux sciences, pas plus qu'il ne peut y avoir deux vérités » !

Puis, il faut tenir compte aussi de l'admiration superstitieuse

pour les œuvres et les pompes de l'État. L'enseignement supérieur en bénéficie chez nous plus encore que celui des degrés inférieurs. On admettra que des particuliers osent entreprendre la concurrence contre l'État au collège ou à l'école primaire. Mais une Faculté de droit ou de médecine, une Faculté des lettres ou des sciences où enseignent d'autres professeurs que ceux de l'État, voilà ce qui ne peut entrer dans le cerveau de l'immense majorité des Français. Comment donc! mais est-ce que l'on pourrait, dans notre pays, recevoir la haute culture intellectuelle en dehors des Universités d'État! Aussi regarde-t-on avec une pitié méprisante ces pauvres Instituts catholiques qui n'émargent pas au budget et sur lesquels le gouvernement n'étend ni son prestige, ni ses faveurs.

Et pourtant la vérité est que, somme toute, les jeunes gens qu'on leur confie — petit troupeau, hélas! — y font de meilleures études que leurs camarades à l'Université officielle; non pas que les maîtres y soient plus savants et l'enseignement plus relevé; personne ne le prétend. Mais, précisément parce qu'ils sont moins nombreux, leurs professeurs peuvent les suivre de plus près et les diriger dans leurs études. Puis, pour tout dire, il y a un peu plus de discipline dans le milieu des Instituts catholiques; il y a moins d'occupations à côté; on n'y fait pas de politique; on n'y organise ni *chahuts* au cours, ni manifestations dans la rue, ni mascarades au Carnaval; on n'y *conspue* personne; l'atmosphère y est plus calme, moins bruyante, et, tout compte fait, la moyenne du travail y est meilleure et les résultats, attestés par les examens, plus satisfaisants. Si la discrétion le permettait, je pourrais citer le témoignage de tel professeur qui, ayant enseigné dans une Faculté libre et dans celle de l'État, ne fait pas difficulté d'avouer qu'il y a, en effet, une différence considérable entre l'une et l'autre au point de vue des études et du profit que les étudiants en retirent, mais que cette différence n'est point du tout à l'avantage de la Faculté officielle. Seulement, à la Faculté comme au lycée « la supériorité incontestée » de l'enseignement d'État a pour elle la légende, et on a beau faire, les légendes ont la vie dure. Il est regrettable pourtant que nous donnions nous-mêmes crédit à celles que l'on fait contre nous.

II

Il n'y a pas une géométrie cléricale ni une médecine libre penseuse : il y a la science qui n'est d'aucune couleur ni religieuse, ni politique. Or, c'est la science que l'on enseigne dans l'Université d'État. Donc les catholiques ont eu tort de dresser en face une autre Université.

Pendant que nous en étions à examiner ce sophisme, — disons, cette équivoque, pour ne pas employer de gros mots, — un article de journal nous est tombé sous les yeux; il est signé d'une femme d'esprit très viril, très connue dans la république des lettres sous le pseudonyme d'Arvède Barine. Il a un titre bien fait pour piquer l'attention : *Si la science a un sexe?* C'est bien plus fort qu'une opinion. Or donc, Mme Arvède Barine, fouillant un énorme volume de près de deux mille cinq cents pages grand in-8, qui lui arrive d'Amérique, le *Rapport officiel sur l'éducation aux États-Unis pour l'année 1902*, fait quelques observations point banales et assurément d'un haut intérêt. En voici la substance.

A l'heure présente, aux États-Unis, l'enseignement est uniforme pour les deux sexes; mêmes examens, mêmes diplômes. Dès 1902, le nombre des élèves femmes pour les études secondaires « l'emportait déjà de plus d'un quart sur celui des élèves mâles ». Elles eurent quelque peine à envahir les chaires de l'enseignement supérieur. Mais, actuellement, c'est chose faite. Le docteur Hall, président d'Université, se lamente de « l'extinction du professeur mâle. Dans quelques États ou villes, il en reste un contre dix ou douze femmes ». Si bien qu'un garçon peut fort bien « approcher de sa vingtième année et en avoir fini avec l'école supérieure sans avoir été en contact avec un seul professeur mâle ». Le brave docteur ajoute : « C'est presque une calamité pour un garçon et peut-être n'est-ce pas moins malheureux pour les filles. » Mme Arvède Barine, elle, déclare que « le *presque* et le *peut-être* sont de trop ». Puis elle essaye de pronostiquer les résultats de cette prédominance de plus en plus accentuée de la femme dans l'instruction et dans l'enseignement. « Aux Américains, dit-elle, de décider s'ils s'en trouveront bien ou mal comme nation; mais comment s'en trouvera la science? » Et c'est ici que les aperçus de cette dame deviennent tout à fait intéressants.

Admettons, dit-elle, que la science n'en soit pas arrêtée ni même retardée dans son progrès. Mais, « sera-t-elle exactement la même? Ne se modifiera-t-elle pas, plus ou moins, à force d'être emmagasinée, raisonnée, expérimentée et créée par des cerveaux féminins? En un mot, *peut-il y avoir une science féminine comme il y a une littérature féminine*? » Et qu'on ne crie pas trop vite, continue Mme Arvède Barine que c'est bien là « une idée de femme, autrement dit une absurdité... L'idée n'est pas de moi. » Voici, en effet, deux hommes d'autorité différente, mais de prestige peut-être égal, Renan d'une part, M. Poincaré de l'autre, qui expliquent, chacun à leur manière, comment « la vérité scientifique elle-même revêt des formes diverses selon les cerveaux qu'elle traverse ». La science est plus qu'on ne croit dépendante des « impressions », et certes, on ne prétendra pas que tous les esprits reçoivent des mêmes objets les mêmes impressions, ni que les impressions des femmes soient les mêmes que celles des hommes. La conclusion c'est que, avec « une mentalité différente servie par une sensibilité différente », la femme ne peut manquer « de mettre son empreinte sur l'objet même de ses études et de ses recherches ». Et voilà comme quoi c'est bien « à la création d'une science féminine » que les États-Unis procèdent en ce moment.

Le docteur Hall déclare, que dès maintenant, on constate la nuance « dans toutes les branches du *Curriculum* »; et, poursuit-il, quelque ridicule que cela paraisse à certaines personnes, je suis convaincu que nous aurons avant longtemps ce qu'on pourra appeler la chimie des garçons, leur physique, leur biologie, leur histoire et ainsi de suite, et une seconde série tout à fait différente qui sera celle des filles ».

Eh! oui, certes, devant un objet identique de connaissance, les « impressions » sont diverses, et par suite, l'objet est appréhendé diversement et diversement assimilé. *Quiquid recipitur recipitur ad modum recipientis.* Cet axiome de la scolastique résume très bien les observations du docteur américain, ainsi que les analyses psychologiques de Mme Arvède Barine, renforcées des théories de Renan et de M. Poincaré. Et puisque j'ai commencé à faire le pédant, je dirai encore, à la mode scolastique : La science est une : *a parte rei*, oui ; *a parte subjecti*, non. Et comme la science *a parte rei* n'est guère qu'un être de raison, qu'elle ne se manifeste

que par l'intermédiaire du sujet dans lequel elle est incarnée, si l'on peut dire, vivante et parlante, il est bien vrai, du moment que l'on sort de l'idée pure et de l'abstraction pour entrer dans la réalité humaine, qu'il y a non pas une science, mais plusieurs, et cela non pas seulement sur le terrain de l'histoire, de la philosophie, du droit, où la chose est trop évidente, mais même en matière de sciences plus exactes, comme celles qui ont pour objet la nature. La science humaine ne sera jamais tellement objective, que l'homme ne trouve le moyen d'y imprimer sa marque.

Et c'est pourquoi les catholiques ont eu mille fois raison de vouloir des Universités catholiques en face des Universités libre penseuses.

III

Pendant que nous nous préoccupons de l'avenir de nos Instituts catholiques, on avise dans les sphères gouvernementales à sauver les Facultés de théologie protestante plus directement atteintes par la loi de séparation. Ces Facultés faisaient, en effet, partie intégrante des Universités de Paris et de Bordeaux ; elles étaient donc institutions d'État au même titre que les Facultés de droit ou de médecine. Mais, du moment que l'État ne connaît plus aucune Église, il ne pouvait continuer à faire donner en son nom l'enseignement supérieur de la doctrine protestante. Cet enseignement allait-il donc disparaître de la Sorbonne ? Dans notre précédent *Bulletin*, nous nous étions posé la question, et sans hésitation nous avions cru pouvoir la résoudre par la négative. « Nous pouvons être bien tranquilles à cet égard, écrivions-nous alors. Sous le régime de la séparation comme sous celui du Concordat, la République continuera à faire donner sur les fonds du budget l'enseignement supérieur religieux, à condition qu'il soit protestant, ou bien encore musulman [1]. »

Pour une fois que nous nous sommes essayé au rôle de prophète, l'événement nous a donné raison. Dès maintenant, on peut considérer le maintien des Facultés protestantes comme chose faite; l'étiquette sera changée ; MM. les professeurs ne porte-

1. Voir *Études*, t. CVI, p. 701.

ront plus l'épitoge universitaire, mais d'ailleurs pas un cours ne sera supprimé. Les traitements restent ce qu'ils étaient, mais ils figureront sous une autre rubrique. L'*Officiel* du 20 juillet contenait à cet égard un curieux spécimen de chinoiserie législative : « Le Sénat et la Chambre ont adopté : Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit : « Article premier. « Est annulé... un crédit... etc. — Art. 2. Il est ouvert un « crédit... » Le crédit est exactement le même de part et d'autre. Il s'agit des pensions de retraite de quelques anciens fonctionnaires des Facultés de théologie protestantes. Elles étaient inscrites au budget des universités ; on les passe à un autre chapitre de l'instruction publique. Il a fallu une loi pour opérer ce transfert. Au fond, ce sera donc demain *sicut heri et nudius tertius*. On peut se permettre cette expression biblique à propos de théologie protestante. Dans sa dernière séance de l'année scolaire, le Conseil de l'Université de Paris a pris acte officiellement de ce qui change et de ce qui demeure dans la situation de l'enseignement supérieur protestant. Voici en quels termes le vice-recteur, M. Liard, a fait tout à la fois ses adieux et souhaité la bienvenue à des collègues qui désormais ne seront plus que des voisins :

« C'est la dernière fois que des représentants de la Faculté de théologie protestante siègent au conseil de l'Université. Le 1er novembre, cette Faculté aura cessé d'exister comme institution d'État. Elle n'a pas été visée directement par la loi qui la supprime ; elle a été atteinte par contre-coup. Plusieurs fois, depuis vingt ans, elle avait été menacée. Chaque fois la menace avait été écartée par une raison décisive. Le baccalauréat en théologie était exigé par l'État des ministres des cultes protestants.

« L'État devait donc former des bacheliers en théologie. Mais du jour où, par la loi de séparation, les Églises ont cessé d'être choses d'ordre public, pour devenir choses d'ordre privé, les Facultés de théologie protestante n'avaient plus de raison d'être.

« Nous tenons à consigner au procès-verbal de cette dernière séance l'expression de nos sympathies pour les personnes de ses professeurs et pour l'institution qui disparaît.

« Si aujourd'hui elle disparaît comme institution d'État, elle renaîtra demain comme institution privée. Nous sommes assurés

que, sous cette forme nouvelle, elle continuera ses traditions qui sont toutes de science et de patriotisme.

« Sous sa forme première, nous avons fait bon ménage avec elle ; sous sa forme nouvelle, nous serons heureux d'entretenir avec elle des rapports de bon voisinage. »

On sera d'ailleurs très proches voisins, puisque Messieurs les professeurs, appartiendront désormais à l'École des hautes études, installée comme on sait dans les bâtiments mêmes de la Sorbonne.

IV

Descendons d'un degré ; nous voici à l'étage intermédiaire de l'édifice, autrement dit dans le compartiment de l'enseignement secondaire. Bien entendu, il est toujours question de le réparer, de le remanier, de le transformer. L'organisation actuelle offense l'égalité démocratique ; l'enseignement secondaire est l'enseignement du riche ; le primaire, celui du pauvre. Alors que la Révolution a fait table rase des privilèges et aboli les distinctions des classes sociales, comment la République peut-elle encore tolérer qu'il y ait une instruction roturière et une culture bourgeoise ? Le thème n'est pas nouveau et il a fourni déjà matière à de nombreuses amplifications.

Le grand maître socialiste de l'Université, M. Aristide Briand l'a développé une fois de plus, avec de belles envolées oratoires en clôturant, le 5 août, à Angers, le congrès annuel de la *Ligue de l'enseignement.* Le morceau vaut d'être cité. M. Briand vient de dire comment il entend le rôle des instituteurs ; ils ne doivent pas seulement apprendre à l'enfant à lire, écrire et compter : ils doivent lui apprendre « à aimer la vie ». Et il poursuit :

« Ils formeront ainsi le vrai homme, le citoyen de la véritable démocratie, celui dont le cerveau n'est pas obstrué par les préoccupations du mystère et du dogme, l'homme qui regarde clairement en face de lui, l'homme qui voit en lui la vie telle qu'elle est, belle et méritant d'être vécue, et qui la vivra.

« Cet homme-là, la divinité est en lui, et, si ce Dieu, jusqu'à présent, a été si souvent impuissant et chancelant et courbé sous les fardeaux de la vie, c'est parce que le mensonge et l'ignorance ont trop longtemps enchaîné ses efforts. C'est à nous de le libérer ; vous parliez de l'instruction égale pour tous les enfants ;

mais n'est-ce pas une chose pitoyable qu'après trente-six ans de République, dans un pays qui a fait des révolutions pour les idées de liberté, d'égalité et de fraternité, on en soit encore à constater qu'il y a des catégories d'enseignement selon les catégories d'individus, qu'il y a un enseignement tout petit, rapide, étriqué, qu'on donnera à de petits pauvres, à des gens qui sont destinés à être misérables et auxquels on dit : « Cela suffit pour ton cerveau, comme un morceau de pain devra suffire pour ton estomac! »

« Il y a un enseignement, non pour une élite intellectuelle, mais pour des gens à qui les hasards de la naissance ont permis d'en bénéficier. Cela n'est pas démocratique ; cela ne peut pas durer, disait la déclaration du gouvernement, lorsque, après les élections, il s'est présenté devant les Chambres ; vous y trouverez nettement indiquée la même pensée qui a inspiré votre résolution.

« Au point de vue de l'enseignement, ce qu'il faudrait faire de suite pour dissiper les malentendus, qui dans la vie dressent des hommes contre d'autres hommes, c'est prendre tous les enfants, à quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent, les mettre tous dans la même école, dans cette école humble et modeste, où le fils du riche et le fils du pauvre voisineraient, et où ils s'habitueraient à penser en commun ; c'est dans cette école que pourrait s'opérer, grâce à l'observation perspicace du maître, un travail de sélection, afin de donner à ceux qui en seraient jugés dignes toute la culture intellectuelle qu'on donne à l'enfant du riche, parce qu'il peut la payer.

« Dès à présent, il me paraît possible, dans la mesure des ressources budgétaires, d'augmenter les bourses pour les enfants du peuple ; c'est la première chose à faire. »

Le compte rendu du congrès dit que ce passage du discours ministériel fut salué par une ovation enthousiaste de l'assistance. Nous qui n'aimons pas à nous payer de mots, nous regardons ce qu'il y a sous cette musique, et voici ce que nous découvrons : L'école laïque nous façonne un homme sans religion. Cet homme est un dieu ; ce dieu a été jusqu'à ce jour assez misérable ; c'était la faute « au mensonge et à l'ignorance ». (??) A nous de le libérer. Comment? En ouvrant le lycée aux fils des ouvriers parqués jusqu'à présent dans l'école primaire. Ça coûtera cher ; nous commencerons par augmenter le nombre des bourses.

Nous avons déjà entendu cette péroraison. M. Massé ne disait pas autrement ; nos lecteurs s'en souviennent peut-être [1]. Toutes ces tirades extravagantes finissent sur le même plat refrain. *Desinit in piscem.*

V

En attendant que tous les petits dieux de M. Briand, déjà libérés par l'école primaire du mystère et du dogme, aillent au lycée se libérer davantage encore, nos gouvernants s'apprêtent à supprimer ce qui nous reste de liberté sur le terrain de l'enseignement secondaire. La Déclaration ministérielle, à l'ouverture des Chambres, contenait, à cet égard, un engagement dont la sincérité ne faisait doute pour personne :

« Le gouvernement poursuivra méthodiquement *la laïcisation complète des écoles.* Il demandera l'abrogation définitive de la loi Falloux déjà acceptée par le Sénat, la suppression des privilèges abusifs dont jouit l'enseignement secondaire privé et l'établissement d'un régime donnant à l'État toutes garanties de contrôle sur cet enseignement. »

On sait ce que cela veut dire. La loi adoptée par le Sénat est connue des lecteurs des *Études.* On se rappelle en particulier l'article qui exige de quiconque veut ouvrir un établissement libre d'enseignement secondaire, un certificat d'aptitude à la fonction, certificat qui sera délivré dans les conditions qu'il plaira au gouvernement d'établir. C'est le régime de l'autorisation préalable, avec la franchise en moins. Au surplus, on serait naïf de croire que la majorité actuelle de la Chambre va se contenter de la loi Chaumié. Sans doute, cette loi nous mène au monopole ; mais elle laisse encore un sentier étroit et difficile par où la liberté pourrait cheminer entre des précipices. C'est encore trop. On a fait avaler aux électeurs, par surprise, la loi de séparation ; pourquoi pas aussi le monopole ? La seconde opération n'offre certainement pas plus de difficulté que la première. Le Grand-Orient, qui est en possession d'élaborer nos lois avant qu'elles n'arrivent sur le bureau du Parlement, paraît bien avoir arrêté son plan de campagne. Voici comment s'exprimait sur ce sujet, au convent de 1905 dont il était président, le F.·. Augagneur, aujourd'hui gouverneur de Madagascar :

1. Voir *Études,* t. CVI, p. 705.

« Il faut que cette question figure sur les programmes électoraux de la prochaine législature, et il faut, pour cela, en donner le mandat ferme à *vos candidats*. A la Chambre des députés, nous avons terminé l'exécution de ce qu'on a appelé le programme anticlérical, la loi sur les congrégations, la séparation des Églises et de l'État. C'est déjà beaucoup, mais il n'y aura rien de définitif, tant que *le monopole de l'enseignement* ne sera pas réalisé. Je dis plus : Si la loi sur les congrégations, si mal appliquée, si inapplicable légalement dans beaucoup de cas, n'a pu donner aucun résultat, c'est parce que le monopole de l'enseignement n'est pas établi. On peut même soutenir que le monopole de l'enseignement aurait rendu inutile la loi sur les congrégations, car le meilleur moyen de les supprimer, c'était de les rendre inutilisables. Or, quoique la Chambre actuelle soit anticléricale, vous n'avez pas suffisamment insisté, pendant la préparation des dernières élections, sur ce monopole de l'enseignement, et le ministère Combes a eu le grand tort, par l'intermédiaire de M. Chaumié, d'hésiter complètement sur cette question, d'essayer de retaper, si vous vous voulez me passer cette expression, la loi Falloux, au lieu de conclure au monopole. *Il faut qu'aux prochaines élections tous les républicains de gauche, tous ceux qui solliciteront notre appui, mettent en tête de leur programme le monopole de l'enseignement.* »

Voilà qui est clair. Tous les députés qui, aux élections de mai, ont eu l'appui de la maçonnerie, peuvent donc être considérés comme engagés à voter le monopole. Or, combien y en a-t-il dans cette énorme majorité de gauche qui n'aient pas dû solliciter le concours de la toute-puissante confrérie ? Tenons-nous pour avertis. Le monopole de l'enseignement aux mains de l'État, est manifestement un article du programme des partis actuellement au pouvoir ; il y en a d'autres sur lesquels ils ont du mal à s'entendre ; raison de plus pour qu'ils se rabattent sur ceux où ils sont d'accord.

VI

Il se pourrait, toutefois, qu'avant d'arriver à la confiscation totale de la liberté d'enseignement, on fît encore une ou deux étapes. La première consisterait à interdire l'enseignement au clergé. Il y a longtemps déjà que l'idée est dans l'air. Lors de la

discussion de la loi Chaumié, un sénateur d'Avignon, nommé Girard, tenta de la faire passer dans un amendement. M. Combes, jugeant la mesure prématurée, s'y opposa, sous prétexte qu'il fallait attendre que le statut du clergé fût modifié par la loi de séparation. Un autre sénateur, qui éprouve le besoin de faire expier aux prêtres l'éducation qu'ils lui ont donnée, M. Maxime Lecomte, a plaidé, lui aussi, à l'occasion, devant la Chambre haute, pour l'interdiction de l'enseignement aux membres du clergé. Le moment lui paraît venu de recommencer la campagne et, comme il dit, de « reprendre la conversation ». M. Maxime Lecomte n'admet pas que la loi de séparation ait fait rentrer les prêtres dans le droit commun. L'État garde toujours son droit et son devoir de police et, en vertu de ce droit et de ce devoir, il ne saurait laisser aux prêtres comme aux autres citoyens, le droit d'enseigner. Le 5 juillet, M. Maxime Lecomte écrivait dans *la Lanterne* :

« Cet amendement (du sénateur Girard) demandait que la loi déclarât incapables d'exercer les fonctions d'enseignement secondaire ceux qui ont fait vœu d'obéissance ou de célibat.

« En effet, toutes les raisons données pour frapper d'incapacité les congréganistes s'appliquent avec sensiblement la même force au clergé séculier.

« A l'époque, le gouvernement et la majorité du Sénat n'étaient guère disposés à une solution radicale, et l'amendement Delpech, restreignant l'incapacité aux congréganistes, fut une transaction.

« Aujourd'hui, on peut demander un pas en avant, une solution nette et claire, fondée sur les droits de la société et sur le caractère spécial du prêtre.

« Ce n'est pas une question d'incapacité, mais plutôt une véritable incompatibilité. Ne peuvent remplacer le père de famille ceux qui ne représentent ni la famille, ni la société, ni la liberté humaine. La loi devra proclamer l'incompatibilité entre la qualité de prêtre et celle de professeur. »

La *Ligue des droits de l'homme*, une grande puissance, comme chacun sait, réclame, elle aussi, l'interdiction aux prêtres catholiques du droit d'enseigner. Toute fonction pédagogique, lisons-nous dans le *Bulletin de la Ligue*, du 15 mai 1906, doit être refusée « à certains individus, en raison des conditions même de leur vie qui leur interdisent l'impartialité nécessaire ». Mais on ne s'en tien-

dra pas là. « L'État, poursuit-on, n'a pas seulement à surveiller le personnel enseignant; il est bon qu'il se préoccupe du choix des livres classiques... *Il est légitime de proscrire les livres surannés, les livres doctrinairement faux ou incomplets.* »

Et encore :

« On ne saurait empêcher les parents qui ont une croyance de désirer que leurs enfants aient un jour cette même croyance. Mais certains cultes font commencer dès le bas âge l'instruction religieuse; c'est là une pratique déplorable dont l'État ne doit pas être complice. Il est difficile d'autoriser un maître à enseigner la religion. L'instruction religieuse fait partie du culte, le prêtre seul est qualifié pour la donner, et c'est dans l'église, et non dans l'école, qu'on doit la recevoir. »

On a vu dans la Déclaration ministérielle que le gouvernement poursuivra l'établissement d'un régime attribuant à l'État « toutes garanties de contrôle sur l'enseignement » donné par d'autres que par lui. Nous savons maintenant ce qu'il faut entendre par ces « garanties » et ce « contrôle ». La *Ligue des droits de l'homme* nous donne le commentaire de ces formules alambiquées. La liberté d'enseignement ne serait pas supprimée. Mais 1° les prêtres en seront exclus ; 2° l'enseignement religieux ne pourra jamais être donné dans une école; 3° le gouvernement se réserve le choix des livres classiques. Avec la liberté ainsi définie et pratiquée, ce n'est vraiment pas la peine de rétablir le monopole.

VII

M. Clemenceau a signé dans les dernières semaines de l'année scolaire, la fermeture de huit cent quarante-deux établissements d'enseignement congréganiste. Les listes funèbres se succédaient à l'*Officiel* comme les charrettes qui, à l'approche de thermidor, amenèrent à la guillotine de la barrière du Trône treize cents victimes, en l'espace de quarante jours. Le gouvernement avait dix ans, à partir de 1904, pour exécuter les écoles congréganistes ; à l'allure qu'il a prise, il économisera certainement la moitié du temps dont il dispose. Entraîné par la vitesse acquise, le ministre a même, paraît-il, dépassé les limites que la loi lui assigne, en notifiant l'arrêt de fermeture à un certain nombre d'établissements, moins de quinze jours avant la date des vacances.

Et pendant que nos gouvernants « poursuivent méthodiquement », selon la promesse de la Déclaration ministérielle, cette œuvre de destruction sauvage, les nouvelles qui leur arrivent de l'école républicaine et laïque sont bien faites, en vérité, pour les encourager et les rendre fiers ! Le 22 juillet, le *Journal des Débats*, assez peu gouvernemental, il est vrai, mais si parfaitement universitaire, insérait un assez long feuilleton, signé de M. Albert-Petit et bravement intitulé *la Crise de l'école*. Pas un mot de blâme contre la loi de malheur qui fait des hécatombes d'écoles congréganistes, pas un signe de regret pour leur disparition; mais l'éminent professeur n'en déclare pas moins, en toute netteté et franchise, que l'on fait absolument fausse route et que l'éducation des pauvres enfants de France est, à l'heure présente, en pitoyable état. Et c'est aux rapports officiels des inspecteurs qu'il emprunte des témoignages accablants sur ce triste personnel d'instituteurs qui « coûtent de plus en plus cher et sont de moins en moins bons ».

De la formation morale, civique, patriotique des enfants, on n'en parle pas pour l'heure; mais au point de vue de la simple instruction, le rendement de l'école primaire laisse étrangement à désirer. Les statistiques des conscrits illettrés donnent ici des indications désolantes. De 1877 à 1901, la proportion des jeunes soldats ne sachant ni lire ni écrire tombe de 150 à 45 pour 1 000. Ce résultat correspondait au grand effort accompli sur le terrain scolaire. « Mais les dernières classes appelées sous les drapeaux ne marquent plus de progrès. La moyenne des ignorants ne baisse plus. *Elle dépasse 50 pour 1 000 dans une vingtaine de départements, 10 pour 100 dans une demi-douzaine d'autres*... En Prusse elle atteint tout juste 6 pour 1 000. » Et quel savoir chez ceux qui sont plus avancés, qui sont capables de lire à livre ouvert et de tracer quelques lignes d'écriture ! On a raconté dans les journaux les réponses faites par les pauvres conscrits ou encore par des lauréats du certificat d'études à quelques questions sur les grands faits de l'histoire de France. C'est absolument fantastique. Nos vieux instituteurs d'autrefois, nos humbles maîtresses d'écoles, religieuses ou laïques, n'avaient pas la prétention d'être des savants, leurs programmes étaient modestes comme leurs personnes, mais le peu qu'ils enseignaient, ils l'enseignaient bien, et leurs élèves finissaient par savoir quelque chose. Le tort des réfor-

mateurs de notre enseignement primaire à été d'ignorer l'enfant à qui il s'adresse. « On a demandé à l'instituteur, dit très bien M. Albert-Petit, de parler à des enfants comme à des citoyens. Il a oublié qu'il avait affaire à des commençants, avec lesquels il fallait commencer par le commencement et qui avaient d'abord besoin d'acquérir certaines notions modestes mais indispensables. Il s'est évertué à « faire penser » des cerveaux vides, à « faire « réfléchir » des bambins aussi mobiles que leurs toupies. Et tout ce bel enseignement civique, moral, historique, philosophique est passé par-dessus les têtes, sans que rien soit entré dedans. »

Si l'enseignement de nos instituteurs n'a pas beaucoup progressé, en revanche leurs services sont payés beaucoup plus cher qu'autrefois. Voici, à cet égard, une petite révélation que je trouve dans les *Lettres d'un éducateur français*, publiées de 1904 à 1906 par le *Journal des Débats*. Outre les traitements fixes servis par l'État aux instituteurs et institutrices laïques, traitements de beaucoup supérieurs à ceux du clergé sous le régime concordataire, il y a des émoluments à côté, qui font aux maîtres et maîtresses d'écoles « une situation pécuniaire supérieure à celle de la plupart des fonctionnaires, sans excepter même leurs chefs immédiats ».

« Ainsi, poursuit l'écrivain des *Débats*, en Seine-et-Oise, par exemple, les mille neuf cent cinquante maîtres de l'enseignement primaire sont gratifiés, pour les suppléments facultatifs de traitements, les secrétariats de mairie, les études surveillées, les cours d'adultes et autres services divers, d'allocations communales, de bénéfices particuliers, qui atteignent certainement, s'ils ne la dépassent même, la somme annuelle de *2 millions*.

Veut-on quelques chiffres? Voici une localité de moins de 100 habitants où l'instituteur, en dehors de ce qu'il reçoit de l'État, touche un traitement supplémentaire de 1 100 francs; cette autre, de 150 habitants, lui rapporte 1 250 francs; celle-ci, de 190 habitants, 1 700 francs Pour une population de 200 à 400 âmes, les avantages communaux se traduisent par 1 650, 1 900, 2 000 et même 2 150 francs. Dans les centres plus importants, on trouve couramment 2 000 francs pour une agglomération de 1 200 à 1 800 habitants; de 2 100 à 2 700 francs au-dessus de 2 000 âmes. On peut citer enfin une commune qui ne compte pas 1 100 habi-

tants, où l'instituteur bénéficie d'un revenu accessoire de plus de 3 000 francs.

Tout de même, nos pauvres frères et nos pauvres sœurs faisaient meilleure besogne pour beaucoup moins d'argent.

VIII

La réforme de l'orthographe paraît, une fois de plus, ajournée aux calendes grecques.

La troisième commission nommée par le ministre de l'instruction publique (en comptant l'Académie pour une) avait terminé ses travaux et déposé son rapport; les conclusions étaient un peu moins révolutionnaires que celles de la première commission; mais pourtant les gens qui ont pris la peine d'apprendre l'orthographe auraient eu beaucoup à désapprendre pour se conformer aux règles nouvelles. La chose devait être discutée au Conseil supérieur de l'instruction publique dans la session d'été. M. Briand, appelé par sa fonction à revêtir de sa signature l'ordre du massacre du langage français, a reculé devant une telle responsabilité. Il a déclaré que, nouvellement arrivé au ministère de l'instruction publique, il n'avait pas eu le temps de se former une opinion personnelle sur la question de l'orthographe; en conséquence il invitait le Conseil à l'écarter de son ordre du jour. Ainsi donc, un avocat présomptueux, qui s'est cru de taille à rédiger une constitution pour l'Église de France, refuse d'employer le pouvoir dont il est investi pour imposer aux Français la manière d'écrire les mots. C'est un grand succès pour l'orthographe, pour le bon goût et pour le bon sens.

IX

Défendons nos écoles catholiques! Qu'il s'agisse d'instituts d'enseignement supérieur, de collèges ou d'écoles primaires, c'est évidemment un devoir auquel nous ne pourrions nous dérober sans commettre une faute irréparable. Vainement essaierions-nous de soutenir la lutte sur d'autres points si nous abandonnions cette position. C'est ce que démontre fort bien M. l'abbé Guibert dans son opuscule : *le Recrutement des instituteurs et des institutrices libres*[1].

1. Poussielgue, éditeur.

Comme le titre l'indique, l'auteur s'occupe seulement des écoles populaires. L'école est l'annexe obligatoire de l'église ; fonder une paroisse sans école, c'est faire une œuvre destinée à végéter et à périr. Sous le régime de la séparation, plus encore qu'auparavant, l'école sera un élément constitutif de la *cité paroissiale*. Nous laissera-t-on la liberté? Trouverons-nous des ressources pour les écoles libres? Ce sont des questions sans doute ; mais la plus importante comme la plus difficile à résoudre, c'est le recrutement du personnel. M. Guibert l'aborde courageusement ; il trace avec précision la marche à suivre et la part qui revient aux prêtres, aux parents, aux maîtres et maîtresses dans cette tâche délicate. Le cadre s'élargit et M. Guibert esquisse l'organisation de l'enseignement libre et chrétien. Il lui assigne très justement pour base l'autorité ecclésiastique. « Il n'y aura d'organisation durable... que lorsque l'évêque diocésain en aura pris résolument la direction. » Le congrès de Lyon, dans un plan analogue, négligeait l'autorité épiscopale. Et c'est pourquoi, tout en applaudissant à une initiative heureuse, nous avions l'impression qu'il faisait fausse route [1].

Jusqu'ici, ce sont les congrégations dissoutes qui, par le moyen de la sécularisation, ont fourni aux écoles libres ce personnel qu'il s'agit maintenant de recruter ailleurs. A ce propos, M. Guibert fait une digression, qu'il ne serait pas loyal, de notre part, de sembler ignorer. M. Guibert rencontre sur son chemin la question de la sécularisation, et il l'envisage du point de vue des écoles, qui est le sien, et qui a été à peu près celui de tout le monde. « Certaines congrégations, dit-il, parmi les mieux établies, se sont montrées revêches à toute sécularisation; elles ont abandonné leurs écoles et pris le chemin de la terre étrangère. Si grand est le respect de l'Église pour les consciences individuelles, que ni les évêques, ni le pape n'ont blâmé cette attitude ; il ne nous appartient donc pas de la critiquer. » Tout de même, on critique bien un peu en parlant sur ce ton. « Mais, continue M. Guibert, nous avons regretté que, dans certains journaux, on ait pris occasion de cette attitude pour jeter une note de défaveur sur les personnes qui avaient consenti à la sécularisation. » Et c'est pourquoi, poursuit-il avec l'accent ému d'une protestation, « nous

1. Voir *Études*, t. CI, p. 331. 1904.

devions dire à nos chers sécularisés qu'ils sont dans une voie approuvée et sainte; nous devions dire qu'en sacrifiant leurs goûts personnels pour la cause de l'Église, ils avaient mérité nos reconnaissants hommages, et non de cruels dénigrements ».

Ce langage oblige celui qui tient ici la plume à faire un retour sur lui-même. Il nous semble que les journaux catholiques — nous ne parlons pas des autres — ont été unanimes à approuver et à conseiller la sécularisation en vue des écoles à maintenir. On est même allé trop loin, beaucoup trop loin dans cette voie. On a dit que la sécularisation était un devoir, que l'intérêt des écoles devait passer avant tout. Si bien que le Souverain Pontife a cru nécessaire de remettre les choses au point. Dans une lettre aux Instituts enseignants, il a réprouvé, de la façon la plus énergique, l'opinion en train de se répandre, *quam pervulgari audimus*, d'après laquelle ces Instituts devraient faire passer au premier rang les fonctions éducatrices, et au second seulement la profession religieuse. Les *Études* portèrent à la connaissance du public la parole pontificale, très discrètement d'abord, et sans l'accompagner d'aucun commentaire; puis elles furent amenées à en dire davantage, et alors nous montrâmes, assez clairement, croyons-nous, que la solennelle déclaration du pape ne renfermait pas précisément un encouragement à la sécularisation; qu'il y avait ici autre chose qu'une question de « goûts personnels », que ceux et celles qui se montraient « revêches à toute sécularisation », préférant l'exil et ses rigueurs à l'abandon ou à la diminution de leur vie religieuse, étaient donc, eux aussi, « dans une voie approuvée et sainte [1] ».

C'était bien, à notre connaissance, la première note un peu discordante qui se fit entendre dans la presse catholique sur la sécularisation. Les sympathies et les éloges allaient aux sécularisés; quant à ceux qui passaient la frontière, c'est tout juste si on les excusait. Au surplus, il n'y avait pas dans nos explications ombre de blâme à l'adresse de ceux et de celles qui avaient d'autres préférences que les nôtres, et nous nous assurons que ce n'est pas à nous que l'on pense quand on parle « de cruels dénigrements ». Mais qui donc a osé dénigrer et dénigrer « cruellement » les sécularisés?

1. Voir *Études*, t. CV, p. 372, septembre 1905.

M. Paul Crouzet, professeur au lycée de Toulouse, a fait, avec quelques-uns de ses collègues, une enquête sur un sujet très intéressant, la coopération des parents et des maîtres, de la famille et de l'école dans l'éducation des enfants. Nous avions lu déjà, dans la *Revue universitaire*, quelques fragments du livre où il a consigné les résultats de plusieurs années de recherches [1]. « Ce n'est pas seulement, dit-il, un simple exposé d'opinions personnelles, mais il est comme le résumé de l'opinion universitaire. »

Rien de plus important, rien de plus nécessaire en éducation que la coopération des parents et des maîtres, mais rien, hélas! de plus rare et de plus mal compris. « Il est très vrai, comme le dit M. Paul Crouzet, que l'enseignement libre et l'enseignement public ont, sur ce point, mêmes besoins », et qu'ils se heurtent trop souvent l'un et l'autre à la même indifférence et à la même routine.

M. Crouzet reconnaît pourtant que l'entente se rencontre plus facilement chez nous. Il y a « en France, entre l'Église enseignante et les parents, une continuité et une sûreté de relations que l'Université laïque peut utilement emprunter ». Assurément, entre les parents chrétiens et les maîtres de leur choix ne sauraient exister la plupart des obstacles au bon accord qui se rencontre entre les professeurs du lycée ou les instituteurs de l'école primaire et les familles obligées par les circonstances à leur confier leurs enfants. Parmi ces obstacles, il n'en est pas de plus sérieux que les dissentiments sur le terrain de la politique et de la religion. M. Paul Crouzet en fait l'aveu; mais il déclare en même temps que ce n'est pas le personnel universitaire qui fera des concessions. La famille, nous dit-on, est, à la prendre dans sa moyenne, plutôt « traditionaliste »; « au contraire, le corps, qui enseigne au nom de l'État, est, par sa notion même, toujours porté à se détacher de la tradition. Quelque nombreux, quelque actifs que soient les éléments réactionnaires qui ont réussi à y pénétrer, on peut être tranquille sur la direction qu'il suivra dans l'avenir. » C'est une manière de dire que l'enseignement public est un instrument pour façonner les jeunes générations au gré de l'État, contre le gré des familles. Dans ces conditions,

1. Paul Crouzet, *Maîtres et Parents*. 1 volume in-16 de 300 pages. Paris, A. Colin, éditeur, 1906. Prix : 3 fr. 50.

il est vain et quelque peu indécent de leur demander leur coopération ; c'est le conflit, « conflit fondamental », pour parler comme M. Paul Crouzet, qui s'établira fatalement entre les maîtres et les parents. « Ce conflit, ajoute-t-il, n'existe pas entre l'enseignement congréganiste et sa clientèle. Est-ce un privilège qu'il faille lui envier ? » Singulière question sous la plume d'un éducateur qui fait un livre sur cette idée, que sans la collaboration constante des maîtres et des parents, il n'y a pas d'éducation possible.

Au surplus, il faut en prendre son parti, l'éducation par l'État ne comporte pas cette nécessaire coopération. Il en est de la grosse machine universitaire comme des autres administrations de services publics, comme des postes, des chemins de fer, de la justice. Les particuliers s'en servent parce qu'ils en ont besoin, parce qu'ils ne peuvent pas s'en passer ; mais ils ne collaborent pas; on ne s'associe pas avec l'État ; le moucheron peut bourdonner autour des chevaux, mais il ne s'attelle pas avec eux pour tirer le coche. Les chevaux ne manqueraient pas de lui dire au premier accès de mauvaise humeur :

Va-t'en, chétif insecte !...

Il n'empêche qu'il y a quantité de bonnes idées dans ce livre ; on pourra en tirer profit, plutôt même en dehors de l'Université qu'au dedans ; nous le signalons donc volontiers à la clientèle de l'enseignement libre. C'est de notre part la preuve d'une largeur d'esprit dont l'auteur, nous le regrettons pour lui, ne nous a pas donné l'exemple. M. Paul Crouzet reconnaît que la librairie catholique possède « une foule d'ouvrages d'éducation destinés aux pères et mères de famille » ; et il exprime le vœu que l'enseignement laïque trouve les ressources de l'enseignement confessionnel. » Mais, en tête de ces chapitres où il étale une bibliographie assez considérable, nous n'avons pas trouvé l'indication d'un seul ouvrage de chez nous. Il n'y a que la pédagogie universitaire qui compte.

Dédié à ceux qui reprochent aux catholiques de faire bande à part.

Voici pourtant encore un livre nouveau sur *le Droit d'ensei-*

gner[1], écrit par un prêtre et que le clergé catholique peut présenter à ses amis et à ses ennemis. Le sous-titre : *Étude historique, philosophique et canonique sur la question d'enseignement*, fait entrevoir le cadre immense que M. l'abbé Barry s'est proposé de remplir. Assurément, il n'a pas prétendu traiter à fond un pareil sujet sous des aspects aussi variés, mais il nous a donné du moins un résumé clair, solide et substantiel qui témoigne de beaucoup de lecture et d'un travail personnel considérable. Ancien professeur de grand séminaire, M. Barry pratique la plume à la main la méthode magistrale. Il énonce une thèse, et la démontre point par point, par preuves de raison et d'autorité, suivies de la réfutation des arguments contraires. Pas d'amplifications littéraires ni de tirades oratoires, mais une robuste structure toute de muscles et d'os.

C'est le vrai genre pour ceux qui veulent enseigner comme pour ceux qui veulent apprendre. M. Barry tient pour les opinions moyennes ; ce sont les plus faciles à défendre, il faut bien l'avouer, peut-être bien aussi les plus sûres, théoriquement du moins. Il accorde beaucoup de droits à l'État, tout en lui prescrivant, il est vrai, d'en user avec modération. Mais son tempérament lui permet-il d'en user ainsi ? Et alors, pratiquement, n'y-a-t-il pas lieu de restreindre des droits qui, après tout, seront ce que nous voudrons qu'ils soient? Au surplus, s'il est permis d'avoir parfois une opinion différente de celle de M. Barry, on ne peut du moins nier qu'il n'établisse la sienne sur de bonnes raisons.

Deux gros volumes qui ont droit à prendre place sur les rayons des bibliothèques de collèges. D'abord le *Deuxième Congrès d'hygiène scolaire et de pédagogie physiologique* (11, 12 et 13 juin 1905), *organisé par la Ligue des médecins et des familles pour l'hygiène scolaire : Rapports et communications*[2]. On y trouvera en abondance des observations, des *desiderata*, des projets de médecins français et étrangers préoccupés de la santé de nos chers écoliers. La *fiche de santé*, le *livret sanitaire*, que chacun d'eux devrait avoir, sont tout à fait à l'ordre du jour. C'est bien de penser au *corpore sano* ; puisse-t-on ne pas trop oublier la *mens sana* !

C'est ensuite le *Congrès de l'Enseignement moyen tenu à Bonne-*

1. Paris, Lethielleux, éditeur. In-12 de 343 pages.
2. Masson, éditeur, 1906. In-8 de 332 pages.

Espérance les 12 et 13 septembre 1905[1]. Pour être complet, il faudrait ajouter à ce titre : par les prêtres du diocèse de Tournai, en l'année du jubilé de l'indépendance de la Belgique. L'enseignement moyen répond chez nos voisins à notre enseignement secondaire, classique et moderne. Ces messieurs, directeurs, présidents, professeurs anciens ou actuellement en activité de service dans les établissements scolaires de leur diocèse, ont traité à peu près de tous les sujets, — les malins diraient *et de quibusdem aliis*, — qui se rapportent à l'enseignement et à l'éducation dans un collège ecclésiastique belge. C'est un peu beaucoup. Mais en cette année triomphale, nos heureux voisins aimaient à faire la revue et l'inventaire de leurs travaux, de leurs succès, de leurs progrès, de leurs gloires, de leurs espérances. On ne peut que les en féliciter et... les envier.

De Belgique encore, nous arrive un opuscule que nous nous faisons un devoir de mentionner : *l'Éducation de la pureté*, par J. Renault, professeur à l'école moyenne de l'État, à Namur[2]. On connaît l'excellent petit livre de M. l'abbé Fonssagrive qui porte le même titre[3]. Le prêtre et le laïque chrétien sont d'accord pour mettre au nombre des devoirs du père de famille la délicate et nécessaire initiation de l'adolescent au mystère de la vie. M. Renault s'attache spécialement à combattre l'*initiation collective* que certaines gens voudraient voir faire au collège ou à l'école. Nous avons eu l'occasion de dire ici même notre opinion sur cette étrange pédagogie[4].

A recommander sur le même sujet, une très remarquable brochure de Mme J. Leroy-Allais, parue l'an dernier : *le Rôle des mères dans l'éducation de leurs fils au point de vue de la morale*[5].

La *Revue historique ardennaise* a consacré tout son fascicule de mai-juin à une monographie du collège des Jésuites à Charleville (1612-1762). Cette étude, signée C. Dubroux, se présente avec tout l'appareil accoutumé de l'érudition moderne. Nous

1. Tournai, Castermann, éditeur. In-8 de 536 pages.
2. Namur, G. Godenne, éditeur, 1906. In-8 de 36 pages.
3. Cf. *Études*, t. 96, p. 811.
4. *Études*, *ibid.*
5. Chez Maloine, 1905.

ne pouvons que remercier l'auteur du soin qu'il a pris d'exhumer des archives départementales les souvenirs d'un collège qui n'a pas, dans un siècle et demi d'existence, brillé d'un éclat extraordinaire. Ces contributions ont assurément leur intérêt au point de vue de l'histoire locale. Elles ont le tort d'être par trop uniformes. On prend le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus et quelques chapitres des constitutions de l'Ordre; avec cela, on dresse un tableau de l'organisation du collège et de l'enseignement qu'on y donnait. Trop souvent, les textes sont entendus de travers et l'exposé des faits s'accompagne d'appréciations dictées par des préjugés qui n'ont rien d'objectif. M. C. Dubroux n'a pas évité ces écueils. Nous n'avons pas le loisir d'en relever les preuves. Nous le remercions de la note relative à l'internat, et nous le prions de la communiquer à M. Compayré : « Savez-vous combien les Jésuites avaient d'internats en 1762, à l'époque où ils en avaient le plus, où ils dirigeaient cent treize collèges ? Ils avaient en tout seize pensionnats, et ces pensionnats, il avait fallu les établir pour faire droit aux instances du roi de France, du duc de Lorraine, pour maintenir d'anciennes fondations de bourses du moyen âge. On peut dire, sans crainte d'erreur et malgré l'opinion générale, que, de toutes les congrégations, la Compagnie de Jésus est celle qui a répugné le plus à l'internat. » (Cité d'après Silvy, p. 173.)

JOSEPH BURNICHON.

REVUE DES LIVRES

La Métaphysique des causes, d'après saint Thomas et Albert le Grand, par le P. Théodore de Régnon, S. J. Deuxième édition, avec une préface de M. Gaston Sortais. Paris, Retaux-Bray, 1906. In-8, xviii-663 pages. Prix : 7 fr. 50.

Cette seconde édition, nous dit M. G. Sortais, ne diffère de la première que par l'addition d'une référence ; cependant, ajoute-t-il, de divers côtés l'on réclamait cette réimpression (Préface, p. v), et il nous apporte comme garants de ce succès d'estime les témoignages de M. Fonsegrive, dans son cours de philosophie classique ; d'Ollé-Laprune, dans son enseignement à l'École normale, et de Mgr d'Hulst, dans l'édition de ses *Conférences à Notre-Dame*. Nous n'y ajouterons que le jugement, à coup sûr compétent, d'un maître en théologie de l'École dominicaine ; il fait honneur à l'impartialité de son auteur [1] :

« J'aurai fait entrevoir ce qu'est ce grand traité en disant que nous y trouvons, dans un langage de choix, où abondent les formules tout à la fois de la précision la plus rigoureusement scolastique, et du tour le plus français, toutes ces notions abstruses, qui ne se rencontraient guère, jusqu'ici, qu'en latin, dans nos livres classiques... C'est à propos de la cause finale que le savant jésuite a écrit quelques-unes de ses meilleures pages, démontrant à pleine lumière, contre le matérialisme et le positivisme, qu'en définitive, tout effet provient d'une volonté et répond à une intention et une idée. C'est assez dire que la *Métaphysique des causes* est une très belle étude, et personne ne se fera difficulté de reconnaître que ce livre suppose des réflexions profondes, une analyse subtile et un talent d'exposition de premier ordre. »

Voici, au surplus, dans ses grandes lignes, le contenu de l'ouvrage : l'auteur y traite successivement des cinq causes : efficiente, matérielle et formelle, exemplaire et finale ; puis, dans trois

1. R. P. F. M. Th. Coconnier des Fr. Prêcheurs, *Science catholique*, 1887, p. 600.

livres distincts, de la corrélation, de la classification et de la coordination des causalités. Mais le but qu'il se propose (Introduction, p. x, xi) lui fait élargir son cadre : il offre son livre aux débutants comme une étude préparatoire à la lecture de saint Thomas, « dans saint Thomas lui-même ». Aussi fait-il précéder l'étude analytique des causes de deux livres où il expose les principes de la logique, puis de la métaphysique péripatéticiennes.

A la lecture, on devinait déjà « ce tempérament d'artiste qui se maîtrise sous l'austère discipline de la raison » (Préface, p. ix), et l'on sympathisait avec « cette âme vibrante à l'émotion des hautes et pures vérités ». On ne peut donc que savoir gré à M. Sortais de nous commenter la belle héliogravure du frontispice, et de nous esquisser, dans sa préface, les traits de cette physionomie originale et vivante, de cet esprit prime-sautier et plein de verve, de ce cœur, enfin, qui, sous les dehors d'une bonhomie parfois railleuse, cachait les trésors d'une charité toute sacerdotale.

R. M.

Rome et la Grèce de 200 à 146 avant Jésus-Christ, par G. Colin, docteur ès lettres. Paris, Fontemoing, 1905. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule CXIV. Grand in-8, 683 pages.

La soumission de la Grèce par les armes romaines eut pour lendemain une revanche intellectuelle du génie grec sur Rome :

Græcia capta ferum victorem cepit.

Le vers célèbre d'Horace rappelle cette conquête pacifique, sans ébaucher la psychologie du « farouche vainqueur ». Cette psychologie a été comprise diversement par les historiens modernes. Tandis que Mommsen impute aux Romains un philhellénisme naïf, Duruy et Peter les accusent du plus égoïste machiavélisme. Par une enquête méthodique, M. G. Colin établit la part de vérité contenue dans ces jugements contradictoires. Avant tout, il faut distinguer les temps. Après l'engouement de la première heure, les leçons de l'expérience ramenèrent les Romains à une plus juste appréciation des choses de la Grèce ; leur enthousiasme se fit plus tempéré, plus réfléchi, sans cesser d'être sincère. Mais il ne faudrait pas croire que cet enthousiasme leur ait

jamais fait perdre de vue l'intérêt de leur politique : les généraux les plus magnanimes, parmi eux, furent des hommes très avisés, qui se gardaient bien de lâcher la proie pour l'ombre. On a trop cédé à la tentation de styliser les héros romains : en regard de Flamininus, sincère philhellène, on peint Caton, défenseur entêté des vieilles mœurs nationales ; en regard de Scipion Émilien, si Grec en son élégance aristocratique, on peint Mummius, le stoïque exécuteur de Corinthe vaincue. Ces oppositions ont leur valeur indéniable; mais, pour peu qu'on y regarde de près, on s'apercevra que ces figures si tranchées sont elles-mêmes faites de contrastes.

La thèse de M. Colin est assurément la meilleure étude que nous possédions sur la société romaine au temps des guerres puniques. La richesse de l'information et la limpidité de l'exposition en font un instrument de travail de premier ordre. On regrette de n'y pas trouver un index, qui en eût beaucoup facilité le maniement; mais, insister sur cette lacune, quand on songe à tout ce que renferment déjà ces sept cents pages, serait vraiment se montrer insatiable. L'Académie des inscriptions a déclaré, en couronnant l'auteur, qu'il avait bien mérité des lettres anciennes, et nul, sans doute, n'y contredira. Adhémar d'Alès.

Maine de Biran, par G. Michelet, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. Paris, Bloud, 1906. Collection *La Pensée chrétienne*. Grand in-16, LIX-204 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. G. Michelet nous présente, en un volume de 250 pages, une étude d'ensemble sur Maine de Biran. Par un choix judicieux de textes et par d'habiles résumés, il nous montre, tour à tour, l'homme privé et l'homme public, le psychologue, le moraliste et le chrétien.

Peut-on vraiment considérer le philosophe périgourdin comme un tributaire et un défenseur de la pensée chrétienne? Oui, répond M. Michelet; car, si Maine de Biran oublie, tout jeune, les enseignements chrétiens, s'il ne fait qu'au dernier moment profession de christianisme intégral, il s'oriente invinciblement vers ce terme, dès le début de sa vie philosophique.

Les lenteurs mêmes de sa conversion apportent un utile enseignement sur la valeur de sa méthode. Si un homme que personne n'accuse de manquer de franchise ou de pénétration,

aboutit si tard au véritable christianisme, c'est donc qu'il a suivi une route peu directe. L'exemple et la philosophie de Maine de Biran découvrent, tout à la fois, la portée et les limites de l'introspection. D'une part, l'âme constate, par une analyse attentive, sa liberté, sa dépendance, ses besoins religieux et moraux, ses aspirations. De telles découvertes sont précieuses; et c'est le mérite de Maine de Biran de les avoir refaites pour son compte, et consacrées par son talent. Mais, d'autre part, à s'en tenir à la réflexion psychologique, même la plus aiguë, on risque de réduire le dogme chrétien à une philosophie morale, on ne parvient pas à franchir l'intervalle qui sépare le christianisme désiré ou pressenti du christianisme certainement possédé, on ne saurait atteindre les données précises de la révélation. A ce point de vue encore, la vie et la philosophie de Maine de Biran sont instructives.

Le livre de M. Michelet est d'une lecture attachante et facile. Un seul obstacle, qui n'est pas insurmontable, arrête parfois le lecteur : quelques fautes matérielles, qui se rencontrent, sans doute, dans le texte original, mais qu'on devrait souligner, si, par scrupule d'exactitude, on veut les reproduire.

X. Moisant.

Notes de mythologie syrienne, par René Dussaud. Paris, Leroux, 1903-1905. 2 fascicules in-8, 190 pages.

A défaut des « stèles couvertes d'enseignements sacrés » mentionnées par Philon de Byblos et dont rien ne nous est parvenu, nous ne possédons sur la mythologie syrienne que des documents peu nombreux, obscurs et souvent contradictoires : inscriptions fort courtes, simples dédicaces, datant d'ailleurs des bas temps du syncrétisme gréco-romain; monuments figurés (statues, bas-reliefs, monnaies), rares, mutilés ou énigmatiques ; gloses de mythologues anciens, qui, bien souvent, compliquent les problèmes au lieu de les résoudre. Le tout forme un ensemble assez confus, où il est malaisé de faire le départ entre le vrai et le faux, entre les informations dignes d'être retenues et les méprises à rejeter. M. Dussaud s'est proposé de débrouiller ce chaos, ou du moins de poser à nouveau et plus clairement des problèmes qui ont déconcerté longtemps la sagacité et la critique des exégètes les plus

habiles ; de là ses « notes de mythologie syrienne » dont le titre dit assez l'objet et les prétentions modestes. Publiées d'abord dans la *Revue archéologique*, ces « notes » paraissent aujourd'hui en volume, additionnées de quelques dissertations sur des sujets connexes, imprimées dans d'autres revues (VI. *Le Panthéon phénicien* ; VII. *Milk, Moloch, Melqart* ; IX. *Le Culte de Dusarès d'après les monnaies d'Adraa et de Bostra*) et de quelques pages inédites (VIII. *Brathy, Brochoi, Barouk*) ; un index permet de se retrouver aisément dans la masse de matériaux accumulés par M. Dussaud et de corriger les unes par les autres les hypothèses qu'il a dû plusieurs fois reprendre et modifier au cours de ses études et au fur et à mesure de la découverte de nouveaux documents (cf. v. g. p. 24 et 114 sur la personnalité du Mercure associé au Jupiter et à la Vénus de la triade héliopolitaine).

La simple indication des chapitres de ce copieux mémoire donnera une idée de l'utilité qu'en tireront les archéologues et les biblistes (I. *Symboles et simulacres du dieu solaire* ; II. *Une réplique perdue de Jupiter héliopolitain* ; III. *Le nom divin Bel en Syrie* ; IV. *Symboles et simulacres de la déesse parèdre* ; V. *Main votive au type de Jupiter héliopolitain. Nouvelles répliques du Jupiter héliopolitain*). Les uns et les autres seront reconnaissants à M. Dussaud de l'abondance des documents qu'il a diligemment groupés. Quant aux interprétations, aux théories et aux hypothèses, présentées parfois avec trop d'assurance ou de confiance, encore qu'il y en ait de neuves et d'excellentes, ce sera sans doute la partie la moins durable de l'ouvrage : ne fallait-il pas s'y attendre, étant donnés la difficulté du sujet, sa complexité presque infinie, la rareté des documents, l'incertitude de nos notions sur le culte, les symboles et les personnalités du panthéon syrien ? Mais, de l'effort méritoire tenté pour tout expliquer, tout résoudre, il restera à M. Dussaud l'honneur d'avoir vaillamment entrepris une œuvre difficile et d'avoir ouvert de nouvelles voies aux conjectures, partout où il n'a pu se flatter d'arriver à l'incontestable vérité[1].

Louis Jalabert.

1. La restitution des inscriptions où M. Dussaud croit pouvoir rétablir le nom de la déesse *Simia*, me paraît fort douteuse (cf. p. 108 et suiv., lire *C. I.*, § 7046 et non pas 7041). — L'équation *Mercure* (dans la triade héliopolitaine) = *Simios* (cf. p. 112-114) ne semble pas définitivement prouvée. — Quelques dessins (v. g. fig. 14) sont malheureusement inexacts et ces

Formation de l'orateur sacré : méthode, par le P. Fr. Bouchage. Paris, Vitte. 1 volume in-12, 360 pages.

Trois parties composent cet excellent ouvrage : *Préparation* du discours, 64 pages ; *Composition* du discours, 200 pages ; *Rédaction et prononciation* du discours, 58 pages, suivies d'une lettre de saint Alphonse sur la prédication.

Pour préparer un discours, il faut, outre un fonds personnel de connaissances, étudier son sujet, poursuivre un but, choisir les meilleurs matériaux, faire un plan qui permette à l'orateur de présenter son enseignement avec plénitude et de manière à en saisir l'auditeur tout entier. C'est ce que le P. Bouchage rappelle avec simplicité et netteté dans la première partie de son livre. Conscient du peu de nouveauté de ces principes, il n'a garde de s'y attarder, et l'on sent que s'il n'avait rien de plus intéressant à dire au public, cet auteur n'écrirait pas.

La deuxième partie, de beaucoup la plus étendue, est tout originale, neuve, personnelle. C'est le vrai livre, et l'on ne peut le lire sans reconnaître que l'auteur a bien fait de l'écrire. Il y a là une méthode raisonnée pour apprendre à étudier, comme aussi à exposer, un sujet dans ses éléments oratoires, qui lui permet de grouper, d'unir, d'enchaîner les nombreuses règles de la rhétorique sacrée avec un réel avantage. Voici le simple énoncé de cette méthode.

« Le prédicateur a-t-il arrêté son sujet ? S'il veut parler en orateur, il devra chercher le moyen de l'inculquer à toute l'âme des auditeurs. Son art consistera dans l'habileté déployée pour saisir de ce sujet la mémoire ou l'imagination ; pour le découvrir et démontrer à l'intelligence ; pour en pénétrer le cœur et le remuer ;

infidélités servent de point de départ à des comparaisons erronées. — Je possède plusieurs copies de l'inscription gravée sur la main votive de Bikirké (Liban) (cf. p. 118) et je me propose de revenir sur ce texte. — D'après l'inscription du bas-relief de Homs, commentée pour la première fois par le R P. S. Ronzevalle, l'identité *Athéna* = *Sima* (*Simia* ou *Simé*) s'impose, aussi bien que celle du *Kéraunos* avec un des dieux nommément associés à *Sima* dans la dédicace ; par ailleurs, il semble absolument impossible d'ajouter d'autres noms divins à ceux qu'on lit sur la partie conservée du cadre du bas-relief, aussi les objections présentées par M. Dussaud (p. 107) portent-elles à faux. Je pourrais multiplier les remarques de ce genre, mais elles sont d'une nature trop spéciale ; d'ailleurs, ces réserves de détail sur des questions d'interprétation n'enlèvent rien à la valeur *documentaire* des précieuses *notes* de M. Dussaud.

enfin, pour déterminer la volonté. Tout cela successivement, dans une juste proportion, et d'après les lois qui régissent l'homme intellectuel ».

Loin de répéter banalement les anciens ou de copier adroitement les modernes, l'auteur marche droit à son but, expose d'un bout à l'autre, en justifiant d'ailleurs ses moindres conseils, toute l'économie de son système.

Votre exorde est-il piquant, amène-t-il bien la proposition, éclaire-t-il d'avance tout le discours, enfin, saisira-t-il l'imagination de l'auditeur assez pour vous assurer son attention ? voilà ce qui préoccupe d'abord votre guide. Après un mot des plus pratiques sur l'énoncé de la division, il passe à la partie doctrinale. Doctrine qui convient à la chaire, nécessité et moyen de se faire comprendre, tout est dit avec un sens particulier des choses, tout est prouvé et appuyé de témoignages recevables. On arrive aux passions oratoires, au sentiment, à l'onction qui doivent accompagner tout enseignement oratoire. Ici, l'auteur dissèque vraiment le cœur humain, il met à nu ses dernières fibres ; mieux encore, il fournit les moyens de l'attendrir ou de le stimuler suivant que l'exige le sermon. Et cette partie maîtresse est traitée supérieurement. « Aucun auteur, écrit Mgr Bauron, n'a traité de l'usage des passions avec un sens plus pratique. » C'est dire qu'on ne fait pas de l'émotion pour le plaisir d'en faire, mais uniquement afin d'entraîner la volonté, ou plutôt de la prédisposer à se rendre aux raisons morales qui termineront le discours.

J'ai beaucoup remarqué les chapitres consacrés au couronnement du discours, à la péroraison et à l'improvisation.

La partie de l'ouvrage qui regarde la prononciation et le geste semblerait un peu écourtée. Est-ce que le P. Bouchage abhorre de redire ce que l'on trouve partout ? On pourrait le croire, tant il est bref à résumer là-dessus les données classiques. Le suffisant ne manque pas. De fait, la question du geste chez les prédicateurs gagne plutôt à cette sobriété, en ce sens qu'elle laisse davantage à la nature.

Après cette analyse du livre, *Formation de l'orateur sacré*, s'il m'est permis d'exprimer mon jugement, je le ferai moyennant une comparaison. Le manuel du P. Bouchage me semble être à la formation pratique du prédicateur ce qu'est à l'enseignement

théorique le beau livre du P. Longhaye : un ouvrage de valeur et dont nul ne se passe impunément.

Je souhaite son entrée dans tous les séminaires.

A. Durand.

Los Daños del Libro, por D. Antolin Lopez Pelaez, obispo de Jaca. Barcelona, Gustavo Gili, 1906. 1 volume in-12, 320 pages. Prix : 3 pesetas.

Avec la coutumière ardeur de son zèle et l'éloquence persuasive que toute l'Espagne lui connaît, Mgr l'évêque de Jaca nous présente un véritable réquisitoire contre les mauvais livres. Depuis longtemps, semble-t-il, on a tout dit sur ce sujet. Mais jamais peut-être on n'avait présenté dans leur ensemble, avec tant d'ordre et tant d'érudition, tous les arguments écrasants, d'autorité et de faits, qui font comprendre *les ravages du livre*. Une prodigieuse lecture a seule permis à l'auteur de s'assimiler tant de connaissances, et de choisir si heureusement les innombrables témoignages qu'il cite.

Il y a non seulement dans ce livre l'exposé des principes avec leur application, leur développement et leurs preuves, mais aussi des listes de noms et de titres indiquant clairement les lectures mauvaises ou dangereuses : livres irréligieux, livres immoraux. Les romans et nouvelles, en particulier, sont l'objet de plusieurs chapitres. Peut-être trouvera-t-on, en France du moins, que l'auteur est un peu rigoriste dans la condamnation qu'il porte contre le genre lui-même, et par trop sévère dans son appréciation littéraire du roman historique. D'autres n'admettront pas toutes ses idées sur les classiques païens. Mais quel est donc l'orateur qui ne se laisse jamais entraîner par son sujet au delà de la stricte impartialité ?

Puisse donc ce livre, éminemment bienfaisant et apostolique, dessiller les yeux des catholiques trop nombreux, qui, par vaine curiosité, par sotte habitude, ou pour des raisons moins avouables encore, continuent dans tous les pays à enrichir journellement les éditeurs de mauvais livres ! Joseph Boubée.

La Paroisse, par M. l'abbé Henri Lesètre, curé de Saint-Étienne-du-Mont. Paris, Lecoffre. Collection de la *Biblio-*

thèque d'Économie sociale. 1 volume in-12, 263 pages. Prix : 2 francs.

Le nouveau livre du savant curé de Saint-Étienne-du-Mont, vient bien à son heure. Au moment où la paroisse catholique va être à la fois livrée à ses propres ressources et affranchie de plus d'une ingérence extérieure, l'étude de son histoire ne peut que nous apporter d'utiles leçons à méditer. On les trouvera dans le présent ouvrage.

M. Lesêtre fait l'histoire de la paroisse dès ses premières origines. Il montre comment sont successivement sortis l'une de l'autre la paroisse épiscopale, la paroisse rurale, la paroisse urbaine, comment le patronage dont les couvrit le seigneur laïque réussit trop souvent à se transformer en une propriété constituant une véritable usurpation, comment le pouvoir politique disposant abusivement des bénéfices et des cures, en ne laissant au véritable clergé des paroisses que des ressources tout à fait insuffisantes. Il montre néanmoins les progrès de la vie paroissiale et de la vie religieuse, favorisés par l'union des fidèles et du clergé résidant. Il suit la paroisse sous la Révolution, sous les gouvernements du dix-neuvième siècle ; il l'étudie à l'étranger.

Le dernier chapitre est consacré à la paroisse de demain. Les règles qui présideront à sa reconstitution seront partout les mêmes, quant à l'essentiel ; mais l'application variera suivant les milieux. La même formule ne peut servir aux paroisses si catholiques de Bretagne et aux paroisses indifférentes de la Bourgogne ou de la Beauce ; autres seront les méthodes à préconiser dans le Nord ou dans l'Est où les esprits seront plus calmes et plus sérieux ; autres celles qui conviendront au Midi, où les passions sont plus vives et les âmes plus accessibles aux influences successives. La meilleure méthode sera celle qui répondra le mieux aux habitudes de chaque région et permettra d'assurer plus efficacement la perpétuité et la prospérité de la paroisse.

Le livre de M. le curé de Saint-Étienne-du-Mont, fait avec autant de science que d'autorité, devra être entre les mains de tous ceux qui sont soucieux des destinées de la nouvelle paroisse française.

A. Antoine.

L'Impérialisme économique et la grande industrie anglaise,

par Paul Gannay, docteur en droit. Librairie générale de droit et de jurisprudence. 1 volume in-8, 324 pages. Prix : 6 francs.

Malgré la gloire de son passé et le patriotisme de ses citoyens, l'Angleterre est menacée de passer au second rang parmi les nations, si l'on ne trouve rapidement et si l'on n'applique énergiquement un remède à la décadence qui guette ses principales industries. Ce remède, que M. Chamberlain croit avoir découvert et qu'il préconise avec une énergie indomptable, c'est l'impérialisme économique. De décrire la genèse, l'évolution, la nécessité actuelle de l'impérialisme tel est le but que se propose M. Paul Gannay. Après quelques chapitres de théorie, consacrés à l'histoire du mouvement impérialiste contemporain, à l'impérialisme économique, aux tarifs préférentiels, à la politique de rétorsion, l'auteur descend au concret, et, puisque l'impérialisme doit affecter tout spécialement les grandes industries, il passe celles-ci en revue : l'industrie de la houille, de la métallurgie, de la construction des machines, du coton, de la laine, etc. L'exposition est claire ; la documentation abondante et sûre.

On sait que les dernières élections anglaises ont condamné le protectionnisme du grand tribun de Birmingham, mais ce verdict politique n'enlève rien à la valeur du livre de M. Paul Gannay.

Ch. Antoine.

Le Capitole romain antique et moderne, par E. Rodocanachi. Paris, Hachette, 1905. In-16, xiv-260 pages, contenant 50 gravures dans le texte et une carte hors texte en couleurs. Prix : 5 francs.

Il fallait un pendant à la savante monographie consacrée par M. Thédenat au *Forum* romain, aussi est-ce sous la même couverture élégante de percaline verte que se présente le *Capitole* de M. Rodocanachi. S'il n'a pas les amples proportions de son aîné (p. 458), c'est que la matière est loin d'avoir la même richesse : le Capitole était réservé aux dieux, et sur son sommet sacré on a beaucoup moins construit, à l'époque romaine, que sur l'aire plus propice et vingt fois remaniée du Forum. Mais, si l'histoire du rocher fameux est plus simple, elle est plus longue, et nous pouvons la suivre des époques primitives de l'antique colonie sabine

jusqu'à nos jours. Virgile n'avait-il pas eu la vision des destinées éternelles de ce rocher immuable ?

Le Capitole romain antique et moderne! Ces deux parties ne s'équilibrent point dans le livre de M. Rodocanachi. Au bout de cinquantes pages, nous avons passé sur les siècles glorieux, la décadence et la ruine de l'*ancien* Capitole ; tout le reste du volume (les quatre cinquièmes) est partagé entre le moyen âge et les siècles qui suivirent ; le gros morceau est naturellement pour le seizième siècle, qui, plus que les autres, rendit au Capitole quelque chose de son antique splendeur.

On peut regretter que M. Homo ait condensé en si peu de pages le chapitre que M. Rodocanachi l'a prié d'écrire, et qu'ainsi la période classique — *ancienne* — de l'histoire du Capitole paraisse écourtée, je dirais même sacrifiée, dans le rôle d' « introduction » qu'on semble lui avoir attribué ; mais on s'en dédommagera en parcourant les pages nourries où M. Rodocanachi évoque, avec une abondance un peu prodigue, les souvenirs si captivants du moyen âge, de la Renaissance, de la Rome papale et des temps modernes : curieuses légendes, tableaux d'histoire, descriptions de fêtes, concours académiques, couronnements de poètes, exécutions capitales..., toutes ces scènes se succèdent rapides, pressées, et donnent au livre de M. Rodocanachi, malgré son luxe d'érudition, la vie intense d'un roman historique. C'est plus et mieux : un beau livre d'histoire ! Louis Jalabert.

De Clausulis a Sedulio in eis libris qui inscribuntur Paschale opus adhibitis, scripsit Julius Candel. Tolosæ, Ex typis societatis sancti Cypriani, 1904. Grand in-8, viii-172 pages. Prix : 8 francs.

Peu d'auteurs anciens ont donné à leur prose rythmée plus de soin que Sedulius. D'après les calculs précis de M. Candel, c'est tous les cinq à six mots que reviennent les clausules dans le *Paschale opus*. On se rend compte par là de l'effrayant labeur que s'imposaient ces stylistes d'autrefois pour flatter le goût de leur temps. Il est vrai que les effets du rythme n'étaient pas tous heureux ; M. Candel reconnaît que son auteur a souvent recours à des *chevilles*, et il était difficile qu'il en fût autrement. Mais, qu'on approuve ou non ces procédés, on ne peut nier que le cri-

tique doit en tenir compte ; l'application faite au classement des manuscrits de Sedulius est particulièrement importante. D'ailleurs les résultats nouveaux consignés dans la thèse de M. Candel sont nombreux ; pour rendre les conclusions plus solides, aucun moyen d'information n'a été négligé ; les nombreux livres et articles relatifs au rythme des prosateurs latins et au *cursus* du moyen âge ont été consultés. Le sujet est traité d'une manière approfondie.

L. L.

Cours de physique de l'École polytechnique, par M. Bouty. 3[e] supplément. Paris, Gauthier-Villars, 1906. In-8, vi-419 pages. Prix : 8 francs.

Ce nouveau supplément est de grande importance, aussi bien par le nombre des pages que par les matières traitées. Celles-ci concernent, en effet, les phénomènes si remarquables découverts depuis que Röntgen a révélé au monde les rayons X. De cette époque, date la transformation profonde « des idées qui dirigent actuellement les physiciens dans une voie féconde en découvertes », « l'atome des chimistes a cessé d'être considéré comme insécable, sa dissociation en deux éléments de grosseur très inégale donne naissance à deux électrons, l'un positif, l'autre négatif, dont les propriétés permettent d'interpréter les différences d'action, depuis longtemps connues, des électricités des deux signes. La foi des savants à l'égard de la non-transmutabilité de la matière est ébranlée ; la notion même de masse matérielle tend à être absorbée par celle de l'inertie électromagnétique. » (P. v.)

Ce supplément est donc consacré aux travaux récents sur les *radiations*, l'*électricité* et l'*ionisation*. Il rendra les plus grands services par la somme considérable de documents qui s'y trouvent cités et coordonnés.

Joseph de Joannis.

Traité élémentaire de physique, par E. Branly. 3[e] édition. Paris, Poussielgue, 1906. In-8, xxxi-891 pages.

La nouvelle édition du *Traité élémentaire de physique* de M. Branly, trouvera assurément, comme les précédentes, le meilleur accueil près des physiciens ; elle est, en effet, encore en progrès sur elles, grâce au soin avec lequel l'auteur remanie

chaque fois son ouvrage, non seulement pour le tenir au courant des progrès récents, mais encore pour présenter les sujets anciens dans un nouveau jour mieux approprié aux exigences des théories modernes. C'est ainsi que nous notons un chapitre sur les équilibres physiques, des notions sur l'optique physique, etc. La clarté, l'esprit de méthode et toutes les qualités éminentes du célèbre physicien de l'Institut catholique de Paris se retrouvent à chaque page dans ce volume, et en font le plus précieux des cours élémentaires de physique actuellement publiés en France. Joseph de Joannis.

Leçons sur la théorie des gaz, par L. Boltzmann, professeur à l'Université de Leipzig. Deuxième partie. Traduction par A. Galotti et H. Bénard, anciens élèves de l'École normale. Paris, Gauthier-Villars, 1904. Grand in-8 (25×16), xii-280 pages, avec figures. Prix : 10 francs.

Dans cette seconde partie, M. Boltzmann cherche à rendre évidente l'abondance des résultats, qui, tirés par Van der Waals de la théorie à l'aide de simples déductions, se sont montrés d'accord avec l'expérience. Il introduit dans ce volume les parties les plus délicates de la théorie moléculaire des gaz, celles qui sont les plus exposées à être mal comprises, et il cherche, au moins dans les grandes lignes, à en donner une exposition aussi claire que possible. Indiquons seulement les titres des chapitres : I. *Eléments de la théorie de Van der Waals* ; II. *Discussion physique de la théorie de Van der Waals* ; III. *Théorèmes de mécanique nécessaires pour la théorie des gaz* ; IV. *Gaz à molécules composées* ; V. *L'équation de Van der Waals, déduite de la notion de viriel*; VI. *Théorie de la dissociation* ; VII. *Compléments aux théorèmes relatifs à l'équilibre thermique dans les gaz à molécules complexes*. Deux notes de M. Brillouin terminent le volume.
R. de Vallois.

Éléments de chimie inorganique du professeur Dr W. Ostwald, traduit de l'allemand par L. Lazard. Première partie : *Métalloïdes*. Paris, Gauthier-Villars, 1904. Grand in-8 (25×16), ix-542 pages, avec 106 figures. Prix : 15 francs.

Dans la préface de cet ouvrage, le docteur Ostwald indique le

but qu'il s'est proposé en l'écrivant. Il veut introduire dans l'enseignement les vues et les données de la chimie théorique actuelle. De là la nécessité de modifier assez considérablement le plan dont ne s'écartent guère les traités de chimie en usage. Pour ceux qui sont habitués aux ouvrages classiques, il semblera que ce traité est rempli de digressions sur diverses théories de la chimie moderne, mais on ne saurait appeler digression ce qui fait si intimement corps avec le reste, et ce qui est si bien amené par l'ensemble des faits exposés. La théorie des ions est étudiée et développée avec soin. L'auteur montre son importance comme notion chimique. Le traité est un ouvrage de chimie pure, ce n'est donc qu'incidemment qu'on y parle de questions d'ordre purement technique. La traduction française a été approuvée par l'auteur, qui déclare que sa pensée y est rendue avec une grande précision et une justesse remarquable. R. de Vallois.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'abbé Maurice LANDRIEUX, vicaire général de Reims. — **Autour de la foi.** *Conférences aux dames.* Paris, Lethielleux, 1906. In-18, 92 pages.

Les deux conférences reproduites dans cette élégante plaquette offrent un intérêt bien actuel et méritent vraiment d'avoir encore plus de lecteurs qu'elles n'ont eu d'auditeurs. Bien qu'elles s'intitulent modestement *Autour de la Foi* et *A propos de Liberté*, afin qu'on n'y cherche pas de dissertations philosophiques ou théologiques, elles développent, en un langage clair et vivant, les notions les plus nécessaires sur ces deux grands sujets. La première s'adresse aux croyants de bonne volonté qui sont troublés, qui souffrent dans leur foi. Analysant, à la manière du sage médecin, les causes de leur malaise, elle leur apprend à ne pas s'exagérer la portée de leurs difficultés. La seconde fait resplendir la beauté de la liberté morale, qui, dans son concept vrai, n'est que « la faculté de faire sans contrainte *ce que nous devons* », c'est-à-dire de nous conformer à la loi éternelle, à l'ordre voulu par Dieu. Elle décrit ensuite la genèse du péché, abus, non conséquence naturelle de la liberté morale, capitulation de conscience, en même temps que révolte contre la loi, contre l'ordre. Enfin, l'éminent vicaire général de Reims prend occasion des attaques bien connues contre la vie religieuse, pour montrer éloquemment dans les trois vœux de religion « l'acte de liberté le plus complet, le plus excellent qui se puisse concevoir ».

Joseph BRUCKER.

Mgr Joseph DERIAN. — **Grammaire syriaque**[1]. Jouni, imprimerie des « Cèdres », 1905. In-8, 446 pages.

Il suffit de jeter un léger coup d'œil sur ce volume pour s'assurer qu'il est le fruit de plusieurs années de travail, interrompues par les exigences des charges diverses qui se sont succédé sur les épaules de l'auteur : l'impression, en effet, n'est pas la même dans tout le cours de l'ouvrage et le papier lui-même a varié. Grâce à une rare énergie, Mgr DERIAN est enfin parvenu au terme de son noble labeur. Comme nous l'avons déjà fait dans notre revue orientale *Al-Machriq* (1905, p. 1008), nous sommes heureux d'être des premiers à saluer l'apparition d'un ouvrage destiné à réveiller, au sein des Orientaux, l'amour de la langue et de la littérature de leurs ancêtres.

1. Le titre arabe porte *le Livre de l'exactitude dans la langue des Syriens.* — Mgr Derian, archevêque de Tarse, est actuellement le vicaire patriarcal des Maronites.

La présente grammaire y contribuera certainement : méthode aisée, sage distribution des matières, précision, sobriété, originalité même des règles, tout concourt à en faire le manuel classique des Orientaux. L'auteur, il est vrai, n'a pas voulu en faire un traité scientifique à la manière des grands manuels européens, tels que le *Traité de grammaire syriaque* de M. Duval ou la *Kurzgefasste Grammatik* de M. Th. Nöldeke ; mais cela même est ici un mérite, et tout à l'avantage des étudiants auxquels le livre s'adresse, car il est visible, à la portée de certaines observations, combien Mgr Derian l'emporterait en critique sur quelques-uns de ses devanciers.

Nous ne pouvons que souhaiter un prompt succès à cette œuvre d'un prélat aussi savant que zélé [1].

L. Cheikho.

Boissy d'Anglas, sénateur, son petit-fils. **Boissy d'Anglas et les régicides.** Paris, H. Champion, 1905. Grand in-8, 58 pages. Prix : 2 francs.

Cette élégante brochure n'est au fond qu'un panégyrique, « œuvre de piété filiale », plutôt que de science historique, en dépit des intéressants documents qu'elle contient. Évidemment, je n'entends pas nier ce qu'il y eut de noble et de généreux dans certains actes de Boissy d'Anglas Mais louer, par la bouche d'un ami, « la belle harmonie et la parfaite unité d'existence » d'un homme qui condamna Louis XVI pour « attentats nombreux » et servit joyeusement Louis XVIII ; qui fut conventionnel, et pair de France sous la Restauration, c'est vraiment pousser l'éloge un peu loin.

De même, pour mettre plus en lumière la bonté de cœur de Boissy d'Anglas, affirmer qu'il « prit seul en main la défense de ses malheureux anciens collègues », alors que le duc de Berry lui-même, Hyde de Neuville, Lanjuinais, Cardonnel, représentant du Tarn, la députation de deux départements, le clergé de la Franche-Comté, etc., s'entremirent activement en faveur de divers régicides, c'est montrer, aux dépens de la vérité historique, qu'on ignore trop absolument les documents officiels les plus aisés à découvrir. (Voir *Archives nationales*, F 7, 6 707 et 6 708.)

L'auteur me permettra d'ajouter qu'il eût plus sûrement atteint son but, si, au lieu de lettres d'étrangers, il avait cité plus abondamment celles de son grand-père. Sur le point spécial qui nous occupe, il en trouvera une quinzaine, quelques-unes très longues, aux *Archives nationales*, F 7, 6 707.

En achevant la préface qui ouvre cette brochure, un ami de la famille écrit qu'évoquer « le souvenir de M. Boissy d'Anglas, c'est offrir un exemple aux nouvelles générations ». Pouvons-nous espérer que le sénateur qui porte ce nom s'en souviendra désormais dans ses votes, s'il ne l'a fait précédemment ; et que le petit-fils d'un homme « invariablement attaché aux idées de liberté », d'un homme

1. Il eût été vivement à souhaiter que l'impression répondît à l'importance et à l'utilité de cette publication.

qui « s'employa à rendre la patrie à des bannis », ne donnera jamais les mains à des lois qui seraient la négation de la liberté et forceraient des Français à s'expatrier ou à fouler aux pieds les ordres de leur conscience ? P. BLIARD.

Jean de BRÉBISSON. — **Fouché, duc d'Otrante, républicain, impérialiste, royaliste, 1759-1820.** *Étude sur sa vie politique, d'après des documents inédits.* Paris, Beauchesne, 1906. 1 volume in-8, 298 pages. Prix : 5 francs.

Ce volume se lit facilement et avec plaisir : aussi bien le rôle joué par Fouché est de ceux qui, par eux-mêmes, suffiraient à soutenir l'attention. L'auteur, et c'est un mérite fort appréciable, a de plus le mot juste pour stigmatiser la conduite de ce conventionnel méprisable entre les plus méprisables.

On doit regretter par contre que M. Jean de BRÉBISSON se soit presque exclusivement appuyé sur les *Mémoires* de ce triste personnage pour en esquisser la physionomie. On sait, en effet, avec quelles précautions il convient d'utiliser des documents de cette sorte. Ici, il y avait encore des motifs spéciaux de se tenir sur ses gardes. Outre que l'authenticité des deux volumes résumés par M. J. de Brébisson reste douteuse, en dépit de l'opinion de M. Madelin, leur lecture attentive convainc bientôt que leur but unique est de faire excuser, ou plutôt d'exalter Fouché. Ne va-t-on pas jusqu'à nous y dire, et ce mot suffit pour nous renseigner, que ce sinistre caméléon ne *changea* jamais, lui, le régicide éhonté devenant successivement, un peu plus tard, le plat serviteur de Napoléon et de Louis XVIII ; lui, l'ancien oratorien se faisant le persécuteur acharné des prêtres et des religieux ?

M. de Brébisson met sur la couverture de son ouvrage qu'il est composé « d'après des documents inédits ». Vraiment on ne s'en douterait guère. P. BLIARD.

M. ROUSTAN, agrégé des lettres, professeur de première au lycée de Lyon. — **La Composition française** (*méthodes et applications*). T. IV : *La Lettre et le discours.* — V : *La Dissertation littéraire.* — VI : *La Dissertation morale*. 3 volumes in-8, chacun de 150 pages environ. Prix : 90 centimes.

Le distingué professeur du lycée Ampère vient d'achever son cours pratique de *Composition française*. Ces trois opuscules, comme les précédents, ont le rare mérite d'être faits surtout d'*expérience*. Le « correcteur de copies » témoigne à chaque instant de la justesse des conseils du « professeur ». Nous avons déjà signalé certaines théories discutables de la préface. Nous n'y revenons pas. Théories risquées, pratique excellente : cela arrive quelquefois. Mais pourquoi faut-il qu'un si bon professeur de rhétorique enseigne une si pernicieuse philosophie ?... Renan est

une « lecture recommandée » à des enfants de seize ans. La plupart des lieux communs de la morale « individualiste » sont le fond de bien des « devoirs ». Le mot « sincérité », vénéré comme un dogme par M. ROUSTAN, paraît bien ne signifier parfois que l'insolente affirmation du « moi », ou le cynisme dans l'erreur, L'aumône est appelée « une exécrable coutume, reste des temps barbares »... Je crains beaucoup que les lauriers civiques de M. Herriot n'empêchent ses collègues de dormir. Je plains très sincèrement les enfants élevés à pareille école. Souhaitons seulement que la méthode d'un maître inconséquent, méthode, je le répète, toute d'*ordre logique* et de *précision*, leur « apprenne à penser » suffisamment bien, pour qu'ils réfutent eux-mêmes des sophismes si odieux, et quelquefois si enfantins. L.-M. TH.

ANTHOLOGIE DES ÉCRIVAINS BELGES DE LANGUE FRANÇAISE. — **André Van Hasselt.** Préface et choix par Arthur Daxhelet. Bruxelles, Dechenne, 1906. 1 volume in-8, 142 pages, orné d'un portrait. Prix : broché, 1 fr. 50; relié toile, 2 fr. 75.

Ce volume était attendu, comme celui que M. Wilmotte consacrait naguère à Octave Pirmez, comme celui qui bientôt, nous l'espérons, présentera de la même manière, dans cette intéressante collection, l'œuvre de Charles de Coster. Car ces trois noms : de Coster, Pirmez, Van HASSELT sont chers à l'élite intellectuelle de la Belgique comme ceux de trois grands précurseurs. Ce que firent de Coster et Pirmez pour la prose, Van Hasselt le fit pour la poésie. Il trouva la forme *belge* du romantisme.

Il revêtit, parfois avec un vrai bonheur, la sentimentalité germaine d'une claire expression française. Il essaya même, et avec un art trop méconnu, de transposer dans notre vers français, sans pour cela mutiler sa période si savamment harmonieuse, toute la musique intérieure du rythme allemand.

Mais son triomphe fut d'être un grand et fort lyrique. Peu d'autres, parmi tous les satellites qui gravitaient autour de Hugo, reflètent plus brillamment la lumière éblouissante de l'astre. Il en a par instants les fulgurants éclats, sinon la majestueuse splendeur. Il excelle, comme Hugo, à la métaphore inattendue et superbe. Il dira, par exemple, à propos de la guerre :

Va, la guerre longtemps sera la sainte chose,
L'instrument le plus sûr du progrès et sa cause.
Le laboureur joyeux, en chantant ses chansons,
Creuse le sol, berceau des futures moissons.
C'est bien. Mais dans le champ des races attardées,
A la guerre d'ouvrir le sillon des idées,
Au clairon de sonner l'aube des nations.

et à propos de la France :

Source où vont s'abreuver les âmes fécondées
Volcan où bout toujours la lave des idées
Pour s'épandre en événements.

Il appellera

L'Himalaya, sublime escalier de l'azur,

et peindra en ces deux vers charmants la propagation de l'Évangile :

> Le laboureur divin de la Bonne Nouvelle
> A, sur le globe entier, secoués a javelle.

Il excelle aussi, comme Hugo, à faire saillir les contrastes. En ce genre, la *rencontre des deux remords* (celui du Juif errant et celui de l'Iscariote), est une page digne de *la Légende des siècles*. Ailleurs, il nous montrera

> Rome, qui gouvernait le monde avec l'épée
> Et gouverne aujourd'hui le monde avec [la croix ;

ou la Suisse qui,

> ...faisant de ses monts l'urne de deux [grands fleuves,
> Jette au midi le Rhône et jette au nord [le Rhin.

Ailleurs encore, il chantera sur un donjon en ruines :

> Vieux château, vieille citadelle,
> Que sape le temps infidèle ;
> Tourelles au pied de granit
> Où mène, au printemps, l'hirondelle
> Son jeune amour à son vieux nid.
> Remparts aux profondes entrailles,
> Glacis déserts, tristes murailles,
> Où les preux, sortis des combats,
> Tout haut parlaient de leurs batailles,
> Parlaient de leurs dames tout bas...

Il eut sur Victor Hugo l'avantage de garder toujours sa foi de chrétien et d'y puiser même quelques-unes de ses plus belles inspirations. M. Daxhelet le proclame en faisant dans son *Anthologie* une large place au poème des *Quatre Incarnations du Christ*, qui pour être d'une conception théologiquement discutable, n'en est pas moins animé d'un véritable esprit catholique et du meilleur lyrisme religieux.

Joseph BOUBÉE.

Noël HERVÉ. — **Les Noëls français.** *Essai historique et littéraire*. Paris, Champion, 1905. 1 volume in-18 jésus, 150 pages. Prix : 2 fr. 50.

Depuis la nuit divine où les bergers de Bethléem « s'en retournèrent, célébrant les louanges et la gloire de Dieu à cause de tout ce qu'ils avaient vu et entendu », jusqu'à cette autre nuit où, vers 1845, sur l'impériale d'une diligence allant en Avignon, le libre penseur Capeau, pris d'une inspiration soudaine, improvisa les strophes de *Minuit, chrétiens !* combien de poètes naïfs ou raffinés, religieux ou incrédules, ont chanté le mystère de Noël ? Les uns chantaient les louanges de l'Enfant Jésus naissant, la grandeur du mystère, la pureté de l'enfantement virginal ; d'autres la douceur de la paix que l'*enfançon* rend à la terre ; d'autres plus simplement encore le charme poétique et doux de cette naissance obscure, dont le souvenir a rempli et remplira toujours la mémoire des hommes.

M. HERVÉ, qui s'appelle aussi Noël, trace dans ses grandes lignes l'évolution de ce genre très complexe et pourtant très particulier de poésies françaises, qu'on appelle *Noëls*. Bien qu'il n'apporte pas, à l'histoire littéraire de la France, des documents inédits, il a fait pourtant, à sa manière, un travail *nouvelet*, par le tour qu'il a su lui donner. Son œuvre est une. La transition du Noël liturgique à celui des mystères, du Noël farci au Noël à refrain, de la pastorale classique aux berceuses, aux ballades et aux cantiques du dix-neuvième siècle, aurait pu, sans doute,

être étudiée avec plus de détails et ses causes surtout gagneraient à être plus approfondies. Mais, en somme, le tableau est assez complet pour être exact; chaque genre y est caractérisé par des exemples bien choisis, que l'on regrette seulement de voir presque toujours écourtés. L'étude, l'esquisse pour mieux dire, est si lestement tracée, que le livre se lit d'un trait sans fatigue et avec un réel plaisir. Et le mérite de cet intéressant travail éclate encore d'autant mieux qu'il affiche moins de prétention et que l'auteur nous le présente avec une extrême modestie. Joseph Boubée.

Ivan de Shaeck. — **Visions de guerre. Six mois en Mandchourie avec S. A. S. le grand-duc Boris de Russie.** Paris, Plon. 1 volume in-8, 273 pages, une carte et 41 gravures. Prix: 5 francs.

Ce sont des notes écrites au jour le jour par un gentilhomme attaché à la personne du grand-duc Boris, second fils du grand-duc Wladimir, oncle du tsar. Il assiste du haut des collines de Port-Arthur à la catastrophe du *Petropawlosk*, où le grand-duc Cyrille, frère aîné de Boris, n'échappa à la mort que par miracle. Puis il suit aux côtés de son prince, les opérations de guerre pendant les premiers mois de la campagne. L'heure des grands engagements n'était pas encore venue. D'après ce témoin bien placé pour connaître la véritable situation, les Japonais auraient manqué, après la bataille du Ya-lou, l'occasion de frapper un coup décisif. Kouropatkine, trop inférieur en forces, s'apprêtait à reculer jusqu'à Kharbine, si l'ennemi eût profité de ses avantages.

Le livre se recommande par une exécution typographique irréprochable et une riche illustration.

Joseph Burnichon.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Ascétisme. — *La Dévotion au Sacré Cœur de Jésus.* Doctrine, histoire, par J.-V. Bainvel. Paris, Beauchesne, 1906. 1 volume in-18, 373 pages.

Théologie. — *Tractatus de fontibus revelationis necnon de fide divina, quos in usum auditorum suorum concinnavit* G. Van Noort, Amstelodami, apud C. L. Van Langenhuysen, 1906. 1 volume in-8, 286 pages. Prix : 5 francs.

— *Disquisitio metaphysica, theologica, critica de distinctione actuatam inter essentiam existentiamque creati entis intercedente, ac præcipue de mente Angelici doctoris circa eamdem quæstionem*, auctore P. Josepho M. Piccirelli, S. J. Paris, Lecoffre, 1906. 1 volume in-8, 424 pages. Prix : 5 francs.

— *Institutiones Juris Publici Ecclesiastici,* auctore card. F. Cavignis. *Editio IV accuratior.* Rome, Desclée, Lefebvre. 3 volumi di xx-496, 426, 320 pag. L. 10.

— *Propaedeutica ad Sacram Theologiam, in usum scholarum*; *seu Trac-*

tatus de ordine supernaturali, auctore Fr. Thoma M. Zigliara O. P., S. R. E. Cardinali Editio quinta conformis tertiae ab auctore revisæ et emendatæ. Rome, Desclée, Lefebvre. Un volume in-8, di 13-500 pag. L. 6.

Droit canon. — *Lo que debe hacerse y lo que hay que evitar en la celebracion de las misas manuales. Comentario canonico-moval sobre el decreto « ut debita »*, por el R. P. Juan B. Ferreres, terceva edicion. Madrid, del asilo de Huerfanos del S. C. de Jésus. 1 volume in-18, 132 pages.

— *Praelectiones in textum juris canonici de Judiciis ecclesiasticis*, in scholis Pont. Sem. Rom. habitae a Michele Lega, Sac., Antistite Urbano, Sub-Secretario S. Cong. Concilii. Lib. I et vol I : *De Judiciis ecclesiasticis civilibus*. Rome. Desclée, Lefebvre. 1 volume in-8, 710 pages (Editio secunda) L. 8.

— *Le Décret du 14 février 1906 de la Sacrée Congrégation des rites et les signes rythmiques des Bénédictins de Solesmes*, par D. André Mocquereau, prieur de Solesmes. Rome, Tournai. Desclée, Lefebvre, 1906. In-8, 25 pages.

Philosophie. — *Nietzsche et Socrate*, par J.-B. Séverac. Paris, Cornély, 1906. 1 volume in-8, 70 pages. Prix : 1 franc.

Histoire. — *La Place Royale*, par Lucien Lambeau. Paris, Daragon, 1906. 1 volume in-8, 365 pages. Prix : 12 francs.

— *Correspondance intime et inédite de Louis XVII, Charles-Louis, duc de Normandie « Naundorff », avec sa famille, 1834-1838 ; avec introduction, notes et éclaircissements historiques en partie tirés des archives secrètes de Berlin*, par Otto Friedrichs. Tome II (1835-1838). Paris, Daragon, 1906. 1 volume in-8, 592 pages. Prix : les tomes I et II ensemble, 20 francs.

— *Andegaviana* (5e *série*), par F. Uzureau. Paris, Picard et fils, 1906. 1 volume in-8, 409 pages. Prix : 4 francs.

— *Erinnerung an Leo XIII*, von Stanislaus von Smolka. Fribourg-en-Brisgau, Herder. 1 volume in-12, 158 pages. Prix : 1 Mk.

— *Rerum æthiopicarum scriptores occidentales inediti a sæculo XVI ad XIX, curante C. Beccari, S. J. Vol. IV: P. Emm. Barradas, S. J. Tractatus tres historico-geographici*. Romæ, excudebat C. de Luigi, 1906. 1 volume in-4, 402 pages.

— *Weingazten's Zeittafeln und überblicke zur kirchengeschichte. Sechste Auflage vollständig umgearbeitet und bis auf die Gegenwart fortgeführt*, von D. Dr. Carl Franklin Arnold. Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1906. 1 volume in-8, 265 pages.

Hagiographie. — *Vie de saint Bernardin de Sienne. Texte latin du quinzième siècle*, publié par le P. Ferdinand-Marie d'Araules, O. F. M. Rome, 12 via Giusti. Woluwe-lez-Bruxelles, avenue de Tervueren, 268. In-8, 44 pages.

Biographie. — *Un jésuite alsacien au dix-neuvième siècle : le R. P. Roulet, 1824-1904*, par l'abbé H. Gendre. Guénange, imprimerie des Orphelins-Apprentis, 1906. 2 volumes in-8, 169 pages.

Littérature. — *Propos de théâtre, 3e série*, par Émile Faguet. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906. 1 volume in-8, 376 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Études et causeries littéraires*, par V. Delaporte, S. J. Troisième série. Paris, Lille, Desclée, de Brouwer, 1906. 1 volume in-8, 245 pages. Prix : 2 francs.

— *The Shakespeare Symphony, an introduction to the ethics of the Eliza-*

bethan drama, by Harold, Bayley. London, Chapman and Hall Ltd., 1906. 1 volume in-8, 393 pages, relié toile, 12/6 net.

ACTUALITÉS. — *Aux vrais catholiques de France. Sur le Calvaire. Autour des Églises*, par l'abbé Léguérinel. Rennes, Bahon-Rault, 1906. Brochure in-16, 50 pages. Prix : 80 centimes.

— *La Propaganda anarquista ante el derecho*, por el P. Venancio Maria de Mintegniaga de la Compania de Jésus. Madrid, imprenta de Gabriel Lopez del Horno, 1906. 1 volume in-8, 93 pages. Prix : una peseta.

— *Rome et l'action libérale populaire, histoire et documents*, par l'abbé Emmanuel Barbier. Paris, Victorion, 1906. 1 volume in-12, 288 pages. Prix : 2 fr. 50.

ROMANS. — *Le Carnet de Jean*, par L.-M. Olivier. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906. 1 volume in-18, 148 pages. Prix : 2 fr. 50.

— *Histoire de Pinchu. Le Ménage de Poterlot*, par Henri Chantavoine. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906. 1 volume in-18, 310 pages. Prix : 3 fr. 50.

DOCUMENTS MINISTÉRIELS. — *Annuaire de la législation du travail publié par l'office du travail de Belgique, 9e année, 1905*. Bruxelles, Lebègue, Schepens, 1906. 1 volume in-8, 584 pages. Prix : 2 fr. 75.

— *Royaume de Belgique. Lois et règlements concernant la police du travail et le régime des établissements classés*. Bruxelles, Lebègue, Schepens, 1906. 1 volume in-16, 316 pages. Prix : 1 franc.

— *Gouvernement général de Madagascar et dépendances. Statistiques générales. Situation de la colonie au 1er janvier 1905. Population, administration, agriculture, élevage, industrie, commerce*. Melun, imprimerie administrative, 1906. In-folio, 261 pages.

— *Ministère des colonies, office colonial. Statistiques coloniales pour l'année 1904, publiées sous l'administration de M. Clémentel, ministre des colonies. Commerce*. Melun, imprimerie administrative, 1906. 1 volume in-8, 1299 pages.

— *Ministère des colonies. Office colonial. Statistiques coloniales pour l'année 1904, publiées sous l'administration de M. Leygues, ministre des colonies. Navigation*. Melun, imprimerie administrative, 1906. 1 volume in-8, 334 pages.

SCIENCES. — *N.-H. Abel. Sa vie et son œuvre*, par Lucas de Pesloüan. Paris, Gauthier-Villars, 1906. 1 volume in-8 colombier, 169 pages. Prix : 5 francs.

— *La Mécanique des phénomènes fondée sur les analogies*, par M. Petrovitch. Paris, Gauthier-Villars, 1906. In-8, 96 pages. Prix : 2 francs.

— *Leçons sur les séries trigonométriques, professées au collège de France*, par Henri Lebesgue. Paris, Gauthier-Villars, 1906. 1 volume in-8, 128 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *État actuel des industries électriques. Conférences faites sous les auspices de la société française de physique et de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*. Paris, Gauthier-Villars, 1906. 1 volume in-8, 214 pages Prix : 5 francs.

— *Principes et formules de trigonométrie rectiligne et sphérique*, par J. Pionchon. Paris, Gauthier-Villars, 1906. 1 volume in-8, 146 pages. Prix : 5 francs.

— *Mélanges de géométrie à quatre dimensions*, par E. Jouffret. Paris, Gauthier-Villars, 1906. 1 volume in-8, 227 pages. Prix : 7 fr. 50.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Août 12. — En **France**, à propos de l'exécution de la loi sur le repos hebdomadaire, agitation parmi les différentes corporations ; les unes tiennent pour le repos par roulement, les autres pour le repos collectif.

15. — En **France**, publication de l'encyclique *Gravissimo officii*, condamnant la formation des associations cultuelles, organisées par la loi de 1905, et toutes associations ne fournissant pas des garanties *certaines* et *légales* du respect de la hiérarchie catholique.

— A **Tournai**, ouverture du dix-septième congrès eucharistique sous la présidence du cardinal Vincent Vanutelli, légat du Saint-Siège.

— A **Marseille**, incendie de l'église des Chartreux, bâtie en 1632.

— A **Friedrischshoff**, entrevue d'Édouard VII et de Guillaume II.

16. — A **Valparaiso** (Chili), un tremblement de terre détruit une partie de la ville. Il y a de nombreuses victimes.

18. — En **France**, l'encyclique *Gravissimo officii*, lue publiquement par un grand nombre d'évêques, est acceptée par tous.

18. — A **Einsiedeln** (Suisse), ouverture du congrès marial international.

22. — A **Lourdes**, le pèlerinage national a été splendide. De nombreux malades ont été guéris.

Paris, 25 août 1906.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris

PIE X ET L'ÉGLISE DE FRANCE

LE *NON LICET* SAUVEUR [1]

« L'Église de France va être sauvée, et nous le devrons à notre grand pape », disait, à la veille de la première assemblée des évêques, un de ceux que sa longue expérience du ministère épiscopal avait rangés parmi les adversaires résolus de « l'essai ».

Oui, le pape a parlé et sa décision nous sauve.

D'une manœuvre hardie, il déjoue le plan savamment combiné pour nous anéantir peu à peu sans combat. En nous défendant de nous engager sur le terrain où l'on cherchait à nous attirer, en nous ordonnant de « nous enfermer dans notre bon droit comme dans une citadelle », il oblige l'adversaire à donner l'assaut ou à battre en retraite. Ou l'on devra respecter les droits de l'Église, ou il faudra user contre nous de violence. Nous n'avions pas d'autre chance de salut.

I

Certes, elle fait grande figure, l'Église de France, en cette belle journée du 15 août 1906, où nous la voyons, se dressant tout entière autour de son chef, accepter, tranquille et fière, la lutte rédemptrice.

La veille, les journaux publiaient la lettre adressée au Souverain Pontife par l'épiscopat français. Lyrique préface à la ferme réponse du Saint-Père, elle exprimait en termes enthousiastes la joie qu'éprouvaient nos évêques à reprendre leur droit de s'assembler et de s'entendre pour l'action commune; puis elle affirmait d'avance leur pleine adhésion aux décisions qui viendraient de Rome : « Avec vous, Très Saint

1. Cet article était rédigé pour les *Études* quand les circonstances ont amené l'auteur à en publier une partie en brochure, quelques jours avant l'apparition de ce numéro.

Père, nous protestons contre l'usurpation sacrilège des biens ecclésiastiques, des églises, des fondations sacrées; contre les prétentions du pouvoir civil de réglementer seul les questions d'administration des biens ecclésiastiques et de fixer seul les conditions dans lesquelles devront fonctionner les organes de cette administration... Nous blâmons tout ce que Votre Sainteté blâma, nous condamnons tout ce qu'elle condamna, et, les yeux tournés vers Rome, mère et maîtresse de toutes les Églises, nous attendrons dans la pénitence et dans la prière que le mot de l'avenir nous soit donné par Pierre; alors, comme évêques catholiques et comme Français, nous saurons obéir. »

Et le pape répondait. Attendue impatiemment par la France, sa réponse portait l'empreinte des longues délibérations et des prévisions affligées où elle s'était mûrie. Nous y sentions battre le cœur du père qui ordonne à ses fils de marcher au combat. Il ne se fait aucune illusion sur la gravité de la lutte et sur les souffrances dont elle sera la cause. Il a cherché tous les moyens de l'éviter. Mais elle est nécessaire; le devoir la commande et le salut est là. Il ordonne donc la lutte, « lutte non de sédition et de violence, mais de persévérance et d'énergie ». La simple et vigoureuse tacticque du *Non licet* y est indiquée en termes si précis, qu'on ne saurait s'y dérober par aucun accommodement.

Non, il n'est pas permis de former les associations cultuelles telles que la loi les impose. Il n'est pas permis non plus de former des associations qu'on essayerait de rendre à la fois canoniques et légales, tant que la législation française ne sera pas modifiée de manière à assurer les droits de la hiérarchie et son autorité sur les biens du culte, en particulier sur les édifices sacrés.

Unis dès le premier jour pour condamner cette loi de destruction, les catholiques de France avaient pu différer d'opinion sur l'opportunité des projets de reconstruction partielle auxquels elle les invitait. Un même dévouement à l'Église, un même zèle pour le salut des âmes, un même amour pour la France avait inspiré, sur la question pratique, les appréciations les plus divergentes. Le problème était trop complexe, trop obscur, trop angoissant pour qu'il n'en fût pas ainsi.

Également dignes de respect par le sentiment dont elles s'inspiraient, fortement motivées de part et d'autre et soutenues par les plus loyales argumentations, les opinions contraires s'étaient heurtées en toute liberté, sous les yeux du chef de l'Église, qui observait, écoutait et priait. Avec une condescendance paternelle, le pape accueillait les avis les plus opposés, et, tranquillement, en présence de Dieu, il préparait sa décision. Aujourd'hui, il l'a prononcée. Et, dans un élan d'obéissance filiale, l'Église de France a oublié toutes les divergences de la veille, pour ne plus songer qu'à l'unité d'action du lendemain.

Chez plusieurs — surtout parmi ceux que les graves intérêts confiés à leur sollicitude obligeaient de calculer froidement l'immensité des pertes matérielles et l'acuité des souffrances morales promises par la loi en cas de refus — l'adhésion aux ordres du Saint-Père a été ferme, courageuse, non sans tristesse. On comprend que les membres des hautes administrations diocésaines ne pussent se défendre de quelque émotion en face de problèmes douloureux ; on comprend que beaucoup d'entre eux aient cherché à les éluder par une solution moyenne. Aujourd'hui, avec le pape, ils reconnaissent que cette solution moyenne, la loi restant ce qu'elle est, eût compromis les droits de Dieu ; mais, avec lui, ils ressentent cruellement les prochaines épreuves de ceux qu'ils aiment. N'y a-t-il pas de ces ordres sauveurs que les chefs donnent d'une voix ferme, mais les yeux pleins de larmes, car ils voient de quels sacrifices il va falloir payer le salut de l'armée ?

Quel enthousiasme au contraire chez les soldats ! « C'est nous qui serons les sacrifiés; tant mieux! Vive Pie X! Vive le pape qui nous ordonne de tenir bon ! » Innombrables sont, dans les rangs du clergé, les poitrines d'où ce cri d'héroïsme a jailli. Cri de soulagement des indignations trop longtemps contenues : « C'en est donc bien fini, des ravages auxquels il fallait assister l'arme au bras ! Enfin, voici la lutte. L'ennemi est en force, et nos premiers rangs seront fauchés. Mais vive l'Église ! Honneur aux victimes qui seront la rançon de ses droits ! »

Et nous les admirons de tout cœur, ces curés de campagne

qui, depuis plusieurs mois, appelaient de leurs vœux ardents l'ordre que vient de leur donner Pie X. C'était pour eux, semblait-il, la détresse imminente, le dernier morceau de pain arraché de leurs mains par l'État leur geôlier. Peu leur importait la faim, pourvu qu'ils reprissent leur liberté : liberté d'affirmer bien haut les droits de Dieu, liberté de se faire emprisonner par le gendarme, plutôt que de se laisser bâillonner par une association cultuelle apeurée; liberté de se risquer pour leur apostolat sans égard à la loi d'oppression, — comme le missionnaire qui, en pays hostile, marche à la conquête des âmes sans s'inquiéter de lui-même.

Nous les admirons, ces jeunes prêtres et séminaristes qui, menacés d'être rappelés pour deux ans à la caserne, se déclaraient prêts à faire ces deux années de service aussi gaillardement que la première, sans se dissimuler la rudesse de l'épreuve, uniquement soucieux qu'ils étaient de voir le pape immoler leurs intérêts aux intérêts supérieurs de l'Église.

Oui, c'est l'heure où chacun doit s'oublier pour ne penser qu'à la cause. Il est beau de voir que, dans le clergé, ceux-là saluent le mot d'ordre avec plus de joie qui auront davantage à en souffrir.

Si, parmi les prêtres et les laïques, il en est qui avaient plaidé le parti de l'acceptation avec trop de talent pour n'avoir pas eu quelque mérite à se soumettre, en apprenant la décision contraire du Souverain Pontife, combien, même parmi ces derniers, l'ont réjoui par l'entrain filial de leur adhésion! De ces cris d'obéissance, le « Vive Pie X! » que le télégraphe nous apportait de Lourdes, le 15 août, n'a été ni le moins spontané, ni le moins touchant.

Et pour quelques sincères chrétiens dont l'adhésion n'a pas été sans effort, qui comptera ceux chez qui l'encyclique a provoqué une explosion de joie? On peut dire que c'est l'immense majorité des fidèles. J'entends ici par fidèles, non pas les demi-chrétiens trop nombreux en France, mais ces hommes de christianisme intégral, qui sont jaloux des droits de l'Église et qui mettent la question religieuse au premier rang de leurs préoccupations : ceux-là sauront s'imposer les privations nécessaires pour subvenir à la détresse du clergé, ils sauront prendre leur part de ses souffrances. L'attente

des maux prochains n'a pu étouffer leur enthousiasme, quand a retenti le mot d'ordre sauveur. Ils avaient tant souffert de voir avancer la déchristianisation de la France sans que rien vînt arrêter l'application des lois sectaires! Les « progressistes » les traitent de cléricaux fanatiques. C'est accuser de fanatisme ceux qui prétendent simplement faire respecter leurs droits. Nous avons, comme catholiques, des droits qui sont ceux de notre mère l'Église. Nous voulons qu'on les respecte, et nous refusons de signer l'acte par lequel nous les aurions compromis. Car le pape nous le défend, et sa défense a comblé nos souhaits. Ce n'est pas lui qui provoque la guerre, ce n'est pas nous. Ce sont les ennemis qui nous ont posé des conditions inacceptables. Pour nous, fatigués par vingt ans de persécution louche, où chacune de nos concessions provoquait une nouvelle exigence de l'adversaire, nous nous réjouissons de voir enfin se dessiner une situation franche. Las des reculades inutiles, nous acclamons le chef qui nous commande cette volte-face hardie.

II

Mais autour de nous, dans le camp des adversaires, une immense clameur de calomnies s'est élevée, telle que l'avait dénoncée d'avance le Souverain Pontife. « Il importe à tous les hommes de bien de les réfuter, pour qu'elles ne trompent pas les gens simples et ignorants. » La tâche, d'ailleurs, est, sinon facile, du moins très simple, tant ces calomnies sont dénuées de fondement. Qui donc pourrait croire — s'il n'était naïf comme un lecteur du *Matin* — que Pie X n'a pas uniquement en vue le salut de l'Église et qu'il se propose de renverser la République ou de favoriser la Triple-Alliance? Qui donc pourrait croire — à moins d'être simple comme un électeur de M. Antonin Dubost — que le Saint-Père veut « tenter une revanche de la Révolution française »?

Il fallait donner quelque apparence à ces insanités. Il fallait du même coup chercher à rompre l'unité catholique, qui s'était, dès le premier instant, manifestée avec tant d'éclat. Tout l'épiscopat adhère aux ordres de Pie X. On va chercher à diviser l'épiscopat, à le mettre en contradiction avec le

Souverain Pontife. *Le Siècle* exploite les documents de l'assemblée épiscopale, que, seule, une coupable indiscrétion peut avoir livrés; par cette publication rétrospective, faite d'ailleurs sans contrôle et, par conséquent, sans autorité, il donne à ces pièces une signification tout autre que celle qu'elles avaient dans la pensée de leurs vénérables auteurs. Des instruments d'information deviennent des armes de guerre. Cependant *le Temps* brode pour ces poignards des gaines de velours. Il édite des articles fantaisistes qui le font descendre au rang des feuilles du boulevard. Ce n'est pas assez. Il s'abaisse à jeter de la boue et se permet des accusations qu'on croirait ramassées dans *la Lanterne*. Peu lui importent les haussements d'épaule des lecteurs sérieux : la crise est décisive, il faut à tout prix porter à l'Église des coups perfides. Périsse l'honneur, pourvu que la haine s'assouvisse!

Plus près de nous, quoique au dehors, des murmures se font entendre, plus affligeants que les calomnies des sectaires; car ils viennent de lèvres amies. Dans cette courageuse phalange de « modérés » qui, tout en séparant nettement leur cause de la cause catholique, nous avaient défendus avec éloquence contre un projet de séparation « funeste et injuste », on n'a cessé de nous prêcher l'accommodement depuis que ce projet est devenu loi. Et maintenant que le pape nous défend de nous y plier, on se permet à son endroit des critiques qui, pour être formulées d'un ton respectueux, n'en sont pas moins blessantes pour nos cœurs de fils. Nous nous ferions un devoir de les relever, s'il ne suffisait pas de montrer comment elles se retournent contre leurs auteurs. On traite de haut ce que l'on appelle « la politique de Pie X », on insinue qu'elle manque de clairvoyance, et l'on ne sent pas qu'en face d'ennemis déclarés, la fermeté du pape est l'habileté suprême. Si quelques-uns manquent de clairvoyance, ne sont-ce pas ceux-là qui, s'intitulant obstinément libéraux, veulent nous faire faire avec eux le métier de dupes, par une conciliation décevante avec les adversaires acharnés du catholicisme et de la liberté. Quelle idée ont-ils donc des sectaires sous les griffes desquels nous sommes, pour espérer d'eux cette « immense bonne volonté » que

l'application de la loi, disent-ils, aurait exigée de part et d'autre ?

Que M. Briand, lui, eût cette immense bonne volonté, on peut le supposer, d'abord parce qu'il y avait pour lui une question d'amour-propre à voir fonctionner la loi dont il est le père, ensuite parce que ses déclarations de libéralisme ont pu nous faire oublier quelquefois l'ancien rédacteur de *la Lanterne*. Ce qui est certain, — et ce qui était plutôt de nature à nous mettre en défiance contre les associations cultuelles — c'est qu'il avait multiplié, pour les faire adopter par l'autorité religieuse, non seulement les avances, mais aussi les menaces. Tantôt il donnait complaisamment, par sa circulaire du 4 avril, une interprétation qui détruisait l'article 5 de son règlement du 16 mars, pour ne pas acculer à un refus la conscience des conseillers de fabrique ; tantôt il effrayait les évêques par ce décret du 22 mai, qui n'aggrave pas sans doute l'article 39, mais qui, promulgué quelques jours avant leur première assemblée, leur faisait pressentir le rappel de milliers de jeunes prêtres sous les drapeaux, au cas où les associations ne se formeraient pas ; tantôt il amadouait les complaisances en faisant publier par *le Temps* ce rapport Saisset-Schneider qui nous donnait une sécurité trompeuse, sans engager en rien le gouvernement ; tantôt le même officieux essayait de nous inquiéter trois jours avant l'encyclique, par une interview terrifiante de l'Agence Fournier sur les conséquences d'un refus, interview que le ministre avait soin de faire énergiquement démentir, dès le lendemain, par l'Agence Havas.

Que dire de la circulaire du 1er septembre ? Elle avait beau être préparée longtemps d'avance, la date de sa publication en fait une mesure provocante jusqu'à la maladresse, les interprétations illégales qu'elle énonce manifestent crûment l'intention de contraindre. Et nos amis les modérés, se laissant prendre à ce jeu, s'étonnent que nous ne voulions pas nous y laisser prendre ! Ils oublient que, M. Briand fût-il le plus convaincu des libéraux, sa puissance n'aura qu'un temps. Si nous nous passions la corde au cou, par égard pour le généreux ministre qui consent à ne pas la serrer, comment ne serions-nous pas étranglés par l'un de

ses successeurs? C'est ce qu'avait bien signalé, dans une note de *l'Aquitaine*, S. Em. le cardinal Lecot : « Dans l'hypothèse d'un essai à côté de la loi, disait-il, la paix ne durera pas longtemps, parce que le parti antireligieux se sent trop fort pour ne pas combattre l'Église par tous les moyens en son pouvoir. Le premier ministre des cultes qui ne sera pas un homme d'État obéira aux passions maçonniques et forcera à la rupture. Il faut donc, en toute hypothèse, nous préparer à la lutte, à la persécution plutôt. »

Pouvait-on nous demander de rendre cette lutte désastreuse, en paralysant, par le régime des associations, l'Église de France?

III

Car on ne peut que le reconnaître avec le pape : tout essai du régime des associations eût été la perte de l'Église de France.

Dieu, qui a promis l'indéfectibilité à l'Église universelle, n'a pas promis la pérennité à celle de tel ou tel pays. Si l'on a vu, au cours des siècles, certaines Églises se laisser écraser dans la pauvreté ou se faire étouffer dans des flots de sang, pour en renaître ensuite plus belles et plus pures, on en a vu d'autres expirer de langueur sans espoir de résurrection, parce qu'elles s'étaient pliées à des lois injustes et acclimatées à des institutions délétères.

Le régime dans lequel la loi du 9 décembre invitait l'Église de France à entrer, n'était qu'un défilé où ses ennemis, si elle s'y était engagée, auraient savouré le plaisir de la tuer lentement, sans bruit, en détail, par la faim et sous la honte.

Sans doute elle est terrible, la perspective ouverte devant nous par la décision pontificale, car terrible était le dilemme auquel la loi prétendait nous acculer. On tenait si fort à nous faire entrer dans ce défilé des associations, qu'on nous disait : « Si vous n'y entrez pas docilement, nous tirons sur vous à mitraille, dès le 11 décembre prochain. Tous les biens de vos fabriques et de vos menses mis sous séquestre, en attendant une attribution qui sera la confiscation déguisée, vos églises reprises pour être livrées à qui nous voudrons, vos évêques chassés de leurs évêchés et vos curés de leurs presbytères,

vos jeunes prêtres arrachés à leurs paroisses pour être ramenés à la caserne, les caisses des séminaires et les caisses diocésaines de retraites emportées dans le naufrage des autres biens ecclésiastiques, par conséquent vos prêtres âgés et infirmes jetés sur le pavé, l'entretien de vos séminaristes rendu impossible, l'exercice normal du culte soumis au bon plaisir de notre police ou librement entravé par nos apaches, ses ministres exposés sans cesse à l'amende ou à la prison, voilà ce qui va fondre sur vous. C'est un écrasement. Et tandis que nous vous accablerons sous cette pluie de fer et de feu, rien ne nous sera plus facile que de présenter à l'opinion publique l'explosion comme provoquée par vous-mêmes et par votre pape. Osera-t-il bien prendre une telle responsabilité ? Allons, soyez sages : obtenez de lui qu'il vous laisse entrer, les yeux bandés, là où nous voulons vous conduire. Ne vous inquiétez pas de ce qui s'y fera : nous vous promettons que tout se passera doucement, en plein silence. »

C'est toujours la même tactique. On pensait l'appliquer à nos diocèses, à nos paroisses, puisqu'elle avait si bien réussi avec tant de couvents. Elle consiste à nous bâillonner pour nous tuer plus sûrement. On nous laisse d'abord nos biens ou plutôt la jouissance d'une partie de nos biens, avec l'espoir de les sauver, pourvu que nous consentions à sacrifier nos droits. Quand nous avons sacrifié nos droits, on nous prend nos biens. Et tout est dit.

En nous obligeant à maintenir nos droits sans souci de nos biens, le pape nous donne la seule chance qui nous reste de sauver aujourd'hui les uns et de revendiquer un jour les autres.

IV

Il y a deux manières de persécuter, comme il y a deux sortes de lois injustes.

Certaines lois sont injustes parce qu'elles imposent des actes évidemment mauvais. Telles les lois des Césars romains ordonnant d'adorer les idoles; telle la constitution civile du clergé, qui prescrivait le schisme; telles ces premières lois du Kulturkampf, qui prétendaient faire manquer les évêques à leur devoir de surveillance sur les études ecclésiastiques

et sur le recrutement du corps pastoral. C'est le procédé des persécuteurs maladroits. Les victimes n'ont aucun doute sur la réponse à faire : le *Non licet* s'impose, la violence se déchaîne et les victimes triomphent.

D'autres lois sont injustes parce qu'elles privent certains sujets de leurs droits essentiels. Telles les lois par lesquelles l'État attente aux libertés de l'Église : telles, en particulier, la plupart des lois édictées en France depuis vingt-cinq ans, sous couleur de neutralité, contre les catholiques, leurs écoles, leurs œuvres, leur clergé, leurs congrégations religieuses. C'est le procédé des persécuteurs habiles. De telles lois ne peuvent obliger notre conscience à leur obéir, car, il faut le dire et le redire bien haut, de celles-là comme des précédentes : une loi injuste n'est pas une loi. Mais ici le *Non licet* ne s'impose pas toujours avec la même évidence. Les actes que ces lois prescrivent étant des actes neutres, ou, comme disent les moralistes, des actes indifférents en eux-mêmes, mauvais seulement par leurs conséquences, l'Église est amenée à chercher, dans chaque cas donné, si elle peut les permettre à ses enfants « pour éviter un plus grand mal ». Ainsi a-t-elle dû faire, par exemple, pour le service militaire des prêtres. C'est une question d'opportunité, de mesure : il s'agit de balancer les inconvénients et les avantages. Suivant les temps, les pays, les circonstances, la réponse pourra être différente. Ici l'on pourra tolérer, ailleurs on devra interdire.

Nous avons de ce cas un exemple bien frappant dans l'attitude prise par l'Église, en France et en Belgique, il y a vingt ans, en face des lois qui prescrivaient la neutralité scolaire. Presque à la même époque, dans les deux pays, les sectaires au pouvoir établissaient l'école sans Dieu. Pour un instituteur, donner un enseignement purement profane et strictement neutre, — à supposer que la chose soit possible, — est-ce, en soi, ce que la théologie appelle un « péché mortel »? Évidemment non. Et pour les parents, envoyer leurs fils à son école, s'ils ont soin de lui faire donner ailleurs l'instruction religieuse, est-ce, en soi, un péché mortel? Évidemment non. Le moraliste auquel on pose le cas dans l'abstrait, indépendamment des circonstances, est obligé de répondre *licet*.

Et dès lors il semblerait que l'épiscopat ne pût interdire de donner l'absolution à l'instituteur qui donne l'enseignement neutre ou aux parents qui envoient leurs fils à son école. Les évêques de Belgique en jugèrent autrement. Ils estimèrent à bon droit que l'*intérêt général de la foi* dans leur pays était en jeu, si la neutralité scolaire s'y acclimatait. D'un acte qui, en soi, abstraction faite des circonstances, n'était point coupable, ils déclarèrent que les circonstances faisaient un péché grave ; ils prononcèrent le *Non licet*, et défendirent d'absoudre l'instituteur qui enseignait dans l'école neutre, les parents qui y envoyaient leurs enfants. Le succès justifia leur ferme attitude ; la « loi de malheur » échoua. Le 18 août dernier, au congrès de Tournai, les catholiques belges, assemblés en présence de leurs évêques et des représentants de l'épiscopat français, proclamaient avec reconnaissance que s'ils ont été sauvés, c'est que leur épiscopat a marché à leur tête, uni pour la résistance.

Les circonstances n'étaient pas les mêmes, en 1884, dans notre pays. Peut-être la crainte du refus d'absolution n'aurait-elle pas eu chez nous les mêmes effets qu'en Belgique. D'ailleurs, l'épiscopat français, n'ayant pas alors d'assemblées, ne pouvait prendre une mesure d'ensemble. On laissa la loi s'exécuter. On ne lutta contre elle qu'indirectement, par la fondation d'écoles libres, en faveur desquelles les catholiques français déployèrent une générosité sans bornes. Mais on ne put, comme en Belgique, vider presque partout l'école sans Dieu. La loi s'acclimata chez nous, comme se sont depuis lors acclimatées tant d'autres lois, nées de la même inspiration et subies avec la même passivité. Les dernières élections nous ont montré quelles générations elles nous ont préparées. La déchristianisation de la France marche à grands pas.

Oh ! la peur d'un plus grand mal ! le souci d'éviter les malheurs prochains ! l'espoir de gagner du temps ! Qui dira tous les désastres que cette mentalité a causés à l'Église de France, en l'empêchant de faire front pour une résistance d'ensemble, tandis que s'exécutait, point par point, la tactique si habile de nos adversaires ? S'ils s'étaient risqués à nous faire une loi qui prescrivît le péché mortel évident, nul doute que le clergé de France ne se fût levé tout entier pour un formidable

Non possumus; et la marche de l'ennemi eût été arrêtée. Mais non : ils ont continué à nous faire de ces lois qui affaiblissaient peu à peu l'Église, en la privant sournoisement des droits qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission divine : on lui arrachait l'éducation des enfants du peuple; on travaillait à l'évincer de l'enseignement secondaire; on soumettait à l'inspection de l'État la comptabilité de ses fabriques, afin de pouvoir les spolier quand le temps serait venu; on supprimait les congrégations religieuses que Léon XIII déclarait lui être nécessaires. Contre toutes ces attaques, on l'empêchait de se défendre, en la menaçant de lui prendre tout de suite ce qu'on voulait bien lui laisser encore; elle reculait chaque fois « pour éviter un plus grand mal ». Et quand, à force de reculer, elle eut abandonné tous ses avant-postes, l'ennemi s'enhardit pour le siège final : la loi de séparation fut votée.

Encore si c'était un assaut à l'arme blanche ! Mais non. Pour cet écrasement définitif, l'ennemi prétendait employer une fois de plus sa tactique familière. Braquant sur nous toutes ses batteries, il ne doutait pas que nous ne fussions prêts aux pires humiliations pour éviter cet ouragan de mitraille. Il nous invitait donc à sortir de la place, à lui livrer armes et bagages, et par l'espoir fallacieux de quelques années de répit, — que dis-je? — par la certitude, à peine déguisée, d'une mort lente et douce, — il espérait nous faire accepter une capitulation, qui lui aurait évité les désagréments et les chances redoutables de l'assaut. Si nous avions cédé, nous étions perdus.

V

Nous étions perdus par les associations cultuelles telles que la loi les impose. La démonstration en a été faite surabondamment. « Elles ne pouvaient pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Église », et nous ne saurions nous étonner que Pie X, pour les réprouver, n'ait eu qu'à confirmer la décision presque unanime de l'épiscopat.

Nous n'étions pas moins perdus par des associations qui

eussent essayé d'être à la fois légales et canoniques. Elles n'eussent différé des précédentes que par le nom ; elles nous eussent réservé tous les mêmes pièges. Quand on étudie la loi du 9 décembre 1905, en fonction de la loi du 1er juillet 1901, à laquelle elle se réfère, on voit clairement qu'il était impossible d'échapper. On s'étonnerait même que des esprits clairvoyants aient cru trouver là une issue, si la gravité du conflit prochain n'expliquait trop bien le désir de chercher, partout où l'on croyait l'entrevoir, un moyen de conserver la paix. Aujourd'hui que la parole du pape a dissipé toutes les illusions, nul ne peut s'empêcher de voir que des associations, quelque nom qu'on leur eût donné, et de quelque loi française qu'elles se fussent réclamées, eussent été impuissantes à sauvegarder légalement « la divine constitution de l'Église, les droits immuables des pontifes romains et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Église et, particulièrement, sur les édifices sacrés ». Elles n'eussent pu le faire qu'en introduisant dans leurs statuts des clauses, qui eussent été pour le gouvernement un prétexte à les dissoudre par décret, et pour les tribunaux une raison de les déclarer nulles.

Voyez plutôt les clauses qu'on avait eu soin de mettre dans le projet, admirablement étudié, qui, si l'on en croit *le Siècle*, aurait été présenté par Mgr Fulbert Petit : « Art. 3. L'Association... est *soumise à l'autorité du pape et de l'évêque de... en communion avec lui...* — Art. 29. Les modifications (aux présents statuts) proposées soit par le conseil d'administration, soit par les membres de l'association, ne peuvent être soumises à l'assemblée générale qu'*après approbation de l'évêque.* » Qui ne voit que ces clauses avaient pour objet de lier la souveraineté de l'assemblée générale ? C'est très canonique assurément, cela, bien qu'il y ait dans les statuts proposés — comme l'a fort bien démontré Mgr Touchet — d'autres points d'une canonicité très imparfaite. Est-ce légal ? Ici la réponse est tout autre.

On pourrait accorder peut-être que l'article 3, sur l'autorité du pape, n'a rien qui soit contraire à tel ou tel texte de loi. Mais c'est précisément la perfidie de notre législation, qu'en permettant une clause de cette nature, par la liberté

que la loi de 1905 donne pour la rédaction des statuts, elle en fait cependant, par la loi de 1901, un motif de dissolution arbitraire : l'association peut adopter ce texte, mais elle livre par là même son existence au bon plaisir des ministères futurs.

Quant à la clause insérée à l'article 29, tant qu'un texte de loi positif ne l'autorisera pas, quel tribunal français n'y verrait un cas de nullité ? Cela suppose chez nos magistrats et chez nos juristes, on doit l'avouer, une conception étroite et fausse du contrat d'association. Les progrès de la doctrine nous délivreront un jour, espérons-le, de ces mesquineries retardataires. Mais il faut prendre la jurisprudence française telle qu'elle est : pour elle, l'association est nulle, qui renonce au droit de se gouverner elle-même.

Aussi M. F. Saleilles, dans la remarquable lettre annexée au *Mémoire confidentiel* que vient de rééditer *le Siècle*, a-t-il soin, pour écarter cette difficulté, de faire observer que la loi de 1905 a créé un type unique en droit français : l'association-fondation. On reconnaît, à ce suggestif aperçu, les larges conceptions du maître, familiarisé avec les législations étrangères. Mais c'est justement parce qu'il s'agit d'un type si original, que nous devons renoncer à l'espoir d'appuyer pratiquement sur cette théorie juridique les droits de l'Église dans notre pays.

Il faudra longtemps encore pour qu'une telle notion sorte du domaine spéculatif du haut enseignement et se fasse admettre dans le domaine pratique de la jurisprudence, — à moins toutefois qu'elle ne se présente comme un moyen de favoriser des revendications autres que celles des catholiques. L'exposé de l'éminent professeur, comme d'ailleurs l'argumentation très approfondie du prélat qui s'y rèfère, supposent l'article 4 de la loi de 1905 appliqué, non seulement avec une bonne foi parfaite, mais encore avec de hautes vues qui ne sont pas celles de nos légistes. Et quand MM. Taudière, de Lamarzelle, Eymard-Duvernay soutiennent que l'article 8 n'a pas changé la portée de l'article 4, c'est qu'ils se placent aussi, comme il convient à des commentateurs, dans l'hypothèse de la bonne foi. Pour nous ôter l'illusion d'y compter, nous n'avons qu'à nous rappeler l'équivoque, volontaire de

la part du ministre, sur laquelle s'est close, au Sénat, la discussion de cet article capital [1].

Une loi vaut ce que valent les hommes chargés de l'appliquer; ses termes doivent être pesés, non dans la balance de la logique abstraite, mais dans celle des préjugés et des circonstances qui en concrètent la signification. Voilà ce qu'il importe d'observer, quand on compare les associations de la loi française à ce qu'on appelle si improprement les associations cultuelles de Prusse.

Pour trouver la loi française de 1905 moins mauvaise, en fait de liberté et de respect de la hiérarchie, que la loi prussienne de 1875, il faut rester dans l'abstrait et ne pas tenir compte des circonstances.

Tout a été dit sur le caporalisme et les minuties tyranniques de cette loi prussienne : ce n'est pas nous qui en ferons l'apologie. Mais deux grandes différences dominent la question. L'une, c'est que la loi prussienne n'avait pas pour but et pour effet nécessaire, comme la loi française, de détruire peu à peu les établissements catholiques par voie d'épuisement et de dissolution, loin de là : il suffit pour s'en convaincre de comparer les dispositions financières et policières des deux lois. L'autre différence, c'est que la loi prussienne, tout en empiétant odieusement sur les droits de la hiérarchie dans les conflits d'ordre purement temporel, ne faisait pas l'autorité civile juge du catholicisme d'une association. Or voilà précisément ce que fait la nôtre. — La loi prussienne, dit-on, connaît la hiérarchie, mais pour l'asservir. — C'est vrai, dans un domaine bien précis et très restreint. — La loi française, ajoute-t-on, ignore la hiérarchie, mais pour la rendre maîtresse... — Ici, je vous demande la permission de vous arrêter. Dites « pour la rendre maîtresse ou pour l'annuler, au gré du Conseil d'État ».

Rappelons-nous combien nos textes sont vagues et combien ils prêtent à l'arbitraire, ainsi que nous en avertissait le Souverain Pontife dans la première encyclique; nous comprendrons alors qu'il nous dise dans celle-ci : « Quant à

1. J'ai signalé en détail, dans ma brochure sur *les Associations cultuelles* (p. 18, note), ce fait omis par les commentateurs.

l'accusation lancée contre l'Église d'avoir été plus accommodante ailleurs qu'en France, dans un cas semblable, vous devez bien expliquer qu'elle en a agi de la sorte parce que toutes différentes étaient les situations. »

Ainsi les clauses nécessitées par le souci de rendre canoniques les associations, n'eussent offert à l'Église aucune de ces garanties *légales* que Pie X réclame à bon droit.

En publiant les documents soumis à l'assemblée des évêques, *le Siècle* a donné, bien malgré lui, la plus éclatante justification de l'acte pontifical.

Les libéraux qui se sont permis de blâmer la décision du pape voudront-ils examiner le problème de plus près ?

Vous auriez, nous disent-ils avec leur optimisme habituel, organisé vos fabriques selon les règles de l'Église et laissé leurs administrateurs se mettre en règle avec la législation civile. L'acceptation par l'État des statuts de ces fabriques aurait été, en quelque mesure, une reconnaissance du droit de l'Église et aurait donné à celle-ci des garanties suffisantes.

Que pouvait signifier « se mettre en règle avec la législation civile »? Et comment concevait-on cette « acceptation » des statuts canoniques par l'État ?

« Se mettre en règle avec la législation civile », c'est avant tout se déclarer. La déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 aux associations qui veulent obtenir la capacité juridique, est imposée, par l'article 18 de la loi du 9 décembre 1905, aux associations formées pour l'exercice public d'un culte. A celles-là seules les établissements publics du culte aujourd'hui existants peuvent faire la dévolution de leurs biens et transmettre la jouissance de l'édifice. Donc la fabrique qui aurait voulu recueillir ces biens aurait dû, pour « se mettre en règle avec la législation civile », se déclarer comme association constituée selon les lois du 1er juillet 1901 et du 9 décembre 1905, et alors seulement l'établissement public du culte aurait pu, avant de disparaître légalement, transférer à cette association les biens mobiliers et immobiliers que la loi lui permettait de transférer.

Or, il faut bien remarquer que cette déclaration, faite par une association, n'entraîne aucunement, de la part de l'État,

l' « *acceptation* » *des statuts qu'elle a déposés.* L'État la laisse faire ; et quand un procès amène cette association devant les tribunaux, ceux-ci, examinant les statuts, déclarent l'association nulle, s'ils y trouvent un cas de nullité.

Les lignes qui précèdent étaient déjà écrites, quand M. Briand s'est donné la peine d'y apporter, par sa circulaire du 1er septembre, la confirmation la plus inattendue. Aurions-nous pu croire que le désir de faciliter l'opération captieuse l'amènerait à nous dévoiler aussi maladroitement le piège même? « Il ne vous appartient pas, dit-il aux préfets, de vous faire juges de la légalité d'une associaton cultuelle, en refusant de recevoir la déclaration effectuée par ses représentants. Vous devez, dans tous les cas, délivrer un récépissé, mais sous toutes réserves, et si l'association vous paraît illégalement constituée, il vous incombe... de signaler au parquet... l'illégalité..., afin que... la dissolution puisse être requise. »

Si nous ne sommes pas dûment avertis, ce ne sera pas la faute de M. Briand.

Ce ne sera pas non plus la faute de ses amis.

Dans un commentaire admiratif sur cette disposition de la circulaire du 1er septembre, la revue radicale socialiste *le Courrier européen* laisse échapper cette phrase merveilleuse : « Ainsi le pape aurait eu satisfaction *pour la forme* et le gouvernement garderait le contrôle suprême, la liberté d'appréciation et toutes les satisfactions *sur le fond.* Pour le premier, l'association ne serait pas cultuelle ; pour le second, elle le serait, sinon nominalement, tout au moins effectivement. »

Oh ! les aimables adversaires, qui nous signalent avec une si naïve insistance le terrain miné par eux !

Examinons donc, avec leur aide, ce qui fût arrivé à des fabriques, si elles se fussent déclarées.

L'État, c'est-à-dire l'administration préfectorale, les eût laissées faire leur déclaration et leur en eût donné récépissé ; il eût laissé les établissements actuels du culte opérer en leur faveur la dévolution des biens mobiliers et immobiliers mentionnée à l'article 4 de la loi de 1905 ; il eût laissé ces fabriques déclarées comme associations placer en valeurs nomina-

tives la réserve prévue à l'article 22, § 1er, et déposer à la Caisse des dépôts et consignations l'autre réserve prévue à l'article 22, § 2 : elles eussent mis ainsi tous leurs fonds sous la main de l'État. Puis, quand une association cultuelle rivale leur eût disputé devant le Conseil d'État (art. 8) les biens et l'édifice qui leur auraient été dévolus, ou quand le parquet aurait poursuivi pour illégalité leurs administrateurs, on eût examiné leurs statuts. On y eût découvert les clauses qui les mettaient, explicitement ou implicitement, sous la dépendance de l'évêque en communion avec Rome et on les eût déclarées nulles de ce chef, le droit français ne reconnaissant pas comme associations celles qui ne se réservent pas le pouvoir de se gouverner elles-mêmes, de modifier leurs statuts par elles-mêmes, etc.

Ainsi l'Église fût retombée dans le piège qu'elle voulait éviter. Elle aurait facilité à ses ennemis l'œuvre qu'ils s'étaient proposée en faisant cette loi : l'extinction lente, graduelle, inévitable des établissements du culte catholique, à opérer silencieusement au fur et à mesure des circonstances.

Ils n'eussent même pas eu besoin pour cela de recourir aux sentences de nullité et aux décrets de dissolution. Les dispositions qu'ils avaient introduites dans les lois de 1901 et de 1905 sur le régime financier des associations, auraient suffi à faire périr d'épuisement nos fabriques. Il y a longtemps que tous les économistes l'ont observé : pour les associations qui se proposent un but coûteux et désintéressé, le droit d'exister n'est rien, si elles n'ont le droit d'assurer leur avenir par l'aptitude à recevoir des dons et legs. En accablant nos fabriques de charges énormes, tout en limitant strictement leurs ressources, on les condamnait à disparaître bientôt, après s'être fait déposséder des édifices du culte pour insuffisance d'entretien (art. 13, 3°). Elles n'auraient pu éviter cet épuisement qu'en cherchant à se constituer des réserves secrètes, interdites par la loi même dont, en se déclarant, elles auraient fait leur charte. Autant l'opinion publique admet ces précautions de la part de qui ne s'est engagé à rien, autant elle est sévère pour qui semble violer les engagements pris. Et comme l'inspection exercée par l'État sur les dépenses et les recettes des associations (art. 21) aurait

vite fait découvrir ces comptabilités prétendues frauduleuses, la dissolution — une dissolution déshonorante — eût été prononcée aussitôt. Donc, ces églises que nous eussions essayé de conserver en adoptant le régime des associations, nous les eussions infailliblement perdues, non comme catholiques persécutés, mais comme dépositaires négligents ou concessionnaires déloyaux. Ou la mort par la faim ou la mort par la honte. En vérité, mieux vaut mourir debout.

Nous ne mourrons pas. Car, cette fois, grâce au Souverain Pontife, la tactique de nos adversaires a été déjouée. Ils n'obtiendront pas la concession à laquelle ils espéraient nous faire consentir « pour éviter un plus grand mal ». Nous voyons maintenant que le plus grand mal, ce serait de compromettre nos droits dans l'avenir pour ménager nos biens dans le présent. Nous voyons qu'il serait naïf d'espérer gagner du temps, en livrant à l'ennemi des positions qui lui permettraient de nous écraser à loisir. Nous voyons que le malheur suprême, ce serait de sacrifier à des intérêts particuliers, si grands fussent-ils, l'intérêt général de l'Église de France. Le *Non licet* du pape nous a sauvés. En face d'ennemis déclarés, la fermeté de Pie X est l'habileté suprême.

VI

L'encyclique du 10 août marque un point lumineux dans notre histoire; elle est, a dit l'évêque de Séez, la charte de notre délivrance.

Il n'y a pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Autrement, comment s'expliquer que les journaux progressistes se soient accordés avec M. Briand pour trouver obscure la parole du pape? Ils se sont ingéniés à n'y voir qu'une nouvelle déclaration de principes, toute négative, et nous ont conseillé d'attendre encore, soit de Rome, soit plutôt de nos évêques, des instructions positives et pratiques! Ils ne se gênaient même pas pour insinuer que le pape, nous les ayant promises, n'avait pas tenu sa promesse.

Rien cependant n'est plus clair que la parole de Pie X; rien n'est plus éloigné des « combinaisons » de la diplomatie.

Autant l'encyclique *Vehementer* avait la haute allure et la marche grandiose qui sont propres à l'Église romaine dans l'exposé de ses principes, autant l'encyclique *Gravissimo officii* parle ce langage simple et net qu'aime, dans les questions pratiques, l'esprit français.

De ce document très court, la première partie nous indique ce qu'il ne faut pas faire, la seconde nous indique ce qu'il faut faire.

I. Ce qu'il ne faut pas faire, nous l'avons vu, c'est entrer dans le régime des associations cultuelles que la loi nous propose, ou dans celui des associations canoniques par lesquelles on eût essayé de la tourner. Ni l'un ni l'autre n'est permis, tant que la législation française n'aura pas garanti certains droits nécessaires à l'Église pour sauvegarder sa constitution divine et exercer sa mission rédemptrice : il faut que nos lois reconnaissent la hiérarchie, il faut qu'elles admettent ses droits sur les biens du culte. En posant de la sorte ses conditions à nos législateurs, Pie X ne se méprend pas sur leurs dispositions hostiles : il faudrait une certaine ingénuité pour y voir, avec le *Journal des débats*, une marque « de la persistance des illusions qu'on a réussi à faire naître dans son esprit. » Non, le pape nous indique, à nous catholiques, la limite au-dessous de laquelle nous ne devons pas faire descendre nos revendications. Tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction sur ces points, nous n'entrerons pas dans le régime des associations. C'est net.

Comme l'a fait observer Mgr Luçon, archevêque de Reims, le Saint-Père demande tout uniment à la République française d'admettre ce qu'admet depuis longtemps la République des États-Unis : ayant constaté que le régime des associations cultuelles, tant que les droits de la hiérarchie n'y étaient pas reconnus expressément par la loi civile, était incompatible avec la constitution de l'Église catholique, les législateurs américains ont fini par reconnaître expressément les droits de la hiérarchie.

De ces droits, ceux qui concernent les édifices du culte ont paru exorbitants à certains officieux. *Le Temps*, dans une interview du 16 août dernier, déclare « cette condition telle

qu'aucun gouvernement, fût-ce le gouvernement le plus monarchiste, ne le saurait accepter ; l'ancien régime lui-même, ajoute-t-il, n'y a jamais souscrit ». Combien cette assertion est grosse d'erreurs, erreurs de droit et erreurs de fait, il faut, pour s'en rendre compte, lire la lettre si limpide, si précise, adressée au *Journal des débats* (23 août) par M. Alexandre Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, ancien membre de la commission de séparation. Il lui est facile d'établir qu'admettre les droits du pape et des évêques sur les édifices du culte, ce n'est pas leur reconnaître un droit de « propriété », qui d'ailleurs ne leur est pas attribué par le droit canonique. Les propriétaires directs des églises, ce sont les fabriques, comme l'ont reconnu, sous l'empire des lois françaises, les tribunaux belges. « Les édifices sacrés ne sont pas des biens commerciaux. C'est cette vérité de sens commun que le droit canonique constate, quand il les met hors du commerce, et qu'il défend d'en disposer sans une autorisation épiscopale ou pontificale, suivant les cas... Donc, conclut l'honorable député, il peut exister en droit public moderne un état de choses où les principes invoqués par l'encyclique soient saufs, sans que pour cela on attribue aux évêques la propriété des édifices sacrés. »

Telles sont nos revendications. Tant que l'État ne nous aura pas donné sécurité, nous ne ferons pas ce que nous propose — sans nous l'imposer — la loi de 1905. Car elle n'oblige personne, est-il besoin de le rappeler? à former des associations cultuelles. Nous n'en formons pas. Ce n'est pas la révolte, c'est l'abstention.

II. Alors, que faire?

C'est à nous l'indiquer qu'est consacrée la seconde partie de l'encyclique. Elle a été parfaitement résumée dans cette phrase de Mgr Grellier, évêque de Laval : « Quelles que doivent être et la rigueur et la dureté de l'épreuve désormais imminente, le pape nous ordonne d'opposer notre constance unanime à l'adversaire, sans recourir à la violence, sans exciter de sédition : par conséquent, de garder nos positions jusqu'à l'heure où nous en serons chassés par la force, et d'exercer tous nos droits de citoyens pour pratiquer et faire

pratiquer autour de nous les devoirs de notre culte et de notre sainte religion. »

Que dit en effet le Souverain Pontife à nos évêques? Les instructions positives commencent par ces mots :

« Il vous reste, vénérables frères... à prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens (*omni utentes ope*, *quacumque vos jura civitatis uti siverint*) pour disposer et organiser le culte religieux. »

Courte formule, et très pleine.

La loi de 1905 ne constitue pas à elle seule tout le droit français. Si elle nous exclut, en matière de culte, du bénéfice très mince accordé à certaines associations par la loi de 1901, si elle nous refuse la protection qui devrait être assurée à la propriété collective de l'Église, ou si elle y met des conditions que nous ne pouvons accepter, nous avons des lois qui protègent la propriété individuelle. Or qui ne sait quel parti peuvent en tirer, pour une œuvre commune, des hommes qui s'entendent, qui sont consciencieux et qui règlent leurs rapports avec prudence?... Si l'on nous interdit le culte public organisé par associations, il reste, non seulement le culte familial et intime et le culte collectif privé, mais encore le culte public organisé par un particulier, prêtre ou laïque, dans un local quelconque, église ou autre [1].

M. Briand ne l'a pas nié, quand par sa circulaire du 1er septembre, il a pris la peine de nous avertir qu'il n'y a pas à chercher, pour éviter la loi de 1905, un refuge dans la loi de 1901. Ce qu'il exclut, c'est le culte organisée par association. Il exagère d'ailleurs quand il dit : « Toute association ou tout groupement qui a pour objet direct ou indirect l'exercice public d'un culte... est une association cultuelle. » C'est donner, des termes ambigus de l'article 18, une interprétation abusive.

Longue serait la revue des droits inscrits dans notre Code ou implicitement admis par lui, dont l'ensemble peut nous

1. Voir les preuves dans Eymard-Duvernay, *Commentaire pratique de la loi du 9 décembre 1905*, p. 151-152. — Nous avons rappelé ailleurs, d'après MM. Taudière, de Lamarzelle et Aug. Rivet, quelles restrictions subirait vraisemblement le culte organisé dans ces conditions. (*Les Associations cultuelles*, p. 52, note.)

servir à organiser la vie religieuse dans notre pays. Pie X nous invite à en tirer parti. C'est un large champ qui s'ouvre à nous, si nous le faisons les yeux fixés sur ce droit supérieur à toutes les législations humaines, que nul homme raisonnable ne saurait méconnaître. Il eût été puéril d'attendre qu'il en rappelât le détail à nos évêques.

D'ailleurs, on ne prétend pas, je pense, que pour leur donner « des instructions positives », il dût leur faire un cours de droit canonique.

Car il existe aussi, il ne faut pas l'oublier, un droit canonique, auquel sont soumis tous les catholiques qui ne sont pas constitués sous un régime d'exception par tel concordat encore en vigueur ou par tel statut particulier. Que s'ensuit-il?

Si nos journalistes l'ignorent, nos évêques le savent. Une simple indication du Souverain Pontife leur suffisait.

Par l'abolition du Concordat, nous retombons sous le droit commun de l'Église. Par la suppression des établissements officiels du culte, nos fabriques, nos menses, etc., ne cessent pas d'exister, car ce sont des « personnes morales » dont l'existence ne se rattache pas à l'État. Elles existent par la volonté d'une autre société souveraine, l'Église. Le décret de 1809 étant abrogé, elles redeviennent ce qu'elles sont d'après le droit canonique. Or, d'après ce droit, c'est à l'évêque et aux curés ses délégués qu'appartient, non la propriété, mais l'administration des biens ecclésiastiques. Ils peuvent, s'ils le jugent à propos, s'adjoindre des laïques pour prendre part à cette administration; et ces « conseillers de paroisse », ces « fabriciens » peuvent rendre à la hiérarchie les plus grands services, quand ils sont judicieusemeut choisis; car les hommes d'église, il faut l'avouer, ont tout avantage à faire contrôler leurs budgets par des hommes du monde, ordinairement beaucoup plus compétents qu'eux en matière financière et juridique. Mais si cette collaboration des laïques est souvent utile, elle reste toujours facultative : rien n'empêche l'évêque d'autoriser les curés à s'en passer, dans les paroisses où ils ne trouveraient pas à recruter un conseil de fabrique. On voit combien de problèmes, qui eusent été presque insolubles dans le régime des associations cultuelles,

se résolvent d'eux-mêmes, dès que l'Église reprend ses droits et s'organise d'après ses lois propres.

Il se peut, d'ailleurs, que, là où les fabriques se réorganiseront, on trouve beaucoup à emprunter, pour leurs statuts, à ceux qui furent élaborés pour les associations canoniques. La grande différence sera qu'on n'essayera pas d'en faire des associations légales, en se jetant dans *le piège de la déclaration* et des quasi-engagements qu'elle entraîne. Libre à l'État de modifier sa législation et de les considérer, si bon lui semble, comme associations cultuelles : nous n'y serons pour rien, et, dans une tranquillité de fait qui ne nous donnerait, en droit, aucune sécurité, nous ne cesserons de réclamer les garanties légales exigées par le Saint-Père.

Quoi qu'il en soit, nos évêques règlent désormais, dans la plénitude de leur autorité, le fonctionnement des caisses diocésaines et paroissiales. N'étant liés envers l'État par rien, ni par un Concordat, ni par l'acceptation des conditions posées aux associations, ils sauront mettre à profit, comme tout citoyen, l'incoercible liberté de la propriété mobilière.

Dès lors, on a lieu d'espérer qu'ils auront bientôt de quoi subvenir aux besoins de leurs diocèses et de leurs paroisses. La fière attitude que vient de prendre l'Église de France dirigera vers eux les larges aumônes qu'eût arrêtées, sous le régime de la loi de 1905, la crainte de voir les fonds tomber à la Caisse des dépôts et consignations. Les biens de chaque diocèse pourront être administrés avec la même régularité que ceux de nos grandes œuvres : car les contrôles privés, organisés par la hiérarchie, inspireront aux donateurs une tout autre confiance sur l'emploi de leurs dons, que ne leur eût inspiré le contrôle d'un État constamment prêt à confisquer.

Il faudra sans doute, pour équilibrer les recettes et les dépenses, opérer, dans l'organisation diocésaine et paroissiale, surtout au début, des simplifications économiques. Nos chefs n'ont pas manqué d'étudier sur quels points elles pourront porter ; et si, parmi elles, il en est plusieurs qui n'iront point sans imposer des sacrifices, elles apportent aussi plus d'un stimulant pour le zèle et plus d'un avantage pour la formation sacerdotale. Ne voyons-nous pas avec bonheur que

les rudes prévisions d'avenir, en arrêtant les vocations trop humaines, attirent aujourd'hui au clergé séculier, plus nombreuses que jamais, des vocations d'élite ?

Le prêtre gardera d'ailleurs toute son indépendance à l'égard des bienfaiteurs, puisque c'est dans les mains de l'évêque que viendront se concentrer, tombant de la main du riche et de celle du pauvre, les aumônes destinées à l'entretien du clergé. Ignorant le préfet, n'ayant plus à compter avec une direction des cultes, le prêtre n'aura d'autre supérieurs que ceux que lui donne sa conscience. Un homme de loi s'effrayait récemment de l'accroissement que recevrait l'autorité épiscopale, en cas de rejet des associations cultuelles. Le clergé ne s'en effraye pas, car il sait que les lois générales de l'Église ont sagement paré aux abus possibles ; mais il est fier de voir grandir, dans la persécution, le prestige de ses chefs naturels. Jamais l'évêque n'aura eu situation plus haute, plus efficace, plus conforme aux traditions apostoliques, que sous le régime inauguré par Pie X.

Comment a-t-on pu dire que le refus des associations, ce serait l'anarchie ?

Pour s'arrêter à cette crainte, il faudrait — par une tournure d'esprit que le fonctionnarisme a rendue trop fréquente chez les Français — être incapable de concevoir une organisation comme possible sans les sanctions officielles. Une fois de plus, les catholiques montreront qu'ils peuvent faire de grandes choses sans le concours de l'État, malgré même son hostilité. Ce ne sera pas l'une des moins heureuses contributions apportées à la réforme de l'esprit public.

L'épiscopat a déjà examiné s'il y a lieu d'établir, pour la perception des aumônes nécessaires aux frais du culte, un procédé uniforme pour toute la France, ou s'il vaut mieux tenir compte des besoins locaux, des préjugés de terroir, des mœurs et des coutumes de chaque province. Ainsi fera-t-il, peu à peu, sur les divers points de la discipline ecclésiastique. Il appartient aux évêques de préciser, pour mille questions de détails, une solution dont Rome n'a pu que tracer les grandes lignes. Dans ce travail de réorganisation libre, et qui ne se fera pas sans effort, le Souverain Pontife se déclare prêt à les aider de ses conseils et de son autorité. Pour voir

dans cette promesse paternelle, comme l'ont voulu certains journaux, une preuve que les instructions positives et pratiques sont réservées pour plus tard, il faut avoir l'art de lire, dans un texte, le contraire de ce qu'il dit.

D'ailleurs, « profiter de tous les moyens que le droit donne à tous les citoyens pour disposer et organiser le culte religieux », ce n'est pas abandonner nos positions. Pie X nous invite à « lutter pour l'Église... avec persévérance et énergie, sans agir toutefois d'une façon séditieuse et violente..., en nous enfermant dans notre bon droit comme dans une citadelle ». Nous enfermer dans notre bon droit, ce n'est évidemment pas aller au-devant des spoliations; ce n'est pas quitter de nous-mêmes ces édifices qui sont à nous et sur lesquels l'encyclique revendique, en termes exprès, l'autorité de nos chefs; ce n'est pas porter à l'ennemi sur un coussin de velours les clefs de nos églises. Il n'y a ni sédition ni violence à rester chez soi. Il y aurait complaisance désastreuse à en sortir sur une simple injonction des voleurs. Mgr Henry le disait aux prêtres de Grenoble en leur communiquant les instructions du Saint-Père : « Vous n'aurez qu'à rester dans vos églises et y continuer vos fonctions. » Tous les jours la presse nous apporte d'autres paroles épiscopales, aussi énergiques et aussi tranquilles.

Mais résolus à profiter de tous nos droits, nous saurons, sans renoncer au culte public, prévoir, pour les cas extrêmes, l'organisation du culte en local privé. Sans doute, dans le programme de défense qui s'impose à nous, ce n'est pas le terrain à choisir pour livrer bataille; c'est du moins une ligne de retraite qu'il faut avoir étudiée. Comme l'a fort bien dit M. Gabriel Aubray, le culte en local privé, c'est le « dernier refuge ». Si la crise devenait assez aiguë pour nous contraindre à y recourir, il ne faudrait pas que nous fussions pris au dépourvu.

Le jour où nous en serions réduits là, nous verrions la persécution prête à se déchaîner jusqu'à ses dernières violences. De nouvelles lois seraient bientôt forgées pour accabler de pénalités le prêtre qui aurait dit la messe en particulier. Les fureurs anticléricales ne s'arrêteraient pas en si beau chemin. Inutile de dire que nos prêtres sauraient,

avec la grâce de Dieu, prendre pour modèles leurs héroïques devanciers du dernier siècle.

« Ce n'est point par la violence, mais par la fermeté, que nous briserons l'obstination de nos ennemis. »

VII

Mais espérez-vous donc la briser? nous dit-on. Que prétendez vous donc, avec votre résistance? Êtes-vous encore grisés par l'effervescence des inventaires? Les élections ne vous ont-elles pas démontré que l'opinion publique est contre vous? Croyez-vous la ramener en vous posant en martyrs? Et comment ferez-vous comprendre au pays votre attitude? Il suffira à vos persécuteurs de dire que si vous perdez vos temples, c'est que vous n'avez pas voulu les recevoir. On rejettera sur vous, sur votre pape, la responsabilité de la guerre religieuse. Encore une fois que prétendez-vous?

Ce que nous prétendons, c'est maintenir les droits de l'Église.

Le pape n'a pas donné d'autre motif à son *Non licet*. Nous lui obéissons.

Nous savons très bien que les mensonges électoraux, accumulés pendant trente ans, ont tourné l'opinion publique contre nous. Ce n'est pas l'espoir de la ramener qui nous fait adopter cette attitude, c'est le devoir. Mais nous savons aussi que le meilleur moyen pour achever de nous l'aliéner, ce serait de persévérer dans la tactique de concessions qui nous a si mal servis. Quelque attitude que nous eussions prise, — eussions-nous couru à notre perte en formant des associations cultuelles, — les sectaires n'en auraient pas moins continué à nous calomnier. Notre reculade n'eût contribué qu'à les enhardir.

Nous ferons d'ailleurs tout ce qui sera nécessaire pour justifier devant le pays la décision du Souverain Pontife. Il nous le recommande instamment dans les instructions positives de son encyclique; et le sophisme dont on joue contre nous est trop grossier pour qu'il ne soit pas aisé de le réfuter. M. Sarrien aura beau prôner le libéralisme de la loi de séparation, nous n'aurons qu'à la montrer telle qu'elle est. C'es

à quoi nous ne manquerons pas. Le devoir s'impose aux catholiques de mener, en faveur de la vérité, une telle campagne de presse et de conférences, qu'ils arrivent à couvrir la voix du mensonge et de la calomnie.

D'ailleurs, voyez ce que l'on gagne à tenir ferme.

Déjà l'on commence, jusque dans les conseils du pouvoir, à chercher les moyens d'éviter les extrémités dont on nous menaçait. Oh! on affirme bien haut que la loi sera exécutée. Mais on reconnaît tout bas la nécessité de la modifier. On commence à s'apercevoir qu'il serait dangereux de « changer la destination des églises », parce que les catholiques refusent d'abandonner ce qui est à eux. On comprend que s'ils refusent de reconnaître, fût-ce par un loyer, la prétendue propriété de l'État et des communes, il faudrait peut-être empêcher les conseils municipaux trop anticléricaux de les troubler dans leur jouissance. On reconnaît que, loin d'obliger à supprimer toutes les pensions et allocations ecclésiastiques, la loi interdit cette suppression. On remarque qu'il serait bien difficile de rappeler, pendant deux années, prêtres et séminaristes à la caserne. On se rend compte que ce serait une formidable confiscation, de mettre sous séquestre les biens du culte pour les attribuer à des établissements communaux dits « de bienfaisance » et que, d'ailleurs, ces établissements seraient tenus d'acquitter les fondations pieuses dont les biens étaient grevés. On découvre même que le culte public n'est pas impossible sans associations cultuelles et que les catholiques, en l'exerçant, ne donneraient pas lieu à des poursuites. Quoi d'étonnant? Certains de nos gouvernants ont trop de sens politique pour souhaiter un conflit, et beaucoup de leurs commettants voudraient voir l'anticléricalisme stérile faire place à une politique de réformes et de progrès social.

Inutile de dire que, si le pouvoir admet une solution pacifique en nous laissant jouir de nos droits, nous ne refuserons pas d'en jouir. Résolus à rester sur nos positions, nous n'irons pas provoquer ceux qui n'essayeraient pas de nous en déloger. Nous nous bornerons à réclamer sans relâche qu'on répare les injustices passées, qu'on nous rende nos libertés ravies et qu'on donne à l'Église les garanties légales dont

elle a besoin. Nous ne sommes pas, quoi qu'on dise, des « violents », et nous ne cherchons pas la guerre; mais nous sommes résolus à l'accepter, plutôt que de compromettre les droits de l'Église. La paix est bonne, mais non pas à tout prix.

Au surplus, nous ne nous faisons pas illusion. Si les hommes de gouvernement peuvent souhaiter la solution pacifique, il est douteux qu'ils puissent la faire accepter par les sectaires qui les poussent. N'entendons-nous pas d'avance, dans les journaux d'extrême gauche, les interpellations féroces qui, à la rentrée des Chambres, mettront le ministère en demeure de mener à fond la persécution?

Car la persécution sévit en France, n'en déplaise à ceux qui la nient parce qu'ils n'en ont pas souffert eux-mêmes...

Pour la mener à fond, plusieurs de nos ennemis se borneront à demander l'application rigoureuse de la loi de 1905. Il ne leur sera que trop facile de faire prévaloir les interprétations les plus draconiennes : fermeture soudaine des églises, suppression des pensions et allocations, confiscation immédiate de tous les biens, interdiction du culte public. Peut-être l'autorité civile, sans fermer les églises, chercherait-elle à empêcher le culte en faisant condamner nos prêtres à l'amende et à la prison pour réunions illégales. Elle s'y brisera. Les emprisonnements de prêtres et d'évêques ont brisé l'effort du Kulturkampf.

D'autres sectaires demandent l'aggravation de la loi. Ne nous l'ont-ils pas annoncé le jour même où ils l'ont votée? Et n'ont-ils pas répondu à l'encyclique par une explosion de menaces?

Il est une de ces menaces qui fait sourire. Le gouvernement, nous ont-ils dit, présentera dès la rentrée des Chambres un projet pour soumettre à l'*exequatur* les évêques nommés par Rome. L'idée a dû surgir dans le cerveau de quelque légiste obtus : M. Briand est trop avisé pour donner ce coup d'épée dans l'eau. Qui ne voit que c'est précisément dans le régime des associations cultuelles que l'*exequatur* aurait pu avoir quelque portée? Le Conseil d'État, nous l'avons fait remarquer jadis, aurait pu l'exiger d'un évêque qui aurait voulu se porter garant devant lui du catholicisme d'une asso-

ciation. En renonçant à en former aucune, l'épiscopat se débarrasse de cette entrave. Pour le gouvernement spirituel d'un diocèse, il suffit d'une maison privée ou d'une chambre d'exil. Est-il besoin de rappeler encore le souvenir de l'évêque Brinkmann et celui du cardinal Sarto?

Ce qui pourrait être moins platonique, ce serait la suppression des quelques tempéraments admis dans la loi de 1905. Nos adversaires ont abusé de ces tempéraments pour la présenter au pays comme libérale. Cette fois ils se lanceraient à corps perdu dans la persécution franche. S'il y a là de quoi faire trembler « ces faibles dont nul ne peut dire, avant l'épreuve, qu'il ne sera pas[1] », rien aussi n'est plus propre à nous donner espoir dans le triomphe de la cause catholique. N'en étions-nous pas venus au point où, pour sortir d'une langueur mortelle, il faut savoir souffrir?

*
* *

Pie X ne s'est dissimulé aucune de ces conséquences. Elles ne l'ont pas arrêté. C'est qu'il y allait du salut de l'Église dans notre pays.

Un jour la France lui en saura gré. Nous qui le remercions, on nous accuse de ne voir que l'Église : oubliez-vous la France? nous dit-on. — Non certes. Et nous sommes sûrs de la bien servir, en empêchant l'extinction lente et progressive du catholicisme dans cette nation qui ne peut vivre et prospérer sans lui. Il y a quelque chose de pire pour un pays que la guerre, même que la guerre civile : c'est la paix honteuse où se perd la notion du droit. En acceptant la guerre pour maintenir le droit, nous aurons raffermi la conscience nationale; en nous résignant à tous les sacrifices pour garder chez nous la foi catholique, nous aurons préparé le relèvement moral du pays.

C'est à Pie X que nous le devons. En nous commandant de lutter avec persévérance et énergie, il nons a sauvés.

Paul AUCLER.

1. *Études*, 5 septembre 1906.

LE

KULTURKAMPF ET LE CHANCELIER DE FER

COMMENT ON ORGANISE UNE PERSÉCUTION

« La chasse est ouverte, la grande chasse au faucon[1] », écrivait, le 16 janvier 1873, dans son journal intime, le maréchal Roon, en jouant avec assez d'à-propos sur le nom du ministre Falk, qui représentait officiellement en Prusse, depuis le 22 janvier 1872, la politique de persécution contre l'Église et qui apparaissait déjà, aux yeux des clairvoyants, comme le vif symbole d'une guerre acharnée et sanglante.

Du chancelier impérial, alors dans tout l'éclat de ses triomphes et de sa puissance, il n'est nullement question à cette page des *Mémoires*, et le mystérieux silence observé à cet égard par le successeur de Bismarck à la présidence du conseil, sinon à la direction effective du gouvernement prussien, n'est pas moins significatif que sa brutale parole.

C'était bien une chasse, une chasse d'oiseaux de proie, qui s'était organisée dans l'ombre : tous étaient prêts pour la curée, faucons, gerfauts et hobereaux. On n'en faisait plus mystère ; l'hallali sonnait partout comme une victoire, tandis que des cris rauques saluaient, dans tous les partis et sur tous les points du royaume, la fin tragique et imminente de l'Église catholique[1].

Mais celui qui tenait dans ses mains tous les fils de cette entreprise redoutable, celui qui avait mûri l'idée, combiné les plans savants, dirigé dans le détail les premiers comme les derniers préparatifs de ce guet-apens monstrueux, l'instigateur secret, l'hypocrite boute-en-train de cette chasse aux

1. « Die grosse Falkenjagd hat heute begonnen. » *Denkwürdigkeiten aus dem Leben des Generalfeldmarschalls Kriegsministers Grafen* von Roon, t. III, p. 345.

consciences, au dernier moment, avait disparu. Le 1er janvier 1873, le prince de Bismarck avait donné sa démission de président du conseil et cédé sa place au ministre de la guerre, le feld-maréchal von Roon. Désireux de ne pas assumer, du moins aux débuts, la responsabilité de cette grande iniquité ourdie par ses soins, le chancelier de fer se retirait à l'écart, se dérobait, craignant — on ne sait trop pourquoi, car il ne l'a jamais dit — la grande lumière, mais se réservant, dans l'ombre, de compter les coups.

Peut-être se défendait-il mal d'une instinctive appréhension sur l'issue finale de la lutte, qui, cependant, ne faisait doute pour aucun de ses partisans. Peut-être se flattait-il encore de ne point compromettre sa popularité, qui était grande alors, au sein des populations catholiques.

Qui résoudra l'énigme ?

Les innombrables gravures du temps, servant d'illustration à cette page, qui n'est pas blanche, de la vie de Bismarck, nous représentent le colosse sur son piédestal de gloire, non pas debout et menaçant de l'épée, mais comme un sphinx accroupi tout au bord des déserts et nimbé de vapeurs d'encens. Ce qui est sûr, en effet, c'est que l'habile diplomate, qui s'était joué triomphalement de l'Europe, le puissant homme d'État qui avait élevé sur les ruines encore brûlantes de la France et de l'Autriche l'empire allemand, au moment de sa lutte suprême avec l'Église et dans ce concert de louanges qui le suivait partout, cherchait la solitude, et il n'était donné à personne de savoir ce qu'il pensait.

C'était une force, et grande. Avec un soin jaloux, méticuleux, Bismarck n'avait-il pas cherché toujours à dissimuler son jeu? Il l'avait dissimulé si bien que longtemps s'est posée la question de savoir quelle part avait eue le chancelier de l'empire dans le Kulturkampf, et même s'il en avait eu quelqu'une. Après l'échec retentissant de sa politique religieuse, Bismarck s'est toujours défendu d'avoir été pour rien dans ces basses œuvres de sectaires ; à maintes reprises, il s'est efforcé, à l'aide des journaux dévoués à sa personne, de dégager sa cause de celle de ses compromettants amis et de rejeter sur le ministre des cultes, Falk, tout l'odieux de la persécution. Falk, de son côté, après sa retraite

du ministère, cédant aux instances de son ancien chef, à qui sa docile reconnaissance ne savait rien refuser, revendiqua hautement pour lui seul la responsabilité de cette politique et poussa la déférence jusqu'à publier dans le *Westfälischer Anzeiger* une déclaration authentique portant « que l'initiative des projets de loi adoptés par le Parlement à l'égard de l'Église catholique lui revenait en propre, — et nullement à M. de Bismarck[1] ».

Mais il est avéré aujourd'hui, par le témoignage de Roon lui-même[2] et par les *Mémoires* de l'empereur Frédéric III[3], que jamais le Kulturkampf n'aurait pu se produire sans l'adhésion de Bismarck, qui d'ailleurs en avait fait sa chose, l'objet favori de ses rêves, et, peu à peu, à mesure que des documents nouveaux viennent éclairer d'un jour plus précis cette question encore ténébreuse, la marche astucieuse de ses menées se laisse partout entrevoir. On peut le dire en toute certitude historique, l'auteur responsable devant l'histoire et devant Dieu, l'auteur premier du Kulturkampf et le grand meneur, c'est Bismarck[3]. Si, dans cette savante et lugubre « chasse au faucon », le rôle d'oiseau de proie a été dévolu à Falk, celui qui avait enchaperonné et dressé l'oiseau, posé quotidiennement le leurre, c'était Bismarck, ce grand maître en secrets de haute volerie et de basse volerie : le grand fauconnier, c'était lui.

Avec quelle robuste patience et quelle souplesse de ruses, inlassablement, ce prodigieux calculateur était parvenu à préparer les voies, à disposer son attaque, à mettre sur pied peu à peu toutes les forces de l'empire pour fondre, au moment voulu, à l'improviste, mais sans pouvoir le vaincre, sur un ennemi désarmé et déconcerté, qui n'avait pour se défendre que sa foi et sa conscience, l'histoire nous le dit ou nous l'indique assez clairement aujourd'hui pour qu'il y ait profit à revenir sur un passé qui n'est point, hélas ! sans analogie avec la période troublante que nous traversons.

1. Voir *Germania*, 6 octobre 1896, n. 231.
2. Lettre au comte de Blankenburg. *Denkwürdigkeiten*, p. 320.
3. *Deutsche Rundschau*, 1886, t. LVII, p. 16.
4. Cf. Brück, *Geschichte der katholischen Kirche im neunzehnten Jahrhundert*, p. 165 *sqq*.

Mais l'intérêt n'est pas tant, semble-t-il, d'établir ou de mesurer le rôle joué par Bismarck dans la persécution de l'Église de Prusse, que de rechercher comment ce rôle terrible et odieux de persécuteur, le chancelier de fer l'avait conçu, quels mobiles dirigeaient sa pensée, quelle tactique inspirait ses plans, à quelles illusions, à quelles décevantes chimères s'abandonnait le sens positif et retors de ce machiavélique homme d'État. Jamais plan de campagne ne fut mieux préparé, ni depuis plus longtemps ; jamais puissance d'attaque ne fut plus redoutable ; jamais tacticien plus habile ni plus sûr de la victoire.

Et ce fut le colosse de fer qui se brisa.

Réconfortante leçon pour les pusillanimes qui ne trouvent qu'à gémir et à désespérer : ils tiennent pourtant leurs destinées entre leurs mains, s'ils savent dégager suffisamment, des enseignements du passé, les espérances de l'avenir. La comparaison est saisissante de ce qui fut et de ce qui est. A voir de près, dans une revue sommaire, toutes les ressources mises en œuvre par le génie d'un homme qui passe encore, et justement, pour le plus grand génie politique de son siècle, — si le génie consiste politiquement à parvenir par tous les moyens possibles à ses fins, — peut-être se diront-ils qu'il faut, pourtant, que l'Église soit fièrement assise sur le roc où l'a fixée son divin fondateur pour avoir résisté, par un miracle qui n'a pas épuisé sa vertu, au plus formidable assaut qui fut jamais.

*
* *

A la différence des sectaires passionnés qui président en aveugles aujourd'hui aux destinées de la France et qui ont pris à tâche de déchaîner, dans un pays presque exclusivement catholique, totalement étranger aux rivalités confessionnelles, les violences et les hontes du Kulturkampf prussien, le chancelier de l'empire allemand n'avait rien d'un esprit irréligieux ou sceptique. Ce serait une lourde erreur de le prendre pour un mécréant et, toute paradoxale que puisse paraître une telle pensée, son projet d'asservir l'Église romaine à l'État n'impliquait, pour lui, rien d'hostile aux croyances chrétiennes.

Luthérien de vieille roche, trés imbu des traditions et des principes de la Réforme, Bismarck a toujours fait profession, ostensiblement et sans ombre de respect humain, de son attachement aux doctrines de l'Évangile et ce n'est pas lui, certes, qui eût assisté, impassible, aux conférences de Delitzsch sur *Babel und Bibel* et accueilli comme un progrès des sciences les conclusions négatives du professeur Harnack. « Je ne comprends pas, disait-il un jour, comment, sans la foi en une religion révélée, on peut croire en Dieu, en un Dieu voulant le bien, en un juge snprême et en une vie future, comment on peut faire son devoir et rendre à chacun son dû. Si je n'étais pas chrétien, je ne resterais pas une heure de plus à mon poste; si je ne comptais pas sur mon Dieu, je ne tiendrais aucun compte des maîtres de ce monde[1]. »

Ce n'était nullement parole vaine ou forfanterie du moment. Dans tout le cours de sa vie, — et il importe de ne pas oublier ce point, si l'on veut atteindre, à travers les dédales de sa politique religieuse, au cœur même de sa pensée, — Bismarck s'est affirmé toujours comme un chrétien convaincu et, qui plus est, un chrétien pratiquant.

Il est vrai qu'il pratiquait à sa façon, en disciple avisé de Luther. Deux fois l'an, à Noël et à Pâques, on le voyait, au premier rang des fidèles, qu'il dominait de sa haute stature, se présenter dévotement à la Cène. Mais c'était là toute la part qu'il faisait au culte extérieur : hormis ce temps, on ne l'apercevait plus dans les églises.

Rien d'étrange, d'ailleurs, à ce fait. Le luthéranisme étant la religion du sacerdoce universel, le luthérien vrai et pur qu'était le prince de Bismarck, se suffisait amplement à lui-même. A quoi bon, quand on est l'orateur empoignant et superbe que l'Europe admire, déranger l'ordre de ses affaires ou des affaires de l'État pour aller prêter l'oreille à quelque sermon monotone ? Des exhortations religieuses et morales, Bismarck était bien capable de s'en faire à lui-même, et de plus vigoureuses, et de plus salutaires que toutes celles que pouvaient lui adresser les prédicateurs de Varzin ou de la cour.

1. M. Busch, *le Comte de Bismarck et sa suite*, t. I, p. 142.

Au reste, il ne lui plaisait point que l'on se méprît sur la sincérité de son christianisme[1]. Un journal progressiste ayant un jour signalé comme une marque d'indifférence religieuse cette façon d'abstentionnisme cultuel, le chancelier, tout aussitôt, reparut aux offices, écoutant les sermons, priant avec foi, et chantant gravement les cantiques de sa voix de stentor qui couvrait l'harmonie des grandes orgues.

Bismarck restait fidèle ainsi aux traditions de sa race et de sa famille, et c'est précisément à ce fonds héréditaire d'austère luthéranisme et de piétisme exalté qu'il faut attribuer l'origine première de la bataille gigantesque livrée, au jour voulu et sur son ordre, par le gouvernement contre l'Eglise catholique. Pour lui, la Réforme du seizième siècle restait inachevée ; il fallait à tout prix la mener à bon terme, et l'on peut dire que sa plus lointaine ambition, comme le montre déjà son intervention directe et si active dans l'imbroglio ecclésiastique du duché de Bade, a été finalement de reprendre un jour à son compte l'œuvre de Luther et de constituer une Allemagne purement évangélique.

A l'influence tout intime et personnelle du principe luthérien sur les projets encore vaguement élaborés de sa politique, il convient de joindre, pour une part décisive peut-être, l'action permanente et intensive de la secte des frères Moraves, à laquelle Bismarck appartenait et dont il suivait avec une extraordinaire docilité les directions. A Berlin, le chancelier ne fréquentait d'autre temple que le leur. Chaque soir, avant de s'endormir, et même au plus fort de ses campagnes, il n'eût pas manqué de lire au moins une page d'un livre spirituel, qui était devenu son livre de chevet et que son familier Engel n'osait point déranger sur sa table de nuit : les *Comptes de chaque jour et textes doctrinaux de la communauté des Frères*.

L'esprit d'intolérance qui était le caractère propre de cette secte remuante et fanatique, répondait trop bien aux aspirations de son âme pour ne point le dominer un jour entièrement.

Une autre cause, plus profonde encore, orientait dans le

1. Cf. P Majunke, *Geschichte des « Culturkampfes »*, p. 29.

même sens le cours habituel de ses ambitions. Prussien de la Vieille-Marche, et voué corps et âme au progrès du *Junkertum*, Bismarck ne concevait rien de plus passionnant ni de plus sacré que la grandeur de son pays. Il unissait intimement, jusqu'à les confondre, ces deux pensées : sa foi et son roi. Partout l'image de la patrie lui apparaissait sous des couleurs religieuses et sa piété mystique ne séparait jamais du règne de Dieu sur terre le règne glorieux de la Prusse.

La légende du Hohenstauffen dormant dans sa grotte du Rheinwald son sommeil séculaire, et attendant le jour où, réveillé de sa léthargie, il lui serait donné de prendre enfin sur la papauté l'implacable, la suprême revanche de l'Allemagne, cette légende tant de fois chantée par les poètes du Nord et si douce à l'âme germanique, hantait profondément ses rêves. Tout s'effaçait, des contingences humaines, devant cette vision éclatante. A ce but d'universelle domination et de vengeance, il subordonnait toutes ses ambitions personnelles comme tous ses calculs d'homme d'État, et il y attacha obstinément sa volonté, bien avant qu'il eût pu prévoir à l'aide de quel concours inespéré de circonstances il lui serait possible de ressusciter, sous une forme moderne et avec toutes les garanties préalables, la lutte du sacerdoce et de l'empire.

Le Prussien, en cela, ne s'isolait point du piétiste et ce grand réaliste était doublé d'un illuminé. Il est rigoureusement exact que Bismarck, en visant à fonder la puissance de la Prusse sur les ruines de toutes les autres puissances, poursuivait secrètement un but religieux.

On sait l'ardeur de sa prière, avant Sadowa. A toutes les heures graves de sa vie politique, aux instants solennels où se trouvaient en jeu les destinées de la nation, on le voit ainsi absorbé par une idée pieuse, mû par un acte de foi. Au matin du jour où l'on vint brusquement le réveiller pour lui annoncer la capitulation de Sedan, à peine venait-il de partir en toute hâte, au galop, à la rencontre de Napoléon, que son secrétaire, Maurice Busch, pénétrait dans sa chambre. Parmi les livres parcourus la veille et jetés en désordre sur le parquet dans le sursaut du réveil, se remarquaient surtout des livres de piété, entre autres : *le Réconfort quotidien pour les chrétiens croyants*, des frères Moraves.

Il avait toujours avec lui son psautier, que la comtesse, aussi piétiste que son mari et dans la même nuance, lui avait envoyé de Varzin, craignant qu'il n'y en eût point en France, ce pays des mécréants. « Je crains, lui écrit-elle à la date du 6 novembre 1870, que vous ne trouviez pas de Bible en France ; je t'enverrai donc un *Livre des Psaumes* afin que tu puisses y lire la prédiction contre les Français, prédiction ainsi conçue : *Je te le dis, les impies seront exterminés*[1]. »

Tel fut Bismarck, le Bismarck du dedans, au cours de sa longue et difficultueuse carrière : un hobereau mystique. La devise adoptée par lui, dès son entrée au Landtag, en 1848, on peut dire qu'il ne l'oublia jamais et qu'il s'efforça de la mettre en œuvre toujours plus, sinon toujours mieux : *Avec Dieu, pour le roi et la patrie !*

* * *

C'est précisément cet amalgame, encore mal défini, de politique et de religion qui donne à la physionomie intime du chancelier de fer son étrange originalité et qui explique bien son attitude à l'égard de l'Église, et comment il fut amené à susciter contre elle le Kulturkampf, et quelle conception il se fit de cette lutte insensée, et à quelles fins tendait sa politique.

Bismarck n'eut jamais en vue, et ne pouvait avoir en vue, avec ses convictions robustes, de détruire ou même d'amoindrir en rien la religion, qu'il voulait prospère ; l'idée ne lui vint jamais, et ne pouvait lui venir, d'un régime de séparation entre l'Église et l'État. Avec ses conceptions politiques et religieuses, l'État neutre ne cadrait point : il le tenait pour une monstruosité. Partout et toujours, il s'efforça de promouvoir les maximes de l'État chrétien et, pour lui, l'État chrétien était celui-là seul qui met résolument au service des dogmes de l'Évangile et de sa morale son influence et son crédit. « A mon sens, disait-il au Landtag dès le début de sa vie publique, ces mots : *Par la grâce de Dieu*, que joignent

1. M. Busch, *op. cit.*, p. 216.

à leur nom les monarques chrétiens, ne sont point une vaine formule. J'y vois la promesse de leur part de porter conformément à la volonté de Dieu le sceptre qu'ils ont reçu de lui. Mais je ne puis considérer comme État chrétien que celui qui se propose de réaliser les doctrines du christianisme... Si nous ôtons aux États ce fondement religieux, ils ne deviennent qu'un agrégat fortuit de droits, une sorte de rempart pour la guerre de tous contre tous [1]. »

On ne voit pas que Bismarck se soit jamais départi de cette ligne de conduite. S'il s'engagea par la suite, plus loin qu'il n'eût voulu, dans une série de mesures violentes qui retombaient sur le protestantisme aussi directement et lourdement que sur le catholicisme, c'est que les passions du moment l'aveuglèrent et qu'il céda peu à peu à la pression des partis extrêmes dont il avait cru pouvoir se servir en se ralliant si imprudemment à eux, et qui se servaient de lui, tout au contraire, pour réaliser, sous le couvert de son nom, un programme bien autrement radical que le sien.

La lutte qu'il engagea contre l'Église romaine n'était donc pas, du moins au début et dans sa pensée, une guerre à la religion, et si l'on veut que ce soit une guerre de religion, c'était, pour dire juste, une prise d'armes confessionnelle.

Pourtant, ici encore, la nuance existe. En vrai luthérien, Bismarck était nourri jusqu'à la moelle de préjugés contre le catholicisme, dont le culte et certaines croyances lui apparaissaient surtout comme un amas de superstitions, et dont la forme sociale ne représentait à ses yeux qu'une institution politique. En vrai piétiste, il trouvait fort naturel de lui appliquer ses maximes d'intolérance et de le ramener à ses principes primitifs, ou qu'il croyait tels.

Mais en dehors du frère morave qu'était devenu, suivant la pente de son tempérament spirituel, ce luthérien de vieille souche, Bismarck, par surcroît, était Bismarck, et l'homme explique le chrétien.

A son tour, et comme toute sa génération, et plus éperdument que hobereau du Sachsenwald pouvait l'être, fasciné par cette idée nuageuse et brillante, si chère aux philosophes

1. *Fürst Bismarcks gesammelte Reden*, t. I, p. 9.

et aux juristes allemands, de la mission historique de la Prusse, du Borussianisme,comme il disait plus simplement lui-même[1], on ne saurait méconnaître que sa façon, à lui, de servir Dieu en servant l'État reposait sur une théologie particulière, sur une conception essentiellement fonctionnariste du devoir religieux, dont le protestantisme lui-même, ou du moins l'orthodoxie protestante, plus encore que l'Église romaine, devait singulièrement pâtir.

Il est vrai qu'un certain nombre d'orthodoxes se sont ralliés avec entrain et pas mal d'inconscience aux vues du chancelier, et l'un des derniers témoignages d'admiration,qui n'est pas l'un des moins curieux, rendus au grand homme d'État dans sa retraite de Varzin, fut ce diplôme de docteur en théologie, que lui décerna solennellement, *honoris*, *causa*, l'Université de Giessen, en récompense des éminents services rendus par lui au christianisme. Bismarck reçut sans sourciller cet honneur. Mais nombre de vieux docteurs plus rassis, moins enclins à l'enthousiasme du moment, branlèrent leur tête chenue et ne se firent point faute de disserter, au regard des vérités éternelles, sur les mérites intrinsèques de ce confrère *in extremis*, se demandant entre eux, avec anxiété, si le christianisme de Bismarck était encore le christianisme.

La question peut se poser, en effet, car il paraît bien que l'homme d'État, en lui, absorbait l'homme privé. A force de rapprocher du sentiment religieux le sentiment patriotique, celui-ci avait fini, sinon par dévorer, du moins par dominer celui-là : c'est, du reste, ce que voulait Bismarck à l'égard de l'Église.

Et lui qui découvrait si aisément, dans les chants du roi David, l'annonce prophétique des destinées triomphales de la Prusse, ne remarquait point l'incohérence qu'il y avait à faire de Berlin le centre du monde religieux, du trône des Hohenzollern le fondement de toute croyance. Car était-ce rien autre chose ? A tout prendre et à y regarder de près, son christianisme était prussien, sa religion nationale.

1. Poschinger, *Preussen im Bundestag*, t. IV, p. 160.

Ainsi s'explique comment l'habile calculateur avait cru parvenir à la solution rêvée et servir tous les intérêts en détachant de Rome l'Église d'Allemagne pour la rattacher à l'État prussien, en d'autres termes en instituant, sur le modèle des confessions protestantes, une Église nationale. Bismarck travailla toute sa vie opiniâtrément à cette œuvre; toute sa vie, avec une énergie indomptable et sans compter avec la peine, il s'appliqua, soutenu par ses mystiques espérances, à concilier cette antinomie, dont il n'avait entrevu qu'un illusoire aspect, d'adapter une force divine à un fragile ressort humain, d'englober dans un système politique et caduc une institution dont le caractère fondamental est d'être aussi universelle, aussi durable que le monde.

Ce fut la grande erreur de sa vie.

Il le reconnut trop tard, quand il eut usé, dans cette folle entreprise, toute sa puissance et toute sa ruse, son crédit prestigieux et le plus clair de sa gloire.

*
* *

Mais de cela, le chancelier de fer, dès l'abord et même au premier heurt, ne se doutait guère. Tous les éléments de succès, il les avait, et de longue date, analysés, pesés, réunis dans sa main. Il savait où il allait, à qui il avait affaire; des documents précis, circonstanciés, le renseignaient à point sur les hommes et sur les choses; ses affidés étaient partout, voyant tout. Lui-même s'informait un jour auprès d'un évêque, avec un soin minutieux, de tous les objets nécessaires à un prêtre pour dire la messe, de ce qui est essentiel et de ce qui ne l'est pas[1]. Jamais, il faut le dire, campagne n'avait été préparée, combinée dans les plus menus détails, comme celle-là, ni celle du Schleswig, ni celle d'Autriche, ni celle de France, et Dieu sait si Bismarck était un merveilleux organisateur et si la période d'organisation, sans qu'il en parût rien au dehors, fut longue et active.

Si haut que l'on remonte dans la carrière politique du prince de Bismarck, on le voit préoccupé, à un point de vue

1. Majunke, *ibid.*, p. 33.

tout pratique, de cette éventualité qu'il jugeait fatale. Aussitôt la guerre religieuse ouverte dans les duchés de Bade et de Nassau, de toute sa fougue il se précipite dans la mêlée. Chargé, sur ses instances, d'une mission confidentielle auprès du gouvernement de Karlsruhe, il est de toutes les intrigues et de tous les coups de feu, sans cesse sur la brèche ou à de mystérieux rendez-vous, attisant les colères, suggérant les idées, empêchant les compromis, surveillant surtout de fort près le ministre de Prusse, M. de Savigny, qu'il trouvait trop clérical et trop ultramontain.

L'histoire, en Allemagne, est souvent complaisante. Des pièces officielles publiées sur ce triste épisode, Poschinger a eu soin de retrancher ce qui était de nature à obscurcir la gloire immaculée du grand homme et voilà qui limite singulièrement la confiance que nous pouvons mettre dans bon nombre de relations intéressées ou de biographies trop flatteuses. Mais ce qui est hors de doute, c'est que Bismarck, dans ce petit Kulturkampf, se faisait la main, préparant ses armes, arrêtant ses plans pour la grande lutte qu'il se proposait de déchaîner à brève échéance sur toute l'Église d'Allemagne. Vivement, dans ses lettres, il adjure Manteuffel, alors chef du cabinet prussien, de prendre parti, de dégainer à son tour. « Tôt ou tard, écrivait-il en 1852, l'esprit de conquête dont nous voyons animé le camp catholique nous forcera, sans qu'il soit possible de l'éviter, d'en venir à une lutte ouverte avec lui [1]. » De Karslruhe, il renouvelle ses doléances, multiplie les appels. Mais Manteuffel était moins bouillant, moins fanatique aussi, que son indiscret émissaire : sagement, il se retrancha dans une impassible réserve. Le conflit peu à peu se calma et Bismarck lui-même ne tarda point à comprendre que le moment de l'action décisive n'était pas encore venu. Avant tout, il fallait se débarrasser de l'Autriche et de la France, briser le pouvoir temporel de Pie IX, isoler les catholiques allemands de leur chef suprême et du reste du monde : c'était l'œuvre préliminaire, indispensable. Après quoi, le catholicisme allemand tendrait lui-même la gorge au fer victorieux, étincelant de l'État.

1. Poschinger, *op. cit.*, t. I, p. 320 *sqq.*, et t. IV, p. 128.

Avec quel insolent succès, Bismarck, trompant tous les esprits et broyant toutes les résistances, vint à bout de sa tâche, il serait superflu de le redire. Mais on ne doit pas oublier que c'était la conquête de l'Église qu'il entrevoyait au terme de toutes ses conquêtes. Se croyant investi de la mission providentielle de fonder l'unité politique de l'Allemagne sur l'unité religieuse, il marchait, culbutant les obstacles et comme poussé par une force invincible, au-devant de sa destinée. En mobilisant contre l'Autriche les armées prussiennes, c'est à l'assaut « du rempart de l'ultramontanisme » et contre « toute la milice des Jésuites » qu'il les envoyait, et son mot d'ordre n'impliquait pas la tendresse : *ferro et igne*[1] — par le fer et par le feu !

Quand il vit que la France menaçait de choir en sa puissance, sa joie ne connut plus de bornes : il allait enfin tenir, devant l'humiliation du monde catholique, la réalité de son rêve ! Le vieux chasseur qui pouvait décorer des ramures et des fourrures abattues par lui, les salles de tous ses châteaux, retrouva soudain sa prime jeunesse et quelque chose de sa passion d'antan, dont l'expression, dans les circonstances, devint épouvantablement sinistre. « Il s'assit près de moi, raconte son secrétaire Maurice Busch, avala quelques bouchées de pain, puis se tournant vers son cousin :

« — Sais-tu ce que c'est que cela ? demanda-t-il.

« Et il se mit à siffler un air, l'air du chasseur quand il a abattu son cerf.

« — Oui, fit Bohlen : c'est le signal de la mort.

« — Non, pas tout à fait...

« Et il siffla de nouveau.

« — C'est l'hallali !... Je crois bien que cette fois nous y sommes[2]. »

On y était en effet, sans que personne encore s'en doutât. A quelques intimes, Bismarck avait bien laissé entrevoir son secret. Le 26 octobre 1870, il avait dit au grand-duc Frédéric de Bade « qu'une fois la guerre finie il marcherait contre l'infaillibilité[3] », et plus tard, à Gastein, en 1871, il avait exposé

1. *Buch vom Grafen Bismarck*, p. 89 *sqq*.
2. *Les Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 272.
3. *Deustche Rundschau*, 1886 t. LVII, p. 1 *sqq*.

au comte Beust, chancelier de l'empire d'Autriche, le plan, dans toutes ses particularités, du futur Kulturkampf[1]. Mais à part les affidés, nul n'avait vent du grand coup qui allait éclater; jusqu'au jour fatidique, rien ne transpira des secrets du sphinx dans les masses encore prises de l'ivresse du triomphe et, aussi ingénument que les autres, malgré les avis de quelques rares clairvoyants[2], les catholiques, bercés d'illusions, ne ménageaient point au « héros de l'Allemagne » leurs sympathies ni leur confiance.

Quant au chancelier de fer, il était prêt.

(*A suivre.*) P. BERNARD.

1. Beust, *Aus drei Viertel Jahrhunderten*, t. II, p. 180.
2. Voir les lettres de Mallinckrodt à son frère. O. Pfülf, *Hermann von Mallinckrodt*, p. 321.

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ

ÉPISODES DE LA TERREUR

Les hommes de la Terreur, on le sait, eurent plus fréquemment recours à la violence qu'à l'adresse ; quelques-uns cependant, il faut le reconnaître, surent à l'occasion se faire habiles et modérés pour gagner et maintenir le peuple. Ils ne se contentaient même pas toujours alors de caresser les instincts pervers, de flatter les passions mauvaises de la foule ; ils s'adressaient à ses goûts natifs et allaient au-devant de ses aspirations naturelles.

De là, par exemple, les fêtes sans nombre, les mascarades, grotesques mais suggestives, qui se succédaient sur tous les points du territoire, avec leurs cortèges empanachés et leurs longs défilés, leurs salves d'artillerie et leurs feux de joie, leurs chants et leurs danses.

C'est à ce désir d'attirer les masses en parlant aux yeux, que nous devons la plantation d'arbres de la liberté, jusque dans les plus humbles villages des provinces les plus reculées[1], souvent en face des prisons qui regorgeaient de victimes, au milieu de ces places où le sang coulait à flots. Comment auraient-ils pu s'imaginer ne pas jouir de la liberté, ceux qui avaient assisté à la plantation du chêne ou du peuplier qui la symbolisait, ceux qui, de leurs yeux, le voyaient debout, orné d'inscriptions qu'ils ne pouvaient croire mensongères, de guirlandes de toutes sortes, témoins irrécusables de la possession de ce grand bien? A force d'affirmer avec énergie même de grossières contre-vérités, ne finit-on

1. Au dire de quelques historiens on eût pu en compter plus de soixante mille en 1792. Le 2 juin 1793, les représentants en mission, Deville et Milhaud, annoncèrent même de Mézières qu'ils venaient de planter un arbre de la fraternité sur cette frontière (cf. Arch. nat., AF II, 148), comme s'ils eussent pensé que sa vue seule suffirait à mettre en déroute les bataillons des despotes couronnés, comme l'on disait.

pas par en imposer, du moins aux faibles d'esprit et aux ignorants?

On aimait d'ailleurs, en ces temps, à copier les républiques antiques et partout, suivant la remarque de Grégoire[1], en Grèce comme à Rome, « l'arbre avait servi d'emblème religieux, politique ou moral ». L'olivier était consacré à Minerve, le myrte à Vénus, la vigne à Bacchus, le laurier à Apollon. Il n'était pas jusqu'à nos ancêtres, aux siècles du moyen âge, qui n'eussent suivi d'un œil bienveillant les joyeux clercs de la basoche, lorsque, chaque année, ils plantaient leur mai. C'était, ce jour-là, fête pour tous, fête simple comme la nature, mais pure et fortifiante. Pourquoi n'eût-on pas imité de tels exemples?

S'il faut en croire *le Moniteur*, l'honneur d'avoir inauguré ce qu'on peut appeler le culte des arbres de la liberté revient à un prêtre. En mai 1790, y lisons-nous, le jour de l'organisation de la municipalité, M. Norbert de Pressac, curé de Saint-Gaudens, près Civray (Vienne), « fait arracher de la forêt un chêneau de belle venue et le fait transporter sur la place du village, où les deux sexes réunis concourent à le planter. Il les harangue ensuite sur les avantages de la révolution et de la liberté. Au pied de cet arbre, dit-il, vous vous souviendrez que vous êtes Français, et dans votre vieillesse vous rappellerez à vos enfants l'époque mémorable à laquelle vous l'avez planté. Alors tous les citoyens qui avaient des procès consentent sur sa demande à les terminer par arbitre; ils s'accordent sur le choix, s'embrassent après avoir entendu leur sentence[2]. »

Si les fêtes, qui se renouvelèrent partout en pareille occurrence, n'eurent pas toujours d'aussi consolants résultats, du moins elles présentent ordinairement des particularités ré-

1. *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté*, p. 2.

2. *Le Moniteur*, 24 mai 1790, n° 144. C'est encore le curé constitutionnel d'Hazebrouck qui fit planter l'arbre de la liberté dans cette ville. Aussi bien, pour présider à cette importante cérémonie, fallait-il être un pur. Nous apprenons qu'à Beuzeville (Eure), par exemple, des troubles éclatèrent, parce que plusieurs « ne voulaient pas qu'on plantât l'arbre de la liberté sous les auspices de municipaux » réputés aristocrates. (Arch. nat., A F II, 121, 1103, pièce 15.)

jouissantes et instructives, dont il serait cruel de priver entièrement le lecteur.

Le Moniteur du 30 janvier 1793 nous décrit celle qui s'était déroulée à Paris quelques jours auparavant.

L'arbre de la fraternité [1] a été planté le 27 avec l'allégresse digne d'une pareille fête. Le cortège, composé d'une députation de vingt-quatre membres de la Convention nationale et de tous les corps administratifs, de la force armée départementale parisienne, est parti de la place de la maison commune vers midi. Parmi les emblèmes que l'on est accoutumé à voir dans les fêtes patriotiques, on remarquait dans celle-ci le buste de Brutus.

Lorsque le chêne fédératif a été planté, Maure [2], ancien d'âge de la députation de la Convention nationale, après avoir répandu de la terre sur les racines de ce symbole de l'union fraternelle, a dit : « Citoyens de Paris, fédérés des quatre-vingt-quatre départements, c'est sur cette place que vous avez versé votre sang, c'est ici que nos frères sont morts pour la liberté et l'égalité, c'est par votre union et vos efforts combinés que vous avez renversé le trône du roi ; le tyran a été puni et la tyrannie détruite... Puissiez-vous voir bientôt s'étendre les rameaux de cet arbre sacré et jouir à leur ombre des douceurs d'une paix profonde et d'un bonheur inaltérable.

« Jurons, mes amis, de maintenir au péril de nos vies la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la république [3]. »

Évidemment tous le jurèrent avec enthousiasme.

Le discours du représentant Maure satisfit-il les sans-culottes auditeurs ? On peut le supposer : il avait du moins le mérite de la brièveté.

Voici quelques passages d'un autre plus copieux et, je crois, plus aussi dans le goût de l'époque. Le manuscrit d'où je le tire n'indique malheureusement pas dans quelle localité il fut prononcé ni même par qui. Est-ce pour nous faire entendre que nous avons sous les yeux un vrai modèle du genre ? Rien de plus vrai, en tout cas. Qu'on en juge.

Concitoyens, s'écrie l'orateur,

Nous allons planter l'arbre sacré de la liberté. Les fastes de l'antiquité la plus reculée ne nous présentent pas de fête plus sainte ! La

1. On disait tantôt *arbre de la liberté*, tantôt *arbre de la fraternité*, et enfin, mais plus rarement, *arbre de la raison* ou de *l'union.*
2. Il était député de l'Yonne.
3. *Le Moniteur*, 30 mai 1793.

plupart des anciens peuples, abrutis sous le joug du despotisme, traînaient leurs tyrans couronnés dans des chars de triomphe. Assoupis dans cette insensibilité, dans cette crédulité aveugle, ils célébraient la fête du crime. Hélas! citoyens, n'étions-nous pas naguère corrompus de cette fatale crédulité ! N'avons-nous pas aussi encensé des hommes couverts de l'or extrait de la sueur du peuple ?

Heureusement, il vient un temps où la nature, accablée sous le poids des forfaits, suscite, par un effet généreux, les génies qui éclairent le monde, dissipent l'ignorance et ramènent l'homme à la hauteur de la vérité. Voilà notre position.....

L'arbre que nous allons planter est, concitoyens, l'apothéose de la liberté. L'auguste et sainte cérémonie qui nous a rassemblés en ce jour n'est pas un vain spectacle donné à l'amusement et à la curiosité. Cette cérémonie est toute religieuse et sacrée...

Que ce bonnet chéri et cet arbre sacré soit (*sic*) pour nous le signe de ralliement dans le temps de malheur; que ces racines pénètrent les enfers, et sa tête altière défie la voûte azurée; qu'au pied de cet arbre s'anéantisse l'animosité individuelle ; qu'à la faveur de son ombre divine notre amitié se resserre ; que son aspect glace d'effroi les tyrans; que son existence confonde les malveillants...

Appelés dans cette auguste enceinte par la voix du patriotisme, chantons la fête de la liberté. Rendons un tribut d'éloges et de reconnaissance aux grands hommes qui, par leurs écrits divins, ont brisé nos chaînes. Soyez parmi nous et planez sur nos têtes, vous, sages de la Grèce, savant Platon, éloquent Démosthène, divin Socrate ! Vous aussi, inébranlable Brutus ; vous aussi, sage Jean-Jacques et courageux Mirabeau ; que le feu de notre reconnaissance anime vos cendres divines ; que vos ombres fugitives soient parmi nous et partagent notre allégresse.

O divin Jean-Jacques, c'est toi qui as gravé dans nos cœurs le principe de la liberté. Ces cœurs tant de fois émus par tes touchantes peintures, par tes sublimes leçons, ces cœurs s'enflamment tous à ton nom. Reçois, sage orateur, philosophe sensible, génie divin, les hommages de ceux que tu as rendus meilleurs et plus heureux.

Et toi, courageux Mirabeau, il est temps que les airs retentissent des chants de notre reconnaissance; que nous répétions tous, du fond du cœur : honneur sans fin, gloire éternelle au défenseur du peuple, honneur et gloire au héros de la liberté, honneur et gloire à Mirabeau.

Et vous, enfants chéris..., voilà Rousseau, votre bienfaiteur et votre ami ; allaités par celle qui vous donna l'être, songez que c'est lui qui vous rendit à vos mères ; enfants heureux, qui respirez l'air de la liberté, élevez vos regards vers ce citoyen généreux... C'est pour la postérité, c'est pour vous qu'il s'immola; c'est vous qui jouirez du fruit de ses travaux... Que son nom n'offre sans cesse à vos regards que la gloire et les vertus.

Vous aussi, sexe charmant, femmes héroïnes, c'est par vos attraits enchanteurs que toutes les institutions sociales ont pris leur accroisse-

ment et leur lustre; c'est vous qui, domptant l'humeur fière et sauvage de l'homme, formâtes le premier lien de société, dont vous faites l'ornement et les délices...

Dignes citoyennes, c'est surtout par l'enthousiasme du patriotisme et par les actes de bravoure qu'il inspire, que votre sexe s'est toujours distingué... Ainsi l'on vit des femmes et des mères voler au-devant de leurs fils et de leurs époux qui fuyaient du combat, leur fermer le passage et les forcer de retourner à la victoire ou à la mort.

Aussi, ce n'est pas en vain que nos législateurs ont remis le dépôt sacré de nos saintes lois aux épouses, aux mères et à l'affection des jeunes citoyennes.....

Dignes citoyennes, poursuivez avec ardeur vos nobles desseins. La patrie reconnaissante couronnera les fruits de vos travaux, sur lesquels elle a fondé son espérance.

Heureuse pour jamais la France! si toutes les mères s'appliquent à vivifier, dans les jeunes cœurs, le germe des vertus sociales[1] !

Avec la prose, la poésie, et après l'apostrophe aux mères, l'apostrophe à l'arbre sacré. On chantait :

Puissions-nous au déclin de l'âge
Te voir en tous lieux respecté
Et mourir sous ton doux ombrage,
Bel arbre de la liberté.

Chénier était plus tragique que Ginguené; il s'écriait :

Rois conjurés, lâches esclaves,
Vils ennemis du genre humain,
Vous avez fui, le glaive en main,
Vous avez fui devant nos braves;
Et dans votre sang détesté
Abreuvant ses vastes racines
Le chêne[2] de la liberté
S'élève aux cieux sur vos ruines.

On s'explique sans peine que les malheureux qui venaient d'entendre de pareilles billevesées éprouvassent le besoin de se détendre les nerfs. Les organisateurs y avaient pourvu.

Bientôt, en effet, les sons entraînants d'une musique guerrière retentissaient dans les airs. On jouait de préférence *la Carmagnole* et le *Ça ira*; et, pour l'ordinaire, les assistants se sentaient alors « tellement électrisés, que, se prenant par

1. Arch. nat., F 7, 4629.
2. Parfois on se contentait d'un peuplier : ce qui n'agréait point à Grégoire.

la main, comme par instinct, ils se mettaient à danser. La municipalité elle-même, ayant le maire à sa tête, dansait comme les autres[1] ».

Mais, en ces temps lugubres, une fête, si populaire fût-elle, ne pouvait guère se terminer sans que la tyrannie reprît ses droits.

A huit heures du soir, continue le narrateur que nous venons d'entendre, une scène sérieuse, mais importante à la sûreté et à la tranquillité publique, a succédé à la gaîté expansive qui remplissait la place de la Fraternité (c'est le nouveau nom du Carrousel). Tout à coup, dix mille hommes de troupe... cernent le ci-devant Palais-Royal. On n'en laisse sortir que ceux qui sont pourvus de la carte de citoyen ; des officiers civils se font ouvrir les portes des maisons de jeu et de débauche ; ce qui est suspect est arrêté. Cette perquisition a duré jusqu'à quatre heures du matin. On n'a point encore de détails sur les captures faites ; mais depuis la dernière révolution, ce lieu était le repaire de tous les mauvais sujets, et l'on assure que le Comité de surveillance générale avait reçu depuis peu de jours d'importantes notions. Au reste, cette expédition a été commencée et dirigée avec la plus grande précision[2].

Ce qui, du moins, est certain, bien que le narrateur ne l'ajoute pas, c'est que les viveurs seuls n'eurent pas à souffrir, si tant est qu'ils en aient même souffert, de ces visites domiciliaires ; nombre de citoyens paisibles apprirent à leurs dépens qu'il ne suffit pas qu'un peuple plante solennellement des arbres de la liberté pour jouir de la chose elle-même et n'être pas molesté dans ses droits les plus légitimes.

Aussi bien, ces emblèmes de la fraternité nouvelle devinrent-ils bientôt un objet d'horreur sur tous les points de la France. Partout on disait sans détours qu'ils étaient un mensonge évident, qu'on les nommât arbres de la liberté ou de la fraternité, de la raison ou de l'union ; on répétait qu'ils insultaient aux malheurs dans lesquels la tyrannie de quelques-uns plongeait la masse des citoyens. Les attentats, comme l'on s'exprimait, contre ces symboles trompeurs se

1. *Le Moniteur*, 30 janvier 1793. — 2. *Ibid.*

multipliaient donc de toutes parts ; de toutes parts ils étaient abattus et brûlés[1].

La Convention elle-même s'émut de ce qu'on jugeait un forfait abominable et n'était pour l'ordinaire qu'un acte irréfléchi, spontané de mécontents, de farceurs ou d'emballés.

Dans sa séance du 1er mars 1793, elle « renvoya à son comité de législation une lettre dont l'objet était de faciliter une loi pénale contre ceux qui abattraient l'arbre de la liberté ». Un an plus tard (27 mars 1794), elle entrait dans la voie des rigueurs et confirmait un « arrêté du département du Tarn qui ordonnait d'élever autour de l'arbre de la liberté un autel à la patrie, aux frais de ceux qui avaient renversé ledit arbre[2] ». Toutefois, ce ne fut que que le 22 germinal an IV (11 avril 1796) qu'elle en vint aux châtiments sévères : les coupables devaient être punis « non seulement de la peine déterminée par l'article 14 du titre II du décret du 29 septembre 1791, sur la police rurale[3] », mais suivant les lois portées contre les crimes antirévolutionnaires « et attentatoires à la liberté, à l'égalité, et à la souveraineté du peuple[4] ».

Les diverses autorités constituées, les représentants en mission surtout, n'avaient point attendu ce décret pour agir vigoureusement et infliger aux délinquants les peines les plus disproportionnées avec la faute, approuvés en cela, nous le verrons tout à l'heure, par la Convention toujours prête à

1. Outre les localités dont il sera question tout à l'heure, je cite à la hâte Lyon, presque toutes les communes du district d'Yvetot, Crillon (Vaucluse), Brossac (Charente), Sauviac (Gironde), Sarrant (Gers), Brée (Oise).

2. A la même époque, mêlant, comme toujours, les minuties aux choses les plus graves, elle décrétait le remplacement des arbres de la liberté dans les communes où ils auraient péri. (*Le Moniteur*, 22 janvier 1794.) « Elle confiait cette plantation et son entretien aux soins de tous les bons citoyens, afin que dans chaque commune l'arbre de la liberté fleurît sous l'égide de la liberté française. » (*Ibid.*)

3. Voici la teneur de cet article : « Ceux qui détruiront les greffes des arbres fruitiers ou autres, et ceux qui écorceront ou couperont en tout ou en partie un arbre sur pied qui ne leur appartiendra pas, seront condamnés à une amende double du dédommagement dû aux propriétaires et à une détention de police correctionnelle qui ne pourra excéder six mois ». Le lecteur apprendra dans les pages suivantes quel cas la Convention et ses membres faisaient de la loi.

4. Séance du 22 germinal an IV.

souscrire à l'emprisonnement et à la mort de ceux qu'on lui dénonçait.

Avant de sévir toutefois, on procédait au remplacement de l'arbre *sacrilègement* abattu. C'était l'occasion d'une nouvelle fête.

Comme toutes ces mascarades se ressemblaient au fond, je me contenterai de relever ici et là certains détails plus curieux.

Le rapport du capitaine de gendarmerie de Quimperlé nous en fournira quelques-uns. La scène se passe dans le Finistère, à Bannalec.

Le matin du grand jour, écrit-il, « environ les neuf heures, le nouvel arbre arrivé de Quimperlé, nous l'avons fait planter à dix pas de distance du trou de l'ancien arbre, que nous avons fait conserver pour être une preuve toujours constante du délit. Nos frères de Châteaulin ayant fait lors une halte, nous les avons invités à la cérémonie de l'inauguration du nouvel arbre. Nous avons fait chanter l'hymne de la liberté et à la strophe *sacré* (peut-être à la strophe : *Amour sacré de la patrie*) toute la troupe, tout le peuple de Bannalec se sont agenouillés autour du plançon chéri[1]. Cette strophe terminée, nous avons avec tout le peuple dansé une *Carmagnole*[2]. »

La fête d'Amiens fut plus intéressante encore. Le récit nous en a été fait par un député, André Dumont, avec lequel nous ferons sans tarder plus ample connaissance.

Cette fête, dit-il, fut célébrée au milieu des épanchements de la fraternité. La cérémonie commença par la translation à la commune du tronc de l'arbre qu'on avait eu la scélératesse de scier. Ce tronc était couvert d'un drap noir; neuf mille hommes sous les armes et une musique de deuil accompagnaient le cortège [3].

1. A Coulommiers, à La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), et en d'autres endroits, les *Te Deum* ne se chantaient plus à l'église, mais autour des arbres de la liberté.

2. Arch. nat., W, 395, 916, pièce 70.

3. Ces exhibitions carnavalesques valaient parfois à Dumont de bien douces joies, digne récompense de son zèle actif. Il écrivait d'Abbeville, le dixième jour de la deuxième décade de frimaire an II (20 décembre 1793), après avoir livré aux flammes les richesses des sacristies. « Une chose remarquable, c'est qu'en brûlant les saints et les saintes avec tous les harnais ecclésiastiques, la flamme en était tricolore, de manière que l'équipement même de ces animaux noirs a montré au peuple les couleurs nationales. »

Arrivé à la commune, on y déposa les restes de l'arbre et on en sortit un autre orné des couleurs nationales... Une musique triomphante changea tout à coup la scène et les airs retentirent des cris mille fois répétés de : « Vive la Convention! Vive la Montagne! » Des chansons patriotiques furent chantées jusqu'à ce que l'on fût parvenu au temple de la raison, où l'on planta le nouvel arbre. La société populaire et les citoyens de la garde nationale vinrent inviter mes collègues et moi à jeter les premiers de la terre sur les racines de l'arbre. On entra ensuite dans le temple, où l'on jura généralement haine aux tyrans, aux intrigants et aux fanatiques. On reconnut pour divinité la liberté, pour son autel la patrie, pour sa doctrine l'égalité, pour ses commandements la défense de la patrie, le maintien des lois, le respect des propriétés et le soulagement des pauvres, et pour résultat la république une et indivisible[1].

Tout cela était fort consolant assurément, mais ne vengeait pas suffisamment « l'emblème sacré » criminellement outragé. La fraternité révolutionnaire, d'ailleurs, demandait autre chose : satisfaction lui fut largement donnée.

Le conseil général de la commune de Vaudeurs (Yonne) est en séance, bien qu'il ne soit encore que six heures du matin. Voici que l'agent national se présente devant les honorables citoyens, la tristesse peinte sur le visage.

Un coup fatal, dit-il, a été porté cette nuit sur la place publique de notre commune ; des scélérats ont assassiné (*sic*) notre arbre de la liberté qui a été coupé avec une sie (*sic*) de (à) la hauteur de 2 pieds, 7 pouces, il est renversé à côté et par terre. Depuis ce coup fatal, les scélérats ont cassé l'inscription qui était une planche attachée à l'arbre, où étaient gravés ces mots :

Vous qui m'avez planté
Pour monument de votre liberté,
Français, voulez-vous être heureux,
Apprenez à jouir de ce présent céleste,
Et que tout en vous manifeste
Qu'un peuple libre est fait pour être vertueux.

Les morceaux (de l'arbre vénéré, continue l'agent national), ainsi que ceux du bonnet de la liberté ont été trouvés dans le jardin du citoyen

(Arch. nat., AF II, 153.) Après avoir lu des lignes semblables, on peut vraiment se demander si ces hommes étaient entièrement responsables de leurs actes.

1. *Le Moniteur*, séance du 3 nivôse, an II, n° 93. Cet attachement à la république une et indivisible n'empêcha pas Dumont de servir Napoléon à la sous-préfecture d'Abbeville et à la préfecture du Pas-de-Calais.

Desjeux, maire, et dans celui du citoyen Ant. Roy, ancien maire de cette commune, et le surplus du bonnet trouvé sur le chemin de Vaudeurs allant à Cérisiers... lesquels morceaux nous ont été représentés. (En conséquence,) requiert qu'il soit informé dudit délit pour parvenir à découvrir les coupables; que sur-le-champ expédition du présent soit transmise à l'administration du district de Mont-Armance, ci-devant Saint-Florentin, prévu par les citoyens administrateurs toutes les mesures de sûreté et être par eux statué ce qu'il appartiendra. »

A ce récit, les membres du conseil général sentent l'indignation leur monter au cœur et la colère les saisir; le procès-verbal de la séance nous l'apprend :

Nous, maire, officiers municipaux et notables composant le conseil général de la commune de Vaudeurs, y lisons-nous, la matière mise en délibération, les opinions prises, l'agent national entendu, crions anathème contre les scélérats coupables de l'attentat à nous dénoncé... et vouons ces personnes à l'exécration publique; et pour parvenir à leur faire subir toute la rigueur des lois, il sera informé de ce délit à l'effet de pouvoir les découvrir.

Et sans plus tarder ils prennent l'arrêté suivant :

Vu la délibération ci-dessus,

Le directoire du district considérant qu'il vient d'être commis un horrible attentat daus la commune de Vaudeurs contre la liberté française, que des contre-révolutionnaires ont coupé à la scie l'arbre de la liberté et qu'un tel attentat doit être puni..., l'agent national entendu,

Arrête que la délibération du conseil général... sera transmise au citoyen juge de paix et officier de police du canton de Cérisiers à l'effet par lui d'informer des faits contenus en icelle [1].

Chargé de la sorte du glorieux honneur de venger l'arbre renversé, le juge de paix entre sans retard en campagne. Il cherche de toutes parts, interroge de tous côtés; il tend ici ses pièges, multiplie là ses sollicitations et ses prières. Enfin les ténèbres semblent s'éclaircir et la nuit s'éclairer : plusieurs témoins sont en sa présence. L'un lui révèle mystérieusement qu'aux environs de minuit « il a vu trois hommes, l'un habillé en blanc et les deux autres en bleu ». Mais sont-ils coupables ? Il l'ignore absolument.

Un autre a entendu le nommé Chapperon, cultivateur, dire sans rougir « que ceux qui avaient coupé l'arbre de la liberté

1. Arch. nat., W, 398, pièce 2.

avaient plus de raison que ceux qui l'avaient planté ». Ce propos sans doute était abominable ; mais le mauvais citoyen qui l'avait tenu, était-il l'un des criminels ? Il ne pouvait l'affirmer ; il inclinait même à penser le contraire.

Un troisième témoin est moins affirmatif encore et ses éclaircissements plus obscurs. Que dis-je ? il devient même impertinent. « Puisqu'il y avait un arbre de la liberté de planté, concluait-il, on devait être libre, et par conséquent on ne pouvait forcer personne à partir » pour les armées[1].

Malgré tant d'insuccès, le tenace juge de paix continuait de chercher la vérité et de courir çà et là, dès qu'il croyait en apercevoir l'ombre. Une quinzaine d'autres témoins sont par lui convoqués et interrogés ; mais eux non plus ne peuvent percer le mystère. Force lui fut d'avouer son échec complet : l'arbre de la liberté de Vaudeurs resterait invengé.

Ailleurs on fut plus favorisé, ou plutôt moins difficile sur le choix des victimes. C'est le représentant, André Dumont, qui va nous donner cette leçon de zèle républicain. Le 18 frimaire, an II (8 décembre 1793), il écrivait : « Les rebelles de la Vendée ont ici des agents. On s'est, cette nuit, permis (à Amiens) un attentat affreux. (L'arbre de la raison a été scié et enlevé ; heureusement) à quelque chose malheur est bon. Il en résultera la punition des coupables ; j'exterminerai ces partisans de la Vendée[2]. »

Et sans retard il se met en mesure de réaliser ces menaces ; l'arrêté suivant va nous le montrer à l'œuvre :

LA RÉPUBLIQUE OU LA MORT

André Dumont, représentant du peuple..., profondément indigné de l'attentat horrible commis cette nuit près le temple de la vérité (la cathédrale) où l'on scia et enleva l'arbre de la raison,

Arrête :

1° Que toutes les autorités constituées s'assembleront sur-le-champ et feront faire les plus promptes perquisitions pour découvrir les auteurs de ce crime affreux et faire tomber sur eux le glaive de la loi ;

1. Arch. nat., W, 398, pièce 2.
2. *Ibid.*, AF II, 143^B, pièce 23.

2° Que les coupables seront punis de mort sur le lieu même où le crime a été commis [1].

Si l'on avait demandé à ce tyran sanguinaire en vertu de quelle loi il châtiait ainsi, certes il lui eût été impossible de répondre, nous le savons, mais il ne s'embarrassait point pour si peu et continuait.

Attendu qu'il est indispensable de sévir avec la plus grande rigueur pour arrêter les progrès de cette infernale conspiration..., 1° tout homme ci-devant connu sous le nom de prêtre, bedeau, suisse, chantres et autres de cette espèce, trouvé dans les rues après six heures du soir ou avant sept heures du matin sera arrêté et conduit en prison ; 2° tout citoyen trouvé dans les rues après dix heures du soir sera incarcéré ; 3° tout homme qui par ses actions ou ses propos tenterait à faire improuver les mesures nécessaires, sera arrêté et livré à une commission qui sera établie pour juger les conspirateurs ; tous les bons citoyens sont invités à exécuter eux-mêmes la première disposition de cet article [2].

Ces prescriptions ne restèrent pas lettre morte : le potentat nous l'apprend lui-même. Quelques heures plus tard il écrivait. « Sept mille hommes sont sous les armes..., la générale bat, les visites domiciliaires se font [3]. »

Et tout cela pour venger un arbre abattu !

On aura sans doute remarqué qu'il était une catégorie de citoyens, bien étrangers apparemment au fait incriminé, sur lesquels pourtant Dumont déchargea plus lourdement sa colère. Il avait voué aux prêtres une haine spéciale [4] ; l'incident de la nuit du 17 au 18 frimaire lui fournit l'occasion d'exhaler enfin sa rage comme il lui convenait.

Il mandait ce même jour à ses collègues : « Je méprise les prêtres, mais je ne les combats qu'avec le ridicule [5] ». Qu'effectivement il cherchât à les ridiculiser, il s'en vante lui-même en des termes qu'ont affectionnés les polissons de tous les temps : « J'ai fait lier deux à deux *cinq douzaines d'animaux, de bêtes noires*, et elles ont été exposées à la risée publique sous la garde des comédiens [6]. » Pourtant

1. Arch. nat., AF II, 143 B, pièce 25. — 2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, pièce 23. — 4. Cf. *Ibid.*, pièce 11.
5. *Ibid.* pièce 26.
6. *Ibid.*, F 7, 6712, notice. — C'est moi qui souligne.

qu'il les combattît seulement de cette manière, comme il l'affirmait, c'était inexact. Il se donnait d'ailleurs aussitôt à lui-même un démenti formel, en ajoutant qu'après avoir exposé à la risée publique ces cinq douzaines de bêtes noires, il les avait incarcérées. Duquesnoy, son collègue du Pas-de-Calais, écrit d'ailleurs, lui aussi, que cette nuit-là, on emprisonna « une infinité de prêtres inconnus dans cette commune [1] ».

Ces diverses mesures arrêtées et ces ordres exécutés, le proconsul en informe ses collègues de la Convention avec une déconcertante désinvolture. Aussi bien, il était sûr d'une entière approbation [2].

Après avoir donc disculpé les habitants d'Amiens « dont les dix-neuf vingtièmes étaient désolés qu'un tel crime eût été commis [3] », il ajoutait :

> J'ai tendu mon large filet [4] et j'y prends tout mon gibier de guillotine... ; soyez tranquilles, la punition suivra le crime. Les scélérats ne s'attendaient pas à être encagés ; patience, çà ira. Ils voulaient frayer un chemin aux rebelles ; mais ils ne frayeront que celui de la mort... Comptez sur mon zèle et demeurez certains que je déjouerai sans peine les nouveaux complots... Je ne combats qu'avec les armes du peuple et il applaudit à mes opérations... Si le salut de la patrie dépendait d'Amiens et des départements que je parcours, je dirais : la république est sauvée [5].

Pour la sauver plus sûrement encore, Dumont, aux visites domiciliaires pendant la nuit, aux incarcérations par bandes, ajouta-t-il l'échafaud et la guillotine ? Fit-il, suivant ses expressions, « monter en charrette » quelques-uns des coupables ? Les Archives départementales de la Somme pourraient sans doute nous le dire. Jusqu'ici, les recherches entreprises pour le découvrir ne m'ont rien appris. Je souhaite qu'un autre soit plus heureux.

1. Au Comité de salut public, 19 frimaire. Arch. nat., AF II, 242.
2. Effectivement la Convention applaudit à l'énergie de son « commissaire toujours actif, toujours vigilant ». (*Le Moniteur*, 23 septembre 1793.)
3. Arch. nat., AF II, 143 B, pièce 23.
4. Le registre d'écrou du 8 septembre signale l'arrestation de cent soixante personnes. Cf. Darsy, I, 281, *Amiens et le département de la Somme pendant la Révolution.*
5. Arch. nat., AF II, 143 B, pièce 26.

Ailleurs, les papiers officiels ont, par bonheur, moins jalousement gardé leur secret. Ils vont nous montrer que lorsque Barrère s'écriait en pleine Convention : « L'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois », il n'exprimait qu'une partie de la vérité; ses collègues allaient sous peu lui faire entendre qu'à leurs yeux il fallait autre chose. Au sang de Louis XVI, en effet, se mêla le sang du peuple ; et comme le disait dans une langue de cannibales un commissaire des guerres à l'armée de Brest, « le fumier des cadavres » de simples citoyens s'entassa en maints endroits pour hâter le développement de ces « emblèmes chéris de la fraternité, de la liberté et de la raison[1] ».

Nous sommes en janvier 1793. Les nouvelles du procès du roi ont surexcité la population de Rouen, trop prédisposée déjà au mécontement par les souffrances que la Révolution lui apportait[2]. Le 12 de ce mois, un attroupement considérable se forma ; on y tint des propos antirévolutionnaires, on arbora la cocarde blanche, on cria : « Vive le roi! », et enfin on scia l'arbre de la liberté.

Ces crimes appelaient la vengeance nationale. En fait, de nombreuses arrestations furent opérées et un peu plus tard vingt-trois inculpés paraissaient devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Le procès commença le 20 août et se termina dans la nuit du 5 au 6 septembre. Je m'occupe seulement ici de ceux contre lesquels on articula le délit d'outrage à l'*arbre chéri*. Cinq furent inculpés de ce chef.

L'un d'eux était J.-B. Henry, « âgé de dix-huit ans, natif d'Aumale, département de la Seine-Inférieure, demeurant à Rouen, à l'enseigne de la Croix-Blanche, tailleur d'habits... On l'avait vu scier l'arbre de la liberté, en arracher les différentes inscriptions et les porter à son derrière, lequel arbre a été ensuite brûlé. » Ces divers crimes contribuèrent à lui valoir une condamnation à mort[3]. Le second, Guillaume Tho-

1. Arch. nat., AF II, 276, 2317, pièce 66.

2. « La disette est absolue à Rouen et dans les villes environnantes. Nous ne pouvons nous le dissimuler, la situation du département est des plus affligeantes ; le pain qu'on y mange est affreux, encore n'en a-t-on pas assez. » Ainsi parlaient, vers cette époque, presque dans chacune de leurs lettres, les conventionnels en mission dans cette contrée.

3. Je transcris ici la partie du réquisitoire qui le concerne : on verra ce

mas Lévêque, âgé de quinze ans et demi, « avait été vu, après que l'arbre de la liberté eût été renversé et tandis qu'on le brûlait, applaudir à cet acte vraiment contre-révolutionnaire en claquant des mains et en tenant son chapeau en l'air[1] ». Une grave maladie, qui lui survint pendant les débats, l'arracha sans aucun doute à la guillotine, et il en fut quitte pour une longue détention.

Près de ces deux jeunes gens, voici une faible fille de seize ans et demi, Françoise-Candide Lebreton. Elle « était là lorsque l'arbre de la liberté fut renversé. Elle avait été vue applaudir et entendue crier : Vive le roi ! On l'avait vue (de plus) porter dans son tablier des coipeaux (*sic*) pour brûler l'arbre de la liberté[2]. » Cette fois le tribunal se montra clément : l'enfant fut jugée n'avoir pas « agi méchamment et avec des intentions contre-révolutionnaires ». On pensa qu'un emprisonnement de huit mois dans les affreux cachots d'alors, expiait suffisamment quelques paroles imprudentes et des applaudissements ou actes peut-être inconsidérés.

Une autre jeune femme, âgée de vingt-quatre ans, profita pareillement de la clémence des juges, devenus décidément

qu'était la vie d'un homme pour les sensibles disciples de Jean-Jacques. Requiert Fouquier-Tinville « contre J.-B. Henry, dit Lachambre, qu'il faisait partie de l'attroupement contre-révolutionnaire rassemblé sur la place Rougemarre, le 12 janvier dernier; qu'il a été vu par plusieurs témoins, assis près l'une des tables dressées sur ladite place, engager les citoyens à signer la prétendue adresse... (en faveur de Louis XVI, dont le procès s'instruit); qu'il a été vu aussi scier l'arbre de la liberté, en arracher les différentes inscriptions et les porter à son derrière, lequel arbre a été ensuite brûlé; qu'il était l'un des plus acharnés à provoquer les cris *séditieux* de : « Vive le roi ! » Lorsque la garde se présenta pour dissiper cet attroupement, la plupart de ceux qui le composaient prenant la fuite, Henry leur cria qu'ils étaient des lâches, qu'ils l'abandonnaient, et se saisit des papiers qui étaient sur la table et qui contenaient les signatures qu'il avait reçues; qu'il s'est offert volontairement pour recevoir lesdites signatures, et qu'à cet effet il a acheté de l'encre, du papier et des plumes ; qu'il a signé le premier et signait aussi pour les personnes qui ne savaient pas écrire; que lors de son arrestation il a été trouvé saisi de deux feuilles de papier contenant des signatures, et de dix petits bulletins sur plusieurs desquels sont écrits : « Vive le roi ; pour la vie du roi. » (Arch. nat., W, 285, 131.) Je note dès maintenant que Louis XVI n'étant point encore jugé, il était parfaitement légitime de signer et de faire signer des adresses en sa faveur, comme de crier : « Vive le roi ! »

1. Arch. nat., W, 285, 131.
2. *Ibid.*

faibles pour le beau sexe[1]. Elle avait pourtant « dit à un citoyen : « Eh bien, monsieur, on brûle l'arbre de la liberté, et en tenant ce propos elle battait des mains[2]. »

Un pauvre ramoneur, Soyer, eut moins de bonheur. Il avait d'abord réussi à s'enfuir; mais saisi quelques mois plus tard, il fut condamné à mort par jugement du 22 septembre, quinze jours après ses infortunés compagnons. Et certes, ses crimes méritaient bien pareil châtiment. « Après que l'arbre de la liberté, en effet, eût été renversé par les brigands, ledit Soyer s'était détaché des autres et avait été demander à un citoyen habitant les environs de ladite place, s'il voulait lui vendre une bourrée » des branches de l'arbre chéri. Cette plaisanterie sacrilège appelait évidemment le fer du bourreau. Ainsi du moins en jugèrent les vengeurs de l'humanité opprimée par les rois.

Les protecteurs du chêne vénéré, à l'ombre duquel les enfants régénérés de la France devaient enfin trouver le bonheur, pouvaient se féliciter et se réjouir : « Le fumier de deux cadavres (allait le) faire croître et embellir. »

La Bretagne expia plus durement encore que la Normandie ses irrévérences envers les emblèmes consacrés et bénis par les pontifes de la Révolution.

Au nombre des bienfaits que nous apporta la gloire d'avoir assassiné un roi, il faut placer, personne ne l'ignore, l'obligation qui nous fut faite de lutter contre l'Europe coalisée et partant de multiplier les levées d'hommes dans des proportions inconnues jusque-là. En 1793, notamment, on ne rencontre sur toutes les routes que bandes bruyantes se rendant à l'appel des autorités. Les incidents de diverses sortes, on le devine, ne manquaient pas alors. L'un d'eux vient justement au sujet qui nous occupe.

Le 23 octobre 1793, les jeunes gens du district de Bannalec étaient convoqués à Quimperlé : on devait leur signifier à quel moment et dans quelles circonstances il leur faudrait être sous les drapeaux. La perspective de quitter

1. Ce qui pourtant ne les empêcha pas d'envoyer à l'échafaud ce même jour une autre malheureuse, tout aussi coupable, M. Drieux.

2. Arch. nat., W, 285, 131.

leurs champs était loin d'agréer à tous. Ils s'étaient néanmoins résolus à obéir, et déjà plusieurs avaient fait la moitié du chemin, lorsque quelques-uns se mirent en tête d'arrêter, du moins pendant un temps, la marche en avant.

Effectivement, ils sont bientôt rassemblés au nombre de cent soixante à peu près. Il y avait des auberges aux environs. On y entre et l'on y boit, et en buvant on se décide à retourner en arrière. Ce projet s'exécute sans plus de réflexion.

Une cinquantaine de conscrits devaient passer par Bannalec pour atteindre leurs villages. A Bannalec, il y a encore des auberges; les jeunes Bretons y font halte de nouveau. Malheureusement ils ont aperçu l'arbre de la liberté et non loin la hache d'un ouvrier. L'occasion était tentante pour les joyeux buveurs que la boisson excite, et bientôt le glorieux symbole de notre régénération gisait misérablement à terre, dépouillé, pelé. Quand les autorités averties parvinrent sur les lieux, elles ne purent que constater la chose et faire mettre en arrestation six jeunes gens qui s'étaient attardés plus que les autres à fêter Bacchus [1].

Le bruit de ce *monstrueux forfait* n'arriva pas plutôt aux oreilles de Prieur de la Marne, alors en mission dans ces départements, qu'il se résolut à frapper vigoureusement. « Il faut des exemples, écrivait-il aux administrateurs du Finistère, (car), si le crime commis restait impuni, vous verriez bientôt les attentats, préludes de la guerre civile, se renouveler, et l'aristocratie enhardie par l'impunité montrer sa tête sanguinaire et audacieuse. Appelez donc le tribunal criminel du département du Finistère. C'est le vrai moyen d'épouvanter les scélérats [2]. »

Les ordres de l'autocrate furent ponctuellement obéis et le procès commença sans retard. On vit alors les accusés se succéder et les témoins défiler. Une trentaine au moins de ces derniers comparurent devant le tribunal. Leurs dépositions peuvent se résumer ainsi [3] : L'outrage « au signe vénéré de la liberté » se fit sans préméditation aucune, par une

1. Arch. nat., W, 395, 916.
2. *Ibid.*, AF II, 126, 971, pièce 37.
3. *Ibid.*, W, 395, 916, pièces 30, 68, 69.

sorte d'entraînement bien pardonnable, tant il fut spontané, subit. Du reste quels étaient les coupables ? Il semblait impossible de le découvrir, car ou bien le nombre des jeunes gens faisant cercle autour des travailleurs *impies* avait empêché qu'on les reconnût ; ou bien c'étaient des étrangers à la localité que personne ne pouvait désigner avec quelque certitude ; ou bien on ne les avait vus manier que des bâtons, et parfois même après que le chêne sacré eût été renversé. Les magistrats avaient beau multiplier les questions, presser habilement témoins et inculpés, ils n'obtenaient rien de plus. Parfois même, les réponses étaient déconcertantes. « La seule cause, qui a fait abattre l'arbre de la liberté, dit celui-ci, était que cet arbre avait trop de hauteur, et a signé[1]. » Le désespoir au cœur, les juges se virent donc contraints de laisser inactif le « couteau national ». Quatre des accusés furent seuls condamnés à quelques années d'emprisonnement.

A la nouvelle de cette défaillance, de tout point antirévolutionnaire, on s'irrita violemment à Paris, et le ministre de la justice en écrivit sévèrement aux membres du tribunal, tenus dès lors pour prévaricateurs. Ceux-ci répondirent le 30 frimaire (20 décembre 1793).

« AU CITOYEN MINISTRE DE LA JUSTICE

« L'accusateur public, citoyen, nous a communiqué la lettre que tu lui as écrite... Nous avons été d'autant plus sensibles aux reproches que tu y fais au tribunal qu'aucun de nous ne croit les avoir mérités. Il se peut que nous ayons adopté quelques principes erronés, mais notre intention a été pure. »

Après ce plat début, ils racontaient les premières phases de l'incident comme je l'ai fait. Il est certain, continuaient-ils, que quelques-uns ont agi sur leurs camarades ; mais « point de preuves qu'ils aient employé la moindre voie de fait pour leur barrer le passage. Il fut arrêté d'un accord à peu près unanime qu'ils n'iraient point ce jour-là à Quimperlé... Le rassemblement était formé d'environ cent soixante hommes

1. Arch. nat., W, 395, 916, pièce 68.

dont aucun n'était armé;... personne dans la route n'avait eu l'idée de faire de dégât, ni même d'insulte à l'arbre de la liberté. S'il fut coupé, ce fut l'ouvrage inattendu d'un petit nombre de forcenés...

« Après cet acte infiniment coupable, mais dont il a été impossible au tribunal de découvrir les auteurs, le reste du rassemblement se dissipa, avant qu'aucune autorité civile ou militaire ait fait la moindre injonction aux attroupés de se séparer... L'attroupement du 23 octobre nous a (donc) paru ne porter aucun des caractères propres à le faire ranger dans la classe des révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires, dont parle la loi du 19 mars... Enfin, une loi du 10 mai porte que les chefs et instigateurs des révoltés seront seuls sujets à la peine portée par la loi du 19 mars. (Or) pas un de ceux sur le sort desquels nous avons prononcé, pas un de ceux même qui ont pris part à l'attroupement, ne pouvait être considéré comme chef ou instigateur. » Il nous a donc été tout à fait impossible d'infliger à qui que ce fût les châtiments spécifiés contre cette catégorie d'accusés. Tels sont les principes qui nous ont guidés dans l'affaire de Bannalec; nous croyons n'avoir point failli à notre devoir[1].

La Convention ne pensa pas ainsi; aucun des motifs allégués par les membres du tribunal criminel pour justifier leur sentence, ne lui parut mériter la moindre attention. Ces magistrats imbéciles n'avaient-ils pas osé dire, par exemple, « qu'un rassemblement qui avait pour but de retarder l'exécution de la loi sur le recrutement », n'était pas aussi criminel que s'il eût tendu « à l'empêcher tout à fait[2] ». Pour de vrais révolutionnaires, retarder de quelques heures et empêcher définitivement, n'est-ce pas chose entièrement équivalente? Fi des distinctions les plus fondées, quand il s'agit de supprimer un ennemi. En conséquence, un décret daté du 22 floréal (11 mai 1793), annulait les jugements rendus, et traduisait au tribunal révolutionnaire, à Paris, trois des condamnés. — Quant aux juges qui ont prononcé à Quimper, terminait ce document, « leur conduite sera examinée par le Comité de sûreté générale[3] ».

1. Arch. nat., W, 395, 916, pièce 28. — 2. *Ibid.*, pièce 31. — 3. *Ibid.*

Ces serviteurs de la Révolution ne m'intéressent guère pour le moment : je les laisse à leur tâche de pourvoyeurs des prisons et d'apologistes de leurs propres arrêts. J'aime mieux suivre devant Fouquier-Tinville les trois malheureux conscrits de Bannalec.

Déjà ils ont quitté le dépôt des déportés de Lorient, où ils viennent de souffrir plusieurs mois, et sont en route vers Paris.

Alors se produisit un incident, exceptionnel, je crois, même en ces jours de fantaisie sanguinaire et de monstrueuse illégalité !

Le décret du 22 floréal ne livrait au tribunal révolutionnaire que trois accusés, Matthieu Toupin, Corentin Perron et Thomas André, tous les trois « domestiques laboureurs », âgés de moins de trente ans et condamnés, les deux premiers, à deux ans d'emprisonnement, et le troisième à une année seulement.

Or, il était un quatrième coupable, Jean Lelgouarch, lui aussi, « domestique laboureur, « âgé de vingt-cinq ans et puni de six ans de déportation. Et ce criminel qu'un témoin, au surplus, du moins il l'affirmait, avait vu porter un coup de hache sur l'arbre vénéré[1], ce criminel, au bout de quelques mois, allait reprendre sa place au soleil de la liberté, tandis que ses camarades, moins scélérats que lui, porteraient leur tête sur l'échafaud ! A ce compte, que devenait la justice ? Que devenait l'égalité surtout ?

L'accusateur public du Finistère, Gaillard, fit part de cette étrange anomalie[2] à son collègue du Morbihan, Marion[3]. Ce dernier frémit d'indignation, et, de sa propre autorité, sans hésiter, sans tarder, sans consulter, sous prétexte d'une erreur de rédaction, sur laquelle d'ailleurs il lui était facile de se renseigner, il modifie un décret de la Convention et substitue un accusé à un autre. Sur son ordre, Lelgouarch

1. Arch. nat., 395, 916, pièce 69.

2. Rien dans les pièces du dossier n'explique la conduite, sur ce point, de la Convention. Faut-il voir dans ce fait une simple faute de copiste ? Ne serait-ce pas plutôt un nouvel exemple de la scandaleuse désinvolture avec laquelle la sanguinaire assemblée disposait d'une vie humaine ?

3. Lettre du 3 prairial. (*Ibid.*, pièce 44.)

prend le chemin de Paris, c'est-à-dire de l'échafaud, à la place de Thomas André[1].

Il faut que cet audacieux ait eu sur ses collègues de Paris de bien singulières idées pour ne s'être même pas donné la peine de les prévenir de la substitution faite, et leur en expliquer les motifs. Peut-être crut-il qu'elle passerait inaperçue, tant alors la guillotine était prompte ! Son collègue du Finistère semble s'être montré plus timide. Du moins on le voit signaler à Paris le changement opéré. La commission des administrations civiles, police et tribunaux, informée, avertit l'accusateur public. Lelgouarch est dans les prisons de la Conciergerie, lui mande-t-elle. Examine « si c'est à dessein que la Convention l'a extrait du nombre des condamnés à traduire au tribunal révolutionnaire, ou si c'est une erreur dans la rédaction du décret[2] ». Quelques jours plus tard, elle prévenait que, s'étant elle-même occupée de ce détail, le comité de législation interrogé, lui avait répondu « que Lelgouarch ne devait pas être compris dans le décret[3] ». Heureux accusé, il échappait à la guillotine.

Ses trois compatriotes n'eurent pas le même bonheur et les quelques mois d'incarcération qui, à bon droit, avaient semblé punition suffisante aux juges du Finistère, se changèrent en une condamnation à mort. Ce n'est pas toutefois qu'ils eussent été convaincus de crimes plus horribles; ce n'est pas même que leur participation à la mauvaise farce de Bannalec fût mieux établie ou parût plus prépondérante; que de nouvelles dépositions eussent donné plus de fondement aux soupçons élevés contre eux. Non. Ils restaient à Paris, aux yeux de tout homme impartial, ce qu'ils avaient été à Quimperlé : des accusés dont la culpabilité ne reposait sur aucun témoignage positif. Mais l'arbre de la liberté gisait là-bas, étendu sur le sol; il fallait des victimes expiatoires; on saisissait les premiers venus, tant pis s'ils n'étaient pas coupables. Le 6 messidor, les têtes innocentes de Matthieu Toupin, de

1. Cf. L'accusateur public du Finistère à l'accusateur public de Paris, 12 prairial, (Arch. nat., W, 395, pièce 34). — D'après une autre pièce, « au lieu de trois condamnés que portait le décret, il en arriva quatre à Paris ». (*Ibid.*, pièce 35.)

2. Paris, 28 prairial an II (16 juin 1794). (*Ibid.*, pièce 35.)

3. Paris, 4 messidor (22 juin). (*Ibid.*, pièces 32 et 33.)

Corentin Perron et de Thomas André tombaient sur la place de Vincennes pour venger le chêne de Bannalec[1] !

Cette exécution, toute monstrueuse qu'elle semble, n'est pourtant qu'un jeu d'enfants auprès de celle qui décima la petite commune de Bédoin, près de Carpentras. Là aussi, dans la nuit du 12 au 13 floréal an II (1er et 2 mai 1794), l'arbre de la liberté avait été scié et brûlé par des mains demeurées inconnues, probablement par des étrangers.

Informé de ce fait, le représentant du peuple, en mission dans ces contrées, Maignet[2], entre dans une véritable crise de folie furieuse et jure de se signaler par une sévérité inconnue jusqu'alors.

Instruit, dit-il, que... des contre-révolutionnaires ont commis à Bédoin, district de Carpentras, un de ces crimes qui appellent toute la vengeance des lois ; qu'ils ont osé porter leurs mains sacrilèges sur l'arbre de la liberté qu'ils ont renversé ; qu'ils ont poussé l'audace jusqu'à arracher les décrets de la Convention, les fouler aux pieds et les plonger dans la boue ;

Considérant que la commune où un pareil délit s'est tranquillement commis ne peut qu'exciter les plus vives inquiétudes ;

Considérant que le soupçon doit tout envelopper dans un pays où les ennemis de la patrie, des ci-devant nobles, ont vécu jusqu'ici tranquillement, au mépris des décrets qui ordonnaient leur arrestation..., que les membres du conseil général de la commune et du comité de surveillance, seront toujours, avec raison, regardés comme complices d'un crime aussi abominable par la coupable négligence à remplir leur devoir,

Arrête ce qui suit :

Article premier. — L'agent national du district de Carpentras donnera sur-le-champ ordre aux citoyens du bataillon de l'Ardèche, qui se trouvent à Carpentras, de se transporter à Bédoin en nombre suffisant pour en imposer à l'aristocratie.

Art. 2. — La force armée sera logée et nourrie chez les habitants tant qu'elle y restera.

Art. 3. — Elle n'en sortira que quand tous les coupables du crime de lèse-nation, qui y a été commis, seront saisis et conduits dans les prisons du tribunal criminel du département, et d'après les ordres du représentant.

1. Voir le procès-verbal de leur exécution. (Arch. nat., W, 530.) 6 messidor an II (24 juin 1794).

2. Député du Puy-de-Dôme, né à Ambert, le 9 juillet 1758.

Art. 4. — Tous les ci-devant nobles, prêtres et autres gens suspect qui se trouveront dans la commune seront saisis et conduits dans le prisons du tribunal, comme présumés auteurs de ce complot liberticide.

Art. 5. — Les membres du conseil de la commune et du comité de surveillance seront également saisis et conduits dans les prisons comme présumés complices de ce délit, et jugés comme prévaricateurs dans leurs fonctions, pour n'avoir pas exécuté la loi du 17 septembre et mes arrêtés sur les gens suspects...

Fait à Avignon, le 14 floréal an II [1].

Deux autres arrêtés [2] vinrent, le même jour, rendre la vengeance nationale plus assurée et plus complète. L'un jetait dans les fers le juge de paix du canton, Bernusset, dont « la négligence et le défaut d'énergie à poursuivre les malveillants » avaient contribué, au moins, à laisser prendre à l'aristocratie cette insolence qui l'avait enhardie au crime.

Le second nommait six étrangers à la commune, pour remplacer les autorités incarcérées et condamnait les habitants à leur payer 10 livres chaque jour et par tête. Et comme si de telles charges pécuniaires n'eussent pas suffi pour ruiner ces pauvres paysans, ils devaient, en outre, supporter les frais de l'impression des arrêtés du représentant, tirés à douze mille exemplaires.

Trois jours plus tard, nouveaux arrêtés tout aussi vexatoires. L'un d'eux ordonnait de « lever sur les habitants de Bédoin, et notamment sur les plus riches et les plus suspects, la somme de 10 000 livres, par forme de taxe révolutionnaire ».

L'agent national du district était autorisé à « ne consulter pour faire la répartition (de cette amende), que les renseignements que la notoriété publique lui fournirait », c'est-à-dire à n'écouter que les délateurs et les envieux et nullement les intéressés. Ces derniers n'avaient qu'un rôle à remplir : « verser dans les vingt-quatre heures de la notification la somme à laquelle ils étaient imposés, à peine d'être de suite arrêtés et détenus jusqu'à la paix et leurs biens séquestrés [3] ».

1. Arch. nat., AF II, 145, 1158, pièce 13.
2. *Ibid.*, pièces 15 et 16.
3. *Ibid.*, AF II, 145, 1159, pièce 1.

Cette prescription semblera d'autant plus excessive et tyrannique que Bédoin, affirmait du haut de la tribune de la Convention le représentant Rovère[1], ne comptait que « huit à neuf cents habitants, parmi lesquels il défiait de trouver six citoyens qui jouissent d'un revenu de 1 000 livres ; les autres étaient ouvriers et cultivateurs », vivant presque tous au jour le jour et du travail de leurs mains.

Tout cela n'était pourtant qu'un début.

Pendant ce temps, en effet, le 4e bataillon de l'Ardèche avait atteint Bédoin, et s'employait activement à l'exécution révolutionnaire des ordres du proconsul.

« La terreur est peinte sur tous les visages, écrit le chef de l'expédition[2], et l'outrage fait au cher attribut de notre liberté et aux lois sera vengé d'une manière éclatante...

« J'ai (déjà) fait arrêter dans le même instant tous les ci-devant nobles, prêtres, religieuses et notaires... Je leur ai associé les pères et mères d'émigrés, frères et sœurs et autres désignés par la loi et tes arrêtés. » Ces mécréants rassemblés, je suis monté à la tribune et les ai sommés de découvrir les coupables. Le croirais-tu, citoyen ? un silence complet a été leur seule réponse. J'ai prescrit alors de saisir les chefs de la garde nationale. Mais comme ces mesures n'ont pas encore abouti jusqu'ici, qu'aucune dénonciation ne nous est parvenue, « nous allons prendre, ajoute le commandant de la force armée, la liste des scélérats qui, sous l'habit de sans-culottes, nourrissent le fanatisme, l'aristocratie et tous ses crimes. Ça va et ça ira[3]. »

Eh bien ! non, ça n'alla pas. Les exécuteurs des ordres de Maignet étaient contraints de l'avouer le lendemain ; pas la plus vague dénonciation ne s'était faite. « Nos soins, nos demandes multipliées, nos instructions, nos menaces n'ont rien produit de nouveau, écrivaient-ils. Le même silence continue de recéler les coupables auteurs du crime inouï qui s'est commis à l'infâme Bédoin[4]. »

1. *Le Moniteur*, an II, n° 110.
2. L'agent national près le district de Carpentras au représentant Maignet, 10 floréal. (Arch. nat., A F II, 145, 1159, pièce 3.)
3. Suchet à Maignet. (*Ibid.*)
4. L'agent national à Maignet, 18 et 19 floréal. (*Ibid.*)

Il est difficile de concevoir l'exaspération sauvage de Maignet, en apprenant qu'à Bédoin on ne trouvait pas un seul délateur. La rage de cet énergumène s'exhala dans l'arrêté suivant, modèle de folie sanguinaire, qui confond et épouvante.

Au nom du peuple français,

Considérant que la justice ne saurait donner trop d'éclat à la vengeance nationale, dans la punition du crime qui s'est commis à Bédoin;

Considérant que l'opiniâtreté que les individus saisis, comme le plus fortement prévenus de ce crime, mettent à ne pas faire connaître les principaux auteurs, fait présumer que toute la commune est criminelle;

Considérant qu'une commune qu'une pareille suspicion poursuit ne saurait exister sur le sol de la liberté;

Ordonne que le tribunal criminel... se transportera dans le plus court délai à Bédoin, pour y instruire la procédure et y faire exécuter de suite les jugements qu'il rendra;

Ordonne qu'aussitôt après l'exécution des principaux coupables, l'agent national notifiera à tous les autres habitants, non détenus, qu'ils aient à évacuer dans les vingt-quatre heures leurs maisons, et à en sortir tous leurs meubles; qu'après l'expiration du délai, il livrera la commune aux flammes, et en fera disparaître ainsi tous les bâtiments;

Ordonne qu'au milieu du territoire où exista cette infâme commune sera élevée une pyramide qui indiquera le crime dont ses habitants se rendirent coupables, et la nature du châtiment qui leur fut infligé [1].

Fait défenses à qui que ce soit de construire à l'avenir, sur cette enceinte aucun bâtiment, ou d'en cultiver le sol [2]...

Voilà ce que, pour une bagatelle, prescrivait l'un de ces hommes que la Révolution se plaisait à investir de pouvoirs presque illimités et auxquels il fallait obéir aveuglément sous peine de mort !

Et ces monstres, ivres de colère et de sang, trouvaient alors qui les applaudissait.

Il est impossible, lui écrivait Suchet, le chef de bataillon que nous connaissons, il est impossible de te témoigner toute mon admiration pour les arrêtés salutaires que tu viens de lancer contre l'infâme commune de Bédoin. Tu es vraiment digne de la Montagne, car tu connais bien ses principes... Melleret [3] et moi allions monter à cheval, au

1. Cet article rappelait l'un de ceux du décret lancé le 12 octobre 1793 contre Lyon. Cf. *le Moniteur* à cette date.

2. Arch. nat., AF II, 145, 1159, pièce 3. — Fait à Avignon, le 17 floréal an II.

3. Probablement l'un des officiers de son bataillon.

moment où ton arrêté est arrivé, pour te proposer de faire fusiller sur les lieux. Mais ton génie révolutionnaire surpasse tous nos désirs... Craignant de ne pas t'exprimer d'une manière assez vive notre satisfaction, nous te députons mon frère; il te pressera sur son cœur au nom de tous, car, je l'avoue, des larmes de joie ont coulé de nos yeux lorsque nous nous sommes dit : « c'est un représentant du peuple. » Ah! combien la nation ne (te) doit-elle pas.

Tout à la République.

Ton ami,

SUCHET [1].

Aux paroles, le tribunal révolutionnaire du département de Vaucluse allait joindre les actes. Et quels actes!

Installé à Bédoin, il s'est mis sans retard et de tout cœur à sa triste besogne; il a commencé un semblant de procédure, interrogé les prévenus.

Mais voilà que, tout à coup, ces hommes sont pris de scrupules inattendus. Le représentant du peuple les a appelés pour s'occuper de l'attentat commis à Bédoin, découvrir et punir les coupables. Et parmi ceux sur le sort desquels ils doivent prononcer, certains n'ont jamais habité cette commune ou prouvent irréfutablement que la nuit du *crime* ils étaient à plusieurs lieues de cette localité. Les pouvoirs du tribunal s'étendent-ils à ces inculpés? Ils en doutent. Mais comment d'autre part relâcher, alors qu'on les a sous la main, des contre-révolutionnaires notoires, qu'il sera peut-être impossible de saisir plus tard? Ils n'en ont pas le courage. Maignet, mis au courant de ces hésitations, a bientôt fait de rassurer ces timides serviteurs de la Révolution : il lui suffit d'un nouvel arrêté, et les arrêtés ne lui coûtent pas.

Considérant, écrit-il, que se borner à juger ceux qui se sont trouvés dans Bédoin au moment où le crime a été commis et laisser à un autre tribunal le soin de juger ceux qui, ayant manifesté leur haine pour la Révolution, méditaient depuis longtemps ce crime, qui l'avaient préparé et *auraient concouru à le commettre s'ils n'avaient été déjà arrêtés*; que la raison et les lois de la justice imposent la nécessité de les regarder les uns et les autres comme les auteurs et les complices de cette conjuration;

1. Arch. nat., AF II, 145, 1159, pièce 3. — L'agent national le qualifiait « d'intrépide et précieux chef », p. 47. Ces gens-là se comprenaient.

Considérant que tous les hommes que la loi poursuit et qui se sont trouvés dans les contrées environnantes de l'infâme Bédoin, tels que la nommée Martin, ex-religieuse insermentée, *sont censés faire partie du rassemblement* formé pour y opérer un mouvement contre-révolutionnaire,

Déclare qu'il a été dans son intention... d'investir le tribunal criminel du département de Vaucluse... du pouvoir révolutionnaire de juger tous les individus domiciliés ou trouvés dans Bédoin ou les contrées environnantes, qui seront suspectés d'avoir participé à l'infâme attentat qui y a été commis, ou de l'avoir préparé par leurs exemples... et d'être devenus ainsi les premiers auteurs du forfait.

Avignon, 7 prairial, an II [1].

C'était dire aux membres du tribunal révolutionnaire : « Que vous êtes donc timides ! Jugez et condamnez à votre aise, nous sommes les maîtres. »

Ceux-ci ne faillirent point à cette noble tâche et le 9 prairial ils donnaient la sanction légale et judiciaire au monstrueux arrêté que nous connaissons. Mais il faut lire cette pièce :

JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Déclare en état de contre-révolution la commune infâme de Bédoin...

Condamne à la peine de mort soixante-trois habitants de ladite commune.

Déclare que dix propriétaires de ladite commune, tous nés et domiciliés à Bédoin, sont convaincus de contre-révolution et mis hors la loi pour s'être soustraits aux poursuites de la justice.

Condamne à six ans de fer Jacques Clop [2], cordonnier, domicilié à Bédoin, convaincu de crime d'agiotage, et à un an de détention F. Constant, pour avoir été sans cocarde.

Ordonne que treize de ses habitants seront reclus comme suspects.

Décharge d'accusation et met en liberté cinquante-deux habitants, sans néanmoins les soustraire aux dispositions de l'arrêté du représentant du peuple, Maignet, du 17 floréal, qui ordonne que la Commune de Bédoin sera livrée aux flammes et ses habitants dispersés et soumis à l'appel dans les communes environnantes.

Le tribunal charge l'accusateur public de faire mettre de suite le présent jugement à exécution.

Ainsi prononcé en présence des accusés sur la place publique où

1. Arch. nat., AF II, 145, 1159, pièce 20, 13.
2. On peut voir les noms de tous les condamnés dans la pièce 20.

l'arbre de la liberté a été arraché dans l'infâme commune de Bédoin, le 9 prairial an II de la République française.

Et ont signé : Fouque, président; Faure, Boyer, Rémusat, juges ; Ducros, greffier.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE

Il est ordonné à tous exécuteurs de mandement de justice, sur ce requis, de mettre ou faire mettre le présent jugement à exécution ; à l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire d'y tenir la main et à la force armée de donner main-forte pour cette exécution [1].

Cette fois-ci, le génie sauvage de la Révolution allait être repu : on lui offrait le sang de soixante-trois Français, dont pas un n'avait été convaincu de l'acte incriminé et dont l'immense majorité était absolument innocente. Que de réflexions suggère la vue de ce monceau de cadavres d'hommes du peuple, succombant sous de si méprisables accusations.

Parmi les soixante-trois malheureux que les coups de hache portés à l'arbre de la liberté de Bédoin frappèrent à mort, j'aperçois un vieillard de soixante-treize ans, six prêtres, huit femmes, dont l'une âgée de dix-neuf ans. Dans les rangs des autres catégories de victimes de cette abominable iniquité, je me contente de signaler douze femmes, dont une de dix-sept et une autre de soixante-huit ans, condamnées à la réclusion comme suspectes [2].

Ce forfait décidé, ou plutôt commandé aux juges par le représentant, Maignet en écrivit à la Convention. Sa lettre, lue en séance et applaudie, obtint l'honneur de l'insertion au *Bulletin* [3]. Le Comité de salut public informé, lui aussi, loua pareillement l'énergie révolutionnaire du misérable.

En dépit de ces scandaleuses approbations, le silence ne se fit pas sur cette boucherie. Aussi bien, les pétitions en sens contraire se succédaient sur le compte de Maignet. Pendant que les administrateurs du district d'Aix, la municipalité d'Avignon, le comité de surveillance de Carpentras, la société populaire du canton d'Eyragues et d'autres corps constitués [4] remerciaient l'assemblée de leur avoir envoyé un

1. Arch. nat., A F II, 145, 1159, pièces 19 et 20.
2. Cf. Arch. nat., *loco cit.*
3. Cf. *Le Moniteur*, 30 floréal an II, n° 240.
4. Procès-verbaux de la Convention nationale, 24 thermidor, 9 fructidor, 16 fructidor, 9 vendémiaire.

pareil modèle de civisme révolutionnaire, la commune de Malaucène, le conseil général de Privas, la municipalité de Camaret, la société populaire d'Aubenas, celle de Caderousse[1] dénonçaient son odieuse tyrannie. Les tristes survivants de Bédoin surtout faisaient entendre des cris déchirants. Dans une pétition du 15 frimaire, après avoir rappelé la vengeance sauvage que Maignet avait tirée de leur commune, « ils peignaient leur misère à la Convention nationale et réclamaient des secours pour les habitants de cette cité qui n'avaient d'autres habitations que des souterrains dans les forêts[2]. »

L'assemblée finit par s'occuper de cette affaire. Le 27 nivôse, an III (16 janvier 1795), Maignet fut vivement attaqué. André Dumont, lui-même, le vengeur du « chêne vénéré » d'Amiens, on s'en souvient, se rangea parmi ses accusateurs. Ce fut pourtant Lecomte, député de la Seine-Inférieure, qui lui porta les plus rudes coups. Vous avez, lui cria-t-il, « fait guillotiner soixante-trois personnes qui dormaient, lorsque cinq ou six scélérats arrachèrent l'arbre de la liberté[3] ». Et pour vous disculper, ajoutait Rovère, vous avez osé évoquer l'image de Toulon et de Lyon en révolte, comme s'il était possible de comparer une petite commune de huit ou neuf cents habitants avec ces puissantes cités! Comment de plus avez-vous alors oublié que cette pauvre localité si férocement maltraitée par vous avait envoyé deux cent soixante-seize de ses enfants aux frontières[4] ?

Maignet tenta de répondre; sa défense fut pitoyable. « Il avait pesé le mal et le remède » et, comme « les individus avaient gardé le silence sur les coupables, (il avait cru) qu'il y avait une grande vengeance nationale à exercer ». Il ne se dissimulait pas « que la mesure était sévère » — atroce, plutôt, lui cria-t-on de divers côtés. — Au surplus, continua-t-il, la Convention, le Comité de salut public ont approuvé ma conduite. — Ce n'est pas vrai, répliqua-t-on; du moins, ces approbations ont été frauduleusement extorquées.

Et la lutte se poursuivit quelque temps encore.

1. Procès-verbaux de la Convention nationale, 10 pluviôse an III, 25 pluviôse, 24 ventôse, 16 germinal. — Cf. 8 et 21 prairial, 4 messidor.

2. Procès-verbal de la Convention nationale, 15 frimaire an III.

3. *Le Moniteur*, an III, n° 110. — 4. *Ibid.*

Elle se termina à l'avantage du bourreau de Bédoin : la Convention n'osa sévir et passa à l'ordre du jour, renvoyant aux comités l'examen de la conduite du représentant accusé. C'était une suprême lâcheté, digne au reste de cette sanguinaire assemblée que la disparition de Robespierre et des siens n'avait pas suffisamment assainie[1].

Les incidents que je viens de relater brièvement étaient connus, du moins en partie, je ne l'ignore pas, notamment des rédacteurs de *la Révolution française*. D'autres tout aussi monstrueux leur sont pareillement familiers.

De plus, chacun le sait, tous ces éducateurs des nouvelles couches font profession de ne dissimuler aucun fait prouvé, de ne rien cacher, de tout dire, se targuant bien haut d'une sereine impartialité et ne visant qu'à nourrir leurs lecteurs d'une science pure de tout mélange d'erreur.

La courtoisie m'interdit d'élever le plus léger doute sur le sérieux de telles affirmations. Je passe donc, me permettant seulement de dévoiler timidement un souvenir qui m'obsédait, pendant que j'écrivais ces pages, avec diverses réflexions qui en sont une suite toute naturelle, me semble-t-il.

On n'a pas oublié le vacarme assourdissant que firent récemment les journaux anticléricaux autour du châtiment infligé, il y a cent cinquante ans, au chevalier de La Barre pour mutilation du crucifix d'Abbeville et propos impies. On inaugura solennellement sa statue sur la colline de Montmartre ; un cortège hurlant se déroula dans nos rues pour honorer le jeune supplicié ; et l'on s'imagine sans peine s ses bourreaux, ou plutôt ses prétendus bourreaux, furent maudits par les manifestants, si les injures les plus grossières, les outrages les plus blessants, les anathèmes les

1. Maignet, un peu plus tard, fut compris dans les poursuites qui suivirent les troubles de germinal an III. Il échappa par la fuite aux châtiments décrétés. Frappé en 1816, il partit pour l'exil. En 1822, on multiplia les démarches pour obtenir son rappel et l'on n'est pas peu surpris de trouver les signatures de cinquante-six ecclésiastiques de l'arrondissement d'Ambert, à la suite d'une pétition en sa faveur adressée au roi. (Cf. Arch. nat., F 7,6714.) Le diable en vieillissant se serait-il fait ermite ? — Il mourut à Ambert, le 13 octobre 1834.

plus vigoureux leur furent épargnés par ces amants de la tolérance, ces vengeurs de l'humanité.

Je n'ai pas à juger ici cette mascarade. Il me suffit de m'étonner que les savants historiens révolutionnaires, MM. Aulard, Debidour et thuriféraires, n'aient pas averti les organisateurs ignorants de cette bouffonnerie que La Barre était un aristocrate, et, qui pis est, l'un de ces traîneurs de sabre, même l'un de ces galonnés contre lesquels le mot d'ordre est de déclamer sans cesse. S'ils voulaient honorer quelques victimes du fanatisme et de la cruauté, des choix plus heureux ne s'imposaient-ils point? N'était-il pas plus démocratique de venger enfin, par exemple, ces humbles ouvriers de Rouen, ces trois pauvres domestiques de Bannalec, ces soixante-trois paysans ou paysannes de Bédoin guillotinés sur le simple soupçon d'avoir mutilé et abattu non une croix, mais un chêne ou un peuplier? Quelle occasion de s'élever éloquemment contre les injustices humaines, la tyrannie des gouvernants, la barbarie des magistrats et les erreurs des tribunaux! Et cette occasion, nos savants ne l'ont point signalée! Ils ont laissé, sans protester, exalter un noble, un officier, tandis que le peuple est oublié. N'y aurait-il pas un mystère là-dessous? L'impartialité historique, la condamnation ou glorification de l'iniquité, de l'intolérance et du fanatisme deviendraient-elles affaire de cléricalisme, et selon que l'on serait impie ou religieux les jugements de ces purs vous rendraient-ils blanc ou noir, digne d'amour ou de haine, d'honneur ou de mépris?

P. BLIARD.

LE DÉCRET DU 15 NOVEMBRE 1811
DANS LE DÉPARTEMENT DES LANDES

Le 15 novembre 1811, Napoléon signait un décret concernant le régime de l'Université, et dont le titre IV prévoyait, pour les petits séminaires, les dispositions suivantes :

Art. 25. — Toutes ces écoles seront gouvernées par l'Université ; elles ne pourront être organisées que par elle, régies que par son autorité, et l'enseignement ne pourra y être donné que par des membres de l'Université étant à la disposition du grand maître.

Art. 26. — Les prospectus et les règlements de ces écoles seront rédigés par le conseil de l'Université, sur la proposition du grand maître.

Art. 27. — Il ne pourra pas y avoir plus d'une école secondaire ecclésiastique par département. Le grand maître désignera, avant le 15 décembre prochain, celles à conserver, toutes les autres seront fermées à dater du 1er janvier.

Art. 28. — A dater du 1er juillet 1812, toutes les écoles secondaires ecclésiastiques qui ne seraient point placées dans les villes où se trouve un lycée ou collège seront fermées.

Art. 29. — Aucune école secondaire ecclésiastique ne pourra être placée à la campagne.

Art. 30. — Toutes les maisons et meubles des écoles ecclésiastiques qui ne seront pas conservées seront saisis par l'Université, pour être employés dans les établissements d'instruction publique.

Art. 32. — Dans tous les lieux où il y a des écoles ecclésiastiques, les élèves de ces écoles seront conduits au lycée ou au collège pour y suivre leurs classes.

Les élèves des écoles secondaires ecclésiastiques porteront l'habit ecclésiastique ; tous les exercices se feront au son de la cloche.

Qu'advint-il de ce code draconien ? En attendant mieux, je voudrais montrer, par un exemple, comment, très loin de Paris, en un point extrême de l'empire, s'exécuta avec rigueur le décret de 1811.

I

Le Concordat ayant supprimé les deux évêchés d'Aire et

de Dax, le département des Landes se trouve, en 1802, ainsi que les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées, sous la juridiction de l'évêque de Bayonne. Avec des peines infinies, — le détail en est ici superflu [1], — Mgr Loyson réussit à créer deux petits séminaires, l'un à Bétharram, l'autre à Dax. L'existence des deux maisons est officiellement connue; elles sont établies légalement. Quand sont édictées les lois qui organisent l'Université impériale, on s'y plie. Les directeurs prennent le diplôme de bachelier ès lettres. Le règlement est soumis à la sanction du grand maître, qui l'approuve. Loin de prendre ombrage des dispositions qui assurent à l'Université une part d'autorité dans ses petits séminaires, l'évêque espère que les lumières y gagneront. Sa pensée ne s'inquiète que d'une seule chose : fournir aux fidèles que la Providence lui a confiés des maîtres dans la foi. Déjà, sous l'ancien régime, les régions des Landes étaient délaissées ; après la tourmente révolutionnaire on n'a pu y envoyer qu'un trop petit nombre de prêtres. Mais le séminaire de Dax est en pleine prospérité. En 1811, il compte 118 élèves ; tous, sauf 25, se destinent à l'état ecclésiastique ; des 58 élèves de philosophie, il n'est pas un qui, à la fin de l'année scolaire, ne doive se présenter aux cours de théologie ouverts à Saint-Léon de Bayonne [2].

Survient le décret du 15 novembre. Tout est mis à néant. Ni Bétharram, ni Dax ne possèdent un collège. Aux termes de l'article 28, les deux maisons seront donc fermées à partir du 1er juillet 1812. L'évêque ne peut se résoudre à la catastrophe. Il rédige des mémoires, il écrit à Fontanes, pour sauver de la ruine des œuvres qui lui ont coûté tant de sacrifices, et d'où dépend la religion de ses peuples.

1. Rappelons seulement ces lignes d'un mémoire de Mgr Loyson à Fontanes : « L'évêque de Bayonne, témoin depuis son installation des efforts inutiles que faisait la ville de Dax pour soutenir une école secondaire, ne put pas se refuser aux sollicitations qui lui furent faites de se charger de tout l'établissement. » Ainsi commença le petit séminaire de Dax. Le cas n'est pas isolé. D'autres villes, pour achalander un collège sans clientèle, s'adressèrent ainsi aux évêques. Si M. Schmidt, en écrivant sa *Réforme de l'Université impériale en 1811*, avait tenu compte de ce fait, il aurait présenté autrement les entreprises de l'évêque de Quimper.

2. Tous ces détails sont empruntés aux *mémoires* rédigés par l'évêque, dont nous parlerons plus bas.

Pourquoi seront-ils fermés ces collèges? Celui de Bétharram est une propriété de l'évêque de Bayonne, ainsi que le mobilier; propriété qui n'a été aliénée que sous la condition que cette maison serait érigée en collège. La maison de Dax est nationale. Mais M. le préfet l'a consacrée par un arrêté à une maison ecclésiastique. L'évêque de Bayonne a réparé et meublé cette maison à grands frais.

Ces deux institutions ne peuvent plus exister sous la dénomination de petits séminaires. Rien n'empêche qu'elles ne deviennent institutions sous l'administration immédiate de l'Université. Les mêmes directeurs et professeurs en recevront leur mission. Ils sont connus de M. le recteur et de MM. les inspecteurs, ils ont déjà mérité leur confiance, ils ont obtenu celle des parents. L'évêque de Bayonne continuera à entretenir les élèves qu'il a placés dans ces maisons.

Et quel serait le sort des cinquante-huit philosophes qui étudient à Dax? celui des humanistes placés dans cette maison et à Bétharram? Bientôt l'alarme serait générale dans les trois départements. Et quel moyen l'évêque de Bayonne aurait-il pour la calmer? Ouvrira-t-il d'abord un petit séminaire à Aire, dans des bâtiments qui ont encore besoin de réparations et de mobilier... En ouvrira-t-il un autre à Pau, à côté du lycée? Il n'a pas de bâtiments dans cette ville. Fera-t-il à la charité des fidèles un appel général, dans ces temps de pénurie et de difficultés pour les trois départements? Sa voix ne serait pas entendue. On n'y répondrait que par des accents de murmure. Des regards plaintifs et stériles se porteraient sur des établissements formés à grands frais et détruits [1].

En envoyant à Fontanes ce plaidoyer, Mgr Loyson ajoutait :

Je soumets à votre sagesse [ces] considérations sur les établissements ecclésiastiques de mon diocèse. Ils sont votre ouvrage, Monseigneur, puisqu'ils n'existent que sous le sceau d'un règlement que j'ai soumis à la sanction de Votre Excellence et du conseil de l'Université impériale. Si le décret du 15 novembre détermine un nouvel ordre de choses, je ne sais pas m'en affliger. Votre Excellence verra le bien où il est. Elle voudra le soutenir de cette main forte et puissante qui fera féconder les faibles moyens que je pourrai lui offrir.

A ce langage d'une cordiale confiance, aux observations de fait accumulées dans le mémoire de l'évêque, Fontanes répondit :

La conservation de l'école de Dax peut avoir lieu, en érigeant cette maison en collège. Mais je regrette de ne pouvoir vous répondre aussi favorablement pour l'école de Betharram. Vous connaissez le décret du

1. Mémoire du 23 décembre 1811.

15 novembre. Il s'oppose à l'existence de toute école ecclésiastique dans un lieu dépourvu de lycée ou de collège [1].

Selon son habitude, le grand maître ne faisait guère que copier l'avis de la commission à laquelle ces affaires étaient soumises [2].

Pour le choix des villes où devaient être établies les futures écoles secondaires ecclésiastiques, le grand maître et le conseil de l'Université avaient la modestie et le bon sens de prendre avis sur place. Les préfets des départements et les recteurs des académies étaient priés d'indiquer leurs préférences. Le recteur de Pau et le préfet de Mont-de-Marsan tombèrent d'accord pour faire en haut-lieu les mêmes ouvertures.

La population des villes du département confié à mon administration, disait le préfet, ne présente pas assez de ressources pour solliciter l'établissement d'un lycée. Je dois donc me borner à prier Votre Excellence d'accueillir la proposition que j'ai eu l'honneur de lui présenter, d'accord avec M. le recteur de l'Université, pour la création d'une école secondaire ecclésiastique dans la ville d'Aire, qui presente toutes les ressources qu'il est possible de désirer à cet égard [3].

La commission compétente, mise au courant de cette démarche, opine « qu'il doit être écrit à M. le préfet des Landes que sa proposition... sera prise en considération », d'autant qu'elle « est conforme au travail » préparé dans les bureaux de l'Université [4].

Docile aux indications de la commission, Fontanes écrit dans le même sens au préfet [5].

Quatre mois après, la décision définitive est prise : ordre est donné de fermer Bétharram et Dax, et d'établir à Aire une école secondaire ecclésiastique; le recteur Eliçagaray et le

1. Fontanes à Loyson, 8 février 1811.

2. « Il a été proposé de maintenir Dax comme collège, puisque la ville fournit le local. Quant à Bétharram, cette école ne peut être maintenue, parce qu'elle n'est pas dans une ville. » (Avis du 31 janvier 1812.)

3 Le préfet des Landes au grand maître, 15 février 1812.

4. Avis de la commission extraordinaire, 3 mars 1812.

5. 27 mars 1812.

préfet Mangin reçoivent mission d'assurer aux volontés de Sa Majesté Impériale leur entière exécution [1].

II

Les raisons ne manquaient pas pour fixer à Aire la future école ecclésiastique du département des Landes. La petite ville avait été le siège d'un évêché. Sur une des collines qui la dominent, des bâtiments spacieux s'élevaient, comme soudés aux flancs d'une antique église. C'était, sous l'ancien régime, l'abri de la jeunesse cléricale du diocèse. Devenus propriété nationale, au moment de la liquidation forcée de la fortune du clergé, le grand et le petit séminaire d'Aire avaient souffert, comme beaucoup d'autres en France, toutes les dévastations. Pourtant le Concordat les trouva debout encore. Le 30 floréal an XI (20 mai 1803), sur une délibération du conseil municipal qui en avait fait la demande, le gouvernement autorisa la ville d'Aire à établir dans les murs du ci-devant grand séminaire [2] une école secondaire communale.

Le prêtre vertueux et énergique qui avait gouverné jadis le petit séminaire vivait encore. Pendant la Révolution, l'abbé Lalanne avait connu les douceurs austères de la fidélité au devoir et de la prison. A l'unanimité, le conseil municipal lui confia le soin de diriger l'école naissante (28 juin 1803), Cet honneur lui était dû « en considération de son zèle, de son intelligence, de son amour pour le bien public et les bonnes mœurs, dont il avait donné tant de preuves dans la conduite du ci-devant collège d'Aire [3]; » le conseil voyait aussi dans cette nomination « un moyen infaillible d'as-

1. Au grand maître, au recteur de Pau et au préfet des Landes, 13 juin 1812. Le même jour, Fontanes avisait le préfet des Basses-Pyrénées, que l'école secondaire unique de son départemrnt était fixée à Pau ; le préfet des Hautes-Pyrénées apprenait que dans le travail arrêté par Sa Majesté aucune ville de son département n'était encore désignée.

2. Le texte du décret dit : « Le bâtiment du ci-devant séminaire »; mais par toutes les circonstances de la prise de possession, comme par un arrêté préfectoral du 13 nivôse an XII, il est évident que la concession du gouvernement se rapporte uniquement à l'ancien *grand* séminaire.

3. C'est le nom qu'on donnait souvent au petit séminaire bâti au dix-huitième siècle par l'évêque Sarret de Gaujac.

surer » à l'œuvre qui recommençait « la même renommée et les mêmes succès dont jouissait l'ancien collège ».

Les débuts furent modestes. L'école s'ouvrit après les fêtes de Pâques, en avril 1804, avec sept élèves. Le renom du directeur, la sécurité rendue aux affaires, créèrent bientôt vers la maison nouvelle un mouvement de faveur. Quand l'évêque de Bayonne vint à Aire, en juillet 1809, les vieux murs du ci-devant grand séminaire étaient comme une ruche toute peuplée, et bourdonnante[1].

Mieux encore que par une visite amicale, le prélat témoignait à l'abbé Lalanne sa confiance; une partie de ses séminaristes faisaient, sous la direction de ce prêtre éminent, leurs humanités. Dans l'embarras où il se trouvait pour former aux lettres et aux sciences ses futurs prêtres, avant que d'avoir pu ouvrir les asiles de Dax et de Bétharram, le collège d'Aire avait été, pour Mgr Loyson, une consolation et une ressource providentielles. Il l'était encore, à l'heure où parut le décret du 15 novembre. Et l'on ne saurait douter que cette pensée n'ait adouci la peine du prélat, quand il lui fallut arracher de Dax ses séminaristes. A la vérité, les autorités locales conduisirent l'opération avec une certaine indolence. Elles auraient vu avec plaisir un collège impérial s'ériger à Dax; le préfet des Landes en fit même à Fontanes la demande formelle. En tout cas, il espérait qu'on autoriserait « les professeurs actuels à continuer l'enseignement jusqu'aux prochaines vacances[2] ». De son côté, le procureur général près la cour impériale de Pau écrivait que « l'initiative » appartenant à l'Université pour la clôture des séminaires supprimés, il se garderait bien de s'opposer aux délais raisonnables[3]. Le recteur enfin mandait à Fontanes :

J'ai lu avec un véritable intérêt les observations que vous m'avez adressées sur les écoles secondaires ecclésiastiques de Dax et de Bétharram.

Dans cette académie, la rentrée des classes n'ayant lieu que vers le

1. Ces détails sont empruntés à la brochure de J. Bonhomme, *le Collège et le séminaire d'Aire-sur-l'Adour*. Paris, Dumoulin, 1869.

2. Le préfet des Landes au grand maître, 2 juillet 1812.

3. Le procureur général au recteur de Pau, 25 juin 1812; le même jour, il écrivait au grand maître dans le même sens.

15 novembre, les vacances ne s'ouvrent que le 15 août. L'exécution littérale du décret du 15 novembre ferait donc prendre plus de six semaines à leurs élèves; et c'est le temps de l'année dans lequel ils travaillent le plus, parce que c'est celui de la préparation des examens et des exercices publics... En conséquence, j'ai cru entrer dans les vues du législateur, en retardant de quelques jours la signification des ordres contenus dans la lettre de Votre Excellence et en vous en demandant de nouveaux [1].

La commission, consultée, renouvela l'avis que « les décrets de Sa Majesté devaient avoir incessamment leur exécution [2] ». Un mois après, Fontanes invitait le recteur « à faire procéder de suite à la clôture » du petit séminaire de Dax [3]. Même au cas où la ville aurait le projet ferme d'organiser un collège, il fallait en toute urgence faire disparaître le régime et l'enseignement ecclésiastiques existants. Une seule précaution importait : « Concerter avec l'évêque les mesures convenables dans l'intérêt des élèves. » Faute de local disponible à Aire, on pourrait consentir à ce que les humanistes et philosophes de Dax fusssent « placés dans des collèges voisins ou renvoyés à leur famille [4] ».

Mgr Loyson venait de se rendre à Aire. Cette visite lui avait démontré que les bâtiments destinés à l'école secondaire ecclésiastique ne pouvaient recevoir les étudiants en philosophie qui se trouvaient à Dax. Faisant part au ministre des cultes de son embarras, il supplia Son Excellence « de solliciter de Sa Majesté Impériale et Royale l'autorisation nécessaire pour laisser les choses en l'état » pendant un an. Dans l'intervalle, il tâcherait d'aménager complètement son école d'Aire, ou bien il transporterait les philosophes à Larressore, dans l'ancien séminaire qu'il avait espoir d'acquérir [5].

Bigot de Préameneu ne sollicita rien auprès de Sa Majesté Impériale et Royale. Il transmit simplement à Fontanes — et sans les appuyer d'un mot de recommandation — les doléances du prélat [6]. Fontanes, comme l'y invitait la commis-

1. Le recteur au grand-maître, 27 juin 1812.
2. Avis du 10 juillet 1812.
3. 29 août 1812.
4. 2 juillet 1812. Fontanes au procureur général et au recteur de Pau.
5. L'évêque de Bayonne au ministre des cultes, 5 août 1812.
6. 19 août 1812.

sion, se retrancha derrière les décisions prises et les exigences du décret du 15 novembre [1]. Les destructions ordonnées s'accomplirent.

Le 12 septembre, l'évêque avait fait son sacrifice.

En réponse à votre lettre du 10 courant, écrivait-il au recteur d'académie, j'ai l'honneur de vous donner avis que, conformément au décret relatif aux écoles secondaires ecclésiastiques, les écoles de Dax et de Bétharram ont été fermées, et que je suis dans l'intention d'envoyer les clercs étudiants du diocèse, à la rentrée de novembre prochain, à l'école ecclésiastique du mas d'Aire [2].

La même assurance était donnée, sans vaines récriminations, au grand maître de l'Université :

J'avertis sans délai, par une circulaire, tous les élèves qui formaient l'école secondaire ecclésiastique les années précédentes, à Dax, d'avoir à se rendre à Aire au commencement de novembre prochain, pour y continuer leur cours d'étude.

Permettez-moi, Monseigneur, de recommander à votre bienveillance cet établissement, le seul que j'aie et que je puisse avoir dans le département des Landes, et même pour tout mon diocèse, dans l'année scolastique que nous allons commencer. Presque tous les élèves y sont à ma charge, et à celle de la charité publique. L'achat d'un local où pouvoir les loger ailleurs, le surcroît de dépenses pour leur entretien dans une ville où les denrées sont de haut prix [3], seraient des obstacles que je ne saurais vaincre.

Veuillez donc, Monseigneur, m'aider à surmonter ceux qui me forceraient à abandonner un établissement dont Sa Majesté, par ses décrets, a provoqué l'institution [4].

Le prélat avait raison de redouter les difficultés ; elles allaient se multiplier comme à plaisir.

III

L'article 26 du décret du 15 novembre stipulait que « les prospectus et règlements » des écoles ecclésiastiques devaient être « rédigés par le conseil de l'Université, sur la

1. 9 septembre 1812 ; l'avis de la commission est du 25 août.
2. Lettre communiquée à Fontanes par l'inspecteur d'académie de Pau, dans une dépêche du 17 octobre 1812.
3. C'est de Pau que l'évêque parle ici.
4. L'évêque de Bayonne au grand maître, 17 octobre 1812.

proposition du grand maître ». En pratique, Fontanes se contentait d'examiner, et de corriger, s'il y avait lieu, les règlements soumis par les évêques à son approbation ; même droit de contrôle était exercé sur le choix des maîtres.

Le règlement présenté par Mgr Loyson ne souleva point d'objection; il était copié sur celui du collège d'Aire [1].

La question du personnel fut plus longue à résoudre. L'évêque s'était borné d'abord à désigner un professeur de philosophie, Arnaud Destenabes. « Il a des droits à ma confiance par ses lumières et ses vertus, assurait-il à Fontanes. Avant l'époque de 1791, il était professeur dans cette maison, et depuis le rétablissement de l'ordre, il n'a cessé de se rendre utile [2]. »

Le grand maître répondit que ce « suffrage » du premier pasteur serait « pris en grande considération ». Mais il fit observer que les voies administratives étaient à suivre avec fidélité. Les recteurs d'académie avaient spécialement mission de transmettre en haut lieu la liste complète du personnel des écoles ecclésiastiques [3].

L'évêque obtempéra docilement. Le 18 décembre, il signait le tableau réglementaire. (Voir page suivante.)

En envoyant la pièce au grand maître, le recteur écrivait :

> Je n'ai pas manqué d'observer: 1° que MM. Destenabes (Jean), Cassagne (Louis) et Abeilhé (Léon), sont régents du collège de la même ville; 2° que M. l'évêque donne à M. Abeilhé le titre de suppléant du professeur de philosophie ; et, cependant, outre que tout suppléant doit être nommé par Votre Excellence, lors même qu'il y a un titulaire, il n'y a, à Aire, aucun enseignement établi ou autorisé par l'Université pour la philosophie. Malgré cela, par respect pour notre saint prélat, j'ai l'honneur de vous envoyer cette liste, Monseigneur [4].

La commission jugea inacceptable le cumul dénoncé par le recteur et requit « une autre présentation [5] ». Fontanes en avisa l'Académie de Pau [6]. L'évêque, averti par celle-ci, se

1. Ce fut d'ailleurs assez tard que l'Université s'en préoccupa.
2. 17 octobre 1812.
3. 24 novembre 1812.
4. 23 janvier 1813.
5. Avis du 9 février 1812.
6. 24 février 1812.

Noms.	Prénoms.	Age.	Lieu de naissance.	Emplois anciens.	Emplois actuels.	Grades.	Emploi pour lequel on est proposé.
Destenabes	Arnaud.	52	Duhort.	Professeur de philosophie à Aire, avant la Révolution, pendant quatre ans.	Aumônier du collège d'Aire, depuis cinq ans.	Gradué en théologie, dans l'anc. Université de Bordeaux, en 1784.	Pour la place de Directeur.
Destenabes	Jean.	48	*Id.*	Régent de 6e, à Aire, avant la Révolution, pendant deux ans.	Régent de rhétorique au collège d'Aire depuis son rétablissement.	Gradué en théologie, dans l'anc. Université de Bordeaux en 1789.	Pour aider à la surveillance.
Cassagne.	Louis.	23	Renung.	Régent des classes élémentaires, pendant deux ans.	Régent de 4e, depuis deux ans.		*Id.*
Abeilhé.	Léon.	21	Marciac.	Régent de mathématiques au collège pendant deux ans.	Suppléant du profes. de philosophie depuis la rentrée.		*Id.*
Destenabes	Arnaud.	23	Duhort.	Préfet d'études au collège, pendant deux ans.			Préfet d'études de la maison ecclésiastique.

plia à recommencer sa besogne. L'abbé Lalanne, principal du collège, consentit à se priver de deux de ses collaborateurs. On leur adjoignit un humaniste de vingt et un ans, natif d'Oloron, qui étudiait au collège. C'est ainsi, qu'au printemps de 1813, après des lettres échangées, des renseignements reçus, des pièces requises et l'avis indispensable de la commission, la décision suprême de Fontanes put enfin constituer régulièrement le personnel de l'établissement naissant :

Article premier. — M. Arnaud Destenabes (oncle), est nommé provisoirement directeur de l'école secondaire ecclésiastique du département des Landes, fixée à Aire.

M. Arnaud Destenabes (neveu), et M. Masse (Jean), sont nommés aussi provisoirement, répétiteurs de la même école.

Art. 2. — M. le recteur de l'Académie de Pau est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté [1].

Lorsque l'ampliation de l'arrêté, en bonne et due forme,

1. Arrêté du 4 mai 1813.

contresigné par le recteur d'Académie de Pau, arriva aux mains des intéressés, l'école fonctionnait de son mieux, depuis la rentrée de novembre. Mais c'est juste au moment où tout semblait définitivement réglé, qu'allaient surgir les difficultés les plus graves.

Au milieu des angoisses du premier moment, les démarches, nous l'avons vu, avaient été multipliées par Mgr Loyson, pour sauver la classe de philosophie. Une phrase de Fontanes avait fini par le rassurer: « L'école ecclésiastique du département des Landes est transportée à Aire. Tous les élèves doivent suivre l'établissement[1] ». Sur ce mot, qui semblait décisif, « les réparations urgentes », furent faites à l'ancien petit séminaire d'Aire. Il en coûta 5000 francs à la bourse de l'évêque. Et la rentrée se fit à l'époque ordinaire, après la Saint-Martin. Sans doute, le professeur présenté tardait à recevoir l'investiture officielle. Mais à quoi bon l'attendre, pour commencer les cours? Le grand maître n'avait il point promis de prendre en considération le suffrage de l'évêque ? Et dans les instructions écrites pour l'exécution du décret impérial, ne lisait-on pas en propres termes :

> A l'égard des écoles placées dans les villes où il existe seulement un collège, les élèves des écoles ecclésiastiques pourront être préparés pour la philosophie par leurs professeurs, s'il n'avait pas été encore établi une chaire de philosophie au collège. Mais mon intention est d'organiser un enseignement complet dans tous les collèges près desquels se trouvent placées des écoles ecclésiastiques[2].

Fort de ces considérations, l'évêque de Bayonne envoya à Pau quelques élèves de philosophie pour suivre les cours du lycée; il abrita le plus grand nombre à Aire, où il les estimait plus en sûreté, sous l'influence du vertueux et vigilant abbé Lalanne.

Le recteur de Pau — il était en même temps doyen et professeur de philosophie à la faculté des lettres — ne put souffrir ce partage. Il fit le voyage d'Aire pour se rendre compte

1. Le grand maître au ministre des cultes, 9 septembre 1812.
2. Instruction du 22 octobre 1812.

des choses. Un rapport à Fontanes s'ensuivit, qui eut des conséquences tragiques. Car on y apprenait ceci :

1° Une seule école ecclésiastique ne suffit pas pour le diocèse de Bayonne. Le principal du collège d'Aire en convient tout le premier. « Il y a un beaucoup trop grand nombre d'élèves dans cette petite ville... il y a du désordre pour les mœurs dans les maisons où sont logés les nombreux externes que le collège et l'école ecclésiastique n'ont pu recevoir... on est forcé de mettre plusieurs lits dans la même chambre et plusieurs élèves dans le même lit. »

2° Il est douteux que le jeune maître qui en a la charge puisse « donner un enseignement convenable aux élèves ecclésiastiques ». Cette « tâche sublime » consiste non pas à « ergoter sur des questions oiseuses ou inintelligibles », mais à « former les jugements sur les grands intérêts de l'homme et les circonstances usuelles de la vie, tracer la route de la vérité, prémunir contre les fausses et dangereuses doctrines, apprendre à l'élève son origine, ses devoirs et sa fin, l'exercer à descendre dans son cœur ; et lui présenter tout cela dans le tableau du genre humain, dans les leçons de l'histoire et dans les fruits de son expérience... » Quelle chance peut-il y avoir qu'un tel enseignement puisse être dispensé par un « jeune homme qui n'a eu ni les moyens ni le temps de réfléchir sur presque aucune connaissance utile et aucune règle de vie » ?

3° Aucune disposition du grand maître n'a autorisé une chaire de philosophie au collège d'Aire ; on y est, par suite, en « contravention formelle » avec les lois de l'Université.

La légalité donc, le bien des élèves, l'intérêt du diocèse réclament contre une organisation abusive. Le caractère du principal du collège et celui de l'évêque méritent des ménagements, sans doute. Mais une interdiction de la classe de philosophie paraît inévitable.

[D'autant que], dans une aussi petite ville que Pau, les cours de la Faculté des lettres ne peuvent être alimentés que par des écoles spéciales ou par les élèves ecclésiastiques de philosophie. Sans cette ressource, il ne s'y trouve que les élèves du lycée et ceux-ci ont des études réglées dont il est dangereux de les distraire pour leur avancement et pour l'ordre de la maison.

Conclusion : il faut prohiber l'enseignement de la philosophie dans tous les collèges de l'Académie et déterminer l'évêque à établir à Pau une école ecclésiastique. Ainsi le décret du 15 novembre sera obéi, les règlements de l'Université respectés, la Faculté de Pau achalandée, le diocèse de Bayonne mieux pourvu. La question d'argent ne saurait faire difficulté. « Les denrées de première nécessité » sont également chères « dans les trois départements depuis la guerre d'Espagne ». Au surplus, « jamais l'évêque ne trouvera un moment plus favorable ». Une pension tenue par un M. Gand se trouve détruite par le décret impérial du 15 novembre ; elle offre, pour une maison d'éducation, « tout ce qu'il faut en meubles, étendue, distribution de local et commodités désirables[1] ».

Au reçu de ce rapport, la commission décida que l'enseignement de la philosophie ne se ferait, jusqu'à nouvel ordre, que dans le chef-lieu de l'Académie, et qu'un inspecteur serait envoyé à Aire « pour prendre, de concert avec le principal du collège et le directeur de l'école ecclésiastique, les précautions convenables dans la circonstance[2] ». Selon sa coutume, Fontanes transmit fidèlement l'avis de la commission au recteur de Pau[3].

Celui-ci triomphait. Mais il tenait Mgr Loyson pour un « bon et saint évêque » n'ayant « d'autre défaut qu'une excessive méfiance de lui-même et une confiance démesurée dans quelques membres de son conseil qui ne lui ressemblaient sous aucun rapport ». Les égards et la bonne politique demandaient donc qu'on procédât avec douceur. Dans une longue et confiante lettre, le recteur expose au prélat toute l'affaire. La correspondance échangée avec Paris est mise sous ses yeux. Rappelant le passé, Eliçagaray marque sa peine que, malgré ses avances et les preuves de son zèle, il n'ait reçu de Bayonne « la plus légère marque de déférence » ; et que le conseil épiscopal ne lui ait jamais fait, au sujet des maisons d'enseignement, « aucune de ces com-

1. Rapport du 7 décembre 1812.
2. Avis du 19 janvier 1813.
3. 28 janvier 1813.

munications que la seule politesse exigeait et qui eussent évité les désagréments » dont on souffrait aujourd'hui par suite d' « opérations illégales et hasardées ».

Maintenant que le grand maître a parlé, il n'y a qu'à s'incliner. L'inspecteur d'académie verra avec l'évêque « les moyens les plus agréables » pour exécuter les ordres reçus. Il est d'ailleurs bien évident qu'une école ecclésiastique s'impose à Pau. Les inconvénients qu'on fait valoir ne sont que des chimères ; ils ne résistent pas à une discussion. Si le recteur souhaite ardemment cette création nouvelle, c'est « moins pour l'éclat de la Faculté des lettres » que « pour le bien des études » des séminaristes, et pour la consolation « de devenir plus intimement le coopérateur » d'un prélat auquel il brûle de témoigner « la sincérité et l'étendue de son dévouement[1] ».

Mgr Loyson, désolé à la pensée de perdre tout le fruit de ses longs et pénibles travaux, se contenta de recommander à la bienveillance du recteur un expédient imaginé par l'abbé d'Alincourt.

Ce vicaire général avait échangé avec le recteur des lettres un peu vives. Son intermédiaire était donc assez malencontreux. Quoi qu'il en soit, voici comme il exprimait à Eliçagaray l'idée nouvelle qui lui était venue en tête :

L'ordre est donné de fermer à Aire la classe de philosophie. Elle sera donc fermée, car nous sommes loin de chercher à prendre des moyens de résistance, surtout quand ils ne serviraient à rien.

Mais que fera-t-on des élèves ? Très certainement, on ne les enverra pas à Pau. Ils sont tous pensionnés de Monseigneur, et il ne consentira jamais à perdre le fruit des secours qu'il leur procure, en leur rendant, dans votre ville, une liberté dont ils seraient tentés d'abuser et dont tant d'autres abusent...

Quoique j'entende peu la marche de l'Université, il me semble possible de les laisser à Aire, dans l'école secondaire, puisque l'ordre n'est pas de les en chasser. Ils n'iront pas en classe, puisqu'elle leur sera fermée; mais ils peuvent continuer entre eux à étudier la philosophie scolastique. Faudrait-il même qu'ils consultassent, en cas de besoin, quelqu'un qui en saurait plus qu'eux et qui ne se prétendrait ni professeur, ni répétiteur... Mon projet me semble à l'abri d'inconvénients majeurs. J'en ai fait part à Monseigneur qui le regarde comme l'unique planche dans ce triste naufrage[2].

1. 11 février 1813. — 2. 18 février 1813.

Cette planche parut au recteur trop vermoulue pour y hasarder le sauvetage auquel on l'invitait. Une seconde fois, il envoya à Bayonne un plaidoyer chaleureux et détaillé en faveur du lycée de Pau [1], sans réussir, d'ailleurs, à convaincre l'évêque. Blessé de cet échec, le bon fonctionnaire se tourne vers la loi et finit par ne voir rien d'autre. L'article 32 du décret du 15 novembre 1811 ordonne que tous élèves des écoles ecclésiastiques suivent les cours d'un lycée ou d'un collège; l'article 10 du décret du 19 février 1810 n'admet à l'examen des grades académiques que les élèves ayant « fait une année de rhétorique et une année de philosophie » dans des écoles « où ce double enseignement » soit « formellement autorisé ». Comment, sans prévariquer, fermer les yeux sur une infraction évidente de ces dispositions impératives ?

De Paris, où le recteur demande conseil, on maintient les décisions prises [2].

Ordre est donc donné au négociateur malheureux de Bayonne, l'inspecteur d'académie d'Esclignac, de se transporter à Aire pour les suprêmes exécutions.

Les instructions données sont très précises [3]. Le délégué du recteur s'y conforme avec exactitude. Le 25 février, il part pour Aire. Le 26, il notifie à l'abbé Lalanne, principal du collège, et à l'abbé Destenabes, directeur provisoire de l'école ecclésiastique, les volontés du grand maître. Le 27, il signifie « aux étudiants en philosophie qu'ils ne pourraient obtenir leurs grades dans l'Université qu'autant qu'ils auraient suivi un cours de philosophie dans un établissement où ce cours aurait été spécialement autorisé par l'Université impériale ».

Trois des soixante-sept élèves demandent à passer en rhétorique. La classe de philosophie est fermée immédiatement [4].

IV

Dès l'annonce certaine du malheur, Mgr Loyson avait protesté, auprès du grand maître, de la droiture de ses inten-

1. 23 février 1812.
2. Le recteur au grand maître, 25 février; avis de la commission, 5, 19 mars; le grand maître au recteur, 23 mars 1813.
3. 23 février 1812.
4. Rapport de l'inspecteur (s. d.).

tions [1], de son exactitude à remplir les formalités prescrites, et de l'impossibilité de réaliser les vues du recteur. Ce ne pouvait être que « par un point d'honneur aveugle et mal conçu » que l'on voulait voir à Pau les élèves de philosophie de l'école ecclésiastique d'Aire? Leur entretien y « coûterait un tiers de plus » : frais auxquels ni leurs parents ni l'évêque ne pourraient suffire. Et puis le défaut de surveillance y compromettrait leurs mœurs, comme il était arrivé malheureusement pour quelques-uns des clercs qui suivaient les cours de la Faculté [2].

Aussi, quand l'inspecteur d'Esclignac eut rempli à Aire sa mission, l'évêque prit ses précautions. Il fit défendre aux élèves d'aller à Pau. Il aimait mieux qu'ils perdissent une année d'études que d'exposer la fleur de leur vocation sacerdotale.

Depuis longtemps, le recteur avait deviné la défiance qui s'exprimait enfin. Dans sa correspondance avec l'évêque, il avait essayé de dissiper les soupçons. Lorsque ceux-ci se traduisirent par une défense accusatrice, il fut blessé jusqu'au fond de l'âme. La douleur perce sous les formules polies et les démarches conciliantes.

Cette réprobation, mande-t-il au prélat, ne peut avoir pour objet les lycées en général: vous êtes trop juste et trop sage pour porter un pareil jugement. Est-ce donc le lycée de Pau qu'on vous aura rendu odieux à ce point? Mes collègues et moi ferons de nouveaux efforts pour conquérir votre suffrage et nous osons vous offrir en attendant, avec confiance, celui des nombreux pères de famille de votre diocèse, dont plusieurs, d'une grande piété, nous ont confié et nous confient leurs enfants [3].

1. Dans une lettre à l'évêque 11 février 1813), le recteur rappelle que, en 1811, il a détourné d'établir une classe de philosophie à Aire. Le fait est trop précis pour être inventé. Mais il est à croire que les avis donnés étaient de simples conseils. Si vraiment, de la part du grand maître, Eliçagaray eût interdit à Mgr Loyson d'ouvrir une classe de philosophie à Aire, il resterait trace du fait dans la correspondance échangée. Il n'en reste point. Jamais Fontanes, ni la commission ne se prévalent de cette défense. Le recteur lui-même ne l'invoque pas auprès du grand maître pour autoriser ses plaintes. C'est à l'évêque seul qu'il dit, une fois en passant : cette classe a été ouverte « malgré tout ce que j'ai écrit de Paris sur le résultat de mes conférences avec le grand maître à ce sujet ».

2. 13 février 1813.

3. 4 mars 1813.

Des séminaristes dans l'embarras ayant pris le parti de lui demander conseil, le recteur leur dit d'obéir à leur évêque, mais d'aller à Bayonne pour lui représenter combien il est cruel pour eux de ne pouvoir obtenir cette année même « ce grade de bachelier nécessaire dans leur état[1]. »

Malgré tout, la situation demeure irrémédiablement tendue. Eliçagaray n'admet point que le lycée de Pau puisse être un lieu de perdition; mais il ne met pas en doute que la ville d'Aire ne le soit. Ces choses lui paraissent hors de conteste et si l'évêque n'en convient pas, c'est qu'il est circonvenu par un entourage qui, perfidement, alarme le zèle et la vertu du vieillard pour faire échec à l'Université. Tels sont les vrais sentiments du recteur. Fontanes finit par les partager et par s'en faire l'écho auprès de Mgr Loyson[2]. Celui-ci releva, dans un noble plaidoyer, les raisons qui dictaient sa conduite[3].

On a voulu, contre toute vérité, jeter dans l'esprit de Votre Excellence des impressions défavorables. Il est certain qu'aucun désordre notable. aucune présomption de mauvaises mœurs n'y ont eu lieu ; et je l'atteste sur le témoignage plusieurs fois répété des maîtres que j'avais chargé provisoirement d'y surveiller. Et moi qui crois fermement avoir à répondre à Dieu de ces jeunes gens appelés au sanctuaire, me croiriez-vous, Monseigneur [capable de] fermer les yeux sur ce qui se passe dans la maison où je les fais élever, ou assez faible pour tolérer le moindre danger où ils seraient de s'y pervertir ? Non, la lumière et le cri de ma conscience suffisent pour assurer de ma fidélité à remplir ce devoir.

C'est aussi de ce même principe que naît ma résistance à leur transla-

1. Le recteur au grand maître, 11 mars 1813.

2. 23 mars 1813.

3. Il est dificile de trancher ces questions délicates. Mais quelques observations s'imposent : 1° jamais ni le recteur ni l'inspecteur n'articulent de fait précis ; 2° le plus souvent ils se servent de l'expression *désordres* qui est vague ; 3° le recteur n'a jamais envoyé à Paris, comme pièce à conviction, une lettre de l'abbé Lalanne convenant des faits ; il s'est contenté d'affirmer cet aveu ; 4° le rapport de l'inspecteur d'Esclignac, après sa visite à Aire, porte ces lignes : « M. Lalanne exerce une police des plus sévères, soit par lui-même, soit par ses collaborateurs. Les externes de son établissement sont logés chez des propriétaires connus par leur moralité. Le principal est instruit par eux des moindres écarts. Cette surveillance de tous les moments exercée dans un aussi petit village, par un chef aussi respecté, maintient le bon ordre d'autant plus efficacement que les habitants du mas d'Aire sont intéressés à instruire le chef des fautes qu'il pourrait connaître. » Si l'on compare ce rapport à celui des inspecteurs généraux dont nous parlerons plus bas, on sera fortement incliné à donner raison à l'évêque contre le recteur.

tion à Pau. Je répugne à les voir, dans l'âge des passions naissantes, épars çà et là dans des maisons particulières, exposés à toutes les séductions d'une ville telle que le sont toutes les villes populeuses, sans autre frein qu'une surveillance si facile à tromper à raison de l'éloignement et des occupations multipliées des maîtres. M. le recteur de Pau doit se croire très honoré de votre confiance, Monseigneur. Mais sur ce point, je ne saurais la partager entièrement. Quelles que soient ses bonnes intentions et ses moyens, il me semble qu'il n'a ni le temps, ni peut-être le goût, de se livrer aux détails obscurs qu'exigerait un pareil soin. Déjà chargé de trois places importantes et de leurs obligations, avec une santé faible et le besoin de quelques absences et de quelques délassements, peut-il s'engager à porter une attention permanente sur près de quatre-vingts élèves, les préserver non seulement d'une conduite scandaleuse, mais encore les maintenir dans l'esprit de l'état saint auquel ils se destinent ? Ce n'est que dans des maisons de retraite et sous l'œil vigilant et assidu de maîtres consommés dans cet esprit qu'il se conserve et s'épure. Et voilà, Monseigneur, le but que je dois tâcher d'atteindre. Voilà pourquoi je ne me lasse point de réclamer contre les mesures qui m'en éloignent.

Au surplus, il n'était point démontré que « l'enseignement de la philosophie tel qu'il est statué pour les lycées » fût la meilleure préparation aux études théologiques. Et enfin, les promoteurs des mesures prises avaient eu le grand tort de raisonner dans l'abstrait, sans tenir compte aucun des difficultés financières où l'évêque de Bayonne se débattait comme la plupart des évêques de France. Les neuf dixièmes des séminaristes étaient à la charge du diocèse, dont la bourse n'était alimentée que par la charité des fidèles.

Comment s'obstinait-on à oublier ces choses? Pour résumer et pour conclure, le prélat achevait ainsi sa lettre :

Dans un temps où l'on était libre d'établir des maisons de ce genre, j'avais acheté, meublé, réparé la retraite de Bétharram, et l'enseignement y a été prohibé. A Dax, même dépense et même sort. Cette année, à Aire, 5 000 francs employés pour un local convenable aux élèves que vous m'aviez, Monseigneur, autorisé d'y placer au moins provisoirement se trouveraient encore perdus, si Votre Excellence persiste à ne point faire droit à mes réclamations. Votre dernier arrêté a jeté la consternation dans mon cœur et par tout mon diocèse. Soixante-dix aspirants au sacerdoce, retournés chez leurs parents, sans savoir ce qu'ils vont devenir, y perdent leur temps et ne pourront commencer leur cours de théologie qu'en novembre prochain.

Je supplie Votre Excellence de me conserver l'établissement de la philosophie à Aire, de le régulariser de son autorité, de m'aider à le

mettre à l'abri des inconvénients qu'on lui suppose, par la translation d'une partie des humanistes dans une nouvelle école secondaire [1].

La commission se laissa fléchir; elle fut d'avis de renvoyer l'affaire aux inspecteurs généraux chargés de visiter l'Académie de Pau; la réclamation de l'évêque de Bayonne paraissait fondée « puisque dans les autres académies on a toujours accordé l'enseignement de la philosophie aux collèges près desquels sont placées les écoles ecclésiastiques [2] ».

Mais Fontanes maintint l'arrêté de fermeture. Dans ses bureaux, on fit observer à la commission qu'elle se déjugeait elle-même par sa décision du 27 avril. Devant cette signification, la commission retira l'avis qu'on lui reprochait. L'évêque de Bayonne demeura donc sans maître de philosophie. Les documents font défaut pour préciser jusques à quand se prolongea la privation. Elle dut durer autant que l'Empire.

V

Ce petit drame dont une obscure ville des Landes fut le théâtre provoque certaines réflexions. Nous les ferons librement et brièvement.

Dans une brochure vieille de trente-sept ans, mais qui a conservé beaucoup de son prix, l'abbé Jules Bonhomme a écrit :

En 1812, le collège [d'Aire] comprenait six cents élèves. Le principal eut la générosité de se dépouiller de son autorité sur ce nombreux personnel, en remettant à Mgr Loyson le petit séminaire qui formerait désormais une maison distincte [3].

Par tout ce qui précède, on comprend que le vénérable auteur a imaginé ce qu'il raconte. S'il avait connu la simple existence du décret du 15 novembre 1811, il aurait deviné en partie notre récit d'aujourd'hui. C'est trop souvent le malheur des érudits locaux de négliger l'histoire générale. S'enfermant obstinément dans les pièces qu'ils trouvent sur place,

1. 14 avril 1813.
2. Avis du 27 avril 1813.
3. *Op. cit.*, p. 66.

ils négligent de regarder au delà. Et, comme il arrive ici, les faits délaissés se vengent, en éclatant soudain au soleil. A un moment qu'il est impossible de préciser, l'évêque de Bayonne envoie, au collège de l'abbé Lalanne, quelques séminaristes pour y faire leurs classes. Mais avant 1812, il n'y a pas de petit séminaire à Aire. Et, s'il y en eut en 1812, ce ne fut point par la volonté de l'abbé Lalanne, mais par celle de Napoléon.

On ne saurait reprocher à M. Charles Schmidt d'ignorer le décret du 15 novembre. Une de ses thèses de doctorat a précisément pour but d'en esquisser l'histoire véridique. A vrai dire, l'auteur s'est proposé avant tout d'indiquer les origines du titre IV du décret napoléonien. Mais il ne s'est pas interdit d'avoir sur son application une opinion très nette. Dix pages de sa thèse sont consacrées à justifier sa manière de voir, laquelle se résume assez exactement dans ces trois lignes :

> Tourner la loi, l'appliquer incomplètement ou ne pas l'appliquer du tout, telles furent, suivant les régions, les différentes tactiques des adversaires de l'Université [1].

Et naturellement, Fontanes et ses conseils sont désignés comme les complices de la résistance du clergé aux volontés impériales [2].

M. Schmidt a l'esprit trop large pour s'offenser que nous ne partagions point son sentiment, et trop juste pour méconnaître la force des observations que nous prenons la liberté de faire. Celles-ci prouveront en même temps combien sont fondées les réserves faites par nous au moment où parut la thèse [3].

Tout d'abord, il peut paraître singulier que l'exécution du décret de 1811 tienne tant au cœur de M. Schmidt. Et pourquoi donc ce zèle? Serait-ce par fétichisme pour l'empereur, pour la loi, pour le monopole de l'enseignement?

Ces questions ne sont pas indiscrètes, mais essentielles

1. *La Réforme de l'Université impériale en 1811*, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 39, 46, 54.
3. *Études*, 5 août 1905, p. 421.

dans la matière. Car enfin, s'il est évident que le décret du 15 novembre est abusif, — et il l'est de plusieurs manières — il faudrait peut-être féliciter le clergé — et non le blâmer — d'avoir cédé le moins possible à la tyrannie de l'empereur.

Laissons le droit et venons aux faits.

Pour décider comment fut appliquée la loi qui nous occupe, M. Schmidt cite neuf exemples, dont deux paraissent assez étrangers à la question. En bonne logique et en bonne justice, l'information est insuffisante.

M. Schmidt a dédié sa thèse à M. Aulard. Or, cet historien fait profession d'enseigner les méthodes les plus rigoureuses ; il ne pardonne à personne, pas même à Taine, de dépasser les faits en généralisant sans preuves. Cette intégrité — puritaine, pourrait-on dire — de M. Aulard est connue de tous ceux qui l'ont entendu juger les œuvres d'autrui. Comment M. Schmidt a-t-il osé mettre sous les yeux et couvrir du nom d'un patron si scrupuleux une induction aussi hasardée que celle-ci : en gros, il en allait ainsi dans sept diocèses ; concluez pour tout l'Empire ? — Ce n'est pas recevable.

Une étude minutieuse et impartiale, étendue à tous les séminaires de France, était ici indispensable. Nous en avons en main les éléments, et nous sommes convaincu qu'ils nous conduiront à des conclusions assez différentes de celles de M Schmidt.

Qu'il suffise pour le moment, de noter en particulier ce point : Fontanes était si peu opposé au décret de 1811 que, dès 1810, il avait pris l'initiative d'amener les évêques, par persuasion, à conduire leurs séminaristes aux classes des lycées. M. Schmidt a l'air de douter du fait. La circulaire du grand maître existe. Et cent lettres attestent qu'elle fut appliquée en maint endroit. Et, dans l'histoire du petit séminaire d'Aire que nous avons contée, qu'avons-nous vu ? Non seulement le grand maître ne fit rien pour empêcher les destructions voulues par la loi, mais il s'obstina à rendre impossible une organisation conforme à ses propres circulaires.

Et il faut noter que Mgr Loyson était la modération même : aucune intransigeance dans le caractère, aucune jalousie orgueilleuse de sa dignité épiscopale. Ses dispositions natu-

relles l'auraient porté à s'accommoder discrètement, malgré sa peine, aux règlements très durs qu'il plaisait au souverain d'édicter.

Il s'est trouvé à Bayonne des vicaires généraux d'un autre tempérament. Soit. Comme il s'est trouvé à Pau un recteur qui, étant professeur de philosophie, s'est acharné à vouloir autour de sa chaire des élèves plus nombreux. Ce sont là des circonstances importantes dans la cause, mais accessoires.

Par son fond, la querelle est autre et d'ordre général. Fontanes et ses conseils se prêtaient volontiers à monopoliser graduellement l'enseignement demeuré libre. L'évêque de Bayonne — et ses collègues dans l'épiscopat — répugnaient à une opération qui annulait les droits acquis et compromettait la formation du clergé. De là les délais, les résistances, les compromis dans l'application du décret du 5 novembre 1811.

Ces différences entre le texte unique, figé dans le *Bulletin des lois*, et les textes, aux variantes infinies, qui s'écrivent dans les faits, sont de tous les temps. Il faudrait, pour s'en étonner, fermer les yeux à tout ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays. Si un souverain pouvait être sûr de voir accomplies, partout et jusqu'au bout, dans un empire vaste comme celui de Napoléon, ses volontés les plus tyranniques, ce serait à désespérer de la fierté humaine et du simple bon sens.

Mais, encore une fois, pour expliquer les événements scolaires qui nous occupent, il y a mieux que ces réflexions banales. Les raisons profondes qui seront l'âme de la guerre contre le monopole, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, existent déjà en 1811. Que valent ces lycées impériaux où l'on prétend caserner de force la jeunesse cléricale? Là est le nœud de l'affaire dans le diocèse de Bayonne, comme en vingt autres.

Le recteur Eliçagaray ne s'y méprend pas. Dans sa correspondance, il insiste, avec le plus grand détail, pour démontrer que, de toutes les écoles de France, il n'en est pas une qui offre, pour la religion et les mœurs, autant de garanties que le lycée de Pau.

Malheureusement, Mgr Loyson demeure insensible aux pièces d'éloquence qui nous paraissent maintenant si persuavives. Quand on songe qu'Eliçagaray était prêtre, on s'étonne davantage encore de la raideur du prélat. Mais l'étonnement cesse, dès l'instant où on prend la peine de se demander ce que pensaient du lycée de Pau les inspecteurs en tournée. Nous avons leur témoignage. Le voici :

Les plus grands [parmi les élèves] ne s'approchent jamais des sacrements. En général, on a montré peu de zèle, l'on pourrait même dire beaucoup de tiédeur pour tout ce qui a rapport à la religion.

Au sujet des mœurs, c'est pire encore :

Elles y sont très dépravées, au point que l'on a perdu toute pudeur, méconnu tout respect humain, et que l'on ne se croit pas même obligé de sauver les apparences. Nous avons surpris jusqu'à deux fois des enfants accumulés en foule, joignant à la lascivité des regards les attitudes les plus indécentes.

Quant à la discipline :

Elle est entièrement abandonnée aux maîtres d'études, classe d'hommes qui, le plus souvent, ont besoin d'être surveillés eux-mêmes... [En sorte, que les élèves], très difficiles à maintenir pendant les études et les classes, presque insensibles à tous les moyens de répression, forcent au silence les maîtres, qui n'ont jamais eu d'ascendant sur eux, ou qui craindraient de se compromettre [1].

Lorsque les inspecteurs généraux Champeaux et Prévost d'Ivry écrivaient ces lignes accusatrices, l'abbé Eliçagaray venait de prendre possession de sa charge. Sa vigilance et son zèle durent, sans doute, en deux ans améliorer le lycée de Pau. Mais on comprend que l'évêque de Bayonne soit demeuré en défiance à l'égard d'une maison qui fut longtemps peu recommandable.

En tout cas, ceux-là mêmes qui ne se croiront pas en mesure de décider, avec une certitude absolue, qui, du prélat ou du recteur, a raison en 1811, ne pourront ignorer quelles choses graves les divisent. Or, sous toutes les latitudes de l'empire, la querelle est la même. Nous en avons les preuves. Et c'est

1. Rapport de mai 1809.

ce que le livre de M. Schmidt laisse absolument insoupçonné.

Alors même que ces courtes pages n'auraient pas d'autre effet que de montrer ce déficit, il valait la peine de les écrire.

Ces pages font voir aussi qu'un évêque fort inconnu de ce temps n'était pas sans comprendre son devoir. Il n'était pas le seul. Des lettres analogues à celles qu'il écrivait ne manquent pas à cette date ; il en est même de plus énergiques encore. Mais ces efforts sont dispersés. Il eût fallu, dès 1810, un acte de tout l'épiscopat, se levant unanime, pour défendre des séminaires légaux et indispensables. Ce geste ne fut pas fait. Il eût peut-être empêché de naître le décret de 1811.

Paul DUDON.

LA SCIENCE DE L'ASCÉTISME

S'il est aujourd'hui certain que la *science* a fait banqueroute aux séduisantes promesses affichées et criées en tout lieu par ses adorateurs ; s'il faut enfin la reconnaître impuissante à procurer seule le progrès moral et le bonheur universels ; et si l'on doit avouer qu'elle ne peut être substituée à la religion et à Dieu, il est également vrai que les sciences, maintenues chacune dans sa sphère, obéissant à une sorte de gravitation universelle, évoluent de nos jours avec une rapidité vertigineuse, s'enrichissent quotidiennement de conquêtes nouvelles, multiplient les merveilles et les bienfaits, montent sans relâche vers la perfection. Il y aurait injustice et ingratitude à le contester, maussaderie à n'en rien dire, et l'on aurait mauvaise grâce à marchander les applaudissements que méritent leurs exploits. Quand on regarde les véritables savants, ceux qui se tiennent au-dessus des passions sectaires, s'employer à l'œuvre colossale de ce perfectionnement, on se représente d'immenses chantiers où des légions d'artisans débrouillent, façonnent, posent en place des matériaux amoncelés et font surgir des palais enchantés. Telle est, en particulier, l'impression que donnent les grands dictionnaires dont regorgent nos bibliothèques contemporaines.

De fait, nous assistons à une réelle floraison d'encyclopédies savantes. Les tomes in-4 ou in-folio, à deux ou trois colonnes, arrivent de tous les côtés à la fois, apportant des articles qui ne se bornent plus aux notions résumées des dictionnaires primitifs, mais prennent les allures et les proportions d'études approfondies ; et leurs collections s'en vont ressembler à des greniers d'abondance qui défient la disette, à des archives pourvues de tous les documents, ou encore à des universités complètes qui font entendre, sur n'importe quel problème, le dernier mot des solutions humaines. Aussi n'est-il guère de science qui ne tienne à honneur d'avoir son dictionnaire savant approprié. Il y en a pour les sciences naturelles, pour les sciences physiques, pour les sciences

morales, pour l'histoire et la géographie ; et les arts eux-mêmes rivalisent avec les sciences. Est-ce que cette émulation pourrait s'expliquer par un entraînement de mode intellectuelle, par les exigences tant soit peu américaines d'esprits affairés qui veulent aller vite, ou par le mercantilisme des éditeurs ? Non, les entrepreneurs de pareils ouvrages et ceux qui les exécutent sont des travailleurs consciencieux et obligeants : ils cherchent à produire des œuvres achevées et ils regardent la publication des dictionnaires comme l'épanouissement normal d'un savoir qui, arrivé à sa pleine maturité, range les fruits de ses études et les met à la disposition de tout le monde. On a pu plaisanter je ne sais quel député de ce que, sommé d'exhiber les preuves de ses allégations, il avoua s'être documenté dans l'*Encyclopédie Larousse* ; mais si les volumes de cette collection ne peuvent donner l'érudition qui convient aux élus d'une assemblée législative, il en va tout autrement des dictionnaires spéciaux.

On se demandera si les études ecclésiastiques et l'érudition religieuse participent à l'évolution des sciences et à la germination des dictionnaires savants. Ce qui pourrait en faire douter c'est que leur objet commun et leurs principaux moyens d'information, depuis le jour où les derniers versets de l'Apocalypse ont déclaré fermée l'ère de la Révélation publique, sont contenus dans un dépôt inviolable et immuable, qui ne peut pas être augmenté et qui a été déjà exploré par les docteurs des grands siècles de l'Église. Mais ce dépôt lui-même est d'une richesse à jamais inépuisable ; aujourd'hui encore, après les saints Pères et les théologiens, qui l'ont mis en si éclatante valeur, il offre du travail à des ouvriers toujours nouveaux et toujours plus nombreux, et chacune des sciences religieuses qui vient y prendre racine peut recevoir des perfectionnements et faire des progrès indéfinis. Aussi les maîtres contemporains du savoir ecclésiastique prennent-ils résolument part à l'activité qui développe si richement les sciences profanes. L'abbé Migne a eu le mérite de frayer, à ses confrères du sacerdoce, les diverses voies où leur zèle s'engage à présent, et il a préludé aux dictionnaires savants par une encyclopédie ecclésiastique, dont les parties sont trop hâtives pour atteindre à la perfection, mais dont l'ensemble avait grand air et a rendu de véritables services. L'heure est venue de faire mieux.

A évaluer le nombre et le prix des matériaux amassés par des chercheurs aussi sagaces qu'infatigables, à considérer le mérite des œuvres déjà construites avec une partie de ces pierres d'attente, on a le droit d'espérer que, l'expérience aidant, ce qui reste disponible permettra d'élever des monuments achevés et impérissables. Il n'est déjà plus permis d'en douter, si l'on étudie les publications lexicologiques en cours. Sans parler du *Dictionnaire de Goschler* et du *Kirchenlexicon*, qui font honneur au clergé catholique d'Allemagne, nous allons avoir, en français, des encyclopédies alphabétiques de science religieuse en harmonie avec les progrès des études. M. l'abbé Jaugey nous a donné un *Dictionnaire d'apologétique* encore imparfait, la mort l'ayant empêché de le revoir et de le compléter. Mais M. Vigouroux, dans son grand *Dictionnaire de la Bible*, fait large place aux découvertes de l'archéologie et de la paléographie, aux recherches de l'histoire, aux explorations de la géographie, aux conclusions les plus certaines et même aux hypothèses les plus probables de l'exégèse et de la critique. La théologie générale a également son édifice en construction, auquel M. Vacant, son premier architecte, M. Mangenot et les maîtres les plus autorisés ont donné les importantes proportions et imprimé le caractère des monuments achevés. Et voici que l'érudition bénédictine, continuant de nos jours ses traditions séculaires, édite un magistral *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, dirigé par le R. P. Dom Cabrol. Félicitons les savants auteurs et l'intelligent éditeur de ces publications, et souhaitons que la science et le zèle ecclésiastiques fassent entreprendre des travaux semblables dans tous les autres ordres de leurs connaissances.

Toutefois il y aurait lieu de vérifier, au préalable, les titres scientifiques de ces diverses connaissances, car plusieurs font l'effet de n'être que les chapitres spéciaux d'une science plus générale. Tel paraît être le cas de ce qu'on nomme l'*ascétique* et la *mystique*. Ont-elles, l'une et l'autre, une autonomie proprement dite ? Peuvent-elles constituer deux sciences distinctes, distinctes d'abord entre elles, puis distinctes de plusieurs qui semblent les compénétrer, enfin distinctes surtout de celle qui les enveloppe dans l'immense amplitude de sa sphère, la théologie ? L'ascétique en particulier est-elle plus et mieux qu'une simple section de la théologie dogmatique ou un appendice de

la théologie morale? Est-ce qu'elle n'emprunte pas ce qui lui serait propre à la liturgie, à la patristique, à l'hagiographie ? Ne voit-on pas qu'elle s'appuie sur la psychologie et sur la morale naturelles, et que finalement elle va se confondre avec la parénétique ou éloquence sacrée ?

A l'embarras causé par ces questions, s'ajoute un état de choses, on pourrait dire une mentalité, qui, du moins en France, ne favorise guère les prétentions que les ascètes pourraient avoir à l'autonomie scientifique. L'ascétisme n'a point chez nous d'enseignement attitré et organisé ; on ne lui connaît ni chaires, ni cours, ni professeurs en exercice régulier, comme il s'en voit ailleurs, par exemple en Belgique et en Italie. Avons-nous des collèges, des séminaires, des universités où l'on en donne des leçons suivies et complètes ? Le seul enseignement organisé et vraiment étendu que nous possédions est celui des noviciats et des communautés religieuses. Là s'expliquent régulièrement l'esprit et la pratique des vœux, des règles, des exercices de piété. Les novices apprennent les principes de la vie spirituelle dans le classique ouvrage d'Alphonse Rodriguez : *Pratique de la perfection chrétienne.* On étudie ensuite des traités plus didactiques ou plus spéciaux tels que ceux de Saint-Jure, d'Argentan, Dupont, Nouet, Lombez, Grou, pour ne citer que les plus usuels, et l'on devient capable de lire les pages les plus élevées de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix et de saint François de Sales. Il faut convenir que c'est là un mode d'instruction ascétique très sérieux et très fructueux ; mais il est impossible d'y voir un enseignement scientifique comparable à celui qui se donne pour les autres sciences. Ces leçons, réservées à une élite d'initiés, représentent une doctrine ésotérique ; elles n'atteignent pas le public, elles n'arrivent même pas à la moyenne des ecclésiastiques, et, étrangères aux procédés didactiques, elles ne revêtent communément qu'une seule forme, celle de l'exhortation.

Dira-t-on qu'à défaut d'instructions orales données publiquement par des professionnels, ainsi qu'il se pratique pour les autres sciences, l'ascétisme a l'enseignement par les livres, lequel jouit de la plus large publicité ? Effectivement, nous sommes riches en manuels, guides, catéchismes, introductions et directoires de vie spirituelle et nous avons une profusion de traités géné-

raux ou particuliers, dont les uns exposent les mystères et les dévotions, les autres parlent de la grâce et des sacrements ; ceux-ci recommandent les exercices de piété en général, ceux-là expliquent l'oraison en particulier ; beaucoup développent les devoirs d'état et les vertus, enseignent à fuir les péchés, à vaincre les tentations et à corriger les défauts. Mais est-il des sciences que le commun des hommes se sentent en goût d'apprendre sans maître, uniquement dans les livres ? L'ascétique ne fait pas exception à cette loi. Aussi les ouvrages dont il s'agit ne sont-ils lus, avec une attention et un intérêt scientifique réels, que par un petit nombre d'esprits, tandis que les autres y voient presque uniquement des recueils de lectures édifiantes. Au surplus, les auteurs de ces livres se sont eux-mêmes plutôt occupés de toucher les cœurs et de décider ou soutenir les bonnes volontés que d'instruire à fond les intelligences. S'il s'en trouve parmi eux plusieurs qui aient écrit avec des intentions et des procédés plus didactiques, aucun, ce semble, n'a jusqu'à présent réussi à faire une œuvre qui, comme la merveille de saint Thomas d'Aquin, représente une Somme, c'est-à-dire une synthèse à la fois exacte, complète et approfondie de la doctrine ascétique. Il en est pourtant qui approchent de cette perfection ; mais rencontrent-ils beaucoup de lecteurs qui les comprennent comme il faut, qui les étudient aussi sérieusement et qui s'y instruisent aussi solidement que les vérités enseignées le demanderaient ? Parcourez, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, la liste dressée par le R. P. Dublanchy, des principaux traités d'ascétique parus entre le seizième et le vingtième siècle, et vous reconnaîtrez que le plus grand nombre, notamment les plus didactiques, sont à peu près des inconnus pour la masse des âmes pieuses dans le monde, pour une foule de religieux et de religieuses, ainsi que pour la majorité des ecclésiastiques. Et c'est justement cette intéressante multitude qui, ne pouvant s'instruire elle-même, aurait besoin que l'ascétisme fût étudié, enseigné, propagé avec les mêmes égards et par autant de moyens que les sciences les plus recherchées et les plus utiles ; car on ne peut espérer qu'elle ait jamais assez de temps, de goût spontané et d'aptitudes développées pour se livrer aux recherches qu'elle aurait à faire, si elle devait s'instruire à fond toute seule.

Dépourvu de cours réguliers et méthodiques, insuffisamment

propagé par les livres, l'ascétisme doctrinal pourrait-il arriver à la publicité scientifique au moyen des revues et des journaux, qui diffusent, dans nos sociétés, tant de connaissances et qui recrutent, dans toutes les classes, de si nombreux et de si avides lecteurs ? Voici la réponse des faits. Les grandes revues ecclésiastiques ou religieuses accordent, pour l'ordinaire, l'hospitalité de leur partie bibliographique aux comptes rendus des livres qui intéressent la piété ; mais elles n'insèrent que très rarement des articles de doctrine sur les questions ascétiques. Faut-il croire à un ostracisme systématique motivé par la présomption que les lecteurs ne s'intéresseraient pas à des sujets de cette nature ? Doit-on plutôt supposer que les directeurs des revues ne rencontrent point d'écrivains qui leur offrent des pages de spiritualité dignes d'être acceptées ? Quoi qu'il en soit, les articles d'ascétique ne passent, en fait, que dans les bulletins d'œuvres et les organes de propagande pieuse, dans les *Messagers* des confréries et dans les *Semaines religieuses.* C'est ainsi qu'on en peut lire d'excellents dans le *Messager du Sacré-Cœur.* Il faut savoir gré à ces périodiques de ce qu'ils font pour leur part en faveur de cette cause négligée ; mais l'enseignement qu'ils répandent n'a pas l'unité de plan et la régularité de développements que réclame la science. Il lui manque aussi la grande publicité qui attire l'attention des personnes instruites, car il s'adresse à des catégories de lecteurs dont la plupart préfèrent des nouvelles à des dissertations et à des thèses. En vérité, il faudrait doter l'ascétisme d'une revue qui lui soit propre... Mais il y a tout lieu de craindre que cette idée n'ait déjà été jugée aventureuse, impraticable, absurde.

Ainsi la science ascétique demeure bloquée de toutes parts, et il ne se présente aucun moyen de lui ouvrir une voie libre qui lui permette d'aller prendre son rang parmi les sciences bien vues. Il s'ensuit que nombre de personnes fort respectables et très méritantes s'habituent à regarder la piété comme une sorte d'art empirique ou d'industrie spirituelle, qui s'acquiert sans beaucoup d'apprentissage et qu'on a communément le droit et la grâce d'enseigner ensuite sans formalité, avec pleine dispense de tout ce qui ressemblerait à des examens, des diplômes ou des stages préalables. Des religieuses, que leur intelligence et leurs vertus font nommer maîtresses de noviciats ou supérieures de

communautés, de jeunes prêtres qui font leurs débuts dans le ministère apostolique sont exposés à donner d'emblée des leçons de vie spirituelle sans presque avoir eu le temps d'en être solidement instruits par d'autres et avant d'avoir pu se faire, par l'étude d'ouvrages autorisés, un corps de doctrine intégrale et logique. Par le fait, ils risquent d'appliquer un peu à l'aventure, quoique toujours de très bonne foi, les procédés si délicats du gouvernement des âmes. Ce que saint Grégoire le Grand appelle l'art suprême, le premier, le plus élevé, le plus important de tous[1] ne peut évidemment s'apprendre au petit bonheur, et il est par conséquent difficile d'en improviser la pratique sans s'exposer à commettre des erreurs. Ces erreurs et les lacunes d'instruction professionnelle qui peuvent les causer sont ordinairement beaucoup moins imputables aux personnes qu'à l'état de choses et à l'ensemble de circonstances qu'elles subissent. L'humilité de ces directeurs spirituels, précoces malgré eux, en gémit secrètement ; mais ils ne sont pas maîtres de changer leur milieu. Il n'est donc que juste de les innocenter. On peut même les rassurer en observant que la vie intérieure a pour instructeur suprême le Saint-Esprit, qui se passe de docteurs et de classes, et qui sait en dispenser ses instruments, lorsqu'ils n'en manquent pas par leur faute ; que le don surnaturel du discernement des esprits, nécessaire à leur mission, est supérieur aux formations méthodiques nécessaires dans les autres sciences et qu'il plaît quelquefois à Dieu de l'infuser sans préparation ; que la pratique personnelle de l'oraison et des vertus est un apprentissage préférable à celui des cours et des livres ; enfin que les grâces d'état garantissent, aux intentions droites et aux bonnes volontés, des secours qui compensent largement l'insuffisance technique dont elles ne sont pas responsables.

Toutefois, même après ces assurances, il est permis de demander si on a le droit de toujours compter sur des dispenses divines et de s'en remettre aux seules grâces d'état. Serait-ce manquer de confiance envers le Saint-Esprit et se rendre impropre au don surnaturel du discernement que d'étudier méthodiquement la théologie ascétique pour diriger des pénitents ou des novices ? Est-ce qu'une préparation plus scientifique nuirait fatalement à

1. *Ars artium, regimen animarum.*

la fécondité de l'oraison et des vertus ? Ceux qui ont, à quelque degré, charge d'âmes, rendraient-ils moins de services, s'ils recevaient d'abord eux-mêmes et s'ils donnaient à leur tour une éducation spirituelle plus méthodique ? N'oublions pas que sainte Thérèse et saint Jean de la Croix, si richement pourvus de science infuse l'un et l'autre, tiennent davantage, pour les directeurs d'âmes, au savoir qu'à la piété [1]. Or le savoir qu'ils réclament est assurément d'abord celui que donnent les études théologiques ; mais c'est aussi quelque chose de plus spécial, car la séraphique Mère avait expérimenté à ses dépens, — saint Jean de la Croix ne l'ignorait pas, — qu'un bon théologien pouvait être parfois un assez médiocre directeur, puisque Gaspar Daza, maître en théologie, l'avait résolument condamnée, après examen de son oraison, comme victime des illusions du démon [2].

Après cet ensemble de faits, il paraît malaisé de contester que la science de l'ascétisme mérite de participer à l'évolution des autres études ecclésiastiques et qu'elle soit capable de constituer une science autonome digne d'avoir ses maîtres, son enseignement et ses écoles. Pour peu que, d'autre part, on réfléchisse à son objet, on lui reconnaîtra tout de suite une excellence, une vertu et, partant, un intérêt qui ne le cèdent à aucun autre. La sanctification de l'âme par les opérations de la grâce et par les actes de la vie surnaturelle ne saurait être moins digne d'attention et d'étude que les phénomènes dont s'occupent la physiologie et la médecine. Inutile d'ajouter qu'elle a des conséquences de plus haute gravité et de plus longue durée. Or, nul ne conteste les titres scientifiques de la physiologie ; et la médecine, toute expérimentale et pratique, n'admettrait pas qu'on lui dénie un rang parmi les sciences.

Si l'on ne peut méconnaître que l'objet de l'ascétisme soit éminemment scientifique, il faut encore convenir que les connaissances auxquelles il a donné lieu portent les caractères de certitude et de généralité qui spécifient la science. Il n'y a, en effet, ni obscurité ni doute sur les principes et sur les lois générales de la sanctification, sur l'ensemble des devoirs qu'elle impose, sur les moyens communs que la volonté libre y peut em-

1. Sainte Thérèse, *Chemin de la perfection*, chap. v. — Saint Jean de la Croix, *la Vive Flamme d'amour*, strophe III, §§ 4, 8, 11, 12, 13.

2. *Histoire de sainte Thérèse, d'après les Bollandistes*, chap. IX.

ployer, sur les secours réguliers que la divine miséricorde a coutume de ménager, sur les obstacles ordinaires qu'opposent la nature individuelle et le milieu social, sur la guerre que mène le démon, sur les effets soit éternels soit temporels que produisent les diverses activités mises en jeu dans les âmes. L'ascétisme offre donc, lui aussi, en objets d'études, des causes, des fins, des lois générales, et l'on ne pourrait pas opposer à ses prétentions scientifiques l'axiome de Bacon : *Non datur scientia de singularibus*, pas de science qui prenne pour objet des particularités. Les vérités qu'il connaît par leurs principes, les phénomènes qu'il étudie par leurs causes, par leurs lois universelles et par leurs propriétés constantes lui taillent un domaine aussi vaste qu'aucun autre et qui n'est ni moins régulièrement distribué en régions distinctes, ni moins normalement traversé d'avenues, de routes et de sentiers que celui des sciences les mieux explorées. Ses connaissances ne sont point des découvertes de hasard, mais des observations attentives et des conclusions réfléchies, accumulées par les siècles ; elles n'ont rien d'épars et d'incohérent qui les assimile à des matériaux informes amoncelés pêle-mêle; des travailleurs intelligents et consciencieux ont commencé depuis longtemps à les mettre en ordre et à leur attribuer des groupements logiques. Si la synthèse de ses enseignements n'est pas encore achevée et unanimement acceptée, elle est plus avancée que celle de plusieurs sciences modernes, de la géologie, par exemple. Et ainsi le caractère méthodique ne lui fait pas plus défaut que les autres attributs des sciences.

Veut-on envisager la question par ce qu'on pourrait appeler ses côtés extérieurs, on arrivera sans effort à la même conclusion. C'est ainsi, par exemple, que l'ascétique se montre capable de rivaliser avec les sciences les moins contestées par son histoire, par ses maîtres et leurs chefs-d'œuvre, par sa constante influence. Lorsque la savante collection inaugurée sous le titre de *Bibliothèque de théologie historique* aura publié le volume que son programme comporte sur les développements de la théologie ascétique, on pourra se demander s'il est beaucoup de sciences dont les fastes puissent embrasser une plus longue série de siècles et qui aient élevé de toutes parts, au cours des âges, un plus grand nombre de monuments. Voici, dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau, qui marquent ses origines, le Livre de Job, les Psau-

mes, les Livres sapientiaux, les Prophètes, les quatre Évangiles et les Épîtres, qui lui donnent pour premier auteur le Saint-Esprit et qui la dotent immédiatement de chefs-d'œuvre divins. Viennent ensuite les écrits des Pères de l'Église sur la prière, leurs homélies sur l'Évangile, leurs codes de vie monastique et leurs commentaires sur la perfection, les lettres de saint Jérôme, les *Confessions* et les *Soliloques* de saint Augustin, les sermons de saint Bernard, les opuscules spirituels de saint Thomas d'Aquin et ceux de saint Bonaventure, les pages attribuées à saint Denys l'Aréopagite. Les temps modernes ont vu éclore les œuvres de Suso, de Tauler, de Rusbrock, des deux saintes Catherine, de Thomas a Kempis, de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix, de Denys le Chartreux, de Louis de Blois, de Louis de Grenade. L'*Imitation*, les *Exercices spirituels* de saint Ignace, le *Pensez-y bien*, le *Combat spirituel*, l'*Introduction à la vie dévote* sont des ouvrages qui n'ont, pour ainsi dire, pas de date, étant d'aujourd'hui et de demain, comme d'hier, sans vieillir jamais. Il faudrait encore énumérer une infinité de volumes dus aux écrivains ascétiques des écoles bénédictine, cistercienne, franciscaine, dominicaine, à ceux de la Compagnie de Jésus, aux Rédemptoristes, aux Eudistes, à toutes les autres familles religieuses, aux congrégations des prêtres de Saint-Sulpice, de la Mission, de l'Oratoire et à beaucoup d'autres pieux auteurs. Est-ce que cette nomenclature, pourtant si écourtée, n'apporte pas à la cause l'imposante attestation d'une véritable « nuée de témoins » [1] ? Ne fait-elle pas entendre, en sa faveur, un plaidoyer de la plus irrésistible éloquence ?

Pour achever de gagner ce procès, il suffirait de rappeler que nulle autre autre science n'exerce une action aussi étendue, aussi profonde, aussi prépondérante. A la fois populaire et aristocratique, l'ascétisme éclaire toutes sortes d'esprits, arrive à toucher toutes sortes de cœurs, réussit à transformer et diriger toutes les espèces de volontés. L'ascétisme a la puissance de refondre, pour ainsi dire, toutes les âmes qu'il atteint : âmes d'esclaves et de mendiants, d'enfants et de femmes, d'ouvriers et de soldats, de négociants et de lettrés, de nobles et de princes, de prêtres et de pontifes. L'ascétisme possède seul assez

1. Saint Paul, *Épître aux Hébreux*, XII, 1.

d'autorité pour soumettre l'orgueil de la raison et imposer un joug aux plus fougueuses passions, assez d'onction pour consoler les plus incurables douleurs, assez de vigueur pour relever les courages les plus abattus et les plus désespérés. Il est donc impossible qu'un ordre de connaissances qui manifestent une vertu si multiple, si constante, si pénétrante soient réfractaires ou même simplement étrangères à l'état scientifique.

Allons plus loin, et ne craignons pas de dire que l'ascétisme est le couronnement de toutes les autres sciences, car il n'y a rien qui soit plus vrai et qui mérite plus d'attention. Quoi donc, les sciences ne doivent-elles pas toutes, plus ou moins directement, nous acheminer vers le but final que Dieu, avec son plein droit de Créateur et souverain Seigneur, de Législateur et Juge suprême, assigne à notre vie ? La loi qui veut que toutes les énergies de notre activité prennent cette orientation, atteint les sciences d'autant plus immédiatement qu'elles comptent parmi les plus nobles, les plus actives et les plus fertiles de nos énergies. Or, il appartient en propre à l'Ascétisme de nous montrer ce but final, autrement dit la fin dernière de l'homme, dans tout son jour, de nous le faire estimer et désirer, de nous lancer à sa poursuite, de nous exercer à vaincre les obstacles qui peuvent nous en détourner, de nous fixer à la suite de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, guide céleste, qui veut bien se charger de nous y conduire. La justification et la sanctification surnaturelles, qui font participer l'âme à la nature et à la vie divines, par la grâce sur la terre et par la gloire dans le ciel, constituent en effet tout le domaine de l'ascétique. Il n'y a évidemment plus rien au delà et l'on ne peut rien mettre au-dessus.

Cependant, reconnaissons-le, dans les faits surnaturels de la justification et de la sanctification, qui fournissent la matière des études ascétiques, il se rencontre un élément capital, dont la nature semble devoir échapper aux prises de la science : c'est l'action divine, opérant secrètement au fond du cœur et dans le sanctuaire fermé de la conscience morale, où elle produit des effets souvent déconcertants. Comment réduire à des lois et ramener à des principes fixes, une activité aussi mystérieuse et aussi indépendante ? La tâche serait radicalement impossible, si Celui qui exerce cette action avait voulu la tenir enveloppée d'ombre. Mais, au lieu de nous la dérober, il a daigné la dévoiler lui-

même. Les principes et les lois du monde surnaturel n'ont pas besoin d'être cherchés par l'observation, conjecturés par l'hypothèse, découverts par l'expérimentation ou déduits par l'analyse, car la Révélation nous les enseigne expressément, et il ne nous reste que d'en approfondir les formules. Ainsi, nous savons, par l'Auteur même de la grâce, que le secours divin est absolument gratuit, mais que, après une première infusion de cette sève céleste, antérieure à toute prière et à tout mérite, il en est accordé successivement une infinité d'autres très inégales et très diverses, selon la mesure des besoins ou des devoirs, proportionnellement aux demandes qui en sont faites, suivant la fidélité avec laquelle on y correspond et d'après les mérites acquis par leur moyen. D'ailleurs Dieu accomplit toutes ses œuvres « avec nombre, poids et mesure [1] », c'est-à-dire de la manière la plus éminemment scientifique. Il est donc scientifique aussi de chercher pieusement à étudier, de ce nombre, de ce poids et de cette mesure, ce qu'il nous est permis d'en connaître. Dût-on dépenser beaucoup de temps et d'efforts, pour ne faire que de maigres découvertes, il vaudrait cependant la peine de s'y appliquer ; mais on ne tarde pas à trouver, dans ces études, le centuple des frais qu'on a faits.

Il y a un second élément à considérer dans les phénomènes surnaturels que l'ascétique doit étudier : c'est la coopération de la liberté humaine au travail de la grâce divine. On ne peut disconvenir qu'il soit susceptible d'observation, d'analyse, d'expérimentation, sinon à la manière des parties d'un composé chimique ou à l'instar des propriétés physiques d'une substance, telle que le fer, ou d'une force, comme l'électricité, du moins, mieux que le sommeil et le rêve, au même titre que les inclinations et les passions, tout autant que les faits intellectuels et moraux les plus considérables de la psychologie. Et l'on ne doit pas plus désespérer d'arriver à des conclusions de synthèse scientifique dans cet ordre d'idées, que n'en désespèrent, dans un autre ordre, les savants qui s'adonnent aux recherches de la télépathie, de la psychologie infantile ou de la psychophysique.

Ces diverses considérations semblent de nature à faire tomber toutes les objections. Tout au plus resterait-il d'expliquer com-

1. *Sagesse*, XI, 21.

ment l'ascétique se distingue des sciences avec lesquelles, à première vue, il serait naturel de la confondre. A vrai dire, elle rentre dans la théologie, mais comme la minéralogie est comprise dans l'histoire naturelle, et comme la logique ou la métaphysique appartiennent à la philosophie. Aussi bien, la théologie n'est pas une science unique; c'est une encyclopédie de sciences particulières comprenant la dogmatique, la morale, l'ascétique, la mystique, l'herméneutique... La liturgie, la patristique, l'hagiographie sont voisines et parentes de l'ascétique ; elles lui prêtent des doctrines et des faits, mais elles ne l'absorbent pas. Un savant hagiographe, un érudit consommé dans la connaissance des Pères et des docteurs de l'Église, un liturgiste éminent ne sont pas, par le fait même, des ascètes, ni au sens pratique ni au sens purement spéculatif de ce mot. La compénétration est plus étendue entre la parénétique ou éloquence sacrée et l'ascétique. Cependant la distinction s'accuse encore par les buts et par les moyens. Il peut suffire à la parénétique de conserver et de sauver les âmes en leur faisant observer les commandements et leur procurant la stricte mesure de justification requise pour le ciel. L'ascétisme vise à les sanctifier par le moyen des conseils évangéliques, dont, essentiellement, il propose à toutes, même à celles qui sont retenues dans le monde, l'observation littérale ou du moins l'esprit. Il s'ensuit que, si les prédicateurs sont toujours plus ou moins ascètes, les ascètes peuvent n'être aucunement prédicateurs et que les livres ascétiques ne gagneraient rien à prendre le style des sermons.

Gardons-nous enfin d'identifier la science de l'ascétisme avec l'exercice de la direction spirituelle, car il y a, entre l'une et l'autre, autant de différences qu'entre la théologie morale et la confession, qu'entre la confession et la direction elle-même. Il peut se faire que des moralistes de premier ordre ne soient pas d'excellents confesseurs ; et les âmes pieuses savent par expérience qu'il est plus facile de trouver dix confesseurs pour avoir l'absolution que de rencontrer un directeur capable de faire entrer et avancer régulièrement dans les voies de la perfection.

On peut maintenant croire que, sur la question de principe, la conviction est faite pour les esprits les plus capables d'y prendre intérêt. Peut-être même certains lecteurs, plus familiarisés avec la synthèse des sciences, trouveront-ils que ces pages donnent, à celui

qui les a écrites, l'air d'avoir découvert l'Amérique et de pourfendre des adversaires qui n'existent point. Mais à supposer que personne ne conteste à l'ascétique son autonomie ni même sa prééminence scientifique, est-il bien sûr que toutes les intelligences qui en sont capables la cultivent avec le zèle dont elle est digne ? L'ascétisme a-t-il assez de chercheurs et d'érudits pour dépouiller ses archives et restaurer les monuments de son passé ? Trouve-t-il des légions de penseurs pour approfondir chaque partie de sa doctrine? Rencontre-t-il, autant que les autres sciences, des organisateurs pour avancer la classification de ses matériaux, des maîtres pour diffuser ses leçons, des disciples empressés à s'en instruire? Sans méconnaître ce qui existe de recommandable, ne nous dissimulons pas qu'il reste beaucoup à faire et, malgré les tristesses du présent, malgré les angoisses de l'avenir, croyons qu'il est temps d'y travailler.

Les lignes qu'on vient de lire n'ont pas d'autre ambition que d'éveiller plus d'idées sur ce sujet, de provoquer des réflexions nouvelles, de susciter des initiatives plus résolues et de plus fécondes émulations.

Marcel BARON.

BULLETIN DES QUESTIONS SOCIALES

Durant les quelques semaines qui ont suivi sa naissance, la nouvelle Chambre, prise d'un beau zèle, s'est battue sur les doctrines sociales. On eût dit qu'elle voulait donner l'illusion, peut-être se la donner à soi-même, qu'elle s'orienterait vers les réformes sociales. Il est à craindre qu'elle retombe dans l'ornière, et qu'elle s'éveille en octobre aussi violemment antichrétienne que ses devancières.

D'ailleurs, bien malin celui qui devinerait son programme d'après ses ordres du jour. La bataille fut chaude entre M. Jaurès et M. Clémenceau. Malgré les coups portés, ils ont plutôt l'air de maîtres d'armes dont les fleurets sont boutonnés, que de duellistes qui chercheraient à se porter des coups mortels. Y a-t-il vraiment lutte ? Ne serait-ce pas un simple tournoi, à moins que ce ne soit une comédie, où les rôles sont distribués d'avance ?

Jaurès et Clemenceau, tous deux agents de la franc-maçonnerie, quelles que soient leurs pensées personnelles, exécuteront le plan arrêté au convent, et le convent de 1905 a résolu que l'on s'orienterait vers l'organisation socialiste du pays. La France a été choisie comme champ d'expériences du collectivisme.

Sur les bancs de la Chambre siégeait pour la première fois un représentant des Jaunes, de ces Jaunes dont on parlait depuis cinq ou six ans, mais que le succès de leur chef a appelé à la notoriété.

Quelque jugement que l'on porte sur M. Biétry, on doit lui reconnaître une certaine crânerie d'avoir posé sa candidature dans une des places fortes des Rouges. Il avait d'avance contre lui les innombrables ouvriers de l'arsenal et le gouvernement. En vain le sous-préfet vota-t-il contre Biétry à bulletin ouvert, ce qui ne l'empêcha point de payer de sa place son insuccès : la coalition de tous les modérés assura le succès de M. Biétry. Nous le jugerons à son œuvre. Œuvre difficile, délicate ! d'autant plus qu'il doit lutter, non seulement contre les socialistes, mais aussi contre des catholiques.

On reproche aux Jaunes d'être soutenus par l'or des patrons. Si tout groupement social devenait suspect par ce seul fait qu'il a quelque millionnaire à sa tête, nous ne voyons pas lequel échapperait à la suspicion.

Nous ne pouvons que regretter cet acharnement de catholiques contre d'autres catholiques. Ces luttes intestines sont toujours déplorables, mais, à l'heure actuelle, elles sont criminelles; car elles détruisent ou empêchent l'union sans laquelle nous irons plus vite aux abîmes.

On objecte la rudesse des répliques de M. Biétry; soit! elles sont d'une grossièreté condamnable. Mais ses adversaires qui la lui reprochent, s'ils font leur examen de conscience, n'en portent-ils pas un peu la responsabilité, en raison des attaques dont ils l'ont harcelé en mille circonstances?

Catholiques de France, soyons dociles à la voix du pape qui nous conjure de faire trêve à nos divisions pour tenir tête à l'ennemi.

Malgré les graves préoccupations que lui cause l'Église de France, Pie X suit d'un œil vigilant le mouvement social catholique que, dès l'aurore de son pontificat, il a tenté de diriger et de modérer par son *Motu proprio* et par d'autres actes encore.

Le 28 juillet, il publiait l'encyclique *Pieni l'animo*. « Ce document, bien qu'il vise directement l'Italie, dit avec raison *la Croix*, a pour la France une évidente actualité [1]. »

« Les dispositions disciplinaires qu'elle contient ne concernent pas les autres nations. Il n'en est pas de même des dispositions basées sur la doctrine même de l'Église, sur les lois de la morale chrétienne, *sur les principes généraux de la discipline ecclésiastique* : ces dispositions s'imposent au clergé de toutes les nations, non point parce qu'elles sont contenues dans l'encyclique adressée aux évêques d'Italie, mais parce qu'elles sont l'expression de l'enseignement dogmatique et moral de l'Église et qu'elles font partie du droit ecclésiastique universel. Ceux des démocrates chrétiens que gêneraient certains passages de l'encyclique n'auraient pas le droit de les éluder sous prétexte que l'encyclique a été donnée pour l'Italie et non pour la France, à moins qu'ils ne

1. *La Croix*, 2 août 1906.

puissent établir qu'il s'agit d'un point de pure discipline locale. Les autres s'imposent en tout pays, comme direction obligatoire par elle-même[1]. »

C'est le clergé, et le clergé italien qui est directement pris à partie ; mais, comme le fait sagement remarquer *l'Ami du clergé,* les principes d'où découlent les conclusions pratiques sont de tous pays.

Le but de Pie X est, avant tout, de maintenir la discipline dans un jeune clergé trop ardent et qui voudrait devancer ses chefs. Aussi rappelle-t-il les sages directions de Léon XIII, pour les affirmer de nouveau, les préciser et les confirmer de sa propre autorité. Elles ne sont point une manifestation spontanée du pape, mais une réponse aux lettres de « beaucoup d'évêques..., pleines de tristesse et de larmes, qui déplorent l'esprit d'insubordination et d'indépendance qui se manifeste çà et là au sein du clergé ».

Pour réprimer cet esprit, Pie X veut que les évêques surveillent de très près le choix et la formation des jeunes clercs, qu'on les réunisse dans des séminaires fermés à tous autres élèves, qu'on donne à leurs études la doctrine de saint Thomas pour base, qu'on leur interdise la fréquentation malsaine des Universités officielles.

Il veut que les prédicateurs se préoccupent avant tout de la doctrine catholique : « Mieux vaut pour les fidèles une simple homélie, une explication du catéchisme, que des prédications qui produisent plus de mal que de bien. »

Après cette condamnation des sermons sociaux, heureusement rares en notre pays, le pape aborde l'*action populaire chrétienne.*

Un autre champ où l'on pousse trop activement le jeune clergé à professer et à réclamer l'exemption du joug de l'autorité légitime, c'est celui de l'action populaire chrétienne. Non pas, Vénérables Frères, que cette action soit en elle-même à réprouver ou qu'elle entraîne, par sa nature, le mépris de l'autorité, mais, sans se préoccuper de sa nature, beaucoup se sont volontairement éloignés des règles qui furent données par notre prédécesseur d'immortelle mémoire pour diriger cette action. Nous parlons, vous le comprenez, de l'instruction que la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires publia par ordre de Léon XIII, le 27 janvier 1902, au sujet de l'Action populaire chrétienne ; elle fut transmise à chacun de vous, afin que dans vos diocèses respectifs vous veilliez à son exécution.

1. *L'Ami du clergé*, 30 août.

Cette instruction, Nous la maintenons, et, par la plénitude de Notre pouvoir, Nous en renouvelons toutes les prescriptions, dans leur ensemble et dans leur détail. Nous confirmons et renouvelons également tout ce que nous avons écrit Nous-même sur ce sujet dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903 : *De populari Actione christiana moderanda*, et dans la lettre circulaire de Notre Fils bien-aimé, le cardinal secrétaire d'État, en date du 28 juillet 1904.

Pour la fondation et la direction des journaux ou périodiques, le clergé doit fidèlement observer tout ce qui est prescrit dans l'article 42 de la constitution apostolique *Officiorum : Viri e clero...prohibentur quominus, absque prœvia Ordinariorum venia, diaria vel folia periodica moderanda suscipiant.*

De même, aucun membre du clergé ne peut, sans l'assentiment préliminaire de l'évêque, publier des écrits d'aucune sorte, soit en matière religieuse ou morale, soit de caractère purement technique.

Dans la fondation des cercles et des sociétés, les statuts doivent d'abord être examinés et approuvés par l'ordinaire.

Les conférences sur l'Action populaire chrétienne et sur quelque autre sujet que ce soit, ne peuvent être faites par un prêtre ou membre du clergé sans la permission de l'ordinaire du lieu.

Tout langage susceptible d'inspirer au peuple l'aversion des classes supérieures se trouve et doit être considéré comme absolument contraire au véritable esprit de la charité chrétienne.

Il faut également réprouver dans les publications catholiques toute manière de parler qui, s'inspirant de malsaines nouveautés, tourne en dérision la piété des fidèles et proclame *de nouvelles orientations de la vie chrétienne, de nouvelles directions de l'Église, de nouvelles aspirations de l'âme moderne, une nouvelle vocation sociale du clergé, une nouvelle civilisation chrétienne* et choses semblables.

Bien qu'il soit louable que les prêtres, spécialement ceux qui sont jeunes, aillent au peuple, ils doivent cependant procéder en cela avec le respect dû à l'autorité et aux ordres supérieurs ecclésiastiques. En s'occupant de l'Action populaire chrétienne, avec cette subordination, ils doivent avoir pour noble but « d'arracher les enfants du peuple à l'ignorance des vérités spirituelles et éternelles ».

Du reste, Vénérables Frères, pour mettre un frein efficace à ce fourvoiement des idées et à cette propagande d'esprit d'indépendance, en vertu de Notre autorité, Nous défendons absolument à tous les prêtres et membres du clergé d'adhérer, à partir d'aujourd'hui, à quelque société que ce soit qui ne dépende pas des évêques; d'une manière plus spéciale et nommément, Nous leur défendons, sous peine, pour les clercs, d'être inhabiles aux Ordres, et sous peine, pour les prêtres, de suspense *ipso facto a divinis*, de s'inscrire dans la *Ligue démocratique nationale*, dont le programme est émané de Rome-Torrette le 20 octobre 1905, et dont les statuts, également sans nom d'auteur, furent imprimés la même année à Bologne, à la Commission provisoire.

Telles sont les prescriptions qu'exigeait de Nous la sollicitude de Notre charge apostolique en présence des conditions actuelles du clergé d'Italie et en des matières d'une importance aussi grave.

Les dernières lignes de l'encyclique, dans lesquelles le pape suspend des fonctions sacrées les prêtres qui adhéreraient à la

Ligue démocratique nationale, renferment un point de discipline particulière à l'Italie.

Mais les principes d'après lesquels on interdit aux prêtres italiens d'entrer dans une société qui n'est pas soumise aux évêques, valent aussi pour la France.

On comprend que Mgr Dubillard s'en soit inspiré, pour interdire à tous les ecclésiastiques de son diocèse d'assister au congrès du *Sillon* qui se tenait à Brest, le dimanche 3 août.

Nous ne parlerons pas des incidents que cette défense a provoqués au sein du congrès, mais nous devons exprimer notre étonnement, et même notre peine, de la déclaration publiée à la suite dans *l'Ouest-Éclair* — interprète autorisé, croyons-nous, de la pensée du *Sillon*. « C'est dans leur pleine indépendance de citoyens que les jeunes hommes du *Sillon* travaillent à réaliser en France la République démocratique. Leur œuvre ne saurait, en aucune façon, se confondre avec la démocratie chrétienne ou action populaire chrétienne. »

Nous serions très heureux, si nous pouvions dire qu'il y a là une expression exagérée d'indépendance. Nous croyons, en effet, qu'il est difficile de n'y pas trouver, étant donné surtout le nombre des prêtres qui font partie du *Sillon*, quelque divergence avec le *Motu proprio* de Pie X. Et c'est pour cela que nous regrettons cette déclaration, quoique, à vrai dire, la voie suivie par *le Sillon* nous ait préparés à le voir venir là tôt ou tard.

On peut être ami ou adversaire du *Sillon*, suivant qu'on regarde telle ou telle face du mouvement *silloniste*. Comme toute œuvre humaine, *le Sillon* a ses bons et ses mauvais côtés. Depuis sa naissance, récente encore, il a déployé une activité extraordinaire. Quand des jeunes gens, au lieu de s'endormir dans le farniente, cherchent à faire œuvre d'aspotolat, on ne peut que les féliciter. Ils ont affronté les houles des assemblées socialistes ; avec un courage louable, s'ils s'étaient bornés à exposer la vérité sociale devant des auditoires hétérodoxes. L'Église — nous l'avons exposé dans ces *Études* — approuvait moins la pratique, plus rare aujourd'hui, de discuter les questions religieuses dans des controverses qui rappelaient les colloques du seizième siècle.

Sur divers points donc, les catholiques ont suivi avec sympathie les tentatives du *Sillon*. Ils ne peuvent être aussi satisfaits de l'évolution qu'il accomplit aujourd'hui.

Quand il fut présenté au pape, il se donnait et il était un mouvement catholique, qui poursuivait un but principalement religieux avec ses méthodes particulières.

Aujourd'hui, c'est *un mouvement laïque*, dit M. Sangnier dans une lettre à *la Croix* (dimanche 19 août). Sans doute, il ajoute que c'est aussi « un mouvement profondément religieux »; il sent que son œuvre perdra de sa force, le jour où elle ne sera plus que laïque. Mais ce qu'il hésite encore à proclamer sans restriction, il le laisse dire dans sa Revue. « *Le Sillon* n'est pas une ligue de défense religieuse, encore que chaque silloniste ait le devoir, commun à tous les catholiques, de défendre non seulement sa foi et lui-même, mais encore tous ses frères en la foi et l'Église, lorsqu'il le faut. Mais il n'apporte en cette besogne aucune vue, il n'emploie aucune méthode qui soit de son propre chef... Le *Sillon* est un mouvement de conquête. Il veut conquérir la nation française à la démocratie, faire en France la République démocratique. *Si l'on veut bien ne pas brouiller le sens des mots, on conviendra* que ce n'est pas là une œuvre proprement religigieuse, surnaturelle, confessionnelle et ecclésiastique, mais une œuvre civique tout simplement[1]. »

Telle est la position prise aujourd'hui par le *Sillon*. Il paraît que « les théologiens de la réaction s'ingénient à insinuer que *le Sillon* n'a pas le droit de travailler à faire la République démocratique, parce que les sillonistes sont catholiques[2] ».

Si des théologiens soutiennent cette thèse, nous la leur laissons. On peut reprocher au *Sillon* de perdre, à faire de l'apostolat démocratique, des forces qui s'utiliseraient mieux à faire de l'apostolat religieux ; on peut regretter que, dans *l'Éveil démocratique*, la plupart des articles soient dirigés contre des catholiques; on peut être blessé de constater en regard de la bienveillance avec laquelle il parle des hommes et des journaux irréligieux, la sévérité, le dédain dont il accable les catholiques qui ne sont pas sillonistes : on ne peut lui refuser le droit de grouper des catholiques pour défendre et propager l'idée républicaine.

Mais, dès lors qu'il ne fait plus qu'œuvre civique, il doit s'at-

1. Albert Lamy, *le Sillon* du 10 août.
2. Marc Sangnier, *l'Éveil démocratique*, 10 août.

tendre à perdre le concours du jeune clergé qui, lui, croyait concourir à un apostolat religieux, et sans lequel, il le sait bien, son armée se disperserait bientôt, faute de cadres et de recruteurs.

A peu près à la même époque, d'autres catholiques s'efforçaient de créer ou plutôt d'activer un mouvement d'idées sociales catholiques. Pour la troisième fois, la *Semaine sociale* tenait sa session annuelle. Fondée à Lyon, par la *Chronique du Sud-Est*, elle s'était transportée à Orléans, sous le patronage de Mgr Touchet. A sa troisième étape, elle rencontrait une délicatesse de la Providence. Quand on avait fait choix de Dijon, pour y tenir les assises de 1906, on n'entrevoyait pas encore le mouvement épiscopal dont nous avons été les témoins. Or, la Providence, dans l'intervalle, avait mis sur le siège de Dijon le prêtre qui, à Lyon, avait été « l'un des sympathiques de la première heure ».

« Je revois par la pensée, disait Mgr Dadolle, le jour et l'heure où deux des vôtres vinrent — il y a deux ans — m'entretenir de l'avant-projet d'une œuvre dont le nom, *Semaine sociale*, commença par ne pas me dire grand'chose, mais ensuite s'éclaira très nettement à mes yeux d'une vision de bien à faire, à la clarté de laquelle je dis : Parlez...

« Lorsqu'au mois d'août 1906, vous choisissiez Dijon, n'étais-je pas encore aussi loin que possible de l'extrême bout de la liste des candidatures pour l'épiscopat? Dieu a sa manière de permettre que les distances se raccourcissent, et, par sa permission, l'ami de la première heure est là : c'est en évêque qu'il vous reçoit. »

Orléans avait été un succès; à Dijon, le succès se confirma.

Analyser en détail les leçons des doctes professeurs serait chose impossible. Les organisateurs, comme pour la précédente semaine, ont décidé de publier les cours. Ce furent les maîtres de la science catholique qui se succédèrent : « Les *semaines sociales*, dit M. Adéodat Boissard, professeur aux Facultés catholiques de Lille, ne sont pas des congrès, on n'y donne pas la parole aux personnes qui pourraient avoir à présenter des observations. Elles sont surtout des séances d'enseignement, où la parole appartient à des professeurs. Cependant, si les débats contradictoires y sont interdits, il est nécessaire que, *pour l'unité et la cohésion des*

1. Discours de Mgr Dadolle, le 30 juillet 1906.

échanges de vues, une collaboration effective puisse exister entre les professeurs et les auditeurs... Donc, en dehors des heures de cours et de conférences fixées par le programme, il y aura des entretiens familiers entre professeurs et auditeurs où toutes les questions laissées en suspens pourront être élucidées. Nous ouvrons nos bras, nos cœurs et nos salles à tous les catholiques, sans distinction de nuances et de chapelles[1]. »

Dans cette définition-programme sont effleurées les difficultés graves que soulève l'organisation d'une *semaine sociale*. Il faut qu'elle ait un esprit assez large pour écarter de son enseignement ce qui serait système d'école, pour s'ouvrir à tous comme une église, et ne pas réserver à un petit groupe d'initiés l'usage d'une chapelle. Recrutant ses professeurs dans des milieux très divers, cette « Université ambulante », comme la nommait Mgr Dadolle, doit être assez sûre d'eux pour en attendre la largeur d'un enseignement catholique.

Ce fut l'honneur des organisateurs et des professeurs choisis de comprendre ce qu'on attendait d'eux. Et les cours furent catholiques, sans trop de traces de préoccupations d'écoles.

Tout au plus releva-t-on, çà et là, des notes tendant à donner la *Semaine sociale* comme l'œuvre des *catholiques sociaux*. Si, par catholiques sociaux, l'on entend tous les catholiques qui s'occupent sérieusement des questions sociales, la critique tombe; mais si l'on restreignait le sens de ce mot à une école professant sur les problèmes sociaux des idées que beaucoup de catholiques croient ne pouvoir partager, on s'enlèverait une des meilleures chances de succès durable et l'on rapetisserait le rôle et l'influence de ces semaines sociales.

Fort varié était le programme des cours. Les hautes spéculations de M. l'abbé de Pascal sur *les Justes et Équitables Rapports des hommes entre eux, relativement à l'usage des biens temporels et aux échanges qu'ils comportent*, alternaient avec les conclusions plus immédiatement pratiques (parfois contestables) de M. Marcel Lecocq, sur *la Journée de huit heures*. A côté d'une monographie très intéressante de M. Sarot, sur *la Crise de la famille bourguignonne*, l'étude plus générale de M. Deslandres, sur *la Famille et le Logement*.

1. *Le Bien public*, mardi 31 juillet 1906.

Tous ces cours se compénètrent, se complètent et forment un ensemble, sinon parfait, — c'est chose impossible, — du moins intéressant et instructif.

Les auditeurs se pressaient fort assidus dans les cours et la grande salle de l'ancien collège Saint-Ignace. Ces vastes bâtiments, vides et muets depuis les brutales expulsions, se réveillaient pour quelques jours au contact des nouveaux écoliers, moins bruyants que les anciens.

A côté de la *Semaine sociale*, comme l'avait annoncé M. Boissard, se tinrent des réunions plus libres, plus animées. Les prêtres acceptèrent l'hospitalité gracieusement offerte à l'école Saint-François-de-Sales, et il se fit entre eux d'utiles échanges de vues.

N'est-ce point là l'une des forces de ces semaines et congrès, qu'on puisse, des extrémités de la France, apprendre à coordonner ses efforts? N'est-ce pas aussi l'un des dangers? Ne doit-on pas craindre que des esprits brouillons s'abritent sous le patronage des entreprises catholiques pour donner de la publicité à leurs idées?

On eut à regretter des incidents de ce genre. Nous ne parlons pas de ces toasts tumultueux où des catholiques, en pleine persécution, accolaient le nom de Pie X et celui de M. Fallières dans la même acclamation. Au dire d'un des journaux modernistes, c'est là une innovation capitale, qui marque un important progrès des saines idées. Nous ne pensions pas que ce fût si nouveau et nous avions souvenir que les chrétiens, condamnés aux bêtes, saluaient César au passage.

Cet hommage au chef de l'État aurait quelque importance, si les catholiques contestaient la légitimité de son pouvoir. Mais beaucoup se demandent si c'est l'heure, pour les catholiques, de saluer un magistrat qui vient de souffleter notre père et qui prétend nous chasser de nos églises. C'est une question de tact.

D'autres incidents surgirent, plus graves que ces vétilles, qui obligèrent M. Deslandres, au nom de la commission dijonnaise, à déclarer officiellement que « la *Semaine sociale* n'est pas engagée par des déclarations qui peuvent être faites en dehors des cours et sur des sujets qui sortent de son terrain nettement déterminé... Si elle laisse à chacun la pleine liberté de ses opinions sur des questions qui ne sont pas les siennes, elle n'entend aucunement en prendre la responsabilité ».

La note la plus choquante fut donnée à l'une des grandes conférences publiques du soir par un professeur de l'Université de l'État. Ce fut une attaque contre l'enseignement catholique, si violente qu'un des catholiques les plus notables se crut obligé de sortir pour protester; ce fut l'éloge de la liberté de la science, ce furent des compliments donnés à un prêtre dont le livre a été récemment condamné par Rome, et qui s'agitait dans l'assistance, fort gêné par ces compliments inattendus. Au fond, l'orateur donnait la meilleure preuve de la nécessité de ce haut enseignement catholique qu'il dénigrait, en montrant les lacunes et les dangers de la science universitaire, fût-elle aux mains du plus catholique des universitaires.

M. le comte Albert de Mun, dans une lettre très élevée, a bien marqué la portée sociale de cette *Semaine*. « Le haut patronage et la magnifique parole de Mgr Dadolle ont été, pour les catholiques, le plus beau des encouragements... Il a marqué, par sa présidence et sa sollicitude, tout le prix que l'Église attache à l'action positive qu'elle demande à ses fils de poursuivre, sur le terrain social, par l'étude et par les œuvres. »

Dégagés de ces compromissions fâcheuses, avertis par l'expérience, les semainiers reprendront, l'année prochaine, ailleurs, leur enseignement élargi et affermi.

L'heure est aux études sociales, et les catholiques français, qui s'y sont donnés plus tard, se hâtent de regagner le temps perdu. Le journal *la Croix* a recommencé, avec les vacances, son enquête annuelle. Son sujet, plus vaste que par le passé, comportait deux points principaux : 1° Quelles œuvres, dans le passé, sont dues à l'initiative catholique? 2° Quelles réformes vous semblent plus nécessaires.

A poser ainsi la question, il fallait s'attendre à des réponses vagues, à force d'être générales. Les correspondants ont su assez bien éviter l'écueil. Si, par suite de silences inévitables en ce temps de vacances, l'enquête est forcément incomplète, elle offre assez d'intérêt pour qu'on souhaite de la voir réunie en volume. On y puiserait d'utiles renseignements.

Le gouvernement se trouve aux prises avec une grosse difficulté, pour avoir fait une bonne loi. Quand on n'est pas habitué à en faire, on est embarrassé.

Il a voulu légiférer sur le repos des ouvriers, et, malgré tout son ennui de plagier le décalogue, il a décrété que le repos hebdomadaire serait, sauf exception, le dimanche. Il l'a fait pour des raisons sociales, mais vous verrez qu'il reviendra, un jour ou l'autre, à l'abstinence hebdomadaire pour les mêmes raisons, par exemple, pour sauver de la ruine nos pêcheurs, et qu'il introduira un jour de maigre obligatoire dans le menu des lycées et des casernes, ne pouvant atteindre les simples bourgeois.

Et voilà que sa loi semble inapplicable. Il n'avais mis que quelques jours à la faire. Cependant la loi belge, mieux conçue, moins précipitée, entre dans les mœurs sans secousses, sans réclamations.

Le législateur belge laissait un an entre la promulgation et l'application, le législateur français un mois environ.

Il est vrai qu'à l'heure actuelle on a déjà retardé la date légale de l'application et qu'on ne sait pas si on l'appliquera, du moins telle quelle.

M. le ministre du commerce pense qu'on appliquera la loi, son chef de cabinet estime qu'on ne l'appliquera pas. Malgré cette légère divergence, ils sont d'accord pour proclamer qu'il faudra remanier la loi ; mais on la remaniera vingt fois, s'il le faut.

Il y a lois et lois ! La loi sur la séparation est intangible, elle sera appliquée sans qu'on y change un iota ! Au contraire, la loi sur le repos hebdomadaire gêne certaines gens, mais on sera trop heureux de la remanier. J'ai lu des articles où l'on s'étonnait de cette contradiction. Il n'y en a pas, nos maîtres sont d'accord avec leurs principes : les ouvriers votent, le pape ne vote pas.

Quoi qu'il en soit, nous devons, nous, catholiques, favoriser l'application d'une loi qui assure aux ouvriers le repos, permet la sanctification du dimanche, et contribuera à la restauration de la famille.

C'est un pas de nos législateurs vers le bien, ils en font si rarement que nous devons les encourager, si gauchement qu'ils le fassent.

V. LOISELET.

REVUE DES LIVRES

Pages d'histoire ecclésiastique, d'après les notes de M. l'abbé Guillaume, ancien professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Verdun, et continuateur de Rohrbacher, par l'abbé L. Mathieu, curé de Velaines (diocèse de Verdun). Paris, Bloud, 1905. 4 volumes in-12.

M. l'abbé Mathieu, après avoir consacré à la monographie d'*Un village barrois sous l'ancien régime : Velaines* (*1264-1789*) les loisirs que lui laissait le saint ministère dans une paroisse de campagne, s'est trouvé encouragé à entreprendre une œuvre plus vaste et d'utilité plus générale. Le regretté abbé Guillaume, autrefois professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Verdun et continuateur de l'*Histoire de l'Église* de Rohrbacher, avait jeté sur le papier des notes, canevas de ses leçons : la mort vint interrompre le labeur de cet ouvrier indomptable. S'inspirant des notes laissées par le maître, M. l'abbé Mathieu a publié quatre volumes d'une lecture attachante où l'histoire de l'Église se déroule en quatre grands tableaux pleins de vie : *Antiquités chrétiennes*; *Splendeurs de la chrétienté*; *Renaissance et Réforme; Drame révolutionnaire.*

Outre la valeur intrinsèque de l'œuvre, il est juste de louer le mérite du prêtre laborieux qui a mis à profit si utilement les heures que ne réclamaient point les graves devoirs du ministère paroissial. Il y a là un bel exemple qui mérite d'être signalé à l'attention, et proposé à l'imitation des prêtres que découragerait l'isolement d'une cure de campagne. L. E.

Le Comte Paul Stroganov, par le grand-duc Nicolas. Paris, Imprimerie nationale, 1905. 3 volumes in-4.

Ce travail, édité luxueusement par notre Imprimerie nationale, fait grand honneur au prince qui l'a écrit.

Le sujet est intéressant : la famille des Stroganov est liée aux

gloires conquérantes de la vieille Russie; le comte Paul a été élevé par l'Auvergnat Romme, le futur inventeur du calendrier révolutionnaire; il est venu en France au début de la Révolution; quand le règne d'Alexandre s'ouvre, il devient le confident du tzar et le collaborateur de ses réformes; en 1812, il est de ceux qui luttent furieusement pour repousser Napoléon.

Le récit du grand-duc est bref, loyal, indépendant. Les recherches sont étendues; aucune source utile n'a été négligée. Et tous ces trésors que l'infatigable chercheur a réunis patiemment, il les étale à la suite de son travail, en trois cent soixante-quatre pièces justificatives. Nous avons ainsi des textes qui nous seraient demeurés à jamais inconnus; et en même temps nous sommes à même de contrôler le parti que l'historien en tire. C'est la même somptuosité princière qu'il faut louer dans l'abondance et le choix des illustrations de l'ouvrage.

Lorsque le regard s'arrête sur la miniature qui se trouve en tête du deuxième volume, dans les yeux vifs, le léger sourire, la tête levée de Stroganov, on croit voir comme une esquisse de son âme ailée, confiante et généreuse.

Nous remercions le grand-duc Nicolas du beau travail par lequel il nous a révélé quelques coins obscurs du règne d'Alexandre Ier.

Paul Dudon.

La France et l'Italie (1881-1899), par A. Billot. Paris, Plon, 1905. 2 volumes in-8, 449 et 464 pages. Prix: 15 francs.

M. Billot fut notre ambassadeur auprès du Quirinal, de 1890 à 1899. Tous ses efforts tendirent à rapprocher les deux sœurs latines, dont les rapports étaient fort pénibles depuis 1882. Nous lui savons gré d'avoir écrit l'histoire de ces difficultés. Son récit se recommande par la netteté, la modération, l'autorité.

Tout résumé est ici inutile. Personne n'a pu oublier, chez nous, la querelle tunisienne, la triplice formée, les querelles cherchées aux Français à Rome et ailleurs; on se rappelle aussi comment la chute de Bismarck, celle de Crispi, la misère de la péninsule et les désastres d'Abyssinie, contribuèrent à l'échec de la politique gallophobe. Aucun de ces événements n'est omis dans le livre de M. Billot.

Et quand on arrive à la dernière page, on a comme une con-

viction nouvelle de deux vérités, par ailleurs élémentaires : la nécessité, dans la conduite des affaires diplomatiques, de vues définies et d'efforts aussi souples que tenaces ; et puis la répercussion inévitable de la politique intérieure sur la politique étrangère.

La troisième république, durant une grande partie de son existence déja longue, a méconnu ces truismes, pour le plus grand dommage du pays. Le livre d'un ancien diplomate aurait son meilleur succès, s'il pouvait rappeler à nos hommes d'État l'*a b c* de leur métier. Paul Dudon.

Les Druides et les dieux celtiques à forme d'animaux, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, Champion, 1906. In-8, VIII-203 pages. Prix : 4 francs.

Le druidisme, tel que l'ont décrit les historiens grecs et romains, était bien la forme caractéristique du culte chez les Celtes. Né dans la Grande-Bretagne, à une époque difficile à préciser, il avait passé sur le continent quelques siècles avant l'arrivée des armées romaines en Gaule. Tel est, du moins, l'avis de M. d'Arbois de Jubainville, à la suite de Jules César. Ce n'est qu'après la soumission des Celtes de la Grande-Bretagne, par les Gaulois au troisième siècle avant notre ère, que le druidisme aurait pénétré en Gaule, et y aurait acquis l'influence prédominante que la conquête romaine devait lui arracher au premier siècle de Jésus-Christ. Sans échapper à l'influence morale des vaincus, les Gaulois se répandirent par toute la Grande-Bretagne. M. d'Arbois de Jubainville, nous en donne les preuves linguistiques. Il voit même dans les Pictes une tribu gauloise.

Avec la romanisation des Gaules, l'influence des druides s'y affaiblit rapidement, si bien que, vers l'an 77, Pline nous les montre réduits à faire du charlatanisme pour vivre, et, au cinquième siècle, Marcel de Bordeaux, dans son *De Medicamentis*, ne trouve pas un seul mot à consacrer à leur mémoire. En Écosse et en Irlande, le christianisme trouva en eux, au cinquième siècle, des ennemis bien redoutables encore, si redoutables que deux siècles de luttes purent seuls les abattre à jamais. M. d'Arbois de Jubainville, repousse avec raison la théorie de A. Bertrand, qui voyait dans le *Sodalicia consortia* d'Ammien

Marcellin, une espèce de monachisme druidique, du sein duquel serait sorti le monachisme irlandais. L'étude consciencieuse des plus anciens documents irlandais fait bien ressortir qu'en Irlande, au moins, les druides jouissaient de la plus parfaite liberté de disposer d'eux-mêmes et de leurs biens, liberté qui n'a aucune analogie avec la règle austère des premiers siècles du monachisme en Irlande. M. d'Arbois de Jubainville revendique pour les druides, l'honneur d'avoir reconnu l'immortalité de l'âme. Il démontre que la métempsycose pythagoricienne, que certains anciens crurent retrouver chez les Celtes, était réservée chez eux aux êtres surhumains. Les druides sont-ils les auteurs de ces croyances? Il nous est impossible de le deviner. Mais un paradis au delà des mers, où la guerre, la chasse et la bonne chère sont pour toujours le partage des héros, tout cela reflète trop fidèlement l'âme celte pour que nous puissions y voir une invention récente. En tout cas, nous avons des preuves que les druides surent habilement exploiter ces croyances, pour allumer, dans l'âme de leurs compatriotes, ce mépris de la mort, dont les pages de l'histoire portent tant de traces. Tel est le contenu de la première partie du livre de M. d'Arbois de Jubainville.

Dans la seconde partie, l'auteur s'attache à mettre en lumière six formes animales que les Celtes ont divinisées. Il est digne de remarque que cinq d'entre elles, l'oiseau, le taureau, le loup, le cheval, le sanglier, se retrouvent sur les étendards romains avant Marius. La sixième, l'ours, est particulière aux Celtes.

Dans un appendice solidement documenté, M. d'Arbois de Jubainville relève deux solécismes géographiques des commentaires de Jules César. Le premier réside dans l'affirmation erronée, qu'entre les Pyrénées et le Rhin était comprise toute la Gaule, *Gallia omnis* ; le second, que les Celtes étaient enfermés dans les limites étroites du territoire situé entre la Seine, la Marne et la Garonne, c'est-à-dire dans une des trois parties de la *Gallia omnis*.

Grâce à l'abondance des références, à chaque page, nous sommes à même de contrôler les assertions de l'auteur et les conclusions qui en découlent. M. d'Arbois de Jubainville s'oriente avec aisance dans le vaste champ de la littérature, qui a trait à son sujet, et ce n'est pas là un mince mérite. Nous aurions mauvaise grâce à relever certaines répétitions et certaines inversions qui dé-

parent un peu la première partie, mais qui s'expliquent facilement si on se rappelle que ce volume renferme le texte de leçons détachées faites par l'auteur au Collège de France. Nous souhaitons à ce petit volume le bon accueil qu'il mérite, non seulement auprès des érudits, mais encore auprès du grand public auquel il est principalement destiné. A. Hartigan.

Études économiques sur l'antiquité, par Paul Guiraud. *Ouvrage couronné par l'Académie française.* 2e édition. Paris, Hachette, 1905. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

Les questions économiques attirent de plus en plus l'attention des historiens de l'antiquité et c'est avec raison, car, dans les sociétés antiques, comme dans la nôtre, elles avaient une importance prépondérante. Aussi, l'historien qui les négligera devra-t-il forcément ne voir les événements que par le dehors, leurs causes intimes bien souvent lui échapperont. Au contraire, par l'étude des questions économiques et sociales, on peut atteindre le fond même de l'histoire : le ressort de la vie des cités, les causes profondes de leur prospérité ou de leur déchéance, de leur expansion intérieure, aussi bien que de leur politique étrangère.

C'est cette préoccupation qui a inspiré M. Guiraud dans ses études sur *l'Importance des questions économiques dans l'antiquité* ; *l'Évolution du travail en Grèce* ; *l'Impôt sur le capital à Athènes et sous la République romaine* ; *la Population en Grèce*, *l'Histoire d'un financier romain* (*C. Rabirius Postumus*). Ces pages, dispersées dans diverses revues, méritaient d'être recueillies et M. Guiraud a eu l'heureuse idée de relever la collection d'un morceau inédit sur *l'impérialisme romain*. Ces chapitres, que relie un lien très lâche, ne forment cependant point une mosaïque de pièces dépareillées, tant s'en faut : car, de chacun d'eux et, plus encore, de l'ensemble, se dégage la thèse que nous énoncions tout à l'heure. En effet, l'évolution du travail dans la Grèce explique clairement les causes et l'origine des révolutions sociales, dans lesquelles devaient trop tôt s'abîmer la prospérité et périr l'indépendance de la Grèce. Le principe de l'impôt sur le capital à Athènes, ses procédés de répartition, la nature même de cette εἰσφορά, sur laquelle M. Guiraud fait clairement la lumière, devaient forcément rétrécir l'horizon de la politique extérieure

d'Athènes et incliner les assemblées vers des résolutions à courtes vues. La guerre coûtait trop cher; il fallait donc la paix à tout prix : la Macédoine en bénéficia.

On pourrait facilement pousser plus loin cette analyse et faire saillir tout ce qu'il y a de neuf et d'original dans ces chapitres lucides et érudits. Ils se lisent avec attrait ; écrits pour le grand public, ils ont gardé en passant en volume leur allure élégante et dégagée ; les travailleurs, qui aiment à voir les échafaudages, auront cependant quelque droit de se plaindre que M. Guiraud ait trop dissimulé les ressources d'une érudition que l'on sent abondante et précise[1]. Louis JALABERT.

1. Je note ici quelques remarques. Certaines thèses paraissent un peu trop tranchées : n'est-ce pas le côté faible des vues synthétiques? V. G. « Tuote la politique extérieure d'Athènes fut dominée par le souci de chercher au dehors des matières premières et de s'y ménager des débouchés. » (P. 52.) La preuve en serait difficile. L'allusion à *l'antidosis* (p. 111) est un peu trop discrète. Excellente dans son ensemble, la théorie de M. Guiraud sur *l'eisphora* est susceptible encore de perfectionnements de détail. (Cf. Daremberg et Saglio, *s. v.* Eisphora [Lécrivain] ; Pauly-Wissowa *Real-Encyclop die*, *s. v.* Εἰσφορά ; et, pour le cas particulier de C. I. A. II, 270, cf. Francotte, *De la condition des étrangers dans les cités grecques*, p. 35 *sqq.* Louvain, 1903.) Dans le paragraphe consacré à la natalité des esclaves et des affranchis (p. 121 *sqq.* ; 133), il eût fallu attirer l'attention sur ces curieux actes d'affranchissement, qui obligent l'affranchie à « fournir » à son ancien maître ou aux siens tant d'enfants durant la *paramona* (c'est-à-dire pendant le temps où elle est obligée de continuer ses services à son maître, avant d'obtenir la jouissance définitive de la liberté), et signaler les autres textes qui lui interdisent d'élever un enfant pour elle-même et lui consacrent officiellement le droit d'étrangler ceux qu'elle pourrait avoir. (Cf. Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, t. II, p. 276, 1904.) On ne lira pas le chapitre consacré par M. Guiraud à *l'impérialisme romain* sans en rapprocher G. Ferrero, *Grandeur et Décadence de Rome*, t. I et II. Plon-Nourrit, 1904-1905. In-16.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Un serviteur de Marie. — **Hymnes du Bréviaire romain,** *traduites en vers français.* Paris, Desclée. 1 volume in-16, xv-426 pages.

Traduire, a-t-on dit, c'est transvaser du champagne : la mousse fuit. De la mousse, il n'y en a pas beaucoup dans les hymnes du Bréviaire ; mais il y a de l'onction, et il n'est guère plus facile de transvaser celle-ci que celle-là, surtout en vers français. C'est pourtant une œuvre dont n'a pas désespéré le prêtre lettré et pieux qui signe *Un serviteur de Marie.*

Y a-t-il réussi ? On peut le croire sur le témoignage de plusieurs de nos NN. SS. les évêques qui ont approuvé son livre. Toutefois, il est à présumer que ces juges équitables auront mesuré leurs éloges sur la difficulté autant que sur le succès. Pour nous, le principal mérite de l'auteur serait peut-être d'avoir tenté l'impossible.

L. Sempé.

L'abbé Th. Delmont, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française, professeur aux facultés catholiques de Lyon. — **A quoi sert la religion?** *Conférences faites aux étudiants en 1905.* Paris, Bloud. 1 volume in-16, 140 pages. Prix : 1 fr. 75.

« A quoi sert la religion ? » demandent les sceptiqnes.

« A faire le bonheur des individus à faire des honnêtes gens, à compléter et moraliser la science, à créer la famille véritable, à faire le bonheur des familles, à assurer la moralité des nations, à faire la prospérité des États, à faire le bonheur des peuples, à faire le bonheur du monde », répond M. l'abbé Delmont. Et chacune de ces réponses est une petite conférence de dix pages, donc très courte, nourrie de bon sens et de statistisque, donc très probante ; émaillée de réminiscences littéraires et d'allusions contemporaines, donc très agréable ; et, plus que tout, pénétrée d'émotion patriotique et chrétienne, donc très apostolique. C'est vraiment un maximum de choses dans un minimum d'espace.

Nous recommandons vivement ces conférences à tous les prêtres qui, comme M. l'abbé Delmont, ont à évangéliser des jeunes gens. Nous ne le recommandons pas moins aux jeunes gens qui n'ont pas eu l'avantage d'entendre M. l'abbé Dmont.

L. Sempé.

Eugène Grosjean. — **Ame d'enfant.** Paris, Retaux, 1905. In-12, 46 pages.

Ces pages ont paru dans les *Études* : elles ont été goûtées. J'avais promis d'annoncer ici la

réimpression, et une première édition a été enlevée avant que j'aie pu faire honneur à ma parole ; il faut se hâter, de peur que l'aventure ne se renouvelle. — L'auteur a vécu avec les enfants ; il les comprend, il les aime ; je ne sais pas de meilleure pédagogie.

A. A.

D.-L. de Saint-Ellier (P. Lodiel). — **Les Origines de la vie.** Paris, 5 rue Bayard. In-16, 64 pages. Prix : 25 centimes.

Voici un petit livre qui réunit un bien rare ensemble de qualités : il est à la fois court, intéressants, substantiel : un des meilleurs sortis de la plume de l'apologiste populaire, déjà si avantageusement connu [1]. En cinquante-cinq petites pages de texte l'auteur montre d'abord que *les origines de la vie* ne peuvent s'expliquer par les générations spontanées, ni *la diversité des espèces* par le transformisme darwinien, surtout contraire aux faits ; puis il démontre dans une seconde partie que l'*ordre* qui règne dans le monde, organique spécialement, que les *principes substantiels de la vie* sensitive et surtout celui de la vie *intelligente*, réclament une cause première, créatrice, intelligente. C'est une réfutation complète du monisme et le dernier mot de *l'énigme de l'univers* (p. 8, 57).

L'auteur (p. 8), en chaque question, rappelle d'abord les faits les plus significatifs et les explique brièvement au nom des principes les plus évidents de la raison ; il confirme enfin ses conclusions par un très heureux choix de citations des savants les plus distingués, ou même d'aveux des évolutionnistes les plus convaincus : il sait, on le voit, rendre aussi intéressante que variée la lecture de ces courtes pages.

Dans la seconde partie (chap. I), pour établir la nécessité d'un principe d'ordre (p. 33-35), l'existence et la vraie nature des causes finales (p. 40-42), et réfuter les explications darwiniennes (p. 35-39), l'apologiste fait surtout appel au raisonnement ; à son argumentaclaire, à la portée de tous, vigoureuse, enlevée, l'on reconnaît le vétéran de l'enseignement philosophique : il n'a plus guère, dans les chapitres II et III, pour prouver l'existence d'un principe de vie et d'une cause première intelligente, qu'à exposer les faits et à les confirmer par des citations qui démontrent surabondamment, en réponse aux clameurs d'une demi-science dupe ou trompeuse, que la « science moderne n'a pas éliminé Dieu », que nombre de savants, et des plus éminents, professent hautement leur foi dans le Créateur.

1. Nous croyons faire œuvre utile en signalant à nos lecteurs les principaux de ces livres de propagande, parus chez les mêmes éditeurs : *l'Ordre du monde physique et sa cause première, d'après la science moderne* (de Saint-Ellier). *Où allons-nous ? Étude sur la vie future* (de Saint-Ellier). *Pourquoi croire en Dieu ?* brochure, 40 pages (de Saint-Ellier). *Sur la Providence*, 50 pages, (*it.*). *Les Origines de la vie, Evolution, transformisme*, 50 pages (*it.*). *Œuvres théologiques* (D. Lodiel) : *Nos raisons de croire*. In-12, 520 pages. *Valeur historique de l'Évangile*, 50 pages.

Peut-être d'aucuns regretteront-ils que le savant auteur ait parfois omis, sans doute pour ne pas faire montre d'érudition dans cette brochure de propagande, de préciser les sources où il puise ses citations; mais peu de brochures paraîtront, somme toute, plus utiles à répandre ou même plus précieuses pour la préparations de conférences publiques.

R. M.

Nos églises. Leur histoire, leurs épreuves. Montpellier, chez les principaux libraires, 1906. In-12, 168 pages.

Voici une actualité, comme on en voit rarement. Les documents et les faits, les dates et les chiffres y remplacent l'art de la rhétorique et le lieu commun.

A l'occasion des inventaires et des spoliations qui suivront, une main anonyme, mais experte, a recueilli, concernant les églises de toutes les paroisses de la ville de Montpellier, les souvenirs de leurs origines et de leurs vicissitudes.

La question de propriété s'en trouve élucidée à merveille. Des profondeurs du passé, la voix des morts crie aux catholiques la sainteté de leurs droits et aux voleurs l'inutilité de leurs rapines.

Dans tous les diocèses, un pareil travail devrait être fait, avant le 9 décembre 1906. Paul Dudon.

M. Jénouvrier. — **Situation légale de l'Église catholique en France.** Paris, Poussielgue, 1905. In-12, 295 pages. Prix : 3 fr. 50.

Avec toute sa compétence de juriste et tout son zèle de chrétien, M. Jénouvrier vient d'écrire un bref et lucide commentaire de la loi de séparation. L'œuvre est divisée en trois parties : *les Biens*, *le Clergé*, *la Police des cultes*. Dans chaque partie, les conditions faites par la loi aux personnes et aux choses d'Église, sont indiquées avec netteté, et, à l'occasion, sévèrement flétries.

Les *annexes* du livre contiennent le texte de la loi néfaste, des projets de statuts pour association paroissiale ou cultuelle, des modèles de pièces à fournir au préfet ou des conventions diverses concernant l'attribution des biens.

Il n'est personne qui ne comprenne l'utilité de tout ce travail de M. Jénouvrier.

Paul Dudon.

E. Daudet. — **La Terreur blanche.** Paris, Hachette, 1906. 2e édition. In-16, 294 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Daudet réédite sa *Terreur blanche*, sans y rien ajouter ou retrancher. On connaît la valeur de ce récit limpide, impartial, bien informé. Sans rien dissimuler des violences commises, l'auteur explique et précise les responsabilités. Paul Dudon.

Gaffre et Desjardins. — **Le Divorce entre l'Église et la République.** Paris, Téqui, 1906, 410 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. l'abbé Gaffre réunit les conférences données à l'Athénée-

Saint-Germain, au moment même où allait se discuter la loi de séparation. La manière de l'orateur est connue; on sait aussi que l'éloquence des tableaux dits historiques ne comporte guère une minutieuse étude des faits.

Il y a dans les *annexes* quelques notes utiles; le texte de la loi du 9 décembre 1905 termine le volume. Paul DUDON.

L'abbé FANTON. — **Traité de l'organisation des cultes sous le régime de la séparation.** Vic et Amat, 1906. 400 pages.

Ce traité est divisé en quatre parties : *Exercice du culte*, *Associations cultuelles*, *Biens et ressources*, *Édifices*. Sur chacun de ces points, M. l'abbé FANTON détermine le sens de la loi du 9 décembre 1905, d'après son texte, les travaux préparatoires, la législation antérieure. Le commentaire est détaillé, bref et lucide.

Malheureusement, l'ouvrage a paru — sauf en ce qui concerne l'inventaire — avant la publication des décrets et des circulaires qui complètent la loi.

Paul DUDON.

A. GODARD. — **Le Tocsin national.** Paris, Perrin, 1906. XVI-334 pages. Prix : 3 fr. 50.

Voici comment l'auteur partage son livre : *les Crises déterminantes*, *Sources lointaines et courants proches*, *Où va la France?* Rapprochées du titre, ces divisions suffisent à faire pressentir le genre de M. GODARD à ceux qui ne le connaîtraient point par ses livres précédents.

Les pages vibrantes, les sentiments généreux, les évocations colorées du passé abondent dans le volume. Il y a aussi des vérités amères et de brillants paradoxes. Quand on a tout lu, on est tout plein de sympathie pour M. Godard et un peu défiant à l'égard de ses idées. Paul DUDON.

Dott. Michele NATALE. — **La Lirica religiosa in Sicilia nel secolo XIX.** Roma, Societa nazionale di cultura, 1906. Brochure in-8, 60 pages.

Ces études ont paru d'abord dans l'*Ateneo*. L'auteur, érudit et fin lettré, nous avait déjà donné un remarquable travail sur *la Vierge dans l'art lyrique italien*. Restreignant aujourd'hui ses recherches à la Sicile, il les étend d'autre part aux poètes qui ont chanté, non seulement la Madone immaculée, mais des sujets religieux, théologiques ou mystiques. Quelques citations fort bien choisies permettent de se rendre compte que M. l'abbé NATALE n'est pas aveuglé par sa piété sacerdotale ni par le culte de sa chère *petite patrie*, quand il exalte le talent poétique et l'inspiration religieuse des Siciliens.

Joseph BOUBÉE.

Édouard NED. — **En pays gaumet.** Bruxelles, Dechenne, 1906. Brochure in-16 carré, 40 pages. Prix : 50 centimes.

Simple brochure; nulle intrigue; ce n'est pas un roman, pas même

une nouvelle; c'est une série de petits tableaux, tracés avec amour et avec un art véritable. L'auteur cultive, comme il dit lui-même, le « petit génie local ». Il se plaît à décrire son pays où deux ruisseaux jumeaux, le Ton et la Vir, « courent en chantant dans la joie des villages ». Il nous montre les « maisons à l'air cossu, avec leurs murs épais de moellons, de nombreuses fenêtres encadrées de pierre blanche, leurs coiffes d'ardoise bleue » ; et loin d'être isolées, éparpillées à travers champs comme dans la Flandre ou dans certaines parties de l'Ardenne, ces maisons gaumettes, sociables comme leurs habitants, « se tiennent par la main, courent autour de l'église, dévalent en riant les collines, font des rondes et, tout en courant, jasent des choses présentes ».

En bon Gaumet lui-même, M. Édouard Ned en jase aussi. Ses descriptions sont entremêlées, en effet, de réflexions très personnelles, tout imprégnées d'une fine psychologie et d'un sentimentalisme ému. Il pénètre dans l'âme même de sa race, dans le cœur du paysan de chez lui; il se refait une conscience terrienne, un amour de son clocher, de son village, de ses traditions, et il est à bon droit persuadé que, loin de rétrécir ainsi son âme, il la rend plus humaine, puisqu'il la fait plus personnelle, plus intimement sensible, plus délicatement nuancée.

C'est pourquoi, outre un joli morceau descriptif et une page de style, son œuvrette d'aujourd'hui est en même temps une étude de critique littéraire. Car elle ouvre, en quelques lignes, d'utiles et intéressants aperçus sur la renaissance des lettres françaises en Wallonie, et les moyens de la développer. Joignant l'exemple de sa brochure aux théories qui lui servent de conclusion, M. Édouard Ned a raison de dire :

« Ce qui donne à nos écrivains belges de langue française une saveur très particulière, c'est qu'ils apportent *quelque chose d'autre*, un monde jusqu'ici inexploité de sentiments et de sensations. Ils le doivent à leur nature intime, à leur respect des traditions locales, à leur amour de leurs origines. »

Joseph Boubée.

Alfred Petit. **La Merveille d'amour**. *Poème religieux*. Bruxelles, Schepens, 1906. Plaquette in-16, 24 pages. Édition de luxe. Prix : 1 franc.

M. Alfred Petit a fait certainement quelque effort pour égaler son style à son sujet. Il a traduit ou paraphrasé les différentes prières de la messe en de majestueux alexandrins, d'une facture correctement classique :

Roi de l'immensité, tout est votre domaine
Et l'indigne mortel en tremblant ose à peine
Espérer un regard de votre Majesté !

Mais n'y a-t-il pas vraiment bien de l'audace, à écrire tout un poème, fût-il de quatre cent cinquante vers à peine, sur le saint sacrifice ? La brochure de M. Alfred Petit, éditée avec le plus grand luxe, est un petit bijou typographique ; c'est un charmant petit livre de prières ; c'est un cadeau de première communion. Mais si le sujet valait bien la peine que l'on

soignât ainsi l'impression, pourquoi cette plaquette si riche renferme-t-elle une poésie parfois si pauvre ? Joseph BOUBÉE.

Benoît QUINET (1818-1902), **Œuvres choisies**. Hornu, Abrassart-Malice, 1905. 1 volume in-8, 70 pages, avec 2 illustrations. Prix : 2 francs.

Si elle ne nous transporte pas d'enthousiasme, si elle ne palpite pas du même souffle que celle de Van Hasselt, l'œuvre de Benoît QUINET est pourtant belle ; elle est surtout rassérénante. Ce qu'il chante est toujours noble et élevé. Il exalte le vieil honneur, le foyer, l'amour maternel :

Une mère en son cœur a tant de poésie :
C'est tout un chant d'amour, qu'un seul de [ses baisers !

Il exalte sa patrie, sans croire que la Belgique ait le ciel de l'Italie :

Le printemps sous nos cieux n'a pas un sort [bien doux ;
L'hiver vient quelquefois passer l'été chez [nous.

Il chante surtout l'espoir en Dieu, l'amour des pauvres pour Jésus-Christ. Et sa métrique, d'ailleurs, est aussi fidèlement traditionnelle que son amour pour les choses saintes. Bien des gens lui en feront un mérite de plus.

Il est incontestable pourtant que la forme un peu molle de son vers et une habitude d'amplification, qui tient à l'imitation maladroite du romantisme, rendent pour le lecteur d'aujourd'hui certains de ses poèmes un peu bien longuets. En outre, il est déjà difficile aujourd'hui d'en trouver la collection complète, bien qu'ils aient eu, du vivant de l'auteur, plusieurs éditions. C'est donc une heureuse idée, qu'a inspirée la piété filiale, de recueillir en un petit volume le meilleur de ses œuvres et en particulier ce poème de *la Science*, qui est son plus solide titre de gloire. Avec bien du remplissage et pas mal de métaphores usées, on est heureux toujours d'y retrouver de belles envolées vers l'idéal, quelque chose qui jette l'âme un peu au delà des réalités vulgaires de l'existence.

Joseph BOUBÉE.

BART-CLAYE. — **Vers la cité future**. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. 1 volume petit in-16, 167 pages, sous couverture illustrée. Prix : 2 fr. 50.

La nation, le plus important groupement contemporain, sera-t-elle le dernier terme de l'évolution qui entraîne les agglomérations humaines, ou verrons-nous l'idée de patrie prendre une acception plus large ? Telle est la question effleurée par M. BART-CLAYE.

L'auteur nous trace le plan d'une cité future, d'où la misère serait bannie. A cet effet, il propose une *Mutualité d'État*, qui soutiendrait les individus de la classe la plus pauvre, incapables, dans l'ordre social actuel, de jouir des bienfaits des mutualités privées. L'organe essentiel de cette nouvelle institution serait la *Maison mutuelle*.

Elle a de belles apparences sur le papier, cette société future,

mais elle n'est pas près de sortir de la phase cérébrale.

Ch. ANTOINE.

G. MAZE-SENCIER. **L'Amélioration du sort des travailleurs.** Paris, Roger et Chernoviz, 1906. In-16, 340 pages.

Ce petit volume ne témoigne pas seulement de la méthode patiente avec laquelle l'*Action libérale populaire* poursuit son œuvre ; il tend surtout à répandre parmi les adhérents les idées nécessaires à l'amélioration du corps social. Les créations les plus récentes, les plus heureuses de ces dernières années sont signalées brièvement par M. MAZE-SENCIER ; il en montre l'importance et les effets ; il enseigne aussi, en multipliant les indications pratiques, à organiser des œuvres pareilles là où elles n'existent pas encore.

Tous nos vœux pour le succès de ce livre excellent.

Paul DUDON.

Royaume de Belgique. Ministère de l'industrie et du travail. Office du travail, et administration des mines. Rapports annuels de l'inspection du travail. 10e année (1904). Bruxelles, Société belge de librairie. 1 volume in-8, 332 pages. Prix : 4 francs.

Cette publication officielle donne les rapports des inspecteurs du travail pour l'exercice 1904 et comprend pour chaque district : le travail des femmes et des enfants, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, la police des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, le payement des salaires, les règlements d'atelier, la police des carrières à ciel ouvert. En parcourant ces enquêtes menées très consciencieusement, on comprend combien la liberté du travail a besoin d'être protégée, surveillée par la loi, pour ne pas tomber dans des abus criants.

Ch. ANTOINE.

J. de REY-PAILHADE. — **Tables et formules pour l'emploi pratique des instruments décimaux avec la connaissance des temps.** Paris, Gauthier-Villars, 1905. Plaquette, 24 pages.

On divise les cercles des instruments scientifiques en 360 degrés ou en 400 grades. La division en grades s'est généralisée en topographie et en géodésie, du moins en France ; l'astronomie est restée fidèle à l'ancienne division. L'énorme quantité des observations amassées jusqu'ici fait hésiter à donner la préférence au système des grades, malgré certains avantages qu'il présente ; de là vient que les éphémérides astronomiques continuent à user des degrés. Dans sa brochure, l'auteur veut montrer qu'une transformation des degrés ou des heures en grades, placée à propos, n'allonge pas les calculs, les simplifie parfois et permet l'usage des éphémérides actuelles. Des tables de conversion terminent la plaquette.

B. B.

L. Marchis. — **Thermodynamique.** Tome II : *Introduction à l'étude des machines thermiques*. Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 volume, III-255 pages avec 20 figures. Prix : 5 francs.

Dans ce second volume de sa *Thermodynamique*, M. Marchis fait l'application des principes exposés dans la première partie, aux systèmes formés par les gaz et les vapeurs dans les machines thermiques. C'est dire tout l'intérêt que ce livre présentera aux ingénieurs. Il est écrit avec clarté et précision. De nombreux tableaux numériques sont insérés dans l'ouvrage et bon nombre de problèmes pratiques sont traités concrètement. Les formules sont ainsi mieux comprises et l'ordre de grandeur des quantités à considérer est précisé.

R. de Vallois.

A. da Cunha, ingénieur des arts et manufactures. — **L'Année technique 1905.** Paris, Gauthier-Villars, 1905. 1 beau volume grand in-8, VIII-232 pages, avec 106 figures. Prix : 3 fr. 50.

L'année technique de 1905 continue l'intéressante série d'études inaugurées, il y a quatre ans, par M. da Cunha. Ce volume nous offre le tableau des principales applications de la science au cours de l'année écoulée. C'est dans le domaine des arts industriels les plus importants, une sorte de revue des progrès accomplis sous nos yeux. Les matières sont disposées sous quatre chapitres ayant pour titres : *Construction et architecture*, *Technologie générale*, *Locomotion et transports, les Chemins de fer.*

R. de Vallois.

Vicomte de Montessus de Ballore, professeur aux Facultés libres de Lille. — **Le Radium.** Paris, Bloud. Collection *Science et Religion*, n° 365. 1 volume in-12. Prix : 60 centimes.

Dans le cadre restreint que lui laisse, l'excellente collection *Science et Religion*, l'auteur nous offre un exposé substantiel et très clair de la question du radium dans l'état où elle se trouvait au début de 1904. Les travaux de 1905 déjà, et ceux des années suivantes lui permettront plus tard de préciser ses conclusions. Mais celles-ci, comme les préliminaires, demandent d'autres réserves. Le professeur de la Faculté catholique des sciences, bien qu'il s'en défende, n'y fait guère que de la métaphysique. Au lieu d'en emprunter les principes à un éloquent conférencier, penseur trop autonome peut-être et dont il accuse les tendances fidéistes, il eût été mieux inspiré de s'adresser aux écoles catholiques de Louvain, ou de Lille même. Plus au courant des progrès de la philosophie chrétienne traditionnelle, il eût été plus juste à son égard. Mais ces remarques n'enlèvent rien à l'intérêt de l'exposé scientifique ; là résident aussi bien la valeur et le fond de l'ouvrage : ce petit livre ne fait

sans doute qu'introduire le lecteur à la question du radium ; mais de manière à lui rendre aisée toute étude plus complète.

Une bonne bibliographie, qui, malheureusement, ne va guère au delà de 1900, fait suite à l'ouvrage.

R. MARCHAL.

P. NICOLARDOT. — **Le Vanadium.** Paris, Gauthier-Villars. In-16, 180 pages. Prix : 2 fr. 50.

Nombre de corps jadis regardés comme de simples curiosités de laboratoire prennent journellement une importance considérable dans l'industrie. Le vanadium en est un remarquable exemple. Son histoire est presque un roman, dont le premier chapitre, celui de sa découverte, n'est pas le moins curieux. Bientôt on le trouve partout, dans les dépôts argileux notamment, dans certaines anthracites (à Yanti, Pérou), dans les scories résultant du traitement des minerais de fer; on estime à 60 000 kilogrammes la quantité de vanadium qui se concentre chaque année dans les scories de la seule usine du Creusot. On a cherché à l'extraire de ces diverses sources, mais actuellement on ne l'extrait plus guère que de ses vrais minerais (Mexique, Espagne, Chili). Ses applications sont déjà importantes, surtout comme réactif pour la teinture; les composés du vanadium jouissent d'ailleurs eux-mêmes de couleurs variées et remarquables ; on a même proposé son emploi en médecine, mais son principal usage est en métallurgie, car il accroît considérablement la résistance à la rupture et l'élasticité de l'acier. Telles sont quelques-unes des questions intéressantes exposées avec clarté et méthode par l'auteur de ce petit volume. Joseph de JOANNIS.

Gaston LAURENT. — **Les Grands Écrivains scientifiques, de Copernic à Berthelot.** Paris, Colin, 1905. In-18, XI-384 pages. Prix : 3 francs.

Les collections d'extraits des grands écrivains scientifiques sont toujours utiles et instructives, permettant aux gens pressés, et tout le monde l'est toujours un peu, de faire connaissance avec les illustres savants du temps passé. Toutefois, ces sortes d'ouvrages doivent être conseillés avec discernement car, presque fatalement, ils sont tendancieux et se ressentent des idées personnelles de celui qui a réuni ces morceaux. Et l'ouvrage que nous annonçons ici porte précisément ce cachet d'une façon qui oblige à être très prudent en le recommandant. M. G. LAURENT n'a certes pas eu l'intention de faire une œuvre antireligieuse, certains passages le montrent avec évidence, il semble avoir bien voulu rester neutre, mais la neutralité est une chimère, et en lisant les biographies et notes qui accompagnent ces morceaux choisis, on sent que l'on ne respire pas une atmosphère saine au point de vue religieux.

Utile donc aux esprits formés, aux professeurs, ce travail, bien que destiné à la jeunesse, ne sau-

rait être mis entre les mains de jeunes chrétiens.

Joseph de Joannis.

L.-M. Granderye. — L'Industrie de l'or. Paris, Gauthier-Villars. In-16, 158 pages. Prix : 2 fr. 50.

La production de l'or dans le monde va sans cesse croissant ; au fur et à mesure que l'homme explore de nouvelles régions, il découvre des gisements non encore exploités. Les procédés d'extraction se perfectionnent eux-mêmes incessamment et rendent possible l'utilisation de minerais ou de résidus que l'on avait jadis abandonnés comme insuffisamment rémunérarateurs. C'est à l'étude de cette industrie si importante, que M. L.-M. Granderye a consacré le présent *Aide-mémoire*. Ce qui regarde la partie mine et extraction est assez résumé, tandis que les diverses méthodes de traitement sont examinées avec plus de détails, notamment les procédés récents de chloruration et de cyanuration qui ont révolutionné si profondément l'industrie de l'or.

C'est aux ingénieurs principalement que s'adresse ce petit volume, mais ceux qui s'intéressent à cette industrie à d'autres points de vue, y trouveront d'utiles et importants détails.

Joseph de Joannis.

Ernest Lindelöf, professeur à l'Université d'Helsingfors. — Le Calcul des résidus et ses applications à la théorie des onctions. *Collection de monographies sur la théorie des fonctions*, publiée sous la direction de M. E. Borel. Paris, Gauthier-Villars, 1905. Grand in-8 (25 × 16), vii-144 pages. Prix : 3 fr. 50.

Parmi les méthodes que les mathématiciens doivent au génie de Cauchy, une des plus fécondes est le calcul des résidus. L'éminent professeur dont nous analysons l'ouvrage, s'est attaché à présenter d'une façon synthétique le rôle de ce calcul dans la théorie des fonctions. C'est nous faire profiter de progrès récents et de savantes recherches personnelles.

Après un exposé original des principes, viennent des applications dues, pour la plupart, à Cauchy. L'auteur les eût voulues plus nombreuses pour nous montrer plus complètement le parti que le célèbre analyste avait tiré de son calcul. Les résultats modernes relatifs au prolongement analytique et à l'étude asymptotique des fonctions définies par un développement de Taylor fournissent la matière du dernier chapitre, particulièrement intéressant. Le caractère suggestif des théorèmes mis en lumière consolera le lecteur de la brièveté que l'auteur a dû s'imposer.

Ceux qu'intéresse l'histoire des idées liront avec plaisir certaines notes où l'auteur, grâce à l'étude détaillée des travaux de Cauchy, spécialement de mémoires peu répandus, a tenu à préciser les dates et à faire ressortir la portée des découvertes.

M. N.

E. James, professeur de théorie aux Écoles d'horlogerie et de mécanique de Genève. — **Théorie pratique de l'horlogerie à l'usage des horlogers et des élèves des écoles d'horlogerie.** Paris, Gauthier-Villars, 1906. 1 volume in-16, vi-228 pages. Prix : 5 francs.

M. James aime sa profession « une des plus belles pour qui veut en faire une étude approfondie » (p. v) et c'est mieux qu'un formulaire de métier qu'il offre au public, c'est un manuel fort intelligemment conçu. Les notions de mécanique, de physique, de chimie, de cosmographie, élémentaires sans doute, mais précises et méthodiquement présentées dans ce petit livre, offrent aux élèves une explication rationnelle de leur art, c'est dire la valeur et l'intérêt de ces leçons.

Paul Doncœur.

Henri Gautier et Georges Charpy. — **Leçons de chimie à l'usage des élèves de mathématiques spéciales.** Paris, Gauthier-Villars, 1905. 4e édition. 1 volume in-8, 522 pages.

La réédition des leçons de chimie de MM. Gautier et Charpy est bien justifiée par l'accueil qui leur est fait dans les écoles préparatoires et par le soin que les auteurs ont de se tenir au courant des progrès réalisés si rapidement dans cette science. La partie relative aux généralités a été particulièrement remaniée, et avec grand avantage, car l'étudiant verra la connexion intime qui existe entre les phénomènes physiques et les phénomènes chimiques. La chimie ne sera plus un recueil de recettes. De plus en plus nettement, se dégagent les lois générales réglant les transformations ; et la théorie chimique se construit avec cet ensemble harmonieux de lois bien liées les unes aux autres qui constituent une véritable science. Le livre de MM. Charpy et Gautier n'est pas écrit selon la forme didactique des manuels. Il n'est pas fait dans ce but. C'est un cours que, du reste, chacun peut résumer facilement, car tout y est clair et bien ordonné. R. de Vallois.

Georges Maneuvrier. — **Traité élémentaire de mécanique.** Nouvelle édition. Paris, Hachette, 1905.

L'auteur est entré pleinement dans l'esprit des derniers programmes du baccalauréat, et spécialement de l'arrêté ministériel de juillet 1905. Les théories, exposées avec précision et clarté, sont toujours accompagnées de leurs principales applications, d'autant plus intéressantes souvent, qu'elles sont plus modernes : ainsi les engrenages différentiels utilisés pour les automobiles, les joints de Cardan et les roues d'angles pour le train Renard, etc., etc. D'ailleurs l'auteur n'a pas voulu faire de sa *Mécanique* un livre exclusivement destiné à la préparation du baccalauréat. Tout en demeurant dans le domaine élémentaire, il a su très heureusement donner aux

théories, d'ordinaire exposées au point de vue géométrique, leur expression analytique, et, restant dans le domaine élémentaire, utiliser les premières notions de calcul différentiel, qui maintenant font partie des programmes du baccalauréat. Nous n'avons qu'un seul regret. A la fin des différents chapitres, nous aimerions trouver quelques exercices proposés aux élèves pour qui ce livre est composé. Intéressés par les nombreuses applications pratiques faites par l'auteur, au cours de l'ouvrage, ils éprouveraient un goût particulier à résoudre par eux-mêmes quelques-uns de ces problèmes attrayants qui abondent en mécanique.

Puisse ce livre, très parfait déjà, recevoir un jour ce dernier perfectionnement.

M. J. Rouët de Journel.

Lucie des Ages. — **Le Logis-du-Roy.** Paris, Haton. In-12, 248 pages. Prix : 2 francs.

C'est l'intéressante histoire de trois orphelins : une grande sœur sérieuse, un grand frère sérieux et un petit frère étourdi. Ils grandissent chez un tuteur maussade; le « petit frère » fait quelques fredaines, mais se range bientôt au devoir. C'est le thème anecdotique sur lequel se développent bien des thèses généreuses et chrétiennes. Marie, la grande sœur, intelligente et distinguée, devient quelque chose comme une conférencière de la L. P. D. F. et unit son nom à un nom polonais de l'A. C. J. F. ! Tous les sacrifices sont récompensés. Et donc la valeur morale de ce joli roman est incontestable. Moindre est la valeur littéraire Les caractères ne sont pas toujours d'une vérité bien humaine; tel vieil oncle intellectuel, que l'on a voulu faire vicieux n'est guère que maniaque; par contre, la vertu semble un peu trop facile chez les héros.

L.-M. Th.

Resclauze de Bermon. — **Mariage moderne.** Roman Paris, Plon, 1906. 1 volume in-16, 285 pages. Prix : 3 fr. 50.

Une jeune fille assez sotte commence son journal le jour de sa majorité. Ce journal tenu avant, pendant et après le mariage est le roman que publie M. Resclauze de Bermon.

Ce récit prouve : 1° que la vieille éducation française, peut-être un peu collet monté, un peu formaliste, qui ne permettait pas aux jeunes filles de sortir seules, était une bonne éducation et qu'on peut se repentir de la négliger ; 2° que les parents, qui n'ont pas sur le mariage de leurs enfants de droit absolu, ont cependant le devoir de s'opposer à une sottise manifeste ; 3° qu'épouser un joueur de profession doublé d'un viveur, fût-il d'ailleurs beau garçon et intelligent, c'est se condamner, malgré le régime dotal, à la ruine et aux pleurs...

Heureusement ce monstre de *mari moderne* meurt très vite, et Yvonne de Norande peut, après un juste veuvage, épouser le patient Gaston : ils vivront heureux. Et l'on voit assez que tout ce conte est plus moral que nouveau. L. G.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Août 25. — A **Saint-Pétersbourg**, une bombe lancée par des anarchistes, dans le cabinet du premier ministre, M. Stolypine, blesse grièvement ses trois enfants et donne la mort à deux officiers attachés à son cabinet et aux meurtriers eux-mêmes.

— A **Péterhof**, assassinat du général Minn par une anarchiste, Zénaïde Konollanikow. Le général avait été très ferme dans la répression des derniers troubles de Moscou.

26. — Au château de **Broglie**, mort du duc de Broglie, député de Château-Gontier, âgé de soixante ans.

— A **Paris**, la Commission permanente des évêques se réunit à l'archevêché, pour préparer la prochaine assemblée plénière.

— En **France**, la loi sur le repos hebdomadaire commence à être appliquée.

28. — A **Varsovie**, assassinat du gouverneur général.

Septembre 1er. — A **Paris**, M. Briand, ministre des cultes, envoie aux préfets une circulaire relative à l'application de la loi de séparation, dans laquelle il décide que « toute association ou tout groupement qui a pour objet *direct* ou *indirect* l'exercice public d'un culte, ses frais ou son entretien, est une association cultuelle ».

4. — A **Paris**, à l'archevêché, se tient la réunion plénière de l'épiscopat français. L'assemblée, avant de commencer ses travaux, envoie au Souverain Pontife une adresse pour le remercier des « directions si lumineuses de l'encyclique *Gravissimo officii* », et l'assurer de la filiale obéissance des évêques, des prêtres et des fidèles de France.

7. — A **Paris**, à l'issue de leurs réunions, les évêques assistent à Notre-Dame à une cérémonie religieuse. Environ trois mille personnes y prennent part. Mgr de Cabrières désigné pour porter la parole, déclare que « l'antique cathédrale est aujourd'hui témoin de l'union plus étroite que jamais, entre l'épiscopat et le peuple ».

8. — A **Rome**, le R. P. François-Xavier Wernz, Wurtembergeois, est élu Général de la Compagnie de Jésus. Le nouveau Général, né en 1842, a été recteur de l'Université grégorienne, professeur de droit canon pendant de longues années, consulteur de plusieurs congrégations romaines. Il est le vingt-quatrième successeur de saint Ignace.

10. — Mgr Delamaire est nommé coadjuteur avec future succession de Mgr Sounois, archevêque de **Cambrai**. M. l'abbé Bougoin, vicaire général de Poitiers, le remplace sur le siège de Périgueux.

Paris, 10 septembre 1906.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 108

La table de la Bibliographie est au 20 décembre 1906.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, Paris






GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00682 6156

